LE GRAND
VOCABULAIRE
FRANÇOIS.

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT

1°. L'explication de chaque mot considéré dans ses diverses acceptions grammaticales, propres, figurées, synonymes & relatives.

2°. Les lois de l'Orthographe; celles de la Prosodie, ou Prononciation, tant familière qu'oratoire; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire; les Règles de la Versification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Éloquence & à la Poësie.

3°. La Géographie ancienne & moderne; le Blason, ou l'Art héraldique; la Mythologie; l'Histoire naturelle des Animaux, des Plantes & des Minéraux; l'Exposé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'Histoire Sacrée, Ecclésiastique & Profane.

4°. Des détails raisonnés & philosophiques sur l'Économie, le Commerce, la Marine, la Politique, la Jurisprudence Civile, Canonique & Bénéficiale; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Physique, les Mathématiques, la Musique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, *&c. &c.*

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME VINGT-SEPTIÈME.

A PARIS,

Hôtel de Thou, rue des Poitevins, Quartier S. André-des-Arts.

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.

SPA; bourg d'Allemagne, au pays de Liége, dans le marquisat de Franchimont, à cinq lieues de Liége & à trois de Limbourg. Il est remarquable par ses eaux minérales qui sont très-fréquentées.

SPACIEUSEMENT; adverbe *Spaciosè*. Au large, en grand espace. *Être logé spacieusement.*

SPACIEUX, EUSE; adjectif. *Spaciosus*. Qui est de grande étendue. Il ne se dit que du lieu & non du temps. *Un terrain spacieux. Une maison spacieuse.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

SPADASSIN; substantif masculin. *Sicarius*. Breteur, traîneur d'épée. *Les spadassins sont fort odieux dans la société.*

SPADILLE; substantif masc. C'est le nom qu'on donne au jeu de l'hombre & à quelques autres, à l'as de pique, qui est la plus haute triomphe en quelque couleur qu'on fasse jouer. *Spadille est le premier des matadors.*

SPAGNOLI, (Baptiste) Religieux Carme, dit le *Mantouan*, parce-qu'il étoit de Mantoue, né l'an 1444, étoit bâtard de la famille de *Spagnoli*. Il prit l'habit de Carme, & se distingua tellement dans son Ordre, qu'il parvint au généralat en 1513. Il mourut trois ans après en 1516, à 68 ans. Il est principalement connu par ses poësies. Son esprit étoit si fécond, qu'il enfanta plus de cinquante-neuf mille vers, dont la plupart sont semés de pointes, & n'offrent qu'une facilité molle & languissante. Parmi ses poësies on distingue ses églogues, dans lesquelles il est tour à tour épicurien & dévot. Il détruit dans l'une la croyance d'une autre vie, & dans l'autre la Vierge apparoît à un berger, & lui promet que quand il aura passé sa vie sur le Carmel, elle l'enlevera dans des lieux plus

agréables, & l'y fera à jamais habiter les cieux avec les Driades & les Harmadriades: nouvelles Saintes que nous ne connoissions pas encore dans le Paradis. Ses bergers sont d'une grossiéreté dégoûtante. Il s'emporte jusqu'à la fureur contre les femmes & contre les ecclésiastiques; contre les femmes, parceque le versificateur Mantouan n'avoit pas pu leur plaire; & contre les ecclésiastiques, parceque les charges de son Ordre n'avoient pas pu satisfaire son ambition. Ses autres poësies ont pour objet des sujets de morale, ou les éloges des Saints. Elles se trouvent dans le recueil de ses ouvrages, publié à Anvers en 4 vol. *in*-4°, & ensuite à Paris, en 4 vol. *in-fol.* Ce recueil renferme, 1°. *Un commentaire sur les Pseaumes.* 2°. *La vie de Saint Basile.* 3°. *Celle de Saint Nicolas de Tolentin*, & quelques autres ouvrages en prose.

SPAGYRIQUE, ou SPAGIRIQUE; adjectif féminin. Il se dit de la chimie qui s'occupe de l'analyse des métaux & de la recherche de la pierre philosophale. *La philosophie spagirique.*

SPAHI; substantif masculin. Soldat Turc qui sert à cheval.

Les Spahis se servent de l'arc & de la lance plus commodément que des armes à feu. Quelques-uns portent à la main un *girit*, espèce de dard de deux pieds de long, qu'ils lanceut avec autant de force que d'adresse; mais leur arme la plus redoutable est le cimererre; quelques-uns portent aussi pour armes défensives des cottes de mailles, des cuirasses & des casques; mais le plus grand nombre n'a que l'habillement ordinaire & le turban.

SPAHILARAGA; substantif masculin & terme de relation. Colonel général des Spahis. C'est un des grands Officiers du Sultan. Il a la même autorité sur les Spahis, que l'Aga des Janissaires sur ce corps d'Infanterie; elle fut même autrefois si grande, qu'elle étoit redoutable au Grand Seigneur; mais le Visir Cuprogli la diminua en abaissant le corps des Spahis qui avoient détrôné l'Empereur Osman.

SPALATRO; ville forte & Archiépiscopale capitale de la Dalmatie Vénitienne, sur le golfe de Venise, à quinze lieues, sud-est, de Sébénico, & 41 lieues, nord-ouest, de Raguse. Les Vénitiens la possèdent depuis l'an 1124.

SPANDAW; ville forte d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la moyenne marche de Brandebourg, sur le Havel, à quatre lieues, nord-ouest, de Berlin.

SPANGENBERG; ville d'Allemagne, dans le bas Landgraviat de Hesse, à quatre lieues, sud-est, de Cassel.

SPANHEIM; comté d'Allemagne, dans le bas Palatinat; il est borné au nord par l'électorat de Mayence, au midi par les duchés de Lorraine & de deux Ponts, à l'orient par l'électorat du Palatinat, & au couchant par l'électorat de Trèves. L'électeur Palatin possède la plus grande partie de ce comté.

SPANHEIM, (Frédéric) né dans le haut Palatinat, en 1600, parcourut une partie de l'Allemagne & de la France, & s'arrêta à Genève. Il y disputa en 1626 une chaire de Philosophie, & l'emporta. Son mérite lui obtint en 1631 une chaire de Théologie, que *Benoît Turretin* laissoit vacante. Il remplit cet emploi avec une aprobation si universelle, qu'il fut appelé à Leyde, en 1642, pour y remplir la même place. Il y soutint & augmenta même sa

réputation; mais ses grands travaux lui causèrent une maladie qui l'enleva à la république des lettres en 1649, à 49 ans. Ses principaux ouvrages sont, I. *Commentaire Historique de la vie & de la mort de Messire Christophe, vicomte de Dhona*, in-4°. II. *Dubia Evangelica*, en sept parties. III. *Exercitationes de gratiâ universali*, en 3 vol. *in*-8°. IV. *La vie de l'électrice Palatine*, in-4°. *Spanheim* laissa sept enfans, dont les deux aînés marchèrent sur ses traces.

SPANHEIM, (Ézéchiel) fils aîné du précédent, né à Genève en 1629, alla à Leyde en 1642. Son esprit & son caractère lui acquirent l'amitié de *Daniel Heinsius* & de *Claude Saumaise*, dont il fut toujours très-estimé, malgré l'animosité mutuelle qui étoit entre ces deux savans. Sa réputation s'étant répandue dans les pays étrangers, *Charles-Louis*, électeur Palatin, l'appella à sa cour quoiqu'il n'eût que vingt-cinq ans, pour être gouverneur du prince électoral *Charles* son fils unique. *Spanheim* parut dans cette place homme de lettres & politique habile. Le Prince l'envoya dans les cours des Princes d'Italie, à Florence, à Mantoue, à Parme, à Modene, à Rome, pour observer les intrigues des électeurs Catholiques en ces cours. Ces divers voyages furent pour lui une nouvelle source de lumières, sur-tout pour la connoissance des médailles & des monumens antiques. De retour à Heidelberg en 1665, l'électeur Palatin l'employa en diverses négociations importantes dans les cours étrangères. L'electeur de Brandebourg le demanda à l'électeur Palatin, qui voulut bien lui céder un homme si utile. On l'envoya en France en 1680, & lorsqu'il retourna à Berlin en 1689, il y tint la place d'un des ministres d'état. Après la paix de Ryswick en 1697, il fut renvoyé en France, où il demeura jusqu'en 1701. Delà il passa en Hollande, puis en Angleterre, en qualité d'Ambassadeur auprès de la Reine *Anne*. C'est vers ce temps-là que l'électeur de Brandebourg, qui avoit pris le titre de Roi de Prusse, lui donna la qualité de Baron que ses services lui avoient si bien méritée. Ce savant mourut à Londres en 1710, à 81 ans. Son érudition étoit prodigieuse. Il savoit le Grec, le Latin, & parloit plusieurs autres langues avec facilité. Ses ouvrages les plus connus sont: I. *De præstantia & usu numismatum antiquorum*, dont la meilleure édition est en 2 vol. *in-fol.* ouvrage excellent, d'une érudition rare, & qui tient lieu d'une infinité d'autres livres aussi savans, mais moins méthodiques. II. Plusieurs *lettres* & *dissertations* sur diverses médailles rares & curieuses. III. Une *préface* & des *notes* savantes, dans l'édition des œuvres de l'empereur *Julien*, à Leipsick, 1696, *in-fol.*

SPANHEIM, (Frédéric) frère du précédent, fut professeur de Théologie à Leyde, où il mourut en 1701, à 69 ans. On a de lui une *Histoire Ecclésiastique*, & plusieurs autres savans ouvrages, recueillis & imprimés en 3 vol. en latin. Il y règne beaucoup d'érudition & une critique judicieuse, aux préjugés du protestantisme près.

SPARADRAP; substantif masculin. Toile trempée dans un emplâtre fondu. On l'étend & on la laisse refroidir. *Le sparadrap sert à former des bougies pour le canal de l'Urèthre*, &c.

SPARE; substantif masculin. *Sparus.*

Poiſſon de rivage à nageoires épineuſes, reſſemblant à la dorade par les écailles & par les aîlerons ou nageoires ; mais ſon corps eſt plus long, moins épais & plus plat ; ſon muſeau eſt pointu, ſes nageoires ſont jaunâtres, principalement celles du ventre, celles des ouies le ſont moins : il a une tache noire ſur la queue, la toile du ventre eſt noire. Le ſpare entre dans les étangs marins avec la dorade, où il fraie en été. Il évite le froid, & reſte attroupé pendant l'hiver : au printemps il fréquente ſouvent les rivages & mange ce qu'il trouve. Athenée dit que le ſpare ou ſparaillon à la chair tendre, qu'elle eſt agréable au goût, & qu'elle provoque l'urine ; étant boullie elle facilite la digeſtion ; mais étant rotie elle eſt indigeſte : d'ailleurs elle eſt plus molle que celle de la dorade ; ce qui fait que celle-ci eſt beaucoup plus recherchée.

SPARGELLE ; ſubſtantif maſculin. Plante ligneuſe ou eſpèce de petit genêt, qui croît à la hauteur d'un pied & demi, pouſſant de petites branches molles, velues & frangées ; ſes feuilles ſont oblongues, velues & naiſſent l'une de l'autre, comme articulées enſemble ; ſes fleurs naiſſent à ſes ſommités : elles ſont petites, légumineuſes & jaunes ; il leur ſuccède des gouſſes plattes, velues. La racine du ſpargelle eſt rameuſe ; cette plante croît aux lieux montagneux & dans les bois : on l'emploie en fomentation ; ſes fleurs ſont déterſives & apéritives.

SPARRE, Baron & Sénateur de Suéde dans le ſeizième ſiècle, mérita par ſes talens d'être employé dans les affaires du gouvernement. L'étude du droit naturel & public qu'il avoit approfondi, ne lui ſervit pas peu à ſe diſtinguer dans les emplois. Il avoit à cet égard des vues particulières qu'il conſigna dans un fameux traité *in-fol.* intitulé, *De lege, rege & grege.* Ses idées déplurent au gouvernement ſuédois, qui fit exactement ſupprimer ſon ouvrage. Il eſt au nombre des livres défendus de la première claſſe dans ce royaume.

SPARSILE ; adjectif féminin & terme d'Aſtronomie qui ſe dit des étoiles répandues dans le ciel, hors des conſtellations, & auxquelles les anciens ni les modernes n'ont pas donné cette forme : elles ſont auſſi appelées *informes* & *ſporades*, & ces trois adjectifs ſont preſque toujours pris ſubſtantivement. *Hévélius a réduit pluſieurs ſparſiles en conſtellations ſous différentes figures.*

SPARTE ; *voyez* LACÉDEMONE, c'eſt la même choſe.

SPARTIATE ; *voyez* LACÉDÉMONIEN.

SPASME ; ſubſtantif maſculin & terme de Médecine, ſynonyme de convulſion. On doit diſtinguer le ſpaſme ou convulſion, des mouvemens convulſifs. Dans le premier cas les parties demeurent fixes & immobiles ; dans le ſecond elles ſont agitées par des ſecouſſes plus ou moins violentes. Les mouvemens convulſifs entraînent preſque toujours la perte de la connoiſſance ; on la conſerve au contraire aſſez communément dans la convulſion : la reſpiration, dans l'un & l'autre cas ſouffre peu ; mais le pouls eſt le plus ſouvent obſcur & quelquefois fébrile. On ſait que ces maladies peuvent être générales ou particulières ; & perſonne n'ignore que les muſcles en ſont le ſiége : leur durée eſt toujours très-incertaine ; mais elles ont quel-

quefois des retours très-réguliers de même que la fièvre intermittente ; ce qu'on observe assez souvent à celles dont le caractère est hystérique. Si la convulsion éloigne les deux angles de la bouche, on l'appelle *spasme cynique* ; si elle n'est que d'un côté, elle produit la contorsion de la bouche ; il faut distinguer cette dernière de celle qui vient de la paralysie dont l'effet apparent est à peu près le même. La convulsion qui attaque les muscles de l'épine est nommée *tetanos* ; elle commence communément par les muscles de la mâchoire & gagne ensuite le cou & le dos, jusqu'aux extrémités inférieures : la déglutition devient alors très-difficile, & les alimens liquides reviennent souvent par le nez. Les malades se plaignent du dos & sont tourmentés par l'insomnie ; quelques-uns tombent dans le délire. Si les seuls fléchisseurs souffrent, on l'appelle *emprosthotonos* ; si ce sont les seuls extenseurs, *episthotonos* ; mais ces différences que les auteurs scolastiques n'oublient jamais, sont très-négligées des Praticiens.

Les malades dans la plupart des spasmes ne peuvent *ni parler ni* agir, ou tombent dans une espèce d'affection comateuse qui peut durer plus d'un mois; mais quelquesuns dans cet état voient & entendent tout, & en conservent même le souvenir. Nous avons dit qu'il n'en étoit pas de même des mouvemens convulsifs qui privent ordinairement de tous les sens : les convulsions de l'une & de l'autre espece sont souvent annoncées par des éblouissemens & le tintement d'oreille ; par des baillemens & des tremblemens ; par des anxiétés, des cardialgies & des nausées ; par des palpitations & le désordre du pouls; par un froid ou un fourmillement aux pieds ; par l'apparence d'un air froid, qui du coccyx monte le long de l'épine ; par la tension des hypochondres, la constriction violente de l'anus, du cou de la vessie, *&c.* après l'accès, les malades se sentent comme brisés & moulus : quelques-uns ont des défaillances, ou tombent dans un profond sommeil ; d'autres restent avec des engourdissemens : il y en a qui le terminent par des cris ou des hurlemens ; plusieurs enfin souffrent pendant l'accès un priapisme violent qui ne cesse pas même après la mort.

Tout le monde sait que les femmes & les enfans, les hystériques & les hypochondriaques sont les plus sujets aux convulsions : l'amour insensé, tant dans la spéculation, que dans la pratique, la peur & les autres passions de l'ame y donnent souvent lieu. Elles précèdent quelquefois l'éruption des règles, ou sont la suite de leur suppression, des accouchemens laborieux & des fausses couches. Les violens efforts du vomissement, la suppression & la retention des urines, celle de la semence, les vers surtout chez les enfans, la piqûre ou la morsure des animaux, les poisons, les vins frelatés avec la litharge, la goutte remontée, la rentrée des éruptions cutanées, la suppression de la sueur par un très-grand froid, *&c.* peuvent jeter dans cet état : il est encore la suite de l'abstinence outrée & des grandes pertes ; les contusions, les plaies, les fractures, les luxations, les douleurs extrêmes, & toutes les causes irritant les parties nerveuses & membraneuses, parmi lesquelles il faut compter la bile érugineuse qui croupit dans

l'estomac, peuvent exciter des convulsions.

On sait que les spasmes peuvent dégénérer en épilepsie ou en apoplexie, & que cette dernière, ainsi que la paralysie, est surtout à craindre dans un âge avancé. Les convulsions, qui précèdent l'éruption de la petite vérole, & les autres maladies aiguës, ne sont pas si dangereuses que dans les autres temps; celles qui surviennent aux grandes pertes de sang, ou à l'inanition qui vient du défaut d'alimens, sont souvent mortelles: on ne juge pas plus favorablement de la convulsion des yeux, surtout dans les enfans. Le spasme cynique, d'ailleurs très-rare, est réputé mortel; on craint moins la contorsion de la bouche.

Les convulsions ont communément des rémissions & des intermissions. Les unes sont courtes & passagères; les autres durent long-temps. On en voit qui sont terminées en quelques heures de temps, pendant que d'autres durent des mois & même des années. On remarquera enfin que les mouvemens convulsifs sont incomparablement moins à craindre dans les maladies chroniques que dans les aiguës.

Il y a en général peu de remèdes à faire contre les spasmes pendant le paroxysme; cependant la saignée peut convenir aux pléthoriques & à ceux dont les pertes de sang habituelles ont été supprimées. On peut aussi user de lavemens purgatifs & stimulans, & de plusieurs autres remèdes externes; tels sont les sternutatoires, l'odeur du vinaigre, de l'esprit volatil de sel ammoniac, de l'eau de luce, de l'huile de pétrole, de la térébenthine & autres substances fétides; les frictions au dos & aux jambes; les ligatures douloureuses; les linimens émolliens & aromatiques, appliqués à l'épine; les ventouses sèches, comme les scarifiées; l'immersion des pieds dans l'eau chaude, & autres bains, *&c.* On peut encore, si les malades ont la liberté d'avaler, donner des anti-spasmodiques, tels que les gouttes d'Angleterre, la teinture de castoreum & de succin, l'eau de fleurs d'orange, *&c.* On a encore vu dans ces cas de très-bons effets de l'eau froide prise en quantité. Lorsque l'irritation de quelque partie, ou une douleur vive, fait tomber en convulsion, il est permis d'avoir recours aux calmans, même narcotiques, qui sont dans tous les autres cas des remèdes très-dangereux. On a vu enfin de bons effets d'un grand bruit excité par des cors de chasse, des trompettes, le tambour, la poudre à canon, *&c.*

Lorsque l'accès est dissipé, il faut tâcher d'en prévenir le retour par les remèdes appropriés aux différentes causes que nous avons rapportées; car on perdroit alors sa peine, si l'on ne dirigeoit le traitement vers le mal qui donne lieu aux convulsions purement symptomatiques. Pour les autres cas qui ne reconnoissent aucune cause passagère ou accidentelle, il faut avoir recours aux remèdes qui conviennent principalement à la mélancholie. Les saignées sont très-communément nécessaires, surtout dans le cas de pléthore, ou de quelque suppression sanguine: il n'est pas moins important de vider les premières voies par tous les moyens connus. On fait usage en même temps des délayans, des humectans, des tempérans & des adoucissans. Les tisanes nitreuses, l'eau

de veau ou de poulet, le petit-lait, les émulfions, &c. y font fort employés.

Le changement d'air, les voyages & la diffipation produifent quelquefois des effets plus fenfibles que ceux qui réfultent de tous les remèdes que nous venons d'indiquer. On affure que des gens, attaqués depuis long-temps de convulfions, ne s'en font délivrés, après avoir effayé de tout, qu'en portant fur eux une pierre d'aimant bien armée.

SPASMODIQUE; adjectif des deux genres & terme de Médecine. Il fe dit des mouvemens dont font agitées les perfonnes qui ont des convulfions.

Il fe dit auffi des remèdes propres aux convulfions. On les appelle encore *anti-pafmodiques*.

SPASMOLOGIE; fubftantif féminin. Traité des fpafmes ou convulfions.

SPATH, ou SPAR; fubftantif mafculin. Mot emprunté de l'Allemand pour défigner des efpèces de pierres criftallifées, plus ou moins *tranfparentes*, *qui ne font point* feu avec l'acier pour la plupart, & qu'on rencontre abondamment dans l'intérieur de la terre, mais plus particulièrement dans les mines métalliques, dans leur gangue & dans leurs filons.

Il y a plufieurs pierres qui font comprifes fous ce nom, parcequ'elles ont les propriétés générales dont nous venons de parler, & qu'elles fe reffemblent d'ailleurs affez par la forme de leur criftallifation, dans laquelle on apperçoit toujours des lames brillantes, comme des efpèces de miroirs; mais parmi ces pierres il y en a qui font néanmoins d'une nature bien différente les unes des autres.

On en trouve qui font entièrement diffolubles avec effervefcence dans les acides, formant de la *félénite* avec l'acide vitriolique, des fels déliquefcens avec les acides nitreux & marin, & qui fe changent en chaux vive par la calcination: ces pierres ont été nommées avec jufte raifon *fpaths calcaires*.

D'autres, quoique tout-à-fait femblables à celles-ci pour le coup d'œil, ne font point d'effervefcence avec les acides, fe calcinent comme le gypfe & les félénites, & font en effet de vrais félénites compofées d'acide vitriolique & de terre calcaire. Ces fpaths font par conféquent effentiellement différens des premiers, auffi les nomme-t-on *fpaths gypfeux*, ou *féléniteux*.

Il y en a d'autres qui ne font, ni calcaires ni féléniteux, qui ne perdent point leur tranfparence au feu, & qui femblent être de la nature du talc.

En effet il y a une efpèce de pierre criftallifée en miroirs comme un vrai fpath, cependant prefque opaque, inattaquable par les acides, beaucoup plus dure que tous les autres fpaths, & affez pour faire un peu de feu avec l'acier; cette pierre fe fond fans addition, par l'action d'un grand feu, en une matière d'un blanc demi-tranfparent. C'eft apparemment cette efpèce que M. Wallerius, M. Pott & d'autres Auteurs Allemands nomment *fpath fufible*. Ils font auffi mention d'un autre fpath compact, qui fe caffe comme du verre, & fe fond fans addition. Il eft affez difficile d'après les defcriptions que l'on trouve dans la plupart de ces Auteurs, de reconnoître au jufte

ce qu'ils entendent par *ſpath fuſible*, *ſpath quartzeux*. Toutes ces matières n'ont point encore été aſſez examinées peur être bien connues.

Ce que l'on peut conjecturer, d'après les propriétés de tout ce qu'on appelle *ſpath*, c'eſt que ce ſont des pierres de toutes les eſpèces fort différentes entr'elles, mais qui s'étant formées dans des terreins métalliques, ont contracté, ſoit par le mélange de quelques terres métalliques, ſoit même par une métalliſation commencée dans leur propre terre, quelques propriétés communes à toutes, ou du moins au plus grand nombre.

Ces propriétés ſont, 1°. une certaine forme de lames brillantes dans leur criſtalliſation, qui ſe trouve même dans les ſpaths, dont la figure des criſtaux y paroît la moins propre, comme dans ceux qui ſont ſtriés ou à filets, car ces lames ſpathiques ſe diſtinguent aux extrémités des filets ou faiſceaux de filets de ces ſpaths.

2°. Une peſanteur ſpécifique plus grande que celle de toutes les autres pierres; il y a de ces ſpaths, & ce ſont ceux qu'on nomme particulièrement *ſpaths peſans*, dont la peſanteur eſt étonnante, & approche beaucoup de celle des métaux.

3°. Une fuſibilité plus grande que celle des autres pierres: car indépendamment de ceux des ſpaths qui ſe fondent aſſez facilement ſeuls & ſans aucune addition, le mélange des ſpaths facilite en général la fuſion de la plupart des autres terres & pierres, auſſi les emploiet-on comme fondans dans des travaux de pluſieurs mines métalliques; c'eſt apparemment encore par la même raiſon, que beaucoup de Minéralogiſtes & de Métallurgiſtes donnent à ces pierres le nom de *fluor*.

Enfin il ſe trouve beaucoup de ſpaths colorés par des principes métalliques; on en rencontre qui imitent les couleurs de toutes les pierres précieuſes, quoique ces couleurs des ſpaths ſoient toujours beaucoup moins vives & moins belles.

SPATULE; ſubſtantif féminin. Inſtrument de Chirurgie & d'Apothicairerie, qui eſt rond par un bout & plat par l'autre. *Les Chirurgiens étendent l'onguent avec la ſpatule. Les Apothicaires ont de grandes ſpatules de bois pour remuer les drogues quand ils les délayent, ou qu'ils les font cuire.*

Les Peintres ont auſſi une *ſpatule* pour délayer & ramaſſer leurs couleurs; les Pâtiſſiers en ont une pour battre leur pâte, *&c.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième très-brève.

SPÉCIAL, ALE; adjectif. *Specialis.* Déterminé à quelque choſe de particulier. *Il a pour conclure cette affaire, un pouvoir ſpécial, une autoriſation ſpéciale. L'hypothèque ſpéciale ne déroge pas à la générale.*

SPÉCIALEMENT; adverbe. *Specialiter.* D'une manière ſpéciale, qui détermine, qui exprime une perſonne, une choſe particulière. *Cette terre eſt ſpécialement hypothéquée pour la dot de ſa fille. Il chargea ſes Officiers & ſpécialement ſon Ecuyer de...*

SPÉCIALITÉ; ſubſtantif féminin. *Specialitas.* Expreſſion, détermination d'une choſe ſpéciale. Il n'eſt guère uſité que dans la pratique, & principalement en cette phraſe, en parlant d'hypothèque, *ſans que la ſpécialité déroge à la généralité.*

SPÉCIÉUSEMENT; adverbe. *Speciosè.* D'une manière ſpécieuſe, avec apparence de vérité. *Leur Avocat a parlé ſi ſpécieuſement que la Cour les a renvoyés abſous.*

SPÉCIEUX, IEUSE; adjectif. *Speciosus.* Qui a apparence de vérité & de juſtice. *Un prétexte ſpécieux. Des raiſons ſpécieuſes.*

On appelle *Arithmétique ſpécieuſe* cette eſpèce d'arithmétique qui enſeigne à calculer les quantités exprimées par les lettres de l'alphabet que les premiers Algébriſtes appeloient *ſpecies*, *eſpèces*, apparemment parceque ces lettres ſervent à exprimer généralement toutes les quantités, & en marquent ainſi l'eſpèce générale, pour ainſi dire. On appelle cette arithmétique *ſpécieuſe*, pour la diſtinguer de celle où les quantités ſont exprimées par des nombres, qu'on appelle *arithmétique numérique*.

L'Arithmétique *ſpécieuſe*, eſt ce que nous appelons communément *algèbre.*

SPÉCIFICATION; ſubſtantif féminin. *Specificatio.* L'expreſſion, la détermination des choſes particulières, en les ſpécifiant. *On lui a légué la moitié des meubles ſans autre ſpécification.*

SPÉCIFIÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* SPÉCIFIER.

SPÉCIFIER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Exprimere.* Exprimer, déterminer en particulier, en détail. *Cette réſerve eſt ſpécifiée dans le bail.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le ſingulier du préſent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la ſyllabe précédente & la rend longue.

SPÉCIFIQUE; adjectif des deux genres. *Specificus.* Propre ſpécialement à quelque choſe. Il ſe dit particulièrement en ces phraſes: *différence ſpécifique. Vertu ſpécifique. Qualité ſpécifique. Remède ſpécifique. Le mercure eſt ſpécifique contre les maladies vénériennes.*

En termes d'Hydroſtatique & de Phyſique, on appelle *peſanteur ſpécifique*, la peſanteur particulière à chaque eſpèce de corps naturel, & par laquelle on le diſtingue de tous les autres. Quand deux corps ſont égaux en volume, leurs peſanteurs ſpécifiques ſont l'une à l'autre comme leurs maſſes. Ainſi on dit, qu'*un corps eſt d'une peſanteur ſpécifique double d'un autre*, lorſqu'il a deux fois ſa maſſe ſous le même volume.

SPÉCIFIQUE, s'emploie quelquefois ſubſtantivement. *Le quinquina eſt le meilleur ſpécifique que l'on connoiſſe contre la fièvre intermittente.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième très brève.

SPÉCIFIQUEMENT; adverbe. *Speciatim.* D'une manière ſpécifique. On dit, qu'*un corps eſt ſpécifiquement plus peſant qu'un autre*, lorſque ſous le même volume il a un poids plus grand qu'un autre corps, & l'on dit que cet autre eſt ſpécifiquement plus léger que le premier. Ainſi, ſi de deux ſphères égales, chacune d'un pied de diamètre, l'une eſt de plomb & l'autre de bois; comme on trouve que celle de plomb eſt plus peſante que celle de bois, on dit qu'elle eſt ſpécifiquement plus peſante, & que celle qui eſt de bois eſt ſpécifiquement plus légère.

SPECTACLE; ſubſt. maſc. *Sepctaculum.* Repréſentation théâtrale que

l'on donne au public. *Elle va souvent au spectacle. La Comédie Françoise est un spectacle qui me plaît beaucoup. Le Peuple Romain avoit une passion démésurée pour les spectacles.*

Spectacle, se dit aussi de certaines grandes cérémonies & réjouissances publiques. *Le sacre d'un Roi de France est un spectacle pompeux. L'illumination des rues & les feux d'artifice formoient un spectacle charmant.*

Spectacle, se dit encore de tout objet qui attire les regards, l'attention, qui arrête la vue. *Cet incendie fut un triste spectacle. Un spectacle sanglant, tragique.*

On dit, *être en spectacle;* pour dire, être exposé à l'attention publique. *Un Ministre est en spectacle à tout l'Etat.*

On dit, *se donner en spectacle;* pour dire, s'exposer aux regards & au jugement du public: & *servir de spectacle;* pour dire, être exposé à la risée, au mépris du public. Dans ce dernier sens, il ne se dit qu'en mauvaise part.

SPECTATEUR, TRICE; substantif. *Spectator.* Celui, celle qui est présente à un spectacle, comme à la Comédie, à l'Opéra, à un Carrousel, à une Course de bague, &c. *Il y avoit beaucoup de Spectateurs à l'Opéra.*

Spectateur, se dit figurément de celui qui n'agit point, qui n'a point de part dans une affaire, & qui a seulement attention à ce qui s'y passe. *Il fut spectateur du combat. Elle ne voulut point être spectatrice de leur ruine.*

SPECTRE; substantif masculin. *Spectrum.* Fantôme, figure surprenante que l'on voit, ou que l'on croit voir.

Quelques-uns ont cru que les spectres étoient des ames des défunts qui revenoient & qui se montroient sur la terre. C'étoit le sentiment des Platoniciens, comme on le peut voir dans le Phédon de Platon, dans Porphyre, &c. En général l'opinion touchant l'existence des spectres étoit assez commune dans le paganisme. On avoit même établi des fêtes & des solennités pour les ames des morts, afin qu'elles ne s'avisassent pas d'effrayer les hommes par leurs apparitions. Les Cabalistes & les Rabbins parmi les Juifs n'étoient pas moins pour les spectres. Il faut dire la même chose des Turcs, & même de presque toutes les sectes de la religion chrétienne. Les preuves que les partisans de cette opinion en donnent, sont des exemples, ou profanes, ou tirés de l'Écriture-Sainte. Baronius raconte un fait, dont il croit que personne ne peut douter: c'est la fameuse apparition de Marsilius Ficinus à son ami Michael Mercato. Ces deux amis étoient convenus que celui qui mourroit le premier reviendroit pour instruire l'autre de la vérité des choses de l'autre vie. Quelque temps après Mercato étant occupé à méditer sur quelque chose, entendit tout d'un coup une voix qui l'appeloit; c'étoit son ami Ficinus qu'il vit monté sur un cheval blanc, mais qui disparut dans le moment que l'autre l'appela par son nom.

La seconde opinion sur l'essence des spectres est celle de ceux qui croient que ce ne sont point les ames qui reviennent, mais une troisième partie dont l'homme est composé. C'est là l'opinion de Théophraste, Paracelse, & de tous ceux qui croient que l'homme est composé de trois parties; savoir, de l'ame, du corps & de l'esprit. Selon eux chacune de ces parties s'en retourne

après la mort à l'endroit d'où elle étoit sortie; l'ame qui vient de Dieu, s'en retourne à Dieu. Le corps qui est composé de deux élémens inférieurs, le terre & l'eau, s'en retourne à la terre, & la troisième partie qui est l'esprit, étant tirée des deux élémens supérieurs l'air & le feu, s'en retourne dans l'air, où avec le temps elle est dissoute comme le corps; & c'est cet esprit, & non pas l'ame qui se mêle des apparitions. Théophraste ajoute qu'il se fait voir ordinairement dans les lieux & auprès des choses qui avoient le plus frappé la personne qu'il animoit; parcequ'il lui en étoit resté des impressions extrêmement fortes.

La troisième opinion est celle qui attribue les apparitions aux esprits élémentaires. Paracelse & quelques-uns de ses Sectateurs croient que chaque élément est rempli d'un certain nombre d'esprits, que les astres sont la demeure des Salamandres, l'air celle des Sylphes, l'eau celle des Nymphes, & la terre celle des Pigmées.

La quatrième opinion regarde comme des spectres les exhalaisons des corps qui pourrissent. Les partisans de cette hypothèse croient que ces exhalaisons rendues plus épaisses par l'air de la nuit, peuvent représenter la figure d'un homme mort. C'est la philosophie de Cardan & d'autres; elle n'est pas nouvelle. On en trouve des traces dans les Anciens, & surtout dans la Troade de Sénèque.

Enfin la cinquième opinion donne pour cause des spectres des opérations diaboliques. Ceux qui la suivent supposent la vérité des apparitions comme un fait historique dont on ne peut point douter; mais ils croient que c'est l'ouvrage du démon, qui se formant un corps de l'air, s'en sert pour ses différens desseins. Ils soutiennent que c'est la manière la plus convenable & la moins embarrassante pour expliquer les apparitions.

On dit familièrement & par exagération d'une personne qui est fort grande, have & maigre, que *c'est un spectre.*

En Physique, on appelle *spectre* l'image colorée & oblongue que forment sur la muraille d'une chambre obscure, les rayons de lumière rompus & écartés par le prisme. *Spectre coloré.*

SPÉCULAIRE; adjectif féminin. Il se dit d'une pierre composée de feuillets brillans & transparens. On en fait du plâtre.

SPÉCULATEUR; substantif masculin. *Speculator.* Qui spécule. Il ne se dit proprement qu'en parlant des astres & des phénomènes du Ciel. *Hipparque, Kœpler, Hévélius, Flamsteed, Cassini, Bradley ont été de fameux spéculateurs des corps célestes.* On dit plus communément *observateur.*

SPECULATIF, IVE; adjectif. *Contemplator.* Qui a coutume de spéculer attentivement. *Copernic & Newton ont été des Philosophes spéculatifs.*

Il se dit aussi des choses qui sont l'objet de la spéculation. *La Métaphysique est une science purement spéculative.*

Il est aussi substantif, & alors il ne se dit guère que de ceux qui raisonnent profondément sur les matières politiques. *Les spéculatifs prétendoient que la paix étoit prochaine.*

SPÉCULATION; substantif féminin. *Speculatio.* Action de spéculer. *S'attacher à la spéculation des corps celestes. Ne vous amusez pas à ces*

spéculations vaines & chimériques dont tant de gens se repaissent.

Spéculation, signifie aussi, les observations faites, écrites par les spéculateurs. *Les spéculations des philosophes sur la pesanteur des corps.*

Spéculation, signifie encore, théorie; & en ce sens il est opposé à pratique. *En Physique il faut moins s'arrêter à la spéculation qu'à l'expérience. Dans cette science, la pratique est préférable à la spéculation.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

SPÉCULÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Spéculer.

SPÉCULER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Observare.* Regarder ou observer curieusement soit avec des lunettes, soit à la vue simple, les objets célestes ou terrestres. *Il passe les nuits à spéculer les étoiles*, ou simplement *à spéculer.* On dit plus communément *observer.*

Spéculer, signifie aussi, méditer attentivement sur quelque matière; & alors il est neutre. *Saint-Augustin a beaucoup spéculé sur la grâce. Les Anciens s'appliquoient plus à spéculer qu'à faire des expériences.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

SPECULUM OCULI; substantif masculin. Mot emprunté du latin, & adopté dans notre langue pour exprimer l'instrument dont les Chirurgiens se servent pour tenir l'œil ouvert, & y pratiquer quelque opération. On dit de même, *speculum nasi*, pour exprimer l'instrument par le moyen duquel on dilate une narine pour découvrir les maladies du fond du nez, & y porter remède. Et *speculum oris*, l'instrument par le moyen duquel on force un malade à ouvrir la bouche. Et *speculum uteri*, un instrument propre à dilater le vagin & la matrice pour en connoître les maladies, & y remédier. Et *speculum ani*, l'instrument qui sert à dilater l'anus.

SPÉE; substantif féminin. Bois d'un an ou deux.

SPÉED, (Jean) mort à Londres en 1629, fut destiné d'abord à apprendre un métier; mais ayant trouvé un Mécène, il fit ses études. Son érudition lui procura les faveurs de Jacques Premier, qui répandit sur lui des bienfaits. On a de lui un ouvrage intitulé: *Théâtre de la Grande-Bretagne*, en anglois. Cet ouvrage fut traduit en latin, & imprimé à Amsterdam, *in-fol.* 1646. L'Auteur y donne une description exacte de cette Monarchie, une juste idée des mœurs de ses habitans, & un état de son gouvernement ancien & moderne. Il fait aussi l'histoire de ses Rois jusqu'à Jacques Premier son protecteur.

SPELLO; bourg d'Italie dans l'Ombrie, au Duché de Spolette, à une lieue, nord-ouest, de Foligno.

SPELMAN, (Henri) Chevalier anglois, mort en 1641, se rendit habile dans l'histoire d'Angleterre. Il s'attacha aussi à débrouiller le chaos des mots de la basse latinité. On a de lui, 1°. *Glossarium Archaeologicum*, in-fol. Il y explique les termes barbares & étrangers, les vieux mots remis en usage, & les nouveaux inventés depuis la décadence de l'empire Romain. 2°. *Villare Anglicum*; c'est une description alphabétique des villes, bourgs & villages d'Angleterre, *in-8°.* 3°. Une *Collection des Conciles d'Angleterre.*

Wilkius donna en 1737, une édition de cet ouvrage, plus ample que la première, qui n'étoit qu'en deux volumes *in-folio*. Celle que nous citons & qui est la meilleure, est en quatre vol. *in-fol.* 4°. *Reliquiæ spelmanicæ*, in-fol. en Anglois. C'est un recueil de traités nécessaires pour étudier l'histoire d'Angleterre. 5°. *Codex legum veterum statutorum Angliæ*, que *Wilkius* a inséré dans ses *Leges Anglo-Saxonicæ*, à Londres en 1721, *in fol.*

SPENCER, (Edmond) Poëte Anglois, natif de Londres, mort vers l'an 1598. La Reine Elizabeth en faisoit un cas singulier; elle lui fit compter cent livres sterlings pour une pièce de vers que ce Poëte lui présenta. Parmi les ouvrages de *Spencer*, le plus estimé est sa *Fairyqueen*, c'est-à-dire la *Reine des Fées*, en douze chants. Sa versification est douce, sa poësie harmonieuse, son élocution aisée, son imagination brillante. Cependant son ouvrage ennuie tous les lecteurs qui n'aiment pas les allégories trop longues, les descriptions verbeuses, les stances multipliées. Il déplaît encore aux gens sages par ses tableaux des extravagances de la Chevalerie, par ses affectations & ses *concetti*.

SPENCER, (Jean) né en 1630, devint maitre du collége du Corps de Christ, & doyen d'Ely, & mourut en 1693, à 63 ans. On a de lui un ouvrage sur *les Lois des Hébreux*, & les raisons de ces lois; & plusieurs autres écrits imprimés à Cambridge en 1727, en deux vol. *in-fol.* dans lesquels on trouve beaucoup d'érudition, & plusieurs observations singulieres.

SPENCER, (Guillaume) de Cambridge, Membre du Collége de la Trinité, dont on a une bonne édition Grecque & Latine de l'ouvrage d'*Origene* contre *Celse*, & de la *Philocalie*, avec des notes où il prodigue l'érudition.

SPERATUS, (Paul) Théologien Luthérien, né en 1484, d'une ancienne famille de Suabe, prêcha le Luthéranisme à Saltzbourg, à Vienne en Autriche, & en plusieurs autres villes d'Allemagne. *Luther* l'envoya en Prusse, où il fut élevé à l'épiscopat de Poméranie, où il mourut en 1554, à 70 ans. On a de lui plusieurs ouvrages, entr'autres des *Cantiques* que l'on chante dans les Églises Luthériennes, & dont les Protestans font cas.

SPERJULE; *voyez* ESPARGOUTTE.

SPERLONGA; bourg d'Italie, au royaume de Naples, sur la côte de la terre de Labour, entre Gaette & Terracine.

SPERMATIQUE; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Qui a rapport à la semence. Les *artères spermatiques* sont au nombre de deux, quelquefois plus; elles sortent pour l'ordinaire de la partie antérieure de l'aorte, environ un pouce au-dessous des émulgentes; ensuite elles descendent en fournissant des ramifications collatérales, & passant dans les hommes par les ouvertures aponévrotiques des muscles du bas ventre; lorsqu'elles sont parvenues à quelque distance du testicule, elles se partagent en deux branches principales, dont l'une va se distribuer dans la substance même du testicule, & l'autre à l'épididyme. Dans les femmes elles ne sortent pas du bas ventre, mais elles se distribuent aux ovaires & à l'uterus.

Les veines spermatiques accompagnent les artères de même nom,

& vont se rendre, la droite dans la veine-cave inférieure, & la gauche dans la veine-rénale du même côté.

Il faut remarquer que les artères spermatiques, à peu de distance de leur origine, s'unissent par le moyen du tissu cellulaire, & non par des anastomoses, avec les veines spermatiques; parvenues ensuite près des anneaux des muscles obliques externes, elles se joignent aussi aux nerfs des testicules, de même qu'aux conduits nommés *déférens* qui en reviennent; & tous ces vaisseaux qui sont joints ensemble par la tunique vaginale dans laquelle ils sont renfermés, composent ce que l'on nomme communément le *cordon des vaisseaux spermatiques*.

SPERLING, (Jean) né à Zenchfeld en Thuringe en 1603, enseigna la physique avec succès à Wittemberg, où il mourut en 1658. On a de lui plusieurs bons ouvrages. Les principaux sont, 1°. *Institutiones physicæ*. 2°. *Anthropologia physica*, &c.

SPERMATOCÈLE; substantif féminin & terme de chirurgie. Fausse hernie causée par le gonflement des vaisseaux déférens, qui les fait tomber dans le scrotum. Les saignées, la diette rafraîchissante & les cataplasmes anodins sont les remèdes qu'on emploie dans cette maladie qui dégénère en sarcocèle si elle n'est pas calmée promptement par ces moyens.

SPERMATOLOGIE; substantif féminin. Traité ou dissertation sur la semence. *La spermatologie de Schurig*.

SPERME; substantif masculin. *Sperma*. La semence dont l'animal est engendré.

De l'aorte qui descend vers la région des lombes, partent des vaisseaux qui conduisent la matière spermatique au testicule composé d'une infinité de vaisseaux faisant l'office de glande; la matière y étant filtrée est portée par deux conduits qu'on nomme *déférens*, dans deux petites poches membraneuses & cellulaires, situées à la partie postérieure & inférieure de la vessie, appelées *vésicules séminaires* qui lui servent de réservoirs; des vésicules séminaires la semence se décharge par le moyen des deux conduits éjaculatoires de la verge.

SPERON SPÉRONI, mort en 1588 à 84 ans, commença à enseigner la philosophie à 24 ans à Padoue sa patrie. Les Magistrats de cette ville l'ayant envoyé à Venise, il s'acquit tant de réputation, que lorsqu'il parloit dans le Sénat, les Avocats & les Juges des autres tribunaux quittoient le barreau pour l'entendre. On dit qu'étant à Rome, quelques Cardinaux lui demandèrent quel étoit le sens de ces lettres que l'on voyoit gravées sur la porte du palais du Pape, M. CCC. LX. il répondit : *multi cæci Cardinales creârunt Leonem decimum*: parceque ce Pape étoit encore jeune lorsqu'il fut élevé sur le saint Siége. Les principaux ouvrages de *Spéron* sont, 1°. Des *Dialogues*. 2°. *Canace*, tragédie. 3°. Des *Discours de la préséance des Princes en Italie*.

SPET; substantif masculin; poisson de mer qu'Artedi dit être du genre du Maquereau. A Livourne, & dans toute l'Italie, on lui donne le nom de *Luzzo-Marino*. Rondelet en distingue deux espèces. Ils sont longs & ont le museau pointu. Ils sont assez semblables au brochet pour la figure; de sorte qu'à Rome & à Montpellier, ceux qui ignorent

leur propre nom, les appellent *brochets de mer.*

Le Spet de la première espèce a le corps long & menu, le museau pointu & avancé, la mâchoire inférieure plus grande que la supérieure; elle finit en pointe, & reçoit celle de dessus. Ces mâchoires sont si bien jointes ensemble, qu'on diroit qu'il n'y a aucune fente, quoiqu'elle soit grande; car c'est un poisson goulu: le dedans de la bouche est jaune; les dents sont fort aiguës, & courbées en dedans: on en compte quatre à la mâchoire de dessus. Au milieu de la mâchoire de dessous se trouve une dent plus grande que toutes les autres. Elle entre dans un trou qui est à la mâchoire supérieure. Ses yeux sont grands & précédés de deux trous: de la tête jusqu'à la queue est un seul trait, situé au milieu du corps, & qui est fait d'écailles; le ventre est blanc, le dos tendre, & les ouies assez ouvertes; la première de ses deux nâgeoires du dos a cinq aiguillons; sa chair est blanche, agréable au goût, dure & sèche.

La seconde espèce de spet est semblable, dit Rondelet, au *Hautin-Hàrius*; sa queue est en pointe; sa chair & ses os sont transparens; il a par le milieu du dos un trait droit qui va des ouies jusqu'à la queue. Ce spet est plus petit & plus blanc que le précédent: la toile de son ventre est noire, & il a au ventre une longue vessie pleine d'air.

SPEY; (la) grande rivière d'Écosse, la plus grosse de ce Royaume après le Tay, & la plus rapide de toutes. Sa source est au pied d'une montagne, sur les confins des Provinces de Lochabir & de Badenoch. Elle reçoit dans son cours qui est de soixante milles, plusieurs autres rivières & se jette avec rapidité dans l'Océan, au-dessous de Bogde-Gicht. Tout l'avantage que procure cette rivière à ceux qui habitent sur ses bords, est la pêche des saumons qui s'y rencontrent en quantité. Les pêcheurs se mettent de nuit sur l'eau, dans des canots d'osier entourés de cuir: ils suivent les saumons à la trace, les dardent avec des bâtons pointus, & les prennent à la main. Dans le jour ils les attendent sur le bord de l'eau.

SPEZZE; Ville d'Italie, dans l'État de Gènes, sur un golfe de même nom, à dix-neuf lieues, sud est, de Gènes, & vingt-six lieues, nord-ouest, de Florence.

SPHACÈLE; substantif masculin. Mortification entière de quelque partie du corps, causée par l'interception de la circulation du sang & des autres humeurs.

Le sphacèle est différent de la gangrène, en ce que celle-ci n'est qu'une mortification commencée, &, pour ainsi dire, le commencement du sphacèle, qui est une mortification parfaite & achevée.

On distingue le sphacèle par la noirceur ou la lividité de la partie affectée, par sa mollesse, son insensibilité, & son odeur de cadavre.

Les causes du sphacèle sont des ligatures trop serrées, des froids excessifs, les grandes inflammations, la morsure des chiens enragés, *&c.*

Il n'y a d'autre remède dans le sphacèle que l'amputation de la partie qui en est attaquée.

SPHACELÉ, ÉE; adjectif. Qui est attaqué du sphacèle. *Il avoit la jambe sphacelée.*

SPHÉNOÏDAL, ALE; adjectif &

terme d'Anatomie. Qui a du rapport à l'os sphénoïde.

L'échancrure de l'os temporal qui reçoit l'apophyse épineuse de l'os sphénoïde se nomme *sphénoïdale*.

On remarque à la face interne de l'os sphénoïde un enfoncement entre les apophyses clinoïdes ; c'est cet enfoncement qu'on nomme *selle sphénoïdale*, *selle de Turquie*, *selle du Turc*, *selle à cheval* ou *fosse pituitaire*.

La suture sphénoïdale joint l'os sphénoïde avec tous les os qui sont immédiatement à sa circonférence.

Les sinus sphénoïdaux sont deux cavités considérables situées dans la portion épaisse de l'os sphénoïde, sous la partie antérieure de la selle, & sous l'intervalle des deux trous optiques jusques vers le bec de l'os sphénoïde. Ils sont ordinairement divisés par une cloison osseuse, & ouverts antérieurement aux côtés du bec derrière les conques supérieures du nez : leur figure, leur étendue, leur cloison & leurs ouvertures varient ; quelquefois il manque un des sinus, quelquefois l'un s'ouvre seulement dans l'autre, quelquefois ils manquent tous deux, quelquefois il y a plusieurs cellules sans cloison, & très-souvent la cloison est inégale & plus d'un côté que de l'autre.

Les trous sphénoïdaux sont les ptérygoïdiens externes.

SPHÉNOÏDE ; substantif masculin & terme d'Anatomie. C'est un os situé à la base du crâne, dont il forme une grande partie. Il a été ainsi nommé, parce qu'il est enchâssé comme un coin entre les autres os du crâne, ce qui lui a aussi fait donner le nom de Cunéiforme. Quelques-uns l'ont regardé comme un seul & même os avec l'occipital, parceque dans les vieillards ils se trouvent si parfaitemant ossifiés & joints ensemble, qu'il n'est pas possible d'appercevoir les traces de la division primitive. Cet os est encore nommé *basilaire*, parce qu'il est situé à la base du crâne ; *os fondamental*, parceque par sa situation il forme comme les fondemens de la boîte osseuse du crâne ; *os multiforme* parce qu'il représente un grand nombre de figures différentes ; enfin *os collatoire* à cause de la glande pituitaire qui est logée dans la fosse de la selle du Turc.

Cet os a une figure parfaitement symmétrique ; on le compare à une chauve-souris qui a les aîles étendues ; on le divise en trois parties ; savoir en corps qui en est la partie moyenne & qui est regardée comme le corps de cet animal, & en parties latérales qui sont les extrêmités, & qui en représentent les aîles.

On divise encore l'os spénoïde en deux faces, une externe & une interne, toutes les deux inégales. Voyons ce qu'on y observe à l'une & à l'autre.

A la face externe on remarque des éminences & des cavités. Les premières sont neuf en nombre, quatre paires & une impaire ; les deux premières & les plus considérables sont appelées les *apophyses temporales*, soit parcequ'elles sont situées sur les régions du même nom, soit parce qu'elles concourent à les former en partie. Elles sont aussi nommées *les grandes aîles du sphénoïde*. On observe que leurs extrêmités ont des dentelures, & sont taillées en maniere de biseau ou en forme d'écaille, afin de se joindre par ce moyen plus exactement en devant avec le coronal, &

& en arrière avec la portion écailleuse du temporal. L'usage de ces deux apophyses est de former en partie les régions temporales & une grande portion de la coulisse zigomatique. Les deux apophyses suivantes sont les apophyses orbitaires, ainsi nommées à raison de leur situation & de leur usage; elles sont encore assez exactement dentelées, afin de se joindre solidement avec la partie du coronal qui leur répond. Les deux apophyses qui suivent sont appelées *pterigoïdes;* ce sont deux éminences doubles, c'est-à dire, formées de chaque côté de deux feuillets osseux appelés *aîles*, lesquels se détachant du corps de l'os, descendent en droite ligne, & représentent ainsi assez bien les pattes d'un oiseau. On distingue ces deux languettes osseuses en interne & en externe, de même que deux faces à chacune, savoir, une externe & l'autre interne. L'aîle externe est plus large, plus mince & plus courte que l'interne, & à l'extrêmité inférieure de celle-ci on découvre une espèce de crochet osseux, autour duquel roule comme dans une poulie, le tendon d'un muscle de la luette, appelé *ptérygostaphylin externe.* L'usage de ces apophyses est de borner les côtés de l'ouverture postérieure des narines. Les deux dernières apophyses paires se nomment *épineuses* à raison de leur figure; ou bien *angulaires*, ou *carotidiennes*, à raison de leur usage. La dernière apophyse qui est l'impaire, se trouve percisément dans le milieu & entre les deux aîles internes des apophyses ptérygoïdes; elle se nomme le *bec osseux*, ou *l'apophyse cristagalli du sphénoïde;* elle sert à l'articulation solide du vomer.

Les cavités externes du sphénoïde sont des trous, des fosses, des sinuosités, des goutières, des échancrures.

Les trous sont deux en nombre (nous décrirons les autres à la face interne) un de chaque côté, creusés dans l'épaisseur de l'os, & situés à la base des apophyses ptérygoïdes. Ces trous sont nommés *sphénoidaux*, parcequ'ils sont uniques à l'extérieur de cet os; ou à raison de leur situation, *trous ptérygoïdiens externes.* Ils livrent passage à un rameau de l'artere carotide externe, qui va de chaque côté se distribuer dans les labyrinthes de l'os ethmoïde.

Les fosses extérieures du sphénoïde sont six, trois de chaque côté; savoir deux portions de fosses orbitaires sur les apophyses du même nom; elles concourent à la formation des orbites. Les quatre autres fosses se nomment *ptérygoïdiennes*, & sont distinguées en internes & en externes. Les internes sont entre les deux aîles des apophyses ptérigoïdes, & servent à donnent attache aux muscles ptérygoïdiens internes. Les autres sont au haut des deux aîles externes, & donnent attache aux muscles ptérygoïdiens externes.

Les sinuosités de cet os sont deux, une de chaque côté, précisément sur les grandes aîles ou les apophyses temporales de cet os. Elles donnent passage au tendon du muscle temporal.

Les rainures sont une de chaque côté en forme de petites goutieres, & auprès des apophyses épineuses; elles forment en partie la trompe d'Eustache.

Les échancrures du sphénoïde sont treize en nombre. Les deux

premières ſont les deux échancrures ſphéno-coronales, recevant le bord du coronal qui eſt au-deſſus du proceſſus demi-circulaire. Celles d'après ſont les deux ſpheno-pariétales, leſquelles ſe trouvent aux extrémités des grandes aîles, & reçoivent la languette du pariétal. Les deux ſuivantes ſont les échancrures ſphéno-temporales, deſtinées à recevoir la portion antérieure de la partie écailleuſe du temporal. Les deux qui viennent après ſont les deux portions des fentes ſphéno-maxillaires ou orbitaires inférieures, qui ſont exactement bouchées par la dure-mère, laiſſant néanmoins une ouverture dans le milieu pour le paſſage de la ſeconde branche de la cinquième paire de nerfs, appelée *maxillaire ſupérieure.* Les deux d'après ſont nommées *ptérygo-palatines ;* elles règnent entre l'extrémité inférieure des deux aîles qui forment les apophyſes *ptérigoïdes*; & comme elles ſont bouchées dans l'état naturel par une portion de l'os palatin, elles ont été nommées ptérigo-palatines. Les deux dernières échancrures paires du ſphénoïde ſont nommées *épineuſes*, à raiſon de leur ſituation. Outre toutes ces échancrures, il y y en a une très-conſidérable dans le milieu de cet os, entre les deux apophyſes ptérygoïdes, occupant tout l'eſpace qu'il y a d'une aîle interne à l'autre, elle eſt nommée *échancrure naſale ;* elle forme l'ouverture des arrière-narines.

La face interne de l'os ſphénoïde renferme auſſi des parties éminentes & des parties caves. Les éminentes ſont ſept apophyſes, trois paires & une impaire ; cette dernière, qui eſt la plus conſidérable, & qui forme, pour ainſi dire, le corps de l'os, eſt nommée la *ſelle turcique ;* les quatre ſuivantes ſont les apophyſes clinoïdes, diſtinguées en deux antérieures & en deux poſtérieures. Ces dernières ſont la plupart du temps confondues enſemble, & n'en forment qu'une. Les unes & les autres donnent attache à de petits allongemens de la dure-mère qui bordent les parties latérales de la ſelle turcique, & en forment une foſſe exactement entourée & bornée de toute part. Les deux dernières apophyſes internes ſont ſes petites aîles ; c'eſt ainſi que les appelle *Ingraſſias.* On les nomme auſſi les crêtes du ſphénoïde.

Les cavités internes de cet os ſont des foſſes, des trous & des ſinus.

Il y a cinq foſſes, dont quatre ſont des portions de foſſes, ſavoir, les deux premières ſur les crêtes du ſphénoïde, formant en partie les foſſes antérieures de la baſe du crâne ; & les deux d'après ſur les grandes aîles formant auſſi les foſſes moyennes de la baſe du crâne. Les unes & les autres ſervent à loger en partie le cerveau. La cinquième foſſe eſt impaire, préciſément ſur la ſelle turcique; elle ſert de domicile à la glande pituitaire.

Les trous ſont au nombre de douze, ſix de chaque côté, dont les deux premiers ſont les plus antérieurs, creuſés préciſément à la baſe des apophyſes clinoïdes antérieures; ils ſont nommés *trous optiques*, ayant pour uſage de laiſſer paſſer les nerfs de même nom. Les deux trous ſuivant ſont formés par la partie la plus élargie de la fente ſphénoïdale, ou fente déchirée, ou irrégulière antérieure ; ils livrent paſſage à la troiſième

paire de nerfs appelés par Ruisch *les moteurs*, à la quatrième paire nommés par Willis les *pathétiques*, à la première branche de la cinquième paire nommée *ophthalmique*; & enfin à toute la sixième paire, si ce n'est un filet qui venant se joindre à deux filets de la cinquième, concourt à la formation du nerf intercostal. La partie supérieure de cette même fente forme un trou quelquefois bien marqué, & qui dans d'autres cas n'est qu'une échancrure. Cette ouverture, quelle qu'elle soit, a toujours le même usage, qui est de laisser passer une artère & une veine sanguine, appelées *oculaires*, parcequ'elles se distribuent à l'œil. Les trous qu'on observe après ceux-là venant toujours de devant en arrière, sont les deux grands trous ronds ou maxillaires supérieurs, qui laissent passer le second cordon de la cinquième paire de nerfs qui se distribuent à la mâchoire supérieure. Ceux qui viennent ensuite sont les deux trous ovalaires ou maxillaires inférieurs pour le passage du troisième cordon de la cinquième paire, lequel entrant dans le canal de la mâchoire inférieure, va fournir aux dents dont elle est armée: enfin les deux derniers trous sont creusés dans la substance même des apophyses épineuses, on les nomme *trous épineux*, ou *petits trous carotiques*, ou *petits trous ronds*: ils laissent passer l'artère épineuse de la dure-mère qui va former par ses battemens & ses oscillations les impressions qu'on nomme *la feuille de figuier* dans la surface interne du pariétal.

On observe enfin au sphénoïde deux cavités creusées dans son épaisseur, & nommées *sinus sphénoïdaux*. Quelquefois ces sinus forment deux cavités distinctes par une cloison osseuse & mitoyenne, & quelquefois elle manque. Dans certains sujets la cloison n'étant pas dans le milieu, une des cavités se trouve plus spacieuse que l'autre; quelquefois enfin chacune de ces cavités a un aboutissant, & dans d'autres cas il n'y en a qu'un, & pour lors la cloison moyenne est percée pour que l'humeur d'une cavité puisse être répandue dans l'autre, & par ce moyen jetée au-dehors. L'usage de ces sinus tapissés de la membrane pituitaire servent selon quelques-uns, de magasin à la morve qui est versée par le moyen de leur ouverture le long de la lame perpendiculaire de l'ethmoïde, pour delà tomber dans le nez. On croit aussi qu'ils concourent à rendre la voix plus sonore.

La substance de cet os est compacte pour la plus grande partie, & il n'y a que fort peu de diploë, encore ne se rencontre-t-il que par endroits, savoir, dans la portion épaisse derrière la selle, vers sa symphyse avec l'occipital, & un peu dans les apophyses orbitaires.

Pour mettre l'os sphénoïde en situation, il faut tourner la selle en haut, le bec en-devant, & les apophyses ptérygoïdes en bas.

Cet os est articulé avec tous les os du crâne, & avec tous ceux de la face, excepté les os unguis, les os propres du nez, & les cornets inférieurs du nez.

Ses usages généraux sont de contribuer à la formation du crâne, & en même temps à celle de la face, de loger plusieurs parties, & de livrer passage à beaucoup d'autres, ainsi qu'on l'a fait connoître dans sa description.

SPHÉNOMAXILLAIRE ; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a du rapport à l'os sphénoïde & à l'os maxillaire. *La fente sphénomaxillaire.*

SPHÉNOPALATIN ; adjectif & terme d'Anatomie. Nom d'un muscle qu'on nomme aussi *sphéno-staphilin*, & d'un trou formé par l'os du palais & par l'os sphénoïde.

SPHÉNOPHARYNGIEN ; adjectif & terme d'Anatomie. Nom d'une paire de petits muscles qui s'attachent par une de leurs extrémités à l'os sphénoïde au dessus de l'os interne de l'apophyse Ptérigoïde, & par l'autre à une ligne tendineuse qui sépare le pharynx en deux portions, dont l'une est à droite, & l'autre à gauche. Une portion de l'extrémité qui a son attache au sphénoïde, adhère aussi à la partie cartilagineuse de la trompe d'Eustache qui en est voisine, ce qui a fait ajouter à leur nom celui de *salpingo*, par quelques Anatomistes qui les ont nommés *sphéno-salpingo-pharyngiens*.

SPHÈRE ; substantif féminin. *Sphæra.* Terme de Géométrie. Globe, corps solide dont toutes les lignes tirées du centre à la circonférence sont égales.

Propriétés de la sphère. 1°. Sa solidité est égale au produit de sa surface par le tiers de son rayon.

2°. Sa surface est égale à quatre fois l'aire de l'un de ses grands cercles.

3°. Le cube de la circonférence est à sa solidité comme 2904 est à 49.

4°. Le carré de la circonférence de l'un de ses grands cercles est à sa surface comme 22 est à 7.

5°. Onze fois le carré du sinus d'un segment de sphère, plus trent fois le carré de la corde de ce segment est à la solidité de ce segment, comme 21 est à ce même sinus.

6°. La longueur du sinus d'un segment quelconque de sphère est à la surface convexe de ce segment, comme 14 est à 44 fois le diamètre de cette sphère.

7°. Toutes les sphères sont l'une à l'autre comme les cubes de leur diamètre.

On trouve les raisons que les sphères ont entre elles dans les *Elemens d'Euclide* ; cependant *Archimede* est le premier qui a fait voir la manière de calculer la solidité de la sphère dans ses livres de *Cylindro & Sphæra.* Il a encore découvert cette fameuse propriété que la sphère est au cilindre cyrconscrit, c'est-à-dire, de base & de hauteur égales, comme 2 à 3. *Archimede* a tant estimé cette invention, qu'il ordonna de mettre sur son tombeau une sphère & un cilindre circonscrit.

On prouve en optique qu'une sphère entière de verre réunit presque à la distance de son demi diamètre les rayons parallèles d'un objet.

Sphère, en termes d'Astronomie, se dit de cet orbe ou étendue concave qui entoure notre globe, & auquel les corps céleftes, le soleil, les étoiles, les planètes & les comètes semblent être attachés.

On l'appelle aussi la *sphère* du monde, & elle est l'objet de l'astronomie sphérique.

Cette sphère est extrémement grande puisqu'elle renferme les étoiles fixes. Le diamètre de l'orbite de la terre est si petit, quand on le compare au diamètre de la sphère du monde, que le centre de la sphère ne souffre point de changement sensible, quoique l'observateur se place successivement dans les diffé-

rens points de l'orbite : mais en tous temps & à tous les points de la surface de la terre, les habitans ont les mêmes apparences de la sphère ; c'est-à-dire que les étoiles fixes paroissent occuper le même point dans la surface de la sphère. Notre manière de juger de la situation des astres est de concevoir des lignes droites tirées de l'œil ou du centre de la terre, à travers le centre de l'astre, & qui continuent encore jusqu'à ce qu'elles coupent cette sphère ; les points ou les lignes qui se terminent sont les lieux apparens de ces astres.

Pour mieux déterminer les lieux que les corps occupent dans la sphère, on a imaginé différens cercles sur la surface, & qu'on appelle par cette raison *cercles de la sphère*.

Il y en a quelques-uns qu'on appelle *grands cercles*, comme l'écliptique, le méridien, l'équateur, &c. Les autres *petits cercles*, comme les tropiques, les parallèles, &c.

SPHÈRE, en géographie, &c. signifie une certaine disposition de cercles sur la surface de la terre, dont la plupart gardent toujours entre eux la même *situation*, mais sont différement disposés par rapport aux différens points de la surface de notre globe.

Les cercles qu'on concevoit originairement sur la surface de la sphère & du monde, ont été pour la plus grande partie transférés par analogie à la surface de la terre, où on les conçoit tracés directement sous ceux de la sphère & dans les mêmes plans, de manière que si les plans des cercles de la terre étoient continués jusqu'à la sphère, ils coïncideroient avec les cercles respectifs qui y sont placés : c'est ainsi que nous avons sur la terre un horison, un méridien, un équateur, &c.

Comme l'équateur qui est dans le ciel divise la sphère en deux parties égales, l'une septentrionale, l'autre méridionale, de même aussi l'équateur qui est sur la surface de la terre, la divise en deux parties égales.

Et comme les méridiens qui sont dans la sphère passent par les pôles du monde, il en est de même de ceux qui sont sur la terre.

Toute la sphère ou le globe terrestre pouvant amener tour-à-tour tous ses points dans le méridien, & le méridien pouvant hausser ou baisser l'axe du monde en glissant dans les entailles de l'horison, cela sert à déterminer les aspects du ciel à l'égard de tous les peuples de la terre, à mesurer les différences des lieux, à connoître la durée des nuits & des jours de tel lieu, le moment du lever & du coucher du soleil, l'heure qu'il est en tel endroit quand il est midi dans un autre ; en un mot à résoudre toutes les questions qui regardent la disposition des lieux, tant entr'eux sur le globe, qu'à l'égard du soleil & de tout le ciel.

Donc suivant les différentes positions de quelques-uns de ces cercles par rapport aux autres, il arrive que nous avons la sphère droite parallèle ou oblique. La sphère droite est celle dans laquelle l'équateur coupe l'horison du lieu à angles droits.

Dans cette situation l'équateur & tous les cercles parallèles à l'horison doivent couper directement l'horison sans s'incliner d'un côté plus que de l'autre. Réciproquement l'horison coupe l'équateur, &

tous les cercles parallèles à l'équateur en deux portions égales. Telle est la sphère droite, & voici ses effets. On a le jour en général tant que le soleil est sur l'horison. Or tous les cercles que le soleil décrit d'un tropique à l'autre sont coupés en deux portions égales par cet horison, puisqu'ils tombent directement dessus. Les jours y sont donc égaux aux nuits, & durant toute l'année il y a douze heures de jour & autant de nuit. Le soleil y descendant directement sous l'horison, s'en éloigne plus vîte que s'il s'y plongeoit obliquement; ainsi le crépuscule est plus court.

La *sphère parallèle* est celle dans laquelle l'équateur est parallèle à l'horison sensible, & dans le plan de l'horison rationnel.

Elle est telle pour ceux auxquels le pôle sert de zénith. Si ce coin du monde est habitable, on doit y avoir l'horison dans l'équateur, puisque le pôle & le zénith y étant la même chose, à quatre-vingt-dix degrés delà, on trouve également l'horison & l'équateur qui se confondent ou deviennent parallèles l'un à l'autre; ce qui fait donner à cette disposition du monde le nom de *sphère parallèle*. En voici les suites. Le soleil est six mois en deçà de l'équateur vers le pole arctique, & six mois au-delà. Si l'équateur est l'horison des peuples qui peuvent être sous le pôle, ils devroient voir le soleil tourner six mois de suite autour d'eux, s'élever peu à peu durant trois mois jusqu'à la hauteur de vingt-trois degrés & demi, & pendant trois autres mois s'abaisser par des cercles disposés en formes de lignes spirales, jusqu'à ce que décrivant un parallèle qui commence à se détacher de l'équateur; il abandonne aussi leur horison.

La *sphère oblique* est celle dans laquelle l'équateur coupe l'horison obliquement.

Dans cette position l'horison & l'équateur se coupent obliquement, faisant un angle aigu d'un côté & obtus de l'autre; de sorte que les révolutions diurnes de la sphère se font à angles obliques à l'horison. L'un des pôles du monde est toujours élevé au-dessus de l'horison, & toujours visible; mais l'autre est perpétuellement au-dessous & invisible, & la hauteur de l'un est toujours égale à l'abaissement de l'autre. Le zénith est hors de l'équateur entre lui & le pôle. Il en est de même du nadir.

Sphère, signifie aussi une espèce de machine ronde & mobile, composée de divers cercles qui représentent ceux que les astronomes imaginent dans le ciel On appelle cette sorte de sphère, *sphère armillaire*, parcequ'elle est composée d'un nombre de bandes ou anneaux de cuivre ou d'autre matière, appelés par les Latins *armilla*, à cause de la ressemblance qu'ils ont avec des bracelets ou anneaux.

On la distingue d'avec le globe en ce que quoique le globe ait tous les cercles de la sphère tracés sur sa surface, il n'est cependant pas coupé en bandes ou anneaux pour représenter les cercles purement & simplement; mais il offre aussi les espaces intermédiaires qui se trouvent entre les cercles.

Tout ce que nous voyons dans le ciel marche pour nous comme étant vu dans une sphère concave. Un globe convexe & qu'on ne voit que par dehors, n'étant pas continuellement propre à nous peindre cette

concavité, on s'avisa de construire une sphère évidée, & où l'on pût voir intérieurement tous les points qu'on a intérêt de connoître, en ne la composant que de ces points mis bout à bout, & en supprimant les autres.

Il y a des sphères armillaires de deux sortes suivant l'endroit où la terre y est placée; c'est pourquoi on les distingue en sphère de Ptolémée & sphère de Copernic: dans la première la terre occupe le centre, & dans la dernière elle est sur la circonférence d'un cercle suivant la place que cette planète remplit dans le système solaire.

Sphère, signifie aussi, la connoissance des principes de l'Astronomie, qu'on apprend par le moyen d'une sphère. *C'est ce maître qui lui enseigne la sphère.*

Sphère, signifie encore, l'espace dans lequel les Astronomes conçoivent qu'une planète fait son cours. *Saturne parcourt sa sphère en trente années.*

On appelle en termes de Physique, *sphère d'activité*, l'espace dans lequel la vertu d'un agent naturel peut s'étendre, & hors duquel il n'a point d'action. *En plaçant une aiguille dans la sphère d'activité de l'aimant, il l'attirera.*

Sphère, signifie figurément, étendue de pouvoir, d'autorité, de connoissance, de talent, de génie. *Cela n'étoit pas de sa sphère. Si vous lui parlez de physique, il sera hors de sa sphère. En traitant cette matière vous sortez de votre sphère.*

On dit quelquefois qu'*un homme sort de sa sphère*; pour dire, qu'il sort des bornes de son état, de sa condition.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

SPHÉRICITÉ; substantif féminin. *Sphericitas.* Qualité de ce qui est sphérique.

La sphéricité des cailloux, des fruits, des graines, *&c.* & des goutes d'eau, de vif-argent, *&c.* & des bulles d'air dans l'eau, *&c.* vient, suivant Hook, du peu de convenance de leurs parties avec celles du fluide environnant; ce fluide, selon lui, les empêche de se mêler & les contraint de prendre une forme ronde en les pressant également de toutes parts.

Les Newtoniens expliquent cette *sphéricité* par leur grand principe de l'attraction, suivant lequel les parties de la même goute fluide, *&c.* se rangent naturellement le plus proche du centre de cette goute qu'il est possible, ce qui occasionne nécessairement une figure ronde.

SPHÉRIQUE; adjectif des deux genres. *Sphæricus.* Qui est rond comme un globe. *Corps sphérique. Figure sphérique.*

Sphérique, signifie aussi, qui appartient à la sphère. Un *angle sphérique* est l'inclinaison mutuelle de deux plans qui coupent une sphère.

Un *triangle sphérique* est un triangle compris entre trois arcs de grands cercles d'une sphère qui se coupent l'un l'autre. Les propriétés des triangles sphériques sont démontrées avec beaucoup d'élégance & de simplicité dans un petit traité qui est imprimé à la fin de *l'introductio ad veram Astronomiam*, de M. Keill. M. de Parcieux de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de celle de Berlin, a donné au public en 1741, un traité de *Trigonométrie sphérique in-4°.* imprimé à Paris chez Guérin; l'Auteur démontre dans cet ouvrage les propriétés des triangles *sphériques*, en regardant leurs angles

comme les angles formés par les plans qui se coupent au centre de la sphère & les côtés des triangles sphériques comme les angles, que forment entre elles les lignes tirées du centre de la sphère aux extrémités des triangles ; c'est-à-dire qu'il substitue aux triangles *sphériques* des pyramides qui ont leur sommet au centre de la sphère. L'Académie Royale des Sciences ayant fait examiner cet ouvrage par des commissaires qu'elle nomma à cet effet, a jugé que quoique l'idée de M. de Parcieux ne soit pas absolument nouvelle, & qu'elle l'ait obligé de charger quelques unes de ses démonstrations d'un assez grand détail, elle lui avoit donné moyen d'en éclaicir & d'en simplifier un plus grand nombre d'autres, & que cet ouvrage ne pouvoit manquer d'être fort utile.

SPHÉRIQUEMENT; adverbe. *Sphericè.* D'une manière sphérique, en forme sphérique. *Képler a fait voir que les planètes ne se mouvoient pas sphériquement, mais dans des ellipses.*

SPHÉRISTÈRE ; substantif féminin. Lieu destiné aux différens exercices où les balles s'employoient.

SPHÉRISTIQUE ; adjectif des deux genres. Nom générique qui comprenoit chez les anciens tous les exercices où l'on se servoit de balles.

On l'emploie presque toujours substantivement, & alors on le fait féminin.

La sphéristique étoit une partie de la Gymnastique ancienne. On a fait honneur de son invention à Pithus, à Nausicaa, aux Sicyoniens, aux Lacédémoniens, & aux Lydiens. Il paroît que dans le temps d'Homere cet exercice étoit fort en usage, puisque ce Poëte en fait un amusement de ses Héros. Il étoit fort simple de son temps, mais il fit de grands progrès dans les siècles suivans chez les Grecs. Ces peuples s'appliquant à le perfectionner, y introduisirent mille variétés qui contribuoient à le rendre plus divertissant & d'un plus grand commerce. Ils ne se contentèrent pas d'admettre la *sphéristique* dans leurs gymnases où ils eurent soin de faire construire des lieux particuliers, destinés à recevoir tous ceux qui vouloient s'instruire dans cet exercice, ou donner des preuves de l'habileté qu'ils y avoient acquise ; ils proposèrent encore des prix pour ceux qui se distingueroient en ce genre dans les jeux publics. Les Athéniens entr'autres donnèrent un témoignage signalé de l'estime qu'ils faisoient de la *sphéristique*, en accordant le droit de bourgeoisie, & en érigeant des statues à un certain Aristonique Carystien, joueur de paume d'Alexandre-le-Grand, & qui excelloit dans cet exercice.

SPHÉROIDE ; substantif masculin & terme de Géométrie. Nom qu'Archimède a donné à un solide qui approche de la figure d'une sphère, quoiqu'il ne soit pas exactement rond, mais oblong, parcequ'il a un diamètre plus grand que l'autre, & qu'il est engendré par la révolution d'une demi-ellipse sur son axe.

Quand il est engendré par la révolution d'une demi-ellipse sur son plus grand axe, on l'appelle *spheroïde oblong* ou *alongé ;* & quand il est engendré par la révolution d'une ellipse sur son petit axe, on l'appelle *sphéroïde* applati.

Pour ce qui regarde les dimensions solides d'un *sphéroïde* alongé, il est les deux tiers de son cylindre circonscrit.

Un *sphéroïde* alongé est à une

sphère

sphère décrite sur son grand axe, comme le carré du petit axe est au carré du grand; & un *sphéroïde* aplati est à une sphère décrite sur le petit axe, comme le carré du grand axe est au carré du petit.

On appelle aujourd'hui assez généralement *sphéroïde*, tout solide engendré par la révolution d'une courbe ovale autour de son axe, soit que cette courbe ovale soit une ellipse ou non.

SPHINCTER; substantif masculin, & terme d'Anatomie. Il se dit de certains muscles qui servent à fermer, à resserrer des parties.

Le sphincter de l'anus est un muscle large, épais, charnu, qui borde l'anus tout autour; sa figure & la tissure de ses fibres en-dehors, immédiatement sous la peau forme une espèce d'ovale; il tient par-devant à l'accélérateur de l'urine, & par derrière au coccyx; à mesure qu'il avance plus loin sur le corps de l'intestin droit, ses fibres deviennent circulaires, & ont à peu près deux doigts de large Il est beaucoup plus large dans les hommes que dans les autres animaux, & cela parceque l'homme ayant le corps dressé perpendiculairement, il faut beaucoup plus de force à ce muscle pour retenir les excrémens, fonction pour laquelle il est fait.

On distingue aujourd'hui la portion du sphincter qui se trouve sous la peau de celle qui embrasse l'extrémité de l'intestin. On nomme la première *sphincter cutanée*, & l'autre retient proprement le nom de *sphincter*. Au-dessus de ce dernier on observe que l'intestin fait plusieurs plis ou rides longitudinales, à peu près semblables aux plis que forme une bourse quand on la ferme.

Le *sphincter de la gorge*, *sphincter gulæ*, est le même que l'œsophagien.

Le *sphincter des lèvres* est la même chose que le constricteur des lèvres.

Le *sphincter du vagin* est immédiatement au-dessous du clitoris, & borde le vagin tout autour de fibres circulaires de trois doigts de large; il y a des sujets où à peine paroît-il charnu.

Il sert non-seulement à fortifier le vagin, mais aussi à arrêter le sang qui revient du plexus rétiforme du *pudendum*, en comprimant quelques-unes des veines qui passent dessous, moyennant quoi les veines se distendent, & le vagin se resserre.

Le *sphincter de la vessie*. Pour empêcher, disent quelques-uns, que l'urine ne s'écoule involontairement de la vessie, la nature a entouré le cou de la vessie de fibres charnues, obliques & circulaires, qui sont situées sur la membrane ultérieure, & qui font l'office de sphincter, jusqu'à ce que tant par la quantité que par l'âcreté de l'urine, & par la contraction de la tunique musculeuse de la vessie, aussi bien que par l'action des muscles du bas ventre & du diaphragme, la contraction du sphincter soit forcée, & que l'urine soit obligée de s'échapper.

Voilà comme on décrit le sphincter de la vessie. Mais le 9 Février 1724, M. Sabatier dans sa démonstration à l'Hôtel des Invalides, a assuré qu'il avoit long-temps & inutilement cherché le sphincter de la vessie, qu'il n'y en avoit point de réel, & qu'il existoit seulement dans l'imagination de ceux qui en ont parlé, & qui ont pris le rele-

veur antérieur de l'anus pour un ſphincter de la veſſie. Il a ajouté que ſes travaux ſe ſont là-deſſus trouvés conformes à ceux de M. Lieutaud.

SPHINX ; ſubſt. maſc. que quelques auteurs ont fait féminin. Monſtre imaginaire que les poëtes font enfant de deux autres monſtres, & qui avoit le viſage & les mains d'une jeune fille, le corps d'un chien, la queue d'un dragon, les griffes d'un lion, & les ailes ſemblables à celles de l'aigle. *Voyez*-en l'hiſtoire au mot Œdipe.

Sphinx, ſe dit auſſi en termes de ſculpture, d'une figure qui a le viſage & les mamelles d'une femme, & le reſte du corps d'un lion. Tel eſt le ſphinx de l'eſcalier qui porte ce nom à Fontainebleau, tels ſont les deux *ſphinx* de marbre blanc devant le parterre de la Dauphine à Verſailles. On en voit pluſieurs autres ſemblables qui ornent des rampes de terraſſe dans les jardins.

SPICA ; ſubſtantif maſculin & terme de Chirurgie. Sorte de bandage dont les tours repréſentent en quelque ſorte un épi de blé.

SPICANARD ; *voyez* Nard.

SPICILÉGE ; ſubſtantif maſculin & terme didactique. Recueil, collection de pièces, d'actes, &c. *Le ſpicilège du P. d'Achery.*

SPIEGELBERG ; ville & comté d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie, au voiſinage d'Hamelen.

SPIERRE (François) de Lorraine, deſſinateur & graveur. Ses ouvrages ſont rares & très-eſtimés. Son burin eſt des plus gracieux. Les eſtampes qu'il nous a données de ſa compoſition prouvent la facilité & la beauté de ſon génie. On eſtime ſurtout la Vierge qu'il a gravée d'après le Correge.

SPIETZ ; petite ville de Suiſſe au canton de Berne, ſur le lac de Thoun.

SPIFAME, (Jacques-Paul) né à Paris, étoit originaire de Lucques en Italie. Après avoir paſſé par différens poſtes que ſon mérite lui avoit procurés, il fut élevé à l'Evêché de Nevers, & ſe trouva aux états tenus à Paris en 1517. Ce prélat entretenoit alors une femme qui lui perſuada de ſe retirer avec elle à Genève. Spifame plus touché de ſes charmes que convaincu des erreurs de la réforme, alla joindre Calvin en 1559. Ce patriarche des réformés l'envoya à Orléans auprès du Prince de Condé en qualité de miniſtre. Ce Prince le députa à la diète de Francfort, pour juſtifier les Proteſtans qui avoient pris les armes, & pour implorer le ſecours de Ferdinand. Il y ſignala ſon éloquence, & obtint tout ce qu'il voulut. De retour à Genève, il fut accuſé de pluſieurs crimes, & il eut la tête tranchée en 1566, après avoir été convaincu d'avoir fait un faux contrat & de faux ſceaux. On a de lui la harangue qu'il prononça à la diète de Francfort, & quelques autres écrits.

SPINAL, ALE ; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a du rapport à l'épine.

L'artère vertébrale dès ſon entrée dans le crâne produit un rameau, & un peu après en gliſſant ſur l'apophyſe cunéiforme, elle en donne un ſecond ; ces deux rameaux ſe joignent avec deux autres que fournit l'artère vertébrale voiſine. Il réſulte de leur union deux branches d'artère, dont l'une rampe dans toute la longueur de la partie antérieure de la moelle épinière, & l'autre fait le même trajet le long

de sa partie postérieure sous les noms d'artère spinale antérieure & postérieure.

Chacune des artères spinales chemin faisant, fournit un grand nombre de rameaux à la moelle de l'épine, & en outre latéralement plusieurs autres aux environs des trous des conjugaisons, au moyen desquels elles communiquent avec les vertébrales, les intercostales & les lombaires.

Le *nerf spinal* ainsi nommé parcequ'il tire son origine de la moelle de l'épine, est encore connu par quelques-uns sous le nom de *compagnon de la huitième paire*. En effet ce nerf spinal dès sa naissance se portant de bas en haut, gagne le grand trou occipital, au moyen duquel il entre dans la cavité du crâne, & côtoyant aussi-tôt la huitième paire, sort du crâne avec elle pour continuer sa route.

SPINAVENTOSA ; substantif masculin. Expression latine adoptée dans notre langue pour désigner & pour caractériser une sorte de carie que quelques-uns regardent comme un cancer de l'os. C'est une protubérance de l'os, située près de son articulation, accompagnée d'une douleur profonde, très-aiguë, & qu'on irrite par le tact, quoiqu'il ne paroisse quelquefois aucune altération à la peau : cependant on voit le plus souvent un gonflement aux parties molles, & la tumeur paroît boursouflée. La douleur dans ces circonstances, semble se réunir à un point, comme si une épine piquoit le périoste.

Cette maladie, lorsqu'on n'y remédie pas promptement, excite les symptomes les plus terribles : elle est toujours très-longue, & le plus souvent incurable. Elle a ordinairement son siége dans les os spongieux du pied, ou de la main, & plus rarement dans les articulations, tant des extrémités, que de la mâchoire. Les jeunes gens & les enfans, surtout ceux qui sont en chartre, y sont sujets ; les adultes n'en sont pas exempts : son caractère est ordinairement scrophuleux ; mais elle peut dépendre aussi de la vérole, du scorbut, du rachitis, *&c.*

Le principal traitement est chirurgical : on ouvre la tumeur jusqu'à l'os, & l'on traite la carie comme les autres ; on ne doit pas négliger les médicamens internes. Les purgatifs réitérés, le gaïac, le sassafras, & autres sudorifiques, les mercuriels, *&c.* sont ceux qui sont le plus employés. Le célèbre Haen loue beaucoup l'usage, tant interne qu'externe du quinquina.

SPINELLE ; adjectif qui se dit d'un rubis d'un rouge pâle. *Le rubis spinelle a la dureté du rubis balai, mais il est moins estimé.*

SPINELLO, peintre, natif d'Arezzo dans la Toscane, sur la fin du quatorzième siècle, fit plusieurs ouvrages qui lui acquirent de la réputation. On raconte qu'ayant peint la chute des mauvais Anges, il représenta *Lucifer* sous la forme d'un monstre si hideux, qu'il en fut lui-même frapé. Une nuit dans un songe il crut appercevoir le diable, tel qu'il étoit dans son tableau, & qui lui demanda d'une voix menaçante où il l'avoit vu, pour le peindre si effroyable ? Le pauvre *Spinello* interdit & tremblant pensa mourir de frayeur, & depuis ce rêve épouvantable, il eut toujours la vue égarée & l'esprit troublé.

SPINOSA, (Benoît) né à Amsterdam d'un Juif Portugais, le 24 Novembre 1632, professa d'abord la

religion Judaïque. Après avoir fait ses premières études, il se livra tout entier à l'étude de la philosophie, à laquelle son penchant le portoit; mais il dirigea particulièrement ses spéculations du côté de la religion. Il accabloit, chaque jour, ses Rabbins d'objections, auxquelles ils ne pouvoient donner aucune solution satisfaisante. Par-là il leur devint odieux; & ils le regardèrent comme un novateur du Judaïsme. On prétend même qu'ils recoururent à des moyens violens pour s'en défaire. Spinosa sortant un jour de la comédie, reçut un coup de couteau d'un Juif, qui étoit à ce que l'on a cru, un Émissaire des Rabbins. Cette aventure détermina Spinosa à renoncer ouvertement à la religion Judaïque; mais il ne songea point à en embrasser d'autre. Persuadé que toutes les religions étoient fausses & erronées, il crut qu'il en trouveroit une meilleure par le secours de la philosophie; mais ses vaines méditations ne servirent qu'à prouver combien l'esprit humain est foible & sujet à s'égarer, lorsqu'il est abandonné à lui-même. Spinosa, avec des talens supérieurs & des connoissances peu communes, tomba dans l'erreur la plus absurde. Il s'imagina que Dieu n'étoit autre chose que cette vertu de la nature répandue dans tous les êtres. Il soutint qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que la nature, c'est-à-dire qu'il n'y en avoit point du tout, & enseigna ouvertement l'athéïsme. Son livre le plus fameux est intitulé *tractatus Theologico-politicus*. Il fut imprimé à Amsterdam, en 1670. Spinosa semble s'être proposé pour but, dans ce livre, de sapper les fondemens de toutes les religions, particulièrement du Christianisme & du Judaïsme. Il prétend que toutes les religions sont des inventions politiques, introduites par les législateurs pour maintenir l'ordre dans la société, & contenir les peuples dans le devoir par un frein plus puissant encore que celui des lois. Les états de Hollande ont condamné par un décret public, les œuvres de Spinosa; ce qui n'empêche pas qu'elles ne se vendent publiquement. Ce Philosophe étoit extrêmement sédentaire. Il demeuroit quelquefois dans sa chambre trois mois de suite sans sortir; mais les fréquentes visites qu'il recevoit prévenoient l'ennui qu'eût pu lui causer une si longue retraite. Il fut de son temps l'oracle de tous les esprits forts. Il vécut chéri, désiré & respecté d'une société nombreuse dont il faisoit les délices par la douceur de son caractère, & l'aménité de sa conversation. L'homme le plus pernicieux à la société par ses principes, & qui méritoit d'en être ignominieusement retranché comme un ennemi public, coula des jours heureux & paisibles dans le sein de sa patrie; tandis qu'une infinité de philosophes dont les opinions étoient beaucoup moins dangereuses, ont été tourmentés, persécutés, bannis. C'est la remarque que fait M. Rousseau de Genève. Spinosa mourut à la Haye le 21 de Février 1677, âgé d'environ quarante-cinq ans.

SPINOSISME; substantif masculin. Doctrine, système de Spinosa. *Voy.* Spinosa.

SPINOSISTE; substantif des deux genres. Qui est attaché à la doctrine de Spinosa.

SPIRALE; substantif féminin & terme de Géométrie. Courbe décrite sur un plan, & qui fait une ou plusieurs révolutions autour d'un

point où elle commence, & dont elle s'écarte toujours de plus en plus. *Il y a une infinité de sortes de spirales, parmi lesquelles celle d'Archimède est la plus célèbre.*

Il est aussi adjectif. *Ligne spirale. Ressort spiral. Montre à ressort spiral.*

SPIRATION; substantif féminin & terme de Théologie qui n'est d'usage que pour exprimer comment le Saint-Esprit procède du Père & du Fils. *C'est par la spiration du Père & du Fils, & par l'action de leur volonté que le Saint-Esprit est produit.*

SPIRE; substantif féminin & terme de Géométrie. Il se dit quelquefois de la ligne spirale en général, & plus exactement d'un seul de ses tours.

SPIRE, se dit aussi en Architecture, de la base d'une colonne, en tant que la figure ou le profil de cette base va en serpentant.

SPIRE; ville libre & impériale d'Allemagne, capitale de l'évêché de même nom dans le bas Palatinat, sur le Spierbarch & le Rhin, à deux lieues, nord, de Philipsbourg, & à cinq, sud-ouest, d'Heidelberg, sous le 26e. degré, 7 minutes, 18 secondes de longitude, & le 49e, 18 minutes, 51 secondes de latitude.

Cette ville étoit anciennement habitée par les Nemetes, & ce fut pour cette raison qu'on l'appela *Noviomagus Nemetum, civitas Nemetum*. Elle prit avant le VIIIe. siècle le nom de *Spire*, d'une petite rivière qui la baigne. Roger qui en étoit Évêque, la fit entourer de murailles dans le XIe siècle. L'empereur Henri IV la mit au nombre des villes libres. Henri V, Frédéric II, & Venceslas lui accordèrent successivement de grands privileges. Charles Quint y fixa la chambre impériale en 1530.

Cette ville étoit riche, grande & bien bâtie lorsque les troupes Françoises en 1689, la réduisirent en cendres, conformément aux ordres de Louis XIV. Elle fut consumée toute entière dans l'intervalle de quelques heures, & elle n'a jamais pu se rétablir depuis dans un état un peu favorable. L'Église cathédrale qui appartenoit aux Catholiques, & qui passoit pour un chef-d'œuvre de sculpture, décorée de grandes tours pyramidales aux quatre coins, ne fut pas plus épargnée que les temples des Calvinistes. Aussi le nom François fut également abhorré dans ce terrible désastre par les Sectateurs de l'une & de l'autre religion. Depuis cet événement la chambre impériale qui s'y tenoit, a été transférée à Wetzlaar.

L'évêché de Spire est un état d'Allemagne dans le bas Palatinat, entre les bailliages de Neustat, de Germesheim, de Bretten & Heidelberg; le Rhin le divise en deux parties. On ne sauroit marquer précisément le temps de la fondation de cet évêché. On fait seulement qu'il est déjà fait mention d'Évêques des Németes dans le IVe siècle. L'empereur Othon affranchit l'Évêque de *Spire* de la juridiction des comtes; Henri II, Conrad II, Henri III lui firent des donations considérables. L'étendue de cet évêché n'est pas grande, elle consiste en des plaines fertiles, situées avantageusement à cause de la proximité du Rhin. Son domaine est composé de cinq à six bailliages. Les bourgs les plus remarquables sont Veibstad & Bruchsal, sur la petite rivière de Saltz, qui est le lieu de la résidence ordinaire de l'Évêque. Le chapitre de *Spire* est composé de neuf Chanoines

capitulaires & de douze domiciliés. L'Évêque n'a aucune juridiction dans la ville de *Spire*.

SPIRÉE; substantif masculin. Arbrisseau qui croît à la hauteur de trois ou quatre pieds : ses rameaux sont grêles, très-flexibles, & leur écorce est rougeâtre; ses feuilles sont longues & étroites comme celles du saule, un peu dentelées, vertes en dessus, légèrement rougeâtres en dessous, d'une saveur astringente mêlée d'amer : ses fleurs naissent au bout des branches en manière de grappes; elles sont composées de cinq feuilles incarnates, disposées en rose, & soutenues par un calice découpé en étoile; le pistil de ces fleurs devient un fruit composé de quelques gousses ramassées en manière de tête, & remplies de semences menues & jaunâtres. On estime les fleurs, les fruits & les feuilles du spirée, propres à resserrer & à déterger.

SPIRITUALISATION; substantif féminin. *Spiritualisatio*. Terme de Chimie. Réduction des corps compactes en esprits. *La spiritualisation se fait par la distillation*.

SPIRITUALISÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Spiritualiser.

SPIRITUALISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Réduire en esprits les corps mixtes. *La Chimie spiritualise les sels, les liqueurs*.

SPIRITUALITÉ; substantif féminin. Théologie mystique qui regarde la nature de l'ame, la vie intérieure. *Un traité de spiritualité. La spiritualité de l'ame*.

SPIRITUEL, ELLE; adjectif. *Spiritualis*. Incorporel, qui est esprit. *Dieu est un être spirituel. Les substances créées se divisent en spirituelles, comme les Anges, l'ame raisonnable, & en corporelles, comme les plantes & les minéraux*.

Spirituel, signifie aussi, qui a de l'esprit; & il se dit des personnes. *Un prince spirituel. Sa fille est plus spirituelle que son fils*.

Spirituel, se dit de même des choses, & signifie, ingénieux, où il y a de l'esprit. *Elle lui écrivit une lettre fort spirituelle. Cette pensée est spirituelle*.

On dit, qu'*une personne a l'air spirituel, la physionomie spirituelle*; pour dire, qu'à son air, à sa physionomie on présume qu'elle a de l'esprit.

Spirituel, en matière de dévotion, signifie, ce qui regarde la conduite de l'ame, l'intérieur, la conscience. Il est opposé à *sensuel, charnel, corporel*. *L'Evêque contracte avec son Eglise une alliance spirituelle. Le Père spirituel des Capucins. Les Hermites mènent une vie spirituelle & contemplative. Il s'est mis dans la retraite pour vaquer aux exercices spirituels. Un entretien spirituel. Des livres spirituels*.

On appelle *communion spirituelle*, la part que ceux qui ne communient point, prennent à l'action du prêtre quand il communie, en s'unissant avec lui en esprit.

On dit, qu'*un Ecclésiastique est Seigneur spirituel & temporel*, quand avec l'autorité spirituelle, il a aussi la seigneurie temporelle.

Il se dit aussi substantivement; & alors il est opposé à temporel. *Le spirituel d'un bénéfice. Il ne se mêle que du spirituel*.

Spirituel, signifie quelquefois, allégorique, par opposition à *littéral*. Jacob & Ésaü, dans le sens spirituel, représentent les bons & les méchans.

SPIRITUELLEMENT; adv. *Spiritualiter*. D'une manière pleine d'es-

prit. *Parler spirituellement. Ecrire spirituellement. Répondre spirituellement.*

Il signifie aussi en esprit. *Pour bien entendre la Messe, il faut communier spirituellement avec le Prêtre.*

SPIRITUEUX, EUSE; adjectif. *Spirituosus.* Qui a beaucoup d'esprits, qui est volatil, subtil, pénétrant, composé de parties actives, légères & disposées à s'exhaler. *Cette vigne produit un vin très-spiritueux. On lui a défendu l'usage de toute liqueur spiritueuse.*

SPIRITU-SANCTO; Ville de l'Amérique Méridionale, Capitale d'un Gouvernement ou Capitainerie de même nom, sur le bord de la mer, avec un port. La Capitainerie est bornée au nord par celle de Porto Seguro, au midi par celle de Rio-Janeïro, & à l'Orient par la mer. Ses limites ne sont point fixées du côté de l'occident. Ce Gouvernement passe pour le plus fertile de ceux du Brésil, & le mieux fourni de toutes les choses nécessaires à la vie. On y fait commerce de coton & de bois de Brésil.

SPITAL; petite Ville d'Allemagne dans la Haute-Carynthie près de l'embouchure du Lyser dans la Drave, à douze lieues au dessus de Clagenfurt.

SPITHÉAD; fameuse rade d'Angleterre sur la côte Méridionale, entre Portsmouth, & l'île de Wight. C'est le rendez-vous ordinaire de la flotte Royale d'Angleterre.

SPITZBERG; (le) pays des terres Arctiques ainsi nommé à cause de la quantité des montagnes aiguës qu'on y voit. Il est fort avancé au-dessus de la Norvége vers le nord à la hauteur de 80 degrés de latitude, entre la nouvelle Zemble à l'Orient, & le Groenland à l'Occident, à près de trois cens lieues de chacune de ces contrées. Il fut découvert en 1596, & ainsi nommé par Guillaume Barents & Jean Cornelis, Hollandois qui cherchoient un chemin pour aller à la Chine par la mer glaciale. On a reconnu que le *Spitzberg* est divisé en deux parties; celle qui est au couchant est une grande île qui s'étend du septentrion au midi, l'espace de près de deux cens mille pas; & celle qui est au levant, est une autre île plus petite nommée *la Nouvelle-Frise.*

Il n'y a ni Ville ni Village connus dans ce pays à cause du grand froid qu'il y fait, mais seulement quelques ports comme la Baie de Hornn, la Baie des Anglois, la Baie des Basques, le Golfe de Way, & quelques autres ports fréquentés par les Anglois, les Hollandois, les Hambourgeois, pour la pêche de la Baleine, qui y est meilleure qu'en aucun autre pays du pole Arctique; mais les glaces dont toutes les côtes du Spitzberg sont couvertes en rendent la navigation très-dangereuse.

SPLANCHNOLOGIE; substantif féminin. Partie de l'Anatomie qui traite des viscères.

SPLENDEUR; substantif féminin. *Splendor.* Grand éclat de lumière. *La splendeur des étoiles, du soleil.* Il n'est usité que dans le style soutenu & en Poësie.

SPLENDEUR, signifie figurément, grand éclat d'honneur & de gloire. *La splendeur de l'ancienne Rome. La splendeur de sa race.*

SPLENDEUR, signifie encore, magnificence, pompe. *Ce Prince vivoit avec beaucoup de splendeur & de magnificence.*

Voyez LUEUR, pour les différen-

ces relatives qui en distinguent *splendeur*, *&c.*

PPLENDIDE; adjectif des deux genres. *Splendidus*. Magnifique, somptueux. *Un Prince splendide. Un cœur splendide. On servit un souper splendide.*

SPLENDIDEMENT; adverbe. *Splendidè*. D'une manière splendide. *Il a vécu splendidement.*

SPLÉNIQUE; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Qui appartient à la rate.

L'artère splénique est la plus grosse de la division de la cæliaque; elle va se distribuer dans la substance de la rate; elle fournit plusieurs rameaux dans son chemin qui sont connus sous divers noms; on a nommé *vaisseaux courts* ceux qu'elle fournit au grand cul-de-sac de l'estomac, aussi-bien que les veines qui les accompagnent; on a donné le nom de *Gastro-Épiploique gauche*, au rameau qui se distribue à la partie latérale gauche du fond de l'estomac, & à la portion de l'épiploon qui s'y trouve attachée; celui de pancréatiques à ceux qui se distribuent au pancréas; & celui d'épiploïques à ceux qui vont à l'épiploon.

La *veine splénique* ayant reçu le sang de la rate & celui de plusieurs veines considérables qui partent de plus bas, se glisse le long de la face inférieure, & vers le bord postérieur du pancréas; elle passe ensuite sous l'intestin duodénum, & va se jeter dans la veine porte.

Les anciens Médécins ont aussi donné le nom de *splénique*, à la veine basilique du bras gauche, par l'opinion où ils étoient, qu'en ouvrant cette veine dans la saignée, elle soulageoit particulièrement la rate.

Le *plexus splénique* est formé par le ganglion semi-lunaire du côté gauche, & par des filets des plexus cœliaque & stomachique. Il se porte à la rate, embrasse en manière de gaîne articulaire l'artère splénique, & l'accompagne dans toute la substance de la rate, & dans les parties voisines où cette artère se ramifie.

Les *glandes spléniques* se trouvent dans les environs de la rate. Elles varient en volume & en nombre, & sont de la même nature que les hépatiques. On les regarde comme lymphatiques.

SPODE; substantif féminin & terme de Chimie. On appelle ainsi le zinc calciné par le feu, & réduit en une cendre légère qui s'attache comme de la suie aux fourneaux où l'on a traité du zinc. C'est un remède dessicatif qui s'employe dans les maladies des yeux. On le nomme aussi *tutie*.

SPOLÈTE; ville épiscopale d'Italie, capitale d'un Duché de même nom, dans l'Etat de l'Eglise, à onze lieues, sud-est, de Pérouse, & quatre-vingt-huit milles, nord, de Rome. On y compte sept mille ames.

Cette ville est très-ancienne; elle fut faite colonie romaine après la fin de la première guerre punique, 242 avant J. C. Auguste étoit à Spolète le premier jour où il fut salué comme Maître de l'Empire Romain.

Les Spolétins se vantent sur-tout d'avoir repoussé Annibal dans le temps même où il venoit de défaire les Romains à la bataille de Trasymène; il y a une des anciennes portes renfermée aujourd'hui dans l'intérieur de la ville qu'on appelle *porta fuga* en mémoire de cet événement, & sur laquelle on lit cette inscription: *Annibal cæsis ad Trasymenum Romanis, urbem Romam*

nam infenso agmine petens, Spoleto magna suorum clade repulsus, insigni fugâ portæ nomen fecit.

La Cathédrale est presque toute de marbre; on y voit une image de la Vierge qui passe pour être de S. Luc, & plusieurs peintures de Philippe Lippi, qui fut empoisonné par jalousie en 1438. Il est enterré dans cette Eglise où il a un tombeau que lui fit faire Laurent de Médicis, avec une épitaphe par Ange Politien.

Dans la croisée à droite, on voit un tableau du Guerchin, représentant deux Religieux & Sainte Cécile priant la Vierge dans la Gloire; ce tableau est assez vigoureux de couleur, mais la Gloire n'est pas assez aërienne; il y a encore dans cette Eglise, une Vierge d'Annibal Carrache.

Le Duché de Spolète est borné au nord par la Marche d'Ancone & le Duché d'Urbin; au midi par la Sabine & le Patrimoine de S. Pierre; à l'orient par l'Abruzze ultérieure; & à l'occident par l'Orviétano & le Pérusin. Son terroir, quoique marécageux, est extrêmement fertile. Les rivieres qui l'arrosent sont le Tibre, la Néra & le Topino. Ses principaux lieux sont Spolete, capitale, Trévi, Foligni, Bévagna, Otricoli, Rieti, Spello, &c.

Cette Province, qu'on appelle indifféremment *Ombrie* ou *Duché de Spolète*, commença à être connue sous ce dernier nom en 572, que Longin, Exarque de Ravenne, y établit des Ducs sous l'autorité des Empereurs d'Orient. C'est Charlemagne qui vers l'an 780 fit présent à l'Eglise, du Duché de Spolète & de ses dépendances, qui peuvent avoir quarante-sept milles du nord au sud, & soixante-cinq milles de l'est à l'ouest.

SPOLIATION; substantif féminin. *Spoliatio*. Terme de Palais. Action par laquelle on dépossede par violence ou par fraude. *La spoliation d'une succession a lieu lorsqu'on enlève en tout ou en partie les effets qui la composoient.*

SPOLIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SPOLIER.

SPOLIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Spoliare*. Terme de Palais. Déposséder par fraude ou par violence. *La loi veut qu'avant toutes choses on rétablisse celui qui a été spolié.*

SPON, (Charles) né à Lyon en 1609 d'un riche marchand, exerça la Médecine dans sa patrie avec beaucoup de réputation. Il cultiva la Poésie avec un succès égal, & mourut à Lyon en 1684 après avoir publié plusieurs ouvrages.

SPON, (Jacob) fils du précédent, naquit à Lyon en 1647. Honoré du bonnet de Docteur en Médecine à Montpellier, il passa de-là à Strasbourg, où il fit admirer son érudition. Le célèbre Vaillant ayant passé à Lyon pour se rendre en Italie, le jeune Spon se joignit à lui. Il voyagea ensuite en Dalmatie, en Grèce, dans le Levant, & à son retour il publia la relation de son voyage. Son attachement pour la religion prétendue réformée le fit sortir de la France en 1685, dans le dessein de se fixer à Zurich en Suisse; mais il mourut en chemin à Veray, ville du canton de Berne Les Académies de Padoue & de Nîmes se l'étoient associé. Il méritoit cet honneur par l'étendue de son érudition. Nous avons de lui divers ouvrages : les principaux sont, 1°. *Recherches cu-*

rieuses d'antiquités, *in*-4°. Lyon 1683 : ouvrage savant. 2°. *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, *in-fol.* aussi curieux pour les médailles. 3°. *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce & du Levant*, imprimé à Lyon en 1677, 3 vol. *in*-12, réimprimé à la Haye en 1680 & en 1689, en 2 vol. *in*-12. Cet ouvrage est intéressant pour les amateurs d'antiquités. 4°. *Histoire de la ville & de l'Etat de Genève*, *in*-12, 2 vol. réimprimée à Genève en 1730, en 2 vol. *in*-4°. & en 4 vol. *in*-12, avec des augmentations considérables. Cette histoire est pleine de recherches; mais elle n'est pas toujours fidelle. Le style manque de précision, de pureté & d'élégance. 5°. *Observations sur les fièvres*, *in*-12, 1684.

SPONDAÏQUE ; adjectif des deux genres. Terme de Poétique latine ou grecque. Le vers spondaïque est un vers hexamètre qui est tout composé de spondées, ou du moins qui a deux spondées à la fin.

SPONDAULA ; substantif masculin & terme d'Antiquité. C'étoit chez les Anciens un joueur de flûte ou autre semblable instrument, qui, pendant qu'on offroit le sacrifice, jouoit à l'oreille du Prêtre quelque air convenable pour l'empêcher de rien écouter qui pût le distraire.

SPONDE, (Henri de) né à Mauléon de Saule, Bourg de Gascogne, en 1568, d'un Calviniste, fut élevé dans cette religion. Sa jeunesse annonça beaucoup de goût pour les Belles-Lettres, & une grande facilité pour apprendre les langues. Il exerçoit la charge de Maître des Requêtes lorsque les livres de controverse des Cardinaux du Perron & Bellarmin le persuadèrent & lui firent abjurer le calvinisme. Il accompagna à Rome le Cardinal de Sourdis. Quelques années après il embrassa l'état ecclésiastique, & fut nommé à l'Evêché de Pamiers en 1626. Il n'oublia rien pour tirer de l'erreur les hérétiques de son Diocèse. Il y établit une congrégation ecclésiastique, des séminaires, des maisons religieuses, & se signala par toutes les vertus épiscopales. Cet illustre Prélat finit ses jours à Toulouse en 1645, âgé de 75 ans. Son principal ouvrage est l'*Abrégé des Annales de Baronius* & la continuation qu'il en a faite jusqu'à l'an 1640. Quoique cet ouvrage ne soit pas parfait, & qu'il y ait presqu'autant de fautes que dans Baronius, il doit être acheté par ceux qui ont les Annales de ce Cardinal. Il servira à leur rappeler les faits principaux qui y sont détaillés avec netteté & choisis avec jugement. Pour rendre ce recueil plus complet, Sponde y joignit les *Annales sacrées de l'Ancien Testament jusqu'à Jésus-Christ*, lesquelles ne sont proprement qu'un abrégé des Annales de Torniel. La meilleure édition des Œuvres de Sponde est celle de la Noue, à Paris en 6 vol. *in-fol.* Pierre Frizon, Docteur de Sorbonne, a écrit sa vie.

SPONDÉASME ; substantif masculin & terme d'antiquité. C'étoit dans les plus anciennes musiques grecques, une altération dans le genre harmonique, lorsqu'une corde étoit accidentellement élevée de trois dièses au-dessus de son accord ordinaire ; de sorte que le *spondéasme* étoit précisément le contraire de *l'éclyse*.

SPONDÉE ; substantif masculin. *Spondæus*. Sorte de mesure ou de pied, dans les vers grecs & dans les vers latins, composé de deux

syllabes longues, comme *sūmmōs*, *pāssūs*. *Le spondée est une mesure grave & lente, à la différence du dactyle qui est rapide & leger. Le dernier pied du vers hexametre doit être un spondée.*

SPONDYLE; substantif masculin. Coquillage bivalve qui ne diffère de l'huître ordinaire, dit M. d'Argenville, que dans sa charnière, laquelle consiste en deux boutons arrondis qui renferment le ligament, & disposés de façon que les ligamens de la valve supérieure sont reçus dans les cicatrices de l'inférieure, & que pareillement les boutons de cette dernière se logent dans les trous de la supérieure. Le ligament, qui est de nature coriace, se trouve entre les boutons & à la charnière qui est de deux valves. Les spondyles les plus recherchés sont ceux qui se trouvent hérissés de piquans, & que l'on appelle communément *huîtres épineuses.*

Spondyle, se dit aussi d'une espèce de chenille très-pernicieuse, & qui se métamorphose en un phalène de la grande espèce. Cet insecte dans l'état de chenille, s'entortille comme un crochet autour des racines des plantes, quelque âcres & amères qu'elles soient. Divers Auteurs ont parlé de plusieurs *chenilles spondyles*, en disant qu'elles sont de la grosseur du petit doigt, qu'elles ont la tête roussâtre, & le reste du corps blanchâtre, excepté quand elles ont pris leur nourriture; alors elles s'enflent & deviennent noires: elles ont six pieds. Ces chenilles ne peuvent guères supporter l'air: elles languissent hors de terre, aussi les trouve-t-on toujours en terre. Il y en a une espèce qui lorsqu'on la blesse, jette une liqueur aussi noire que de l'encre.

SPONGIEUX, EUSE; adjectif. *Spongiosus.* Poreux, de la nature de l'éponge, semblable à l'éponge. *Les os spongieux du nez. La pierre ponce est une substance spongieuse.*

SPONGITE; substantif féminin. Nom sous lequel quelques naturalistes ont voulu désigner des pierres légères & spongieuses, qui ne sont que des incrustations formées dans l'eau sur des végétaux, ou des corps marins; cette pierre est de la nature du tuf & des incrustations.

SPONTANÉE; adjectif des deux genres & terme didactique. Il n'est d'usage qu'en parlant des choses que l'on fait volontairement. *Mouvement spontanée. Action spontanée.*

En termes de Médecine, il se dit des mouvemens qui s'exécutent d'eux-mêmes & sans la participation de l'ame. *Les mouvemens du cœur, du cerveau, des artères,* &c. *sont des mouvemens spontanées.*

SPONTANÉITÉ; substantif féminin. *Spontaneitas.* Terme didactique, qui signifie, le consentement de la volonté, & qui n'est guère d'usage que dans les matières de physique & de théologie.

SPONTON; *voyez* Esponton.

SPORADE; *voyez* Sparsile.

SPORADIQUE; adjectif des deux genres & terme de Médecine. Il se dit des maladies qui ne sont point particulières à un pays, qui se montrent en tout temps, & qui attaquent séparément & par des causes particulières, chaque personne. Il est opposé à *épidémique*.

SPOTSWOOD, (Jean) né en 1565 en Écosse, d'une ancienne famille qui avoit rang & séance parmi les Pairs du Royaume, suivit en qualité de chapelain *Louis*, duc de Lénox, dans son ambassade auprès de *Henri IV*, roi de France. *Jacques I*,

roi d'Angleterre, qui avoit été auparavant roi d'Écosse & qui avoit connu toute l'étendue du mérite de *Spotswood*, l'éleva à l'Archevêché de Glascow, & lui donna une place dans son conseil-privé d'Écosse. Il fut ensuite aumônier de la Reine, Archevêque de S. André, & primat de toute l'Écosse. *Charles I* voulut être couronné de sa main en 1633, & le fit son chancelier. Ce prélat mourut en Angleterre, en 1639, à 74 ans. On a de lui une *histoire ecclésiastique d'Écosse*, depuis l'an 203 de Jésus-Christ, jusqu'en 1624. Elle est savante, mais la critique n'en est pas toujours exacte, ni impartiale. L'Auteur n'a pas le vrai style de l'histoire.

SPRANGER, (Barthelemi) peintre, naquit à Anvers en 1526. L'envie d'apprendre fit concevoir au jeune artiste le projet de voyager. Il vint en France, d'où il partit peu de temps après pour aller en Italie. Un tableau de sorciers qu'il fit à Rome, lui mérita la protection du Cardinal Farnèse, qui l'employa à son château de Caprarole. Ce Prélat le présenta ensuite au Pape Pie V; ensuite *Spranger* fut mandé à Vienne pour être le premier peintre de l'Empereur. Maximilien II & Rodolphe II le mirent dans l'opulence & le comblèrent d'honneurs. Cet artiste s'est toujours laissé conduire par son caprice, sans consulter la nature, ce qui lui a donné un goût manieré. Ses contours sont aussi trop prononcés; mais il avoit une légéreté de main singulière. Sa touche est en même temps hardie & gracieuse, & son pinceau d'une douceur admirable; il mourut après l'an 1582.

SPRAT, (Thomas) fils d'un ministre de la province de Devon, naquit en 1636. Il devint l'un des premiers membres de la Société royale de Londres, Chapelain de Georges Duc de Buckingham, puis Chapelain du Roi Charles II, Prébendaire de Westminster, & enfin Evêque de Rochester en 1684. Ce Prélat aussi versé dans la politique que dans les sciences, mourut d'apoplexie en 1713. Tous ses ouvrages sont bien écrits en anglois. On estime surtout son *Histoire de la Société royale de Londres*, dont on a une mauvaise traduction françoise imprimée à Genève en 1699. *Sprat* cultivoit aussi la poësie, & on a de lui quelques morceaux en ce genre qui ne sont pas sans mérite.

SPRÉE; (la) rivière d'Allemagne qui prend sa source dans la Lusace, près des frontières de la Bohême, à une petite distance du village d'Ebersbach. Elle coule au travers de la Lusace, passe par la marche de Brandebourg, & après avoir séparé la ville de Cologne sur la Sprée, de celle de Berlin, elle va se décharger dans le Havel, près de Spandau. L'Electeur Frédéric Guillaume a fait creuser un canal pour joindre la Sprée à l'Oder. Ce canal a coûté de très-grandes sommes.

SPREMBERG, ou SPREHEMBERG; ville de la basse Lusace, sur la Sprée, à cinq lieues de Cotwitz.

SPROTTAW; ville de Silésie dans le duché de Glogaw, à trois lieues, sud-est, de Sagan.

SPUTATION; substantif féminin & terme de médecine. Action de cracher. *Il y a des maladies où l'on est fatigué par une sputation fréquente.*

SQUALE; substantif masculin. *Squalus.* Espèce de grand chien de mer dont la peau est fort rude: on en trouve qui ont plus de vingt pieds de longueur sur neuf de circonfé-

rence, & qui pèsent plus de trois mille livres. C'est le *Guleus Glaucus, dentibus granulosis, foraminibus circa oculos*. L'organe le plus singulier de ces sortes de poissons, est un filtre placé entre la pointe du museau & du cerveau, de la consistance & de la couleur du corps vitré. C'est delà que l'humeur transsude par quantité de petits trous de la peau. Les squales sont encore doués à leur partie antérieure destinée à fendre l'eau, d'un magasin abondant d'une matière huileuse qui sert sans doute à lubrifier cette partie.

SQUAMMEUSE; adjectif féminin. Terme d'Anatomie qui se dit de la suture des temporaux & des pariétaux, parcequ'elle représente une espèce d'écaille.

SQUELETTE; substantif masculin. Carcasse, tous les ossemens d'un corps mort & décharné joints ensemble, comme ils le sont dans leur situation naturelle.

On rapporte qu'Hippocrate recommanda singulièrement à son fils Thessalus de s'appliquer à l'étude du squelette. Ce grand homme lui fit concevoir que l'exacte connoissance des os est essentielle dans l'exercice de la médecine, & que rien n'est plus nécessaire pour faire avec succès beaucoup d'opérations, dont ceux qui ignorent cette partie de l'anatomie sont incapables. Le traité qu'Hippocrate nous a laissé sur les fractures & sur les luxations, prouve bien qu'il étoit lui-même très-versé dans cette science; & Galien qui faisoit un très-grand cas de ce traité, n'en conseille pas la lecture à ceux qui n'ont pas soigneusement étudié la structure des os du corps humain. Il nous apprend que lui-même brûlant du désir de s'instruire, il avoit fait le voyage d'Alexandrie, parcequ'il y avoit dans cette ville des médecins qui conservoient des squelettes humains, & qui s'en servoient pour démontrer l'ostéologie. *Voyez* Os.

On dit figurément d'une personne extrêmement maigre & décharnée, que *c'est un squelette, un vrai squelette*.

SQUILLACE; ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, à 25 lieues, nord-est, de Reggio.

SQUILLE; substantif féminin. Espèce de cancre de mer & de rivière. Ceux de mer sont plus longs que ceux de rivière: on en distingue de plusieurs sortes qui portent des noms différens, dont nous avons parlé sous l'article propre à chacun.

SQUINANCIE; *voyez* ESQUINANCIE.

SQUINE, ou ESQUINE; substantif féminin. Racine qui tire son nom du pays de la Chine, d'où elle a d'abord été apportée dans les Indes orientales, & de-là dans toute l'Europe. On trouve chez les Droguistes deux espèces de cette racine; l'une orientale & l'autre occidentale.

La squine orientale est une grosse racine noueuse, genouillée, pesante, ligneuse, à tubercules inégaux, d'un brun rougeâtre en-dehors, & d'un blanc rougeâtre intérieurement, un peu résineuse. Quand elle est récente, elle a un goût un peu âcre & pâteux; mais lorsqu'elle est sèche, son goût est terreux & légèrement astringent; elle n'a point d'odeur. On choisit celle qui est plus cariée; elle naît d'une plante appelée *Smilax aspera chinensis*. Cette plante s'élève d'une ou de deux coudées, quand elle n'est point soutenue; mais elle devient beaucoup

plus grande, quand elle trouve de quoi grimper ou s'appuyer.

Ses sarmens sont ligneux, de la grosseur d'une paille d'orge, près de la terre; ils sont d'un rouge brun obscur, noueux de deux en deux pouces: les parties comprises entre les nœuds sont alternativement courbées & un peu réfléchies: chaque nœud a quelquefois deux petites épines crochues, & opposées sur le même côté. De chacun de ces nœuds s'élève une feuille mince, membraneuse, noirâtre, nerveuse, & deux vrilles qui servent à la plante pour s'attacher à tout ce qu'elle touche. De l'aisselle des queues de chaque feuille naissent des bouquets de fleurs ou de bourgeons: ces fleurs sont petites & au nombre de dix au même endroit, d'un jaune verdâtre, disposées en parasols autour d'un embryon, qui en grossissant devient un fruit. Ce fruit a la figure, la grosseur, la couleur & l'éclat de la cerise; il est plus spongieux que charnu, d'un goût de nesles; il contient cinq ou six semences de la grandeur d'une petite lentille, & d'une substance qui a l'apparence de la corne. Cette plante, dit Kœmpfer, croît dans le Royaume de la Chine parmi les cailloux.

Des Marchands Chinois ont donné de la vogue pour la première fois à cette plante en 1535: ils la vendoient alors sous le nom de *fouling*, comme un spécifique contre les maladies vénériennes, bien plus efficace & moins gênant que le remède de Gayac. Les Espagnols la vantèrent tant sous cette qualité à Charles-Quint, que ce Prince en fit usage de son propre mouvement à l'insçu de ses Médecins; d'autres Princes ne tardèrent pas à inviter l'Empereur de rendre sa recette publique. Au reste, on lui préfère avec raison l'usage du mercure, quand il s'agit de guérir les maladies vénériennes. Les Médecins de nos jours estiment la squine propre à purifier le sang, & utile contre les tumeurs squirrheuses, la jaunisse & la goutte.

La *squine d'Occident* est le *jupicanga* de Pison: elle semble être la même que la précédente, & n'en diffère que par le lieu où elle croît; elle est un peu moins bien nourrie: sa racine est oblongue, noueuse, tubéreuse, d'un roux noirâtre en-dehors & rougeâtre en-dedans. On nous l'apporte de la nouvelle Espagne, du Pérou, du Brésil, & d'autres pays de l'Amérique.

SQUIRRE; substantif masculin. Tumeur dure & non douloureuse, causée par quelque obstruction, ou par l'épaississement des liqueurs. Le squirre est très-facile à distinguer à la vue & au toucher. Quand cette tumeur n'est pas extrêmement invétérée, & qu'elle ne menace pas de cancer, on commence par appliquer dessus des cataplasmes résolutifs & emolliens, pour ramollir la dureté, après quoi on la couvre d'emplâtres fondans. Le diachylon gommé, le *vigo cùm mercurio*, le diabotanum, le divin, celui de cigue, seuls ou mêlés, sont excellens. On peut aussi suivant la commodité, user de vapeurs de bon vinaigre, de soufre, d'encens, *&c.* mais toujours en prenant intérieurement des remèdes appropriés à la maladie.

Quand malgré tous ces secours le squirre persiste, devient douloureux & s'échauffe, il faut cesser tout remède interne & externe, le laisser calmer pour en faire l'extir-

pation, s'il est possible. Cette opération se pratique de la même manière que l'extirpation des loupes. On prend un bistouri ou un scalpel; on fait à la peau qui couvre la tumeur une incision longitudinale, triangulaire ou cruciale, suivant que la tumeur ou le squirre est petit ou considérable. On le découvre en entier, puis avec les doigts, la main ou des pincettes, on saisit la tumeur; on la dissèque en entier, ayant attention de ne pas toucher aux parties avoisinantes, dont la blessure pourroit être de quelque conséquence, & quand la tumeur est entièrement enlevée, on panse la plaie comme une plaie simple. Quand il reste quelque parcelle de squirre, il faut la consumer par les poudres caustiques, & en procurer la suppuration, puis traiter le reste de la solution de continuité à l'ordinaire.

SQUIRREUX, EUSE; adjectif. Il se dit particulièrement en cette phrase, *tumeur squirreuse;* pour dire, une tumeur qui tient de la nature du squirre.

STAAL, (Madame de) connue d'abord sous le nom de Mademoiselle de Launai, étoit née à Paris d'un Peintre. Son pere ayant été obligé de sortir du Royaume, la laissa dans la misère, encore enfant. Le hasard la fit élever avec distinction au Prieuré de Saint-Louis de Rouen; mais la Supérieure de ce Monastère à qui elle devoit son éducation étant morte, Mademoiselle de Launai retomba dans son premier état. L'indigence l'obligea d'entrer en qualité de femme de chambre, chez Madame la Duchesse du Maine. La foiblesse de sa vue, sa maladresse & sa façon de penser la rendoient incapable de remplir les devoirs qu'exige ce service. Elle pensoit à sortir de son esclavage, lorsqu'une aventure singulière fit connoître à la Duchesse du Maine tout ce que valoit sa femme de chambre. Une demoiselle de Paris d'une grande beauté, nommée *Tetard*, contrefit la possédée par le Conseil de sa mère. Tout Paris, la Cour même accourut pour voir cette prétendue merveille. Comme le Philosophe Fontenelle y avoit été avec les autres, Madlle de Launai lui écrivit une lettre pleine de sel sur le témoignage avantageux qu'il avoit rendu de la prétendue possession. Cette ingénieuse bagatelle la tira de l'obscurité. Dès-lors la Duchesse l'employa dans toutes les fêtes qui se donnoient à Sceaux. Elle faisoit des vers pour quelques-unes des pièces que l'on y jouoit, dressoit les plans de quelques autres, & étoit consultée dans toutes. Elle s'acquit bientôt l'estime & la confiance de la Princesse. Les Fontenelle, les Tourreil, les Valincour, les Chaulieu, les Malezieu & les autres personnes de mérite qui ornoient cette Cour, la recherchèrent avec empressement. Mademoiselle de Launai fut enveloppée sous la régence dans la disgrace de Madame la Duchesse du Maine, & renfermée pendant près de deux ans à la Bastille. La liberté lui ayant été rendue, elle fut fort utile à la Princesse, qui par reconnoissance la maria avec Monsieur de *Staal*, Lieutenant aux Gardes Suisses, & depuis Capitaine & Maréchal de camp. Le savant Dacier l'avoit voulu épouser auparavant; mais elle n'avoit pas cru devoir donner sa main à un vieillard & à un érudit. Madame de Staal montroit beaucoup moins d'esprit & de gaieté

dans sa conversation que dans ses ouvrages. C'étoit une suite de sa timidité & de sa mauvaise santé. Son caractère étoit mêlé de bonnes & de mauvaises qualités, mais celles-là l'emportoient. Elle mourut en 1750. On a imprimé depuis sa mort les Mémoires de sa vie en 3 vol. *in*-12, composés par elle-même. On y a ajouté depuis un quatrième volume qui contient deux jolies Comédies, dont l'une est intitulée l'*Enjoument*, & l'autre *la Mode*. Elles ont été jouées à Sceaux. Ses Mémoires n'offrent pas des aventures fort importantes; mais elles sont assez singulières. Le cœur humain y est peint avec autant de vérité que de finesse. Cet Ouvrage plein de traits ingénieux, se fait lire avec délices, par l'union si rare de l'élégance & de la simplicité, de l'esprit & du goût, de l'exactitude grammaticale & du naturel. Quant aux Comédies, elles ne sont bonnes que pour le style & les détails. Quelques Critiques prétendent que Madame de Staal n'a pas dit tout ce qui la regardoit dans ses Mémoires. Une dame de ses amies lui ayant demandé comment elle parleroit de ses intrigues galantes : *je me peindrai en buste*, lui répondit Madame de Staal; mais cette réponse pouvoit n'être qu'une plaisanterie qu'on a mal interprétée.

STABILITÉ; substantif féminin. *Stabilitas*. Qualité de ce qui est stable. *La stabilité d'un bâtiment.*

On dit figurément, *la stabilité d'un Empire. La stabilité de la fortune. Il n'y a aucune stabilité dans ses promesses. Il n'y a point de stabilité dans les choses du monde.*

STABILITÉ, se dit aussi de l'état de permanence dans un lieu; & c'est dans cette acception qu'on dit, *faire vœu de stabilité dans une Communauté Religieuse.*

Différences relatives entre *stabilité*, *constance*, *fermeté*.

La *stabilité* empêche de varier, & soutient le cœur contre les mouvemens de légéreté & de curiosité, que la diversité des objets pourroit y produire; elle tient de la préférence, & justifie le choix. La *constance* empêche de changer, & fournit au cœur des ressources contre le dégoût & l'ennui d'un même objet; elle tient de la persévérance, & fait briller l'attachement. La *fermeté* empêche de céder, & donne au cœur des forces contre les attaques qu'on lui porte; elle tient de la résistance, & répand un éclat de victoire.

Les petits-Maîtres se piquent aujourd'hui d'être volages, bien loin de se piquer de *stabilité* dans leurs engagemens. Si ceux des dames ne durent pas éternellement, c'est moins par défaut de *constance* pour ce qu'elles aiment, que par défaut de *fermeté* contre ceux qui veulent s'en faire aimer.

STABLE; adjectif des deux genres. *Stabilis*. Qui est dans un état, dans une assiette, dans une situation ferme. *Un pont stable. Un édifice élevé sur un fond peu solide ne sauroit être stable.*

STABLE, s'emploie plus ordinairement au figuré, & signifie, assuré, durable, permanent. *La paix ne fut pas stable. Le temps ne paroît pas stable. Dieu seul est parfaitement stable.*

STACE, (P. Papinius Statius) Napolitain, vivoit du temps de Domitien. Ce Poëte Latin plaisoit fort à cet Empereur par la facilité qu'il avoit de faire des vers sur le champ. Nous avons de Stace deux poëmes

héroïques;

héroïques : la Thébaïde en 12 liv. & l'Achilléïde, dont il n'y a que deux livres, la mort l'ayant empêché de la continuer. Ce Poëte a encore fait cinq livres de Sylves, ou un recueil de petites pièces de vers sur différens sujets. Les Poësies de Stace furent fort estimées de son temps à Rome, mais le goût étoit alors corrompu. Stace, en cherchant à s'élever, tombe souvent dans le ton des déclamateurs; & à l'égard de ses poëmes héroïques, il a traité son sujet plutôt en Historien qu'en Poëte, sans s'attacher à ce qui fait l'essence & la constitution du Poëme épique.

STACHIS; substantif masculin. Plante qui croît aux lieux montagneux & incultes : sa racine ligneuse, fibrée & jaunâtre, pousse plusieurs tiges hautes de deux pieds, grosses, comme carrées & articulées ou nouées, velues, blanches & assez moelleuses; ses feuilles ressemblent à celles du marrube, mais elles sont plus grandes; ses fleurs sont en gueule dont la lèvre supérieure est creusée en cuilleron, & disposées en manière d'épis entre les feuilles aux sommités de la plante, velues, purpurines, rarement blanches : à chaque fleur succède un fruit en forme de capsule qui contient quatre semences arrondies, noirâtres. Le stachis est apéritif & hystérique.

STADE; substantif masculin. Carrière où les Grecs s'exerçoient à la course, & qui étoit de 125 pas géométriques de longueur. *Courir dans le stade.*

STADE, signifie aussi, en parlant à la manière des Grecs, une longueur de chemin pareille à celle de cette carrière. *Il y avoit cinq stades depuis cet endroit jusqu'à Thèbes.*

STADE, ou STADEN; ville forte d'Allemagne, dans le Duché de Brême, près de l'embouchure de la Schwinge dans l'Elbe, à 9 lieues, ouest, de Hambourg. Elle fut autrefois anséatique & florissante. Elle appartient aujourd'hui à l'Electeur d'Hanovre.

STADINGHS; (les) Secte de fanatiques qui s'éleva en Allemagne, & particulièrement dans le Diocèse de Brême, vers l'an 1230: voici quelle en fut l'origine.

Le jour de Pâques, une Dame de qualité, femme d'un Officier, ayant fait son offrande au Curé, selon sa coutume, le Curé fut choqué de la modicité de cette offrande, & résolut de s'en venger. La Dame s'étant présentée après l'office pour recevoir la communion, le Curé lui mit dans la bouche, au lieu de l'hostie, la pièce de monnoie qu'il en avoit reçue pour offrande. La dame ne s'en apperçut pas d'abord, tant elle étoit absorbée dans le recueillement & dans la dévotion; mais, lorsqu'elle voulut avaler l'hostie, elle fut étrangement surprise de sentir & de trouver dans sa bouche une pièce de monnoie. Elle s'imagina que Dieu avoit permis ce changement de l'hostie dans une pièce de monnoie, pour la punir de s'être approchée indignement de la Sainte Table. Pénétrée de cette idée elle s'en retourna chez elle, & ne put assez bien assurer sa contenance, pour que son mari ne s'apperçût pas de son trouble. Il lui en demanda la cause & lorsqu'il l'eut apprise, il ne douta point que le Prêtre qui avoit communié sa femme, n'eût substitué à l'hostie une pièce de monnoie. Il en fit des plaintes, & demanda hautement justice d'une action si téméraire. Mais voyant qu'on

ne lui donnoit aucune satisfaction, il se fit lui-même justice, & tua le Prêtre. Cet assassinat lui attira les foudres de l'Eglise; mais il se moqua de l'excommunication. Cet Officier avoit un grand nombre d'amis & de partisans, qui soutenoient tous qu'il avoit justement tué le Prêtre, & que c'étoit à tort qu'on l'avoit excommunié. Un reste de Manichéens & d'Albigeois échappés aux croisades & à l'inquisition, qui subsistoit encore dans l'Allemagne, saisirent une si belle occasion de faire des prosélytes, & de répandre leurs erreurs. Ils persuadèrent aisément à l'Officier & à ses amis que les Ministres de l'Eglise n'avoient pas le pouvoir de l'excommunier. Allant ensuite plus avant, ils réussirent à leur faire croire qu'une religion qui avoit de si mauvais Ministres, étoit elle même mauvaise; que cette religion avoit pour objet un être ennemi des hommes qui ne méritoit ni leurs louanges ni leur amour; & enfin qu'ils devoient bien plutôt honorer l'être qui avoit rendu l'homme sensible au plaisir, & qui lui permettoit d'en jouir. L'Officier & ses partisans adoptèrent donc le dogme des deux principes des Manichéens, & formèrent une Secte particulière sous le nom de *Stadings*. Ils commencèrent à tenir des assemblées dans lesquelles ils rendoient un culte au bon principe qu'ils appeloient *Lucifer*. On se livroit dans ces assemblées à toutes sortes de débauches; & c'est ce qui contribua sans doute beaucoup à grossir considérablement le nombre des Stadings. Ces fanatiques ne tardèrent pas à se porter aux dernières extrémités. Après avoir égorgé les Missionnaires qu'on avoit envoyés pour les convertir, ils résolurent de faire le même traitement à tous les Ecclésiastiques, persuadés que ce seroit une œuvre infiniment agréable au bon principe. Dans cette idée, ils se mirent à courir le pays, saccageant les Eglises qui se trouvoient sur leur passage, & massacrant impitoyablement tous les Prêtres qu'ils pouvoient rencontrer. Grégoire IX alarmé des progrès de ces furieux, fit prêcher contre eux une croisade. Les Stadings, qui avoient à leur tête un brave Officier versé dans l'Art militaire, se battirent avec beaucoup d'ordre & de courage; ce qui n'empêcha pas qu'ils ne fussent totalement défaits par les Croisés, qui taillèrent en pièces six mille de ces fanatiques. Cette défaite éteignit entièrement la secte des Stadings.

STADSBERG; ville d'Allemagne dans le Cercle de Westphalie, aux frontières du Comté de Waldeck, sur la rivière de Dimel.

STAFARDE; petite ville de Piémont, dans le Marquisat de Saluces, sur le Pô. Elle est remarquable par la victoire que le Maréchal de Catinat y remporta en 1690 sur le Duc de Savoie.

STAFFORD; ville d'Angleterre, Capitale d'une Province de même nom, sur la Saw, à 38 lieues, nord-ouest, de Londres. Elle envoie des Députés au Parlement.

La Province de Stafford est bornée au nord par le Comté de Chester; à l'occident par celui de Shresbury; au midi par ceux de Vorcester & de Varvick, & à l'est & au nord-est par celui de Darby. Elle s'étend du nord au sud l'espace de quarante-quatre milles; elle en a vingt-sept de large & cent quarante de circuit.

Les principales rivières de cette Province sont le Trent, la Tame, la Dove, la Blithe & la Saw. La partie septentrionale du Comté de Stafford est montueuse, froide & assez stérile; mais la partie méridionale est fertile. Outre les pâturages & les grains, on y trouve des carrières de charbon de terre, d'albâtre & de pierres de moulin.

STAGE; substantif masculin. On appelle ainsi la résidence que chaque nouveau Chanoine doit faire dans son Eglise pendant six mois ou un an, selon les statuts du Chapitre, lorsqu'il a pris possession, pour pouvoir jouir des honneurs & des revenus de sa prébende.

Le tems du stage dépend des statuts du Chapitre; il y a même quelques Chapitres où les nouveaux Chanoines ne sont point assujettis au stage; dans les Chapitres où il a lieu, les Conseillers de Cours souveraines en sont dispensés.

STAGIRE; nom d'une ancienne ville de la Macédoine dans le voisinage du mont Athos. Elle fut fameuse par la naissance d'Aristote.

STAGNANT, ANTE; adjectif. Il se dit principalement des eaux qui ne coulent point. *Une eau stagnante.* Il se dit aussi des humeurs du corps humain. *Les humeurs stagnantes.*

Le *g* se prononce durement.

STAGNATION; substantif féminin. Etat des eaux stagnantes. Il se dit aussi du sang ou autres humeurs qui cessent de circuler.

Le *g* se prononce durement.

STAGNO; petite ville épiscopale de Dalmatie, dans la presqu'île de Sabioncello, sur le golfe de Venise, à douze lieues, nord-ouest, de Raguse. Elle appartient à la République de Raguse.

STAHL, (Georges Ernest) naquit en Franconie en 1660. Lorsque l'Université de Hall fut fondée en 1694, la Chaire de Médecine lui fut conférée. Il remplit dignement l'attente qu'on avoit conçue de lui. Sa manière d'enseigner, la solidité de ses ouvrages, les heureux succès de sa pratique, concoururent à lui faire une réputation des plus brillantes. La Cour de Prusse voulut s'attacher un homme si habile. Stahl fut appelé à Berlin en 1716, & il y eut les titres de Conseiller de la Cour & de Médecin du Roi. Il acheva glorieusement sa carrière en 1734 dans la soixante-quinzième année de son âge. Stahl est un des plus grand hommes que la Médecine ait possédés, & il tient même le rang de fondateur d'une secte particulière. Il proposa ses principes dans un volume *in*-4°. imprimé à Hall en 1708 sous le titre de *Theoria Medica vera*, auquel il joignit dans la suite divers autres Traités, qui réunis ensemble forment un nouveau systême de Médecine. C'est par ses connoissances chymiques que Stahl s'est surtout rendu recommandable. Il en a puisé le fonds dans des ouvrages qui avant lui étoient presque ignorés, & qu'il a fait connoître. Ce sont ceux du fameux Becher qu'il a commenté, rectifié & étendu. On pouvoit les regarder comme un recueil d'énigmes qu'il a eu le talent de déchiffrer. Cette étude l'a conduit à la composition de plusieurs remèdes qui ont eu & ont encore une grande vogue. Tels sont les *pillules balsamiques*, la *poudre antispasmodique*, son *essence alexipharmaque*, &c. La Métallurgie lui a les plus grandes obligations. Son petit Traité latin sur cette matière qu'on trouve à la suite de ses opuscules, est excellent. Ses Elémens de Chymie ont

été traduits en françois par M. de Machy en 1757.

STALACTITE; ſubſtantif féminin. C'eſt ainſi que les Naturaliſtes nomment des concrétions pierreuſes qui ſe forment peu à peu à la partie ſupérieure d'un grand nombre de grottes & de cavernes, & qui y ſont ſuſpendues de la même manière que les glaçons s'attachent en hiver aux toits des maiſons. Ces concrétions ou ſtalactites ſont toujours calcaires, & doivent être regardées comme un vrai ſpath. Elles prennent, ſuivant les circonſtances, des formes différentes; cependant communément elles ſont coniques, & elles ſont diverſement colorées, ſuivant les différentes ſubſtances qui y ſont jointes.

Il eſt évident que les ſtalactites doivent leur formation à des eaux qui après avoir détrempé & diſſous des terres ou des pierres ſe filtrent au travers des roches & de leurs fentes, forment des gouttes dont la partie terreuſe ſe dégage peu à peu par l'évaporation & le contact de l'air, & s'augmente à proportion de l'abondance du fluide qui charrie la matière dont elles ſont compoſées.

Les ſtalactites ſont de toutes les ſubſtances minérales les plus propres à nous donner une idée de la formation des pierres. Elles nous prouvent d'une façon ſenſible que l'eau eſt leur véhicule, & qu'elles ſe forment journellement. Souvent les eaux contiennent en ſi grande abondance des matières diſſoutes ou détrempées, qu'elles parviennent à la fin à remplir entièrement des cavités très-conſidérables, & à boucher à la longue des endroits où auparavant on pouvoit paſſer librement; c'eſt ce qui arrive dans les grottes d'Arcy & dans beaucoup d'autres qui changent perpétuellement de face par les concrétions & les ſtalactites qui s'y forment journellement. Lorſqu'à force de s'amaſſer ces ſtalactites ont rempli une grotte ou un eſpace vide, elles forment à la fin une maſſe ſolide qui prend de la conſiſtance & ne fait plus qu'une roche ou une pierre dans laquelle on voit ſouvent des couches & des veines qui ſont les endroits où les ſtalactites ſe ſont réunies & pour ainſi dire collées les unes aux autres; c'eſt ainſi que l'on peut conjecturer que ſe ſont formés les albâtres d'orient, qui ne ſont autre choſe que des ſtalactites calcaires de la nature du marbre.

Les ſtalactites ſont plus ou moins tranſparentes ou opaques en raiſon de la pureté de la terre que les eaux ont dépoſée, & ſuivant que la diſſolution s'eſt faite plus ou moins parfaitement. En effet nous voyons des ſtalactites preſque tranſparentes, tandis que d'autres ſont opaques & remplies de matières étrangères & colorantes.

En conſidérant attentivement preſque toutes les ſtalactites, on apperçoit qu'elles ſont formées d'un aſſemblage de petites lames ou de feuillets plus ou moins ſenſibles, telles que les lames des Spaths. Ces feuillets forment des eſpèces de ſtries ou d'aiguilles, leſquelles vont aboutir à un centre commun, qui eſt quelquefois creux ou fiſtuleux. D'autres ſtalactites ſont entièrement ſolides. A l'extérieur leur figure eſt ordinairement conique; cependant quelquefois elle préſente des formes bizarres, dont la ſingularité eſt encore augmentée par l'imagination des Curieux, qui trouvent ou croient ſouvent trou-

ver à ces pierres des ressemblances qu'elles n'ont que très-imparfaitement. Il y en a pourtant qui représentent assez bien des choux-fleurs, des fruits confits, des arbustes, *&c.*

La couleur des stalactites est ou blanche, ou brune, ou rougeâtre; leur surface est ou lisse ou inégale & raboteuse.

STALAGMITE; substantif féminin. Espèce de stalactite ou d'incrustation en mamelons.

STALIMÈNE; nom moderne de l'ancienne Lemnos, île célèbre de l'Archipel, à 8 lieues sud-est du mont Athos, dont l'ombre la couvre un peu avant le coucher du soleil, à 22 lieues, nord-ouest, de Metelin, & sept, sud ouest d'Imbro, près du golfe de Contesse. Elle a environ dix lieues dans sa plus grande longueur. Elle appartient aux Turcs. Le terrein y est assez fertile, principalement en grains & en vins. Il y a beaucoup de serpens. On en tire une espèce de terre apppelée *terre sigillée*, qui est fort estimée chez les Médecins. On y compte 75 Villages, dont les habitans sont presque tous des Grecs fort laborieux. Stalimène est la Capitale de l'île: c'est une petite Ville assez bien bâtie sur une colline au haut de laquelle il y a un Château près de la mer.

STALLE; substantif masculin. On appelle ainsi dans les Églises, les siéges de bois qui sont autour du chœur, dont le fond se lève & se baisse, & sur lesquels sont assis les Chanoines, les Religieux & ceux qui chantent au chœur. *Il y a deux rangs de stalles. Les hauts stalles sont pour les Prêtres & les Religieux Profès, & les bas stalles pour les Clercs & les novices.*

STAMPALIE; île de l'Archipel à 24 lieues, ouest, de Rhodes, & 20, est, de Naxie. Elle a six lieues de longueur & deux de largeur.

STANCES; substantif féminin pluriel. Sorte d'ouvrage de poésie, composé de plusieurs couplets, qui ordinairement sont tous du même nombre de vers & de la même mesure que le premier couplet. On dit aussi, *stance* au singulier, de chaque strophe des stances.

Ce genre de poësie qui étoit autrefois fort à la mode, ne diffère peut-être réellement de l'Ode, qu'en ce que celle-ci demande une marche audacieuse, au lieu que les stances ont un cours égal & mesuré. Un certain arrangement de rimes, quelques pensées exprimées plutôt avec justesse qu'avec force, suffisent pour faire de bonnes stances; au lieu que l'Ode, outre cela, exige du feu, de la grandeur, de la sublimité, de vives images, des traits hardis: le style sublime doit caractériser ce dernier genre de poësie, dont le premier peut se passer.

On peut diviser les *stances*, en *stances de nombre pair*, & *stances de nombre impair*. Les premières sont de quatre, de six, de huit & de dix vers; nombre qu'elles ne doivent point excéder, quoi qu'en dise *Richelet*, qui en admet de douze & de quatorze. Celles de nombre impair sont de cinq, sept ou neuf vers, & alors elles doivent avoir trois rimes semblables. Nous allons donner en peu de mots des exemples de chacune de ces espèces.

Stances de nombre pair. Dans les stances de quatre vers, & dans toutes les autres en général, on peut employer indifféremment toutes sortes de mesures, & entremêler les rimes, comme on le juge à propos. La manière la plus suivie est d'en-

tremêler les vers alexandrins, comme celle-ci :

Un favori superbe, enflé de son mérite,
Ne voit point ses défauts dans le miroir d'autrui,
Et ne peut rien sentir que l'odeur favorite
De l'encens fastueux qui brûle devant lui.

On entremêle les rimes, ou en faisant rimer le premier vers avec le troisième, & le second avec le quatrième, comme dans l'exemple précédent, ou le premier avec le quatrième, & le second avec le troisième. On en trouve dans Malherbe où les rimes sont suivies ; mais la cadence est inégale, comme dans cette strophe :

Un courage élevé toute peine surmonte :
Les timides conseils n'ont rien que de la honte ;
Et le front d'un guerrier au combat étonné
N'est jamais couronné.

Il est libre encore de commencer par une rime masculine ou par une féminine, par un vers alexandrin ou par un de huit syllabes ; l'harmonie est égale dans l'une & l'autre structure.

Autrefois un amant soumis, tendre, sincère,
Étoit sûr de tout enflammer ;
On recherche aujourd'hui le berger qui sait plaire,
Et non celui qui sait aimer.

Par son luth ; par sa voix organe des amours,
Cloé seule me paroît belle :
Si le destin jaloux veut épargner ses jours,
Je donnerai les miens pour elle.

Il suffira maintenant de donner des exemples des stances dans les autres mesures, puisqu'on démêlera d'un coup d'œil le mécanisme des vers, le mélange des rimes, & la variété que produit l'entrelacement des cadences & des sons.

Dieu seul doit faire notre espoir,
Dieu, de qui l'immortel pouvoir
Fait sortir du néant le ciel, la terre & l'onde :
Et qui, tranquille au haut des airs,
Anima d'une voix féconde
Tous les Êtres semés dans ce vaste univers.

Du haut de la montagne où sa grandeur réside ;
Il a brisé la lance & l'épée homicide
Sur qui l'impiété fondoit son foible appui.
Le sang des étrangers a fait fumer la terre ;
Et le feu de la guerre
S'est éteint devant lui.

Non, non, sans le secours des filles de mémoire,
Vous vous flattez en vain, partisans de la gloire,
D'assurer à vos noms un heureux souvenir ;
Si la main des neuf Sœurs ne pare vos trophées,
Vos vertus étouffées
N'éclaireront jamais les yeux de l'avenir.

N'envions que l'humble sagesse,
Seule elle fait notre noblesse,
Le vice, notre indignité :
Par-là se distinguent les hommes ;
Et que fait à ce que nous sommes
Ce que nos pères ont été ?

Il y a encore des stances de six vers dans une mesure différente. Or il n'est aucune de ces espèces différentes qui ne puisse être variée de cinq ou six manières toutes harmonieuses ; ce qui fait un des plus beaux agrémens de notre poësie.

Les stances de huit vers ne sont, à proprement parler, que deux

quatrains unis, soit que les vers aient tous la même mesure, soit qu'on les entremêle indifféremment. Deux exemples éclairciront ceci.

Par les ravages du tonnerre
Nous verrions nos champs moissonnés,
Et des entrailles de la terre
Les plus hauts monts déracinés?
Nos yeux verroient leur masse aride
Transportée au milieu des airs,
Tomber d'une chute rapide
Dans le vaste gouffre des mers!

Poussons dans l'air des cris de joie;
Oublions nos longues douleurs
Qu'aujourd'hui notre front se voie
Couronné de chapeaux de fleurs.
Faisons retentir les louanges
Du Dieu dont le pouvoir nous a tiré des fers,
Et qui pour nous arma les Anges,
Alors que contre nous s'armèrent les enfers.

Les stances de dix vers peuvent être composées de vers de huit syllabes dans cet ordre : le premier répond au troisième, & le second au quatrième; le cinquième & le sixième riment ensemble; le septième répond au dixième; le huitième & le neuvième riment ensemble. Rien n'est plus harmonieux que cette mesure, qui convient admirablement au genre lyrique. Consultez à ce sujet les Odes de Rousseau sur la naissance du Duc de Bretagne & sur les conquérans.

On peut encore employer dans ces stances les grands vers, & croiser les rimes, sans consulter d'autre juge que l'oreille, en commençant par une rime masculine ou féminine, en les redoublant même, s'il en résulte plus d'harmonie, comme dans ces vers:

Cent Rois venoient sur nous fondre de toutes parts:
Ils ont vu nos sacrés remparts;
Leur aspect foudroyant, tel qu'un affreux tonnerre,
Les a précipités au centre de la terre.
Le Seigneur dans leur camp a jeté la terreur:
Il parle, & nous voyons leurs trônes mis en poudre,
Leurs chefs aveuglés par l'erreur,
Leurs soldats consternés d'horreur,
Leurs vaisseaux submergés ou brûlés par la foudre;
Monumens éternels de sa juste fureur.

De pareilles stances seroient-elles moins belles que celles de Malherbe & de Godeau? La liberté que l'on auroit d'en varier à son gré les rimes & les cadences banniroit de ces sortes d'ouvrages le froid & la langueur qu'y répandent l'exacte symmétrie & le respect aveugle pour des règles arbitraires, dont nous avons autant de droit de secouer le joug, que nos prédécesseurs en avoient peu de nous l'imposer.

Stances de nombre impair. On n'en distingue que de trois espèces, savoir de cinq, de sept & de neuf vers, dans lesquelles il faut nécessairement mettre trois rimes semblables, qu'on ne doit néanmoins jamais placer de suite. Le Poëte célèbre dont on a tiré la plupart des exemples précédens, nous en donnera de cette sorte de stances.

Le volage Amant de *Clytie*
Ne caresse plus nos climats;
Et bientôt des monts de *Scythie*
Le fougueux époux d'*Orithie*
Va nous ramener les frimats.

L'hypocrite en fraudes *fertile*,
Dès l'enfance est paîtri de fard:

Il fait colorer avec art
Le fiel que sa bouche *distille*;
Et la morsure du serpent
Est moins aiguë & moins subtile
Que ce venin caché que sa langue répand.

Je ne prends point pour vertu
Les noirs accès de tristesse
D'un loup garou revêtu
Des habits de la sagesse :
Plus légère que le *vent*,
Elle fuit d'un faux *savant*
La sombre mélancolie,
Et se sauve bien *souvent*
Dans les bras de la folie.

On appelle *stances irrégulières*, celles dont les couplets ne sont pas de même mesure.

STANCHIO ; île de l'Archipel près des côtes de la Natolie, à cinq lieues, nord-est, de Stampalie, & 16, nord-ouest, de Rhodes. Elle a dix lieues de longueur & quatre de largeur. Les terres y sont fertiles, surtout en excellent vin, mais l'air y est mal sain. On y voit une ville de même nom près de laquelle il y a un bon port.

STANFORT ; ville d'Angleterre, dans le Comté de Lincoln, sur le Weland, à vingt-quatre lieues, nord-ouest, de Londres. Elle a des Députés au Parlement.

STANGUE ; substantif féminin & terme de Blason qui se dit de la tige d'une ancre.

STANISLAS, Roi de Pologne, grand Duc de Lithuanie, Duc de Lorraine & de Bar, né à Léopold le 20 Octobre 1677, du grand Trésorier de la Couronne, fut député en 1704 par l'assemblée de Varsovie, auprès de Charles XII, Roi de Suède, qui venoit de conquérir la Pologne. Il étoit alors âgé de 27 ans, Palatin de Posnanie, Général de la grande Pologne, & avoit été Ambassadeur extraordinaire auprès du Grand-Seigneur en 1699. Sa physionomie étoit heureuse, pleine de hardiesse & de douceur, avec un air de probité & de franchise. Il n'eut pas de peine à s'insinuer dans l'amitié du Roi de Suède, qui le fit couronner Roi de Pologne à Varsovie en 1705. Le nouveau Roi suivit Charles XII en Saxe, où l'on conclut en 1706, un traité de paix entre les deux Rois d'une part, & le Roi Auguste qui renonça à la Couronne de Pologne, & reconnut pour légitime Souverain de cet Etat Stanislas. Le nouveau Monarque resta avec Charles XII en Saxe, jusqu'en Septembre 1707. Ils revinrent alors en Pologne, & y firent la guerre pour chasser entierement les Russes. Le Czar fut obligé d'en sortir en 1708; mais le roi de Suède ayant été défait lui-même au mois de Juillet 1709, *Stanislas* ne se trouvant pas en sureté dans la Pologne, où les Russes revinrent, & où le Roi *Auguste* renoua un nouveau traité en sa faveur, fut obligé de se retirer en Suède, puis en Turquie. Les affaires de Charles XII n'ayant pu se rétablir, Stanislas vécut dans l'obscurité jusqu'en 1725, que la Princesse Marie sa fille épousa Louis XV, Roi de France, aujourd'hui sur le trône. Après la mort du Roi Auguste en 1733, ce Prince se rendit en Pologne, dans l'espérance de remonter sur le trône. Il y eut un parti qui le proclama Roi ; mais son Compétiteur, le Prince Électoral de Saxe, devenu Électeur de Saxe après la mort du Roi son père, soutenu de l'Empereur Charles VI & de l'Impératrice de Russie, l'emporta sur le Roi Stanislas, qui se rendit à Dantzick pour soutenir son élection ;

élection ; mais le grand nombre qui l'avoit choisi céda bientôt au petit nombre qui lui étoit contraire. Dantzick fut pris. Stanislas obligé de fuir n'échappa qu'à travers beaucoup de dangers & à la faveur de plus d'un déguisement, après avoir vu sa tête mise à prix par le Général des Russes dans sa propre patrie. Lorsque la paix se fit, il renonça au Royaume qu'il avoit eu deux fois, & conserva le titre de Roi. Il eut la jouissance des Duchés de Lorraine & de Bar, qu'il rendit heureux autant qu'il le put. Il embellit Nancy & Lunéville ; il fit des établissemens utiles ; il dota des filles pauvres ; il fonda des collèges ; il bâtit des hôpitaux, enfin il se montra l'ami de l'humanité. La Lorraine jouissoit de ses bienfaits, lorsqu'un accident hâta sa mort. Il se brûla en fumant sa pipe, & ses plaies lui causèrent une fièvre qui l'enleva le 23 Février 1766. Sa mort a été un deuil public, & les pleurs de ses Sujets sont le plus bel éloge que l'on puisse faire des qualités de ce Prince. Charles XII disoit de lui, qu'*il n'avoit jamais vu d'homme si propre à concilier tous les partis*. Dans sa jeunesse il s'étoit endurci à la fatigue, & avoit fortifié son esprit en fortifiant son corps. Il couchoit toujours sur une espèce de paillasse, n'exigeant jamais aucun service de ses domestiques auprès de sa personne. Il étoit d'une tempérance peu commune dans ce climat ; libéral, adoré de ses vassaux, & peut-être le seul Seigneur en Pologne qui eût quelques amis. Il fut en Lorraine ce qu'il avoit été dans sa patrie ; doux, affable, compatissant, parlant avec ses Sujets comme avec ses égaux, partageant leurs peines & les consolant en père tendre. On lui a donné d'une voix unanime le titre de Stanislas le Bienfaisant. Les revenus de ce Prince n'étoient que de deux millions, & cependant sa Cour étoit brillante. Aussi est-ce à l'ordre & à l'éconqmie sage & raisonnée qui régnoient dans sa maison que sont dus les divers établissemens qu'il a faits.

STANLEY ; (Thomas) natif de Cumberlow, en Herefordshire, se rendit habile dans les belles-lettres & dans la philosophie. Après avoir fait divers voyages en France, en Italie & en Espagne, il se retira à Londres où il mourut en 1678, avec la réputation d'un savant profond. Ses principaux ouvrages sont, 1°. une belle édition *d'Eschyle*, avec la traduction & des notes, *in-fol.* 2°. L'histoire *de la philosophie*, en anglois. Cette histoire a été traduite en partie en latin par le Clerc, & toute entière par *Godefroi* Oléarius. Tous les journaux firent de grands éloges de l'érudition qui y regne. On y désireroit plus de profondeur dans les analyses, & de précision dans le style.

STANTÉ ; adjectif masculin. Terme de Peinture, qui signifie la même chose que peiné. On dit qu'un ouvrage est stanté quand on y découvre la peine, la gène & le travail qu'il en a coûté à l'Artiste pour le finir. Ce défaut de facilité, de liberté & de franchise en se faisant sentir ne laisse jouir qu'imparfaitement des autres beautés qu'un morceau pourroit d'ailleurs offrir au spectateur.

STANTZ ; gros bourg de Suisse au canton de Dunderwald, à une lieue du lac des quatre cantons.

STAPHILIN ; substantif masculin. Sorte d'insecte qui a cinq pièces aux tarses de toutes les pattes. Ses an-

tennes sont simples & filiformes; son corps est fort allongé; ses aîles sont artistement repliées sous ses étuis, quoique fort courts; l'extrémité de son ventre est nue. Il est bon d'observer que la larve de cet insecte diffère peu de l'animal parfait. Quand on touche la queue du staphilin, il la redresse aussi-tôt en l'air comme s'il vouloit se défendre & piquer: cependant sa queue ne pique point; mais en revanche il mord & pince fortement avec ses mâchoires, qui sont fortes, & on doit s'en méfier. Voilà les armes dont il se sert pour prendre & dévorer sa proie, ou pour se battre contre ceux de son espèce. Il y a des staphilins bleus, d'un noir lisse, de velus (*le staphilin bourdon*), de jaunes, de bronzés, *&c.*

La piqûre du staphilin passe pour être pernicieuse aux fromens.

STAPHISAIGRE, ou Herbe aux poux; substantif féminin. *Staphisagria.* Plante qui croît aux lieux sombres dans les pays chauds, comme en Provence & en Languedoc, d'où la graine nous est apportée sèche: on la cultive aussi dans les jardins à cause de la beauté de sa fleur: on la sème au printemps: elle demande une terre cultivée & arrosée, qui ne soit pas trop exposée au soleil du midi; sa racine est longue, ligneuse & annuelle; elle pousse une tige à la hauteur d'un pied & demi, droite, ronde, velue & rameuse: les feuilles sont grandes, larges, découpées profondément en plusieurs parties, vertes, ressemblantes à celles du platane, attachées à des queues longues: ses fleurs naissent en été aux sommités & dans les aisselles des feuilles, composées chacune de cinq feuilles inégales, & disposées en rond, d'un bleu foncé, semblables à celles du pied d'alouette, mais beaucoup plus amples; la supérieure s'allonge sur le derrière, & reçoit dans cet éperon, l'éperon d'une autre feuille: aux fleurs succèdent des fruits composés de trois ou quatre graines verdâtres qui renferment des semences grosses comme de petits pois, de figure triangulaire, ridées, rudes, unies étroitement ensemble, noirâtres en dehors, blanchâtres en dedans, d'un goût âcre brûlant, amer, fort désagréable.

Cette plante est fort huileuse: sa graine est la seule partie d'usage en Médecine; on ne l'emploie qu'extérieurement, car son usage intérieur n'est pas sans danger, puisqu'elle purge violemment par haut & par bas à la seule dose de douze à vingt-quatre grains: elle échauffe & enflamme le gosier à un tel point qu'elle fait craindre la suffocation; c'est pourquoi on l'a abandonnée pour employer d'autres purgatifs plus doux. Quant à son usage extérieur, on en concasse un gros qu'on renferme dans un nouet, & que l'on suce pour faire cracher beaucoup de pituite dans le mal de dents, c'est pourquoi on l'appelle aussi *pituitaire*: on pourroit également en faire la décoction & s'en gargariser la bouche; on s'en sert encore comme d'un vulnéraire détersif, pour consumer les chairs baveuses des vieux ulcères; mais son plus grand usage est pour faire mourir les poux: on en poudre les cheveux le soir, & l'on se bande bien la tête avec un linge; la sueur de la tête contracte les qualités de la graine, & en peu de temps cette vermine est détruite.

STAPHYLIN; adjectif masculin & terme d'Anatomie. Il se dit des muscles qui ont rapport à la luette.

STAPHYLÔME; substantif masculin. Maladie de l'œil causée par une tumeur qui s'élève sur la cornée en manière de grain de raisin.

Le staphylôme diffère suivant le volume de la tumeur : lorsque le volume est considérable, elle occasionne beaucoup de difformité à l'œil & de douleur au malade par l'irritation que cause la rencontre des cils & le mouvement des paupières. Cette espèce de tumeur détruit entièrement la vue; on ne peut guérir les malades, qu'en liant la tumeur si la base est étroite, ou en l'ouvrant si la base est large; dans l'un & l'autre cas l'œil se vide dès l'instant par l'incision, ou après la chûte de la ligature, & le malade perd l'organe affecté.

STARGARD; ville d'Allemagne, capitale de la Poméranie ultérieure à six lieues, sud-est, de Stetin. Elle fut autrefois anséatique. Aujourd'hui elle appartient au Roi de Prusse. Il y a de belles Manufactures d'étoffes & une Académie.

STARGARD, est aussi le nom d'une Seigneurie considérable du Duché de Mecklenbourg. Elle a dix-huit lieues de longueur sur six de largeur & confine à la marche de Brandebourg. Elle appartient au Duc de Mecklenbourg Strelitz.

STARI, ou STARO; substantif masculin. Mesure d'Italie qui contient à Florence trois barrils. On se sert aussi du *staro* dans la Calabre & dans la Pouille. Dans ces deux provinces du Royaume de Naples, il faut dix stari pour la salme, & trente-deux pignatoli pour le *stari*. C'est aussi le boisseau dont on se sert en plusieurs villes d'Italie pour mesurer les grains, particulièrement à Venise, à Livourne, & à Lucques. Le *staro* ou *stara* de Livourne pèse ordinairement 54 livres : 112 *stari* sept huitièmes font le last d'Amsterdam. Les grains se mesurent aussi à Lucques au *staro*, dont les 119 font un last d'Amsterdam : le *staro* de Venise pèse 128 livres gros poids; chaque *staro* contient quatre quartes; 35 *stari* un cinquième, ou 140 quartes quatre cinquièmes font le last d'Amsterdam.

STAROSTE; substantif masculin. Seigneur Polonnois qui jouit d'une starostie.

STAROSTIE; substantif féminin. Fief faisant partie des anciens domaines de Pologne, cédés par les Rois à des Gentilshommes pour les aider à soutenir les frais des expéditions militaires. Les Rois se réservent seulement le droit de nommer à ces fiefs, & ils chargent les Starostes de payer le quart de leur revenu, qui est plus ou moins considérable, pour servir à l'entretien d'un certain nombre de cavaliers. Il y a des Starosties qui ont une juridiction, & d'autres qui n'en ont point.

STASE; substantif féminin & terme de Médecine. Séjour du sang & des humeurs, tellement engagés dans les vaisseaux les plus ténus, que leur passage est impossible.

STATÈRE; substantif masculin & terme d'antiquité. Nom d'une monnoie d'or & d'argent que l'on fabriquoit autrefois dans la Grèce. Les statères d'or de Cyzique étoient en particulier fort estimés, à cause de la beauté de la fabrique; le type étoit d'un côté une tête de femme, & de l'autre une tête de lion. Ils étoient du poids de deux drachmes, & valoient vingt-huit drachmes d'argent d'Athènes. Le statère d'or d'Athènes valoit vingt drachmes, dans le rapport de l'or à l'argent, qui étoient dans ce temps-là chez

les Grecs de dix à onze, c'est-à-dire qu'une drachme d'or valoit dix drachmes d'argent. Le ftatère d'or de Cyzique devoit paffer une drachme attique, & deux cinquièmes, ou huit oboles & deux cinquièmes d'Athènes.

Ainfi le ftatère de Cyzique en l'évaluant par vingt huit drachmes d'Athènes, vaudroit de la monnoie qui a cours en France, environ vingt-une livres; mais le rapport de l'or à l'argent étant actuellement en France de quatorze à un, le ftatère d'or de Cyzique vaudroit environ vingt-neuf livres de notre monnoie.

A l'égard du ftatère d'argent, il pefoit ordinairement quatre drachmes, ce qui revient à peu près à trois livres de notre monnoie.

STATEUR; adjectif mafculin & terme de Mythologie. Surnom de Jupiter. Romulus voyant fes foldats plier dans un combat contre les Samnites, pria Jupiter de rendre le courage aux Romains, & de les arrêter dans leur fuite. Sa prière fut exaucée; & en mémoire de cet événement, Romulus bâtit un temple à Jupiter au pied du mont Palatin, fous le titre de *Stator*, le Dieu qui arrête. La ftatue qu'on lui confacra repréfentoit Jupiter debout, tenant la pique de la main droite & le foudre de la gauche.

STATHOUDER; fubftantif mafculin. C'eft ainfi que l'on nomme dans la République des Provinces-Unies des Pays-Bas, un Prince à qui les états donnent le commandement des troupes, & une grande part dans toutes les affaires du gouvernement. Ce titre répond à celui de *Lieutenant général de l'Etat;* il ne confère point les droits de la fouveraineté qui réfide toujours dans l'affemblée des États Généraux. Mais le Stathouder jouit de prérogatives qui lui donnent la plus grande influence dans la République.

Dans le temps de la naiffance de la République des Provinces-Unies, elle avoit befoin d'un chef habile & propre à foutenir fa liberté chancelante contre les efforts de Philippe II, & de toute la monarchie efpagnole. On jeta les yeux fur Guillaume I de Naffau Dilembourg, Prince d'Orange, qui poffédoit de grands biens dans les pays qui venoient de fe fouftraire au defpotifme du Roi d'Efpagne, & qui d'ailleurs étoit déjà Gouverneur des provinces de Hollande, de Zélande & d'Utrecht. Ce Prince par fon amour pour la liberté & par fes talens, parut le plus propre à affermir l'Etat qui venoit de fe former; dans cette vue les provinces de Hollande & de Zélande lui conférent en 1576, la dignité de *Stathouder* ou de *Lieutenant général de l'Etat;* l'exemple de ces Provinces ne tarda point à être fuivi par celles de Gueldre, d'Utrecht & d'Overiffel. On attacha à cette dignité le commandement des armées tant par terre que par mer, avec le titre de Capitaine général & d'Amiral; le Stathouder eut le droit de difpofer de tous les emplois militaires, celui de mettre en exercice les Magiftrats, fur la nomination des villes qui les lui préfentoient, enfin celui de faire grâce aux criminels. Outre cela il affiftoit aux affemblées des États, dans lefquelles on ne prenoit aucune réfolution que de fon confentement. Il préfidoit dans chaque Province à toutes les Cours de juftice; il étoit chargé de l'exécution des decrets de la République; il étoit l'arbitre des différends qui

ſurvenoient entre les villes & les provinces de la République. Tous les Officiers étoient obligés de lui prêter ſerment de fidelité, après l'avoir prêté aux États des Provinces & au Conſeil d'État.

Guillaume I ayant été aſſaſſiné en 1584, les mêmes Provinces en reconnoiſſance des ſervices éminens de ce Prince, conférèrent la dignité de *Stathouder* au Prince Maurice ſon fils, avec la même autorité & les mêmes prérogatives. Frédéric-Henri, frère du Prince Maurice lui ſuccéda en 1625; après avoir fait reſpecter ſa République, il mourut en 1647; & Guillaume II ſon fils prit poſſeſſion du Sathouderat dont on lui avoit accordé la ſurvivance du temps même de ſon père. Il en jouit juſqu'à ſa mort arrivée en 1650. Comme les vues ambitieuſes de ce Prince avoient donné de l'ombrage aux Provinces de la République, elles prirent des meſures pour renfermer l'autorité du *Stathouder* dans des bornes plus étroites, & même la province de Hollande forma le deſſein d'exclure ſon fils Guillaume III, depuis Roi d'Angleterre, de toutes les charges poſſédées par ſes ancêtres. Cependant en 1672, la Hollande étonnée des progrès de Louis XIV, nonobſtant les efforts de la faction républicaine, déclara le Prince Guillaume Stathouder & Capitaine général des forces de la République, avec le même pouvoir dont avoient joui ſes prédéceſſeurs. Cet exemple fut ſuivi de quatre autres Provinces. En conſidération de ſes ſervices, les États de Hollande déclarèrent en 1674 la charge de *Stathouder* héréditaire, & accordèrent qu'elle paſſeroit aux héritiers mâles de Guillaume III. De cette manière il fut *Stathouder* de cinq Provinces, & il conſerva cette dignité, même après être monté ſur le trône d'Angleterre. Ce prince exerçoit en Hollande un pouvoir ſi abſolu, qu'on diſoit de lui qu'il étoit *Roi de Hollande & Stathouder d'Angleterre*. Il mourut ſans enfans en 1702, & déclara pour légataire univerſel le jeune Prince de Naſſau-Dietz ſon parent, deſcendu de Guillaume-Louis de Naſſau-Dietz, couſin de Guillaume I, fondateur de la République, qui étoit déjà Stathouder héréditaire des provinces de Friſe & de Groningue; ce Prince eut le malheur de ſe noyer en 1711, en paſſant un bras de mer appelé le *Moerdyck*. Il n'avoit point été Stathouder de toute la République, mais ſimplement des deux Provinces dont on vient de parler. Son fils poſthume Guillaume-Charles-Henri Friſon, Prince de Naſſau-Dietz, ſuccéda à ſon père dans ſes biens & dans le Stathouderat des provinces de Friſe & de Groningue; en 1722 la province de Gueldre le nomma auſſi ſon Stathouder; mais les quatre autres Provinces dans leſquelles le parti républicain dominoit, ne voulurent jamais lui accorder cette dignité. Enfin en 1747, ces Provinces forcées par le peuple, & d'ailleurs effrayées des victoires de la France, déclarèrent ce Prince *Stathouder*, lui accordèrent une autorité plus grande qu'à aucun de ſes prédéceſſeurs; déclarèrent le Stathouderat héréditaire dans ſa famille, & y appelèrent même les femmes au défaut des mâles. Ce Prince a joui de la dignité du Stathouderat juſqu'à ſa mort; après lui elle eſt paſſée au Prince Guillaume ſon fils, né en 1746, qui la poſsède aujourd'hui.

STATHOUDÉRAT; substantif masculin. Dignité du Stathouder.

STATICE; substantif féminin. Plante qui croît aux lieux montagneux, un peu humides, peu éloignés de la mer & des rivières : sa racine est longue, assez grosse, ronde, rougeâtre, ligneuse, vivace, & divisée en plusieurs têtes : elle pousse un très-grand nombre de feuilles longues & étroites, comme celles du *gramen*, d'un vert de mer; il s'élève d'entre elles des tiges hautes d'environ un pied, droites, sans nœuds, creusées, portant en leur sommet un bouquet sphérique de petites fleurs à cinq feuilles, blanches, disposées en œillet, & soutenues par un calice formé en entonnoir: ce peloton de fleurs est encore soutenu par un calice général écailleux; à chaque fleur succède une graine pointue par les deux bouts. Cette plante fleurit en été; & comme ses fleurs ne s'ouvrent que les unes après les autres, elle reste long temps fleurie, même jusqu'à la fin de l'automne.

La statice est estimée vulnéraire, & propre pour arrêter la dyssenterie : si l'on en saupoudre les plaies, elle les mondifie, ainsi que les ulcères malins.

STATION; substantif féminin. *Statio*. Pause, demeure de peu de durée qu'on fait en un lieu. Il se dit particulièrement en parlant des Eglises, Chapelles & Autels marqués par le Supérieur Ecclésiastique, pour y faire certaines prières, afin d'y gagner les indulgences. *Stations pour gagner le jubilé. Les stations des sept Eglises à Rome.*

On dit, *faire ses stations*; pour dire, visiter les Eglises marquées pour y gagner les indulgences.

On dit dans le style familier, *faire une station en quelque endroit*; pour dire, s'y reposer quelque temps.

On dit, *donner une station à un Prédicateur*; pour dire, le nommer pour prêcher dans une Eglise pendant l'Avent ou pendant le Carême. *On lui a donné l'Eglise de S. Roch pour station.*

Station, dans les opérations trigonométriques & de nivellement, signifie les différens lieux où l'instrument a été posé, où il y a eu observation faite.

On ne peut mesurer une hauteur ou une distance inaccessible qu'on ne fasse deux stations dans deux endroits, dont la distance est connue. Quand on fait des cartes géométriques de provinces, *&c.* on fixe les stations sur plusieurs éminences du pays, & de-là on prend les angles aux différentes villes, villages, *&c.*

Dans l'arpentage, on mesure la distance qu'il y a d'une station à une autre, & l'on prend l'angle que l'endroit où l'on se trouve forme avec la station suivante.

Station, en termes d'Astronomie, signifie l'état d'une planète qui paroît demeurer au même point du Zodiaque plusieurs jours de suite.

Comme la terre d'où nous appercevons le mouvement des planètes est placée hors du centre de leurs orbites, les planètes vues de la terre ont un cours irrégulier; quelquefois on les voit aller en avant, c'est-à-dire, d'occident en orient, c'est ce qu'on appelle *être directes*; quelquefois on les voit aller en arrière, c'est-à-dire, d'orient en occident : c'est ce qu'on appelle *être rétrogrades*.

De plus, entre ces deux états il y en a un autre intermédiaire dans

lequel les planètes ne paroissent aller ni en avant ni en arrière, mais rester à la même place dans leur orbite; c'est ce qu'on appelle leur *station;* c'est ce qui arrive quand les lignes suivant lesquelles on voit une planète de dessus la terre placée en deux différens endroits de son orbite, sont parallèles entre elles; car alors les deux lieux où on voit la planète dans le Ciel sont sensiblement les mêmes à cause de la petitesse du rayon de l'orbe terrestre en comparaison de la distance des étoiles.

STATIONNAIRE; adjectif des deux genres & terme d'Astronomie. Il se dit d'une planète lorsqu'elle semble n'avancer ni ne reculer dans le Zodiaque.

Quoique les planètes aient quelquefois un mouvement progressif, & quelquefois un mouvement rétrograde, il peut y avoir quelque point dans lequel elles paroissent stationnaires. Une planète paroîtra stationnaire lorsque la ligne qui joint la terre & le centre de la planète est dirigée au même point du firmament, c'est-à-dire quand cette ligne est pendant quelque temps parallèle à elle-même.

Saturne paroît stationnaire à la distance de 90 degrés du soleil; Jupiter à la distance de 52, & Mars à une distance beaucoup plus grande.

Saturne est stationnaire huit jours, Jupiter quatre, Mars deux, Vénus un & demi, & Mercure un demi; cependant les temps de ces différentes stations ne sont pas toujours égaux, parceque les orbites de ces planètes ne sont pas des cercles qui ayent le soleil pour centre; mais des ellipses dont le soleil occupe le foyer, & dans lesquelles les planètes ne se meuvent pas uniformément.

On appeloit dans l'Empire Romain *soldats stationnaires,* des soldats distribués en différens lieux pour avertir leur chef de ce qui s'y passoit.

Les Médecins appellent *fièvres stationnaires*, des fièvres continues qui règnent plus généralement & plus constamment que les autres pendant une ou plusieurs années.

STATIONNALE; adjectif féminin. Il se dit des Eglises dans lesquelles on fait des stations dans les temps de Jubilé.

STATIQUE; substantif féminin. *Statica.* Partie de la Mécanique qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps ou des puissances qui agissent les unes sur les autres.

La mécanique en général a pour objet les lois de l'équilibre & du mouvement des corps; mais on donne plus parfaitement le nom de mécanique à la partie qui traite du mouvement, & celui de statique à la partie qui traite de l'équilibre. Ce nom vient du latin *stare*, s'arrêter, être en repos, parceque l'effet de l'équilibre est de produire le repos, quoiqu'il y ait dans le corps en équilibre une tendance au mouvement.

La statique se divise en deux parties, l'une, qui conserve le nom de statique, a pour objet les lois de l'équilibre des solides. C'est dans cette partie qu'on traite des différentes machines simples ou composées, comme la poulie, le lévier, le plan incliné, *&c.* L'autre partie, qu'on appelle *hydrostastique*, a pour objet les lois de l'équilibre des fluides.

STATIRA, fille de Darius Codoman, fut prise avec sa mère par Alexan-

dre le Grand après la bataille d'Issus, l'an du monde 3672, le 332 avant J. C. Ce Prince, qui l'avoit refusée lorsque Darius la lui offrit pour gage de la paix, l'épousa lorsqu'elle fut son esclave. Les noces furent célébrées par Alexandre avec beaucoup de pompe & de magnificence. Il y eut neuf mille personnes de cette fête, à chacune desquelles ce Conquérant donna une bouteille d'or pour sacrifier aux Dieux. Statira n'eut point d'enfans. Roxane lui ôta la vie après la mort d'Alexandre, l'an du monde 3671, le 333 avant J. C. La femme de Darius s'appeloit aussi *Statira*. Elle étoit enceinte lorsqu'elle fut faite prisonnière. Ses malheurs lui ayant occasionné une fausse couche, elle mourut quelque temps après, & fut enterrée magnifiquement par les soins d'Alexandre, qui l'avoit traitée avec beaucoup de respect, & qui mêla ses larmes à celles de sa famille.

STATMEISTRE; substantif masculin. Nom qu'on donne à Strasbourg à un Gentilhomme qui est admis au gouvernement municipal avec les Ammeistres, qui sont les Echevins. *Il y a six Statmeistres, dont trois sont Luthériens & trois Catholiques.*

STATUAIRE; substantif masculin. Sculpteur qui fait des statues. *Un habile Statuaire.* Il n'est guère usité qu'en parlant des Sculpteurs de l'antiquité.

On appelle *marbre statuaire*, du marbre propre à faire des statues, qui est blanc & sans aucune tache ni veine, à la différence de celui qu'on emploie aux ouvrages d'Architecture. En ce sens il est adjectif.

STATUE; substantif féminin. *Statua.* Figure d'homme ou de femme de plein relief.

On distingue plusieurs espèces de statues, 1°. celles qui sont plus petites que le naturel; 2°. celles qui sont égales au naturel; 3°. celles qui surpassent le naturel; 4°. celles qui vont jusqu'au triple & encore plus au-delà du naturel, & qu'on appelle autrement des *colosses*. Les Anciens ont représenté des figures d'hommes, des Rois & des Dieux mêmes sous la première espèce de statues; la seconde étoit particulièrement consacrée pour la représentation qu'on faisoit aux dépens du public, des personnes qui se signaloient par leur savoir, par leur vertu, ou qui avoient rendu quelques services importans à l'Etat. La troisième espèce de statue étoit pour les Rois & les Empereurs; & celles qui avoient le double de la grandeur humaine, servoient à représenter les Héros. Quant à la quatrième, elle étoit destinée à représenter les figures des Dieux.

STATUE GRECQUE, se dit d'une statue antique & nue, ainsi appelée de ce que les Grecs représentoient de cette manière leurs divinités, les Héros & les Athlètes. Elles sont admirables par la beauté de leurs proportions, & par le beau choix de la nature.

STATUES ROMAINES, se dit de celles qui étant vêtues, reçoivent divers noms de leurs habillemens.

STATUE ÉQUESTRE, est celle qui représente un homme à cheval, telle que la *statue* de Henri IV sur le pont neuf, & celle de Louis XIII sur la place royale à Paris.

STATUE PÉDESTRE, est une *statue* en pied & de bout, comme celle de Louis XIV dans la place des victoires.

Statue curulle, est celle qui représente un homme dans un char, comme on les voyoit dans les cirques & dans les hippodromes des anciens.

Statue allégorique, se dit de celle qui sous le symbole de la figure humaine, représente des fleuves, des divinités, *&c.*

Statue hydraulique, se dit de celle qui sert d'ornement à une fontaine, & qui fait l'office de jet ou de robinet par quelqu'une de ses parties. Elles sont en grand nombre dans les jardins de Versailles.

Statue persique, se dit de toute figure d'homme qui fait l'office de colonne sous un entablement.

On dit figurément d'une personne qui est ordinairement sans action & sans mouvement, que *c'est une statue.*

La première syllabe est brève & la seconde longue.

STATUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Statuer.

STATUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Statuere.* Terme de chancellerie & de pratique, qui signifie, ordonner. *C'est une question sur laquelle les Juges n'ont pas encore statué. Nous avons dit, statué & ordonné.*

STATURE; substantif féminin. *Statura.* Hauteur de la taille d'une personne. *La Reine Elizabeth d'Angleterre étoit d'un stature égale à celle de l'Empereur Auguste; ils avoient chacun cinq pieds neuf pouces.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

STATUT; substantif masculin. *Statutum.* Terme générique qui comprend toutes sortes de lois & de réglemens.

Chaque disposition d'une loi est un *statut*, qui permet ordonne ou défend quelque chose.

Il y a des statuts généraux, il y en a de particuliers; les premiers sont des lois générales qui obligent tous les sujets; les *statuts* particuliers sont des réglemens faits pour une seule ville, pour une seule Église ou Communauté, soit Laïque soit Ecclésiastique, séculière ou régulière: chaque corps d'arts & métiers a ses *statuts:* les ordres réguliers, hospitaliers & militaires ont aussi les leurs.

Un des points les plus difficiles à bien démêler dans la jurisprudence, c'est de déterminer la nature & le pouvoir des statuts, c'est-à-dire, en quel cas la loi doit recevoir son application.

En général les coutumes sont réelles, *clauduntur territorio*; cependant on est souvent embarrassé à déterminer quel *statut* ou coutume on doit suivre pour la décision d'une contestation. Souvent le *statut* du domicile se trouve en concurrence avec les différens statuts de la situation des biens, avec celui du lieu où l'acte a été passé, du lieu où l'exécution s'en fait; & pour connoître le pouvoir de chaque statut, & celui d'entre eux qui doit prévaloir, il faut d'abord distinguer deux sortes de statuts, les uns personnels, les autres réels.

Les *statuts* personnels sont ceux qui ont principalement pour objet la personne, & qui ne traitent des biens qu'accessoirement; tels sont ceux qui regardent la naissance, la légitimité, la liberté, les droits de cité, la majorité, ou incapacité de s'obliger, de tester, d'ester en jugement, *&c.*

Les *statuts* réels sont ceux qui

ont pour objet principal les biens, & qui ne parlent de la perſonne que relativement aux biens ; tels ſont ceux qui concernent les diſpoſitions que l'on peut faire de ſes biens, ſoit entre vifs ou par teſtament.

Quelques auteurs diſtinguent une troiſième eſpèce de ſtatuts qu'ils appellent *mixtes*, ſavoir, ceux qui concernent tout à la fois la perſonne & les biens ; mais de cette manière la plupart des ſtatuts ſeroient *mixtes*, n'y ayant aucune loi qui ne ſoit faite pour les perſonnes, & auſſi preſque toujours par rapport aux biens. A dire vrai, il n'y a point de ſtatuts mixtes, ou du moins qui ſoient autant perſonnels que réels ; car il n'y a point de ſtatuts qui n'ait un objet principal ; cet objet eſt réel ou perſonnel, & détermine la qualité du ſtatut.

Le ſtatut du domicile règle l'état de la perſonne, & ſa capacité, ou incapacité perſonnelle, il règle auſſi les actions perſonnelles, les meubles & effets mobiliers, en quelque lieu qu'ils ſe trouvent ſitués de fait.

Le pouvoir de ce ſtatut du domicile s'étend partout pour ce qui eſt de ſon reſſort ; ainſi celui qui eſt majeur, ſelon la loi de ſon domicile, eſt majeur partout.

Le ſtatut de la ſituation des biens en règle la qualité & la diſpoſition.

Quand le ſtatut du domicile & celui de la ſituation ſont en contradiction l'un avec l'autre, s'il s'agit de l'état & capacité de la perſonne, c'eſt le ſtatut du domicile qui doit prévaloir, s'il s'agit de la diſpoſition des biens, c'eſt la loi du lieu où ils ſont ſitués qu'il faut ſuivre.

Si pluſieurs ſtatuts réels ſe trouvent en concurrence, chacun a ſon effet pour les biens qu'il régit.

En matière d'actes, c'eſt le ſtatut du lieu où on les paſſe qui en règle la forme.

Mais il y a certaines formalités qui ſervent à habiliter la perſonne, telles que l'autoriſation du mari à l'égard de la femme ; celles-là ſe réglent par le ſtatut du domicile, comme touchant la capacité perſonnelle ; d'autres ſont de la ſubſtance de la diſpoſition même, telles que la tradition & l'acceptation dans les donations, & celles-ci ſe règlent par le ſtatut du lieu où ſont les biens dont on diſpoſe.

Enfin dans l'ordre judiciaire on diſtingue deux ſortes de ſtatuts, ceux qui concernent l'inſtruction, & ceux qui touchent la déciſion : pour les premiers, *litis ordinatoria*, on ſuit la loi du lieu où l'on plaide ; pour les autres *litis deciſoria*, on ſuit la loi qui régit les perſonnes ou leurs biens, ſelon que l'un ou l'autre eſt l'objet principal de la conteſtation.

Quelques ſtatuts ſont ſeulement négatifs, d'autres prohibitifs, & d'autres prohibitifs négatifs.

Le ſtatut ſimplement négatif eſt celui qui déclare qu'une choſe n'a pas lieu, mais qui ne défend pas de déroger à ſa diſpoſition, comme quand une coutume dit que la communauté de biens n'a pas lieu entre les conjoints, & qu'elle ne défend pas de l'établir.

Le ſtatut prohibitif eſt celui qui défend de faire quelque choſe, comme la Coutume de Normandie, *art.* 33, qui porte que quelque accord ou convenance qui ait été fait par contrat de mariage & en faveur de mariage, les femmes ne peuvent avoir plus grande part aux conquêts

faits par le mari, que ce qui leur appartient par la Coutume à laquelle les contractans ne peuvent déroger.

Le statut est prohibitif négatif, lorsqu'il déclare qu'une chose n'a pas lieu, & qu'il défend de déroger à sa disposition : on confond souvent le statut prohibitif avec le prohibitif négatif.

Quand le statut prononce quelque peine contre les contrevenans, on l'appelle *statut pénal.*

En Angleterre on a appelé *statut de sang*, un réglement que Henri VIII fit en 1539 au sujet de la Religion. Il décerna la peine du feu ou du gibet contre ceux, 1°. qui nieroient la transsubstantiation ; 2°. qui soutiendroient la nécessité de la communion sous les deux espèces ; 3°. qu'il étoit permis aux Prêtres de se marier ; 4°. qu'on peut rompre le vœu de chasteté ; 5°. que les Messes privées sont inutiles ; 6°. que la confession auriculaire n'est pas nécessaire pour le salut. Gardiner, Evêque de Vinchester, étoit le véritable auteur de ces lois. Il avoit fait entendre au Prince, que c'étoit le seul moyen d'empêcher qu'il ne se formât une ligue contre lui ; que ce qu'il avoit aboli n'étoit pas essentiel à la Religion ; & qu'enfin personne ne le regarderoit comme hérétique, pendant qu'il maintiendroit ces six articles. On rechercha ceux qui les condamnoient, mais on en découvrit un si grand nombre, que le Roi se vit obligé de changer la peine de mort, en celle de la confiscation des biens contre ceux-là seulement qui seroient coupables de violation du quatrième *statut*. Enfin, en 1557 sous Edouard VI, la loi des six articles fut révoquée pour toujours.

STAVANGER ; ville de Norwège, chef lieu d'une contrée de même nom au gouvernement de Bergen, sur le Buckenfiord, à trente-cinq lieues, sud, de Bergen.

STAVELO ; ville d'Allemagne entre les duchés de Limbourg & de Luxembourg & l'évêché de Liége, sur la rivière d'Amblève, à une lieue de Malmedi. Il y a une Abbaye de Bénédictins dont l'abbé est prince d'Empire & souverain de la ville.

STAVEREN ; ville des Provinces unies, dans la Frise, au Vestargo, sur le Zuiderzée, à trois lieues, ouest, de Slooten.

STÉATITE ; substantif féminin. Sorte de pierre ollaire qui paroît grasse au toucher & qui varie par la couleur. Il y en a de transparentes & d'opaques. On apporte de la Chine des vases & des figures de différente forme faits avec cette espèce de pierre.

Quelques Auteurs appellent aussi *stéatite*, une marne très-fine & feuilletée qui se dissout à l'eau & y fait de l'écume comme le savon.

STÉATOCÈLE ; substantif masculin. Fausse hernie. Tumeur du scrotum.

STÉATÔME ; substantif masculin. Tumeur enkistée, qui renferme une matière grasse pareille à du suif.

STECHAS ; substantif masculin. Plante dont on distingue deux espèces : la principale est un arbuste haut d'une à deux coudées ; ses tiges sont ligneuses & quadrangulaires ; ses feuilles naissent deux à deux à chaque nœud : elles ont la figure de celles de la lavande ; elles sont blanchâtres, âcres, & d'une odeur aromatique : les sommités des tiges soutiennent des épis ou têtes écailleuses, longues d'un pouce, surmontées chacune par un bouquet

de feuilles en aigrette, blanchâtres & fort serrées, d'entre lesquelles sortent des fleurs d'une seule pièce, en gueule, purpurines ou bleues, disposées par quatre rangs le long de la tête : le pistil qui est attaché à la partie postérieure de la fleur, en manière de clou, est environné de quatre embryons qui se changent en autant de graines arrondies & renfermées dans le fond du calice : la petite tête est couronnée de quelques petites feuilles d'un pourpre violet.

Toute la plante a une odeur aromatique & un goût âcre un peu amer : elle croît abondamment en Languedoc, en Provence, aux îles d'Hières appelées par les Anciens îles *Stécades*. On l'emploie particulièrement dans les maladies de nerfs: elle a d'ailleurs la propriété d'exciter l'urine & les règles.

L'autre espèce de *stéchas* qu'on appelle dans les boutiques *stéchas-citrin*, n'a ni la figure ni les propriétés de la précédente. C'est l'immortelle à bouton d'or.

STÉELE, (Richard) né à Dublin en Irlande, de parens Anglois, passa de bonne heure à Londres, & eut pour condisciple le célèbre *Addisson*, avec qui il contracta une amitié qui dura autant que leur vie. *Stéele* parvenu à un âge mur, servit quelque temps en qualité de volontaire dans les gardes du Roi & y obtint ensuite une enseigne. Il eut depuis une lieutenance dans le régiment que commandoit le lord Cutts. *Stéele* lui ayant dédié son *héros chétien*, cette attention lui valut le grade de capitaine dans le régiment des Fusiliers. Il quitta ensuite le parti des armes pour s'adonner entièrement à la littérature. Il eut beaucoup de part aux écrits périodiques *d'Addisson, le Spectateur, le Babillard, le Gardien, le Mentor moderne*. *Stéele* étant devenu paralytique, se retira dans une de ses terres où il mourut en 1729. C'étoit un philosophe chrétien, qui ne faisoit cas des talens, qu'autant qu'ils étoient appuyés sur la vertu. On a de lui un grand nombre d'écrits politiques, qui l'ont moins fait connoître que ses comédies. Les principales sont, I. *Le convoi funèbre*. II. *Le mari tendre*. III. *Les amans menteurs* IV *Les amans convaincus intérieurement de leurs flammes mutuelles* ; pièce fort applaudie, souvent représentée & dédiée à George I, qui gratifia l'Auteur d'un présent de cinq cens guinées. Il est aussi auteur de la *bibliothèque des dames*, traduite en françois en 2 vol. *in*-12.

STÉENBERG ; petite, mais forte ville des Pays-Bas dans le Brabant Hollandois, à deux lieues & demie, nord-est, de Berg-op-zom.

STÉENWICK ; petite ville des Pays-Bas dans la province d'Overissel, sur l'Aa, à treize lieues, nord, de Deventer.

STÉENWICK, (Henri) peintre né à Stéenwick en Flandre, vers l'an 1550, mourut en 1603. Il fit une étude particulière de la perspective & de l'architecture. Il avoit une parfaite intelligence du clair-obscur. Il aimoit à représenter des nuits & des lieux dont l'obscurité étoit interrompue par des feux : on ne peut rien voir de mieux entendu que ses effets de lumière. Ses tableaux sont très-finis. On remarque aussi beaucoup de légereté dans sa touche. Ce peintre a eu un fils (*Nicolas*) qui a hérité de ses talens & de son goût de peinture.

STÉGANOGRAPHIE ; substantif fé-

minin. Art d'écrire en chiffres & de les expliquer.

STÉGEBORD; petite ville de Suède dans l'Ostrogothie, sur la côte de la mer *Baltique*, à dix lieues de Nicoping.

STÉGNOSE; substantif féminin & terme de Médecine. Obstruction de toute transpiration animale, surtout de celle qui se fait par les pores.

STÉGNOTIQUE; adjectif des deux genres & terme de Médecine qui s'emploie aussi substantivement. Il se dit des remèdes propres à fermer ou à boucher l'orifice des vaisseaux ou émonctoires quand ils sont relâchés, étendus, déchirés, *&c. Les stégnotiques sont propres pour les hémorroïdes & autres flux de sang.*

STEIN; ville de Suisse dans le canton de Zurich, sur le Rhin, près du lac de Constance, à onze lieues, nord-est, de Zurich.

STEINAW; petite ville d'Allemagne en Siléfie, dans la Principauté de Volaw. On y fabrique beaucoup de draps.

STEINBACH; petite ville d'Allemagne, dans le Margraviat de Bade, à deux ou trois lieues, sud-ouest, de Bade.

STEINFURTH; petite ville d'Allemagne dans le Cercle de Westphalie, sur le Wecht, à six lieues, sud-ouest, de Munster. C'est le chef-lieu d'un Comté de même nom.

STEINHEIM; petite ville d'Allemagne dans l'Electorat de Mayence, sur le Mein, à trois lieues & demie de Francfort.

STÈKE; ville de Dannemarck, sur la côte septentrionale de l'île de Mone.

STELAGE; substantif masculin & terme de Coutume. Droit qui se perçoit sur les grains en quelques endroits de France. C'est un droit de Seigneur qu'on nomme ailleurs *minage*, *hallage* & *mesurage*. Il consiste ordinairement en une écuellée de grains par chaque sac qui se vend dans une halle ou marché. Il y a des lieux où le stélage se lève aussi sur le sel, comme dans la Principauté de Bouillon.

STELÉCHITE; substantif féminin. Nom donné par quelques Auteurs à l'ostéocolle.

STELLA, (Jacques) Peintre, né à Lyon en 1596, mourut à Paris en 1657. Il avoit pour père un Peintre, qui le laissa orphelin à l'âge de neuf ans. Héritier de son goût & de ses talens, il s'adonna tout entier à l'étude du dessein. A vingt ans il entreprit le voyage d'Italie. Le grand Duc Côme de Médicis l'arrêta à Florence, & charmé de son mérite, l'employa dans les fêtes occasionnées par le mariage de Ferdinand II son fils. Après un séjour de sept ans à Florence, il se rendit à Rome, où il se lia d'amitié avec le Poussin, qui l'aida de ses conseils. Stella fit une étude sérieuse d'après les grands Maîtres & les figures antiques. On rapporte qu'ayant été mis en prison sur de fausses accusations, ce Peintre s'amusa à dessiner sur le mur, avec du charbon, une Vierge tenant l'Enfant Jesus. Depuis ce temps, les prisonniers tiennent en cet endroit une lampe allumée, & y viennent faire leur prière. La réputation & le mérite de ce Peintre s'étoient déjà répandus au loin; on voulut lui donner à Milan la direction de l'Académie de Peinture, qu'il refusa. Le Roi d'Espagne le demandoit; l'amour de la patrie l'attira à Paris, où le Roi le nomma son premier Peintre, lui accorda une pension avec un logement aux Galeries

du Louvre, & le fit Chevalier de Saint Michel. Ce Peintre a également réussi à traiter les grands & les petits sujets. Il avoit un génie heureux & facile; son goût le portoit à un style enjoué. Il a parfaitement rendu des jeux d'enfans, des pastorales. L'étude qu'il fit d'après l'antique lui donna un goût de dessin très-correct. Son coloris est crud, & donne trop dans le rouge. Ses ouvrages se sentent de son caractère, qui étoit froid; il a peint de pratique: au reste, sa manière est gracieuse & fine, & ce Peintre doit être mis au rang des bons Artistes.

STELLA, (Antoine Boussonnet) neveu du précédent & son élève, imita beaucoup son oncle. On voit plusieurs de ses tableaux à Lyon, d'où il étoit natif. Il mourut en 1682 dans un âge fort avancé. Jacques Stella a eu encore une nièce qui s'est beaucoup distinguée par son talent pour la gravure, & qui a mis dans ses ouvrages le goût & l'intelligence qu'on peut exiger des plus grands Maîtres en ce genre.

STELLION; substantif masculin. Espèce de lézard que l'on trouve en quelques endroits de l'Italie; il se rencontre sur-tout en Toscane, dans les maisons & dans des trous près de terre. Les Italiens l'appellent *Stellione-tarentole*. Ce lézard chasse ordinairement les araignées; il a sur le dos des taches étincelantes en façon d'étoiles, d'où lui est venu le nom de stellion. Il se niche pendant l'hiver dans les maisons aux coins des fenêtres & des portes. Ceux qui chassent les stellions ayant remarqué le trou où ils se retirent lorsque le printemps commence à venir, mettent au-devant certaines trapes de roseaux pour les prendre & pour en avoir la peau, qui passe pour être bonne contre le mal caduc. Les stellions changent de peau comme les serpens. La morsure de cet animal, dit Lémery, épaissit les humeurs & engourdit les sens. La thériaque & les sels volatils sont bons pour en opérer la guérison. On assure que la chair du stellion excite la sueur & résiste au poison.

STELLIONAT; substantif masculin & terme de Jurisprudence. Nom générique sous lequel les Lois Romaines ont compris toute espèce de fraudes & de tromperies qui peuvent se commettre dans les conventions, & auxquelles la loi n'avoit pas donné de désignation particulière.

Le stellionat est mis par les Lois au nombre des crimes. Il a été ainsi nommé d'un certain lézard appelé *stellio*, remarquable par son extrême finesse & par la variété de ses couleurs, parceque ceux qui commettent ce crime emploient toutes sortes de détours & de subtilités pour cacher leur fraude.

Entre les différentes manières de commettre ce crime, on en remarque six des plus usitées, dont les Lois Romaines font mention.

La première, est lorsque quelqu'un vend ou engage la même chose à deux personnes en même temps.

La seconde, est du débiteur qui engage ou donne en payement à ses créanciers une chose qu'il sait ne lui pas appartenir.

La troisième, est le cas de celui qui soustrait ou altère des effets qui étoient obligés à d'autres.

La quatrième, est lorsque quelqu'un collude avec un autre au préjudice d'un tiers.

La cinquième, est du Marchand qui donne une marchandise pour

une autre, ou qui en substitue une de moindre qualité à celle qu'il a déjà vendue ou échangée.

La sixième enfin, est lorsque quelqu'un fait sciemment une fausse déclaration dans un acte.

Ainsi, suivant le Droit Romain, le stellionat ne se commettoit pas seulement dans les conventions, mais encore par le seul fait & sans qu'il fût besoin d'une déclaration expresse.

Mais parmi nous on ne répute stellionataire que celui qui fait une déclaration frauduleuse dans un contrat, soit en vendant comme sien un héritage qui ne lui appartient pas ou qui est substitué, soit en déclarant comme franc & quitte de toutes charges un fonds qui se trouve déjà hypothéqué à d'autres. Ce crime peut conséquemment se commettre, non-seulement dans les ventes & obligations, mais aussi dans les constitutions de rente.

Chez les Romains, ce crime étoit puni d'une peine extraordinaire. Quand le stellionat étoit joint au parjure, on condamnoit le coupable aux mines si c'étoit un homme de vile naissance, & à la rélégation ou interdiction de son emploi si c'étoit une personne constituée en dignité.

Parmi nous, il est rare que ce crime soit poursuivi extraordinairement, à moins qu'il ne soit accompagné de circonstances de fraude extrêmement graves: les peines ne se prononcent que par la voie civile.

Les plus ordinaires sont, 1°. que le Stellionataire peut être contraint au remboursement du prix de la vente ou au rachat de la vente, *Ordonnance de 1629*; 2°. il peut y être contraint par corps, même les septuagénaires, qui dans les autres cas ne sont point sujets à cette contrainte pour dettes purement civiles, *Ordonnances de 1667*; 3°. On ne reçoit point le Stellionataire au bénéfice de cession.

Les femmes étoient aussi autrefois sujettes aux mêmes peines lorsqu'en s'obligeant avec leurs maris elles déclaroient leurs biens francs & quittes, quoiqu'ils ne le fussent pas; mais l'Édit du mois de Juillet 1680 a affranchi dans ce cas les femmes de l'emprisonnement, & les a seulement assujetties au payement solidaire des dettes auxquelles elles se sont obligées avec leurs maris par saisie & vente de leurs biens.

Il y a néanmoins trois cas où les femmes sont contraignables par corps pour stellionat; le premier, est lorsqu'il procède de leur fait seulement; le second, lorsqu'elles sont marchandes publiques, & qu'elles font un commerce séparé de celui de leurs maris; le troisième, est lorsqu'elles sont séparées de biens d'avec leurs maris, ou que par leur contrat de mariage elles se sont réservé l'administration de leurs biens.

STELLIONATAIRE; substantif masculin. Celui qui est coupable de stellionat. *Voyez* STELLIONAT.

STENAY; ville de France dans le Duché de Bar, aux frontières du Luxembourg, sur la Meuse, à trois lieues, sud-ouest, de Montmédi, & à dix lieues, sud-ouest, de Verdun. Elle fut cédée au Roi en 1641 par le Traité des Pyrénées.

STENDAL; ville d'Allemagne dans la vieille Marche de Brandebourg, à dix lieues, nord, de Magdebourg.

STENFORD; petite ville d'Allemagne dans le Cercle de Westphalie, sur le Wecht, à six lieues, nord-ouest, de Munster.

STENON, (Nicolas) né à Copenhague en 1638 d'un père Luthérien, qui étoit orfèvre de Christiern IV, Roi de Danemarck, étudia la Médecine sous le savant Bartholin, qui le regarda comme un de ses meilleurs Élèves. Pour se perfectionner, il voyagea en Allemagne, en France, en Hollande & en Italie. Ferdinand II, grand Duc de Toscane, instruit de son mérite, le fit son Médecin, & lui donna une pension. Stenon, qui avoit été ébranlé à Paris par l'éloquence victorieuse du grand Bossuet, abjura l'hérésie Luthérienne en 1669. Le Roi Christiern V crut le fixer dans ses États en le nommant Professeur d'Anatomie à Copenhague, avec la liberté de faire les exercices de la religion Catholique. Mais son changement lui ayant attiré des désagrémens dans sa patrie, il retourna à Florence, & continua l'éducation du jeune Prince, fils de Côme III, dont il avoit été chargé. Ce fut alors qu'il embrassa l'état Ecclésiastique. Innocent XI le sacra Évêque de Titiopolis en Grèce. Jean Frédéric, Duc d'Hanovre, Prince de Brunsvick, ayant abjuré le Luthéranisme, appela auprès de lui Stenon, à qui le Pape donna le titre de Vicaire apostolique dans tout le Nord. Le savant Médecin étoit devenu un zélé Missionnaire. Munster, l'Electorat d'Hanovre, le Duché de Meckelbourg furent le théâtre de son zèle. Ce Prélat mourut à Sverin en 1686 à quarante-huit ans. Son corps fut transporté à Florence, où on l'enterra dans le tombeau des grands Ducs. On a de lui un excellent *Discours sur l'anatomie du cerveau*, & d'autres ouvrages.

STEPHANO, Peintre, natif de Florence, mort en 1350, âgé de quarante-neuf ans, étoit Disciple du Gioto, qu'il surpassa par son art à faire paroître le nud sous les draperies. Ce Peintre étudia aussi d'une manière plus particulière les règles de la perspective, & cette étude se fait sentir dans ses ouvrages.

STÉPHANOPHORE; subst. masc. & terme d'antiquité. On appeloit ainsi certains Prêtres ou Pontifes particuliers d'un ordre distingué qui portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or dans les cérémonies publiques. Ce Sacerdoce étoit établi dans plusieurs villes d'Asie, à Smyrne, à Sardes, à Magnésie du Méandre, à Tarses & ailleurs.

STERCORAIRES, ou STERCORANISTES; (les) nom qu'on a donné à ceux qui croyoient que le corps eucharistique de Jésus-Christ étoit sujet à la digestion & à ses suites comme les alimens ordinaires.

STÉRÉOGRAPHIE; substantif féminin & terme de perspective. L'art de représenter les solides sur un plan.

STÉRÉOGRAPHIQUE; adjectif des deux genres & terme de perspective. Qui appartient à la stéréographie. On appelle *projection stéréographique de la sphère*, celle dans laquelle on suppose que l'œil est placé sur la surface de la sphère.

La projection stéréographique est la projection des cercles de la sphère, sur le plan de quelque grand cercle, l'œil étant placé au pole de ce cercle. Cette projection a deux avantages, 1°. les projections de tous les cercles de la sphère, y sont des cercles ou des lignes droites, ce qui rend ces projections faciles à tracer. 2°. Les degrés des cercles de la sphère qui sont égaux, sont à la vérité inégaux dans

la

la projection. Mais ils ne sont pas à beaucoup près si inégaux que dans la projection orthographique : c'est ce qui fait qu'on se sert par préférence de cette projection pour les mapemondes, ou cartes qui représentent le globe terrestre en entier.

STÉRÉOMÉTRIE; substantif féminin & terme de Géométrie. La science qui traite de la mesure des solides. *Un traité de stéréométrie.*

STÉRÉOTOMIE; substantif féminin & terme de Géométrie. La science de la coupe des solides. *Un traité de stéréométrie.*

STÉRILE; adjectif des deux genres. *Sterilis.* Qui ne porte point de fruit quoiqu'il soit de nature à en porter. *Un arbre stérile. Des champs stériles. Une terre stérile.*

On dit d'une femme qui n'a point d'enfant, après plusieurs années de mariage, qu'*elle est stérile.*

On appelle *année stérile*, une année dans laquelle la récolte est mauvaise.

On dit figurément, qu'*un siècle a été stérile en grands hommes*; pour dire, dans ce siècle-là il y a eu peu de grands hommes; &, que *la saison est stérile en nouvelles*; pour dire, qu'il y a alors peu de nouvelles.

On dit, qu'*un esprit est stérile*, qu'*un Auteur*, qu'*un Poëte est stérile*; pour dire, qu'il ne produit rien de lui-même.

Stérile, se dit aussi figurément de plusieurs autres choses. Ainsi on dit, qu'*un sujet est stérile*; pour dire, que de lui-même il ne fournit pas beaucoup de matière à l'Orateur. Et l'on appelle *louanges stériles*, de simples louanges qui ne sont accompagnées d'aucune récompense, quoiqu'elles dussent l'être. On appelle aussi *gloire stérile*, une gloire dont on ne tire aucun avantage; & *admiration stérile*, des éloges qui se bornent à la simple admiration, & qui ne vont point jusqu'à faire imiter ce qu'on admire.

STÉRILITÉ; substantif féminin. *Sterilitas.* Qualité de ce qui est stérile. *Les sept années de stérilité de l'Egypte. La stérilité du pays. La stérilité d'une femme peut dépendre de plusieurs causes.*

On dit figurément, *la stérilité d'un Auteur*, *la stérilité d'un sujet*, &c.

On dit figurément d'un temps où il y a peu ou point de nouvelles, qu'*il y a stérilité de nouvelles*; & d'un ouvrage d'esprit où il y a peu ou point de pensées, qu'*il y a une grande stérilité de pensées.*

STERLING; substantif masculin. Terme anglois fort usité dans le commerce & dans les monnoies de compte d'Angleterre. Il ne se dit jamais seul; mais ajouté à d'autres, il signifie diverses monnoies de compte usitées en Angleterre, comme *la livre sterling*, *le sou sterling*, *le denier sterling.*

STERLING; ville considérable d'Écosse, capitale d'une province de même nom, près du Forth, à dix lieues, nord-ouest, d'Édimbourg.

La province de Sterling est bornée à l'Orient par l'Avon, qui la sépare de la Lothiane & par le Forth qui la sépare de la Fife; au nord elle a la province de Menteith; à l'Occident, celle de Lénox, & au midi celle de Cluy-Desdal. Elle s'étend en long du nord-ouest au sud-est, l'espace de vingt milles, & sa largeur n'est que de douze milles. Mais si cette province est petite, elle est une des plus fer-

tiles de l'Écosse ; on y compte environ vingt Paroisses : les rivières qui l'arrosent sont le Caron, le Kelvin, le Coutyr, le Bannok & le Forth.

En passant de la Lothiane dans cette province, on voit les restes de la muraille des Romains, qui s'étendoit à travers les provinces de Sterling & de Lénox, jusqu'à Kilpaturik, sur la Chuyd, dans un espace de trente à trente-cinq milles. Les vallées de la province de Sterling sont entrecoupées de prairies ; les montagnes du midi & de l'ouest entretiennent de gros troupeaux de bêtes à cornes ; les habitans brûlent du bois, du charbon de pierre, ou une espèce de tourbe suivant les lieux.

STERNBERG ; ville de la nouvelle Marche de Brandebourg, à six lieues de Francfort sur l'Oder.

STERNO-CLAVICULAIRE ; adjectif & terme d'Anatomie. Il se dit des parties qui s'étendent du sternum à la clavicule, & surtout d'un ligament qui unit ces os.

Le ligament sterno-claviculaire est un amas de plusieurs trousseaux ligamenteux, qui avec le ligament inter-claviculaire, environnent toute l'articulation du sternum avec la clavicule, de manière cependant qu'il reste entre ces trousseaux des issues pour les vaisseaux dans l'endroit où la petite tête de la clavicule porte sur le cartilage de la première côte, lequel paroît simplement couvert de la membrane capsulaire. Ces trousseaux sont très-forts & très-épais, ils marchent parallélement d'un os vers l'autre, s'étendent d'un côté au-delà de la petite tête de la clavieule, & se confondent de l'autre avec le périoste épais du sternum. Les parties plus voisines du cartilage de la côte sont les plus garnies de filets ; ces filets sont extérieurement le même trajet d'un os vers l'autre, & sont si bien enchaînés par un tissu cellulaire épais, qu'ils ne paroissent au premier coup d'œil former qu'un ligament orbiculaire. Les filets intérieurs sont attachés de deux façons différentes, 1°. avec le sternum & le cartilage inter-articulaire ; 2°. Avec ce même cartilage & la clavicule.

STERNO-CLÉIDO-BRONCHO-CRICO-THYROÏDIENS ; adjectif masculin pluriel substantivement pris & terme d'Anatomie. Sous ce grand mot on entend les muscles sternothyroïdiens, ou muscles bronchiques ; ils sont au nombre de deux ; ils ont leur attache fixe à la partie supérieure & interne du sternum, & aux clavicules, & ils se terminent au cartilage thyroïde, immédiatement au-dessus des hyothyroïdiens.

Ces muscles servent à abaisser le larynx.

STERNO-CLÉIDO-HYOÏDIEN ; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a du rapport à la clavicule & à l'os hyoïde.

Le muscle sterno-cléido-hyoïdien, ou simplement sterno-hyoïdien, est attaché par en-bas à la partie supérieure & interne du sternum & à celle de la clavicule, & se termine par en haut à la partie inférieure de la base de l'os hyoïde.

Ce muscle sert à tirer en bas l'os hyoïde.

STERNO-COSTAL, ALE ; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a du rapport au sternum & aux côtes. Les muscles sterno-costaux sont cinq paires de plans charnus, disposés plus ou moins obliquement en manière de bandelettes à chaque

côté du sternum, sur la face interne des cartilages de la seconde, troisième, quatrième, cinquième & sixième des vraies côtes. Ils sont attachés par un bout au bord de la face interne de toute la moitié inférieure du sternum; de-là le premier de chaque côté monte obliquement vers la seconde vraie côte, & s'attache à son cartilage. Le second va moins obliquement s'attacher au cartilage de la troisième. Les autres vont de même s'attacher par degrés aux côtes suivantes. Ils deviennent de moins en moins obliques, & augmentent de plus en plus en longueur à mesure qu'ils deviennent inférieurs, de sorte que le dernier de tous est comme transversal.

Ce dernier plan ou muscle, qui est attaché par un bout vers l'extrémité osseuse de la sixième vraie côte, paroît passer la pointe xiphoïde du sternum immédiatement au-dessus de l'attache du diaphragme à cette même pointe, & s'unit au dernier plan ou muscle de l'autre côté: c'est à peu près comme les portions les plus supérieures des muscles transverses du bas-ventre, auxquelles portions les deux derniers sterno-costaux se joignent, de manière qu'on les pourroit regarder comme appartenans aux muscles transverses, s'ils n'en étoient pas séparés par l'attache antérieure du diaphragme.

STERNO-MASTOÏDIEN; adjectif substantivement pris & terme d'Anatomie. Il se dit d'un muscle long, peu large, médiocrement épais, charnu pour la plus grande partie, situé obliquement entre le derrière de l'oreille & le bas de la gorge. Il est comme double & composé de deux muscles unis en haut dans toute leur largeur, & séparés en bas. Il a deux attaches en bas, toutes deux plates & un peu tendineuses, dont l'une est à la partie supérieure & au bord supérieur du sternum, attenant l'articulation de la clavicule, l'autre est à la partie voisine de la clavicule & un peu éloignée du sternum. Ces deux portions montent obliquement, & se joignent ensemble environ un pouce au-dessus de leurs attaches inférieures; & l'espace angulaire qu'elles laissent entr'elles est fermé par une membrane.

STERNO-THYROÏDIEN; adjectif substantivement pris & terme d'Anatomie. Il se dit d'un muscle du larynx qui prend son origine à la partie supérieure du sternum, monte ensuite en droite ligne le long de la partie antérieure & un peu latérale de la trachée-artère, pour se terminer au bord inférieur du cartilage thyroïde antérieurement. L'usage de ce muscle, mis en contraction, est d'entraîner le larynx de haut en bas, en tirant le cartilage thyroïde.

STERNUM; substantif masculin. Terme d'Anatomie emprunté du latin. Le sternum est une partie osseuse située au devant de la poitrine, entre les sept côtes supérieures de chaque côté, & à laquelle elles vont se joindre par les extrémités cartilagineuses. Dans les enfans, il est composé de plusieurs pièces qui sont unies par des cartilages. Dans la suite de l'âge la plupart de ces cartilages s'ossifient, & alors le sternum ne renferme plus que deux pièces, quelquefois il n'en renferme qu'une seule. On peut cependant le considérer comme composé de deux parties; la première pièce du sternum ou la supérieure représente

en quelque manière un triangle écorné, étant comme coupé par tous ses angles; on y considère deux faces, une externe qui est légérement convexe, & une interne qui est un peu convexe. On remarque dans le milieu de sa partie supérieure vers sa face interne, une échancrure nommée par quelques-uns *la fourchette*; on en considère aussi trois autres le long de ses parties latérales dont la supérieure qui est la plus considérable, reçoit une des deux extrémités de la clavicule, & les deux autres la portion cartilagineuse des deux premières côtes.

La seconde pièce du sternum a une fois plus de longueur que la première, elle est plus large par en bas que par en haut. On y considère deux faces qui sont un peu caves, & on trouve le long de ces parties latérales de petites échancrures jusqu'au nombre de six pour recevoir la portion cartilagineuse des côtes qui leur répondent. Il faut observer que la première de ces échancrures est commune avec l'inférieure de la première pièce, ce qui ne fait en tout que huit échancrures le long de chaque côté du sternum, savoir, une pour la clavicule, & les autres pour les sept côtes supérieures.

Il se trouve au bas du sternum une troisième pièce appelée *cartilage xiphoïde*.

Quand le sternum est enfoncé ou fracturé, les accidens qui surviennent sont la fièvre, le crachement de sang, la toux violente & fréquente, des étouffemens considérables, & quelquefois de fâcheuses hémorrhagies qui viennent de la rupture des artères mammaires internes placées à côté du sternum. Quand on a connu la maladie, il faut tenter de réduire la fracture, en comprimant la poitrine sur les côtés, ce qui oblige les côtes de s'avancer en devant & d'y pousser le sternum. Si ce moyen est insuffisant, & que les accidens soient fâcheux, il ne faut faire aucune difficulté d'inciser sur le lieu fracturé pour découvrir la fracture, après quoi on relève l'os avec des instrumens convenables; si pour n'y avoir pas remédié dès le commencement, il s'étoit formé un abcès sous le sternum, on pourroit y appliquer le trépan pour évacuer le pus ou le sang, & relever les pièces enfoncées.

STÉSICHORE, poëte grec, étoit d'Himère, ville de Sicile. Il se distingua dans la poësie lyrique. Pausanias raconte entr'autres fables, que Stésichore ayant perdu la vue en punition des vers mordans & satyriques qu'il avoit faits contre Hélène, ne la recouvra qu'apres s'être retracté dans une pièce de vers contraire à la première. Stésichore au rapport de Quintilien, chanta sur sa lyre les célèbres exploits des Héros, & soutint la noblesse & l'élévation du poëme épique. Horace le loue d'avoir eu un style plein & majestueux. Il est l'inventeur de cet apologue ingénieux de l'homme & du cheval, qu'Horace, Phèdre & La Fontaine ont si bien versifié. Il le composa pour détourner ses compatriotes de l'alliance avec Phalaris, & il réussit. Ses ouvrages ne sont venus jusqu'à nous que par fragmens : ce poëte florissoit la première année de la LVI[e] olympiade, la 556[e] avant J. C.

STERNUTATOIRE; adjectif des deux genres. Il se dit des remèdes qui excitent l'éternuement. *Poudre sternutatoire*.

Il s'emploie aussi substantivement. *Le tabac est un sternutatoire.*

STERTZINGEN; petite ville d'Allemagne dans le Tirol, à six lieues, sud, d'Inspruck.

STETIN; ville forte & considérable d'Allemagne, capitale de la Poméranie prussienne, au cercle de la haute Saxe, sur l'Oder, à trente lieues, nord-est, de Berlin, & soixante, sud est, de Lubeck. La paix de Westphalie donna Stetin aux Suédois. En 1710 cette ville fut obligée de recevoir des troupes de Prusse, de Saxe & du Holstein; quelque temps après le Roi de Prusse en fut mis en possession. Ce Prince y établit en 1720 la régence de la Poméranie, & une chambre de guerre & de domaine; mais en même temps il confirma aux habitans leurs divers priviléges qui sont considérables.

STEVIN, (Simon) mathématicien de Bruges, mort en 1633, fut maître de mathématique du Prince Maurice de Nassau, & Intendant des digues de Hollande. On dit qu'il fut l'inventeur des chariots à voiles dont on s'est quelquefois servi en Hollande. On a de lui, 1°. *un traité de Statique* curieux & estimé. 2°. *Des problêmes géométriques.* 3°. *Des Memoires mathématiques.* 4°. *Un traité de portuum vestigandorum ratione*, & un grand nombre d'autres ouvrages en flamand, qui ont été traduits en latin par Snellius, & imprimés en 2 vol. *in-fol.* On y trouve plusieurs idées utiles.

STEWENSWERT; île des Pays-Bas formée par la Meuse, avec un fort dans la Gueldre hollandoise, à deux lieues de Ruremonde.

STEYR; petite ville d'Allemagne dans la haute Autriche, à huit lieues, sud-est, de Lintz.

STIBIÉ, ÉE; adjectif & terme de médecine & de pharmacie. Il se dit des remèdes qui sont tirés de l'antimoine. Le tartre stibié est la même chose que le tartre émétique.

STIGLIANO; petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Basilicate, à cinq lieues, ouest, de Tursi.

STIGMATE; substantif masculin & terme de botanique. On donne ce nom aux parties qui terminent les embrions du pistil. On regarde le stigmate comme l'organe femelle de la génération des plantes. Il y en a de différentes figures.

STIGMATES, se dit aussi des organes antérieures de la respiration de plusieurs insectes, & principalement des chenilles.

STIGMATES, s'est aussi dit des figures ou caractères dont on marquoit ordinairement les esclaves qui avoient été fugitifs. La marque la plus commune étoit la lettre *F*, qu'on leur imprimoit au front avec un fer chaud. On se contentoit quelquefois de leur mettre un collier ou un bracelet, sur lequel on gravoit le nom du maître. Quelques-uns ont cru qu'on imprimoit aussi des caractères sur les mains & les bras ou les épaules des nouveaux soldats chez les Romains; mais cet usage n'a pas été général, & l'on n'en trouve pas des témoignages assez précis chez les anciens, pour affirmer que cette coutume fût constamment établie dans les troupes romaines.

STIGMATES, est encore un terme que les Franciscains ont introduit pour exprimer les marques des plaies de JÉSUS-CHRIST, qu'il imprima lui-même sur le corps de S. François d'Assise. Voici ce qu'en dit M. l'Abbé Fleury dans son Histoire Ecclé-

siastique, d'après Vading & S. Bonaventure. « En 1224, S. François » se retira sur le Mont Alverne, » pour y passer son carême de saint » Michel, c'est-à dire, les quarante » jours qu'il avoit coutume de jeûner depuis l'Assomption de Notre-Dame jusqu'à la fin de Septembre... Un matin, vers la fête » de l'Exaltation de la sainte Croix, » qui est le 14 Septembre, comme » il prioit au côté de la montagne, » il vit un Seraphin, ayant six aîles » ardentes & lumineuses, qui descendoit du haut du Ciel d'un vol » très-rapide. Quand il fut proche, » S. François vit entre ses aîles la » figure d'un homme, ayant les » mains & les pieds tendus & attachés à une croix. Deux aîles s'élevoient au-dessus de sa tête, deux » étoient étendues pour voler, & » deux couvroient tout son corps... » La vision disparoissant, le Saint » apperçut à ses mains & à ses pieds » les marques des clous comme il » les avoit vus à l'Image du Crucifix. Ses mains & ses pieds paroissoient percés de clous dans le » milieu, les têtes de clous se » voyoient au-dedans des mains & » au-dessus des pieds, & les pointes repliées de l'autre côté, & enfoncées dans la chair. A son côté » droit paroissoit une cicatrice rouge, comme si elle venoit d'un » coup de lance, & souvent elle » jetoit du sang, dont sa tunique » & ses fémoraux étoient arrosés. »

On a institué en mémoire de ce miracle une fête appelée *la fête des Stigmates de S. François*, avec une Messe & un Office particulier, mais qui n'est obligatoire que pour les Franciscains. Il y eut aussi à la même occasion une archi-confrerie érigée en 1594, par François Pizi, Chirurgien de la ville de Rome.

STIGMATISÉ, ÉE; adjectif. Qui porte des stigmates. *S. François a été stigmatisé.*

STIGMITE; substantif féminin. Quelques Naturalistes ont ainsi appelé des pierres remplies de taches ou de petits points.

STIL-DE-GRAIN; substantif masculin. Espèce de pâte de couleur jaune, composée d'une terre crétacée, chargée de teinture de graine d'Avignon, dont la couleur est soutenue, autant qu'elle peut l'être, par le secours de l'alun. Le stil-de grain se fait communément avec du blanc de Troyes. L'auteur du Dictionnaire de Peinture & d'Architecture prétend qu'il vaut mieux le faire avec le blanc de plomb ou de céruse, & qu'il est moins sujet à changer; mais en général c'est une couleur infidelle, employée à l'huile. On broye bien subtilement la terre crétacée avec de l'eau sur le porphyre, sans jamais employer dans cette fabrique aucun métal, pour remuer ou détremper les matières. On la fait bien sécher à l'ombre, & on la charge de teinture de graine d'Avignon, dans laquelle on a fait dissoudre un peu d'alun; on en forme un pâte, & de cette pâte des petits pains qu'on fait sécher à l'ombre dans un lieu bien aéré.

Le *stil-de-grain d'Angleterre* est une espèce de *stil-de-grain* dont la couleur est d'un jaune brun. Il seroit à souhaiter que la couleur qu'il donne, employée à l'huile, fût aussi solide qu'elle est belle; mais peu de temps après elle s'évanouit, particulièrement quand la peinture est exposée à l'air extérieur, ou à l'action du soleil.

STILICON, Vandale, & Général de

l'Empereur Théodose le Grand, épousa *Serène*, nièce de ce Prince, & fille de son frère. Quelque temps après, Théodose ayant déclaré ses fils Empereurs, *Arcadius* d'Orient, & *Honorius* d'Occident, donna *Rufer* pour tuteur au premier, & *Stilicon* au second. Ce héros avoit beaucoup de courage & d'expérience; tout prospéra d'abord entre ses mains. Vers l'an 402, il défit les Goths dans la Ligurie. Alaric, qui ravageoit depuis long-temps la Thrace, la Grèce & les Provinces de l'Illyrie, sans trouver aucune résistance, fut contraint de fuir; mais *Stilicon* priva l'empire du fruit de cette victoire. Dans la crainte que son crédit ne diminuât à la paix, il fit un traité secret pour laisser échapper Alaric. Ce ne fut pas son seul crime; il forma l'abominable dessein de détrôner *Honorius*, & de faire proclamer Empereur son fils *Eucher*. Ainsi il sacrifia à ses intérêts l'empire, auquel il avoit tant de fois sacrifié sa vie. Il envoya secrettement solliciter les Vandales, les Suèves, les Alains de prendre les armes, & leur promit de seconder leurs efforts. Il passa en Orient pour travailler à la perte de *Rufin*, son concurrent, & à force d'intrigues il vint à bout de le faire massacrer. L'Empereur *Honorius* ouvrit enfin les yeux, & fut secondé par les troupes. Les soldats instruits des intrigues secrettes que *Stilicon* avoit entretenues avec les Barbares, pour mettre son fils *Eucher* sur le trône, entrèrent en fureur contre lui, massacrèrent tous ses amis, & le cherchèrent pour l'immoler à leur vengeance. A cette nouvelle, Stilicon se sauve à Ravenne; mais Honorius lui fit trancher la tête l'an 408, & son fils Eucher fut tué quelque temps après. Stilicon étoit un politique habile, un négociateur adroit, un guerrier en même temps prudent & hardi. Il eût été un sujet utile & un bon citoyen sous un Prince ferme & vigilant; il fut un factieux sous Honorius.

STILLINGFLEET, (Edouard) théologien Anglois, naquit à Cranburn, dans le comté de Dorset. L'Évêque de Londres le fit curé de la paroisse de S. André, & peu après le Roi *Charles II* le choisit pour un de ses aumoniers. Son mérite le fit élever à l'évêché de Worchester, & charger par le Roi *Guillaume III*, de revoir la Liturgie anglicane. Ses ouvrages ont été imprimés en 6 vol. *in-fol.* on estime sur-tout, ses *origines britannicæ*, & ses *écrits* contre Lock qui avoit avancé qu'on ne pouvoit prouver l'immortalité de l'ame que par l'écriture. On a une traduction françoise du traité intitulé : *si un protestant laissant la religion protestante pour embrasser celle de Rome, peut se sauver dans la communion romaine?* Ce célèbre théologien mourut en 1699 à 64 ans.

STILO; bourg d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, à six lieues, nord, de Girace.

STIMMER, (Tobie) peintre graveur, étoit de Schaffhouse, ville de Suisse. Il peignit à Fresque les façades de plusieurs maisons dans sa patrie & à Francfort. Il a aussi publié un grand nombre d'estampes sur bois: le célèbre *Rubens* faisoit grand cas d'une suite, dont le sujet étoit les figures de la bible; on y remarque beaucoup de feu & d'invention.

STILPON, philosophe de Mégare, vers la troisième année de la CXVIII^e olympiade, la 306 avant J. C. s'insinuoit si facilement dans l'esprit de ses élèves, que tous les jeunes

philosophes quittoient leurs maîtres pour le venir entendre. On dit que reprochant un jour à la courtisane *Glycere* qu'elle corrompoit la jeunesse : *qu'importe*, lui répondit-elle, *par qui elle soit corrompue*, *par une courtisane ou par un sophiste*. *Stilpon* piqué de cette réponse, réforma, ajoute-t-on l'école de Mégare, & en bannit les sophismes, les subtilités inutiles, les propositions générales, les argumens captieux, & tout cet étalage de mots vides de sens, qui a si long-temps infecté les écoles du paganisme & celles du christianisme. *Demetrius Poliorcete*, Roi de Macédoine, ayant pris Mégare, fit défense de toucher à la maison de notre philosophe, mais ses ordres furent mal observés. Le vainqueur lui ayant demandé s'il n'avoit rien perdu dans la prise de la ville. *Non* répondit *Stilpon*, *car la guerre ne sauroit piller la vertu*, *le savoir*, *ni l'éloquence*. Il donna en même temps des instructions par écrit à ce prince, pour lui inspirer l'humanité & la noble envie de faire du bien aux hommes. *Demetrius* en fut si touché, qu'il suivit depuis ses conseils. On dit que *Stilpon* avoit des sentimens fort équivoques sur la divinité, mais ces soupçons téméraires sur la façon de penser des grands hommes, demanderoient des preuves convaincantes. *Stilpon* fut regardé comme un des chefs des Stoïques. Plusieurs républiques de la Grece eurent recours à ses décisions.

STIMULANT, ANTE; adjectif & terme de Médecine qui se dit d'un mal aigu, d'une douleur vive & piquante.

STIMULANT, se dit aussi de certains remèdes âcres, irritans, dont l'énergie est très-considérable. Ces remèdes sont en général tous les amers, tous les sels volatils & fixes, les sels neutres ou androgyns, les sels volatils huileux, les baumes, les teintures âcres, telles que celle de soufre, de scories, de foie & de régule d'antimoine.

Tous ces remèdes sont indiqués dans tous les cas où l'atonie de nos fibres est trop grande, & où la viscosité de nos humeurs obstrue nos vaisseaux au point d'empêcher leur oscillation. On peut conclure delà que tous les remèdes atténuans sont autant de *stimulans*, parce qu'en divisant les humeurs & en redonnant du ressort aux fibres, ils rétablissent l'équilibre entre les solides & les fluides.

STIPENDIAIRE; adjectif des deux genres. *Stipendiarius*. Qui est à la solde de quelqu'un. *Des troupes stipendiaires*.

STIPENDIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* STIPENDIER.

STIPENDIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Payer, gager quelqu'un, l'avoir à sa solde. *La ville stipendioit alors deux Médecins & un Chirurgien. Stipendier des troupes.*

STIPULANT, ANTE; adjectif & terme de pratique. *Stipulans*. Qui stipule. *Acceptant & stipulant pour lui ses hoirs & ayant cause. Les Parties stipulantes dans la transaction.*

STIPULATION; substantif feminin & terme de Pratique. *Stipulatio*. Il se dit de toutes sortes de clauses, conditions & conventions qui entrent dans un contrat.

C'est une maxime de droit, que toutes les fois qu'il se trouve dans les stipulations quelques expressions ambiguës, il faut plutôt les interpréter dans le sens qui concourt à faire

à faire exécuter l'objet principal du contrat, que dans celui qui pourroit y mettre des entraves.

STIPULE; substantif féminin & terme de Botanique. *Stipula.* Ce qui forme le bourgeon & les insertions. C'est une espèce de petite feuille qui accompagne le pédicule des feuilles. M. Adanson dit qu'il n'y a de vraies stipules que celles qui sont attachées aux tiges, comme dans les curelles, les apocins, les jujubiers, les tithymales, les châtaigniers, les tilleuls, les mauves, les câpriers : elles tiennent lieu de feuilles dans les plantes qui ne les ont pas verticillées. Dans les plantes légumineuses la situation des *stipules* varie : les rosiers n'ont pas de vraies stipules, mais seulement un prolongement de feuilles ou une extension du pédicule. Il y a aussi des stipules membraneuses comme dans l'espargoute, *&c.*

STIPULÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Stipuler.

STIPULER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Stipulari.* Terme de Pratique. Demander, exiger, faire promettre à quelqu'un en contractant, l'obliger à telle & telle chose. *Ils stipulèrent une garantie dans le contrat. Elle stipula dans le contrat de mariage, une renonciation à cette succession. Il faut stipuler que le locataire sera chargé de toutes les réparations.*

STIRIE; province d'Allemagne dans le cercle d'Autriche, avec titre de Duché, bornée au nord par l'Archiduché d'Autriche, à l'est par la Hongrie, au sud par la Carniole, à l'ouest par la Carinthie & l'Archiduché de Salzbourg. Elle a 40 lieues de long sur 30 de large. On la divise en haute & basse. C'est un pays montagneux, fertile en blé, & riche en bonnes mines de fer & d'acier ce qui fait que les armes fabriquées en Stirie sont très-estimées. Il appartient à la maison d'Autriche. Gratz en est la capitale. La Stirie est arrosée par la Drave & par la Muer.

STIRIS; nom d'une ancienne ville de Grèce dans la Phocide. Ce n'est plus qu'un village de la Livadie appelé *Stiri.*.

STIRITE; adjectif féminin & terme de Mythologie. Surnom de Cérès ainsi appelée d'un temple qu'elle avoit à Stiris dans la Phocide.

STOBÉE, (Jean) Auteur Grec du quatrième ou cinquième siècle, avoit écrit divers ouvrages, dont *Photius* fait mention dans sa *Bibliothèque.* Les plus importans sont ses recueils. Il ne nous est resté que des fragmens qui sont indubitablement de lui. Il se trouve bien des choses ajoutées par ceux qui sont venus après. Cet auteur n'est pas tant considérable par son esprit ou par son érudition, que parce qu'il nous a conservé plusieurs morceaux précieux des anciens Poëtes & des Philosophes; surtout par rapport à la morale.

STOCHEIM; petite ville de l'Évêché de Liége, sur la Meuse, entre Mastricht & Maseyck.

STOCK, (Simon) Général de l'Ordre des Carmes, étoit Anglois, & mourut à Bordeaux en 1265, après avoir composé quelques ouvrages de piété très-médiocres. Ses confrères ont prétendu que dans une vision, la Sainte Vierge lui donna le *scapulaire*, comme une marque de sa protection spéciale envers tous ceux qui le porteroient. L'office & la fête du Scapulaire ont été approuvés depuis ce temps là par le saint Siége. Launoy a fait un vo-

lume pour montrer que la vision de *Simon Stock* est une fable, & que la bulle appelée *Sabbatine*, qui approuve le Scapulaire, est supposée; mais cette dévotion n'en a pas été moins répandue.

STOCK, (Christian) né à Camburg en 1672, fut Professeur à Iene en 1717, & mourut en 1733, avec la réputation d'un homme profondément versé dans les langues orientales. Ses principaux ouvrages sont, 1°. *Disputationes de pœnis Hebræorum capitalibus.* 2°. *Clavis linguæ sanctæ vet. Test.* C'est un dictionaire hébreu. 3°. *Clavis linguæ sanctæ novi Test.* C'est un dictionnaire grec. Ces derniers ouvrages sont assez estimés.

STOCKHOLM; ville considérable, capitale du royaume de Suède, située dans l'Uplande, à 80 lieues de Coppenhague, 250, nord-ouest, de Vienne, & 310, nord-est, de Paris, sous le 35e degré, 17 minutes de longitude, & le 58e degré, 50 minutes de latitude.

Cette ville est bâtie à l'embouchure du lac Méler dans la mer Baltique; tout y est sur pilotis, dans plusieurs îles voisines les unes des autres; il n'y a que deux fauxbourgs qui soient en terre ferme.

Stockholm est une grande ville fort peuplée, & qui fait un commerce considérable. La plupart de ses maisons sont actuellement bâties en brique, au lieu que précédemment elles étoient presque toutes de bois. On y remarque entr'autres beaux édifices le palais du Chancelier, celui de la Noblesse, & le Château, qui est un bâtiment spacieux, où non seulement la Cour loge, mais où s'assemblent aussi la plupart des Cours supérieures du royaume. Ce Château est situé de façon que d'un côté il a vue sur le port, & de l'autre sur la ville, où il fait face à une grande place décorée des plus belles maisons. Le Palais de la Noblesse est le lieu où elle tient ses séances.

Stockholm n'oubliera jamais la fête funeste de ce même palais, dans laquelle Christiern rétabli Roi, & son Primat Troll firent égorger en 1510 le Sénat entier, & tant d'honnêtes Citoyens. Le Tyran devenu partout exécrable fut enfin déposé, & finit ses jours en prison; Troll mourut les armes à la main, dignes l'un & l'autre d'une fin plus tragique.

On divise ordinairement *Stockholm* en quatre parties, savoir, Sud-Malm & Nord Malm, qui font les deux fauxbourgs au milieu desquels la ville est située & dans une île. La quatrième partie est Garceland, & le tout compose une des grandes villes de l'Europe.

L'île dans laquelle la plus grande partie de *Stockholm* se trouve enfermée, est environnée de deux bras de rivière qui sortent impétueusement du lac Meler, & sur chacun de ces bras il y a un pont de bois; ensuite il se forme encore quelques autres îles qui n'en sont séparées que par un peu d'eau. D'un côté on a la vue sur le lac, & de l'autre sur la mer, laquelle forme un golfe qui s'étend à travers plusieurs rochers, ensorte qu'on le prendroit pour un autre lac. L'eau en est si peu salée, qu'on en pourroit boire devant Stockholm, à cause de la quantité d'eau douce qui y tombe du lac Meler.

On rapporte la fondation de la ville à Birger, qui fut Gouverneur de Suéde après la mort du Roi Erric, surnommé *le Begue*, & on

prétend qu'elle reçut le nom de *Stockholm*, d'une grande quantité de poutres qu'on y apporta des lieux circonvoisins; Stock signifie en Suédois une *poutre*, & *kolm* une *île*, & même un *lieu désert*. Quoi qu'il en soit, outre la force de sa situation, elle est encore défendue par une citadelle toute bordée de canons.

Presque tout le commerce de Suéde se fait à Stockholm; il consiste en fer, fil de fer, cuivre, poix, résine, mâts & sapins, d'où on les transporte ailleurs. La plupart des marchandises & denrées qu'on reçoit des pays étrangers viennent dans ce port, dont le Havre est capable de contenir un millier de navires : il y a encore un quai qui a un quart de lieue de long, où peuvent aborder les plus grands vaisseaux; mais son incommodité consiste en ce qu'il est à dix milles de la mer, & que son entrée est dangereuse à cause des bans de sable.

On compte dans cette ville neuf Eglises bâties de briques, & couvertes de cuivre, indépendamment de celles des fauxbourgs. La noblesse & les grands du royaume résident à Stockholm, où l'on a établi en 1731, une Académie des Sciences & des Belles-Lettres.

Le gouvernement de la ville est entre les mains du Stadtholder, qui est aussi Conseiller du Conseil privé. Après lui sont les Bourgmestres, au nombre de quatre, l'un pour la justice, l'autre pour le commerce, le troisième pour la police & le quatrième pour l'inspection sur tous les bâtimens publics & particuliers.

STOÏCIEN, ENNE; substantif. On a ainsi appelé des philosophes disciples de Zenon, qui faisoient profession de ne s'émouvoir de rien, d'être insensibles à tout, & de croire qu'avec la vertu on pouvoit être heureux, même au milieu des tourmens les plus cruels. *Voy.* Zenon.

Stoïcien, se dit par extension pour signifier un homme ferme, sévère & inébranlable. *C'est un Stoïcien. Il a supporté sa disgrâce en Stoïcien.*

Stoïcien, s'emploie aussi adjectivement. *La philosophie stoïcienne.* Et l'on appelle *maxime stoïcienne*, une maxime austère & sévère, telles qu'étoient celles des Stoïciens.

STOÏCISME; substantif masculin. *Stoïcismus.* Fermeté, austérité, telle qu'étoient celles des Stoïciens. *Il fait parade d'un stoïcisme qu'il n'a pas.*

STOÏQUE; adjectif des deux genres. Qui tient de l'insensibilité & de la fermeté qu'affectoient les Stoïciens. *Cœur stoïque. Vertu stoïque. Mœurs stoïques.*

STOÏQUEMENT; adverbe. En Stoïcien, avec le courage & la fermeté d'un Stoïcien.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la dernière moyenne.

STOKFICHE; substantif masculin. Nom de toute sorte de poisson salé & séché.

Il se dit en particulier d'une espèce de morue sèche.

STOLBERG; petite ville d'Allemagne, chef lieu d'un Comté de même nom dans la Thuringe, à quatre lieues, est, de Northausen.

Le Comté de Stolberg est un petit état situé entre les Comtés de Mansfeld, de Schwartzburg, de Hoheinstein & la Principauté d'Anhalt. Il n'a que quatre lieues de longueur & trois de largeur.

STOLHOFFEN; ville d'Allemagne au cercle de Suabe dans le Marqui-

sat de Bade, près du Rhin, à trois lieues, sud-ouest, de Bade, & cinq lieues, nord-est, de Strasbourg.

STOLPEN; ville d'Allemagne, au cercle de la haute-Saxe, dans la Poméranie ultérieure, sur une rivière de même nom, à 30 lieues, nord-ouest, de Dantzick. Elle appartient au Roi de Prusse.

La rivière de Stolpen se forme de divers ruisseaux, arrose la Poméranie ultérieure & va se perdre dans la mer Baltique.

STOMACAL, ALE; adjectif. Qui fortifie l'estomac. *Un élixir stomacal. Une poudre stomacale.*

STOMACHIQUE; adjectif des deux genres. *Stomachicus.* Qui appartient à l'estomac. *Les artères stomachiques. Les veines stomachiques. Plexus stomachique.* Voyez Estomac.

Stomachique, signifie aussi, bon à l'estomac. *Un vin stomachique.*

Stomachique, s'emploie aussi substantivement, & l'on dit, *cette liqueur est un bon stomachique;* mais remarquez qu'on ne pourroit pas dire *un bon stomacal.*

STOMOXE; substantif masculin. Insecte qu'on trouve partout, particulièrement en automne, où il moleste beaucoup les hommes & les chevaux, en les piquant jusqu'au sang. Ce stomoxe ressemble à la mouche commune par la couleur, la forme & la grosseur. Il a aussi les antennes formées par une palette avec un poil latéral velu : il a pour bouche une trompe dure, noire, pointue par le bout comme une lancette.

STORAX, ou Styrax; substantif masculin. Sorte de résine qui découle d'un arbre de même nom & qui est brillante, grisâtre, assez solide, un peu grasse, s'amolissant sous les dents, composée de grumeaux ou de miettes blanchâtres; semblables à des amandes cassées, blanches, enclavées dans une résine grumeleuse, d'un goût résineux un peu âcre, assez agréable, d'une odeur de baume du Pérou, très-pénétrante & suave. Quand cette résine est nouvellement cassée, ou que l'on en jette sur les charbons, elle se fond promptement sur le feu, s'enflamme dès qu'on l'approche d'une bougie allumée, & forme une lueur très-claire.

On emploie le storax dans l'asthme humoral; on le recommande à cause de sa douce odeur, pour fortifier le cerveau, pour récréer les esprits animaux, & pour en calmer les mouvemens déréglés : on l'emploie utilement dans les antidotes cordiaux & en fumigation. On en forme par liquation des tablettes ou pastilles, pour parfumer les églises. Les Chymistes tirent du storax une teinture & des fleurs, comme ils font avec le benjoin.

L'arbre dont on retire la substance dont on vient de parler, ressemble au coignassier par son tronc, son écorce & ses feuilles, lesquelles naissent alternativement, sont arrondies & terminées en pointes; elles sont longues d'un pouce & demi, & un peu moins larges, vertes & luisantes en dessus, blanches & velues en dessous.

Ses fleurs viennent sur les nouvelles branches, quatre, cinq, ou six ensemble; elles sont blanches, odoriférantes, semblables aux fleurs de l'oranger, mais d'une seule pièce, formant un tuyau court par le bas, & découpées en manière d'étoile par le haut, en cinq ou six quartiers, d'un demi pouce de longueur.

Leur calice est creux, en forme de petite cloche, longue de deux

ligues; leur pistil est arrondi, attaché à la partie postérieure de la fleur, en manière de clou, & devient un fruit de la grosseur & de la figure d'une noisette: ce fruit est blanchâtre, charnu, douceâtre dans le commencement, ensuite un peu amer; il contient un ou deux noyaux très-durs, lisses, luisans, d'un rouge brun, renfermant une amande blanche, grasse, huileuse, d'une odeur qui approche beaucoup de celle de la résine de *storax* & d'un goût âcre & désagréable.

Ces arbres ne donnent que très-peu, ou point du tout de résine en Provence; mais on en retire beaucoup de ceux qui viennent dans les pays plus chauds. Aussi le *storax* dont on se sert dans les boutiques, est tiré des arbres qui naissent en Syrie & en Cilicie.

STORE; substantif masculin. Espèce de rideau de coutil ou de taffetas que l'on met aux portieres des voitures ou des croisées des appartemens; il se roule de lui-même sur une tringle mise en mouvement par un ressort; quand on veut s'en servir, pour se garantir du soleil, on le tire & on l'assujettit à une agraffe qui est au bas de la portiere ou de la croisée; il se relève de lui-même dès qu'on l'ôte de l'agraffe. Les *stores*, quoique d'une grande commodité, & d'une petite dépense, sont d'une invention toute nouvelle; on se servoit auparavant de rideaux qui n'ont point les mêmes avantages.

STORJUNKARE; nom d'une Divinité adorée par les Lapons. Elle est inférieure à Thor, autre Divinité des mêmes Peuples; & c'est ce que son nom même désigne. *Junkare* signifie *Gouverneur*, c'est-à-dire, que Thor le commet son lieutenant pour gouverner les hommes & plus particulièrement encore les bêtes; car c'est à lui que les Lapons s'adressent lorsqu'ils vont à la chasse pour obtenir un heureux succès. Les rochers, les marais, les cavernes sont des lieux spécialement consacrés à Storjunkare; & c'est dans ces endroits que les Lapons assurent que ce Dieu daigne souvent les honorer de sa visite. Storjunkare est fait de pierre; & sa statue est travaillée avec la dernière grossièreté. Souvent même les Lapons ne se donnent pas la peine de façonner la pierre dont ils veulent faire un Dieu. Ils la laissent brute, telle qu'elle se trouve dans les montagnes; & comme de pareils Dieux ne leur coûtent guères à faire, quelquefois autour de la pierre principale qui leur représente Storjunkare, ils en placent plusieurs autres auxquelles ils donnent les titres de femmes, de fils, ou de filles du Dieu. Ils lui donnent ainsi, à peu de frais, une famille aussi nombreuse qu'il leur plaît. Ils sont persuadés que c'est Storjunkare lui-même qui les dirige dans le choix des pierres destinées à le représenter, lui ou ses enfans. Ils regardent aussi ce Dieu comme le protecteur de leurs maisons; & dans chaque famille, on lui rend des honneurs particuliers devant la pierre qui le représente.

STORMARIE; pays d'Allemagne au duché de Holstein, avec titre de principauté. Il est borné au nord par le Holstein propre, à l'est par la Wagrie & le duché de Lawenbourg, au sud & à l'ouest par les duchés de Lunebourg & de Brême, dont il est séparé par l'Elbe. Il a cinq lieues de long sur un peu plus de trois de large. Hambourg en est la capitale. Il appartient en partie au

roi de Dannemarck, & en partie au duc de Holftein.

STOURE; (la) rivière d'Angleterre qui fort de l'extrémité orientale du comté de Suffolk, paſſe entre cette province & celle d'Eſſex, & va ſe jeter dans l'Océan par une large embouchure, près de Harvich.

STRABISME; ſubſtantif maſculin & terme de Médecine. Situation dépravée du globe de l'œil dans ſon orbite. Le ſtrabiſme rend louche, & fait regarder de travers, ſoit en haut, ſoit en bas, ſoit de l'un ou l'autre côté. Cette indiſpoſition vient ſans doute de la contraction de quelques muſcles de l'œil, & du relâchement de leurs antagoniſtes. Ceux qui ſont plus forts, tirent l'organe de leur côté, & ceux qui ſont relâchés cèdent à leur action. Il arrive ſouvent que les enfans ſont ſujets au ſtrabiſme, par la faute de ceux qui les placent au jour, de manière qu'ils ne voyent la lumière, ou quelques objets remarquables, qu'obliquement. Les muſcles habitués à cette contraction s'y affermiſſent, & tournent toujours les yeux de ce côté là. Pour y remédier, on change la ſituation des enfans, on met du côté oppoſé les objets qui les attachoient, ou on leur applique des béſicles conſtruites de maniere qu'ils ne peuvent appercevoir la lumière ou les objets que par un trou, dont la direction eſt réglée ſuivant le jet naturel de la vue. On les leur fait porter long-tems pendant tout le long de la journée, dès qu'ils ſont éveillés juſqu'à ce qu'ils ſe couchent. On ne vient à bout de rompre une habitude, que par une habitude oppoſée.

STRABON, Philoſophe & Hiſtorien, natif d'Amaſie, ville de Cappadoce, floriſſoit ſous *Auguſte* & ſous *Tibere*, vers l'an 14 de Jésus-Christ. *Xenarchus*, Philoſophe Péripatéticien, fut ſon premier maître. Il s'attacha enſuite aux Stoïciens, & eut les vertus de cette ſecte. On croit qu'il mourut vers la douzième année de l'empire de *Tibere*. De pluſieurs ouvrages qu'il avoit compoſés, nous ne poſſédons plus que ſa *Géographie*, dont les meilleures éditions ſont de Paris, 1640, *in-fol.* & d'Amſterdam, 1707, en 2 vol. *in-fol.* Cet ouvrage eſt un monument de l'érudition & de la ſagacité de ſon auteur: il avoit voyagé en divers pays, pour y obſerver la ſituation des lieux & les coutumes des peuples qu'il décrit avec beaucoup d'exactitude.

STRADAN, (Jean) Peintre né à Bruges en 1530, & mort à Florence en 1604. Le ſéjour que ce Peintre fit en Italie, & ſes études d'après *Raphaël*, *Michel-Ange*, & les ſtatues antiques, perfectionnèrent ſes talens. Il avoit une veine abondante & beaucoup de facilité dans l'exécution; il donnoit des expreſſions fortes à ſes têtes. On lui reproche des draperies sèches, & un goût de deſſein lourd & maniéré. Il a fait beaucoup d'ouvrages à Freſque & à l'Huile, à Florence, à Rome, à Reggio, à Naples; il a compoſé auſſi pluſieurs cartons pour des tapiſſeries. Ses tableaux d'hiſtoire ſont fort eſtimés; mais ſon inclination le portoit à peindre des animaux, & à repréſenter des chaſſes; ce qu'il a fait en ce genre, eſt parfait.

STRADELLA; (la) petite ville d'Italie, dans le Paveſan, ſur la rivière de Verſa, près du Pô, à quatre lieues, ſud-eſt, de Pavie.

STRALEN; ville des Pays Bas, dans le haut quartier de Gueldre, à deux

lieues, nord-eſt, de Venlo, & autant, ſud-oueſt, de Gueldre.

STRALSUND; ville forte d'Allemagne dans la Poméranie citérieure, ſur la mer Baltique, vis-à-vis de l'île de Rugen, à ſix lieues, nord-oueſt, de Gripſwald, & à treize lieues, nord-eſt, de Guſtrow. Elle fut autrefois impériale & anſéatique, mais aujourd'hui elle appartient au Roi de Suède.

STRAMONIUM; *voyez* POMME ÉPINEUSE.

STRANGULATION; ſubſtantif féminin & terme didactique qui ſignifie, étranglement.

STRANGURIE; ſubſtantif féminin & terme de Médecine. Envie fréquente & involontaire d'uriner, dans laquelle on ne peut rendre l'urine, qu'en petite quantité, goutte à goutte & avec douleur.

La ſtrangurie ſe rencontre ſouvent avec la dyſurie : elles ſont l'une & l'autre, le ſymptome le plus familier de la pierre, de l'inflammation & de l'ulcere, tant de la veſſie, que de l'urethre, & accompagnent ſouvent le piſſement de ſang. L'uſage, tant interne qu'externe, des cantharides, peut y donner lieu. Les vieillards ſont ſujets à la ſtrangurie, & n'en guériſſent guère : les hypochondriaques & les ſcorbutiques éprouvent ſouvent des ardeurs d'urine paſſagères. La biere nouvelle produit le même effet, & excite même une ſorte de gonorrhée qui n'eſt point à craindre. Après une attaque de goutte ou de rhumatiſme, il ſurvient quelquefois une dyſurie, par le gonflement de la proſtate, qui ceſſe au retour de l'un ou l'autre paroxyſme. La ſuppreſſion des hémorrhoïdes, du flux menſtruel, & des lochies, donne quelquefois lieu à la même maladie : la dyſurie & la ſtrangurie entrent enfin ſouvent dans la claſſe des maladies vénériennes.

Dans ces maladies, les ſaignées ſont néceſſaires, lorſqu'on a lieu de craindre un engorgement variqueux, ou s'il y a ſuppreſſion de quelque perte de ſang habituelle : elles peuvent encore être utiles dans quelques autres cas. Mais rien n'eſt plus indiqué, que les délayans & les adouciſſans : tels ſont l'eau de poulet ou de veau, le petit-lait, les eaux acidules & ferrugineuſes; le lait, les émulſions, l'huile d'amandes douces, la fleur de mauve, la graine de lin & le pavot; le navet, la racine de guimauve, de nénuphar & de fraiſier; les mucilages, *&c.* les calmans hypnotiques ſont ici ſuſpects; mais on peut uſer du nitre, de la liqueur anodyne minérale, *&c.* les laxatifs, tels que la caſſe, la manne & les tamarins, ſont ſouvent utiles. On doit en dire autant des vulnéraires & des balſamiques. Il eſt même prouvé, par un bon nombre d'obſervations, que la térébenthine, le baume de Copahu, celui du Pérou, & autres, ont été donnés avec ſuccès. Les injections enfin, de lait, de petit lait, d'huile d'amandes douces, & pluſieurs autres, tant adouciſſantes que vulnéraires, peuvent être d'un grand ſecours, ainſi que les lavemens émolliens, adouciſſans & huileux; les fomentations & les cataplaſmes relâchans; les bains & les demi-bains, ſans parler des bougies, des ſondes de plomb, & de l'algalie, dont on fait tous les jours un bon uſage.

STRANTAWER; ville d'Écoſſe, dans le Comté de Galloway, à 34 lieues, ſud-oueſt, d'Édimbourg.

STRAPASSER; vieux mot qui ſignifioit autrefois maltraiter de coups.

STRAPASSONNÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* STRAPASSONNER.

STRAPASSONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Peindre grossièrement. *Ce Peintre strapassonne la plupart de ses figures.*

STRAPONTIN; substantif masculin. Siège garni que l'on met sur le devant dans les carrosses coupés, ou aux portières dans les grands carrosses. *Il étoit sur le strapontin.*

STRAPONTIN, en termes de Marine, se dit d'une espèce de lit suspendu où les Matelots couchent. On l'appelle autrement *hamac.*

STRAS; substantif masculin. Composition qui imite le diamant, & qui tire son nom de celui qui en est l'inventeur.

Les stras ne diffèrent du diamant que parcequ'ils ont moins de dureté & de pesanteur. Pour les composer on prend de beau sable blanc, un sel alkali très pur végétal ou minéral, & une quantité suffisante de minium, de céruse ou de litharge. Ce mélange fondu au grand feu avec une petite quantité de nitre dans un creuset, produit le beau cristal dont on fait les stras.

STRASBOURG; ville forte, Episcopale & considérable de France, capitale de l'Alsace, sur la rivière d'Ill, près du Rhin, à 22 lieues, nord, de Bâle, 41 sud-est, de Luxembourg, & 102, est, de Paris, sous le 25e degré, 26 minutes, 18 secondes de longitude, & le 48e, 34 minutes, 35 secondes de latitude.

Cette ville a environ deux lieues de circonférence. On y compte plus de 50 mille habitans. L'Evêché de Strasbourg est le plus riche de France. Le Prélat qui est à la tête du Diocèse, est Prince du Saint-Empire & Landgrave d'Alsace. Il est élu par les Chanoines nobles de la cathédrale. Ces Chanoines sont au nombre de 24, dont 12 Capitulaires, c'est-à-dire, qui ont voix au Chapitre, & 12 Domiciliaires ou qui n'ont pas voix au Chapitre: ils sont toujours absens, & laissent des Vicaires à leur place. La preuve de noblesse que les Chanoines sont obligés de faire, est de seize quartiers: on n'admettoit autrefois à ce Chapitre que des Princes ou des Comtes de l'Empire. Depuis la réunion de l'Alsace à la France, le tiers des Canonicats est affecté aux François; mais ces Canonicats ne peuvent être remplis que par des sujets tirés des premieres maisons du Royaume.

L'habit des Chanoines est de velours rouge, doublé d'hermine avec des boutonnières d'or. Pour gagner les gros fruits ils sont obligés de résider pendant trois mois de l'année, & d'assister soixante fois à l'église. Les Domiciliaires deviennent Capitulaires, selon leur rang d'ancienneté; ils jouissent en attendant d'un quart des gros fruits. Parmi les Chanoines dont nous venons de parler, & qui forment ce qu'on appelle le grand Chapitre, on en distingue cinq qui sont Chanoines Dignitaires, dont trois sont dits Chanoines de Strasbourg; savoir, le grand *Prévôt*, le grand *Doyen* & le grand *Custos;* les deux autres Dignitaires sont Chanoines Capitulaires: ce sont le grand *Camérier* & le grand *Écolâtre*. Il y a dans cette Cathédrale, outre le grand Chapitre, un second corps de Bénéficiers, appelé le grand Chœur: il est composé de 20 Prébendiers, dont 4 sont Luthériens, mais ces derniers ne paroissent au chœur que pour prendre possession de leurs Canonicats. Il y a

de

de plus 4 Prêtres Chapelains, 16 Chantres & une Musique.

Il y a à Strasbourg une forme particulière d'administration civile & municipale. Le Collége des Magistrats y est divisé en plusieurs Chambres; savoir, celle des *treize*, des *quinze*, des *vingt-un*, du *grand* & du *petit* Sénat.

Le *grand Sénat* est composé de 30 Juges, 10 Nobles & 20 Roturiers. Ces Juges sont moitié Catholiques & moitié Luthériens. Les Sénateurs roturiers sont tirés des Echevins par élection : c'est le premier jeudi d'après les Rois que se fait l'élection. Les Echevins de chaque communauté ou tribu d'artisans s'assemblent à 5 heures du matin pour procéder à l'élection du Sénateur qu'ils ont à fournir à ce tribunal, & dès qu'il est élu, il va se présenter à la chambre dont il doit faire membre, où il est reçu pour deux ans seulement. C'est pourquoi l'élection se renouvelle de deux ans en deux ans, & l'on est obligé d'élire successivement un Catholique & un Luthérien. Les nobles sont élus de la même manière dans le corps des nobles. Un Sénateur conserve son titre & peut être élu une seconde fois après ces deux années de repos. Ce tribunal connoît des affaires civiles & criminelles : ces dernières y sont jugées en dernier ressort. Quant aux premières on les juge en dernier ressort jusqu'à la concurrence de 10000 liv. : on peut appeler au Conseil Souverain de Colmar pour les affaires qui passent cette somme.

Le *petit Sénat* est composé de seize Sénateurs qui sont des bourgeois tirés des tribus d'artisans comme les premiers, & six Conseillers qui sont tirés du corps des Gentils-hommes. Ce tribunal connoît des testamens, contrats & affaires de cette espèce, avec appel à la chambre des *treize*.

La chambre des treize est composée de quatre nobles, de quatre bourgeois, de quatre Conseillers & du Consul-Régent, nommé *Ammeistre*. Les Juges de cette chambre sont tirés de la chambre des quinze. Une fois élus ils ne sont plus changés, & ils demeurent toujours en fonction. Ce tribunal connoît de toutes les affaires graves & de conséquence.

Le chambre des *quinze* est composée de cinq nobles & de dix bourgeois, que l'on tire de la chambre des *vingt-un*. Ce tribunal est chargé de la direction & de l'économie des revenus de la ville, il connoît des affaires qui concernent la monnoie, les impôts, le bled, le sel, le vin, *&c.*

La chambre des *vingt-un* est composée d'un noble & de vingt roturiers tirés des tribus d'artisans. Ce tribunal n'a presque d'autre fonction que de fournir des sujets qui entrent dans les deux autres chambres. Le *grand Sénat* se joint aussi quelquefois à cette chambre pour juger quelques grandes affaires.

Il y a six Statmeistres dont trois sont Luthériens & trois Catholiques : ils sont tous nobles, & sont regardés comme les premiers Magistrats de la ville, mais il n'y a jamais que l'Ammeistre Régent qui soit en fonction. C'est le premier Juge de la Chambre des *treize* : il a le droit de juger chez lui des affaires de police & autres, à peu près comme le Lieutenant Général de Police de Paris : il ne peut faire emprisonner que pour 24 heures, au bout desquelles il renouvelle son ordre, jusqu'à ce que le grand Sénat

s'assemble : c'est à lui que l'Ammeistre est obligé de déférer celui qui est en prison.

Lorsque l'Ammeistre sort, il se fait précéder de deux Hallebardiers, d'un Bedeau & d'un Huissier.

Le Roi a un Commissaire dans cette ville, qui a le titre de *Préteur*, & le droit d'assister à tous les tribunaux, mais sans y avoir voix décisive. Il n'y est que pour veiller à ce que l'on n'y entreprenne rien contre les intérêts du Roi.

Strasbourg a un autre tribunal, appelé la *Maison des Chevaliers*, ou en Allemand *das Ritter-haus*. Ce tribunal n'est composé que de Gentilshommes, & ne connoît que des affaires des nobles : il ressemble à la Connétablie, ou au tribunal des Maréchaux de France.

Les Luthériens ont à Strasbourg le libre exercice de leur religion. Ils ont sept églises communes avec les Catholiques. Il y a dans cette ville deux Universités, une Luthérienne & une Catholique. L'Université Luthérienne a quatre facultés, & l'Université Episcopale ou Catholique n'en a que deux, celle de théologie & celle des arts : la première fut fondée par le Sénat de la ville en 1538; la seconde doit son établissement à Louis XIV, qui l'institua en 1702.

Le commerce de Strasbourg consiste d'abord dans le produit de son terroir, où l'on recueille du tabac, du bled, du vin, du chanvre, du safran & de la garance, plante dont la racine sert aux Teinturiers pour teindre en rouge; secondement dans ses manufactures de moquette, de tapisserie de Bergame, de futaine, de couvertures; dans celles d'acier, de fonte : dans la fayencerie située assez près de la ville; dans ses tanneries, où l'on apprête toutes sortes de cuirs, principalement des peaux propres à faire des ceinturons, & dans le débit de ses fruits & eaux-de-vie.

Histoire. La ville de Strasbourg a éprouvé diverses révolutions. Les fréquentes irruptions des Allemands dans les Gaules, au troisième & quatrième siècles, & des autres Barbares, dans le cinquième siècle, désolèrent & ruinèrent tellement cette ville, qu'elle perdit beaucoup de son lustre. Elle fut même plus maltraitée que les autres villes situées sur le Rhin, ce qui est cause que Worms, Spire, Mayence peuvent encore montrer plus de restes d'antiquités romaines que Strasbourg. Cependant cette ville se releva insensiblement, & acquit de la puissance. Elle se soumit avec peine à l'Empereur Othon, ayant tenu avec son Évêque Ruthard, le parti du Duc Giselbert, opposé à celui des Empereurs. Les Ducs d'Allemagne n'en étoient point Souverains, quoiqu'ils commandassent dans la province; & les Évêques mêmes, malgré leur crédit, n'en étoient pas seigneurs temporels, ou maîtres absolus.

L'Empereur Lothaire le Saxon ayant été couronné à Liége par le Pape Innocent II en 1121, prit spécialement cette ville sous sa protection. Son exemple fut suivi par Maximilien I qui lui donna le privilége de battre monnoie d'or. L'Empereur Sigismond lui accorda le droit de tenir une foire franche. Maximilien II, Rodolphe II son fils & l'Empereur Sigismond l'honorèrent encore de nouvelles faveurs. Enfin elle étoit libre & impériale, lorsque Louis XIV s'en rendit maître en 1681.

Strasbourg, est aussi le nom d'une petite ville d'Allemagne, dans le Brandebourg, sur les frontières de la Poméranie.

STRASSE; substantif féminin. Bourg ou rebut de la soie.

STRATAGÈME; substantif masculin. *Stratagema*. Ruse de guerre.

Quoique quelques Auteurs prétendent que rien n'est défendu à la guerre pour réussir à l'objet que l'on se propose, il paroît néanmoins qu'il y a des stratagèmes plus permis les uns que les autres. Les plus grands Capitaines ont pratiqué les premiers, & Annibal peut être regardé comme un de ceux qui ont le mieux réussi en de semblables manœuvres.

Ce Général en fit une dans les Gaules qui a été souvent imitée, & qui le sera toujours. Il avoit à passer le Rhône, & manquant de beaucoup de choses pour tenter ce passage en la présence d'une armée ennemie dont il étoit observé, il fit semblant de vouloir rester dans son camp; il y fit faire grand feu & beaucoup de bruit; cependant il décampa la nuit, & en remontant le fleuve, il l'alla passer en un endroit où il jugea n'avoir point été suivi.

Cette feinte ménagée avec habileté lui réussit: cela lui donna le temps de construire tous les radeaux de passage dont il eut besoin, & il évita par-là d'en venir aux mains avec des gens dont il ne connoissoit pas le savoir, & qu'il avoit intérêt d'éviter pour n'être point arrêté dans ses desseins.

Entre les bonnes qualités d'un Général, celle de savoir cacher ses marches, & prévenir celles de l'ennemi, n'est pas des moindres. Par-là on fatigue son ennemi, on le déroute dans ses projets, & en les lui faisant manquer, on prend sur lui des avantages qu'il auroit eus, si l'on n'avoit pas su donner le change.

L'armée du Duc de Saxe-Veimar ayant assiégé Brissack en 1638, les Impériaux s'avancèrent pour secourir cette ville. Le Duc de Veimar de son côté avec ses Suédois & des François joints à lui, alla au devant des Allemands. Les deux armées se rencontrent au lieu appelé *Vittenveir*. Les Impériaux arrivés les premiers s'emparent d'une hauteur qui leur auroit donné tout l'avantage du combat, sans un stratagême que le Comte de Guébriant, qui fut depuis Maréchal de France, & qui pour lors étoit Lieutenant Général dans l'armée suédoise, proposa afin de déloger l'ennemi de sa hauteur.

Ce stratagême fut exécuté, & eut sa réussite. Ce fut de faire mettre des tambours & des trompettes dans un bois voisin du lieu que l'on vouloit avoir. Au bruit que firent ces instrumens militaires, les Impériaux croyant qu'ils alloient être attaqués du côté d'où leur venoit ce bruit, y marchèrent.

Aussi-tôt qu'ils eurent quitté leur hauteur, le Duc de Veimar s'en saisit, & sut par ce moyen se donner sur l'ennemi le même avantage que celui-ci avoit d'abord eu sur lui.

On trouve dans l'Histoire de France les stratagèmes dont nos plus grands Capitaines ont fait usage.

Stratagème, se prend figurément pour finesse, tour d'adresse, subtilité, surprise dont on use dans toutes sortes d'affaires. *Il inventa un*

singulier stratagème pour séduire cette femme.

STRATÈGE ; substantif masculin & terme d'antiquité. Titre qu'on donnoit chez les Athéniens aux Commandans des troupes. On en choisissoit douze tous les ans.

STRATIFICATION ; substantif féminin & terme de Chimie. Arrangement de diverses substances que l'on place par couches dans un vaisseau.

STRATIFIÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* STRATIFIER.

STRATIFIER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Chimie. Arranger par couches des substances dans un vaisseau.

STRATOGRAPHIE ; substantif féminin. Gouvernement militaire.

STRAUBING ; ville forte d'Allemagne, en Bavière, sur le Danube, à 9 lieues, sud-est, de Ratisbonne.

STRELEN ; petite ville d'Allemagne en Silésie, dans la Principauté de Brieg, sur la rivière d'Olaw.

STRÉLITS ; (les) corps d'Infanterie Moscovite qui fut cassé & aboli par le Czar Pierre I, au sujet d'une grande rébellion qu'il excita dans son Empire. La milice des Strélits, comme celle des Janissaires, disposa quelquefois du trône de Russie, & troubla l'état presque toujours autant qu'elle le soutint. Ces Strélits composoient un nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient dispersés dans les provinces, subsistoient de brigandages ; ceux de Moscou vivoient en bourgeois, ne servoient point, & poussoient à l'excès l'insolence. Enfin après plusieurs révoltes ces Strélits marchèrent vers Moscou pendant que le Czar étoit à Vienne en 1698 ; ils formèrent le dessein de mettre Sophie sur le trône, & de fermer le retour à un Czar, qui avoit osé violer les usages, en allant s'instruire chez les étrangers. Pierre instruit de cette révolte part secrettement de Vienne, arrive à Moscou, & exerce sur la milice des Strélits un châtiment terrible : les prisons étoient pleines de ces malheureux. Il en fit périr deux mille dans les supplices ; & leurs corps restèrent deux jours exposés sur les grands chemins. Cette sévérité étoit sans exemple : ce Prince eût été sage de condamner les chefs à la mort, & de faire travailler les autres aux ouvrages publics, car ce furent autant d'hommes perdus pour lui & pour l'état.

STRELITZ ; petite ville d'Allemagne en Silésie, dans la principauté d'Appelen, à quatre lieues d'Oppelen.

STRENGNES ; ville de Suède, dans la Sudermanie, sur le Lac Méler, à 15 lieues, ouest, de Stockholm.

STRIBORD ; substantif masculin & terme de Marine. Le côté droit du vaisseau. Il est opposé à Babord.

STRICT, ICTE ; adjectif. Qui est étroit, resserré. Il ne s'emploie qu'au moral. *Devoir strict, règle stricte. Se renfermer dans des bornes strictes.*

STRICTEMENT ; adverbe. D'une manière stricte. *Remplir strictement ses obligations.*

STRIÉ, ÉE ; adjectif. Formé d'un assemblage de corps semblables à des aiguilles.

Il se dit en Architecture, des colonnes & des pilastres qui sont cannelés dans toute leur hauteur. *Colonne striée.*

STRIES ; substantif féminin pluriel. Filets semblables à des aiguilles.

STRIGELLE ; subst. masc. Instrument dont les Anciens se servoient

dans le bain pour racler la peau.

STRIGONIE; *voyez* GRAN.

STRIURE; substantif féminin & terme d'Architecture. Il se dit de la cannelure des colonnes ou pilastres striés.

STROMBERG; petite ville d'Allemagne dans l'Évêché de Munster, à neuf lieues, sud-est, de Munster, & huit, nord-ouest, de Paderborn.

STRONGLE; substantif masculin & terme de Médecine. Ver long & rond qui s'engendre dans les intestins.

STRONGOLI; ville épiscopale d'Italie au Royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, à une lieue de la mer, & à trois de S. Severina.

STROPHADES; (îles) îles de la Mer Ionienne, sur la côte du Péloponnèse, dans lesquelles les harpies, selon les Poëtes, faisoient leur résidence On les nomme aujourd'hui *Strofadi*. Elles sont au nombre de deux dont la plus grande n'a que trois à quatre milles de circuit. Cette ancienne demeure des harpies n'est aujourd'hui habitée que par des Moines Grecs.

STROPHE; substantif féminin. Couplet ou stance d'une Ode. *Une ode composée de dix strophes.*

STROZZI, (Tite & Hercule) deux Poëtes Latins pere & fils de Ferrare, laissèrent des Élégies & d'autres poësies latines, d'un style pur & agréable. Tite mourut vers 1502, à 80 ans. Hercule, son fils, fut tué par un rival en 1508. Ils avoient l'un & l'autre du mérite. Leurs poësies ont été imprimées à Venise en 1513, *in*-8°.

STROZZI, (Philippe) issu d'une ancienne & riche Maison de Florence, fut l'un de ceux qui après la mort du Pape Clément VII, entreprirent de chasser de Florence Alexandre de Médicis, & d'y rétablir la liberté. On fit d'abord des remontrances à Charles-Quint, mais elles furent inutiles. Les Conjurés résolurent alors d'ôter la vie à Alexandre qui étoit le tyran de Florence, plutôt que son gouverneur. Ce dessein s'exécuta; mais Florence n'en fut que plus agitée après sa mort. Le Duc Côme, son successeur, poursuivit les conjurés. Philippe se met pour lors à la tête de deux mille Fantassins; ils se retirent dans un Château qui bientôt est assiégé & pris. Strozzi est fait prisonnier avec les autres exilés, il est appliqué à la question, & il soutient ce supplice avec fermeté. Philippe menacé d'être mis une seconde fois à la torture prend la résolution de mourir avec sa gloire. Il voit une épée qu'un des soldats qui le gardoient, avoit laissée par mégarde dans sa chambre, la prend, & se la plonge dans le sein, après avoir écrit sur le manteau de la cheminée de sa prison ce vers de Virgile.

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

Il expira en 1538. Le malheur de Strozzi fut d'être mêlé dans les troubles de sa patrie. Il avoit d'ailleurs de grandes qualités; il aimoit l'égalité qui est l'ame des républiques. Il posséda les premières dignités de Florence, sans faste & sans orgueil. Si quelqu'un de ses concitoyens, au lieu de l'appeler *Philippe*, lui donnoit le titre de *Messire*, il se mettoit en colère, comme si on lui eût fait une injure. *Je ne suis*, disoit-il, *ni Avocat ni Chevalier, mais Philippe né d'un Commerçant. Si vous voulez*

donc m'avoir pour ami, appelez-moi simplement par mon nom, & ne me faites plus l'injure d'y ajouter des titres, car attribuant à l'ignorance la première faute, je prendrai la seconde pour un trait de malice. M. Requier a publié l'histoire de ce Républicain, sous ce titre: *Vie de Philippe Strozzi, premier Commerçant de Florence & de toute l'Italie, sous les règnes de Charles-Quint, & de François I, & Chef de la maison rivale de celle de Médicis sous la souveraineté du Duc Alexandre, traduite du Toscan de Laurent son frere, in-12,* 1764. La famille de Strozzi passa presque toute en France, où elle fut élevée aux premières dignités.

STROZZI, (Pierre) fils du précédent, Maréchal de France, l'un des plus renommés Capitaines de son temps. Après avoir été destiné en sa jeunesse à l'état ecclésiastique, il quitta cette profession pour embrasser le parti des armes. Il commença à les porter pour la France en qualité de Colonel, sous le Comte *Gui Rangoni*, en Italie, & contribua beaucoup à faire lever le siége de Turin aux Impériaux, l'an 1536. En 1538, après sa défaite près de Montemarlo en Toscane, où fut pris Philippe son pere, & où lui-même courut grand risque de l'être, il se retira à Rome où il resta jusqu'en 1542, que la guerre s'étant rallumée entre François I & Charles V, il leva à ses dépens une troupe de deux cens Arquebusiers à cheval, tous hommes d'élite & très-bien équipés, avec laquelle il vint offrir ses services à François I, & se trouva au siége & à la prise de Luxembourg par les François en 1543. Il fut battu en 1544 par les Impériaux près de Serravalle, sur la frontière de l'Etat de Gènes. Après cette défaite il traversa avec autant d'adresse que de bonheur un pays occupé de tous côtés par les garnisons impériales, & se rendit à Plaisance où il fit une levée de huit mille hommes de pied & deux cens chevaux avec lesquels il vint joindre en Piémont l'armée françoise commandée par le Duc d'Anguien. En 1545, il se distingua sur la flotte commandée par l'Amiral d'Annebaut, qui fit une descente sur les côtes d'Angleterre. Il passa en Écosse en 1548 avec mille Italiens, faisant partie du secours envoyé cette année par Henri II, à Marie Stuart Reine d'Écosse, contre les Anglois, & il y fut blessé d'une arquebusade au siége d'Edimton. Il servit dans l'armée que le Roi envoya en 1552 au secours d'Octave, Duc de Parme, en qualité de Colonel de l'Infanterie Italienne, & la même année il eut part à la défense de Metz, assiégé par l'Empereur. En 1554 il commanda l'armée envoyée par Henri II en Toscane, pour secourir la république de Sienne, contre l'Empereur & le Duc de Florence, & perdit, le 2 Août de cette année, la bataille de Marciano contre le Marquis de Marignan, où il fut blessé de deux arquebusades. Cette même année il fut honoré du bâton de Maréchal de France, & fait Lieutenant Général de l'armée du Pape Paul IV, avec laquelle il reprit le port d'Ostie & quelques autres places aux environs de Rome, l'an 1557. Retourné en France, il contribua à la prise de Calais en 1558, & fut tué cette même année le 30 Juin au siége de Thionville d'un coup de mousquet, à l'âge de cinquante ans. Il

ne vécut qu'une heure après sa blessure. La réponse qu'il fit, si l'on en croit les Mémoires du Maréchal de la Vieilleville, à une exhortation chrétienne que voulut lui faire en ce moment le Duc de Guise, ne dépose pas en faveur de sa catholicité. Le Maréchal Strozzi étoit cousin germain de la Reine Catherine de Medicis, par sa mere Clarice de Médicis, sœur de Laurent, Duc d'Urbin, pere de Catherine. C'étoit un homme de la plus haute valeur, actif, entreprenant, mais malheureux dans ses expéditions; plus propre d'ailleurs à l'exécution qu'au commandement. Il étoit libéral & magnifique, il aimoit les sciences & les Belles-Lettres, & savoit très-bien le grec & le latin. *Brantôme* dit avoir vu de lui une traduction en grec des commentaires de César, qui étoient son livre favori. Il est enterré à Épernay en Champagne dont la seigneurie lui appartenoit. Il avoit épousé Laudamie de Médicis, dont il eut Philippe, qui suit: & Claire, première femme d'Honorat de Savoie, premier du nom Comte de Tende. Léon Strozzi frere de Pierre Chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, connu sous le nom de *Prieur de Capoue*, fut un des plus grands hommes de mer de son temps, & se rendit célèbre par ses exploits, tant sur les galères de France dont il fut général, que sur celles de la religion. Il fut tué en 1554 d'un coup d'Arquebuse en reconnoissant la petite ville de Scartino sur la côte de Toscane.

STROZZI, (Philippe) fils du précédent, né à Vénise au mois d'Avril 1541, fut amené en France par sa mere en 1547, & élevé en qualité d'enfant d'honneur auprès du Dauphin, depuis Roi sous le nom de François II. Il fit ses premières armes sous le Maréchal de Brissac, & se signala aux batailles de Saint Denis & de Jarnac. Il fut le second Mestre de camp du Régiment des Gardes Françoises en 1564, après la mort du Capitaine Charri qui avoit été le premier lors de sa création; & il succéda depuis à Dandelot dans la charge de Colonel Général de l'Infanterie Françoise. Il fut fait prisonnier au combat de la Roche-Abeille contre les Protestans en 1569, & quelque temps après échangé contre Lanoue. Ses services lui méritèrent le colier de l'Ordre du Saint-Esprit, qu'il reçut en 1579. Quelque temps après, Dom Antoine, Roi de Portugal, ayant obtenu de Henri III en 1582 une armée navale pour tenter de se remettre en possession de ses États qui lui avoient été enlevés par le Roi d'Espagne, Philippe Strozzi fut choisi pour la commander sous ses ordres. Il aborda dans l'île de Saint-Michel où il défit la garnison espagnole; mais dans le combat naval qu'il livra à la flotte espagnole, près des Açores le 26 Juillet 1584, il fut grièvement blessé, & fut jeté à la mer encore vivant par ordre du Marquis de *Santa Crux*, Amiral. Voici le récit de la mort de l'infortuné Philippe Strozzi, suivant Torsay, Auteur de sa vie: il avoit été son Gouverneur. » Le » Seigneur de Strozzi porté audit » Marquis, exposé sur le pont de » cordes de son galion; quelqu'un » lui fourra par-dessous ledit pont » de cordes, son épée dans le petit » ventre, lui ôtant par ce coup » inhumain & barbare ce qui lui

» restoit encore de vie; & étant » en cet état présenté au Marquis, » icelui dédaignant de le regarder, » se retourna de l'autre côté, après » avoir fait signe qu'on le jetât en » la mer; ce qui fut aussi-tôt exé» cuté lui encore un peu respi» rant. ».

Strozzi, (Cyriacus) Philosophe Péripatéticien, né à Florence en 1504, voyagea dans la plus grande partie de l'Univers, sans que ses voyages interrompissent ses études. Il professa le grec & la philosophie avec beaucoup de réputation à Florence, à Bologne & à Pise, où il mourut en 1565, à 63 ans. On a de lui un neuvième & un dixième livre en grec & en latin, ajoutés aux huit livres qu'Aristote a composés de la République; il a bien pris l'esprit de cet ancien Philosophe, & l'imitateur égale quelquefois son modèle.

Strozzi, (Laurence) née au Château de Capalla à deux milles de Florence l'an 1514, mourut en 1591, Religieuse de l'Ordre de S. Dominique. Elle s'appliqua tellement à la lecture, qu'elle apprit diverses langues, surtout la grecque & la latine. Elle apprit aussi plusieurs sciences outre la musique & la poësie. Nous avons de cette illustre Religieuse un livre d'hymnes & d'odes latines sur toutes les fêtes que l'Eglise célèbre. Cet Ouvrage a été traduit en vers françois, par Simon George Pavillon.

Strozzi, (Thomas) Jésuite, né à Naples en 1631, s'est fait une réputation par ses ouvrages. Les plus connus sont, 1°. un *Poëme latin* sur la manière de faire le chocolat. 2°. Un *Discours sur la liberté*, dont les Républiques sont si jalouses. 3°. Dix *Discours italiens*, pour prouver contre les Juifs que Jésus-Christ est le Messie. 4°. Un grand nombre de *Panégyriques*, où il y a beaucoup de pensées ingénieuses & quelques-unes de puériles.

Strozzi, (Jules) se distingua par son talent pour la poësie italienne. Il mourut vers l'an 1630, après avoir donné un beau poëme sur l'origine de la ville de Venise.

Strozzi, (Nicolas) poëte Italien, né à Florence en 1590, mort en 1654. Ses poesies italiennes sont recherchées. On a de lui les *Sylves du Parnasse*, des *Idylles*, des *Sonnets*, & plusieurs pièces fugitives, outre deux tragédies, *David de Trebizonda & Conradin.*

STRUCTURE; substantif féminin. *Structura.* La manière dont un édifice est bâti. *Les appartemens de ce palais sont bien distribués, & la structure en est solide. Cette Eglise est d'une belle structure.*

On dit, *la structure du corps humain;* pour dire, la manière dont le corps humain est composé, dont les parties du corps humain sont arrangées entre elles. On dit de même, *la structure du corps des animaux.*

On dit figurément, *la structure d'un discours;* pour dire, l'ordre, la disposition, l'arrangement des parties d'un discours. *Il y a quelques défauts dans la structure de sa harangue.* On dit aussi, *la structure d'un poëme.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

STRUND JAGER; substantif masculin. Les navigateurs Hollandois donnent ce nom à une espèce de mouette qui se trouve sur les côtes de Spitzberg, & qui suit fidelle-

ment l'oiseau appelé *Kuitegef*, afin de se nourrir de sa fiente. Le bec du Strund-Jager est noir, crochu & épais : ses jambes sont courtes, & les trois doigts de chaque patte sont palmés comme aux canards; sa queue forme un éventail : il a les yeux noirs, ainsi que le dessus de la tête; le cou cerclé de jaune; le ventre blanc, les ailes & le dos de couleur brune.

STRYGES; substantif masculin. Synonyme de Vampire. *Voyez* VAMPIRE.

STUBN, ou STUBEN; petite ville de la haute Hongrie, sur les frontières du Comté de Zoll, à trois milles de Neu-Zoll, & à deux de Cremnitz; elle est remarquable par ses bains chauds, & par les mines d'argent & de cuivre qu'on trouve dans des montagnes de son voisinage, du côté de l'Orient.

STUC; substantif masculin. Sorte de composition de mortier dont on fait quelquefois des enduits de murailles, des ornemens d'architecture & des figures qui imitent le marbre. *Voyez* au mot MARBRE la manière de composer le stuc.

STUCATEUR; substantif masculin. Ouvrier qui travaille en stuc. *Un habile Stucateur.*

STUCKIUS, (Jean Guillaume) de Zurich, s'est acquis une réputation par son *Traité des festins des Anciens & de leurs sacrifices, in-fol.* Il y rapporte la manière avec laquelle les Hébreux, les Chaldéens, les Grecs, les Romains & plusieurs autres Nations faisoient leurs repas, & les cérémonies qu'ils y observoient. Il y a beaucoup de recherches dans cet ouvrage. L'Auteur mourut en 1607.

STUDIEUSEMENT; adverbe. *Studiosè.* Avec soin. *Il s'applique studieusement à son métier.*

STUDIEUX, EUSE; adjectif. *Studiosus.* Qui aime l'étude. *Les gens studieux acquièrent des connoissances. Il a toujours été studieux.*

STULINGEN; ville d'Allemagne au Cercle de Souabe dans la Principauté de Furstemberg, près des frontières du canton de Schaffouse.

STUPÉFAIT, AITE; adjectif. *Stupefactus.* Il se dit familièrement de celui que la surprise de quelque chose rend comme interdit & immobile. *Il en fut tout stupéfait. Elle resta stupéfaite en le voyant.*

STUPÉFIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* STUPÉFIER.

STUPÉFIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Stupefacere.* Terme du style familier. Engourdir, étonner, rendre immobile. *Cela les a tout stupéfiés.*

STUPEUR; substantif féminin & terme de Médecine. *Stupor.* Engourdissement, assoupissement, diminution de sentiment & de mouvement.

STUPIDE; adjectif des deux genres. *Stupidus.* Hébété, d'un esprit lourd & pesant. *Un peuple stupide. Un esprit stupide. Une femme stupide.*

Il se dit quelquefois des choses. *Silence stupide. Insensibilité stupide.*

STUPIDE, s'emploie aussi substantivement en parlant des personnes. *C'est un franc stupide.*

Voyez BÊTE pour les différences relatives qui en distinguent *stupide, &c.*

STUPIDEMENT; adverbe. *Stupidè.* D'une manière stupide. *Répondre stupidement.*

STUPIDITÉ; substantif féminin. *Stupiditas.* Pesanteur d'esprit. *Les Lapons, les Hottentots ont une stupi-*

dité naturelle. Il y a une manière d'écouter qui persuade aisément que ce n'est pas par stupidité qu'on garde le silence.

STUPPA, (Pierre) natif de Chiavenne chez les Grisons, leva en 1672 un régiment suisse de son nom au service de Louis XIV, servit avec distinction dans la guerre de Hollande, & fut établi par le Roi Commandant dans Utrecht. Il se trouva à la bataille de Senef. Sa bravoure lui mérita le grade de Lieutenant Général & la Charge de Colonel du régiment des Gardes-Suisses en 1685. Le Roi l'employa en Suisse à diverses négociations, dont il s'acquitta avec succès. Ce Guerrier-Négociateur mourut en 1701 dans la quatre-vingt unième année de son âge. Jamais Suisse ne posséda en même temps en France autant de régimens & de compagnies que Stuppa. Comme il sollicitoit un jour auprès de Louis XIV les appointemens des Officiers Suisses qui n'avoient point été payés depuis long-temps, Louvois dit au Roi : « Sire, si Votre Majesté avoit » tout ce qu'Elle & ses Prédécesseurs » ont donné aux Suisses, on pourroit » paver d'argent une chaussée de Paris » à Bâle. Cela peut être, répliqua » Stuppa ; mais aussi si Votre » Majesté avoit tout le sang que les » Suisses ont répandu pour le service » de la France, on pourroit » faire un fleuve de sang de Paris à » Bâle ». Le Roi frappé de cette réponse fit payer les Suisses.

STUPPA, Compatriote du précédent, fut d'abord Pasteur de l'Eglise de Savoie à Londres, où il mérita la confiance de Cromwel. Il quitta ensuite le Ministère pour les Armes, devint Brigadier dans les Troupes de France, & fut tué à la journée de Steinkerke en 1692. Il est auteur du livre intitulé, la *Religion des Hollandois*.

STURM, (Jean-Christophe) né à Hippolstein en 1635, fut Professeur de Philosophie & de Mathématique à Altorf, où il mourut en 1705 à soixante-huit ans. On a de lui plusieurs ouvrages de Mathématiques ; les plus estimés sont, 1°. *Mathesis enucleata*, en un volume *in*-8°. 2°. *Mathesis Juvenilis*, en deux gros volumes *in*-8°.

STURM, que d'autres nomment mal *Sturni*, (Léonard-Christophe) excelloit dans toutes les parties de l'Architecture civile & militaire. Il naquit en 1669, & mourut en 1710. On a de lui un *Cours complet d'Architecture*, imprimé à Augsbourg en seize volumes.

STURMIUS, (Jean) né à Sleiden près de Cologne en 1507, établit une Imprimerie avec Badger Roscius, Professeur en grec. Il vint à Paris en 1529, y fit des leçons publiques sur les Auteurs Grecs & Latins, & sur la Logique, lesquelles eurent beaucoup d'approbateurs ; mais son penchant pour les nouvelles hérésies l'obligea de se retirer à Strasbourg en 1537 pour y occuper la Charge que les Magistrats lui avoient offerte. Il y ouvrit l'année suivante une Ecole qui devint célèbre, & qui par ses soins obtint de l'Empereur Maximilien II le titre d'Académie en 1566. Il mourut en 1589 à quatre-vingt-deux ans. On a de lui, 1°. *Partitiones Dialecticæ*. 2°. *De Educatione Principum*. 3°. *De Nobilitate Anglicana*. 4°. *Linguæ Latinæ resolvendæ ratio*. 5°. *D'excellentes Notes sur la Rhétorique d'Aristote & sur Hermogene*, &c.

STUTGARD, ou STOUTGARD ; ville considérable d'Allemagne, Capitale

du Duché de Wirtemberg dans le Cercle de Souabe, près du Necker, à douze lieues, eſt, de Bade, dix-neuf, nord-oueſt, d'Ulm, & vingt-une, nord-eſt, de Strasbourg. Le Duc de Wirtemberg y fait ſa réſidence.

STYLE; ſubſtantif maſculin. *Stylus.* C'étoit parmi les Anciens une ſorte de poinçon ou groſſe aiguille, avec la pointe de laquelle on écrivoit ſur des tablettes enduites de cire.

Style, ſe dit auſſi de l'aiguile d'un cadran ſolaire. *Poſer un ſtyle. L'ombre du ſtyle.*

Style, en termes de Botanique, ſignifie la pointe d'un jeune fruit ou de quelque graine. Malpighi appelle *ſtyle* le jeune fruit entier qui eſt placé au milieu de la fleur. Il y a des plantes qui n'ont point de ſtyle.

Style, ſignifie auſſi la manière de compoſer, d'écrire.

On diſtingue en général trois ſortes de ſtyles; le ſtyle ſimple, le ſtyle moyen, qu'on appelle auſſi *ſtyle tempéré* ou *ſtyle fleuri*, & le *ſtyle ſublime.*

Le ſtyle ſimple eſt caractériſé principalement par la naïveté, la clarté, la pureté & la préciſion. Il ne rejette pas tous les ornemens, puiſque lui-même a ſes graces particulières; mais il eſt ennemi des ornemens affectés, où l'Art ſe montre trop à découvert. Il tire ſon principal mérite de l'élégance du langage, de la naïveté des penſées, & quelquefois même d'une certaine négligence à laquelle on peut appliquer ce que Boileau a dit de l'Ode:

> Souvent un beau déſordre eſt un effet de l'art.

Car puiſque c'eſt au naturel que doit tendre ce ſtyle, il en coûte pour y arriver autant d'efforts qu'il en coûte peu pour s'en écarter. Les hommes en général ont du penchant pour l'extraordinaire & pour le brillant, & c'eſt ce qui rend ſouvent leurs diſcours obſcurs ou guindés. Il eſt beaucoup moins aiſé qu'on ne penſe de dire les choſes, & ſurtout les choſes ſimples comme elles ſont; ce n'eſt pas que le ſtyle d'un Orateur doive reſſembler à celui du peuple, ni même à celui qu'on emploie en converſation. Le ſtyle ſimple n'eſt ni bas, ni rampant, ni tout-à-fait familier. S'il n'a pas de véhémence, il doit conſerver au moins de la dignité. Cicéron veut ſeulement qu'on y évite avec ſoin les penſées trop élevées, les expreſſions trop recherchées, les tours pompeux & brillans. On ne l'emploie que pour ſe faire entendre, ce qui n'exclut pas une certaine nobleſſe, mais ce qui demande auſſi une extrême clarté.

On ne ſauroit choiſir de meilleur modèle de ce ſtyle que Cicéron lui-même. Les termes qu'il emploie ne ſont ni recherchés ni ſinguliers; ce ſont les mêmes que ceux dont on ſe ſert en converſation, quand toutefois on parle bien; mais l'uſage qu'il en fait, l'arrangement qu'il leur donne leur communiquent une grâce, une élégance particulière & en même temps ſi naturelle qu'on imagine ſelon le mot d'Horace, que rien n'eſt plus aiſé à imiter; mais on ſe détrompe aiſément à l'eſſai. On doit employer le ſtyle ſimple lorſqu'on parle de choſes ſimples, communes, & principalement dans les récits & dans les parties du diſcours où l'Orateur veut inſtruire & préparer les eſprits, comme dans l'exorde & la narration. Ce n'eſt point là la

place des grandes figures ni des fleurs; & ce que M. Defpreaux a prefcrit pour le genre dramatique eft exactement applicable au difcours oratoire :

Que dès le premier vers l'action préparée
Sans peine du fujet applaniffe l'entrée.
Je me ris d'un Auteur qui lent à s'exprimer,
De ce qu'il veut d'abord, ne fait pas m'informer,
Et qui débrouillant mal une pénible intrigue,
D'un divertiffement me fait une fatigue.
J'aimerois mieux encore qu'il déclinât fon nom,
Et dit, je fuis *Orefte*, ou bien *Agamemnon*,
Que d'aller par un tas de confufes merveilles,
Sans rien dire à l'efprit, étourdir les oreilles.

On fe défie d'un homme qui ne cherche qu'à nous amufer par des phrafes pompeufes & fonores; c'eft une efpèce de charlatan dont on n'eft pas long-temps la dupe : au lieu qu'on fe prévient aifément en faveur de celui qui femble négliger les paroles pour ne s'attacher qu'aux chofes. Cette fimplicité de ftyle règne dans la plupart des exordes de Cicéron & dans fes narrations. En voici un exemple dans un trait que raconte cet Orateur pour faire connoître la légéreté d'efprit d'Antoine.

« Etant arrivé, dit-il, environ » deux heures avant la nuit à une » demi lieue de Rome, il fe jeta » dans un méchant cabaret, où il » but en cachette jufqu'au foir; & » s'étant déguifé, il entre brufquement dans Rome, & vient heurter à fon logis. Le portier de» mande qui c'eft? C'eft, répond» il, un courier dépêché par An» toine, qui apporte des lettres. On » le mène à Fulvie. Il lui rend une » lettre. Elle l'ouvre; elle eft atten» drie en la lifant, car elle étoit » conçue en termes paffionnés. An» toine y commençoit par des pro» teftations d'un amour éternel pour » Fulvie, à laquelle il promettoit » de n'avoir jamais d'attachement » que pour elle, & d'abandonner » pour toujours fa Comédienne. Ful» vie pleuroit en lifant ces douceurs; » & cet homme plein de pitié, tou» ché des larmes de fa femme, fe » découvre, & fe jette à fon cou. »

Quel naturel dans la defcription de cette mafcarade ! Ce ne font ni les figures ni les expreffions fingulières qui en font l'agrément, mais cette agréable fimplicité qui charme bien davantage que tout ce qu'on peut imaginer de plus recherché.

Au refte, cette fimplicité de ftyle n'eft pas tellement affectée à l'exorde & à la narration, qu'il faille généralement condamner tout exorde ou tout récit dans lefquels elle ne domineroit pas. Il eft des circonftances où le début doit être grand, magnifique & véhément; des récits où la nature même du fujet exige des mouvemens, & fournit des figures hardies. C'eft donc à l'Orateur de mettre la fimplicité où elle convient; cela dépend de fon difcernement. Quelquefois même le ftyle fimple n'eft pas incompatible avec les idées fublimes, celles-ci ayant par elles-mêmes un certain éclat, une grandeur que les ornemens ne feroient qu'obfcurcir, qu'ils rendroient foiblement, à laquelle du moins ils n'ajouteroient rien. Telle eft cette penfée fublime de la Ge-

nèse, dont Longin même a ſenti le merveilleux : *Dieu dit, que la lumière ſoit, & la lumière fut.* Les paroles de cette penſée n'ont rien qui éblouiſſe ; c'eſt l'élévation & la majeſté ſeule de la choſe qui frappent & qui étonnent : ainſi il faut ſoigneuſement diſtinguer un ſublime de choſes & un ſublime d'expreſſions, & le ſtyle ſublime d'avec le ſublime ou le merveilleux.

Le *ſtyle moyen* ou *fleuri* eſt celui qui admet tous les ornemens du diſcours, connus ſous le nom de *fleurs d'éloquence ;* non qu'il les admette indiſtinctement & confuſément ; cette parure demande du choix & de la vérité. Envain les répandroit-on à pleines mains dans un ouvrage, ſi un juſte diſcernement n'en règloit la diſtribution & la meſure.

La difficulté eſt donc de connoître dans quelles occaſions, & juſqu'à quel point il convient d'employer ces ornemens. Voici les règles qu'on peut ſuivre à cet égard.

1°. On ne doit jamais prodiguer les agrémens dans le diſcours. Rien n'eſt moins conforme à la ſaine éloquence que de courir continuellement après le bel eſprit. Il n'arrive que trop ſouvent qu'on néglige le bon ſens, & qu'ébloui par des étincelles, on ne cherche qu'à éblouir les autres. On a juſtement reproché ce défaut à *Séneque*, à *Voiture* & à *Balſac*. Leurs compoſitions ſont plutôt fardées qu'embellies ; & ils ſacrifient la juſteſſe au deſir de briller.

2°. Il faut que les ornemens naiſſent du ſujet, & n'aient point un air affecté ni trop recherché. Ces parures étrangères ſont, pour l'ordinaire, mal aſſorties avec la pièce principale : on entrevoit un défaut de liaiſon, des nuances diſparates entre le fonds & les agrémens dont on a prétendu le revêtir. Il eſt encore dangereux de s'arrêter trop longtemps ſur les mêmes objets, de les retourner en tout ſens, de vouloir les préſenter par toutes les faces, de ne les abandonner que quand on la a entiérement épuiſés. Cette folle abondance eſt quelquefois pire que la ſtérilité.

3°. La différence des ſujets conſtitue la différence des ornemens, & par conſéquent, la différence des ſtyles. La joie a ſes livrées brillantes, & la douleur ſon appareil lugubre. On ne doit point ſe couronner de cyprès dans un feſtin, ni de roſes lorſqu'on gémit ſur un tombeau. On peint un orage & un jour ſerein avec des couleurs différentes. Il eſt donc eſſentiel d'étudier ce qui convient à chaque objet, & de le lui appliquer, ſans confondre ni tranſporter de l'un à l'autre les nuances qui leur ſont propres. L'art poëtique d'*Horace* & celui de *Boileau* contiennent ſur cette matière, des principes invariables.

4°. Chaque genre de rhétorique eſt ſuſceptible de beautés, mais non pas de toutes également. Le délibératif occupé de matières importantes, qui par elles-mêmes fixent l'attention des auditeurs, peut s'attacher moins à les charmer, que les autres ; de-là vient que les harangues de *Démoſthènes*, ſi véhémentes d'ailleurs, ne ſont preſque point fleuries.

5°. Le genre judiciaire ſemble encore moins comporter le ſtyle fleuri. Quelle apparence qu'un orateur s'amuſe à chercher des penſées brillantes & des tours ingénieux, lorſqu'il s'agit de la fortune ou de la vie des citoyens ? Ce n'eſt pas des beautés molles & affectées qu'il faut

alors répandre dans les discours ; elles y seroient trop déplacées ; mais des beautés mâles, graves, solides, qui naissent du sujet plutôt que de l'imagination de l'orateur. Les mouvemens qu'on peut exécuter dans les grandes causes, permettent l'usage des figures vives & hardies ; & dans les autres, la nature du sujet & les circonstances peuvent déterminer l'avocat à plaire à l'esprit par quelques expressions fleuries & par des pensées brillantes employées sobrement, s'il prévoit qu'elles puissent applanir le chemin à la persuasion.

6°. C'est au genre démonstratif que le style fleuri paroît particulièrement affecté. Dans un discours d'appareil tel qu'un compliment, qu'un panégyrique, qu'une oraison funébre, *&c.* l'orateur peut déployer tout ce que l'art à de plus brillant & de plus spécieux. Contraint quelquefois par la stérilité de sa matière, c'est dans son génie qu'il doit trouver des ressources pour offrir à ses auditeurs un discours qui les charme. L'éclat & la nouveauté des pensées, la magnificence des expressions, la hardiesse des figures, le tour harmonieux des périodes, doivent alors concourir à former un enchaînement de beautés qui tiennent long-temps l'auditeur dans la surprise & dans l'admiration.

7°. Le principal mérite du style fleuri consiste dans la variété : un de nos Poëtes l'a dit.

Sans cesse en écrivant variez vos discours,
Un style trop égal & toujours uniforme,
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme.

Or c'est le mélange des figures, & la multiplicité des tours d'expression, qui produisent cette variété. Si le blanc seul y régnoit, nos yeux n'en pourroient soutenir l'éclat continué : le noir seul y répandroit une tristesse affreuse ; les autres couleurs, si elles dominoient séparément, auroient aussi leur inconvénient : la main éternelle qui a construit l'univers, les a variées avec un art & une sagesse si admirables, que ces couleurs, en se soutenant ou en s'adoucissant les unes les autres, forment un spectacle magnifique qui présente aux yeux des charmes toujours nouveaux, qui récrée la vue sans la fatiguer ni l'éblouir. Il en sera de même des figures : leur multiplicité ne causera ni l'ennui ni le dégoût, si l'on a le talent de les varier : mais cet enthousiasme même demande de la retenue. Il est dangereux de s'abandonner sans réserve à son génie dans cette sorte de style attrayant, où l'apparence du beau fait souvent illusion.

Le panégyrique de *Trajan* est tout dans le style fleuri : si l'on peut reprocher quelque chose à *Pline*, c'est d'y avoir mis trop d'esprit. Parmi les modernes, M. *Fléchier* & M. de *Fontenelle*, entr'autres, répandent des fleurs & de l'agrément sur tout ce qu'ils touchent.

M. de Voltaire cite comme un exemple de style fleuri, les vers suivans tirés d'un de nos opéra.

Ce fut dans ces jardins où par mille détours,
Inachus prend plaisir à prolonger son cours ;
Ce fut sur ce charmant rivage,
Que sa fille volage
Me promit de m'aimer toujours.

Le zéphyr fut témoin, l'onde fut attentive,
Quand la Nymphe jura de ne changer jamais;
Mais le zéphyr léger, & l'onde fugitive,
Ont bientôt emporté les fermens qu'elle a faits.

Ce même écrivain dit que le ſtyle fleuri doit être banni d'un plaidoyer, d'un ſermon, de tout livre inſtructif; mais en banniſſant le ſtyle fleuri, on ne doit pas rejeter les images douces & riantes qui entreroient naturellement dans le ſujet. Quelques fleurs ne ſont pas condamnables, ajoute-t-il; mais le ſtyle fleuri doit être proſcrit dans un ſujet ſolide. Ce ſtyle convient aux pièces de pur agrément, aux idylles, aux églogues, aux deſcriptions des ſaiſons, des jardins: il remplit avec grâce une ſtance de l'ode la plus ſublime, pourvu qu'il ſoit relevé par des ſtances d'une beauté plus mâle. Il convient peu à la comédie qui étant l'image de la vie commune, doit être généralement dans le ſtyle de la converſation ordinaire. Il eſt encore moins admis dans la tragédie, qui eſt l'empire des grandes paſſions; mais il eſt très à ſa place dans les opéra françois.

Le *ſtyle ſublime* ne conſiſte pas à employer de grands mots, des termes ampoulés; mais à peindre avec force, avec véhémence, par le moyen des expreſſions nobles, des grandes figures, & de tout ce que le langage a de plus relevé pour repréſenter vivement les objets & pour remuer les paſſions: d'où il ſuit que le ſtyle ſublime n'eſt autre choſe que la manière de s'exprimer avec élévation & avec énergie, fondée ſur la vérité & la majeſté des penſées, & ſur la nobleſſe des ſentimens. Le ſublime des choſes peut bien être exprimé avec ſimplicité; mais le ſublime des expreſſions ſuppoſe toujours celui des penſées ou des ſentimens dont il tire pour ainſi dire, ſa première teinte.

Il exige comme le ſtyle ſimple, la clarté & la pureté du langage; car, en quelque genre qu'on écrive, il n'eſt jamais permis d'être obſcur ni incorrect, mais il admet de plus l'énergie des expreſſions, la force des épithètes, la hardieſſe des figures, la pompe & l'harmonie des termes.

Le ſtyle ſublime ſuppoſe néceſſairement trois choſes: 1°. La grandeur & la nobleſſe du ſujet ſur lequel l'orateur doit parler; 2°. une certaine élévation d'eſprit qui nous fait penſer heureuſement les choſes; 3°. une force de ſentiment, une véhémence naturelle qui touche & qui tranſporte. De ces trois choſes, les deux dernières doivent naître en nous & dépendent de la nature; la première eſt dans les objets, indépendamment des règles de l'art. Ce qui eſt de leur reſſort, c'eſt la connoiſſance des figures & leur uſage, le choix & la nobleſſe de l'expreſſion, la compoſition & l'arrangement des paroles dans toute leur magnificence & leur dignité. Voici quelques traits dans chacun de ces genres.

Sublime dans les choſes. M. *Boſſuet* parle ainſi de l'Idolatrie: « Tout » étoit Dieu, excepté Dieu lui-» même; & le monde, que Dieu » avoit fait pour manifeſter ſa puiſ-» ſance, ſembloit être devenu un » temple d'Idoles. »

Un de nos Poëtes peint ainſi la Toute-puiſſance & la grandeur du vrai Dieu:

Au ſeul ſon de ſa voix, la mer fuit, le ciel tremble ;
Il voit comme un néant tout l'univers enſemble ;
Et les foibles mortels, vains jouets du trépas,
Sont tous devant ſes yeux comme s'ils n'étoient pas.

Tel eſt encore ce début d'un autre de nos grands Poëtes, dans une ode ſacée :

Qu'aux accens de ma voix la terre ſe réveille :
Rois, ſoyez attentifs ; peuples, ouvrez l'oreille ;
Que l'univers ſe taiſe & m'écoute parler :
Mes chants vont ſeconder les accords de ma lyre ;
L'Eſprit ſaint me pénètre, il m'échauffe, il m'inſpire
Les grandes vérités que je vais révéler.

Dans tous ces morceaux, le ſublime d'expreſſion naît & coule naturellement de celui des choſes. L'écriture ſainte eſt la ſource la plus abondante de cette eſpèce de ſublime.

Sublime dans les penſées. Homère, dans ſa deſcription du combat des Dieux, emploie des penſées grandes & merveilleuſes !

L'enfer s'émeut au bruit de *Neptune* en furie, *&c.*

Ce que le même Poëte fait dire à Ajax n'eſt pas moins grand. *Jupiter*, pour favoriſer les Troyens, avoit couvert tout d'un coup l'armée des Grecs d'une épaiſſe obſcurité. Ce Héros s'écrie !

Grand Dieu ! chaſſe la nuit qui nous couvre les yeux ;
Et combat contre nous à la clarté des cieux.

Un Poëte moderne, qui a choiſi *Homère* & *Virgile* pour ſes modèles, exprime bien noblement l'idée que les Ligueurs avoient de la valeur de Henri IV :

Il marche. Cependant la ville criminelle
Le voit toujours préſent, prêt à fondre ſur elle ;
Et ſon nom qui du trône eſt le plus ferme appui,
Semoit encore la crainte, & combattoit pour lui.

Sublime de ſentiment.

Pluton ſort de ſon trône, il pâlit, il s'écrie ;
Il a peur que ce Dieu dans cet affreux ſéjour,
D'un coup de ſon trident ne faſſe entrer le jour,
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne faſſe voir du Styx la rive déſolée,
Ne découvre aux vivans cet empire odieux,
Abhorré des mortels, & craint même des Dieux.

En voici un exemple tiré de Tite-Live. « Soutiendrez-vous ſeul le » regard d'Annibal, dit Pacuvius » à ſon fils, qui vouloit aſſaſſiner » ce Général Carthaginois ? Sou» tiendrez-vous ce regard formi» dable que ne peuvent ſoutenir » des armées entières, qui fait » trembler le peuple Romain ? »

Sublime qui naît des figures. Toutes les figures ne produiſent pas le ſublime ; mais en général, celles qui ſont les plus propres à donner au diſcours de la véhémence & de l'énergie, ſont les images, les deſcriptions & l'interrogation. *Voyez* IMAGE, *&c.*

Sublime qui réſulte du choix & de l'arrangement

l'arrangement des mots. Leur choix consiste ou dans la propriété des termes simples, ou dans la force & la justesse des épithètes. *Despréaux* les a réunies dans cet admirable portrait de la mollesse :

La mollesse oppressée
Dans sa bouche, à ces mots, sent sa langue glacée ;
Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil & s'endort.

Le nombre contribue beaucoup à donner de la force au discours. Tantôt ce sont plusieurs singuliers, comme dans le dernier des vers suivans :

Ô combien les François vont répandre de larmes,
Quand sous la même tombe ils verront réunis,
Et l'époux & la femme, & la mère & le fils.

Tantôt ce sont les pluriels qui produisent le même effet. Il est assez inutile d'en citer des exemples ; le premier suffit.

L'omission des liaisons donne encore beaucoup de vivacité au style, & produit quelquefois le sublime d'expressions. En effet, dit *Longin*, un discours que rien ne lie & n'embarrasse, marche avec tant de rapidité, qu'il semble aller plus vîte que la pensée même. M. de *Voltaire* a peint avec cette chaleur le tumulte d'un assaut :

Tels qu'aux remparts de Troye on peint les demi-Dieux ;
Leurs amis tout sanglans sont en foule autour d'eux,
François, Anglois, Lorrains, que la fureur assemble,
Avançoient, combattoient, frappoient, mouroient ensemble.

On appelle *style coupé*, celui dont les phrases sont indépendantes & sans liaison réciproque. Il est opposé au *style périodique* dont les phrases sont liées les unes aux autres, soit par le sens même, soit par des conjonctions.

Le *style périodique* a deux avantages sur le style coupé ; le premier, qu'il est plus harmonieux ; le second, qu'il tient l'esprit en suspens. La période commencée, l'esprit de l'auditeur s'engage & est obligé de suivre l'orateur jusqu'au point, sans quoi il perdroit le fruit de l'attention qu'il a donnée aux premiers mots. Cette suspension est très-agréable à l'auditeur ; elle le tient toujours en haleine.

Le *style coupé* a plus de vivacité & plus d'éclat : on les emploie tous les deux tour à tour, suivant que la matière l'exige, mais cela ne suffit pas, à beaucoup près, pour la perfection du style ; chaque genre d'ouvrage a une diction qui lui est propre.

STYLE, se dit aussi en termes de peinture, de la manière de composer & d'exécuter. Il y a des Peintres qui travaillent dans un *style* héroïque, & d'autres dans un *style* champêtre. Pour ce qui concerne l'exécution, un tableau peut être d'un *style* ferme, ou d'un *style* poli. Le *style* ferme est une touche hardie, qui donne de la force & de l'action à l'ouvrage ; tels sont les tableaux de Michel-Ange. Le *style* poli finit & termine toutes choses : c'est à quoi se sont le plus attachés les Peintres Hollandois. Le *style* ferme est

quelquefois trop dur, & le *style* poli trop composé, trop travaillé, mais leur union fait les délices des amateurs.

Style, se dit aussi en termes de musique, du caractère distinctif de composition ou d'exécution. Ce caractère varie beaucoup selon les pays, le goût des peuples, le génie des Auteurs : selon les matières, les lieux, les temps, les sujets, les expressions, *&c.*

On dit en France le *style* de Lully, de Rameau, de Mondonville, *&c.* En Allemagne, on dit le *style* de Hasse, de Gluck, de Graun. En Italie, on dit le *style* de Léo, de Pergolèse, de Jomelli, de Buranello. Le *style* des musiques d'Eglise n'est pas le même que celui des musiques pour le théâtre ou pour la chambre. Le *style* des compositions Allemandes est sautillant, coupé, mais harmonieux. Le *style* des compositions Françoises est naturel, coulant, mais un peu monotone; celui des compositions Italiennes est fleuri, piquant, énergique.

On dit, *style de l'écriture*, pour dire, les expressions usitées dans l'Écriture Sainte.

Style, en termes de Pratique, signifie la manière dont on a coutume de rédiger les actes. Les Notaires ont leur style, c'est-à-dire un certain ordre de discours, de certaines expressions qui leur sont propres. Il y a des clauses de *style*, c'est-à-dire qui se trouvent ordinairement dans tous les actes de même espèce; quelques-unes de ces clauses ne sont que de pur *style* sans rien ajouter aux conventions, comme le promettant, obligeant, renonçant des Notaires qui seroient sous-entendus, quand même on ne les auroit pas exprimés.

Le *style* judiciaire est la forme que l'on suit pour l'instruction & pour les jugemens dans les Tribunaux; autrefois chaque Tribunal avoit son *style* particulier; l'ordonnance de *1667* a eu pour objet de rendre partout la procédure uniforme; on avoit même dessein de faire des formules imprimées pour toutes sortes d'actes, afin de rendre partout le *style* uniforme; mais les difficultés que l'on trouva dans l'exécution de ce projet le firent abandonner, & l'on se contenta de vendre le papier qui étoit destiné à contenir ces formules, que l'on timbre en tête d'une fleur de lys; tel fut l'origine du papier & parchemin timbrés, dont l'usage commença en France en *1673*.

Malgré les précautions que les Ordonnances ont prises pour rendre partout le *style* uniforme, il subsiste encore bien des différences dans le *style* de la plupart des Tribunaux.

Nous avons plusieurs *styles* anciens & nouveaux, qui sont des instructions sur la manière de procéder dans chaque Tribunal; tels sont l'ancien *style* du Parlement qui est dans les Œuvres de Dumoulin, les *styles* civil, criminel & du Conseil, de Gauret; le *style* de Gastier; le *style* du Châtelet, *&c.*

Style, en termes de Chronologie, signifie une manière de compter selon le Calendrier Julien, qu'on suit en Russie, en Angleterre & dans quelques autres États Protestans qui ont réfusé d'admettre la réformation.

Le nouveau *style* est la manière de compter suivant le Calendrier Grégorien, qui est suivi par les Catholiques & par d'autres, en conséquence de la réformation.

Ainsi il y a une différence de dix

jours entre le vieux *style* & le nouveau; le dernier avance beaucoup devant le premier, de façon que quand les Protestans par exemple, comptent le 21 du mois, nous ne comptons que le 11.

Cette différence de dix jours est accrûe d'un jour en 1707, & est maintenant de 11 jours; par la raison que cette année n'étoit pas bissextile dans le vieux *style* & qu'elle l'étoit dans le nouveau; de sorte que le dixième de l'un répondoit au vingt-unième de l'autre.

Cependant il y a différens endroits, même parmi les Protestans, où l'on a commencé à admettre le nouveau *style*, & il est assez vraisemblable qu'avec le temps le vieux *style* sera tout à fait abandonné. A la Diette de Ratisbonne en 1700, il a été résolu par le corps des Protestans de l'Empire, qu'on retrancheroit 11 jours du vieux style pour l'ajuster à l'avenir au nouveau: le même réglement a été fait depuis en Suède & en Dannemarck.

STYLE, signifie figurément & familièrement, la manière d'agir, de parler. *Il peut bien avoir dit, avoir fait cette chose, c'est bien là son style.* Et l'on dit de quelqu'un, qu'*il faudra bien qu'il change de style;* pour dire, qu'il faudra bien qu'il change de conduite, de manières.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

STYLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* STYLER.

STYLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier qui signifie, former, dresser, habituer. *Il est stylé dans le métier de Notaire. Il faut le styler à cela.*

STYLET; substantif masculin. *Sica.* Sorte de poignard dont la lame est ordinairement triangulaire, & si menue que la blessure qu'il fait est presque imperceptible. *On l'assassina à coups de stylet.*

STYLITE, adjectif qui s'est dit d'une sorte de Solitaires qui passoient le temps de leur vie sur le sommet d'une colonne pour mieux se livrer à la méditation.

Les Auteurs Ecclésiastiques citent beaucoup de Solitaires qui menoient ce genre de vie, & l'on en trouve dès le second siécle: le plus célèbre d'entre eux est St Siméon *Stylite* qui vivoit dans le cinquième siécle, & qui demeuroit sur une colonne élevée de 36 coudées, où il passa sa vie dans les exercices d'une continuelle pénitence.

Le haut de ces colonnes ou la plate-forme qu'occupoient ces Solitaires, n'avoit, dit-on, que trois pieds de diamettre & étoit entourée d'une espèce de balustrade ou de rebord qui leur venoit jusqu'à la ceinture; mais il n'y avoit point au bas de quoi se coucher, & ils y habitoient en plein air. On dit que les Fakirs ou Moines des Indes imitent encore aujourd'hui ce genre de vie extraordinaire.

STYLOBATE; substantif masculin & terme d'Architecture. Piédestal d'une colonne, ou le soubassement de l'avant-corps d'un édifice.

STYLO-CÉRATO-HYOÏDIEN; adjectif masculin substantivement pris & terme d'anatomie. Nom d'un muscle qui est attaché à l'extrémité inférieure de l'apophyse styloïde du temporal, & se termine à l'os hyoïde dans l'union de sa base avec ses cornes. Les fibres charnues de ce muscle sont le plus souvent écartées du côté de l'os hyoïde pour embrasser le tendon mitoyen digastri-

que. L'usage de ce muscle est de mouvoir obliquement l'os hyoïde.

STYLO-GLOSSE; adjectif masculin substantivement pris & terme d'Anatomie. Nom d'un muscle petit & long, & qui de l'apophyse styloïde du temporal, où il prend son origine, vient se rendre à la partie latérale de la langue. Son usage est de tirer la langue latéralement ou sur les côtés de la cavité de la bouche.

STYLO-HYOÏDIEN; adjectif masculin substantivement pris & terme d'Anatomie. Nom d'un muscle petit & court dont l'origine est à l'apophyse styloïde du temporal, & l'insertion à la corne de l'os hyoïde. Son usage est de porter obliquement & latéralement de bas en haut l'os hyoïde.

STYLOÏDE; substantif féminin & terme d'Anatomie. Nom d'une apophyse de l'os des tempes, ainsi appelée parce qu'elle ressemble à un stylet.

STYLO-MASTOÏDIEN, ENNE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a rapport à l'apophyse styloïde & mastoïde du temporal.

L'artère stylo-mastoïdienne est une petite artère qui passe par le trou stylo-mastoïdien.

Le trou stylo mastoïdien est situé entre les apophyses mastoïde & styloïde de l'os temporal; il pénètre dans le crâne, & son orifice intérieur répond dans le trou auditif interne; c'est par ce trou que sort la portion dure du nerf auditif; on le nomme encore *aqueduc de Fallope*.

STYLO-PHARYNGIEN; adjectif masculin substantivement pris & terme d'Anatomie. Nom de deux muscles du pharynx, qui ont leur attache fixe au milieu des apophyses styloïdes & se terminent au pharynx.

STYMPHALE, ancienne ville d'Arcadie qui étoit située sur un lac de même nom fameux par les oiseaux carnassiers qui se tenoient sur ses bords, & se nourrissoient de chair humaine.

STYMPHALIE; adjectif féminin & terme de Mythologie. Surnom de Diane qui fut ainsi appelée du culte qu'on lui rendoit à Stymphale en Arcadie, & du temple qu'elle avoit dans cette ville.

STYMPHALIDES; (oiseaux) on a ainsi appelé des oiseaux monstrueux qui, selon la Fable, voloient sur le Stymphale, lac d'Arcadie, où ils se nourrissoient de chair humaine. Les aîles, la tête & le bec de ces oiseaux étoient de fer, & leur serres extrêmement crochues: ils lançoient des dards de fer contre ceux qu'ils attaquoient: le Dieu Mars les avoit lui-même dressés au combat; ils étoient en si grand nombre, & d'une grosseur si extraordinaire, que lorsqu'ils voloient leurs aîles ôtoient la clarté du soleil. Hercule ayant reçu de Minerve une espèce de tymbale d'airain, propre à épouvanter ces oiseaux, s'en servit pour les attirer hors du bois où ils se retiroient, & il les extermina tous à coups de flèche.

STYPTIQUE; adjectif des deux genres & terme de Médecine. Qui a la vertu de resserrer. *Une eau styptique.*

Il s'emploie aussi substantivement. *L'esprit de vin est un excellent styptique qui arrête presque sur le champ les hémorrhagies.*

STYRAX; *voyez* STORAX.

STYX; nom d'un fleuve prétendu des enfers qui, selon Virgile, se replioit neuf fois sur lui-même, &

tenoit les morts emprisonnés pour toujours. Il tiroit son origine d'une fontaine d'Arcadie de même nom, qui sortoit du mont Nonacris, & qui formoit un ruisseau marécageux. On dit que son eau étoit mortelle; qu'elle rongeoit le fer & l'airain, & qu'on ne pouvoit la mettre dans aucun vase, qu'elle ne le brisât, excepté ceux qui étoient faits de la corne de pied d'un cheval.

Les dieux avoient un si grand respect pour cette fontaine, qu'on disoit fille de l'Océan, que lorsqu'ils vouloient faire une promesse irrévocable, ils juroient par ses eaux, & n'auroient osé violer leur serment. La peine attachée à ce parjure étoit de boire une coupe pleine de l'eau du Styx, & d'être privé du nectar & de la table des dieux. La peine duroit quelquefois un an, d'autrefois neuf, & alloit même jusqu'à cent ans. Ce rare privilége avoit été accordé au Styx, en récompense de ce que dans la guerre des Géans contre les dieux, cette fontaine avoit envoyé au secours de ceux-ci ses quatre filles, la victoire, la valeur, la force & l'émulation. On a aussi prétendu que le Styx avoit bien servi Jupiter, en lui découvrant une conspiration des dieux pour l'enchaîner.

SU; ville de la Chine dans la province de Kiangnan, au département de Fungyang, seconde Métropole de la province.

SUABE, ou Souabe; grande contrée d'Allemagne & l'un des six cercles de l'Empire. Elle est bornée au nord par la Franconie & le cercle électoral du Rhin, au midi par la Suisse, au levant par la Baviére, & au couchant par le Rhin, qui la sépare de l'Alsace; c'est un pays fertile en blé, en vin & en pâturages. Ses principales rivières sont le Necker, le Leck & le Danube.

Ce pays a été ainsi nommé des Suèves, peuples de la Germanie septentrionale, qui s'étant avancés vers le Mein sous les derniers Empereurs Romains, s'établirent dans une partie du pays, qui étoit habité par les Germains, & qu'ils étendirent depuis jusqu'aux Alpes. Ils furent d'abord gouvernés par des Rois qui n'étoient proprement que leurs chefs; tels furent Alaric & Adalgeric.

Ce pays fut ensuite du partage de Thierry, fils aîné de Clovis, & il demeura sous l'obéissance des Rois francs de la première race. Charlemagne y établit pour Gouverneurs des Officiers de sa Maison, & leurs successeurs profitant de la foiblesse des Rois, en usurpèrent la souveraineté.

Les Empereurs donnèrent la Suabe à différens Princes. Rodolphe I en investit Rodolphe son fils aîné en 1288; mais Jean fils unique de Rodolphe, ayant assassiné l'Empereur Albert I son oncle, fut privé de ce Duché; & depuis ce temps-là les Archiducs d'Autriche ont pris seulement la qualité de Princes de Suabe. Quelque grande que soit la Suabe, qu'on divise en Suabe Autrichienne & Suabe Impériale, le Cercle auquel elle donne son nom, a encore une plus grande étendue. Ce cercle renferme le Duché de Vurtemberg, le Margraviat de Bade, la Principauté de Hohenzollern, la Principauté d'Œttingen, la Principauté de Mindelheim, l'Évêché d'Augsbourg, l'Évêché de Constance, l'Évêché de

Coire, enfin divers Comtés de l'Empire, grand nombre d'Abbayes immédiates d'hommes & de femmes, & les villes libres situées en Suabe.

L'Évêque de Constance & le Duc de Vurtemberg sont les Directeurs de ce cercle, dont le contingent est de 343 Cavaliers & de 2640 florins par mois.

SUAGE; substantif masculin & terme de Marine. C'est le coût des graisses & du suif dont on est obligé de temps en temps d'enduire un vaisseau pour le faire siller plus aisément.

Suage, se dit aussi d'un outil à l'usage de plusieurs Ouvriers. Celui des Chaudronniers est un tas à plusieurs crans dans lequel on resserre & l'on unit parfaitement le cuivre sur les bords qu'on met dans une pièce.

SUAIRE; substantif masculin. *Sudarium.* Linceul dans lequel on ensevelit un mort. *Lazare sortit de son tombeau enveloppé de son suaire.*

On appelle *Saint-Suaire*, les linges que l'on croit avoir servi à ensevelir Jésus-Christ. *Les villes de Besançon & de Turin prétendent posséder le Saint-Suaire.*

On appelle aussi *Saint-Suaire*, une petite représentation en peinture du Saint-Suaire. *Il lui fit présent d'un Saint-Suaire.*

SUANEFELD, (Herman) Peintre & Graveur, Flamand d'origine, né vers l'an 1620. Le goût qu'il avoit pour le travail, lui faisoit souvent rechercher la solitude, ce qui le fit surnommer l'*Hermite*; on le nomma aussi *Herman d'Italie*, à cause de son long séjour en cette contrée. Ce Peintre reçut les leçons de son art de deux habiles maîtres *Gerard Don & Claude le Lorrain.* Il rencontra ce dernier à Rome, & lia une étroite amitié avec lui. Herman étoit un excellent Paysagiste il touchoit admirablement les arbres: son coloris est d'une grande fraîcheur; mais il est moins piquant que celui de Claude le Lorrain. A l'égard des figures & des animaux, Suanefeld les rendoit avec une touche plus vraie & plus spirituelle.

SUANES; (les) peuples d'Asie qui habitent les montagnes du Caucase, entre la Circassie & les royaumes d'Imirete & de Garduel. Ils sont indépendans.

SUANT, ANTE; adjectif. Qui sue. *Avoir le corps tout suant, les pieds suans, les mains suantes.*

SUAQUEN; port célèbre de l'Afrique dans la haute Éthiopie, sur la côte de la Mer Rouge, avec une ville qui étoit autrefois une des plus florissantes & des plus marchandes du Levant: elle est dans une île. Depuis que les Turcs en sont les maîtres, elle est totalement déchue de sa splendeur.

SUARÈS, (François) Jésuite, né à Grenade en 1548, professa avec réputation à Alcala, à Salamanque & à Rome. On l'appela ensuite à Conimbre en Portugal, & il y fut le premier Professeur de Théologie. Il mourut à Lisbonne en 1617. Suarès avoit une mémoire prodigieuse, & savoit si bien par cœur tous ses Ouvrages, que quand on lui en citoit un passage, dans le même instant il se trouvoit en état d'achever & de poursuivre jusqu'à la fin du chapitre ou du livre. Cependant ce savant homme put à peine être admis dans la société. Il fut d'abord refusé; il fit de nouvelles instances, jusqu'à demander à y entrer parmi les Frères. Enfin on le reçut, & l'on étoit sur le point

de le renvoyer, lorsqu'un vieux Jésuite dit: *attendons, il me semble que ce jeune homme conçoit aisément & pense quelquefois fort bien.* Nous avons de lui 23 vol. *in*-fol. qui roulent presque tous sur la Théologie & la morale. Ils sont écrits avec ordre & avec netteté; il a su fondre avec adresse dans ses Ouvrages presque toutes les différentes opinions sur chaque matière qu'il traitoit: sa méthode étoit d'ajouter ensuite ses propres idées aux discussions théologiques, & d'établir avec solidité son sentiment. C'est lui qui est le principal Auteur du systême du *congruisme*, qui n'est dans le fond que celui de *Molina*, mieux assorti à la mode & au langage des Théologiens, & habillé d'une manière moins choquante. Son Traité des Lois est si estimé, qu'il a été réimprimé en Angleterre. Il n'en est pas de même de son livre intitulé: *Défense de la foi catholique contre les erreurs de la secte d'Angleterre.* Il fut condamné à être brûlé par la main du bourreau par Arrêt du Parlement de Paris, comme contenant des maximes séditieuses. Le Pere Noel Jésuite a fait un abrégé de Suarès, imprimé à Genève en 1732, en 2 vol. *in*-fol. L'Abréviateur a orné son Ouvrage de deux Traités, l'un *de Matrimonio*, l'autre *de Justitiâ & Jure.* Le Pere Deschamps a écrit la vie de Suarès, elle fut imprimée à Perpignan en 1671, *in*-4°.

SUARÈS, (Joseph Marie) Evêque de Vaison se retira à Rome chez le Cardinal Barberin son ami, à qui il plaisoit par son savoir & par les agrémens de sa conversation. On a de lui une traduction latine des *Opuscules de S. Nil*, imprimée à Rome en grec & en latin, avec des notes, en 1673. 2°. Une Description latine de la ville d'Avignon & du Comtat Venaissin, *in*-4°. *&c.* Ce Prélat mourut en 1678 dans un âge avancé.

SUAVE; adjectif des deux genres. *Suavis.* Qui est doux & agréable. Il n'est guère usité qu'en parlant des odeurs. *L'ambre gris est un parfum très-suave. Des fleurs qui répandent une odeur suave.*

SUAVITÉ; substantif féminin. *Suavitas.* Douceur, agrément. *Les ouvrages de l'Albane & du Corrége sont pleins de suavité. Dans un tableau la suavité résulte de l'union, de l'accord des couleurs & d'un clair-obscur bien entendu. Des parfums, des odeurs d'une suavité peu commune. On vantoit la suavité de ses mœurs.*

SUAVITÉ, signifie en termes de spiritualité, certaine douceur qui se fait sentir à l'ame. quand Dieu la favorise. *Durant l'Oraison il sent des suavités merveilleuses.*

SUBALTERNE; adjectif des deux genres. *Subalternus.* Qui est subordonné à quelqu'un, qui est sous quelqu'un; & c'est dans cette acception qu'on dit dans l'ordre de la Justice, *Juge subalterne, Juridiction, Siege, Justice subalterne*; pour dire, un Juge, un Siége, une Juridiction qui est au-dessous d'un autre.

En termes de guerre, on appelle *Officier subalterne*, un Officier qui est sous un autre Officier, comme un Lieutenant sous un Capitaine.

Il se dit aussi en parlant des arts, des sciences & des professions qui dépendent de quelqu'autre art & de quelqu'autre science.

On dit quelquefois absolument, *les subalternes*; & alors on sous-entend le mot de Juges ou d'Officiers.

SUBDÉLÉGATION; substantif féminin. *Subdelegatio.* Commission par laquelle un Officier supérieur commet un particulier pour agir sous ses ordres & en son absence. Il se dit principalement en parlant des Officiers députés pour agir en certaines occasions sous les Intendans des provinces.

SUBDÉLÉGUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SUBDÉLÉGUER.

SUBDÉLÉGUÉ, est aussi substantif masculin & se dit principalement des officiers commis par l'intendant d'une province, dans les villes ou bourgs pour y exécuter les ordres ou mandemens qu'il leur adresse, *&c.*

Les subdélégués relativement à leurs fonctions, sont soumis à la juridiction du Roi & de son conseil. Mais si quelqu'un d'eux prévarique, comme le conseil du Roi n'est point dans l'usage de connoître des matières criminelles, sa Majesté en attribue ordinairement la connoissance à des juges particuliers. Elle ne la laisse point aux juges ordinaires; parce que les Cours supérieures, si ce n'est les Cours des aides, ne reconnoissent point l'autorité des intendans & de leurs *subdélégués*, ni par conséquent leurs fonctions.

SUBDÉLÉGUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Subdelegare.* Commettre avec pouvoir d'agir, de négocier. Il se dit lorsqu'un homme ayant autorité de son souverain, commet quelqu'un pour agir en sa place. *Un juge qui est délégué ne peut pas subdéléguer si ce pouvoir ne lui est donné en termes exprès par sa commission. Le grand maître subdélégua le garde marteau pour procéder à cette opération.*

SUBDIVISÉE, ÉE; participe passif. *Voyez* SUBDIVISER.

SUBDIVISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Subdividere.* Diviser en plusieurs parties, la partie d'un tout déja divisée. *Il divisa son ouvrage en six chapitres, & il subdivisa chaque chapitre en plusieurs sections.*

SUBDIVISION; substantif féminin. *Subdivisio.* Division d'une des parties d'un tout déja divisé. *Les divisions & subdivisions contribuent à faire retenir un discours.*

SUBHASTATION; substantif fém. *Venditio sub hasta.* Terme de coutume. Vente publique faite en justice au plus offrant & dernier enchérisseur, d'un ou de plusieurs héritages d'un débiteur.

Ces ventes ont été ainsi appelées parce qu'elles tirent leur origine des ventes judiciaires usitées chez les Romains qui se faisoient *sub hastâ;* on plantoit une pique au lieu où la vente se faisoit à l'encan pour marque de l'autorité, car cette vente ne se faisoit qu'en vertu d'une ordonnance du Préteur.

Les saisies réelles & les décrets ne sont point d'usage dans les pays de Bresse, Bugey & Gex; des déclarations des 2 Juillet & 6 Décembre 1702, régistrées les 12 Juillet & 13 Décembre de la même année, confirment l'ancien usage établi dans ce pays, de faire vendre en justice, *par la voie des subhastation, discussion & bénéfice d'inventaire*, les héritages & autres biens immeubles situés dans ces provinces. Ces déclarations contiennent en outre défenses de faire procéder, en vertu de quelque titre que ce soit, par saisie réelle, criées & vente par décret des immeubles situés dans lesdites provinces.

ces. Mais une autre déclaration du 4 Juin 1703 porte que les deux précédentes ne seront exécutées que pour la vente des terres, maisons & autres fonds, & non pour les offices, lesquels y seront vendus en la forme prescrite par les édits & déclarations, ainsi qu'il se pratique dans les autres provinces du royaume.

SUBI, IE ; participe passif. *Voyez* SUBIR.

SUBIACO ; petite ville d'Italie dans la campagne de Rome, environ à treize lieues, est, de Rome.

SUBINTRANTE ; adjectif féminin. Il ne se dit que dans cette phrase, *fièvre subintrante*, pour signifier, une fièvre dont un accès commence avant que le précédent soit fini.

SUBJONCTIF ; substantif masculin & terme de Grammaire. *Modus subjunctivus.* On appelle ainsi un des modes dans la conjugaison du verbe. *Je fasse, je fisse sont au subjonctif du verbe faire.* Voyez VERBE.

SUBIR ; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Subire.* Être assujetti à ce qui est ordonné, prescrit, imposé. *Il furent obligés de subir le joug. Il faut qu'il subisse le châtiment dû à son crime. Subir les lois du vainqueur. Quelque chose que vous ordonniez je subirai votre jugement.* En cette phrase, *subirai*, signifie principalement, *je me soumettrai.*

On dit, *subir la question*, pour dire, être mis à la question. Et, *subir l'examen*, pour dire, être mis à l'examen, suivant les formalités ordinaires.

On dit, en termes de palais, *subir l'interrogatoire*, pour dire, comparoître devant le juge, & répondre à ses interrogations.

SUBIT, ITE ; adjectif. *Subitus.* Prompt, soudain, qui arrive tout à coup. *Coup subit Sa résolution fut subite. Mort subite. Départ subit.*

SUBITEMENT ; adverbe. *Subitò.* Soudainement, d'une manière subite. *Il mourut subitement. Après avoir reçu cette nouvelle, ils partirent subitement.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève & la dernière moyenne.

SUBJUGUÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez.* SUBJUGUER.

SUBJUGUER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Subjugare.* Réduire en sujétion par la force des armes. *Alexandre subjugua l'Asie. Les Romains subjuguèrent la plupart des nations. Philippe Roi de Macédoine, avoit l'art de diviser ses voisins pour les subjuguer plus aisément.*

SUBJUGUER QUELQU'UN, se dit dans la conversation, pour signifier, prendre le dessus, prendre l'ascendant sur quelqu'un. *Il dominoit dans cette maison, mais il a trouvé quelqu'un qui l'a subjugué.*

SUBLAPSAIRE ; substantif des deux genres. Qualification usitée parmi les Calvinistes pour désigner ceux d'entr'eux qui pensent que Dieu ne réprouve certains hommes, & ne les destine aux supplices éternels qu'en conséquence de la prévision de la chute d'Adam. Ce sentiment est erronné, selon les Catholiques, en ce que les *Sublapsaires* veulent que le péché originel, quoique remis par le Baptême, soit la cause primitive & radicale de la damnation des hommes, & les porte nécessairement au mal.

SUBLIMATION ; substantif féminin. *Sublimatio.* Opération de Chimie par laquelle les parties volatiles d'un corps, élevées par la chaleur du feu, s'attachent au haut du vaisseau. *Les*

règles de la sublimation sont les mêmes que celles de la distillation. Voyez Distillation.

SUBLIMATOIRE; substantif masculin & terme de Chimie. Vaisseau dans lequel on recueille les parties volatiles élevées par le moyen du feu.

SUBLIME; adjectif des deux genres. *Sublimis.* Haut, relevé. Il n'est d'usage que dans les choses morales ou qui regardent l'esprit. *Un génie sublime. Un mérite sublime. Un style sublime. Une idée sublime.*

Sublime, s'emploie aussi substantivement, & alors il se dit de ce qu'il y a de grand & d'excellent dans les sentimens, dans les actions vertueuses, dans le style. *Voyez* Style sublime.

Sublime, se dit en termes d'Anatomie, d'un muscle qu'on appelle autrement *perforé.* Voyez ce mot.

Voyez Relevé, pour les différences relatives qui en distinguent *sublime.*

SUBLIMÉ; substantif masculin. On appelle ainsi les parties volatiles du mercure, élevées par le moyen du feu dans un matras, ou dans une cornue.

On appelle *sublimé corrosif*, un sel mercuriel dans lequel le mercure est uni à la plus grande quantité d'acide marin avec laquelle il puisse se combiner intimement.

Les accidens terribles & la mort certaine qu'occasionne le sublimé corrosif pris intérieurement, même à fort petite dose, l'avoient toujours fait regarder avec effroi, & l'on ne s'en servoit qu'à l'extérieur, comme escarotique, encore c'étoit après l'avoir adouci, ou plutôt décomposé par le mélange avec l'eau de chaux. Mais depuis quelques années M. Wans-Wieten, disciple de Boerrhaave, & premier médecin de l'Impératrice Reine, a introduit l'usage interne du sublimé corrosif pour la cure de la vérole: ce grand médecin en faisant dissoudre douze grains dans deux livres d'eau-de-vie de grain, faisoit prendre ce remède par cuillerées, étendues dans d'amples boissons adoucissantes.

Un nombre très-considérable, & même plus que suffisant d'épreuves faites, non-seulement par M. Wans-Wieten, mais encore par une grande quantité de gens de l'art, ont prouvé à n'en pouvoir douter, que le sublimé corrosif administré de cette manière, est un anti-vénérien des plus puissans, & capable de guérir des véroles invétérées, qui ont résisté aux autres préparations usitées de mercure. On sait d'ailleurs que l'usage interne du sublimé corrosif est établi avec succès depuis longtemps chez les Tartares & chez les Russes, que leur manière de vivre sans aucune retenue avec toutes sortes de femmes, expose continuellement à accumuler des maladies vénériennes les unes sur les autres.

SUBLIMÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Sublimer.

SUBLIMEMENT; adverbe. *Sublimiter.* D'une manière sublime. *Peindre sublimement.*

SUBLIMER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Sublimare.* Terme de Chimie. Élever les parties volatiles d'un corps par le moyen du feu, dans un matras ou dans une cornue. *Sublimer du mercure. Sublimer des fleurs de benjoin.*

SUBLIMITÉ; substantif féminin. *Sublimitas.* Qualité de ce qui est sublime. *La sublimité de cette pensée.*

La ſublimité de ſon ſtyle. La ſublimité du rang.

SUBLINGUAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. Il ſe dit des parties qui ſont ſituées ſous la langue.

L'*artère ſublinguale* eſt un rameau de la carotide externe qui va arroſer la langue & la glande qui ſe trouve deſſous.

Les glandes ſublinguales ſont pluſieurs petites glandes dont l'uſage eſt de filtrer une humeur pour humecter ces parties, & dont les canaux excréteurs s'ouvrent au voiſinage du frein de la langue.

SUBLUNAIRE; adjectif des deux genres. *Sublunaris.* Qui eſt entre la terre & l'orbite de la lune. *Les corps ſublunaires. La région ſublunaire.* Il n'eſt guère uſité que dans le Didactique.

SUBMERGÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUBMERGER.

SUBMERGER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Submergere.* Inonder, couvrir d'eau. *La mer a ſubmergé pluſieurs villages en Hollande.*

On dit d'un vaiſſeau qui a péri en enfonçant dans l'eau, qu'*il a été ſubmergé*; & que *ceux qui étoient dedans ont été ſubmergés*; pour dire, qu'ils ont été noyés.

SUBMERSION; ſubſtantif féminin. *Submerſio.* Grande & forte inondation qui couvre totalement le terrain inondé. *La rupture des digues fut cauſe de la ſubmerſion de cette contrée.*

SUBORDINATION; ſubſtantif féminin. *Subordinatio.* Certain ordre établi entre les perſonnes, & qui fait que les unes dépendent des autres. *C'eſt dans la ſubordination que conſiſte principalement la diſcipline militaire ſi importante dans les armées. Il y a dans l'égliſe différens degrés de ſubordination, comme des Diacres aux Prêtres, des Prêtres aux Evêques & des Evêques au Pape.*

SUBORDINATION, s'emploie auſſi particulièrement pour ſignifier la dépendance d'une perſonne à l'égard d'une autre. *Il a toujours été dans une grande ſubordination à l'égard de ſon oncle.*

SUBORDINATION, ſe dit de même de la dépendance où certaines ſciences & certains arts ſont à l'égard de quelques autres, comme la Pharmacie à l'égard de la Médecine.

SUBORDONNÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUBORDONNER.

SUBORDONNÉMENT; adverbe. En ſous ordre.

SUBORDONNER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Etablir un ordre de dépendance de l'inférieur au ſupérieur. *Le Lieutenant eſt ſubordonné au Capitaine. Les Cardinaux ſont ſubordonnés au Pape.*

Il ſe dit auſſi de certaines choſes. *La Pharmacie eſt ſubordonnée à la Médecine. Le Prince a ſubordonné le Châtelet au Parlement.*

SUBORNATION; ſubſtantif féminin. *Corruptio.* Séduction par laquelle on engage quelqu'un à faire quelque choſe contre ſon devoir.

Ce terme eſt principalement uſité pour exprimer la corruption des témoins que l'on engage à certifier ou dépoſer quelque choſe contre la vérité.

La preuve de ce crime eſt difficile à acquérir, parceque l'on ne fait pas ordinairement de convention par écrit pour corrompre quelqu'un: c'eſt pourquoi deux témoins qui accuſent un tiers de les avoir voulu

suborner, suffisent pour faire décreter l'accusé.

L'Ordonnance de 1670 défend d'ordonner la preuve d'aucun fait justificatif, ni d'entendre aucun témoin pour y parvenir, qu'*après la visite du procès.* Mais comme les faits de *subornation de témoins* sont moins des faits justificatifs que des faits qui tendent à détruire toute la foi des charges, & qui par conséquent, forment d'avance une exception péremptoire, il y en a qui pensent que l'instruction des faits de *subornation de témoins* ne peut être différée, & que la plainte en *subornation* doit être admise avant la visite du procès. C'est pourquoi quand un accusé de crime accuse les témoins entendus dans son affaire, d'avoir été *subornés*, l'instruction de l'accusation principale doit être suspendue jusqu'après le jugement du procès en *subornation de témoins* : c'est ce qu'établit le nouveau Commentateur de l'Ordonnance Criminelle qui cite un Arrêt du 6 Avril 1675.

Les Ordonnances de France, notamment celle de 1531, prononcent la peine de mort contre ceux qui subornent les témoins, & contre les témoins qui se laissent suborner.

SUBORNÉ, ÉE; part. passif. *Voyez* SUBORNER.

SUBORNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Corrumpere.* Séduire, induire, porter à faire une mauvaise action, une action contre le devoir. *Suborner un Domestique. Suborner un Juge. Suborner des témoins. Suborner une femme.*

SUBORNEUR, EUSE; substantif. Celui, celle qui suborne. *Suborneur de témoins. Suborneuse de filles.*

SUBRÉCARGUE; substantif masculin. Mot emprunté de l'Espagnol. Nom que l'on donne à des Officiers de la Compagnie des Indes, dont les principales fonctions sont de vendre dans les comptoirs de la Compagnie, les marchandises qu'elle y a fait porter, & d'y acheter celles qui leur ont été désignées avant leur départ.

SUBRÉCOT; substantif masculin, du style familier. Le surplus de l'écot, ce qui reste à payer au-de-là de ce qu'on s'étoit proposé de dépenser. *Ils croyoient qu'ils ne dépenseroient qu'un louis chacun, mais il y a eu six francs de subrécot par tête.*

SUBREPTICE; adjectif des deux genres. Terme qui se dit des grâces obtenues par surprise. *Lettres obreptices & subreptices.* Il y a pourtant cette différence, qu'*obreptices* se dit particulièrement des Lettres de Chancellerie obtenues sur un exposé où l'on avoit omis d'exprimer quelque chose d'essentiel; & *subreptices*, de celles qui ont été obtenues sur un exposé faux.

SUBREPTICEMENT; adv. D'une manière subreptice. *Des Lettres obtenues subrepticement.*

SUBREPTION; substantif féminin. *Subreptio.* Ce qui fait que des lettres sont subreptices. On appelle *moyens d'obreption & de subreption*, les moyens par lesquels on prouve que des lettres sont *obreptices* & *subreptices*, pour en obtenir la nullité.

SUBROGATION; substantif féminin. *Subrogatio.* Terme de Jurisprudence. Acte par lequel on substitue, on met en la place d'un autre.

Quand il s'agit d'universalité de

biens & de droits universels, la *subrogation* se fait indistinctement, soit des personnes l'une à l'autre, soit des choses, & la *subrogation* a toujours lieu de plein droit; elle est naturelle & conforme au droit commun.

Telle est la *subrogation* qui s'opère de l'héritier au lieu & place du défunt.

Telle est aussi la *subrogation* qui a lieu en fait d'universalité de biens, lorsque l'héritier grèvé de fidéicommis a vendu quelque bien de la succession, & en a employé le prix à l'acquisition d'autres héritages.

En fait de droits particuliers, il y a aussi *subrogation* de personnes; mais la *subrogation* n'a lieu que dans les cas exprimés par la loi ou par la convention.

Un acquêt donné en contre-échange d'un propre, devient propre par *subrogation*.

Mais le terme de *subrogation* est plus usité pour exprimer la manière dont un créancier prend la place d'un autre, & succède à ses privilèges & hypothèques.

Cette *subrogation* s'opère de deux manières; l'une en vertu de la loi, l'autre en vertu d'une stipulation expresse. La première est appelée *légale* & a lieu de plein droit; l'autre est appelée *Conventionnelle*.

La *subrogation* soit légale ou conventionnelle, a lieu en plusieurs cas différens.

Le premier est celui de la cession, transport ou délégation au profit d'un autre.

Le second est lorsqu'un créancier hypothécaire rembourse un créancier antérieur à lui ou même des créanciers postérieurs, pour empêcher qu'ils ne consomment en frais les biens de leur débiteur commun. Il est subrogé de plein droit à leurs hypothèques, sans qu'il ait besoin de stipuler aucune *subrogation*; mais un créancier chirographaire n'a pas le même droit.

Le troisième cas est celui du tiers-acquéreur qui paye les dettes du vendeur, au moyen de quoi il est subrogé aux hypothèques des créanciers qu'il a payés; mais cette *subrogation* n'a son effet que sur l'immeuble acquis, & non sur les autres biens du vendeur.

Le quatrième cas est lorsque l'héritier bénéficiaire ou le curateur aux biens vacans, payent les dettes de la succession; ils sont subrogés de plein droit aux créanciers qu'ils ont payés.

Le cinquième cas est celui des co-obligés, cautions & co-héritiers, qui sont contraints de payer pour autrui, soit par le moyen de l'action personnelle, soit par le moyen de l'action hypothécaire: ils ne sont pas à la vérité subrogés de plein droit; mais ils peuvent obliger les créanciers qu'ils payent, de consentir à la *subrogation*, ou à leur refus, se faire subroger par justice: la loi leur permet même de refuser leur payement jusqu'à ce que la *subrogation* ait été accordée, & leur donne pour cela une exception appelée *exceptio cedendarum actionum*.

Le Règlement du Parlement de Paris de 1690, porte que pour succéder & être subrogé aux actions, droits, hypothèque & privilèges d'un ancien créancier sur les biens de tous ceux qui sont obligés à la dette, ou de leurs cautions; & pour avoir droit de les exercer ainsi, & en la manière que les créanciers l'auroient pu faire, il suffit que les deniers du nouveau créancier soient

fournis à l'un des débiteurs avec stipulation faite par acte passé devant Notaire, qui précède le payement, ou qui soit de même date, que le débiteur emploiera les deniers au payement de l'ancien créancier ; que celui qui les prête sera subrogé aux droits du créancier, & que dans la quittance ou dans l'acte qui en tiendra lieu, lesquels seront aussi passés pardevant Notaires, il soit fait mention que le remboursement a été fait des deniers fournis à cet effet par le nouveau créancier, sans qu'il soit besoin que la *subrogation* soit consentie par l'ancien créancier, ni par les autres débiteurs & cautions, ou qu'elle soit ordonnée en Justice.

SUBROGÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* SUBROGER.

On appelle *subrogé tuteur*, celui qui est nommé pour veiller à la conservation des droits des mineurs quand ils en ont d'opposés à ceux de leur tuteur.

Les fonctions les plus ordinaires des *subrogés tuteurs* (ils sont nommés curateurs dans plusieurs endroits), sont de stipuler l'intérêt des mineurs dans l'inventaire des biens communs entr'eux & leur tuteur, & d'apporter une attention singulière à ce qu'il ne soit rien omis de ce qui doit y être compris.

Le *subrogé tuteur* doit être nommé par avis de parens homologué, de la même manière que pour les tuteurs; il doit aussi accepter sa qualité, & prêter serment de bien & fidellement s'acquitter des fonctions qu'elle lui donne, & cela à peine de nullité de l'inventaire qui seroit fait avec lui, ainsi que la Cour l'a jugé par Arrêt rendu sur les conclusions de M. l'Avocat Général d'Aguesseau, le 10 Juin 1698.

SUBROGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Subrogare.* Terme de Jurisprudence. Substituer, mettre en la place de quelqu'un. *La Cour l'a subrogé aux criées. Il m'a subrogé en ses droits.*

On dit en parlant des procédures du Conseil, *subroger un Rapporteur*; pour dire, nommer un Maître des Requêtes en la place d'un autre qui étoit Rapporteur.

SUBSÉQUEMMENT; adverbe & terme de Pratique. Ensuite, après. *Il a déclaré verbalement qu'il ne vouloit pas se prévaloir de cette donation, & subséquemment il y a renoncé en forme.*

SUBSÉQUENT, ENTE; adjectif. Qui suit, qui vient après. *Les actes subséquens ont confirmé le premier.*

SUBSIDE; substantif masculin. *Subsidium.* Impôt, levée de deniers qu'on fait sur le peuple pour les nécessités de l'état. *On vient d'établir un nouveau subside. Quand les subsides sont trop multipliés les peuples sont malheureux.* Voyez IMPÔT.

SUBSIDE, se dit aussi de tous les secours d'argent que des sujets donnent à leur Souverain. *Le Roi demanda deux millions au Clergé par forme de subside.*

SUBSIDE, se prend encore pour un secours d'argent qu'un Prince donne à un autre Prince son allié, en conséquence des traités faits entre eux. *Les Rois de France & d'Angleterre accordent des subsides à différens Princes.*

SUBSIDIAIRE; adjectif des deux genres & terme de Pratique. Qui sert à fortifier ce qu'il y a de principal dans une affaire contentieuse, ce qu'on emploie à la suite des raisons qu'on a déjà employées. *Des moyens subsidiaires.*

On appelle *conclusions subsidiaires*, des conclusions par lesquelles on demande qu'en cas que les premières conclusions ne soient pas accordées, les secondes soient adjugées.

On appelle *hypothèque subsidiaire*, une seconde hypothèque qui sert à assurer davantage la première, & qui ne l'est qu'au défaut de l'autre. *Caution subsidiaire*, se dit dans le même sens.

SUBSIDIAIREMENT, adverbe & terme de Pratique. D'une manière subsidiaire, en second lieu. *Il a conclu subsidiairement à ce que le prix de la vente lui fût restitué.*

SUBSISTANCE; substantif féminin. Nourriture & entretien. *Le pain est une subsistance indispensable dans une armée. Le défaut de subsistance empêcha l'armée de pénétrer plus avant. Il est seul pour fournir à la subsistance de sa famille.*

SUBSISTANCE, se dit aussi d'une imposition jointe à la taille, & affectée à la subsistance des troupes. *Payer la taille & la subsistance.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

SUBSISTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Subsistere.* Exister, être encore, continuer d'être. *Ce bâtiment subsiste depuis deux cens ans. Il y a long-temps que Carthage ne subsiste plus.*

SUBSISTER, signifie aussi, demeurer en force & en vigueur. Il se dit particulièrement des Lois, des Coutumes, des traités, des propositions qu'on avance. *Cette Coutume subsistoit encore sous le regne de Henri III. Il y a long-temps que cette Loi ne subsiste plus dans le royaume. Cette hérésie subsiste encore dans quelques pays. L'argument subsistera tant que vous n'aurez rien autre chose à y opposer.*

SUBSISTER, signifie aussi, vivre & s'entretenir convenablement à un certain état. *Les troupes ne pouvoient plus subsister dans ce pays. Il ne subsiste que par les bienfaits de son oncle. Il n'avoit plus moyen de subsister à Paris.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Voyez EXISTER pour les différences relatives qui en distinguent *subsister*, &c.

SUBSTANCE; substantif féminin. *Substantia.* Terme de Philosophie. Être qui subsiste par lui-même, à la différence de l'accident, qui ne subsiste qu'étant adhérent à un sujet. *L'ame est une substance spirituelle. Substance corporelle.*

SUBSTANCE, se dit aussi de toute sorte de matière. *Une substance aqueuse. La tige de cette plante est d'une substance ligneuse.*

SUBSTANCE, se prend encore pour ce qu'il y a de meilleur, de plus succulent, de plus nourrissant en quelque chose. *Les végétaux attirent la substance de la terre. Il y a peu de substance dans cette espèce d'aliment.*

On dit figurément, qu'*il y a beaucoup de paroles & peu de substance dans un discours, dans un livre;* pour dire, qu'il y a beaucoup de verbiage & peu de solidité.

SUBSTANCE, signifie figurément, ce qu'il y a de plus essentiel dans un discours, dans un acte, dans une affaire, &c. *Je vais vous dire en peu de mots la substance du traité.*

SUBSTANCE, se dit encore figurément de ce qui est absolument nécessaire

pour la subsistance. *Les Traitans s'engraissoient de la substance du peuple.*

En Substance, se dit adverbialement pour signifier, sommairement, en abrégé, en gros. *Je vais vous dire en substance ce qu'il y a dans la transaction.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

SUBSTANTIEL, ELLE; adjectif. Il se dit de ce qu'il y a de plus succulent, de plus nourrissant dans un aliment. *En faisant tremper cette viande dans l'eau, on en a tiré ce qu'elle avoit de plus substantiel.*

Substantiel, signifie aussi, qui est succulent, nourrissant, rempli de substance. *La volaille est une nourriture substantielle.*

Substantiel, se dit figurément en parlant des ouvrages d'esprit. *Je vais vous rapporter tout ce qu'il y a de substantiel dans le contrat.*

On disoit autrefois en termes de l'Ecole, *les formes substantielles*; pour dire, une substance qui détermine la matière à être une certaine chose. *La saine philosophie n'admet point de formes substantielles.*

SUBSTANTIELLEMENT; adverbe. *Substantialiter.* Quant à la substance. Terme dogmatique qui n'est guère usité que dans cette phrase, *dans le Sacrement de l'Eucharistie on reçoit le Corps de Notre Seigneur réellement & substantiellement.*

SUBSTANTIF; adjectif masculin & terme de Grammaire. *Substantivum.* Il se dit de tout nom qui signifie quelque substance, quelque être, quelque chose que ce soit, & qui peut s'employer dans le discours sans le secours d'aucun autre nom. Ainsi, *Dieu*, *homme*, *lion*, *aigle*, *baleine*, *clarté*, *plaisirs*, *sont des noms substantifs. Les mots substantifs servent à nommer les personnes & les choses, & les mots adjectifs servent à les qualifier.*

Parmi les Grammairiens, le verbe Etre est appelé verbe substantif, quand il n'est pas auxiliaire, c'est-à-dire quand il ne sert pas à former les temps des autres verbes. *Voyez* Verbe.

Ce mot, quoiqu'adjectif, s'emploie quelquefois comme s'il étoit substantif. *Ce substantif est du genre masculin. Il y a des substantifs qui n'ont que le singulier & d'autres qui n'ont que le pluriel. Il faut que le substantif & l'adjectif s'accordent en genre & en nombre.*

SUBSTANTIVEMENT; adverbe. *Substantivè.* En manière de substantif. *Il y a divers adjectifs qui peuvent s'employer substantivement.*

SUBSTITUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Substituer.

Substitué, se dit aussi substantivement en termes de Palais, de celui en faveur de qui la substitution est faite. *Voyez* Substitution.

SUBSTITUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Substituere.* Mettre une chose, une personne en la place d'une autre. *Diane substitua une biche pour servir de victime en la place d'Iphigénie. Nos passions substituent sans cesse d'autres pensées aux réflexions que nous devons faire sur nous-mêmes.*

Substituer, est aussi un terme de Droit & signifie, appeler quelqu'un à une succession après un, ou au défaut d'un autre héritier. *Il laissa son bien à son frère & il lui substitua son neveu.*

Substituer, se dit de même des héritages qu'on laisse à quelqu'un par testament, pour en jouir après le premier

premier héritier. *Ce Seigneur a substitué son Marquisat aux aînés de sa maison.*

Les trois premières syllabes sont brèves & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la pénultième syllabe & la rend longue.

SUBSTITUT ; substantif masculin. Officier de judicature chargé de soulager, de remplacer le Procureur Général, le Procureur du Roi.

Anciennement le Procureur Général commettoit lui même plusieurs substituts pour l'aider dans ses fonctions, & lorsque la place de ce Magistrat venoit à vaquer par le décès de celui qui en étoit pourvu, la Cour confirmoit les Substituts qu'il s'étoit choisis, & les commettoit pour en remplir les fonctions pendant la vacance.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au mois de Mai 1586, que les Substituts du Procureur Général furent créés en titre d'Office dans toutes les Cours souveraines, comme ils sont encore présentement.

Toutes leurs fonctions sont renfermées dans deux objets; l'un de soulager le Procureur Général dans ses fonctions, comme de lui faire au parquet le rapport des instances dans lesquelles il doit donner ses conclusions; l'autre, de le remplacer dans les cas où il ne peut vaquer par lui-même à l'expédition des affaires dont il est chargé.

Le Procureur Général qualifie aussi de ses Substituts les Procureurs du Roi des Siéges du ressort de la Cour; on en trouve un exemple dès 1344, dans l'Ordonnance de Philippe de Valois, du mois de Juillet de ladite année, & en cas d'empêchement de leur part, il commet des Substituts pour les remplacer, lorsqu'ils n'en ont point; mais dans leur siége & dans tous autres actes, les Procureurs du Roi doivent être qualifiés de ce titre de Procureur du Roi, & non de celui de Substitut du Procureur Général.

L'Edit du mois de Mai 1586, avoit créé en titre d'Office, non-seulement des Substituts des Procureurs Généraux des Cours, mais aussi de tous les Procureurs du Roi dans les siéges inférieurs, pour faire toutes les fonctions des Procureurs du Roi en leur absence, négligence ou empêchement, & pour assister & être adjoints aux Juges en tout acte de Justice où on avoit coutume de prendre un adjoint.

Mais ces Offices n'ayant point été établis dans plusieurs siéges inférieurs, & la plus grande partie de ceux qui avoient été levés, étant depuis restés vacans aux parties casuelles, Louis XIV, par un autre Edit du mois d'Avril 1696, créa de nouveau en titre d'Office dans chaque Bureau des Trésoriers de France, Siéges Présidiaux, Bailliages, Sénéchaussées, Tables de Marbre, Amirautés, Prévôtés, Vigueries, Châtellenies, Vicomtés, Elections, Greniers à Sel & autres Justices Royales ordinaires & extraordinaires, tel nombre de Substituts des Avocats & Procureurs du Roi qui seroit réglé, outre ceux d'ancienne création, qui étoient pour lors remplis & exercés, pour en l'absence des Avocats du Roi, porter la parole en l'audience, & en l'absence du Procureur du Roi, donner des conclusions par écrit en toutes affaires sujettes à communication, & faire toutes les fonctions des Avocats & Procureurs du Roi

en leur absence, négligence ou légitime empêchement, ensemble pour jouir des autres prérogatives qui leur sont accordées par les édits & réglemens.

SUBSTITUTION; substantif féminin. *Substitutio.* C'est l'institution d'un second, troisième ou autre héritier pour recueillir au défaut d'un autre héritier ou après lui.

Cette définition annonce que le nom de substitution est commun à deux sortes de dispositions.

L'une est celle par laquelle un testateur ayant institué un héritier, & craignant qu'il ne puisse ou ne veuille l'être, en nomme un autre pour recueillir l'hoirie au défaut du premier; ce que l'on appelle *substitution vulgaire*.

L'autre sorte de disposition & substitution est celle qui fait passer les biens à un second héritier après le premier qui les a recueillis. Cette espèce de substitution, qu'on appelle *fidei-commissaire*, est plus connue en Droit sous le nom de *fidei-commis* simplement. Néanmoins dans notre usage on se sert également du terme de substitution pour désigner les fidei-commis & les substitutions vulgaires; on les distingue seulement l'un de l'autre en appelant le fidei-commis *substitution fidei commissaire*.

Quand le premier institué se porte héritier, la substitution vulgaire devient caduque, & ainsi du troisième ou quatrième héritier quand le précédent accepte.

Cette sorte de substitution a lieu principalement dans le pays de droit écrit & autres, où les institutions d'héritiers sont nécessaires pour la validité du testament; mais dans les pays coutumiers, où les institutions d'héritiers ne valent que comme des legs universels, les substitutions vulgaires ne se pratiquent que pour subroger le substitué au lieu de l'institué, au cas que celui-ci ne veuille ou ne puisse pas recueillir l'institution ou legs fait à son profit.

La substitution vulgaire est bien plus simple que la substitution fidei-commissaire. Les Lois Romaines contiennent à l'égard de celle-ci une infinité de dispositions, & la Jurisprudence des différens Parlemens qui n'étoit pas uniforme sur cette matière, a été fixée par l'Ordonnance du mois d'Août 1747. Comme cette loi est fort étendue, on ne fera ici l'analyse que de ses principales dispositions.

Toutes personnes capables de disposer de leurs biens peuvent faire des substitutions fidei-commissaires dans les pays où elles sont en usage.

Les biens immeubles de leur nature peuvent être chargés de substitution, encore qu'ils fussent réputés meubles à certains égards par la loi de la situation.

Les offices peuvent être chargés de substitution, ainsi que les rentes constituées, soit que la loi qui les régit les répute meubles ou immeubles.

Les effets mobiliers sont censés compris dans la substitution lorsqu'elle est apposée à une disposition universelle ou faite par forme de quotité, à moins qu'il n'en ait été autrement ordonné; dans le premier cas il en faut faire emploi; mais ils ne peuvent être chargés d'une substitution particulière, que l'auteur de la substitution n'ait expressément ordonné qu'il en sera fait emploi.

Mais les bestiaux & ustensiles servant à faire valoir les terres sont

toujours censés compris dans la substitution des terres, sans qu'on soit tenu de vendre les effets ni d'en faire emploi ; il suffit de les faire estimer, afin que l'on en rende d'une égale valeur lors de la restitution du fidei-commis.

Les meubles meublans d'un château ou maison peuvent aussi être compris dans la substitution, même avec clause de les conserver en nature ; mais on ne peut substituer avec cette clause aucun autre effet mobilier que les meubles dont il vient d'être parlé, & les bestiaux & ustensiles dont on a parlé dans l'article précédent.

Les substitutions apposées aux donations entre-vifs n'ont d'effet pour les effets mobiliers qu'en cas qu'on en ait annexé à la minute de la donation un état signé des Parties, contenant une estimation, le tout à peine de nullité de la substitution pour les meubles.

Le donataire de meubles avec substitution doit en faire emploi.

Les substitutions faites par contrat de mariage ou par donation entre-vifs étant acceptées, ne peuvent plus être révoquées ni augmentées, diminuées ou changées, même du consentement du donataire ; & s'il renonce à la donation, la substitution sera ouverte au profit des appelés.

Il en est de même par rapport aux institutions & substitutions contractuelles qui sont également irrévocables, soit entre nobles ou roturiers.

Les biens donnés par contrat de mariage ou par donation entre-vifs, sans charge de substitution, ne peuvent en être chargés par une disposition postérieure, encore que ce fût une donation du père à ses enfans, que la substitution comprît expressément les biens donnés, & qu'elle fût faite en faveur des enfans ou descendans du donateur ou du donataire.

Lorsque la donation ou l'institution contractuelle a été faite à la charge de remettre les biens donnés à celui que le donateur ou le donataire voudra choisir ; celui qui sera élu ne pourra, sous prétexte de l'élection faite en sa faveur, être chargé d'aucune substitution.

Quand le contrat de mariage ou la donation contiendroit une réserve par le donateur de charger dans la suite de substitution les biens par lui donnés, cette réserve est de nul effet depuis l'Ordonnance.

Il faut pourtant excepter le cas où le donateur feroit une nouvelle libéralité avec charge de substitution, auquel cas le donataire acceptant la nouvelle libéralité, ne pourroit plus diviser les deux dispositions, ni renoncer à la seconde pour s'en tenir à la première.

Les enfans qui ne sont pas expressément appelés à la substitution, mais seulement mis dans la condition, sans être chargés de restituer à d'autres, ne sont en aucun cas regardés comme étant dans la disposition, encore qu'ils soient dans la condition en qualité de mâles, que la condition soit redoublée, que les grevés soient obligés de porter le nom & les armes de l'auteur de la substitution, & qu'il ait défendu de distraire la carte trébellianique, ou qu'il se trouve des conjectures tirées d'autres circonstances, telles que la noblesse & la coutume de la famille, ou les qualités & la valeur des biens substitués, ou autres pré-

somptions auxquelles on n'a aucun égard.

Les appelés à une substitution, dont le droit n'a pas été ouvert avant leurs décès, n'en transmettent point l'espérance à leurs enfans ou descendans, encore que la substitution soit faite en ligne directe par des ascendans, & qu'il y ait d'autres substitués appelés à la même substitution après ceux qui seront décédés, & leurs enfans ou descendans.

La représentation n'a point lieu dans les substitutions, soit en directe ou en collatérale, & soit que les appelés le soient collectivement ou désignés en particulier suivant l'ordre de leur parenté avec l'auteur de la substitution, à moins qu'il n'ait expressément ordonné que la représentation aura lieu, ou que la substitution sera déférée suivant l'ordre des successions légitimes.

Dans les substitutions où les filles sont appelées à défaut de mâles, elles viennent dans l'ordre réglé par la substitution; & si cet ordre n'y est pas réglé, les plus proches du dernier possesseur des biens les recueillent à quelque degré de parenté qu'elles soient de l'auteur de la substitution, & encore qu'il y eût d'autres filles qui en fussent plus proches ou d'une branche aînée.

Dans les substitutions faites au cas que le grevé décède sans enfans, ce cas sera censé arrivé lorsqu'au jour du décès du grevé il n'y aura aucun enfant légitime & capable des effets civils, sans qu'on ait égard à l'existence des enfans naturels, même légitimés, si ce n'est p mariage subséquent, ni à l'existence des enfans morts civilement pour quelque cause que ce soit.

La substitution est ouverte par la mort civile du grevé.

La condition de se marier sera censée avoir manqué, & celle de ne se point marier (dans le cas où elle peut être valable) sera censée accomplie, lorsque la personne à qui la condition étoit imposée aura fait profession religieuse.

Dans tout testament autre que le militaire, la caducité de l'institution emporte celle de la substitution fidei-commissaire, si ce n'est qu'il y ait clause codicillaire.

La renonciation de l'héritier légataire ou donataire grevé ne peut nuire au substitué, lequel en ce cas prend la place du grevé; de même si le premier substitué renonce, le second prend sa place.

Celui qui est appelé à une substitution fidei-commissaire peut y renoncer lorsqu'elle est ouverte à son profit, ou même auparavant; mais en ce dernier cas la renonciation doit, à peine de nullité, être faite en minute devant Notaires avec le grevé ou avec le substitué appelé après celui qui renonce.

L'exhérédation prononcée par les peres ou les meres ne prive point les enfans déshérités des biens qu'ils doivent recueillir en vertu des substitutions faites par leurs ascendans ou autres, à moins que l'auteur de la substitution ne l'eût ainsi ordonné, ou qu'ils ne fussent incapables de toute succession aux termes de la loi.

Toutes substitutions par quelque acte qu'elles soient faites & en quelques termes qu'elles soient conçues ne s'étendent qu'à deux degrés, outre l'institution, & ce conformément à l'Ordonnance d'Orléans;

celles qui ſont antérieures à cette Ordonnance s'étendent juſqu'à quatre degrés ſuivant l'Ordonnance de Moulins.

Dans les provinces où les ſubſtitutions avoient été étendues par l'uſage juſqu'à quatre degrés outre l'inſtitution, la reſtriction à deux degrés n'a lieu que depuis la publication de la nouvelle Ordonnance des ſubſtitutions. Il y a cependant encore quelques provinces où les ſubſtitutions n'ont point été reſtreintes à un certain nombre de degrés, & à l'uſage deſquelles il n'a pas encore été dérogé.

Les degrés de ſubſtitution ſe comptant par têtes & non par ſouches ou par génération, chaque perſonne qui recueille l'effet de la ſubſtitution eſt comptée pour un degré.

Le ſubſtitué n'eſt point ſaiſi de plein droit, & ne gagne les fruits que du jour de la délivrance conſentie à ſon profit, ou du jour de la demande.

La reſtitution anticipée du fideicommis ne peut nuire aux créanciers du grevé ni à ceux qui auroient acquis de lui.

En cas d'inſuffiſance des biens libres, les femmes ont une hypothèque ſubſidiaire ſur les biens ſubſtitués tant pour le fonds ou capital de la dot que pour les fruits ou intérêts.

On obſerve la même choſe en faveur de la femme & des enfans tant pour le douaire que pour l'augment de dot ou autre gain de noces qui en tient lieu; & ſi le douaire ou autre gain eſt préfix, cette hypothèque n'a lieu que juſqu'à concurrence du coutumier ou légal.

La femme n'a point d'hypothèque ſubſidiaire ſur les biens ſubſtitués pour le préciput, les bagues & joyaux & autres libéralités ſemblables, ni pour ſon deuil.

Elle n'en a point non plus pour le remploi de ſes propres biens dotaux qui ont été aliénés de ſon conſentement, ni pour les dettes auxquelles elle s'eſt obligée volontairement.

La femme ne peut exercer ſon hypothèque ſubſidiaire contre les enfans d'un mariage antérieur au ſien, lorſque ce ſont eux qui recueillent la ſubſtitution.

Les diſpoſitions concernant l'hypothèque ſubſidiaire ont lieu, ſoit que la ſubſtitution ait été faite par un collatéral ou même par un étranger, pourvu que ce ſoit en faveur des enfans du grevé ou en faveur d'un autre en cas que le grevé décède ſans enfans.

Les adjudications par décret ne purgent point les ſubſtitutions publiées & enregiſtrées, encore que le ſubſtitué eût un droit ouvert avant le décret & même avant la ſaiſie réelle, & qu'il n'eût point formé d'oppoſition, ſi ce n'eſt que le décret fût pour dette de l'auteur de la ſubſtitution ou autres dettes antérieures.

Après le décès de celui qui a fait une ſubſtitution univerſelle ou particulière, il doit être procédé dans les formes ordinaires à l'inventaire des biens de la ſucceſſion, à la requête de l'héritier inſtitué ou légataire ou du légataire univerſel, & ce dans le temps de l'ordonnance; & s'il ne le fait, celui qui doit recueillir les biens ſubſtitués eſt tenu dans un mois après d'y faire procéder; & faute de ce, l'inventaire ſera fait à la requête du Procureur du Roi.

Il doit être fait par un Notaire royal, en preſence du premier ſubſ-

titué s'il est majeur, ou de son tuteur ou curateur s'il est mineur & interdit, ou du syndic ou administrateur, si la substitution est au profit d'une Eglise, Hôpital ou Communauté.

On doit procéder à la vente des meubles par affiches & enchères.

L'emploi des deniers doit être fait d'abord au payement des dettes, & le surplus en fonds de terre, maisons, rentes foncières ou constituées.

Toutes substitutions fidéi commissaires faites entre vifs ou à cause de mort, doivent être publiées en jugement, l'audience tenant, & enregistrées au Greffe du Siége où la publication en est faite, & ce à la diligence du grevé de substitution.

La publication & l'enregistrement des substitutions doivent être faits au Siége royal ressortissant nuement au Parlement ou Conseil supérieur dans l'étendue ou le ressort duquel l'auteur de la substitution avoit son domicile au jour de l'acte qui la contient, ou au jour de son décès, si c'est par une disposition à cause de mort, & aussi dans les Siéges de la même qualité où les biens substitués seront situés.

Si ce sont des rentes sur le Roi, sur les villes, états, ou sur les charges ou biens des offices, la publication & l'enregistrement se font dans les Siéges de la même qualité, tant du lieu où les rentes se payent, ou dans lequel se fait l'exercice de ces offices, que du lieu du domicile de l'auteur de la substitution.

Les actes d'emploi doivent aussi être publiés & registrés au Siége royal du lieu où sont les biens.

La publication & l'enregistrement doivent être faits dans six mois à compter de l'acte, s'il est entre-vifs, & du jour du décès, si c'est une disposition à cause de mort.

La *substitution* étant duement publiée & registrée, a effet même contre les créanciers & tiers acquéreurs du jour de sa date, ou du jour du décès, si la substitution est faite par acte à cause de mort.

On peut cependant faire publier & enregistrer les substitutions après les six mois; mais en ce cas elles n'ont effet contre les créanciers & tiers acquéreurs que du jour de l'enregistrement.

Le défaut de publication & d'enregistrement ne peut être suppléé par aucun autre acte, ni aucune circonstance, & peut être opposé à toutes sortes de personnes, même aux mineurs, Eglises, Communautés, & sauf le recours de ceux-ci contre leurs tuteurs & autres administrateurs.

Les donataires, héritiers, légataires de celui qui a fait la substitution, ni les donataires, héritiers & légataires de ceux-ci ne peuvent opposer aux substitués le défaut de publication & d'enregistrement de la substitution.

Le grevé ou celui qui prend sa place, ne peut se mettre en possession des biens, qu'en vertu d'une ordonnance du Juge royal.

Toutes contestations concernant les *substitutions* fidei-commissaires, doivent être portées au Siége royal ressortissant nuement au Parlement ou Conseil supérieur.

Substitution Directe, se dit de celle qui fait passer les biens, droits & actions immédiatement, & comme des mains du testateur en celles du substitué, sans que le premier ait recueilli. On en compte de trois sortes, la vulgaire ou commune, la pupillaire & l'exemplaire, ou

quasi-pupillaire : elle est opposée à la substitution fidéi-commissaire, qui ne transmet les biens au substitué que par l'entremise & les mains de l'héritier institué.

SUBSTITUTION EXEMPLAIRE, ou JUSTINIENNE, ou QUASI-PUPILLAIRE, se dit de celle qui se fait par le père & la mère à un enfant qui est en fureur ou démence, au cas qu'il ne revienne point en son bon sens.

On l'appelle *justinienne*, parcequ'elle a été introduite par Justinien en la loi *humanitatis, cod. de impuberum & aliis substitut.*

On lui donne aussi le nom de *quasi-pupillaire*, parcequ'elle a été introduite à l'instar de la substitution pupillaire.

Comme elle est fondée sur un motif d'humanité, la mère peut aussi bien que le père faire une telle substitution.

Elle comprend tous les biens qui peuvent advenir à l'enfant, tant qu'il est en démence.

Lorsque l'enfant qui est furieux ou en démence a des enfans ou des frères & sœurs, le père doit les lui substituer ou du moins l'un d'entr'eux, & non pas un étranger.

Cette substitution n'a lieu qu'en pays de droit écrit.

SUBSTITUTION PUPILLAIRE, se dit de celle que le testateur fait pour son enfant impubère, au cas que cet enfant décède avant d'être parvenu à l'âge où l'on peut tester; c'est une extension de la puissance paternelle; c'est pourquoi elle n'a lieu qu'en pays de droit écrit, & ne peut être faite que par le pere ayant son enfant en sa puissance; il ne peut étendre cette substitution au-delà de la puberté. Il peut substituer ainsi à l'un de ses enfans, sans le faire à l'égard des autres.

Cette substitution est expresse ou tacite; expresse lorsqu'elle est écrite; la tacite a lieu en vertu de la loi; lorsque le pere a fait une substitution vulgaire à son fils, on présume qu'il a aussi eu intention de lui substituer le même héritier, au cas que cet enfant décède avant l'âge de puberté.

SUBSTITUTION CONTRACTUELLE, se dit de celle qui est faite par contrat entre-vifs, à la différence des autres substitutions qui sont faites par testament ou codicile; la substitution directe ne peut pourtant, en général, se faire par testament; mais comme les contrats de mariage sont susceptibles de toutes sortes de clauses, on peut aussi faire toutes sortes de substitutions, soit directes ou fidei-commissaires.

SUBTERFUGE; substantif masculin. *Effugium.* Fuite & échappatoire en matière de chicane, d'affaires ou de dispute. *Il use de mille subterfuges pour éluder la difficulté.*

SUBTIL, ILE; adjectif. *Subtilis.* Délié, fin, menu. Il est opposé à grossier, à épais. En ce sens, il ne se dit guère que dans les phrases suivantes, *matière subtile. Air subtil. Sang subtil. Trait de plume, trait de pinceau fort subtil. On a fait évaporer ce qu'il y avoit de plus subtil. Les Cartésiens prennent pour leur premier élément une matière subtile qu'ils supposent si excessivement fine, qu'elle pénètre les plus petits pores du verre & des autres corps solides.*

SUBTIL, se dit aussi de certaines choses qui sont de nature à pénétrer, à s'insinuer promptement. *Venin subtil. Le vif argent est fort subtil.*

On le dit figurément des sens. Ainsi on dit, qu'*un homme a la*

vue subtile, l'œil subtil, l'ouïe subtile, l'oreille subtile; pour dire, qu'il voit & qu'il entend aisément ce que la plupart des autres hommes ne voyent & n'entendent qu'avec peine.

Subtil, signifie aussi figurément, qui est adroit à faire des tours de main, sans qu'on puisse s'appercevoir de la manière dont il les fait. *C'est un fripon subtil. Un subtil escamoteur. Quand il joue aux cartes, il faut s'en défier, il a la main subtile.* On dit à peu près dans ce même sens, que *le renard est un animal fort subtil*; que *le chat, le singe est fort subtil.* On dit de même, qu'*un tour de main est subtil*; pour dire, qu'il est fait avec beaucoup d'adresse.

Subtil, se dit encore en parlant de l'adresse de l'esprit en certaines choses. *Scot est appelé le Docteur subtil. Une pensée subtile. Un raisonnement subtil.*

Voyez Délié, pour les différences relatives qui en distinguent *subtil*, &c.

SUBTILEMENT; adverbe. D'une manière subtile & adroite. *Il vola subtilement cette tabatière. Il se cacha subtilement derrière un rideau. Raisonner subtilement.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la dernière moyenne.

SUBTILISATION; substantif féminin & terme de Chimie. Action de subtiliser certaines liqueurs par le moyen du feu. *La subtilisation des sucs des plantes.*

SUBTILISÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Subtiliser.

SUBTILISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Acuere.* Rendre subtil, délié, pénétrant. *Cela subtilise le sang.*

Subtiliser, est aussi verbe neutre, & signifie, raffiner, chercher beaucoup de finesse dans une question, dans une affaire. *Pour être heureux, il ne faut pas tant subtiliser ses plaisirs. Il est dangereux de trop subtiliser en matière de religion.*

SUBTILITÉ; substantif féminin. *Subtilitas.* Qualité de ce qui est subtil ou de celui qui est subtil. *La subtilité du poison. La subtilité de l'air. La subtilité d'un escamoteur. La subtilité de l'argument. Une grande subtilité de main. La plupart des distinctions de l'école ne sont que de vaines subtilités.*

SUBVENIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Soutenir. *Subvenire.* Secourir, soulager. Il s'emploie avec les prépositions *à*, *au* ou *aux*. *On doit subvenir aux besoins des pauvres. La vraie charité ne manque pas de subvenir à l'indigent.*

Subvenir, signifie aussi, pourvoir, suffire. *Il lui sera difficile de subvenir à la nourriture de tant de monde. Je ne saurois subvenir à tout.*

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir. Il a subvenu, elle auroit subvenu aux besoins de sa famille.*

SUBVENTION; substantif féminin. *Subventio.* Secours d'argent, espèce de subside. *La province n'est pas en état de payer cette subvention.*

SUBVERSION; substantif féminin. *Subversio.* Renversement. Son plus grand usage est au figuré. *Le luxe a toujours été une des principales causes de la subversion des Empires.*

SUBVERTI, IE; participe passif. *Voyez* Subvertir.

SUBVERTIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Subvertere.* Renverser

Renverser. Son plus grand usage est au figuré. *Subvertir les dogmes de la religion. Subvertir les principes du Gouvernement.*

SUBURBICAIRE; adjectif des deux genres. Il s'est dit d'abord des provinces d'Italie qui composoient le Diocèse de Rome. On en a compté ensuite jusqu'à dix. Quelques Auteurs ont prétendu qu'il ne falloit entendre par ce mot, que les quatre provinces voisines de Rome; mais l'opinion la plus certaine est, que les dix provinces nommées suburbicaires, comprenoient l'Italie depuis le Pô, avec les îles de Sicile, de Corse & de Sardaigne.

SUC; substantif masculin. Liqueur qui s'exprime ou se tire de la viande, des plantes, des herbes, des légumes, des fleurs, *&c.* & qui contient ce qu'elles ont de plus substantiel.

En Pharmacie, on tire le suc des végétaux par incision ou par expression. Celui qui se tire par incision est meilleur que l'autre, parceque la presse fait couler beaucoup de parties terrestres avec la liqueur.

Pour avoir cette espèce de sucs, on fait des taillades à la plante ou à sa racine. Il sort peu-à-peu par ces ouvertures un humeur qu'on fait évaporer au soleil, ou à une chaleur très-lente: c'est de cette manière qu'on prépare l'aloës succotrin & le sang-dragon.

Les sucs se tirent par expression en pilant la plante, ses feuilles ou sa racine dans un mortier; & l'exprimant fortement, il en sort une liqueur qu'on peut faire épaissir par la chaleur du soleil, ou par le feu: c'est ainsi que l'on prépare l'aloës caballin, le méconium, que nous appelons *opium*, *l'acacia*, *l'hypociste*, *l'élaterium.*

On tire plus de suc de la plante, si avant de l'exprimer, on la laisse en digestion pendant quelques heures.

Plusieurs plantes sont naturellement si peu succulentes, qu'on doit les arroser dequelque liqueur appropriée, lorsqu'on veut en tirer le suc: telles sont la petite centaurée, la verge d'or, l'armoise, l'Euphraise & plusieurs racines.

Lorsqu'on veut garder les sucs en liqueur, on les dépure, soit en les faisant bouillir, soit en les coulant, soit en les laissant reposer un jour ou deux au soleil, & en les séparant ensuite de leur sédiment, on en remplira des bouteilles; on y ajoutera de l'huile d'amandes douces à la hauteur de deux doigts, cela empêche l'action de l'air qui y occasionneroit la fermentation & la corruption.

Suc, se dit aussi de certaines liqueurs qui se trouvent dans les corps des animaux; ainsi,

Le suc nerveux est une liqueur qui suivant quelques Médecins, se trouve dans les nerfs, d'où elle a tiré son nom.

Clisson, Vharton & Willis sont les premiers qui aient parlé du suc nerveux. Ils croient qu'il sert de véhicule aux esprits animaux, dont il empêche la trop grande dissipation, & que les parties du corps en sont nourries. Mais la plupart des Médecins modernes nient l'existence de ce suc.

Le suc pancréatique est une liqueur qui se sépare dans les glandes du pancréas.

Le suc gastrique est une humeur ainsi nommée à cause qu'elle se sé-

pare dans l'estomac ou ventricule: elle sert à la digestion.

Le suc nourricier est la matière des parties du corps: il est différent selon la qualité, la sécheresse des fibres & des humeurs. Dans les goutteux, il est goutteux; dans les écrouelleux, il est écrouelleux; dans les vérolés, il est vérolique; dans les scorbutiques, il est scorbutique; dans les galeux & dartreux, il est empreint d'un virus analogue à ces maladies: cela posé, c'est la dépravation des sucs qui produit la cacochimie, la consomption & toutes les maladies lentes: il n'y a pas de remède dans aucun des vices qui en proviennent sans changer auparavant la qualité vicieuse du suc nourricier. Et comme celle-ci est occasionnée par l'acrimonie de la lymphe, le vice des digestions & des sécrétions, il faut, avant toutes choses, penser à remédier à toutes ces causes; ainsi la cure thérapeutique de la dépravation du suc nourricier consiste à changer les fonctions naturelles animales & vitales, s'il est possible.

Suc, se dit encore de certaines matieres liquides qui se trouvent dans la terre. *L'alun, le soufre, selon les Naturalistes, sont des sucs congelés.*

Suc, se dit figurément de ce qu'il y a de bon, de ce qu'il y a de substantiel dans un livre. *Il a extrait tout le suc de cet ouvrage.*

On prononce *suk*.

SUCCÉDANÉE; adjectif & terme de Pharmacie. Il se dit d'un remède qu'on substitue à un autre qui avoit été prescrit d'abord, lorsqu'on ne peut pas se procurer les drogues nécessaires pour la composition de cet autre.

SUCCÉDER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Succedere.* Venir après, prendre la place de... Il s'emploie avec la préposition *à*. *La pluie a succédé au vent. Le beau temps succéda à l'orage. Les siècles, les années, les jours se succèdent les uns aux autres. L'hiver succède à l'automne. Les fruits succèdent aux fleurs.*

On dit aussi *succéder à quelqu'un*; pour dire, posséder après lui une charge, un emploi, une dignité, un bénéfice. *Il succéda à son frere dans la charge d'Avocat du Roi.*

On dit, *succéder à un Royaume, succéder à l'Empire, succéder à la Couronne*; pour dire, parvenir à un Royaume, parvenir à l'Empire, à la Couronne après un autre.

On dit aussi *succéder*; pour dire, recueillir l'hérédité d'une personne par droit de parenté. *Un enfant a droit de succéder à son père. Il succéda à son oncle* ab intestat. *Ceux qui sont morts civilement sont incapables de succéder.*

On dit figurément & familierement d'un homme vif & alerte pour ses intérêts, qu'*il est habile à succéder*.

Succéder, signifie aussi réussir. *Tout lui succède à souhait.*

On prononce *sukséder*.

SUCCÈS; substantif masculin. *Exitus.* Ce qui arrive à quelqu'un de conforme ou de contraire au but qu'il se proposoit dans un dessein qu'il avoit formé. *L'heureux succès d'une entreprise ne dépend pas toujours de la prudence. Quel a été le succès de cette affaire? Dans les bons ou les mauvais succès, ne vous laissez aller ni à une joie, ni à une tristesse immodérée.*

Il faut remarquer que *succès* mis absolument, se prend d'ordinaire

en bonne part. *Cette tragédie a eu du succès.*

> L'inexpérience indocile
> Du compagnon de Paul Emile
> Fit tout le succès d'Annibal.

La premiere syllabe est brève & la seconde longue.

On prononce *sukſais.*

SUCCESSEUR ; substantif masculin. *Successor.* Celui qui succède & entre en la place d'un autre dans ses biens, dans une dignité, dans une charge, dans un emploi. *Aussi-tôt que le Pape fut mort, les Cardinaux s'assemblèrent pour élir un successeur au trône pontifical. Les successeurs abrogent souvent les lois de leurs prédécesseurs. Le Dauphin de France est reconnu pour le futur successeur à la Couronne. L'héritier d'un défunt est son successeur à titre universel. Aristote fut un digne successeur de Platon.*

On prononce *sukſesseur.*

SUCCESSIF, IVE ; adjectif. Il se dit de certaines choses dont les parties n'existent point encore ensemble, mais se succèdent les unes aux autres sans interruption ; & dans cette acception, son plus grand usage est dans cette phrase, *mouvement successif.*

On dit encore, *l'ordre successif des nuits & des jours* ; pour dire, l'ordre dans lequel les nuits & les jours se succèdent.

Il se dit encore de certaines choses qui se suivent de près, & qui arrivent à peu d'intervalle l'une de l'autre. *Après la découverte des lunettes & des télescopes, on a fait dans l'astronomie plusieurs progrès successifs. Il lui écrivit trois lettres successives pour l'engager à partir. La citadelle ne fut prise qu'après plusieurs attaques successives.*

On apelle en termes de Jurisprudence, *droits successifs*, les droits qu'on a à une succession, à une hérédité.

On prononce *sukſessif.*

SUCCESSION ; substantif féminin. *Successio.* Hérédité, les biens, les effets qu'une personne laisse en mourant.

Toute personne est habile à recueillir une succession à laquelle elle est appeleé par la loi ou par la disposition de l'homme, à moins qu'il n'y ait dans l'héritier quelque cause d'incapacité d'hériter.

La succession ne comprend pas toujours tous les biens dont jouissoit le défunt, mais seulement ceux qu'il a pu transmettre à ses héritiers.

Il se trouve quelquefois dans une succession plus de dettes & de charges, que de biens.

Une succession peut même être sans biens, soit qu'ils se trouvent absorbés par les dettes, soit que le défunt n'en ait laissé aucun ; c'est à l'héritier à voir s'il lui convient d'accepter la succession, & s'il espère y trouver quelque bénéfice présent ou à venir.

Les charges des successions sont de trois sortes ; la première, de celles qui sont dues indépendamment de la volonté du défunt ; comme ses dettes passives, la restitution d'un bien dont il n'avoit que l'usufruit ; la seconde, de celles qu'il peut avoir imposées sur ses biens, comme les legs ; & la troisième, de celles qui peuvent subvenir après sa mort, telles que les frais funéraires.

Voyez d'ailleurs les mots HÉRÉDITÉ & HÉRITIER.

SUCCESSION AB INTESTAT, se dit de celle qui est déferée par la loi, lors-

que le défunt est mort *inteſtat*, c'est-à-dire, ſans avoir diſpoſé de ſes biens par teſtament ou autre diſpoſition à cauſe de mort.

SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE, OU PAR BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, ſe dit de celle que l'héritier n'accepte que ſous le bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire ſous condition de n'être point tenu des dettes au-delà du contenu en l'inventaire. *Voyez* INVENTAIRE.

SUCCESSION DIRECTE, ſe dit de celle qui paſſe en droite ligne, du défunt à ſon héritier, comme du pere au fils ou petit-fils, ou autre deſcendant, ou du fils au petit-fils, au pere ou aïeul, ou autre aſcendant.

Cette ſucceſſion eſt une mutation qui peut donner lieu aux droits ſeigneuriaux, tels que ceux de relief ou de rachat dans quelques coutumes; mais dans le plus grand nombre, les héritiers en ligne directe en ſont exempts; ils ſont auſſi exempts du droit de centième denier dans tout le Royaume.

Par l'article 25 de l'Edit du mois de Décembre 1703, les ſucceſſeurs en ligne directe, dans les coutumes où ils étoient tenus de payer des droits aux Seigneurs, lors des mutations au même titre, furent aſſujettis à payer la moitié du droit de centième denier des biens immeubles qu'ils recueilleroient, afin que l'enregiſtrement de leurs déclarations ſervît à procurer les connoiſſances néceſſaires auxdits Seigneurs & aux Fermiers des Domaines du Roi, pour la conſervation de leurs droits. Cette diſpoſition fut confirmée par l'article 16 de la Déclaration du Roi, du 19 Juillet 1704.

Mais par Edit du mois d'Août 1706, les biens immeubles échus à titre ſucceſſif, en ligne directe, ont été diſpenſés de ce droit.

La ſucceſſion ouverte en ligne directe, peut devenir une ſucceſſion collatérale, ſi en conſéquence de la rénonciation des enfans, elle eſt acceptée par des parens collatéraux.

Le droit de franc-fief eſt dû pour la mutation en ligne directe, comme pour toute autre mutation, lorſqu'il y a lieu de l'exiger, relativement à la nature des biens & à la qualité du nouveau poſſeſſeur.

SUCCESSION COLLATÉRALE, ſe dit de celle qui paſſe du défunt à un héritier collatéral, c'eſt-à-dire qui n'eſt ni de ſes aſcendans ni de ſes deſcendans, comme un oncle, un neveu, un couſin.

Les nouveaux poſſeſſeurs de biens immeubles à titre ſucceſſif en ligne collatérale, ſoit *ab inteſtat*, ſoit par teſtament, ſoit auſſi qu'ils ayent accepté les ſucceſſions purement & ſimplement, ou ſous bénéfice d'inventaire, ſont aſſujettis à faire leurs déclarations détaillées & circonſtanciées deſdits biens ſur le regiſtre de chacun des Bureaux de leur ſituation, dans ſix mois, du jour de l'ouverture des ſucceſſions; ils ſont tenus de communiquer les titres de propriété, les baux actuels & autres titres juſtificatifs de la valeur, ou de déclarer qu'ils n'en ont aucun; & ils doivent payer le droit de centieme denier de la valeur entière de tous les immeubles réels dépendans de la ſucceſſion, de quelque nature qu'ils ſoient, ſans aucune diſtraction, ſi ce n'eſt ſeulement des rentes foncières non rachetables dont les biens ſont chargés; en juſtifiant qu'elles exiſtent & qu'elles ſont véritablement foncières & non rachetables; faute d'y ſatisfaire dans le délai de ſix mois, ils encourent la peine du triple droit; & en cas qu'il ſoit omis quelques biens dans les

déclarations, ou que ceux qui y sont compris soient évalués au-dessous de leur valeur, les réglemens prononcent une amende de 300 liv., outre le supplément du droit, & le triple du même droit contre ceux qui ont fait ces déclarations.

L'enregistrement de la déclaration des héritiers collatéraux est une insinuation de la mutation de propriété qui s'est effectuée en leur faveur, par la mort naturelle ou civile de la personne de la succession de laquelle il s'agit.

Succession des propres, se dit de celle qui comprend les propres ou biens anciens & patrimoniaux du défunt; on la distingue de la succession des meubles & acquêts, parceque celle-ci appartient au plus proche parent, au lieu que la succession des propres paternels & maternels appartient à l'héritier qui est le plus proche du côté où les propres sont échus au défunt.

Succession mobiliaire, se dit de celle qui comprend le mobilier du défunt; on comprend cependant quelquefois aussi sous ce terme *succession*, des acquêts, parcequ'elle suit communément le même sort que celle des meubles; mais il faut consulter là-dessus chaque coutume, cette matière étant réglée diversement.

Succession immobiliaire, se dit de celle qui comprend les immeubles du défunt, tels que les maisons, terres, rentes, offices & droits réels; on distingue quelquefois la succession immobiliaire de la succession mobiliaire, parceque dans certaines coutumes, l'héritier des meubles & celui des immeubles ne sont pas toujours le même: en quelques lieux la succession mobiliaire doit acquitter l'immobiliaire des dettes.

Succession *unde vir et uxor*, ainsi appelée parcequ'elle a lieu en vertu de l'Edit, *undè vir & uxor*, est une succession particuliere introduite originairement par le droit romain, & observée présentement par tout le Royaume, en vertu de laquelle le survivant des conjoints par mariage, succède au prédécédé à l'exclusion du fisc.

Pour que cette succession ait lieu, il faut que le prédécédé n'ait laissé ni descendans ni ascendans, ni collatéraux capables de lui succéder.

Cette succession a lieu non seulement en cas de deshérence, mais aussi quand le prédécédé est bâtard ou aubain, même naturalisé, s'il ne laisse aucun héritier.

Cet usage est fondé sur ce que le fisc succède toujours le dernier, *fiscus post omnes*; il ne succède point tant qu'il y a quelque autre personne qui a quelque titre pour lui être préféré.

Succession, se dit aussi d'une suite de plusieurs personnes d'une même maison, qui ont succédé les unes aux autres. *Dans la Maison de France il y a une succession de Rois de mâle en mâle, non interrompue depuis plus de sept cens ans.*

Succession, se dit encore en parlant du temps; ainsi on dit, *il n'est rien arrivé de semblable dans toute la succession des temps, dans toute la succession des siecles.*

On dit, *par succession de temps*, pour dire, par une longue suite de temps.

Prononcez *sukseſſion*.

SUCCESSIVEMENT; adverbe. L'un après l'autre. *Ces malheurs arrivèrent successivement.*

On prononce *suksesivemant*.

SUCCIN; substantif masculin. C'est

la même chose que le karabé ou l'ambre jaune. *Voyez* KARABÉ.

On prononce *sukfin.*

SUCCINCT, INCTE ; adjectif. Court, bref. Il est opposé à prolixe, & ne se dit proprement que du discours. *Un détail succinct. Un mémoire succinct. Une relation succincte.*

Il se dit aussi des personnes par rapport au discours. *Il a été succinct dans son récit.*

On dit figurément & par plaisanterie, qu'*un repas est succinct*, qu'*on a fait un repas fort succinct* ; pour dire, un repas léger & où il y avoit peu à manger.

On prononce *sukfint.*

Différences relatives entre *bref*, *court*, *succinct.*

Bref ne se dit qu'à l'égard de la durée ; le temps seul est *bref. Court* se dit à l'égard de la durée & de l'étendue ; la matière & le temps sont *courts.* *Succinct* ne se dit que par rapport à l'expression ; le discours seulement est *succinct.*

On prolonge le *bref.* On allonge le *court.* On étend le *succinct.* Le *long* est l'opposé des deux premiers ; & le *diffus* l'est du dernier.

Des jours qui paroissent longs & ennuyeux, forment néanmoins un temps qui paroit toujours très-*bref* au moment qu'il passe. Il importe peu à l'homme que sa vie soit *longue* ou *courte* ; mais il lui importe beaucoup que tous les instans, s'il est possible, en soient gracieux. L'habit *long* aide le maintien extérieur à figurer gravement ; mais l'habit *court* est plus commode & n'ôte rien à la gravité de l'esprit & de la conduite.

L'Orateur doit être *succinct* ou *diffus*, selon le sujet qu'il traite & l'occasion où il parle.

SUCCINCTEMENT ; adverbe. *Breviter.* D'une manière succincte, en peu de mots. *Il y a des matières qu'un Auteur ne doit traiter que succinctement. Je vais vous conter succinctement ce qui s'est passé.*

On dit familièrement, *déjeûner, dîner, souper succinctement* ; pour dire, déjeûner, dîner, souper légèrement.

On prononce *sukfintemant.*

SUCCION ; substantif féminin & terme de Physique. Action de sucer ou d'attirer un fluide, comme l'air, l'eau, *&c.* par la bouche & les poumons. On suce l'air par la bouche, au moyen des muscles du thorax & de l'abdomen. Ainsi l'air qui y est renfermé, est raréfié & cesse d'être en équilibre avec l'air extérieur qui, par conséquent pressé par l'athmosphère, est poussé dans la bouche & les narines.

On suce l'air avec un tuyau de même qu'avec la bouche seule ; c'est la même chose que si la bouche étoit alongée de la longueur du tuyau.

La succion des liqueurs plus pesantes que l'air se fait de la même manière ; par exemple, quand on se couche par terre pour boire à une source, *&c.* on applique les lèvres précisément sur la surface de l'eau, & on les place de façon à empêcher l'air de s'y insinuer : ensuite on élargit la cavité de l'abdomen, *&c.* & l'air qui presse sur la surface de l'eau hors de la circonférence de la bouche, étant plus pesant que celui qui presse la surface de l'eau occupée par la circonférence de la bouche, l'eau est obligée de monter par le même principe qui la fait monter dans une pompe.

Quand on suce une liqueur pe-

sante comme l'eau, à travers un tube, plus le tube est long, plus on a de peine à sucer; & la grosseur & le diamètre du tube augmentent encore la difficulté : la raison de cela est fondée sur les principes d'hydrostatique.

En effet, si l'on veut sucer une liqueur par exemple avec un tuyau d'un pied de long, il faut que l'air extérieur ait assez de force pour porter par sa pression la liqueur à la bouche, & par conséquent pour soutenir cette liqueur à la hauteur d'un pied; & plus le tube est gros, plus la quantité de la liqueur que l'air doit soutenir est grande; c'est pourquoi plus le tube est long & gros, plus il faut que la pression de l'air extérieur surpasse celle de l'air qui est dilaté dans les poupoumons, & comme la pression de l'air extérieur est toujours la même à très-peu de chose près, il faut donc que l'air des poumons ait d'autant moins de force que le tube est plus long & plus gros, c'est-à-dire, que l'inspiration ou la dilatation de l'air, doit être d'autant plus grande, & par conséquent la succion plus difficile.

De ce que nous venons de dire il paroît évidemment que ce que nous appelons *succion*, ne se fait pas par quelque faculté active qui réside dans la bouche, le poumon, *&c.* mais par la seule impulsion & par la pression de l'atmosphère.

SUCCISE; *voyez* Scabieuse des bois.

SUCCOMBER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Succumbere.* Être accablé sous un fardeau que l'on porte. *Le crocheteur étoit si chargé, qu'il succomba sous le faix. Les chevaux étoient près de succomber sous le poids.*

On dit, *succomber sous le faix des affaires, succomber sous le travail;* pour dire, être tellement accablé d'affaires & de travail, qu'on ne peut plus y résister. On dit aussi, *succomber à la douleur, succomber à la tentation, succomber à la fatigue;* pour dire, se laisser vaincre à la douleur, se laisser aller à la tentation, être accablé de fatigue.

Succomber, signifie figurément avoir du désavantage en quelque chose qu'on entreprend contre quelqu'un. *Si vous attaquez cet homme, son crédit vous fera succomber. Il ne faut pas qu'il entreprenne ce procès, car il y succomberoit.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin ont la pénultième syllabe longue.

On prononce *sukonber.*

SUCCUBE; substantif masculin. Sorte de démon qui suivant l'opinion populaire prend la forme d'une femme pour avoir la compagnie charnelle d'un homme.

SUCCUIR; ville d'Asie dans la grande Tartarie, au Royaume de Tangut. Il croît aux environs de la rhubarbe estimée dont les habitans font un bon commerce.

SUCCULENT, ENTE; adjectif. *Succosus.* Qui a bien du suc & qui est fort nourrissant. Il ne se dit que des alimens. *Potage succulent. Viande succulente.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin,

qui a une quatrième syllabe très-brève.

On prononce *sukulant.*

SUCCURSALE; adjectif féminin. On appelle *Eglise succursale*, une Eglise qui sert d'aide à une Paroisse. On dit aussi substantivement *une Succursale.*

Les Succursales ne sont point des titres de bénéfice particuliers; elles ne forment ordinairement qu'un seul & même titre avec la Cure dont elles dépendent; cependant cela n'est point général. Un acte de notoriété donné par les Officiers de la Gouvernance de Béthune atteste qu'en Artois il arrive souvent que *deux Paroisses & Territoires distincts & séparés sont conférés & régis par un même Curé sous les deux titres; savoir, celui de la Paroisse où il réside, & le second sous le nom de Succursale; & que les Seigneurs des Paroisses dénommées Succursales sont reconnus pour Seigneurs de Paroisse, & convoqués en cette qualité aux Assemblées générales des Etats de la Province.*

Il y a des Succursales qui sont desservies par le Curé même, qui en ce cas célèbre la Messe dans deux Eglises les jours des Dimanches & des Fêtes; d'autres sont desservies par des Vicaires amovibles, suivant que l'Evêque l'ordonne.

Les offrandes & droits curiaux appartiennent aux Curés dans les Succursales, & non aux Prêtres qui les desservent.

Il doit y avoir des fonts baptismaux dans les Eglises succursales, & les saintes huiles y doivent être gardées, parceque c'est principalement à cause des enfans nouveaux nés & des personnes malades que les Succursales sont établies.

L'opinion commune est qu'il en doit être des Eglises succursales comme des Eglises paroissiales, relativement aux réparations, c'est-à-dire que les habitans doivent entretenir la nef, & les gros décimateurs le chœur, le cancel, fournir les ornemens, &c.

SUCÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SUCER.

SUCER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Sugere.* Tirer quelque liqueur ou quelque suc avec les lèvres. Il se dit également de la liqueur qu'on attire & du corps dont on attire la liqueur. *L'enfant à la mamelle suce le lait de sa nourrice. Sucer du sucre d'orge. Les femmes & les mères des Germains suçoient les plaies de leurs maris & de leurs enfans pour les guérir. Les abeilles sucent les fleurs.*

On dit figurément d'un homme qui a de bonne heure été imbu d'une bonne ou d'une mauvaise doctrine, ou qui a contracté de bonne heure quelque habitude que ce soit, qu'*il l'a sucée avec le lait. Il suça ses erreurs avec le lait. Les Républicains sucent la haine du despotisme avec le lait.*

SUCER, signifie figurément & familièrement tirer peu à peu le bien, l'argent d'une personne. *Les Procureurs sont sujets à sucer leurs Parties. Cette Actrice le suça jusqu'aux os.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

SUCET. *Voyez* REMORA.

SUCEUR; substantif masculin. Il n'est guère d'usage qu'en parlant de certaines personnes qui sucent les plaies pour les guérir.

SUCHEU; ville de la Chine dans la Province de Kiangnan, dont elle est la troisième Métropole. Elle a six

six autres villes dans son département.

SUCHING; ville de la Chine dans la Province de Quangsi, où elle a rang de première grande Cité de la Province.

SUCHUEN; nom d'une Province de la Chine qui ne le cède ni pour la grandeur ni pour l'abondance à aucune autre de l'Empire. Le fleuve Kiang la coupe en deux parties. La Province de Huquang la borne à l'orient; le Royaume de Tibet à l'occident; la Province de Xensi au nord, & celle de Junnan au midi. Elle produit beaucoup de fer, d'étain & de plomb. Cette Province est la sixième en rang. On compte huit Métropoles, six grandes Cités, quatre Villes militaires, une Cité militaire & plusieurs forteresses qui en dépendent.

SUÇOIR; substantif masculin & terme de Conchyliologie. C'est dans un coquillage une partie concave qui a la faculté de se resserrer pour s'attacher au corps environnant, & pour pomper l'eau dans laquelle il nage.

SUÇON; substantif masculin. Espèce de levure qu'on fait à la peau en la suçant violemment. *Sa nourrice lui a fait un suçon.*

SUCRE; substantif masculin. *Saccharum.* Sorte de sel essentiel cristallisable, d'une saveur douce & agréable, contenu plus ou moins abondamment dans beaucoup d'espèces de végétaux, mais dans la plupart en trop petite quantité, ou embarrassé de trop de matières étrangères pour qu'on puisse l'en tirer avec profit.

La plante qui contient & qui fournit le plus de ce sel essentiel est une espèce de roseau qui croît dans les pays chauds, & qu'on nomme *canne à sucre.*

On ignore dans quel temps on a commencé à cultiver ces cannes pour en tirer le sucre. Saumaise prétend que les Arabes avoient cet art il y a plus de huit cens ans. Quoi qu'il en soit, il est certain que le roseau qui donne le sucre croît naturellement en Amérique, comme aux Indes orientales.

L'intérieur des tiges de cette plante est celluleux & rempli d'une grande quantité de suc sucré très-agréable au goût, sur-tout lorsque les cannes sont à leur degré de maturité, & qu'elles ont été produites dans un terrein un peu maigre & bien exposé au soleil.

Cette plante se multiplie de boutures, qu'on enterre environ jusqu'aux deux tiers dans des sillons creusés à trois pieds les uns des autres. Les pousses sortent des nœuds. Dans les terreins maigres on est souvent obligé de faire de nouveaux plants après la seconde coupe; dans les bonnes terres au contraire un même plant se soutient ordinairement pendant vingt ans, & les vieilles souches produisent douze à quinze tiges, dont quelques-unes sont de la hauteur de vingt pieds & du poids de quinze à vingt livres. Elles sont quelquefois quinze ou dix-huit mois, & même plus, avant de parvenir à leur degré de maturité; cela dépend des temps plus ou moins pluvieux & de l'exposition des terres. Ainsi il n'y a point de temps préfixe pour en faire la récolte; mais il est très essentiel de saisir le point de leur maturité.

La méthode dont on se sert pour extraire le sucre est la même pour le fond que celle qu'on emploie pour tirer tout autre sel essentiel

des sucs des plantes, avec cette différence que comme le sucre & les liqueurs qui le contiennent sont très susceptibles de fermentation, ce n'est point par une cristallisation régulière qu'on obtient ce sel, mais par une espèce de coagulation beaucoup moins longue.

Après avoir exprimé le suc des cannes à sucre, on le met dans des chaudières sur le feu; on le fait bouillir à plusieurs reprises avec de l'eau de chaux & de la lessive de cendres, tant pour le clarifier que pour le réduire; on le fait évaporer jusqu'à ce que la plus grande partie se coagule par le refroidissement; on sépare cette partie coagulée ou plutôt cristallisée confusément d'avec la portion qui reste liquide, qu'on nomme *mélasse*, & qu'on fait fermenter pour en tirer une eau-de-vie qu'on nomme *eau-de-vie de sucre* ou *taffia*.

La portion solide bien égoûtée est ce qu'on nomme la *cassonade*; ce sucre est encore embarrassé de beaucoup de parties extractives, mucilagineuses, mielleuses qui le rendent mou & roussâtre. On est obligé pour le purifier entièrement, ce qui se nomme *raffiner*, de le redissoudre dans de l'eau pure, & de lui enlever ces parties hétérogènes par l'ébullition avec les matières employées dans les premières opérations en y ajoutant de plus une certaine quantité de sang de bœuf pour le clarifier & purifier plus parfaitement; on finit tout ce travail par mettre le sucre rafiné dans des vases de terre cuite figurés en cône creux, dont on place la pointe en bas; on couvre le sucre avec une terre détrempée d'un peu d'eau; cette eau descendant & se filtrant peu à peu à travers le sucre, dissout la portion mielleuse qui reste encore & s'écoule avec elle par une petite ouverture pratiquée pour cela à la pointe du cône.

Telle est en abrégé la méthode par laquelle on obtient dans les travaux en grand ce sel essentiel si agréable, d'une utilité si générale, & dont les usages sont connus de tout le monde. Il faut en général beaucoup de purifications & clarifications pour l'obtenir parfaitement blanc & parfaitement pur, principalement à cause des matières visqueuses, & mielleuses qui l'embarrassent.

Ce sel essentiel est dissoluble dans l'eau comme tous les autres sels, & même il est un de ceux qui se dissolvent en plus grande quantité. Il est susceptible de cristallisation; lorsqu'on le fait cristalliser régulièrement comme les autres sels, il forme de très-beaux & gros cristaux transparens, qui portent le nom de *sucre candi*. Il est composé d'un acide uni à une assez grande quantité d'une terre très-atténuée & dans l'état mucilagineux, & à une certaine quantité d'huile de l'espèce de celles qui sont douces & non volatiles, laquelle est dans l'état parfaitement savonneux, c'est-à-dire d'une exacte dissolubilité dans l'eau par l'intermède de l'acide.

Le sucre soumis à la distillation fournit du phlegme, un acide huileux empyreumatique, une petite portion d'huile aussi empyreumatique très-colorée, & laisse un résidu charbonneux assez considérable.

Ce sel est très-susceptible de la fermentation spiritueuse lorsqu'il est étendu dans une suffisante quantité d'eau, & il est substance nutritive pour les animaux, de même que toutes les autres matières suf-

ceptibles de la même fermentation, & qui approchent plus ou moins de sa nature.

On n'a pas encore examiné avec assez d'exactitude les parties nutritives & fermentescibles des végétaux pour savoir si elles sont exactement de la nature du sucre: ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles fournissent les mêmes principes dans l'analyse à peu près dans les mêmes proportions; qu'elles ont toutes une saveur douce, agréable, la plupart même plus ou moins sucrée; qu'il n'y a aucune substance végétale ou animale sucrée qui ne soit fermentescible & nutritive, & qu'enfin on peut retirer de vrai sucre, du sucre parfait de la plupart d'entre elles.

M. Margraff en a retiré des racines de plusieurs de nos plantes potagères, telles que les panais, les carotes, le chervi, la poirée blanche & la poirée rouge ou betterave. Quelques-unes même de ces racines, celles par exemple de la poirée blanche lui en ont fourni une quantité assez considérable; il a obtenu jusqu'à une demi-once de sucre d'une demi-livre de cette racine desséchée. Cet habile Chymiste ayant observé que le sucre est dissoluble dans l'esprit de vin, au lieu que les parties mucilagineuses ne le sont pas, a d'abord employé ce dissolvant avec succès, en l'appliquant à ces racines desséchées; & les faisant ensuite évaporer, il a obtenu facilement un très-beau sucre par ce moyen; mais considérant que cette méthode seroit fort dispendieuse, & voulant rendre sa découverte utile, il s'est servi des procédés usités, auxquels il n'a fait que peu de changemens, & il a pareillement obtenu du sucre; il est vrai qu'il a eu beaucoup de peine à retirer par ces procédés un sucre parfaitement beau, & qu'il a fallu qu'il réitérât beaucoup les solutions, les clarifications, les égoûtemens & imbibitions, comme on peut le voir dans son Mémoire (édition françoise de ses Opuscules, huitième dissertation); mais enfin il a réussi, & cela doit faire espérer qu'on pourra par la suite, en perfectionnant ces procédés, en retirer en plus grande quantité de beaucoup d'autres végétaux, tels que les navets, les pois verts, les choux, les plantes à graines farineuses encore vertes, plusieurs arbres, tels que l'érable, le bouleau & autres, parmi lesquels il y en a dont la saveur est encore plus sucrée que ceux sur lesquels a travaillé M. Margraff.

La plus grande & peut-être même la seule difficulté qu'il y ait à surmonter dans ce travail, vient des substances extractives & visqueuses qui embarrassent tellement la partie sucrée de la plupart des plantes, & qui y sont si adhérentes, qu'elles s'opposent très-puissamment à sa cristallisation. On sépareroit très-facilement ces parties les unes des autres par le moyen de quelque dissolvant qui pourroit extraire le sucre sans toucher à ses substances hétérogènes, ou qui pourroit s'emparer de ces dernières sans dissoudre la partie saccarine : il paroît du moins que c'est de ce côté-là que pourroient tourner leurs vues ceux qui voudroient s'occuper de ces recherches, comme l'avoit commencé M. Margraff par le moyen de l'esprit de vin.

On appelle *sucre brut*, la cassonade qu'on envoie en France pour y être raffinée. *Sucre raffiné*, le sucre brut dont on a enlevé la plupart des parties hétérogènes dont il étoit

embarrassé. *Sucre royal*, le sucre qui a été raffiné deux fois. Et *sucre noir*, le sucre brut qui n'a pas un bel œil, & qu'on n'a pas assez essuyé & écumé quand on la cuit : le sucre bis est fait de ce sucre noir.

On appelle *sucre d'orge*, une composition qui est faite avec du sucre & de l'eau d'orge, & de laquelle on se sert ordinairement pour le rhume ; *sucre tors*, une composition faite de sucre & de jus de réglisse, qui est en petits bâtons tortillés, &dont on se sert pour la même incommodité ; & *sucre rosat*, du sucre blanc cuit dans l'eau rose & réduit en tablettes.

On appelle *confitures à mi sucre*, les confitures où l'on ne met que la moitié du sucre qu'on a accoutumé de mettre aux autres.

On dit figurément & familièrement d'un homme, qu'*il est tout sucre & tout miel* ; pour dire, qu'il est fort doucereux.

SUCRÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* SUCRER.

On dit, que *des confitures sont trop sucrées* ; pour dire, qu'on y a mis trop de sucre en les faisant.

On appelle familièrement, *pois sucrés*, des dragées rondes, & particulièrement celles qui sont faites avec de l'anis ; mais ce n'est guère qu'avec des enfans qu'on se sert de cette facon de parler.

On dit d'un fruit fort doux, qu'*il est sucré. Ces poires sont sucrées. Melons sucrés.*

On dit proverbialement & figurément d'une femme qui par des manières affectées fait la modeste, l'innocente, la scrupuleuse, qu'*elle fait la sucrée.*

SUCRER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Saccharo condire.* Mettre du sucre en masse ou en poudre sur quelque chose. *Sucrer du caffé. Sucrer une orange. Sucrer des groseilles.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

SUCRERIE ; substantif féminin. *Saccharaia officina.* Lieu destiné pour faire le sucre. *Une sucrerie est un bâtiment plus ou moins grand selon le nombre des chaudières qu'on y veut placer. Les plus belles sucreries sont dans les îles d'Amérique, entr'autres dans celle des Barbades.* Il signifie aussi, le lieu où on raffine le sucre. *Les sucreries d'Orléans, de Bordeaux.*

SUCRERIE, se dit encore de certaines choses où il entre beaucoup de sucre, comme dragées, confitures, tourtes, massepains, *&c.* En ce sens il n'est guère usité qu'au pluriel. *Elle aime beaucoup les sucreries.*

SUCRIER ; substantif masculin. Pièce de vaisselle élevée & ronde, dans laquelle on met du sucre en poudre, dont le haut est fait en dôme & percé de petits trous. *Un sucrier de porcelaine. Un sucrier de vermeil.*

SUCRIN ; adjectif masculin. Qui a le goût de sucre. Il ne se dit guère qu'en parlant des melons. *Melon sucrin.*

SUD ; substantif masculin. Le midi, la partie du monde opposée au nord, au septentrion. *Il souffloit un vent de sud. Naviguer vers le sud.*

On dit absolument *le sud* ; pour dire, le vent du sud. *Le sud est un vent favorable pour passer de France en Angleterre.*

SUDBURY ; ville d'Angleterre dans la Province de Suffolck, à douze lieues, nord-est, de Londres. Elle est riche, peuplée & l'on y fabrique

beaucoup de draps. Elle a deux Députés au Parlement.

SUDERKOPING ; ville de Suède dans l'Ostrogothie, à six lieues de la mer *Baltique*.

SUDERMANIE ; Province de Suède, bornée au sud par l'Ostrogothie, & au couchant par la Néricie & la Westmanie. Le lac Méler la sépare de l'Uplande vers le nord, & la mer Baltique la baigne au levant. Sa longueur est de vingt-cinq lieues, & sa largeur de quinze. Son terroir est fertile en bled & en mines de divers métaux. Elle a titre de Duché, & a été rendue célèbre par l'élévation de Charles Duc de Sudermanie, que les États de Suède couronnèrent le 15 Mars 1607, à la place de Sigismond, Roi de Pologne, son neveu. Nikoping est la capitale de cette Province.

SUD-EST ; substantif masculin. Vent qui est entre le sud & l'est. On dit aussi, *sud-sud-est*, pour marquer le vent qui est entre le sud-est & le sud.

Sud-est, se dit en Géographie, pour marquer la partie du monde qui est entre le sud & l'est.

SUDORIFÈRE ; *voyez* Sudorifique.

SUDORIFIQUE ; adjectif des deux genres. Qui provoque la sueur. *Remède sudorifique. Poudre sudorifique. On fait usage des remèdes sudorifiques dans les maladies qui dépendent immédiatement d'une transpiration supprimée ou diminuée.*

Il est aussi substantif. *Le gayac, le sassafras tiennent un rang distingué parmi les sudorifiques. On doit être très-réservé sur l'usage des sudorifiques chez ceux qui sont d'un tempérament vif, ardent, mobile, sec ou sanguin, qui sont sujets à des hémorrhagies, qui ont la poitrine délicate, &c.*

SUD-OUEST ; substantif masculin. Vent qui est entre le sud & l'ouest. On dit aussi, *sud-sud ouest*, pour marquer le vent qui est entre le sud & le sud-ouest.

Sud ouest, se dit en Géographie, pour marquer la partie du monde qui est entre le sud & l'ouest.

SUÈDE ; grand Royaume & l'un des plus septentrionaux de l'Europe, qui s'étend depuis le 28e degré, vingt minutes de longitude, jusqu'au quarante-neuvième ; & depuis le cinquante-cinquième vingt minutes de latitude, jusqu'au soixante-neuvième trente minutes. Il est borné au nord par la Laponie Norwégienne, à l'orient par la Russie ou Moscovie, au midi par le golphe de Finlande & la mer Baltique, & à l'occident par la Norwége.

Ce Royaume jouit d'un air sain, qui est cependant si froid & si peu tempéré, qu'à l'hiver qui occupe les trois quarts de l'année, succèdent durant deux mois des chaleurs excessives. Il n'y a presque point de milieu entre un froid très-violent & une chaleur étouffante ; & par conséquent il n'y a que peu ou point du tout de printemps ni d'automne. Le soleil, dans sa grande élévation est dix-huit heures & demie sur l'horison de Stockolm, & fait pendant quelques semaines un jour continuel ; mais les jours d'hiver sont bien courts à proportion, car le soleil n'y paroît pas cinq heures & demie. La lumière de la lune, la blancheur de la neige & la clarté du ciel, dédommagent foiblement de l'absence du soleil. On se précautionne contre l'âpreté du froid par le moyen des poëles qui sont dans les maisons, & par de bonnes fourrures quand on est obligé de sortir. Les pauvres mêmes sont

obligés de se servir de peaux de mouton, & autres peaux semblables pour pouvoir résister au froid du climat. La négligence en ce genre seroit fatale, car on ne sauroit être mal vêtu en *Suède*, sans courir risque de perdre le nez, les doigts des mains & des pieds, & quelquefois même la vie.

La *Suède* se divise en *Suède* propre, Gothlande, Nortlande & Finlande. La *Suède* propre est située entre les Nordelles au nord, l'Ostrogothland au sud, la mer à l'orient & les Gouvernemens de Bahus, d'Aggerhus & de Drontheim vers l'occident; elle renferme cinq Provinces; savoir, l'Uplande, la Sudermanie, la Vestmanie, la Néricie & la Dalécarlie.

La *Suède* est un pays arrosé de rivières & entrecoupé de grands lacs, qui, avec les montagnes & les forêts occupent plus de la moitié du Royaume. La terre y est ingrate en plusieurs choses utiles à la vie. On y voit des campagnes à perte de vue, couvertes de chênes & de sapins d'une hauteur prodigieuse. La chasse & la pêche produisent de quoi nourrir cette vaste contrée. On chasse les bêtes sauvages pour les manger, & les loups, les renards, les chats sauvages pour en avoir les peaux, qui servent à des fourrures. Il y a quantité d'aigles, de faucons & d'autres oiseaux de proie qui nous sont inconnus. Les renards & les écureuils y deviennent grisâtres, & les lièvres blancs comme de la neige. Outre la mer, les lacs y fourmillent de poissons qu'on ne connoît point ailleurs. On y prend quantité de streamlings, sorte de poisson plus petit qu'un hareng; on le sale, on l'encaque dans des barrils & on le vend ensuite dans tout le pays. Le bétail de la *Suède* est en général petit, ainsi que dans les autres pays septentrionaux. La laine que donnent les moutons est extrêmement grossière, & ne peut servir qu'aux habits de paysans. Les chevaux, quoique petits, sont légers, vigoureux, forts & excellens pour le traineau, qui est l'unique voiture des habitans pendant la longue durée de l'hiver.

Les forêts produisent du bois de charpente & à brûler tant qu'on veut; on en fait un grand débit, tant pour les bâtimens que pour les mâtures des vaisseaux. Les mines de cuivre & de fer sont un objet de commerce considérable. Il y a telle mine de cuivre dont on tire annuellement la valeur d'un million. Outre le fer qui se consume dans le pays, il s'en transporte tous les ans chez l'étranger pour d'assez grosses sommes.

La couronne de Suède, anciennement élective, n'est devenue successive & héréditaire que sous le règne de Gustave I. Il fut résolu dans une assemblée de la noblesse, tenue à Stockholm en 1680, & confirmée à la diète en 1682, que les filles succéderoient à la couronne, si les mâles venoient à manquer dans la famille royale.

Le pouvoir des Rois de Suède avoit été de tout temps limité par celui des états; mais l'autorité se trouvant partagée sans qu'aucune de ces deux puissances sçût précisément le degré d'autorité qui lui appartenoit, la forme du gouvernement changeoit à chaque règne. Gustave Vasa fut le premier des rois qui tenta de faire cesser cette anarchie. Cependant les mêmes vices reparurent encore sous plusieurs de ses successeurs, que leur

foiblesse rendoit incapables de soutenir avec dignité les prérogatives du trône. Gustave Adolphe, aussi grand législateur qu'intrépide guerrier, fonda le premier son autorité sur des principes fixes, & sçut en étendre les droits sans anéantir ceux du peuple. Ses successeurs suivirent son exemple jusqu'en 1680, que Charles XI reçut des mains de la nation un pouvoir absolu & indépendant. Charles XII jouit de la même autorité; mais à sa mort les états assemblés à Stockholm, engagèrent la Princesse Ulrique Éléonore, sœur & héritière de ce Prince infortuné, à renoncer solennellement à tout droit héréditaire sur la couronne, afin qu'elle ne parût la tenir que des suffrages libres de la nation, & l'obligèrent à approuver l'établissement d'une nouvelle constitution, qui déféroit aux Etats la souveraineté & le pouvoir législatif, & confioit au Sénat l'administration des affaires tant publiques que particulières.

Par cette constitution qui fut publiée en 1720, le Monarque se trouvoit subordonné non-seulement aux résolutions des diètes, mais même à celles du Sénat dont il étoit astreint à ratifier & à suivre les délibérations à la pluralité des suffrages. Ainsi les Sénateurs au nombre de seize, pouvoient tout sans le Roi, qui ne pouvoit rien sans eux, & n'étoient comptables qu'à la diète de leur conduite. Mais cette sorte d'aristocratie vient d'être détruite par une révolution mémorable qui a rétabli le souverain pouvoir entre les mains de Gustave III, le 19 Août 1772, sans qu'il y ait eu à cette occasion aucun sang répandu.

Le 22, le Roi de Suède revêtu des ornemens royaux, se rendit à l'assemblée des états, & y prononça sur son trône un discours relatif aux circonstances, lequel fut suivi de la lecture de la forme de gouvernement que ce Prince avoit fait rédiger selon l'esprit des anciennes constitutions observées depuis Gustave Adolphe jusqu'à l'époque de 1680. Ce nouveau plan fut unanimement approuvé & scellé du serment de tous les Ordres de l'Etat: nous allons rapporter quelques unes des dispositions principales de cette pièce intéressante.

La première concerne la religion qui doit être maintenue & observée selon le catéchisme de Luther & la confession d'Ausbourg.

Il est dit ensuite que c'est au Roi & non à d'autres à gouverner le royaume selon la loi de Suède: qu'il maintiendra la justice & poursuivra l'injustice; qu'ainsi personne ne pourra être puni par la perte de sa vie, de son honneur, ou de son état, qu'il n'y ait eu auparavant conviction de crime & jugement légal; & le Prince ne permettra pas qu'aucun de ses sujets puisse être dépouillé de ses biens meubles ou immeubles, en tout ou en partie, sans qu'il y ait été condamné juridiquement & selon la loi.

Après le Roi le Sénat est la principale puissance de l'état. Ce corps doit être composé de Nobles nés en Suède & choisis par le Roi seul. Le nombre des Sénateurs ordinaires est fixé à dix-sept y compris les grandes charges du royaume & le gouverneur général de la Poméranie, mais ce nombre peut être augmenté selon les circonstances.

Le devoir de ces Sénateurs en général & de chacun en particulier, est de donner lorqu'ils en sont re-

quis, leurs avis au Roi sur les affaires & matières importantes de l'état, de s'occuper des moyens d'entretenir le peuple dans l'amour de ses devoirs, & en général de veiller à la prospérité du royaume sans usurper la souveraine puissance.

Les négociations de paix, d'alliance & autres matières importantes doivent être discutées dans l'assemblée du Sénat, mais le Roi peut adopter parmi les différens avis celui qui lui paroît le plus avantageux à l'état; cependant si les Sénateurs étoient unanimement d'une opinion contraire à celle du Roi, ce Prince seroit tenu de conformer la sienne à la leur.

Dans les cas où l'on se pourvoit contre les jugemens des cours supérieures du royaume au tribunal de la révision de justice, qui doit être composé de sept Sénateurs distingués par leurs lumières & leur intégrité, les affaires doivent être décidées à la pluralité des voix; mais si ces voix sont partagées, celle du Roi qui préside à ce tribunal, est prépondérante.

Tous les emplois supérieurs depuis celui de lieutenant Colonel jusqu'à celui de Felt-maréchal, & toutes les autres places de grades correspondans dans l'état Ecclésiastique & dans l'état civil doivent être donnés dans le Sénat par le Roi qui choisit un sujet convenable parmi ceux qui demandent la place vacante, sur le rapport que les Sénateurs lui font du mérite de chacun des prétendans. A l'égard des autres emplois dont la nomination appartient encore à la puissance souveraine, les colléges ou autres à qui il appartient, présentent au Roi trois sujets parmi lesquels il en choisit un pour remplir la place vacante.

Les étrangers doivent être exclus des charges civiles & militaires du royaume, à l'exception de celles de la cour, & à moins que par leurs qualités éminentes, ils ne soient propres à rendre des services distingués à l'état.

Les Parlemens qui après le Sénat sont les principaux corps du royaume sont fixés au nombre de trois comme ils l'étoient avant la révolution. Le premier tient ses séances à Stockholm, & son ressort s'étend sur-tout le pays que les lois anciennes appellent dans un sens plus étroit, le royaume de Suède; le second qui est établi à Ionkioping étend son ressort sur-tout le royaume de Gothie, & le troisième qui est à Abo, embrasse toute la grande principauté de Finlande.

Le Roi ou les états ne peuvent établir aucune commission ni tribunal extraordinaire avec droit de juger. Les établissemens de cette espèce qui avoient lieu avant la révolution, ont été abolis comme des moyens qui ne sont propres qu'à favoriser le despotisme & la tyrannie. Cependant s'il arrivoit qu'une personne de très-haute naissance, un Sénateur ou collége entier se rendît coupable de quelque crime contre le Roi ou contre l'état, & que les accusés ne pussent être jugés ni par les Parlemens, ni par le Sénat, alors on établiroit un tribunal du royaume auquel présideroit le Roi lui-même, ou en sa place, le Prince Royal ou le premier des Princes héréditaires, ou même le plus ancien des Sénateurs, & ce tribunal seroit composé de tous les Sénateurs, du Felt-maréchal, de tous les Présidens des colléges royaux, des quatre plus anciens Conseillers des trois Parlemens du royaume, d'un Général, des deux plus anciens Lieutenans

lieutenans Généraux, des deux plus anciens Généraux majors, du plus ancien Amiral, des deux plus anciens vice Amiraux, du Chancelier de cour & des trois Secrétaires d'état. Après l'instruction du procès, ce tribunal prononceroit l'arrêt à portes ouvertes, lequel seroit ensuite exécuté à moins que le Roi ne jugeât à propos de faire grace au coupable.

Après les Parlemens vient le collége de la guerre, lequel est comme avant la révolution, composé d'un Président, du grand maître de l'artillerie, du quartier maître général, & des Conseillers ordinaires de guerre, qui doivent être versés dans les comptes, & choisis de préférence parmi ceux qui entendent la partie militaire. Ce collége a l'intendance & l'inspection des forces de terre du royaume, de l'artillerie qui sert en campagne & dans les places fortes, des fonds du génie, du canon, des arsenaux, des armes à feu & armes blanches, des munitions & de tout ce qui en dépend, de l'état des places fortes, principalement sur les frontières, des redoutes & ouvrages de guerre, de la levée de la milice, des enrôlemens des revues, *&c.* suivant les instructions, les réglemens & déclarations du Roi.

Le troisième collége du royaume est celui de l'amirauté, lequel est dirigé par un Président qui a pour assesseurs tous les amiraux & autres chefs qui se trouvent sur les lieux. Ce collége a l'inspection, le soin & l'intendance des forces maritimes du royaume & de tout ce qui en dépend, selon les instructions, réglemens & déclarations du Roi.

Le quatrième collége du royaume est la chancellerie à laquelle doit toujours présider un Sénateur Il a pour assesseurs un ou plusieurs Sénateurs, un Chancelier de cour, les Secrétaires d'état & les Conseillers ordinaires de la chancellerie. C'est dans ce collége qu'on rédige & qu'on expédie toutes les constitutions, ordonnances & recez qui regardent le royaume en général, ou les priviléges particuliers des villes & des personnes; & notamment les lettres patentes, brevets, provisions & ordres. Du département de ce collége sont aussi tous les actes des diètes & assemblées, les alliances avec les puissances étrangères, les traités de paix avec les ennemis, l'expédition des Ministres pour les cours étrangères, & toutes les délibérations ordinaires que le Roi prend avec les Sénateurs ou avec quelques-uns d'entr'eux, ainsi que les protocoles qui se tiennent à ce sujet, & tout ce qui s'expédie sous la main & au nom du Roi. Ce collége a aussi l'inspection & l'intendance des postes dans tout le royaume & dans toutes les provinces de la domination Suédoise. Il doit veiller à ce qu'elles soient bien administrées sous la conduite du grand directeur constitué à cet effet. Les Secrétaires d'état doivent avoir en outre une attention très-particulière à ce que les expéditions soient faites & envoyées avec ordre, exactitude & célérité, d'après les décisions du Roi, & conformément au protocole, sans laisser de côté la moindre chose, dans quelque vue & intention que ce puisse être. S'il y avoit, dit la loi, quelqu'un assez téméraire pour faire une expédition contraire aux décisions de S. M. & de chercher à surprendre S. M. (ce qui peut facilement arriver par la quantité d'expéditions), il sera, d'après information & jugement légal, des-

titué de son emploi & puni selon la nature de son délit. C'est pourquoi on doit observer de n'obéir à aucun ordre qu'il ne soit duement contresigné, excepté pour ce qui regarde les affaires de la guerre. Le collége, au reste, doit se conformer au réglement de la chancellerie, & aux instructions, déclarations & réglemens de S. M.

Le Roi doit nommer dans le Sénat, mais sans votation, le Président de la chancellerie, les Conseillers de chancellerie qui sont Sénateurs, le Chancelier de cour, le Chancelier de justice, les Secrétaires d'état & les Secrétaires d'expédition, & S. M. choisit ceux qu'elle juge dignes de sa confiance. Elle nomme de la même manière les Ministres dans les cours étrangères.

Le cinquième collége du royaume est la chambre des finances, qui a un Président & six Conseillers ordinaires. Tous ceux par la main de qui passent les deniers du Roi & de la Couronne, en recette ou en dépense, doivent recevoir leurs ordres de ce collége, & y faire leurs rapports conformément aux instructions, réglemens & déclarations du Roi. Le soin, l'attention & le devoir de ce collége consistoit à veiller à ce que les revenus soient levés duement & dans leur temps, & à procurer leur accroissement; à ce que les terres des domaines soient bien cultivées, administrées & améliorées par une bonne & sage économie; à ce que les droits de fisc ne soient point intervertis, négligés ou perdus, mais que les revenus du royaume soient améliorés de toute manière, proportionnés aux dépenses, économisés & procurés à temps, pour que le crédit se soutienne, & que dans un temps de nécessité le Roi puisse espérer du secours & des ressources dans l'intérieur & hors du royaume. La grande douane de mer, avec son revenu & ses comptes, les petites douanes & les assises appartiennent à l'inspection des grands Directeurs respectifs, subordonnément à l'intendance de ce collége, dans lequel doivent s'expédier les commissions pour les douaniers & les receveurs.

Le comptoir d'état est dirigé par un Président, assisté des Commissaires ordinaires d'Etat. C'est de ce collége que dépendent la disposition & la distribution des revenus: c'est à lui que tous ceux qui administrent des biens de la Couronne doivent au temps prescrit, se présenter avec leurs comptes, comme l'ordonnent & le portent clairement leurs instructions. L'état doit être formé chaque année & à temps. On doit prendre pour règle & fondement l'état de 1696., de façon que les gages & appointemens des places & offices puissent être payés sur les revenus de la Couronne; mais cet état ne peut être étendu ou augmenté que le bien & le service indispensable du Roi & du Royaume ne le demandent.

Le collége des mines a pareillement un Président, ainsi que des Conseillers & Assesseurs ordinaires, & tous par leur savoir & expérience doivent également s'être rendus propres à l'emploi de Juges, & après avoir acquis une connoissance profonde & suffisante de tout ce qui concerne les mines. Ce collége a l'inspection & la direction du maintien des mines & de tout ce qui est relatif à leur bonne administration & amélioration.

Le collége de commerce est com-

posé également d'un Président, de Conseillers, d'Assesseurs & de Commissaires ordinaires qui doivent avoir tous une connoissance parfaite du commerce & du trafic. Il est du devoir de ce collége d'avoir soin que le commerce soit protégé, étendu & amélioré, les manufactures encouragées & bien entretenues, les droits, les réglemens & tarifs de douane maintenus, conformément aux instructions, déclarations & réglemens du Roi.

Le Maréchal du Royaume ou grand Maréchal, est tiré du nombre des Sénateurs. Il a l'Intendance de la Cour, du Château & de la Maison du Roi : il dirige & règle tout ce qui concerne la table & le service de Sa Majesté.

Le grand Gouverneur de Stockholm, le Capitaine-Lieutenant, les Lieutenans & le quartier-maître des Trabans, le Colonel & le Lieutenant-Colonel du régiment des Gardes, le Colonel du régiment du Corps, le Colonel des Dragons du Corps, le Colonel & le Lieutenant-Colonel de l'artillerie, les Adjudans généraux & les Commandans des places sur les frontières, sont des postes de confiance que le Roi donne & retire dans le Sénat, mais sans votation.

Les Princes héréditaires de Suède & les Princes du Sang ne peuvent avoir ni appanage ni gouvernement général, mais on doit leur assigner sur les fonds de l'Etat un revenu proportionné à leur naissance, & duquel ils doivent jouir depuis l'âge de vingt-un ans, temps auquel ils sont déclarés majeurs.

Le revenu du Roi de Suède a été beaucoup augmenté depuis le changement de religion, par la possession des biens du Clergé, & par la réunion au domaine de tous ceux qui avoient été aliénés. Le Roi tire encore son revenu des droits qu'il lève sur les mines du Royaume, sur les amendes & sur les marchandises.

Les Suédois sont grands, bien faits, d'une constitution vigoureuse, & capables de supporter toutes sortes de fatigues. La nature du climat & la bonne éducation leur procurent ces avantages. Leur génie les portant aux choses sérieuses les fait réussir dans les études de ce genre. Depuis la réformation les lettres ont percé en Suéde. Gustave Adolphe les protégea, & la Reine Christine imita son exemple. Stockholm est aujourd'hui embelli d'une illustre Académie des Sciences.

SUÉDOIS, OISE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui est de Suède, qui a rapport à la Suède. *Le Gouvernement Suédois. Les troupes Suédoises. Il a épousé une Suédoise.*

SUÉE; substantif féminin & terme populaire. Inquiétude subite & mêlée de crainte. *On leur donna une terrible suée.*

SVELTE; adjectif des deux genres, & terme de Peinture. Léger, délié, menu. *Les Peintres donnent ordinairement une figure svelte aux Déesses & aux Nymphes.*

SUER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Sudare.* Rendre par les pores quelques humeurs. *Suer du visage. Il est sujet à suer de la tête. Les pieds lui suent. Elle suoit à grosses gouttes. On l'a guérie en la faisant suer.*

En parlant de l'humidité qui paroît sur les murailles dans le temps de dégel, on dit par extension, que *les murailles suent.*

On dit aussi par exagération, qu'*un homme sue de l'encre, de l'huile*; pour dire, que sa sueur a quelque chose de noir, de gluant, d'huileux.

Suer, signifie figurément, travailler beaucoup, se donner beaucoup de peine pour venir à bout de quelque chose. *Ce procès les fit bien suer. Il a bien sué pour vendre cette terre. Il a bien sué sur ce poëme.*

En parlant d'un homme dont la conversation est pesante & importune, on dit, *c'est un homme qui fait suer.*

On dit figurément & par exagération, *suer sang & eau. Il a fallu suer sang & eau, pour le réduire à la raison.* Dans cette phrase, il se prend activement.

On dit, *suer la vérole*; pour dire, se faire suer pour guérir de la vérole; & dans cette phrase, il se prend encore activement.

On dit aussi absolument, *suer*, dans le même sens. *S'il veut guérir il faut qu'il sue, qu'il se fasse suer.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voy.* Verbe.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la syllabe précédente, & la rend longue.

SUERIE; substantif féminin. C'est ainsi qu'on appelle en Amérique le bâtiment où les plantes de tabac coupées sont apportées pour les faire ressuer & fermenter. On les étend dans la *suerie* les unes sur les autres, on les couvre de quelques méchantes toiles ou nates avec des planches par-dessus, & des pierres pour les tenir en sujétion; c'est ainsi qu'on les laisse trois ou quatre jours pendant lesquels elles fermentent, ou pour parler comme aux îles, elles ressuént, après quoi on les fait sécher.

SUÉTONE; (C. Suetonius Tranquillus) étoit fils de Suetonius Lenis, Chevalier Romain. Il fut fort estimé de l'Empereur Adrien qui en fit son Secretaire. Il perdit les bonnes graces de ce Prince pour avoir manqué aux égards dus à l'Impératrice *Sabine*. Le mépris qu'*Adrien* avoit pour son épouse la rendoit triste, chagrine, d'une humeur difficile, & l'on croit que *Suétone* ne se rendit coupable envers cette Princesse, que pour l'avoir brusquée dans ses mauvaises humeurs. Suétone après sa disgrace, vécut dans la retraite & se consola avec les muses d'avoir perdu les faveurs de la cour. *Pline le jeune* qui étoit lié avec lui, dit que c'étoit un homme d'une grande probité & d'un caractère fort doux. *Suétone* avoit composé 1°. un *catalogue des Hommes illustres de Rome*; mais cet ouvrage est perdu. 2°. Plusieurs ouvrages sur la *Grammaire*. 3°. Une *Histoire des Rois de Rome*, divisée en trois livres. 4°. Un livre sur les *Jeux Grecs*, *&c.* mais nous n'avons de lui que la *Vie des douze premiers Empereurs de Rome*, & quelques fragmens de son Catalogue des illustres Grammairiens. Dans son Histoire de la vie des douze Césars, il n'observe point l'ordre des temps. Il réduit tout à certains chefs généraux, & met ensemble ce qu'il rapporte sous chaque chef. Son style manque de pureté & d'élégance; on lui reproche avec raison, d'avoir donné trop de licence à sa plume, & d'avoir été aussi libre & aussi peu mesuré dans ses récits, que les Empereurs dont il fait l'histoire, l'avoient été dans leur vie. Il leur impute même quelquefois des for-

faits qui ne paroissent pas être dans la nature. Il y a plusieurs éditions de cet Auteur avec des Commentaires.

SUETTE; substantif féminin. Espèce de maladie contagieuse fort courte, mais très-redoutable. Elle est commune en Angleterre, où on ne la connoît, selon Willis, que depuis trois cens ans. Elle s'est répandue ensuite dans le Dannemarck, la Norwége & plusieurs autres régions septentrionales : il n'y en a pas cinquante qu'on l'a vue pour la première fois en France où elle est assez rare. On l'a assez bien définie, une fièvre éphémère pestilentielle, qui ne dure ordinairement que vingt-quatre heures.

La suette est très-meurtrière, & enlève communément les deux tiers des malades qui en sont affligés, surtout lorsqu'ils tombent entre les mains de ceux qui ignorent la façon de la traiter. Elle attaque toujours brusquement les gens les plus vigoureux, & semble respecter les vieillards & les enfans.

Son commencement se manifeste ordinairement par un grand accablement ou par des défaillances : quelques-uns souffrent un tremblement général, ou une sorte de frisson convulsif; il survient après une moiteur âcre, qui dégénère en sueurs très-abondantes, lesquelles ne cessent souvent qu'avec la vie, & caractérisent très bien cette cruelle fièvre. Le plus grand nombre meurt avant les vingt-quatre heures; on en a vu périr en six heures de temps. Si l'on passe le jour entier, on est communément hors de danger; mais on doit craindre la rechute : on en voit cependant qui vont jusqu'au quatrième ou cinquième jour; mais très-rarement jusqu'au septième. Les malades, dont l'esprit est autant abattu que le corps, se plaignent d'une chaleur extraordinaire, d'une grande douleur à la région des reins : ils sont tourmentés par la soif; leur respiration est fréquente & difficile; ils ont des palpitations, des cardialgies, des anxiétés, & même des syncopes : leur pouls n'a point de règle; mais il est communément fréquent, élevé & inégal : une frayeur mortelle s'empare de leur esprit; ils passent de cet état dans le délire ou l'assoupissement qui conduisent à la mort. Les hémorrhagies, dans la suette, sont assez rares, de même que les éruptions; on a vu de ces dernières approchant de celles de la rougeole. On a observé que cette épidémie ne régnoit ordinairement que trois ou quatre mois, & qu'elle étoit précédée par un temps humide.

Ce qu'on peut faire de mieux en traitant cette maladie, est d'entretenir les sueurs, ou de les exciter pendant vingt-quatre heures. On prive les malades de la boisson, pendant les cinq ou six premières heures, on la leur permet ensuite pour tout aliment : on doit leur faire éviter avec une attention particulière, le froid; on a même éprouvé plusieurs fois qu'il étoit dangereux d'y exposer les mains. On éloigne, & l'on combat, autant que l'on peut, le sommeil qui les presse. Lorsque la sueur ne paroît pas suffisante, on l'excite par des frictions faites avec des linges chauds ou de la flanelle : on use, dans la même vue, des diaphorétiques & des sudorifiques; mais on ne doit user de ces remèdes qu'avec beaucoup de ménagement & de prudence. A l'égard de la saignée, il est certain

qu'elle ne convient pas à cette maladie, quoiqu'on ait avancé qu'elle avoit produit les meilleurs effets à Beauvais; mais on a reconnu dans la suite, que la maladie qui y régnoit, n'avoit pas le caractère de la suette.

Lorsque tous les accidens de cette maladie sont passés, on ne doit pas laisser de se tenir chaudement pendant quelque temps : cette précaution est importante; car on a éprouvé que lorsqu'on l'a négligée, il est survenu des cours de ventre rébelles à tous les secours, & qui ne manquoient guère d'enlever ceux que la suette avoit épargnés.

SUEUR, (Eustache le) Peintre, né à Paris en 1617, mort dans la même ville en 1655, étudia sous *Simon Vouet*, qu'il surpassa bientôt par l'excellence de ses talens. Ce savant Artiste n'est jamais sorti de son pays; cependant ses ouvrages offrent un grand goût de dessein, formé sur l'antique & d'après les plus grands Peintres Italiens. Un travail réfléchi, soutenu d'un beau génie, le fit atteindre au sublime de l'art. Il n'a manqué à le *Sueur*, pour être parfait, que le pinceau de l'école Vénitienne. Son coloris auroit eu plus de force & de vérité, & il auroit montré plus d'intelligence du clair-obscur. Ce Peintre fit passer dans ses tableaux la noble simplicité & les graces majestueuses qui sont le principal caractère de *Raphaël*. Ses idées sont élevées, ses expressions admirables, ses attitudes bien contrastées. Il peignoit avec une facilité merveilleuse. On remarque dans ses touches une franchise & une fraîcheur singulière. Ses draperies sont rendues avec un grand art. Le *Sueur* avoit cette simplicité de caractère, cette candeur & cette exacte probité, qui donnent un si grand prix aux talens éminens. Ses principaux ouvrages sont à Paris.

SUEUR; substantif féminin. *Sudor*. Humeur, eau, sérosité qui sort par les pores quand on sue. *Sueur abondante. Sueur froide. On peut dans la sueur considérer la quantité, la qualité, les parties par où elle se fait, le temps de la maladie auquel elle a lieu, & l'état du malade qui l'éprouve. La sueur peut servir non-seulement à annoncer un événement futur favorable ou fâcheux, mais souvent elle contribue à le produire. La sueur survint & la fièvre cessa. On doit en général regarder comme avantageuses, les sueurs qui surviennent le troisième, le cinquième ou le septième jour de la maladie.*

On dit proverbialement, *gagner son pain, gagner sa vie à la sueur de son corps, à la sueur de son visage*; pour dire, en travaillant beaucoup, en se donnant beaucoup de peine. *Il est obligé du gagner son pain à la sueur de son corps.*

SUEUR ANGLOISE, se dit d'une sorte de maladie qu'on appelle autrement suette. *Voyez* ce mot.

SUEURS, se dit figurément au pluriel des peines qu'on s'est données pour réussir à quelque chose. *Après bien des fatigues & des sueurs il est venu à bout de ce qu'il avoit entrepris.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

SUEZ; petite ville d'Égypte sur un golfe de même nom dans la partie la plus septentrionale de la mer rouge, à trente lieues, est, du Caire.

Le golfe de Suez est séparé de la Méditerranée par un isthme d'environ 50 lieues qui joint l'Asie à l'A-

frique, & qu'on appelle isthme de Suez.

SUFFÈTES; substantif masculin pluriel & terme d'antiquité. On appeloit ainsi chez les Carthaginois les deux principaux Magistrats de la République qui étoient élus parmi les Sénateurs les plus distingués par la naissance, par la richesse & par les talens. Leur autorité ne duroit que pendant une année, comme celle des Consuls Romains; mais il ne paroît pas que les suffètes fussent chargés du commandement des armées pendant leur Magistrature, pour l'ordinaire leurs fonctions étoient purement civiles; cependant nous voyons qu'Annibal, Himilcon & Magon ont commandé les armées des Carthaginois dans le temps même qu'ils étoient revêtus de la dignité de suffètes; ils convoquoient le Sénat, auquel ils présidoient; ils y proposoient les matieres sur lesquelles on devoit délibérer; ils recueilloient les suffrages. Quelques Auteurs croient qu'ils avoient le droit de vie & de mort, & d'infliger les punitions qu'ils jugeoient à propos. Aucune loi ne pouvoit passer dans le Sénat sans leur concours; lorsqu'ils n'étoient point d'accord avec le Sénat, le peuple décidoit. Chaque ville de la domination Carthaginoise avoit des suffètes, à l'exemple de la capitale.

SUFFIRE; verbe neutre irrégulier de la quatrième conjugaison. *Sufficere.* Pouvoir fournir, pouvoir subvenir, pouvoir satisfaire à quelque chose. Il se dit également des choses & des personnes. Quand il se dit des choses, il signifie qu'elles sont de la qualité, ou dans la quantité nécessaire; & quand il se dit des personnes, il signifie, qu'elles ont les talens & les moyens nécessaires pour faire ce qu'elles se proposent, ou ce qu'on exige d'elles. *Ses revenus ne suffisent pas pour l'entretenir. Tout l'or de Crésus ne suffiroit pas à contenter cet avare. Peu d'argent suffit au Philosophe, parce qu'il sait avoir peu de besoins. Je ne pouvois pas suffire à tout.*

On dit dans le style familier, *cela suffit, cela me suffit;* pour dire, voilà qui est bien, c'est assez, n'en parlons plus.

On dit proverbialement, *à chaque jour suffit sa peine;* pour dire, qu'il ne faut pas se tourmenter inutilement pour l'avenir.

Ce verbe s'emploie souvent impersonnellement. *Il suffisoit de mille écus pour payer ses dettes. Il auroit suffi de faire cette démarche pour réussir. Vous voulez l'épouser, il suffit.*

Les temps simples de ce verbe se forment comme ceux du verbe *contredire*, à l'exception du participe passif qui fait *suffi.*

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire *Avoir. Il a suffi, il auroit suffi*, &c.

SUFFISAMMENT; adverbe. *Sufficienter.* Assez. *Il a du blé suffisamment pour nourrir sa famille. Le Prince est suffisamment au fait de cette intrigue.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la dernière moyenne.

Voyez Assez, pour les différences relatives qui en distinguent *suffisamment.*

On prononce *sufizamam.*

SUFFISANCE; substantif féminin. Ce qui suffit, ce qui est assez. *La garnison avoit encore suffisance de munitions de guerre & de bouche. Je ne veux plus de ces marchandises j'en ai ma suffisance.* Ce terme ne s'emploie

ordinairement que dans le ſtyle familier.

On dit proverbialement, *qui n'a ſuffiſance n'a rien;* pour dire, que quelques biens que poſsède un homme, s'il ne ſait pas s'en contenter, il eſt auſſi malheureux que s'il n'avoit rien.

A Suffisance, ſe dit adverbialement dans le ſtyle familier, pour ſignifier, ſuffiſamment, aſſez. *Il paroît qu'il y aura cette année des fruits à ſuffiſance.*

Suffisance, ſignifie auſſi, capacité, aptitude pour quelque emploi. *Le Roi étant informé de ſa capacité & ſuffiſance.* Il n'eſt guère uſité que dans le ſtyle de Chancellerie.

Suffisance, ſignifie encore, vanité, préſomption. *La ſuffiſance eſt ſouvent une ſuite de l'ignorance. Il a une ſuffiſance qui le rend inſupportable.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue & la quatrième très-brève.

SUFFISANT, ANTE; adjectif. *Sufficiens.* Qui ſuffit. *Un mulet n'eſt pas ſuffiſant pour porter cette charge. Ces proviſions ſont ſuffiſantes pour nourrir l'équipage du vaiſſeau pendant trois mois. On lui a offert une bonne & ſuffiſante caution. Les Théologiens ſont partagés ſur la nature de la grâce ſuffiſante.*

Suffisant, ſignifie auſſi, orgueilleux, préſomptueux. *Je ne connois perſonne qui ſoit plus ſuffiſant que lui. C'eſt une femme bien ſuffiſante. Il a l'air ſuffiſant.*

Il s'emploie auſſi ſubſtantivement. *C'eſt un ſuffiſant. Elle fait la ſuffiſante.*

SUFFOCANT, ANTE; adjectif. Qui ſuffoque. *Air ſuffocant. Des vapeurs ſuffocantes.*

SUFFOCATION; ſubſtantif féminin. *Suffocatio.* Étouffement, perte de reſpiration, ou grande difficulté de reſpirer. *L'air chaud produit la ſuffocation, parce qu'un des principaux uſages de l'air eſt de tempérer la chaleur du poumon.*

On appelle *ſuffocation de matrice* ou *hyſtérique*, une grande difficulté de reſpirer, cauſée par des vapeurs de mère dont l'effet eſt un reſſerrement de la poitrine & de la gorge, qui empêche une femme de reſpirer, & l'étrangle comme ſi elle avoit une corde qui lui ſerrât le cou, ou un morceau qu'elle ne pût avaler.

SUFFOLK; Province maritime d'Angleterre, au diocèſe de Norwich. Elle eſt bornée au nord par le Duché de Norfolck, au midi par le Comté d'Eſſex, au levant par le Norfolck encore, & au couchant par la province de Cambridge.

La province de Suffolk eſt d'une figure approchante d'une demi-lune. Elle a vingt-cinq milles dans ſa plus grande largeur du nord au ſud, quarante-cinq de longueur de l'orient à l'occident, & cent quarante de circuit. Les anciens Icéniens habitoient cette province, ainſi que celle de Norfolck & de Cambridge. Les Saxons firent de tout cela un royaume, auquel ils donnèrent le nom d'*Eſt-Angle.*

On compte dans la province de Suffolck vingt-deux hundreds ou centaines; vingt-huit villes ou bourgs à Marché; cinq cens ſoixante & quinze paroiſſes, & environ un million d'arpens de terre. Il s'y trouve ſept villes ou bourgs à Marché, qui ont droit de députer au Parlement, ſavoir Ipſvich capitale, S. Edmondbury, Dunvich, Orford, Alborough, Eye & Sudbury.

L'air de cette province eſt fort doux & fort ſain. Son terroir eſt très-

très-fertile, étant pour la plupart & d'argile & de marne. Il produit le meilleur beurre d'Angleterre. Les manufactures de draps & de toiles de cette province, contribuent encore à y entretenir l'abondance.

SUFFOQUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SUFFOQUER.

On appelle *viandes suffoquées*, la chair des bêtes dont on n'a point fait sortir le sang. *Le premier Concile de Jérusalem défend de manger des viandes suffoquées.*

SUFFOQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Étouffer, faire perdre la respiration. Il se dit ordinairement du manque de respiration qui arrive par quelque cause intérieure. *Il lui survint une esquinancie qui le suffoqua.*

SUFFOQUER, s'emploie aussi quelquefois au neutre. Ainsi on dit d'un homme qui étouffe, qu'*il est près de suffoquer*; & par exagération en parlant d'un homme qui a une extrême envie de parler, on dit, *si vous ne le laissez parler, il va suffoquer.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

SUFFRAGANT; adjectif & substantif masculin. Terme relatif qui se dit d'un Évêque à l'égard de son Métropolitain.

Les Évêques d'une même province élisoient autrefois l'Archevêque ou confirmoient son élection par leurs suffrages : origine du terme de *suffragant*.

L'Évêque est appelé *suffragant* dans le sens que nous venons d'expliquer, *dioéscain* relativement à son propre diocèse, & *ordinaire* par rapport à sa juridiction.

L'Archevêque ou le Métropolitain a une supériorité de juridiction sur ses suffragans.

SUFFRAGANT, se dit aussi d'un Évêque qui n'ayant que le titre d'un Évêché *in partibus*, est attaché à faire les fonctions épiscopales dans le diocèse d'un autre Évêque. *Le suffragant de Strasbourg.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

SUFFRAGE; substantif masculin. Déclaration qu'on fait de son sentiment, de sa volonté, & qu'on donne, soit de vive voix, soit par écrit ou autrement, dans le cas d'une élection, d'une délibération.

En toute délibération les suffrages doivent être libres dans les tribunaux; les *suffrages* uniformes de deux proches parens savoir du père & du fils, de deux frères, de l'oncle & du neveu, du beau-père & du gendre, & celui des deux beaux-frères ne sont comptés que pour un; c'est le Président de l'assemblée qui recueille les *suffrages* : les Conseillers donnent leur *suffrage* de vive voix. Quand il s'agit d'une élection par scrutin, on donne quelquefois les *suffrages* par écrit.

SUFFRAGES, se prend aussi quelquefois pour approbation. *Ce tableau a enlevé les suffrages de tous les connoisseurs.*

On appelle *suffrages de l'Église*, les prières que l'Église universelle fait pour les fidelles; & *suffrages des Saints*, les prières que les Saints font à Dieu en faveur de ceux qui les invoquent.

On appelle encore *suffrages*, certaines prières qui se disent dans l'office à la fin de Laudes & de Vêpres, en certains jours de l'année, pour la commémoration des Saints.

On appelle *menus suffrages*, certaines oraisons de dévotions parti-

culières. Il se prend toujours ironiquement.

SUFFUMIGATION; substantif féminin. Il signifie la même chose que *fumigation*, & s'emploie particulièrement en Médecine & en parlant de cérémonies superstitieuses.

SUFFUSION; substantif féminin & terme de Médecine. *Suffusio*. Épanchement. Il se dit du sang ou de la bile qui s'épanche entre cuir & chair. *La jaunisse provient d'une suffusion de la bile.*

SUGER, né en 1082, fut mis à l'âge de 10 ans, dans l'Abbaye de Saint Denis, où *Louis*, depuis *Louis le gros*, étoit élevé. Lorsque ce Prince fut de retour à la cour, il y appela *Suger*, qui fut son conseil & son guide. L'Abbé *Adam* étant mort en 1122, *Suger* obtint sa place. Il avoit l'intendance de la justice & la rendoit à son Abbaye avec autant d'exactitude que de sévérité. Les affaires de la guerre & les négociations étrangères étoient encore de son département; son esprit actif & laborieux suffisoit à tout. L'Abbé *Suger* réforma son Monastère en 1127, & donna le premier l'exemple de cette réforme. Les personnes du monde n'eurent plus dès-lors un si libre accès dans l'Abbaye, & l'administration de la justice fut transportée ailleurs. *Suger* étoit dans le dessein de se renfermer entièrement dans le cloître, mais *Louis VII*, en partant pour la Palestine, le nomma Régent du royaume. Les soins du Ministre s'étendirent sur toutes les parties du gouvernement. Il ménagea le trésor royal avec tant d'économie, que sans charger les peuples il trouva le moyen d'envoyer au Roi de l'argent toutes les fois qu'il en demanda. Ce Ministre mourut à Saint Denis en 1152, entre les bras des Évêques de Noyon, de Senlis, & de Soissons. Le Roi honora ses funérailles de sa présence & de ses larmes. On a de lui des *lettres* & quelques autres ouvrages. M. l'Abbé *Raynal* a fait un parallele de *Saint Bernard* & de *Suger*, qui est entièrement à l'avantage de celui-ci. Ces deux hommes avoient tous deux de la célébrité & du mérite. Le premier avoit l'esprit plus brillant. Le second l'avoit plus solide. L'un étoit opiniâtre & inflexible, la fermeté de l'autre avoit des bornes. Le solitaire étoit spécialement touché des avantages de la religion, le Ministre du bien de l'état. *Saint Bernard* avoit l'air, l'autorité d'un homme inspiré : *Suger* les sentimens & la conduite d'un homme de bon sens. Un sage n'a jamais raison auprès de la multitude contre un enthousiaste. Les déclamations de l'un l'emportèrent sur les vues de l'autre; & le zèle triompha de la politique. Les suites de cette entreprise, (il est question ici de la croisade de *Louis-le-jeune*) également honteuse & funeste, apprirent à l'Univers qu'un homme d'état lit mieux dans l'avenir qu'un prétendu Prophete.

Si Saint Bernard est maltraité dans ce portrait, Suger y est peint sous ses véritables traits. Dom *Gervaise* a écrit sa vie.

SUGGÉRÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SUGGÉRER.

SUGGÉRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Suggerere*. Mettre, insinuer, faire entrer dans l'esprit de quelqu'un, lui inspirer quelque chose, quelque dessein. *Elle lui suggéra l'avis de s'adresser directement au Prince. Il lui dit tout ce que l'amour peut suggérer de plus tendre.*

On dit, *suggérer un testament;* pour dire, faire faire un testament par adresse, par artifice, ou par insinuation, à l'avantage de quelqu'un ou à son désavantage.

Différences relatives entre *insinuer*, *persuader*, *suggérer*.

On *insinue* finement & avec adresse. On *persuade* fortement & avec éloquence. On *suggère* par crédit & avec artifice.

Pour *insinuer*, il faut ménager le temps, l'occasion, l'air & la manière de dire les choses. Pour *persuader*, il faut faire sentir les raisons & l'avantage de ce qu'on propose. Pour *suggérer*, il faut avoir acquis de l'ascendant sur l'esprit des personnes.

Insinuer dit quelque chose de plus délicat. *Persuader* dit quelque chose de plus pathétique. *Suggérer* emporte quelquefois dans sa valeur quelque chose de frauduleux.

On couvre habilement ce qu'on veut *insinuer*. On propose nettement ce qu'on veut *persuader*. On fait valoir ce qu'on veut *suggérer*.

On croit souvent avoir pensé de soi-même ce qui a été *insinué* par d'autres. Il est arrivé plus d'une fois qu'un mauvais raisonnement a *persuadé* des gens qui ne s'étoient pas rendus à des preuves convaincantes & démonstratives. La société des personnes qui ne pensent & n'agissent qu'autant qu'elles sont *suggérées* par leurs domestiques ne peut pas être d'un goût bien délicat.

SUGGESTION; substantif féminin. *Suggestio*. Instigation, persuasion. Il ne se dit qu'en mauvaise part.

La suggestion est un moyen de nullité contre les actes qui en sont infectés, & sur-tout contre les testamens faits en maladie, ou dans une extrême vieillesse, parce que les personnes âgées ou malades sont plus susceptibles de *suggestion* que d'autres.

Quelques coutumes exigeoient pour la validité des testamens que l'on y fît mention que le testateur l'avoit fait sans *suggestion* de personne; mais comme cette énonciation pouvoit elle même être suggérée, la nouvelle ordonnance en a abrogé la nécessité.

SUICER, (Jean-Gaspard) né à Zurich en 1620, y fut Professeur public en Hébreux & en Grec, & y mourut en 1688. On a de lui un *Lexicon* ou *Trésor ecclésiastique* des Pères Grecs, dont la meilleure édition est celle d'Amsterdam en 1728, en 2 vol. *in-fol.* Cet ouvrage est utile & prouve beaucoup de savoir. *Henri Suicer* son fils, Professeur à Zurich, puis à Heidelberg, mort en cette dernière ville en 1705; se fit connoître aussi par quelques productions.

SUICIDE; substantif masculin. Action de celui qui se tue lui-même. Suivant la disposition des lois Romaines, ceux qui se tuoient eux-mêmes, soit par le fer, soit par le poison ou autrement, n'étoient point punis en leurs cadavres, ni leurs biens confisqués, sinon lorsqu'ils se trouvoient accusés de quelque crime, & qu'ils avoient prévenu leur condamnation par une mort volontaire.

Mais la jurisprudence canonique que nous suivons en ce Royaume, a changé cette disposition du droit civil. Elle regarde comme de vrais homicides ceux qui se font mourir eux-mêmes en quelque manière & pour quelque cause que ce soit, & elle défend de leur donner la sépulture chrétienne.

Les capitulaires de Charlemagne

& de Louis le Débonnaire, renferment aussi une disposition presque semblable. Suivant les établissemens de Saint Louis, de l'année 1270, la confiscation des meubles doit avoir lieu contre ceux qui se sont homicidés eux-mêmes. En voici les termes : « Se il advenoit que aucuns » hons se pendît, ou noyât ou s'oc- » cît en aucune manière, li meu- » bles seroient au Baron, & aussi » ceux de la femme ».

L'article 586 de l'ancienne Coutume de Bretagne, & le 531 de la nouvelle, portent, « que si au- » cun se tue à son escient, il doit » être pendu & traîné comme meur- » trier ».

Aujourd'hui on condamne les cadavres de ceux qui se sont homicidés eux-mêmes, à être traînés sur une claie la face contre terre, & ensuite à être pendus par les pieds; & on les prive de la sépulture.

Mais il faut observer qu'on ne punit ainsi que ceux qui se tuent de sang froid, & avec un usage entier de la raison, & par la crainte du supplice. Ainsi on ne prononce aucune peine contre ceux qui se tuent étant en démence, ou même sujets à des égaremens d'esprit.

Outre la peine dont on vient de parler, les biens du condamné sont confisqués au profit du Roi ou des Seigneurs à qui la confiscation appartient.

Divers Auteurs font cependant au sujet de cette confiscation, une distinction entre ceux qui se tuent pour éviter la honte d'un supplice, & ceux que la perte de quelque procès; ou quelqu'autre chagrin violent engagent à se défaire eux-mêmes, parce que ces sortes de chagrins ne permettent pas le plus souvent que l'on soit maître de soi-même, & dérangent entièrement l'esprit.

Telle est la disposition de la coutume de Normandie qui porte, que les meubles de ceux qui se sont occis eux-mêmes, appartiennent au Roi, &c. mais que néanmoins si par force de maladie, frénésie ou autre accident, ils étoient cause de leur mort, leurs meubles demeureront aux héritiers, aussi bien que leurs immeubles.

C'est aussi le sentiment de Coquille, en ses questions, où il dit que si quelqu'un s'est fait mourir par ennui de vivre, ou impatience de douleur, on doit pour l'exemple, ordonner que son corps sera pendu, ou jeté à la voirie; mais que ses biens ne doivent point être confisqués.

Bretonnier, en ses observations sur Henris, dit aussi qu'au Parlement de Toulouse, on suit la distinction portée par le droit Romain, qui distinguoit ceux qui se tuoient dans la crainte du supplice dû à leur crime, d'avec ceux qui se donnoient la mort par impatience, ou par ennui de la vie, ou par excès de fureur & de folie; & il ajoute que la loi punit les premiers, mais qu'elle excuse les autres.

La constitution de Charles V de l'année 1551, renferme une disposition entiérement conforme à la distinction dont on vient de parler. Cet article porte, que si une personne étant accusée en justice de faits pour lesquels, en cas de conviction, elle seroit punie en son corps & en ses biens, vient à se tuer elle-même, dans la crainte de subir le supplice qu'elle auroit mérité, ses héritiers seront privés de la succession, qui doit être confisquée au profit des Seigneurs à qui la confis-

cation appartient ; mais que si cette personne n'a point agi par ce motif, & qu'elle se trouve seulement dans le cas d'avoir mérité une simple punition corporelle, ou qu'elle se soit portée à cette extrémité par l'effet d'une maladie de corps, de mélancolie, de foiblesse ou de quelqu'autre infirmité semblable, ses héritiers succéderont à ses biens, sans qu'on puisse alléguer aucun usage, ou coutume contraire.

Dans le doute, on présume toujours que celui qui s'est tué, l'a fait plutôt par folie ou par chagrin, qu'en conséquence de quelque crime commis; à moins qu'on ne prouve le contraire.

Boniface rapporte un Arrêt du Parlement de Provence du 22 Mars 1642, qui a jugé que la procédure criminelle faite contre celui qui se tue volontairement par le dégout de la vie, est nulle.

On trouve même plusieurs exemples de pareils délits, qui n'ont point été poursuivis en justice. Les Mémoires manuscrits du règne de Henri III, racontent que le 18 Avril 1584, au Roussai, près d'Etampes, un Médecin, nommé Malmedy, homme illustre dans sa profession, & excellent Philosophe, se coupa la gorge, & se précipita & tua, outré de chagrin & de désespoir, à cause des grandes dettes dont il étoit accablé; & ils ne parlent point qu'il y ait eu contre lui aucune condamnation.

Il ne paroît pas non plus qu'il y ait eu aucune poursuite faite contre Aimar Rauconet, Président aux Enquêtes du Parlement de Paris, qui se tua, parce qu'étant accusé d'inceste avec sa fille, il prévoyoit qu'on le condamneroit à mort.

Le Parlement de Dijon a jugé par Arrêt du 22 Août 1733, que le crime de suicide se prescrit par cinq ans, & qu'après ce temps on ne peut faire le procès au cadavre ou à la mémoire du défunt.

SUIDAS; Ecrivain Grec sous l'empire d'*Alexis Comnène*, & Auteur d'un *Lexicon* Grec historique & géographique. Outre l'interprétation des mots, on y trouve encore les vies de plusieurs Savans & d'un grand nombre de Princes. Ce sont des extraits qu'il a pris dans les Ecrivains qui l'avoient précédé. Sa composition est faite sans choix & sans jugement. Quelques-uns pour le justifier, ont dit que depuis lui on a ajouté beaucoup de choses à son ouvrage, & que les fautes ne sont que dans les additions. Quoique cet ouvrage ne soit pas toujours exact, il ne laisse pas d'être important, parce qu'il renferme beaucoup de choses prises des anciens. La meilleure édition du *Lexicon de Suidas* est celle de *Kuster*, en trois vol. *in-fol.* en Grec & en Latin, avec des notes pleines d'érudition.

SUIE; substantif féminin. *Fuligo.* Matière noire & épaisse que la fumée laisse & qui s'attache au tuyau de la cheminée.

Comme tous les corps inflammables subissent une décomposition totale dans leur inflammation, tout ce qu'ils contiennent de principes volatils, & même à l'aide de ceux-ci, une partie de leurs principes fixes, s'élèvent en vapeurs, dont une partie brûle avec flamme, se dissipe & se détruit totalement, & une autre partie se sublime, & s'attache aux premiers corps froids qu'elle rencontre.

La suie est la portion de la flamme qui se réduit en fumée noire, & qui n'a pu s'enflammer réelle-

ment, faute de contact suffisant avec l'air ; car si les vapeurs qui s'exhalent d'un corps inflammable fortement chauffé, étoient assez raréfiées, pour que chacune de leurs parties fût bien environnée d'air, elles brûleroient toutes avec flamme, & alors on n'auroit aucune fumée ni suie, ou du moins cette suie ne seroit point noire & ne contiendroit plus rien d'inflammable. C'est par cette raison que plus on admet d'air entre les corps qui brûlent avec flamme, moins on a de fumée & de suie ; & réciproquement la suie, quoique provenant des corps de même nature, doit être fort différente, suivant la manière dont ils ont brûlé. En général, il n'y a rien de constant sur la nature & les principes de la suie, elle diffère non-seulement par les causes dont nous venons de parler, mais encore par la nature des substances inflammables dont elle provient ; on sent bien que les végétaux dont on ne retire point ou que très-peu d'alkali volatil, doivent fournir une suie différente de celles des matières animales ; que celle d'une huile pure, ne doit pas être la même que celle d'une plante pourvue de tous ses principes. Mais ces différences n'ont point encore été observées, parce que les Chymistes ne se sont guère occupés de cet objet.

On sait seulement que la suie ordinaire des cheminées a une saveur âcre, amère & empyreumatique fort désagréable ; qu'elle fournit dans l'eau une matière colorante fauve dont on se sert dans la teinture, ce qui prouve qu'elle contient des parties salines, huileuses, savonneuses ; qu'elle est capable de brûler encore de nouveau très-vivement & avec beaucoup de flamme, comme on le voit quand le feu prend dans les cheminées.

Si l'on distille cette suie à la cornue, on en retire du phlegme, de l'alkali volatil, partie concret, partie en liqueur, une huile noire empyreumatique, & il reste dans la cornue une matière charbonneuse fort abondante, dont on peut obtenir de l'alkali fixe après l'incinération. Il est très-possible qu'on retire aussi une certaine quantité d'acide de certaines suies ; & ordinairement en poussant la distillation à un très-grand feu sur la fin, on fait sublimer un peu de sel ammoniac.

Comme il n'y a aucune suie, même provenant de matières végétales, qui ne fournisse beaucoup d'alkali volatil, cela prouve que pendant la combustion à feu ouvert, les principes des végétaux éprouvent des changemens qui ont quelque ressemblance avec ceux qu'occasionne la putréfaction. De plus la quantité de matière charbonneuse fixe qui reste après la distillation de la suie, & qui fournit de l'alkali fixe avec beaucoup de terre par l'incinération, démontre qu'une quantité assez considérable des principes fixes des corps inflammables, est enlevée & portée même très-haut, par l'effet de leur combustion avec flamme.

SUJET, ETTE ; adjectif. Soumis, astreint, qui est dans la dépendance. *Nous sommes tous sujets aux lois du Prince. Un enfant est sujet à son père.*

Sujet, signifie aussi, être obligé à supporter quelques charges, & à payer certains droits. *Les nobles ne sont pas sujets à la taille. Tout le monde est sujet à la capitation.*

Sujet, signifie encore, qui est astreint à quelque nécessité inévitable. *Les*

hommes sont sujets à toutes sortes de maux & d'incommodités. Tous les animaux sont sujets à la mort.

On dit, *être sujet à l'heure;* pour dire, être obligé de se rendre exactement en quelque endroit à certaine heure précise. On dit proverbialement dans le même sens, *être sujet à un coup de marteau.*

SUJET, s'emploie aussi absolument. Ainsi on dit, qu'*un Maître tient ses Domestiques fort sujets;* pour dire, qu'il exige d'eux un service fort assidu; qu'*un père tient son fils de court & fort sujet;* pour dire, qu'il ne lui laisse presque aucune liberté; &, qu'*une femme est fort sujette auprès de son mari;* pour dire, qu'elle se tient continuellement auprès de lui. Il est du style familier.

En ce sens, on dit d'un emploi, d'un métier qui oblige à une grande assiduité, que c'*est un emploi où il faut être extrêmement sujet:* & absolument, que c'*est un emploi fort sujet;* pour dire, que c'est un emploi fort assujettissant. Ce dernier est populaire.

SUJET, signifie encore, qui a accoutumé de faire quelque chose, qui s'y trouve porté par inclination ou par habitude. *Il est sujet à boire, à s'enivrer.*

On dit dans la même acception, *être sujet au vin, sujet à sa bouche, sujet aux femmes, sujet à ses fantaisies. Être sujet à ses goûts, sujet à ses plaisirs, à ses passions.*

On dit que les *hommes les plus parfaits sont sujets à faillir;* pour dire, qu'il n'y a point d'homme si parfait qui ne fasse quelque faute.

On dit, *être sujet à de grandes maladies, sujet à la goutte, à la gravelle, à la migraine, être sujet aux vapeurs, être sujet à tomber du haut-mal;* pour dire, être souvent attaqué de grandes maladies, avoir souvent la fièvre, la migraine, *&c.*

SUJET, se dit à peu près dans le même sens, de plusieurs choses différentes. *Cette île est sujette aux tremblemens de terre. Les abricots sont fort sujets à la gelée. Les vins de ce canton sont sujets à devenir gras.*

On dit, qu'*une démarche est sujette à bien des inconvéniens,* qu'*une entreprise est sujette à bien des difficultés;* pour dire, qu'il y a des inconvéniens à faire une démarche, qu'il y a bien des difficultés à surmonter pour réussir dans une entreprise. On dit aussi, qu'*un passage est sujet à plusieurs interprétations différentes;* pour dire, qu'il est susceptible de différentes interprétations.

On dit proverbialement d'un homme auquel il ne faut pas trop se fier, qu'*il est sujet à caution.*

SUJET, est aussi substantif, & signifie, celui qui est sous la domination d'un Roi, d'une République, ou de quelqu'autre Souverain. *Philippe de Valois disoit que le plus grand trésor d'un Roi étoit le cœur de ses sujets. On peut être bon sujet sans être idolâtre des Rois. Les sujets naturalisés jouissent en France des mêmes droits que les régnicoles. Pline dit que le Prince ne doit ni s'attirer le respect de ses sujets par la crainte, ni gagner leur affection par bassesse. Un fidelle sujet de la République.*

SUJET, se dit quelquefois par extension & abusivement, en parlant de ceux qui sont dans la dépendance d'un Seigneur haut-Justicier. *Le Seigneur de la Paroisse fit convoquer tous ses sujets.*

SUJET, signifie aussi, cause, raison, motif. *J'ignore le sujet de leur brouillerie. Vous n'avez aucun sujet de vous*

plaindre. A quel sujet lui avez-vous parlé de cette affaire. Il se fâcha sans sujet.

Sujet, signifie aussi la matière sur laquelle on compose, sur laquelle on écrit, sur laquelle on parle.

Comme c'est du sujet que dépend principalement le mérite & l'intérêt d'un Ouvrage, les Auteurs ne sauroient apporter trop de soin dans le choix qu'ils doivent faire. S'ils veulent faire un ouvrage durable, ils doivent choisir un sujet qui affecte : or rien ne nous affecte long-temps que le vrai. La première règle, en conséquence, est de choisir un sujet qui soit vrai dans tous les temps & pour tous les hommes. La vérité, dans ce sens, n'est autre chose que la réalité dans les faits, dans les principes, & dans les ressemblances : réalité dans les faits, fondée sur la certitude des témoignages ; réalité dans les principes, fondée sur l'évidence du raisonnement ; réalité dans les ressemblances, fondée sur l'exactitude de l'imitation. La première produit la vérité dans l'histoire ; la seconde produit la vérité dans les sciences ; la troisième produit la vérité dans les ouvrages d'imagination & dans les beaux arts.

Il n'y a que des sujets de cette nature qui puissent affecter tous les hommes & tous les temps. Ebloui par l'apparence, subjugué par l'exemple, consentez-vous à devenir l'historien de la fable, le précepteur du mensonge, le peintre de la chimère ? Quelque brillans qu'aient d'abord paru vos ouvrages, on les comparera à ces nuages qui, vus de loin, imitent une longue chaîne de hautes montagnes, & qui ne sont de près qu'un amas de vapeurs. Que sont devenues en fait d'histoire tant de relations infidelles, de Journaux imposteurs ; en fait de sciences ces conjectures vagues, ces suppositions téméraires ; en fait d'ouvrages d'imagination, les Romans qui n'ont d'autre but que l'amusement, ces contes merveilleux qui n'aprennent rien d'utile ; en fait de beaux arts, ces monceaux arides de merveilles, de métamorphoses, d'enchantemens ? Vainement l'imagination a-t-elle essayé de les féconder, & d'en faire sortir un nouveau genre d'écrire : le mensonge est dans les arts ce que les monstres sont dans la nature ; il ne sauroit se perpétuer : c'est que nous demandons la vérité jusque dans la fiction.

Un sujet absolument faux, dès qu'il sera reconnu pour tel, cessera donc de nous affecter ; la vérité seule nous affecte toujours, parcequ'elle seule nous est toujours utile. Il suit de là que de deux sujets également vrais, le plus utile sera aussi le plus propre à nous affecter.

La source des sujets utiles est intarissable : elle coule sur la surface de l'Univers par deux canaux immenses que nous cherchons sans cesse à aggrandir ; par celui des sentimens agréables & celui des connoissances nécessaires. Avide de sentimens agréables, l'homme regarde autour de lui : dans la foule des objets en discerne-t-il qui aient avec ces sentimens une liaison prochaine ? Il y applique ses sens ; il y attache son ame ; il ne les quitte qu'à regret : sans cesse il tourne vers eux ses regards ; voudroit pouvoir se transformer en eux, ou les transformer en lui. Mais si la liaison que ces objets ont avec les sentimens agréables n'est qu'apparente

rente & factice ; si elle est tissue par les circonstances, par l'imagination & le préjugé, elle ne subsistera pas; elle tombera avec le préjugé, l'imagination, les circonstances. Un sujet dont l'utilité tiendra uniquement à ce genre de liaisons locales & fictives, ne sauroit affecter long-temps : or la plus générale, la plus naturelle, la plus durable des liaisons, c'est celle qui nous attache aux êtres de notre espèce par le nœud de l'amour & de la pitié. Elle se forme indépendamment de l'éducation ; elle s'accroît avec nous par la réflexion : l'imagination, loin de l'affoiblir, l'étend & la fortifie : le préjugé & les circonstances peuvent la relâcher, mais non la rompre. Après l'amour & la pitié, les sentimens qui nous agréent le plus dans un sujet, sont la terreur, la liberté & la justice. L'agrément de la première tient au sentiment de notre sûreté; l'agrément de la seconde, au sentiment de notre force; l'agrément de la troisième, au sentiment de notre perfection. Un sujet qui va à la terreur secoue notre ame en deux sens contraires; tour-à-tour il nous alarme & nous rassure : il étale à nos yeux des poignards qu'on aiguise, des bûchers qu'on allume, des poisons qu'on prépare, des tombeaux qu'on creuse, des spectres qu'on évoque; mais c'est dans un lointain qu'on les voit, & qui nous empêche de les redouter; il nous procure ainsi alternativement l'émotion forte que cause la présence des grands dangers, & l'émotion douce que cause leur absence. Un sujet qui va à la liberté semble soulever pour un instant les fers qui nous accablent ; dans cet heureux moment on porte autour de soi un regard assuré; un nouveau jour nous éclaire ; notre démarche s'affermit; on croit redevenir homme, & renaître à la nature. Un sujet qui va à la justice nous élève en quelque sorte au dessus de la nature ellemême, & nous place dans une région supérieure, où rien n'intercepte les lumières de l'ame, d'où l'on foule à ses pieds l'erreur & les passions.

Des sujets liés à des sentimens si agréables peuvent-ils n'être pas utiles ? Peuvent ils ne nous pas affecter ? Les sujets liés aux connoissances nécessaires ne sont pas moins utiles, & ne nous affectent pas moins.

En effet, l'art de connoître contribue plus qu'on ne pense à l'art de jouir. Mais nous ne jouissons de rien avec plus de continuité que de nous-mêmes. Un des sujets les plus utiles & les plus propres à nous affecter, c'est donc la connoissance de nous-mêmes; la connoissance si bornée de nos vertus, de nos lumières, de nos plaisirs; la connoissance si étendue de nos vices, de notre ignorance & de nos maux.

A la connoissance de nous-mêmes se rapporte la connoissance des autres. La première nous représente l'homme en général ; la seconde, les hommes en détail : l'une affecte davantage la raison qu'elle instruit ; l'autre, l'amour propre qu'elle flatte. De-là l'instinct secret qui nous ramène si souvent de préférence aux sujets dans lesquels on nous retrace le spectacle des ridicules, les scènes de la bagatelle, les combats de l'intrigue, les triomphes de la vanité.

Mais une connoissance plus nécessaire peut-être que celle des autres & de nous-mêmes, puisqu'elle

est d'un usage plus général & plus journalier, c'est la connoissance des choses essentielles à l'humanité. Telle est la religion, par les perspectives qu'elle offre à la vertu malheureuse, & par le glaive qu'elle suspend sur le crime impuni. Telles sont les lois, par les liens qu'elles donnent à la force entreprenante, & par les armes qu'elles prêtent à la foiblesse poursuivie. Tels sont les arts, par l'empire avec lequel ils soumettent cet Univers à nos besoins, & par la magie avec laquelle ils en créent un nouveau pour nos plaisirs. Les arts, les lois, la religion, ouvriront donc trois carrières inépuisables de sujets utiles, & par-là de sujets propres à nous affecter. Ils nous affecteront d'autant plus vivement, qu'à plus d'utilité ils allieront plus de difficulté. Ce qui est difficile nous étonne sans nous toucher; ce qui est aisé, quoiqu'utile, nous touche sans nous émouvoir; ce qui est en même temps important & rare, ce qui nous représente un avantage à recueillir & un obstacle à vaincre, nous promet tout ensemble un plaisir & une surprise. La difficulté se trouve dans un sujet qui est ou délicat ou profond, ou hardi, ou compliqué.

Parcourir un objet avec une réserve d'imagination; le manier avec une finesse de tact qui saisisse les points les plus subtils, qui démêle les nuances les plus imperceptibles sans les affoiblir, sans les exagérer, sans les trop violer, sans les trop découvrir, de manière que l'objet se montre assez pour plaire, & se cache assez pour plaire encore davantage; creuser une profondeur là où le vulgaire voit à peine une surface; s'avancer à grand pas dans le sanctuaire des sciences & des arts, sans être arrêté par les ténèbres qui l'environnent; pénétrer un principe caché, pour ainsi dire, dans les abîmes de l'esprit humain; toucher à la racine d'une vérité dont on se contente de goûter les fruits ou de mesurer les branches; insulter avec audace à des vices accrédités, à des préjugés puissans; ébranler d'une main hardie l'autel de l'illusion publique; montrer une ame qui n'a point été conçue dans la bassesse, qui n'a su s'apprivoiser ni avec l'esclavage ni avec l'erreur; faire parler la raison devant ceux qui la proscrivent, l'humanité devant ceux qui l'immolent; discerner dans la multiplicité des objets ce qui les sépare & ce qui les unit; les déplacer par l'esprit d'analyse; les combiner par l'esprit d'ordre; débrouiller ainsi le chaos, & d'une proposition compliquée, vague & obscure, faire jaillir une suite d'idées simples, précises & lumineuses. Quoi de plus difficile & de plus intéressant?

Le sublime l'est encore davantage; c'est même ce qui nous affecte le plus dans un sujet. Nous appelons sublime tout ce qui réveille avec force dans notre ame l'idée ou le sentiment des grandes choses.

Au défaut du sublime, que votre sujet nous offre la nouveauté: le grand occupe toute notre ame, & le neuf semble nous en prêter une; qu'il nous offre du moins la variété: la multitude des objets suppléera à leur grandeur, & le mélange des sensations à leur vivacité.

Le sujet est neuf lorsqu'il développe un germe d'idées, d'images

ou de sentimens ; lorsque c'est un rapport non encore apperçu, un événement non encore décrit, un objet non encore dépeint, une passion non encore maniée, un caractère non encore saisi, une situation non encore rendue.

Le sujet est varié, lorsque c'est le centre de plusieurs sujets divers, qui procurent à l'œil des tableaux diversifiés & des sensations contraires.

Plus il y aura dans un sujet de cette variété qui nous délasse, de cette nouveauté qui nous réveille, de cette sublimité qui nous saisit, de cette difficulté qui nous étonne, de cette utilité qui nous attire, de cette vérité qui nous fixe, plus il sera propre à nous affecter, plus il contribuera à l'intérêt de l'ouvrage.

Sujet, en termes de peinture, se dit de ce que l'art du pinceau peut imiter. *Un sujet de fleurs. Un sujet d'animaux. L'histoire & la Fable fournissent les sujets dans le genre noble.*

Il se dit aussi en termes de Sculpture ou gravure. *Les batailles de Louis XII & de François I sont les sujets des bas reliefs qui sont autour de leurs tombeaux.*

Sujet, signifie encore l'objet d'une science. *Le sujet de la Physique, c'est le corps naturel. Le sujet de la Médecine, c'est le corps humain.* Les Chirurgiens appellent un corps dont ils font l'anatomie, *un sujet.* Et l'on dit en termes de Médecine, qu'*un malade est un bon sujet, un mauvais sujet* ; pour dire, qu'il est d'une bonne ou d'une mauvaise constitution.

Sujet, en termes de Musique, se dit du chant principal sur lequel roule toute la disposition d'une pièce ou d'un morceau de musique, & dont toutes les autres parties ne sont que l'accompagnement. Quelquefois le sujet est à la basse, plus souvent dans le dessus, rarement dans les parties moyennes. Dans les Musiques, qu'on appelle *duo*, *trio*, *quatuor*, &c. le sujet est ordinairement distribué entre plusieurs parties, ce qui le rend plus difficile à traiter.

Le sujet est la partie la plus importante du dessein. Toutes les autres ne demandent que du raisonnement & de l'art. Celle-ci seule dépend uniquement du génie ; & c'est en elle que consiste l'invention. Les principaux sujets en Musique produisent des rondeanx, des imitations, des fugues, *&c.* Un compositeur stérile & froid, après avoir avec peine trouvé quelque mince sujet, ne fait que le retourner, & le promener de modulation en modulation ; mais l'artiste qui a de la chaleur & de l'imagination sait sans laisser oublier son sujet, lui donner un air neuf chaque fois qu'il le représente.

En termes de Logique, on appelle *sujet*, le terme de toute proposition, duquel on affirme ou l'on nie quelque chose. Ainsi dans cette proposition, *le soleil est grand*, *soleil* est le sujet, & *grand* est l'attribut.

Sujet, se dit d'une personne, par rapport à sa capacité & à ses talens. *L'homme dont vous parlez n'est pas un sujet capable de cet emploi. C'est un bon sujet, un grand sujet, un digne sujet.* Il se dit de même en mauvaise part, par rapport aux mœurs ou à l'incapacité. *C'est un mauvais sujet.*

En parlant d'un Cardinal qui a les qualités requises pour pouvoir

parvenir au Pontificat, on dit, que *c'est un sujet papable.*

Différences relatives entre *sujet*, *matière.*

La *matière* est ce qu'on emploie dans le travail. Le *sujet* est sur quoi l'on travaille.

La *matière* d'un discours consiste dans les mots, dans les phrases & dans les pensées. Le *sujet* est ce que l'on explique par ces mots, par ces phrases & par ces pensées.

Les raisonnemens, les passages de l'Écriture-Sainte, les pensées des Pères de l'Église, les caractères des passions, & les maximes de morale sont la *matière* des sermons. Les mystères de la foi & les préceptes de l'Évangile en doivent être le *sujet.*

SUJÉTION; substantif féminin. *Subjectio.* Dépendance, état de ce qui est astreint, de ce qui est obligé à quelque chose, à quelque nécessité. *Le bon citoyen ne s'écarte jamais de la sujétion qu'il doit aux lois. Notre vie n'est qu'un changement continuel de sujétions différentes. On hait naturellement la sujétion.*

SUJÉTION, se dit aussi de l'assiduité d'un domestique auprès de son maître, d'une femme auprès de son mari, d'une garde auprès d'un malade, &c. *C'est un homme auprès de qui il faut une grande sujétion.* Il se dit de même de l'assiduité que demande une charge, un emploi. *C'est un emploi d'une grande sujétion.*

Il se dit encore de certaines servitudes auxquelles une maison est sujette. *C'est une maison fort incommode, & où il y a de grandes sujétions.*

SUIF; substantif masculin. *Sebum.* Graisse dont on se sert principalement pour faire de la chandelle. *Du suif de bœuf. Du suif de bouc. Du suif de mouton. Fondre du suif pour faire des chandelles.*

On appelle *arbre à suif*, ou *arbre de suif*, un arbre de la Chine qui s'élève à la hauteur d'un grand cerisier, & qui fournit une substance parfaitement semblable à du suif. Le fruit de cet arbre est renfermé dans une enveloppe qui, lorsque le fruit est mûr, s'ouvre d'elle-même comme celle de nos châtaignes; il en sort deux ou trois fruits de la grosseur d'une noisette dont la pulpe a les mêmes propriétés que le suif, & qui fondue avec un peu d'huile ou de cire, devient propre à faire des chandelles, dont on fait usage dans tout l'Empire de la Chine. Pour séparer cette espèce de suif de son fruit, on le pulvérise; après quoi on le fait bouillir dans de l'eau, à la surface de laquelle il surnage une substance semblable à de l'huile, qui se condense lorsqu'elle est refroidie, & qui prend la même consistance que le suif. On mêle dix parties de cette substance avec trois parties d'huile de lin & avec un peu de cire, afin de lui donner de la solidité, & pour l'empêcher de s'attacher aux doigts. Les Chinois donnent la forme d'un segment de cône aux chandelles faites de cette substance, que l'on colore quelquefois en y incorporant des couleurs avec des parfums, pour en rendre l'odorat plus agréable. Les mèches que l'on y met sont de coton.

Le bois de suif a précisément l'odeur du suif ordinaire.

SUINT; substantif masculin. Humeur épaissie qui suinte du corps

des animaux. *Le ſuint de la laine des brebis.*

SUINTEMENT; ſubſtantif maſculin. Action de ſuinter. *Le ſuintement d'une plaie.*

SUINTER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Il ſe dit d'une liqueur, d'une humeur qui ſort, qui s'écoule preſqu'imperceptiblement. *Dans la plupart des cavernes, l'eau ſuinte entre les pierres. L'humeur qui ſuinte de la plaie empêche la réunion des chairs.*

SUINTER, ſe dit de même d'un vaſe d'où la liqueur coule, & de la plaie d'où l'humeur ſort. *Ce tonneau ſuinte. La plaie ſuinte encore.*

SUISSE; (la) pays conſidérable d'Europe borné au nord & à l'orient par la Souabe & le Tirol, provinces d'Allemagne, au midi par l'Italie & la Savoye, à l'occident par la Franche-Comté, province de France. Ce pays s'étend depuis environ le vingt-quatrième degré de longitude juſqu'au-delà du vingt-huitième; & entre le quarante-ſixième & le quarante-huitième de latitude ſeptentrionale.

L'air de la Suiſſe eſt tempéré, plus froid que chaud, & fort ſain. Ce pays ſeroit plus fertile qu'il ne l'eſt, ſans le grand nombre de montagnes qui le couvrent, ſurtout au midi. On ne laiſſe pas d'y recueillir du blé, du chanvre, du lin & des fruits de pluſieurs ſortes. Les montagnes ont des pâturages & des ſimples en abondance, entr'autres ceux qu'on nomme *vulneraires de Suiſſe*, qui ſont les plus eſtimés de tous. Les collines en quelques endroits ont d'aſſez bons vignobles. Le principal commerce conſiſte en beſtiaux & en fromages.

La Suiſſe eſt un pays très-élevé: le Rhin, le Rhône, l'Aar, la Ruſſ, le Teſin, l'Inn, &c. y prennent leur ſource.

Les lacs les plus conſidérables ſont ceux de *Genève*, au ſud-oueſt; de *Neuchâtel*, à l'oueſt; de *Zurich* & de *Lucerne*, vers le milieu; de *Conſtance*, au nord-eſt. Pluſieurs Auteurs rapportent ce dernier à l'Allemagne, parceque la ville qui lui donne ſon nom eſt de cet empire. Ces lacs ſont fort abondans en poiſſons, ſurtout en truites, dont pluſieurs pèſent juſqu'à ſoixante livres.

Les Suiſſes ſe nommoient anciennement *Helvétiens*. Jules Céſar rapporte dans ſes Commentaires la guerre qu'il eut avec eux. Pendant ſon gouvernement des Gaules ils firent une irruption en Bourgogne avec le deſſein de ſe tranſplanter dans un pays plus agréable & plus capable que le leur de contenir le nombre infini de monde dont ils fourmilloient. Pour exécuter d'autant mieux ce projet, ils brûlèrent douze Villes qui leur appartenoient & quatre cens Villages, afin de s'ôter toute eſpérance de retour. Après cela ils ſe mirent en marche avec leurs femmes & leurs enfans, faiſant en tout plus de trois cens ſoixante mille ames, dont près de cent mille étoient en état de porter les armes. Ils voulurent ſe jeter dans le gouvernement de Céſar par la Savoye; mais ne pouvant paſſer le Rhône à la vue de ſon armée qui étoit campée de l'autre côté de ce fleuve, ils changèrent de route, & pénétrèrent par la Franche Comté. Céſar les pourſuivit, & leur livra pluſieurs combats avec différens ſuccès, juſqu'à ce qu'à la fin il les vainquit dans une bataille rangée, les obligea de revenir chez eux, &

réduisit leur pays à l'obéissance des Romains, le joignant à la partie de son gouvernement, appelée la *Gaule Celtique*.

Ils vécurent sous la domination Romaine jusqu'à ce que cet Empire même fût déchiré par les inondations des Nations septentrionales, & qu'il s'éleva de nouveaux Royaumes de ses ruines. L'un de ces Royaumes fut celui de Bourgogne, dont la Suisse fit partie jusques vers la fin du XIIe siècle. Il arriva pour lors que ce Royaume fut divisé en plusieurs petites Souverainetés sous les Comtes de Bourgogne, de Maurienne, de Savoye, de Provence, ainsi que sous les Dauphins du Viennois & sous les Ducs de Zéringen.

Par ce démembrement la Suisse ne se trouva plus réunie sous un même Chef. Quelques-unes de ses Villes furent faites Villes Impériales. L'Empereur Frédéric Barberousse en donna d'autres avec leur territoire (pour les posséder en fief de l'Empire) aux Comtes de Habsbourg, desquels la Maison d'Autriche est descendue. D'autres Villes Suisses, du moins leur gouvernement héréditaire fut accordé au Duc de Zéringen. La Race de ces Ducs s'éteignit dans le XIIIe siècle, ce qui fournit l'occasion aux Comtes de Habsbourg d'aggrandir leur pouvoir dans tout le pays; mais ce qui mit la liberté de la Suisse le plus en danger, ce fut le schisme qui partagea si fort l'Empire dans le même siècle, lorsqu'Othon IV & Frédéric II étoient Empereurs à la fois, & alternativement excommuniés par deux Papes qui se succédèrent. Dans ce désordre tout le gouvernement fut bouleversé, & les Villes de la Suisse en particulier sentirent les tristes effets de cette anarchie; car comme ce pays étoit rempli de Nobles & d'Ecclésiastiques puissans, chacun y exerça son empire, & tâcha de s'emparer tantôt d'une ville, tantôt d'une autre, sous quelque prétexte que ce fût.

Cette oppression engagea plusieurs Villes de la Suisse & de l'Allemagne d'entrer ensemble en confédération pour leur défense mutuelle; c'est par ce motif que Zurich, Ury & Schvitz conclurent une alliance étroite en 1251. Cependant cette union de Villes ne se trouvant pas une barrière suffisante contre la violence de plusieurs Seigneurs, la plupart des Villes libres de la Suisse, & entr'autres les trois Cantons qu'on vient de nommer, se mirent sous la protection de Rodolphe de Habsbourg, en se réservant leurs droits & leurs franchises.

Rodolphe étant devenu Empereur, la Noblesse accusa juridiquement les Cantons de Schvitz, d'Ury & d'Undervald de s'être soustraits à leur domination féodale, & d'avoir démoli leurs châteaux. Rodolphe qui avoit autrefois combattu avec danger ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Albert d'Autriche au lieu de suivre les traces de son père, se conduisit dès qu'il fut sur le trône d'une manière entièrement opposée. Il tâcha d'étendre sa puissance sur des pays qui ne lui appartenoient pas, & perdit par sa conduite violente ce que son prédécesseur avoit acquis par sa modération. Ce Prince ayant une famille nombreuse forma le projet de soumettre toute la Suisse à la Maison d'Autriche, afin de l'ériger en Principauté pour un de ses fils. Dans ce dessein il nomma un certain Grisler, Bailli ou Gou-

verneur d'Ury, & un nommé Landerberg, Gouverneur de Schvitz & d'Undervald; c'étoient deux hommes dévoués à ses volontés. Il leur prescrivit de lui soumettre ces trois Cantons ou par la corruption ou par la force.

Ces deux Gouverneurs n'ayant rien pu gagner par leurs artifices, employèrent toutes sortes de violences, & exerçèrent tant d'horreurs & de traitemens barbares, que le peuple irrité n'obtenant aucune justice de l'Empereur, & ne trouvant plus de salut que dans son courage, concerta les mesures propres à se délivrer de l'affreux esclavage sous lequel il gémissoit.

Il y avoit trois hommes de ces trois Cantons dont chacun étoit le plus accrédité dans le sien, & qui pour cette raison furent les objets principaux de la persécution des Gouverneurs; ils s'appeloient *Arnold Melchtat*, du canton d'Undervald; *Werner Stanfacher*, du canton de Schvitz, & *Walter Furst*, de celui d'Ury. C'étoient de bons & d'honnêtes paysans; mais la difficulté de prononcer des noms si respectables a nui peut-être à leur célébrité.

Ces trois hommes naturellement courageux, également maltraités des Gouverneurs, & unis tous trois par une longue amitié que leurs malheurs communs avoient affermie, tinrent des assemblées secrettes pour délibérer sur les moyens d'affranchir leur patrie, & pour attirer dans leur parti tous ceux de chaque Canton, auxquels ils pourroient se fier, & qu'ils sauroient avoir assez de cœur pour contribuer à exécuter les résolutions qu'ils prendroient. Conformément à cette convention ils engagèrent chacun trois amis sûrs dans leur complot, & ces douze Chefs devinrent les conducteurs de l'entreprise. Ils confirmèrent leur alliance par serment, & résolurent de faire, le jour qu'ils fixèrent, un soulèvement général dans les trois Cantons, de démolir les châteaux fortifiés, & de chasser du pays les deux Gouverneurs avec leurs créatures.

Tous les Historiens nous apprennent que cette conspiration acquit une force irrésistible par un événement imprévu. Grisler, Gouverneur d'Ury, s'avisa d'exercer un genre de barbarie également horrible & ridicule. Il fit planter sur le marché d'Altorff, capitale du canton d'Ury, une perche avec son chapeau, ordonnant, sous peine de la vie, de saluer ce chapeau en se découvrant, & de plier le genou avec le même respect que si lui Gouverneur eût été là en personne.

Un des conjurés, nommé *Guillaume Tell*, homme intrépide & incapable de bassesse, ne salua point le chapeau. Grisler le condamna à être pendu, & par un rafinement de tyrannie il ne lui donna sa grâce qu'à condition que ce père, qui passoit pour archer très-adroit, abattroit d'un coup de flèche une pomme placée sur la tête de son fils. Le père tira, & fut assez heureux ou assez adroit pour abattre la pomme sans toucher à la tête de son fils. Tout le peuple éclata de joie & battit des mains d'une acclamation générale. Grisler appercevant une seconde flèche sous l'habit de Tell, lui en demanda la raison, & lui promit de lui pardonner quelque dessein qu'il eût pu avoir. « Elle t'étoit destinée, lui répon» dit Tell, si j'avois blessé mon » fils. » Cependant effrayé du dan-

ger qu'il avoit couru de tuer ce cher fils, il attendit le Gouverneur dans un endroit où il devoit passer quelques jours après, & l'ayant apperçu, il le visa, lui perça le cœur de cette même flèche, & le laissa mort sur la place. Il informa sur le champ ses amis de son exploit, & se tint caché jusqu'au jour de l'exécution de leur projet.

Ce jour fixé au premier Janvier 1308, les mesures des confédérés se trouvèrent si bien prises, que dans le même temps les garnisons des trois châteaux furent arrêtées & chassées sans effusion de sang, les forteresses rasées, & par une modération incroyable dans un peuple irrité, les Gouverneurs furent conduits simplement sur les frontières & relâchés après en avoir pris le serment qu'ils ne retourneroient jamais dans le pays. Ainsi quatre hommes privés des biens de la fortune & des avantages que donne la naissance, mais épris de l'amour de leur patrie, & animés d'une juste haine contre leurs tyrans, furent les immortels fondateurs de la liberté Helvétique. Les noms de ces grands hommes devroient être gravés sur une même médaille avec ceux des Doria & des Nassau.

L'Empereur Albert informé de son désastre, résolut d'en tirer vengeance; mais ses projets s'évanouirent par sa mort prématurée; il fut tué à Konigsfeld par son neveu Jean, auquel il retenoit, contre toute justice, le Duché de Souabe.

Sept ans après cette aventure, qui donna le temps aux habitans de Schvitz, d'Ury & d'Undervald de pourvoir à leur sureté, l'Archiduc Léopold, héritier des Etats & des sentimens de son père Albert, assembla une armée de vingt mille hommes dans le dessein de saccager ces trois Cantons rebelles, & de les mettre à feu & à sang. Leurs citoyens se conduisirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de cinq cens hommes, la plus grande partie de l'armée Autrichienne au pas de Morgarten. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils portèrent le désordre dans la cavalerie de l'Archiduc en faisant tomber sur elle une grêle affreuse de pierres, & profitant de la confusion, ils se jeterent avec tant de bravoure sur leurs ennemis épouvantés, que leur défaite fut entière.

Cette victoire signalée ayant été gagnée dans le canton de Schvitz, les deux autres Cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encore souvenir par ce seul nom des succès brillans qui leur acquirent la liberté.

En vain la Maison d'Autriche tenta pendant trois siècles de subjuguer ces trois Cantons; tous ses efforts eurent si peu de réussite, qu'au lieu de ramener les trois Cantons à son obéissance, ceux-ci détachèrent au contraire d'autres pays & d'autres villes du joug de la Maison d'Autriche. Lucerne entra la première dans la confédération en 1332. Zurich, Glaris & Zug suivirent l'exemple de Lucerne vingt ans après; Berne, qui est en Suisse ce qu'Amsterdam est en Hollande, renforça l'alliance. En 1481 Fribourg & Soleure, en 1501 Basle & Schaffhouse accrurent le nombre des Cantons. En voilà douze. Le petit pays d'Appenzell, qui y fut aggrégé en 1513, fit le treizième. Enfin les Princes de la Maison d'Autriche

triche ſe virent forcés par le Traité de Munſter de déclarer les Suiſſes un peuple indépendant. C'eſt une indépendance qu'ils ont acquiſe par plus de ſoixante combats, & que, ſelon toute apparence, ils conſerveront long-temps.

Les perſonnes un peu inſtruites conviennent que le Corps Helvétique doit plutôt être appelé la *Confédération* que la République des Suiſſes, parceque les treize Cantons forment autant de Républiques indépendantes. Ils ſe gouvernent par des principes tout différens. Chacun d'eux conſerve tous les attributs de la ſouveraineté, & traite à ſon gré avec les Étrangers; leur diète générale n'eſt point en droit de faire des réglemens ni d'impoſer des lois.

Il eſt vrai qu'il y a tant de liaiſon entre les treize Cantons, que ſi l'un étoit attaqué, les douze autres ſeroient obligés de marcher à ſon ſecours; mais ce ſeroit par la relation que deux Cantons peuvent avoir avec un troiſième, & non par une alliance directe que chacun des treize Cantons a avec tous les autres. Enfin ſept de ces Cantons forment chacun une République ariſtocratique avec quelque mélange de démocratie, & ſix ſont purement démocratiques. Les ſept ariſtocratiques ſont Zurich, Berne, Lucerne, Baſle, Fribourg, Soleure, Schaffhouſe, les ſix démocratiques ſont Ury, Schvitz, Undervald, Zug, Glaris & Appenzell.

Outre les treize Cantons, il y a dans la Suiſſe trois autres ſouverainetés; ſavoir, la Principauté de Neufchatel, l'Abbaye de Saint-Gal & la ville de Saint-Gal. Les alliés des Suiſſes ſont les Griſons, les Vallaiſans & Genève. Les ſujets des Suiſſes ſont ceux qui ſont hors de la Suiſſe, ou ceux qui obéiſſent à pluſieurs cantons qui les poſsèdent par indivis.

Il y a des Cantons qui ſont Catholiques, & d'autres Proteſtans. Dans ceux de Glaris & d'Appenzell, les deux religions règnent également ſans cauſer le moindre trouble.

Les Suiſſes ne voulant pas ſacrifier leur liberté à l'envie de s'aggrandir, ne ſe mêlent jamais des conteſtations qui s'élèvent entre les puiſſances étrangères. Ils obſervent une exacte neutralité, ne ſe rendant jamais garans d'aucun engagement, & ils ne tirent d'autre avantage des guerres qui déſolent ſi ſouvent l'Europe, que de fournir indifféremment des hommes à leurs alliés, & aux Princes qui recourent à eux. Ils croyent être aſſez puiſſans, s'ils conſervent leurs lois. Ils habitent un pays qui ne peut exciter l'ambition de leurs voiſins, & ils ſont aſſez forts pour ſe défendre contre la ligue de tous ces mêmes voiſins.

SUISSE; adjectif des deux genres qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. Qui appartient, qui a rapport à la Suiſſe, qui eſt de la Suiſſe. *Un Négociant Suiſſe. Les Régimens Suiſſes. La garde Suiſſe. En France, les Suiſſes ſont cenſés regnicoles. M. le Comte d'Artois vient d'être nommé Colonel des Suiſſes & Griſons.*

Suisse, ſe dit auſſi ſubſtantiv. d'un domeſtique à qui l'on confie la garde d'une porte. *Le Suiſſe de l'Hôtel.*

SUITE; ſubſtantif féminin, & terme collectif. Ceux qui ſuivent, ceux qui vont après. *On laiſſa entrer les ſix premiers qui ſe préſentèrent, & on repouſſa toute la ſuite.*

On dit dans le ſtyle de la converſation, qu'*un homme n'a point*

de suite; pour dire, qu'il n'a point de famille, point d'enfans.

Suite, signifie aussi, ceux qui accompagnent quelqu'un par honneur, qui sont autour de lui, devant ou après lui pour lui faire honneur. *L'Ambassadeur avoit une suite nombreuse & brillante. Il avoit plusieurs Gentilshommes à sa suite.*

On appelle *carrosses de suite*, les carrosses qui sont chez un Prince, chez un Ambassadeur, pour l'usage de ses domestiques : & *vin de suite*, du vin destiné pour la table des domestiques d'une maison.

Suite, se dit quelquefois absolument de ce qui suit, de ce qui est après. *Le premier acte de la piéce n'est pas si bien écrit que la suite. Il n'a lu que le premier volume, qui est moins intéressant que la suite.*

Suite, en parlant de certains ouvrages d'esprit, signifie continuation, ce qui est ajouté à un ouvrage pour le continuer. *La suite de l'Histoire Ecclésiastique. La suite des Annales de Baronius.*

Suite, se dit aussi de l'enchaînement de plusieurs choses qui sont arrivées les unes après les autres. *Toute sa vie fut une suite de prospérités. Le règne de ce Prince ne fut qu'une suite de troubles & de séditions.*

On dit à peu près dans le même sens, *j'ai vu toute la suite de cette affaire. La suite des temps.*

Suite, se dit aussi d'un certain nombre de choses de même espèce que l'on range selon l'ordre des temps & des matières. *Une belle suite d'histoires, d'historiens. Une belle suite de tableaux.*

En ce sens on appelle *suite de médailles*, l'arrangement que les antiquaires donnent à leurs médailles. Les différens métaux des médailles, forment trois suites différentes dans les cabinets des curieux, c'est-à-dire pour l'ordre & l'arrangement de diverses sortes de médailles; par exemple, la suite d'or dans les impériales n'excède point le nombre de mille ou de douze cens; celle d'argent peut aller à trois mille; celle de bronze dans les trois différentes grandeurs, & aussi dans les impériales, va à six ou sept mille. La suite du moyen bronze est la plus complette & la plus aisée à former, puisqu'on la peut pousser jusqu'à la décadence de l'Empire Romain en occident, & jusqu'aux Paléologues en orient. Dans l'Antique, on forme d'ordinaire les suites par le côté de la médaille que l'on appelle la tête. On met dans le premier ordre la suite des Rois. Dans le second, la suite des villes Grecques, ou Latines. Dans le troisième se rangent les familles Romaines, qu'on appelle Consulaires. Dans le quatrième les Impériales. Dans le cinquième les Déïtés. On y peut ajouter une sixième suite qui seroit composée des personnes illustres dont on a des médailles. On fait aussi des suites des médailles modernes. La suite des médailles des Papes ne commence qu'à Martin V en 1430. Depuis ce temps-là on a une suite des Papes bien complette, au nombre de 5 ou 600. On pourroit aussi faire une suite des Empereurs, depuis Charlemagne, pourvu qu'on y mêlât les monnoies : mais à proprement parler, on ne peut commencer qu'à Frédéric II en 1463. La suite des Rois de France, est la plus nombreuse & la plus considérable parmi les modernes. Il est vrai que pour les deux premières races il se faut contenter des monnoies : mais sous la troisième, on commence à trouver quel-

ques médailles avec les monnoies. On peut faire de même des suites de toutes les personnes illustres, dont on retrouve assez communément des médailles depuis 200 ans, ou des autres États & Royaumes, comme a fait M. Bizot dans son Histoire Métallique de Hollande. Pour bien former des suites, il faut bien connoître les métaux antiques, afin de ne s'y pas tromper, & de ne pas mêler les métaux dans les suites où ils ne doivent pas être mêlés. On le fait pourtant quelquefois: par exemple, pour rendre une suite d'argent plus ample, & plus achevée, on y place certaines têtes d'or qui ne se trouvent plus en argent. Cela s'appelle enrichir une suite.

Suite, se dit aussi d'un certain nombre de personnes qui ont été successivement revêtues de la même dignité. *Il compte parmi ses ancêtres une longue suite de Rois.*

Suite, se dit encore des événemens causés par quelque chose qui a précédé. *Cette entreprise eut d'heureuses suites. Les reproches qu'il lui a faits pourront avoir des suites fâcheuses. Il ne paroît pas que cette affaire puisse avoir aucune suite.*

On dit absolument & ordinairement en mauvaise part, *cela peut avoir des suites;* pour dire, il en peut arriver quelque chose de fâcheux.

Suite, se dit encore dans le sens d'ordre, de liaison. Ainsi on dit qu'*il n'y a point de suite dans un discours*; pour dire, qu'il n'y a point d'ordre dans un discours, point de liaison entre ses différentes parties.

On dit figurément, qu'*un homme n'a point de suite dans l'esprit*, ou *qu'il n'a point un esprit de suite*; pour dire, qu'il n'est pas capable d'une attention continue: & qu'*il n'y a point de suite dans sa conduite*; pour dire, qu'il y a beaucoup d'inégalité dans sa conduite.

Suite, est aussi un terme de Pratique. *La suite par hypothèque* est lorsqu'en vertu de l'hypothèque on poursuit le détenteur d'un bien qui est hypothéqué à une créance. On dit communément que *les meubles n'ont pas de suite par hypothèque*; c'est-à-dire, que quand ils sont déplacés du lieu où on les avoit donnés en nantissement, on ne les peut pas saisir entre les mains d'un tiers, si ce n'est en cas de banqueroute ou par droit de révendication.

On appelle *droit de suite du Châtelet de Paris*, un droit particulier en vertu duquel lorsqu'un Commissaire du Châtelet de Paris a apposé le scellé, il doit être par lui apposé par droit de suite dans tous les lieux où il peut se trouver des effets du défunt, & l'inventaire doit être fait de même par les Notaires du Châtelet, ou par ceux des lieux auxquels les Officiers du Châtelet délivrent des commissions à cet effet

Ce droit de suite n'a été établi par aucune loi précise; il paroît tirer son origine de ce qu'anciennement le scel du Châtelet étoit unique & universel pour tout le Royaume; on s'en servoit même, au défaut du grand, pour sceller les actes de Chancellerie.

Ce scel étant exécutoire dans toute l'étendue du Royaume, il est naturel que les Officiers du Châtelet ayant commencé à instrumenter en vertu de ce sceau, continuent de le mettre à exécution dans tous les lieux où il y a occasion de le faire.

Ce droit de suite résulte d'ailleurs de l'indivisibilité de la matière, & l'on argumente pour cela du titre du Code *ubi de hereditate*

agatur, & des interprétations que les Docteurs lui ont données, en fixant la compétence du Juge par le lieu où se trouvent les choses héréditaires ou la plus grande partie, par le lieu du domicile du défunt, ce qui doit sur-tout avoir lieu en France, où les meubles suivent le domicile du défunt pour la manière d'y succéder.

Quoi qu'il en soit des motifs qui ont pu faire introduire cet usage, il est certain qu'il a été autorisé par plusieurs réglemens; il l'est implicitement par un Édit du mois de Décembre 1477, qui donne pour motif d'une nouvelle création de Commissaires examinateurs, que le Roi avoit recouvré par ses conquêtes plusieurs Duchés, Comtés, Châteaux, Seigneuries & possessions, ce qui donnoit, est-il dit, beaucoup plus d'étendue à la Juridiction du Châtelet, tant à cause des priviléges de l'Université qu'autrement; motif qui suppose que les Commissaires, peuvent apposer le scellé dans tout le Royaume par droit de suite.

Ce même droit a été autorisé par divers Arrêts.

On peut néanmoins voir ce que dit à ce sujet l'Auteur du *Recueil des Réglemens sur les scellés & inventaires*, lequel prétend que ce droit de suite n'est point particulier aux Offices du Châtelet, qu'il ne résulte que de l'indivisibilité du scellé & de l'inventaire; il prétend même que divers Arrêts qu'il rapporte ont mis des bornes à ce privilège, mais il est certain que les Officiers du Châtelet ont pour eux la possession.

Quelques autres Officiers jouissent aussi du droit de suite pour les scellés, comme Messieurs de la Chambre des Comptes sur les biens des comptables, en quelque endroit du Royaume que ces biens soient situés; mais c'est moins en vertu d'un privilége attaché à leur sceau, qu'en conséquence de leur Juridiction, qui s'étend par-tout sur les biens des personnes qui sont leurs Justiciables.

En termes de chasse, on appelle *suites*, les testitules d'un sanglier, par corruption pour *luites*, qui est le véritable nom.

Etre à la suite, se dit en plusieurs phrases différentes. Ainsi l'on dit, *être à la suite d'un Ambassadeur;* pour dire, l'accompagner, être de son cortége. *Etre à la suite de la Cour;* pour dire, suivre la Cour par-tout où elle va. *Etre à la suite du Conseil;* pour dire, suivre le Conseil pour quelque affaire que l'on a à ce Tribunal: & *être à la suite d'une affaire;* pour dire, la poursuivre, la solliciter. Ce dernier s'emploie aussi pour dire, être attentif à tout ce qui se passe dans le cours d'une affaire, en observer tous les incidens. *Il est depuis dix ans à la suite de cette affaire, personne n'en sait mieux que lui tous les détails.*

On dit qu'*un Officier est réformé à la suite d'un Régiment, d'une place de guerre*, en parlant d'un Officier réformé qui doit suivre un tel Régiment, qui est attaché à une telle place.

A la suite, se construit encore avec quelques autres verbes, & signifie après. *Marcher, entrer à la suite de quelqu'un*, c'est marcher, entrer après lui.

De suite, se dit adverbialement, pour signifier, l'un après l'autre, sans interruption. *Ils ont joué six parties de suite. On lui fit boire trois coups de suite.*

Il se dit encore de l'ordre dans lequel les choses doivent être rangées. *Ces médailles ne sont pas de suite. Ces livres n'ont pas été mis de suite.*

La première syllabe est brève & la seconde très-brève.

SUIVANT; préposition. *Secundùm.* Selon. *Il lui parla suivant ses vues. Suivant le système de Ptolémée la terre est immobile, mais elle tourne suivant celui de Copernic.*

SUIVANT QUE; conjonction. Selon que. *Elle le récompensa suivant qu'il l'avoit servie.*

SUIVANT, ANTE; adjectif. *Insequens.* Qui est après, qui va après. *Laissez le premier chapitre & lisez le suivant. Il vous parlera de cette affaire par une lettre suivante. La ville capitula le quinze & le château le jour suivant. Le Fermier perdit la première année, mais les récoltes des années suivantes le récompensèrent.*

On appelle, *demoiselle suivante*, une demoiselle attachée au service d'une grande dame; & quelquefois on l'appelle absolument *suivante*; alors *suivante* est employé au substantif, & ce mot n'est plus en usage que dans les pièces de théâtre.

La suivante, dans ces pièces, est la confidente de la femme au service de laquelle elle est attachée; c'est elle qui conseille cette femme bien ou mal, qui la révolte contre ses parens ou qui la soumet à leurs volontés; qui conduit son intrigue, qui parle à l'amant, qui ménage l'entrevue, *&c.* en un mot, qui lui rend à peu-près les mêmes services que l'amant reçoit de son valet, avec lequel la *suivante* est presque toujours en assez bonne intelligence. La *suivante* est communément rusée, intéressée, fine, à moins qu'il ne plaise au Poëte d'en disposer autrement, & de placer de l'honnêteté, du courage, du bon esprit & de la vertu même dans ce rôle.

On dit proverbialement & familièrement de quelqu'un qui n'a ni enfans ni parens fort proches, qu'*il n'a ni enfans ni suivans.*

SUIVRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison. *Sequi.* Aller après. *Il m'a suivi jusqu'au village. Les bagages suivoient l'armée. Elle le suivoit pas à pas. On le fit suivre par un domestique pour savoir où il demeuroit.*

On dit proverbialement, *qui m'aime me suive*; pour dire, que celui qui a de l'amitié, de l'attachement pour moi, fasse ce que je ferai, qu'il m'imite, qu'il prenne mon parti, qu'il se déclare pour moi.

SUIVRE, signifie aussi, aller après pour prendre, pour attraper. *Les chiens suivirent le cerf pendant cinq heures. La maréchaussée suit ces voleurs depuis hier.*

SUIVRE, signifie encore, accompagner, escorter, aller avec. Il se dit d'un inférieur à l'égard d'un supérieur. *Il suivoit souvent le Roi à la chasse. Quand le Cardinal sortoit il se faisoit suivre par ses gardes.*

On dit figurément en ce sens, *L'envie suit la prospérité. L'embarras suit les grandes dignités.*

On dit, *suivre un chemin, son chemin*; pour dire, aller par un chemin, continuer de marcher dans un chemin.

En ce sens on dit figurément, *suivre le chemin, le sentier de la vertu, suivre le chemin de la gloire, suivre les traces de ses ancêtres.*

On dit figurément & familièrement, *suivre sa pointe*; pour dire, continuer dans son entreprise.

On dit, *suivre une affaire;* pour dire, s'attacher à une affaire avec persévérance, & ne rien négliger de ce qui peut la faire réussir; ou pour dire, tâcher de découvrir ce qu'il y a de plus caché dans une affaire, & toutes les circonstances qui peuvent en faire juger.

On dit figurément, *suivre le parti de quelqu'un;* pour dire, être du parti de quelqu'un. *Les uns suivoient le parti des Guelphes, les autres celui des Gibelins.*

On dit, *suivre une doctrine, une opinion;* pour dire, faire profession d'une doctrine, être d'une opinion. Et *suivre Aristote, suivre Platon, suivre Descartes;* pour dire, être du sentiment d'Aristote, du sentiment de Platon, du sentiment de Descartes.

On dit, *suivre la Cour, suivre le Barreau;* pour dire, s'attacher à la Cour, fréquenter le Barreau.

On dit, *suivre un Prédicateur;* pour dire, être assidu aux sermons d'un Prédicateur.

On dit, *suivre un homme dans un discours, dans un raisonnement;* pour dire, être attentif à son discours, à son raisonnement, ensorte qu'on n'en perde rien. *Cet Acteur parle si bas qu'on ne sauroit le suivre.*

Suivre, signifie aussi, être après, par rapport au temps, au lieu, à la situation, au rang, &c. *L'hiver suit l'automne. Vous serez plus content du chapitre qui suit que de celui que je viens de vous lire.*

Suivre, signifie aussi, s'abandonner à... s'attacher à... se laisser conduire à... *Il ne suit que sa passion. Il ne faut pas toujours suivre ses idées. Les animaux suivent leur instinct. Cette femme ne suit que ses caprices.*

Suivre, signifie encore, se conformer à.... *Chacun doit suivre les lois du pays qu'il habite. J'ai toujours suivi ses conseils. C'est un exemple bon à suivre. Je ne m'attache pas à suivre les modes.*

La première syllabe est moyenne & la seconde très-brève.

Conjugaison & quantité prosodique des autres temps.

Indicatif. *Présent. Singulier.* Je suis, tu suis, il suit.

Pluriel. Nous suivons, vous suivez, ils suivent.

Le monosyllabe des deux premières personnes du singulier est long, celui de la troisième est bref. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue: la troisième personne a la première syllabe longue & la seconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je suivois, tu suivois, il suivoit.

Pluriel. Nous suivions, vous suiviez, ils suivoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève & la seconde longue excepté la troisième personne du singulier qui a sa seconde syllabe moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je suivis, tu suivis, il suivit.

Pluriel. Nous suivîmes, vous suivîtes, ils suivîrent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe brève & la seconde longue. La troisième personne a ses deux syllabes brèves. Toutes les personnes du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

Futur. Singulier. Je suivrai, tu suivras, il suivra.

Pluriel. Nous suivrons, vous suivrez, ils suivront.

La première & la troisième personne du singulier ont leurs deux

syllabes brèves : la seconde personne du singulier & les trois du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue.

Conditionnel. Présent. Singulier. Je suivrois, tu suivrois, il suivroit.

Pluriel. Nous suivrions, vous suivriez, ils suivroient.

La quantité prosodique est la même que celle de l'imparfait.

Impératif. *Singulier.* Sui, qu'il suive.

Pluriel. Suivons, suivez, qu'ils suivent.

Subjonctif. *Présent. Singulier.* Que je suive, que tu suives, qu'il suive.

Pluriel. Que nous suivions, que vous suiviez, qu'ils suivent.

Imparfait. Singulier. Que je suivisse, que tu suivisses, qu'il suivît.

Pluriel. Que nous suivissions, que vous suivissiez, qu'ils suivissent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue, & la troisième très-brève. La troisième personne du singulier a la première syllabe brève & la seconde longue. Les deux premières personnes du pluriel ont les deux premières syllabes brèves & la troisième longue.

Participe actif & Gérondif. suivant.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

Participe passif. Suivi, suivie.

Les deux premières syllabes sont brèves au singulier masculin, mais la seconde est longue au pluriel & au féminin.

On dit, *c'est un Prédicateur, un Professeur en philosophie, en théologie fort suivi ;* pour dire, qui attire un grand nombre d'auditeurs.

On dit aussi dans le même sens d'une pièce de théâtre, que *c'est une pièce fort suivie.*

On dit, *un discours, un raisonnement, un dessein bien suivi, une pièce bien suivie ;* pour dire, un discours, un raisonnement, une pièce dont toutes les parties ont l'ordre & la liaison qu'elles doivent avoir les unes avec les autres.

SULFUREUX, EUSE; adjectif. *Sulfureus.* Qui tient de la nature du soufre. *Les volcans exhalent des vapeurs sulfureuses.*

SULLY; petite ville de France dans l'Orléanois, sur la Loire, à 8 lieues, sud-est, d'Orléans : on y compte environ 2700 habitans. C'est le siége d'un Bailliage & d'un Grenier à sel. Il y a une Collégiale dédiée à Saint Ythier, dont le Chapitre est composé d'un Chantre, d'un Chevecier, d'un Sous-Chantre, & de 11 Chanoines. C'est le Duc de Sulli qui nomme à tous ces Bénéfices. La Terre & Seigneurie de Sulli fut érigée en Duché-Pairie en 1600, en faveur de Maximilien de Béthune.

SULLY, (Maximilien de Béthune, Baron de Rosni, Duc de) Maréchal de France, & principal ministre sous Henri IV, naquit à Rosni en 1559, d'une famille illustre & connue dès le dixième siècle. Il étudioit au collége de Bourgogne, lorsque l'affreux massacre de la saint Barthelemi inonda de sang la capitale. Le Principal du collége l'arracha aux assassins. Rosni entra au service de Henri Roi de Navarre, & s'y signala par des actions de bravoure prodigieuses au siége de Marmande, où il commandoit un corps d'arquebusiers. Sur le point d'être accablé par un nombre trois fois su-

périeur, le Roi de Navarre couvert d'une simple cuirasse, vola à son secours, & lui donna le temps de s'emparer du poste qu'il attaquoit. Eause, Mirande, Cahors furent ensuite les théâtres de sa valeur. En 1586 Rosni fut employé avec honneur à différens siéges, & l'année d'après avec six chevaux seulement, il défit & emmena prisonniers quarante hommes. A la bataille de Coutras il contribua à la victoire, en faisant servir à propos l'artillerie. Au combat de Fosseuse, journée très-meurtrière, il marcha cinq fois à la charge, eut son cheval renversé sous lui, & deux épées cassées entre ses mains. A la bataille d'Arques en 1589, Sully à la tête de deux cens chevaux, en attaqua neuf cent des ennemis, & les fit reculer. Il partagea à la bataille d'Ivri donnée l'année d'après, les fatigues & la gloire de son maître. Ce bon Prince ayant appris qu'il avoit eu deux chevaux tués sous lui & reçu deux blessures, se jeta à son cou & le serra tendrement, en lui disant les choses les plus touchantes & les plus flatteuses. En 1591 Rosni prit Gisors par le moyen d'une intelligence; il passoit dès-lors pour un des hommes les plus habiles de son temps dans l'attaque & dans la défense des places. La prise de Dreux en 1593, celle de Laon en 1594, de La Fère en 1596, d'Amiens en 1597, donnèrent un nouveau lustre à sa réputation. Aussi habile négociateur qu'excellent guerrier, il avoit été envoyé dès 1583 à la Cour de France, pour en suivre tous les mouvemens. On l'employa dans plusieurs autres occasions, & il montra dans chacune la profondeur du politique, l'éloquence de l'homme d'état, le sang froid du philosophe & l'activité de l'homme de génie. En 1586 il traita avec les Suisses, & en obtint une promesse de vingt mille hommes. En 1599 il négocia le mariage du Roi avec Marie de Médicis. En 1600 il conclut un traité avec le Cardinal Aldobrandin, médiateur pour le Duc de Savoye. En 1604 il termina en faveur du Roi une contestation avec le Pape sur la propriété du pont d'Avignon; mais c'est surtout dans son ambassade en Angleterre qu'il déploya toute la pénétration de son esprit & toute l'adresse de sa politique. La Reine Elizabeth étant morte en 1609, Sully revêtu de la qualité d'Ambassadeur extraordinaire fixa dans le parti de Henri IV le successeur de cette illustre Princesse. De si grands services ne demeurèrent pas sans récompense; il fut Secrétaire d'Etat en 1594, membre du Conseil des finances en 1596, Sur-intendant des finances & grand Voyer de France en 1599, grand Maître de l'artillerie en 1601, Gouverneur de la Bastille & Sur-intendant des fortifications en 1602. Sully de guerrier devenu Ministre des finances, remédia aux brigandages des partisans. En 1596 on levoit cent cinquante millions sur les peuples, pour en faire entrer environ trente dans les coffres du Roi. Le nouveau Sur-intendant mit un si bel ordre dans les affaires de son maître, qu'avec ce revenu il acquitta deux cens millions de dettes en dix ans, & mit en réserve trente millions d'argent comptant dans la Bastille. Son ardeur pour le travail étoit infatigable. Tous les jours il se levoit à quatre heures du matin. Les deux premières heures étoient employées à lire & à expédier les mémoires qui

qui étoient toujours mis sur son bureau; c'est ce qu'il appeloit *nettoyer le tapis*. A sept heures il se rendoit au Conseil, & passoit le reste de la matinée chez le Roi qui lui donnoit ses ordres sur les différentes charges dont il étoit revêtu. A midi il dînoit. Après dîner il donnoit une audience réglée. Tout le monde y étoit admis. Les Ecclésiastiques de l'une & de l'autre religion étoient d'abord écoutés. Les gens de village & autres personnes simples qui appréhendoient de l'approcher, avoient leur tour immédiatement après. Les qualités étoient un titre pour être expédiés des derniers. Il travailloit ensuite ordinairement jusqu'à l'heure du souper. Dès qu'elle étoit venue il faisoit fermer les portes. Il oublioit alors toutes les affaires, & se livroit au doux plaisir de la société avec un petit nombre d'amis. Il se couchoit toujours à dix heures; mais lorsqu'un événement imprévu avoit dérangé le cours ordinaire de ses occupations, alors il reprenoit sur la nuit le temps qui lui avoit manqué dans la journée. Telle fut la vie qu'il mena pendant tout le temps de son ministère. Henri dans plusieurs occasions loua cette grande application au travail. Un jour qu'il alla à l'Arsenal où demeuroit Sully, il demanda en entrant où étoit ce ministre, on lui répondit qu'il étoit à écrire dans son cabinet. Il se tourna vers deux de ses courtisans, & leur dit en riant: ne pensiez-vous pas qu'on alloit me dire qu'il est à la chasse ou avec des dames. La table de ce sage ministre n'étoit ordinairement que de dix converts: on n'y servoit que les mets les plus simples & les moins recherchés. On lui en fit souvent des reproches; il répondoit toujours par ces paroles d'un ancien: si les conviés sont sages, il y en aura suffisamment pour eux: s'ils ne le sont pas, je me passe sans peine de leur compagnie. L'avidité des courtisans fut mal satisfaite par ce ministre: ils l'appelèrent le *négatif*, & ils disoient que le mot *oui* n'étoit jamais dans sa bouche. Son maître aussi bon économe que lui, l'en aimoit davantage. A son retour de son ambassade d'Angleterre, il le fit Gouverneur du Poitou, grand Maître des Ports & Havres de France, & érigea la terre de Sully sur Loire en Duché-Pairie en 1606. Sa faveur ne fut point achetée par des flateries. Henri IV ayant eu la foiblesse de faire une promesse de mariage à la Marquise de Verneuil, Sully à qui ce Prince la montra, eut le courage de la déchirer devant lui. *Comment morbleu*, dit le Roi en colère, *vous êtes donc fou? Oui, Sire*, répondit Béthune, *je suis fou; mais je voudrois l'être si fort, que je le fusse tout seul en France.* Parmi les maux que causa à ce royaume la mort de Henri IV, un des plus grands fut la disgrace de ce fidelle ministre. Il fut obligé de se retirer de la Cour avec un don de cent mille écus. Louis XIII l'y fit revenir quelques années après pour lui demander des conseils. Les petits maîtres qui gouvernoient le Roi, voulurent donner des ridicules à ce grand homme, qui parut avec des habits & des manières qui n'étoient plus de mode. Sully s'en appercevant, dit au Roi: *Sire, quand votre père me faisoit l'honneur de me consulter, nous ne parlions d'affaires qu'après avoir fait passer dans l'anti-chambre les baladins & les bouffons de la Cour.* En 1634 on lui donna le bâton de Maréchal de

France, en échange de la charge de grand Maître de l'artillerie, dont il se démit en même temps. Il mourut sept ans après en 1641 dans son château de Villebon au pays Chartrain. Il s'étoit occupé dans sa retraite à composer ses mémoires. Ils sont écrits d'une manière grotesque, sans ordre, sans liaison dans les récits; mais on y voit regner un air de probité & une naïveté de style qui ne déplaît point à ceux qui peuvent lire d'autres ouvrages françois que ceux du siècle de Louis XIV. L'Abbé de l'Ecluse qui en a donné une bonne édition en huit volumes *in*-12, les a mis dans un meilleur ordre, & a fait parler à Sully un langage plus pur. C'est un tableau des règnes de Charles IX, de Henri III & de Henri IV tracé par un homme d'esprit pour l'instruction des politiques & des guerriers. Sully y paroît toujours à côté de Henri. Les amours de ce Prince, la jalousie de sa femme, ses embarras domestiques, les affaires publiques, tout est peint d'une manière intéressante. On n'y exigeroit qu'un peu plus de précision. Sully étoit Protestant, & voulut toujours l'être, quoiqu'il eût conseillé à Henri IV de se faire Catholique. *Il est nécessaire*, lui dit-il, *que vous soyez Papiste & que je demeure réformé.* Le Pape lui ayant écrit une lettre qui commençoit par des éloges sur son ministère, & finissoit par le prier d'entrer dans la bonne voie, le Duc lui répondit qu'il ne cessoit de son côté de prier Dieu pour la conversion de sa Sainteté.

SULMONA; ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure, sur la Sora, à neuf lieues, sud est, d'Aquila. C'est là patrie d'Ovide.

SULPICE, (Sévère) Historien ecclésiastique, nâquit à Agen dans l'Aquitaine, où sa famille tenoit un rang assez distingné. Aussi-tôt qu'il eut fini ses études, il se mit dans le Barreau, & y fit admirer son éloquence; il s'engagea dans les liens du mariage; mais sa femme étant morte peu de temps après, il pensa sérieusement à quitter le monde, quoiqu'à la fleur de son âge, très-riche & généralement estimé. Il ne se contenta pas de pratiquer la vertu, il l'a rechercha. Il s'attacha à *Saint Martin* de Tours, suivit ses conseils, & fut son plus fidelle disciple. Il se laissa surprendre par les Pélagiens, alla jusqu'à les défendre; mais il connut sa faute & la répara. On croit qu'il mourut vers l'an 420. Nous lui sommes redevables d'un excellent Abrégé d'Histoire, qui est intitulé, *Histoire sacrée.* Elle renferme d'une manière fort concise, ce qui s'est passé de siècle en siècle depuis la création du monde, jusqu'au consulat de *Stilicon*; l'an de Jésus-Christ 400. Cet ouvrage a fait donner à *Sulpice* le nom de *Salluste Chrétien*, parce qu'en l'écrivant il s'y est proposé cet Historien pour modèle. Il faut avouer qu'il l'égale quelquefois pour la pureté & pour l'élégance du style. On trouve dans son Histoire quelques sentimens particuliers, tant sur l'Histoire, que sur la Chronologie; mais ces défauts n'empêchent pas qu'il ne soit regardé comme le premier Ecrivain pour les Abrégés de l'Histoire Ecclésiastique. *Sleidan* en a donné la suite, écrite avec assez d'élégance. Un autre ouvrage qui fait beaucoup d'honneur à *Sulpice Sévère*, est la *Vie de Saint Martin*, qu'il composa du vivant de ce Saint Evêque, à la sollicitation

de plusieurs de ses amis. La meilleure édition de ses ouvrages est celle de Léipsick, en 1705. Il y a eu encore Saint Sulpice Sévère, Evêque de Bourges, mort en 591, & Saint Sulpice le *Débonnaire* ou le *Pieux*, Evêque de Bourges, mort en 647. L'un & l'autre se signalerent par leurs vertus & leurs lumières.

SULPICIA, Dame Romaine, femme de *Calenus*, florissoit vers l'an 90 de Jésus-Christ. Nous avons d'elle un *Poëme* latin contre Domitien, sur l'expulsion des Philosophes. Elle avoit aussi composé un Poëme sur l'Amour conjugal, dont nous devons regretter la perte, si l'éloge qu'en fait *Martial* n'est point exagéré.

SULPICIENS; (les) on a donné ce nom à une société de Prêtres séculiers, dont l'établissement qui se fit vers le dernier siècle dans le Séminaire de Saint Sulpice de Paris, a pour objet l'instruction & l'éducation des jeunes ecclésiastiques. L'état de ces Prêtres est libre; ils ne font aucun vœu ni solennel, ni simple; ils ne sont liés entr'eux que par la noble ardeur de remplir les Eglises de ministres fidelles à leurs devoirs. Cette société a la direction de plusieurs Séminaires, dont le plus considérable est le Séminaire de Saint Sulpice de Paris, tant pour le bâtiment, que pour le nombre des sujets.

SULPICIUS, (Gallus) de l'illustre famille Romaine des *Sulpicius*, fut le premier Astronome parmi les Romains, qui donna les raisons naturelles des éclipses du soleil & de la lune. Etant tribun de l'armée de *Paul Emile*, en l'an de Rome 586, le 168e avant Jésus-Christ, la sagacité de son esprit lui avoit appris que le jour qu'on alloit donner bataille à *Persée*, il arriveroit la nuit précédente une éclipse de lune. Il eut peur que les soldats n'en tirassent un mauvais augure. Il les fit assembler avec la permission du Consul, leur expliqua l'éclipse, & les avertit qu'elle arriveroit la nuit suivante. Cet avis guérit les soldats de leur superstition, & le fit regarder comme un homme extraordinaire. On l'honora du Consulat deux ans après, avec *Marcellus*, l'an de Rome 588, le 166e avant Jésus-Christ. *Servius-Sulpicius Rufus*, excellent Jurisconsulte du temps de *Cicéron*, homme recommandable par sa vertu & par ses autres belles qualités, étoit de la même famille.

SULPITIUS, (Jean) surnommé *Verulanus*, du nom de Veroli sa patrie, se fit quelque réputation dans le quinzième siècle, par la culture des Belles-Lettres; il fit imprimer *Vegece*, & publia le premier *Vitruve*. On lui doit aussi le rétablissement de la musique sur le théâtre.

SULTAN; substantif masculin. Titre qu'on donne à l'empereur des Turcs.

Le Sultan exerce sur ses Sujets l'empire le plus despotique. Selon la doctrine des Turcs, leur empereur a le privilége de mettre à mort impunément chaque jour quatorze de ses Sujets, sans encourir le reproche de tyrannie; parce que, selon eux, ce prince agit souvent par des mouvemens secrets, par des inspirations divines, qu'il ne leur est point permis d'approfondir; ils exceptent cependant le parricide & le fratricide, qu'ils regardent comme des crimes, même dans leurs *Sultans*. Cela n'empêche point que les frères des empereurs n'aient été

souvent les premières victimes qu'ils ont immolées à leur sûreté. Les *Sultans* les plus humains les tiennent dans une prison étroite dans l'intérieur même du palais impérial; on ne leur permet de s'occuper que de choses puériles, & très-peu propres à leur former l'esprit, & à les rendre capable de gouverner. Malgré ce pouvoir si absolu des *Sultans*, ils sont souvent eux-mêmes exposés à la fureur & à la licence d'un peuple furieux & d'une soldatesque effrénée, qui les dépose & les met à mort sous les prétextes les plus frivoles.

Le lendemain de son avénement au trône, le *Sultan* va visiter en grand cortege un couvent qui est dans un des fauxbourgs de Constantinople; là le Scheik ou Supérieur du monastère lui ceint une épée, & pour conclure la cérémonie, il lui dit: *Allez la victoire est à vous; mais elle ne l'est que de la part de Dieu.* Jamais l'empereur ne peut se dispenser de cette cérémonie, qui lui tient lieu de couronnement.

On n'aborde le *Sultan* qu'avec beaucoup de formalité; nul mortel n'est admis à lui baiser la main; le grand Visir, lorsqu'il paroît en sa présence, fléchit trois fois le genou droit; ensuite touchant la terre de sa main droite, il l'a porte à sa bouche & à son front, cérémonie qu'il recommence en se retirant.

Le *Sultan* n'admet personne à sa table; nul homme n'ose ouvrir la bouche sans ordre dans son palais; il faut même y étouffer jusqu'aux envies de tousser ou d'éternuer; on ne se parle que par signes; on marche sur la pointe des piés; on n'a point de chaussure, & le moindre bruit est puni avec la dernière sévérité.

Les résolutions prises par le *Sultan* passent pour irrévocables, quelque injustes qu'elles soient; il ne peut jamais se rétracter. Ses ordres sont reçus comme s'ils venoient de Dieu même, & c'est une impiété que d'y désobéir; quand il veut faire mourir un grand Visir, il lui signifie sa sentence par écrit en ces termes: *Tu as mérité la mort, & notre volonté est qu'après avoir accompli l'abdest* (c'est-à-dire, l'ablution de la tête, des mains & des piés ordonnée par la loi), & *fait le namaz ou la prière selon la coutume, tu résigne ta tête à ce messager que nous t'envoyons à cet effet.* Le Visir obéit sans hésiter, sans quoi il seroit déshonoré & regardé comme un impie & un excommunié. Le *Sultan* prend parmi ses titres celui de *Zillulah*, qui signifie *image* ou *ombre de Dieu*: ce qui donne à ses ordres un caractère divin, qui entraîne une obéissance aveugle.

Malgré tout ce pouvoir, le *Sultan* ne peut point toucher, sans la nécessité la plus urgente, au trésor public de l'état, ni en détourner les deniers à son usage particulier; le contraire occasionneroit infailliblement une révolte; ce prince n'a la disposition que de son trésor particulier, dont le gardien s'appelle *Hasnadar Bachi*, & dans lequel du tems du prince Cantemir, il entroit tous les ans jusqu'à vingt-sept mille bourses, chacune d'environ 1500 liv. argent de France; c'est dans ce trésor qu'entrent toutes les richesses des Bachas & des Visirs que le *Sultan* fait ordinairement mourir après qu'ils se sont engraissés de la substance des peuples dans différentes places qu'ils ont occupées. La confiscation de leurs biens appartient de droit à leur maître.

Les *Sultans* font dans l'ufage de marier leurs fœurs & leurs filles dès le berceau aux Vifirs & aux Bachas; par-là ils fe déchargent fur leurs maris du foin de leur éducation; en attendant qu'elles foient nubiles, ceux-ci ne peuvent point prendre d'autre femme avant d'avoir confommé leur mariage avec la Sultane; fouvent le mari eft mis à mort avant d'avoir rempli cette cérémonie; alors la femme qui lui étoit deftinée, eft mariée à un autre Bacha. En moins d'un an la fœur d'Amurath IV eût quatre maris fans que le mariage eût été confommé par aucun d'eux; auffi-tot que la cérémonie nuptiale tiroit à fa conclufion, le mari étoit accufé de quelque crime, on le mettoit à mort, & fes biens étoient adjugés à fa femme, mais on prétend qu'ils entroient dans les coffres de l'Empereur.

Les Sultans ont un grand nombre de concubines. Dans le temps du *Bairam* ou de la Pâque des Mahométans, les Bachas envoient à leur Souverain les filles les plus charmantes qu'ils peuvent trouver; parmi ces concubines il fe choifit des maîtreffes, & celles qui ont l'honneur de recevoir le Sultan dans leurs bras & de lui plaire, fe nomment *Sultanes Afekis*.

Sultan, eft auffi un titre de dignité qui fe donne à plufieurs Princes Mahométans, & en particulier aux Princes Tartares. *Sultan Noradin*.

SULTANE; fubftantif feminin. Titre qu'on donne aux femmes du grand Seigneur. La *Sultane régnante* eft la première des Sultanes qui donne un enfant mâle au grand Seigneur. La *Sultane validé* eft la mère de l'Empereur régnant, comme nous difons la *Reine mère*.

Toutes ces Sultanes font renfermées dans le ferrail fous la garde d'eunuques noirs & blancs, & n'en fortent jamais qu'avec le grand Seigneur, mais dans des voitures fi exactement fermées, qu'elles ne peuvent ni voir ni être vues.

Quand le grand Seigneur meurt ou perd l'empire par quelque révolution, toutes ces Sultanes font confinées dans le vieux ferrail.

Sultane, eft auffi le nom que les Turcs donnent à leurs plus gros vaiffeaux de guerre.

Sultane, en termes de confifeurs, fe dit de petits ouvrages d'affortiment & de fymétrie dont on fe fert pour garnir quelque tourte ou autre chofe.

SULTANIE; ville confidérable de Perfe, dans l'Irac-agemi, fur les frontières de l'Aderbijan, à 90 lieues, nord-oueft, d'Ifpahan.

SULTANIN; fubftantif mafculin. Monnoie d'or qui fe fabrique au Caire, & qui a cours dans tous les états du Turc. C'eft la feule efpèce d'or qui fe faffe au coin du grand Seigneur. On l'appelle auffi *fcherif* & *fequin*. Il vaut à peu près le ducat d'or.

On nomme auffi *fultanins*, des efpèces d'or qui fe frappent à Tunis; mais outre que ces fultanins font d'un tiers plus forts que ceux d'Égypte, l'or en eft à plus haut titre, & le plus fin qu'il puiffe être, c'eft-à-dire, au plus près de 24 carats.

SULTZ; petite ville ou bourg de France en Alface, fur les frontières du Sundgaw, à quatre lieues, oueft, d'Einfisheim.

Sultz, eft auffi le nom d'un bourg de Suabe, à deux lieues, fud, de Lauffenbourg.

SULTZBACH; petite ville d'Allemagne, capitale d'une principauté

de même nom, sur les frontières du Palatinat & de la Franconie, à quinze lieues, nord-ouest, de Ratisbonne. Elle appartient à l'Electeur Palatin.

SULTZBOURG; petite ville d'Allemagne dans le Brisgaw, à trois lieues, sud-ouest, de Fribourg.

SUMAC; substantif masculin. Arbrisseau dont on distingue plusieurs espèces.

Le *sumac ordinaire* ou *commun*, appelé le *roux des Corroyeurs*, est un arbrisseau qui croît quelquefois à la hauteur d'un homme: ses feuilles sont oblongues, velues, aîlées, dentelées à leurs bords, rougeâtres, assez semblables à celles du sorbier. Il naît d'entre les feuilles, aux sommités des branches, des fleurs ramassées en épi, de couleur blanche, composées chacune de fleurs disposées en rose; aux fleurs succèdent des baies presque ovales, membraneuses, verdâtres, qui renferment une semence arrondie en forme de petite lentille de couleur rougeâtre.

Ce fruit est d'un goût acide & astringent.

Ce sumac croît dans les lieux secs & pierreux, sur les collines & aux environs de Montpellier. En Espagne dans le territoire de Salamanque, on cultive cet arbre avec autant de soin que la vigne, parceque les habitans en font un commerce assez considérable. On coupe tous les ans ses rejetons jusqu'à la racine, puis on les fait sécher pour les réduire en une poudre fine dont on se sert pour préparer les cuirs, & sur-tout pour les apprêts des peaux de bouc, de chèvre & de maroquin noir: les anciens s'en servoient aux mêmes usages. On employoit son fruit autrefois dans les cuisines, pour assaisonner les viandes: cela se pratique même encore chez les Turcs. C'est de la différence de ses usages qu'il a reçu différens noms: le *sumac des Cuisiniers* est le fruit: il noircit les dents & les cheveux; le *sumac des Corroyeurs* sont les feuilles & les branches: la plus grande quantité de ce qu'on en consomme en France se tire du Portugal; & le *sumac rouge de Galien* est la graine du même arbrisseau.

Le *sumac des jardins* ou *de Virginie* se cultive dans les jardins où il s'élève aisément, & porte de beaux épis veloutés rouges: il fleurit de bonne heure. Aux fleurs succèdent des fruits fort rouges, arrondis, pressés qui contiennent chacun une semence applatie comme une lentille d'un goût aigrelet: ses fruits sont rafraîchissans; on en met macérer une grappe dans une pinte d'eau froide qu'on fait boire ensuite par verrées dans toutes sortes d'hémorrhagies: cette infusion est encore recommandée contre les descentes; les feuilles de sumac pilées & appliquées sur le panaris, résistent à la pourriture, & empêchent la gangrène.

Ces deux espèces de sumacs sont propres à garnir des remises & certaines parties des parcs. Elles font un bel effet dans les bosquets d'été & d'automne. Il y a deux autres especes de sumac de la Caroline: l'un à fruit noir, l'autre à fruit de couleur rouge orangé, qui peuvent aussi passer très bien l'hiver en terre.

Il découle, dit M. Duhamel, des incisions qu'on fait aux troncs des gros sumacs, une subsistance résineuse qui paroît mériter qu'on essaie d'en faire un vernis analogue à celui de la Chine; cet Auteur croit que la décoction des grappes est

employée à préparer les étoffes pour quelques espèces de teinture : au reste ces grappes bouillies dans le vin, calment l'inflammation des hémorrhoïdes.

Le bois de sumac est fort tendre, principalement celui du sumac de Virginie que l'on appelle *vinaigrier* en Canada : il est d'une très-belle couleur verte, & de deux nuances qui sont assez agréables.

Il y a une autre espèce de Sumac dont on se sert en teinture du grand & du petit teint vert sous le nom de redoul.

Enfin on distingue six sortes de Sumacs qui sont originaires de l'Afrique, & qui n'ont d'autre agrément que d'être toujours verts.

SUMATRA ; île de la mer des Indes, une des trois grandes iles de la Sonde, à l'ouest de la presqu'île de Malaca & de l'île de Borneo, séparée de celle de Java par le détroit de la Sonde ; on lui donne environ 300 lieues de long sur 70 de large. Elle a de bons pâturages, des terres fertiles en ris & autres grains, des mines d'or & d'argent, &c. On y recueille toutes sortes d'épiceries, & beaucoup de fruits. Dans une forêt qui est sur la côte occidentale de cette île croît un arbre qui produit la gomme de benjoin, & celui qui produit le camphre. L'air y est mauvais, le pays étant sujet aux pluies, & coupé au milieu par la ligne. Elle est partagée entre plusieurs Rois, dont celui d'Achem est le plus puissant. Les habitans sont presque tous Mahométans. Ils sont noirs, orgueilleux, sanguinaires, trompeurs, rusés, traîtres & perfides. On trouve parmi eux d'assez bons ouvriers pour la construction des Navires, pour la fonte des vaisseaux de cuivre, & pour forger des couteaux, des poignards, des javelines.

Les Hollandois ont plusieurs forteresses dans cette île, où ils ont acquis une grande autorité par leur puissance & leur commerce ; ils se sont fait respecter des Rois d'Achem, de Bantam & de Java. Ils enlèvent tout le poivre du pays, qui est le plus estimé des Indes après celui de Cochim.

SUMBI, Province d'Afrique au Royaume d'Angola, dans l'Éthiopie occidentale. Elle est située par les 11 degrés de *latitude méridionale*. Plusieurs rivières la traversent & l'arroseroient suffisamment pour la fertiliser, si elle étoit cultivée, & qu'on détruisît les bêtes sauvages qui la désolent.

SUNAM ; nom d'une ancienne Ville de la Terre Sainte dans la tribu d'Issachar.

SUND ; (le) fameux détroit qui joint la mer d'Allemagne avec la mer Baltique & qui est situé entre les côtes de Schonen & de Zélande. Elseneur, place de Dannemarck, défendue par la forteresse de Cronemburg, est sur le bord du Sund, & garde le passage de ce détroit ; de l'autre côté, est le Château d'Elsinbourg, dans la Province de Schonen, qui appartient à la Suède ; on donne à ce détroit 16 lieues de longueur, & 5 dans sa plus grande largeur ; mais vis-à-vis de la forteresse de Cronemburg, il n'a pas au-delà d'une lieue de large, de sorte que les gros vaisseaux n'y peuvent passer que sous le canon de la forteresse ; c'est ce qui produit un revenu considérable au Roi de Dannemarck par les droits qu'il lève sur les vaisseaux qui passent par le détroit. Ce tribut procède d'une ancienne convention des villes anséa-

tiques avec le Dannemarck, pour l'entretien de quelques fanaux le long de la côte. Lorsque ces villes tombèrent en décadence, cette convention devint un droit. On y voit passer année commune deux mille vaisseaux, parmi lesquels il y en a bien mille appartenans aux Hollandois.

SUNDERBOURG; ville maritime de Dannemarck, dans l'île d'Alsen, à cinq lieues, est, de Flensbourg.

SUNDGAW, ou SUNTGAW; pays de France au Gouvernement général de l'Alsace. Il est borné au nord par la Haute-Alsace, au levant par le Rhin, ou la Souabe & le canton de Basle, au midi par la Franche-Comté & la province de Porentru, & au couchant par la Lorraine. On lui donne 8 à 10 lieues dans sa plus grande longueur du midi au septentrion, sur environ la même distance dans la largeur du levant au couchant. La ville de Bedfort en est la capitale : les autres Villes plus considérables sont Ferrette & Huningue. Ses principales rivières sont l'Ill, Larg, la Tolder, *&c.* qui toutes y prennent leurs sources dans la partie du midi, & dirigent leur cours vers le septentrion; un petit nombre seulement ont leur direction vers la Franche-Comté. Dans la partie du midi & sur-tout celle du couchant, cette province est remplie de montagnes couvertes de bois. Le reste de la Province est assez abondant en pâturages, & on n'y recueille guère que de l'orge, de l'avoine & du seigle.

Les cantons les plus fertiles & où les productions sont le plus variées, sont ceux de Huningue, Altkirch, & Malhausen. Le Bailliage de Landser est presque tout entier occupé par une forêt que l'on nomme *Hart*. Au reste la plus grande partie de cette province est en Forêts. On y trouve quelques mines d'argent, de cuivre & de plomb; il y a aussi des mines de fer, des forges & des manufactures de ferblanc.

Les François ont conquis ce pays sous Louis XIII; il leur a été cédé par la paix de Munster en 1648. Il relevoit auparavant de l'Évêque de Basle, & appartenoit aux Archiducs d'Autriche.

SUNDI; Province du Royaume de Congo, dans l'Éthiopie occidentale, au midi de la rivière de Zaïre. Cette Province est arrosée d'un grand nombre de rivières, & a dans ses montagnes plusieurs mines de fer, & de cuivre. La capitale qui lui donne son nom, est à six lieues de la grande cascade du Zaïre.

SUNGKIANG; ville de la Chine dans la Province de Kiangnan, dont elle est la quatrième Métropole. Elle a deux autres villes dans son département.

SUNNIS; (les) Secte des Mahométans Turcs opposée à celle des Schiais, c'est-à dire, des Mahométans de Perse.

Les Sunnis soutiennent que Mahomet eut pour légitime successeur Abubekre, auquel succéda Omar puis Osman, & ensuite Mortuzali, neveu & gendre de Mahomet. Ils ajoutent qu'Osman étoit Sécrétaire du Prophète & homme d'un génie profond; que les trois autres étoient aussi fort éclairés, & d'ailleurs très-grands Capitaines, & qu'ils ont plus étendu la loi par la force des armes que par celle des raisons. C'est pourquoi dans la secte des Sunnis, il n'est pas permis de disputer de la religion, mais seulement

ment de la maintenir le cimeterre à la main. Les Schiais ou Schistes traitent les Sunnis d'hérétiques, qualification que ceux-ci ne ménagent pas davantage à l'égard des Schistes.

SUPER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Marine. Se boucher. On dit qu'*une voie d'eau a supé;* pour dire, que l'ouverture s'est bouchée, soit par l'herbe, soit par quelqu'autre chose que le hasard y a conduit.

SUPÉRATION; substantif féminin & terme d'Astronomie. Différence du mouvement d'une planète comparée à une autre ou à elle-même en deux points différens de son orbite.

SUPERBE; substantif féminin. Orgueil, vaine gloire, présomption, arrogance. *La superbe est un des péchés capitaux. L'esprit de superbe.* Il n'est guère usité que dans les matières de dévotion, & il vieillit.

SUPERBE; adjectif des deux genres. *Superbus.* Orgueilleux, arrogant, qui s'estime trop, qui présume trop de lui. *Dieu se plaît à humilier les esprits superbes.*

On le dit aussi par analogie de quelques animaux, & sur-tout dans le style soutenu. *Son char étoit traîné par de superbes coursiers.*

Il s'emploie quelquefois substantivement. *Le superbe ne cherche point à faire de bonnes actions, il n'en veut faire que d'éclatantes.*

SUPERBE signifie aussi, somptueux, magnifique. *Un superbe édifice. Un équipage superbe. L'Ambassadeur fit l'entrée la plus superbe qu'on eut encore vue.*

SUPERBE, se dit en termes d'Anatomie, de l'un des quatre muscles droits de l'œil, qu'on appelle autrement *le releveur.*

SUPERBEMENT; adverbe. *Superbè.* Orgueilleusement, d'une manière superbe. *Répondre superbement. Marcher superbement.*

SUPERBEMENT, signifie aussi magnifiquement. *Il est superbement meublé.*

SUPERBENNIA, fils d'Ixora, & de Paramesséri, est adoré comme un Dieu par les Indiens qui le représentent avec six faces & douze bras. Ils racontent que Paramesséri se baignant un jour dans une citerne, vit passer six Tisserands qui jetèrent sur elle des regards amoureux. Elle, de son côté, les regarda assez tendrement. Ce fut de ces regards mutuels que naquit Superbennia. Les Tisserands qui le regardoient avec quelque raison, comme leur fils, se chargèrent de son éducation & s'en acquittèrent avec tant de succès, que lorsqu'il fut grand, Ixora charmé de son esprit, ne fit point difficulté de l'adopter. Superbennia étoit fort agile, & aimoit les exercices du corps. Il se promenoit souvent monté sur un paon dont Ixora lui avoit fait présent. Son frère Quenavati n'étoit pas à beaucoup près, si alerte: sa monture n'étoit pas si avantageuse; car il n'en avoit point d'autre qu'une souris; mais, en récompense, il étoit beaucoup plus rusé: en voici une preuve. Ixora leur père, ayant promis de donner une belle figue à celui des deux qui feroit plus promptement le tour de la montagne de Calaja, Superbennia partit comme un éclair, monté sur son paon, & se promettoit bien de se regaler de la figue; Mais Quenavati, laissant son frère prendre le devant, alla par provision manger la figue, qui étoit exposée à l'entrée

de la carrière, comme le prix du vainqueur. Superbennia après avoir achevé sa course, fut très-surpris de ne plus trouver de figue. Il entra dans une furieuse colère contre son frère, & il fallut qu'Ixora pour l'appaiser, lui donnât une autre figue. Quelle source d'extravagances que la superstition!

SUPERCHERIE; substantif féminin. *Fraus.* Tromperie, fraude avec finesse. *Il ne gagna son procès que par supercherie.*

SUPERFÉTATION; substantif féminin. *Superfœtatio.* Conception d'un fétus, lorsqu'il y en a déjà un dans le ventre de la mère. *Les superfétations sont fréquentes dans l'espèce du lièvre, mais elles sont très-rares dans les femmes.*

SUPERFICIE; substantif féminin. *Superficies.* Selon les Géomètres, c'est longueur & largeur sans profondeur. *La superficie d'un cercle, d'un triangle. La superficie d'un corps.* Et dans l'usage ordinaire c'est la simple surface. *La superficie d'un champ.*

En termes de droit, on dit que la *superficie cède au fonds*, pour dire, que la surface du terrain, & en conséquence tout ce qui est bâti ou planté dessus, appartient au propriétaire du fonds.

Il se dit aussi de la surface des corps, considérée comme ayant quelqu'épaisseur, quelque profondeur; de ce qui se présente le premier aux yeux dans chaque corps. *Nous ne voyons que la superficie des corps.*

On dit figurément de ceux qui n'ont qu'une légère connoissance des choses qu'*ils ne savent que la superficie des choses*, qu'*ils s'amusent à la superficie. C'est un homme qui n'approfondit rien, il s'arrête à la superficie.*

SUPERFICIEL, ELLE; adjectif. *Superficialis.* Qui n'est qu'à la superficie. *La partie superficielle d'un corps.* Il n'est guère usité dans le propre.

On dit figurément, *connoissance superficielle*, pour dire, une connoissance légère qui ne va qu'à effleurer les matières sans les approfondir; & *homme superficiel*, pour dire, un homme qui n'a qu'une légère connoissance des choses, & qui ne sait rien à fond.

SUPERFICIELLEMENT; adverbe. D'une manière superficielle. *Il n'est blessé que superficiellement.*

SUPERFICIELLEMENT, se dit plus souvent au figuré. *Elle ne sait cela que superficiellement. Il n'en a parlé que superficiellement.*

SUPERFIN; adjectif masculin. Qui est très-fin. *Du drap superfin.*

Il s'emploie d'ordinaire substantivement, & l'on dit, *c'est du superfin*, pour dire, cela est très-fin.

SUPERFLU, UE; adjectif. *Superfluus.* Qui est de trop. *Un ornement superflu. Un train superflu. Des dépenses superflues.*

SUPERFLU, signifie quelquefois, inutile. *Des regrets superflus. Des paroles superflues. Une épithète superflue.*

SUPERFLU, est aussi substantif & signifie, ce qui est de trop, ce qui est au-delà du nécessaire. *Le sage ne désire que le nécessaire & méprise le superflu. L'avare ne connoît point de superflu. Notre superflu est le patrimoine des pauvres.*

SUPERFLUITÉ; substantif féminin. *Superfluitas.* Abondance vicieuse, ce qui est superflu. *Le sage est ennemi de la superfluité. Il y a bien des superfluités dans ce livre.*

SUPÉRIEUR, EURE; adjectif. *Superior.* Qui est au-dessus. Il est opposé à inférieur. *L'orifice supérieur*

de l'estomac. La région supérieure de l'air.

Supérieur, se dit aussi dans le moral. *Corneille fut un génie supérieur. Il a des talens supérieurs.*

On appelle la raison, *la partie supérieure de l'ame*, par opposition à la partie inférieure où résident les passions.

Supérieur, signifie aussi, qui a autorité, pouvoir sur les autres. *Les Officiers supérieurs de la gendarmerie. On doit respecter ceux qui ont en main le pouvoir supérieur, l'autorité supérieure.*

On dit, *force supérieure*; pour dire, force au-dessus d'une autre.

En termes de Géographie ancienne, on dit, *Pannonie supérieure, Pannonie inférieure, &c.* ce qui est la même chose que haute Pannonie, basse Pannonie.

Supérieur, signifie aussi, qui est au-dessus d'un autre en rang, en dignité, en mérite, en forces. *Il étoit supérieur en connoissances. Etre supérieur en dignité. Les bonnes pièces de Molière sont supérieures en mérite à celles qui ont paru après lui. L'armée ennemie étoit supérieure en cavalerie à notre armée.*

Il se dit aussi absolument dans le même sens. *Nos troupes étoient supérieures. Démosthènes fut fort supérieur aux orateurs de son siècle.*

On appelle *cours supérieures*, les cours qui jugent en dernier ressort & qu'on appelle autrement, *cours souveraines.*

On appelle aussi dans le même sens, *conseils supérieurs*, des tribunaux qui jugent en dernier ressort. *On vient de créer un conseil supérieur à Lyon.*

Supérieur, se dit aussi substantivement pour signifier, qui a commandement, autorité sur un autre. *Les Rois n'ont d'autre supérieur que Dieu. Il est du bon ordre que chacun obéisse à ses supérieurs.*

On appelle ordinairement dans les couvens, *le supérieur, le père supérieur, la mère supérieure*, celui ou celle qui dirige, qui gouverne le monastère.

SUPÉRIEUREMENT; adverbe. *Excellentiùs.* D'une manière supérieure. *Cet artiste travaille bien supérieurement aux autres.*

Il s'emploie aussi absolument & sans qu'il y ait de comparaison exprimée. Ainsi on dit, qu'*un homme pense supérieurement*, qu'*il écrit supérieurement*; pour dire, qu'il pense avec beaucoup de noblesse, qu'il écrit parfaitement bien.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, la cinquième très-brève, & la dernière moyenne.

SUPÉRIORITÉ; substantif féminin. *Auctoritas.* Autorité, prééminence. *Son emploi lui donne la supériorité sur beaucoup de personnes. L'Eglise Gallicane reconnoît la supériorité du Pape, sans le croire infaillible.*

Supériorité, signifie aussi, élévation, excellence au-dessus des autres. *Supériorité de force, de mérite, de génie. La répugnance la plus naturelle est de reconnoître en qui que ce soit une supériorité de raison.*

Supériorité, se dit encore de l'emploi, de la dignité de Supérieur dans un Couvent, dans une Communauté. *Ces deux Religieuses aspiroient à la supériorité du Couvent.*

SUPERLATIF, IVE; adjectif, qui s'emploie aussi substantivement. Terme de Grammaire. Qui est au-dessus du comparatif, & qui exprime le degré de comparaison le plus élevé.

Le *superlatif* est de deux sortes; l'un absolu, l'autre relatif.

Le *superlatif absolu* exprime une qualité au suprême degré, mais sans aucun rapport à une autre chose; pour lors l'adjectif est précédé de *très*, *fort* ou *bien*. Exemples. *Lille Capitale de la Flandre Françoise est une ville* très-belle & fort marchande. *On est* bien estimable, *quand on est savant & modeste en même temps.*

Le *superlatif relatif* exprime la qualité dans le plus haut degré, & avec rapport à quelqu'autre chose; pour lors on met *le*, *mon*, *ton*, *son*, *notre*, *votre* ou *leur* avant *meilleur*, *moindre*, *pire*, *plus*, *moins*. Exemples. *Le mensonge* est le plus bas *de tous les vices.*

Nobles, souvenez-vous qu'une naissance illustre,
Des sentimens du cœur reçoit son plus beau lustre.

Mais si avant *meilleur*, *moindre*, *pire*, *plus* ou *moins*, il n'y avoit que *de*, *à*, *de*, ce seroient des comparatifs & non des superlatifs; comme, *pour se fortifier dans la vertu, il n'y a rien de* meilleur que *le bon exemple. Il ne faut pas se fier* à plus fin *que soi*. Dans ces phrases *de meilleur*, *à plus fin*, se traduiroient en latin par le comparatif.

Vaugelas a cru que *voisin* & *prochain* ne pouvoient s'employer ni au comparatif ni au superlatif. Mais on dit bien, *il perdit courage, quand il vit la mort* plus prochaine. *Nos maisons sont* fort voisines. *Dans le village* le plus prochain, *&c.*

On dit dans le style familier, qu'*une chose est bonne ou mauvaise au superlatif*; pour dire, qu'une chose est extrêmement bonne, ou extrêmement mauvaise.

SUPERLATIVEMENT; adverbe. *In superlativo gradu*. Au superlatif. Il n'est usité que dans le style burlesque. *Elle est superlativement laide.*

SUPERPOSITION; substantif féminin & terme didactique. Action de poser une ligne, une surface, un corps sur un autre. *La superposition est une manière de démontrer en Géométrie.*

SUPERPURGATION; substantif féminin. *Superpurgatio*. Purgation outrée. *Ce Charlatan lui donna un remède qui lui causa une superpurgation.*

SUPERSÉDER; vieux terme de Pratique qui signifie, surseoir, différer pour un temps.

SUPERSTITIEUSEMENT; adverbe. *Superstitiosè*. D'une manière superstitieuse. *Les Egyptiens étoient superstitieusement attachés au culte qu'ils rendoient à certains animaux.*

SUPERSTITIEUSEMENT, se dit aussi figurément de toutes les choses où l'on porte l'exactitude jusqu'à l'excès, comme si elles avoient rapport à la religion. *Ce sont de petits objets auxquels il est ridicule de s'attacher superstitieusement.*

SUPERSTITIEUX, EUSE; adjectif. *Superstitiosus*. Qui a de la superstition. *Les Juifs sont ordinairement superstitieux. C'est une femme superstitieuse. Le petit peuple est superstitieux.*

SUPERSTITIEUX, se dit aussi des choses où il y a de la superstition. *Louis XI cherchoit à calmer sa conscience par des dévotions superstitieuses. Un culte superstitieux. Les observations vaines & superstitieuses des Astrologues.*

SUPERSTITIEUX, se dit encore figu-

rément de toutes les choses où l'on porte, l'exactitude jusqu'à l'excès, comme si elles avoient rapport à la religion. *Il est si exact sur toutes choses, qu'il en est presque superstitieux.*

SUPERSTITION; substantif féminin. *Superstitio.* Fausse idée que l'on a de certaines pratiques de la religion, & auxquelles on s'attache avec trop de crainte ou trop de confiance.

La superstition, dit Bacon, accable l'esprit principalement dans la maladie ou dans l'adversité; elle change la bonne discipline & les coutumes vénérables en momeries & en cérémonies superficielles. Dès qu'elle a jeté de profondes racines dans quelque religion que ce soit, bonne ou mauvaise, elle est capable d'éteindre les lumières naturelles, & de troubler les têtes les plus saines. Enfin c'est le plus terrible fléau de l'humanité. L'athéisme même, (c'est tout dire) ne détruit point les sentimens naturels, ne porte aucune atteinte aux mœurs du peuple; mais la superstition est un tyran despotique, qui fait tout céder à ses chimères; ses préjugés sont supérieurs à tous les autres préjugés. Un Athée est intéressé à la tranquillité publique, par l'amour de son propre repos; mais la superstition fanatique, née du trouble de l'imagination, renverse les Empires.

Voici comment M. de Voltaire peint les tristes effets de cette démence;

Lorsqu'un mortel atrabilaire
Nourri de superstition,
A par cette affreuse chimère
Corrompu sa religion,
Son ame alors est endurcie:
Sa raison s'enfuit obscurcie;
Rien n'a plus sur lui de pouvoir;
Sa justice est folle & cruelle:
Il est dénaturé par zèle,
Et sacrilége par devoir.

La superstition est la plus cruelle de toutes les démences. Un superstitieux n'épargneroit pas son père ni son fils, si son imagination lui disoit qu'ils ne remplissent pas les devoirs de la religion, comme ils le doivent. La superstition naît de l'ignorance: l'hypocrisie la nourrit de vaines cérémonies; le faux zèle la répand, & l'intérêt la perpétue. Le fanatisme n'est autre chose que la superstition mise en action.

Il n'y a rien de plus contraire à la vraie piété que la superstition; elle prend souvent son manteau; il faut s'en défier. La religion honore Dieu, & fait le bonheur de l'homme; la superstition, injurieuse à l'Être Surpême, est le crime d'un ame foible.

Selon le superstitieux, Dieu est difficile à contenter, facile à s'irriter, long à s'appaiser, épiant nos actions, comme s'il desiroit nous trouver coupables. Il craint toujours de n'en pas faire assez; il importune le Ciel de prières, de vœux imprudens, se feint des miracles qui supposent l'orgueil & la foiblesse; interprète les événemens les plus naturels, par des actes émanés spécialement de la Divinité qu'il revêt de nos foiblesses & de nos misères. Quel blasphême!

Nous avons tous quelque penchant à ce malheureux vice. Il est le fruit des préjugés & du défaut de connoissances: aussi est-il plus commun chez les femmes, les

vieillards, les malades, que chez ceux qui réfléchissent.

La superstition est le plus horrible ennemi du genre humain. Quand elle domine le Prince, elle l'empêche de faire le bien de son peuple : quand elle domine le peuple, elle le soulève contre son Prince.

Quiconque a un peu vécu avec les hommes, a pu voir quelquefois combien aisément on est prêt à sacrifier la nature à la superstition. Que de pères ont détesté & déshérité leurs enfans ! Que de frères ont poursuivi leurs frères par ce funeste principe ! La superstition enfin est à la religion ce que l'astrologie est à l'astronomie, la fille très-folle d'une mère très-sage.

Superstition, se dit aussi du vain présage qu'on tire de certains accidens qui sont purement fortuits. *Il y a de la superstition à penser qu'une salière renversée présage un malheur. Croire que quand on se trouve treize à table, il en doive mourir un dans l'année, c'est une superstition populaire.*

Superstition, se dit pareillement des pratiques superstitieuses. *L'examen des entrailles des victimes étoit une superstition des anciens Romains.*

Superstition, se dit figurément de tout excès d'exactitude, de soin, en quelque matière que ce soit. *Il est si jaloux de sa parole, qu'il va sur cela jusqu'à la superstition.*

SUPIN; substantif masculin. *Supinum.* Terme de Grammaire latine dont on se sert pour exprimer cette partie du verbe latin qui sert à former plusieurs temps. *La Langue Françoise n'a point de supin.*

SUPINATEUR; adjectif masculin substantivement pris & terme d'Anatomie. On donne ce nom à deux muscles dont l'action est de renverser en-dessus la paume de la main.

Le long ou grand supinateur est un muscle long & plat, couché sur le condyle externe du bras & sur toute la convexité du rayon depuis un bout jusqu'à l'autre. Il est attaché par des fibres charnues au ligament inter-musculaire externe & à la crète du condyle externe de l'humerus, trois ou quatre travers de doigt au-dessus de ce condyle externe entre le muscle brachial & l'anconé externe : delà il va tout le long de la convexité ou face convexe du rayon, & se termine par un tendon plat & étroit un peu au-dessus de l'apophyse styloïde à l'angle commun de la face concave & de la face plate de l'extrémité de cet os.

Son nom indique son usage.

Le muscle court ou petit supinateur est un petit muscle charnu & mince qui embrasse obliquement & immédiatement une bonne partie du tiers supérieur du rayon.

Il est attaché par un bout au bas du condyle externe de l'os du bras, au ligament latéral externe de l'articulation de l'os du coude avec l'os du bras, au ligament annulaire ou circulaire du rayon, & à la partie voisine de l'éminence latérale de la tête de l'os du coude.

De-là il passe obliquement sur la tête du rayon, & en couvre une partie ; il s'avance ensuite sur le cou qu'il embrasse en quelque manière en se contournant au-dessous de la tubérosité bicipitale, où il s'attache à côté du ligament inter-osseux le long du premier quart de la face interne de l'os, & au-delà.

On voit dans quelques sujets des traces obliques du premier trajet de ce muscle sur la surface externe de l'os; il fait angle comme un V avec le pronateur rond.

Son usage est de concourir à la supination.

SUPINATION; substantif féminin. *Supinatio*. Terme didactique. On appelle *mouvement de supination*, celui par lequel on tourne le dos de la main vers la terre.

SUPINO; ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le Comté de Molise, à sept lieues, nord, de Bénévent.

SUPPERVILLE, (Daniel de) Ministre de l'Église Wallone de Roterdam, naquit en 1657, à Saumur, en Anjou, où il fit de très-bonnes études. Il étudia ensuite à Genève sous les plus habiles Professeurs de Théologie. Il passa en Hollande en 1685, & mourut à Roterdam le 19 Juin 1728. On a de lui, I, *les devoirs de l'Eglise affligée*, 1691, *in*-8°. II. *Sermons*, *in*-8°. 4 vol., dont la septième édition est de 1726. III. *Les vérités & les devoirs de la Religion en forme de Catéchisme*, 1706. IV. *Traité du vrai communiant*, 1718, *&c.* Ces différens ouvrages sont estimés des Protestans.

SUPPLANTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SUPPLANTER.

SUPPLANTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Rejicere*. Faire perdre à un homme le crédit, la faveur, l'autorité, l'établissement qu'il avoit auprès de quelqu'un, le ruiner dans son esprit, & se mettre à sa place. *S'il peut supplanter son rival, il épousera cette fille. Ces Ministres cherchoient à se supplanter l'un l'autre.*

SUPPLÉÉ, ÉE, participe passif. *Voyez* SUPPLÉER.

SUPPLÉER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Ajouter ce qui manque, fournir ce qu'il faut de surplus. *Il doit y avoir cent louis dans cette bourse, s'il y en manquoit quelques-uns, je les suppléerois.*

On dit, *suppléer ce qui manque à un Auteur*; pour dire, remplir les lacunes qui se trouvent dans ses ouvrages.

On dit en termes de pratique, *& autres raisons que la Cour suppléera de droit.*

SUPPLÉER, signifie aussi sous-entendre dans un discours un mot qui n'y est pas exprimé. Dans cette phrase, *il prêche à S. Sulpice*, il faut suppléer l'Église de...... & c'est ce qu'on appelle *Ellipse*.

SUPPLÉER, est aussi verbe neutre, & signifie, réparer le manquement, le défaut de quelque chose. *Le fils peut suppléer au défaut du père. Ses talens suppléent à ce qui peut lui manquer d'ailleurs. L'argent supplée souvent au mérite.*

SUPPLÉMENT; substantif masculin. *Supplementum*. Ce qu'on donne pour suppléer. *On demanda un supplément de finance aux secrétaires du Roi. Il reçut mille écus pour supplément de partage.*

On dit aussi, *le supplément d'un Auteur, d'un livre*; pour dire, ce qu'on a ajouté à un livre pour supplément à ce qui manquoit. *Frenshémius a composé divers supplémens pour rétablir les livres de plusieurs Auteurs de l'antiquité, dont on avoit perdu des fragmens.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne au

ſingulier, mais elle eſt longue au pluriel.

On prononce *ſuplémant.*

SUPPLIANT, ANTE; adjectif. *Supplicans.* Qui ſupplie. *D'orgueilleux il devint ſuppliant.* On dit auſſi, *un viſage ſuppliant, une voix ſuppliante.*

SUPPLIANT, eſt auſſi ſubſtantif, & alors il ſe dit des perſonnes qui ſupplient & préſentent des requêtes en Juſtice ou à quelque Puiſſance pour obtenir quelque choſe. *Il plaiſe à la Cour donner acte au ſuppliant, à la ſuppliante...... Ulyſſe parut en poſture de ſuppliant à la Cour d'Alcinoüs, dont il venoit implorer le ſecours.*

SUPPLICATION; ſubſtantif féminin. *Supplicatio.* Prière avec ſoumiſſion. *Il lui fit une ſupplication, de très-humbles ſupplications. On n'eut point d'égard à ſes ſupplications.*

Le mot de *ſupplications* déſigne particulièrement dans l'hiſtoire Romaine, certaines prières publiques ordonnées par le Sénat en diverſes occaſions importantes, & accompagnées de cérémonies religieuſes dont le rit étoit preſcrit. Dans cette acception, ce mot ne s'emploie qu'au pluriel.

Le Parlement appelle *ſupplications*, les remontrances de vive voix qu'il fait au Roi en certaines occaſions.

SUPPLICE; ſubſtantif maſculin. *Supplicium.* Punition corporelle ordonnée par la Juſtice. *Le ſupplice du gibet, du fouet. Il faudroit que le ſupplice fût toujours proportionné au crime. On a tort de punir du même ſupplice l'aſſaſſin & celui qui ne fait que voler ſur le grand chemin. Les Tyrans gouvernent par la force des ſupplices.*

On dit, *condamner quelqu'un au dernier ſupplice;* pour dire, le condamner à la mort. Dans le même ſens, *mener au ſupplice,* ſignifie ordinairement mener à un ſupplice qui eſt ſuivi de la mort.

On appelle *ſupplices éternels*, les peines des damnés.

SUPPLICE, ſe dit auſſi par extenſion de tout ce qui cauſe une douleur de corps vive, & qui dure quelque temps. *La goutte eſt un ſupplice.*

SUPPLICE, ſe dit figurément de tout ce qui cauſe une peine, une affliction, une inquiétude violente. *L'ambition, l'amour & les autres paſſions ont leurs ſupplices. C'eſt un ſupplice pour elle que de ſe trouver avec lui.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième très-brève.

SUPPLICIÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUPPLICIER.

SUPPLICIER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Supplicio afficere.* Faire ſouffrir le ſupplice de la mort. *L'aſſaſſin & ſes complices furent ſuppliciés.*

SUPPLIÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUPPLIER.

SUPPLIER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Supplicari.* Prier avec ſoumiſſion. *Elle vous ſupplie de lui accorder votre protection. Il ſupplie très-humblement la Cour de.......*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le ſingulier du préſent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la ſyllabe précédente & la rend longue.

SUPPLIQUE; ſubſtantif féminin & terme de la daterie de la Cour de Rome,

Rome. Requête présentée au Pape. C'est sur cette requête que s'accordent les provisions de bénéfices & autres grâces que l'on demande en Cour de Rome ou à la Légation.

Tous les faits énoncés dans une supplique doivent être véritables, sinon la supplique est nulle.

La supplique pour les provisions de bénéfices en cour de Rome, doit exprimer les titres & les qualités de l'Impétrant; s'il est simple clerc ou dans les ordres sacrés; s'il a des degrés & en quelle faculté; la nature du bénéfice pour lequel il demande des provisions; s'il est simple ou à charge d'ames, sujet à résidence ou non; le Diocèse où il est situé; le genre de vacance du bénéfice; s'il est demandé par prévention, permutation, résignation en faveur, ou de quelque autre manière, ou pour quelque genre de vacance que ce puisse être.

Les Correcteurs & Reviseurs de la Chancellerie romaine, ajoutent quelquefois dans les suppliques des clauses contraires à nos libertés; mais on n'y fait attention que dans les Bulles sujettes à l'enregistrement.

Dans les Universités, on appelle aussi *supplique* la réquisition qu'un Gradué fait au Recteur pour avoir sa nomination, à l'effet d'obtenir un bénéfice en vertu de ses grades.

Enfin, l'on appelle encore *supplique*, la démarche que fait un candidat qui supplie dans quelque Faculté pour y subir un examen ou autre acte.

SUPPORT; substantif masculin. *Fulcimen*. Ce qui soutient quelque chose, sur quoi elle pose. *Cette pièce de bois est le support de toute la charpente du comble. Ce pilier est le principal support de la voûte.*

SUPPORT, signifie figurément, aide, appui, soutien, protection. *Il étoit le support de toute sa famille. Ce grand Prince étoit le support des ames vertueuses. Il n'a d'autre support que sa probité.*

SUPPORT, en termes de Blason, se dit des figures d'anges, d'hommes ou d'animaux qui soutiennent un écusson; & il n'est guère d'usage qu'au pluriel. *L'écu de France a deux anges pour supports. Les Princes de Monaco ont deux moines Augustins pour supports dans leurs armes. Il a deux cerfs pour supports.*

Différences relatives entre *appui*, *soutien*, *support*.

L'*appui* fortifie; on le met tout auprès, pour résister à l'impulsion du corps étranger. Le *soutien* porte, on le place au-dessous pour empêcher de succomber sous le fardeau. Le *support* aide; il est à l'un des deux bouts pour servir de jambage.

Une muraille est *appuyée* par des arcs-boutans. Une voûte est *soutenue* par des colonnes. Le toit d'une maison est *supporté* par les gros murs.

Ce qui est violemment poussé, ou ce qui penche trop a besoin d'*appui*. Ce qui est excessivement chargé ou ce qui est trop lourd par soi-même a besoin de *soutien*. Les pieces d'une certaine étendue qui sont élevées, ont besoin de *supports*.

On met des *appuis* pour tenir les choses dans une situation droite; des *soutiens* pour les rendre solides; des *supports* pour les maintenir dans le lieu de leur élevation.

Dans le sens figuré, l'*appui* a plus de rapport à la force & à l'autorité; le *soutien* en a plus au crédit & à l'habileté; le *support* en a davantage à l'affection & à l'amitié.

On cherche dans un protecteur

puissant de l'*appui* contre ses ennemis. Quand les raisons manquent, on a recours à l'autorité pour appuyer ses sentimens. Ce n'est pas les plus honnêtes gens de la Cour qu'il faut choisir pour *soutiens* de sa fortune, mais ceux qui ont le plus de crédit auprès du Prince. On ne se repent guère d'une entreprise où l'on se voit soutenu d'un habile homme. Des amis toujours disposés à parler en notre faveur, & toujours prêts à nous ouvrir leur bourse, sont de bons *supports* dans le monde.

Le vrai Chrétien ne cherche d'*appui* contre la malignité des hommes, que dans l'innocence & la droiture de sa conduite; il fait de son travail le plus solide *soutien* de sa fortune, & regarde la parfaite soumission aux ordres de la Providence comme le plus inébranlable *support* de sa félicité.

SUPPORTABLE; adjectif des deux genres. *Tolerabilis.* Tolérable, qu'on peut supporter, souffrir. *La chaleur qu'il fait n'est pas excessive, elle est supportable. Il a une humeur qui n'est pas supportable. Il est de l'intérêt du Prince que les impôts soient supportables.*

SUPPORTABLE, signifie aussi excusable, ce qu'on peut tolérer, excuser. *C'est un écart qui n'est pas supportable à un Evêque. Un pareil discours n'est pas supportable dans un Ministre.*

SUPPORTABLEMENT; adverbe. *Tolerabiliter.* D'une manière supportable, tolérable. *Cet acteur a joué son rôle supportablement.*

SUPPORTANT, ANTE; adjectif & terme de Blason. Il se dit des pièces au-dessus desquelles il se trouve quelque chose qui ne porte pas absolument dessus. Dans ce cas on se serviroit du mot *chargé.*

SUPPORTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SUPPORTER.

SUPPORTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Ferre.* Porter, soutenir. *Cette colonne supporte la voûte. Cette piece de bois supporte toute la charpente.*

SUPPORTER, signifie aussi souffrir, endurer. *Les peuples du Nord supportent mieux la fatigue que ceux du Midi. Il supporte son mal patiemment. Elle ne pourra jamais supporter le froid qu'il fait dans ce pays.*

SUPPORTER, signifie quelquefois, souffrir avec patience. *Une des qualités les plus nécessaires dans la société, c'est de supporter patiemment ce qui ne plaît pas, & de renfermer en soi-même le jugement qu'on en porte. La connoissance de nous-mêmes nous apprend à supporter les défauts d'autrui.*

Différences relatives entre *souffrir, endurer, supporter.*

Souffrir, se dit d'une manière absolue; on *souffre* le mal dont on ne se venge point. *Endurer* a rapport au temps; on *endure* le mal dont on diffère de se venger. *Supporter* regarde proprement des défauts personnels; on *supporte* la mauvaise humeur de ses proches.

L'humilité chrétienne fait *souffrir* les mépris sans ressentiment. La politique fait *endurer* le joug qu'on n'est pas en état de secouer. La politesse fait *supporter* dans la société une infinité de choses qui déplaisent.

On *souffre* avec patience: on *endure* avec dissimulation: on *supporte* avec douceur.

SUPPOSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SUPPOSER.

SUPPOSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se con-

jugue comme CHANTER. *Constituere velut certum.* Poser une chose pour établie, pour reçue, afin d'en tirer ensuite quelque induction. *Je suppose que ce récit soit exact, quelle conséquence en peut-on tirer. C'est supposer une chose qui ne peut pas être.*

En ce sens, on dit, *cela supposé*, ou absolument *supposé que ;* pour dire, cela étant supposé. On dit de même, *la chose supposée de la manière que vous prétendez......*

SUPPOSER, signifie aussi, alléguer comme vrai quelque chose de faux. *Il suppose une convention qui ne peut pas avoir eu lieu.*

SUPPOSER, signifie encore, produire pour vraie en Justice une pièce fausse. *Il supposa un codicille. Supposer une transaction, une quittance.*

On dit, *supposer un enfant ;* pour dire, vouloir le faire passer, le faire reconnoître pour fils ou fille de ceux dont il n'est pas né. *La veuve supposa un enfant pour frustrer les héritiers de son mari.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la pénultième syllabe longue.

SUPPOSITION ; substantif féminin. *Suppositio.* Proposition que l'on suppose comme vraie ou comme possible, afin d'en tirer ensuite quelque induction. *Quand votre supposition seroit vraie, vous ne pourriez pas en tirer une conséquence qui vous fût favorable.*

SUPPOSITION, signifie aussi une chose controuvée & alléguée faussement. *La convention dont il parle n'a point eu lieu, c'est une pure supposition.*

SUPPOSITION, signifie encore production, allégation en Justice d'une pièce fausse. *La supposition d'une transaction. La supposition d'une quittance, d'une donation, d'un testament.*

On dit à peu près dans le même sens, *supposition d'enfant.*

Dans le style du Palais, on appelle *supposition de part*, le crime de celui ou celle qui suppose un enfant comme né de ceux qui ne lui ont pas donné l'être, ou qui ôte à un enfant son état véritable pour lui en donner un faux. *Voyez* PART.

SUPPOSITION, en termes de Musique, se dit en deux acceptions différentes :

1°. Lorsque plusieurs notes montent ou descendent diatoniquement dans une partie sur une même note d'une autre partie ; alors ces notes diatoniques ne sauroient toutes faire harmonie, ni entrer à la fois dans le même accord : il y en a donc qu'on y compte pour rien, & ce sont ces notes étrangères à l'harmonie qu'on appelle notes *par supposition.*

La règle générale est, quand les notes sont égales, que toutes celles qui frappent sur le temps fort portent harmonie ; celles qui passent sur le temps foible sont des notes de supposition qui ne sont mises que pour le chant & pour former des degrés conjoints. Remarquez que par temps fort & temps foible on entend moins ici les principaux temps de la mesure que les parties mêmes de chaque temps. Ainsi s'il y a deux notes égales dans un même temps, c'est la première qui porte harmonie ; la seconde est de supposition. Si le temps est composé de quatre notes égales, la première & la troisième portent har-

monie, la seconde & la quatrième sont les notes de supposition, *&c.*

Quelquefois on pervertit cet ordre; on passe la première note par supposition, & l'on fait porter la seconde; mais alors la valeur de cette seconde note est ordinairement augmentée par un point aux dépens de la première.

Tout ceci suppose toujours une marche diatonique par degrés conjoints; car quand les degrés sont disjoints, il n'y a point de supposition, & toutes les notes doivent entrer dans l'accord.

2°. On appelle *accords par supposition*, ceux où la basse continue, ajoute ou suppose un nouveau son au dessous de la basse fondamentale, ce qui fait que de tels accords excèdent toujours l'étendue de l'octave.

Les dissonnances des accords par supposition doivent toujours être préparées par des syncopes, & sauvées en descendant diatoniquement sur des sons d'un accord sous lequel la même basse supposée puisse tenir comme basse fondamentale, ou du moins comme basse continue; c'est ce qui fait que les accords par supposition, bien examinés, peuvent tous passer pour de pures suspensions.

Il y a trois sortes d'accords par supposition; tous sont des accords de septième. La première, quand le son ajouté est une tierce au-dessous du son fondamental; tel est l'accord de neuvième: si l'accord de neuvième est formé par la médiante ajoutée au-dessous de l'accord sensible en mode mineur, alors l'accord prend le nom de quinte superflue. La seconde espèce est quand le son supposé est une quinte au-dessous du fondamental, comme dans l'accord de quarte ou onzième: si l'accord est sensible, & qu'on suppose la tonique, l'accord prend le nom de septième superflue. La troisième espèce est celle où le son supposé est au-dessous d'un accord de septième diminuée: s'il est une tierce au-dessous, c'est-à-dire que le son supposé soit la dominante, l'accord s'appelle *accord de seconde mineure & tierce majeure*; il est fort peu usité: si le son ajouté est une quinte au-dessous, ou que ce son soit la médiante, l'accord s'appelle *accord de quarte & quinte superflue*; & s'il est une septième au-dessous, c'est-à-dire la tonique elle-même, l'accord prend le nom de sixte mineure & septième superflue. A l'égard des renversemens de ces divers accords, où le son supposé se transporte dans les parties supérieures, n'étant admis que par licence, ils ne doivent être pratiqués qu'avec choix & circonspection.

SUPPOSITOIRE; substantif masculin. Sorte de médicament en forme de cône long & gros comme le petit doigt, que l'on met dans le fondement pour lâcher le ventre. *Il y a plusieurs sortes de suppositoires dont on use selon le besoin. Le suppositoire peut souvent remplacer l'usage des lavemens purgatifs.*

SUPPÔT; substantif masculin. Celui qui est Membre d'un Corps, & qui y remplit certaines fonctions pour le service du même Corps. *Les Imprimeurs & les Libraires sont Suppôts de l'Université de Paris. Le Recteur & ses Suppôts.* Il n'est guère usité dans cette acception qu'en parlant de l'Université.

SUPPÔT, se dit aussi de celui qui est fauteur & partisan de quelqu'un dans le mal, qui sert aux mauvais

desseins d'un autre. *Il étoit un des principaux Suppôts de la Ligue. Je ne crains ni son crédit ni celui de ses Suppôts.*

On dit d'un méchant homme, *c'est un suppôt de satan.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

SUPPRESSION; substantif féminin. *Suppressio.* Action de supprimer. Ce mot est en usage dans toutes les différentes acceptions du verbe supprimer. Ainsi la suppression d'un livre, d'un libelle, se dit de l'action par laquelle on empêche qu'il n'ait cours. La suppression d'un contrat, se dit de l'action par laquelle on cèle frauduleusement un contrat. La suppression d'une circonstance, se dit de l'action par laquelle, ou de dessein formé, ou par oubli, on passe une circonstance sous silence. La suppression d'une loi, se dit de l'abolition d'une loi. La suppression *d'un Ordre Religieux, la suppression d'une charge, la suppression d'un impôt,* &c. se disent de l'extinction d'un Ordre Religieux, d'une charge, d'un impôt, *&c. Édit de suppression*, est un Édit par lequel le Roi éteint & supprime quelque charge, quelque impôt, *&c.*

Suppression, en termes de Médecine, se dit du défaut d'évacuation de quelque humeur. Ainsi on appelle *suppression d'urine*, une maladie qui empêche l'urine de se séparer du sang, & de se filtrer dans les reins. *Il est mort d'une suppression d'urine*; & *suppression de mois*, ou *suppression* absolument, la retenue des purgations que les femmes ont accoutumé d'avoir tous les mois.

En termes de Palais, on appelle *suppression de part*, le crime de celui ou celle qui met obstacle à la naissance d'un enfant, ou qui ôte la connoissance de son existence & de son état.

SUPPRIMÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Supprimer.

SUPPRIMER, verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Supprimere.* Empêcher de paroître, ou faire cesser de paroître. Dans cette acception, il se dit d'un écrit, d'un livre, d'un libelle dont on empêche la publication, dont on défend le cours. *La Cour a supprimé ce mémoire.*

Supprimer, se dit aussi d'un acte, d'un contrat, ou de quelqu'autre pièce dont on veut ôter, dont on veut dérober la connoissance. *Il supprima le testament de son oncle.*

Supprimer, signifie encore, taire, passer sous silence. *En racontant le fait il a supprimé une circonstance intéressante.*

Supprimer, signifie aussi, abolir, annuller. *Le Roi supprima les offices municipaux de la province & en créa de nouveaux. On a supprimé plusieurs fêtes dans ce diocèse.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

SUPPURATIF, IVE; adjectif. Qui facilite la suppuration, qui aide les plaies à suppurer. *Un cataplasme suppuratif. Un emplâtre suppuratif.*

Il s'emploie aussi substantivement. *Il y a des suppuratifs émolliens, des suppuratifs relâchans, des suppuratifs irritans*, &c.

SUPPURATION; substantif fémin. *Suppuratio.* La formation, l'écoulement du pus qui s'est formé dans une plaie, dans un ulcère, &c. *Quand il est nécessaire qu'une tumeur suppure, on ne peut compter que sur l'inflammation pour obtenir une sup-*

puration louable. La ſuppuration de l'abcès eſt abondante.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & les autres brèves au ſingulier, mais la dernière eſt longue au pluriel.

SUPPURER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Suppurare.* Rendre, jeter du pus. *La plaie ſuppure encore.*

SUPPUTATION; ſubſtantif fémin. *Supputatio.* Calcul. *La ſupputation des revenus du Prince. Cette ſupputation n'eſt pas exacte.*

SUPPUTÉ, ÉE; part. paſſif. *Voyez* SUPPUTER.

SUPPUTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Computare.* Calculer, compter à quoi montent pluſieurs nombres. *Il faut ſupputer à quoi montent les dettes de la ſucceſſion. Avez-vous ſupputé combien il y a de journées à payer à ces ouvriers.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

SUPRALAPSAIRE; ſubſtantif des deux genres & terme de Théologie. On appelle ainſi ceux qui ſoutiennent que Dieu, ſans avoir aucun égard aux bonnes & aux mauvaiſes œuvres, a réſolu par un décret éternel de ſauver les uns & de damner les autres.

On les appelle auſſi *Antelapſaires*, & ils ſont oppoſés à ceux qu'on nomme *Sublapſaires* & *Infralapſaires.*

Suivant les Supralapſaires l'objet de la prédeſtination eſt l'homme en tant qu'il peut être créé, & qu'il peut tomber dans le péché; en ſuivant les Infralapſaires; c'eſt l'homme créé & tombé.

Il ſemble que les Supralapſaires dans un ſeul décret abſolu confondent deux décrets différens, ſavoir un décret conditionnel qui précède la préviſion de l'obéiſſance ou de la déſobéiſſance de l'homme à la grâce de Dieu, & le décret abſolu qui ſuit cette préviſion.

Les Prédéterminans admettent auſſi un décret abſolu antérieur à la préviſion du péché originel, en quoi ils ſe conforment au ſentiment des Supralapſaires; mais ils ſe diſtinguent de ces derniers auſſi-bien que des Janſéniſtes, en ce que leur décret renferme des moyens ſuffiſans que Dieu ne refuſe à perſonne pour arriver au ſalut; de ſorte que pour ce qui regarde l'article du pouvoir rien n'empêche les hommes de ſe ſauver.

SUPRÉMATIE; ſubſtantif féminin. *Supremaria.* Terme qui n'eſt d'uſage qu'en parlant du droit que les Rois d'Angleterre & même les Reines qui le ſont de leur chef, ſe ſont attribué d'être chefs de la religion anglicane.

La ſuprématie du Roi d'Angleterre fut établie par Henri VIII en 1534, après qu'il eut rompu avec le Pape. Depuis ce temps là elle a été confirmée par divers Canons, auſſi-bien que par les Statuts ſynodaux de l'Egliſe Anglicane, ce qui a donné lieu au formulaire d'un ferment que l'on exige de tous ceux qui entrent dans les Charges & Emplois de l'Egliſe & de l'Etat, de ceux qui aſpirent aux Ordres ſacrés, des Membres de la Chambre haute & de la Chambre baſſe du Parlement, *&c.*

Le droit de ſuprématie conſiſte principalement dans ces articles:

1°. Que l'Archevêque de chaque Province ne peut convoquer les

Évêques & le Clergé, ni dresser des Canons sans le consentement exprès du Roi, comme il paroît par un Statut de la vingt-cinquième année du règne de Henri VIII; au lieu qu'auparavant les Assemblées Ecclésiastiques étoient convoquées, & que l'on y faisoit des lois pour le gouvernement de l'Eglise, sans aucune intervention de l'autorité royale.

2°. Aujourd'hui on peut appeler de l'Archevêque à la Chancellerie du Roi; en conséquence de cet appel, on expédie une commission sous le grand sceau adressée à certaines personnes, qui pour la moitié sont ordinairement des Juges séculiers, & pour l'autre moitié des Juges ecclésiastiques, ce que l'on appelle *la Cour des Délégués*, où se décident définitivement toutes les causes ecclésiastiques; quoique dans certains cas on permette de revenir de la Sentence de cette Cour par forme de révision. Avant ce Statut de Henri VIII on ne pouvoit appeler de l'Archevêque qu'au Pape seul.

3°. Le Roi peut accorder des commissions à l'effet de visiter les lieux exempts de la juridiction des Evêques ou des Archevêques, & de-là les appels ressortissent à la Chancellerie du Roi; au lieu qu'avant le Statut de Henri VIII il n'y avoit que le Pape qui pût ordonner ces visites, & recevoir les appels interjetés de ces Cours.

4°. Les personnes revêtues des Ordres sacrés ne sont pas plus exemptes de l'autorité des lois temporelles que les personnes séculières.

5°. Les Evêques & le Clergé ne prêtent aucun serment, & ne doivent aucune obéissance au Pape; mais ils sont obligés de prêter au Roi le serment de fidélité & de suprématie.

SUPRÊME; adjectif des deux genres. *Supremus*. Qui est au-dessus de tout en son genre, en son espèce. *Il étoit revêtu du pouvoir suprême. Dieu est la bonté, la sagesse, la puissance suprême.*

On dit d'une très-belle femme, qu'*elle est belle au suprême degré*; & d'une fort laide femme, qu'*elle est laide au suprême degré.*

SUR; préposition de lieu qui sert à marquer la situation d'une chose, à l'égard de celle qui la soutient. *Sur le toit. Sur le plancher. Sur un pilier. Sur la table. Le nid de l'oiseau étoit sur un poirier. Il s'appuya sur le balustre.*

On dit d'un oiseau qui plane, qu'*il se soutient sur ses aîles.*

SUR, sert aussi à marquer ce qui est simplement au-dessus. *Les globes célestes qui roulent sur nos têtes.*

SUR, signifie, joignant, tout proche. *La ville de Londres est sur la Tamise. Sa maison de campagne est sur la route de Paris à Versailles. Cette ville est située sur les frontières du Milanez.*

Il se dit encore en d'autres phrases par rapport à la situation des choses dont on parle. *Sa chambre donne sur la cour. Le palais royal ouvre sur quatre rues.*

On dit, qu'*une maison domine sur la campagne*; pour dire, que delà on découvre toute la campagne. Et, qu'*elle a vue sur le jardin*; pour dire, que de la maison on a la vue du jardin.

SUR, signifie aussi, dans. *Il faut écrire cela sur votre registre. Je ne vous oublierai pas sur mon testament. Cet arrêt se trouve sur les registres de la chambre des comptes.* On dit, *avoir*

sur soi, *porter sur soi*; pour dire, porter dans ses poches.

Sur, signifie quelquefois *à*, comme dans ces phrases, *l'Imprimeur a mis trois Compositeurs sur cet ouvrage. On fut obligé de mettre six chevaux sur la voiture pour la tirer de ce mauvais pas*.

Sur, se dit en parlant des denrées, des autres choses dont on paye l'entrée & de toute sorte d'imposition. *On vient d'augmenter l'impôt sur le sel. Ce Seigneur lève un droit sur les liqueurs qui se débitent dans sa seigneurie. Lever un subside sur le clergé.* C'est à peu près en ce sens qu'on dit, *donner à prendre sur un fonds. On lui a déduit cent écus sur ses appointemens.*

Sur, sert à marquer la supériorité, la domination, la Juridiction, l'excellence, l'avantage d'une personne, d'une chose à l'égard d'une autre. *Alexandre régna sur l'Asie. Le Juge d'église n'a de Juridiction que sur les matières spirituelles. Son autorité s'étend sur tous les Officiers de finances. Il avoit inspection sur toute la cavalerie. Elle n'a aucun avantage sur vous. Il a beaucoup d'ascendant sur elle.*

Sur, sert aussi à marquer la matière dont on parle, le sujet auquel on s'applique, auquel on travaille, la cause qui fait agir. *Il revint à Paris sur la nouvelle qu'il reçut de la mort de son oncle. Il a fait un ouvrage sur l'électricité. Quel parti prenez-vous sur cette affaire. Il est ridicule de juger un homme sur sa mine. C'est une matière sur laquelle on a disputé longtemps sans s'entendre. Il fut chargé de travailler sur l'histoire de France. La cour n'a rien prononcé sur la demande incidente. Les parties ont été mises hors de cours sur leurs plaintes respectives. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur cet écrit pour le soupçonner de faux. Un Graveur sur bois.*

On dit, *faire des vers sur un air*; pour dire, accommoder des paroles à un air déjà fait.

Sur, sert aussi à marquer le motif, le fondement en vertu duquel on fait, on dit, on prétend quelque chose. *On lui a donné cette place sur votre recommandation. Nous naviguions dans ces parages sur la foi des traités. Il ne prête son argent que sur de bons nantissemens. Sur quoi fondez-vous vos prétentions. Il compte sur votre crédit pour trouver la somme qu'il lui faut. Sa demande est fondée sur l'ordonnance.* On dit dans le même sens, *écrire*, *parler sur parole*; pour dire, sur la foi d'autrui.

Sur, sert encore à marquer l'affirmation de quelque chose. *Je vous le certifie sur mon honneur, sur ma conscience, sur ma foi, sur mon ame, sur ma parole.*

On dit, *jurer sur les saints évangiles*; pour dire, faire un serment en mettant les mains sur le livre des évangiles.

Sur, sert aussi à marquer le temps; & alors il signifie, durant, environ, vers. *Nous partirons sur les quatre heures après midi. Il sera ici sur la fin du carnaval. C'est une beauté sur le retour. Elle est sur le point de quitter Paris.*

Sur, s'emploie en plusieurs autres façons de parler; ainsi on dit, *je me décharge de cette affaire sur vous. Je m'en repose sur vous, sur votre prudence. Le sort tomba sur lui. Quand le malheur est sur quelqu'un; sur une maison. Marcher sur les traces de ses ancêtres. Vous le prenez-là sur un ton bien haut. Il aura toujours cela sur le cœur. Prendre sur l'ennemi, sur le paysan. Être sur la défensive,*

sur le qui vive, *sur le quant à moi*. *Marcher sur le bon pied. Être sur le bon pied. Être sur un bon pied. Remettre ses affaires sur pied. Je saurai le mettre sur le bon pied. Demeurer sur son appétit. Mettre un cheval sur les voltes. Il faut tourner sur la droite, sur la gauche. Être sur les dents. Être sur ses fins. Être sur les crochets de quelqu'un. Être sur ses pieds*, *&c.* L'explication particulière de la plûpart de ces phrases est renvoyée aux noms qui servent à les former.

On dit, *prendre quelque chose sur sa conscience*; pour dire, charger sa conscience de quelque chose: *prendre l'événement d'une affaire sur soi*; pour dire, se charger de l'événement d'une affaire. Et l'on dit, qu'*un homme prend trop sur lui*; pour dire, qu'il se charge de trop de soins, de trop de travail, de trop d'affaires.

On dit, *sur toutes choses*; pour dire, principalement, par préférence à toute autre chose. *Je vous prie, je vous recommande sur toutes choses de*... Et l'on dit également, *sous & sur peine de la vie*; pour marquer qu'il y va de la vie. *Il est défendu sur peine de la vie, de*... *On est obligé sur peine de la vie, de*....

La préposition *sur*, entre dans la composition de plusieurs mots de la langue, pour signifier, ce qui est sur quelque chose, soit par sa position, soit par sa qualité, par son excès, *&c.* On trouvera à leur ordre les mots que l'usage a admis.

Sur et tant moins; façon de parler dont on se sert, pour dire, en deduction. *On lui a payé telle somme sur & tant moins de ce qu'on lui doit.*

Sur le tout; terme de Blason. Il se dit d'un écusson qui se met au milieu d'une écartelure.

Chissey, à Genève, parti d'or & de geules au lion de sable sur le tout.

On dit aussi en termes de Blason, *brochant sur le tout*, en parlant d'une pièce qui va d'un côté à l'autre d'un écu dans lequel il y a d'autres piéces dont elle couvre une partie.

On dit encore, *sur le tout du tout*, en parlant d'un écusson qui est déjà sur le tout.

SUR, URE; adjectif. *Acerbus.* Qui a un goût acide & aigret. *Ces fruits sont encore surs. L'oseille ronde est fort sure.*

SÛR, ÛRE; adjectif. *Certus.* Certain, indubitable, vrai. *Rien n'est plus sûr que ce qu'il vient dire. C'est un principe sûr. La nouvelle est sûre.*

Sûr, se dit aussi des choses qui doivent arriver infailliblement ou qu'on regarde comme telles. *Il est sûr que nous mourrons. Cette succession lui est sûre.*

Sûr, signifie aussi, qui produit ordinairement son effet. *On ne connoît aucun remède sûr contre la peste.*

On dit, qu'*un Chirurgien a la main sûre*; pour dire, qu'il a la main ferme dans les opérations qu'il fait; qu'*un homme a un coup sûr à quelque jeu, à quelque exercice*; pour dire, qu'il a un coup presque immanquable; & qu'*il a la mémoire sûre*; pour dire, que sa mémoire ne le trompe jamais.

On dit de même, qu'*un homme a le goût sûr. Ce Cuisinier a le goût sûr.* La même chose se dit au figuré d'un homme qui juge bien des ouvrages d'esprit. *Cet homme a le goût sûr, il ne prendra jamais une mauvaise chose pour une bonne.*

On dit d'un cheval qu'*il a le pied sûr, la jambe sûre*; pour dire, qu'il ne bronche jamais.

Être sûr, signifie, savoir certai-

nement, infailliblement quelque chose. *Je suis très-sûr de ce que j'avance. Il faudroit être sur que les choses se sont passées comme il le dit.*

On dit, qu'*un homme est sûr de son fait*; pour dire, qu'il est certain du succès de ce qu'il a entrepris; & l'on dit dans le même sens, qu'*il est sûr de son coup*.

On dit, qu'*un homme est sûr d'un autre*; pour dire, qu'il est certain que cet homme ne lui manquera pas. *Êtes-vous bien sûr de cet homme-là?*

On dit en parlant de musique, qu'*un homme est sûr de sa partie*; pour dire, qu'il chante sa partie à livre ouvert, sans faire de faute.

On dit aussi au jeu, qu'*un homme est sûr de sa partie*; pour dire, qu'il a fait sa partie de manière qu'il est assuré de gagner; & figurément & familièrement, pour dire, qu'il a si bien pris ses mesures dans une affaire qu'il est assuré qu'elle réussira.

On dit au jeu des cartes, qu'*un homme a jeu sûr*; pour dire, qu'il a si beau jeu, qu'il est impossible qu'il ne gagne.

Sûr, signifie aussi, celui en qui on se peut fier. *C'est un ami sûr. Un valet sûr. Ce Banquier est sûr.*

Sûr, se dit en parlant des lieux, des chemins, des passages, & de certaines autres choses. Ainsi on dit, que *les chemins sont sûrs*; pour dire, qu'il n'y a rien à craindre des voleurs; qu'*un vaisseau est sûr*; pour dire, qu'on peut s'y embarquer sans crainte; & qu'*un port est sûr*; pour dire, que les vaisseaux y sont en sûreté.

On dit dans la même acception, qu'*une planche est sûre*; pour dire, qu'on peut passer dessus; qu'*une échelle est sûre*; pour dire, qu'on y peut monter sans rien craindre; & dans un sens à peu près égal, que *le temps n'est pas sûr*; pour dire, qu'il y a apparence que le temps deviendra bientôt mauvais.

On dit, *il ne fait pas sûr en ce lieu-là*; pour dire, on n'y est pas en sûreté.

On dit, *mettre un homme en lieu sûr*; pour dire, le mettre en lieu de sûreté où il n'a rien à craindre.

On dit encore, *mettre un homme en lieu sûr*; pour dire, le mettre en quelque lieu où l'on soit assuré de sa personne.

Sûr, s'emploie aussi substantivement; pour dire, le parti le plus sûr. *Aller au plus sûr. Prendre le plus sûr.*

À coup sûr; façon de parler adverbiale. Immanquablement, infailliblement. *Vous le trouverez à coup sûr.*

Voyez Assuré, pour les différences qui en distinguent *sûr*, &c.

SURABONDAMMENT; adverbe. *Abundè.* Plus que suffisamment. *C'est un moyen qu'il emploie surabondamment.*

SURABONDANCE; substantif féminin. *Nimia abundantia.* Très-grande abondance. *Saint Paul dit que Dieu a répandu une surabondance de grâces. Il allégue cette raison par surabondance de droit.*

SURABONDANT, ANTE; adject. *Super abundans.* Qui surabonde. *Un moyen surabondant. Une preuve surabondante.*

Surabondant, signifie aussi quelquefois, superflu. *Il y a bien des phrases surabondantes dans ce discours.*

SURABONDER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Super abundare.* Abonder excessivement. Il n'est guère usité que dans cette phrase de l'écriture. *Où le péché abondoit, la grâce a surabondé.*

SURACHETÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SURACHETER.

SURACHETER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Acheter une chose plus qu'elle ne vaut. *Cette maison est assez bien bâtie, mais il l'a surachetée.*

SURAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. *Suralis.* Qui a rapport au gras de la jambe appelée en latin *sura. La veine surale. Le nerf sural.* Voyez TIBIAL.

SUR-ALLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Vénerie. Il se dit d'un limier ou chien courant qui passe sur la voie sans se rabattre & sans rien dire.

SURANDOUILLER; subst. masc. & terme de Vénerie. Andouiller plus grand que les autres qui se trouve à la tête de quelques cerfs.

SURANNATION; substantif fémin. Il n'est guère d'usage qu'en style de Chancellerie & dans cette phrase, *lettres de surannation*, qui sont des lettres qu'on obtient du Prince, pour rendre la force & la validité à celles qui sont surannées.

SURANNÉ, ÉE; adjectif. Il se dit de certains actes publics, lorsque l'année au-delà de laquelle ils ne peuvent avoir d'effet, est expirée. *Les lettres surannées ne peuvent plus servir à moins que le Roi n'accorde d'autres lettres pour les valider. Une procuration surannée.*

SURANNÉ, se dit aussi des concessions qui, faute d'être enregistrées dans le temps prescrit, deviennent nulles.

SURANNÉ, se dit encore de certaines choses qu'on regarde comme déjà vieilles. *Vous avez une coiffure surannée. C'est un avis suranné. Une façon de parler surannée.*

Il se dit de même des personnes. *Une beauté surannée. Un galant suranné. Elle voudroit encore faire la jolie, mais elle est surannée.*

SURANNER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Avoir plus d'un an de date. Il se dit principalement des lettres de Chancellerie. *Il ne faut pas laisser suranner ces lettres.*

SURARBITRE; substantif masculin. Celui qu'on choisit par-dessus deux ou plusieurs arbitres, pour décider une affaire quand ils sont partagés. On peut prendre pour surarbitres tous ceux que l'on prend pour arbitres; mais ordinairement on observe de prendre pour surarbitre, quelqu'un qui soit plus qualifié que les arbitres, ou au moins de rang, d'âge & de considération égale; on peut prendre un ou plusieurs *surarbitres*; on les choisit ordinairement en nombre impair, afin qu'il n'y ait point de partage.

SURARD; substantif masculin. Il ne se dit qu'en cette phrase, *vinaigre surard*, en parlant d'un vinaigre préparé avec des fleurs de sureau.

SURATE; ville des Indes orientales dans les Etats du Grand Mogol, au Royaume de Guzarate, à trois lieues du golfe de Cambaye, & à 150 lieues, sud-ouest, d'Agra. Les dehors de la ville sont les plus beaux du monde; car outre les jardins où l'on cultive toutes sortes d'arbres fruitiers, la campagne entière semble vouloir contribuer à tout ce qui peut réjouir la vue.

Les maisons des gens aisés sont bâties en brique, les autres sont construites en bambous & couvertes de feuilles de palmiers. C'est la ville de toute l'Asie la plus commer-

çante, & l'abord des Marchands de toutes les nations. Les Anglois & les Hollandois y ont des loges, des magasins & des Commis. Les Anglois particulièrement y ont établi le fort de tout leur commerce des Indes.

La ville est aussi peuplée d'Arabes, de Persans, d'Arméniens, de Turcs & de Juifs qui y demeurent ou qui s'y rendent perpétuellement pour le commerce qui y consiste en étoffes d'or, de soie, de coton, en épiceries que les Hollandois y portent, en perles, en diamans, rubis, saphirs & toutes autres pierres précieuses.

SURBAISSÉ, ÉE; adjectif & terme d'Architecture. Il se dit des arcades & des voûtes qui ne sont pas en plein cintre, mais qui vont en s'abaissant par le milieu. *Une voûte surbaissée.*

SURBAISSEMENT; substantif masc. & terme d'Architecture. Quantité dont un arcade est surbaissée.

SURBECK, (Eugène-Pierre de) de la ville de Soleure, Capitaine-Commandant de la compagnie générale des Suisses, au Régiment des Gardes, servit la France avec autant de valeur que de zèle. Son savoir le fit recevoir honoraire étranger de l'Académie Royale des Inscriptions. Ce savant militaire mourut à Bagneux près de Paris, en 1741, à 65 ans. On a de lui en manuscrit, une *Histoire Métallique des Empereurs, depuis Jules-César jusqu'à l'Empire de Constantin le Grand*, dans laquelle il a répandu beaucoup d'érudition.

SURCENS; substantif masculin & terme de Jurisprudence féodale. Second cens qui est ajouté au premier: c'est pourquoi on l'appelle aussi *croît de cens* ou *augmentation de cens*.

Il diffère du chef-cens ou premier cens, en ce que celui ci est ordinairement très-modique & imposé moins pour le profit que pour marque de la Seigneurie, au lieu que le *surcens* est ordinairement plus considérable que le cens; & est établi pour tenir lieu du produit de l'héritage.

Le *surcens* est seigneurial ou simplement foncier.

Il est seigneurial, lorsqu'il est dû au Seigneur censuel outre le cens; & dans ce cas même il n'a pas les privilèges du cens, il n'emporte pas lods & ventes, il se purge par decret faute d'opposition.

Le *surcens* simple foncier est la rente non-seigneuriale imposée sur le fonds par le propriétaire depuis le bail à cens.

SURCHARGE; substantif féminin. Nouvelle charge ajoutée à une autre. *Ce mulet est assez chargé, il ne lui faut point de surcharge. Cette surcharge écrasera le Crocheteur.*

SURCHARGE, se dit aussi dans le sens figuré. *Il avoit de la peine à vivre, & pour surcharge il a eu sa maison incendiée. Elle vient de perdre son mari, & pour surcharge elle est sur le point d'accoucher. Son navire fit naufrage, & pour surcharge il essuya une banqueroute six mois après.*

SURCHARGÉ, ÉE; partic. passif. *Voyez* SURCHARGER.

SURCHARGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Imposer une charge excessive, un trop grand fardeau. *Il surcharge ses chevaux. Les blés qui sont dans le grenier surchargent le plancher.*

SURCHARGER, se dit aussi en parlant d'une excessive imposition de deniers. *Cette Province se plaint qu'on la surcharge.*

On dit, qu'*un homme est surchargé de travail*, qu'*il est surchargé d'affaires*; pour dire, qu'il en a trop. Et en parlant d'un homme qui mange excessivement, on dit, qu'*il se surcharge l'estomac*, qu'*il se surcharge d'alimens*, qu'*il se surcharge de vin & de viande*.

SURCOMPOSÉ; substantif masculin. & terme de Chimie. Corps qui résulte de la combinaison des corps qu'on apelle composés.

SURCOMPOSÉ, ÉE; adjectif & terme de Grammaire. Il se dit des temps des verbes dans la conjugaison desquels on redouble l'auxiliaire *avoir*. *Vous auriez eu parlé, il auroit eu chanté*, sont des temps surcomposés.

SURCOSTAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. *Supracostalis*. Situé sur les côtes.

Les muscles surcostaux ou les releveurs des côtes, ont leurs attaches fixes à l'extrémité des apophyses transverses de la dernière vertèbre du cou & de celles des onze supérieures du dos, & leur attache mobile est à la côte qui est au-dessous en s'y portant obliquement de haut en bas. Le nombre de ces muscles répond à celui des côtes; on doit même en compter davantage, atttendu que plusieurs sont doubles. En effet on observe qu'à chaque apophyse transverse de la septième, huitième, neuvième & dixième vertèbre du dos se trouvent attachés deux de ces muscles qui sont d'inégale longueur; le plus court va se terminer à la côte qui est immédiatement au-dessous, & le plus long passe sur cette même côte sans s'y attacher, & va se rendre à celle qui suit.

SURCROIT; substantif masculin. *Additamentum*. Augmentation, ce qui est ajouté à quelque chose, & qui en accroît le nombre ou la quantité. *Je n'attendois que six personnes à dîner, il en vint quatre de surcroît. On embarqua un surcroît de munitions de guerre. Pour surcroît de bonheur, on lui donna une riche Abbaye. C'est un surcroît de chagrin pour lui que la disgrace de ce Ministre qui le protégeoit.*

SURCROÎTRE; verbe neutre de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme CONNOÎTRE. Il ne se dit guère que de la chair qui vient dans les plaies, & en plus grande abondance qu'il ne faudroit. *La chair commençoit à surcroître dans la plaie.*

SURDENT; substantif féminin. Dent qui vient hors de rang sur une autre, ou entre deux autres dents. *Il faut arracher cette surdent.*

On dit aussi d'un cheval qui a quelques dents plus longues que les autres, qu'*il a les surdents*, *des surdents. Ôter les surdents à un cheval.*

SURDITÉ; substantif féminin. *Surditas*. Perte ou diminution considérable du sens de l'ouie. *La surdité vient en général ou d'une obstruction ou compression du nerf auditif, ou de quelque amas de matière dans la cavité interne de l'oreille. La surdité se guérit rarement.*

SURDORÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SURDORER.

SURDORER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Dorer doublement, dorer à fond, solidement. *Surdorer un lingot d'argent pour le mettre à la filière.*

SURDOS; substantif masculin. Bande de cuir qui porte sur le dos du cheval de carrosse, & qui sert à soutenir les traits & le reculement.

SUREAU; substantif masculin. *Sambucus.* Arbrisseau dont il y a plusieurs espèces, qui diffèrent par la couleur de leurs fruits & par leurs feuilles.

Les fleurs de sureau sont rassemblées en ombelles. Chaque fleur est en rosette : il leur succède des baies sphériques, qui sont noires, dans certaines espèces, & blanches, rouges ou vertes dans d'autres ; les feuilles sont composées de grandes folioles pointues, découpées & dentelées sur les bords, opposées deux à deux sur les branches. Il y a une espèce de sureau dont les feuilles sont profondément laciniées.

Les sureaux sont de grands arbrisseaux très jolis, surtout dans le mois de Juin, quand ils sont chargés de fleurs : ainsi ils sont propres à être employés à la décoration des bosquets de la fin du printemps & de l'été. Il y a peu d'arbres qui soient moins délicats sur la nature du terrein. Ils reprennent très-facilement de bouture, ainsi que tous les arbres qui ont beaucoup de moëlle. On sait que les jeunes branches de sureau sont remplies de moëlle, leur bois est peu épais ; elles sont vertes d'abord, puis grisâtres : elles peuvent servir à faire des sarbacannes. On ne trouve point de moëlle dans les gros troncs qui sont couverts d'une écorce rude, crevassée, de couleur cendrée : sous cette écorce il s'en trouve une seconde qui est verte & d'usage en en Médecine. Le bois de sureau est assez dur & liant : il sert à faire différens ouvrages. Les Tourneurs en font des boîtes, des tabatières, & des peignes communs ; après le buis c'est un des meilleurs bois qu'on puisse employer à cet usage.

On fait un vinaigre aromatique avec les fleurs de sureau : il est très-agréable pour l'usage de la table, & moins contraire à l'estomac que le vinaigre simple. On conseille la décoction de fleurs & de branches de sureau pour déterger les ulcères, & pour faire des fomentations sur les parties affligées d'érésipelles. La fleur de sureau, infusée dans de l'eau, est excellente pour les coliques d'indigestion : son écorce infusée dans du vin blanc, est purgative & puissamment diurétique ; l'écorce moyenne est spécifique pour la brûlure, l'inflammation des hémorrhoïdes & la goutte. On fait avec de la farine de seigle & les baies de sureau, des gâteaux qui sont très-estimés pour arrêter les diarrhées & dyssenteries. On fait aussi un rob avec le suc de ce fruit. Le sureau est depuis long-temps célèbre en Médecine, même du temps d'Hippocrate. Martin Blokvitzius a écrit un Livre entier des vertus de cet arbrisseau, sous le titre d'*Anatomie du sureau.* Il croît sur le sureau une espèce de champignon, que l'on appelle *oreille de Judas.*

SÛREMENT; adverbe. *Securè.* Avec sûreté, en sûreté, en assurance. *C'est un pays où l'on voyage sûrement. Il est souvent difficile de placer sûrement son argent.*

Sûrement, signifie aussi, certainement. *Je partirai sûrement le mois prochain.*

La première syllabe est longue, la seconde très-brève, & la troisième moyenne.

SURENA, Général des Parthes dans la guerre contre les Romains commandés par Crassus, l'an de Rome 701, le 53 avant Jésus-Christ. Il

étoit le second après le Roi, en noblesse & en richesses; & le premier en valeur, en capacité & en expérience. C'étoit lui qui avoit remis Orodes sur le trône. Il se signala surtout par la défaite de l'armée romaine, commandée par Crassus. Le Vainqueur ternit sa gloire par la perfidie dont il usa envers le vaincu, en lui demandant à s'aboucher pour la conclusion d'un traité de paix. Il fit de grandes honnêtetés à ce Général Romain, auquel il engagea sa parole, & l'assura que l'accord étoit conclu entre les deux armées, & qu'il ne s'agissoit que de s'avancer jusqu'à la rivière pour le mettre par écrit. Crassus le crut & s'avança; mais peu après, Surena lui fit couper la tête. Il ajouta la plaisanterie à cette infidélité; il entra en triomphe dans Séleucie, disant qu'il amenoit Crassus. Il avoit forcé un des prisonniers à faire le personnage de ce Général Romain, & il fit couvrir ce faux Crassus de toutes sortes d'opprobres. Surena ne jouit pas long-temps du plaisir de sa victoire; car s'étant rendu suspect à Orodes, ce Prince le fit mourir. Il passoit non-seulement pour un homme brave, mais encore pour un homme de tête, sage & capable de donner de bons conseils; mais il ternissoit ces qualités par le soin efféminé qu'il avoit de sa personne, & par son amour excessif pour les femmes.

SURENCHÈRE; substantif féminin. Enchère qu'on fait au-dessus d'une autre enchère. *Les doublemens & les tiercemens sont des surenchères*

SURENCHÉRI, IE; participe passif. *Voy.* SURENCHÉRIR.

SURENCHÉRIR; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Pretium augere.* Faire une surenchère. *Il avoit pris le bail de cette terre, mais un autre est venu surenchérir, & a fait un tiercement.*

SURENHUSIUS, (Guillaume) Auteur Allemand du dernier siècle, savant dans la Langue Hébraïque, est connu principalement par une bonne édition de la Misna. Ce Recueil important pour connoître la jurisprudence, les cérémonies & les lois traditionnelles des Hébreux, est accompagné des Commentaires des Rabbins *Maimonides* & *Bartenora*, d'une version latine & de savantes notes de l'Éditeur. Il fut imprimé en Hollande en *1698*, en *6* tom. ou 3 vol. *in* fol.

SUR-ÉPINEUX, EUSE; adjectif & terme d'Anatomie. *Supraspinatus.* Situé sur l'épine.

On donne ce nom aux différens vaisseaux qui se trouvent sur la fosse sur-épineuse de l'omoplate.

Le muscle sur-épineux ou sus-épineux est un muscle fort épais, peu large, & en quelque façon penniforme qui occupe toute la cavité ou fosse sus-épineuse.

Il est attaché à toute la moitié postérieure de la cavité ou fosse sus-épineuse de l'omoplate, & quelquefois même jusque vers le cou de cet os: de-là les fibres quittent la surface de l'os, & étant comme soutenues de la graisse ou d'un tissu cellulaire, elles passent par l'acromion & le cou de l'omoplate sous la voûte ou arcade faite par l'acromion & l'extrémité de la clavicule, & sous le ligament qui est entre l'acromion & le bec coracoïde; elles vont ensuite s'attacher à la facette supérieure de la grande tubérosité de

la tête de l'os du bras, tout proche de la gouttière osseuse. Ce muscle est couvert par le trapèse.

L'usage de ce muscle est d'aider à lever le bras.

SURÉROGATION; substantif féminin. Ce qu'on fait de bien au-delà de ce qu'on est obligé, ce qui n'est pas précisément d'obligation. Il se dit proprement de ce qui est au-delà des obligations ou du christianisme, ou de la profession religieuse.

Les Catholiques soutiennent & avec raison, que les œuvres de surérogation sont méritoires aux yeux de Dieu, puisqu'elles ne sont pas commandées à tout le monde, & qu'il y a du mérite à tendre à la perfection. Les protestans, au contraire qui nient le mérite de toutes sortes de bonnes œuvres, rejettent conséquemment les œuvres de surérogation.

Surérogation, se dit aussi dans la même acception, en parlant de celui qui fait plus qu'il ne promet. *Il a non-seulement exécuté la convention, mais par surérogation il a encore travaillé à cette affaire.*

SURÉROGATOIRE; adjectif des deux genres. Qui est au-delà de ce qu'on est obligé de faire. *Œuvre surérogatoire.*

SURET, ÈTE; adjectif. Diminutif de sur. *Ce fruit est un peu suret. Cette pomme est surète.*

SURETÉ; substantif féminin. *Securitas.* Eloignement de tout péril, état de celui qui n'a rien à craindre. *Pourvoir à la sureté du Prince. Il n'y a aucune sureté à vivre dans cette ville. Les Lois punissent ceux qui violent la sureté publique. Ni la personne, ni les biens des Particuliers ne sont en sureté dans les Etats despotiques.*

On dit, *être en lieu de sureté*; pour dire, être dans un lieu d'asile, dans un lieu où l'on n'a rien à craindre pour sa personne. Et, *mettre un homme en lieu de sureté*; pour dire, le mettre en prison, s'assurer de sa personne.

On dit, qu'*une chose ne peut se faire en sureté de conscience*; pour dire, qu'elle ne peut se faire sans blesser la coscience.

On dit proverbialement, *la défiance est mère de sureté.*

Sureté, se dit aussi d'une sorte de caution, de garantie que l'on donne pour l'exécution d'un traité. *Il ne falloit pas négliger de prendre vos suretés. Si vous prêtez de l'argent à cet homme, je vous conseille de lui demander des suretés. Le nantissement est la meilleure sureté.*

On appelle *places de sureté*, les places qu'un Prince donne ou retient pour la sureté de l'exécution d'un traité.

SURFACE; substantif féminin. *Superficies.* Supercie, l'extérieur, les dehors d'un corps. *Une surface unie, raboteuse. Une surface rectiligne est celle qui est comprise entre des lignes droites; & une surface curviligne, celle qui est comprise entre des lignes courbes. Il paroît par les observations des Physiciens que la mer a couvert toute la surface de la terre successivement.*

SURFAIRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme Faire. Demander plus qu'il ne faut d'une chose qui est à vendre. *La plupart des Marchands de Paris ont la mauvaise maxime de surfaire leurs marchandises.*

SURFAIT, AITE; participe passif. *Voyez* Surfaire.

SURFAIX; substantif masculin. Sangle de cheval qui se met sur les autres

autres sangles, & qui passant sous la selle, embrasse le dos & le ventre du cheval.

SURGEON; substantif masculin. Rejeton qui sort du tronc, du pied d'un arbre. *Cet arbre n'a point poussé de rameaux, il en est seulement sorti quelques surgeons.*

On le disoit autrefois figurément, pour dire, issu, descendant d'une race. *Surgeon de la race de Charlemagne.*

On appelle *surgeon d'eau*, un petit jet d'eau qui sort naturellement de terre ou d'une roche.

SURGÈRES; bourg de France dans le pays d'Aunis à six lieues, est, de la Rochelle.

SURGIR; vieux mot qui signifioit autrefois, arriver, aborder.

SURHAUSSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SURHAUSSER.

SURHAUSSEMENT; substantif masculin. Action de surhausser: *le surhaussement des blés.*

SURHAUSSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Exaltare.* Terme d'Architecture. Élever plus haut. Il ne se dit guère qu'en parlant des voûtes qu'on élève audelà de leur plein cintre. *Les voûtes gothiques étoient presque toutes surhaussées.*

SURHAUSSER, signifie aussi, mettre à plus haut prix ce qui étoit déjà assez cher. *Ils ont surhaussé leurs marchandises, la gelée du mois d'Avril fut cause qu'on surhaussa les vins.*

SURJET; substantif masculin. Espèce de couture qui se fait en tenant les deux étoffes qui doivent être jointes, appliquées l'une sur l'autre bord à bord, & en les traversant toutes deux à chaque point d'aiguille.

SURJETÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* SURJETER.

SURJETER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de couture. Coudre en surjet.

SURIKATE; substantif masculin. Sorte d'animal quadrupède qui se trouve dans l'Amérique méridionale. Il est de la grandeur à peu près d'un lapin; & par la partie supérieure du museau, il ressemble au *Coati.* Le Surikate a un caractère qui le distingue de tous les quadrupèdes, & qui ne lui est commun qu'avec l'*Hyæne;* ce caractère est d'avoir également quatre doigts à tous les pieds. Cet animal est joli, vif, adroit: il se soutient aisément sur ses pattes de derrière & marche de cette manière: il se place auprès du feu dans cette attitude: il aime beaucoup le poisson, la viande & les œufs. Un de ces animaux que M. de Buffon avoit, se servit de ses pattes réunies pour tirer des œufs de l'eau où on les avoit mis pour les faire cuire: le même animal ne buvoit point d'eau à moins qu'elle ne fût tiède; sa boisson ordinaire étoit son urine, dont l'odeur étoit cependant fort désagréable: il étoit apprivoisé au point de venir lorsqu'on l'appeloit, & il jouoit avec les chats sans leur faire de mal. Lorsque le surikate a peur, ou qu'il s'ennuie, sa voix ressemble alors à l'aboiement d'un jeune chien; mais lorsqu'il est affecté par quelque sensation de plaisir, il fait un bruit vif & semblable à celui d'une crecelle que l'on tourne avec rapidité.

SURINAM; rivière de l'Amérique méridionale dans la terre ferme, au pays appelé *Guïane* ou *Goyanne.*

Cette rivière qui a son embouchure entre celles des rivières de Coupenam & de Soramine, est située dans la Guïane sur les côtes de l'Améri-

que méridionale, à ſix ou ſept degrés de latitude ſeptentrionale. Elle donne ſon nom à une vaſte étendue de pays, où les Anglois s'étoient d'abord établis & qu'ils cédèrent aux Hollandois en 1674.

Ce pays a plus de trente lieues d'étendue le long de la rivière. Les Hollandois y ont aujourd'hui une Colonie très-floriſſante, défendue par deux forts, celui de Zélandia & celui de Sommelſdyk.

La Colonie de *Surinam* eſt ſujette à trois co-Seigneurs qui ſont la Compagnie des Indes occidentales, la Ville d'Amſterdam, & l'héritier de feu M. de Sommelſdyk; mais la ſouveraineté appartient aux États Généraux.

Les principales productions du pays pour le Commerce, ſont du tabac, du bois de teinture, du café & du ſucre. Il y croît préſentement aſſez de riz, de cacao & de rocou. Le tabac eſt preſque tout conſommé par les habitans. Le bois de teinture a un aſſez bon débit; mais le café & le ſucre ſont des objets importans. Le café a très-bien réuſſi & le ſucre vaut mieux que celui de l'île des Barbades; on en tire une liqueur diſtillée qu'on nomme *rum*, qui eſt plus forte que l'eau-de vie, & dont on fait un grand négoce dans les Colonies Angloiſes. Les orangers, limonniers, citronniers, les melons d'eau, & les raiſins de vigne, croiſſent parfaitement bien dans cette Colonie. Les rivières y ſont abondantes en poiſſons.

Les pluies règnent fréquemment dans ce pays depuis le mois de Novembre juſqu'au mois de Juillet, & dans ce tems-là le vent de nord-eſt tempère le climat; pendant le reſte de l'année la chaleur y eſt exceſſive. Les jours & les nuits y ſont preſque toujours égaux; le ſoleil ſe levant & ſe couchant toujours à ſix heures, une demi-heure plutôt, ou plus tard.

Dans de certaines ſaiſons de l'année, on prend ſur le bord de la mer de très-groſſes tortues. On cultive dans la terre ferme la caſſave, le bonanoe & d'autres racines bonnes pour la nourriture. Les guaves & les pommes de pin y naiſſent naturellement; les bêtes ſauvages & les animaux vénimeux infectent les bois de cette contrée. On y redoute extrêmement les tigres, qui y ſont en grande quantité. Les ſinges & les guenons fourmillent dans les forêts. On y trouve des ſerpens en grand nombre, de différentes ſortes de grandeurs. Les Moſquites y ſont extrêmement incommodes, ſur-tout dans les terres baſſes & vers la mer. Les terres ſablonneuſes ſont ravagées par les fourmis. Enfin il n'y a point de pays au monde où il ait une plus grande quantité de grenouilles & de crapauds.

La Colonie de Surinam eſt gouvernée à Amſterdam par un Collége de Directeurs, qui envoie ſes ordres à la régence de Surinam pour l'obſervation de la police, & de tout ce qui eſt néceſſaire au maintien de la colonie. Ce ſont auſſi les directeurs qui envoient un Gouverneur à Surinam; mais il faut qu'il ſoit approuvé par les États Généraux, auxquels il doit prêter ſerment de fidéiité de même qu'aux directeurs.

SURINTENDANCE; ſubſtantif féminin. Inſpection & Direction générale au-deſſus des autres. *Il avoit la ſurintendance des vivres des hôpitaux.*

Il ſe dit auſſi de la charge, de la commiſſion du ſurintendant, de la

surintendante. *La surintendance des bâtimens. La surintendance des postes & relais de France. Cette Princesse avoit la surintendance de la maison de la Reine.*

SURINTENDANCE, se dit encore dans les maisons royales, de la demeure du surintendant des bâtimens. *Il va dîner à la surintendance.*

SURINTENDANT; substantif masculin. Titre usité en France en divers temps & pour différentes charges dans lesquelles il marque la première supériorité.

Surintendant de la navigation & du commerce de France, fut le titre que prit le Cardinal de Richelieu, à qui n'auroit pas convenu à cause de son état, celui d'Amiral dont la charge avoit toujours été remplie par des militaires du premier ordre.

Surintendant des finances, étoit un Officier qui avoit le maniment & la direction de toutes les finances ou revenus du Roi. Ce titre fut supprimé en 1661, après la disgrace de M. Fouquet. Les fonctions & l'autorité du surintendant ont passé au Contrôleur général des finances.

Surintendant des bâtimens de France; il y avoit autrefois des surintendans particuliers pour les principales maisons royales. Mais les surintendans des bâtimens royaux de Paris étant les plus considérables, ils ont eu ensuite le titre de *surintendant général des bâtimens* auxquels on a joint le soin des arts & manufactures qui servent à la construction & à l'embélissement des maisons royales comme l'Architecture, la Peinture, la Sculpture, les Tapisseries. M. Colbert qui eut le titre de *surintendant des bâtimens du Roi*, y ajouta l'inspection sur tous les arts & manufactures du Royaume. Après la mort de Mansart on substitua au nom de *surintendant* celui de *directeur général des bâtimens du Roi*, c'est ce qu'on appelle en Angleterre *inspecteur des travaux.*

Surintendant général des postes & relais de France, est un ministre chargé de l'inspection des postes. Ce titre est encore subsistant.

Surintendant de la maison de la Reine; premier officier de la maison de la Reine qui en a la principale administration, pour régler les dépenses, payer les officiers, entendre & arrêter les comptes.

SURINTENDANT, signifie aussi un *supérieur ecclésiastique* dans les différentes Églises protestantes où l'Épiscopat n'est point reçu, & particulièrement parmi les Luthériens d'Allemagne & les Calvinistes de quelques autres pays.

Ce surintendant différe peu d'un Évêque quant à l'autorité; elle est seulement un peu plus restreinte que celle de nos Évêques diocésains. Il est le principal Pasteur, & a l'inspection sur tous les Pasteurs inférieurs de son district ou diocèse.

Il y avoit autrefois en Allemagne des surintendans généraux en ce genre qui étoient au-dessus des surintendans ordinaires, comme sont les Archevêques parmi les Catholiques; mais cette dignité ne subsiste plus. Il n'y a que le surintendant de Virtemberg qui prenne la qualité de *surintendant général.*

SURINTENDANTE; substantif féminin. La femme du surintendant.

On appelle *surintendante de la maison de la Reine*, la dame qui a la première charge de la maison de la Reine. *Il n'y a point actuellement de surintendante en titre.*

SURITA, (Jérôme) de Sarragosse, mort en 1580, à 67 ans, s'est fait

un nom par son savoir. On a de lui, 1°. *l'histoire d'Arragon jusqu'à la mort de Ferdinand le Catholique.* 2°. Des *notes* sur *l'itinéraire d'Antonin*, sur *César* & sur *Claudien.*

SURLENDEMAIN ; substantif masculin. Jour qui suit immédiatement le lendemain. *Le 30 Octobre 1628, Louis XIII prit la Rochelle & y fit son entrée le surlendemain.*

SURLONGE ; substantif féminin & terme de boucherie. La partie du bœuf qui reste après qu'on en a coupé l'épaule & la cuisse.

SURMARCHER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Vénerie qui se dit de la bête chassée, lorsqu'elle revient sur ses erres, & repasse où elle avoit déjà passé.

SURMECH ; substantif masculin & terme de relation. Poudre faite d'antimoine crud, & dont les Turcs se servent pour se peindre les sourcils en noir.

SURMENÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* SURMENER.

SURMENER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Fatigare.* Il ne se dit que des chevaux & des autres bêtes de somme, pour signifier, les excéder de fatigue, en les faisant aller ou trop vite ou trop long temps. *Surmener un cheval, un mulet.*

SURMESURE ; substantif féminin & terme d'Eaux & Forêts. Ce qui se trouve au-delà des ventes ordinaires réglées à une certaine quantité d'arpens, suivant la possibilité de chaque forêt.

Lorsqu'il se trouve de la surmesure dans une vente, l'arpenteur qui en a fait l'assiette doit être puni, aux termes de l'art. 10 du tit. 15 qui porte que l'arpenteur ne pourra comprendre dans la vente, que la quantité d'arpens qui aura été réglée par le grand maître, sous quelque prétexte que ce soit, ensorte que le plus ne puisse excéder un arpent sur vingt, & ainsi à proportion, à peine d'interdiction & d'amende arbitraire, qui sera réglée par le Grand-Maître ; & s'il tombe jusqu'à trois fois dans la même faute, il sera déclaré incapable de faire la fonction d'arpenteur.

Le Marchand doit être condamné à payer la surmesure à proportion du prix principal, & des charges de la vente, sans qu'il soit permis de faire en espèce la compensation de la surmesure, avec le manque de mesure.

La surmesure, dans les ventes des bois ecclésiastiques se doit payer sur le même pied, ainsi qu'il paroît par un Arrêt du 19 Novembre 1701.

SURMONTÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* SURMONTER.

SURMONTÉ, se dit en termes de Blason d'une pièce au-dessus de laquelle il y en a une autre qui la touche immédiatement.

JOIBERT, en Champagne, d'argent, au chevron d'azur, surmonté d'un croissant de gueules accompagné de trois roses de même.

SURMONTER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Monter au-dessus. *La rivière s'enfla tellement qu'elle surmontoit les quais.*

SURMONTER, s'emploie aussi absolument. *Si vous mettez de l'huile & de l'eau dans le même vase, l'huile surmontera.*

SURMONTER, se dit aussi dans le sens figuré, & alors il signifie, vaincre, dompter. *Le travail opiniâtre sur-*

monte ordinairement toutes sortes d'obstacles & de difficultés. Celui qui surmonte ses passions mérite plus de gloire que celui qui gagne des batailles. Il faut tâcher de se surmonter soi-même. Ce Général surmontoit les incommodités de l'âge & de la goutte par la tempérance & l'exercice. Il surmonta ses ennemis par sa prudence.

Surmonter, signifie aussi, surpasser. *Surmonter quelqu'un en valeur, en sagesse, en générosité, en vertu, en science, en érudition.* Il ne se dit en ce sens-là que quand il y a une espèce de concurrence, de combat.

Différences relatives entre *surmonter*, *vaincre*.

Vaincre suppose un combat contre un ennemi qu'on attaque & qui se défend. *Surmonter* suppose seulement des efforts contre quelque obstacle qu'on rencontre & qui fait de la résistance.

On a *vaincu* ses ennemis, quand on les a si bien battus qu'ils sont hors d'état de nuire. On a *surmonté* ses adversaires, quand on est venu à bout de ses desseins malgré leur oposition.

Il faut du courage & de la valeur pour *vaincre*, de la patience & de la force pour *surmonter*.

On se sert du mot de *vaincre* à l'égard des passions, & de celui de *surmonter* pour les difficultés. De toutes les passions, l'avarice est la plus difficile à *vaincre*, parce qu'on ne trouve point de secours contre elle, ni dans l'âge, ni dans la foiblesse du tempérament, comme on en trouve contre les autres; & que d'ailleurs étant plus resserrée qu'entreprenante, les choses extérieures ne lui opposent aucune difficulté à *surmonter*.

SURMOUT; substantif masculin. Vin tiré de la cuve sans avoir cuvé, ni été pressuré. *Faire du surmoût.*

SURMULET; substantif masculin. Poisson dont on distingue plusieurs espèces.

Le *surmulet barbu* a jusqu'à un pied de long; il est orné de lignes dorées depuis la tête jusqu'à la queue. On apperçoit au travers de ses écailles, une couleur pourprée: ces écailles sont grandes, découpées à l'entour, & placées de travers; elles tombent aisément. Ce poisson a le dos & la tête voûtés, les yeux rouges, la bouche petite & sans dents; au bout de la mâchoire inférieure, pendent deux filets blancs & mous: il a deux nâgeoires dorées près des ouies, & deux autres blanches au-dessous; il en a une autre près de l'anus, & deux au dos; sa queue est rouge. Le surmulet barbu a le passage du gosier petit: il a quatre ouies de chaque côté. Il se corrompt facilement; ce qui fait qu'on ne le transporte guères loin de la mer.

Rondelet dit que les surmulets barbus se prennent sur les rivages, & que les non-barbus se prennent en haute mer: leur chair est fort estimée.

Les *surmulets d'étang* habitent toujours dans la fange: leur chair sent la bourbe. Ils sont plus grands que ceux de mer, & n'en sont pas pour cela meilleurs; mais leurs écailles tiennent davantage, & leurs traits dorés sont plus éclatans.

Le *surmulet de mer ordinaire*, est plus grand que le surmulet barbu; ses écailles sont plus épaisses & plus adhérentes à la peau: il a aux côtés trois ou quatre lignes dorées, & les nâgeoires qu'il a sur le dos sont d'un jaune mêlé d'un beau vermillon.

Ce surmulet ressemble beaucoup au surmulet d'étang.

Le surmulet sans barbillons est *l'imbriaco*.

SURMULOT; substantif masculin. Sorte d'animal qui ressemble au rat par la forme du corps; mais il est plus grand, plus fort & plus méchant. Il a le poil roux, la queue extrêmement longue & sans poils; l'épine du dos arquée comme l'écureuil, & le corps beaucoup plus épais : il a aussi des moustaches comme le chat.

Ce n'est que depuis quelques années que cet animal est connu & que l'espèce s'en est répandue dans les environs de Paris. On ne sait d'où ces animaux sont venus, mais ils ont prodigieusement multiplié; & l'on n'en sera pas étonné, lorsqu'on saura qu'ils produisent ordinairement depuis douze jusqu'à dix-neuf petits, & qu'ils engendrent jusqu'à trois fois par an.

Les endroits où les surmulots ont paru pour la première fois, & où ils se sont bientôt fait remarquer par leurs dégats, sont Chantilly, Marly-la-ville & Versailles.

Les mâles sont plus gros, plus hardis & plus méchans que les femelles. Lorsqu'on les poursuit, & qu'on veut les saisir, ils se retournent & mordent le bâton ou la main qui les frappe : leur morsure est non-seulement cruelle, mais dangereuse; elle est promptement suivie d'une enflure considérable, & la plaie, quoique petite est longtemps à se refermer.

Les chiens chassent les surmulots comme ils chassent les rats d'eau, c'est-à-dire, avec un acharnement qui tient de la fureur. Lorsque les surmulots se sentent poursuivis, & qu'ils ont le choix de se jetter à l'eau, ou de se fourrer dans un buisson d'épines, à égale distance, ils choisissent l'eau : ils y entrent sans crainte, & nagent avec une merveilleuse facilité. Cela leur arrive toutes les fois qu'ils ne peuvent regagner leurs terriers; car ils se creusent comme les mulots, des retraites sous terre, ou bien ils se gîtent dans celles des lapins, & semblent même les chercher avec plus d'ardeur.

Ces animaux passent l'été dans la campagne; & quoiqu'ils se nourrissent principalement de fruits & de grains, ils ne laissent pas d'être aussi très-carnassiers. Ils mangent les lapereaux, les perdreaux, la jeune volaille; & quand ils entrent dans un poulaillier, ils y font presque autant de ravage que le putois.

Vers le mois de Novembre, les mères, les petits & tous les jeunes surmulots quittent la campagne, & vont en troupes dans les granges, où ils font un dégât infini, ils hachent la paille, consomment beaucoup de grains, & infectent le tout de leur ordure. Les vieux mâles restent à la campagne : chacun d'eux habite seul dans son trou : ils y font comme les mulots, provision pendant l'automne de gland, de faîne, *&c.* ils remplissent leur trou jusqu'au bord, & demeurent eux-mêmes au fond : ils ne s'y engourdissent pas comme les loirs; ils en sortent l'hiver, sur-tout dans les beaux jours. Ceux qui vivent dans les granges, en chassent les souris & les rats. On a de même remarqué, depuis que les surmulots se sont si fort multipliés aux environs de Paris, que les rats y sont beaucoup moins communs qu'ils ne l'étoient autrefois.

SURNAGER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Supernatare.* Nager dessus. Il se dit seulement des liqueurs qui étant plus légères que l'eau ou quelqu'autre liqueur, se soutiennent dessus sans s'y mêler. *L'huile surnage sur l'eau.* Il s'emploie aussi absolument. *Quand on met de l'huile dans de l'eau, l'huile surnage.*

SURNATUREL, ELLE; adjectif *Supernaturalis.* Qui est au-dessus des forces de la nature. *La victoire de Samson sur les Philistins fut surnaturelle. Les miracles sont des effets surnaturels. Vertu surnaturelle. Lumière surnaturelle.*

On appelle *vérités surnaturelles*, les vérités que l'on ne connoît que par la foi.

SURNATURELLEMENT; adverbe. *Suprà naturæ vires.* D'une manière surnaturelle. *Cela ne se peut faire que surnaturellement.*

SURNOM; substantif masculin. *Cognomen.* Le nom de la maison, de la famille dont on est, & qui se met après le nom de Baptême, après les noms propres, comme Bourbon, Autriche, Lorraine, Savoie, *&c.*

Duchesne observe que les surnoms étoient inconnus en France avant l'année 987, lorsque les Seigneurs commencèrent à prendre les noms de leurs domaines: Cambden rapporte que l'on commença à les prendre en Angleterre, un peu avant la conquête qui se fit sous le Roi Edouard le Confesseur; mais il ajoute que cette coutume ne fut pas établie parfaitement parmi le commun du peuple, avant le règne d'Edouard II; car jusqu'alors on ne prenoit que le nom de son père; si, par exemple, le père s'appeloit *Richard*, le fils prenoit le nom de *Richard Son*, c'est-à-dire, *fils de Richard*; mais depuis ce temps là l'usage des *surnoms* fut établi, à ce que disent quelques auteurs, par un acte du Parlement.

En Suède, personne ne prit de *surnom* avant l'année 1514, & le commun du peuple n'en prend point encore aujourd'hui, non plus que les Irlandois, Polonois, Bohémiens, *&c.*

Ceux du pays de Galles n'en prennent que depuis peu, encore ne sont-ils formés que par la suppression de l'*a* dans le mot *ap*, dont ils ajoutent le *p* au nom de leur père, comme au lieu de dire *Evan Aprice*, ils disent aujourd'hui *Evan Price*, &c.

Du Tillet soutient qu'originairement tous les *surnoms* furent donnés par forme de sobriquet, & il ajoute que tous ces *surnoms* sont significatifs & intelligibles pour ceux qui entendent les anciens dialectes des différens pays.

La plupart des *surnoms* Anglois, & ceux des plus grandes familles, sont des noms de Terres de Normandie, ou ceux qui passerent en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, & qui portèrent les premiers ces noms, avoient leurs domaines; tels sont les noms *Mortimer* ou *Mortemart*, *Varen* ou *Varennes*, *Albigny* ou *Aubigny*, *Piercy*, *d'Evreux*, *Tankerville*, *Neuil*, *Montefort*, &c. Il ajoute qu'il n'y a pas un village en Normandie, qui n'ait donné le nom à quelque famille d'Angleterre; les autres *surnoms* dérivent des places d'Angleterre, comme *Aston*, *Suttons*, *Woton*, &c.

Parmi les anciens Saxons, les particuliers prenoient le nom de Baptême de leur père ou de leur

mère, en y ajoutant le mot *fitz*; plusieurs prenoient le *surnom* de leur métier, comme *Jean Maréchal*, *Paul Charpentier*, *Jacques Tailleur*, *François Tisserand*, &c. D'autres celui de leur office, comme *Portier*, *Cuisinier*, *Sommelier*, *Berger*, *Chartier*, &c. D'autres de leur complexion, comme *Fair Fax*, c'est-à-dire, *beaux cheveux*, *blond* ou *jaune*. D'autres des noms d'oiseaux, comme *roitelet*, *pinson*, &c. D'autres des noms d'animaux, comme *mouton*, *lièvre*, *cerf*, &c. D'autres des noms de vents, d'autres des noms de Saints, *&c.*

En France, les noms de famille sont héréditaires, tant pour les roturiers que pour les nobles; ceux-ci seulement ajoutent un nombre au nom de Baptême qu'ils peuvent avoir commun avec leurs ancêtres, ainsi l'on dit dans les généalogies, *Jean de Rochechouart*, *deuxième du nom; Charles de Rohan Guemené*, *troisième du nom*; mais cette dénomination numérale n'appartient qu'aux aînés des maisons.

Surnom, signifie aussi l'épithète qu'on ajoute au nom ou au surnom d'une personne pour marquer quelqu'une de ses actions ou de ses qualités bonnes ou mauvaises, pour la désigner par quelque chose de remarquable. *Henri IV mérita le surnom de Grand. On a donné à Jean Scot le surnom de Docteur subtil, & à S. Thomas celui de Docteur angélique. Rome donna le surnom d'Africain à Scipion, pour avoir conquis l'Afrique.*

SURNOMMÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Surnommer.

SURNOMMER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Ajouter une épithète au nom ou au surnom d'une personne, pour marquer quelqu'une de ses actions, ou de ses qualités bonnes ou mauvaises, pour la désigner par quelque chose de remarquable. *Charles V, Roi de France, a été surnommé le Sage. Pierre d'Arragon, Roi de Castille, fut surnommé le Cruel.*

SURNUMÉRAIRE; adjectif des deux genres. *Numerum excedens.* Qui est au-dessus du nombre déterminé. *Il y a dans ce Régiment plusieurs Officiers surnuméraires.*

SURON; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce à certains cuirs de bœuf, qui recouvrent les ballots de marchandises que l'on nous envoie de la Nouvelle-Espagne & de Buenos-Ayres dans l'Amérique méridionale. Ces cuirs sont cousus avec des filets & lanières de la même peau fraîche. On dit aujourd'hui un *suron* de quinquina, un *suron* de jalap, un *suron* de canelle, *&c.*

SUROS; substantif masculin. Tumeur dure située sur la jambe du cheval, & qui dépend de l'os même.

On distingue plusieurs espèces de suros; le suros simple, le suros chevillé, le suros près de l'articulation, le suros près des tendons, ou sur le tendon.

Le suros simple est celui qui paroît ou qui se reconnoît sur la partie latérale du canon, plus souvent sur l'interne que sur l'externe; il n'offre rien de véritablement dangereux.

Les suros chevillés sont deux suros, l'un à la partie latérale interne, l'autre à la partie latérale externe, & placés tellement vis-à-vis l'un de l'autre, qu'on diroit que le canon est traversé par une cheville osseuse; celui-là est à craindre.

Le suros près des tendons ou sur le tendon, rendent le jeu des tendons si douloureux, par le passage brusque

brusque de ces mêmes tendons sur la tumeur osseuse, que le cheval en boitera infailliblement très-bas, & pourra devenir incapable de service.

Les suros près de l'articulation peuvent estropier l'animal, en s'étendant insensiblement dans l'articulation même, parce que dès-lors ils en gêneront & en empêcheront le mouvement.

Les suros proviennent de causes externes ou de causes internes.

Des coups, des heurts reçus à un endroit du canon peuvent sans intéresser la peau meurtrir & le périoste & la surface de l'os: alors les petits vaisseaux du périoste déchirés laissent échapper la matière qui se portoit à l'os, & le périoste s'y durcit & forme ainsi une tumeur dure, qui ne sera qu'une fausse exostose. Si c'est l'os lui-même qui a été meurtri, il arrivera que le suc osseux qui y circule s'extravasera, & formera une tumeur qui s'étendra plus sur la surperficie de l'os, parcequ'elle trouvera moins de résistance au-dehors qu'au-dedans; & cette tumeur dépendante de l'os même, sera véritablement une exostose.

Si la cause est dans l'intérieur, & que la tumeur soit envisagée comme une véritable exostose, alors ce sera la lymphe, qui naturellement trop épaisse, sera conséquemment disposée à s'arrêter dans les endroits où elle rencontrera plus d'obstacle à sa circulation; & c'est sans doute préférablement dans les os qu'elle rencontrera cet obstacle, qui augmentera encore, selon la situation des parties.

Au reste, il est assez difficile dans la pratique, de reconnoître si le suros est produit par une cause interne ou externe. Cependant la tumeur provenue par un heurt, par un coup, est ordinairement située à la partie latérale interne du canon, & elle est seule. Elle est située à la partie latérale interne du canon, parceque le cheval peut s'atteindre & se heurter fréquemment lui même. Elle est seule, parcequ'il est rare que l'animal se frappe deux fois à une partie où il a déjà ressenti de la douleur: on ne peut pas néanmoins assurer qu'un suros ainsi placé, ne reconnoisse qu'une cause externe: ainsi, dans le cas où les topiques ne feroient point dissiper la tumeur, on pourroit conclure qu'elle a sa source dans l'intérieur.

SURPARTIENT, ENTE; adjectif. Terme d'Arithmétique & de Géométrie. Il se dit de la partie dont il s'en faut qu'un nombre ou une grandeur quelconque ne soit contenu juste dans un autre.

SURPASSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SURPASSER.

SURPASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Superare.* Excéder, être plus haut élevé. *Ce chêne surpasse en hauteur tous les arbre du parc. Elle est plus grande que son mari, elle le surpasse au moins de deux pouces.*

SURPASSER, signifie figurément, être au-dessus de quelqu'un, le surmonter en quelque chose; & il se dit en bien & en mal. *Cette Princesse surpassoit en beauté tout ce qu'il y avoit à la Cour. Il surpassoit tous ses contemporains en science, & sagesse. Personne ne le surpasse en paresse, en négligence. Le Pergolèse surpassoit en talens tous les Musiciens d'Italie.*

On dit, qu'*un homme s'est surpassé lui même*; pour dire, qu'il a beaucoup mieux fait qu'à son ordi-

naire; & cela se dit d'un homme qui a accoutumé de réussir dans ce qu'il fait. *Cette Actrice joue parfaitement dans Iphigénie, elle s'est surpassée elle-même.*

SURPAYÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SURPAYER.

SURPAYER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Plus æquo solvere.* Payer au-delà de la juste valeur. *Ce meuble lui coûta cent louis, mais il l'a surpayé.*

Il se dit aussi des personnes, & signifie, payer au-delà de ce qui est dû. *Il prétend que non-seulement il s'est acquitté de ce qu'il vous devoit, mais encore qu'il vous a surpayé.*

SURPEAU; substantif féminin. Nom qu'on donne quelquefois à l'épiderme. *Voyez* ÉPIDERME.

SURPLIS; substantif masculin. Sorte de vêtement d'Église fait de toile, & dont les manches sont fort longues & fort larges, les unes rondes & fermées & les autres pendantes. *Il étoit en surplis.*

On dit, qu'*un Ecclésiastique porte le surplis dans une Paroisse*; pour dire, qu'il est du Clergé d'une Paroisse, qu'il y assiste ordinairement au service; & il se dit particulièrement des jeunes Clercs.

SURPLOMB; substantif masculin. Défaut de ce qui n'est pas à plomb. *Cette tour paroît être en surplomb.*

SURPLOMBER; verbe neut. de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Être hors de l'aplomb. *Cette muraille surplombe.*

SURPLUS; substantif masculin. Ce qui reste, l'excédent. *Il ne vous envoie que les deux tiers de la somme, je payerai le surplus. Si vous voulez me donner mille écus à compte de ce que vous me devez, je vous ferai crédit du surplus pendant trois ans.*

AU SURPLUS, se dit adverbialement pour signifier, au reste. *Cet Historien est un peu diffus, mais au surplus il est exact.*

SURPRENANT, ANTE; adjectif. *Mirus.* Etonnant, qui cause de la surprise. *Un récit surprenant. Une aventure surprenante.*

SURPRENDRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme PRENDRE. Prendre quelqu'un sur le fait, le trouver dans une action, dans un état où il ne croyoit pas être vu. *Le père la surprit dans les bras de son amant.*

SURPRENDRE, s'emploie communément pour prendre à l'imprévu, au dépourvu. *Nous surprîmes le corps de troupe qui étoit posté dans le village. La circonstance étoit favorable pour surprendre la ville. Un Général intelligent & sage ne se laisse pas surprendre. Je ne souperai pas chez vous ce soir, mais un de ces jours je viendrai vous surprendre.*

SURPRENDRE, signifie aussi, tromper, abuser, induire en erreur. *Il cherche à surprendre tous ceux qui ont affaire à lui. Les honnêtes gens ne surprennent jamais personne. Il n'a employé ce moyen que pour surprendre la Cour.* On dit dans le même sens, *surprendre la religion de la Cour, des Juges.*

On dit encore, *surprendre*; pour dire, obtenir frauduleusement, par artifice, par des voies indues. *Il surprit un Arrêt du Conseil.*

On dit, *surprendre des lettres*; pour dire, les prendre furtivement, les intercepter.

On dit, *surprendre la confiance de quelqu'un*; pour dire, se l'attirer par artifice. On dit aussi dans le

même sens, *surprendre le secrèt de quelqu'un.*

SURPRENDRE, signifie aussi, étonner. *Cet événement nous a beaucoup surpris. Je ne suis pas surpris que ce Général ait battu les ennemis, quoique supérieurs en nombre.*

SURPRENDRE, se dit aussi de toutes les choses auxquelles on ne s'attendoit point. *L'orage nous surprit à l'entrée du village. La nuit les a surpris dans la forêt.* Il se dit plus souvent des choses désagréables, & qui traversent nos desseins.

On dit d'un mal qui arrive subitement, inopinément, qu'*on en a été surpris. Il fut surpris de la petite vérole.*

Différences relatives entre, *surprendre, tromper, leurrer, duper.*

Faire donner dans le faux est l'idée commune qui rend synonymes ces quatre mots. Mais *surprendre*, c'est y faire donner par adresse, en saisissant la circonstance de l'inattention à distinguer le vrai. *Tromper*, c'est y faire donner par déguisement, en donnant au faux l'air & la figure du vrai. *Leurrer*, c'est y faire donner par les appâts de l'espérance, en le faisant briller comme quelque chose de très-avantageux. *Duper*, c'est y faire donner par habileté, en faisant usage de ses connoissances aux dépens de ceux qui n'en ont pas, ou qui en ont moins.

Il semble que *surprendre* marque plus particulièrement quelque chose qui induit l'esprit en erreur : que *tromper* dise nettement quelque chose qui blesse la probité ou la fidélité : que *leurrer* exprime quelque chose qui attaque directement l'attente ou le desir : que *duper* ait proprement pour objet les choses où il est question d'intérêt & de profit.

Il est difficile que la religion du Prince ne soit pas *surprise* par l'un ou l'autre des partis, lorsqu'il y en a plusieurs dans ses États. Il y a des gens à qui la vérité est odieuse, il faut necessairement les *tromper* pour leur plaire. L'art des grands est de *leurrer* les petits par des promesses magnifiques; & l'art des petits est de *duper* les grands dans les choses que ceux-ci commettent à leurs soins.

SURPRIS, ISE; participe passif. *Voy.* SURPRENDRE.

SURPRISE; substantif féminin. Action par laquelle on surprend.

A la guerre les surprises sont des attaques imprévues auxquelles on ne s'attend point. Ce qui peut les faire réussir, c'est le secret & l'art de se conduire de manière que l'on ne donne aucun soupçon à l'ennemi.

Si l'on considère toutes les règles & les préceptes que prescrit la science militaire pour se garantir des surprises, il paroîtra que rien ne doit être plus difficile que la réussite de ces sortes d'entreprises : mais si l'on fait attention que les hommes se négligent souvent sur les devoirs les plus essentiels de leur état; que tous n'ont pas une assez grande étendue d'esprit pour prévoir tout ce qui peut arriver, & le prévenir, on verra bientôt que les surprises conduites avec art & intelligence peuvent réussir dans bien des circonstances, surtout vis à-vis des Généraux bornés ou présomptueux.

Les ruses & les surprises doivent être la ressource des foibles. C'est par-là qu'ils peuvent se soutenir devant les plus puissans, & leur

faire perdre l'avantage de leur supériorité.

Comme cette partie de la guerre dépend absolument de l'esprit & du génie du général, qu'elle est le fruit de l'étude & de la réflexion, & que la routine n'apprend rien sur ce sujet, il arrive que les surprises sont plus rares qu'elles ne l'étoient autrefois. Il faut que le Général imagine lui-même les différens piéges qu'il veut tendre à son ennemi, & cela relativement aux connoissances qu'il a de son caractère, de sa science, du pays qu'il occupe, & de la manière dont il fait observer le service militaire. C'est à quoi Annibal donnoit la plus grande attention. Il changeoit sa manière de faire la guerre, suivant les Généraux qui lui étoient opposés, & c'est par cette conduite que ce redoutable ennemi des Romains leur fit éprouver tant de défaites.

Si l'on se trouve opposé à un Général qui se croit supérieur en tout à son ennemi, & qui se persuade qu'on le craint, il faut pour le surprendre, l'entretenir dans cette idée, se retrancher avec soin lorsqu'il est à portée, affecter d'éviter avec grande attention toutes les occasions de se commettre avec lui, & lorsqu'on s'apperçoit qu'il se conduit relativement à l'idée qu'il croit qu'on a de ses forces & de ses talens, qu'il commence à se relâcher sur l'exactitude du service, il n'est pas bien difficile de lui tendre des piéges pour tomber sur lui, & l'attaquer dans le moment même qu'il pense qu'on n'a dessein que de l'éviter.

Comme les ruses & les moyens qu'il faut employer pour surprendre l'ennemi, doivent varier à l'infini suivant les circonstances qui peuvent y donner lieu, il est difficile d'entrer dans aucun détail raisonné sur ce sujet. Nous observerons seulement que le secret de se garantir des surprises n'est pas impossible, & que la meilleure précaution qu'on puisse prendre à cet égard, consiste à avoir des espions sûrs & fidelles, à portée de pénétrer les secrets de l'ennemi, & d'être informés de tous ses desseins. Mais il ne faut pas que la confiance que l'on a dans les espions fasse négliger les autres moyens qui peuvent mettre à l'abri des surprises, parcequ'il peut arriver qu'un espion étant découvert, soit obligé de donner de faux avis, comme le Prince d'Orange obligea celui de M. de Luxembourg, qui étoit dans son secrétariat, d'écrire à ce Général, ce qui manqua de le faire battre à Steinkerque. C'est pourquoi indépendamment des avis que donnent les espions, il faut éclairer toutes les démarches du Général ennemi par des partis commandés par des Officiers habiles & intelligens qui puissent rendre compte de tout ce qui entre & qui sort de son camp.

Surprise, se prend aussi pour étonnement, trouble. *Cette nouvelle a causé une grande surprise.*

Voyez Étonnement, pour les différences relatives qui en distinguent *surprise*.

SURREY; province d'Angleterre avec le titre de Comté. Elle est bornée au nord par la Tamise, au midi par la province de Sussex, au levant par celle de Kent & de Sussex encore, & au couchant par les Comtés de Northampton & de Back.

Elle a trente-quatre milles de

longueur, vingt-deux de largeur, & cent douze milles de circuit. On compte dans cet espace treize hundreds ou quartiers, treize villes ou bourgs à marché, cent quarante Paroisses, & plus de trente quatre mille maisons; ce qui suffit pour faire comprendre combien cette province est peuplée.

Outre la Tamise elle a deux rivières qui l'arrosent dans toute sa largeur du sud au nord, savoir, le Wrey & le Mole; son terroir est surtout abondant en pâturages, où l'on nourrit les meilleurs moutons du Royaume: on y recueille aussi beaucoup de blé; mais les extrémités de ce Comté sont beaucoup moins fertiles que le milieu; c'est ce qui fait qu'on le compare à une pièce de drap grossier, avec une lisière fine. Guilford en est la Capitale.

SURSAUT; substantif masculin. Surprise. Il ne se dit guère que dans cette phrase, *s'éveiller en sursaut*; pour dire, être éveillé subitement par quelque grand bruit, ou par quelque violente agitation.

SURSÉANCE; substantif féminin. Délai, suspension, temps pendant lequel une affaire est sursise.

Les lettres de répi & celles que l'on accorde en Chancellerie contiennent des clauses de surséance.

Les Arrêts & Sentences qui portent défenses d'exécuter les jugemens d'un Juge inférieur portent surséance à toute poursuite. Ces surséances sont levées en connoissance de cause par le Juge qui les a accordées.

SURSÉE; petite ville de Suisse, au canton de Lucerne, sur la rivière de Sur, entre Lucerne & Araw.

SURSEMÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* SURSEMER.

SURSEMER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Semer une nouvelle graine dans une terre déjà ensemencée. *L'Evangile propose une parabole de celui qui avoit semé son champ de bon grain, & de son ennemi qui y vint la nuit sursemer de la zizanie.*

SURSEOIR; verbe actif irrégulier de la troisième conjugaison. Suspendre, remettre, différer. Il ne se dit guère que des affaires, des procédures. *Surseoir le payement d'une dette. Surseoir une procédure. Surseoir l'exécuion d'un Arrêt.*

On dit dans le même sens, en termes de palais, *surseoir au jugement d'une affaire. Il a été sursis à l'exécution de l'Arrêt.*

CONJUGAISON & quantité prosodique.

INDICATIF. *Présent. Singulier.* Je sursois, tu sursois, il sursoit.

Pluriel. Nous sursoyons, vous sursoyez, ils sursoient.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel, ont la première syllabe brève & la seconde longue: la troisième personne du singulier a la seconde syllabe moyenne: les deux premières personnes du plurier ont les deux premières syllabes brèves & la troisième longue.

Imparfait. Singulier. Je sursoyois, tu sursoyois, il sursoyoit.

Pluriel. Nous sursoyions, vous sursoyiez, ils sursoyoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont les deux premières syllabes brèves & la dernière longue, excepté la troisième personne du singulier qui a sa dernière syllabe moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je sursis, tu sursis, il sursit.

Pluriel. Nous fursîmes, vous fursîtes, ils fursîrent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue ; la troiſième perſonne a ſes deux ſyllabes brèves ; les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

Futur. Singulier. Je ſurſeoirai, tu ſurſeoiras, il ſurſeoira.

Pluriel. Nous ſurſeoirons, vous ſurſeoirez, ils ſurſeoiront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont leurs trois ſyllabes brèves ; la ſeconde perſonne & les trois du pluriel, ont les deux premières ſyllabes & la troiſième longue.

Conditionnel préſent. Singulier. Je ſurſeoirois, tu ſurſeoirois, il ſurſeoiroit.

Pluriel. Nous ſurſeoirions, vous ſurſeoiriez, ils ſurſeoiroient.

La quantité proſodique eſt la même que celle de l'imparfait.

Impératif. *Singulier.* Surſois, qu'il ſurſoye.

Pluriel. Surſoyons, ſurſoyez, qu'ils ſurſoyent.

Subjonctif. *Préſent. Singulier.* Que je ſurſoye, que tu ſurſoyes, qu'il ſurſoye.

Pluriel. Que nous ſurſoyions, que vous ſurſoyiez, qu'ils ſurſoient.

Imparfait. Singulier. Que je ſurſiſſe, que tu ſurſiſſes, qu'il ſurſît.

Pluriel. Que nous ſurſiſſions, que vous ſurſiſſiez, qu'ils ſurſiſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève. La troiſième perſonne du ſingulier a la première ſyllabe brève & la ſeconde longue. Les deux premières perſonnes du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves & la troiſième longue.

Participe actif. Surſoyant. Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue.

Participe passif. Surſis, iſe. La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième du féminin très-brève.

Sursis, s'emploie quelquefois ſubſtantivement en termes de palais, & ſignifie délai. *Ses créanciers lui ont acccordé un ſurſis. Il a obtenu un ſurſis.*

SURSOLIDE ; ſubſtantif & adjectif des deux genres. Terme d'algèbre. Il ſe dit de la quatrième puiſſance d'une grandeur, que l'on nomme ainſi, par la ſuppoſition ou la fiction qu'elle a une dimenſion de plus que le ſolide.

SURTAUX ; ſubſtantif maſculin. Taux exceſſif pour la taille. Il n'eſt guère d'uſage qu'en cette phraſe. *Plaider en ſurtaux*, qui ſignifie, porter ſa plainte en juſtice, d'une impoſition que l'on prétend être trop haute.

SURTAXÉ, ÉE, participe paſſif. *Voy.* Surtaxer.

SURTAXER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. Taxer trop haut. *Les habitans de ce Village repréſentent qu'on les a ſurtaxés.*

SURTOUT ; adverbe. *Præſertim.* Principalement, plus que toute autre choſe. *Il me chargea ſurtout de vous parler de cette affaire.*

SURTOUT ; ſubſtantif maſculin. Il ſe dit d'une ſorte de juſte-au-corps fort large, que l'on met ſur tous

les autres habits. *Un surtout de velours.*

Surtout, se dit aussi d'une espèce de petite charrette fort légère, faite en forme de grande manne, & qui sert à porter du bagage.

Surtout, se dit encore d'une grande pièce de vaisselle d'argent, de cuivre doré, *&c.* qu'on place au milieu des grandes tables, & sur laquelle il y a un sucrier, un poivrier, un vinaigrier, des salières, *&c. Germain a fait de très-beaux surtouts.*

SURVEILLANT, ANTE; substantif. *Invigilans.* Qui surveille. *On lui donna des surveillans. Cette femme est une bonne surveillante.*

SURVEILLE; substantif féminin. Avant-veille, le jour qui précède immédiatement la veille. *Nous partîmes la surveille de Pâques.*

SURVEILLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Surveiller.

SURVEILLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Invigilare.* Prendre garde à quelque chose, l'observer avec attention & diligence. *Les Pasteurs sont établis pour surveiller à leur troupeau. Il s'est chargé de surveiller à cette affaire.*

On dit aussi activement, *surveiller quelqu'un;* pour dire, être attentif à sa conduite.

SURVENANCE; substantif féminin & terme de Jurisprudence. Arrivée que l'on n'a point prévue. *Les donations sont révocables par survenance d'enfans.*

SURVENANT, ANTE; adjectif. Qui survient. Son plus grand usage est au substantif. *Il y a toujours dans cette maison, quelques couverts pour les survenans.*

SURVENDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme Fendre. *Carius æquo vendere.* Vendre trop cher, vendre plus que les choses ne valent. *Les Marchands qui survendent perdent leurs pratiques. On lui a survendu cette terre.*

SURVENIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Soutenir. *Supervenire.* Arriver inopinément. *Il lui survint une succession qui le mit à son aise. Il survient souvent dans le plaisir quelque incident léger qui en altère la douceur.*

Survenir, signifie aussi arriver de surcroît. *Si la fièvre arrivoit là-dessus, il auroit peine à s'en tirer.*

SURVENTE; substantif féminin. *Venditio ultra pretium.* Vente à un prix excessif. *Il a payé dix mille francs de cette terre, mais il y a mille écus de survente.*

SURVIDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Ôter une partie de ce qui est dans un vaisseau, dans un sac trop plein. *Il faut survider ce sac.*

SURVIE; substantif féminin. Terme de Jurisprudence. Etat de celui qui survit à un autre. La survie est une condition sous-entendue dans les institutions d'héritier & de légataire.

Les donations de *survie* sont celles qui ne doivent avoir lieu au profit du donataire, qu'au cas qu'il survive au donateur.

Les gains de *survie* sont des gains nuptiaux qui dépendent de la même condition.

SURVIVANCE; substantif féminin. Droit, faculté de succéder à un homme dans sa charge après sa mort.

Loyseau en son traité des Of-

fices, distingue quatre sortes de *survivances*.

La première qu'il appelle *simple*, est quand on résigne l'office pour en jouir par le résignataire au cas qu'il survive au résignant.

La seconde est la survivance reçue, où le résignataire est reçu & installé dès le moment de la résignation, de manière qu'après le décès du résignant il n'a pas besoin de nouvelle réception ni installation.

La troisième est la survivance jouissante, c'est-à-dire, celle avec laquelle on accorde dès-à présent au survivancier l'exercice par concurrence avec le résignant.

Il faut remarquer, dit Loyseau, que les seigneurs peuvent bien accorder la survivance des offices auxquels ils peuvent nommer; mais ils ne peuvent pas insérer dans les lettres de survivance, que le survivancier pourra exercer en l'absence ou en cas d'empêchement du titulaire, parcequ'ils ne peuvent pas donner à deux personnes l'exercice qui n'appartient qu'à une seule, & que d'ailleurs ils n'ont pas le droit d'augmenter le nombre de leurs officiers sans une permission expresse du Roi.

La quatrième espèce de survivance, qu'on appelle *survivance en blanc*, est celle où le nom du résignataire est laissé en blanc, de manière qu'on peut le remplir du nom de telle personne que l'on juge à propos; ce qui empêche l'office de vaquer par mort.

De cette dernière espèce ont été les survivances accordées par les édits de 1568, 1577 & 1586, qu'on appelle les édits de *survivance*, qui attribuent cette survivance en finançant le tiers denier de la valeur de l'office, même avec la clause de regrès dans les résignations faites au fils ou au gendre de l'officier, & encore avec la clause d'ingrès ou accès, savoir, que si l'officier qui avoit financé délaissoit un fils mineur, il succéderoit à l'office & y seroit reçu étant en âge, & cependant que l'office seroit exercé par commission.

Telle est aussi la survivance attribuée par l'édit du 12 Décembre 1604, appelé vulgairement *l'édit de Paulet*, du moins à l'égard des officiers non sujets à suppression.

SURVIVANCIER; substantif masculin. Qui a la survivance d'une charge. *Le survivancier exerce par concurrence avec le titulaire & de son consentement.*

SURVIVANT, ANTE; adjectif qui s'emploie d'ordinaire substantivement. Qui survit à un autre.

Le conjoint survivant a souvent la faculté de prendre un préciput sur les meubles de la communauté.

En pays de droit-écrit, le survivant qui est indigent, peut demander une partie des biens du prédécédé.

Le survivant de deux époux qui n'ont ni enfans ni héritiers, succède au prédécédé.

SURVIVRE; verbe neutre irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme VIVRE. *Superesse alicui.* Demeurer en vie après une autre personne. *Il a survécu à son neveu. Il y a des pays barbares où les femmes se tuent pour ne pas survivre à leurs maris.*

Il s'emploie aussi avec le régime simple, mais plus rarement. *Elle a survécu sa fille.*

On dit figurément, *survivre à son honneur, à sa réputation, à sa fortune;* pour dire, vivre encore après la perte de son honneur, de

sa

sa réputation, de sa fortune. Au figuré il est toujours suivi de la préposition *à*.

On dit aussi *survivre à soi-même*, *se survivre à soi-même*; pour dire, perdre avant la mort l'usage des facultés naturelles, comme la mémoire, l'ouïe, la vue, la raison. Il se dit particulièrement de ceux qui tombent en enfance.

SUS; préposition. Sur. Il n'est plus guère d'usage que dans cette phrase, *courir sus à quelqu'un*. C'est un terme de déclarations, d'ordonnances, &c.

Dans l'usage ordinaire, *la moitié*, *le tiers*, *le quart en sus*, est l'addition de la moitié, du tiers, du quart d'une somme. *Quatre francs & le quart en sus, font cinq livres*. Mais en termes de finances, *le tiers*, *le quart en sus*, veut dire, la moitié, le tiers d'une première somme, lequel y étant ajouté, fait le tiers ou le quart du total. *Le quart en sus de douze mille francs, est quatre mille francs. Le tiers en sus de six mille francs, est trois mille francs. Quinze mille francs & le quart en sus, font vingt mille francs*.

Sus, est aussi une interjection du style familier, dont on se sert pour exhorter, pour exciter. *Sus camarades, buvons. Or sus expliquez-nous ce que cela signifie*.

SUS; province d'Afrique dans les états du Roi de Maroc; elle est borné à l'ouest par l'Océan, au nord par l'Atlas, à l'est par le fleuve de Sus, qui la sépare de la province de Gésula, & au sud par les sables de la Numidie. Sus, ou Tarudant, en est la capitale. C'est un pays plat dont la plus grande partie abonde en blé, troupeaux, cannes de sucre & dattes. Les habitans sont pour la plûpart Bétébères, & fort à leur aise. Quoiqu'ils soient tous Mahométans, ils ont une grande vénération pour le corps de S. Augustin, qu'ils croient être enterré dans leur province auprès de la ville de Tagoast.

Le fleuve de Sus a sa source dans le grand Atlas, & son embouchure dans l'Océan, après avoir traversé la province de Sus.

SUSANNE, fille d'Helcias & femme de *Joakim*, de la tribu de Juda, est célèbre dans l'écriture par son amour pour la chasteté. Elle demeuroit à Babylone avec son mari, qui étoit le plus riche & le plus considérable de ceux de sa nation. Deux vieillards conçurent pour elle une passion criminelle, & pour la lui déclarer, ils choisirent le moment qu'elle étoit seule, à prendre le bain dans son jardin. Ils l'allèrent surprendre & la menacèrent de la faire condamner comme adultère si elle refusoit de les entendre. *Susanne* ayant jeté un grand cri, les deux suborneurs appelèrent les gens de la maison & l'accusèrent de l'avoir surprise avec un jeune homme. *Susanne* fut condamnée comme coupable, mais lorsqu'on l'a menoit au suplice, le jeune *Daniel* inspiré de Dieu, demanda un second examen de cette affaire. On interrogea de nouveaux les deux accusateurs. Ils se contredirent dans leurs réponses, l'innocence triompha, & ils furent condamnés par le peuple au même supplice auquel ils avoient injustement fait condamner *Susanne*, l'an du monde 3397, le 607 avant J. C.

SUSCEPTIBILITÉ; substantif féminin. Qualité de ce qui est susceptible.

SUSCEPTIBLE; adjectif des deux genres. *Susceptibilis*. Capable de re-

cevoir en ſoi. *La matière eſt ſuſceptible de toutes ſortes de formes.*

Il ſe prend auſſi figurément. *La jeuneſſe eſt ſuſceptible de toutes ſortes d'impreſſions, bonnes ou mauvaiſes. Etre ſuſceptible d'amitié, de colère,* &c.

On dit, qu'*une propoſition, qu'un paſſage eſt ſuſceptible de pluſieurs ſens, d'interprétations différentes*, pour dire, qu'une propoſition peut être entendue dans pluſieurs ſens différens; qu'un paſſage peut être expliqué, peut être interprété de bien des façons différentes.

On dit quelquefois d'une perſonne, qu'*elle eſt trop ſuſceptible*, pour dire, qu'elle eſt trop ſenſible, qu'elle s'offenſe facilement.

SUSCEPTION; ſubſtantif féminin. Il ne ſe dit qu'en parlant de l'action de prendre les Ordres ſacrés.

SUSCITATION; ſubſtantif féminin. Suggeſtion, inſtigation. *Il lui dit des injures à la ſuſcitation de cette femme.*

SUSCITÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* Susciter.

SUSCITER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Suſcitare.* Faire naître, faire paroître dans un certain temps. Il ſe dit particulièrement des hommes extraordinaires que Dieu inſpire, qu'il conduit & pouſſe à exécuter ſes volontés. *Dieu a ſuſcité de temps en temps des prophètes, des martyrs, des docteurs qui ont uni leurs voix à celle de l'univers pour annoncer aux hommes ſa gloire, ſa puiſſance, ſa juſtice, ſon exiſtence.*

On dit en termes de l'écriture, *ſuſciter lignée à ſon frère;* pour dire, faire revivre le nom de ſon frère mort ſans poſtérité, en épouſant ſa veuve pour en avoir des enfans; ce qui étoit d'uſage parmi les Juifs.

Susciter, ſe prend plus ordinairement en mauvaiſe part, & ſe dit en parlant des embarras, des mauvaiſes affaires, &c. qu'on fait naître à quelqu'un pour lui nuire. *Il lui a ſuſcité des ennemis. On lui ſuſcita un procès, une querelle.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

SUSCRIPTION; ſubſtantif féminin. Le deſſus qu'on met à une lettre.

La ſuſcription doit contenir le nom, les qualités, la profeſſion, ou la demeure de celui à qui l'on écrit. Sous le mot de *demeure*, eſt compris le nom de la province, de la ville, du quartier, & même de la rue où celui à qui la lettre s'adreſſe fait actuellement ſon ſéjour, parceque des erreurs ſur ces différens points dans les ſuſcriptions ou adreſſes des lettres ſont quelquefois de la dernière conſéquence.

SUSDAL; ville de Ruſſie, capitale d'une province de même nom, à trente-deux lieues, nord eſt, de Moſcou.

La province de Suſdale eſt bornée au nord par le Volga, au midi par le duché de Moskou, au levant par celui de Volodimer, au couchant par ceux de Jéroſlaw & de Roſtow; c'eſt un pays en friche & tout couvert de forêts remplies de bêtes fauves.

SUSE; ville d'Italie, en Piémont, capitale d'une province de même nom, ſur la Doria, à douze lieues, nord-oueſt, de Turin.

La province de Suſe eſt bornée au nord par le val de Maurienne, au midi par le val de Carmagnole, à l'orient par la province de Turin, & au couchant par les Alpes. Suſe en eſt

la capitale; ses deux principales rivières sont la Doria & le Cénis. Cette province autrefois très-étendue sous le nom de *Marche Ségusiane*, n'a guère aujourd'hui que vingt-quatre milles de longueur, sur huit milles de largeur. Sa partie septentrionale est inhabitable & impraticable, à cause des hautes montagnes qui la couvrent, & qui font partie du mont Génèvre & du mont Cénis. On ne peut passer de la vallée de Prégel dans le val de Suse que par trois endroits qui sont le Col de Collet, le Col de la Rousse & le Col de Fenestrelles.

SUSÉPINEUX; *voyez* SURÉPINEUX.

SUSES, ou SOUSTER; ancienne ville de Perse, capitale du Khusistan, à trente-quatre lieues, sud-ouest, d'Ispahan. Elle n'est plus rien en comparaison de ce qu'elle fut autrefois.

SUSIANE; ancienne contrée de Perse qui prenoit son nom de la ville de Suses sa capitale. Cette contrée avoit pour borne l'Assyrie au septentrion, à l'orient l'Élymaïde, dont elle étoit séparée par le fleuve Eulée; au midi le golfe Persique, & le Tigre au couchant. Ptolémée lui donne une plus grande étendue; car il y comprend l'Élimaïde, & il lui donne le fleuve Oroatis pour borne du côté de l'orient. Strabon distingue les Elyméens des Susiens, & Pline dit positivement que le fleuve Eulée faisoit la séparation entre la Susiane & l'Élymaïde. Le nom moderne de la *Susiane* est *Kus*, ou le *Kusistan*.

SUSIN; substantif masculin & terme de Marine. Pont brisé ou partie de tillac depuis la dunette jusqu'au grand mât.

SUSPECT, ECTE; adjectif. *Suspectus*. Ce qui est soupçonné, ou qui mérite de l'être. Il se dit des choses & des personnes. *Une opinion suspecte. Un livre suspect d'hérésie. On récuse les Juges suspects de partialité. La cour les tient pour suspects. Ses promesses me sont fort suspectes. Elle est suspecte d'infidélité envers son mari.*

On appelle *lieu suspect, pays suspect*, un lieu, un pays qu'on soupçonne être infecté de peste; & c'est dans ce sens qu'on dit, que *des marchandises viennent d'un lieu suspect de peste, de contagion*, ou absolument *d'un lieu suspect, d'un pays suspect.*

SUSPENDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme FENDRE. *Suspendere*. Elever quelque corps en l'air, l'attacher, le soutenir en l'air avec un lien, de telle sorte qu'il pende & qu'il ne porte sur rien. *Suspendre une cloche. Suspendre une cage. Suspendre des lustres. Ce miroir n'est pas suspendu comme il convient.*

On dit figurément, que *les nuées sont suspendues en l'air*, que *les corps célestes sont suspendus sur nos têtes*, qu'*une clef demeure suspendue à une pierre d'aimant.*

SUSPENDRE, signifie figurément, surseoir, différer pour quelque temps, cesser, discontinuer. *On a suspendu l'exécution de l'édit par une déclaration. Suspendez votre ressentiment. Le Prince ne voulut pas suspendre les effets de sa haine.*

On dit, que *des troupes ont suspendu leur marche, ont eu ordre de suspendre leur marche*, pour dire, qu'elles ont discontinué leur marche, qu'elles ont eu ordre d'interrompre leur marche pour quelque temps.

On dit aussi, *suspendre son jugement sur quelque chose*, pour dire,

ne porter son jugement ni en bien, ni en mal, ne rien décider; &, *suspendre son travail*, pour dire, interrompre son travail.

SUSPENDRE, se dit encore figurément, en parlant d'un Ecclésiastique que l'on interdit de ses fonctions pour un temps. *Suspendre un Prêtre de ses fonctions.*

SUSPENS; adjectif masculin. Interdit. Il n'est d'usage qu'en parlant d'un Prêtre ou d'un autre Ecclésiastique qu'on a suspendu des fonctions de son état. *Un Curé déclaré suspens. Il est suspens de fait & de droit.*

EN SUSPENS, se dit adverbialement pour signifier en incertitude, sans savoir à quoi se déterminer. *Il est encore en suspens du parti qu'il prendra.*

On dit, qu'*une affaire est demeurée en suspens;* pour dire, qu'elle est encore indécise.

SUSPENSE; substantif féminin. Censure Ecclésiastique par laquelle il est défendu à un Clerc d'exercer le pouvoir qui lui a été confié par l'Église à cause de son office ou bénéfice ecclésiastique.

La suspense *ab officio* emporte la suspense de l'exercice de l'ordre & de la juridiction.

La suspense *à beneficio* interdit au Bénéficier la perception des fruits de son bénéfice & des autres droits qui en dépendent.

La suspense est pour un temps fixé ou pour un temps indéterminé: mais comme elle laisse une espérance de rétablissement, elle diffère de la déposition qui prive pour toujours du bénéfice & de l'exercice de l'office.

La suspense ne peut regarder que les fautes que l'on expie par une pénitence de quelque temps; car si ces fautes méritent une peine plus forte, c'est le cas de la déposition.

Les Supérieurs Ecclésiastiques peuvent suspendre *ab officio* même sans avoir le pouvoir d'excommunier; tels sont les Chapitres, Abbés, Abbesses, Prieurs, Archidiacres, Archiprêtres, Doyens Ruraux. Lorsque la suspense se prononce par sentence, les preuves de la faute doivent être certaines & on l'exprime ainsi, *quia constet te commisisse.... ideò ab officio.... te suspendimus.*

Le mépris de la suspension par la continuation des fonctions dont elle exclud, produit toujours l'irrégularité & souvent ce mépris est puni par l'excommunication *ipso jure.* Mais en France cela doit être déclaré par un jugement.

L'absolution de la suspense au for extérieur doit être donnée par celui qui l'a prononcée, *ejus est solvere, cujus est ligare.* En cas de refus on s'adresse au Supérieur.

L'Ecclésiastique dont la suspense a été déclarée abusive par le Parlement, rentre dans ses fonctions de plein droit.

SUSPENSIF, IVE; adjectif. Qui suspend, qui arrête & empêche d'aller en avant. *Dans les causes ordinaires l'appel n'est pas simplement dévolutif, il est aussi suspensif.*

SUSPENSION; substantif féminin. *Suspensio.* Surséance, cessation d'opération pour quelque temps. *La suspension de l'exécution d'un édit, d'un arrêt. Suspension des facultés de l'esprit.*

On dit, *suspension d'armes*, pour dire, suspension d'actes d'hostilité.

SUSPENSION, en termes d'Horlogerie, se dit en général des pièces ou parties par lesquelles un régulateur est suspendu.

En Mécanique, on appelle *point*

de *suspension d'une balance*, le point où la balance est arrêtée & suspendue. Les points de *suspension* des poids de la balance sont les points où sont attachés ces poids. Le point de *suspension* d'une balance à bras égaux est le point de milieu de la balance. Il n'en est pas de même de la balance romaine, dont le point de *suspension* est fort près d'une de ses extrémités.

On appelle aussi *suspension*, ce qui tient le Saint-Sacrement suspendu en certaines Églises.

Suspension, se dit en termes de Musique, de tout accord sur la basse duquel on soutient un ou plusieurs sons de l'accord précédent, avant de passer à ceux qui lui appartiennent : comme si la base passant de la tonique à la dominante, on prolonge encore quelques instans sur cette dominante l'accord de la tonique qui la précède avant de le résoudre sur le sien, c'est une *suspension*.

Il y a des *suspensions* qui se chiffrent & entrent dans l'harmonie. Quand elles sont dissonnantes, ce sont toujours des accords par supposition. D'autres suspensions ne sont que de goût ; mais de quelque nature qu'elles soient, on doit toujours les assujettir aux trois règles suivantes.

1°. La *suspension* doit toujours se faire sur le frappé de la mesure, ou du moins sur un temps fort.

2°. Elle doit toujours se résoudre diatoniquement, soit en montant, soit en descendant ; c'est-à-dire, que chaque partie qui a suspendu, ne doit ensuite monter ou descendre que d'un degré pour arriver à l'accord naturel de la note de basse qui a porté la *suspension*.

3°. Toute suspension chiffrée doit se sauver en descendant, excepté la seule note sensible qui se sauve en montant.

Moyennant ces précautions il n'y a point de *suspension* qu'on ne puisse pratiquer avec succès, parce qu'alors l'oreille pressentant sur la basse la marche des parties, suppose d'avance l'accord qui suit. Mais c'est au goût seul qu'il appartient de choisir & distribuer à propos les *suspensions* dans le chant & dans l'harmonie.

Suspension, est aussi une figure de rhétorique, qui consiste à tenir les Auditeurs en suspens, pour lui dire ensuite des choses inattendues. On trouve un exemple de cette figure dans ces vers de l'Énéide de Virgile placés dans la bouche de Didon :

Vel Pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,
Pallentes umbras erebi, noctemque profundam,
Ante pudor quàm te violo, aut tua jura resolvo.

Didon s'arrête à la fin du premier vers ; elle fortifie son serment, elle s'effraye elle-même par des spectres, afin de s'encourager à tenir son serment.

Voici une même *suspension* dans des vers qui ne le cèdent point en beauté à ceux de Virgile ; c'est Clitemnestre qui s'adresse à Oreste, qui avoit demandé en mourant que sa cendre fût déposée à côté de celle d'Agamemnon son père ; elle lui dit : *Tu veux donc*

Que je descende au fond de ces grands monumens,
Où la nuit du trépas, cette nuit immobile,
De l'ombre de ton père est l'éternel asile.

SUSPENSOIRE; substantif masculin & terme de Chirurgie. Sorte de bandage dont on se sert pour empêcher le progrès des descentes de boyaux & autres incommodités pareilles. *Le suspensoire doit être proportionné au volume du scrotum. Porter un suspensoire.*

En termes d'Anatomie, on appelle *ligament suspensoire du foie*, celui des quatre ligamens de ce viscère qui en partage la surface convexe en deux lobes. Et *ligament suspensoire de la verge*, un fort ligament qui attache la verge à l'os pubis, & qui l'empêche de trop peser sur le scrotum. Dans ces phrases, *suspensoire* est adjectif.

SUSPICION; substantif féminin. *Suspicio.* Soupçon, défiance. Il n'est guère usité qu'en termes de Palais. *Suspicion de fraude. Suspicion de simonie. Donner suspicion. Entrer en suspicion. Il y a une grande suspicion qu'il est Auteur de ce Libelle. La moindre suspicion de partialité dans une affaire, doit en écarter un Juge délicat.*

SUSSEX; province maritime d'Angleterre, dans la partie méridionale, avec titre de comté. Elle est bornée au sud par l'Océan, au nord par les comtés de Kent & de Surrey, à l'est, par le comté de Kent, & à l'ouest, par le comté de Southampton. Elle a vingt-deux lieues de long sur sept de large. Le terrein y abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie. On y trouve des mines de fer. Chichester en est la capitale.

SUSTENTÉ, ÉE; participe passif. *voyez* SUSTENTER.

SUSTENTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Sustentare.* Nourrir, entretenir la vie par le moyen des alimens. Il ne se dit que des hommes. *Ce Prélat emploie la plupart de ses revenus à sustenter les pauvres de son diocèse. Il ne lui restoit pas de quoi se sustenter.*

SUSTEREN; petite ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dans le duché de Juliers, à une lieue de la Meuse, vis-à-vis de Maseik.

SUTHERLAND; province maritime d'Écosse. Elle est bornée à l'orient par la mer d'Allemagne, au midi, par le Taine, & la rivière d'Okell qui la sépare de la province de Ross; à l'occident, par la seigneurie d'Assint; au nord, par la province de Strath-navern, & au nord-est, par celle de Caith-ness. Sa longueur est d'environ quarante milles, & sa grande largeur de vingt. Les plus remarquables des rivieres qui l'arrosent sont le Shin, l'Uns, le Brora & l'Ully, qu'on appelle autrement *Helmsdail.* Cette province est toute montueuse, & entre-coupée de trois grandes forêts remplies de bêtes sauvages, & d'oiseaux de diverses espèces. Le plus considérable des lacs du pays est le lac de Shin : il est comme tous les autres abondant en poisson. L'orge de cette province est la meilleure qui croisse dans le pays du Nord. On tire d très-bon fer des mines de cette province.

SUTRI; petite ville d'Italie, dans l'État de l'Église, à neuf lieues, nord-ouest, de Rome.

SUTURE; substantif féminin & terme d'Anatomie. Jointure de deux parties du crâne qui entrent l'une dans l'autre, & qui paroissent cousues ensemble.

On divise les *sutures* en *vraies* & en *fausses.* Les premières sont au nombre de trois; savoir, la *coronale*, la *sagitale*, la *lambdoïde.* Il n'y

en a qu'une fausse de chaque côté qui porte le nom de *squammeuse* ou *écailleuse*.

La suture *coronale* tire son nom de son usage, qui est de joindre l'os coronal aux pariétaux. Elle s'étend d'une tempe à l'autre.

La suture *sagittale* s'appelle ainsi du mot latin qui signifie flèche, parcequ'en effet elle est fort droite comme le sont les flèches : c'est par son moyen que les deux pariétaux sont unis entr'eux. Elle s'étend à la partie supérieure & moyenne du crâne, depuis la suture coronale jusqu'à la lambdoïde. Il est assez ordinaire que cette suture s'efface dans ceux qui sont avancés en âge, de manière qu'il n'en reste aucun vestige. Il y a des sujets dans lesquels l'os coronal est formé de deux pièces : dans ce cas elles sont séparées l'une de l'autre par la suture sagittale qui s'étend alors jusqu'à la racine du nez.

La suture *lambdoïde* a été ainsi nommée de la ressemblance qu'on a cru lui trouver avec une lettre que les Grecs appeloient *lambda*. Elle est placée à la partie postérieure de la tête, & joint l'occipital aux bords postérieurs des pariétaux. Elle se partage ensuite en deux branches de chaque côté du crâne, à sa partie latérale & inférieure. Une de ces branches unit la partie inférieure de l'os des tempes & la partie inférieure de l'os occipital.

Il n'est pas rare de trouver deux & même trois sutures lambdoïdes entre l'occipital & les pariétaux. On donne le nom de *vormiens* à de petits os qui remplissent l'espace qui se trouve entre ces différentes sutures. Il faut bien prendre garde de confondre ces sutures avec des fractures au crâne, comme il arriva à Hippocrate qui s'apperçut trop tard de sa méprise pour y remédier.

Il y a deux sutures fausses qui unissent le bord supérieur du temporal & la grande aîle du sphénoïde au bord inférieur du pariétal. On les appelle *squammeuses* ou *écailleuses*, parceque les os dont la réunion forme ces sutures, sont appliqués l'un sur l'autre comme des écailles de poisson. On a dit que cette suture étoit fausse, parcequ'on croyoit qu'il n'y avoit pas d'engrenure entre ces os, & qu'ils étoient simplement appliqués l'un contre l'autre, ce qui est faux. Il y a des dentelures en forme de rayon au moyen desquelles ces os sont articulés ensemble. Ainsi c'est une suture vraie comme toutes les autres.

Il y a encore d'autres sutures, telles que la *sphénoïdale*, l'*ethmoïdale*, qui prennent leur nom des os de l'union desquels elles sont formées.

Suture, se dit aussi en termes de Chirurgie, de la couture que l'on fait pour rejoindre & réunir les lèvres d'une plaie, soit que cette réunion s'opère avec les aiguilles & le fil, soit qu'on y parvienne par le moyen des emplâtres.

SWAMMERDAM, (Jean) Médecin d'Amsterdam, au dix septième siècle, s'est fait connoître par plusieurs Ouvrages. On a de lui, 1. *Un Traité de la respiration & de l'usage des poumons.* 2 Un autre *de Fabricâ uteri muliebris.* 3. *Une Histoire Générale des Insectes*, & plusieurs autres Ouvrages dans lesquelles on trouve l'Observateur exact & laborieux.

SWIFT, (Jonathan) surnommé le

Rabelais d'Angleterre, naquit à Dublin en 1667, d'une bonne famille. Les liaisons de sa mère avec le Chevalier Temple, ont fait concevoir quelques doutes sur la légitimité de sa naissance. On prétend que Swift lui-même n'a pas peu contribué à accréditer ce soupçon, ne doutant pas qu'il ne fût plus glorieux d'être le fils naturel de Jupiter, que le fils légitime de Philippe. Il prit ses grades à Oxford, où Temple fournissoit aux frais de son éducation. Ce Seigneur ayant renoncé aux affaires publiques, s'étoit retiré dans une de ses terres, où il recevoit souvent des visites du Roi Guillaume. Le jeune Swift eut des occasions fréquentes de converser avec ce Prince. Le Roi lui offrit une place de Capitaine de Cavalerie, qu'il refusa pour embrasser l'État Ecclésiastique. Il obtint un bénéfice en Irlande à la recommandation du Chevalier Temple; mais il se lassa bientôt d'une place qui l'éloignoit de l'Angleterre qu'il aimoit, & qui le privoit de ses sociétés ordinaires. Il résigna sa prébende à un ami, & vint retrouver son protecteur. Swift employa tout le temps qu'il passa avec lui à cultiver l'esprit & les talens d'une jeune personne qu'il a célébrée dans ses Ouvrages sous le nom de *Stella*. C'étoit la fille de l'Intendant du Chevalier, qui devint la femme du Docteur, quoique leur mariage ait toujours été caché. L'orgueil de Swift l'empêchoit d'avouer pour son Épouse la fille d'un domestique. Il continua même de vivre avec elle après son mariage comme auparavant, & il ne parut rien dans leur conduite qui fût au-delà des bornes d'un amour platonique.

Stella ne s'accommoda point de ce genre de vie qui la plongea dans une noire mélancolie, & elle mourut la victime d'un sort aussi cruel que bisarre. Long-temps avant la mort de sa femme, Swift avoit perdu son protecteur. Privé de tout secours du côté de la fortune, il vint à Londres solliciter une nouvelle prébende. Il présenta une requête au Roi Guillaume, mais ce Prince avoit oublié le Docteur. C'est au mauvais succès de cette démarche qu'il faut attribuer l'aigreur répandue dans tous les Ouvrages de Swift contre les Rois & les Courtisans. Il obtint pourtant quelque temps après plusieurs bénéfices, entr'autres le Doyenné de Saint-Patrice en Irlande. Obligé de retourner en province, il fit de l'étude sa principale occupation. En 1736 il fut attaqué d'une fièvre violente qui eut pour lui des suites très-fâcheuse. Sa mémoire s'affoiblit, un noir chagrin s'empara de son ame. Il devint de jour en jour d'une humeur plus difficile, & tomba enfin dans un triste délire. Il traîna le reste de sa vie dans cet état déplorable. Il eut cependant des momens heureux quelque temps avant sa mort qui arriva à la fin de l'année 1745. Il mit à profit ces instans de raison pour faire son testament, par lequel il a laissé une partie de son bien pour la fondation d'un Hôpital de fous de toute espèce. Swift étoit un homme capricieux & inconstant. Né ambitieux, il ne se nourrissoit que de projets vastes, mais chimériques, & il échouoit dans presque tous ses desseins. Sa fierté étoit extrême & son humeur indomptable. Il recherchoit l'amitié & le commerce des grands; & il se plaisoit à converser

verser avec le petit peuple. Dans ses voyages qu'il faisoit presque toujours à pied, il logeoit dans les plus minces auberges, mangeoit avec les valets d'écurie, les voituriers & les gens de cette sorte. Il étoit aimable dans ses politesses, sincère dans son amitié & sans déguisement dans sa haine ; il parloit comme il pensoit. Il eut pour amis les plus grands hommes de son siècle. Il étoit surtout étroitement lié avec le Comte d'Oxford, le Vicomte de Bolingbroke & le célèbre Pope. Les femmes, celles particulièrement qui se piquoient de bel esprit, recherchoient son amitié. Il avoit sur elles un pouvoir étonnant; sa maison étoit une espèce d'Académie de femmes, qui l'écoutoient depuis le matin jusqu'au soir. Le Docteur Swift a enfanté un grand nombre d'écrits en vers & en prose recueillis en 1762, à Londres, en 9 vol. *in*-8°. L'Ouvrage le plus long & le plus estimé que ce Docteur ait fait en vers, est un poëme intitulé, *Cadenus & Vanessa*. C'est l'histoire de ses amours, ou plutôt de son indifférence pour une femme qui brûla pour lui d'une flamme inutile. Son véritable nom étoit Vanhomrigh. Elle étoit fille d'un Négociant d'Amsterdam qui s'étoit enrichi en Angleterre. Après la mort de son père, *Vanessa* alla s'établir en Irlande, où l'ambition de passer pour bel esprit lui fit rechercher la société du Docteur, qui insensible à son amour, la jeta dans une mélancolie dont elle mourut. Il y a dans cette production, ainsi que dans les autres poësies de Swift, de l'imagination, des vers heureux, trop d'écarts & trop peu de correction. Ses Ouvrages en prose les plus connus sont, 1. Les *Voyages de Gulliver à Liliput, à Brodignac, à Lapute*, &c. en 2 vol. *in*-12. Ce Livre neuf & original dans son genre, offre à la fois une fiction soutenue & des contes puériles, des allégories plaisantes & des allusions insipides, des ironies fines & des plaisanteries grossières, une morale sensée & des polissonneries révoltantes; enfin une critique pleine de sel, des réflexions & des redites ennuyeuses. L'Abbé des Fontaines, Traducteur de cet Ouvrage, l'a un peu corrigé. 2. Le *Conte du tonneau*, traduit en François par *Van-Effen ;* c'est une histoire allégorique & satyrique, ou sous le nom de *Pierre*, qui désigne le Pape, de Martin, qui représente *Luther*, & de Jean qui signifie *Calvin*, il déclare la guerre à la religion catholique, au luthéranisme & au calvinisme. On ne peut nier que sa plaisanterie n'ait de la force; mais il l'a poussée souvent au-delà des bornes, s'appesantissant sur des détails puérils, indécens & même odieux; enfin ne sachant jamais s'arrêter au véritable point, on ne peut montrer plus d'esprit & moins de goût. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il réunit une précision de style admirable, avec une extrême prolixité d'idées. 3. *Le grand mystère, ou l'Art de méditer sur la garde-robe, avec des pensées hardies sur les études, la Grammaire, la Rhéthorique & la poëtique*, par G. L. le Sage, à la Haie 1729, *in* 8°. 4. *Production d'esprit, contenant tout ce que les arts & les sciences ont de rare & de merveilleux*, à Paris 1736, en 2 vol. *in*-12 avec des notes. 5. La *Guerre des Livres*, Ouvrage aussi traduit en françois, que l'on

trouve à la suite du *Conte du tonneau*. Cet Ouvrage dut sa naissance à une dispute qui s'éleva vers la fin du dernier siècle, entre Wooton & le Chevalier Temple, au sujet des Anciens. Cette pièce ingénieuse est écrite dans un style héroï-comique. Le Docteur Swift y donne la palme au Chevalier Temple, son protecteur & son ami. Il y a des vides qui interrompent souvent la narration; mais en général il est très bien écrit, & il contient des choses extrêmement amusantes. Tous les Ouvrages précédens ont été traduits en françois. Ceux que nous avons en Anglois consistent en différens écrits de morale & de politique. Le plus célèbre est son recueil intitulé: *Lettres du Drapier* : voici ce qui donna lieu à cette feuille périodique. Le Roi d'Angleterre avoit accordé à Guillaume Wood des lettres-patentes qui l'autorisoient à fabriquer pendant quatorze ans une certaine monnoie pour l'usage d'Irlande. Swift fit voir au peuple l'abus qu'il y auroit à recevoir les nouvelles espèces. Au son de la trompette du *Drapier*, un murmure s'éleva parmi ses compatriotes, les esprits s'échauffèrent, on déclama avec force contre le gouvernement, & l'on ne prévint la révolte qu'en supprimant cette monnoie. Swift devint dès-lors l'idole du peuple. On célébra sa fête : son portrait fut exposé dans les rues de Dublin. Les pauvres lui eurent une obligation plus essentielle. Il établit pour leur soulagement une banque, où sans caution, sans gages, sans sûreté, sans intérêts quelconques on prêtoit à tout homme ou femme du bas peuple, ayant quelque métier ou quelque talent jusqu'à la concurrence de dix livres sterlings, c'est-à-dire, de plus de deux cens liv. monnoie de France.

SUYDEROEF, (Jonas) Graveur Hollandois, s'est plus attaché à mettre dans ses ouvrages un effet pittoresque & piquant, qu'à faire admirer la propreté & la délicatesse de son burin. Il a gravé plusieurs portraits d'après *Rembrant ;* mais on estime surtout ceux qu'il nous a donnés d'après *Frans-Hals*, bon Peintre. Une de ses plus belles estampes, & la plus considérable, est celle de la paix de Munster. Il y a saisi admirablement le goût de *Terburg*, auteur du tableau original, dans lequel ce Peintre a représenté une soixantaine de portraits de plénipotentiaires qui assistèrent à la signature de cette paix.

SUZE, (Henriette de Coligni, connue sous le nom de Comtesse de la) morte à Paris en 1673, étoit fille du Maréchal de *Coligni*. Aussi aimable par son esprit que par sa figure, elle fut mariée avec *Thomas Hamilton*, Seigneur Ecossois. La mort lui ayant enlevé son mari, elle épousa en seconde noces le Comte de la *Suze ;* ce nouvel hymen fut pour elle un martyre. Le Comte jaloux de ce qu'elle plaisoit, résolut de la confiner dans une de ses terres. Pour faire échouer ce projet, la Comtesse quitta la religion Protestante que suivoit son mari, & se fit Catholique ; *pour ne pas le voir*, dit la Reine *Christine*, *ni dans ce monde, ni dans l'autre :* ce changement n'ayant fait qu'aigrir les deux époux, la Comtesse de la *Suze* obtint du Parlement la cassation de son mariage. Comme le Comte ne vouloit pas consentir à cette séparation, sa femme lui donna vingt-cinq mille écus pour avoir

son agrément. Ce fut alors qu'un plaisant dit : « Que la Comtesse » avoit perdu 50000 écus dans cette » affaire, parceque si elle avoit en» core attendu quelque temps, au » lieu de donner vingt-cinq mille » écus à son mari, elle les auroit » reçus de lui pour s'en débarras» ser. » Madame de la *Suze* libre du joug du mariage, cultiva ses talens pour la poësie : sa maison fut le rendez-vous des beaux esprits, qui la célébrèrent en vers & en prose. Elle mourut en 1673, regardée comme une femme qui avoit les foiblesses de son sexe, & tous les agrémens d'un bel esprit. Elle a excellé surtout dans *l'Elégie*. Ce qui nous reste d'elle en ce genre, est aussi délicat qu'ingénieux. Sa versification manque quelquefois d'exactitude & d'harmonie, mais elle a de la facilité & de l'élegance. On a encore d'elle des *Madrigaux* assez jolis; des *Chansons* qui méritent le même éloge, & des *Odes* qui leur sont fort inférieures.

SUZERAIN, AINE; adjectif & terme de Jurisprudence féodale. Il se dit d'un Seigneur qui possede un fief dont d'autres fiefs relèvent. *Les appellations des Juges des hauts justiciers se relèvent devant celui du Seigneur suzerain quand il a droit de ressort.*

SUZERAINETÉ; substantif féminin. Qualité de suzerain.

SYCOMORE; substantif masculin. Espèce de figuier qui tient beaucoup du mûrier par ses feuilles, & qui devient un grand arbre fort rameux; son bois est dur, noirâtre, jetant un suc laiteux quand on y fait des incisions; ses feuilles sont semblables à celles du mûrier, mais plus rudes & moins vertes; son fruit est une espèce de figue qui croît attachée à son tronc; il en porte trois ou quatre fois l'année; ce fruit diffère de la figue commune, premièrement, en ce qu'il ne mûrit que rarement, à moins qu'on ne l'entame avec l'ongle ou avec un couteau; secondement, en ce qu'il ne contient point de graines; troisièmement, en ce que son goût est plus doux. On peut cultiver cet arbre dans les pays chauds; il a été apporté d'Égypte en Europe.

L'arbre qu'on appelle à Paris *sycomore*, est une espèce d'érable. *Voyez* ÉRABLE.

SYCOPHANTE; substantif masculin. Mot emprunté du grec, qui signifie fripon, délateur, coquin.

SYDENHAM, (Thomas) né dans le Comté de Dorset en 1624, mort en 1689, se fit recevoir Docteur en Médecine dans l'Université de Cambridge. Il exerça son art à Londres avec un succès éclatant depuis 1661 jusqu'en 1686. C'étoit l'homme le plus expérimenté de son temps, & l'observateur le plus curieux & le plus exact des démarches de la Nature. Il se distingua sur-tout par les rafraîchissans qu'il donnoit dans la petite vérole; par l'usage du quinquina après l'accès dans les fièvres aiguës & par son *laudanum*. On a de lui un grand nombre d'ouvrages en latin, qui mériteroient d'être plus communs dans les pays étrangers. On les a recueillis en un volume *in*-4°. sous le titre d'*Opera omnia*. Ce Recueil servira long-temps de guide aux jeunes Praticiens, & de secours aux malades. On y trouve un Traité de la goutte, maladie cruelle qui avoit tourmenté la vieillesse de l'Auteur.

SYÈNE; nom d'une ancienne Ville

de la haute Égypte, sur le Nil, près des frontières de l'Éthiopie.

SYGALLE, (Lanfranc) Gentilhomme Génois, fut envoyé en ambassade par ses Compatriotes auprès de Raymond, Comte de Provence. Ce Prince fit avec les Génois un Traité qui les mit à couvert de leurs ennemis. C'est à l'esprit insinuant de Sygalle que Gênes dût ce Traité. Ce Négociateur écrivit beaucoup en langue Provençale, & on cite de lui diverses poësies à l'honneur de Bertrande Cibo sa maîtresse, & un poëme adressé à plusieurs Princes pour les exhorter au recouvrement de la Terre Sainte. Sygalle fut massacré par des brigands en retournant à Gênes.

SYLBURGE, (Frédéric) né près de Marpurg, dans le Landgraviat de Hesse, mourut à Heidelberg en 1569 à la fleur de son âge. Il s'attacha à revoir & à corriger les anciens Auteurs grecs & latins que Wechel & Commelin mettoient au jour. On loue la correction des éditions auxquelles il a travaillé. Il eut grande part au trésor de la langue grecque de Henri Etienne. On a de lui des poësies grecques & quelques autres ouvrages dans lesquels on remarque beaucoup d'érudition & de jugement. On estime sur-tout sa grammaire grecque.

SYLLA, (Lucius Cornélius) d'une Maison illustre, naquit pauvre; mais il s'éleva par la faveur de Nicopolis, riche courtisan, qui le fit héritier de ses biens. Il fit ses premières armes en Afrique sous Marius, qui l'employa en différentes rencontres. Il l'envoya contre les Marses, nouvel essaim de Germains. Sylla n'employa contre eux que l'éloquence. Il leur persuada d'embrasser le parti des Romains. Peut-être que cette nouvelle gloire acquise par Sylla fit éclater dès-lors la jalousie de Marius. Il est certain du moins qu'ils se séparèrent, & que Sylla servoit, dès l'année suivante, sous le Consul Catulus, qui fut donné pour Collegue à Marius dans son quatrième Consulat. Cependant Sylla battit les Samnites en campagne, & les força deux fois en deux différens temps. Il mit lui-même le prix à ses victoires, demanda la Préture, & l'obtint. César Strabon prétendoit que Sylla avoit acheté la Préture, & le lui reprocha agréablement un jour que celui-ci le menaçoit d'user contre lui du pouvoir de sa charge. *Vous parlez juste*, lui répliqua-t-il en riant, *votre charge est bien à vous, puisque vous l'avez achetée*. Sylla après avoir passé à Rome la première année de sa préture, fut chargé du gouvernement de la province d'Asie, & il eut la glorieuse commission de remettre sur le trône de Cappadoce Ariobarzane, élu Roi par la Nation, du consentement des Romains. Le Roi de Pont, le fameux Mithridate Eupator, avoit fait périr par des assassinats ou par des empoisonnemens tous les Princes de la famille royale de Cappadoce, & avoit mis sur le trône un de ses fils sous la tutelle de Gordius, l'un de ses courtisans. Ce fut Gordius que Sylla eut à combattre. Une seule bataille décida l'affaire. Avant de quitter l'Asie le Préteur Romain reçut une ambassade du Roi des Parthes, qui demandoit à faire alliance avec la République. Il se comporta en cette occasion avec tant de hauteur, & en même temps avec tant de noblesse, qu'un des assistans s'écria : *Quel*

homme! C'est sans doute le Maître de l'Univers, ou il le sera bientôt. Sylla se signala une seconde fois contre les Samnites. Il prit Boviane, ville forte, où se tenoit l'assemblée générale de la Nation. Il termina par cet exploit la plus glorieuse campagne qu'il eût encore faite, ou peut-être la plus heureuse; car il convenoit lui-même que la fortune eut toujours plus de part à ses succès que la prudence & la conduite. Il aimoit à s'entendre appeler l'*heureux Sylla*. Ses exploits lui valurent le Consulat, l'an de Rome 665, le 89 avant Jésus-Christ. Le commandement de l'armée contre Mithridate lui fut donné l'année d'après. Marius dévoré par l'envie & par la fureur de dominer fit tant qu'on ôta le commandement au nouveau Général. Sylla marche alors à Rome à la tête de ses légions, se rend maître de la République, fait mourir Sulpicius qui avoit fait faire la loi portée contre lui, & oblige Marius à sortir de Rome. Après qu'il eut mis le calme dans sa patrie, & qu'il se fut vengé de ses ennemis, il passa dans la Grèce l'an de Rome 668, le 86 avant Jésus-Christ, reprit Athènes, lui rendit sa première liberté, & remporta successivement trois victoires sur les Généraux de Mithridate. Dans le temps qu'il faisoit triompher la République dans la Grèce, on rasoit sa maison à Rome; on confisquoit ses biens, & on le déclaroit ennemi de la patrie. Cependant il poursuivoit ses conquêtes, traversoit l'Hellespont, & forçoit Mithridate à lui demander la paix: dès qu'il l'eut conclue, il laissa à Murena le commandement dans l'Asie, & reprit avec son armée le chemin d'Italie. Sylla fut joint dans la Campanie par plusieurs personnages qui avoient été proscrits, & à leur exemple Cnéius Pompéius, connu depuis sous le nom du grand Pompée, vint le trouver avec trois légions de la Marche d'Ancone. Sylla l'aima, & fut le premier instrument de sa fortune. Malgré ces secours, les ennemis de Sylla lui étoient supérieurs en force. Il eut recours à la ruse & aux intrigues. Il les fit consentir à une suspension d'armes, à la faveur de laquelle il gagna, par des émissaires secrets, un grand nombre de soldats ennemis. Il battit ensuite le jeune Marius, le força de s'enfermer dans Préneste, où il l'assiégea sur le champ. Après avoir bien établi ses postes autour de la Ville, il marcha vers Rome avec un détachement. Il y entra sans opposition, & borna sa vengeance à faire vendre publiquement les biens de ceux qui avoient pris la fuite. Il retourna ensuite devant Préneste, & s'en rendit maître. La Ville fut livrée au pillage, & peu de Romains du parti de Marius échappèrent à la cruauté du vainqueur. Sylla ayant ainsi dompté tous ses ennemis, entra dans Rome à la tête de ses troupes, & prit solennellement le surnom d'heureux, *felix : titre qu'il eût porté plus justement*, dit Velleïus, *s'il eût cessé de vivre le jour qu'il acheva de vaincre*. Le reste de sa vie ne fut plus qu'un tissu d'injustices & de cruautés. Il fit massacrer dans le cirque de Rome six ou sept mille prisonniers de guerre, auxquels il avoit promis la vie. Le Sénat étoit alors assemblé dans le temple de Bellone, qui donnoit sur le cirque. Les Sénateurs ayant paru extrêmement émus lorsqu'ils entendirent les cris d'une si

grande multitude de mourans, il leur dit sans s'émouvoir : *Ne détournez point votre attention, Pères conscripts, c'est un petit nombre de rebelles qu'on châtie par mon ordre.* Tous les jours on affichoit les noms de ceux qu'il avoit dévoués à la mort. Rome & toutes les Provinces d'Italie furent remplies de meurtres & de carnage. On récompensoit l'esclave qui apportoit la tête de son maître, le fils qui présentoit celle de son père. Catilina se distingua dans cette boucherie. Après avoir tué son frère, il se chargea du supplice de M. Marius Gratianus, auquel il fit arracher les yeux, couper les mains & la langue, briser les os des cuisses, & enfin trancher la tête. Pour récompense il eut le commandement des soldats Gaulois, qui faisoient la plupart de ces cruelles exécutions. On fait monter à quatre mille sept cens le nombre de ceux qui périrent par cette proscription, & ce grand nombre ne doit pas surprendre, puisque pour être condamné à la mort il suffisoit d'avoir déplu à Sylla ou à quelqu'un de ses amis, ou même d'être riche. Plutarque rapporte qu'un certain Q. Aurelius qui n'avoit jamais pris part aux affaires, ayant apperçu son nom sur la liste fatale, s'écria, *ah malheureux! c'est ma terre d'Albe qui me proscrit*, & à quelques pas de là il fut assassiné. Le barbare Sylla s'étant fait déclarer Dictateur perpétuel, parut dans la place avec le plus terrible appareil, établit de nouvelles lois, en abrogea d'anciennes, & changea selon son gré la forme du gouvernement. Quelque temps après il renouvela la paix avec Mithridate, donna à Pompée le nom de *grand*, & se dépouilla de la dictature. On n'oubliera jamais qu'un jeune homme ayant eu la hardiesse de l'accabler d'injures, comme il descendoit de la tribune aux harangues, il se contenta de dire à ses amis qui l'environnoient : *voilà un jeune homme qui empêchera qu'un autre qui se trouvera dans une place semblable à la mienne, songe à la quitter.* Il se retira ensuite dans une maison de campagne à Pouzzoles, où il se plongea dans les plus infames débauches. Il mourut d'une maladie pédiculaire, l'an de Rome 676, le 78 avant Jésus-Christ, à l'âge de 60 ans. On croit qu'il se causa cette maladie par les excès auxquels il se livroit pour calmer ses remords, & en ce cas il auroit eu cela de commun avec Marius. Il ajoutoit foi aux devins, aux astrologues & aux songes. Il écrivoit dans ses mémoires deux jours avant sa mort, qu'il venoit d'être averti en songe qu'il alloit rejoindre incessamment son épouse Métella. La chose n'étoit pas difficile à prévoir dans l'état où il étoit; mais il hâta sa mort de quelques jours en se livrant à un accès de colère qui fit crever un abcès qu'il avoit dans les entrailles, & dont la matière lui sortit par la bouche. C'est lui qui à la prise d'Athènes, recouvra les livres d'Aristote.

SYLLABE; substantif féminin. *Syllaba.* Une voyelle ou seule ou jointe à d'autres lettres qui se prononcent par une seule émission de voix. *Dans le mot* ami, A *fait une syllabe, &* MI *en fait une autre. Les vers françois appelés* alexandrins *sont composés de douze syllabes quand ils sont masculins, & de treize quand ils sont féminins, non compris les syllabes qui s'élident. Le mot* action *est de trois syllabes en vers, & il n'est que*

de deux dans le discours ordinaire.

SYLLABIQUE ; adjectif des deux genres. Qui a rapport aux syllabes. L'unité syllabique est ce qui fait qu'une syllabe est une, ce qui dépend sur-tout de l'unité du coup de voix. Le temps ou la valeur syllabique est la proportion de la durée d'une syllabe, relativement à celle des autres syllabes d'un même discours. L'harmonie, le nombre ou le rythme n'est pas le résultat de la simple combinaison des temps syllabiques des mots ; c'est la proportion de cette combinaison avec la pensée même dont la phrase est l'image.

SYLLABUB ; substantif masculin. On appelle ainsi une sorte de boisson composée de vin blanc & de sucre, à quoi l'on ajoute du lait nouveau. On en fait principalement usage pendant les chaleurs de l'été.

Quelquefois on la fait de vin de Canarie au lieu de vin blanc, auquel cas on épargne le sucre, & l'on y met à la place un peu de jus de citron & de noix de muscade.

La meilleure façon est de mêler le vin avec tous les ingrédiens dès la veille, & de n'y joindre le lait ou la crême que le lendemain. La proportion est une pinte de vin sur trois pintes de lait.

SYLLEPSE ; substantif féminin. *Syllepsis*. Figure de Grammaire, par laquelle le discours répond plutôt à notre pensée qu'aux règles grammaticales. *Il est six heures*, au lieu de dire, *il est la sixième heure*, est une syllepse.

SYLLEPSE, se dit aussi d'une espèce de métaphore ou de comparaison, par laquelle un même mot est pris en deux sens dans la même phrase ; l'un au propre, l'autre au figuré. Par exemple, *Coridon* dit que *Galathée* est pour lui plus douce que le thym du Mont-hybla, (*Galathea mihi dulcior Hybla* ;) ainsi parle ce berger dans une églogue de *Virgile*. Le mot *doux* est au propre, par rapport au thym ; & il est au figuré, par rapport à l'impression que ce berger dit que *Galathée* fait sur lui.

Pyrrhus, fils d'Achille, l'un des principaux chefs des Grecs, & qui eut le plus de part à l'embrasement de la ville de Troye, s'exprime en ces termes dans une des plus belles piéces de Racine :

> Je souffre tous les maux que j'ai faits devant Troye ;
> Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
> *Brûlé* de plus de feux que je n'en allumai.

Brûlé est au propre, par rapport aux feux que *Pyrrhus* alluma dans la ville de Troye ; & il est au figuré, par rapport à la passion violente que *Pyrrhus* dit qu'il ressentoit pour *Andromaque*.

Cette figure, dit M. *du Marsais*, joue trop sur les mots, pour ne pas demander bien de la circonspection ; il faut éviter les jeux de mots trop affectés & tirés de loin. C'est ce qui a fait dire à M. de *Voltaire* en parlant de ce vers,

> Brûlé de plus de feux que je n'en allumai ;

Que « si Pyrrhus s'exprimoit toujours dans ce style, il ne toucheroit point ; on s'appercevroit que la vraie passion s'occupe rarement de pareilles comparaisons, & qu'il y a peu de proportion entre les feux réels dont Troye fut consumée, & les feux de l'amour de *Pyrrhus*.

SYLLOGISME; substantif masculin. *Syllogismus*. Terme de Logique. Argument composé de trois propositions, savoir, la majeure, la mineure & la conséquence. *Un syllogisme en forme. L'art du syllogisme n'est pas le moyen le plus simple pour démontrer la vérité.*

SYLLOGISTIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient au syllogisme. *Il faut laisser à l'école la forme syllogistique.*

SYLPHE, IDE; substantif. Nom que les Cabalistes donnent aux prétendus génies élémentaires de l'air.

SYLVAIN; nom d'un Dieu champêtre des Romains que quelques-uns font fils de Saturne & les autres de Faune. On le trouve représenté tantôt avec les cornes & la moitié du corps d'une chèvre, tantôt avec toute la forme humaine; les attributs de Sylvain sous la forme humaine, sont une serpe à la main, une couronne grossièrement faite de feuilles & de pommes de pin, un habit rustique qui lui descend jusqu'au genou, un chien auprès de lui, & des arbres à ses côtés, comme Dieu des forêts.

Sylvain en la forme de Pan, étoit figuré avec les cornes, les oreilles & la partie inférieure du corps de chevre tout nud, couronné de lierre, dont les cornes percent la couronne, portant de la main gauche une branche de pin, ou tenant des pommes de cet arbre, ce qui montre que le pin étoit l'arbre favori de ce Dieu. Souvent au lieu de pin, c'est une branche de cyprès à cause de la tendresse qu'il avoit pour le jeune *Cyparissus*, qui fut métamorphosé en cyprès, ou, selon les Historiens, parcequ'il a le premier appris à cultiver cet arbre en Italie.

Une troisième manière assez ordinaire de représenter Sylvain c'est en forme d'herme, où l'on ne voit que la tête & la moitié du corps sans bras; le reste se termine en pilier, dont la grosseur diminue toujours jusqu'à la base.

Sylvain fut extrêmement honoré en Italie, où l'on croyoit qu'il avoit pris naissance, & qu'il avoit régné utilement pour les hommes. Il avoit plusieurs temples à Rome, un dans les jardins du mont Aventin, un autre dans la vallée du mont Viminal, & un troisième sur le bord de la mer, d'où il étoit appelé *Littoralis*. Ses Prêtres formoient un des principaux Colléges du sacerdoce Romain, & ils étoient dans une grande considération.

SYLVE; substantif féminin & terme d'antiquité. Divertissemens & jeux publics des Romains qui consistoient dans une espèce de chasse. On construisoit une forêt artificielle dans le cirque avec de grands arbres que l'on faisoit apporter par les soldats & qu'on y replantoit; on y lâchoit quantité de bêtes que le peuple poursuivoit à la course, & qu'il falloit prendre vives; c'est pourquoi on n'y lâchoit point de bêtes féroces, comme on faisoit au pancarpe, qui étoit un autre spectacle à peu près semblable.

SYLVIUS, (François) Professeur d'éloquence, & Principal du Collége de Tournai à Paris, étoit du village de Lévilly près d'Amiens, & mourut au commencement du seizième siécle, après avoir travaillé avec zèle à bannir des Colléges la barbarie, & à y introduire les belles lettres & l'usage du beau Latin. Ses soins ne furent pas perdus & la littérature doit le compter parmi ses bienfaiteurs.

Sylvius, (Jacques) frère du précédent, & célébre Médecin, mourut en 1555, à 77 ans avec la réputation d'un homme habile dans les langues Grecque & Latine, dans les Mathématiques & dans l'Anatomie. On a de lui divers ouvrages *in-folio* qu'on ne consulte que très-rarement.

SYMBOLE; substantif masculin. *Symbolum*. Figure ou image qui sert à désigner quelque chose, soit par le moyen de la peinture ou de la sculpture.

Le thyrse qui est un javelot entouré de lierre ou de pampre, est le symbole de Bacchus, & caractérise la fureur que le vin inspire.

La foudre dans la main d'une figure, & ou à côté ou au-dessous du buste, lorsque ce n'est pas la tête d'un Empereur, marque la tête de Jupiter foudroyant & irrité; car il y a quelques Empereurs que l'on a flatté jusqu'à leur mettre la foudre en main, comme à Jupiter.

Une branche de laurier à la main d'un Empereur fait voir ses victoires, ses conquêtes, & son triomphe, comme la branche d'olivier représente la paix qu'il a donnée ou conservée à l'Etat. Les autres plantes particulières désignent les pays où elles naissent, comme la rose marque l'île de Rhodes, *&c.*

Deux mains jointes peignent la concorde des Particuliers, ou les alliances, ou l'amitié.

Un Gouvernail posé sur un globe accompagné de faisceaux, est le symbole de la souveraine puissance. Dans la médaille de Jules, où l'on y a joint le caducée, la corne d'abondance & le bonnet pontifical, on a voulu marquer que César gouvernant la République, y faisoit fleurir la paix, la félicité & la religion.

Un vaisseau en course annonce la joie, la félicité, le bon succès, l'assurance. Quand on en voit plusieurs aux pieds d'une figure tourelée, ils indiquent que c'est une ville maritime, où il y a un port & du commerce. Quand ils sont aux pieds d'une Victoire ailée, ils marquent des combats de mer, où l'on a vaincu la flotte ennemie.

Une grappe de raisin désigne la joie & un pays fertile en bon vin.

Une ou deux harpes marquent les villes où Apollon étoit adoré, comme Chef des Muses.

Le boisseau d'où il sort des épis de blés & de pavots, est le symbole de l'abondance & des grains qu'on a fait venir pour le soulagement du peuple, dans un temps de famine.

Les Divinités se reconnoissent presque toutes par des symboles particuliers; Jupiter, par la foudre & par l'aigle; Neptune par le trident & le dauphin. Quelques-uns veulent que le trident marque la troisième région que tient l'eau dans le monde après le feu & l'air.

Les Dieux marins, Mélicerte, Palémon & Portumne, soit qu'ils ne fassent que la même déité sous trois noms différens, soit qu'on les ait regardés comme trois Dieux, n'ont que le même symbole; car ils sont représentés par un enfant assis sur un dauphin, & ils désignent les jeux isthmiques, qui furent institués par Sisyphe en l'honneur du premier de ces Dieux.

Junon se reconnoît par le paon

qui devint son oiseau, après qu'elle en eût donné la forme à son fidelle Argus : Esculape, Hygée & Salus, par le serpent, qui est le premier inventeur de ce que la Médecine cherche inutilement, savoir le moyen de rajeunir.

Bacchus, couronné de pampres, marque la joie que le vin inspire; le pot à la main, il est toujours prêt à boire & à faire boire les autres; une panthère est à ses pieds, parceque le vin rend furieux. Un tyrse est à la main de ce Dieu, & son char est tiré par des tigres. Il est tantôt barbu, tantôt sans barbe, parceque les jeunes gens boivent par débauche, & les vieillards par nécessité: il est quelquefois nud, d'autres fois habillé, parceque l'excès du vin ruine les buveurs, au lieu que le vin pris modérément entretient la santé, & aide la chaleur naturelle.

Le Canope, Dieu d'Égypte est représenté par un pot de terre, d'où il sort une tête qui porte la fleur d'Isis. Ce pot plein d'eau, percé de tous côtés, mais dont les trous étoient bouchés avec de la cire, éteignit le feu des Perses qui consumoit toutes les autres Déïtés. Ainsi furent confondus les Prêtres de Mithra, qui se vantoient que leur Dieu étoit le plus grand de tous les Dieux.

Le Dieu Lunus est distingué par le croissant, dont il a les épaules chargées; par le bonnet Arménien qui lui couvre la tête, & par un coq qu'on met auprès de lui; Latone, mère de Diane, avoit fait du coq son oiseau favori, depuis qu'il lui avoit été d'un grand secours à ses couches.

Astarté, la Déesse des Sidoniens, est placée sur un char à deux roues: c'est ainsi qu'on la menoit dans le pays, pour amasser de l'argent. Quoique l'on ne convienne ni de son nom ni de sa figure, quelques-uns croient avec assez peu de vraisemblance que c'est l'Astaroth, dont il est parlé dans l'Écriture. On la voit quelquefois sur un lion, tenant en main la foudre, principalement sur les médailles de Carthage.

Cybèle porte la couronne de tours, parceque la terre porte les villes. Elle a des lions à ses pieds qui marquent ses amours furieuses pour Atys. Le crotale, espèce de tambour de basque, est l'instrument dont ses Prêtres se servoient, comme ceux d'Isis du sistre.

Iris a pour symbole une étoile, c'est la canicule: un sistre qui rappelle à l'imagination l'harmonie des Cieux dans leur mouvement continuel; une fleur sur la tête, parceque les immortels ne vieillissent point.

Cérès se reconnoît par la couronne d'épis, par le char que traînent des serpens & par les flambeaux allumés au mont Ethna, pour chercher Proserpine.

Proserpine a pour symbole une grenade, parceque Cérès ayant pressé Jupiter de lui faire rendre sa fille, il la lui promit, pourvu qu'elle n'eût encore rien mangé chez Pluton. Or il se trouva qu'elle avoit mangé quelques grains de grenade.

Diane s'énonce par le croissant, par l'arc, par le carquois, par l'habit de chasseuse, & par le char où des cerfs sont attelés.

Pour la Diane d'Éphèse, son type est très-singulier; elle a une

infinité de mamelles, parcequ'on la regarde comme la mère de toutes choses : elle est soutenue sur des appuis, ayant à ses pieds, tantôt deux cerfs, tantôt deux bœufs, & sur la tête un panier de fruits. Tout cela est mystérieux, & se trouve expliqué dans le savant Ouvrage de Menêtrier, intitulé *Symbolica Dianæ Ephesiæ Statua*.

On donne ordinairement à Minerve le chathuant & le serpent, tous deux symboles de la sagesse, l'un parcequ'il voit clair au milieu des ténèbres, l'autre parcequ'il sait garder adroitement sa tête & exposer tout son corps pour la couvrir. Il a l'adresse de se dépouiller de sa vieille peau pour en prendre une nouvelle; enfin il sait se précautionner contre les charmes de l'enchanteur en se bouchant les oreilles.

Vénus se connoît par la pomme que Paris lui adjugea, par son fils Cupidon qui est souvent auprès d'elle, & par un gouvernail qu'on lui donne, pour montrer le pouvoir de l'amour; quelquefois par le bouclier & le casque, pour peindre la force de cette passion.

Vesta est représentée ordinairement assise ou debout, tenant d'une main le palladium, & de l'autre une patère.

Mars est figuré avec le casque & la cuirasse, tenant une pique ou haste d'une main, & un trophée de l'autre.

La Paix se fait connoître par la branche d'olivier, ou par un flambeau avec lequel elle met le feu sur un monceau d'armes.

La Providence porte une baguette dont elle semble toucher un globe pour marquer qu'elle gouverne le monde; elle est très-souvent aussi représentée tenant un globe à la main droite, & de la gauche une longue haste transversale.

L'Abondance étale des épis; elle a à ses pieds un boisseau d'où sortent des épis & un pavot pour figurer l'attention du Prince à entretenir l'abondance dans ses États. Quelquefois on y voit un vaisseau qui montre qu'on a fait venir du blé des pays éloignés.

La Piété est ordinairement couverte d'un grand voile, quelquefois elle a les bras étendus en forme de suppliante. On la voit aussi tenant en main un temple ou une boîte d'encens pour jeter sur un autel; à ses piés est une cicogne. Tous ces symboles signifient que la piété paroît dans les prières publiques & particulières, & dans les devoirs que l'on rend à ses parens. On dit que les cicognes nourrissent les leurs, & qu'elles ont été nommées pour cela par les Hébreux & les Latins *Aves piæ*.

La Liberté tient d'une main le bonnet, parceque les esclaves étoient toujours tête nue, & qu'en les affranchissant, on leur mettoit un bonnet. De l'autre main elle porte une baguette nommée *vindicta*, dont le Préteur touchoit aussi les esclaves, pour apprendre qu'il les tiroit de la servitude & du pouvoir de leur maître.

La Libéralité tient à la main une tablette carrée, emmanchée, piquée d'un certain nombre de points qui marquent ce que le Prince donnoit de blé ou d'argent. Elle préside à tous les Congiaires.

La Clémence porte le plus souvent une branche d'olivier qui caractérise la douceur; quelquefois

une branche de laurier, parcequ'on s'en servoit pour expier les Criminels.

La Noblesse porte une haste, pour marquer qu'elle approche des Dieux, & une petite image, parceque l'on consacroit celle de ses ancêtres, & que le nombre de ces images étoit la preuve de l'antiquité de sa race.

La Pudicité est couverte d'un grand voile, & a le doigt sur la bouche, pour régler les habits, les regards & les paroles.

La Sécurité est assise négligemment sur une chaise la tête appuyée sur sa main, pour montrer qu'elle n'a rien à craindre.

La Fortune est tantôt assise, & tantôt debout, tenant un gouvernail, parceque les païens croyoient que le hasard gouvernoit tout. On voit une roue à côté d'elle, pour annoncer son inconstance; & dans sa main une corne d'abondance, parcequ'elle répand aveuglément tous les biens.

La Valeur est représentée sous la figure d'une femme casquée, tenant d'une main la haste; & de l'autre, le *parazonium*, type assez semblable à celui de Rome.

La Félicité est peinte par une femme debout, vêtue de la stole, tenant le caducée d'une main, & la corne d'abondance de l'autre.

L'Espérance offre de la main droite une poignée d'herbes naissantes, ou un bouquet de fleurs; & de la gauche relève sa robe par derrière.

La Fécondité est représentée sur une médaille de Julia Dompna, par une femme demi-nue, couchée à terre, appuyée du bras gauche sur une corbeille remplie de fruits; de la main droite elle touche un globe, autour duquel sont quatre petits enfans.

La Joie brille sous la figure d'une femme debout, qui tient de la main droite une palme ou une branche d'arbre; & de la gauche, la corne d'abondance.

La Foi, *Fides*, ou *Fides publica*, est le plus souvent figurée tendant la main à quelqu'un en signe d'assurance.

Trois figures qui se tiennent par la main comme pour danser, sont les trois Grâces.

Trois figures qui supportent un grand voile étendu en arc sur la tête, marquent l'éternité ou les trois différences du temps passé, présent & futur, qui sont confondues dans un seul instant, incompréhensible à l'esprit humain. L'Éternité est encore marquée par une figure debout qui tient dans une de ses mains la tête du soleil, & dans l'autre celle de la lune, parceque ce sont les deux Dieux que les Égyptiens croyoient éternels.

Trois autres figures armées de flambeaux, de poignards & de serpens sont les Furies, nommées autrement *Euménides* & *Erymies*, qui portent la discorde, le fer & le feu partout.

Quatre petites figures désignent les quatre saisons de l'année. La seule qui est vêtue, marque l'hiver; l'automne se distingue par un lièvre, parceque c'est la saison de la chasse; le printemps porte un panier de fleurs; l'été une faucille pour les moissons.

Les provinces, les villes, &c. ont aussi leurs symboles particuliers qu'il seroit trop long de décrire ici.

En termes de religion on appelle *ſymboles*, ou *ſymboles ſacrés*, les ſignes extérieurs des ſacremens. *Jéſus-Chriſt nous a donné ſon corps & ſon ſang dans l'Euchariſtie ſous les ſymboles du pain & du vin.*

Symbole, ſe dit auſſi du formulaire qui contient les principaux articles de la foi.

L'Égliſe reconnoît trois ſymboles dans leſquels les articles de la foi ſont plus ou moins développés. Le premier eſt appelé le *ſymbole des Apôtres*, parceque ſelon le témoignage des Pères de l'Égliſe, les Apôtres le compoſèrent avant de ſe ſéparer. Il contient douze articles. On l'appelle auſſi abſolument le *ſymbole*.

Le ſecond eſt appelé *ſymbole de Nicée*, parcequ'il a été compoſé dans le premier Concile général de ce nom, tenu l'an 325, ſous l'Empereur Conſtantin. Il eſt auſſi appelé de Conſtantinople, parceque dans le ſecond Concile Général de ce nom, tenu l'an 381, ſous le grand Théodoſe, on y fit pluſieurs additions conſidérables, & dans la ſuite l'Égliſe Latine y ajouta, en parlant du Saint-Eſprit, qu'il procède du fils auſſi bien que du Père. C'eſt celui qu'on chante à la Meſſe.

Le troiſième eſt appelé de *Saint Athanaſe*. On le dit le dimanche à Prime. Il paroît que le ſtyle eſt d'un Auteur plutôt Latin que Grec; auſſi les Savans croient qu'on doit l'attribuer moins à S. Athanaſe qu'à Vigile, Évêque de Tapſe en Afrique, lequel vivoit vers la fin du cinquième ſiècle: leur opinion eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'avant le ſixième ſiècle aucun Auteur n'a fait honneur de ce ſymbole à Saint Athanaſe.

SYMBOLIQUE; adjectif des deux genres. Qui ſert de ſymbole. *Figure ſymbolique. Image ſymbolique.*

SYMBOLISER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. Terme didactique. Avoir du rapport, de la conformité. *Les Alchimiſtes ont prétendu que les planètes ſymboliſoient avec les métaux; que le ſoleil ſymboliſoit avec l'or, la lune avec l'argent*, &c.

SYMÉTRIE; ſubſtantif féminin. Proportion & rapport d'égalité ou de reſſemblance que les parties d'un corps naturel ou artificiel ont entre elles & avec leur tout.

La ſymétrie, qui eſt le fondement de la beauté en Architecture, en eſt la ruine dans la plupart des autres beaux Arts. Rien n'eſt plus inſipide qu'un diſcours oratoire ſymétrique, bien arrangé, bien diſtribué, bien compaſſé; rien n'eſt plus inſipide dans un diſcours oratoire, où le ſtyle doit ſe conformer naturellement aux paſſions & aux images, que des phraſes bien arrondies, bien arrangées, bien cadencées, bien ſymétriques; rien n'eſt plus inſipide que la méthode, le compas & la règle dans un poëme, où le génie & la verve doivent régner, & où l'on doit toujours voir le Poëte la tête ceinte d'une couronne en déſordre, les yeux égarés dans le ciel, les bras agités comme un énergumène, emporté dans les airs ſur un cheval aîlé, ſans épérons qui le dirige, ſans mors qui l'arrête. Dans un ouvrage de peinture, où l'Artiſte n'a dû ſuivre dans la diſtribution de ſes perſonnages ſur la toile que la vérité de la Nature, rien n'eſt plus inſipide qu'un contraſte recherché, une balance

rigoureuse, une symétrie incompatible avec les circonstances de l'événement, la diversité des intérêts, la variété des caractères; rien enfin de plus contraire aux grands effets, à la variété, à la surprise, que la symétrie, qui par une seule partie donnée vous annonce toutes les autres, & semble vous dispenser de les regarder.

Symétrie, se dit aussi de toutes les choses arrangées suivant une certaine proportion. *Des plats arrangés avec symétrie. Observer la symétrie. Négliger la symétrie.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

SYMÉTRIQUE; adjectif des deux genres. Qui a de la symétrie. *Arrangement symétrique.*

SYMÉTRIQUEMENT; adverbe. Avec symétrie.

SYMÉTRISER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Faire symétrie. *Les deux aîles du château symétrisent.*

SYMMACHIE; substantif féminin. Surnom que les habitans de Mantinée donnèrent à Vénus, parcequ'elle avoit combattu pour les Romains à la journée d'Actium, la mollesse d'Antoine & sa passion pour Cléopâtre lui ayant fait perdre la bataille.

SYMMAQUE, natif de Sardaigne, monta sur la Chaire de S. Pierre après le Pape Anastase II, le 22 Novembre 498. Le Patrice Festus fit élire quelques temps après l'Archiprêtre Laurent, dont il croyoit disposer plus facilement que de Symmaque, partisan zélé du Concile de Calcédoine. Ce schisme fut éteint par Théodoric, Roi des Goths, qui prononça en faveur de Symmaque, lequel fut aussi reconnu par les Évêques pour Pape légitime, & déclaré innocent dans plusieurs Conciles des crimes dont il étoit accusé. L'Empereur Anastase s'étant déclaré contre le Concile de Calcédoine, le Pontife Romain lança sur lui les foudres ecclésiastiques. Symmaque mourut en 514, après avoir fait bâtir plusieurs Eglises. C'étoit un homme austère & inflexible. Son zèle ne fut pas toujours éclairé; mais sa vertu fut sans tache. Nous avons de lui onze Épîtres & divers Décrets. On dit que c'est lui qui ordonna de chanter à la Messe les Dimanches & les Fêtes des Martyrs le *Gloria in excelsis*; mais cette opinion n'a aucun fondement solide.

Symmaque, Écrivain du onzième siècle, étoit Samaritain. Il se fit Juif, puis Chrétien, & tomba ensuite dans les erreurs des Ébionites. Il ne nous reste que des fragmens de la version grecque de la Bible qu'il avoit faite.

Symmaque, Préfet de Rome, & Consul Romain en 391, fit éclater beaucoup de zèle pour le rétablissement du paganisme & de l'autel de la victoire. Il trouva un puissant adversaire dans S. Ambroise, & fut banni de Rome par l'Empereur Théodose le Grand. Il nous reste de lui des Épîtres en dix livres, qui ne contiennent rien d'important, mais dans lesquelles on trouve des preuves de sa probité & de son éloquence.

SYMPATHIE; substantif féminin. *Sympathia.* Correspondance des qualités que les Anciens imaginoient entre certains corps. *Il semble qu'il y a de la sympathie entre la vigne & l'ormeau.*

On appelle *poudre de ſympathie*, une poudre préparée que l'on applique ſur le ſang ſorti d'une bleſſure, & que l'on prétend qui agit ſur la perſonne bleſſée, quoiqu'elle ſoit éloignée. *Il y a des Charlatans qui prétendent avoir le ſecret de guérir les malades avec de la poudre de ſympathie.*

SYMPATHIE, ſe dit auſſi de la convenance & du rapport d'humeurs & d'inclinations.

Il y a une ſympathie des corps & une ſympathie de l'ame. Il faut chercher la cauſe de la première dans le tempérament, & celle de la ſeconde dans les ſecrets reſſorts qui font agir notre cœur. Il eſt même certain que ce que nous croyons être une ſympathie de tempérament, a quelquefois ſa ſource dans les principes cachés de notre cœur. Pourquoi penſez-vous que je hais cet homme à une première vue, quoiqu'il me ſoit inconnu? C'eſt qu'il a quelques traits d'un homme qui m'a offenſé; que ces traits frappent mon ame, & réveillent une idée de haine ſans que j'y faſſe réflexion. Pourquoi au contraire aimé-je une perſonne inconnue dès que je la vois, ſans m'informer ſi elle a du mérite ou ſi elle n'en a pas? C'eſt qu'elle a de la conformité ou avec moi ou avec mes enfans & mes amis, en un mot avec quelque perſonne que j'aurai aimée.

Il eſt des nœuds ſecrets, il eſt des ſympathies
Dont par le doux rapport, les ames aſſorties
S'attachent l'une à l'autre & ſe laiſſent piquer
Par ce je ne ſais quoi qu'on ne peut expliquer.

SYMPATHIE, ſe dit en termes de Peinture, en parlant des couleurs qui par le mélange en font naître une autre agréable à la vue. On dit alors que telle & telle couleur ſont amies, qu'elles ont de la ſympathie, de l'union entre elles. Le bleu, par exemple, rompu de jaune, forme un vert qui plaît à l'œil: le bleu au contraire mélangé avec le vermillon produit une couleur aigre, rude & déſagréable, d'où l'on conclut qu'il y a antipathie entre le bleu & le vermillon.

SYMPATHIQUE; adjectif des deux genres. Il ſe dit de ce qui appartient à la cauſe ou aux effets de la ſympathie. *Mouvement ſympathique. Vertu ſympathique. Qualités ſympathiques.*

SYMPATHISER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Avoir de la ſympathie. *Ils ſympathiſoient enſemble avant d'être mariés. On voit rarement deux amis qui ſympathiſent parfaitement. Leurs caractères ne ſympathiſent pas enſemble.* Il ne ſe dit guère qu'en parlant des perſonnes.

SYMPHISE; ſubſtantif féminin & terme d'Anatomie. Nom que les anciens Anatomiſtes donnoient à la liaiſon ou connexion de deux os enſemble. *La ſymphiſe du menton. La ſymphiſe du pubis.*

SYMPHONIE; ſubſtantif féminin. *Symphonia.* Ce mot ſignifie dans la muſique ancienne, cette union des ſons qui forment un concert. C'eſt un ſentiment reçu que les Grecs ne connoiſſoient pas l'harmonie dans le ſens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Ainſi leur ſymphonie ne formoit pas des accords, mais elle réſultoit du concours de pluſieurs inſtrumens, ou d'inſtrumens mêlés

aux voix, chantant ou jouant la même partie. Cela se faisoit de deux manières : ou tout concertoit à l'unisson, & alors la symphonie s'appeloit plus particulièrement *homophonie* : ou la moitié des concertans étoit à l'octave ou même à la double octave de l'autre, & cela se nommoit *antiphonie*. On trouve la preuve de ces distinctions dans les problêmes d'Aristote.

Aujourd'hui le mot de symphonie s'applique à toute musique instrumentale, tant des pièces qui ne sont destinées que pour les instrumens, comme les sonates & les concerto, que de celles où les instrumens se trouvent mêlés avec les voix, comme dans nos opéra & dans plusieurs autres sortes de musique. On distingue la musique vocale en musique sans symphonie, qui n'a d'autre accompagnement que la basse continue; & musique avec symphonie, qui a au moins un dessus d'instrumens, violons, flûtes ou hautbois. On dit d'une pièce, qu'*elle est en grande symphonie*, quand, outre la basse & les dessus, elle a encore deux autres parties instrumentales; savoir, taille & quinte de violon. La musique de la Chapelle du Roi, celle de plusieurs Églises & celle des opéra sont presque toujours en grande symphonie.

SYMPHONISTE ; substantif masculin. Celui qui joue des instrumens de musique ou qui compose des pièces qu'on joue dessus. *Ce Musicien fut un grand symphoniste.*

SYMPTOMATIQUE ; adjectif des deux genres. Terme didactique. Qui appartient au symptôme, qui en dépend. *Fievre symptomatique.*

SYMPTÔME ; substantif masculin. *Symptoma.* Accident produit par une maladie, & dont on tire quelque présage, quelque conséquence. Le délire est regardé comme un symptôme de fièvre. La douleur, les veilles, l'assoupissement, les convulsions, la suppression d'urine, la difficulté de respirer ou d'avaler, la toux, le dégoût, les nausées, la soif, les défaillances, les pamoisons, le dévoiement, la constipation, la sécheresse & la noirceur de la langue sont les principaux symptômes des maladies aiguës, malignes ou fâcheuses.

Symptôme, se dit figurément en parlant des Etats, des Républiques, &c. *Le mécontentement qui règne dans les provinces de ce Royaume, sont les symptômes d'une révolution prochaine.*

SYMPULE ; substantif masculin & terme d'Antiquaires. Petit vase dont les Pontifes romains se servoient dans les sacrifices pour faire des libations.

SYNAGOGUE ; substantif féminin. *Synagoga.* L'assemblée des Fidelles sous l'ancienne loi. *Saint Paul, avant qu'il fût converti, avoit beaucoup de zele pour la synagogue. Docteur de la synagogue. Chef de la synagogue.*

Depuis la publication de l'évangile, la Synagogue se dit par opposition à l'Église. *L'Église a succédé à la Synagogue.*

Synagogue, se dit aussi du lieu où les Juifs s'assembloient hors du temple pour faire des lectures, des prières publiques. *Jésus-Christ alloit souvent enseigner dans les synagogues.*

Synagogue, se dit encore présentement des lieux où les Juifs s'assemblent pour l'exercice public de leur religion. Les murailles des synagogues sont boisées ou couvertes de tapisseries. On lit à l'entour, des passages de l'Écriture & des Sentences

ses propres à réveiller la dévotion; mais on n'y voit point d'images. Le long des murs sont placés des bancs pour la commodité du peuple. Il y a plusieurs lampes & chandeliers destinés à éclairer le lieu saint, & qui sont suspendus au milieu ou attachés contre les murailles. Dans quelques synagogues on trouve des armoires où sont renfermées les livres & les vêtemens dont on se sert pour les prières. A la porte sont ordinairement placés des troncs pour recueillir les aumônes des fidelles, qu'ensuite on distribue aux pauvres. Au milieu ou bien à l'entrée, il y a une espèce de pupitre où l'on place le livre de la loi. Les femmes ne sont point mêlées avec les hommes dans les synagogues.

La plus belle synagogue que l'on connoisse, est celle des Juifs Portugais d'Amsterdam. Cet édifice est situé à l'orient de la ville; sa longueur est de cent cinquante pieds sur cent de largeur, sans y comprendre la cour & les murailles extérieures. Sa hauteur jusqu'à la voûte est de soixante-dix pieds. Des deux côtés de la synagogue il y a deux galeries destinées pour les femmes, & qui règnent d'un bout à l'autre. Pendant la solennité du sabat on y voit cinq rangs de lampes allumées. L'armoire ou l'Arche que l'on nomme *Aaron*, & le pupitre sont faits d'un bois précieux qui vient des Indes, & qu'on appelle *xacharanda*. La dédicace de cette synagogue se fit le 2 Août en 1675, avec la plus grande solennité.

On dit proverbialement & figurément, *enterrer la synagogue avec honneur;* pour dire, finir une entreprise, une partie, une fonction, une liaison par quelque chose de marqué. Il ne se dit qu'en bonne part. *Avant d'entrer en quartier d'hiver, le Général a attaqué cette place & l'a emportée, il a enterré la synagogue avec honneur. Je vous conseille de lui accorder ce qu'il exige plutôt que de plaider, il faut enterrer la synagogue avec honneur.*

SYNALÈPHE; substantif masculin & terme de Grammaire. Élision ou réunion de deux syllabes en une seule dans deux mots. *Quelqu'un* pour *quelque un*.

SYNALLAGMATIQUE; adjectif des deux genres & terme de Jurisprudence. Il se dit des actes passés entre deux personnes qui contractent des engagemens mutuels, à la différence de certains actes qui n'obligent qu'une personne envers une autre : ainsi le contrat de louage est un acte synallagmatique, parcequ'il oblige le bailleur à faire jouir le preneur, & celui-ci à payer le prix du louage, à la différence d'une promesse ou billet qui n'oblige que le débiteur envers le créancier.

SYNAPHE; substantif féminin & terme de musique ancienne. Conjonction de deux tétracordes, ou plus précisément, résonnance de quarte ou diatessaron, qui se fait entre les cordes homologues de deux tétracordes conjoints. Ainsi il y a trois synaphes dans le systême des Grecs; l'une entre le tétracorde des hypates & celui des mèses; l'autre, entre le tétracorde des mèses & celui des conjointes; & la troisième, entre le tétracorde des disjointes & celui des hyperbolées.

SYNARTHROSE; substantif féminin & terme d'Anatomie. On appelle ainsi l'articulation de l'os qui se fait sans mouvement. *Plusieurs ont confondu la synarthrose avec la symphise.*

SYNAULIE ; ſubſtantif féminin & terme de muſique ancienne. Concert de pluſieurs Muſiciens qui dans la muſique ancienne, jouoient & ſe répondoient alternativement ſur des flûtes, ſans aucun mélange de voix.

M. Malcolin qui doute que les anciens euſſent eu une muſique compoſée uniquement pour les inſtrumens, ne laiſſe pas de citer cette ſynaulie après Athénée, & il a raiſon ; car ces ſynaulies n'étoient autre choſe qu'une muſique vocale jouée par des inſtrumens.

SYNAXARION, ſubſtantif maſculin. Nom d'un livre eccléſiaſtique des Grecs, où ils ont recueilli en abrégé la vie de leurs Saints, & où ils expoſent en peu de mots, le ſujet de chaque fête.

SYNAXE ; ſubſtantif féminin & terme d'hiſtoire eccléſiaſtique. C'étoit anciennement l'aſſemblée des Chrétiens où l'on chantoit les pſeaumes, & où l'on faiſoit les prières en commun.

SYNCELLE ; ſubſtantif maſculin. Eccléſiaſtique qu'anciennement les Évêques conſervoient auprès d'eux nuit & jour, comme un témoin de leur vertu. Ce perſonnage devint par la ſuite ſi conſidérable en Orient, que les frères & les enfans des Empereurs ambitionnèrent ſa place. Les Syncelles tentèrent de s'élever au-deſſus des Évêques & des Métropolitains. Dans le ſynode tenu à Conſtantinople en 16[illegible] contre le Patriarche Cyrille Lucas qui vouloit embraſſer les opinions de Calvin, le *Proto-Sincelle* y parut comme la première dignité de l'Égliſe de Conſtantinople.

SYNCELLE, (George le) étoit Syncelle de *Taraiſe*, Patriarche de Conſtantinople, vers l'an 792, c'eſt-à-dire qu'il occupoit l'office de cet homme qu'on plaçoit auprès du Patriarche pour être le témoin de ſes actions. C'eſt de cette charge qu'il tira ſon nom. Il étoit Moine & il rempliſſoit les obligations de ſon état. Nous avons de lui une chronographie que le Père Goar a publiée en grec & en latin *in-fol.* Cet ouvrage eſt important pour la connoiſſance des dynaſties d'Égypte. Il a ſuivi Jules Africain & Euſèbe, mais avec des différences ſur leſquelles il faut conſulter ſon ſavant éditeur.

SYNCHONDROSE ; ſubſtantif féminin & terme d'Anatomie. Symphiſe cartilagineuſe ou connexion de deux os par le moyen d'un cartilage.

SYNCHRONE ; adjectif des deux genres & terme didactique. Il ſe dit des mouvemens qui ſe font dans le même temps. *Des vibrations ſynchrones.*

SYNCHRONISME ; ſubſtantif maſculin & terme didactique. Rapport de deux choſes qui ſe font ou qui ſont arrivées dans le même temps. *Le ſynchroniſme des oſcillations de deux pendules. Le ſynchroniſme de deux événemens.*

SYNCOPE ; ſubſtantif féminin. *Syncope.* Défaillance, pamoiſon, quelquefois avec convulſion & avec intermiſſion du mouvement du cœur & du battement du pouls.

La durée de la ſyncope eſt communément de quelques inſtans ou de quelques minutes, quelquefois d'une ou pluſieurs heures & même de plus d'un jour : ſi l'on en revient, on éprouve une laſſitude extraordinaire que le temps diſſipe.

La foibleſſe & l'épuiſement, ſources ordinaires de la maladie dont nous parlons, viennent ſou-

vent du défaut d'alimens, d'une simple saignée, ou de quelque grande perte, de l'évacuation même des eaux ou de tout autre liquide croupissant dans quelque partie du corps. Les excès qu'on fait à table ou auprès des femmes, y exposent. Il y en a même qui sont morts dans l'acte. Les passions vives, la vue de quelqu'objet désagréable, comme d'un corps mort, d'un serpent, d'une souris, *&c.* peuvent faire tomber en syncope. Certaines odeurs tant agréables que désagréables, comme de la rose, du jasmin, du musc, de l'ambre, *&c.*, les vers, les narcotiques, les poisons & les alimens pernicieux donnent encore lieu à cette maladie. Elle peut être enfin la suite de la goutte irrégulière, de l'affection hystérique & hypochondriaque, des accouchemens laborieux, d'une saignée, *&c.*. Les cachectiques, les gens foibles & les convalescens y sont les plus sujets; mais les pléthoriques n'en sont pas exempts. La syncope est quelquefois l'avant-coureur de la fièvre; elle est aussi au nombre de ses symptômes & de plusieurs autres maladies; symptôme toujours formidable. Hyppocrate a dit que ceux qui tomboient en syncope sans cause évidente, mouroient subitement: l'expérience ne confirme que trop la vérité de cet aphorisme. On ne redoute rien tant dans la syncope, que ses fréquens retours & sa durée; mais on ne s'en allarme pas, lorsqu'elle dépend d'une cause accidentelle & passagère.

Il n'y a, pour ainsi dire, personne qui ne sache ce qu'on doit faire pour dissiper la syncope; & les Médecins même n'y sont guère appelés. On étend le malade sur le dos, dans un lieu où il puisse respirer un air pur; on lui jette de l'eau froide au visage, on l'agite, on le chatouille, ou on tâche de lui exciter de la douleur, en lui arrachant des poils, ou de toute autre manière: on lui met du sel dans la bouche; on lui fait sentir du vinaigre, de l'eau de la Reine d'Hongrie, l'eau des Carmes, l'eau de Luce, l'esprit de sel ammoniac, *&c.* Les sternutatoires peuvent aussi y être utiles quoiqu'on les emploie peu. On applique encore des rôties au vin aromatisées, à la paume des mains, à la plante des pieds, à la région de l'estomac: on enveloppe chaudement les extrémités refroidies: on fait des frictions, *&c.* On donne enfin intérieurement des cordiaux & des céphaliques, tels que le bon vin, l'eau de canelle, l'impériale, la thériacale, *&c.* On se contente d'en verser dans la bouche lorsque les malades ne peuvent pas avaler; mais on doit le faire avec précaution, dans la crainte que ces liqueurs ne coulent dans la trachée-artère, & ne rendent, par cet accident, la maladie mortelle, comme on l'a vu arriver. Les lavemens les plus stimulans peuvent être aussi de quelque secours, de même que les ventouses scarifiées & les vésicatoires; mais il est rare qu'on ait le temps d'employer ces moyens.

La saignée pendant le paroxisme, est rarement nécessaire, souvent dangereuse: le sang même, lorsqu'on la tente, a de la peine à couler; mais elle peut être préservative ou palliative dans les autres temps. On prévient le retour de cette maladie, en dirigeant ses vues du côté des causes qui l'ont produite: le régime y est toujours très-essentiel; les émétiques & les pur-

gatifs y sont souvent nécessaires : on doit au moins tenir le ventre libre par d'autres moyens.

Les absorbans, les stomachiques & les amers, sont les remèdes qu'on a employés le plus familièrement, ainsi que les fortifians martiaux, très-propres à donner de l'action au cœur & aux vaisseaux ; mais le choix de tous ces remèdes doit être, comme on le pense bien, relatif à la cause de la maladie.

Syncope, se dit aussi d'une figure de Grammaire, qui consiste dans le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au milieu du mot. Ainsi on écrit quelquefois, *j'avoûrai*, pour *j'avouerai*; nous *joûrons*, pour nous *jouerons ; dénoûment*, pour *dénouement*.

Syncope, en terme de Musique, est le prolongement sur le temps fort d'un son commencé sur le temps foible ; ainsi, toute note *syncopée* est à contre-temps, & toute suite de notes syncopées est une marche à contre-temps.

Il faut remarquer que la syncope n'existe pas moins dans l'harmonie, quoique le son qui la forme, au lieu d'être continu, soit frappé par deux ou plusieurs notes, pourvu que la disposition de ces notes qui répètent le même son, soit conforme à la définition.

La *syncope* a ses usages dans la mélodie pour l'expression & le goût du chant ; mais sa principale utilité est dans l'harmonie pour la pratique des dissonnances. La première partie de la *syncope* sert à la préparation : la dissonnance se frappe sur la seconde ; & dans une succession de dissonnances, la première partie de la *syncope* suivante sert en même temps à sauver la dissonnance qui précède, & à préparer celle qui suit.

SYNCOPER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Musique. Faire une syncope. *Cette note doit syncoper.*

SYNCRÉTISME ; substantif masc. & terme didactique. Conciliation, rapprochement de diverses sectes, de différentes communions. *Il n'y aura jamais de vrai syncrétisme que la tolérance civile.*

SYNCRÉTISTE ; substantif masculin & terme didactique. Celui qui cherche à concilier, à rapprocher diverses sectes, différentes communions. *La plupart des ouvrages des Syncrétistes sont oubliés.*

SYNDÉRÈSE ; substantif féminin & terme de dévotion. Remords de conscience. *Il a une syndérèse continuelle. Le défaut de syndérèse dans le crime caractérise une ame scélérate.*

SYNDESMOLOGIE ; substantif féminin & terme de Médecine. La partie de l'Anatomie qui traite des ligamens.

SYNDIC ; substantif masculin. *Syndicus.* Officier établi pour prendre soin des affaires d'une Communauté, d'un corps dont il est membre.

Le *Syndic* est chargé de répondre de la conduite du corps ; il fait & reçoit les mémoires qui regardent les affaires ou les intérêts de la Communauté ; il contrôle & corrige les actions & les fautes des particuliers qui dépendent de la Communauté, ou du moins il les fait blâmer ou réprimander dans les assemblées publiques. Dans le fond, le *Syndic* est en même temps l'agent & le censeur de la Communauté. La plupart des compagnies

de Paris & d'autres villes, comme les Universités & les Communautés des Arts & Métiers ont leur *Syndic*, aussi bien que la plupart des villes de Provence & de Languedoc.

On appelle aussi *Syndic*, celui qui est chargé de solliciter une affaire commune, & où il est intéressé lui-même; comme il arrive en particulier dans les directions, où il se trouve plusieurs créanciers d'un même débiteur qui a fait banqueroute, ou qui est mort insolvable.

Le premier Magistrat de la ville de Genève, s'appelle *Syndic*; il y a quatre *Syndics* pour chaque année; le plus ancien préside au Conseil des vingt-cinq, qui est Conseil principal de la ville, & où l'on décide de toutes les affaires, tant civiles que politiques: les trois autres *Syndics* élus ne peuvent revenir en charge qu'au bout de quatre ans; de sorte que le Syndicat roule entre seize personnes, que l'on choisit toujours dans le nombre de ceux qui composent le Conseil des vingt-cinq.

Syndic est aussi le titre que le Roi Louis XIV a accordé par les Arrêts de son Conseil d'Etat pour l'érection des Chambres particulières de Commerce dans quelques villes du Royaume, aux Marchands, Négocians ou autres qui composent ces Chambres. Ceux de Rouen sont appelés *Syndics du Commerce de la Province de Normandie*: à Lille, simplement *Syndics de la Chambre du Commerce*: dans les autres villes ce sont des Députés ou Directeurs.

SYNDICAL, ALE; adjectif. Qui a rapport au Syndicat. Il n'est guère usité qu'avec le mot chambre. *La chambre Syndicale des Libraires.*

SYNDICAT; substantif masculin. La charge, la fonction de Syndic. *Il exerça le Syndicat de sa Communauté pendant trois ans. Il refusa le Syndicat.*

SYNECDOQUE; substantif féminin. *Synecdoche.* Figure par laquelle on fait entendre le plus en disant le moins, ou le moins en disant le plus; on prend le genre pour l'espèce ou l'espèce pour le genre; le tout pour la partie, ou la partie pour le tout.

Voici les différentes sortes de *synecdoques* qu'on a remarquées.

Synecdoque du genre. Quand on dit *les mortels* pour *les hommes*, le terme de *mortels* pourroit encore comprendre les animaux qui sont sujets à la mort aussi bien que nous: ainsi, quand par les *mortels* on n'entend que les hommes, c'est une synecdoque du genre; on dit le *plus* pour le *moins*.

Dans l'Écriture Sainte, *créature* ne signifie ordinairement que les hommes; c'est encore ce qu'on appelle la *synecdoque du genre*.

Synecdoque de l'espèce. C'est lorsqu'un mot qui, dans le sens propre, ne signifie qu'une espèce particulière, se prend pour le genre, c'est ainsi qu'on appelle quelquefois *voleur*, un méchant homme. C'est alors prendre le *moins* pour marquer le *plus*.

Le mot de *corps* & le mot d'*ame* se prennent aussi quelquefois séparément pour tout l'homme: on dit populairement, sur-tout dans les Provinces, *ce corps-là* pour cet homme-là: *voilà un plaisant corps*; pour dire, *un plaisant personnage*. On dit aussi, qu'*il y a cent mille ames dans une ville*; c'est-à-dire, cent mille habitans.

Synecdoque dans le nombre. C'est

lorsqu'on met un singulier pour un pluriel, ou un pluriel pour un singulier; 1°. *le Germain révolté;* c'est-à-dire, *les Germains, les Allemands : l'ennemi vient à nous;* c'est-à-dire, les ennemis. 2°. Le pluriel pour le singulier. Souvent dans le style sérieux, on dit *nous*, au lieu de *je*. 3°. Un nombre certain pour un nombre incertain. *Il me l'a dit dix fois, vingt fois, cent fois, mille fois;* c'est-à-dire, *plusieurs fois*. 4°. Pour faire un compte rond, on ajoute ou l'on retranche ce qui empêche que le compte ne soit rond: ainsi on dit d'un homme qui n'a que quatre-vingt-dix-neuf ans & deux ou trois mois : *il a cent ans*.

La partie pour le tout & le tout pour la partie; ainsi la tête se prend quelquefois pour tout l'homme :

> Les Chrétiens vous devroient *une tête si chère :*

c'est-à-dire, une personne si précieuse, si fort aimée. Les Poëtes disent encore: *après quelques moissons, quelques étés, quelques hivers*, c'est-à-dire, *après quelques années*. *L'onde*, dans le sens propre, signifie une vague, un flot; cependant les Poëtes prennent ce mot ou pour la mer, ou pour l'eau d'une rivière, ou pour la rivière même :

> Vous juriez autrefois que cette onde rebelle
> Se feroit vers sa source une route nouvelle,
> Plutôt qu'on ne verroit votre cœur dégagé :
> Voyez couler ces flots dans cette vaste plaine;
> C'est le même penchant qui toujours les entraîne;
> Leur cours ne change point, & vous avez changé.

Nous disons : *il y a cent feux dans ce village;* c'est-à-dire, *cent familles*. On voit souvent dans les Poëtes *le Tibre* pour les Romains; *le Nil* pour les Égyptiens; *la Seine* pour les François.

> Chaque climat produit des favoris de Mars;
> La Seine a des *Bourbons*, le Tibre a des *Césars*.
>
> BOILEAU.

Le même Poëte dit ailleurs :

> Fouler aux pieds l'orgueil & du Tage & du Tibre.

Par le Tage, il entend les Espagnols; le Tage est une des plus célèbres rivières d'Espagne.

On se sert souvent du nom de *la matière*, pour marquer *la chose qui en est faite*. *Le fer* se prend pour l'épée : *périr par le fer*. *Virgile* s'est servi de ce mot pour le soc de la charrue :

> *At priùs ignotum ferro quàm scindimus æquor.*

Boileau a dit *l'airain*, pour dire, les canons.

> Et par cent bouches horribles
> *L'airain*, sur ces monts terribles,
> Vomit le fer & la mort.

SYNÉRÈSE; substantif féminin. Terme de grammaire grecque & latine. Contraction, réunion de deux syllabes en une seule dans un même mot. *Vemens* pour *vehemens*.

SYNESIUS, fut disciple de la fameuse Hypacie d'Alexandrie. Les Fidelles touchés de la régularité de ses mœurs, l'engagèrent à embrasser le Christianisme. Dé-

puté à Constantinople en 400, il présenta son livre *de la Royauté* à l'Empereur Arcadius, qui le reçut favorablement. On l'éleva dix ans après sur le trône épiscopal de Ptolémaïde. *Synesius* n'accepta cette dignité qu'avec beaucoup de répugnance. Elle lui paroissoit contraire à la vie philosophique qu'il avoit menée, & il n'étoit pas encore convaincu de tous les dogmes de la religion chrétienne. *Synesius* devenu Evêque, eut les vertus d'un Apôtre. Il célébra un Concile, & soulagea les indigens. Nous avons de lui cent cinquante-cinq *Épîtres*, des Homélies, & plusieurs autres ouvrages dont la meilleure édition est celle du Père Petau en grec & en latin, avec des notes. Ils méritent tous d'être lus, quoiqu'ils ne soient pas entièrement exempts des erreurs de la philosophie païenne. On y remarque de l'élégance, de la noblesse & de la pureté. On ignore l'année de la mort de cet homme illustre.

SYNÉVROSE; substantif féminin & terme d'Anatomie. Symphise ligamenteuse, ou connexion de deux os par le moyen des ligamens.

SYNODAL, ALE; adjectif *Synodalis*. Qui appartient au synode. *Statut synodal. Assemblée synodale. Règlemens synodaux.*

SYNODALEMENT; adverbe. *In synodo.* En synode. *Les statuts faits synodalement.*

SYNODATIQUE; adjectif masculin qui s'emploie aussi substantivement, & terme de Jurisprudence. Il se dit du droit que les Curés & les Abbés qui sont obligés d'assister aux synodes des Evêques, étoient tenus de leur payer. On l'appelle *synodatique*, parcequ'il se payoit ordinairement dans le synode; *& cathédratique*, parcequ'il se payoit *pro honore cathedra.*

Hincmar Archevêque de Reims, reprend plusieurs Evêques qui convoquoient de fréquens synodes pour percevoir plus souvent ce droit.

Quelques-uns prétendent que ce droit est le même que celui qu'on appeloit *circada*; mais d'autres tiennent que celui-ci est le même que le droit de procuration.

Quoi qu'il en soit de l'identité de ces deux droits, l'usage des synodatiques est très-ancien dans l'Eglise.

Le Concile de Braga en 572, en parle comme d'un usage déjà ancien qui l'autorise.

Ce réglement fut confirmé au septième Concile de Tolède en 646.

Gratien dans son décret rapporte plusieurs décisions des Conciles & des Papes sur cette matière.

Suivant un capitulaire de Charles-le-Chauve en 844, il étoit au choix de l'Evêque de percevoir le droit en deniers ou en argent.

Quelques Evêques l'ayant voulu augmenter, le Concile de Châlons-sur-Saône en 813, leur défendit de le faire.

Le Pape Honoré III écrivant à l'Évêque d'Assise, confond le cathédratique & le synodatique, & le met au nombre des droits dûs à l'Evêque dans les églises soumises à sa juridiction; il fixe ce droit à deux sous qui se payoient sur le pied que la monnoie étoit lorsque le droit avoit été établi, à moins qu'il n'y eût quelque accord au contraire.

Suivant ce qu'en dit Innocent III, ce droit n'étoit pas partout le même, & se payoit ailleurs qu'au synode.

Le Concile de Bourges en 1584, ordonna que le droit de cathédratique & autres, seroient payés par tout ecclésiastique sans distinction, à peine d'excommunication & autres poursuites extraordinaires.

Le payement en fut aussi ordonné par l'assemblée de Melun en 1579.

Dans les derniers siècles, ce droit ayant été contesté à plusieurs Evêques, la perception en a été négligée dans plusieurs Diocèses.

Dans l'assemblée du clergé de 1602, ce droit fut réclamé par l'Évêque d'Autun, & en 1605 le clergé fit des remontrances pour la conservation de ce droit & autres, qu'on refusoit de payer aux Evêques. Le Roi répondit qu'il vouloit qu'ils leur fussent conservés; mais qu'ils se contenteroient de ce que leur attribuoit l'article 20 de l'ordonnance de Blois.

M. Bignon portant la parole le 23 Février 1637, ne traita pas favorablement le synodatique : il établit que les Curés devoient assister au synode; mais qu'ils n'étoient tenus de payer pour cela aucune chose.

SYNODE; substantif masculin. Assemblée des Curés & autres Ecclésiastiques qui se fait par le mandement de l'Ordinaire ou autre supérieur ecclésiastique.

Il y a plusieurs sortes de synodes: ainsi,

Synode de l'Archidiacre, est la convocation que l'Archidiacre fait devant lui de tous les Curés de la campagne dans le Diocèse de Paris; il se tient le mercredi d'après le second Dimanche de Pâques.

Synode de l'Archevêque, est celui que tient l'Archevêque dans son Diocèse propre, comme chaque Evêque dans le sien.

Synode du grand Chantre, est celui que le Chantre de la Cathédrale tient pour les Maîtres & Maîtresses d'école.

Synode diocésain, est celui auquel sont convoqués tous les Curés & autres Ecclésiastiques d'un même Diocèse.

Synode épiscopal ou *de l'Evêque*, est la même chose que *synode diocésain* : l'objet de ces assemblées est de faire quelques réglemens & quelques réformations pour conserver la pureté des mœurs.

Les Conciles d'Orléans & de Vernon ordonnent la convocation des synodes tous les ans, & que tous les Prêtres, même les Abbés, seront tenus d'y assister.

Le Concile de Trente ordonne aussi la tenue du synode diocésain tous les ans, auquel doivent assister les exempts qui ne sont point sous Chapitres généraux, & tous ceux qui sont chargés du gouvernement des Eglises paroissiales ou autres séculières, même annexes.

Ces assemblées se faisoient même anciennement deux fois l'année au mois de Mai & aux calendes de Novembre.

Les Curés des Paroisses qui dépendent des Abbayes & Ordres exempts, ne sont pas dispensés d'assister au synode de l'Evêque, n'étant pas exempts de sa juridiction.

Le réglement de l'assemblée de Melun en 1579, ordonne aux Curés qui viennent au synode, de déférer à l'Evêque le nom de leurs paroissiens coupables de crimes publics, afin que le synode y pourvoie.

Synode national, est celui qui comprend le clergé de toute une nation.

Synode de l'Official, est celui que tient l'Official, où il convoque tous

tous les Curés de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris. Ce synode se tient le lundi de *Quasimodo*.

Les prétendus Réformés appellent aussi *synode*, l'assemblée de leurs ministres & de leurs anciens, pour ce qui regarde leur religion. *Le synode de Dordrecht pour la condamnation des Arminiens, est fameux dans l'histoire.*

SYNODIQUE; adjectif des deux genres. Il ne s'emploie guère que dans cette phrase affectée à l'histoire ecclésiastique, *lettres synodiques*, en parlant des lettres qui étoient écrites au nom des Conciles, aux Evêques absens.

On appelle en Astronomie, *mouvemens synodiques de la lune*, le mouvement de cet astre depuis une nouvelle lune jusqu'à l'autre: & *mois synodique*, le temps qui s'écoule entre deux lunes consécutives.

SYNONYME; adj. des deux genres qui s'emploie aussi substantivement. On entend communément par *synonymes*, dit M. l'Abbé Girard, des mots qui ne différant que par l'articulation de la voix, sont semblables par l'idée qu'ils expriment. Mais y a-t-il de ces sortes de mots? Il faut distinguer: si vous prenez le terme de *synonyme*, dans un sens étendu, pour une simple ressemblance de signification, il y a des termes synonymes, c'est-à-dire, qu'il y a des mots qui expriment une même idée principale. *Demander*, *interroger*, *questionner*, seront, en ce sens, des synonymes. Mais si par *synonymes*, vous entendez des mots qui ont une ressemblance de signification si entière & si parfaite, que le sens pris dans toute sa force & dans toutes ses circonstances, soit toujours & absolument le même, ensorte qu'un des synonymes ne signifie ni plus ni moins que l'autre; qu'on puisse les employer indifféremment dans toutes les occasions, & qu'il n'y ait pas plus de choix à faire entr'eux pour la signification & pour l'énergie, qu'entre les gouttes d'eau d'une même source pour le goût & pour la qualité; dans ce sens, il n'y a point de mots synonymes en aucune langue: ainsi, *demander*, *interroger*, *questionner*, auront chacun leur destination particulière. En effet, quoique l'on *questionne*, que l'on *interroge* & que l'on *demande* pour savoir, il semble que *questionner* fasse sentir un esprit de curiosité; qu'*interroger* suppose de l'autorité, & que *demander* ait quelque chose de plus honnête & de plus respectueux. L'espion *questionne* les gens. Le Juge *interroge* les criminels. Le soldat *demande* l'ordre au Général.

Les savans ont observé de pareilles différences entre plusieurs autres mots que les jeunes gens, & ceux qui manquent de goût & de réflexion, regardent comme autant de synonymes.

M. *de la Bruyere* remarque « qu'entre toutes les différentes » expressions qui peuvent rendre » une seule de nos pensées, il n'y » en a qu'une qui soit la bonne; » que tout ce qui n'est point ex» primé clairement est foible & » ne satisfait pas un homme d'es» prit ».

Voici les principales raisons pour lesquelles il n'y a point de synonymes parfaits.

1°. S'il y avoit des synonymes parfaits, il y auroit deux langues dans une même langue. Quand on a trouvé le signe exact d'une idée, on n'en cherche pas un autre. Les

mots anciens & les mots nouveaux d'une langue, sont synonymes: *maints* est synonymes de plusieurs: mais le premier n'est plus en usage; c'est la grande ressemblance de signification, qui est cause que l'usage n'a conservé que l'un de ces termes, & qu'il a rejeté l'autre comme inutile. L'usage, ce tyran des langues, y opère souvent des merveilles que l'autorité de tous les Souverains ne pourroit jamais y opérer.

2°. Il est fort inutile d'avoir plusieurs mots pour une seule idée; mais il est très-avantageux d'avoir des mots particuliers pour toutes les idées qui ont quelque rapport entre elles.

3°. On doit juger de la richesse d'une langue par le nombre des pensées qu'elle peut exprimer, & non par le nombre des articulations de la voix. Une langue sera véritablement riche, si elle a des termes pour distinguer, non-seulement les idées principales, mais encore leurs différences, leurs délicatesses, le plus ou le moins d'énergie, d'étendue, de précision, de simplicité & de composition.

4°. Il y a des occasions où il est indifférent de se servir d'un de ces mots qu'on appelle *synonymes*, plutôt que d'un autre; mais il y a aussi des occasions où il est beaucoup mieux de faire un choix: il y a donc de la différence entre ces mots; ils ne sont donc pas exactement synonymes.

Lorsqu'il ne s'agit que faire entendre l'idée commune, sans y joindre ou sans exclure les idées accessoires, on peut employer indistinctement l'un ou l'autre de ces mots, puisqu'ils sont tous deux propres à exprimer ce qu'on veut faire entendre; mais cela n'empêche pas que chacun d'eux n'ait une force particulière qui le distingue de l'autre, & à laquelle il faut avoir égard, selon le plus ou le moins de précision que demande ce qu'on veut exprimer.

Ce choix est un effet de la finesse de l'esprit, & suppose une grande connoissance de la langue.

SYNONYMIE; substantif féminin. Figure de Rhétorique où l'on emploie plusieurs paroles qui ont à peu près la même signification, dans le dessein d'amplifier ou d'enfler le discours. Tel est ce passage de *Cicéron*: *abiit*, *evasit*, *erupit*; « il s'en est allé, il a pris la fuite, » il s'est échappé »; pour dire que *Catilina* est sorti de Rome.

Ces prétendus mots synonymes sont comme autant de coups de pinceau qui font paroître les traits qui n'étoient pas assez formés; mais, quand ils sont inutiles, ils sont vicieux, comme les seconds coups de pinceau gâteroient ce qui est fini; aussi on critique ce vers de *Boileau*,

> Fuir d'un si grand fardeau la charge trop pesante;

parce qu'il y a trop de ressemblance entre *charge* & *fardeau*, & qu'on ne dit jamais *la charge d'un fardeau*. Si ces sortes de synonymes sont vicieux, il faut condamner ce grand nombre d'épithètes dont les mauvais Orateurs, & sur-tout les mauvais Poëtes chargent leurs discours.

SYNOQUE; adjectif féminin qui s'emploie aussi substantivement. Il se dit d'une fièvre qui est continue sans redoublement. *On distingue deux espèces de fièvres synoques; la*

synoque simple & la synoque putride.

SYNOVIAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a rapport à la synovie. *Les glandes synoviales servent à séparer la synovie.*

SYNOVIE; substantif féminin, & terme de Médecine. La liqueur visqueuse & mucilagineuse qui se trouve dans l'intérieur des articulations, dans les gaînes des tendons, *&c.* Afin de prévenir le desséchement qui ne manqueroit point de survenir à raison des froissemens réitérés, auxquels les extrêmités osseuses articulées se trouvent continuellement exposées. Quelquefois cette même liqueur, qui peut être comparée au blanc d'œuf par les différens états où elle se trouve, donne lieu à d'autres fâcheuses maladies, soit dans les articulations, soit dans les gaînes des tendons. Plusieurs prétendent encore qu'elle est le véritable siège de la goutte.

Lorsque cette humeur vient à s'épaissir jusqu'au point de faire corps avec les deux parties osseuses, il en résulte une anchylose, maladie fâcheuse qui demande de prompts secours dans son origine. Lorsqu'on connoît que l'articulation tend à se coller, il faut faire beaucoup d'exercice qui fasse agir cette articulation, la remuer souvent, user de fondans, *&c.*

SYNTAXE; substantif féminin. *Syntaxis.* Arrangement, construction des mots & des phrases selon les règles de la grammaire.

Il signifie aussi, les règles de l'arrangement des mots & des phrases.

Cet arrangement suppose dans toutes les langues, 1°. l'union, 2°. l'accord des mots.

1°. Quant à l'union des mots la syntaxe françoise apprend en quel cas l'article & la préposition doivent accompagner le nom; en quels cas ils doivent ou peuvent être supprimés; elle enseigne la même chose pour les pronoms avant le verbe, *&c.*

2°. Par rapport à l'accord des mots, la syntaxe nous dit que l'article, l'adjectif, le pronom doivent être au même genre & au même nombre que leur substantif; que le verbe doit prendre la personne & le nombre du sujet auquel il se rapporte: que le mot régi doit paroître sans préposition ou avec une préposition selon que l'exige le mot régissant, *&c.*

Voyez pour les détails relatifs à la syntaxe, les différentes parties du discours, comme ARTICLE, PARTICIPE, VERBE, *&c.*

SYNTAXE, signifie aussi le livre qui comprend les règles de la syntaxe.

SYNTHÈSE; substantif féminin, & terme didactique. Méthode de composition. Elle est opposée à l'analyse. On se sert de la synthèse pour chercher la vérité par des raisons tirées de principes établis comme certains, & des propositions que l'on a déjà prouvées, afin de passer ainsi à la conclusion par un enchaînement régulier de vérités connues ou prouvées.

En Chirurgie, on appelle *synthèse*, l'opération par laquelle on réunit les parties divisées, comme les lèvres d'une plaie.

En Pharmacie, on appelle *synthèse*, la composition des remèdes.

SYNTHÉTIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient à la synthèse. *Méthode synthétique.*

SYNTHÉTIQUEMENT; adv. D'une manière synthétique.

SYNTONIQUE; adjectif des deux

genres, & terme de Musique. C'est l'épithète par laquelle Aristoxène distingue celle des deux espèces du genre diatonique ordinaire, dont le tétracorde est divisé en un sémi-*ton* & deux tons égaux : au lieu que dans le diatonique mol, après le sémi-*ton*, le premier intervalle est de trois quarts de *ton*, & le second de cinq.

Outre le genre *syntonique* d'Aristoxène, appelé aussi *diatono-diatonique*, Ptolémée en établit un autre par lequel il divise le tétracorde en trois intervalles : le premier, d'un sémi-*ton* majeur ; le second, d'un *ton* majeur ; & le troisième, d'un *ton* mineur. Ce diatonique dur ou *syntonique* de Ptolémée nous est resté, & c'est aussi le diatonique unique de Dydime ; à cette différence près, que Dydime ayant mis ce *ton* mineur au grave, & le *ton* majeur à l'aigu, Ptolémée renversa cet ordre.

SYNUSIASTES ; (les) Hérétiques qui soutenoient qu'il n'y avoit dans JÉSUS-CHRIST, qu'une seule nature & une seule substance. Ils nioient que le Verbe eût pris un corps dans le sein de la Vierge, mais ils prétendoient qu'une partie du Verbe Divin, s'étant détachée du reste, s'y étoit changée en chair & en sang : par conséquent, ils croyoient que J. C. étoit consubstantiel au père, non-seulement par rapport à sa Divinité, mais aussi par rapport à son humanité & à son corps humain.

SYPHAX ; Roi d'une partie de la Numidie, quitta les Romains pour les Carthaginois. Il épousa ensuite *Sophonisbe*, qui avoit été promise à *Massinissa*, à qui il déclara la guerre. Il fut vaincu & fait prisonnier près de Cyrtha, avec *Sophonisbe*, l'an de Rome 551, le 203 avant J. C. Les Romains donnèrent à *Massinissa* une partie des Etats de son ennemi.

SYRACUSE ; ancienne & fameuse ville Episcopale de Sicile, dans la vallée de Noto, sur la mer, à 29 lieues, sud-ouest, de Messine, & à 44 lieues, sud-est, de Palerme ; sous le 33[e] degré de longitude, & le 37[e] 4 minutes de latitude.

Cette ville étoit autrefois très-grande & très-puissante, mais elle est fort déchue de son ancien lustre. Elle fut souvent assiégée sans être prise ; mais enfin, Marcellus, qui avoit eu la Sicile pour département, réduisit toute cette île sous la puissance du peuple Romain, en se rendant maître de Syracuse, qui fut emportée malgré le génie d'Archimède, qui employoit tout son savoir à défendre sa patrie. On prétend que les richesses qui furent pillées par les Romains au sac de *Syracuse*, égaloient celles qui furent trouvées bientôt après à Carthage. Il n'y eut que le trésor des Rois de *Syracuse* qui ne fut point pillé par le soldat. Marcellus le réserva pour être porté à Rome dans le trésor public.

On disoit communément que *Syracuse* produisoit les meilleurs hommes du monde, quand ils se tournoient à la vertu, & les plus méchans, lorsqu'ils s'adonnoient au vice ; quoique portés naturellement à la volupté, les fâcheux accidens qu'ils essuyèrent, les remirent dans le devoir. Ils défendirent aux femmes les robes riches & mêlées de pourpre, à moins qu'elles ne voulussent se déclarer courtisanes publiques, & les mêmes lois défendoient aux hommes d'avoir de semblables ornemens, s'ils ne vou-

soient passer pour gens qui servoient à corrompre les femmes.

SYRACUSAIN, AINE; adject. qui s'emploie aussi substantivement. Qui appartient à Syracuse, qui est de Syracuse. *Les Syracusains soutinrent la guerre contre les Athéniens, contre les Carthaginois & contre les Romains.*

SYRIAM; ville des Indes orientales, dans le Royaume de Pégu, au confluent des revières de Pégu & d'Ava, près de la mer.

SYRIE; grande contrée d'Asie, qui, selon les anciens, s'étendoit du nord au midi, depuis les Monts Amanus & Taurus, jusqu'à l'Egypte & l'Arabie pétrée; & d'occident en orient, depuis la mer Méditerranée jusqu'à l'Euphrate, & l'Arabie déserte dans l'endroit où l'Euphrate prend son cours vers l'orient. Strabon dit même que les peuples qui demeuroient au-delà de l'Euphrate, & ceux qui habitoient en-deçà, avoient la même langue, & il ajoute que le nom de *Syrien* s'étendoit depuis la Babylonie jusqu'au golfe Issicus, & autrefois même depuis ce golfe jusqu'au Pont-Euxin; il fait voir que les Cappadociens, tant ceux qui habitoient le Mont Taurus, que ceux qui demeuroient sur le bord du Pont-Euxin, avoient été appelés *Leuco-Syri*, c'est-à-dire, Syriens blancs.

La *Syrie* est nommée dans l'Hébreu, *Aram* ou *Paddam-Aram*; & Laban est dit *Araméen* ou *Syrien*, comme traduisent les Septante. Les Araméens ou les Syriens occupoient la Mésopotamie, la Chaldée, une partie de l'Arménie, la Syrie proprement dite, comprise entre l'Euphrate à l'orient, la Méditerranée à l'occident, la Cilicie au nord, la Phénicie, la Judée, & l'Arabie déserte au midi.

Les Hébreux étoient Araméens d'origine, puisqu'ils venoient de Mésopotamie, & qu'il est dit que Jacob étoit un pauvre Araméen. L'écriture désigne ordinairement les Provinces de *Syrie*, par la ville qui en étoit la capitale; elle dit, par exemple, la *Syrie* de Damas, la *Syrie* d'Emoth, la *Syrie* de Rohob, *&c.* mais les Géographes partagent la *Syrie* en trois parties; savoir, la *Syrie* propre, ou la haute *Syrie*, la *Célé-Syrie*, c'est-à-dire, la basse *Syrie*, proprement la *Syrie* creuse; & la *Syrie* Palestine.

La haute *Syrie* contenoit la Comagène, la Cyrrhétique, la Séleucide & quelques autres petits pays, & s'étendoit depuis le Mont Aman au septentrion, jusqu'au Liban au midi; elle fut appelée dans la suite la *Syrie Antiochienne.* La seconde commençoit au Liban, & alloit jusqu'à l'Anti-Liban; elle renfermoit Damas & son territoire; & parceque ce n'étoit presque que des vallons entre ces deux hautes chaînes de montagnes, on l'appeloit *Célé-Syrie* ou *Syrie creuse.* De l'Anti-Liban jusqu'à la frontière d'Égypte, étoit la *Syrie Palestine.* Toute la côte de ces deux dernières, étoit ce que les Grecs appeloient la Phénicie, depuis Arad jusqu'à Gaza.

La *Syrie* propre devint un grand Royaume, lorsque l'Empire d'Alexandre fut divisé entre ses Capitaines, après sa mort. Ce royaume commença l'an du monde 3692, c'est-à-dire 312 ans avant l'Ère Vulgaire. Il a duré 249 ans, & a eu 27 Rois. Séleucus I, surnommé Nicator, fut le premier de ses Rois; & Antiochus XIII, nommé l'Asiatique, fut le dernier. Pompée, vainqueur

de l'orient, le dépouilla du Royaume de *Syrie*, l'an du monde 3941, & ne lui laissa que Comagène. Ainsi finit ce Royaume, qui étant assujetti aux Romains, devint une Province Romaine.

Les Sarrasins se rendirent maîtres de la *Syrie* dans le septième & le huitième siècle; les Chrétiens dans les croisades, leur en prirent une partie, mais dont ils ne jouirent que peu de temps, sous Godefroi de Bouillon. Les Sarrasins y rentrèrent bientôt & laissèrent la *Syrie* aux Sultans d'Egypte, à qui les Turcs l'enlevèrent. Ce pays se nomme aujourd'hui *Sourie* ou *Soristan*.

SYRIEN, Sophiste d'Alexandrie, vers 470, avoit composé, 1°. *quatre livres* sur la république de Platon. 2°. *sept livres* sur la république d'Athènes. 3°. Des *Commentaires* sur *Homere*. Tous ces ouvrages sont perdus, & on doit les regretter.

SYRIEN, ENNE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui appartient à la Syrie, qui est de Syrie.

SYRINGOTOME; substantif masculin. Instrument dont le Chirurgien se sert pour couper les sinus fistuleux à l'anus.

SYRINX; nom d'une Naïade dont l'histoire est rapportée au mot PAN.

SYROP; *voyez* SIROP.

SYSSARCOSE; substantif féminin & terme d'Anatomie. Symphise charnue, ou liaison des os par le moyen des chairs.

SYSTALTIQUE; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Qui a la vertu de contracter, de resserrer. On donne cette épithète au mouvement du cœur, des artères, & de toutes les parties qui, par leur vertu élastique, se contractent, se resserrent continuellement & alternativement, broyent les liquides & en accélèrent le mouvement progressif.

SYSTÉMATIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient au système. *Ordre systématique. Esprit systématique.*

SYSTÉMATIQUEMENT; adverbe. D'une manière systématique.

SYSTÈME; substantif masculin. *Systema.* Assemblage de plusieurs propositions, de plusieurs principes vrais ou faux, liés ensemble, & des conséquences qu'on en tire, & sur lesquels on établit une opinion, une doctrine, un dogme, *&c.*

On peut remarquer dans les ouvrages des Philosophes trois sortes de principes, d'où se forment trois sortes de systèmes. Les uns sont des maximes générales ou arbitraires. On exige qu'ils soient si évidens ou si bien démontrés qu'on ne les puisse révoquer en doute. La vertu que les Philosophes leur attribuent est si grande, qu'il étoit naturel qu'on travaillât à les multiplier. Les Métaphysiciens se sont en cela distingués; Descartes, Mallebranche, Leibnitz, *&c.* chacun nous en a prodigué, & nous ne devons plus nous en prendre qu'à nous-mêmes, si nous ne pénétrons pas les choses les plus cachées. Les principes de la seconde espèce sont des suppositions qu'on imagine pour expliquer les choses dont on ne sauroit d'ailleurs rendre raison. Si les suppositions ne paroissent pas impossibles, & si elles fournissent quelque explication des phénomènes connus, les philosophes ne doutent pas qu'ils n'ayent découvert les vrais ressorts de la nature. Une supposition qui donne des dénouemens heureux, ne leur paroît pas pouvoir être

fausse. Delà cette opinion que l'explication des phénomènes prouve la vérité d'une supposition, & qu'on ne doit pas tant juger d'un système par ses principes que par la manière dont il rend raison des choses. C'est l'insuffisance des maximes abstraites qui a obligé d'avoir recours à ces sortes de suppositions. Les métaphysiciens ont été aussi inventifs dans cette seconde espèce de principes que dans la première. Les troisièmes principes sont des faits que l'expérience a recueillis, qu'elle a consultés & constatés. C'est sur les principes de cette dernière espèce que sont fondés les systèmes les plus solides.

Rien n'est plus dangereux en physique & plus capable de conduire à l'erreur, que de se hâter de faire des systèmes, sans avoir auparavant le nombre de matériaux nécessaires pour les construire. Ce n'est souvent qu'après un très grand nombre d'expériences qu'on parvient à entrevoir la cause d'un effet, il y en a même plusieurs sur lesquelles des expériences répétées & variées à l'infini, n'ont pu encore nous éclairer.

Système, en termes d'Astronomie, se dit de la supposition d'un certain arrangement des différentes parties qui composent l'univers, d'après laquelle hypothèse les astronomes expliquent tous les phénomènes ou apparences des corps célestes, *&c.*

Il y a dans l'Astronomie trois *systèmes* principaux, sur lesquels les philosophes ont été partagés : le *système* de Ptolémée, celui de Copernic & celui de Tycho Brahé.

Le *systèm*e de Ptolémée place la terre immobile au centre de l'univers, & fait tourner les cieux autour de la terre d'orient en occident; de sorte que tous les corps célestes, astres & planètes, suivent ce mouvement.

Pour ce qui est de l'ordre & des distances des différens corps qui entrent dans ce système: les voici. D'abord la lune tourne autour de la terre; ensuite Vénus, puis Mercure, le Soleil, Mars, Jupiter & Saturne. Tous les astres, selon Ptolémée, tournoient autour de la terre en vingt quatre heures, & ils avoient outre cela un mouvement particulier par lequel ils achevoient leurs révolutions annuelles.

Les principaux partisans de ce système sont Aristote, Hypparque, Ptolémée & un grand nombre d'anciens philosophes que tout l'univers a suivis pendant plusieurs siècles, & que suivent encore plusieurs colléges d'où l'on a banni la liberté de philosopher; mais les observations des derniers temps ont entièrement détruit ce système, & même aujourd'hui on ne manque pas de démonstrations pour l'anéantir absolument.

En effet les observations nous apprennent qu'en quelque lieu que l'on place le Soleil, il faut nécessairement reconnoître qu'il est renfermé dans l'orbite de Vénus, puisque cette planète paroît passer tantôt derrière le Soleil, tantôt entre le Soleil & la terre. Donc l'orbite du Soleil ne sauroit entourer celle de Vénus, comme elle l'entoure dans le système de Ptolémée. Il en est de même de Mercure qui est presque perpétuellement plongé dans les rayons du Soleil, & qui parcequ'il s'en écarte beaucoup moins que Vénus, doit par cette raison avoir une orbite beaucoup plus petite.

D'ailleurs nous n'exposons ici que

ce qu'il y a de plus simple dans le système de Ptolémée. Si nous y ajoutions tous les cieux de cristal qu'il imaginoit pour rendre raison des différens phénomènes célestes, c'en seroit assez à un bon esprit pour rejeter entièrement cette hypothèse.

Le *système* de Copernic place le Soleil immobile au centre de l'univers, si ce n'est qu'il donne au soleil un mouvement de rotation autour de son axe.

Autour de lui tournent d'occident en orient, & dans différentes orbites, Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter & Saturne.

La lune tourne dans une orbite particulière autour de la terre, & elle l'accompagne dans tout le cercle qu'elle décrit autour du Soleil.

Quatre satellites tournent de même autour de Jupiter, & cinq autour de Saturne.

Dans la région des planètes sont les comètes qui tournent autour du Soleil, mais sur des orbites fort excentriques, le Soleil étant placé dans un de leurs foyers.

A une distance immense, au-delà de la région des planètes & des comètes, sont les étoiles fixes.

Les étoiles, eu égard à l'immensité de leur distance, & au peu de rapport qu'elles paroissent avoir à notre monde, ne sont pas censées en faire partie. Il est très-probable que chaque étoile est elle-même un soleil & le centre de l'univers & de son immensité, & toutes les observations s'accordent à en prouver la vérité.

Le système qu'on vient d'exposer est le plus ancien; c'est le premier qui ait été introduit par Pythagore en Grèce & en Italie, où il a été appelé pendant plusieurs siècles le *système pythagoricien*: il fut suivi par Philolaüs, Platon, Archimède, &c. Il se perdit sous le règne de la philosophie péripatéticienne; mais enfin il fut remis en vigueur heureusement il y a plus de deux cens ans par Nicolas Copernic dont il porte aujourd'hui le nom.

Le *système* de Tycho-Brahé revient à plusieurs égards, à celui de Copernic; mais dans celui de Tycho-Brahé on suppose la terre immobile; on supprime son orbite que l'on remplace par l'orbite du Soleil qui tourne autour de la Terre, tandis que toutes les autres planètes, excepté la Lune & les satellites, tournent autour de lui.

Mais il n'y a aucune raison ni aucun phénomène dans la nature qui oblige d'avoir recours à un subterfuge si manifeste, que l'Auteur n'a employé lui-même que par le motif de la persuasion superstitieuse où il étoit que c'étoit une chose contraire à l'écriture, que de supposer le Soleil immobile & la Terre en mouvement; ce scrupule n'a pas donné un échec bien considérable au vrai système.

L'écriture dans les endroits où elle semble supposer le mouvement de la Terre, parle conformément aux idées vulgairement reçues & aux simples apparences. C'est pourquoi on ne sauroit taxer d'hérésie ceux qui soutiennent l'opinion contraire, une telle matière n'intéressant ni les mœurs ni la foi. D'ailleurs la loi découverte par Kepler dans les mouvemens des planètes, & expliquée si heureusement par le célèbre Newton, fournit une démonstration directe contre le système de Tycho-Brahé.

Kepler a observé que les temps des révolutions des planètes autour

du

du Soleil, avoient un certain rapport avec leurs distances à cet astre, & on a trouvé que la même loi s'observoit dans les satellites de Jupiter & de Saturne, & M. Newton a fait voir que cette loi si admirable étoit une suite nécessaire de la gravitation de toutes les planètes vers le Soleil, & de la gravitation des satellites vers leurs planètes principales en raison inverse du carré des distances. Desorte que si la Lune & le Soleil tournoient autour de la Terre, il faudroit que ces deux planètes gravitassent ou pesassent vers la Terre, comme font les autres planètes vers le Soleil, & que les temps des révolutions du Soleil & de la Lune autour de la Terre fussent entre eux dans le rapport que la loi de Kepler établit; c'est-à-dire, comme les racines carrées des cubes de leurs distances à la Terre. Or ces temps ne sont point du tout dans ce rapport; d'où il s'ensuit que le Soleil & la Lune ne tournent point autour de la Terre comme centre commun.

On se sert aussi en général du mot de *systême*, pour marquer une certaine disposition ou arrangement que plusieurs corps ont les uns par rapport aux autres. Ainsi dans la mécanique l'assemblage de plusieurs corps qui se meuvent ou qui sont en repos sur un plan ou sur une surface quelconque, s'appelle un *systême* de corps; une verge chargée de trois corps, est un systême de trois corps, *&c.*

SYSTILE; substantif féminin & terme d'Architecture. Bâtiment où les colonnes sont placées moins près les unes des autres, que dans les pycnostiles; la mesure de cet espacement est d'ordinaire de deux diamètres, ou de quatre modules entre deux fûts.

SYSTOLE; substantif féminin & terme d'Anatomie. Mouvement naturel & ordinaire du cœur lorsqu'il se resserre. *La systole & la diastole. Lower & Drake prétendent que la systole est l'état naturel du cœur & que la diastole est son état violent: Boerhaave prétend au contraire, que la systole est l'état violent & la diastole l'état naturel.*

SYZYGIE; substantif féminin & terme d'Astronomie. Terme dont on se sert également pour marquer la conjonction & l'opposition d'une planète avec le soleil, & sur-tout le temps de la nouvelle lune & celui de la pleine lune.

On sait dans l'Astronomie physique que la force qui diminue la pesanteur de la lune dans les *syzygies* est double de celle qui l'augmente dans les quadratures; ensorte que dans les *syzygies* la pesanteur de la lune est diminuée en partie par l'action du soleil; & cette partie est à la pesanteur totale, comme 1 est à 89, 36: au lieu que dans les quadratures sa pesanteur augmentée est à la pesanteur totale comme 1 est à 178, 73.

Quand la lune est dans les *syzygies*, ses apsides sont rétrogrades.

Quand la lune est dans les *syzygies*, les nœuds se meuvent très-vîte contre l'ordre des signes; ensuite leur mouvement se rallentit petit à petit jusqu'à ce qu'ils parviennent au repos, lorsque la lune arrive aux quadratures.

Enfin quand les nœuds arrivent aux *syzygies*, l'inclinaison de l'orbite est la plus petite de toutes.

Ajoutez que ces différentes inégalités ne sont pas égales à chaque *syzygie*, mais toutes un peu plus

grandes dans la conjonction que dans l'oppoſition.

C'eſt au célèbre M. Newton que nous devons l'explication de toutes ces inégalités que les Aſtronomes ont obſervées ſi long-temps, ſans en pouvoir pénétrer la cauſe. Ce célèbre Philoſophe a fait voir qu'elles étoient la ſuite de l'action du ſoleil ſur la lune, & il a employé toute une ſection du livre premier de ſes principes à expliquer en détail ces différentes inégalités, & à faire voir comment l'action du ſoleil ſur la lune les produiſoit. Cette ſection eſt la onzième de ce premier livre; & la propoſition dans laquelle il développe les cauſes des inégalités dont ils s'agit, eſt la ſoixante-ſixième qui a un grand nombre de corollaires. Non-ſeulement ce grand Géomètre les a expliquées, il a donné auſſi le moyen de les calculer par la théorie de la gravitation; & ſes calculs répondent très-bien aux obſervations. Cet accord a été confirmé depuis d'une manière plus indubitable par les Géomètres qui dans ces derniers temps ont travaillé à la théorie de la lune.

SZASCOWA; petite ville de Pologne au palatinat de Rava, entre Varſovie & Lencici.

SZUCZA; ville de la Pruſſe Polonoiſe, dans le palatinat de Culm, ſur la Viſtule, à trois lieues de Culm.

T

T T

T; ſubſtantif maſculin. Lettre conſonne, la vingtième de l'alphabet françois. On prononce ordinairement *té*, mais il ſeroit plus à propos de prononcer *te*, pour rendre plus faciles les élémens de l'art de lire.

Nous avons parlé au mot ORTHOGRAPHE, de l'abus qu'on fait de cette lettre en l'employant dans certains mots au lieu de la lettre *s*, ou en la redoublant ſans néceſſité.

Lorſque le temps d'un verbe terminé par une voyelle, eſt ſuivi immédiatement des pronoms, *il*, *elle*, *on*, on met un *t* entre le verbe & le pronom, uniquement pour empêcher l'hiatus. *Aime-t-il. Jouera-t-elle. A-t-on fait.*

Le T, eſt le caractère qui diſtingue la monnoie fabriquée à Nantes.

T, dans les anciens monumens, ſignifie aſſez ſouvent *Titus* ou *Tullius*.

T, étoit auſſi une lettre numérale qui ſignifioit 160, & 160 mille lorſqu'il y avoit une barre horiſontale au-deſſus, comme $\overline{T}$.

T, en Muſique, s'écrit quelquefois dans les partitions pour déſigner la partie de la taille, lorſque cette taille prend la place de la baſſe, & qu'elle eſt écrite ſur la même portée, la baſſe gardant le tacet.

Quelquefois dans les parties de ſymphonie le T ſignifie *tous* ou *tutti*, & eſt oppoſé à la lettre S, ou au mot *ſeul* ou *ſolo*, qui alors doit né-

cessairement avoir été écrit auparavant dans la même partie.

T, en terme de Chirurgie, est le nom d'un bandage ainsi appelé à cause de sa figure. Il est destiné à contenir l'appareil convenable à l'opération de la fistule à l'anus, aux maladies du périnée & du fondement.

T, en terme de Mines ou d'Artillerie, se dit d'une figure qui a beaucoup de rapport à celle d'un *T*, & qui se forme par la disposition & l'arrangement des fourneaux, chambres ou logemens qui se font sous une pièce de fortification pour la faire sauter.

TA; pronom possessif féminin. *Ta femme. Ta main. Ta tête. Ta justice. Ta philosophie. Ta hauteur.* Devant les noms féminins qui commencent par une voyelle ou par *h* sans aspiration, on dit, *ton* au lieu de *ta. Ton amitié. Ton aimable sœur. Ton humeur.*

Le pluriel de *ta* est *tes. Tes jambes. Tes métairies. Tes chemises.*

Le monosyllabe du singulier est bref & celui du pluriel long.

TAATA; ville de la haute Égypte, à cent lieues du Caire, & à une demi-lieue du Nil.

TABAC; substantif masculin; ou Nicotiane, substantif féminin. *Nicotiana.* Plante très-usitée, dont on distingue trois espèces principales: savoir, le *grand tabac*, le *moyen* & le *petit*.

La Nicotiane a large feuille, qui est le grand & le vrai tabac mâle, a sa racine blanche, fibreuse, d'un goût fort âcre. Elle pousse une tige à la hauteur de cinq ou six pieds, grosse comme le pouce, ronde, velue, remplie de moëlle blanche: ses feuilles sont amples, sans queue, alternes, velues, nerveuses, de couleur verte-pâle, un peu jaunâtres, glutineuses au toucher, d'un goût âcre; elles teignent la salive; elles sont attachées à la tige par de larges appendices. Le haut de la tige se divise en plusieurs rejetons, qui soutiennent des fleurs faites en godets, découpées en cinq parties, de couleur purpurine: à ces fleurs succèdent des fruits membraneux, oblongs, partagés en deux loges contenant beaucoup de semences petites & rougeâtres: toute la plante a une odeur forte, ainsi que la suivante. C'est une plante d'été chez nous; cependant elle endure quelquefois un hiver modéré dans nos jardins; elle fleurit comme les autres nicotianes en Juillet & Août, dans notre pays, & y est ordinairement annuelle; au lieu que dans le Brésil où la terre est bonne & l'air toujours tempéré, elle fleurit continuellement, & vit dix ou douze ans. Sa graine se peut conserver dix années en sa fécondité, & les feuilles près de cinq avec toute leur force.

La Nicotiane a feuille étroite, ou le Tabac de Virginie, ou le Pétun des Amazones, est une plante qui ne diffère de la précédente que par ses feuilles, qui sont plus étroites & plus pointues, & attachées à leur tige par des queues assez longues.

La Nicotiane a feuille ronde, ou petite Nicotiane, ou Tabac femelle, ou faux Tabac, ou Tabac du Mexique, a sa racine quelquefois simple & grosse comme le petit doigt, d'autres fois elle est divisée en plusieurs fibres tendres, blanchâtres & rampantes. Elle pousse une tige à la hauteur d'un à deux pieds, ronde, dure, velue, grosse comme le doigt, rameuse, gluti-

neuse au toucher. Ses feuilles sont espacées & alternes, oblongues, grasses, de couleur verte-brunâtre, & attachées à des queues courtes. Ses fruits & ses semences sont semblables à ceux des espèces précédentes; mais ses fleurs sont jaunes verdâtres. Il leur succède des capsules arrondies, qui dans la maturité s'ouvrent en deux parties, remplies d'un nombre infini de menues semences d'un jaune tanné & d'un goût âcre.

Cette plante, ainsi que les précédentes espèces, nous vient originairement d'Amérique; elle est annuelle: par la culture elle s'est comme naturalisée dans toute l'Europe; car dès qu'une fois elle est transplantée dans un jardin, elle y multiplie tous les ans avec abondance, & commence à paroître au mois de Mai: au reste elle se renouvelle aisément de graine. Clusius dit que ce tabac femelle est bon à la plupart des maladies auxquelles sert le véritable pétun, mais qu'il est beaucoup plus foible; aussi a-t-il peu d'odeur en comparaison des autres.

Les continuateurs de la matière Médicale de M. Geoffroy, disent qu'en Espagne & en Portugal le tabac demeure toujours vert comme le citronnier; mais dans les pays froids, il périt aux premières gelées, & l'hiver on ne le peut conserver que très-difficilement dans les serres, en pots ou en caisses. En Amérique il vient très-haut, surtout le mâle, & son odeur est très-pénétrante: on emploie indifféremment les feuilles des deux premières espèces pour faire le tabac en corde, à mâcher & en poudre, dont l'usage est si commun. C'est en Août & en Septembre qu'on ramasse les feuilles des plantes dont on a coupé les sommités des tiges pour les empêcher de fleurir. C'est moins par la diversité des feuilles de nicotiane, que par la préparation qu'on leur fait subir, en y mêlant du sirop de sucre, ou de l'eau de pruneau, de l'eau de bois de violette ou de bois de rose, qu'on parvient à produire de la différence dans les sortes de tabac connus sous les noms de *Scafarlati du levant*, de *Canasse*, d'*Andouille de S. Vincent* ou *Cigale d'Amérique*, de *Rolle de Montauban*, de *Briquet du Brésil*, &c. La nature du climat, le temps de la récolte, l'espèce de lessive dont on arrose les feuilles, le mélange du tabac d'un pays avec celui d'un autre, tout contribue à lui donner une certaine couleur, saveur & odeur. Celui de la Havanne & de Séville, vulgairement appelé *tabac d'Espagne*, est préparé sans aucune drogue odoriférante.

Lorsqu'on veut cultiver du tabac, ce doit être dans une terre grasse & humide, exposée au midi, labourée & engraissée avec du fumier consommé: on le sème en France à la fin de Mars; les Indiens & les Espagnols le sèment en automne ou en Août au plutôt. On fait un petit trou en terre de la longueur du doigt, on y jette dix à douze graines de tabac, & on recouvre le trou: lorsqu'il est levé, on doit arroser la plante pendant le temps sec, & la couvrir avec des paillassons dans le grand froid. Comme chaque graine pousse une tige, on doit séparer les racines: lorsque les tiges sont hautes d'environ trois pieds, on coupe le sommet avant la fleuraison, afin qu'elles se fortifient, & l'on arrache celles qui sont piquées de vers, ou qui veu-

lent pourrir. On connoît que les feuilles sont mûres, quand elles se détachent facilement de la plante, qu'elles se cassent, & que froissées elles exhalent déjà une odeur pénétrante : on doit alors cueillir les plus belles, & les enfiler par la tête, en faire des paquets, & les mettre sécher dans un grenier. On laisse la tige en terre pour donner le temps aux autres feuilles de mûrir.

On a donné à la nicotiane bien des noms différens. Dans les Indes occidentales, son pays natal, elle a toujours porté celui de *Pétun*, sur-tout au Brésil & dans la Floride, & elle le garde encore aujourd'hui dans l'un & l'autre monde. Les Espagnols qui la connurent premièrement à Tabaco, sur la mer du Mexique, lui donnèrent le nom de *Tabac*, du lieu où ils l'avoient trouvée, & ce nom a prévalu sur tous les autres. On l'a appelée *Nicotiane* du nom de M. Nicot, Ambassadeur de France à la Cour de Portugal en 1560, qui en ayant eu connoissance par un Marchand Flamand, la présenta au Grand Prieur à son arrivée à Lisbonne, puis à son retour en France, à la Reine Catherine de Médicis ; de sorte qu'elle fut nommée *Nicotiane*, *herbe du Grand Prieur* ou *herbe de la Reine*. Le Cardinal de Sainte Croix, Nonce en Portugal, & Nicolas Ternabon, Légat en France, l'ayant les premiers introduite en Italie, donnèrent aussi leurs noms au tabac : quelques-uns l'ont appelé la *buglose* ou la *panacée antarctique*, d'autres *l'herbe sainte* ou *sacrée*, & propre à tous maux, apparemment à cause de ses vertus miraculeuses. Il y a eu des Botanistes qui, à raison de sa seule vertu narcotique, semblable à celle de la jusquiame, l'ont nommée *jusquiame du Pérou*. Thévet a disputé à Nicot la gloire d'avoir donné le tabac à la France ; & c'est sans contestation que François Drack, fameux Capitaine Anglois, qui conquit la Virginie, en enrichit son pays. Les trois espèces de tabac sont d'usage, mais on se sert plus communément du mâle, tant intérieurement qu'extérieurement.

La nature n'a jamais rien produit en végétaux, dont l'usage se soit étendu si universellement & si rapidement. Le tabac n'étoit autrefois qu'une simple production sauvage d'un petit canton de l'Amérique ; mais depuis que les Européens ont contracté l'habitude d'en prendre, soit rapé en poudre par le nez, soit en feuilles, au moyen d'une pipe, ou en machicatoire, on en a prodigieusement étendu la culture. Les lieux les plus renommés où cette plante croît sont le Brésil, Borneo, la Virginie, le Mexique, l'Italie, l'Espagne, la Hollande & l'Angleterre ; car le tabac vient partout & se vend très-cher, quoiqu'il coûte fort peu. Il est à présent défendu d'en cultiver presque par toute la France : ailleurs on ne le cultive guères que pour avoir ses feuilles. Quel que soit l'intérêt de cette défense, il est certain que le tabac d'Amérique est préférable à celui de l'Europe, & qu'il est d'un produit considérable pour les Souverains. On ne nous apporte point de tabac de l'Asie & notamment de la Chine où on en cultive & consomme beaucoup. Le tabac de ce pays seroit-il moins bon que celui d'Amérique.

Le tabac a eu ses Antagonistes, ainsi que ses panégyristes. Amurat IV, Empereur des Turcs, le Czar

& le Roi de Perse en défendirent l'usage à leurs sujets, sous peine de la vie ou d'avoir le nez coupé. Jacques Stuarr, Roi d'Angleterre, & Simon Paulli ont fait un traité sur le mauvais usage du tabac. On trouve une bulle d'Urbain VIII par laquelle il excommunie ceux qui prennent du tabac dans les Églises. Le Père Labat dit que le pétun fut comme une pomme de discorde qui alluma une guerre très-vive entre les savans, & qu'en 1699, M. Fagon, premier Médecin du Roi, n'ayant pu se trouver à une thèse de médecine contre le tabac, à laquelle il devoit présider, en chargea un autre Médecin dont le nez ne fut pas d'accord avec la langue; car on remarqua que pendant tout le temps que dura l'acte, il eut la tabatière à la main & ne cessa pas un moment de prendre du tabac.

Nous ne nous arrêterons point sur l'usage du tabac en poudre pris par le nez, autant par plaisir ou par usage, que pour la nécessité. Personne n'ignore qu'il excite l'éternuement & procure une abondante évacuation de sérosité, surtout à ceux qui n'en ont pas contracté l'habitude. L'excès ou l'abus du tabac en poudre ou en feuilles, n'est pas moins dangereux, qu'un usage réglé en peut être utile. Le mouvement convulsif que le tabac excite dans les nerfs, quoique irrégulier, peut être bon à quelque chose, ne fût-ce qu'à nous délivrer d'une humeur superflue; alors il est un remède: mais y a-t-il apparence que pour être en santé, il faille avoir toujours le remède à la main, & qu'on puisse regarder comme un régime utile d'être à tout moment en convulsions?

Toutes les espèces de tabac purgent par haut & par bas avec violence. Pris intérieurement en substance, il convient dans l'apoplexie & la léthargie, même contre l'épilepsie; mais on ne peut trop en redouter les effets: il faut une main habile & prudente pour diriger un tel remède; car le caractère âcre & caustique de cette plante s'est décélé plus d'une fois, même envers ceux qui le prennent en fumée pour la première fois; ils deviennent ivres, & s'ils ne rejetoient pas la fumée, ils tomberoient dans un triste état. Combien de malades tombés dans des assoupissemens léthargiques, n'ont recouvré le sentiment & la connoissance que pour mieux sentir d'autres accidens plus funestes? S'il faut être sur ses gardes quand on emploie ce remède, même dans les affections soporeuses, que doit-on penser de ses effets quand en bonne santé, on en fait un usage continuel, souvent immodéré, & toujours sans correctifs? Le meilleur bien qu'il en arrive, est de faire couler les catharres, de faire passer la migraine, *&c.* comme le font moins dangereusement la poudre de bétoine, le muguet, *&c.* Mais le plus petit mal qu'il puisse produire est de dessécher le cerveau, d'amaigrir, d'affoiblir la mémoire & de détruire, sinon entièrement, au moins en partie, la finesse de l'odorat. On lit dans un des journaux d'Allemagne des exemples de vertiges & de cécité, même de paralysie occasionnés par l'usage immodéré du tabac. Jean Bauhin vante la nicotiane pour détruire comme par enchantement toute espèce de vermines qui désolent les hommes & les animaux. En Italie on se sert de sa semence pour appaiser le priapisme: c'est de-là qu'on a donné

à la troisieme espèce de tabac le nom de *priapée*.

TABACO ; île de l'Amérique septentrionale, dans la mer du nord, l'une des Antilles, au septentrion de l'île de la Trinité. Elle est peu considérable. C'est de là que le premier tabac a été apporté en Espagne. Les François enlevèrent cette île en 1678 aux Hollandois qui y avoient établi une colonie en 1632; mais par le traité de Versailles de 1763, la propriété en a été cédée aux Anglois.

TABAGIE ; substantif féminin. Lieu destiné pour fumer du tabac. *Dans les villes maritimes il y a des tabagies publiques.*

TABAGIE, se dit aussi d'une sorte de petite cassette dans laquelle on serre du tabac, des pipes & tout ce qui est nécessaire pour fumer.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

TABAGO ; *voyez* TABACO.

TABARCA ; petite ville maritime d'Afrique sur la Méditerranée, au royaume de Tunis.

TABARIN ; substantif masculin. On appelle ainsi un Farceur qui représente dans les places publiques, étant monté sur des treteaux. *Des plaisanteries de Tabarin.*

> Le Parnasse parle le langage des halles ;
> Apollon travesti devient un Tabarin.
>
> BOILEAU.

TABARINAGE ; substantif masculin. Action de Tabarin, bouffonnerie. *Plaute semble n'avoir travaillé que pour les esclaves, & Térence pour les maîtres ; celui-ci garde toujours une simplicité majestueuse ; celui-là tombe au contraire dans un tabarinage effronté.*

TABASCO ; province ou gouvernement de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne. Elle est bornée au nord par la baie de Campêche, à l'est par l'Yucatan, au sud, par la province de Chiapa, & à l'ouest par celle de Guaxaca. Sa longueur est d'environ 40 lieues & sa largeur de 35. Elle est très-fertile, surtout en cacao qui fait sa principale richesse. Il y pleut neuf mois de l'année. Tabasco ou Neustra Senora de la Vittoria en est la capitale.

TABATIERE ; substantif féminin. Petite boîte où l'on met du tabac en poudre. *Une tabatiere d'or. Une tabatière de carton.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

TABELLION ; substantif masculin. Notaire, Officier public qui reçoit & passe les contrats & autres actes.

Chez les Romains, les Tabellions étoient distingués des Notaires ; ceux-ci n'étoient que les Clercs ou les Aides des Tabellions.

Dans nos anciennes Ordonnances, jusqu'au temps de Louis XII, les Greffiers sont communément appelés *Notaires*, aussi bien que les Tabellions, & la fonction de Greffier & Tabellion est confondue comme n'étant qu'une seule & même charge.

Les Greffes & Tabellionages étoient communément donnés à fermes ; ce qui continua sur ce pied jusqu'au temps de François I, lequel par un Edit de l'an 1542, érigea les Clercs des Tabellions en titre d'office, & en fit un Office séparé de celui du Maître, voulant qu'en chaque siége royal où il y avoit un Tabellion, il y eût un certain nombre de Notaires, au lieu des Clercs ou Substituts que le Ta-

bellion avoit auparavant ; & que dans les lieux où il y avoit plusieurs Notaires, il y eût en outre un Tabellion : on attribua aux Notaires le droit de recevoir les minutes d'actes, & aux Tabellions, le droit de les mettre en grosse.

Mais depuis, Henri IV réunit les fonctions de Notaire & de Tabellion ; ce qui a eu son exécution, excepté dans un petit nombre d'endroits où la fonction des Tabellions est encore séparée de celle des Notaires. *Voyez* Notaire.

TABELLIONAGE ; substantif masculin. Office, exercice, fonction de Tabellion. *Il a obtenu le Tabellionage de cette Seigneurie.*

On appelle *droit de tabellionage*, le droit qu'ont les Seigneurs Hauts-Justiciers, d'établir un Tabellion ou Notaire, pour instrumenter dans l'étendue de leur Justice.

TABERNACLE ; substantif masculin. *Tabernaculum.* Tente, pavillon. En ce sens, il n'est usité qu'en parlant des tentes, des pavillons des Israélites. *Retourne, Israël, dans tes tabernacles.*

Tabernacle, s'est aussi dit du Temple où les Israélites, durant leur voyage du désert, faisoient leurs actes de religion, offroient leurs sacrifices & adoroient le Seigneur.

Ce Temple où reposoit l'arche d'alliance pendant le séjour des Israélites dans le désert, n'étoit qu'une tente distinguée des autres par sa magnificence, & que l'on pouvoit transporter partout. Sa figure étoit un carré oblong, qui avoit trente coudées de longueur, dix de largeur & autant de hauteur. Il y avoit en-dedans deux appartemens. Le plus reculé se nommoit *le Sanctuaire*, ou *le saint des saints.* L'autre étoit appelé *le lieu saint*, ou simplement le *saint.* Ces deux appartemens étoient séparés par une rangée de quatre colonnes de bois de *Séthim*, couvertes d'or & posées sur des piédestaux d'argent. Au haut de ces colonnes, étoit attaché avec des crochets d'or un rideau richement brodé. A l'entrée du lieu saint, il y avoit une autre rangée de cinq colonnes sur des piédestaux d'airain. Au haut de ces colonnes, étoit suspendu un grand rideau qui empêchoit ceux de dehors de voir l'intérieur du lieu saint. Tout l'édifice étoit fermé, du côté du septentrion, de l'occident & du midi, par des planches de bois de *Séthim*, couvertes d'or & revêtues de riches tapisseries. Du côté de l'orient il étoit couvert d'un grand rideau. Il régnoit dans ces deux appartemens une obscurité profonde qui contribuoit beaucoup à augmenter le respect qu'ils inspiroient. On ne trouve pas dans l'Écriture qu'ils eussent aucune ouverture pour donner passage à la lumière.

On appelle *fête des tabernacles*, une des trois grandes solennités des Hébreux. Ils la célébroient après la moisson, le quinzième du mois Tizry, pendant sept jours, qu'ils passoient sous des tentes de verdure en mémoire de ce que leurs Pères avoient ainsi campé dans le désert. On offroit chacun des jours que duroit la fête, un certain nombre de victimes en holocauste, & un bouc en sacrifice, pour les péchés du peuple. Les Juifs, pendant tout ce temps, faisoient des festins de réjouissance avec leurs femmes & leurs enfans, où ils admettoient les Lévites, les étrangers, les veuves & les orphelins.

Les sept jours expirés, la fête se

se terminoit par une solemnité qu'on célébroit le huitième jour, & où tout travail étoit défendu de même que le premier jour; tous les mâles, en ce jour, devoient se rendre d'abord au *tabernacle*, & ensuite au temple; & ils ne devoient point y paroître les mains vides, mais offrir au Seigneur des dons & des sacrifices d'actions de graces, chacun à proportion de son bien.

Léon de Modène dit que les Juifs d'à présent n'ayant plus la commodité d'aller au temple, ni de faire toutes les cérémonies ordonnées par Moïse, font chacun chez soi, en un lieu découvert, une cabane couverte de feuillages, tapissée à l'entour, & ornée autant qu'on le peut. Ils y boivent & y mangent; quelques-uns même y couchent; mais du moins on y passe tout le temps qu'on a accoutumé d'être à la maison, & cela, pendant les huit jours de la fête.

Dans le nouveau Testament le ciel est appelée, *les tabernacles éternels*.

TABERNACLE, se prend aujourd'hui parmi nous pour un ouvrage de menuiserie, d'orfévrerie, de marbre, *&c.* fait en forme de petit temple, & mis au-dessus de la table de l'autel, pour y renfermer le Saint Ciboire. *Tabernacle doré. Il y a un beau tabernacle dans cette église.*

TABIDE; adjectif des deux genres & terme de Médecine. Qui est d'une maigreur excessive par phthisie, consomption, *&c.*

TABIS; substantif masculin. Sorte de gros taffetas ondé. *On donne les ondes aux tabis par le moyen de la calendre. Une doublure de tabis. Du tabis à fleurs.*

La première syllabe est brève & la seconde longue.

TABISÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* TABISER.

TABISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Rendre une étoffe ondée à la manière du tabis. *Tabiser des rubans. Tabiser de la moire.*

TABLATURE; substantif féminin. Ce mot signifioit autrefois la totalité des signes de la musique; de sorte que qui connoissoit bien la note & pouvoit chanter à livre ouvert, étoit dit savoir la *tablature*.

Aujourd'hui le mot *tablature* se restreint à une certaine manière de noter par lettres, qu'on emploie pour les instrumens à cordes qui se touchent avec les doigts, tels que le luth, la guittare, le cistre, & autrefois le théorbe & la viole.

Pour noter en *tablature*, on tire autant de lignes parallèles que l'instrument a de cordes, on écrit ensuite sur ces lignes des lettres de l'alphabet, qui indiquent les diverses positions des doigts sur la corde, de sémi-ton en sémi-ton. La lettre *a* indique la corde à vide, *b* indique la première position, *c* la seconde, *d* la troisième, *&c.*

A l'égard des valeurs des notes, on les marque par des notes ordinaires de valeurs semblables, toutes placées sur une même ligne, parce que ces notes ne servent qu'à marquer la valeur & non le degré. Quand les valeurs sont toujours semblables; c'est-à-dire, que la manière de scander les notes est la même dans toutes les mesures, on se contente de la marquer dans la première, & l'on suit.

Comme les instrumens pour lesquels on employoit la *tablature* sont la plûpart hors d'usage, & que pour ceux dont on joue encore,

on a trouvé la note ordinaire plus commode, la *tablature* est presque entiérement abandonnée, ou ne sert qu'aux premières leçons des écoliers.

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme donneroit de la tablature à un autre sur quelque chose;* pour dire, qu'il est plus habile que lui en cela, & qu'il le redresseroit.

On dit aussi figurément & familièrement, *donner de la tablature à quelqu'un;* pour dire, lui donner de l'embarras, lui susciter quelqu'affaire fâcheuse. *Ce procès lui donne de la tablature.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très-breve.

TABLE; substantif féminin. *Tabula.* Meuble ordinairement de bois, fait d'un ou de plusieurs ais, & posé sur un ou plusieurs pieds, qui sert à divers usages. *Table ovale. Table large. Table ronde. Des tréteaux de table. Une table à manger. Une table à jouer. Une table à écrire.*

On appelle, *table d'hombre, de brelan, de piquet*, une table où l'on joue à l'hombre, au brelan, au piquet. Et *table de billard*, un chassis fait de planches bien unies & bien jointes ensemble, où l'on applique le tapis de drap vert sur lequel on joue au billard.

On appelle, *table de nuit*, une petite table qui se place à côté du lit, & sur laquelle on met les choses dont on peut avoir besoin durant la nuit.

Table, se prend particulièrement & absolument pour une table à manger. *Ils sont à table. On met sur table. Il dépense beaucoup pour sa table. Ce sont des gens qui aiment la table. Il est temps de quitter la table.*

On dit, *se mettre à table;* pour dire, s'asseoir auprès de la table pour manger. Et, *sortir de table, se lever de table;* pour dire, interrompre ou finir le repas.

On dit figurément, *mettre quelqu'un sous la table;* pour dire, l'enivrer.

On dit, qu'*il y a tant de tables chez le Roi; la table du Chambellan; la table du Maître d'hôtel, &c.* en parlant des tables servies réglément où certains Officiers ont droit de manger.

Dans les grandes maisons, on dit, *la première table;* pour dire, la table des maîtres; *la seconde table;* pour dire, la table des principaux domestiques; & *la table du commun;* pour dire, la table des valets. Dans les Communautés, *la première table*, est la principale table qui se sert à une heure réglée; & *la seconde table*, celle qui est le supplément de la première.

On dit, *tenir la première, tenir la seconde table;* pour dire, faire les honneurs de la première, de la seconde table. On dit de même, *la grande table; la petite table.*

On dit, *tenir table;* pour dire, donner oidinairement à manger. *Il tenoit table autrefois. Il ne tient plus table. Il tient une table de douze couverts, & très-proprement servie.* On dit aussi, *tenir table ouverte;* pour dire, tenir une table où l'on reçoit tous ceux qui se présentent.

On dit encore, *tenir table;* pour dire, demeurer long-temps à table. *C'est un homme qui aime à tenir table; à tenir table long-temps.*

On dit, *retrancher sa table, réformer sa table;* pour dire, faire moins de dépense pour sa table qu'on n'avoit accoutumé de faire;

& *rompre sa table*; pour dire, cesser de tenir table.

On dit, *donner sa table à quelqu'un*; pour dire, le nourrir en le faisant manger à sa table. *Il s'est retiré chez un de ses amis qui lui donne sa table.*

On dit, *courir les tables*, *piquer les tables*; pour dire, aller manger chez ceux qui tiennent table. Il est du style familier, & ne se dit que des parasites.

On dit, *manger à table d'hôte*; pour dire, manger à l'hôtellerie, à l'auberge à un certain prix réglé.

Il est parlé dans les anciens romans, *des Chevaliers de la table ronde*. Quelques-uns ont prétendu que ces Chevaliers composoient un ordre militaire qui avoit été institué par Arthur, premier Roi des Bretons vers l'an 516.

On dit que ces Chevaliers, tous choisis entre les plus braves de la nation, étoient au nombre de vingt-quatre, & que la *table ronde*, d'où ils tirèrent leur nom, fut une invention d'Arthur, qui voulant établir entr'eux une parfaite égalité, imagina ce moyen d'éviter le cérémonial & les disputes du rang au sujet du haut & bas bout de la *table*.

Lesly nous assure qu'il a vu cette *table ronde* à Vinchestre, si l'on en veut croire ceux qui y en montrent une de cette forme avec beaucoup de cérémonies, & qu'ils disent être celle même dont se servoient les Chevaliers, & pour confirmer la vérité de cette tradition, ils montrent les noms d'un grand nombre de ces Chevaliers tracés autour de la *table*. Larrey, & plusieurs autres écrivains, ont débité sérieusement cette fable comme un fait historique. Mais outre que Cambden observe que la structure de cette *table* est d'un goût beaucoup plus moderne que les ouvrages du sixième siècle, on regarde le Roi Arthur comme un Prince fabuleux, & le P. Papebrok a démontré qu'avant le dixième siècle on ne savoit ce que c'étoit que des ordres de Chevalerie.

Il paroît au contraire que la *table ronde* n'a point été un ordre militaire, mais une espèce de joûte ou d'exercice militaire entre deux hommes armés de lances, & qui différoit des tournois où l'on combattoit troupe contre troupe. C'est ce que Mathieu Paris distingue expressément. « *Non in hastitudio illo*, » dit-il, *quod* torneamentum *dicitur*, *sed potiùs in illo ludo militari qui* mensa rotunda *dicitur* ». Et l'on croit que l'on donnoit à cette joûte le nom de *table ronde*, parce que les Chevaliers qui y avoient combattu venoient au retour souper chez le principal tenant, où ils étoient assis à une *table ronde*.

Plusieurs auteurs disent qu'Artur, Duc de Bretagne, renouvela l'ordre de la *table ronde*, qu'on supposoit faussement avoir existé. Paul Jove rapporte que ce ne fut que sous l'empire de Frédéric Barberousse, que l'on commença à parler des Chevaliers de la *table ronde*: d'autres attribuent l'origine de ces Chevaliers aux factions des Guelphes & des Gibelins. Edouard III fit, selon Walsingham, bâtir un palais qu'il appela la *table ronde*, dont la cour avoit deux cens pieds de diamètre.

On appelle, *sainte table*, l'autel; & figurément, la communion. *S'approcher de la sainte table. Se présenter à la sainte table.*

Table, se dit figurément de la bonne

ou mauvaise chère que l'on fait à la table de quelqu'un. *Bonne table. Table délicate. Table frugale.*

En termes de Jurisprudence féodale, on dit, qu'*un Seigneur met en sa table un fief qui relevoit de lui ;* pour dire, qu'il le réunit à son domaine, soit par retrait féodal ou autrement.

TABLE, se dit aussi d'une lame ou plaque de cuivre, d'airain, d'argent ou d'autre métal, d'un morceau de pierre ou de marbre plat & uni, sur quoi on peut écrire, graver, peindre, *&c.* Dans ce sens on appelle *les tables de la loi* ou *les tables de Moyse,* les tables que Dieu, suivant l'écriture, donna à Moyse sur le mont-Sinaï, & sur lesquelles étoient écrits les préceptes du Décalogue.

On forme plusieurs questions sur ces *tables*, sur leur matière, leur forme, leur nombre, sur l'auteur qui les a écrites, & sur ce qu'elles contenoient.

Quelques auteurs orientaux cités par d'Herbelot, en comptent jusqu'à dix, d'autres sept, mais les Hébreux n'en comptent que deux. Les uns les font de bois, les autres de pierres précieuses ; ceux-ci sont encore partagés, les uns les font de rubis, & les autres d'escarboucles : ceux qui les font de bois les composent d'un bois nommé *sédras*, qui est une espèce de lot que les Musulmans placent dans le Paradis.

Moyse remarque, que ces *tables* étoient écrites des deux côtés. Plusieurs croyent qu'elles étoient percées à jour, ensorte qu'on pouvoit lire des deux côtés ; d'un côté à droite, & de l'autre à gauche. D'autres veulent que le Législateur fasse simplement cette remarque, parce que pour l'ordinaire, on n'écrivoit que d'un côté sur les tablettes. Quelques-uns enfin, comme Oléaster & Rivet, traduisent ainsi le texte hébreu, *elles étoient écrites des deux parties*, qui se regardoient l'une l'autre ; ensorte qu'on ne voyoit rien d'écrit en dehors. Il y en a qui croient que chaque *table* contenoit les dix préceptes, d'autres qu'ils étoient mi-partis, cinq sur chaque table ; enfin, quelques-uns font ces *tables* de dix ou douze coudées.

Moyse dit expressément qu'elles étoient écrites de la main de Dieu, *digito Dei scriptas*, ce que quelques-uns entendent à la lettre. D'autres expliquent par le ministère d'un Ange ; d'autres de l'esprit de Dieu, qui est quelquefois nommé *le doigt de Dieu ;* d'autres enfin, que Moyse inspiré de Dieu & rempli de son esprit, les écrivit ; explication qui paroît la plus naturelle.

On sait que Moyse descendant de la montagne de Sinaï, comme il rapportoit les premières *tables de la loi*, les brisa d'indignation en voyant les Israëlites adorer le veau d'or : mais quand ce crime fut expié, il en obtint de nouvelles qu'il montra au peuple, & que l'on conservoit dans l'arche d'alliance.

Les Musulmans disent que Dieu commanda au burin céleste d'écrire ou de graver ces *tables*, ou qu'il commanda à l'Archange Gabriel de se servir de la plume, qui est l'invocation du nom de Dieu, & de l'encre qui est puisée dans le fleuve des lumières pour écrire les *tables de la loi.* Ils ajoutent que Moyse ayant laissé tomber les premières *tables* elles furent rompues, & que les Anges en rapportèrent les morceaux dans le ciel, à la réserve d'une pièce de la grandeur d'une

coudée, qui demeura sur la terre & qui fut mise dans l'arche d'alliance.

On appelle, *lois des douze tables*, les lois que firent à Rome les Decemvirs depuis vers l'an 301 jusqu'à l'an 304 de la fondation de cette ville, & qu'on grava sur douze tables de cuivre pour servir de Jurisprudence à la République Romaine.

On appelle *table rase*, & *table d'attente*, une lame, une pierre, ou une planche qu'on destine pour graver quelque chose.

On dit figurément de quelqu'un qui n'a reçu encore aucune instruction qui ait fait impression sur lui, & qui par conséquent est susceptible de toutes celles qu'on lui voudra donner, que *c'est une table rase où l'on gravera tout ce que l'on voudra.*

On appelle *tables*, les deux lames osseuses qui composent le crâne.

Table, signifie aussi, index fait ordinairement par ordre alphabétique, pour trouver les matières ou les mots qui sont dans un livre. *La table de ce livre n'est pas bien faite. Il faut à cet ouvrage une table des matières.*

On appelle, *table des chapitres*, la table où l'on marque la matière qui est traitée dans chaque chapitre d'un livre.

Table, signifie encore, une feuille, une planche sur laquelle les matières dogmatiques, historiques, *&c.* sont digérées & réduites méthodiquement & en raccourci, afin qu'on les puisse voir plus facilement & d'un même coup d'œil. *Table chronologique. Table généalogique. Enseigner la logique par tables.*

Table Isiaque; *voyez* Isiaque.

On appelle, *tables astronomiques*, des calculs des mouvemens, des lieux & des autres phénomènes des planètes premières & secondaires.

Les *tables astronomiques* les plus anciennes sont celles de Ptolémée, que l'on trouve dans son *Almageste*; mais elles sont bien éloignées d'être conformes aux mouvemens des corps célestes.

En 1252, Alphonse XI, Roi de Castille, entreprit de les faire corriger. Le principal auteur de ce travail fut Isaac Hasan, Astronome Juif: & l'on a cru que le Roi Alphonse y avoit aussi mis la main. Ce Prince dépensa 400000 écus pour l'exécution de son projet. C'est ainsi que parurent les *tables* Alphonsines, auxquelles on dit que ce Prince mit lui même une préface: mais Purbauhius & Régiomontanus en remarquèrent bientôt les défauts; ce qui engagea Régiomontanus, & après lui Vasthérus & Varnérus, à s'appliquer aux observations célestes, afin de rectifier ces *tables*; mais la mort les arrêta dans ce travail.

Copernic, dans ses livres des *Révolutions célestes*, au lieu de *tables* Alphonsines, en donne d'autres qu'il a calculées lui même sur des observations plus récentes, & en parties sur les siennes propres.

Eras. Reinholdus se fondant sur les observations & la théorie de Copernic, compila des tables qui ont été imprimées plusieurs fois & dans plusieurs endroits.

Ticho-Brahé remarqua de bonne heure les défauts de ces *tables*; ce qui le détermina à s'appliquer lui-même avec beaucoup d'ardeur aux observations célestes. Il s'attacha principalement aux mouvemens du soleil & de la lune. Ensuite Longomontanus, outre les théories des

différentes planètes publiées dans son *Astronomia danica*, y ajouta des *tables* de leurs mouvemens que l'on appelle *Tabulæ danicæ* ; & après lui Képler en 1627 publia les *tables* Rudolphines qui sont fort estimées: elles tirent leur nom de l'Empereur Rodolphe à qui Képler les dédia.

En 1680, Maria Cunitia leur donna une autre forme.

Mercator essaya la même chose dans ses *Observations astronomiques*, qu'il publia en 1676 ; ainsi que J. B. Morini qui mit un abrégé des *tables* Rudolphines à la tête d'une version latine de l'Astronomie Caroline de Stréet, publiée en 1705.

Lansberge n'oublia rien pour décrier les *tables* Rudolphines ; il construisit des *tables* perpétuelles des mouvemens célestes, ainsi qu'il les appelle lui-même : mais Hortoxius, Astronome Anglois, attaqua vivement Lansberge, dans sa défense de l'astronomie de Képler.

Depuis les *tables* Rudolphines, on en a publié un grand nombre d'autres : telles sont les *tables* philosophiques de Bouillaud, les *tables* Britanniques de Vincent Wing, calculées sur l'hypothèse de Bouillaud ; les *tables* Britanniques de Newton, les *tables* Françoises du Comte de Pajan, calculées sur l'hypothèse de Vard ; les *tables* Novalmagestiques de Riccioli.

Cependant parmi ces dernières, les *tables* Philolaïques & Carolines sont les plus estimées. M. Whiston, suivant l'avis de M. Flamsteed, Astronome d'une autorité reconnue en pareille matière, jugea à propos de joindre les *tables* Carolines à ses leçons astronomiques

Les *tables* nommées *Tabulæ Ludovicæ*, publiées en 1702 par M. de la Hire, sont entiérement construites sur ses propres observations, & sans le secours d'aucune hypothèse ; ce que l'on regardoit comme impossible avant l'invention du micromètre, du télescope & du pendule.

M. le Monnier, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, nous a donné en 1746 dans ses *Institutions astronomiques*, d'excellentes *tables* des mouvemens du soleil, de la lune, des satellites, des réfractions, des lieux de plusieurs étoiles fixes.

On a aussi d'excellentes tables du soleil par M. de la Caille, *&c.*

On appelle *table pythagorique*, une table qui contient tous les produits possibles jusqu'à neuf.

On appelle *tables des sinus*, des tables qui contiennent par ordre les longueurs des sinus, tangentes & sécantes de tous les degrés & minutes d'un quart de cercle. *Il y a des tables des sinus où l'on a poussé l'exactitude jusqu'[illegible]lculer les lignes de dix secondes [illegible] dix secondes. Il y en a qui outre les lignes contiennent encore leurs logarithmes.*

On appelle *tables loxodromiques*, des tables où la différence des longitudes & la quantité de la route que l'on a courue en suivant un certain rhumb, sont marquées de dix en dix minutes de latitude.

Au trictrac, on appelle *tables*, les pièces plates & rondes avec lesquelles on joue à ce jeu ; on les nomme plus ordinairement *dames*.

Il y a une sorte de jeu qui se joue dans un trictrac & qu'on nomme *toutes tables. Il joue beaucoup mieux à toutes tables qu'au trictrac.*

TABLE, en parlant de certains instrumens de musique, se dit de la partie supérieure de ces instrumens, sur

laquelle les cordes font tendues. *Table de luth. Table de clavecin. Table de basse de viole*, &c.

Table, est aussi un terme dont on se sert en parlant de pierreries. Ainsi on appelle *diamant en table*, un diamant taillé de manière que la surface en est plate. On dit de même *table de rubis. Table d'émeraudes*. Et l'on appelle *table de bracelet*, plusieurs pierres taillées en table, & arrangées pour servir à un bracelet.

En termes d'Anatomie, on appelle *tables du crâne*, deux lames osseuses qui forment les os du crâne. Il y a pourtant quelques endroits du crâne où on ne les trouve pas; & dans ces endroits-là, il n'y a point de diploé; c'est ce qu'il faut bien observer quand il est nécessaire d'appliquer le trépan.

La *table extérieure* est la plus épaisse & la plus polie; elle est recouverte du péricrâne : l'intérieure est plus mince, & la dure-mère est fortement attachée à sa surface interne, particulièrement au fond & aux sutures. De plus on remarque dans cette *table* plusieurs sillons, qui y ont été creusés par le battement des artères de la dure-mere, non-seulement lorsque les os étoient encore tendres dans la jeunesse, mais même jusqu'à leur accroissement parfait.

Ruisch dit qu'il a vu plusieurs fois le crâne des adultes sans diploé; de sorte que l'on ne remarquoit aucune séparation d'une *table* avec l'autre.

On trouve entre les deux *tables* du crâne, une infinité de petites cellules osseuses appelées par les Grecs *diploé*, & par les Latins *meditullium*. Ces cellules sont évidentes dans les crânes de ceux qui sont nouvellement décédés, particulièrement à l'os du front; on trouve dans ces cellules un suc moelleux, & quantité de vaisseaux sanguins, qui portent non-seulement la nourriture aux os, mais aussi la matière de ce suc médullaire.

Quand on fait l'opération du trépan, & que l'on voit la sciure de l'os prendre une teinture rouge, c'est une marque que l'on a percé la première *table*, & qu'on est arrivé au diploé; il faut percer la seconde *table* avec une grande précaution, parce qu'elle est plus mince que la première, & qu'il ne faut point s'exposer à donner atteinte à la dure-mère, parce que cette faute seroit suivie de funestes accidens.

A l'occasion d'un coup reçu sur la tête, ou d'une chute, les vaisseaux sanguins peuvent se rompre dans le diploé; & le sang épanché se corrompant, cause dans la suite par son âcreté une érosion à la *table* intérieure du crâne, sans qu'il en paroisse aucun signe à l'extérieur; la corruption de cette *table* se communique bientôt aux deux méninges, & à la substance même du cerveau; de manière que l'on voit périr les malades, après qu'ils ont souffert de longues & cruelles douleurs, sans que l'on sache bien précisément à quoi en attribuer la cause.

Il arrive aussi à l'occasion du virus vérolique, dont le diploé peut être infecté, que les deux *tables* du crâne se trouvent cariées; ce qui fait souffrir des douleurs violentes aux malades, quand l'exostose commence à paroître dans ces véroles invétérées, à cause de la sensibilité du péricrâne; quelquefois même la carie ayant percé la première *table*, on en voit partir des fungus, qui sont des excroissances en forme de champignons. C'est un terrible accident; car un nouveau traitement de la vérole n'y peut rien, & les topi-

ques contre la carie & le fungus, ne font que pallier le mal.

Table de marbre, s'est dit autrefois d'une grande table de marbre qui étoit dans la grande salle du palais à Paris, & sur laquelle se faisoient les festins royaux, quand les Rois tenoient cour plenière. Depuis on a ainsi appelé à Paris la connétablie, l'amirauté & la juridiction des eaux & forêts.

Il y a aussi des juridictions appelées *tables de marbre*, dans plusieurs autres Parlemens du royaume, mais pour les eaux & forêts seulement. Elles ont été créées à *l'Instar* de celle de Paris; elles furent supprimées par édit de 1704, qui créa au lieu de ces juridictions une chambre de réformation des eaux & forêts en chaque Parlement; mais par différens édits postérieurs, plusieurs de ces *tables de marbre*, ont été rétablies.

Les Officiers des tables de marbre doivent connoître de tous procès concernant la propriété & le fonds des eaux & forêts, îles & rivières appartenant au Roi, bois tenus en grurie, grairie, ségrairie, tiers & danger, appanage, engagement, usufruit, ou par indivis, & de ceux qui leur sont portés ou envoyés par les Grands-Maîtres, *à la charge de l'appel aux Parlemens, dans les cas sujets à l'appel.*

Les Officiers des tables de marbre & chambres souveraines doivent aussi connoître des appellations des sentences rendues aux maîtrises; sur quoi il faut remarquer que les tables de marbre ne peuvent connoître des appellations des sentences rendues par les Grands-Maîtres.

Il faut remarquer en second lieu que la qualité de Juge de l'appel, qui constitue principalement la juridiction des Officiers des tables de marbre, ne leur donne pas le droit de surseoir l'exécution des sentences rendues pour délits, abus, malversations & destitutions, dont il sera appelé, ni de modérer les amendes prononcées par les premières sentences, lorsqu'elles sont conformes à l'ordonnance & aux réglemens du conseil.

Il faut remarquer encore que les tables de marbre ne peuvent prendre connoissance de ce qui a été fait & jugé par les Officiers des maîtrises en vertu d'ordres particuliers du conseil & des mandemens des Grands-Maîtres à cet égard.

Les Officiers des tables de marbre ne peuvent connoître en première instance des matières ordinaires d'eaux & forêts, pêches & chasses.

Il peuvent connoître des extraordinaires qui sont les procès concernant le fonds & la propriété des eaux & forêts du Roi, & ceux qui leur sont envoyés ou portés par les Grands-Maîtres, *&c.*

TABLEAU; substantif masculin. *Tabella.* On donne ce nom à toute représentation peinte d'un ou de plusieurs objets réels ou imaginaires. On distingue les *tableaux*, en grands *tableaux & en tableaux de chevalet.* Les grands sont ceux qui ont plus de cinq pieds de grandeur; tous ceux qui sont moins grands sont des *tableaux de chevalet*, ainsi nommés de ce qu'on les place sur le chevalet pour les peindre.

Les grands tableaux sont destinés pour les églises, salons, galeries & autres grands lieux: les autres se mettent partout ailleurs.

La nature est représentée à nos yeux dans un beau tableau. Si notre esprit n'y est pas trompé, nos sens du moins y sont abusés. La figure des objets, leur couleur & les reflets

flets de la lumière, les ombres, enfin tout ce que l'œil peut appercevoir se trouve dans un tableau, comme nous le voyons dans la nature. Elle se présente dans un tableau sous la même forme où nous la voyons réellement. Il semble même que l'œil ébloui par l'ouvrage d'un grand Peintre, croit quelquefois appercevoir du mouvement dans les figures.

L'industrie des hommes a trouvé quelques moyens de rendre les tableaux plus capables de faire beaucoup d'effet sur nous; on les vernit, on les renferme dans des bordures qui jettent un nouvel éclat sur les couleurs, qui semblent, en séparant les tableaux des objets voisins, réunir mieux entr'elles les Parties dont ils sont composés, à peu près comme il paroît qu'une fenêtre rassemble les différens objets qu'on voit par son ouverture.

Enfin quelques Peintres modernes se sont avisés de placer dans les compositions destinées à être vues de loin, des parties de figures de ronde-bosse qui entrent dans l'ordonnance, & qui sont coloriées comme les autres figures peintes, entre lesquelles ils les mettent. On prétend que l'œil qui voit distinctement ces parties de ronde-bosse saillir hors du *tableau*, en est plus aisément séduit par les parties peintes, lesquelles sont réellement plates, & que ces dernières font ainsi plus facilement illusion à nos yeux. Mais ceux qui ont vu la voûte de l'Annonciade de Gènes & celle de Jésus à Rome, où l'on a fait entrer des figures en relief dans l'ordonnance, ne trouvent point que l'effet en soit bien merveilleux.

Les hommes qui n'ont pas l'intelligence de la mécanique de la peinture, ne sont pas en état de décider de l'auteur d'un *tableau*, c'est aux gens de l'art qu'il faut s'en rapporter; cependant l'expérience nous enseigne qu'il faut mettre bien des bornes à cette connoissance de discerner la main des grands maîtres dans les *tableaux* qu'on nous donne sous leurs noms. En effet les experts ne sont bien d'accord entr'eux que sur ces *tableaux* célèbres qui, pour ainsi dire, ont déjà fait leur fortune, & dont tout le monde sait l'histoire. Quant aux *tableaux* dont l'état n'est pas certain en vertu d'une tradition constante & non interrompue, il n'y a que les *tableaux* de ces experts & ceux de leurs amis qui doivent porter le nom sous lequel ils paroissent dans le monde. Les *tableaux* des autres, & sur-tout les *tableaux* des concitoyens, sont des originaux douteux. On reproche à quelques-uns de ces *tableaux* de n'être que des copies, & à d'autres, d'être des pastiches. L'intérêt acheve de mettre de l'incertitude dans la décision de l'art, qui ne laisse pas de s'égarer, même quand il opère de bonne foi.

On sait que plusieurs peintres se sont trompés sur leurs propres ouvrages, & qu'ils ont pris quelquefois une copie pour l'original qu'eux-mêmes avoient peint. Vasari raconte, comme témoin oculaire, que Jules Romain, après avoir fait la draperie dans un *tableau* que peignoit Raphaël, reconnut pour son original la copie qu'André del Sarte avoit faite de ce *tableau*.

Lorsqu'il s'agit du mérite des *tableaux*, le public n'est pas un juge aussi compétent que lorsqu'il s'agit du mérite des poëmes. La perfection d'une partie des beautés d'un *tableau*, par exemple, la perfection du dessein

n'eſt bien ſenſible qu'aux peintres ou aux connoiſſeurs qui ont étudié la peinture autant que les artiſtes mêmes. Mais il ſeroit trop long de diſcuter quelles ſont les beautés d'un *tableau* dont le public eſt un juge non recuſable, & quelles ſont les beautés d'un *tableau* qui ne ſauroient être appréciées à leur juſte valeur que par ceux qui ſavent les règles de la peinture.

Ces derniers exigent, par exemple, qu'on obſerve trois unités dans un *tableau* par rapport au temps, à la vue & à l'eſpace, c'eſt-à-dire qu'on ne doit repréſenter d'un ſujet 1°. que ce qui peut s'être paſſé dans un ſeul moment; 2°. ce qui peut facilement être embraſſé par une ſeule vue; 3°. ce qui eſt renfermé dans l'eſpace que le *tableau* paroît comprendre.

Ils preſcrivent auſſi des règles pour les *tableaux* allégoriques, mais on croit que les allégories, toujours pénibles & ſouvent froides dans les ouvrages, ont le même caractère dans les *tableaux*. Les rapports ne ſe préſentent pas tout de ſuite, il faut les chercher, il en coûte pour les ſaiſir, & l'on eſt rarement dédommagé de ſa peine. La peinture eſt faite pour plaire à l'eſprit par les yeux, & les *tableaux* allégoriques ne plaiſent aux yeux que par l'eſprit qui en devine l'énigme.

Il y a des *tableaux* de grands maîtres, qu'on déſigne par quelque acceſſoire remarquable dans le *tableau;* ainſi l'on dit la Vierge au *lapin* du Titien, parce que ce peintre a mis un *lapin* dans un de ſes *tableaux* qui repréſente une Vierge: la Vierge au *panier*, la Vierge aux *poiſſons*, la *caſſette*, la *jardiniere*, & ainſi des autres.

Manière d'ôter les tableaux de deſſus leur vieille toile, de les remettre ſur de la neuve, & de raccommoder les endroits enlevés ou gâtés. Il faut commencer par ôter le *tableau* de ſon cadre, & l'attacher enſuite ſur une table extrêmement unie, le côté de la peinture en-deſſus, en prenant bien garde qu'il ſoit tendu, & ne faſſe aucuns plis. Après cette préparation, vous donnerez ſur-tout votre *tableau* une couche de colle-forte, ſur laquelle vous appliquerez à meſure des feuilles de grand papier blanc, le plus fort que vous pourrez trouver; & vous aurez ſoin avec une molette à broyer les couleurs, de bien preſſer & étendre votre papier, afin qu'il ne faſſe aucun pli, & qu'il s'attache bien également par-tout à la peinture. Laiſſez ſécher le tout, après quoi vous déclouerez le *tableau*, & le retournerez, la peinture en-deſſous & la toile en-deſſus, ſans l'attacher; pour lors vous aurez une éponge, que vous mouillerez dans de l'eau tiède, & avec laquelle vous imbiberez petit-à-petit toute la toile, eſſayant de temps en temps ſur les bords ſi la toile ne commence pas à s'enlever & à quitter la peinture. Alors vous la détacherez avec ſoin tout le long d'un des côtés du *tableau*, & replierez ce qui ſera détaché, comme pour le rouler, parce qu'enſuite en pouſſant doucement avec les deux mains, toute la toile ſe détachera en roulant. Cela fait, avec votre éponge & de l'eau vous laverez bien le derrière de la peinture, juſqu'à ce que toute l'ancienne colle, ou à peu près, en ſoit enlevée: vous obſerverez dans cette opération que votre éponge ne ſoit jamais trop remplie d'eau, parce qu'il pourroit en couler par-deſſous la peinture, qui détacheroit la colle qui tient le papier que vous avez mis d'abord.

Tout cela fait avec ſoin, vous donnerez une couche de votre colle,

ou de l'apprêt ordinaire dont on se sert pour apprêter les toiles sur lesquelles on peint, sur l'envers de votre peinture ainsi bien nettoyée, & sur le champ vous y étendrez une toile neuve, que vous aurez eu soin de laisser plus grande qu'il ne faut, afin de pouvoir la clouer par les bords, pour l'étendre de façon qu'elle ne fasse aucun pli, après quoi avec votre molette vous presserez légèrement en frottant pour faire prendre la toile également partout, & vous laisserez sécher; ensuite vous donnerez par-dessus la toile une seconde couche de colle par parties, & petit-à petit, ayant soin, à mesure que vous coucherez une partie, de la frotter & étendre avec votre molette, pour faire entrer la colle dans la toile, & même dans la peinture, & pour écraser les fils de la toile; le *tableau* étant bien sec, vous le détacherez de dessus la table, & le reclouerez sur son cadre; après quoi avec une éponge & de l'eau tiède vous imbiberez bien tous vos papiers pour les ôter: après qu'ils seront ôtés vous laverez bien pour enlever toute la colle & nettoyer toute la peinture; ensuite vous donnerez sur le *tableau* une couche d'huile de noix toute pure, & le laisserez sécher pour mettre ensuite le blanc d'œuf.

Remarques. Lorsque les *tableaux* que l'on veut changer de toile se trouvent écaillés, crevassés ou avoir des ampoules, il faut avoir soin sur les endroits défectueux de coller deux feuilles de papier l'une sur l'autre pour soutenir ces endroits, & les empêcher de se fendre davantage, ou de se déchirer dans l'opération, & après avoir remis la toile neuve on rajustera ces défauts de la manière suivante. Ceux que l'on change de toile se trouvent raccommodés par l'opération même; mais si la toile est bonne, & que l'on ne veuille pas la changer, on fait ce qui suit.

Il faut avec un pinceau mettre de la colle-forte tiède sur les ampoules, ensuite percer de petits trous avec une épingle dans ces ampoules, & tâcher que la colle les pénètre de façon à passer dessous. Il faut après cela essuyer légèrement la colle, & avec un autre pinceau passer sur les ampoules seulement un peu d'huile de lin; après quoi on aura un fer chaud, sur lequel on passera une éponge ou un linge mouillé, jusqu'à ce qu'il ne frémisse plus (crainte qu'il ne fût trop chaud), & alors on poussera le fer sur les ampoules, ce qui les rattachera à la toile, & les ôtera tout à fait.

Il faut cependant remarquer qu'après avoir ôté ces ampoules, il est nécessaire de mettre par derière une seconde toile pour maintenir l'ancienne, & empêcher que les ampoules ne viennent à se former de nouveau; en voici la manière.

Il faut mettre d'abord sur l'ancienne toile une couche de colle forte tout le long des bords, le long du cadre, & rien dans le milieu, après quoi on appliquera la seconde toile qu'on fera prendre, en passant la molette légèrement dessus; on couchera de la colle par parties, que l'on pressera & étendra avec la molette, comme pour changer les *tableaux* de toile.

Pour raccommoder les crevasses & les endroits écaillés tant aux tableaux changés de toile qu'aux autres. Il faut prendre de la terre glaise en poudre & de la terre d'ombre, délayer ensuite ces deux matières avec de l'huile de noix, de façon qu'elles

forment comme une pâte ; on y ajoute si l'on veut un peu d'huile grasse pour faire sécher plus vîte ; on prend ensuite de cette pâte avec le couteau à mêler les couleurs, & on l'insinue dans les crevasses & dans les endroits écaillés, essuyant bien ce qui peut s'attacher sur les bords & hors des trous : cette pâte étant bien sèche, on donne sur-tout le *tableau* une couche d'huile de noix bien pure, & lorsqu'elle est sèche, on fait sur la palette les teintes des couleurs juste aux endroits où se trouvent les crevasses, & on les applique avec le couteau ou avec le pinceau.

Pour faire revivre les couleurs des tableaux, ôter tout le noir, & les rendre comme neufs. Il faut mettre par-derrière la toile une couche de la composition suivante.

Prenez deux livres de graisse de rognon de bœuf, deux livres d'huile de noix, une livre de céruse broyée à l'huile de noix, une demi-livre de terre jaune, aussi à l'huile de noix : faites fondre votre graisse dans un pot, & lorsqu'elle sera tout à fait fondue, mêlez-y l'huile de noix, ensuite la céruse & la terre jaune ; vous remuerez le tout avec un bâton pour faire mêler toutes les drogues ; vous employerez cette composition tiède.

Pour les tableaux sur le cuivre. Prenez du mastic fait avec de la terre glaise & de la terre d'ombre délayée à l'huile de noix, remplissez-en les endroits écaillés, après quoi vous prendrez du sublimé corrosif, que vous ferez dissoudre dans une quantité suffisante d'eau, vous l'appliquerez dessus, & le laisserez sécher ; au bout de quelques heures vous laverez bien avec de l'eau pure & s'il n'est pas encore bien dégraissé, vous recommencerez ; on peut aussi se servir de cette eau de sublimé pour les *tableaux* sur bois & sur toile.

Pour ôter le vieux vernis des *tableaux*, il suffit de les frotter avec le bout des doigts, & les essuyer ensuite avec un linge mouillé.

On dit figurément, d'un léger défaut qui fait mieux sentir les beautés d'un ouvrage, que *c'est une ombre au tableau.*

Tableau, signifie figurément, la représentation naturelle & vive d'une chose, soit de vive voix, soit par écrit. *Sans l'art de faire des tableaux de toutes sortes de caractères, il ne faut pas tenter un poëme épique. Le tableau de l'instabilité des choses de ce monde. Les écrits de Bossuet sont pleins de tableaux admirables. Faire un tableau des caprices de la fortune.*

Tableau, se dit aussi de la table, carte, ou feuille sur laquelle les noms des personnes qui composent une compagnie, sont écrits selon l'ordre de leur réception. *Il n'y a que les Avocats qui sont sur le tableau qui aient le droit de plaider au Parlement. On députa trois Conseillers selon l'ordre du tableau. La Cour ordonna que son nom seroit effacé du tableau.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

TABLER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme dont on se servoit autrefois au jeu du trictrac, pour signifier, poser, arranger les tables du trictrac, suivant les points qu'on a amenés. On dit aujourd'hui *caser.*

On dit figurément, *vous pouvez tabler là dessus ;* pour dire, vous pouvez compter là dessus, faire fond

ladessus. *Ce que je vous dis est vrai, vous pouvez tabler là dessus.*

TABLETIER, IÈRE ; substantif. Celui, celle qui fait des échiquiers, des trictracs & des tables ou dames, pour jouer aux échecs, au trictrac, *&c.* des billes pour jouer au billard, & autres ouvrages d'ivoire, d'ébène, *&c.*

Les Maîtres Tabletiers ne font à Paris qu'une seule & même communauté avec les Maîtres Faiseurs & Marchands de peignes : ils sont qualifiés dans les statuts de cette communauté, Maîtres Peigniers, Tabletiers, Tourneurs & Tailleurs d'images. Cette dernière dénomination leur est venue de ce qu'il est permis aux Tabletiers de faire des Crucifix & autres petites images en bois ou en ivoire.

Ces statuts leur furent donnés ou plutôt renouvelés par Jacques d'Estouteville, Prévôt de Paris en 1507; Henri III les confirma par ses Lettres patentes du mois de Juin 1578; & Henri IV, par les siennes de 1600, dont l'enregistrement au Châtelet fut reculé jusqu'en 1604. Louis XIV en 1691 les confirma de nouveau par ses Lettres patentes, y ajoutant seulement quelques articles de discipline pour les droits de réception à l'apprentissage & à la maîtrise.

La communauté est dirigée par des Jurés dont l'élection & les visites se font comme dans les autres communautés.

L'apprentissage est de six ans.

Chaque Maître ne peut avoir plus d'un apprenti à la fois; il n'en peut prendre un second, à moins que ce second ne soit fils de Maître.

Tout apprenti est sujet au chef-d'œuvre, excepté le fils de Maître qui n'est pas même tenu à la simple expérience.

L'apprenti étranger, s'il ne justifie de son apprentissage, & n'a travaillé en qualité de compagnon chez les Maîtres de Paris, ne peut pas être reçu à la maîtrise.

Toute marchandise foraine doit être visitée, & celle de Paris doit être marquée au poinçon de chaque Maître.

Les veuves ont les mêmes droits que celles des autres corps.

TABLETTE; substantif féminin. *Tabella.* Planche posée pour mettre quelque chose dessus. *On met des tablettes dans les bibliothèques pour y arranger des livres. Il y a des tablettes proprement travaillées qui servent d'ornement dans les ruelles ou dans les cabinets, particulièrement des dames, & sur lesquelles elles mettent des livres d'usage journalier, des porcelaines & des bijoux de toutes sortes. J'ai mis ce vase sur la seconde tablette de l'armoire.*

TABLETTE, se dit aussi des pierres ordinairement plattes dont on se sert pour terminer les murs d'appui ou autres pièces de maçonnerie.

On appelle de même une planche de bois ou une pièce de marbre qui est posée à plat sur le chambranle d'une cheminée ou sur l'appui d'une fenêtre. *La tablette de cette cheminée n'est pas assez large.*

TABLETTE, chez les Apothicaires, se dit d'une sorte de médicament sec, composé de différentes matières qui à l'aide du sucre dissous & cuit, prend une forme solide & cassante : On voit par là en quoi il diffère du trochisque.

La matière est ou *excipiende* ou *excipiente.*

L'*excipiende* est presque tout ce

qui entre dans l'électuaire, tant les excipiens que les excipiendes.

L'*excipiente* est toujours le meilleur sucre dissous dans une liqueur appropriée, aqueuse, & cuit à consistance convenable.

Le choix demande quelques particularités.

Il faut que le remède dont il s'agit, soit solide & cassant, cohérent sans être visqueux, qu'il se fonde aisément dans la bouche, & qu'il ne soit pas désagréable à prendre.

Ainsi on ne doit guère y faire entrer les gommes, les extraits, les sucs épais, les terreux gras & autres semblables qui donnent trop de ténacité.

Ce n'est pas ici non plus le lieu des matières qui ont une saveur ou une odeur désagréable, parce que le remède doit ou se fondre dans la bouche, ou être mâché.

On ne fait point usage ici de sels, surtout de ceux qui se fondent ou qui s'exhalent : on emploie les poudres grossières, mais qui sont molles; point d'acides fossiles, ils empêcheroient le sucre de se coaguler.

On doit éviter les noyaux remplis d'une huile qui se corrompt facilement, si le malade doit user du remède pendant long-temps. La tablette étant solide, on peut y faire entrer des remèdes très-puissans & qui même pèsent beaucoup, pourvu que le mélange soit bien exact.

On peut donner une bonne odeur au remède, en y mettant un peu d'ambre, de musc, de civette, ou bien lorsque la masse est congelée, en la frotant avec des liqueurs qui sentent bon, comme des huiles essentielles, des essences odoriférantes, *&c.* On peut aussi lui donner une couleur gracieuse, en répandant dessus, un peu avant qu'elle se refroidisse, des feuilles d'or ou d'argent, ou bien des fleurs de différentes couleurs, hachées bien menues. Le nombre des ingrédiens doit être en petite quantité; l'ordre est le même que dans les trochisques & dans les pilules, quoique souvent il ne s'accorde pas avec celui de la préparation.

La figure est indifférente; comme elle ne fait ni bien ni mal à la vertu du remède, on peut en laisser le choix à l'Apothicaire; car, ou lorsque la masse est prête à se geler, on la verse dans une boîte pour qu'elle en prenne la figure, & c'est ce qu'on appelle *pandaléon ;* ou bien l'ayant versée, soit toute entière, soit par parties sur un plan, on la forme en petites masses, en manière de carrés oblongs, de rhombes, *&c.*

La masse de la tablette se détermine très-rarement par les poids ou par les mesures. Elle n'est pas si limitée qu'elle ne puisse bien aller depuis une drachme jusqu'à demi-once.

La dose s'ordonne par le nombre, par exemple, suivant que les tablettes sont plus grandes ou plus petites; par morceaux, quand la masse n'est pas divisée; par le poids, quand on y fait entrer des ingrédiens efficaces, & alors la dose est plus grande ou plus petite, selon la force & la préparation de ces ingrédiens : elle ne va cependant guère au-delà d'une once.

La quantité générale, quand elle est au-dessous de quatre onces, ne se prépare pas commodément. Si cependant on se sert des tablettes officinales, on n'en prescrit qu'autant qu'il en est besoin pour peu de jours.

La proportion des ingrédiens excipiendes entr'eux se détermine facilement, en ayant égard à la nature de chacun, au but qu'on se propose, aux précautions indiquées; celles de l'excipient à l'égard des excipiendes, se connoît par ce qui suit.

En général, on emploie fort bien le quadruple ou le sextuple de sucre, à raison des excipiendes.

Il faut avoir égard à la pesanteur spécifique & à la consistance des excipiendes. Ceux qui sont très-legers par rapport à leur grand volume, demandent une quantité plus considérable d'excipiens; ceux qui sont secs, durs, poreux, joints avec une petite quantité de sucre, deviennent presque aussi durs que la pierre.

Si les excipiendes contiennent en eux-mêmes du sucre, on doit diminuer la quantité de l'excipient au *prorata*; ce qu'il faut observer pour les conserves, les condits, *&c.* Cependant on laisse à l'Apothicaire le soin de déterminer la quantité de sucre, excepté quand on veut que la dose soit pesée, parcequ'il en coûte peu de lever tous les doutes.

La souscription. On laisse à l'Apothicaire la manière & l'ordre de la préparation: on indique aussi, si bon semble, de quelle liqueur on doit arroser la masse, & si on doit l'orner avec des feuilles d'or ou de petites fleurs: on mentionne quelquefois le poids que doit avoir chaque tablette.

Le sucre fait qu'on n'a pas besoin de véhicule; le but détermine le temps & la manière d'user du remède; on le mâche ou on le laisse fondre dans la bouche peu à peu.

On donne quelquefois, sous la forme de tablettes, les purgatifs, les stomachiques, les carminatifs, les cantarides, les antiglutineux, les aphrodisiaques, les alexipharmaques, les béchiques. Cette forme est d'ailleurs utile pour l'usage domestique & pour les voyageurs; elle est commode pour faire prendre bien des remèdes aux enfans & aux gens délicats; mais elle ne convient pas dans les cas où il faut que l'action soit prompte, ni à ceux qui ont de la répugnance pour les choses douces.

On appelle aussi du même nom, certaines autres compositions. *Tablette de chocolat. Tablette à faire du bouillon*, &c.

Tablettes, se dit au pluriel, d'une certaine quantité de feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier préparé, *&c.* qui sont collées ensemble, & qu'on porte ordinairement dans la poche, pour écrire avec un crayon ou avec une aiguille d'or ou d'argent, les choses dont on veut se souvenir.

Manière de faire les tablettes blanches pour écrire avec un poinçon de cuivre. Prenez du gypse criblé & passé par le tamis; détrempez-le avec de la colle de cerf ou autre, & en donnez une couche sur les feuilles de parchemin; quand elle sera sèche, vous la raclerez pour la rendre unie & polie, puis vous donnerez encore une couche comme dessus, & raclerez une seconde fois; après quoi, avec de la céruse bien broyée & tamisée, détrempée dans l'huile de lin cuite, vous oindrez vos tablettes & les laisserez sécher à l'ombre pendant cinq ou six jours; cela fait avec un drap ou linge un peu mouillé, vous les frotterez & unirez; après quoi, lorsqu'elles auront encore séché dix-

huit où vingt jours, elles seront faites.

On appelle *tablettes de cire*, des feuillets ou planches minces enduites de cire, sur lesquelles on a long-temps écrit, à l'exemple des Romains, avec une espèce de style ou de poinçon de métal. Ces sortes de tablettes étoient communément enduites de cire noire, & quelquefois de cire verte pour l'agrément de la vue. On en faisoit un grand nombre de portatives, de différentes grandeurs & largeurs qu'on renfermoit dans un étui exprès ou dans un coffre, ou même dans un sac.

Toutes ces sortes de tablettes ne sont pas encore perdues; on en conserve à Paris dans la bibliothèque du Roi, dans celle des Carmes déchaux, dans celle de Saint-Germain-des-Prés & de Saint Victor; on voit encore des tablettes en cire à Florence & à Genève.

Les tablettes en cire de la Bibliothèque du Roi sont dans un marroquin rouge doré, & y sont conservés apparemment depuis long-temps, puisque le porte-feuille a déjà été coté trois fois, premièrement 1272, ensuite 5653, & enfin 8727 *B*. Ce portefeuille a huit tablettes toutes enduites de cire noire des deux côtés, excepté une qui ne l'est que d'un côté, & qui est vraisemblablement la dernière du livre. Toutes ces petites planches sont détachées & sans numero. On y distingue cependant le *folio recto* d'avec le *folio verso*, par le moyen de la dorure qui est seulement du côté extérieur qu'on regardoit comme celui de la tranche.

Les huit tables dont nous parlons, contiennent les dépenses d'un Maître d'hôtel; mais elles sont assez difficiles à déchiffrer, à cause de la poussière qui couvre la plupart des mots. Il y a des articles *pro coquinâ, pro pullis, pro avenâ*; des articles pour les bains, *ad balnea*; tout y est spécifié en latin; les sommes sont toujours cotées en chiffres romains; les jours que se sont faites les dépenses y sont marquées; en sorte qu'on s'apperçoit qu'il n'y a dans chaque tablette ou feuillet, que la dépense de quatre ou cinq jours; ce qui fait que tous les huit ensemble ne renferment la dépense que d'un mois ou environ. L'écrivain n'y nomme jamais le lieu où s'est faite la dépense, non plus que l'année; mais par la ressemblance pour la grandeur des formes & pour le caractère de l'écriture avec d'autres tablettes, on peut conclure que ces tablettes de cire sont de la fin du règne de Philippe le Hardi. Dans le haut d'une page se lit distinctement, *die Luna in festo omnium Sanctorum*; ce qui suffit pour désigner l'an 1283, auquel la Toussaint tomba effectivement un lundi; il y a des pages entières qui paroissent avoir été effacées en les présentant au feu.

Les tablettes en cire qui étoient au Collège des Jésuites, forment, comme celles de la Bibliothèque du Roi, sept ou huit planches dont l'écriture est la même que celle des tablettes dont on va bientôt parler. Ce sont des comptes de dépenses autres que pour la bouche, mais toujours pour le Roi ou pour la Cour. L'année y est marquée simplement par *anno* LXXXIII, ce qui veut dire, selon les apparences, l'an 1283; le comptable fait souvent des payemens à un Marcellus, lequel se trouve nommé fréquemment dans celles que les Carmes conservent, & qui sont certainement de l'année 1283.

Les

Les tablettes écrites en cire les moins mal conservées & les plus dignes de l'attention des Historiens, par rapport au règne de Philippe le le Hardi, sont celles qui sont renfermées avec les manuscrits de la Bibliothèque des Carmes déchaux de Paris. Elles consistent en douze planches dont il y en a deux qui contiennent la recette des deniers du Roi, & dix autres qui contiennent la dépense. Lorsqu'on a lu les quatre pages de la recette, & qu'on veut lire les vingt pages de la dé pense, il est bon de retourner les planches du haut en bas.

Les tablettes de Saint-Germain-des prés sont fort gâtées; dans les seize pages qui les composent, & dont les feuillets sont séparés, sans avoir jamais été chiffrés, on apperçoit seulement qu'il y a des dépenses pour les achats des faucons, pour des Messagers chargés d'aller présenter des cerfs à telles ou telles personnes; & d'autres Messagers qui achetèrent des drogues à Orléans pour l'Impératrice de Constantinople qui étoit malade.

Le Docteur Antoine Cocchi Muchellani a publié une notice imprimée des tablettes de Florence. Elles contiennent les voyages d'été du Roi Philippe le Bel en 1301; & les tablettes de Saint Victor dont nous parlerons bientôt, contiennent les voyages d'hiver de la même année. Elles ont été écrites par le même Officier qui a rédigé les précédentes, & n'en sont, à ce qu'on dit, qu'une continuation.

M. Cocchi a fait remarquer en général, que dans ces tablettes, à chaque jour du voyage, il y a la dépense de la Cour en six articles, savoir pour le pain, le vin, la cire, la cuisine, l'avoine & la chambre, & qu'après une traite d'un mois ou environ, le comptable donne l'état du payement des gages des Officiers, puis des Chevaliers & des valets pendant cet intervalle. Après cela il continue les différentes stations du voyage; & afin qu'on pût juger de l'utilité de ces tablettes, il rapporte les noms des Officiers, Chevaliers & valets qui furent payés, *&c.* M. Cocchi finit par quelques réflexions sur l'usage où l'on étoit alors d'user d'eau rose & de grenade après le repas, & cela à l'occasion de quelque dépense de cette nature.

Les tablettes de Saint Victor ont été écrites par le même Officier qui a rédigé les précèdentes, & n'en sont qu'une continuation; elles renferment vingt-six pages.

Les tablettes que la ville de Genève possède, sont des planches fort minces de la grandeur d'un *in-folio*, enduites de cire noire : elles contiennent la dépense journalière de Philippe le Bel durant six mois, & la suite de celle de Saint-Germain-des prés; ce qui forme onze pages : les savans de Genève ont pris la peine de les déchiffrer, & d'en publier la notice dans la Bibliothèque raisonnée, tome 28. Ils en ont aussi communiqué une copie très-exactement figurée à M. Schoeflin, membre de l'Académie des Inscriptions de Paris.

Ces tablettes postérieures à celles de Saint Victor de six ou sept ans, comprennent les articles des sommes payées à ceux qui apportoient des présens au Roi, des aumônes distribuées dans les lieux de son passage aux pauvres, à des Religieux ou Religieuses, à des gens qui venoient de tous côtés pour être

guéris de ce qu'ils appeloient *morbus Regis* (des écrouelles); de la dépense pour les funérailles des Officiers qui mouroient sur la route, des sommes données à l'Abbaye de Saint Denis pour des anniversaires, aux Hôpitaux des lieux par où la Cour passoit, à certains Officiers, lorsque cela étoit d'usage, outre leurs gages, pour l'achat de chevaux en place de ceux qui mouroient; d'autres sommes pour les offrandes que le Roi & les Princes, ou la Reine faisoient aux Églises qu'ils visitoient; pour celles qu'ils employoient au jeu; les sommes à quoi étoient évaluées les dixmes, soit du pain seul, soit du pain & du vin que le Roi s'obligeoit de payer à quelques Monastères voisins des lieux où il s'arrêtoit pour le repas, suivant d'anciennes concessions; le payement des gages des nouveaux Chevaliers, à mesure que le Roi en créoit dans ses voyages, & le coût du cheval, ou au moins, du frein doré dont il leur faisoit présent. En général, les tablettes de Genève paroissent très-instructives, & il seroit à souhaiter qu'on en eût conservé beaucoup d'autres de ce genre.

On peut tirer de ces sortes de tablettes plusieurs lumières, par rapport à d'anciens usages de la Cour, du Prince ou de la nation, de même que pour la vérification de certaines époques sur lesquelles on n'a pas de monumens plus certains. On y trouve avec plaisir le prix de diverses choses de ce temps-là; par exemple dans les tablettes en cire de Genève on voit que le cheval de somme & le roussin étoient payés 8 liv., le palefroi 10 liv., le cheval de trait simplement appelé *equus*, 12, 14 & 16 liv.; un grand cheval (sans doute de bataille) fut payé 32 liv.; le sieur de Trie, pour avoir employé vingt-quatre jours en son voyage d'Angleterre demanda 150 l. Mais pour son Palefroi & deux Roussins qui étoient morts, il reçut 120 liv.; ce qui faisoit alors une somme fort considérable. On accorde à un valet du Roi 2 sols 6 d. pour ses gages par jour, & au cuisinier le double: ce qui est fort cher, si on évalue l'argent d'alors à celui de nos jours.

L'article des aumônes de nos Rois forme dans les tablettes de Genève plus de trois grandes pages *in-folio*, parcequ'on y marquoit le nom, la qualité & le pays des personnes auxquelles elles se faisoient. Mais ce qui mérite d'être observé dans ce détail, c'est qu'on y apprend que les malades qui étoient alors affligés des écrouelles, venoient trouver le Roi de toutes les provinces du Royaume, & même d'Espagne & d'Italie.

Il n'est pas à présumer que ces gens accourussent de si loin seulement pour avoir vingt ou trente sous qu'on leur donnoit en aumône, mais apparemment parceque Philippe le Bel les touchoit, quelque jour que ce fût & sans se faire attendre.

Remarquons encore qu'on qualifioit du titre d'aumône, *per eleemosynam*, tout ce qui se donnoit gratuitement. En vertu de cet usage l'écrivain de ces mêmes tablettes marque au Jeudi 29 Novembre 1308, que ce jour-là le Roi étant à Fontainebleau, Pierre de Condé, Clerc de sa Chapelle, reçut 8 liv. *per eleemosynam*.

Le Père Alexandre, Dominicain, voulant établir que la tradition des Provençaux sur la posses-

sion du corps de la Magdeleine est très-ancienne, se sert d'une inscription écrite sur une petite tablette enduite de cire; & pour donner du poids à cette inscription, il dit qu'elle est du cinquième siècle de Jésus-Christ, parcequ'on n'a point écrit sur la cire depuis ce siécle-là. M. l'Abbé Lebeuf, dans son mémoire sur cette matière, inséré dans le recueil de l'Académie des belles Lettres, prouve invinciblement contre le Dominicain, que l'usage d'écrire sur des tablettes de cire, loin d'avoir cessé avec le cinquième siècle, a été pratiqué plus ou moins dans tous les siècles suivans, & même dans le dernier siècle.

L'Abbé Chatelain de Notre-Dame de Paris, témoigne qu'en 1692 les tablettes du Chœur de Saint Martin de Savigny, au Diocèse de Lyon, qui est une maison d'anciens Religieux de Cluny, étoient de cire verte, & qu'on écrivoit dessus avec un stylet d'argent. La même chose est attestée pour la fin du même siècle à l'égard de la Cathédrale de Rouen, par Lebrun des Marettes, auteur du voyage liturgique composé alors, & imprimé en 1718, à la réserve qu'on n'écrivoit le nom des Officiers qu'avec un simple poinçon. Peut-être que cet usage ne subsiste plus aujourd'hui à Rouen; mais il y étoit encore en vigueur en 1722; car M. Lebeuf y vit alors les Officiers de la semaine courante *in tabulis* sur la cire. Les Romains s'en servoient à d'autres usages, & presque toujours pour les lettres qu'ils écrivoient à table, souvent entre les deux services, au Sénat, au théâtre, en voyages dans leurs litières, *&c.* Ils nommoient ces petites planches ou tablettes enduites de cire, *codicillos*. Cicéron les employoit volontiers pour ses billets à Atticus.

On dit proverbialement & figurément, *ôtez cela de dessus vos tablettes*, *rayez cela de vos tablettes*, *de vos papiers*; pour dire, ne comptez pas là-dessus.

On dit aussi proverbialement, *vous êtes sur mes tablettes*; pour dire, vous m'avez déjà donné sujet de me plaindre de vous; & cela ne se dit guère que d'un supérieur à un inférieur, & par manière de menace.

TABLETTERIE; substantif féminin. Le métier du Tabletier & les ouvrages qu'il fait. *Voyez* TABLETIER.

TABLIER; substantif masculin. *Gremium.* Pièce de toile, de serge, de cuir, *&c.* que les femmes & les artisans mettent devant eux pour conserver leurs habits en travaillant. *Cette toile est propre pour faire des tabliers de cuisine. Les Serruriers portent des tabliers de cuir.*

On appelle *tablier à bourse*, un tablier au-devant duquel il y a une bourse pour mettre de l'argent.

TABLIER, se dit aussi d'un certain morceau de mousseline, de tafetas, *&c.* que les femmes mettent devant elles pour l'ornement. *Un tablier de damas. Un tablier à dentelles.*

On appelle aussi *tablier de timbale*, un morceau d'étoffe enrichi de broderie qui se met autour d'une timbale.

TABLIER, se dit encore de chacune des deux parties d'un trictrac. *Il y a six cases dans chaque tablier.*

On a aussi appelé *tablier*, l'échiquier ou damier distingué par soixante-quatre carrés de deux différentes couleurs, comme blanc & noir, rouge & jaune, *&c.* & sur le-

quel on joue aux échecs, aux dames, *&c.* mais ce mot n'a plus d'usage en ce sens.

Tablier, se dit encore d'un ornement sculpté sur la face d'un piédestal.

TABLOIN; substantif masculin. Plateforme faite de madriers pour placer une batterie de canons. *Les tabloins empêchent que la pesanteur des canons n'enfonce les roues des affuts dans les terres.*

TABOGA; île de la mer du sud, dans la baie de Panama. Elle a trois milles de long sur deux de large, & appartient aux Espagnols. Son terroir est en partie aride & en partie couvert d'arbres fruitiers, sur-tout de cacaotiers.

TABOR, (Jean Othon) né à Bautzen en Lusace en 1604, voyagea en France, & s'y fit connoître par son érudition. Les guerres d'Allemagne ayant réduit en cendres sa patrie, où il exerçoit la charge d'Avocat & de Syndic de la Ville, il se retira à Giessen en 1659, où il fut Conseiller du Landgrave de Hesse Darmstadt, & en 1667 à Francfort, où ses chagrins le suivirent. Il y mourut en 1674. Ses divers ouvrages sur le droit ont été publiés en 1688, en 2 vol. *in-fol. Parschius* son gendre a écrit sa vie, qui fut celle d'un bon citoyen & d'un savant appliqué.

TABOR; *voyez* Thabor.

TABOT; substantif masculin & terme de Relation. C'est ainsi que l'on nomme chez les Éthiopiens, une espèce de coffre qui sert en même temps d'autel sur lequel leurs Prêtres célèbrent la Messe. Ils ont la plus grande vénération pour ce coffre, dans l'idée que c'est l'Arche d'alliance conservée dans le temple de Jérusalem, mais qui, suivant eux, fut enlevée furtivement par des Missionnaires Juifs, qui furent envoyés en Éthiopie par le Roi Salomon, pour instruire les peuples dans la loi du vrai Dieu. Les Abyssins, quoique convertis au Christianisme, conservent toujours le même respect pour le *Tabot*. Le Roi lui-même n'a point la permission de le voir. Ce coffre est porté en grande cérémonie par quatre Prélats qui sont accompagnés de beaucoup d'autres; on dépose le *Tabot* sous une tente qui sert d'Eglise dans les camps où le Roi fait sa demeure ordinaire. Les Missionnaires Portugais ayant voulu soumettre les Abyssins au siége de Rome, tâchèrent de se rendre maîtres de cet objet de la vénération du pays. Mais des moines zelés le transportèrent secrettement dans des endroits inaccessibles, d'où le *Tabot* ne fut tiré qu'après l'expulsion des Missionnaires Catholiques, que l'on avoit trouvés trop entreprenans.

TABOURET; substantif masculin. Sorte de petit siége à quatre pieds, qui n'a ni bras, ni dos. *Il n'a dans sa chambre qu'une chaise & un tabouret. Un tabouret de damas.*

On dit, *avoir le tabouret*; pour dire, avoir droit de s'asseoir sur un tabouret ou sur un siége pliant en présence du Roi, en présence de la Reine. *Les Duchesses ont le tabouret.*

Tabouret, est aussi le nom d'une plante qu'on appelle autrement *bourse à pasteur*. Elle croît naturellement dans les chemins, dans des lieux incultes & déserts. Sa racine blanche & fibreuse pousse une tige qui s'élève à la hauteur d'une coudée. Ses feuilles inférieures sont découpées comme celles du pissenlit; celles qui embrassent la tige sont plus petites, garnies d'oreilles

à leur base. Ses fleurs sont petites, blanches, en croix & naissent au sommet des rameaux : à ces fleurs succède un fruit applati, en forme de petite bourse, ce qui lui a fait donner le nom de *bourse à pasteur*.

Cette plante est mise au rang des rafraîchissantes & vulnéraires astringentes; elle est regardée comme spécifique dans le pissement de sang : la plante pilée ou une tente de charpie trempée dans son suc, arrête les hémorrhagies des narines ; la plante fraîche pilée & appliquée sur les plaies récentes, arrête le sang, & prévient l'inflammation.

TABROUBA ; substantif masculin. Fruit qui croît à Surinam sur un grand arbre de même nom, dont les fleurs sont d'un blanc verdâtre. A ces fleurs succede un fruit qui renferme des graines blanches semblables à celles des figues. On en tire un suc qui devient noir au soleil, & qui fournit aux Indiens une teinture pour se peindre le corps. Il sort des branches de cet arbre un suc laiteux fort amer, dont les Sauvages se frottent la tête pour écarter les insectes incommodes.

TAC; substantif masculin. Sorte de maladie contagieuse qui attaque les brebis & les moutons, & qui les fait mourir. *Le tac a fait périr bien des moutons dans ce village.*

TAC TAC; mot dont on se sert pour exprimer un bruit réglé qui se renouvelle à temps égaux.

TACAMAQUE ; substantif féminin. Substance résineuse qui découle, soit naturellement, soit par incision, d'un arbre beau & grand nommé *Baumier*, *Tacamaque*, ou *Horame*, & qui a une ressemblance avec le peuplier. Il porte des fruits qui sont petits, arrondis, & renferment un noyau qui diffère peu de celui de la pêche. Il découle naturellement de cet arbre une résine, tantôt jaunâtre, tantôt verdâtre, un peu molle, d'une odeur suave, qui approche de celle de l'ambre gris & de la lavande, & qu'on recueille dans des coquilles faites de fruits de cucurbite : c'est ce qu'on appelle *la Tacamaque en coque* ou *en couis*, ou *sublime*, & qui est fort rare. L'espèce la plus commune est en masse ou en grains jaunâtres, ou verdâtres, parsemés de larmes blanches : son odeur est pénétrante, & moins suave que celle de la première espèce. Avant que les Espagnols l'eussent apportée de la Nouvelle-Espagne, elle étoit inconnue. Cette résine est vulnéraire, astringente, nervale : on n'en fait point usage intérieurement, mais on l'applique extérieurement en emplâtre pour les douleurs de goutte, de rhumatisme, & les maladies de la matrice : on dit que cette résine mise dans le creux d'une dent gâtée, préserve le reste de corruption. *Le bois de Tacamaque* est odorant : on l'emploie en planches & dans la construction des navires.

La Tacamaque de l'île Bourbon & de l'île de Madagascar, est verdâtre, & est tout à fait différente de la précédente ; elle a beaucoup de rapport avec *la Carogne* & la résine élemi : on la nomme *baume vert*.

Les Espagnols recueillent aussi par le moyen d'une incision faite à l'espèce de peuplier qu'on nomme *Focot* ou *faux Tacamaca* au Mexique, le *baume Focot*. Son odeur est agréable : il s'emploie sur les plaies gangréneuses.

TACATALPO ; ville de l'Amérique septentrionale dans la Nouvelle-

Espagne, au gouvernement de Tabasco.

TACAZE, ou TAGAZE ; rivière considérable d'Abyssinie. Elle a sa source dans les montagnes qui séparent les royaumes d'Angoste & de Bégameder, & tombe dans le Nil du côté de l'orient.

La rivière de *Tacaze*, grande comme la moitié du Nil, pourroit être l'Astaboras des Anciens ; c'est l'opinion de Jean de Barros, le Tite-Live des Portugais ; & c'est aussi le sentiment de M. Delisle, par deux raisons. La première, dit-il, est que, selon les Jésuites qui ont été en Éthiopie, elle entre dans le Nil à dix-sept degrés & demi de latitude, qui est à quelques minutes près, la même hauteur que Ptolémée donne à l'embouchure de l'Astaboras, sept cens stades au-dessus de la ville de Méroé, comme on voit par Strabon, par Diodore & autres.

La seconde chose qui fait croire à M. Delisle que le *Tacaze* est le même que l'Astaboras, est que cette rivière s'appelle autrement *Atbara*, comme on le voit par le rapport des Scheiks de Nubie, & par celui d'un Récollet qui a passé cette rivière en allant en Éthiopie. Or, les noms d'*Atbara* & d'*Astaboras* ne sont pas fort différens. Il suppose que l'Atbara est son véritable nom, & que les Grecs l'ont altéré comme ils ont fait tant d'autres mots, puisque cela arrive encore très-souvent à ceux qui sont obligés d'employer des noms étrangers dans leurs écrits.

TACET ; substantif masculin. Terme Latin qu'on emploie dans la Musique pour indiquer le silence d'une partie. Quand dans le cours d'un morceau de Musique, on veut marquer un silence d'un certain temps, on l'écrit avec des *bâtons* ou des *pauses :* mais quand quelque partie doit garder le silence durant un morceau entier, on exprime cela par le mot *tacet* écrit dans cette partie au-dessous du nom de l'air ou des premières notes du chant.

Figurément & familièrement en parlant d'un homme qui est toujours demeuré sans rien dire dans une conversation, on dit, qu'*il a toujours gardé le tacet.*

TACHAW ; ville de Bohème sur la rivière de Misa, à 9 lieues, ouest, de Pilsen.

TACHE ; substantif féminin. *Macula.* Souillure sur quelque chose, marque qui salit, qui gâte. *Une tache de graisse. Il y a plusieurs taches sur votre robe.*

TACHE, se dit aussi de certaines marques naturelles qui paroissent sur la peau. *Elle a des taches de rousseur.*

TACHE, se dit encore des marques qui sont sur la peau ou sur le poil de certaines bêtes. *Un chien noir qui a des taches jaunes.*

TACHE, en termes d'Astronomie, se dit des endroits obscurs qu'on remarque sur les surfaces lumineuses du soleil, de la lune & même de quelques planètes.

Entre toutes les taches que nous voyons sur la surface du soleil, il y en a qui ne commencent à paroître que vers le milieu du disque, & d'autres qui disparoissent entièrement après s'être détruites peu à peu à mesure qu'elles se sont avancées. Souvent plusieurs taches se ramassent ou s'accumulent en une seule, & souvent une même tache se résout en une infinité d'autres extrêmement petites.

Il y a long-temps qu'on a remarqué des taches dans le soleil : elles varient beaucoup quant au nombre, &c. quelquefois il y en a beaucoup, & quelquefois point du tout. Galilée est le premier qui les ait découvertes aussi tôt après l'invention du télescope : Scheiner les observa dans la suite avec plus de soin, & a publié un gros livre à ce sujet : dans ce temps-là on en voyoit plus de cinquante sur le soleil ; mais depuis 1753 jusqu'en 1760, à peine en a-t-on découvert une ou deux ; depuis elles ont reparu assez souvent en abondance, il n'y a presque point de volume de l'Académie des Sciences où il n'en soit fait mention. Il semble qu'elles ne suivent aucune loi dans leurs apparitions.

Quelques-uns s'imaginent que ces taches peuvent devenir en si grand nombre, qu'elles cachent toute la surface du soleil, ou du moins la plus grande partie, & c'est à cela qu'ils attribuent ce que dit Plutarque, la raison pour laquelle la première année du regne d'Auguste la lumière du soleil fut si foible & si obscure, qu'on pouvoit aisément la considérer sans en être ébloui.

Les histoires sont pleines de remarques sur des années entières où le soleil a paru fort pâle & dépouillé de cette vive lumière à laquelle les hommes sont accoutumés, on prétend même que sa chaleur étoit alors sensiblement ralentie ; ce qui pourroit bien venir d'une multitude de taches qui couvroient alors le disque apparent du soleil. Il est certain que l'on voit souvent des taches sur le soleil dont la surface excède non-seulement l'Asie & l'Afrique, mais même occupent un plus grand espace que n'occuperoit sur le soleil toute la surface de la terre.

A quoi Kepler ajoute qu'en 1547 le soleil paroissoit rougeâtre, de même que quand on l'apperçoit au travers d'un brouillard épais ; & il conjecture de-là que les taches qu'on voit dans le soleil sont une espèce de fumée obscure, ou de nuages qui flottent sur sa surface.

D'autres prétendent que ce sont des étoiles ou des planètes qui passent devant le corps du soleil. Mais il est beaucoup plus probable que ce sont des corps opaques en manière de croûtes qui s'y forment, comme l'écume sur la surface des liqueurs.

Plusieurs de ces taches paroissent n'être autre chose qu'un amas de parties hétérogènes, dont les plus obscures & les plus denses composent ce qu'Hevelius appelle le *noyau*, & elles sont entourées de tous côtés de parties plus rares & moins obscures, comme si elles avoient des atmosphères ; mais la figure, tant du noyau que des taches entières, est variable. En 1644 Hevelius observa une petite tache qui en deux jours de temps devint deux fois plus grosse qu'il ne l'avoit vue d'abord, paroissant en même temps plus obscure, & avec un plus gros noyau, & ces changemens soudains étoient fréquens. Il observa que le noyau commença à diminuer insensiblement, jusqu'à ce que la tache disparût, & qu'avant qu'il se fût entièrement évanoui, il se partagea en quatre portions qui se réunirent de nouveau en deux jours de temps : il y a eu des taches qui ont duré 2, 3, 10, 15, 20, 30, & même, quoique rarement, 40 jours. Kirchius en a observé une en 1681, depuis le 26 Avril jusqu'au 17 Juin.

Les taches se meuvent sur le disque du soleil d'un mouvement qui est un peu plus lent près du limbe que près du centre. Celle que Kirch observa fut 12 jours visible sur le disque du soleil, & elle fut quinze jours derrière le disque selon la règle ordinaire qu'elles reviennent au limbe 27 ou 28 jours après qu'elles en sont parties.

Il faut enfin observer que les taches se contractent près du limbe; que dans le milieu du disque elles paroissent plus étendues, y en ayant de séparées les unes des autres vers le limbe, qui se réunissent en une seule dans le disque; que plusieurs commencent à paroître dans le milieu du disque, & que plusieurs disparoissent au même endroit; qu'on n'en a vu aucune qui s'écartât de son orbite près de l'horison, au lieu qu'Hevelius observant Mercure dans le soleil près de l'horison, le trouve écarté de 27 secondes au dessous de la route qu'il avoit d'abord tenue.

On peut conclure de ces phénomènes, 1°. que puisque la dépression apparente de mercure au-dessous de la route qu'il devoit suivre, vient de la différence des parallaxes de cet astre & du soleil, ces taches, dont la parallaxe est la même que celle du soleil, doivent être beaucoup plus près de lui que mercure; mais puisqu'elles ont été cachées derrière cet astre trois jours de plus qu'elles n'en ont passé sur celui de son hémisphère qui nous est visible, il y a des Auteurs qui concluent de là qu'elles n'adhèrent pas non plus à la surface du soleil, mais qu'elles en sont un peu éloignées; mais il est d'autres Auteurs qui ne sont point de cet avis, & qui croient que les taches sont adhérentes à la surface du soleil.

2°. Puisqu'elles naissent & disparoissent au milieu du disque, & qu'elles subissent diverses altérations, eu égard à leur grandeur, à leur figure & à leurs densités; on peut conclure de-là qu'elles se forment & se dissolvent ensuite fort près du soleil, & que ce sont très-probablement des espèces de nuages solaires formés des exhalaisons du soleil.

3°. Puis donc que les exhalaisons du soleil s'élevent de son corps, & se tiennent suspendues à une certaine hauteur de cet astre, il s'ensuit de-là, selon les lois de l'hydrostatique, que le soleil doit être entouré de quelque fluide qui puisse porter ces exhalaisons vers en haut, fluide qui comme notre atmosphère doit être plus dense vers le bas, & plus rare vers le haut; & puisque les taches se dissolvent & disparoissent au milieu même du disque, il faut que la matière qui les composent, c'est-à dire, que les exhalaisons solaires retombent en cet endroit; d'où il suit que c'est en cet endroit que doivent naître les changemens de l'atmosphère du soleil, & par conséquent du soleil lui-même.

4°. Puisque la révolution des taches autour du soleil est très-régulière, & que leur distance du soleil est ou nulle, ou au moins très-petite, ce ne sont donc pas, à proprement parler, les taches qui se meuvent autour du soleil, mais c'est le soleil lui-même qui tournant autour de son axe, emporte avec lui les taches, soit qu'elles nagent sur la surface de cet astre, ou dans son atmosphère, & il arrive de-là que les taches, étant vues obliquement

près

près du limbe, paroissent en cet endroit étroites & oblongues.

Les taches de la lune sont fixes : quelques-uns prétendent que ce sont les ombres des montagnes ou des endroits raboteux qui se trouvent dans le corps de la lune ; mais leur immobilité détruit cette opinion. L'opinion la plus générale & la plus probable est que les taches de la lune sont des mers, des lacs, des marais, *&c.* qui absorbent une partie des rayons du soleil, & ne nous en renvoyent qu'un petit nombre, de manière qu'elles paroissent comme des taches obscures ; au lieu que les parties terrestres réfléchissent à cause de leur solidité, toute la lumière qu'elles reçoivent, & ainsi paroissent parfaitement brillantes. M. Hartsoeker est d'un autre avis, & prétend que les taches de la lune, ou du moins la plupart sont des forêts, de petits bois, *&c.* dont les feuilles, les branches interceptent les rayons que la terre réfléchit, & les renvoye autre part.

Les Astronomes comptent environ 48 taches sur la surface de la lune, à chacune desquelles ils ont donné un nom différent. La vingt-unième est une des plus considérables & est appelée *Tycho*.

Taches des planètes. Les Astronomes trouvent que les autres planètes ont aussi leurs taches. Jupiter, Mars & Vénus en font voir de bien considérables quand on les regarde avec un télescope, & c'est par le mouvement de ces taches que nous concluons que les planètes tournent sur leur axe, de même que nous inférons le même mouvement dans le soleil à cause du mouvement de ses taches.

On dit figurément & proverbialement d'un homme qui cherche à trouver des défauts dans les choses les plus parfaites, les plus accomplies, qu'*il veut trouver des taches dans le soleil.*

On dit figurément, *la tache du péché* ; pour dire, la souillure que l'ame contracte par le péché. *Le baptême efface la tache du péché originel.*

On emploie figurément *tache*, en parlant de tout ce qui blesse l'honneur, la réputation. *Il craignoit que cette injure ne fût une tache à sa réputation. Le crime de cet homme & son supplice furent des taches pour la famille.*.

On dit aussi figurément & familièrement de ces sortes de taches, que *ce sont des taches d'huile qui s'effacent difficilement.*

La première syllabe est brève, & la seconde très brève.

TÂCHE; substantif féminin. L'ouvrage, le travail qu'on donne à faire à une ou plusieurs personnes, à certaines conditions, dans un certain espace de temps. *Il n'a pas fait sa tâche: Elle donne tous les jours une tâche à sa fille. Voilà la tâche que je me suis prescrite.*

Travailler à la tâche, être à la tâche, &c. se dit des ouvriers qui travaillent à un ouvrage qu'ils ont entrepris en gros, & dont ils doivent être payés, suivant le marché fait avec eux, sans égard au nombre des journées qu'ils y auront employées. *Ces maçons travaillent à la tâche. Ces Charpentiers ont entrepris tout l'ouvrage à la tâche. Tous ses ouvriers sont à la tâche & non pas à la journée.*

On dit figurément, *prendre à tâche de faire une chose* ; pour dire, s'attacher à faire une chose, ne perdre aucune occasion de la faire. *Il a toujours pris à tâche de me nui-*

re. Nous prendrons à tâche de faire réussir le projet.

On dit adverbialement, *en bloc & en tâche*; pour signifier, en gros & sans entrer en discussion du détail. *Il entreprit ce bâtiment en bloc & en tâche.*

TACHÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* TACHER.

TACHÉOGRAPHIE, ou TACHYGRAPHIE; substantif féminin. L'art d'écrire avec rapidité & par abréviations.

La tachéographie étoit fort en usage chez les Romains. Dès que le secret en eût été découvert, il fut bientôt perfectionné; il devint une espèce d'écriture courante, dont tout le monde avoit la clef, & à laquelle on exerçoit les jeunes gens. L'Empereur Tite, au rapport de Suétone, s'y étoit rendu si habile, qu'il se faisoit un plaisir d'y défier ses Secrétaires mêmes. Ceux qui en faisoient une profession particulière, s'appeloient en latin *Notarii*. Il y avoit à Rome peu de Particuliers qui n'eussent quelque esclave ou affranchi exercé dans ce genre d'écriture. Pline le jeune en menoit toujours un dans ses voyages. Ils recueilloient ainsi les harangues qui se faisoient en public.

Plutarque attribue à Cicéron l'art d'écrire en notes abrégées, & d'exprimer plusieurs mots par un seul caractère. Il enseigna cet art à Tiron son affranchi; ce fut dans l'affaire de Catilina qu'il mit en usage cette invention utile, que nous ignorons en France. Comme Caton d'Utique ne donnoit aucune de ses belles harangues, Cicéron voulut s'en procurer quelques-unes. Pour y réussir, il plaça dans différens endroits du Sénat deux ou trois personnes qu'il avoit stylées lui-même dans l'art tachéographique, & par ce moyen il eut, & nous a conservé le fameux discours que Caton prononça contre César, & que Salluste a inséré dans son histoire de Catilina. C'est le seul morceau d'éloquence qui nous reste de ce grand homme.

Les Anglois ont perfectionné ce genre d'écriture: ils l'ont porté au point de pouvoir suivre facilement l'Orateur le plus rapide; & c'est de cette façon qu'on recueille les dépositions des témoins dans les procès célèbres, les harangues dans les Chambres du Parlement, les discours des prédicateurs, &c. de sorte qu'on n'y peut rien dire impunément même dans une Compagnie, pour peu que quelqu'un se donne la peine de recueillir les paroles.

Cet art y est fondé sur les principes de la Langue & de la Grammaire; ils se servent pour cet effet d'un alphabet particulier, composé des figures les plus simples pour les lettres qui s'emploient le plus fréquemment, & un peu composées pour celles qui ne paroissent que rarement.

Ces caractères se peuvent aussi très facilement unir les uns aux autres, & former ainsi des monogrammes qui expriment souvent toute une parole; tels sont les monogrammes des Tachéographes Anglois, qui depuis un siècle & demi ont donné une quarantaine de méthodes dont nous donnons le titre des principales au bas de cet article. Elles se trouvent actuellement réduites à deux, qui sont les seules usitées aujourd'hui; savoir, celle de Macaulay & celle de Weston; nous nous bornerons

à donner ici une légère idée de la méthode de ce dernier, comme la plus généralement suivie, & parce qu'on trouve plusieurs livres imprimés dans ses caractères; entr'autres, une Grammaire, un Dictionnaire, les pseaumes, le Nouveau Testament & plusieurs livres d'Église.

Le Docteur Wilkins & quelques autres vouloient à l'aide de ce genre d'écriture, former un langage ou plutôt une écriture universelle, c'est-à-dire, que le même caractère qui signifie *cheval*, le François le lût *cheval*, l'Anglois, *horse*, l'Allemand, *pferd*; l'Italien, *cavallo*; le Latin, *equus*; & ainsi des autres.

Mais outre la différence de construction dans les différentes Langues, qui seroit un grand obstacle, & la forme des verbes auxiliaires qui dans l'Allemand & l'Anglois, diffèrent totalement de celle usitée en françois & en latin, on retomberoit dans l'inconvénient de la méthode de Tiro, qui requéroit presqu'autant de signes différens qu'il y avoit d'objets à présenter.

En attendant qu'on trouvât quelque chose de mieux, il y auroit peut-être une méthode simple & facile à proposer, à l'aide de laquelle, sur le champ & sans étude, chacun pourroit se faire entendre, & entendre les autres, sans savoir d'autres langues que la sienne. Il s'agiroit de numéroter les articles d'un Dictionnaire en un idiôme quelconque, & que tous les peuples missent le même chiffre après le même terme dans leurs Dictionnaires respectifs : ces Dictionnaires devroient être composés de deux parties, l'une à l'ordinaire suivant l'ordre alphabétique; l'autre, suivant l'ordre numérique.

Ainsi l'on suppose un François à Londres ou à Rome, qui voudroit dire, *je viendrai demain*; ignorant la langue du pays, il cherchera dans la partie alphabétique de son dictionnaire, *je*, que l'on suppose comme la première personne désignée par le numéro 1; *venir*, par 2800, *demain*, par 664.

Il écrit 1. 664. 2800. L'Anglois ou l'Italien cherchant suivant l'ordre numérique, liront, *j come tomorron*, *jo venire domani*.

Et répondront par d'autres chiffres, dont le François trouvera l'explication en cherchant le numéro.

On n'a mis ici que l'infinitif du verbe pour suivre l'ordre des Dictionnaires; mais il seroit aisé d'y ajouter un signe ou point qui en déterminât le temps.

Nous avons aussi quelques Auteurs François qui se sont exercés sur la Tachéographie; telle est la Plume volante, & quelques Manuscrits dans la Bibliothèque du Roi; mais ils ne se sont point appliqués à simplifier leurs signes, ni à en généraliser l'usage, ni cette attention suffisante au génie de la langue; & au lieu de recourir aux racines de l'idiôme, ils se sont pris aux branches.

La méthode de Weston est fondée sur cinq principes.

1°. La simplicité des caractères.

2°. La facilité de les joindre, & combiner les uns avec les autres.

3°. Les monogrammes.

4°. La suppression totale des voyelles, comme dans les Langues Orientales.

5°. D'écrire comme l'on prononce; ce qui évite les aspirations,

les lettres doubles & les lettres muettes. Les caractères sont en tout au nombre de 72, dont 26 comprennent l'alphabet y ayant quelques lettres qui s'écrivent de différentes façons, suivant les circonstances; & cela pour éviter les équivoques que la combinaison pourroit faire naître. Les 46 caractères restans sont pour les articles, pronoms, commencemens & terminaisons qui se répètent fréquemment, & pour quelques adverbes & prépositions.

Pour se rendre cette méthode familière, on commence par écrire en entier les paroles dans le nouveau caractère, à l'exception des voyelles que l'on supprime; mais le lieu où commence la lettre suivante l'indique; c'est-à-dire, si le commencement de cette lettre est au niveau de la lettre précédente, cela marque la voyelle *a*; si c'est au pied, c'est un *u;* si c'est au milieu, c'est un *i;* un peu plus haut on un peu plus bas désigne l'*e* & l'*o*.

On croiroit d'abord que cette précision de placer les lettres empêcheroit d'aller vîte; mais cela ne retarde aucunement; car le sens fournit naturellement la voyelle au Lecteur comme dans les lettres missives ou phrases, dont la plupart des élémens pris séparément, pourroient à peine se déchiffrer; ce qui n'empêche pas qu'on n'en lise la totalité très-vîte.

Comme rien ne nuit davantage à la célérité de l'écriture que de détacher la plume de dessus le papier, la personne se joint au verbe, comme dans l'hébreu : celui-ci est uni inséparablement avec son verbe auxiliaire, & ordinairement avec son adverbe; ce qui, loin d'apporter de la confusion, donne de la clarté, en ce que par l'étendue & forme de ce grouppe de caractères, on voit tout d'un coup que c'est un verbe dans un temps composé.

Quand on est parvenu à écrire ainsi couramment, on apprend les abréviations; car chaque lettre isolée signifie un pronom, adverbe, ou préposition, *&c.*

Chaque union de deux lettres *ab*, *ac*, *ad*, par exemple, en exprime aussi un mot relatif aux élémens qui la composent. Il y a d'ailleurs quelques autres règles d'abréviations générales, comme au lieu de répéter une parole ou une phrase, de tirer une ligne dessous; quand une consonne se trouve répétée dans la même syllabe, de la faire plus grande, *&c.*

Il y a apparence que l'écriture chinoise, où chaque parole s'exprime par un caractère particulier, n'est pas essentiellement différente de notre tachéographie, & que les 400 clefs sont 400 caractères élémentaires dont tous les autres sont formés, & dans lesquels ils peuvent se résoudre. En cela la tachéographie angloise lui seroit fort préférable, à cause de son petit nombre de caractères primitifs, qui par la même raison, doivent être infiniment moins composés que dans un plus grand nombre qui supposent nécessairement une multiplicité de traits.

Pour n'avoir rien à désirer sur cette matière, il faut se procurer l'alphabet de Weston, avec ses 26 caractères, & 46 abréviations, l'Abrégé du Dictionnaire & des règles, & y joindre l'Oraison Dominicale, le Symbole des Apôtres, & les dix Commandemens écrits suivant ces principes.

Outre les méthodes de Weston

& de Macaulay, on peut consulter les suivantes, qui ont eu cours en différens temps.

Steganographie, or the art of short writing by addy.

Willis's abbreviation, or writing by characters, *London* 1618.

Sheltons art of short hand writing, *Lond.* 1659.

Mercury, or the secret and swift messengers, by Wilkins, 1641.

Richs short hand.

Masuns, art of short writing, *London.* 1672.

Casi method of shorth hand writing, *Lond.* 1681.

On prononce *takéografie*.

TACHÉOGRAPHIQUE; adjectif des deux genres. Qui a rapport à la tachéographie. *L'art tachéographique*.

On prononce *takéografike*.

TACHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Maculare*. Souiller, salir, faire une tache. *La pluie a taché cette robe*.

Il se dit aussi figurément. *Une seule action répréhensible suffit pour tacher l'honneur, la réputation d'une personne*.

La première syllabe est brève, la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TÂCHER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Conari*. Faire ses efforts pour venir à bout de quelque chose. *Il faut tâcher de finir aujourd'hui cet ouvrage. Je tâcherai de lui rendre ce service*.

Quand *tâcher* est suivi de la particule *à* ou de l'équivalent, il signifie, viser à... *Depuis long temps elle tâche à le surprendre. Il tâchoit à me ruiner*.

On dit populairement, lorsque l'on a heurté quelqu'un, ou qu'on lui a fait mal par mégarde, *je vous demande pardon, je n'y tâchois pas*; pour dire, je n'y songeois pas, je l'ai fait contre mon intention. On dit aussi par plaisanterie, quand un homme a fait quelque chose de bien, plutôt par hasard que par adresse, *pardonnez-lui, il n'y tâchoit pas*. Il est du style familier.

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou brève. *Voy.* VERBE.

TACHETÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* TACHETER.

TACHETER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Maculis distinguere*. Marquer de diverses taches. Il se dit proprement des taches qui sont sur la peau des hommes & de certains animaux. *Le hâle lui a tacheté la peau. La Nature paroît avoir pris plaisir à tacheter les tigres & les léopards. Ce chien est tacheté de jaune & de blanc*.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TACHU; ville de la Chine, dans la province de Hokien, troisième Métropole de la province.

TACITE; adjectif des deux genres. *Tacitus*. Qui n'est point formellement exprimé, mais qui est sousentendu, ou qui se peut sousentendre. *Aveu tacite. Condition tacite. Consentement tacite*.

On appelle *tacite réconduction*, la continuation d'un bail qui n'a point été renouvelé à son expiration, & en vertu duquel on ne laisse pas de jouir d'une ferme, d'une maison, *&c. Voyez* RECONDUCTION.

TACITE, (Cornelius) Historien Latin, étoit Chevalier Romain. *Vespasien* le prit en affection, & commença à l'élever aux dignités. *Tite* & *Domitien* eurent toujours beaucoup d'estime pour lui. Il fut Consul en 93, sous *Nerva*, & épousa la fille du fameux *Agricola*. Il plaida plusieurs fois à Rome, & fit admirer son éloquence. Pline le jeune & lui étoient étroitement liés; ils se corrigeoient mutuellement leurs ouvrages. Nous avons de *Corneille Tacite*, 1°. un Traité des *Mœurs des Germains*. Il loue les mœurs de ces peuples; mais comme *Horace* chantoit celles des Barbares nommés Gétes, l'un & l'autre ignoroient ce qu'ils louoient, & vouloient seulement faire la Satyre de Rome. 2°. La *vie* de son beau pere *Agricola*. Cet écrit est un des plus beaux & des plus précieux morceaux de l'antiquité. Les gens de guerre, les courtisans, les Magistrats, y peuvent trouver d'excellentes instructions. 3°. *Histoire des Empereurs*; mais de vingt-huit ans que cette Histoire contenoit, depuis l'an 69 jusqu'en 96, il ne nous reste que l'année 69, & une partie de 70. 4°. Ses *Annales*; elles renfermoient l'histoire de quatre Empereurs, *Tibere*, *Caligula*, *Claude*, *Néron*. Il ne nous reste que l'histoire du premier & du dernier, à peu près entière, Caligula est perdu tout entier, & nous n'avons que la fin de Claude. L'Empereur Tacite qui se faisoit honneur de descendre de la famille de l'Historien, ordonna qu'on mît ses ouvrages dans toutes les bibliothèques, & qu'on en fit tous les ans dix copies aux dépens du public, afin qu'elles fussent plus correctes. Cette sage précaution n'a pas pu néanmoins conserver en entier, un ouvrage si digne de passer à la postérité Tacite est sans comparaison le plus grand des Historiens aux yeux d'un Philosophe. Il a peint les hommes avec beaucoup d'énergie, de finesse & de vérité; les événemens touchans, d'une manière pathétique, & la vertu avec autant de sentiment que de goût. Il posséde dans un haut degré, la véritable éloquence, le talent de dire simplement de grandes choses. On doit le regarder comme un des meilleurs maîtres de morale, par la triste, mais utile connoissance des hommes, qu'on peut acquérir dans la lecture de ses ouvrages. On l'accuse d'avoir peint trop en mal la nature humaine, c'est-à-dire de l'avoir peut-être trop étudiée. On l'accuse encore d'être obscur, ce qui signifie seulement qu'il n'a pas écrit pour la multitude. On lui reproche enfin d'avoir le style trop concis, comme si le plus grand mérite d'un écrivain n'étoit pas de dire beaucoup en peu de mots. S'il peint en racourci, ses traits en récompense sont d'autant plus vifs & plus frapans.

TACITE, (M. Claudius) Empereur Romain, fut élu par le Sénat en la place d'*Aurelien*, le 25 Septembre de l'an 275, après un interrègne d'environ sept mois. Il se donna tout entier à l'administration de la justice, & à régler l'état, & dans l'une & dans l'autre de ces fonctions, il s'attira l'approbation générale. Il poussa le désintéressement si loin, qu'au lieu de profiter des revenus de l'Empire, il lui sacrifia ses propres biens, qui montoient en fonds & en meubles à sept ou huit millions d'or : la justice exempte de corruption se rendoit selon le droit de chacun; & afin

que le cours en fût toujours égal, il dressa de sages constitutions. Les mauvaises coutumes furent abolies, les lieux de prostitution furent condamnés, & les bains publics furent fermés après le coucher du soleil. Tacite ne se régloit que sur les conseils du Sénat, & jamais Empereur ne lui laissa plus d'autorité. Le Sénat lui ayant refusé le Consulat qu'il demandoit pour *Florien* son frere, il répondit: *Il est à croire que le Sénat a un meilleur choix à faire.* Il ne voulut jamais permettre à l'Impératrice de se parer de pierreries, & il défendit à qui que ce fût, de porter des habits brodés d'or. Au commencement de ce règne, les Barbares se jetèrent lorsqu'on y pensoit le moins, sur les terres de l'Empire; mais ils en sortirent très-promptement, soit qu'ils y fussent forcés, soit qu'ils eussent été payés pour s'en retirer. Le quatrième ou le cinquième mois de l'avénement de Tacite au trône Impérial, il entreprit de porter la guerre chez les Perses & les Scythes asiatiques; & il étoit déjà à Tharse en Cilicie, quand il fut attaqué de la fièvre, qui termina bientôt sa vie. Les historiens qui conviennent le plus entr'eux, ne lui donnent qu'environ six mois de règne.

TACITEMENT; adverbe. *Tacitè.* D'une manière tacite, sans être formellement exprimé. *Il ne s'est point opposé à ce mariage, parcequ'il y consentoit tacitement.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève & la dernière moyenne.

TACITURNE; adjectif des deux genres. *Taciturnus.* Qui est de tempérament & d'humeur à parler peu. *C'est un Prince sombre & taciturne. Elle est fort taciturne. On devient taciturne avec les gens qu'on craint.*

TACITURNITÉ; substantif féminin. *Taciturnitas.* Humeur, tempérament, ou état d'une personne taciturne. *La taciturnité ne sauroit être regardée comme une bonne qualité.*

TACT; substantif masculin. *Tactus.* Le toucher, l'attouchement, celui des cinq sens par lequel on connoît ce qui est chaud ou froid, dur ou mou, uni ou raboteux, &c.

Le tact est le plus sûr de tous les sens; c'est lui qui rectifie tous les autres, dont les effets ne seroient souvent que des illusions, s'il ne venoit à leur secours; c'est en conséquence le dernier retranchement de l'incrédulité: il ajoute à cette qualité avantageuse, celle d'être la sensation la plus générale. Nous pouvions bien ne voir ou n'entendre, que par une petite portion de notre corps; mais il nous falloit du sentiment dans toutes les parties pour n'être pas des automates, qu'on auroit démontés & détruits, sans que nous eussions pu nous en appercevoir; la nature y a pourvu; partout où se trouvent des nerfs & de la vie, on éprouve plus ou moins cette espèce de sentiment: il paroît même que cette sensation n'a pas besoin d'une organisation particulière, & que la simple tissure solide du nerf lui est suffisante. Les parois d'une plaie fraîche, le périoste, ou un tendon découvert, ont un sentiment très-vif, quoiqu'ils n'ayent pas les houppes nerveuses qu'on observe à la peau: on diroit que la nature, obligée de faire une grande dépense en sensation du *toucher*, l'a établi à moins de frais qu'il lui a été possible; elle a fait ensorte que les houppes nerveuses ne fussent pas absolument nécessaires; ainsi le sen-

timent du *toucher* eſt comme la baſe de toutes les autres ſenſations ; c'eſt le genre dont elles ſont des eſpèces plus parfaites.

Tous les ſolides nerveux animés de fluides ont cette ſenſation générale ; mais les mamelons de la peau, ceux des doigts, par exemple, l'ont à un degré de perfection, qui ajoute au premier ſentiment une ſorte de diſcernement de la figure du corps touché. Les mamelons de la langue enchériſſent encore ſur ceux de la peau ; ceux du nez ſur ceux de la langue, & toujours ſuivant la fineſſe de la ſenſation. Ce qui ſe dit des mamelons, n'exclut pas le reſte du tiſſu nerveux, de la part qu'il a à la ſenſation, les mamelons y ont plus de part que ce tiſſu dans certains organes, comme à la peau & à la langue ; dans d'autres, ils y ont moins de part, comme à la membrane pituitaire du nez qui fait l'organe de l'odorat. Enfin, ailleurs le tiſſu du ſolide nerveux fait preſque ſeul l'organe, comme dans la vue ; ces différences viennent, de ce que chaque organe eſt proportionné à l'objet dont il reçoit l'impreſſion.

Il étoit à propos que le ſentiment du toucher ſe fit parfaitement, que les nerfs formaſſent de petites éminences ſenſibles, parceque ces pyramides ſont beaucoup plus propres qu'un tiſſu uniforme, à être ébranlés par la ſurface des corps. Le goût avoit beſoin de boutons nerveux qui fuſſent ſpongieux & imbibés de la ſalive pour délayer, fondre les principes des ſaveurs, & leur donner entrée dans leur tiſſure, afin d'y mieux faire leur impreſſion. La membrane pituitaire qui tapiſſe l'organe de l'odorat a ſon velouté, ſes cornets & ſes cellules, pour arrêter les vapeurs odorantes ; mais ſon objet étant ſubtil, elle n'avoit beſoin ni de boutons ni de pyramides groſſières. La choroïde a auſſi ſon velouté noir pour abſorber les images ; mais le fond de ce velours fait pour recevoir des images, devoit être une membrane nerveuſe, très-polie & très-ſenſible.

Nous appelons donc *tact* ou *toucher* non pas ſeulement ce ſens univerſel dont il n'eſt preſque aucune partie du corps qui ſoit parfaitement dépourvue ; mais ſurtout ce ſens particulier qui ſe fait au bout de la face interne des doigts, comme à ſon véritable organe. La douleur, la tenſion, la chaleur, le froid, les inégalités de la ſurface des corps ſe font ſentir à tous les nerfs, tant intérieurement qu'extérieurement.

Le tact cauſe une douleur ſourde dans les viſcères ; mais ce ſentiment eſt exquis dans les nerfs changés en papilles & en nature molle : ce tact n'a point une différente nature du précédent, il n'en diffère que par degrés.

La peau qui eſt l'organe du toucher, préſente un tiſſu de fibres, de nerfs & de vaiſſeaux merveilleuſement entrelacés. Elle eſt collée ſur toutes les parties qu'elle enveloppe par les vaiſſeaux ſanguins, lymphatiques, nerveux, & pour l'ordinaire par une couche de pluſieurs feuillets très-minces, leſquels forment entre eux des cellules où les extrémités artérielles dépoſent une huile graiſſeuſe ; auſſi les anatomiſtes nomment ces couches de feuillets, *le tiſſu cellulaire* ; c'eſt dans ce tiſſu que les bouchers introduiſent de l'air quand ils ſouflent leur viande pour lui donner plus d'apparence.

La

La peau est faite de toutes ces parties mêmes qui l'attachent au corps qui l'envèloppe. Ces feuillets, ces vaisseaux & ces nerfs capillaires sont appliqués les uns sur les autres, par la compression des eaux qui environnent le fœtus dans le sein de la mère, & par celle de l'air lorsqu'il est né. Plusieurs de ces vaisseaux creux d'abord, deviennent bientôt solides, & ils forment des fibres comme tendineuses, qui font avec les nerfs la principale tissure de cette toile épaisse. Les capillaires nerveux après avoir concouru par leur entrelacement à la formation de la peau, se terminent à la surface externe; là se dépouillant de leur première paroi, ils forment une espèce de réseau, qu'on a nommé *corps réticulaire*. Ce réseau nerveux est déjà une machine fort propre à recevoir l'impression des objets; mais l'extrémité du nerf dépouillé de sa première tunique s'épanouït, & produit le mamelon nerveux; celui-ci dominant sur le réseau est bien plus susceptible d'ébranlement, & par conséquent de sensation délicate. Une lymphe spiritueuse abreuve ces mamelons, leur donne de la souplesse, du ressort, & achève par-là d'en faire un organe accompli.

Ces mamelons sont rangés sur une même ligne, & dans un certain ordre qui constitue les sillons qu'on observe à la surface, & qui sont si visibles au bout des doigts où ils se terminent en spirale. Quand ils y sont parvenus, ils s'allongent suivant la longueur de cette partie, & ils s'unissent si étroitement, qu'ils forment les corps solides que nous appelons *ongles*.

Les capillaires sanguins que nous appelons *lymphatiques* & *huileux*, qui entrent dans le tissu de la peau, s'y distribuent à peu près comme les nerfs; leur entrelacement dans la peau forme le réseau vasculaire, leur épanouissement fait l'épiderme qui recouvre les mamelons, & qui leur est si nécessaire pour modérer l'impression des objets, & rendre par-là cette impression plus distincte. Enfin les glandes situées sous la peau servent à abreuver les mamelons nerveux.

Il suit de ce détail, 1°. que l'organe corporel qui sert au toucher, est formé par des mamelons ou des houpes molles, pulpeuses, médullaires, nerveuses, muqueuses, veloutées, en un mot de diverses espèces, infiniment variées en figures & en arrangement, produites par les nerfs durs qui rampent sur la peau, lesquels s'y dépouillent de leurs membranes externes, & par-là deviennent très-mous, & conséquemment très-sensibles. Il suit 2°. que ces houpes sont humectées & arrosées d'une liqueur très-fluide qui abonde sans cesse. 3°. Que cette membrane fine & solide qu'on appelle *épiderme*, leur prête des sillons, des sinuosités où elles se tiennent cachées, & leur sert ainsi de défense sans altérer leur sensibilité.

Ces houpes ont la vertu de se retirer sur elles-mêmes & de ressortir. Malpighi qui a tant éclairci la matière que nous traitons, a dit qu'une fois en examinant au microscope les extrémités des doigts d'un homme délicat à un air chaud, il vit sortir les houpes nerveuses des sillons de l'épiderme qui sembloient vouloir toucher & prendre exactement quelque chose au bout du doigt. Mais ailleurs le même Malpighi ne paroissant pas bien certain

de ce qu'il avoit vu, révoque presque en doute cette expérience. Il est probable cependant que ces houppes s'élèvent, comme il arrive dans le bout du teton qui s'étend par le chatouillement. Quand on présente des sucreries à un enfant qui les aime, & qu'on lui fait tirer la langue devant un miroir, on y voit de toutes parts s'élever de petits tubercules. Le limaçon en se promenant fait sortir ses cornes, à la pointe desquelles sont ses yeux qui n'apperçoivent jamais de corps durs, sans que le craintif animal n'entre dans sa coquillle. Nos houppes en petit sortent comme les cornes du limaçon en grand; ainsi l'impression que les corps font sur les houppes de la peau, constitue le tact qui consiste en ce que l'extrémité du doigt étant appliquée à l'objet qu'on veut toucher, les houpes présentent leur surface à cet objet, & le frottent doucement.

Le tact peut faire quelquefois, pour ainsi dire, la fonction des yeux, en jugeant des distances, & réparant à cet égard en quelque façon chez des aveugles la perte de leur vue. Mais il ne faut pas s'imaginer que l'art du *toucher* s'étende jusqu'au discernement des couleurs, comme on le rapporte dans la République des lettres (Juin 1685) d'un certain Organiste Hollandois; & comme Bartholin, dans les *Acta Medica Hafnienſia*, *anno 1675*, le raconte d'un autre Artisan aveugle qui, dit-il, discernoit toutes les couleurs au seul *tact*. On lit encore dans Aldrovandi, qu'un nommé *Ganibasius*, natif de Volterre, & bon Sculpteur, étant devenu aveugle à l'âge de 20 ans, s'avisa, après un repos de dix années, d'essayer ce qu'il pourroit produire dans son Art; & qu'il fit à Rome une statue qui ressembloit parfaitement à Urbain VIII. Mais il n'est pas possible à un aveugle, quelque vive que soit son imagination, quelque délicat qu'il ait le *tact*, quelque soin qu'il se donne de sentir avec ses doigts les inégalités d'un visage, de se former une idée juste de la figure de l'objet, & d'exécuter ensuite la ressemblance de l'original.

Après avoir établi quel est l'organe du *toucher*, la texture de cet organe, son mécanisme, l'objet de ce sens, son étendue & ses bornes, il nous sera facile d'expliquer les faits suivans.

1°. Pourquoi l'action du *toucher* est douloureuse, quand l'épiderme est ratissé, macéré ou brûlé: c'est ce qu'on éprouve après la chûte des ongles, après celle de l'épiderme causée par des fièvres ardentes, par la brûlure, & dans la gerçure des lèvres, dont est enlevé l'épithélion, suivant l'expression de Ruysch. Tout cela doit arriver, parce qu'alors les nerfs étant trop à découvert, & par conséquent trop sensibles, le *tact* se fait avec trop de force. Il paroît que la nature a voulu parer à cet inconvénient, en mettant une tunique sur tous les organes de nos sensations.

2°. Pourquoi le *tact* est-il détruit, lorsque l'épiderme s'épaissit, se durcit, devient calleux, ou est deshonoré par des cicatrices, *&c.* par la raison que le *toucher* se fait mal quand on est ganté. Les cals sont ici l'obstacle des gants: ce sont des lames, des couches, des feuillets de la peau, plusieurs fois appliqués les uns sur les autres par une violente compression, qui empêche l'impression des mamelons nerveux,

& ces cals se forment sur-tout dans les parties où la peau est épaisse & serrée comme au creux de la main, ou à la plante des piés. C'est à la faveur de ces cals, de ces tumeurs dures & insensibles, dans lesquels tous les nerfs & vaisseaux entamés sont détruits, qu'il y a des gens qui peuvent, sans se brûler, porter du fer fondu dans la main, & des verriers manier impunément le verre brûlant. Charriere, Kaw & autres, ont fait la même observation dans les faiseurs d'ancres.

Plus le revêtement de la peau est dur & solide, moins le sentiment du toucher peut s'exercer; plus la peau est fine & délicate, plus le sentiment est vif & exquis. Les femmes ont entr'autres avantages sur les hommes, celui d'avoir la peau plus fine, & par conséquent le *toucher* plus délicat. Le fœtus dans le sein de la mère pourroit sentir par la délicatesse de sa peau, toutes les impressions extérieures; mais comme il nage dans une liqueur, & que les liquides reçoivent & rompent l'action de toutes les causes qui peuvent occasionner des chocs; il ne peut être blessé que rarement, & seulement par des coups ou des efforts très-violens. Il a donc fort peu, ou plutôt il n'a point d'exercice de la sensation du *tact* général, qui est commune à tout le corps; comme il ne fait aucun usage de ses mains, il ne peut acquérir dans le sein de sa mère aucune connoissance de cette sensation particulière qui est au bout des doigts. A peine est-il né, qu'on l'en prive encore par l'emmaillottement pendant six ou sept semaines, & qu'on lui ôte par-là le moyen d'acquérir de bonne heure les premières notions de la forme des choses, comme si l'on avoit juré de retarder en lui le développement d'un sens important, duquel toutes nos connoissances dépendent.

Par la raison que les cals empêchent l'action du *toucher*, la macération rend le *toucher* trop tendre en enlevant la surpeau; c'est ce qu'éprouvent les jeunes blanchisseuses, en qui le savon amincit tellement l'épiderme, qu'il vient à leur causer un sentiment désagréable, parceque le *tact* des doigts se fait chez elles avec trop de force.

3°. D'où vient que les doigts sont le principal organe du *toucher?* Ce n'est pas uniquement, répond l'Auteur ingénieux de l'Histoire naturelle de l'Homme, parcequ'il y a une plus grande quantité de houppes nerveuses à l'extrémité des doigts que dans les autres parties du corps; c'est encore parceque la main est divisée en plusieurs parties toutes mobiles, toutes flexibles, toutes agissantes en même tems, & obéissantes à la volonté, ensorte que par ce moyen les doigts seuls nous donnent des idées distinctes de la forme des corps. Le *toucher* parfait est un contact de superficie dans tous les points; les doigts peuvent s'étendre, se raccourcir, se plier, se joindre & s'ajuster à toutes sortes de superficies, avantage qui suffit pour rendre dans leur réunion l'organe de ce sentiment exact & précis, qui est nécessaire pour nous donner l'idée de la forme des corps.

Si la main, continue M. de Buffon, avoit un plus grand nombre d'extrémités, qu'elle fût, par exemple, divisée en vingt doigts, que ces doigts eussent un plus grand nombre d'articulations & de mouvemens, il n'est pas douteux que

doués comme ils sont de houpes nerveuses, le sentiment de leur *toucher* ne fût infiniment plus parfait dans cette conformation qu'il ne l'est, parceque cette main pourroit alors s'appliquer beaucoup plus immédiatement & plus précisément sur les différentes surfaces des corps.

Supposons que la main fût divisée en une infinité de parties toutes mobiles & flexibles, & qui pussent toutes s'appliquer en même tems sur tous les points de la surface des corps; un pareil organe seroit une espèce de géométrie universelle, si l'on peut s'exprimer ainsi, par le secours de laquelle nous aurions dans le moment même de l'attouchement, des idées précises de la figure des corps que nous pourrions manier, de l'égalité ou de la rudesse de leur surface, & de la différence même très-petite de ces figures.

Si au contraire la main étoit sans doigts, elle ne pourroit nous donner que des notions très-imparfaites de la forme des choses les plus palpables, & il nous faudroit beaucoup plus d'expérience & de tems que nous n'en employons, pour acquérir la même connoissance des objets qui nous environnent. Mais la nature a pourvu suffisamment à nos besoins, en nous accordant les puissances de corps & d'esprit convenables à notre destination.

On dit figurément, *avoir le tact fin*, *sûr*, *&c.* pour dire, juger finement, sûrement en matière de goût.

On prononce le *c* & le *t* final.

TACTILE; adjectif des deux genres. *Tactilis.* Qui se peut toucher, qui est ou peut être l'objet du tact. Il n'est usité que dans le didactique. *Les qualités tactiles des corps. L'ame n'est pas tactile.*

TACTION; substantif féminin & terme didactique. Action du toucher.

TACTIQUE; substantif féminin. *Tactica.* L'art de ranger des troupes en bataille, & de faire les évolutions militaires.

Le fonds de la tactique moderne est composé de celle des Grecs & des Romains. Comme les premiers nous formons des corps à rangs & à files serrées; & comme les seconds, nous avons nos bataillons qui répondent assez exactement à leurs cohortes, & qui peuvent combattre & se mouvoir aisément dans tous les différens terrains.

Par la pression des rangs & des files, les troupes sont en état de résister au choc des assaillans & d'attaquer elles-mêmes avec force & vigueur. Il ne s'agit pour cet effet, que de leur donner la hauteur ou la profondeur convenables, suivant la manière dont elles doivent combattre.

On n'entrera point ici dans un examen raisonné de notre tactique, le détail en seroit trop long; on se contentera d'observer qu'il en doit être des principes de la tactique, comme de ceux de la fortification, qu'on tâche d'appliquer à toutes les différentes situations des lieux qu'on veut mettre en état de défense.

Qu'ainsi la disposition & l'arrangement des troupes doit varier selon le caractère & la façon de faire la guerre de l'ennemi qu'il faut combattre. Lorsqu'on est bien instruit des règles de la tactique, que les troupes sont bien exercées aux à droite, aux à gauche, doublemens & dédoublemens de files, de rangs, & aux quarts de conversion, qu'el-

les ont contracté d'ailleurs l'habitude de marcher & d'exécuter ensemble tous les mouvemens qui leur sont ordonnés, il n'est aucune figure ni aucun arrangement qu'on ne puisse leur faire prendre. Les circonstances des temps & des lieux doivent faire juger de la disposition la plus favorable pour combattre avec le plus d'avantage qu'il est possible. En général, la tactique sera d'autant plus parfaite, qu'il en résultera plus de force dans l'ordre de bataille; que les mouvemens des troupes se feront avec plus d'ordre, de simplicité & de promptitude; qu'on sera en état de les faire agir de toutes les manières qu'on jugera à propos, sans les exposer à se rompre; qu'elles pourront toujours s'aider & se soutenir réciproquement, & qu'elles seront armées convenablement pour résister à toutes les attaques des troupes de différentes espèces qu'elles auront à combattre. Il est encore important de s'appliquer dans l'ordre & l'arrangement des différens corps de troupes, à faire ensorte que le plus grand nombre puisse agir offensivement contre l'ennemi; & cela en conservant toujours la solidité nécessaire pour une action vigoureuse & pour soutenir le choc ou l'impétuosité de l'ennemi.

De ce principe dont il est difficile de ne pas convenir, il s'ensuit qu'une troupe formée sur une trop grande épaisseur, comme par exemple, sur seize rangs, ainsi que l'étoit la phalange des Grecs, n'auroit pas la moitié des hommes dont elle seroit composée, en état d'offenser l'ennemi, & qu'un corps rangé aussi sur très-peu de profondeur, comme deux ou trois rangs, n'auroit aucune solidité dans le choc.

Comme il y a des positions où les troupes ne peuvent se joindre pour combattre la bayonette au bout du fusil, & que la trop grande hauteur de la troupe n'est pas favorable à une action où il ne s'agit que de tirer, on voit par là qu'il est nécessaire de changer la formation des troupes, suivant la manière dont elles doivent combattre.

Dans les actions de feu, les troupes peuvent être sur trois ou quatre rangs, & dans les autres, sur six ou huit.

TADCASTER; petite ville d'Angleterre dans la province d'Yorck, à quarante-sept lieues, nord-ouest, de Londres.

TADDA, (François) Sculpteur d'Italie, florissoit vers le milieu du quatorzième siècle. Côme de Médicis, Grand Duc de Toscane, l'honora de sa protection & de son estime. Ce sculpteur trouvant plusieurs morceaux de porphyre parmi des pièces de vieux marbre, voulut en composer un bassin de fontaine qui parût être d'une seule pierre. Il fit, dit-on, distiller certaines herbes dont il tira une eau qui avoit tant de vertu, qu'en y trempant plusieurs morceaux détachés, elle les unissoit & leur donnoit une dureté extraordinaire. Il répéta cet essai plusieurs fois avec un égal succès; mais son secret fut enterré avec lui.

TADMOR; *voyez* PALMYRE.

TADORNE, ou TARDONE; substantif féminin. Oiseau aquatique qui est plus petit que l'oie, & plus gros que le canard; ses narines sont noires; tout le reste du bec a une couleur rouge; il y a près de la base de la pièce supérieure du bec, une proéminence oblongue & charnue;

la tête & la partie supérieure du cou sont d'un vert foncé & luisant; le reste du cou & le jabot ont une belle couleur blanche; les plumes de la poitrine & des épaules sont de belle couleur de feuilles mortes; cette couleur forme un cercle autour de la partie antérieure du corps; le bas de la poitrine & le ventre sont blancs; les plumes du dessous de l'anus ont une couleur tirant sur l'orangé, à peu près semblable à celle des plumes du dessus de la poitrine; les plumes du dos & des aîles, à l'exception de celles de la dernière articulation de l'aîle, sont blanches; les longues plumes des épaules ont une couleur noire; celles de la queue sont blanches, à l'exception de la pointe qui est noire.

Le cri de la tadorne est semblable à celui du canard. Elle fait son nid dans des trous en terre. On la trouve dans le nord & même en Angleterre.

TAËL; substantif masculin. Monnoie de compte de la Chine qui vaut environ une once d'argent.

C'est aussi le nom d'un petit poids du même pays, qui fait le seizième d'un catis.

TAËLPE; substantif masculin. Sorte de rat qu'on trouve fréquemment dans certains cantons des Kalchas, dans la Tartarie orientale. Cet animal creuse en terre des trous pour s'y loger: chaque mâle fait le sien; il y en a toujours un qui fait la garde & qui se précipite dans son trou, lorsqu'il voit approcher quelqu'un; mais la troupe n'échappe pas pour cela aux chasseurs; lorsqu'ils ont une fois découvert le nid, ils l'environnent; ils ouvrent la terre en deux ou trois endroits, & ils y jettent de la paille enflammée qui les oblige aussi-tôt de sortir: c'est ainsi qu'ils en prennent facilement un si grand nombre, que les peaux en sont à fort bon marché dans le pays. On emploie à Pekin la peau de ces animaux pour faire des mantilles.

TAFALLA; petite ville d'Espagne dans la Navarre, à cinq lieues de Pampelune.

TAFFETAS; substantif masculin. Étoffe de soie fort mince & tissue comme de la toile. *Taffetas uni, taffetas à fleurs, taffetas d'Angleterre. Une robe de taffetas. A Paris, les femmes commencent à porter le taffetas à la Pentecôte.*

TAFFI, (André) Peintre natif de Florence, mort en 1294, âgé de 81 ans, apprit son art de quelques Peintres grecs que le Sénat de Venise avoit mandés. Il s'appliqua surtout à la mosaïque, sorte de peinture dont le secret lui fut montré par Apollonius, un de ces Peintres Grecs. Taffi travailla de concert avec lui dans l'Église de Saint Jean de Florence, à représenter plusieurs histoires de la bible. On admiroit surtout un *Christ* de la hauteur de sept coudées, composé avec un grand soin par Taffi. On reproche à ce Peintre d'avoir été plus sensible au profit qu'à l'honneur qu'il retira de ce beau morceau de peinture, & d'avoir depuis précipité son travail pour le gain.

TAFIA; substantif masculin. Eau de vie de sucre. *Le tafia entre dans la composition de la liqueur que l'on appelle* eau des Barbades.

TAFILET; Royaume d'Afrique en Barbarie, dans les Etats du Roi de Maroc. Il est borné au nord par les Royaumes de Fez & de Tremecen; à l'est, par le pays des Berebères; au sud, par le désert de Barbarie;

& à l'oueſt, par les Royaumes de Fez, de Maroc & de Sus. Il eſt diviſé en trois provinces, Dras, Sara & Touet. Le terrein y eſt fort ſablonneux & ſtérile. On y trouve des dattes, du bétail, des chameaux, des dromadaires & des autruches. Tafilet en eſt la capitale; c'eſt une ville aſſez marchande, peuplée de Berebères & d'Arabes qui ſont fort riches & fort adroits. Elle a un château & eſt bâtie ſur la rivière de Tafilet, dans une plaine à cent dix lieues, ſud eſt, de Maroc.

TAGAOST; ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Sus, à quatre lieues, ſud, de Tarudant.

TAGASTE; c'étoit autrefois une ville épiſcopale & conſidérable d'Afrique, dans la province de Conſtantine, au royaume d'Alger; mais ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un village. C'eſt là où naquit Saint Auguſtin.

TAGE; ville d'Aſie, dans l'Arabie Heureuſe, ſur la route de Moka, entre Manzeri & Manzuel.

TAGE; (le) nom d'un fleuve qui a ſa ſource dans la partie orientale de la nouvelle Caſtille, aux confins du royaume d'Arragon. Il traverſe toute la Caſtille de l'orient à l'occident, & baigne Tolède: de là il paſſe à Almaraz & à Alcantara, dans l'Eſtramadure d'Eſpagne, d'où entrant dans l'Eſtramadure de Portugal il lave Santaren & va former un petit golfe d'une lieue de largeur qui ſert de port à Lisbonne, & deux lieues au deſſous il ſe décharge dans l'Océan Atlantique.

TAGÈS; nom d'un demi-Dieu trouvé endormi ſous une motte de terre, & réveillé par un Laboureur avec le ſoc d'une charrue. On lui attribue d'avoir porté l'art de la divination en Étrurie. C'eſt là qu'Ovide le fait naître de la terre. D'autres Poëtes nous le donnent pour le fils du Génie & petit-fils de Jupiter. C'étoit un homme obſcur, mais qui ſe rendit célèbre en enſeignant aux Étruriens l'art des aruſpices qui fit fortune à Rome & immortaliſa le nom de l'inventeur.

TAGLIAGOZZO; ville d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abruzze Ultérieure, à huit milles, oueſt, du lac Celano.

TAGUMADERT; ville d'Afrique dans les Etats du Roi de Maroc, au Royaume de Tafilet, près de la rivière de Dras.

TAJACU; *voyez* Pécari.

TRAJAMENTO; rivière d'Italie, qui a ſa ſource dans les Alpes, aux frontières du Cadorin & de la Carinthie, traverſe tout le Frioul du nord au ſud, & va enſuite ſe perdre dans le golfe de Veniſe.

TAIAUT; cri du chaſſeur quand il voit le cerf, le daim & le chevreuil.

TAICHEU; ville de la Chine dans la province de Chékiang dont elle eſt la dixième Métropole. Elle a cinq autres villes dans ſon département.

TAIE; ſubſtantif féminin. Linge qui ſert d'enveloppe à un oreiller. *Une taie d'oreiller.*

Taie ſignifie auſſi une certaine pellicule blanche qui ſe forme quelquefois ſur l'œil. *Les taies récentes qui ne viennent point de cicatrices, ſe guériſſent aiſément par les collyres déterſifs; mais les anciennes & celles qui viennent de cicatrice, ne ſe guériſſent point. Avoir une taie ſur l'œil.*

On appelle encore *taie*, en termes d'Anatomie, l'enveloppe du

fœtus & de quelques viscères tels que le foie, *&c.*

Ce monosyllabe est long.

TAILLABLE; adjectif des deux genres. *Vectigalis.* Qui est sujet à la taille. *Un noble n'est pas taillable. Cette somme ne fut imposée que sur les sujets taillables de la Communauté.*

Taillable, se dit aussi en parlant des provinces & des villes dont les habitans sont sujets à la taille. *Il y a dans cette province plusieurs villes qui ne sont pas taillables.*

Il se dit encore des terres mêmes & des biens sur lesquels on impose la taille, dans les pays de taille réelle. *En Languedoc, les héritages des roturiers sont taillables; mais ceux des Nobles & des Ecclésiastiques ne le sont pas.*

TAILLADE; substantif féminin. *Incisio.* Coupure, balafre dans la chair, dans les chairs. *Il revint avec une taillade à la joue.*

Taillade, se dit aussi des coupûres en long qu'on fait dans de l'étoffe, dans des habits, soit que ces coupures gâtent l'étoffe & l'habit, soit qu'elles soient faites pour orner l'habit. *Elle a fait maladroitement une taillade dans ce taffetas. Les hauts-de-chausses des Cent Suisses sont à taillades.*

TAILLADÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Taillader.

TAILLADER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Cædere.* Faire des taillades. Il se dit tant des balafres qu'on fait sur la peau & dans les chairs, que des coupûres qu'on fait dans de l'étoffe. *On lui a tailladé la jambe. Taillader un haut-de-chausses.*

TAILLANDERIE; substantif féminin. *Aciaria Ars.* Métier, art du Taillandier. *Il apprend la taillanderie.*

Taillanderie, est aussi un terme collectif sous lequel on comprend tous les ferremens, tous les ouvrages que fait un Taillandier. *La taillanderie est un des principaux objets du commerce des Merciers.*

TAILLANDIER; substantif masculin. *Faber ferrarius.* Ouvrier qui fait toutes sortes d'outils pour les Charpentiers, les Charrons, les Tonneliers, les Laboureurs, *&c.* comme haches, cognées, serpes, *&c.*

Les Maîtres de la Communauté des Taillandiers de Paris sont qualifiés Taillandiers travaillant en œuvres blanches, Grossiers, Vrilliers, Tailleurs de limes, & Ouvriers en fer blanc & noir. La qualité de Taillandier est commune à tous les maîtres: les autres qualités, sans diviser la Communauté, se partagent entre quatre espèces d'ouvriers qui sont les Taillandiers travaillant en œuvre blanche, les Taillandiers Grossiers, les Taillandiers Vrilliers, Tailleurs de Limes, & des Taillandiers Ouvriers en fer blanc & noir.

Les statuts des uns & des autres sont les mêmes à proportion de ce qui peut être propre à chacun d'eux, dont il est traité dans des articles particuliers de leurs statuts communs qui furent réformés ou plutôt renouvelés en 1572, en conséquence de la Déclaration de Charles IX, concernant la jurande.

Quelques omissions ayant été faites dans les premières Lettres patentes, les Taillandiers en obtinrent d'autres le 9 Janvier 1573 du même Roi, & encore de troisièmes de Henri III en 1575, enregistrées au Châtelet

Châtelet & au Parlement la même année.

Ce sont ces réglemens qui s'observent encore, à l'exception d'un seul article concernant les apprentis, lequel fut ajouté dans les lettres de confirmation obtenues de Louis XIII en 1642, & de ce qui peut être arrivé de changement sous le règne de Louis XIV, par rapport à l'augmentation des droits, à cause de l'union & incorporation faite à la Communauté au mois d'Avril 1691, pour les charges de Jurés en titre d'Office.

Quatre Jurés gouvernent la Communauté, dont deux sont élus tous les ans.

L'apprentissage est de cinq ans; le chef-d'œuvre est donné aux aspirans à la Maîtrise par les quatre Jurés & huit Bacheliers, dont deux doivent être de chacun des métiers de la taillanderie; & ce chef-d'œuvre doit être des ouvrages dont l'aspirant a fait apprentissage.

Tous les Maîtres doivent avoir un poinçon pour marquer leurs ouvrages; ceux qui se forgent, se marquent à chaud, les autres seulement à froid.

Enfin, quoique ces quatre espèces d'Ouvriers semblent avoir peu de rapport entr'eux pour leurs ouvrages, il est néanmoins permis à chacun d'eux de travailler à tout ce qui peut se fabriquer dans les quatre métiers, suivant les statuts.

TAILLANT; substantif masculin. Le tranchant d'un couteau, d'une épée, d'une hache, *&c. Le taillant d'un coutelas. Le taillant d'un sabre. Le taillant d'un rasoir. Un couteau à deux taillans.*

TAILLE; substantif féminin. Le tranchant d'une épée. En ce sens il n'est guère usité qu'en cette phrase: *frapper d'estoc & de taille;* pour dire, frapper de la pointe & du tranchant.

TAILLE, signifie aussi la coupe, la manière dont on coupe certaines choses. *La taille d'un habit.*

On dit, qu'*un habit est galonné sur les tailles;* pour dire, qu'il est galonné sur tous les endroits où il est taillé, sur toutes les coutures.

TAILLE, en parlant des arbres, se dit de l'art de les disposer & de les conduire pour en tirer plus d'utilité ou plus d'agrément. C'est le talent principal qui doit constituer l'habileté du jardinier; c'est l'opération la plus essentielle pour soutenir la fécondité & pour amener l'embellissement; c'est en un mot le chef-d'œuvre du jardinage.

Dans la taille des arbres fruitiers, on distingue ceux qui donnent des fruits à pepin de ceux dont les fruits sont à noyau. La taille qui convient aux premiers est différente à plusieurs égards de celle qui est propre aux autres. La taille des fruits à pepin est moins difficile, moins importante, moins indispensable que celle des fruits à noyau. Les arbres fruitiers à pepin se cicatrisent plus aisément que ceux à noyau, sont plus robustes, se prêtent plus volontiers à la figure qu'on veut leur donner, & peuvent se réparer avec plus de succès lorsqu'on les a négligés pendant quelques années; mais les fruitiers à noyau croissent plus promptement, sont plus précoces pour la fleur, donnent plutôt du fruit & en plus grande quantité que les arbres à pepin, d'où il suit qu'il faut s'attacher à restreindre les fruits à noyau & à disposer à fruit ceux à pepin; que

l'on doit beaucoup plus soigner les premiers que les derniers, & que les meilleures expositions doivent être destinées aux fruits à noyau.

La première notion de la taille des arbres fruitiers conduit à distinguer cinq sortes de branches; 1°. les *branches à bois*, sont celles qui doivent contribuer à l'arrangement de la forme qu'on veut donner à l'arbre. Son âge, sa force, sa figure & le sujet sur lequel il a été greffé doivent décider chaque année du retranchement à faire; 2°. les *branches chiffonnes*, ont de menus rejetons qui ne peuvent donner de fruits; & n'étant pas nécessaires pour les garnitures de l'arbre, elles doivent être supprimées; 3°. les *branches de faux bois*, sont des rejetons élancés, dont les yeux sont plats & éloignés, & qu'on peut supprimer comme inutiles; 4°. les *branches gourmandes*, sont de gros & puissans rejetons qui ont pris tout à coup naissance sur les fortes branches de bois, & qu'il faut absolument retrancher, à moins qu'ils ne soient propres à garnir une place vide; 5°. enfin les *branches à fruit*, sont petites, assez courtes, garnies d'yeux gros & serrés; on accourcit celles qui sont trop longues, & même s'il y en a de superflues, on les supprime.

Deux choses ensuite à observer, 1°. de couper fort près de la branche les rejetons qu'on veut supprimer en entier; 2°. de couper près de l'œil & en talus les branches qu'on ne veut retrancher qu'en partie, & de conserver par préférence l'œil tourné du côté où l'on veut que la nouvelle pousse puisse se diriger.

Après cela, toute l'adresse de la taille peut se réduire à trois points, propreté, économie, prévoyance. Par la *propreté*, on entend la belle figure de l'arbre & l'agrément qui doit résulter du retranchement de tout ce qui peut jeter de la confusion & de l'inégalité. L'*économie*, consiste à ménager également la séve, en taillant plus long ou plus court, selon que les arbres sont foibles ou vigoureux. Dans ce dernier cas même on peut tailler court en laissant beaucoup de branches capables de diviser la séve; car c'est en raison de sa marche qu'il faut diriger toute l'opération, d'où il arrive quelquefois que dans cette vue il y a des parties de l'arbre que l'on ne taille point du tout. La *prévoyance* n'est pas moins nécessaire; elle consiste à juger par avance du sort des branches, à disposer celles qui doivent donner du fruit, à ménager des ressources pour remplir les vides, & à conserver tout ce qui doit soutenir la perfection de la forme, quand même le produit devroit en souffrir.

Les arbres fruitiers se cultivent ordinairement sous quatre formes différentes; en arbres de tiges, en buisson, en espalier & en contre-espalier; il faut peu d'art pour la taille des arbres de tiges ou de plein vent, sur-tout si ce sont des fruitiers à pepin. Tout au plus doit-on prendre soin dans les commencemens de façonner leur tête, afin de les disposer pour toujours à une forme agréable; mais les fruitiers à noyau étant plus sujets à s'élancer exigent une attention plus suivie pour contribuer à leur durée, au moyen d'un retranchement bien ménagé. L'art consiste ici à diviser la séve sans trop lui couper chemin; car dans ce dernier cas elle s'extravase & se tourne en un suc glutineux que l'on appelle *gomme*, & cette gomme est pour les arbres à noyau un fléau

qui les fait périr immanquablement: du reste la taille des fruitiers de plein vent, tant à pepin qu'à noyau, consiste à retrancher le bois mort, croisé ou superflu, & à raccourcir les branches qui tombent trop bas ou qui s'élancent trop sur les côtés. La taille des fruitiers en buisson consiste à les former sur une tige très-basse, à les disposer en rond, à les bien évider par le milieu en manière de vase, à les tenir également épais & garnis dans leur contour, & à ne les laisser s'élever qu'à la hauteur de six à sept pieds. La taille des arbres fruitiers en espalier est plus difficile; cette forme exige des soins suivis, une culture entendue & beaucoup d'art pour en tirer autant d'agrément que de produit; c'est le point qui décele l'ignorance des mauvais jardiniers, & c'est le chef-d'œuvre de ceux qui ont assez d'habileté pour accorder la contrainte que l'on impose à l'arbre avec le produit qu'on en attend. Les fruits à pepin y conviennent moins que ceux à noyau, dont quelques especes y réussissent mieux que sous aucune autre forme. Un arbre en espalier doit avoir une demi-tige s'il est destiné à garnir le haut de la muraille, & n'en avoir presque point s'il doit occuper le bas; il faut ensuite lui donner une forme qui en se rapprochant le plus qu'il soit possible de la façon dont les arbres prennent naturellement leur croissance, soit autant agréable à l'œil que favorable à la production du fruit. La figure d'une main ouverte ou d'un éventail déplié a paru la plus propre à remplir ces deux objets. L'attention principale est que l'arbre soit également garni de branches sur les côtés pour forcer la séve à se diviser également; on retranche celles qui sont mortes, chiffonnes, superflues & mal placées, toujours eu égard à l'agrément & au produit. On accourcit les branches qui doivent rester selon l'âge de l'arbre, sa force, son étendue & la qualité de son fruit. Les arbres en contre-espalier exigent à peu près la même taille; on les conduit & on les cultive de même, si ce n'est qu'on ne permet pas aux fruitiers en contre-espalier de s'élever autant que ceux en espalier, & que ceux-ci ne présentent qu'une face, au lieu que les autres en ont deux.

Taille des arbres en pépinière. Cette sorte de culture demande également des attentions & des ménagemens. On plante les jeunes arbres en pépinière après qu'on les a multipliés de graine, de boutures ou de branches couchées. Ceux venus de graine se plantent à différens âges, depuis un an jusqu'à trois ou quatre, selon leur force ou leurs espèces. Il y en a quelques-uns de privilégiés en ce point, c'est qu'on ne leur doit jamais couper la cime. Tels sont le frêne, le châtaignier, le marronnier d'inde, le noyer, le pin, le bonduc, le tulipier, *&c.* On les altéreroit, on les retarderoit, & en un mot on leur nuiroit beaucoup si on en usoit autrement. Le commun de tous les autres arbres se traite différemment. Il faut couper leur tige jusqu'à deux ou trois yeux au-dessus du niveau de la terre; on doit aussi retrancher de moitié les racines pivotantes de tout arbre quelconque, & réduire les autres racines à proportion de leur longueur. On en use à peu près de même pour la taille des jeunes plants venus de bouture, de branches couchées ou de rejetons. S'ils ont de la

force & de bonnes racines, on peut se contenter de réduire seulement leurs branches latérales à deux ou trois yeux. Dans les années qui suivront la plantation en pépinière, il faudra chaque année les tailler au printemps, mais avec un grand ménagement, qui consiste à ne jamais retrancher les branches en entier, mais seulement peu à peu, à mesure que l'arbre prend assez de corps pour se défendre lui-même des vents impétueux, & se soutenir contre le poids de la pluie; c'est ce qu'on ne sauroit trop recommander aux jardiniers pépiniéristes, car c'est en quoi ils péchent principalement. Leur attention du reste doit se porter à former des arbres d'une tige unie, proportionnée & bien droite. Quant aux plants qui s'y refusent en devenant tortus, défectueux ou languissans, le meilleur expédient est souvent de les couper au pied.

Taille des arbres que l'on se propose de transplanter. C'est la sorte de taille que l'on pratique avec le moins d'attention, & qui en mérite le plus; car c'est de-là que dépend souvent tout l'agrément d'une plantation. Presque tous les jardiniers ont la fureur de couper à sept pieds de hauteur tous les arbres qu'ils transplantent. Il semble que ce soit un point absolu au-delà duquel la Nature doive se trouver dans l'épuisement. Ils ne voient pas que cette vieille routine de planter des arbres si courts retarde beaucoup leur accroissement, & les prépare à une défectuosité qui n'est que trop souvent irréparable. Des arbres ainsi rabattus font presque toujours, à l'endroit de la coupe, un genou difforme d'un aspect très-désagréable; on ne peut prévenir ce défaut qu'en laissant au moins douze pieds de tige aux arbres destinés pour des allées, des avenues, des quinconces, *&c.* On laisse croître pendant quelques années les rejetons qu'ils ont poussés au-dessous des dix premiers pieds, ensuite on les élague peu à peu pour ne leur laisser que les principales tiges qui s'élancent à la cime. C'est ainsi qu'on en peut jouir promptement, & qu'on leur voit faire des progrès toujours accompagnés d'agrément.

Taille ou tonte des palissades. Quand on n'a pas employé des plants d'une bonne hauteur pour former des palissades, il faut de grands soins pour les conduire & traiter dans les commencemens. On doit plus s'occuper pendant les deux premières années à les dresser & à les diriger qu'à y faire du retranchement. La tonte au croissant ne doit guère commencer qu'à la troisième année. Leur grande beauté est d'avoir peu d'épaisseur; mais comme elles s'épaississent toujours en vieillissant, il faut alors forcer la tonte jusqu'à deux ou trois pouces près du tronc. Cette opération fait pousser de nouveau branchage qui renouvelle la palissade, & la remet à sa juste épaisseur. Si malgré ce retranchement elle se trouve dégarnie dans le bas, la dernière ressource sera de la rabaisser de quelques pieds en-dessus. Ceci se doit faire au printemps, & la tonte ordinaire après la première séve, dans le commencement de Juillet.

Taille ou élagage des avenues & des allées. L'usage est pour les avenues & les grandes allées de laisser monter les arbres tant que leur vigueur peut y fournir. La grande élévation en fait la principale beauté. Quant

aux allées de médiocre étendue, on se détermine quelquefois à les arrêter par le haut pour les faire garnir, pour leur donner plus de régularité, ou plutôt pour ménager les vues des bâtimens qu'elles avoisinent; mais le point principal est de donner aux avenues & aux allées la forme d'un berceau, soit à une hauteur moyenne, soit à une grande élévation, suivant la nature de l'arbre & la qualité du terrein. On ne peut y parvenir avec succès qu'en s'y prenant de bonne heure, afin de n'être pas obligé de supprimer de grosses branches qui laissent du vide, ou dont le retranchement endommage souvent les arbres. Pendant les trois ou quatre premières années de plantation on ne doit s'attacher qu'à retrancher les rejetons inutiles, à simplifier la tête des arbres & à diriger les maîtresses branches qui peuvent garnir la ligne, ou qui doivent prendre de l'élevation. Après ce temps on fera tous les ans au printemps une tonte au croissant des branches qui prennent leur direction, soit en dedans de l'allée, soit en-dehors; d'abord à environ un demi-pied du tronc des arbres, ensuite on se relâche peu à peu de cette précision, afin d'éviter le chiffonnage des branches. Le but doit être ici de former une sorte de palissade de huit à dix pieds d'élévation. On fera bien de ne discontinuer ce soin de culture que quand la plantation aura vingt ans. C'est le temps où les arbres auront pris leur force; on pourra leur permettre alors d'étendre leurs branches supérieures pour faire du couvert, & il suffira d'y donner un coup de main tous les trois ans pour entretenir les premières dispositions, & donner faveur à tout ce qui peut procurer de l'ombre & former un aspect agréable.

Taille des arbres toujours verts. On doit pour cette culture distinguer spécialement les arbres résineux qui demandent plus de précaution que les autres arbres toujours verts, pour les retranchemens qu'on est obligé de faire, soit dans le premier temps, ou lorsqu'on veut leur donner une forme régulière à mesure qu'ils avancent en âge. Si l'on veut leur faire une tête, il ne faut couper les branches que peu à peu, & avoir attention de laisser sur l'arbre plus de rameaux que l'on n'en retranche; & comme la plûpart de ces arbres résineux par la régularité de leur croissance poussent plusieurs branches rassemblées autour de la tige dans un même point circulaire, ensorte qu'elles se touchent à leur insertion; il ne faut supprimer ces branches qu'alternativement, parceque si on les ôtoit toutes à la fois, cela formeroit une plaie autour de la tige, d'où il résulteroit le même inconvénient que si on avoit enlevé une zone d'écorce, & on sait le tort que cette opération fait à un arbre. Une autre observation importante, c'est que les arbres résineux qui ont été coupés au pied à quelque âge que ce soit, ne repoussent presque jamais, à moins qu'il ne soit resté à leurs pieds quelques rameaux de verdure, encore cela souffre-t-il des exceptions. Mais il n'y a nul risque à les étêter légèrement, si ce n'est de mettre en retard leur accroissement, parceque la plus vive des branches voisines de la coupure se dresse naturellement. Du reste on peut tailler & tondre ces arbres, & les restreindre à la régularité autant que l'on veut, pourvu que l'on ne

retranche que partie des rameaux, & qu'il en reste plus sur l'arbre que l'on n'en aura enlevé ; exception faite des arbres résineux, les autres toujours verts se conduisent pour la taille ou la tonte, comme ceux qui quittent leurs feuilles. Le mois de Septembre est le moment le plus propre à cette opération pour tous les arbres verts. Alors leur sève n'est plus en mouvement, les plaies ont le temps de s'affermir avant l'hiver, & on les dispose pour cette saison qui est celle de leur agrément.

Récépage & élagage des semis de bois. Le récépage est l'opération la plus profitable dont on puisse faire usage pour accélérer l'accroissement des jeunes semis. On ne peut même guère s'en dispenser que quand le semis a été fait dans un excellent terrain, ou que si c'est dans un sol de médiocre qualité, on a contribué au succés par des soins de culture. Mais si dans un terrain quelconque les jeunes plants se trouvent foibles, languissans, de basse venue, même dépérissant, comme il arrive quelquefois, il faut les réceper au bout de quatre ou cinq ans ; c'est l'unique moyen de les remettre en vigueur, & d'exciter leur accroissement de façon que la plûpart poussent dès la première année des rejetons aussi élevés qu'étoient les tiges récepées. Si après cette première opération on apperçoit encore quelque langueur, il faudra la recommencer au bout de quatre ans. C'est encore un expédient propre à remédier au fléau d'une forte grêle, au dégât des grands hivers, & aux dégradations du bétail. Mais on peut mettre en question s'il est utile d'élaguer les semis de bois. Cette sorte de culture, encore peu mise en usage, n'a pas non plus montré de grands succès jusqu'à présent. On retarde les jeunes arbres en leur retranchant des branches entières. Il faudroit donc les conduire comme les plants de pépinières, ce qui n'est pas plus proposable qu'une culture complette.

Avantages & inconvéniens de la taille. On tire avantage de la taille lorsqu'elle a été faite avec ménagement, qu'elle a été suivie avec exactitude, & qu'elle a été appliquée avec intelligence. Ce soin de culture accélère la puissance, prolonge la durée & constitue l'agrément sous toutes les différentes formes dont les arbres sont susceptibles. C'est le plus grand moyen qu'on puisse employer pour remettre en vigueur les arbres languissans, pour donner de la force à ceux qui se chiffonnent & s'arrêtent dans des terrains de mauvaise qualité, pour hâter les progrès de tous les arbres en général, & leur faire prendre de belles tiges. Il peut résulter au contraire les plus grands inconvéniens d'une taille forcée, ou négligée, ou mal entendue. Par une taille forcée on entend le retranchement qui a été fait tout à la fois de plusieurs branches entières sur un même arbre. Cette culture maladroite & précipitée affoiblit l'autre, amaigrit la tige, & retarde considérablement la croissance. Une taille négligée peut quelquefois se réparer sous une main habile ; mais quand elle a été mal appliquée, il est bien plus difficile d'y remédier.

TAILLE, se dit aussi de la manière dont on coupe les pierres dures pour un bâtiment. *Cet ouvrier entend la taille des pierres.* Et l'on appelle *pierres de taille*, les pierres propres à être taillées pour un bâtiment.

TAILLE, se dit encore de la manière

dont on travaille les pierres précieuses. *Ce Lapidaire entend la taille des pierreries.*

TAILLE, se dit pareillement de la manière dont on coupe une plume pour écrire. *La taille de cette plume ne vaut rien.*

TAILLE, en termes de Gravure, se dit d'une incision qui se fait dans le cuivre ou autre métal, avec le burin. Les tailles, les hachures & les points ménagés selon les règles de l'Art, forment toutes les figures qu'il est possible de représenter en *taille-douce*. Quand on copie un tableau, la première doit suivre la touche du pinceau; la seconde doit être passée par-dessus, dans l'intention d'en assûrer les formes. Les *tailles* inégales valent mieux, & font un plus beau travail que quand elles sont d'une égale grosseur. On doit les *quitter*, quand elles ne sont pas propres à rendre le sens d'une draperie, & avoir soin de n'en point faire de diamétralement opposées dans la même étoffe. C'est travailler de très-mauvais goût, que d'en passer de roides par dessus toute une draperie, pour faire un ton plus noir. On a remarqué que les *tailles* courtes & méplates donnent plus de caractère, & valent beaucoup mieux que les longues & unies: on doit les resserrer toujours de plus en plus, suivant la dégradation des objets.

On appelle *taille-douce*, non-seulement la gravure faite au burin sur une planche de cuivre, mais encore l'estampe qui est tirée sur cette gravure. *Gravure en taille-douce. Cette estampe est une belle taille-douce.* Et l'on appelle *taille de bois*, la gravure faite sur une planche de bois, ainsi que l'estampe qu'on tire sur cette planche.

En termes de Sculpture, on appelle *basse taille*, des figures de peu de saillie, sur le marbre, sur la pierre, sur le bronze, &c. On nomme ordinairement ces sortes de figures, *des bas-reliefs*.

TAILLE, en termes de Monnoie, se dit de la division d'un marc d'or ou d'argent, en une certaine quantité de pièces égales. *Les louis sont à la taille de trente au marc.*

TAILLE, signifie aussi, l'opération qu'on fait pour tirer les pierres de la vessie. *Le printemps & l'automne sont les temps les plus favorables pour l'opération de la taille.*

TAILLE, signifie encore la stature du corps. *Ce prince est de belle taille. Il a une taille avantageuse. Un cavalier de moyenne taille. Il est de la riche taille. Avoir la taille dégagée, la taille aisée.* En ce sens, il se dit aussi de quelques animaux. *Les chevaux de belle taille pour la selle, ne doivent être ni trop grands ni trop petits. Un lévrier de bonne taille.*

TAILLE, se dit particulièrement & principalement de la conformation du corps depuis les épaules jusqu'à la ceinture. *Cette femme a une belle taille. Cet habillement fait bien la taille.* On dit d'une femme grosse & courte, qu'*elle n'a point de taille.*

TAILLE, signifie aussi, un bois qui commence à revenir après avoir été coupé. *Une taille de deux ans. Le gibier se retire dans les tailles.*

TAILLE, se dit aussi d'un petit bâton fendu en deux parties égales, sur lesquelles le vendeur & l'acheteur font des coches, pour marquer la quantité du pain, vin, viande, &c. que l'un fournit à l'autre. *Il prend le pain à la taille chez le Boulanger. Prendre à la taille la viande de boucherie.*

On dit, que *des Joueurs jouent à la taille*; pour dire, que s'étant proposé de jouer ensemble plusieurs jours de suite, ils sont convenus de part & d'autre, qu'au lieu de payer sur le champ, on écrira à chaque partie qui aura gagné ou qui aura perdu, pour ne payer que le dernier jour.

TAILLE, en termes de Finances, se dit d'une certaine imposition qui se lève sur le peuple.

La *taille* est royale ou seigneuriale: celle qui se paye au Roi est sans doute la plus ancienne; & il y a lieu de croire que la *taille* seigneuriale ne fut établie par les Seigneurs sur leurs hommes, qu'à l'imitation de celle que le Roi levoit sur ses Sujets.

L'origine de la *taille* royale est fort ancienne; on tient qu'elle fut établie pour tenir lieu du service militaire que tous les Sujets du Roi devoient faire en personne; nobles, ecclésiastiques, roturiers, aucun n'en étoit exempt.

On convoquoit les roturiers ou villains lorsque l'on avoit besoin de leur service, & cette convocation se nommoit *Halbannum seu Heribannum*, *Herban* ou *Arrière-ban*; & ceux qui ne comparoissoient pas, payoient une amende qu'on appeloit le *Hauban*.

Les nobles faisant profession de porter les armes, & les ecclésiastiques étant aussi obligés de servir en personne à cause de leurs fiefs, ou d'envoyer quelqu'un à leur place, n'étoient pas dans le cas de payer une contribution ordinaire pour le service militaire; & c'est de-là que vient l'exemption de *taille* dont jouissent encore les nobles & les ecclésiastiques.

Les roturiers au contraire qui par état ne portoient point les armes, ne servoient qu'extraordinairement lorsqu'ils étoient convoqués; & ce fut pour les dispenser du service militaire que l'on établit la *taille*, afin que ceux qui ne contribueroient pas de leurs personnes au service militaire, y contribuassent au moins de leurs deniers pour fournir aux frais de la guerre.

On attribue communément l'établissement des *tailles* à S. Louis; elles sont cependant beaucoup plus anciennes. Pierre Lovet Médecin, en son Histoire de la ville de Beauvais, rapporte une charte de l'an 1060, par laquelle il paroît que la *taille* étoit déjà établie, puisqu'il est parlé d'une décharge qui fut donnée de plusieurs Coutumes injustes, savoir la *taille* & autres oppressions, mais ce ne fut qu'en 1445, sous le règne de Charles VII, que la *taille* fut rendue annuelle, ordinaire & perpétuelle. Elle ne montoit alors qu'à 1800000 livres, & la cotte de chacun étoit si modique, que l'on s'empressoit à qui en payeroit davantage.

Depuis ce tems les *tailles* ont été augmentées par degré & quelquefois diminuées; elles montent présentement à une somme très-considérable.

La *taille* est personnelle ou plutôt mixte, c'est-à-dire, qu'elle s'impose sur les personnes à raison de leurs biens. En quelques provinces, comme en Languedoc, elle est réelle: ce sont les biens qui la doivent.

Dans les pays où la *taille* est personnelle, elle n'est dûe que par les roturiers; les nobles & les ecclésiastiques en sont exempts. Il y a encore beaucoup d'autres personnes qui en sont exemptes, soit en vertu de

de quelque office, commission ou privilège particulier.

L'Edit du mois de Novembre 1666, veut que tous Sujets taillables qui se marieront avant ou dans leur vingtième année, soient exempts de *tailles* jusqu'à ce qu'ils aient 25 ans. Mais l'Arrêt d'enregistrement porte, que ceux qui contracteront mariage en la vingt-unième année de leur âge ou au-dessous, & qui prendront des fermes, seront taillables, à proportion du profit qu'ils y feront.

Le grand âge n'exempte point de la *taille*.

Le montant général de la *taille* & des autres impositions accessoires, telles que taillon, crûe, ustensile, cavalier, quartier d'hiver, capitation, est arrêté tous les ans au Conseil du Roi; on y fixe aussi la portion de ces impositions que chaque généralité doit supporter.

Il se fait ensuite deux départemens de ces impositions, l'un général, l'autre particulier.

Le département général se fait sur chaque élection par les Trésoriers de France en leur bureau, en conséquence du brevet ou commission qui leur est adressé par le Roi. L'Intendant préside au bureau, & après avoir ouï le rapport de celui qui a fait les chevauchées, on expédie en présence de l'Intendant les attaches & ordonnances qui contiennent ce que chaque élection doit porter de *taille*.

Le département particulier sur chaque Paroisse se fait aussi par l'Intendant avec celui des Trésoriers de France qui est député à cet effet, & trois des Présidens & Élus nommés & choisis par l'Intendant; on appelle à ce département le Procureur du Roi, le Receveur des *tailles* & le Greffier de l'Élection.

Cette répartition faite, l'Intendant & les Officiers de l'Élection adressent des mandemens aux Maires & Échevins, Syndics & Habitans de chaque Paroisse, par lesquels il leur notifie que la Paroisse est imposée à une telle somme pour le principal de la *taille*, crûes & impositions y jointes.

Ce mandement porte aussi que cette somme sera par les Collecteurs nommés à cet effet, répartie sur les Habitans, levée par les Collecteurs, & payée ès mains du Receveur des *tailles* en exercice, en quatre payemens égaux: le premier au premier Décembre, le second au premier Février, le troisième au dernier Avril, le quatrième au premier Octobre.

Ces rôles se font ordinairement dans le mois de Novembre.

On y impose aussi six deniers pour livre de la *taille* attribués aux Collecteurs pour le droit de collecte, & une certaine somme pour le droit de scel, suivant le tarif.

Quand il y a quelque rejet à faire sur la Paroisse, on ajoute la somme au rôle des *tailles* en vertu d'une ordonnance de l'Intendant.

Les taxes d'office sont marquées dans le mandement qui est adressé aux Collecteurs, & doivent être par eux employées dans le rôle sans aucune diminution, si ce n'est qu'il fût survenu depuis quelque diminution dans les facultés du taillable.

Ceux qui étant taxés d'office, se prétendent surchargés, doivent se pourvoir par opposition devant l'Intendant.

On ne doit pas comprendre dans les rôles des *tailles* les ecclésiastiques pour les biens d'église qu'ils possèdent, les nobles vivant noble-

ment, les officiers des Cours supérieures, ceux du Bureau des finances, ceux de l'Élection qui ont domicile ou résidence dans le ressort de leur juridiction, ni les officiers & privilégiés dont les priviléges n'ont point été révoqués ou suspendus.

Les gens d'Eglise, les nobles vivant noblement, les officiers de Cours supérieures & les Secrétaires du Roi, ne peuvent faire valoir qu'une seule ferme du labour de quatre charrues à eux appartenantes, & les autres privilégiés une ferme de deux charrues seulement.

Les habitans qui vont demeurer d'une Paroisse dans une autre, doivent le faire signifier aux habitans en la personne du Syndic, avant le premier Octobre, & faire dans le même tems leur déclaration au greffe de l'Élection dans laquelle est la Paroisse où ils vont demeurer.

Nonobstant ces formalités, ceux qui ont ainsi transféré leur domicile, sont encore imposés pendant quelque tems au lieu de leur ancienne demeure; savoir, les fermiers & laboureurs pendant une année, & les autres contribuables pendant deux, au cas que la Paroisse dans laquelle ils auront transféré leur domicile, soit dans le ressort de la même élection, & si elle est d'une autre, les laboureurs continueront d'être imposés pendant deux années, & les autres contribuables pendant trois années.

Ceux dont les priviléges ont été révoqués, qui transfèrent leur domicile dans des villes franches, ou abonnées, sont compris pendant dix ans dans le rôle du lieu où ils avoient auparavant leur domicile.

Les habitans qui veulent être imposés dans le lieu de leur résidence pour tout ce qu'ils possedent ou exploitent en diverses Paroisses, doivent en donner leur déclaration au greffe de l'Élection avant le premier Septembre de chaque année.

Les rôles sont écrits sur papier timbré, avec une marge suffisante pour y annoter les payemens.

Aussi-tôt que le rôle est fait, les Collecteurs doivent le porter avec un double à l'officier de l'Élection qui a la Paroisse dans son département, pour être par lui vérifié & rendu exécutoire.

Lorsqu'il est ainsi vérifié, il doit être lu par les Collecteurs à la porte de l'Église, à l'issue de la Messe paroissiale, le premier Dimanche ou jour de Fête suivant.

Ceux qui étant cotisés à l'ordinaire, se prétendent surchargés, doivent se pourvoir devant les officiers de l'Élection; mais le rôle est toujours exécutoire par provision.

On appelle *taille abonnée*, celle qui est fixée pour toujours à une certaine somme.

On appelle *taille à volonté*, ou *à discrétion*, ou *à miséricorde*, une taille que le Seigneur lève annuellement sur les gens de condition serve qui sont dans sa seigneurie. On l'appelle *taille à volonté*, non pas que le Seigneur soit le maître de la lever autant de fois que bon lui semble, mais parceque dans l'origine le Seigneur faisoit son rôle aussi fort & aussi léger qu'il le vouloit, présentement il se fait *arbitrio boni viri*, & selon la possibilité.

On appelle *taille aux quatre cas*, une taille seigneuriale, que dans certains lieux les Seigneurs ont droit de lever sur leurs hommes taillables en quatre cas différens.

On l'appelle *taille aux quatre cas*, parce qu'elle se lève communément dans quatre cas qui sont les plus

ufités ; favoir, pour voyages d'outre-mer du Seigneur, pour marier fes filles, pour fa rançon, quand il eft fait prifonnier, & pour faire fon fils Chevalier.

Quelques coutumes n'admettent que trois cas.

Dans les pays de Droit écrit, cette *taille* eft perçue en certains lieux dans fept ou huit cas, felon que les Seigneurs ont été plus ou moins attentifs à étendre ce droit fur leurs Fermiers. Les Barons de Neufchatel en Suiffe la levoient dans un cinquième cas ; favoir, pour acheter de nouvelles terres.

En Pays coutumier ce droit ne fe lève ordinairement qu'en vertu d'un titre : les coutumes qui l'admettent font celles d'Anjou & Maine, Normandie, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Bourgogne, Lodunnois, Poitou, Tours. Les trois premieres ne reconnoiffent que trois cas, les autres en admettent quatre.

Dans la coutume de Bourgogne ce droit eft appelé *Aide ;* en Normandie *Aide-Chevel ;* en Poitou & ailleurs, *Loyaux-Aides ;* en Anjou & Maine, *Doublage ;* en Bourbonnois, *Quête* ou *Taille aux quatre cas ;* en Forez, *Droits de Muage ;* en d'autres lieux, *Droit de Complaifance*, *Coutumes volontaires.*

L'origine de ce droit eft fort ancienne ; quelques-uns la tirent des Romains chez lefquels les Cliens étoient obligés d'aider leurs Patrons lorfque ceux-ci manquoient d'argent, & qu'il s'agiffoit de rédimer eux ou leurs fils de captivité ou de marier leurs filles.

D'autres rapportent cet ufage au temps de l'inftitution des fiefs.

Quoi qu'il en foit, il paroît qu'au commencement cette taille ne confiftoit qu'en dons & préfens volontaires que les vaffaux & tenanciers faifoient à leurs Seigneurs dans des cas où ils avoient befoin de fecours extraordinaires, & que les Seigneurs ont depuis tourné ces préfens en obligation & en droit.

Cette *taille* extraordinaire eft différente de la *taille* à volonté, à miféricorde & à merci, qui font auffi des *tailles* feigneuriales, mais qui ne fe lèvent que fur les ferfs, à la différence de la *taille* aux quatre cas, qui eft auffi due par les vaffaux & autres tenanciers non main-mortables.

Le cas de Chevalerie étoit autrefois lorfque l'on recevoit la ceinture ou le baudrier, préfentement c'eft lorfque l'on reçoit le collier de l'ordre du Saint-Efprit, qui eft le premier ordre du Roi.

Le cas de rançon n'a lieu que quand le Seigneur eft pris prifonnier portant les armes pour le fervice du Roi.

Quand les titres ne fixent pas la quotité de la *taille* aux quatre cas, l'ufage eft de doubler les cens & rentes des emphitéotes ; c'eft pourquoi quelques coutumes appellent ce droit *doublage.*

Chaque Seigneur ne peut lever cette taille qu'une fois en fa vie dans chacun des cas dont on a parlé ; encore les voyages d'outre-mer n'ont-ils plus lieu, ni les cas de rançon, vu que le fervice militaire ne fe fait plus pour les fiefs, fi ce n'eft en cas de convocation du ban & de l'arriere-ban ; mais dans ce cas même les prifonniers de guerre ne payent plus eux-mêmes leur rançon.

A l'égard du cas de mariage, quelques coutumes ne donnent la taille que pour le premier mariage

de la fille aînée, d'autres pour le premier mariage de chaque fille.

Taille, en termes de jeu, se dit de chaque fois que le Banquier, qui tient le jeu à la bassette & au pharaon, achève de retourner toutes les cartes. *Il a perdu dix louis à la première taille, & il en a gagné vingt à la seconde. Les pontes vous demandent encore une taille. Je donnerai cinq tailles.*

Taille, en termes de Musique, se dit de celle des quatre parties qui est entre la basse & la haute-contre.

La taille est la partie qui convient le mieux à la voix d'homme la plus commune; ce qui fait qu'on l'appelle aussi *voix humaine* par excellence.

La taille se divise quelquefois en deux autres parties; l'une plus élevée, qu'on appelle *première* ou *haute-taille*; l'autre plus basse, qu'on appelle *seconde* ou *basse-taille*. Cette dernière est en quelque manière une partie mitoyenne ou commune entre la *taille* & la *basse*, & s'appelle aussi, à cause de cela, *concordant*.

On n'emploie presqu'aucun rôle de *taille* dans les opéra François: au contraire les Italiens préfèrent dans les leurs la taille à la basse, comme une voix plus flexible, aussi sonore & beaucoup moins dure.

On dit d'un homme qui a une belle voix de taille, que *c'est une bonne taille, une belle taille*.

On appelle *taille de violon*, un violon sur lequel on joue la taille.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

TAILLE, (Jean & Jacques de la) Poëtes dramatiques François, étoient deux frères qui naquirent à Bondaroi, dans la Beauce, près de Pithiviers, d'une famille noble & ancienne; *Jean* en 1536, & *Jacques* en 1542. Le premier s'appliqua d'abord au droit; la lecture de *Ronsard* & de *du Bellay* lui fit bientôt abandonner les lois pour les muses. Il inspira son goût à son frère, qui, avant l'âge de 20 ans, composa cinq tragédies & d'autres poësies; mais il mourut de la peste en 1562 à la fleur de son âge. *Jean* son frère aîné prit le parti des armes. Il se trouva à la bataille de Dreux, & fut dangereusement blessé au visage à celle d'Arnai-le-Duc. Au retour du combat, le Roi de Navarre, depuis *Henri IV*, courut l'embrasser, & le remit à ses Chirurgiens pour être pansé. Il mourut à 97 ans, vers 1633. On a de lui des *Tragédies*, des *Comédies*, des *Elegies* & autres poësies, imprimées avec celles de son frère *Jacques*, en 2 vol. *in*-8°.; le guerrier valoit mieux en lui que le poëte.

TAILLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Tailler.

On dit, qu'*un homme est bien taillé*; pour dire, qu'il est bien fait, qu'il a le corps bien proportionné.

On appelle *cote mal taillée*, une convention, un arrêté en gros, sur plusieurs sommes ou prétentions, sans égard à ce qui peut appartenir à chacun à la rigueur. *Vous avez des prétentions l'un contre l'autre, il faut faire de tout cela une cote mal taillée.*

Taillé, est aussi un terme de Blason, & se dit d'un écu lorsqu'il est partagé en deux parties égales, par une ligne tirée de la gauche du chef à la droite de la pointe.

Clerey, au pays de Vaud, taillé d'or & de gueule, à un sanglier issant de sable & mouvant de gueules sur l'or.

TAILLEBOURG; bourg de France

en Saintonge, sur la Charente, à quatre lieues, sud-ouest, de Saint-Jean-d'Angely.

TAILLEPIED, (Noel) Religieux de Saint *François*, né à Pontoise, mort en 1589, fut lecteur en théologie & prédicateur. On a de lui, I. Une *Traduction* Françoise des vies de *Luther*, de *Carlostad* & de *Pierre Martyr*. II. Un *Traité de l'Apparition des Esprits*, fruit d'un esprit superstitieux & crédule. III. Un *Recueil* sur les Antiquités de la ville de Rouen : c'est son meilleur ouvrage. IV. *L'Histoire des Druides*; livre savant, rare & recherché.

TAILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Secare*. Couper, retrancher d'une matière, en ôter avec le marteau, le ciseau, ou autre instrument, ce qu'il y a de superflu, pour lui donner certaine forme, pour la mettre en certain état, pour en faire une statue, une colonne, &c. *On taille les pierres qui doivent servir aux croisées du bâtiment. L'art de bien tailler les arbres est peu connu de la plupart des Jardiniers. Il est temps de tailler la vigne. Ce Lapidaire taille parfaitement les pierreries, les diamans. Je ne sais pas tailler les plumes.*

Tailler, se dit aussi en parlant de certaines choses qui se coupent en plusieurs morceaux, en plusieurs pièces, soit avec le coûteau, soit avec des ciseaux. *On taille la soupe. Tailler du pain par morceaux. Tailler un habit en plein drap. Tailler des chemises.*

On dit figurément *tailler en pièces une armée*; pour dire, la défaire entièrement; & dans le même sens on dit, *tailler en pièces un Régiment, une Compagnie.*

On dit figurément & familièrement, *tailler des croupières à une troupe de gens de guerre*; pour dire, la mettre en fuite, la poursuivre; & proverbialement, *tailler des croupières à quelqu'un*; pour dire, lui susciter des affaires, des embarras, lui donner bien de l'exercice.

On dit figurément & familièrement *tailler de la besogne à quelqu'un*; pour dire, lui susciter bien des affaires, ou lui donner beaucoup de choses à faire. *Ses Adversaires lui ont taillé de la besogne. Ce Prince taille plus de besogne a son Intendant qu'il n'en peut faire.*

On dit figurément & familièrement, *tailler les morceaux à quelqu'un*; pour dire, lui limiter ce qu'il doit dépenser, ou lui prescrire ce qu'il doit faire. *On leur a taillé leurs morceaux. Elle lui taille ses morceaux bien court.*

On dit proverbialement & figurément, *tailler & rogner*; pour dire, disposer des choses à sa fantaisie. *Il peut tailler & rogner à son gré, il en est le maître.*

On dit aussi proverbialement & figurément, qu'*un homme peut tailler en plein drap*, qu'*il a de quoi tailler en plein drap*; pour dire, qu'il a amplement & abondamment tout ce qui peut servir à l'exécution de son dessein. Et qu'*un homme a taillé en plein drap*; pour dire, qu'il a été en pouvoir de faire ce qu'il a voulu.

Tailler, signifie aussi, inciser, faire une incision pour tirer la pierre de la vessie. *On l'a taillé & on lui a trouvé cinq pierres dans la vessie.*

Tailler, en termes de Monnoie, signifie, diviser un marc d'or ou d'argent en une certaine quantité de pièces égales, selon ce qui est ordonné par les réglemens sur le fait des Monnoies.

Tailler, se dit aussi en parlant de certains jeux des cartes, comme la bassette ou le pharaon, où un seul qu'on nomme le *Banquier*, tient les cartes & joue contre plusieurs. *Il y a beaucoup d'avantage à tailler au pharaon*. En cette signification, ce verbe est neutre.

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

TAILLERESSE; substantif féminin & terme de Monnoie. Ouvrière qui réduit les pièces au poids ordonné par les réglemens.

TAILLEUR; substantif masculin. Celui qui taille. *Tailleur de pierres. Tailleur d'arbres. Tailleur de diamans. Tailleur d'habits*. Quand ce mot est employé absolument, on entend *un Tailleur d'habits*, c'est-à-dire, un ouvrier qui taille, coud, fait & vend des habits.

Les Maîtres-Marchands Tailleurs d'habits, & les Maîtres-Marchands Pourpointiers faisoient autrefois à Paris deux Communautés différentes, qui avoient chacune leurs Statuts & Ordonnances. L'union des deux Communautés ayant été faite en 1645, sous le nom des Maîtres-Marchands Tailleurs d'habits & Pourpointiers, il fut dressé de nouveaux Statuts, qui ayant été approuvés par le Lieutenant Civil au Châtelet, le 22 Mai 1660, le Roi Louis XIV les confirma par ses Lettres-patentes des mêmes mois & an, & ils furent enregistrés au Parlement le même jour.

Il y a deux Jurés Maîtres & Gardes de la Communauté qui s'élisent tous les ans la veille de la fête de la Sainte-Trinité, en présence du Procureur du Roi.

Chaque Maître ne peut avoir qu'un seul apprenti à la fois, obligé pour trois ans, & il faut trois ans de compagnonage pour aspirer à la maîtrise & faire chef-d'œuvre.

Les visites sont réglées à un jour par semaine, eu égard à l'étendue de cette Communauté qui compte plus de quinze cens Maîtres.

TAILLIS; substantif masculin. On appelle ainsi une certaine étendue de bois qu'on coupe de temps en temps. On dit aussi adjectivement *bois taillis*.

Chaque fois qu'on coupe un taillis, il est dans un danger évident, si on ne le préserve pas pendant deux ans de la dent des lapins, & pendant quatre de celle de la bête fauve. Ces ennemis des bois qu'ils habitent, dévorent les germes tendres destinés au rétablissement des forêts. Quelques espèces d'arbres, tels que le charme, le frêne, sont en danger du côté des lapins pendant six ou sept ans. Mais partout où la quantité de gibier n'est pas trop grande, les plantations deviennent très-faciles, & se font à peu de frais: on peut aussi pour cette raison, se servir de plant élevé en pépinière. Si on veut un taillis à couper tous les quinze ans, il faut planter à quatre pieds de distance; ou à cinq si l'on se propose de couper le bois à trente ou quarante ans, & plus encore si on le destine à devenir une futaie; à l'égard du choix de l'espèce de plant, il doit répondre à la consommation & aux besoins du pays. Depuis que les vignes se sont multipliées, & que le luxe a introduit dans nos jardins une immense quantité de treillages, le châtaignier est devenu celui de tous les bois, dont le taillis produit le revenu le plus considérable. Si un taillis est mangé par les lapins à la première pous-

se, il ne faut point le réceper : les réjetons dépouillés meurent, mais il en revient un petit nombre d'autres, qui sont plus vigoureux que ceux qui repousseroient sur les jeunes tiges. Si le taillis a deux ans lorsqu'il est mangé, & qu'il soit entièrement dépouillé, il faut le réceper.

Les revenus des bois taillis coupés après la mort de l'un des conjoints, se partagent entre le survivant & les héritiers du défunt, par proportion du temps que la communauté a duré.

De même les revenus des bois taillis dépendant d'un bénéfice, qui n'ont été en âge d'être coupés, qu'après la mort du titulaire, doivent être partagés entre ses héritiers & le successeur, au prorata du temps que le défunt a joui du bénéfice.

Le bois taillis coupé ou prêt à l'être est meuble ; le créancier le peut faire saisir & vendre sans qu'il soit besoin de le décréter.

La plupart des coutumes donnent au Seigneur qui a choisi la jouissance de la terre pendant l'année pour son droit de rachat, une portion dans le revenu des bois taillis.

On dit proverbialement & figurément, *gagner le taillis* ; pour dire, s'enfuir & se mettre en sûreté.

TAILLOIR ; substantif masculin. Assiette de bois sur laquelle on taille, on coupe de la viande. Il est peu usité.

TAILLOIR, en termes d'Architecture, se dit de la partie supérieure du chapiteau des colonnes, & sur laquelle pose l'architrave.

TAILLON ; substantif masculin. Imposition de deniers qui se lève comme la taille. *Le taillon fut établi par Henri II en 1559, pour l'entretien de la Gendarmerie.*

TAIN ; substantif masculin. Feuille ou lame d'étain fort mince, que l'on met derrière des glaces pour en faire des miroirs. *Le tain de ce miroir est gâté.*

TAIPING ; ville de la Chine dans la province de Quangsi, dont elle est la huitième Métropole ; elle a vingt-deux autres villes dans son département.

Il y a dans le même empire une autre ville de même nom qui est l'onzième Métropole de la province de Kiangnan. Celle-ci a deux autres villes dans son département.

TAIRE ; verbe actif de la quatrième conjugaison. *Tacere.* Ne dire pas. *En parlant de cette affaire, il a tu ce qui pouvoit m'être favorable. Ce que vous voulez que les autres taisent, ne le dites pas vous-même.*

SE TAIRE, verbe pronominal réfléchi, signifie, garder le silence, s'abstenir de parler. *Il y a plus de mérite à se taire par jugement, qu'à parler mal-à-propos avec esprit. Il est des occasions où il est bien difficile de se taire quoiqu'il soit dangereux de parler. On se tairoit souvent si l'on se respectoit assez pour ne dire que des choses qui valussent la peine d'être écoutées d'un homme de sens. Rien n'a pu la faire taire. C'est la première fois qu'elle a su se taire. Ils se sont tus. Faites taire cette petite fille.*

On dit proverbialement, *qui se tait consent* ; pour dire, que quand on ne dit mot sur quelque proposition, c'est une marque qu'on ne s'y oppose point. On dit plus ordinairement, *qui ne dit mot consent.*

On dit, qu'*une personne ne se peut taire d'une chose* ; pour dire,

qu'elle la publie partout, qu'elle en parle sans cesse. *Il ne peut se taire du service que vous lui avez rendu.*

SE TAIRE, signifie quelquefois simplement, ne point faire de bruit. En ce sens, il se dit des animaux & généralement de tout ce qui est capable de faire du bruit. *Taisez-vous, rossignols; zéphirs faites silence. La terre se tut en sa présence. Les loix se taisent au milieu des armes.*

On dit, *notre canon a fait taire celui des ennemis;* pour dire, qu'il a mis celui des ennemis hors d'état de continuer à tirer. Et dans le même sens, on dit, qu'*un son supérieur fait taire le moindre.*

Ce verbe servant de modèle pour conjuguer tous les autres de la même terminaison, on trouvera au mot VERBE, la conjugaison & la quantité prosodique de tous ses temps.

TAISAND, (Pierre) Avocat & Jurisconsulte au Parlement de Dijon, sa patrie, puis trésorier de France, en la généralité de Bourgogne, nâquit en 1644, & mourut en 1715, aimé & estimé. Ses meilleurs ouvrages sont, 1°. *les vies des plus célèbres Jurisconsultes.* La plus ample édition de cet ouvrage est celle de 1737, *in-4o.* 2°. *Histoire du Droit Romain.* 3°. *Coutume générale de Bourgogne, avec un Commentaire.*

TAISSON; substantif masculin. Sorte d'animal quadrupède qu'on appelle autrement *blaireau. Voyez* ce mot.

TAITUNG; ville de la Chine dans la province de Xensi dont elle est la troisième Métropole. Elle a dix autres villes dans son département.

TAIYVEN; ville de la Chine dans la province de Xensi dont elle est la première Métropole. Elle a vingt-quatre autres villes dans son département.

TAIX, (Guillaume de) Chanoine & Doyen de l'Église de Troies en Champagne, & Abbé de Basse-Fontaine, nâquit au Château de Fresnay, près de Châteaudun, en 1532, d'une famille noble, & mourut en 1599. Il a donné une *relation*, curieuse & intéressante de ce qui s'est passé aux États de Blois en 1576, & dans deux assemblées du clergé où il a assisté comme député.

TALAPOIN; substantif masculin. On donne ce nom à une sorte de Moines ou Prêtres fort accrédités dans plusieurs royaumes de l'Asie, & particulièrement dans ceux de Siam & du Pégu.

Selon le recueil que la Loubère a donné des principales maximes qui composent la morale des Talapoins, il paroît que leur devoir n'est pas moins gênant que difficile à remplir. Il leur est expressément défendu d'uriner, soit sur le feu, soit dans l'eau, soit sur la terre. Ils ne peuvent faire aucun creux dans la terre; où s'ils en ont fait un, il faut qu'ils le remplissent. Ce seroit un crime pour eux d'apostropher d'une manière injurieuse aucun être, même inanimé. Ils ont une extrême vénération pour les élémens & pour toute la nature; mais on remarque, en général, dans toutes leurs maximes, plus de bienséances extérieures que de véritables vertus. Ils négligent le solide pour s'attacher aux minuties. La modestie est une des vertus qui leur est le plus recommandée. Ils doivent marcher les yeux baissés, éviter les regards des femmes. Il faut qu'il n'y ait rien de recherché dans leur habillement, rien qui ressente la mollesse & l'affectation

fectation. L'usage des parfums & des fleurs leur est absolument interdit. Un seul vêtement doit leur suffire; & l'on exige qu'il soit simple & sans aucun ornement. Au reste ils sont dans une extrême vénération fondée en partie sur leur sainteté apparente, & en partie sur leur ancienneté. Leur origine est si obscure, qu'on les croit communément aussi anciens que le monde. On ne leur connoît point de fondateur; & tous les grands hommes qui sont adorés comme des saints & des dieux à Siam, ont porté selon l'opinion vulgaire, l'habit de Talapoin. L'éducation des enfans, dont ces moines sont chargés, & le ministère de la prédication qu'ils exercent, sont des fonctions qui ne laissent pas de contribuer beaucoup au respect que le peuple a pour eux. Il y a de grands priviléges attachés à la profession de Talapoin. Ils sont exempts de travailler pour le Roi, pendant six mois; corvée à laquelle sont obligés tous les Siamois qui sont esclaves nés du Prince. Un si beau privilége rendroit l'ordre des Talapoins plus nombreux qu'il ne convient aux intérêts du Roi, si ce Monarque n'avoit soin de faire subir de temps en temps, un examen rigoureux à ces moines privilégiés. S'il se trouve qu'ils n'ayent pas une connoissance suffisante de la langue Balie, & des livres qui sont composés en cette langue, on les fait rentrer dans l'ordre des séculiers. On fit par ce moyen, une réforme considérable dans les couvens des Talapoins, vers l'an 1687; & l'on chassa ignominieusement plusieurs milliers de ces moines ignorans.

Un autre privilége non moins considérable des Talapoins, c'est que leur personne est sacrée, & qu'il n'y a aucune puissance qui puisse leur ôter la vie.

TALAVERA; ville d'Espagne dans la Nouvelle-Castille, sur le Tage, à vingt-trois lieues, sud-ouest, de Madrid.

TALBOT, (Jean) Comte de Shrewsbury & de Waterford, d'une illustre maison d'Anglererre, originaire de Normandie, donna les premières marques de sa valeur, lors de la réduction de l'Irlande sous l'obéissance du Roi *Henri V*, qui le fit Gouverneur de cette île. Il se signala ensuite en France, où il étoit passé en 1417, avec l'armée Angloise. Il reprit la ville d'Alençon en 1428, puis Pontoise & Laval. Il commandoit au siége d'Orléans, avec les Comtes de *Suffolk* & d'*Escalles*; mais la pucelle les obligea de le lever. *Talbot* continua à se distinguer jusqu'à ce qu'il fut fait prisonnier à la bataille du Patay, en Beauce. Après sa délivrance, il emporta d'assaut Beaumont sur Oise, & rendit de grands services au Roi d'Angleterre, qui le fit Maréchal de France en 1451. Deux ans après, ce Prince l'envoya en qualité d'Ambassadeur, pour traiter de la paix avec le Roi *Charles VII*; il remplit sa commission avec beaucoup d'intelligence. La Guienne ayant tenté de se détacher du parti de l'Angleterre, il prit Bordeaux avec plusieurs autres villes, & rétablit les affaire des Anglois; mais étant accouru vers la ville de Castillon, pour en faire lever le siége aux François, il fut tué dans une bataille, avec un de ses fils, le 17 Juillet 1453. Les Anglois l'appeloient leur Achille, & il étoit digne de ce nom. Aussi brave qu'habile, il étoit le plus grand Général qu'ils

eussent alors. Les armes n'étoient pas son seul talent; il savoit négocier ainsi que combattre.

TALBOT (Pierre) né en Irlande en 1620, d'une branche de l'illustre Maison de Talbot, devint Aumônier de la Reine *Catherine* de Portugal, femme de *Charles II*, Roi d'Angleterre. Son zèle pour la Religion Catholique le porta à quitter la Cour & à repasser en Irlande où il travailla si utilement pour l'Église, que le Pape *Clément XI* le fit Archevêque de Dublin. Arrêté & renfermé par les Protestans dans une étroite prison, il y mourut vers l'an 1682. On a de lui, 1°. *de natura fidei & hæresis.* 2° *Politicorum Catechismus.* 3°. *Tractatus de religione & regimine*, & autres ouvrages.

TALBOT, (Richard) Duc de Tyrconel, frère du précédent, se trouva dès l'âge de 15 ans dans une bataille, où il resta trois jours parmi les morts. Après la mort de *Cromwel* il s'attacha à *Charles II*, Roi d'Angleterre, & fut laissé Viceroi d'Irlande par *Jacques II* lorsque ce dernier Prince passa en France. Talbot s'opposa à *Guillaume*, Prince d'Orange, & se préparoit à donner bataille lorsqu'il mourut en 1692. Son oraison funèbre, prononcée à Paris par l'Abbé *Anselme*, in-4°. donne une grande idée de sa valeur, & de son zèle pour la Religion Catholique & pour les *Stuards*.

TALBOT (Guillaume) de la même maison que les précédens, mais d'une branche protestante, établie en Angleterre, mort en 1730, avoit été successivement Évêque d'Oxford; puis de Sarisbury, & enfin de Durham. On a de lui un volume de *Sermons*, & quelques autres écrits qui n'ont qu'un mérite médiocre.

TALBOT, (Charles) fils du précédent, & Lord Grand Chancelier d'Angleterre, nâquit en 1686, & mourut en 1736 après avoir montré beaucoup de talent pour les affaires d'État & pour la politique.

TALC; substantif masculin. *Talcum*. Espèce de pierre réfractaire, dont les particules n'ont point de figure déterminée; elles sont bien déliées, & semblent cependant n'être qu'un amas de feuillets bien courts, brillans, inégaux, doux & gras au toucher, friables & cassans.

Le talc est pesant, il résiste à l'action du feu où le marbre se réduiroit en chaux, & sans que sa couleur, qui lui est étrangère, ni sa pesanteur spécifique s'altèrent sensiblement. Il ne se dissout point dans les acides.

Cette substance pierreuse forme dans la carrière une masse continue; on en distingue plusieurs sortes, soit par la couleur, l'opacité, la pesanteur, soit par la dureté & par la finesse du grain, soit par l'arrangement & par la grandeur des parties feuilletées.

Le *talc blanc*, *talcum argenteum*, est très-tendre, fort friable, à demi transparent, gras au toucher & à la vue. On dit qu'il s'en trouve dans le Canada.

Le *talc jaune*, *talcum aureum*, est opâque jusques dans ses plus petites parties, composé de plusieurs petits feuillets jaunâtres, quelquefois roussâtres, courbés & fort cassans. Cette espèce de talc accompagne souvent la mine d'étain, & sert communément de minière ou matrice aux grenats.

Le *Talc verdâtre*, *talcum virescens*, est composé d'un nombre de feuillets courts, à peine transparens, comme entrelacés, argentins, luf-

très ou vîtreux, verdâtres, friables. Ce talc vient du Royaume de Naples, & se transporte à Venise où il s'en fait un grand commerce.

Le *talc commun*, *talcum commune*, est dur, compacte, souvent de diverses couleurs & opaque, tantôt blanchâtre & strié, tantôt verdâtre écailleux, semblable à de l'huile congelée, traçant facilement des lignes comme de la craie. C'est de cette espèce de talc en masses blanches, qu'on prépare le fard, qui est une poudre blanche, grasse au toucher, un peu écailleuse & comme perlée; les dames l'emploient en poudre pour rehausser l'éclat de leur teint, & pour conserver la fraîcheur de la jeunesse: ce talc forme aussi le fond du rouge de la toilette, après avoir été coloré avec du carmin, & qu'on y a joint quelques gouttes d'huile de ben, afin de lui donner du corps.

On a appelé *huile de talc*, une liqueur fort vantée par quelques anciens Chimistes, qui lui attribuoient des qualités merveilleuses & incroyables pour blanchir le teint, & pour conserver aux femmes la fraîcheur de la jeunesse, jusque dans l'âge le plus avancé. Malheureusement ce secret, s'il a jamais existé, est perdu pour nous: on prétend que son nom lui vient de ce que la pierre que nous appelons *talc*, étoit le principal ingrédient de sa composition.

M. de Justi, Chimiste Allemand, a cherché à faire revivre un secret si intéressant pour le beau sexe: pour cet effet il prit une partie de *talc* de Venise, & deux parties de borax calciné; après avoir parfaitement pulvérisé & mêlé ces deux matières, il les mit dans un creuset, qu'il plaça dans un fourneau à vent après l'avoir fermé d'un couvercle; il donna pendant une heure un feu très-violent; au bout de ce temps il trouva que le mélange s'étoit changé en un verre d'un jaune verdâtre; il réduisit ce verre en poudre, puis il le mêla avec deux parties de sel de tartre, & fit refondre le tout de nouveau dans un creuset; par cette seconde fusion il obtint une masse, qu'il mit à la cave sur un plateau de verre incliné, & au-dessous duquel étoit une soucoupe; en peu de temps la masse se convertit en une liqueur dans laquelle le talc se trouvoit totalement dissous.

On voit que par ce procédé, on obtient une liqueur de la nature de celle qui est connue sous le nom *d'huile de tartre par défaillance*, qui n'est autre chose que de l'alcali fixe que l'humidité a mis en liqueur. Il est très-douteux que le talc entre pour quelque chose dans ses propriétés ou les augmente; mais il est certain que l'alcali fixe à la propriété de blanchir la peau, de la nétoyer parfaitement, & d'emporter les taches qu'elle peut avoir contractées; d'ailleurs il paroît que cette liqueur peut être appliquée sur la peau sans aucun danger.

TALED; substantif masculin. Voile dont les Juifs se couvrent la tête dans leurs Synagogues.

TALENT; substantif masculin. *Talentum*. Fameux poids & monnoie des anciens, qui étoit de différente valeur non-seulement dans les divers pays, mais dans le pays même, selon que les espèces qui composent le talent étoient plus ou moins fortes.

Le talent d'argent en poids chez les Hébreux pesoit trois mille sicles, ou 125 livres de 12 onces chacun

ne, ou 12 mille drachmes. Quant à sa valeur, cinquante mines faisoient le talent hébraïque d'argent; ce qui revient à 450 livres sterlings. Le talent d'or des Hébreux sur le pié de seize d'argent, reviendroit à 7200 livres sterlings.

Le talent d'Athènes comprenoit soixante mines qui reviendroient, selon le Docteur Bernard, à 206 livres sterlings 5 schellings. Le talent d'or, à raison de 16 d'argent, 3300 livres sterlings.

Le talent d'argent de Babylone contenoit 7000 drachmes d'Athènes, faisant 240 livres sterlings 12 schelings 6 sols. Le talent d'or, à raison de 16 d'argent, 3850 livres sterlings.

Cinquante mines faisoient le talent d'argent d'Alexandrie, qui revient à 550 livres sterlings. Le talent d'or, à raison de 16 d'argent, 7200 livres sterlings.

Le talent de Cyrène étoit égal à celui d'Alexandrie. Le talent de Corinthe étoit le même que celui d'Egine, savoir de cent mines attiques. Le talent de Rhodes étoit de 4502 deniers Romains. Le talent Thracien étoit du poids de 110 livres, l'Égyptien de 80 livres.

Les Romains avoient de grands & de petits talens. Soixante-douze liv. Romaines faisoient leur grand talent, que le Docteur Bernard évalue à 116 livres sterlings. Plaute désigne toujours le grand talent Romain par *magnum talentum*; considéré comme poids, il pesoit 125 l.

Hérodote en parlant du talent de Babylone, dit qu'il valoit 70 mines d'Eubée. Elien en parlant du même talent, dit qu'il valoit 72 mines d'Athènes. De-là il s'ensuit que 70 mines d'Eubée en valoient 72 d'Athènes; & comme le talent étoit toujours de 60 mines, on voit par-là la différence du talent d'Eubée & de celui d'Athènes.

Talent, signifie figurément, don de la nature, disposition & aptitude manuelle pour certaines choses, capacité, habileté. *La nature a partagé les talens. Il est rare qu'on ait deux grands talens; il est plus rare encore qu'on ne fasse pas plus de cas dans la société des talens agréables que des talens utiles, & des uns & des autres que de la vertu. Souvent les talens supérieurs font naître la vanité qui est l'ennemie du vrai bonheur & de la vraie grandeur. Il est né avec un heureux talent pour la Peinture. Il a beaucoup de talent pour les affaires.*

On dit figurément, *faire valoir le talent*; pour dire, se servir utilement de son esprit, de son adresse: & figurément, par une métaphore tirée d'une parabole de l'Evangile *enfouir, enterrer son talent, ses talens*; pour dire, rendre ses bonnes qualités inutiles par pure paresse.

Différences relatives entre *qualité, talent.*

Les *qualités* forment le caractère de la personne; les *talens* en font l'ornement. Les premières rendent bon ou mauvais, & influent fortement sur l'habitude des mœurs. Les seconds rendent utile ou amusant, & ont grande part au cas qu'on fait des gens.

On peut se servir du mot de *qualité* en bien & en mal; mais on ne prend qu'en bonne part celui de *talent.*

L'homme est un mélange de bonnes & de mauvaises qualités, quelquefois bizarre jusqu'à rassembler en lui les extrêmes. Il y a des gens à talens sujets à se faire valoir, & dont il faut souffrir pour en jouir:

mais à cet égard, il vaut encore mieux essuyer le caprice du renchéri, que la fatigue de l'ennuyeux.

Les *qualités* du cœur sont les plus essentielles : celles de l'esprit sont les plus brillantes. Les *talens* qui servent aux besoins sont les plus nécessaires : ceux qui servent aux plaisirs sont les mieux récompensés.

On se fait aimer ou haïr par ses *qualités*. On se fait rechercher par ses *talens*.

Des *qualités* excellentes jointes à de rares *talens*, font le parfait mérite.

Différences relatives entre *génie*, *talent*.

Ils naissent tous les deux avec nous, & sont une heureuse disposition de la nature pour les arts & pour les emplois : mais le *génie* paroît être plus intérieur, & tenir un peu de l'esprit inventif ; le *talent* semble être plus extérieur, & tenir davantage d'une exécution brillante.

On a le *génie* de la poësie & de la peinture. On a le *talent* de parler & d'écrire.

Tel qui a du *génie* pour composer, n'a point de *talent* pour débiter.

TALER, ou TALLER. *Voyez* DALLER.

TALI ; ville de la Chine, dans la province de Junnan, dont elle est la seconde Métropole. Elle a cinq autres villes dans son département.

TALIACOT ; (Gaspard) Professeur en Médecine & en Chirurgie dans l'Université de Bologne sa patrie, mourut vers la fin du XVI siécle. Il s'est rendu très-fameux par un livre où il enseigne la manière de réparer les défauts des narines, des oreilles & des lèvres. Mais *Manget* croit que tout ce qu'il dit sur cette matière, quelque ingénieux qu'il soit, n'a jamais pu être que dans la théorie, & que Taliacot lui-même ne l'avoit point pratiqué. Son ouvrage est partagé en deux livres. Il y explique ensuite les principes de sa méthode, & traite de la manière propre à la réparation qu'il se propose possible ; du lieu où l'on doit la prendre ; en quel temps il faut l'employer, & de la manière de cette réparation. Tout l'ouvrage est semé de quantité de questions & de décisions aussi utiles que curieuses. Ce livre, accompagné de figures, parut à Francfort en 1598, *in-8°.*, sur l'édition faite à Venise l'année précédente 1597, *in-fol.*

TALIIRKARA ; substantif masculin. Grand arbre du Malabar toujours vert ; sa racine est couverte d'une écorce obscure, d'une odeur forte & d'un goût astringent ; son tronc est fort élevé, blanchâtre, & couvert d'une écorce unie & poudreuse. Ses branches sont nombreuses & s'étendent fort au loin ; elles sont armées d'épines oblongues & très-dures ; ses feuilles sont vertes, oblongues, un peu dentelées par les bords, épaisses, luisantes, très-aromatiques & fort âcres au goût. Les feuilles qui naissent aux sommets sont pour la plupart tendres & d'un rouge purpurin. On prétend n'avoir point encore vu de fleurs, ni de fruits sur cet arbre.

TALION ; substantif masculin. Punition pareille à l'offense.

Le traitement du talion est la vengeance naturelle, & il semble que l'on ne puisse taxer la Justice d'être trop rigoureuse, lorsqu'elle traite le coupable de la même manière qu'il a traité les autres, & que c'est un moyen plus sûr pour contenir les malfaiteurs.

Plusieurs Jurisconsultes ont pour-

tant regardé le talion comme une loi barbare, & contraire au droit naturel; Grotius entr'autres prétend qu'elle ne doit avoir lieu ni entre Particuliers, ni d'un peuple à l'autre; il tire sa décision de ces belles paroles d'Aristide. » Ne seroit-» il pas absurde de justifier & d'i-» miter ce que l'on condamne en au-» trui comme une mauvaise action».

Cependant la loi du talion a son fondement dans les livres sacrés; on voit en effet dans l'Exode, que Moyse étant monté avec Aaron sur la montagne de Sinaï, Dieu après lui avoir donné le décalogue, lui ordonna d'établir sur les enfans d'Israël plusieurs lois civiles, du nombre desquelles étoit la loi du talion.

Les Grecs, à l'exemple des Juifs, pratiquèrent aussi la loi du talion.

Par les lois de Solon la peine du talion avoit lieu contre celui qui avoit arraché le second œil à un homme qui étoit déjà privé de l'usage du premier, & le coupable étoit condamné à perdre les deux yeux.

Aristote écrit que Rhadamante, Roi de Lycie, fameux dans l'histoire par sa sévérité, fit une loi pour établir la peine du talion qui lui parut des plus justes; il ajoute que c'étoit aussi la doctrine des Pythagoriciens.

Il paroît que chez les Romains la loi du talion n'étoit pas suivie dans tous les cas indistinctement; c'est pourquoi Sextus Cæcilius dans Aulu-Gelle dit que toutes les injures ne se réparent pas avec vingt-cinq as d'airain; que les injures atroces, comme quand on a rompu un os à un enfant ou à un esclave, sont punies plus sévérement, quelquefois même par la loi du talion; mais avant d'en venir à la vengeance permise par cette loi, on proposoit un accommodement au coupable; & s'il refusoit de s'accommoder, il subissoit la peine du talion: si au contraire, il se prêtoit à l'accommodement, l'estimation du dommage se faisoit.

La peine du talion avoit lieu anciennement en France en matière criminelle. Guillaume le Breton rapporte qu'après la conquête de la Normandie, Philippe Auguste fit une Ordonnance pour établir la peine du talion dans cette province; qu'il établit des champions, afin que dans tout combat qui se feroit pour vider les causes de sang, il y eût, suivant la loi du talion, des peines égales; que le vaincu, soit l'accusateur ou l'accusé fût condamné par la même loi à être mutilé ou à perdre la vie; car auparavant c'étoit la coutume chez les Normands, que si l'accusateur étoit vaincu dans une cause de sang, il en étoit quitte pour payer une amende de 60 sous; au lieu que si l'accusé étoit vainçu, il étoit privé de tous ses biens, & subissoit une mort honteuse; ce qui ayant paru injuste à Philippe Auguste, fut par lui abrogé, & il rendit à cet égard les Normands tout semblables aux Francs; ce qui fait connoître que la peine du talion avoit alors lieu en France.

On suit encore strictement en France la loi du talion dans certains crimes des plus graves; par exemple, on punit de mort les assassins, & l'on condamne au feu les incendiaires; mais depuis longtemps on n'observe plus cette justice grossière & barbare, qui faisoit subir à tous accusés indistinctement le même traitement qu'ils

avoient fait subir à l'accusateur. On n'ordonne plus que l'on crevera un œil, ni que l'on cassera un membre à un autre : on fait subir à l'accusé d'autres peines proportionnées à son crime.

TALISMAN ; substantif masculin. On appelle ainsi certaines figures gravées ou taillées auxquelles la superstition attribue des propriétés & des vertus extraordinaires. Le Talisman astronomique est l'image d'un signe céleste, d'une constellation ou d'une planète gravée sur une pierre sympathique, ou sur un métal correspondant à l'astre pour en recevoir les influences. Le talisman magique consiste en certaines figures extraordinaires, accompagnées de mots superstitieux & de noms d'Anges inconnus.

Les Siamois ont des talismans & des caractères magiques dont ils font un grand usage. Ils s'imaginent que par ce moyen ils peuvent rendre leurs corps invulnérables, & procurer la mort à leurs ennemis. Lorsqu'un scélérat a quelque mauvais coup à faire, & qu'il appréhende qu'on ne le découvre, il se sert de ces mêmes talismans pour empêcher les gens de crier, & les chiens d'aboyer.

Les Arabes fort adonnés à l'astrologie judiciaire, répandirent les talismans en Europe, après l'invasion des Mores en Espagne ; & il n'y a pas deux siécles que cette superstition étoit encore fort accréditée en France. Elle a toujours un grand cours dans l'Orient.

TALISMANIQUE ; adjectif des deux genres. Qui appartient au talisman. *Vertu talismanique.*

TALLARD, (Camille d'Hostein, Comte de) Maréchal de France, naquit le 14 Février 1651, d'une ancienne & illustre maison de Provence. Il eut à l'âge de seize ans le Régiment Royal des Cravates, à la tête duquel il se signala pendant 10 ans. Il suivit *Louis XIV* en Hollande en 1672. *Turenne*, instruit de son mérite, lui confia en 1674, le corps de bataille de son armée au combat de Mulhausen & de Turkeim. Après s'être distingué en diverses occasions, il fut élevé au grade de Lieutenant Général en 1693. Egalement propre aux armes & à la négociation, il fut envoyé en 1697 en qualité d'Ambassadeur en Angleterre, où il conclut le traité de partage pour la succession de *Charles II*. La guerre s'étant allumée, il commanda sur le Rhin en 1702. Le bâton de Maréchal de France lui fut accordé l'année d'après. Il prit le vieux Brisac sous les ordres du Duc de Bourgogne, & mit le siége devant Landau. Les Impériaux, commandés par le Prince de Hesse-Cassel, étant venus l'attaquer dans ses lignes, il alla au-devant d'eux, les joignit sur les bords du Spirbak, les attaqua la baionnette au bout du fusil, les battit, & obtint tous les trophées qui suivent la victoire la plus décidée. Son caractère avantageux lui fit gâter une action si brillante, par une lettre follement hyperbolique. *Nous avons pris plus de drapeaux & d'étendards*, écrivit-il à *Louis XIV*, *que Votre Majesté n'a perdu de soldats*. La prise de Landau fut le fruit de cette victoire. Le Maréchal de *Tallard* fut envoyé, en 1704, avec un corps d'environ trente mille hommes, pour s'opposer à *Marlborough*, & se joindre à l'Electeur de Baviere. Les deux armées se rencontrèrent à peu près dans les mêmes campagnes, où le Maréchal de *Villars* avoit

remporté une victoire un an auparavant. Le Général Anglois auquel s'étoit joint le Prince *Eugene*, eut tout l'honneur de cette journée. Le Maréchal de *Tallard* courant pour rallier quelques escadrons, la foiblesse de sa vue lui fit prendre un corps ennemi pour un corps de nos troupes; il fut fait prisonnier & mené au Général Anglois, qui n'oublia rien pour le consoler. Le Maréchal fatigué de tous les lieux communs qu'on lui débitoit sur l'inconstance de la fortune, dit à *Marlboroug*, avec une impatience très déplacée : *Tout cela n'empêche pas que votre Grandeur n'ait battu les plus braves troupes du monde. J'espère*, répliqua le Général Anglois, *que votre Grandeur exceptera celles qui les ont battues*. Le Maréchal de *Tallard* fut conduit en Angleterre, où il servit beaucoup la France en détachant la Reine *Anne* du parti des Alliés, & en faisant rappeler *Marlborough*. De retour en France en 1712, il fut créé Duc. En 1726, il fut nommé Secrétaire d'Etat, place qu'il ne conserva pas long-temps, étant mort en 1728, à 76 ans. L'Académie des Sciences se l'étoit associé en 1723.

TALLARD ; bourg de France, en Dauphiné, sur la Durance, à 4 lieues, sud, de Gap.

TALLEMANT, (François) Abbé du Val-Chrétien, Prieur de St Iréné de Lyon, & l'un des quarante de l'Académie Françoise, nâquit à la Rochelle vers l'an 1620. Il fut Aumonier du Roi pendant 24 ans, & ensuite de la Dauphine à laquelle il plut par son amour pour les Belles-Lettres Il mourut Sous-Doyen de l'Académie Françoise en 1693, à 73 ans. L'Abbé Tallemant possédoit les langues mortes & les vivantes; mais il écrivoit avec beaucoup de négligence dans la sienne. Nous avons de lui, 1°. une *Traduction* Françoise des vies des hommes illustres de *Plutarque*, en plusieur volumes *in*-12. L'Abbé *Tallement*, sec Traducteur du François d'*Amyot*, suivant l'expression de *Boileau*, n'offre dans cette version, ni fidélité, ni élégance. 2°. Une *Traduction* de l'Histoire de Venise du Procurateur *Mani*, qui vaut mieux que la précédente.

TALLEMANT, (Paul) parent du précédent, né à Paris en 1642, devint membre de l'Académie Françoise & Sécrétaire de celle des Inscriptions. Le grand *Colbert* lui obtint des pensions & des bénéfices ; il eut beaucoup de part à *l'Histoire de Louis XIV* par les médailles. On a encore de lui des *Harangues* & des *Discours*, qui ne sont pas des chefs-d'œuvre d'éloquence. Il mourut en 1712.

TALLEMONT ; ville de France en Saintonge, sur la Gironde, à huit lieues, sud-ouest, de Saintes.

TALLIPOT ; substantif masculin. Arbre fameux de l'île de Ceylan, dont les feuilles sont, dit-on, si grandes qu'une suffit pour mettre plusieurs personnes à couvert de la pluie ; elles se conservent si souples en séchant, qu'elles se plient à volonté comme des éventails : elles sont d'ailleurs fort légeres. Aussi les Insulaires ne sortent-ils jamais sans une feuille de tallipot, qui leur sert de parasol, & même de tente dans leurs voyages.

TALMOND ; petite ville de France dans le Poitou, à sept lieues, ouest, de Luçon. Il y a une Abbaye de Bénédictins qui vaut à l'Abbé Commendataire environ 5000 livres de rente.

TALMOUSE ; substantif féminin. Pièce

Pièce de pâtisserie faite avec du fromage, des œufs & du beurre. *Manger des talmouses.*

TALMUD; substantif masculin. Livre qui contient la doctrine, la morale & les traditions des Juifs.

Environ 120 ans après la destruction du Temple, le Rabbin Juda que les Juifs surnommoient *notre saint Maître*, homme fort riche & fort estimé de l'Empereur Antonin le Pieux, voyant avec douleur que les Juifs dispersés commençoient à perdre la mémoire de la loi qu'on appelle *orale* ou de tradition, pour la distinguer de la loi écrite, composa un livre où il renferma les sentimens, les constitutions & les traditions de tous les Rabbins qui avoient fleuri jusqu'à son temps. Ce livre, qu'il appelle *Misna*, est divisé en six parties. La première traite de l'agriculture & des semences; la seconde, des fêtes; la troisième, des mariages & de tout ce qui regarde les femmes; la quatrième, des procès & des différens qui peuvent survenir entre les Particuliers, & de tout ce qui concerne les affaires civiles; la cinquième des sacrifices; & la sixième, des puretés & impuretés. Ce livre, où les matières étoient traitées de la manière la plus succinte, occasionna de grandes disputes entre ceux qui l'interprétoient différemment. Pour les faire cesser, Ravena & Ravasce, deux Rabbins qui étoient à Babylone, rassemblèrent les différentes explications qu'on avoit données de la Misna, jusqu'à leur temps, les sentences & les paroles mémorables des fameux Docteurs. Ils y joignirent la Misna pour servir de texte, & formèrent du tout un livre considérable, divisé en soixante parties nommées *manactoth*, ou traités. Ce livre fut appelé *Talmud Babeli*, Talmud de Babylone, ou bien *Ghemara*, qui signifie perfection. Il avoit paru quelques années auparavant, un Ouvrage du même genre, intitulé *Talmud Gerusalmi*, Talmud de Jérusalem, & composé par un Rabbin de Jérusalem, nommé Jocanan; mais le Talmud de Babylone étant plus complet & mieux écrit eut la préférence. C'est sur ce dernier Talmud que le Rabbin Salomon Jerchi, ou, selon les Juifs, Isaaki composa un savant Commentaire. Une Académie de Rabbins y fit aussi des additions nommées *Tossafoth*. On a retranché du Talmud Babylonien plusieurs traités qui concernent les sacrifices, l'agriculture, les puretés & impuretés qui ne sont plus aujourd'hui d'usage. Quelques Papes ont toléré la lecture du Talmud; d'autres l'ont défendue. Ce livre est aujourd'hui particulièrement défendu dans l'Italie.

TALMUDISTE; substantif masculin. Celui qui est attaché aux opinions du Talmud.

TALOCHE; substantif féminin & terme populaire. Coup donné sur la tête à quelqu'un avec la main. *Il reçut une taloche. Ils lui donnèrent cinq ou six taloches.*

TALON; substantif masculin. *Talus.* La partie postérieure du pied. *Les enfans sont sujets à avoir des mules aux talons. Eurydice fut piquée au talon par un serpent. On représente le Messager des Dieux avec des aîles aux talons.*

On dit à un Cavalier *de serrer les talons*; pour lui dire, d'appuyer deux coups d'éperon à son cheval.

On dit aussi en termes de Ma-

nége, *promener un cheval dans la main & dans les talons*; pour dire, le gouverner avec la bride & l'éperon. Et l'on dit, qu'*un cheval entend les talons*, *obéit*, *répond aux talons*, pour dire, qu'il est sensible à l'éperon, qu'il y obéit, &c.

On dit d'un cheval, qu'*il a le talon haut*, *le talon bas*, qu'il *est relevé de talon*, *bas de talon*.

La distance du talon du pied du cerf aux os ou ergots, sert à connoître son âge. Dans les jeunes cerfs, cette distance est de quatre doigts : dans les vieux, le talon joint presque les os; plus il approche, plus le cerf est vieux.

TALON, se dit aussi de la partie d'un soulier ou d'une botte, sur laquelle pose le derrière du pied. *Les femmes portent des souliers à talons hauts. Le talon d'une botte. Les souliers à talons de bois étoient fort en usage autrefois.*

On dit figurément & familièrement d'un homme qui en suit toujours un autre, qu'*il est toujours à ses talons*, *sur ses talons*.

On dit figurément & familièrement, *marcher sur les talons de quelqu'un*; pour dire, le suivre de près en richesses, en dignité, en réputation, jusqu'à lui pouvoir donner de la jalousie, lui faire de la peine, lui porter ombrage.

On dit encore figurément & familièrement qu'*une fille ou un garçon marche sur les talons de leur père ou de leur mère*, pour dire, qu'ils sont déjà grands & en âge de les remplacer.

On dit figurément d'un homme qu'on a fait fuir, qu'*il a montré les talons. On lui a fait montrer les talons.* Il est familier.

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui manque d'esprit en quelque occasion, qu'*il a l'esprit aux talons*.

On dit proverbialement & populairement, *se donner des talons dans le cul*, pour dire, donner de grandes marques de joie, se mocquer de ce qui peut arriver.

TALON, se dit aussi du fer dont est garnie la partie d'en bas d'une hallebarde, d'une pique, d'un esponton, &c.

TALON, en termes de serrurerie, se dit de l'extrémité du pêne qui est dans la serrure vers le ressort.

TALON, en termes de Jardiniers, se dit de la petite feuille échancrée qui soutient la feuille des orangers : on appelle aussi *talon*, la partie basse & la plus grosse d'une branche coupée. Enfin, on appelle *talon* l'endroit d'où sortent les feuilles de l'œilleton que l'on détache d'un pied d'artichaud.

TALON, en termes d'Architecture, se dit d'une moulure concave par le bas, & convexe par le haut, qui fait l'effet contraire de la doucine. On l'appelle *talon renversé*, lorsque la partie concave est en haut.

TALON, se dit encore à certains jeux des cartes, de ce qui reste de cartes après qu'on a donné à chacun des joueurs le nombre qu'il leur en faut. *Au piquet le talon est composé de huit cartes.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

TALON, (Omer) Avocat Général au Parlement de Paris, d'une famille distinguée dans la robe, en soutint la gloire par son intégrité autant que par ses talens. Il mourut en 1652, à 57 ans, regardé comme l'oracle du barreau, & res-

pecté même de ses ennemis. On a de lui huit vol. *in*-12 de Mémoires sur différentes affaires qui s'étoient présentées au Parlement, pendant qu'il étoit Avocat Général. Les Jurisconsultes en font beaucoup de cas.

Talon, (Denis) fils du précédent, lui succéda dans la charge d'Avocat Général. Il fut digne de son père, & il se signala par les mêmes vertus & les mêmes talens. Il mourut en 1698, Président à Mortier. Nous avons de lui quelques pièces imprimées avec les mémoires de son pere, qu'elles ne déparent point. Le *Traité de l'Autorité des Rois dans le gouvernement de l'Église*; qu'on lui attribue, n'est point de lui. Ce Traité est de *Roland Levoyer de Boutigny*, mort Intendant de Soissons, en 1685.

TALONNÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Talonner.

TALONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme du style familier qui signifie, poursuivre de près. *Les ennemis nous talonnèrent pendant trois jours.*

Talonner, signifie aussi, importuner, presser vivement jusqu'à l'importunité. *Elle a tellement talonné le Ministre, qu'il a été obligé de lui accorder ce qu'elle demandoit.*

TALONNIER; substantif masculin. Ouvrier qui fait des talons de bois pour les Cordonniers.

TALONNIERE; substantif féminin. On appelle ainsi les aîles que les Poëtes feignent que Mercure portoit aux talons. *Les talonnières de Mercure.*

TALUS; subst. masc. Inclinaison que l'on donne à la surface latérale & intérieure d'un mur, de telle sorte que de haut en bas il aille toujours en s'épaississant. Il se dit aussi d'une terrasse sans murs, lorsque ses faces latérales s'élargissent de haut en bas. *Il faut donner du talus, plus de talus à cette muraille, à cette terrasse.*

TALUTÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Taluter.

TALUTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Mettre en talus. *Taluter un fossé.*

TAMAGA; rivière de Portugal qui a sa source dans la Galice, entre ensuite dans la Province de Tra-los-montes, & va se jeter dans le Duero, à 5 lieues au-dessus de Porto.

TAMALAMEQUE; ville de l'Amérique, au Gouvernement de Sainte Marthe, sur la rivière de la Madelaine. Elle appartient aux Espagnols.

TAMANDUA; *voyez* Fourmilier.

TAMANOIR; *voyez* Fourmilier.

TAMARA; ville d'Asie dans l'île de Socotora, à l'entrée de la mer rouge, sur la côte septentrionale de l'île.

TAMARACA; Capitainerie de l'Amérique méridionale au Brésil, bornée au nord par la Capitainerie de Parayba, à l'est par la mer du nord, au sud par la Capitainerie de Fernambuc, & à l'ouest par les Tapuyes. Il y a une île de même nom qui est séparée de la terre ferme par un canal fort étroit, & qui a trois lieues de long, & une de large. On y trouve un bon port, dont l'entrée est défendue par un château.

TAMARIN; substantif masc. Espèce de sagoin remarquable par ses larges oreilles & ses pieds jaunes; c'est un joli animal très-vif, aisé à apprivoiser, mais si délicat qu'il ne peut résister long-temps à l'intempérie de notre climat.

Le tamarin n'a ni abajoues ni callosités sur les fesses; il a la queue

lâche, non prenante & une fois plus longue que la tête & le corps pris ensemble : la cloison entre les narines fort épaisse & leurs ouvertures à côté ; la face couleur de chair obscur ; les oreilles carrées, larges, nues & de la même couleur ; les yeux châtains, la lèvre supérieure fendue à peu près comme celle du lièvre ; la tête, le corps & la queue garnis de poils d'un brun-noir & un peu hérissés, quoique doux ; les mains & les pieds couverts de poils courts d'un jaune-orangé ; il a le corps & les jambes bien proportionnées ; il marche à quatre pieds, & la tête & le corps pris ensemble n'ont que sept ou huit pouces de longueur. Les femelles ne sont pas sujettes à l'écoulement périodique.

TAMARIN ; substantif masc. Fruit du tamarinier. *On nous apporte les tamarins d'Egypte, d'Arabie, d'Ethiopie & du Sénégal.*

TAMARINIER ; substantif masculin. *Tamarindus*. Arbre qui est grand comme un noyer, mais plus touffu ; sa racine est branchue, fibreuse & chevelue, s'étendant de tous côtés ; son tronc a quelquefois dix pieds de circonférence : il est revêtu d'une écorce épaisse, brune, cendrée & gercée ; son bois est dur & d'un brun roussâtre : il pousse des branches rameuses qui s'étendent de tous côtés & symétriquement ; les feuilles sont placées sur ces rameaux alternativement, & composées de neuf, dix & quelquefois de douze paires de petites folioles attachées sur une côte & accompagnées de stipules : elles sont d'un vert gai, un peu velues en-dessous, traversées dans leur longueur par un petit filet ; leur saveur est acide.

Les fleurs sortent neuf ou dix ensemble des aisselles des feuilles ; comme en grappes ; portées par des pédicules grêles, composées de trois pétales de couleur de rose, parsemées de veines sanguines ; le pistil qui sort du milieu de la fleur est crochu, accompagné seulement de trois étamines : il se change en un fruit semblable par sa grandeur & par sa figure aux gousses des fèves, relevé par trois ou quatre protubérances, & muni de deux écorces, dont l'extérieure est rousse, cassante, & de l'épaisseur d'une coque d'œuf, & l'intérieure verte & plus mince.

Le tamarinier produit quelquefois, dans les étés fort chauds, une certaine substance visqueuse, acide & roussâtre, qui, lorsqu'elle est sèche, imite la crême de tartre par sa dureté & par sa blancheur. Cet arbre ne croît aux îles de l'Amérique, que parceque les Espagnols l'y transportèrent au commencement de leurs conquêtes.

Les fruits du tamarinier abondent en acide. Belon dit que lorsque les Turcs & les Arabes sont sur le point de faire un long voyage pendant l'été, ils font provision de tamarins pour se désaltérer : ils font confire dans le sucre ou dans le miel des gousses de tamarins, soit vertes soit mûres, pour les emporter avec eux, lorsqu'ils voyagent dans les déserts de l'Arabie. Les marins se servent aussi de cette confiture qu'on prépare aujourd'hui en Amérique.

La pulpe de ce fruit est non-seulement rafraîchissante, mais légèrement laxative, & cependant astringente. Les Médecins d'Europe disent que le tamarin tempère l'acrimonie des humeurs, calme le bouillonnement de la bile & du sang, guérit les fièvres aiguës, ardentes,

pestilentielles & la jaunisse : il est aussi très - recommandé pour la diarrhée bilieuse, & il corrige singulièrement les vices des purgatifs trop âcres & trop violens. M. Géoffroy dit que ces fruits augmentent la vertu des médicamens émétiques.

Dans le commerce on distingue deux sortes de pulpe de tamarins : l'une rougeâtre, qui vient de la Perse, de Bengale ; & l'autre noire-brunâtre qui vient du levant. L'acide de l'une & de l'autre sorte de tamarin bien naturel, perd sa qualité purgative lorsqu'on l'étend dans beaucoup d'eau, & donne une boisson aussi délicate & aussi agréable que celle du limon.

TAMARIS, ou Tamarisc ; substant. masc. *Tamariscus*. Sorte de plante ou de petit arbre dont on distingue deux espèces principales ; savoir, le tamarisc d'Allemagne & celui de Narbonne.

Le *tamarisc d'Allemagne* ou *petit tamarisc*, est un arbrisseau qui croît naturellement en Hongrie, aux environs de Strasbourg, de Genève & ailleurs, le long des endroits humides & pierreux : il ne souffre pas aisément la culture des jardins, à moins qu'on ne le plante près de l'eau ; alors il soutient bien l'hiver, mais il ne monte jamais en arbre. Sa racine est à peu près de la grosseur de la jambe, revêtue d'une écorce un peu épaisse & fort amère : elle pousse quantité de tiges fragiles, couvertes d'une écorce rougeâtre, rameuses, & garnies d'un grand nombre de feuilles semblables à celles de la bruyère commune, ou à celles du cyprès, d'une couleur de vert de mer, & d'un goût astringent. Ses fleurs sont disposées en épi à l'extrémité des tiges & des rameaux, composées chacune de cinq feuilles ovales, d'un blanc purpurin, avec autant d'étamines à sommets arrondis & jaunâtres. A ces fleurs succèdent de petits fruits oblongs, pointus, triangulaires, qui contiennent plusieurs semences menues & aigrettées : ces fleurs & ces graines durent presque tout l'été.

Le tamarisc de Narbonne, ou le tamaris commun, croît principalement dans les pays chauds, comme en Italie, en Espagne & en Languedoc : il pousse plusieurs tiges qui, pour l'ordinaire, sont en arbrisseau ou buisson ; mais quelquefois elles forment un arbre de la grandeur du coignassier. Cet arbre a le tronc couvert d'une écorce grise en dehors, rougeâtre en dedans, & le bois blanc : ses feuilles sont plus petites que celles du tamarisc précédent. Cet arbrisseau fleurit d'ordinaire trois fois l'année, au printems, en été & en automne : il est d'un assez bel aspect, à cause de ses fleurs blanches purpurines, grouppées en épi ; il se dépouille de ses feuilles pendant l'hiver, & tous les ans il en repousse de nouvelles au printems ; il demande une terre humide & cependant légère : les grands froids lui sont contraires ; il se multiplie de boutures & de rejetons ; son bois, sa racine, son écorce & ses feuilles sont d'usage en Médecine.

On se sert également des deux espèces de tamarisc. On fait avec leur bois, de petits barils, des tasses, des gobelets & autres vaisseaux, dont on se sert pour contenir la liqueur qu'on doit boire, laquelle y acquiert une vertu diurétique. Toutes les parties de l'arbre sont estimées apéritives, ainsi que le sel

lixiviel qu'on en retire, & qui est usité dans l'opilation de la rate, du foie & du mésentère. La nature de ce sel a été inconnue jusqu'au commencement de 1759, temps auquel M. Montet, célèbre Chymiste de Montpellier, démontra que c'étoit un vrai sel de Glauber absolument pur. On prétend que le bois de tamarisc est aussi bon que celui de gayac dans les maladies vénériennes: il convient encore contre toutes les maladies de la peau. Les Teinturiers se servent quelquefois des fruits du tamarisc, à la place de noix de Galle, pour teindre en noir.

TAMARO; rivière d'Italie au Royaume de Naples, dans la Principauté ultérieure. Elle a sa source dans l'Apennin & son embouchure dans la Calore un peu au-dessus de Bénévent.

TAMBOUR; substantif masculin. *Timpanum.* Caisse de forme cylindrique, dont les deux fonds sont de peaux tendues, au son de laquelle on assemble l'infanterie, on la fait marcher, on l'anime au combat, &c. *Les baguettes doivent être proportionnées à la grosseur du tambour. On bat le tambour. Le tambour est pour l'infanterie ce que la trompette est pour la cavalerie.*

On dit, que *le tambour appelle;* pour dire, que le tambour bat pour assembler les soldats & leur faire prendre les armes.

On dit figurément & familièrement d'un homme sur qui on a remporté plusieurs avantages consécutifs dans le jeu, dans la dispute, dans un procès, dans une affaire, qu'*on l'attend tambour battant.*

On dit proverbialement d'un homme enflé, ou par maladie ou pour avoir trop mangé, qu'*il a le ventre tendu comme un tambour.*

On dit proverbialement, en parlant d'une entreprise qui a besoin de secret pour réussir, & que l'on divulgue mal-à-propos avant de l'avoir exécutée, que *c'est vouloir prendre le lievre au son du tambour.*

On appelle *tambour de basque*, une sorte de petit tambour qui n'a qu'un fond de peau tendue sur un cercle de bois, autour duquel il y a des plaques de cuivre & des grelots, & dont on joue avec le bout des doigts. *Jouer du tambour de basque. Danser au son du tambour de basque.*

On dit proverbialement, *ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour;* pour dire, que des biens acquis trop facilement, ou par des voies peu honnêtes, se dépensent aussi aisément qu'ils ont été amassés.

TAMBOUR, se dit aussi de celui dont la fonction est de battre le tambour, & qui le porte ordinairement pendu à son côté.

Chaque compagnie d'infanterie a un tambour particulier, & chaque régiment un tambour major.

Le tambour major a la même autorité sur les autres tambours, qu'un caporal sur son escouade. Il les instruit des différentes manières de battre, lesquelles sont en France, *la générale, l'assemblée, le dernier; le drapeau, aux champs, la marche, la diane, l'allarme, la chamade, l'appel, la fascine ou breloque* pour avertir les travailleurs de se rendre au travail, *le ban & la retraite.* C'est lui qui commande les tambours pour les gardes, pour les détachemens, & pour toutes les autres fonctions où il est nécessaire qu'il y ait des tambours.

Le tambour major marche à leur tête quand ils battent tous ensemble au corps, ou pour la garde

dans les places & pendant les routes. Il doit tous les jours d'exercice ou de combat réel, être fort attentif au commandement du Major, afin de régler la batterie sur les mouvemens indiqués. Il a une paye particulière.

TAMBOUR, se dit en termes de broderie, d'un instrument par le moyen duquel on tient tendue une toile ou une étoffe légère de soie, sur laquelle on exécute avec une aiguille montée sur un manche, & qui a sa forme particulière, le point de chaînette, soit avec un fil de soie nue, ou couverte d'or ou d'argent, & cela avec une vîtesse & une propreté surprenante; avec ce seul point on forme des feuilles, des fleurs, des ramages, & une infinité d'objets agréables dont on embellit l'étoffe destinée à des robes & autres usages.

TAMBOUR, se dit encore d'une avance de menuiserie avec une porte au-devant de l'entrée d'une chambre, pour empêcher le vent. *Ouvrir la porte du tambour.*

TAMBOUR, se dit aussi dans certains jeux de paume, d'une avance ou saillie de Maçonnerie faite en biais, qui est du côté de la grille, & qui en détournant le cours de la balle, la rend plus difficile à juger. *La balle a donné dans le tambour.*

TAMBOUR, en termes d'horlogerie, se dit du cylindre sur lequel est roulée la corde ou la chaîne qui sert à monter une montre, une horloge.

TAMBOUR, se dit de chacune des assises de pierres cylindriques qui composent le fût d'une colonne.

TAMBOUR, en termes de Marine, se dit d'un assemblage de plusieurs planches clouées sur les jouterereaux de l'éperon, & qui servent à rompre les coups de mer qui donnent sur cette partie de la proue.

TAMBOUR, en termes d'Anatomie, se dit de la partie de l'oreille qu'on appelle autrement *tympan*. C'est une pellicule mince, transparente & un peu plate, dont le bord est rond & fortement engagé dans la raînure orbiculaire qui distingue le conduit osseux de l'oreille externe d'avec la caisse du tambour. Elle est très-bandée ou tendue, sans être tout à fait plate; car du côté du conduit externe, elle a une convexité légèrement pointue dans le milieu; & du côté de la caisse elle a une concavité qui va pareillement en pointe dans le milieu.

Cette membrane en partie connue dès le temps d'Hippocrate, est située obliquement. La partie supérieure de sa circonférence est tournée en dehors, & la partie inférieure est tournée en-dedans, conformément à la direction de la raînure osseuse. Elle est composée de lames très-fines & très-adroitement collées ensembles, arrosées de vaisseaux sanguins découverts & injectés par Ruisch. La lame externe est une production de la peau & de l'épiderme du conduit auditif externe. On les en peut tirer ensemble comme un doigt de gant, & la lame interne n'est que la continuation du périoste de la caisse. On peut encore diviser chacune de ces lames en d'autres, principalement après avoir fait macérer la membrane entière dans de l'eau. Elle est couverte extérieurement d'une toile mucilagineuse très-épaisse dans la première enfance.

L'Enfoncement du centre de la membrane du tambour ou peau du tympan, se fait par l'attache de l'osselet appelé *marteau*, dont le man-

che eſt fortement collé à la face interne de la membrane, depuis la partie ſupérieure de ſa circonférence juſqu'au centre où eſt attaché le bout du manche.

Le périoſte du tympan produit celui des oſſelets; il devient aſſez viſible par l'injection anatomique qui fait paroître des vaiſſeaux capillaires très-diſtinctement ramifiés ſur la ſurface de ces oſſelets. Il ſe continue ſur les deux fenêtres & s'inſinue dans le conduit d'Euſtachi où il s'efface en ſe confondant avec la membrane interne du conduit.

On ſait des gens qui peuvent éteindre une bougie en faiſant ſortir de l'air par le conduit de l'oreille, d'autres en fumant, en font ſortir de la fumée de tabac.

Quelques-uns croyent que cela ne peut arriver que parceque le tympan eſt percé; mais la perforation du tympan cauſeroit une ſurdité quelque temps après, ce qui eſt contraire aux obſervations. D'autres veulent avec Dionis, que la membrane du tambour ne tient pas également à toute la circonférence du cercle oſſeux dans lequel elle eſt enchâſſée, mais qu'il y a à la partie ſupérieure un endroit auquel elle eſt moins collée, & par où quelques-uns peuvent faire paſſer la fumée qu'ils ont dans la bouche. Il eſt certain qu'il faut qu'il y ait alors quelque ouverture; mais Dionis ne dit point avoir vu cet endroit décolé ou détaché dont il parle. Divers Anatomiſtes l'ont inutilement cherché avec beaucoup de ſoin & dans pluſieurs ſujets: Valſalva, en faiſant des injections dans le canal d'Euſtachi, n'a jamais pu faire paſſer aucune liqueur dans le conduit de l'oreille; mais cette expérience ne prouve rien contre le paſſage de la fumée ou de l'air. Il croit pourtant avoir trouvé un paſſage dans un autre endroit du tambour, dans des têtes de perſonnes mortes de maladie & de mort violente. Cowper aſſure qu'on trouve cette ouverture à l'endroit ſupérieur de cette membrane. Rivinus & quelques autres ſoutiennent que le tambour eſt percé dans l'endroit où le manche du matteau s'attache à ſa tête, & que c'eſt par là que la fumée du tabac paſſe. Cependant pluſieurs Anatomiſtes du premier ordre cherchent en vain ce petit trou oblique dont parle Rivinus, & ce n'eſt vraiſemblablement qu'un jeu de la nature; car Ruiſch dit avoir rempli la caiſſe du tambour de vif argent par le canal d'Euſtachi, & que rien de ce métal fluide ne trouva d'iſſue vers l'oreille extérieure.

On ne regarde plus la membrane du tambour comme le principal organe de l'ouïe, depuis une expérience qu'on fit à Londres ſur deux chiens, & qui eſt mentionnée dans Willis & dans les actes de la Société royale. On prit deux chiens, on leur creva le tympan, & ils n'entendirent pas moins bien qu'auparavant, la voix de ceux qui les appeloient; cependant peu de temps après ils perdirent l'ouïe. Peut être cette membrane ſert elle de prélude ou de préparation à l'ouïe-même. Derham penſe qu'un de ſes grands uſages eſt de proportionner les ſons à l'organe intérieur; que par ſa tenſion & ſon relâchement, elle ſe met à l'uniſſon avec toutes ſortes de ſons, comme la prunelle ſe proportionne aux divers degrés de lumière. Une preuve de l'uſage de cette tenſion & de ce relâchement de la membrane du tambour pour entendre diſtinctement les ſons, c'eſt que les ſourds entendent plus facilement au milieu d'un

d'un grand bruit. Or, ſuivant Derham qui a fait ſur ce ſujet de profondes recherches, voici la manière dont les impreſſions du ſon ſe communiquent au nerf auditif.

Premièrement elles agiſſent ſur le tympan & ſur le marteau; enſuite le marteau agit ſur l'enclume; celui-ci ſur l'os orbiculaire & ſur l'étrier; & enfin l'étrier communique cette action au nerf auditif; car la baſe de l'étrier ne couvre pas ſeulement la fenêtre ovalaire audedans de laquelle le nerf eſt ſitué, mais une partie du nerf même ſe répand ſur cette baſe. Il eſt vraiſemblable que c'eſt-là la manière dont ſe fait l'ouïe, ajoute-t-il, parceque le tympan étant remué, on peut voir tous les petits oſſelets ſe remuer en même tems, & pouſſer la baſe de l'étrier alternativement dehors, dans le trou & dans la fenêtre ovalaire. On le voit dans la taupe; on le peut voir auſſi dans les oreilles des autres animaux avec ſoin, & de manière que les parties gardent leur ſituation naturelle.

Le tympan eſt bandé & relâché par le moyen des petits muſcles qui s'attachent au marteau: mais comment cette membrane ſe bande & ſe relâche-t-elle ſi promptement? Comment communique-t-elle ſans notre volonté & avec tant de proportion, les divers tremblemens de l'air aux autres parties de l'oreille interne? C'eſt, répond-on, une membrane ſèche, mince, tranſparente; ces conditions la rendent très-propre à cet uſage; s'il lui ſurvient quelque altération en ces qualités, il arrive des duretés d'oreilles; tout cela eſt vrai, mais tout cela n'explique point une infinité de phénomènes qui concernent l'ouïe, les ſons & la muſique.

Les uſages que quelques Anatomiſtes aſſignent au tympan, comme les ſeuls & les principaux, ſavoir de fermer l'entrée à l'air froid du dehors, à la pouſſière & à d'autres choſes nuiſibles, ne ſont que des uſages ſubalternes ou du ſecond ordre: c'eſt comme ſi l'on diſoit que la peau d'un tambour ne ſert qu'à empêcher qu'il n'entre de l'air & de la pouſſière dans la caiſſe.

TAMBOURIN; ſubſtantif maſculin. Sorte de tambour moins large & plus long que le tambour ordinaire, ſur lequel on bat d'une ſeule main, & qu'on accompagne ordinairement avec la petite flûte pour danſer. *Jouer du tambourin.*

TAMBOURIN, ſe dit auſſi d'une ſorte de danſe dont l'air eſt très-gai & ſe bat à deux temps vifs. *Danſer le tambourin.*

TAMBOURIN, ſe dit encore de celui qui joue du tambourin.

On diſoit autrefois *tabourin*, & il s'eſt conſervé dans ce proverbe, *il vient comme tabourin à noces*, qu'on dit en parlant d'un homme qui ſurvient à propos dans quelque occaſion.

TAMBOURINER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Battre le tambour ou le tambourin. Il ne ſe dit proprement que des petits enfans lorſqu'ils battent de petits tambours qui leur ſervent de jouets. *Ces enfans ne font que tambouriner.*

La première ſyllabe eſt moyenne, les deux ſuivantes brèves, & la dernière longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TAMBOURINEUR; ſubſt. maſ. Terme de mépris. Celui qui tambourine.

On dit proverbialement d'un homme qui pour ſes intérêts, ménage avec baſſeſſe juſqu'aux perſonnes les plus mépriſables, qu'*il fait ſa cour au valet du valet du tambourineur.*

TAMER; rivière d'Angleterre qui a sa source dans le comté de Devon qu'elle sépare de la province de Cornouaille, & son embouchure dans la Manche à Plymouth.

TAMERLAN, appelé par les siens *Timour-Lene* ou *Timour le Boiteux*, étoit fils d'un berger, suivant les uns, & issu du sang royal, suivant les autres : il naquit en 1357 dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane où les Grecs pénétrèrent autrefois sous Alexandre, & où ils fondèrent des Colonies. Son courage éclata de bonne heure; sa première conquête fut celle de Balk, capitale du Corassan, sur les frontières de la Perse. De là il alla se rendre maître de la province de Candahar. Il subjugua toute l'ancienne Perse, & retournant sur ses pas pour soumettre les peuples de la Transoxane, il prit Bagdad. Il passa ensuite aux Indes, les soumit & se saisit de Déli qui en étoit la capitale. Vainqueur des Indes, il se jette sur la Syrie, il prend Damas. Il revole à Bagdad déjà soumise, & qui vouloit secouer le joug, il la livre au pillage & en fait passer les habitans au fil de l'épée. On dit qu'il y périt plus de 800000 personnes : elle fut entièrement détruite. Les villes de ces contrées étoient aisément rasées & se rétablissoient de même; elles n'étoient que de briques séchées au soleil. Ce fut au milieu du cours de ses victoires, que l'Empereur grec qui ne trouvoit aucun secours chez les Chrétiens, s'adressa au Héros tartare. Cinq Princes Mahométans que Bajazet avoit dépossédés vers les rives du Pont Euxin, imploroient dans le même temps son secours. Tamerlan fut sensible à ce concours d'Ambassadeurs; mais il ne les reçut pas également. Ennemi déclaré du nom chrétien & admirateur de Bajazet, il ne voulut le combattre qu'après lui avoir envoyé des Ambassadeurs pour le sommer d'abandonner le siége de Constantinople, & de rendre justice aux Princes Musulmans dépossédés. Le fier Bajazet reçut ces propositions avec colère & avec mépris. Tamerlan furieux de son côté, se prépara à marcher contre lui : après avoir traversé l'Arménie, il prit la ville d'Arcingue & fit passer au fil de l'épée les habitans & les soldats. De là il alla sommer la garnison de Sebaste de se rendre; mais cette ville ayant refusé, il l'abandonna à la fureur du soldat. Il permit de massacrer tout, à la réserve des principaux citoyens qu'il voulut qu'on lui amenât, pour les punir comme les premiers auteurs de la résistance. Après qu'on leur eut lié la tête aux cuisses, on les jeta dans une fosse profonde que l'on couvrit de poutres & de planches sur lesquelles on jeta de la terre, afin qu'ils souffrissent plus long-temps dans cet affreux abyme, & qu'ils sentissent toutes les horreurs du désespoir & de la mort. Après avoir rasé Sébaste, il s'avança vers Damas & Alep qu'il traita de la même manière, enlevant des richesses infinies, & emmenant une multitude innombrable de captifs. Ayant demandé inutilement au Sultan d'Égypte de lui abandonner la Syrie & la Palestine, il s'en empara à main armée. Il entra ensuite dans l'Égypte, porta ses armes victorieuses jusqu'à la ville du Caire dont il tira des trésors immenses. Cependant il s'approchoit de Bajazet; les deux Héros se rencontrèrent dans la plaine d'Ancyre en Phrygie, en 1403. On livre bataille & Bajazet

eſt vaincu & fait priſonnier. Le vainqueur l'ayant enviſagé attentivement dit à ſes ſoldats : *eſt-ce là ce Bajazet qui nous a inſulté ?* Oui, répondit le captif, *c'eſt moi, & il te ſied mal d'outrager ceux que la fortune a humiliés.* Tamerlan lui ayant demandé comment il l'auroit traité ſi la fortune lui avoit été favorable : *je t'aurois renfermé*, lui répondit il, *dans une cage de fer ;* & auſſi-tôt le vainqueur le condamna à la même peine, ſi l'on en croit les annales turques. Les auteurs Arabes prétendent que ce Prince ſe faiſoit verſer à boire par l'épouſe de Bajazet à demi nue ; & c'eſt ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les Sultans ne ſe marient plus depuis cet outrage. Il eſt difficile, dit M. de Voltaire, de concilier la cage de fer & l'affront brutal fait à la femme de Bajazet avec la générosité que les Turcs attribuent à Tamerlan. Ils rapportent que le vainqueur étant entré dans Pruſe, capitale des États turcs aſiatiques, écrivit à Soliman, fils de Bajazet, une lettre qui eût fait honneur à Alexandre. *Je veux oublier*, dit Tamerlan dans cette lettre, *que j'ai été l'ennemi de Bajazet, je ſervirai de père à ſes enfans, pourvu qu'ils attendent les effets de ma clemence ; mes conquêtes me ſuffiſent, & de nouvelles faveurs de l'inconſtante fortune ne me tentent point.* Les Turcs diſent encore que Tamerlan n'étant pas écouté de Soliman, déclara Sultan un autre fils de Bajazet, en lui diſant, *reçois l'héritage de ton père, une ame royale ſait conquérir les Royaumes & les rendre.* Les Hiſtoriens Orientaux, ainſi que les nôtres, mettent ſouvent dans la bouche des hommes célèbres, les paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. La prétendue magnanimité de Tamerlan n'étoit pas ſans doute de la modération : on le vit bientôt après piller la Phrygie, l'Ionie, la Bithynie. Il repaſſa enſuite l'Euphrate & retourna dans Samarkande qu'il regardoit comme la capitale de ſes vaſtes États. Ce fut dans cette ville qu'il reçut l'hommage de pluſieurs Princes de l'Aſie, & l'ambaſſade de pluſieurs Souverains. Non ſeulement l'Empereur Grec, *Manuel Paléologue*, y envoya ſes Ambaſſadeurs ; mais il en vint de la part de *Henri III*, Roi de Caſtille. Il y donna une de ces fêtes qui reſſemblent à celles des premiers Rois de Perſe. Tous les ordres de l'Etat, tous les artiſans paſſèrent en revue chacun avec les marques de ſa profeſſion. Il maria tous ſes petits-fils & toutes ſes petites filles le même jour. Enfin il mourut dans une extrême vieilleſſe, après avoir régné trente-ſix ans, plus heureux par ſa longue vie & par le bonheur de ſes petits-fils, qu'Alexandre auquel les Orientaux le comparent ; mais fort inférieur au Macédonien, en ce qu'il naquit chez une nation barbare, & qu'il détruiſit beaucoup de villes, comme Genghiskan, ſans en bâtir. Je ne crois point d'ailleurs, dit l'Hiſtorien déjà cité, que Tamerlan fût d'un naturel plus violent qu'Alexandre. Un fameux Poëte Perſan étant dans le même bain que lui avec pluſieurs Courtiſans, & jouant à un jeu d'eſprit qui conſiſtoit à eſtimer en argent ce que valoit chacun d'eux : *je vous eſtime trente aſpres*, dit-il au grand Kam. *La ſerviette dont je m'eſſuie les vaut*, répondit le Monarque ; *mais c'eſt auſſi en comptant la ſerviette*, repartit Homédi. Peut être qu'un Prince qui laiſſoit prendre ces innocentes

libertés, n'avoit pas un fonds de naturel entièrement féroce; mais on se familiarise avec les petits & on égorge les autres. Ses fils partagèrent entr'eux ses conquêtes.

TAMING; ville de la Chine dans la province de Pekin dont elle est la septième Métropole. Il y a dix autres villes dans son département.

TAMIS; substantif masculin. *Cribrum.* Espèce de sas qui sert à passer des matières pulvérisées, pour en séparer les parties les plus fines des plus grossières. On s'en sert aussi pour couler les liqueurs composées & en ôter le marc. Le tamis est fait d'un cercle de bois mince & large à discrétion, au milieu duquel est placé un tissu de toile de soie, de crin, ou de quelque autre toile claire, suivant l'usage qu'on en veut faire. C'est dans la partie supérieure du tamis que l'on met la drogue pulvérisée, & où l'on verse la liqueur qu'on veut épurer. Lorsque les drogues qu'on a dessein de tamiser, s'évaporent facilement, on met un couvercle au tamis, quelquefois tout de bois, & quelquefois avec le cercle de bois & le dessus de cuir.

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme a passé par le tamis*; pour dire, qu'on l'a examiné sur sa doctrine & sur ses mœurs.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

TAMISE; (la) rivière la plus considérable d'Angleterre. Elle se forme des rivières de Tama & d'Isis qui se joignent auprès de Dorcestre, dans le comté d'Oxford, & va ensuite se jeter dans la mer d'Allemagne, après avoir arrosé Londres. C'est la rivière d'Europe la plus avantageuse pour la navigation, les plus grands navires pouvant la remonter jusqu'à Londres.

TAMISÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Tamiser.

TAMISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Passer par le tamis. *Tamiser de la farine.*

TAMLING; *voyez* Tach.

TAMMESBRUCK; petite ville d'Allemagne dans la Thuringe, près de l'Unstrut, à trois lieues, sud-est, de Mulhausen.

TAMOATA; substantif masculin. Poisson de rivière du Bresil, que les Portugais nomment *soldido*: il est de couleur de fer, sur-tout à la tête; il est long de cinq doigts: sa tête est faite à peu près comme celle d'une grenouille; sa bouche est petite & sans dents, garnie de deux barbillons longs d'un doigt; ses yeux sont petits, l'iris en est dorée; sa peau est une espèce de cuirasse garnie d'écailles oblongues, finement dentelées tout autour, & distribuées en quatre rangs. Ce poisson passe pour être un manger délicieux.

TAMPON; sustantif masculin. *Obturamentum.* Bouchon, morceau de bois, servant à boucher un tuyau, un muid, une cruche, ou quelqu'autre sorte de vaisseau. *Un tampon de bois. Boucher un fusil avec un tampon de liège.*

Il se dit aussi d'un bouchon fait avec du linge ou du papier. *Un tampon de papier.*

Tampon, se dit en termes d'imprimeurs en taille douce, d'un morceau de linge tortillé qui sert à appliquer l'encre sur la planche.

TAMPONNÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Tamponner.

TAMPONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Obturare.* Boucher avec un tampon. *Tamponner une cruche d'huile.*

La première syllabe est moyenne, la seconde brève & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

TAMWORTH; petite ville d'Angleterre dans le comté de Stafford, à 30 lieues, nord-ouest, de Londres. Elle a deux députés au Parlement.

TAN; substantif masculin. Écorce de chêne moulue avec laquelle on prépare les gros cuirs.

Le tan nouveau est le plus estimé, car lorsqu'il est vieux & suranné, il perd une partie de sa qualité qui le rend propre à condenser où à boucher les pores du cuir; de sorte que plus on laisse les peaux dans le *tan* plus elles acquièrent de force & de fermeté.

TANAÏDE; adjectif féminin & terme de Mythologie. Surnom de Vénus: Clément Alexandrin dit qu'Artaxercès Roi de Perse, fils de Darius, fut le premier qui érigea à Babylone, à Suze, & à Ecbatane, la statue de Vénus *Tanaïde*, & qui apprit par son exemple aux Perses, aux Bactres, & aux peuples de Damas & de Sardes, qu'il falloit l'honorer comme Déesse. Cette Vénus étoit particulièrement vénérée chez les Arméniens, dans une contrée appelée *Tanaïtis*, près du fleuve Cyrus, d'où la Déesse avoit pris son surnom, & d'où son culte a pu passer chez les Perses. C'étoit la divinité tutélaire des esclaves de l'un & de l'autre sexe, les personnes mêmes de condition libre consacroient leurs filles à cette Déesse; & en vertu de cette consécration, les filles étoient autorisées par la loi a accorder leurs faveurs à un étranger avant leur mariage, sans qu'une conduite aussi extraordinaire éloignât d'elles les prétendans.

TANAIS; ancien nom d'un fleuve qui sépare l'Europe de l'Asie & qui s'appelle aujourd'hui *le Don*. *Voy*. Don.

TANAISIE; substantif féminin. *Tanacetum*. Plante qui croît presque par-tout, le long des chemins & des prés, dans les champs & aux bords des lieux humides: sa racine est longue, ligneuse, fibrée, serpentante & vivace; elle pousse des tiges rondes, rayées, moelleuses & un peu velues: ses feuilles sont grandes, longues, ailées, ornées de découpures qui sont disposées par paires, & dentelées en leurs bords; leur couleur est verte jaunâtre, elles ont une odeur forte & une saveur amere: ses fleurs naissent en Juillet & Août aux sommets des tiges, par gros bouquets arrondis, rangés en ombelle, composés chacun de plusieurs fleurons évasés & dentelés par le haut, d'une belle couleur jaune dorée, luisante, rarement blanche, & soutenus par un calice écailleux: à ces fleurs succèdent des semences menues, ordinairement oblongues & qui noircissent en murissant.

Toute la plante a une odeur forte, désagréable, & un goût amer. On trouve quelquefois des pieds de tanaisie dont les feuilles sont découpées, menues & comme frisées, qu'on appelle *tanaisie angloise* ou *crépue*. Ce n'est qu'une variété de la précédente qu'on cultive dans les jardins à cause de sa beauté: la couleur des feuilles de cette plante varie aussi; de-là le *tanacetum versicolor* de Parkinson, qui fait une autre variété panachée de blanc & de vert.

La tanaisie est regardée comme stomacale, fébrifuge, sudorifique, carminative & apéritive. On a des exemples que l'infusion de ses feuilles provoque les menstrues & nettoie très-bien les conduits urinaires, & que son suc pris à la dose de quatre

onces convient dans les pâles couleurs & l'hidropisie. On trouve dans les boutiques, une eau distillée de cette plante, dont on fait usage dans les potions anti-vermineuses. On fait avec ses feuilles, une conserve utile pour l'épilepsie & pour le vertige. Dans quelques pays du nord, on fait vers le temps de Pâques, des gâteaux où l'on fait entrer le suc & les jeunes feuilles de cette plante : on s'en sert disent les continuateurs de la *matière médicale*, pour fortifier l'estomac, & dissiper les vents que les aliments du Carême engendrent ordinairement. Bien des personnes substituent la semence de la tanaisie à celle de la poudre aux vers ; mais elle est bien moins amère, par conséquent beaucoup moins anti-vermineuse.

Quant à l'usage extérieur de la tanaisie, on estime son suc pour les engelures des mains, pour les dartres & pour la teigne : en cataplasme elle convient pour les foulures & les entorses. On prétend à Paris, que cette plante étant mise autour du lit ou entre deux matelas, tue & chasse les puces & les punaises. On fait un vin de tanaisie, utile pour les rhumatismes, & pour fomenter les jambes des hydropiques.

TANAQUILLE, appelée aussi Cécilie, femme de Tarquin l'Ancien, née à Tarquinie, ville de Toscane, fut mariée à Lucumon, fils d'un homme qui s'étoit réfugié dans cette ville, après avoir été chassé de Corinthe, sa patrie. Ces deux époux, dévorés l'un & l'autre d'une ambition égale, allèrent tenter fortune à Rome. Lucumon y prit le nom de *Tarquin*. Il gagna l'estime & l'amitié des Romains, & s'insinua tellement dans les bonnes grâces du Roi, qu'il fut revêtu des plus grands emplois, & qu'il devint Roi lui-même. Ce Prince ayant été assassiné la trente-huitième année de son règne, Tanaquille fit tomber la Couronne sur Servius Tullius, son Gendre. Elle l'aida dans l'administration des affaires, & fut son conseil, ainsi qu'elle avoit été celui de son époux. La mémoire de cette femme illustre fut en si grande vénération dans Rome pendant plusieurs siècles, qu'on y conservoit précieusement les ouvrages qu'elle avoit filés, sa ceinture, & une robe royale qu'elle avoit faite pour Servius Tullius. C'est elle qui fit la première de ces tuniques tissues, que l'on donnoit aux jeunes gens quand ils se défaisoient de la *prætexta*, pour prendre la robe virile, & de celles dont on revètoit les filles qui se marioient.

TANARO ; rivière d'Italie qui a sa source dans l'Apennin, sur les frontières du Comté de Tende, & son embouchure dans le Pô près de Bassignana.

TANCÉ, ÉE ; part. pas. *Voy.* TANCER.

TANCER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier. Réprimander. *Le Ministre les a tancés. Le Père Gardien le tancera.*

TANCHE ; substantif féminin. *Tinca.* Poisson de lac, d'étang & de marais, à nâgeoires molles. Il a la tête & le museau petits à proportion du corps qui est large, gros & court ; l'ouverture de la bouche est médiocre, les dents se trouvent au nombre de cinq sur deux rangées dans le gosier : les couvercles des ouies sont composés de part & d'autre, de quatre lames & de trois artères courbées : la ligne latérale

du corps est courbe, & plus proche du ventre, comme dans tous les poissons du genre des carpes.

On remarque quelques petits conduits ou trous à la tête de ce poisson, au-dessus & au-dessous des yeux: les yeux sont petits, situés aux côtés de la tête; l'iris est rouge: on compte quatre ouies de chaque côté, peu larges, dont chacune est garnie d'une double rangée de nœuds mollets, & faits en forme de peigne: le dos est un peu élevé au-dessus de la tête, mais épais, & nullement tranchant; le ventre est assez large, & plat partout; les écailles oblongues, petites, étroitement adhérentes, noires sur le dos, noirâtres sur les côtés, & mêlées d'un peu de doré & de vert jaunâtre; mais de couleur blanchâtre au ventre, de façon néanmoins que tout le corps est d'une teinture foncée. Les écailles sont extérieurement enduites d'une mucosité visqueuse, ce qui rend ce poisson glissant comme l'anguille: toutes les nâgeoires & la queue sont noirâtres & à rayons; la queue n'est point fourchue, mais plutôt carrée. Enfin la longueur ordinaire de la tanche est de neuf pouces un quart; elle ressemble extérieurement à la truite saumonée.

La tanche a la peau épaisse, le palais charnu comme la carpe, & dans le fond du palais est un osselet triangulaire. Le mâle a les nageoires du ventre beaucoup plus grandes que la femelle. Ce poisson se plaît dans les eaux bourbeuses, stagnantes, ou au moins qui coulent lentement. On amorce facilement la tanche avec de petits vers & des escargots. Ce poisson dépose ses œufs au printemps & en été, & quoique les œufs soient moins nombreux dans la tanche que dans la carpe, elle peuple beaucoup, & parvient promptement à sa grandeur.

La tanche est d'assez bon goût, surtout lorsqu'elle habite une eau claire & courante; mais sa chair nourrit médiocrement, & n'est pas bien saine, parcequ'elle est remplie de sucs visqueux & grossiers.

On trouve dans la tête de ce poisson, deux petites pierres, que l'on estime absorbantes, détersives & diurétiques: on en prend pour arrêter le cours du ventre.

On appelle *tanche de mer*, un poisson saxatile qui a la chair molle, & ressemble beaucoup à la perche de mer par son museau pointu & alongé, la situation, le nombre & la figure de ses nâgeoires; mais sa bouche est plus grande: la mâchoire supérieure est aussi munie de dents plus grandes que celles de la perche de mer, & la tête est plus grosse; ses nâgeoires ne sont point marquées de petites taches rousses, & elle n'a pas non plus les lignes transversales noires qu'on remarque sur la perche de mer. On voit à sa tête & aux opercules des ouies, de petites lignes & des points bleus. Le mâle est couvert d'écailles plus larges & plus noires que celles de la femelle. La tanche de mer vient frayer dans l'Algue, où ses œufs éclosent & sont à l'abri des tempêtes. On fait rarement usage de ce poisson dans les alimens.

TANCHELIN; nom d'un Hérésiarque du douzième siècle qui publia diverses erreurs.

Les incursions des Barbares & les guerres avoient anéanti les sciences dans l'Occident, & corrompu les mœurs; le désordre & l'ignorance régnoient encore dans l'en-

zième & dans le douzième siècles : on ne voyoit parmi les Laïques que meurtres, que pillages, que rapines, que violences : le Clergé se ressentoit de la corruption générale ; les Évêques, les Abbés & les Clercs alloient à la guerre ; l'usure & la simonie étoient communes, l'absolution étoit vénale, le concubinage des Clercs étoit public & commun, les bénéfices étoient devenus héréditaires, quelquefois on vendoit les Évêchés du vivant des Évêques, d'autrefois les Seigneurs les léguoient à leurs femmes par testament ; beaucoup d'Évêques disoient qu'ils n'avoient besoin, ni de bons Ecclésiastiques, ni de canons, parcequ'ils avoient tout cela dans leur bourse.

Ces désordres étoient portés à un plus grand excès dans la Flandre qu'ailleurs.

Ce fut dans cette province que Tanchelin publia des erreurs qui commençoient à se répandre en France depuis près d'un siècle, contre le Pape, contre les sacremens, & contre les Évêques. Il prêcha qu'il falloit compter pour rien le Pape, les Évêques & tout le Clergé ; que les Églises étoient des lieux de prostitution, & les sacremens des profanations ; que le sacrement de l'autel n'étoit d'aucune utilité pour le salut : que la vertu des sacremens dépendoit de la sainteté des Ministres, & enfin il défendit de payer la dixme.

Le peuple, sans instruction & sans mœurs, reçut avidement la doctrine de Tanchelin, & le regarda comme un Apôtre envoyé du Ciel pour réformer l'Église. Ses disciples prirent les armes, & l'accompagnoient lorsqu'il alloit prêcher ; on portoit devant lui un étendard & une épée : c'étoit avec cet appareil qu'il prêchoit, & le peuple l'écoutoit comme un oracle.

Lorsqu'il eut porté le peuple à ce point d'illusion, il prêcha qu'il étoit Dieu, & égal à J. C. ; il disoit que J. C. n'avoit été Dieu, que parcequ'il avoit reçu le S. Esprit, & Tanchelin prétendoit qu'il avoit reçu aussi bien que J.C. la plénitude du St-Esprit, que par conséquent il n'étoit point inférieur à J. C.

Le peuple le crut, & Tanchelin fut honoré comme un homme divin.

Tanchelin étoit voluptueux ; il profita de l'illusion de ses disciples pour jouir des plus belles femmes de sa Secte, & les maris ou les pères, témoins avec le public des plaisirs de Tanchelin, rendoient grâce au Ciel des faveurs que l'homme divin accordoit à leurs femmes ou à leurs filles.

Tanchelin avoit commencé sa mission en prêchant contre le désordre des mœurs ; l'austérité de sa morale, son extérieur mortifié, son zèle contre les déréglemens du Clergé, avoient gagné les peuples ; & il la finit en faisant canoniser par ce même peuple des désordres plus monstrueux que ceux contre lesquels il s'étoit élevé, sans que ce peuple s'apperçut de cette contradiction.

Tanchelin, à la tête de ses Sectateurs, remplissoit de troubles & de meurtres tous les lieux où l'on ne recevoit pas sa doctrine. Un Prêtre lui cassa la tête lorsqu'il s'embarquoit : ses disciples se répandirent alors du côté de Cologne & d'Utrecht : quelques-uns furent brûlés, & les autres paroissent s'être confondus avec les pelotons d'Hérétiques qui attaquoient

attaquoient les sacremens, les cérémonies de l'Église, & le Clergé.

TANDIS; préposition qui est toujours suivie de *que*, & qui signifie, pendant que, durant que. *Il faut terminer cette affaire, tandis que vous êtes ici. Elle arriva tandis que nous soupions.*

TANESIE; *voyez* TANAISIE.

TANGAGE; substantif masculin & terme de Marine. Balancement d'un vaisseau de l'avant à l'arrière, & de l'arrière à l'avant alternativement.

Ce balancement peut provenir de deux causes; des vagues qui agitent le vaisseau, & du vent sur les voiles qui le fait incliner à chaque bouffée : le premier dépend absolument de l'agitation de la mer & n'est pas susceptible d'examen; le second est causé par l'inclinaison du mât, & peut être soumis à des règles.

Lorsque le vent agit sur les voiles, le mât incline, & cette inclinaison est d'autant plus grande que ce mât est plus long, que l'effort du vent est plus considérable, que le vaisseau est plus ou moins chargé, & que cette charge est différemment distribuée.

La poussée verticale de l'eau, s'oppose à cette inclinaison, ou du moins la soutient d'autant plus que cette poussée excède le moment ou l'effort absolu du mât sur lequel le vent agit; à la fin de chaque bouffée, où le vent suspend son action, cette poussée relève le vaisseau, & ce sont ces inclinaisons & ces relèvemens successifs qui produisent le *Tangage*; ce mouvement est très-incommode, & quand il est considérable, il est très-nuisible au sillage du vaisseau. Il est donc important de savoir comment on peut le modérer lorsqu'il est trop vif, ou l'accélérer, si cette accélération peut être utile à ce même sillage. Ces deux questions forment le fond de toute la théorie du *Tangage*; & comme tout ceci s'applique aux balancemens du vaisseau dans tous les sens, la théorie du roulis sera aussi comprise dans les solutions suivantes.

On a vu que le mât avoit deux résistances à vaincre pour pouvoir incliner : premièrement, la pesanteur du vaisseau & sa charge; & en second lieu la poussée verticale de l'eau. Mais quand le vaisseau a incliné, & que la bouffée a cessé, cette poussée n'a d'autre obstacle à vaincre que son propre poids : or, il est évident que ce soulevement dépend, 1°. de la distance à la verticale, qui passe par le centre de gravité; 2°. de sa situation à l'égard de ce même centre. Dans le premier cas, plus cette distance sera grande, plus grand sera l'effort de l'eau pour soulever le vaisseau, parceque la poussée sera multipliée par cette distance qui lui servira de bras & de levier: ainsi le *Tangage* sera d'autant plus grand, que l'inclinaison du mât, & par conséquent du vaisseau, sera considérable.

Considérons maintenant la situation du centre de la poussée verticale, à l'égard du centre de gravité du vaisseau; & voyons ce que cette situation peut produire sur le *Tangage*. Si le centre de gravité du vaisseau & la poussée verticale de l'eau, coïncidoient dans un même point, il n'y auroit rien à changer à ce que l'on vient de dire, & ce second cas reviendroit au premier; mais si le centre de gravité est supérieur au centre de la poussée verticale, il est évident que la moin-

dre impulsion peut faire tanguer le vaisseau, puisque le centre de sa pesanteur sera au-dessus de son point de suspension, conformément aux lois de la mécanique ; la poussée verticale de l'eau aura donc un grand avantage alors pour le relever, & par conséquent le *Tangage* sera alors extrêmement prompt. Le contraire aura lieu, si le centre de gravité est au-dessous du centre de la poussée verticale, parceque le poids du vaisseau qui résistera à l'effort de l'eau, sera multiplié par sa distance à cette poussée ; d'où il faut conclure, 1°. que les balancemens du vaisseau seront d'autant plus grands, que l'inclinaison du vaisseau sera plus considérable ; 2°. que la promptitude de ces balancemens augmentera en même proportion que l'accroissement de l'élévation du centre de gravité du vaisseau, au-dessus de la poussée verticale, 3°. que les balancemens seront d'autant plus lents que le centre de la poussée verticale sera élevé au-dessus du centre de gravité du vaisseau.

Tout ceci est dit en général sans aucune considération pour la figure du vaisseau ; cette figure peut encore contribuer à ralentir ou à favoriser le *Tangage*, suivant qu'elle résistera à l'impulsion de l'eau, lors de l'inclinaison ; & il est certain que moins cette figure aura de convexité, plus elle résistera au *Tangage*. Ce seroit donc un avantage de donner peu de rondeur aux vaisseaux ; mais cet avantage est balancé par d'autres pour le moins aussi importans.

TANGENTE ; substantif féminin & terme de Géométrie. *Linea tangens*. Ligne droite qui touche une courbe en quelqu'un de ses points. *Tirer une tangente*.

On appelle *tangente d'un angle*, la ligne qui est tangente à l'extrémité de l'arc décrit entre les deux côtés de l'angle, & qui est terminée par ces deux côtés.

On appelle *méthode des tangentes*, une méthode de déterminer la grandeur & la position de la *tangente* d'une courbe quelconque algébrique, en supposant que l'on ait l'équation qui exprime la nature de cette courbe. Cette méthode qui renferme l'un des plus grands usages du calcul différentiel, est expliquée avec beaucoup de clarté, & appliquée à beaucoup d'exemples dans la seconde & la neuvième sections de l'analyse des infiniment petits par M. le Marquis de l'Hôpital.

TANGER ; ville d'Afrique au royaume de Fez, sur l'Océan, près du détroit de Gibraltar, à 50 lieues, nord, de Fez.

Les Rois de Portugal firent des efforts dans le quinzième siécle pour s'emparer de *Tanger*. Edouard Roi de Portugal, y envoya son fils Don Ferdinand, pour assiéger cette place en 1437, & ce fut sans succès. Le Roi Alphonse fut encore obligé d'en lever le siége en 1463 ; mais ayant pris Arzyle en 1471, les habitans de *Tanger* effrayés de cet événement, abandonnèrent eux-mêmes leur ville, dont le Duc de Bragance se mit en possession ; on chanta des *Te Deum* de cette conquête, non-seulement en Portugal, mais dans toute l'Andalousie, la Castille & le royaume de Grenade.

En 1662, cette place fut donnée à Charles II, Roi d'Angleterre, pour la dot de sa femme, l'Infante

de Portugal. Elle étoit alors défendue par deux citadelles; mais comme les frais qu'il en coûtoit pour entretenir les ouvrages & la garnison, consommoient & au-delà les avantages qu'on pouvoit en retirer, les Anglois céderent la place démantelée en 1684, au Roi de Maroc, qui en jouit aujourd'hui.

Tanger, est aussi le nom d'une rivière d'Allemagne dans la Vieille-Marche de Brandebourg: elle a sa source au village de Colbits, & son embouchure dans l'Elbe à Tangermund.

TANGERMUND; ville d'Allemagne, au cercle de la basse Saxe, dans la Vieille-Marche de Brandebourg, au confluent de la rivière de Tanger & de l'Elbe, à onze lieues, nord-est, de Magdebourg.

TANGUE DE MER; substantif féminin. On appelle ainsi un sable de mer, léger & terreux, que les Riverains des côtes maritimes de la basse Normandie ramassent sur les terres basses de la mer pour la culture & l'engrais de leurs terres, ou pour en former le sel au feu. Les Laboureurs voisins des côtes de la mer, distinguent quatre espèces de Tangue. La première est d'un gris blanc ou cendré clair, & ne forme guère que deux lignes d'épaisseur sur le rivage. La deuxième s'appelle *Tangue forte*. Elle est pesante, d'une couleur d'ardoise, & forme une couche de quinze à dix-huit pouces d'épaisseur. La troisième est la *Tangue légere* dont on a retiré le sel: on la transporte durant les chaleurs sur le fond des marais salans qu'on laboure & qu'on herse pour unir ces deux terres ensemble. La quatrième est la *Tangue usée*, dont on a retiré deux fois le sel: il reste à cette dernière assez de qualité pour l'usage du labour.

TANGUER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Marine. Il se dit d'un vaisseau qui éprouve le balancement de tangage. *Le vaisseau tanguoit.*

Il se dit aussi d'un vaisseau qui enfonce trop dans l'eau par son avant. *Ce navire tangue sur l'ancre.*

TANGUT; Royaume d'Asie dans la Tartarie Chinoise. Il est borné à l'est, par la Chine; au sud, par le royaume d'Ava; à l'ouest, par les états du Mogol, & au nord par les états du Grand Kan des Calmoucks. Il est divisé en deux parties, dont la méridionale est le Tangut propre, & l'autre le Tibet. C'est le patrimoine du Dalay Lama, Souverain Pontife des Tartares. Ce Pontife est regardé comme un dieu, qui sait tout, qui voit tout & connoît le fond des cœurs, sans faire aucunes questions. On vient de toutes les Indes lui offrir des hommages & des adorations. Il reçoit toutes ces humiliations dessus un autel posé au plus haut étage de la plus belle des pagodes de la montagne de *Poutala*. Il ne rend le salut à personne, pas même aux Princes. Il se contente de leur mettre la main sur la tête, après quoi ils croyent avoir obtenu la remission de leurs péchés.

TANJAOUR; ville d'Asie, capitale d'un Royaume de même nom sur la côte de Coromandel. Ce Royaume est borné au nord par celui de Gingi, au midi par le Marava, & à l'occident par le royaume de Maduré. C'est un des meilleurs pays des Indes Orientales. Plusieurs nations d'Europe y ont des établissemens.

TANJEB; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce à une sorte de mousseline qu'on tire des Indes Orientales, particulièrement du Bengale. Il y en a de brodées & d'unies.

TANIÈRE; substantif féminin. *Spelunca.* Caverne, concavité dans la terre, dans le roc, où des bêtes sauvages se retirent. *Le renard fut pris dans sa tanière. La tanière d'un ours.*

On dit figurément & familièrement d'un homme sauvage & qui sort rarement de chez lui, qu'*il est toujours dans sa tanière.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

TANIS; ancienne ville de la basse Égypte, située près de la mer, sur une branche du Nil, à l'occident de Damiette.

TANLAY; bourg de France en Bourgogne, sur l'Armançon, à six lieues, nord-ouest, de Montbart.

TANNE; substantif féminin. Sorte de petite bube durcie qui s'engendre dans les pores de la peau. *Les tannes ne sont autre chose que l'humeur sébacée de la sueur & de la transpiration retenue dans ses petits canaux excrétoires. C'est sans fondement que plusieurs personnes ont pris les tannes pour des vers.*

On dit de certaines drogues, qu'*elles font mourir les tannes*; pour dire, qu'elles les ôtent de telle sorte qu'elles ne reviennent plus. Voici un remède de cette espèce:

Prenez une drachme & demie de la liqueur rouge & clarifiée du fiel de bœuf; après qu'elle aura été deux ou trois mois exposée au soleil en été, & autant d'huile de tartre par défaillance, ajoutez-y une once d'eau de rivière; mêlez-les bien ensemble, & tenez les dans une phiole bien bouchée; il ne faut pas faire de ce mélange beaucoup à la fois, parcequ'il ne se conserve pas long-temps. Pour s'en servir on mouille un doigt dans ce mélange, on en tappe l'endroit où sont les tannes, on le laisse sécher, & on en remet; on fait cela sept à huit fois par jour, jusqu'à ce que l'endroit étant sec, commence à devenir rouge, alors on cesse d'en mettre; on sentira une très-légère cuisson, ou plutôt une espèce de chatouillement, & la peau se fera un peu farineuse pendant un jour ou deux; la farine étant tombée, les tannes seront effacées pendant cinq ou six mois de temps, ensuite il faudra recommencer le même remède. Si après la première opération, c'est-à-dire, si la farine étant tombée, les tannes n'étoient pas tout à fait effacées, il en faudroit appliquer deux fois de suite.

TANNÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* TANNER.

TANNÉ, employé adjectivement, signifie qui est de couleur à peu près semblable à celle du tan. *Du velours tanné. Une chienne tannée.*

TANNÉ, s'emploie quelquefois substantivement. *Ce drap tire sur le tanné.*

TANNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Préparer les cuirs avec du tan.

Les peaux telles que sont celles de bœuf, de vache, de cheval, de mouton, bélier ou brebis, de sanglier, cochon ou truie, *&c.* peuvent

être tannées, c'est-à-dire qu'on peut les rendre propres à différens usages, selon leur force & les différentes manières de les apprêter, par le moyen du tan dont on les couvre dans une fosse destinée à cet effet, après qu'on en a fait préalablement tomber le poil, soit avec la chaux détrempée dans l'eau, & cela s'appelle *plamer à la chaux*, soit avec de la farine d'orge, & cela s'appelle *plamer à l'orge*, soit enfin par la seule action du feu & de la fumée, manière que l'on pratique déjà depuis long-temps à Saint-Germain-en-Laye, & que les Tanneurs des autres endroits ignorent en partie; ceux de cette ville la regardant comme un secret; ce dernier moyen ne pourroit cependant paroître surprenant qu'à ceux qui ignorent les effets les plus naturels & les plus à portée d'être remarqués; tout le monde sait qu'une peau même vivante perd beaucoup de son poil pendant les chaleurs de l'été, ce que nous appelons *muer*, à plus forte raison le poil doit-il quitter une peau morte, lorsqu'elle est exposée à l'action d'un feu & d'une fumée dont la chaleur peut égaler, & même surpasser celle de l'été; cette dernière façon s'appelle *plamer à la gigée* ou *à la gigie*; nous allons exposer ces trois façons de traiter les cuirs.

Article I. Manière de plamer à la chaux. Plamer un cuir à la chaux, c'est lui faire tomber le poil ou bourre, après l'avoir fait passer dans le plain pour le disposer à être tanné ensuite, de la manière que nous allons détailler.

Lorsque les bouchers ont dépouillé les bœufs qu'ils ont tués, c'est-à-dire, lorsqu'ils ont levé les cuirs de dessus, on les sale avec le sel marin & l'alun ou avec le natron, qui est une espèce de soude blanche ou salpêtre, ce qu'il faut absolument faire, si on veut les garder quelque temps ou les envoyer au loin; car dans le cas où le Tanneur les apprêteroit aussi-tôt qu'ils auroient été abattus, il seroit inutile de les saler, cette opération n'étant nécessaire que pour en prévenir la corruption. Lorsque les cuirs auront été salés, & qu'ils seront parvenus entre les mains des Tanneurs, la première chose qu'il faudra faire pour les apprêter sera d'en ôter les cornes, les oreilles & la queue, & c'est ce que les tanneurs appellent l'*émouchet*; on commencera aussi par cette opération, quand même les cuirs n'auroient point été salés, après quoi on les jetera dans l'eau pour les dégorger du sang caillé & en faire sortir les autres impuretés qui pourroient y être jointes; on ne peut déterminer le temps fixe que les peaux doivent rester dans l'eau; on les laisse moins dans une eau vive comme celle de fontaine, plus dans celle de rivière, & plus encore dans une eau croupie & dormante; ce temps doit aussi s'évaluer selon la fraîcheur des peaux, & du plus ou du moins de corps étrangers qui y sont joints, dont il faut qu'elles soient absolument purgées; cependant un jour & demi doit ordinairement suffire, & pour peu que l'ouvrier soit intelligent, il augmente ou diminue ce terme, suivant les circonstances, après quoi on les retire; on les pose sur le chevalet, & on fait passer sur toutes leurs parties un couteau long à deux manches qui n'a point de tranchant, que l'on appelle *couteau de rivière*, dont l'action est de faire sortir l'eau qui entraîne avec elle le

sang caillé en le pressant sur le chevalet ; quelques-uns n'en retirent les cornes, les oreilles & la queue, qu'après que les peaux ont été ainsi néttoyées ; mais c'est s'éloigner de l'ordre naturel. Cette opération finie, on doit replonger les peaux dans la rivière, & les y laver jusqu'à ce que l'eau dont elles s'imbibent, en sorte nette & pure, ensuite on les met égoutter ; quoique le Tanneur, pour s'épargner de la peine, puisse s'exempter de passer le couteau de rivière au temps que nous venons d'indiquer, peu cependant y manquent; autrement les peaux n'auroient point la netteté requise pour les opérations suivantes, & le Dictionnaire du Commerce n'auroit pas dû passer cet article sous silence, vu que la bonté du cuir dépend en plus grande partie de la manière dont il est apprêté.

Les peaux étant ainsi nettoyées & égoutées, on les met dans un *plain*, c'est-à-dire dans une grande cuve de bois ou de pierre, mastiquée en terre, remplie d'eau jusqu'à la moitié ou environ, & de chaux tout-à-fait usée, ce qui lui fait donner le nom de *plain vieux* ou *mort-plain ;* c'est donc dans un mort plain que les peaux doivent premièrement entrer, autrement on courroit risque de les brûler, ce qui fait que les différens plains par où les peaux doivent successivement passer, doivent aller de degrés en degrés jusqu'à ce qu'elles puissent entrer sans danger dans le plain vif. On doit les laisser dans ce mort-plain environ dix à douze jours, en observant cependant de les en retirer tous les deux jours, quelquefois même tous les jours, surtout si la chaux n'étoit point tout-à-fait usée, ou que les chaleurs fussent excessives ; on les met égoutter sur le bord du plain qu'on appelle la *traite*, & on les laisse ainsi en retraite à peu près le même temps qu'elles ont séjourné dans le mort-plain, c'est-à-dire un ou deux jours. Quoique nous ayons fixé le temps du séjour des peaux dans le mort-plain à dix ou douze jours, nous nous garderons cependant bien de les faire passer immédiatement après dans le plain vif comme nous avons remarqué qu'on indiquoit dans le Dictionnaire du Commerce, quoique l'Auteur ne les fasse séjourner qu'une nuit dans le mort-plain, ce qui doit encore les rendre beaucoup plus susceptibles des impressions du plain vif, ce que nous n'osons faire même après un séjour de dix ou douze jours dans le mort-plain, séjour qui auroit pu accoutumer insensiblement les peaux à l'action de la chaux dans toute sa force; cette marche & ces observations paroîtront peut-être de peu de conséquence à ceux qui ignorent la vraie & unique manière de tanner, ou qui n'ont eu sur cet article que des connoissances fort bornées & fort imparfaites par la difficulté d'en acquérir de justes ; mais nous sommes persuadés qu'un bon ouvrier les mettra à leur juste valeur, & sentira que nous indiquons la manière de traiter parfaitement les peaux, & non pas celle de gâter les cuirs. Si le poil quitte facilement les peaux en sortant du mort-plain, ce qu'il est facile de connoître, on les jette à l'eau pour les nettoyer en plus grande partie de la chaux dont elles peuvent être couvertes ; on les retire ensuite & on les pose sur le chevalet pour les ébourrer, ce qui se fait avec le même couteau de rivière, dont nous avons parlé ci-

deſſus. Lorſque la dépilation eſt complette, on les lave exactement & on les met enſuite égoutter; bien entendu cependant; que ſi le poil ne quittoit point facilement les peaux, il faudroit les faire paſſer dans un plain dont la chaux fût moins uſée; on doit alors les en retirer tous les jours pour les mettre en retraite égouter, comme lorſqu'elles étoient dans le mort-plain, & les y laiſſer jusqu'à ce qu'elles ſoient parvenues au point d'être facilement ébourrées. Ce premier & léger apprêt donné, il faut les remettre dans un plain qui tienne le milieu entre le mort & le vif; elles y doivent reſter environ ſix ſemaines, en obſervant de les en retirer au plus tard tous les deux jours, & de les laiſſer en retraite au moins le même temps; ce terme expiré, on doit les plonger dans un plain vif & les y laiſſer environ cinq à ſix jours & autant en retraite, & cela alternativement pendant un an & même dix-huit mois. Au reſte, le temps du ſéjour dans les différens plains, ſans enlever les peaux pour les mettre en retraite, doit s'évaluer ſuivant la ſaiſon, c'eſt-à-dire le plus ou moins de chaleur; car en hiver, & ſurtout lorſqu'il gèle, elles peuvent reſter ſix ſemaines, même deux mois ſans être miſes en retraite; l'uſage & l'attention ſont ſeuls capables de donner de la préciſion & de la juſteſſe à toutes ces différentes opérations. Le temps que les peaux ſont en retraite doit être pour la plus grande partie employé à remuer le plain, afin que la chaux ne s'amaſſe point au fond, qu'elle ſoit bien délayée, & qu'elle puiſſe ainſi agir également ſur toutes les peaux & ſur toutes les parties de chacune. Si les plains qui doivent être ou en partie, ou tout-à-fait vifs avoient notablement perdu de leur force, il faudroit y remettre une quantité ſuffiſante de chaux, eu égard à la quantité de peaux qui doivent y entrer & à l'action qu'on en exige, & c'eſt ce qu'on appelle *panſer un plain*, ce qui ſe fait auſſi, lorſque les peaux ſont en retraite. Les peaux ayant été parfaitement plamées & ayant ſéjourné ſuffiſamment dans les plains, il faut les porter à la rivière & les y laver; on les poſe enſuite ſur le chevalet pour les écharner, ce qui ſe fait avec un couteau à peu près ſemblable à celui dont on ſe ſert pour ébourrer, à l'exception que ce dernier doit être tranchant. Après quoi, on doit les *quioſſer*, c'eſt-à-dire les frotter à force de bras ſur le chevalet avec une eſpèce de pierre à aiguiſer, que l'on nomme *quioſſe* ou *queue*, pour achever d'ôter la chaux qui pourroit être reſtée du côté où étoit le poil, qu'on appelle le *côté de la fleur*; on ne doit faire cette dernière opération qu'un ou deux jours après que les peaux auront été lavées & écharnées. Auſſitôt que les peaux auront été ainſi quioſſées, on les met dans les foſſes, on les y étend avec ſoin, & on les poudre à meſure avec du tan, c'eſt-à-dire avec de l'écorce de jeune chêne, concaſſée & réduite en groſſe poudre dans des moulins deſtinés à cet uſage, & que l'on appelle pour cela *moulins à tan*. Il eſt bon d'obſerver ici, que plus le tan eſt nouveau, plus il eſt eſtimé, car il perd beaucoup de ſa qualité à meſure qu'il vieillit; ſa principale action ſur les cuirs étant d'en reſſerrer les pores, il eſt conſtant qu'il doit être moins aſtringent lorſqu'il eſt ſuranné, & ſi les tanneurs avoient

à cœur de ne livrer des cuirs que parfaitement apprêtés, ils se serviroient toujours du tan le plus nouveau, vu que la bonté du cuir ne consiste que dans la densité & le resserrement de ses parties; d'où il est facile de conclure; que plus les cuirs restent dans le tan pourvu qu'il soit nouveau, & plus ils acquièrent de force & de consistance pour résister aux différens usages auxquels on peut les employer.

On donne aux cuirs forts cinq poudres & même six, au lieu que trois ou au plus quatre doivent suffire lorsqu'ils le sont moins, en observant de les imbiber d'eau à chaque poudre qu'on leur donnera, ce que les Tanneurs appellent *donner de la nourriture;* pour nous nous croyons effectivement que l'eau peut bien être aux cuirs une espèce de nourriture, en ce qu'elle dissout le tan, & qu'elle en doit par conséquent rendre les parties astringentes, beaucoup plus faciles à pénétrer; mais il faut aussi pour agir sur la quantité de cuirs étendus dans la fosse, qu'il y ait une quantité suffisante de tan, que nous regardons comme la principale & la vraie nourriture qui doit donner aux cuirs leur perfection. La première poudre doit durer environ deux mois. La seconde trois ou quatre, & les autres cinq ou six plus ou moins, suivant la force du cuir qui pourra s'évaluer par la grandeur & l'épaisseur de la peau, par l'âge de l'animal, & par le travail où il aura pu être assujetti; de sorte que pour qu'un cuir fort ait acquis le degré de bonté requis pour être employé, il faut qu'il ait séjourné dans les fosses un an & demi, même deux ans, autrement on tanneroit par extrait, comme dans le Dictionnaire du Commerce, qui ne donne aux cuirs les plus forts, qui exigent au moins cinq poudres, que neuf mois & demi de séjour dans les fosses. Nous savons bien que peu de tanneurs les y laissent le temps que nous assurons être absolument nécessaire pour qu'ils soient parfaitement tannés; mais c'étoit une raison de plus pour l'Auteur du Dictionnaire, de relever l'erreur occasionnée, ou par l'avidité du gain, ou par l'impuissance de soutenir un métier qui demande de grosses avances; quelque spécieuses que puissent être les raisons des tanneurs pour déguiser, ou leur avarice, ou leur impuissance, les gens instruits n'en seront jamais dupes. La preuve la plus claire & la plus facile à être apperçue par les yeux mêmes les moins clairvoyans, que les cuirs n'ont point séjourné assez de temps, soit dans les plains, soit dans les fosses, ou dans les deux ensemble, & qu'ils n'ont pas été suffisamment nourris dans les fosses; c'est lorsqu'en les fendant, on apperçoit dans le milieu une raie blanchâtre, que l'on appelle la *corne* ou la *crudité du cuir;* c'est ce défaut qui est cause que les semelles des souliers ou des bottes s'étendent, tirent l'eau, & enfin se pourrissent en très-peu de temps. Les cuirs une fois suffisamment tannés, on les tire de la fosse pour les faire sécher en les pendant en l'air; ensuite on les nettoie de leur tan, & on les met dans un lieu qui ne soit ni trop sec ni trop humide, on les étend après, on les empile les uns sur les autres, & on met dessus de grosses pierres ou des poids de fer afin de les redresser; c'est en cet état que le Tanneur peut alors recueillir légitimement le fruit de ses

ses travaux, de sa patience & de son industrie. Les cuirs ainsi apprêtés s'appellent *cuirs plaqués*, pour les distinguer des autres différemment travaillés; cette manière de tanner, s'appelle *tanner en fort*. On peut tanner, & on tanne effectivement en fort des cuirs de vaches & de chevaux, & ils se traitent de la même manière que nous venons d'exposer; mais il ne faut, eu égard à leur force qui est moindre, ni qu'ils séjournent aussi long-temps dans les plains & dans les fosses, ni qu'ils soient aussi nourris; l'usage indiquera la quantité de temps & de nourriture qu'exigeront les cuirs surtout lorsque le Tanneur saura en distinguer exactement la force. Lorsqu'on destine les cuirs de vaches ou de chevaux à faire les empeignes & les quartiers des souliers, & des bottes, on doit les rougir, ce qui s'appelle les mettre en *coudrement;* cela se fait de la manière suivante; après qu'ils ont été plamés à la chaux de la façon que nous avons indiquée, ce qui exige beaucoup moins de temps, vu qu'ils ne sont pas à beaucoup près si forts que les cuirs de bœufs, on les arrange dans une cuve de bois, appelée *emprimerie;* on y met ensuite de l'eau froide en assez grande quantité pour pouvoir remuer les cuirs, en leur donnant un mouvement circulaire; & c'est précisément dans ce temps qu'on verse peu-à-peu & très-doucement le long des bords de la cuve, de l'eau un peu plus que tiède en assez grande quantité pour échauffer le tout, ensuite on jette par-dessus plein une corbeille de tan en poudre; il faut bien se donner de garde de cesser de remuer les cuirs en tournant, autrement l'eau & le tan pourroient les brûler; cette opération s'appelle *coudrer les cuirs*, ou les *brasser* pour faire lever le grain; après que les cuirs ont été ainsi tournés dans la cuve pendant une heure ou deux plus ou moins, suivant leur force & la chaleur du coudrement, on les met dans l'eau froide pendant un jour entier; on les remet ensuite dans la même cuve & dans la même eau qui a servi à les rougir, dans laquelle ils restent huit jours. Ce temps expiré on les retire, on les met dans la fosse, & on leur donne seulement trois poudres de tan, dont la première dure cinq à six semaines, la seconde deux mois, & la troisième environ trois. Tout le reste se pratique de même que pour les cuirs forts. Ces cuirs ainsi apprêtés, servent encore aux Selliers & aux Malliers. Les peaux de veaux reçoivent les mêmes apprêts que les cuirs de vaches & de chevaux qu'on a mis en coudrement, cependant avec cette différence que les premiers doivent être rougis ou tournés dans la cuve plus long-temps que les derniers. Quand les cuirs de chevaux, de vaches & de veaux ont été plamés, coudrés & tannés & qu'on les a fait sécher au sortir de la fosse au tan, on les appelle *cuirs* ou *peaux en croûte*, pour les distinguer des cuirs plaqués qui ne servent uniquement qu'à faire les semelles des souliers & des bottes. Les peaux de veaux en coudrement servent aux mêmes ouvrages que les cuirs de vaches qui ont eu le même apprêt; elles servent aussi à couvrir les livres, à faire des fourreaux d'épée, des étuis & des gaînes à couteaux, lorsqu'elles ont été outre cela passées en alun. Les peaux de moutons, béliers ou brebis en coudrement qu'on nomme

basannes, servent aussi à couvrir des livres, & les Cordonniers les emploient aux talons des souliers & des bottes pour les couvrir. Enfin les Tanneurs passent encore en coudrement & en alun, des peaux de sangliers, de cochons ou de truies; ces peaux servent à couvrir des tables, des malles & des livres d'Église. Il est à propos d'observer ici, que presque tous les artisans qui emploient ces différentes espèces de peaux, ne se servent de la plupart qu'après qu'elles ont encore été apprêtées par les Corroyeurs.

Article II. Manière de plamer les peaux à l'orge. Après avoir ôté les cornes, les oreilles & la queue aux peaux & les avoir lavées & nettoyées comme nous l'avons indiqué pour les plamer à la chaux, on les met dans des cuves, soit de bois, soit de pierre, & au lieu de chaux, on se sert de farine d'orge, & on les fait passer successivement dans quatre, six & même huit cuves, suivant la force des cuirs: ces cuves s'appellent *bassemens*, & équivalent aux plains; il est à remarquer que quoique les Tanneurs n'aient pas effectivement le nombre de plains ou de bassemens que nous indiquons être nécessaires, les peaux sont cependant censées passer par ce nombre de plains ou de bassemens, parceque la même cuve peut, en remettant, ou de la chaux, si c'est un plain, ou de la farine d'orge, si c'est un bassement, tenir lieu d'une, de deux, même de trois, soit plains, soit bassemens; desorte que pour ce qui regarde les plains, la cuve qui aura servi au mort-plain, peut servir après de plain vif, si on le panse pour cet effet, & ainsi des bassemens: les peaux qui restent dans ces différens bassemens environ 15 jours dans chaque, & cette progression successive des peaux de bassement en bassement, peut durer 4, 5, même six mois, selon que le Tanneur les a poussées & nourries, & selon la force des cuirs qu'il y a posés.

Ordinairement les peaux sortant du premier bassement sont en état d'être ébourrées; l'Ouvrier attentif peut seul décider de cet instant, & le saisir. Lorsque les peaux ont suffisamment séjourné dans les bassemens, on les lave: on les nettoie & on les écharne, comme nous l'avons indiqué en traitant la manière de plamer à la chaux; après quoi on les pose dans les fosses, & on les y traite de la même façon que ci-dessus. La seule différence qu'il pourroit y avoir, c'est qu'elles ne séjournent pas à beaucoup près si long-temps dans les soubassemens, surtout s'ils sont bien nourris, que dans les plains qu'il n'est guère possible de hâter, crainte de brûler les cuirs. Nous appellerons ces sortes de bassemens *bassemens blancs*, pour les distinguer des bassemens rouges, dont nous allons parler en expliquant la manière de plamer les peaux à la gigée.

Article III. Manière de plamer les cuirs à la gigée. Les peaux sorties des mains du boucher, on les nettoie comme pour les plamer des deux façons que nous venons de traiter: lorsqu'elles sont bien lavées & bien égouttées, on les met dans des étuves, on les étend sur des perches les unes sur les autres: quand la chaleur les a pénétrées, & quand elles sont échauffées au point que le poil les puisse facilement quitter, on les met sur le chevalet pour les ébourrer: & s'il

se trouve des endroits où le poil résiste, on se sert du sable que l'on sème sur la peau; & en la frottant avec le couteau de rivière, dont nous avons parlé en traitant la manière de plamer à la chaux, on enlève le poil qui avoit d'abord résisté à la seule action du couteau. Les peaux ne restent ordinairement que trois ou quatre jours dans ces étuves: au reste, le plus ou moins de temps dépend absolument du plus ou du moins de chaleur: lorsque les peaux sont bien ébourrées, écharnées & lavées, on les fait passer dans huit à dix bassemens, plus ou moins, suivant la force des cuirs. Ces sortes de bassemens, qu'on appelle *bassemens rouges*, sont composés de jus d'écorce, auquel on donne tel degré de force que l'on veut, ce que l'on connoît au goût & à l'odeur. Le temps ordinaire que doivent rester les peaux dans chaque bassement, est de vingt à trente jours. Lorsque les peaux ont séjourné un temps suffisant dans les différens bassemens par où elles ont été obligées de passer, qu'elles sont bien imbibées, & que le jus en a pénétré toutes les parties, on les met dans les fosses avec la poudre de tan, & avec les mêmes précautions que nous avons indiquées ci-dessus, à l'exception cependant qu'on ne donne ordinairement que trois poudres aux peaux qui ont été ainsi plamées, mais il faut observer de changer davantage les peaux, & de se servir de tan moins pulvérisé, c'est-à-dire, que l'écorce ne soit que concassée. Les peaux ne doivent ordinairement rester que trois ou quatre mois au plus sous chaque poudre; ce qui peut être évalué à un an pour le total; ainsi cette façon d'apprêter les cuirs, est beaucoup plus courte que les autres, & ne doit pas les rendre inférieurs en bonté lorsqu'ils sont traités avec soin. Lorsque les cuirs sortent de leur troisième & dernière fosse, on les met sécher, & le reste se pratique comme ci dessus.

Les outils & instrumens en usage chez les Tanneurs sont simples & en petit nombre; ils consistent en de grandes tenailles; un couteau, nommé *couteau de rivière*, qui sert à ébourrer; un autre pour écharner qui diffère peu du premier; de gros ciseaux, autrement nommés *forces*: le chevalet, & la quiosse ou queue.

Les tenailles ont au moins quatre pieds de longueur, & consistent en deux branches de fer d'égale grandeur, & attachées ensemble par une petite cheville de fer ou sommier qui les traverse à environ six à huit pouces loin de l'extrémité: ce sommier est rivé aux deux côtés, & contient les deux branches, de façon qu'elles ne peuvent se disjoindre, mais elles y conservent la facilité de tourner comme sur un axe. Ces tenailles servent à retirer les peaux des plains pour les mettre égoutter sur le bord: quelquefois cependant on se sert de crochets, surtout lorsque les plains sont profonds; ces crochets ne sont autre chose qu'une petite branche de fer recourbée, & emmanchée au bout d'une perche plus ou moins longue.

Le couteau est une lame de fer, longue d'environ deux piés & demi, large de deux doigts dont les deux bouts sont enchâssés chacun dans un morceau de bois arrondi, & qui sert de poignée, desorte que le tout ressemble assez à la plane dont se servent les Charrons,

Ce couteau se nomme *couteau de rivière*, & sert à ébourrer : on se sert d'un semblable pour écharner, avec cette différence néanmoins que le tranchant de ce dernier est fin, au lieu qu'il est fort gros dans le premier, & qu'il ne coupe point.

Les ciseaux ou forces servent à couper les oreilles & la queue aux peaux que l'on veut plamer, & c'est ce qu'on appelle l'*émouchet*.

Le chevalet est une pièce de bois creuse & ronde, longue de quatre à cinq pieds, disposée en talus, sur laquelle on étend les peaux, soit pour les ébourer, soit pour les écharner, soit enfin pour les quiosser.

La quiosse ou queue est une espèce de pierre à aiguiser, longue de huit à dix pouces, & assez polie : on la fait passer sur la peau à force de bras du côté de la fleur qui est l'endroit où étoit le poil, pour achever d'ôter la chaux & les ordures qui pourroient être restées, & c'est ce qu'on appelle *quiosser les cuirs*. Le quiossage ne se fait, comme nous l'avons observé, qu'après les avoir lavés & écharnés.

TANNER, se dit aussi figurément & familièrement, pour signifier, fatiguer, ennuyer, molester ; & dans ce sens on dit aussi *tannant*. *C'est un homme tannant. Cette femme nous tanne.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TANNERIE ; substantif féminin. Le lieu où l'on tanne les cuirs.

On dit proverbialement, *à la boucherie toutes vaches sont bœufs, & à la tannerie tous bœufs sont vaches* ; pour dire, que quand on veut faire passer des marchandises pour meilleures qu'elles ne sont, on les appelle du nom qui peut les faire débiter plus facilement.

Pour construire une tannerie utile & commode, surtout lorsqu'on n'est pas gêné par le terrain, on doit la disposer en carré long, comme par exemple, quarante pieds sur cent vingt : d'un bout au milieu de sa largeur doit se trouver la porte dont l'ouverture soit suffisante pour le passage des charrois ; aux deux côtés de la porte, on fera élever un bâtiment qui servira de logement au Tanneur & à sa famille. La hauteur du rez de chaussée seroit celle de la porte sur laquelle régneroit le bâtiment : après ce bâtiment doit être une grande cour, au milieu de laquelle on conservera un chemin de la largeur au moins de l'entrée, & qui réponde en droite ligne à la porte. Aux deux côtés de cette voie, on pratiquera des fosses à tan, que l'on peut multiplier selon les facultés du tanneur, & le terrain dont il peut disposer. Ces fosses à tan doivent porter environ cinq piés de diamètre, ce qui feroit par conséquent quinze piés cinq septièmes de circonférence : il faudroit observer de ne point approcher trop près de la voie ces fosses à tan aux deux bouts de la cour, afin que les charrois eussent la liberté de tourner. A la suite de la Cour doit se trouver un autre bâtiment dont le rez de chaussée soit de toute la largeur du terrain. La porte de ce bâtiment doit être en face de la porte de la maison & aussi large ; c'est dans cette pièce que l'on doit pratiquer les plains qu'on peut disposer à droite & à gauche, & multiplier également comme les fosses à tan, & dont les dimensions sont à peu près les mêmes. Enfin il

doit y avoir une porte sur le derrière qui réponde à celle de l'entrée, afin d'aller à la rivière, car il est très-à-propos, pour ne pas dire, indispensable, qu'elle passe en travers à environ dix à douze pieds de distance du mur du dernier bâtiment où sont les plains. Le rez de chaussée de cet endroit ne doit point être si élevé, afin que la chaleur se conserve & se concentre. Au-dessus de ce rez de chaussée, on peut bâtir des magasins, on en peut pratiquer aussi dans la cour un de chaque côté & adossé contre l'endroit où sont les plains; ce qui éviteroit la peine de monter les cuirs, de même que les tourbes ou mottes qu'on peut également mettre dans la cour sur des claies destinées à cet usage. Ces mottes se font avec le tan qui sort des fosses, & sont un grand secours l'hiver pour les pauvres qui n'ont pas le moyen de brûler du bois. Une tannerie ainsi disposée pourroit passer pour belle & commode; mais comme souvent on ne peut disposer du terrain selon ses désirs, on est alors obligé de se conformer aux lieux, se contentant de se procurer par la façon de distribuer, les commodités indispensablement nécessaires.

TANNEUR; substantif masculin. *Coriarius*. Ouvrier qui tanne les cuirs.

La Communauté des Tanneurs de Paris est composée d'environ cent Maîtres, & elle a des statuts qui lui ont été donnés en 1345 par Philippe de Valois. Le préambule & la fin de ces statuts sont en latin, mais tous les articles de Réglement qu'ils contiennent sont en françois. Ces statuts, qui par l'article neuf, sont déclarés communs à tous les Tanneurs des autres Villes du Royaume, portent que dans chaque ville il y aura quatre Prud'hommes-Jurés; que l'apprentissage sera au moins de cinq ans, & que chaque Maître Tanneur n'aura qu'un apprenti ou deux; que tout Maître Tanneur de Paris ne pourra faire travailler qu'à Paris & dans sa maison; que nul Maître, soit de Paris, soit de province, ne pourra vendre un cuir tanné, s'il n'a été auparavant visité & marqué par les Jurés. Défenses aux Tanneurs, soit forains, soit de Paris, d'exposer en vente des cuirs encore chargés de leur tan.

TANOR; ville des Indes orientales, capitale d'un petit royaume de même nom situé sur la côte de Malabar au nord de celui de Calicut. Ce royaume n'a qu'environ dix lieues de longueur & huit ou neuf de largeur; mais l'air y est pur, & les terres y sont fertiles.

TANREC, ou TENRAC; substantif masculin. On appelle ainsi de petits animaux des Indes orientales qui ressemblent un peu à notre hérisson, mais qui cependant en diffèrent assez pour constituer des espèces différentes; ce qui le prouve indépendamment de l'inspection & de la comparaison, c'est qu'ils ne se mettent point en boule comme le hérisson, & que dans les mêmes endroits où se trouvent les tanrecs, comme à Madagascar, on y trouve aussi des hérissons de la même espèce que les nôtres, qui ne portent pas le nom de tanrec, mais qui s'appellent *sora*.

Il paroît qu'il y a des tanrecs de deux espèces, ou peut être de deux races différentes; le premier, qui est à peu près grand comme notre hérisson, a le museau à proportion

plus long que le second ; il a aussi les oreilles plus apparentes, & beaucoup moins de piquans que le second, auquel on a donné le nom de tenrac pour le distinguer du premier; ce tenrac n'est que de la grandeur d'un gros rat; il a le museau & les oreilles plus courtes que le tanrec. Celui-ci est couvert de piquans plus petits, mais aussi nombreux que ceux du hérisson; le tenrac au contraire n'en a que sur la tête, le cou & le garrot; le reste de son corps est couvert d'un poil rude assez semblable aux soies du cochon.

Ces petits animaux, qui ont les jambes très-courtes, ne peuvent marcher que fort lentement ; ils grognent comme les pourceaux; ils se vautrent comme eux dans la fange; ils aiment l'eau, & y séjournent plus long-temps que sur terre. On les prend dans les petits canaux d'eau salée & dans les lames de la mer; ils sont très-ardens en amour, & multiplient beaucoup; ils se creusent des terriers, s'y retirent & s'engourdissent pendant plusieurs mois. Dans cet état de torpeur leur poil tombe, & il renaît après leur réveil; ils sont ordinairement fort gras; & quoique leur chair soit fade, longue & mollasse, les Indiens la trouvent de leur goût, & en sont même fort friands.

TAN-SI; substantif masculin & terme de Relation. C'est ainsi que dans le royaume de Tonquin on nomme les Lettrés ou Savans du premier ordre, qui ont passé par des degrés inférieurs distingués par différens noms. Le premier degré par lequel ces Lettrés sont obligés de passer est celui de Sinde ; il faut pour y parvenir avoir étudié la Rhétorique, afin de pouvoir exercer les fonctions d'Avocat, de Procureur & de Notaire. Le Candidat après avoir acquis la capacité requise, subit un examen, à la suite duquel on écrit son nom sur un registre, & on le présente au Roi, qui lui permet de prendre le titre de Sin-de. Le second degré s'appelle *Dow-kum ;* pour y parvenir il faut avoir étudié pendant cinq ans les Mathématiques, la Poésie & la Musique, l'Astrologie & l'Astronomie. Au bout de ce temps on subit un nouvel examen, à la suite duquel on prend le titre de *Dow-kum.* Enfin le troisième degré, qui est celui de Tan-si, s'acquiert par quatre années d'étude des Lois, de la Politique & des Coutumes. Au bout de ce temps le Candidat subit un nouvel examen en présence du Roi, des Grands du royaume & des Lettrés du même ordre. Cet examen se fait à la rigueur; & si le Candidat s'en tire bien, il est conduit à un échafaud dressé pour cet effet; là il est revêtu d'un habit de satin que le Roi lui donne, & son nom est écrit sur des tablettes suspendues à l'entrée du palais royal. On lui assigne une pension, & il fait partie d'un Corps parmi lequel on choisit les Mandarins ou Gouverneurs, les Ministres & les principaux Magistrats du pays.

TANSILLO, (Louis) né à Nole vers l'an 1510, acquit très-jeune la réputation d'excellent Poëte ; mais ayant fait un ouvrage où les mœurs & la décence étoient blessées, sous le titre de *il Vendemiatore* (*le Vendangeur ;*) son livre fut mis à l'index. Pour réparer en quelque sorte sa faute ce Poëte fit depuis un poëme intitulé le *Liagrime di Sancto Petro*, ou les *Larmes de Saint Pierre.* Ce poëme a été donné en fran-

çois par Malherbe, & en espagnol par Jean Gedeon & par Damien Alvarès. Nous avons encore de Tansillo des sonnets, des chansons, des stances, *&c.* genre de poësie où il a tellement réussi, que plusieurs prétendent qu'il a surpassé Pétrarque. Mais ce n'est pas le sentiment des gens de goût. Tansillo est plein de concetti & de ces pointes qu'on reproche avec raison aux Poëtes Italiens modernes. Tansillo étoit Juge à Gaïette en 1569. On croit qu'il y mourut.

TANT; adverbe de quantité indéfinie. Il est aussi conjonction avec que. On va rapporter ses différens emplois. *Il a tant de domestiques qu'il doit être bien servi. Elle a tant de générosité, tant de sagesse.... Il a des écus tant & tant, tant & plus. Donnez-moi tant soit peu de cette liqueur, tant & si peu que vous voudrez. L'année qu'il plut tant.*

On dit, *tous tant que nous sommes, tous tant que vous êtes;* pour dire, tout ce que nous sommes de gens, tout ce que vous êtes de gens.

On dit populairement, *il pleut tant qu'il peut;* pour dire, qu'il pleut beaucoup.

On dit proverbialement, *tant tenu, tant payé;* pour dire, qu'on est quitte envers quelqu'un en le payant à proportion du service qu'il a rendu.

On dit proverbialement & figurément, *tant vaut l'homme, tant vaut sa terre;* pour dire, que c'est l'esprit, l'intelligence du maître qui fait valoir son bien, sa charge, &c. plus ou moins.

On dit proverbialement & figurément, *tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise;* pour dire, par forme de menace ou de prédiction, qu'en tombant souvent dans la même faute, on court risque à la fin de s'en trouver mal, ou qu'en s'exposant trop souvent à un péril, on pourra bien y demeurer.

On dit proverbialement & populairement, *on crie tant Noël qu'il vient;* pour dire, qu'on parle si souvent d'une chose, qu'enfin elle arrive.

TANT, se dit aussi de toute sorte de nombre qu'on n'exprime point. *Il y eut tant pour la veuve & tant pour les héritiers du mari. Il gagna quinze cens & tant de livres. Il voulut savoir combien cela me coûtoit, je lui dis que cela me coûtoit tant.*

On dit familièrement au jeu, *nous sommes tant à tant;* pour dire, notre jeu est égal, nous avons autant de points, autant de parties l'un que l'autre.

TANT, sert encore à marquer une certaine proportion, un certain rapport entre les choses dont on parle. *Il y a cinquante tonneaux tant grands que petits. Il forma ce projet tant pour les servir que pour se faire connoître. Si nous ne réussissons pas ce ne sera pas tant manque d'adresse que manque de protection.*

TANT, signifie encore, à tel point. *Tant il est peu instruit. Tant vous étiez mal informé. Tant il étoit aisé de réussir.*

On dit, *s'il faisoit tant que....; quand il faisoit tant que.....* pour dire, s'il se portoit jusques-là. Quand il se portoit jusqu'à faire une telle chose. *Si je faisois tant que de me marier, je voudrois..... quand il fait tant que de jouer, il perd tout l'argent qu'il a sur lui.*

TANT QUE, signifie aussi, loin que. *Tant que la vue se peut étendre.*

TANT QUE, signifie encore, aussi long-temps que. *Tant qu'il fut dans*

le ministère. Il me prêta cent louis pour tant & si long-temps que je voudrois.

Tant plus que moins ; façon de parler dont on se sert dans le style familier, pour dire, à peu près. *Sa charge lui rapporte mille écus par année, tant plus que moins.*

Tant mieux ; façon de parler adverbiale dont on se sert pour marquer qu'une chose est avantageuse, qu'on en est bien aise. *Il a de l'appétit, tant mieux: Si vous réussissez, tant mieux pour vous.*

Tant pis ; autre façon de parler adverbiale dont on se sert pour marquer qu'une chose est désavantageuse & qu'on en est fâché. *C'est un mauvais sujet ; si elle l'épouse tant pis pour elle.*

On dit quelquefois dans le style familier, *tant pis, tant mieux*, pour marquer qu'on ne se soucie guère de la chose dont on parle, & qu'elle est indifférente.

Tant s'en faut que ; façon de parler dont on se sert pour dire, bien loin que. *Tant s'en faut qu'il ait abandonné son maître, qu'au contraire il l'a défendu.*

Tant y a que ; façon de parler dont on se sert dans la conclusion d'un discours familier, & qui à peu près signifie, quoi qu'il en soit. *Je ne sais ce qui lui est arrivé, mais tant y a qu'il est de fort mauvaise humeur.* Il vieillit.

Si tant est ; façon de parler dont on ne se sert plus guère que dans le style familier, pour dire, si la chose est, supposé que la chose soit. *Il pourra gagner son procès, si tant est que les choses se soient passées comme il le dit.*

Sur et tant moins ; façon de parler dont on se sert lorsqu'on paye quelque chose à compte, pour dire, en déduction. *Il me donna douze cens francs sur & tant moins des mille écus que je lui avois prêtés.*

Ce monosyllabe est long.

TANTALE ; fils de Jupiter, étoit Roi de Phrygie, & avoit eu l'honneur d'être admis à la table des Dieux ; il y déroba, dit-on, le Nectar & l'Ambroisie pour en faire part aux hommes, ou, selon d'autres il leur révéla les secrets des Dieux. On a dit aussi, qu'ayant voulu régaler la troupe des immortels, il leur fit servir les membres de Pélops son fils, & que pour le punir soit de son vol, soit de son indiscrétion, soit enfin de sa barbarie, il avoit été condamné dans les enfers à un supplice singulier ; on l'avoit plongé jusqu'au cou dans un étang, & lorsqu'il vouloit se pencher pour boire, les eaux se retiroient tout à coup ; que de plus, il y avoit au-dessus de sa tête des arbres chargés d'excellens fruits, & qui se retiroient pareillement, lorsqu'il y portoit les mains pour en cueillir ; ensorte qu'au milieu de l'abondance, il souffroit une faim & une soif insupportable. Cette peinture a été appliquée aux avares qui vivent dans l'indigence au milieu de leurs trésors.

TANTAMOU ; substantif masculin. Plante qui croît dans l'île de Madagascar : elle ressemble au nénuphar; mais sa fleur est violette. On fait cuire la racine dans l'eau, ou sous la braise. Les habitans en font usage lorsqu'ils veulent s'exciter à l'acte vénérien.

TANTE ; substantif féminin relatif. La sœur du père ou de la mère. *Tante paternelle, tante maternelle.* On appelle *grand'tante*, la sœur de l'aïeul ou de l'aïeule ; & *tante à la mode de Bretagne*, celle qui a le germain sur quelqu'un, soit du

côté paternel, soit du côté maternel.

Dans la coutume de Paris la tante comme l'oncle succède à ses neveux & nièces avant les cousins germains; elle concourt comme l'oncle avec les neveux du défunt qui n'a point laissé de frères ni de sœurs.

TANTÔT; adverbe de temps qui s'emploie pour le futur & qui signifie dans peu de temps. Sa signification est ordinairement renfermée dans l'espace du jour où l'on parle. *Nous arrivâmes hier & nous partirons tantôt.*

TANTÔT, s'emploie aussi pour le passé & signifie, il y a peu de temps; mais toujours en parlant de la même journée. *Je lui ai parlé tantôt de votre affaire.*

TANTÔT, se prend quelquefois dans le style familier, pour un temps plus indéterminé, & les verbes que l'on y joint se mettent ordinairement au présent. *Cet ouvrage est tantôt achevé.*

TANTÔT, redoublé, s'emploie pour marquer des changemens consécutifs & fréquens d'un état à un autre. *Il est tantôt joyeux & tantôt chagrin. Ce cheval marche tantôt bien & tantôt mal.*

La première syllabe est moyenne & la seconde longue.

TAON; substantif masculin. *Tabanus.* Insecte à deux aîles, qui est armé d'un aiguillon avec lequel il suce en été le sang des chevaux, des bœufs & autres gros animaux qu'il rend furieux par ses piqûres. Il ressemble assez à une mouche extraordinairement grosse. Ses yeux sont gros; & lorsque l'animal est vivant, ils sont panachés (du moins dans plusieurs espèces) de raies d'un jaune vert, & de bandes brunes rougeâtres. Son ventre est gros & large; ses aîles sont assez fortes & ornées de nervures considérables. Dans quelques espèces ces aîles sont joliment panachées de taches blanches & de bandes noires. Les couleurs de ces insectes sont en général assez obscures.

Les taons ont deux caractères bien distinctifs: savoir, des antennes articulées qui ressemblent à un fil court terminé en pointe. L'autre caractère est celui de la bouche, laquelle est armée de deux dents aiguës, qui se meuvent de droit à gauche, & dont la mouche se sert comme de crocs aigus pour percer la peau épaisse des chevaux, des bœufs, *&c.* afin d'en tirer le sang avec sa trompe.

On dit proverbialement & figurément, *la première mouche qui le piquera sera un taon;* pour dire, le moindre mal, le moindre malheur qui lui arrivera, achevera de le perdre.

On prononce *ton.*

TAPABOR; substantif masculin. Bonnet de campagne dont les bords se rabattent pour garantir des mauvais temps.

TAPACRI; province de l'Amérique méridionale au Pérou, dans le diocèse de la Plata. Elle a 20 lieues de longueur & douze de largeur.

TAPAGE; substantif masculin du style familier. Désordre accompagné d'un grand bruit. *Ils firent tapage. Pourquoi faites-vous du tapage ici.*

TAPAGEUR; substantif masculin du style familier. Celui qui fait du tapage. *C'est un tapageur.*

TAPAYAXIN; substantif masculin. Lézard de la nouvelle Espagne, très-rare & fort singulier; son corps, ainsi que sa tête, ses pieds & sa queue, sont comme hérissés d'épines blanchâtres & piquantes comme des

aiguilles. Cet animal, qui eſt auſſi large que long, eſt revêtu d'écailles de diverſes couleurs; les pieds ſont écailleux en deſſus & en deſſous, & armés d'ongles très-pointus, crochus & marbrés de belles écailles qui les couvrent juſqu'au bout. Il a la tête courte, dure, triangulaire, aſſez ſemblable à celle du caméléon, & obtuſe par devant. Depuis la pointe du nez s'avance une eſpèce de bouclier qui va juſques ſur les yeux, qu'il a grands & brillans. Son corps eſt rond, le deſſus eſt couvert de petites écailles uniformes & barrées de raies rhomboïdes, artiſtement rangées, & tirant ſur le jaune: la queue qui eſt faite en anneaux, eſt écailleuſe tout autour.

On dit que le tapayaxin eſt froid au toucher, & ſi pareſſeux, qu'il ſe remue à peine de ſa place, même quand on l'y excite. Quoiqu'armé de piquans, c'eſt néanmoins un animal doux, très-apprivoiſé, & qui paroît content d'être touché & manié.

TAPE; ſubſtantif féminin, & terme populaire. Coup de la main ſoit ouverte, ſoit fermée. *Il lui donna cinq ou ſix tapes.*

On dit proverbialement, *donner une tape ſur l'oreille*; pour dire ſimplement, donner une tape.

TAPÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Cheveux tapés. Friſure tapée. Voyez* Taper.

Il ſe dit auſſi de certains fruits applatis & ſechés au four. *Des pommes tapées. Des poires tapées.*

TAPECU; ſubſtantif maſculin. Sorte de baſcule qui s'abaiſſe par un contrepoids ou autrement pour fermer l'entrée d'une barrière.

TAPER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Verberare.* Frapper, donner un coup. *Il vous tapera. Son père l'a bien tapé.* En ce ſens il eſt populaire.

On dit, *taper les cheveux;* pour dire, les arranger & les relever avec le peigne d'une certaine manière qui les renfle, & les fait paroître davantage. *Ce Perruquier tape bien les cheveux. Elle ſe tape les cheveux.*

On dit, *taper du pied;* pour dire, frapper la terre, le plancher avec le pied; & alors il eſt neutre.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

TAPETI; ſubſtantif maſculin. Sorte d'animal quadrupède qu'on trouve au Bréſil & dans pluſieurs autres endroits de l'Amérique; il reſſemble au lapin d'Europe par la figure; au lièvre par la grandeur & par le poil, qui ſeulement eſt un peu plus brun; il a les oreilles très-longues & de la même forme; ſon poil eſt roux ſur le front & blanchâtre ſous la gorge, quelques-uns ont un cercle de poil blanc autour du cou; tous ſont blancs ſous la gorge, la poitrine & le ventre; ils ont les yeux noirs, & des mouſtaches comme nos lapins, mais ils n'ont point de queue. Le tapeti reſſemble encore au lièvre par ſa manière de vivre, par ſa fécondité & par la qualité de ſa chair, qui eſt très-bonne à manger; il demeure dans les champs ou dans les bois comme le lièvre, & ne ſe creuſe pas un terrier comme le lapin. Il paroît que l'animal de la nouvelle Eſpagne, indiqué par Fernandès, ſous le nom de *Citli*, eſt le même que le *tapeti* du Bréſil, & que ces animaux ne ſont qu'une variété de nos lièvres d'Europe, qui ont pu paſſer par le nord, d'un Continent à l'autre.

TAPI, IE; participe paſſif. *Voyez* Tapir.

TAPIA; substantif masculin. Arbre des Indes, grand comme un hêtre : son bois, facile à rompre & plein de moelle comme le fureau, est couvert d'une écorce lisse cendrée; ses feuilles disposées trois ensemble sur une queue, sont vertes, lisses & luisantes; sa fleur est composée de quatre feuilles blanches, longues d'un doigt, & accompagnées de quatre autres petites feuilles courtes, verdâtres, & de plusieurs étamines rougeâtres; ses fruits ont la figure, la couleur & la grosseur des oranges : leur écorce est aussi assez semblable, mais d'une odeur dégoûtante; cependant les fruits sont bons à manger, & d'un goût doux.

Les feuilles de cet arbre, écrasées, sont un excellent remède & fort usité parmi les sauvages & les Indiens contre les inflammations de l'anus, auxquelles ces peuples sont sujets. On les applique en cataplasme : on en met aussi dans les oreilles pour calmer les douleurs de tête, qui proviennent d'une grande chaleur.

Le tapia vient avec & sans culture aux environs d'Olinde, & aux îles d'Amérique.

TAPINOIS; (en) façon de parler adverbiale. Sourdement, en cachette. *Elle entra en tapinois.*

Il se dit aussi en parlant d'un homme rusé & dissimulé qui va adroitement à ses fins par des voies sourdes & détournées. *Il n'agit pas ouvertement, il ne fait rien qu'en tapinois.*

TAPIR; (se) verbe pronominal réfléchi de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Abscondere se.* Se cacher en se tenant dans une posture raccourcie & resserrée. *Il se tapit derrière un buisson. Se tapir contre un mur. Se tapir sous une table. Se tapir dans un coin.*

TAPIR; substantif masculin. Sorte d'animal quadrupède qui se trouve dans le nouveau Monde. Il est de la grandeur d'une petite vache ou d'un zébu ; mais sans cornes & sans queue : les jambes courtes, le corps arqué, comme celui du cochon, portant une livrée dans sa jeunesse, comme le cerf, & ensuite un pélage uniforme d'un brun foncé ; la tête grosse & longue avec une espèce de trompe comme le Rhinocéros : dix dents incisives & dix molaires à chaque mâchoire, caractère qui le sépare entièrement du genre des bœufs & des autres animaux ruminans, &c.

Il paroît, dit M. de Buffon, que le tapir est un animal triste & ténébreux, qui ne sort que de nuit, qui ne se plaît que dans les eaux, où il habite plus souvent que sur la terre; il vit dans les marais, & ne s'éloigne guère du bord des fleuves ou des lacs : dès qu'il est menacé, poursuivi, ou blessé, il se jette à l'eau, s'y plonge & y demeure assez de temps pour faire un grand trajet avant de reparoître : ces habitudes, qu'il a communes avec l'hippopotame, ont fait croire à quelques Naturalistes qu'il étoit du même genre, mais il en differe autant par la nature, qu'il en est éloigné par le climat.

Quoique habitant des eaux, le tapir ne se nourrit pas de poisson, & quoiqu'il ait la gueule armée de vingt dents incisives & tranchantes, il n'est pas carnassier; il vit de plantes & de racines & ne se sert point de ses armes contre les autres animaux : il est d'un naturel doux, timide & fuit tout combat, tout danger ; avec des jambes courtes &

le corps massif, il ne laisse pas de courir assez vîte, & il nâge encore mieux qu'il ne court : il marche ordinairement de compagnie & quelquefois en grande troupe; son cuir est d'un tissu très-ferme & si serré, que souvent il résiste à la balle; sa chair est fade & grossière, cependant les Indiens la mangent : on le trouve communément au Brésil, au Paraguai, à la Guiane, aux Amazones, & dans toute l'étendue de l'Amérique Méridionale, depuis l'extrêmité du Chily, jusqu'à la Nouvelle Espagne.

TAPIS; substantif masculin. Piéce d'étoffe, ou de tissu de laine, de soie, *&c.* dont on couvre une table, une estrade, *&c.*

Les tapis qui viennent en France des pays étrangers, sont des tapis de Perse ou de Turquie, velus ou ras, c'est-à-dire ou à poil court, ou à long poil. Les uns & les autres se tirent ordinairemenr de Smyrne; il y en a de trois sortes; les uns qu'on appelle *mosquets*, se vendent à la piéce suivant leur grandeur & leur finesse, & sont les plus beaux & les plus fins de tous. Les autres se nomment *tapis de pied* parce qu'on les achete au pied carré. Ce sont les plus grands de ceux qui s'apportent du levant. Les moindres tapis qu'on reçoit de ce pays, se nomment *Cadène*.

Il y a une manufacture royale de tapis façon de Turquie établie à la Savonnerie au fauxbourg de Chaillot près Paris. Les métiers pour fabriquer les tapis façon de Turquie, sont montés comme ceux qui servent à faire les tapisseries de haute-lisse aux Gobelins, c'est-à-dire, que la chaîne est posée verticalement; savoir le rouleau ou ensuple des fils en haut, & celui de l'étoffe fabriquée en bas.

La façon de travailler est totalement différente de celle de faire la tapisserie. Dans le travail des tapis, l'ouvrier voit devant lui l'endroit de son ouvrage, au lieu que dans la tapisserie, il ne voit que l'envers.

L'ourdissage des chaînes est différent aussi; dans celles qui sont destinées pour les tapis, l'ourdisseur ou l'ourdisseuse doit avoir soin de ranger les fils de façon que chaque portée de dix fils ait le dixième d'une couleur différente des neuf autres qui tous doivent être d'une même couleur, afin de former dans la longueur une espèce de dixaine.

Le dessein du tapis doit être peint sur un papier tel que celui qui sert aux desseins de fabrique, mais beaucoup moins serré, puisqu'il doit être de la largeur de l'ouvrage que l'on doit fabriquer. Chaque carreau du papier doit avoir neuf lignes verticales, & une dixième pour faire la distinction du carré, qui réponde au dixième fil de la chaîne ourdie.

Outre ces lignes verticales, le papier est encore composé de dix lignes horisontales qui coupent les dix lignes verticales, & servent à conduire l'ouvrier dans le travail de son ouvrage.

Les lignes horisontales ne sont point distinguées sur la chaîne comme les verticales; mais l'ouvrier supplée à cela par une petite baguette de fer qu'il pose vis-à-vis de la ligne horisontale du dessein, lorsqu'il veut fabriquer l'ouvrage.

Le dessein est coupé par bandes dans sa longueur, pour que l'ouvrier ait moins d'embarras, & chaque bande contenant plus ou moins

de carreaux est posée derrière la chaîne vis-à-vis de l'ouvrier.

Lorsque l'ouvrier veut travailler, il pose sa baguette de fer vis-à-vis de la ligne horisontale du dessein, & passant son fuseau sur lequel est la laine ou soie de la couleur indiquée par le dessein, il embrasse la baguette de fer & le fil de la chaîne un par un jusqu'à la dixième corde, après quoi il s'arrêté, & prenant un fil il le passe au travers de la même dixaine, de façon qu'il y en ait un pris & un laissé, après quoi il en passe un second où il laisse ceux qu'il a pris, & prend ceux qu'il a laissés, ce qui forme une espèce de gros de Tours ou taffetas qui forme le corps de l'étoffe; ensuite avec un petit peigne de fer il serre les deux fils croisés qu'il a passés de façon qu'ils retiennent le fil de couleur qui forme la figure du tapis serré, & qu'il peut les couper sans craindre qu'ils sortent de la place où ils ont été posés.

La virgule de fer sur laquelle les fils de couleur sont passés est un peu plus longue que la largeur de la dixaine; elle est courbée du côté droit, afin que l'ouvrier puisse la tirer, & du côté opposé elle a un tranchant un peu large, ce qui fait que quand l'ouvrier la tire, elle coupe tous les fils dont elle étoit enveloppée; si par hasard il se trouve quelques fils plus longs les uns que les autres après que la virgule est tirée, pour lors l'ouvrier avec des ciseaux a soin d'égaliser toutes les parties.

En continuant le travail il faut que l'ouvrier passe dix fois la baguette dans le carreau pour que son ouvrage soit parfait; quelquefois il n'en passe que huit si la chaîne est trop serrée, parceque la chaîne doit être ourdie & serrée proportionnellement aux lignes verticales du dessein. Quoique toutes les couleurs différentes soient passées dans toute la largeur de l'ouvrage, néanmoins il est indispensable d'arrêter & de couper dixaine par dixaine, attendu que si avec une baguette plus longue, on vouloit aller plus avant ou en prendre deux, la quantité de fils ou soie de couleur dont elle se trouveroit enveloppée empêcheroit de la tirer, & c'est la raison qui fait qu'à chaque dixaine on coupe, ce qui n'empêche pas néanmoins que si la même couleur est continuée dans la dixaine suivante on ne continue avec la même laine ou soie dont le fil n'est point coupé au fuseau.

Les jets de fil que l'ouvrier passe pour arrêter la laine ou soie qui forment la figure de l'ouvrage, doivent être passés & encroisés dans tous les travers où il se trouve de la laine ou soie arrêtée; il n'en faut pas moins de deux passées ou jetées bien croisées & bien serrées, parcequ'elles forment ce qu'on appelle *trame* dans les velours ciselés, & composent avec la croisée de la chaîne ce que nous appelons ordinairement *le corps de l'étoffe*.

On dit figurément, *mettre une affaire, une question sur le tapis*; pour dire, la proposer pour l'examiner, pour en juger.

On dit aussi figurément, *tenir un homme sur le tapis*; pour dire, parler de lui, en faire le sujet de la conversation.

On dit encore figurement, *amuser le tapis*; pour dire, entretenir la compagnie de choses vaines & vagues, soit à dessein ou autrement. *Tout ce qu'il dit n'est que pour amuser le tapis.*

Au jeu des cartes, lorsque quelqu'un manque à mettre au jeu, on dit proverbialement & familièrement, que *le tapis brûle*.

On appelle figurément, *tapis vert*, un endroit gazonné dans un jardin. *Il y a un beau tapis vert au-dessous du parterre.*

On dit d'un cheval, qu'*il rase le tapis*; pour dire, qu'il ne relève point.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

TAPISSÉ, ÉE, participe passif. *Voy.* TAPISSER.

TAPISSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Revêtir, orner de tapisseries les murailles d'une salle, d'une chambre, &c. *Tapisser un appartement. Tapisser un cabinet.*

On dit par extension, *tapisser une chambre de papier peint. Sa chambre est tapissée d'estampes.*

On dit figurément & poëtiquement, que *la terre est tapissée de fleurs au printemps.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TAPISSERIE; substantif féminin. Ouvrage fait à l'aiguille sur du canevas, avec de la laine, de la soie, de l'or, &c. *Elle travaille en tapisserie. Des fauteuils de tapisserie. Tapisserie de point de Hongrie.*

TAPISSERIE, se dit aussi de grandes pièces d'ouvrage faites au métier avec de la laine, de la soie, de l'or, &c. *Les tapisseries de haute & basse lisse qu'on exécute aux Gobelins, y ont acquis un degré de perfection fort supérieur à tout ce que les Anglois & les Flamands ont jamais fait dans ce genre.* Voyez *les mots* LISSE & HAUTE-LISSE.

On dit, *garnir une tapisserie*, pour dire, la doubler de toile.

TAPISSERIE, se dit encore de toutes sortes d'étoffes servant à couvrir & à parer les murailles d'une chambre, &c. *Une tapisserie de damas. Il a dans sa chambre une tapisserie de velours.*

TAPISSIER; substantif masculin. Ouvrier qui travaille en toutes sortes de meubles de tapisserie & d'étoffe.

La communauté des Marchands Tapissiers est très-ancienne à Paris; elle étoit autrefois partagée en deux; l'une sous le nom de Maîtres Marchands Tapissiers de haute-lisse, sarajinois & rentraiture; l'autre sous celui de courtepointiers, neustrez & coustiers. Mais la jonction en fut ordonnée par Arrêt du Parlement du 11 Novembre 1621, & par trois autres Arrêts des 3 Juillet 1627, 7 Décembre 1629, & 27 Mars 1630. Les nouveaux statuts furent approuvés le 25 Juin 1636, par le Lieutenant Civil du Châtelet de Paris, sur l'approbation duquel Louis XIII donna ses Lettres Patentes de confirmation au mois de Juillet suivant, enregistrées en Parlement le 23 Août de la même année.

Les Jurés sont au nombre de quatre.

Un Maître ne peut engager qu'un seul apprenti pour six ans; après lesquels ayant servi trois ans comme compagnon, & fait chef-d'œuvre, il peut parvenir à la maîtrise.

Les Tapissiers sont à Paris au nombre d'environ six cens maîtres.

TAPISSIÈRE; substantif féminin. La femme d'un Tapissier.

Il se dit aussi d'une ouvrière qui fait de la tapisserie, qui travaille en tapisserie à l'aiguille. *Cette femme de chambre est une habile tapissière.*

TAPON; substantif masculin. Ex-

pression familière qui s'emploie en parlant des étoffes, de la soie, du linge, &c. qui se bouchonnent & se mettent tout en un tas.

TAPOTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* TAPOTER.

TAPOTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier, qui signifie, donner de petits coups à plusieurs reprises. *Elle vient de tapoter sa fille.*

TAPPEN, (Sylvestre) Ministre Protestant, né à Hildesheim en 1670, mort en 1747, est auteur de divers ouvrages en Allemand, sur la *Théologie*, la *Morale* & l'*Histoire*. Le plus connu est une petite *Géographie* en vers latins, sous le titre de *Poëta Geographus*.

TAPROBANE; île célèbre, que Ptolémée place à l'opposite du Promontoire de l'Inde appelé *Cory*, entre les golfes Colchique & Argarique.

Les anciens, savoir, Pomponius Mela, Strabon, Pline & Ptolémée, ont donné des descriptions si peu ressemblantes de *Taprobane*, que plusieurs habiles gens ont douté si l'île de *Taprobane* de Pline étoit la même que celle de Ptolémée: & comme la plupart se sont accordés à dire que l'ancienne *Taprobane* étoit l'île de Ceylan d'aujourd'hui, il s'est trouvé des auteurs de nom qui, voyant que tout ce qu'on disoit de cette ancienne île ne convenoit pas à l'île de Ceylan, ont été la chercher dans l'île de Sumatra. De ce nombre sont Orose, Mercator, Jule Scaliger, Rhamusio & Stukius; mais il n'est guère probable que les Romains ni les habitans d'Alexandrie, ayent navigué jusqu'à Sumatra; c'est en partie ce qui a obligé Saumaise, Samuel Bochart, Cluvier & Isaac Vossius, à prendre l'île de Ceylan pour l'île de *Taprobane*. En effet, tout ce que dit Ptolémée de l'île de *Taprobane*, convient assez à l'île de Ceylan, pourvu que l'on convienne que la description qu'il donne doit l'emporter sur celle de Pline, & qu'il s'est trompé en la faisant trop grande, en la plaçant trop au midi, & en l'avançant jusqu'au-delà de l'équateur. Cependant les difficultés qui se trouvent à concilier toutes ces différences, ont porté M. de Cassini à placer l'île de *Taprobane* dans un autre endroit; & voici le système qu'il a imaginé.

La situation de l'île de *Taprobane*, suivant Ptolémée, au septième livre de sa Géographie, étoit vis-à-vis du Promontoire Cory. Ce Promontoire est placé par Ptolémée, entre l'Inde & le Gange, plus près de l'Inde que du Gange. Cette île *Taprobane* étoit divisée par la ligne équinoxiale en deux parties inégales, dont la plus grande étoit dans l'hémisphère boréal, s'étendant jusqu'à 12 ou 13 degrés de latitude boréale: la plus petite partie étoit dans l'hémisphère austral, s'étendant jusqu'à deux degrés & demi de latitude australe. Autour de cette île, il y avoit 1378 petites îles, parmi lesquelles il s'en trouvoit 19 plus considérables, dont le nom étoit connu en occident.

Le Promontoire Cory ne sauroit être autre que celui qui est appelé présentement *Comori* ou *Comorin*, qui est aussi entre l'Inde & le Gange, & plus près de l'Inde que du Gange. Vis-à-vis de ce Cap, il n'y a pas présentement une aussi grande île que la *Taprobane* qui soit divisée par l'équinoxiale, & environnée de 1378 îles: mais il y a une multitude de petites îles appelées *Maldives*, que les habitans disent être au nom-

bre de 12000, suivant la relation de Pitard qui y a demeuré cinq années; ces îles ont un Roi, qui se donne le titre de *Roi de treize province & de douze mille îles*.

Chacune de ces treize Provinces est un amas de petites îles, dont chacune est environnée d'un grand Banc de pierre qui la ferme tout autour comme une grande muraille: on les appelle *Attolons*. Elles ont chacune 30 lieues de tour, un peu plus ou un peu moins, & sont de figure à peu près ovale. Elles sont bout à bout l'une de l'autre, depuis le nord jusqu'au sud, elles sont séparées par des canaux de mer, & sont les unes larges, les autres fort étroites. Ces Bancs de pierre qui environnent chaque Attolon, sont si élevés, & la mer s'y rompt avec une telle impétuosité, que ceux qui sont au milieu d'un Attolon, voient les bancs tout autour avec les vagues de la mer qui semblent hautes comme des maisons. L'enclos d'un Attolon n'a que quatre ouvertures, deux du côté du nord, & deux du côté du sud, dont une est à l'est, l'autre à l'ouest, & dont la plus large est de deux cens pas, & la plus étroite d'environ trente. Aux deux côtés de chacune de ces entrées, il y a des îles, mais les courans & les plus grandes marées en diminuent tous les jours le nombre.

Picard ajoute qu'à voir le dedans d'un de ces Attolons, on diroit que toutes ces petites îles, & les canaux de mer qu'il enferme, ne sont qu'une plaine continue, & que ce n'étoit anciennement qu'une seule île coupée depuis en plusieurs. On voit presque partout le fond des canaux qui les divisent, tant ils sont peu profonds, à la réserve de quelques endroits; & quand la mer est basse, l'eau n'y monte pas à la ceinture, mais seulement à mi-jambe presque partout. Il y a un courant violent & perpétuel qui, depuis le mois d'Avril jusqu'au mois d'Octobre, vient impétueusement du côté de l'ouest, à cause des pluies continuelles qui y font l'hiver; pendant les autres six mois, les vents sont fixes du côté de l'est, & portent une grande chaleur, sans qu'il y pleuve jamais, ce qui cause leur été. Au fond de ces canaux, il y a de grosses pierres, dont les habitans se servent à bâtir, & il y a quantité de broussailles qui ressemblent au corail; ce qui rend extrêmement difficile le passage des bateaux par ces canaux.

L'Inscot témoigne que suivant les Malabares, ces petites îles ont été autrefois jointes à la terre ferme, & que par la succession des temps, elles ont été détachées par la violence de la mer. Il y a donc apparence que les Maldives sont un reste de la grande île *Taprobane*, & des 1378 îles qui l'environnoient, qui ont été emportées par les courans, sans qu'il en soit resté autre chose que ces rochers, qui devoient être autrefois les bases des montagnes; de sorte que la mer n'est plus capable que de diviser les terres qui sont enfermées en dedans de leur circuit. Il est du moins certain que ces îles ont la même situation à l'égard de l'équinoxial, & à l'égard du promontoire, & de l'Inde & du Gange, que Ptolémée assigne à divers endroits de l'île *Taprobane*.

Les anciens ont donné plus d'un nom à cette île, mais celui de *Taprobane* est le plus célèbre.

TAPSIE; substantif féminin. *Thapsia*. Plante qui croît aux lieux montagneux,

gneux ; & que l'on appelle *turbith bâtard :* elle eſt haute de deux ou trois pieds ; ſa tige & ſes feuilles ſont férulacées ; ſes fleurs ſont diſpoſées en ombelles, comme celles de l'anet, de couleur jaune. Il leur ſuccède un fruit compoſé de deux graines longues, griſes, cannelées ſur le dos & aîlées. Sa racine eſt peu groſſe, longue, chevelue vers la tige, griſe ou blanchâtre, quelquefois noire en dehors, empreinte d'un ſuc laiteux, très-âcre, un peu corroſif & amer. On fait ſécher cette racine pour la conſerver, après en avoir ôté le cœur : elle a à peu près la même figure que celle du véritable turbith ; mais elle eſt plus légere, plus blanche & beaucoup plus âcre : elle purge la pituite, & agit avec tant de violence & d'irritation, qu'on n'oſe pas la mettre beaucoup en uſage, ſinon à l'extérieur dans les onguens pour la gratelle, & pour les autres maladies de la peau.

TAPUYES ; (les) peuple ſauvage de l'Amérique méridionale qui habite dans le Bréſil.

Les Tapuyes ſont robuſtes, courageux, & les Portugais n'ont pu juſqu'ici les ſubjuguer.

TAQUÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* Taquer.

TAQUER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. Terme d'Imprimerie. Paſſer le taquoir ſur une forme.

TAQUET ; ſubſtantif maſculin & terme de Marine. On donne ce nom à différentes ſortes de crochets où l'on amarre diverſes manœuvres. *Taquet à cornes. Taquet à dent. Taquet de fer.*

Taquet, ſe dit en termes de fauconnerie, d'un ais ſur le bout duquel on frappe pour faire revenir l'oiſeau lorſqu'il eſt au ſoleil en liberté.

TAQUIN, INE ; adjectif du ſtyle familier. *Avarus.* Vilain, avare. *Elle a un mari taquin. Cette dame eſt un peu taquine.*

Il ſignifie auſſi mutin, opiniâtre. *Il eſt d'un caractère taquin.*

Taquin, ſe dit encore ſubſtantivement. *C'eſt un taquin, une taquine.*

TAQUINEMENT ; adverbe. *Sordidè.* D'une manière taquine.

TAQUINERIE ; ſubſtantif féminin du ſtyle familier. Avarice ſordide. *Il eſt d'une taquinerie inconcevable.*

TAQUOIR ; ſubſtantif maſculin & terme d'Imprimerie. Petite planche de bois de ſapin dont on ſe ſert pour faire entrer également dans le châſſis tous les caractères dont une forme eſt compoſée.

TAQUON ; ſubſtantif maſculin & terme d'Imprimerie. Ce que l'on met ſous le grand tympan, ou ſous les caractères, afin que l'impreſſion vienne bien.

TARA ; ſubſtantif maſculin. Arbriſſeau qui croît abondamment dans la vallée de Lima, où il s'élève à plus de deux toiſes. Sa tige eſt droite, couverte d'une écorce griſe, ridée & garnie d'épines rangées régulièrement. Ses branches ſont fort rameuſes & chargées de ſept ou huit paires de feuilles ovales & vertes. Les fleurs ſont en bouquet, à cinq pétales, diſpoſées en roſe ; les étamines en ſont blanches & à ſommets rouges. Aux fleurs ſuccèdent des ſiliques longues de trois à quatre pouces, remplies de ſemences arrondies & amères. Les teinturiers ſe ſervent des coſſes du tara pour teindre en noir : on en fait auſſi de fort bonne encre.

TARABAT ; ſubſtantif maſculin. On donne ce nom dans quelques Cou-

vens à une sorte d'instrument qui sert à réveiller les Religieux dans la nuit, pour les avertir de se rendre au Chœur.

TARABÉ; substantif masculin. Espèce de perroquet du Brésil, dont le plumage est vert: il est plus grand que celui qu'on appelle *paragua*. Sa tête est rouge de même que sa poitrine & le commencement de ses aîles: son bec & ses pieds sont d'un cendré obscur.

TARABITE; substantif féminin & terme de Relation. Machine aussi simple que singulière, dont les habitans du Pérou se servent pour passer les rivières, & pour se faire transporter d'un côté à l'autre, ainsi que les chevaux & les bestiaux. La tarabite est une simple corde faite de liane ou de courroies très-fortes de cuir, & qui est tendue d'un des bords d'une rivière à l'autre. Cette corde est attachée au cylindre d'un tourniquet au moyen duquel on lui donne le degré de tension que l'on veut. A cette corde ou tarabite sont attachés deux crocs mobiles qui peuvent parcourir toute sa longueur, & qui soutiennent un panier assez grand pour qu'un homme puisse s'y coucher en cas qu'il craigne les étourdissemens auxquels on peut être sujet en passant des rivières qui sont quelquefois entre des rochers coupés à pic d'une hauteur prodigieuse. Les Indiens donnent d'abord une secousse violente au panier qui par ce moyen coule le long de la tarabite; & les Indiens de l'autre bord, par le moyen des deux cordes, continuent d'attirer le panier de leur côté. Quand il s'agit de faire passer un cheval ou une mule, on tend deux cordes ou tarabites, l'une près de l'autre. On suspend l'animal par des sangles qui passent sous son ventre, & qui le tiennent en respect sans qu'il puisse faire aucun mouvement. Dans cet état on le suspend à un gros croc de bois qui coule entre les deux tarabites par le moyen d'une corde qui l'y attache. La première secousse suffit pour faire arriver l'animal à l'autre rive. Il y a des tarabites qui ont trente à quarante toises de longueur, & qui sont placées à vingt-cinq ou trente toises au-dessus de la rivière.

TARABUSTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* TARABUSTER.

TARABUSTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier qui signifie importuner par des interruptions, par du bruit, par des discours à contretemps. *Il ne faut pas le tarabuster.*

TARAGALE; ville d'Afrique au Royaume de Tafilet, dans la province de Dras, à 110 lieues, sud-ouest, de Tafilet.

TARAIJO; substantif masculin. Espèce de laurier cérise du Japon, dont les fleurs sont à quatre pétales odorantes, jaunâtres & ramassées en grand nombre sous les aisselles des feuilles; son fruit qui ressemble à une poire, est rouge & contient quatre semences: on le cultive dans les jardins.

TARAGUICO AYCURABA; substantif masculin. Nom d'une espèce de lézard du Bresil, dont la queue est couverte de petites écailles triangulaires, marquetées de quatre taches brunes régulières; son dos est joliment ondé de rayûres brunes.

TARAGUIRA; substantif masculin. Nom d'un lézard d'Amérique, qui est de la longueur d'un pied; son corps est tout couvert de petites écailles triangulaires, grises brunes:

Il est très-commun aux environs des maisons du sud de l'Amérique. Il court avec une grande rapidité, mais toujours en tortillant son corps; & d'abord qu'il apperçoit quelque chose, il a une manière singulière de branler sa tête avec une extrême vîtesse.

TARANDE; *voyez* Renne.

TARANTAISE; province de Savoie, avec titre de comté. Elle est bornée au nord par le duché de Savoye & le Faussigny, à l'orient par le duché d'Aost, au midi & au couchant par le comté de Maurienne. Elle est peu fertile & montagneuse. Monstier en est la capitale.

TARARE; espèce d'interjection familière dont on se sert pour marquer qu'on se moque de ce qu'on entend dire, ou qu'on ne le croit pas.

TARARE; petite ville ou bourg de France dans le Lyonnois, entre Roanne & Lyon, à six lieues de chacune de ces deux villes. On y fabrique des toiles & des mousselines.

TARASCON; ville de France en Provence sur le Rhone, vis-à-vis de la ville de Beaucaire avec laquelle elle communique par le moyen d'un pont de bateaux, à quatre lieues, nord, d'Arles.

Tarascon, est aussi le nom d'une ville du comté de Foix, située sur l'Arriége, à quatre lieues au-dessus de Foix.

TARAUDÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Tarauder.

TARAUDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Percer une pièce de bois ou de métal en écrou, de manière qu'elle puisse recevoir une vis.

TARAXIPPE; substantif masculin. *Taraxippus*. On appeloit ainsi chez les Grecs un Dieu ou génie malfaisant que l'on supposoit remplir d'épouvante les chevaux attelés au char de ceux qui disputoient le prix de la course dans l'Hippodrome.

TARAZONA; ville épiscopale d'Espagne au royaume d'Arragon, sur les frontières de la vieille Castille, à 50 lieues, nord-est, de Madrid.

TARBES; ville épiscopale de France capitale du comté de Bigorre, sur l'Adour, à neuf lieues, sud-ouest, d'Auch. C'est le siége d'une sénéchaussée & d'une maîtrise des eaux & forêts. Le chapitre de la cathédrale est composé de 8 archidiacres qui sont dignitaires, & de 14 chanoines. Les dignités & les 7 canonicats du côté droit sont à la nomination de l'évêque; les 7 canonicats du côté gauche à celle du chanoine en semaine.

TARCIBOYA; substantif masculin. Serpent du Bresil qui se trouve tantôt dans l'eau, & tantôt sur la terre. Ray dit qu'il n'est pas si dangereux que les Européens le prétendent. Ce serpent est noir & de moyenne grandeur; quand on l'irrite il mord, mais sa blessure est facile à guérir.

TARD; adverbe de temps dont on se sert indifféremment, pour dire, après le temps nécessaire, déterminé, convenable, après le temps ordinaire & accoutumé. *Il faut bien que cette affaire se termine tôt ou tard. Vous prenez ce parti un peu tard. Il est dans l'usage de se lever tard. On lui a donné ce remède trop tard.*

On dit proverbialement, *Il vaut mieux tard que jamais.*

On dit en termes de pratique, *venir à tard*, pour dire, faire quelque acte, quelque opposition en justice après le temps expiré.

Tard, se dit aussi par rapport seulement à la durée du jour; & alors il signifie, vers la fin de la journée.

Si nous ne partons qu'à midi nous n'arriverons que tard à la ville.

TARD, s'emploie aussi substantivement dans les différentes significations de l'adverbe. *Vous vous avisez sur le tard. Il étoit tard quand il est arrivé. Il commence à se faire tard.*

TARDER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Differre.* Différer à faire quelque chose. *Il ne faut pas qu'il tarde à remplir cet engagement. Pour peu que vous tardiez vous perdrez le moment favorable.*

TARDER, signifie aussi, s'arrêter, ou aller lentement, ensorte qu'on vienne tard. *Le courrier tarde bien à revenir.*

TARDER, s'emploie aussi impersonnellement; & alors il ne se dit que pour marquer que l'on a impatience de quelque chose, & que le temps paroît long dans l'attente de ce qu'on désire. *Il me tardoit bien de le voir. Il lui tarde fort que cette affaire ne soit terminée.*

TARDIF, IVE; adjectif. *Tardus.* Qui tarde, qui vient tard. *Vos soins sont tardifs & superflus. Une charité tardive tient autant de l'avarice que de la vertu.*

TARDIF, signifie aussi lent. *Le mouvement de Saturne est plus tardif que celui des autres planètes. Tracer à pas tardifs un pénible sillon.*

TARDIF, signifie encore, qui n'est en sa bonté, en sa perfection que bien tard. *La plupart des paysans ont l'esprit grossier & tardif. Les chevaux de Naples sont tardifs.*

On appelle *fruits tardifs*, les fruits qui ne mûrissent qu'après les autres de même espèce. *Cerises tardives. Pêches tardives. Poires tardives.* On dit aussi, *des agneaux tardifs, des poulets tardifs, des perdreaux tardifs,* pour dire, des agneaux, des poulets, des perdreaux qui viennent après les autres.

TARE; substantif féminin. *Decessio.* Déchet, diminution, soit pour la quantité, soit pour la qualité. *Il y a des marchandises sur lesquelles on ne peut demander compte d'aucune tare. Le vendeur fait ordinairement une remise à l'acheteur pour la tare. Il n'y a dans ces sacs d'argent aucune tare ni pour le compte ni pour les espèces.*

TARE, signifie aussi figurément, vice, défaut, défectuosité. *Ces chevaux n'ont aucune tare ni défaut. Quelle tare trouvez-vous à ce diamant.*

Les marchands appellent encore *tare*, les barrils, pots, caisses, emballages, *&c.* qui contiennent les marchandises; & *net*, les marchandises mêmes déduction faite de la tare.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

TARÉ, ÉE; adjectif. Vicieux, gâté, corrompu. *Des marchandises tarées.*

Il se dit aussi des personnes. On dit *un homme taré*; pour dire, un homme qui a mauvaise réputation par une ou plusieurs mauvaises actions connues.

TARÉ, en termes de blason, se dit de la position du heaume ou timbre de l'écu. *Taré de front. Taré de profil.*

TAREIRA; substantif masculin. Poisson du Bresil dont Marc-grave distingue deux espèces; savoir, l'une de mer appelé *tareira d'alto, seu marina*, & l'autre de rivière nommé *tareira de rio, seu fluviatilis.*

Le premier tareira est de figure ronde, long de huit pouces & épais de cinq; sa grosseur va en diminuant vers la queue; sa tête, qui ressemble à celle d'une couleuvre, est garnie au-dessus des yeux de deux tubercules; ses yeux ont l'iris de couleur jaune, sa bouche est pointue &

grande, jaune en dedans & munie de dents pointues; toutes ses nageoires sont aussi minces que des feuilles de pavot, & bordées d'aiguillons mous; ses écailles sont si bien arrangées, que sa peau paroît unie au toucher: il a le ventre blanc: les côtés & le dos sont striés en long de lignes jaunes & vertes; la nageoire du dos est marquée de lignes brunes, les autres sont jaunes, & sa queue est striée de brun.

Le second tareira, qui est un poisson de rivière, est long d'un pied: il a le corps oblong, le dos droit, le ventre élevé, la machoire inférieure plus longue que la supérieure; toutes deux sont armées de dents fort aiguës; la tête ressemble assez à celle du brochet; ses yeux sont grands & élevés; la nageoire du dos est grande & droite; ses écailles sont assez grandes & brunes sur le dos, celles des côtés sont brunes & argentées; sa tête est couverte d'une peau brune: tout son ventre est blanc, & ses nageoires sont brunes & ondées de noir en travers, ainsi que sa queue; la chair de ce poisson est bonne à manger.

TARENTE; ville archiépiscopale d'Italie au Royaume de Naples, dans la Terre d'Otrante, sur un golfe de même nom, à seize lieues, sud-est, de Barri, & vingt-trois lieues, nord-ouest, d'Otrante.

Cette ville est fort ancienne: Antiochus veut qu'elle ait été fondée par quelques Barbares de Crète, qui, venus de Sicile, abordèrent dans cet endroit avec leur flotte, & descendirent à terre. Solin en attribue la fondation aux Héraclides. Servius croit qu'elle est due à Tara fils de Neptune. Enfin d'autres prétendent plus vraisemblablement, que Tarente étoit une colonie de Lacédémoniens, qui furent conduits sur les côtes de la Tapygie Messapienne par Phalante, environ 696 ans avant l'ère chrétienne, & 55 ans depuis la fondation de Rome. Horace adopte cette origine; il appelle Tarente, *Œbalia Tellus* du nom d'Œbalus, Compagnon de Phalante, venu de Lacédémone dans la Lucanie où il établit une colonie, & bâtit la ville de Tarente.

Cette ville avantageusement située, devint en peu de temps très-puissante. Elle avoit une flotte considérable & une armée composée de trente mille hommes de pied, & de trois mille chevaux montés par d'excellens Cavaliers; mais dans la suite, ses prospérités la perdirent. Elle abandonna la vertu pour le luxe, & son goût pour les plaisirs fut porté si loin que le nombre des jours de l'année ne suffisoit pas aux Tarentins pour leurs fêtes publiques. Ils abattoient tout le poil de leur corps, pour avoir la peau plus douce, les femmes ne se paroient que de robes transparentes, pour qu'aucun de leurs charmes ne fût voilé: les hommes les imitèrent, & portoient aussi des habits de soie; ils se vantoient de connoître seuls le prix du moment présent, tandis, disoient-ils, que partout ailleurs on remettoit sans cesse au lendemain à jouir des douceurs de la vie, & l'on perdoit son temps dans les préparatifs d'une jouissance future; enfin ils portèrent si loin l'amour de la volupté, que l'antiquité mit en proverbe les délices de Tarente. Tite-Live a détaillé les jeux qu'on faisoit dans cette ville en l'honneur de Plutus: il ajoute qu'on les célébra magnifiquement dans la première guerre

entre les Carthaginois & les Romains.

Des mœurs si différentes des premières qu'eurent les Tarentins dans leur institution, d'après l'exemple de Pythagore & d'Archytas, amollirent leur courage, énervèrent leur ame, & peu-à-peu la République déchue de son état florissant se vit réduite aux dernières extrémités; au lieu qu'elle avoit coutume de donner des capitaines à d'autres peuples, elle fut contrainte d'en chercher chez les étrangers, sans vouloir leur obéir, ni suivre leurs conseils; aussi les Tarentins devinrent-ils la victime de leur mollesse & de leur indocilité. Rome qu'ils avoient offensée envoya contr'eux Fabius qui s'empara de leur ville, & en enleva des richesses immenses, entr'autres quatre-vingt mille livres pesant d'or en monnoie.

TARENTINS; (les) peuple habitant de Tarente. *Les Tarentins furent subjugués par les Romains.*

TARENTISME; substantif masculin. Maladie occasionnée par la piqûre de la tarentule.

TARENTULE; substantif féminin. Sorte de grosse araignée qui se trouve aux environs de Tarente, d'où elle a tiré son nom. On l'appelle autrement *araignée enragée.* Voyez ce mot.

TARENTULE, est aussi le nom d'une espèce de petit lézard que l'on voit en Toscane, & qui fait la chasse aux araignées.

TARERONDE; *voyez* PASTENAQUE.

TARGA; petite ville d'Afrique, dans le Royaume de Fez, sur la Méditerranée, à sept lieues, est, de Tétuan.

TARGE; substantif féminin. Sorte de bouclier dont on se servoit autrefois.

TARGETTE; substantif féminin. Petite plaque de fer ou de bronze qui est ordinairement de forme ovale, avec un petit verrou, & qu'on met aux portes & aux fenêtres pour les fermer. *Une targette de fer. Des targettes dorées.*

TARGOWISKO; ville considérable de Turquie, Capitale de la Valachie, sur la rivière de Launiza, à soixante-quinze lieues, nord, de Belgrade, & à cent dix-sept, nord-ouest, de Constantinople.

TARGUER; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier, qui signifie, se prévaloir, tirer avantage avec ostentation. *Les Prudes qui se targuent de je ne sai quelle vertu farouche, sont souvent celles qui en ont le moins. Il se targuoit de l'autorité que le Prince lui avoit confiée.*

TARGUM; substantif masculin. Nom des Commentaires Chaldaïques du texte hébreu de l'Ancien Testament. *Le Targum d'Onkelos est le plus estimé de tous.*

TARI; substantif masculin. Sorte de liqueur qu'on tire des palmiers & des cocotiers: elle tient lieu de vin dans la plus grande partie des Indes Orientales: elle fortifie, elle enivre même, mais elle n'est bonne qu'étant récente: car dans l'espace de vingt-quatre heures elle devient aigre.

TARI, IE; participe passif. *Voyez* TARIR.

TARIERE; substantif féminin. Outil de fer dont les Charpentiers, les Charrons, les Menuisiers se servent pour faire des trous ronds dans une

pièce de bois. *Une grosse tarière. Une petite tarière.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

TARIF; substantif masculin. Rôle qui marque le prix de certaines denrées, où les droits d'entrée, de sortie, de passage, *&c.* que chaque sorte de marchandise doit payer. *La raison & l'équité voudroient que les tarifs des différens droits imposés sur les marchandises fussent connus & affichés partout. La Manufacture des glaces établie à Paris, a un tarif qui contient toutes les largeurs & hauteurs des glaces qu'elle fait fabriquer, & le prix qu'elle les vend.*

On appelle *tarif des monnoies*, le rôle, la table qui marque le prix courant des monnoies.

TARIFÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Tarifer.

TARIFER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Réduire à un tarif. *Tarifer les droits de passage.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

TARIFEE; ville d'Espagne dans l'Andalousie, sur le détroit de Gibraltar, à cinq lieues, sud-ouest, de Gibraltar.

TARIN; substantif masculin. Monnoie de compte dont les Banquiers & Négocians de Naples, de Sicile & de Malthe, se servent pour tenir leurs livres. Le tarin à Naples vaut environ dix-huit sous de France, & à Malthe il vaut vingt grains, ce qui revient presqu'au même.

TARIN; substantif masculin. Sorte de petit oiseau fort commun en France, & qu'on apprivoise aisément. Il ressemble à la linotte par la forme de la tête & de tout le corps: il a la tête & le dos verts, & le croupion d'un vert jaunâtre: le derrière de la tête & le cou ont une couleur cendrée: il y a cependant des individus dont le sommet de la tête, la face supérieure du cou, & les plumes des épaules sont en partie d'un jaune verdâtre & en partie bruns: toute la face inférieure de cet oiseau a une couleur verte, à l'exception des plumes qui entourent l'anus, lesquelles sont blanchâtres. Les mâles ont le dessus de la poitrine & le ventre d'un beau jaune. La queue a deux pouces de longueur; elle est entièrement noire, à l'exception de l'extrémité des barbes des plumes qui a une couleur verdâtre. Les grandes plumes des aîles ont la même couleur que la queue & les petites sont vertes; certains individus ont l'extrémité des grandes plumes, & celles du second rang blanches, & la queue un peu fourchue. Cet oiseau chante très-agréablement.

TARIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Exsiccare.* Mettre à sec. *Les chaleurs ont tari la plupart des fontaines.*

Tarir, est aussi verbe neutre & signifie, être mis à sec, cesser de couler. *Cette source tarit ordinairement vers la fin de l'été. Cette fontaine ne tarit jamais. Rien ne peut faire tarir ses pleurs.*

Tarir, se dit figurément tant à l'actif qu'au neutre, en parlant des choses morales, pour signifier, faire cesser, ou cesser, arrêter ou s'arrêter. *Tarir la source des désordres. La source de nos maux ne tarira jamais.* Et en parlant de la miséri-

corde de Dieu, on dit, que *c'est une source inépuisable qu'on ne sauroit jamais tarir, qui ne tarit point.*

On dit figurément au neutre, d'un homme qui fournit beaucoup à la conversation sur certains sujets, qu'il *ne tarit point sur ces sujets-là.*

La première syllabe est brève & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TARISSABLE; adjectif des deux genres. Qui se peut tarir, qui peut être tari. Il n'est guère usité qu'avec la négative. *Ce lac n'est pas taressable. Les sources de sa tristesse ne sont pas tarissables.*

TARISSEMENT; substantif masculin. *Exsiccatio.* Desséchement, état de ce qui est tari. *C'est à la sécheresse excessive qu'il fait, qu'on doit attribuer le tarissement de cette fontaine.*

TARKU; ville d'Asie, Capitale du Daghestan, sur la Mer Caspienne, à quinze lieues, nord, de Derbent.

TARN; rivière de France qui a sa source dans le Gévaudan, au mont de l'Osère, près de Florac, traverse le Rouergue, rentre dans le Languedoc, mouille Alby, Montauban, & se jette dans la Garonne, au-dessous de Moissac. Elle commence à être navigable à Gaillac, & facilite le trafic des vins de ce pays avec les Anglois.

TARNOWITZ; petite ville d'Allemagne en Silésie, près des frontières de la Pologne, à deux lieues de Strelitz.

TARO, ou BORGO DI VAL DI TARO; Petite ville d'Italie dans le duché de Parme, sur la rivière de Taro, & dans un petit pays de même nom dont elle est le chef lieu, à dix lieues, sud-ouest, de Parme.

Le Taro a sa source dans la partie méridionale du duché de Milan, traverse le Parmesan, & va ensuite se jeter dans le Pô, à quatre lieues au-dessous de Crémone.

TAROT; substantif masculin. *Voyez* BASSON.

TAROTÉ, ÉE; adjectif. Il n'est usité qu'en cette phrase, *des cartes tarotées*, qui signifie des cartes marquées & imprimées sur le dos de grisailles & en compartiment.

TAROTIER; *voyez* CARTIER.

TAROTS; substantif masculin pluriel. Sorte de cartes à jouer, qui sont marquées d'autres figures que les nôtres, & dont le dos est imprimé de grisaille en compartiment. *On joue beaucoup aux tarots en Allemagne & en Suisse.*

TAROUPE; substantif féminin. Nom qu'on donne au poil qui croît entre les sourcils, *On arrache la taroupe avec de petites pincettes.*

TARPEÏEN, ENNE; adjectif & terme d'antiquité. On appeloit chez les Romains *roc tarpéien*, ou *roche tarpéienne*, un rocher sur lequel étoit bâti le Capitole. Le nom lui vint d'une vestale appelée *Tarpéia*, qui livra aux Sabins le Capitole dont son père étoit gouverneur, à condition que les ennemis lui donneroient tout ce qu'ils portoient à leur bras gauche, entendant parler de leurs bracelets; mais les Sabins au lieu de lui présenter ces joyaux, lui jetèrent leurs boucliers qu'ils portoient aussi au bras gauche, & l'écrasèrent sous le poids de ces armes. D'autres attribuent la trahison du Capitole à son père Spurius Tarpéïus; ils ajoutent qu'il fut précipité du rocher par ordre de Romulus, & que depuis ce temps-là on fit subir le même supplice à tous ceux qui s'étoient

s'étoient rendus coupables du crime de trahison.

TARQUIN l'*ancien*, Roi des Romains, monta sur le trône après le Roi *Ancus-Martius*, l'an de Rome 139, le 615 avant JÉSUS-CHRIST. Il étoit originaire de Grèce, mais né en Etrurie dans la ville de Tarquinium d'où il prit son nom. Une grande ambition, soutenue d'immenses richesses, l'avoit conduit à Rome. Il se distingua tellement sous le règne d'Ancus Martius, qu'on le jugea digne de devenir son successeur. Bientôt après il remporta une grande victoire sur les Latins & les Sabins. Un stratagème la lui procura. Les Sabins avoient derrière eux un pont de bois, par lequel ils tiroient leurs substances, & qui favorisoit leur retraite. Tarquin fit mettre le feu pendant la bataille à une grande quantité de bois qu'il fit jeter dans la rivière, & qui portée contre le pont, le mit bientôt en flamme. Les Sabins effrayés voulurent prévenir sa ruine; mais le plus grand nombre se noya. Plusieurs autres avantages lui procurèrent trois triomphes. Il profita du loisir de la paix pour faire reconstruire magnifiquement les murs de Rome. Il environna la place publique de galeries, & l'orna de temples & de salles destinées aux tribunaux de justice & aux écoles publiques. Rome dans ses temps les plus fastueux, ne trouva presque qu'à admirer dans ces ouvrages. Pline qui vivoit huit cens ans après Tarquin, ne parle qu'avec étonnement de la beauté des acqueducs souterrains qu'il fit construire pour purger Rome de ses immondices; & procurer un écoulement aux eaux des montagnes que cette ville renfermoit dans ses murs. Il introduisit aussi la coutume des faisceaux de verges qu'on lioit autour des haches des Magistrats, les robes des Rois & des Augures, les chaires d'ivoire des Sénateurs, avec les anneaux & les ornemens des Chevaliers & des enfans des familles nobles. Il fut assassiné par les deux fils d'Ancus-Martius, l'an de Rome 177, le 577 avant JÉSUS-CHRIST, à quatre-vingts ans, après en avoir regné trente-huit.

TARQUIN *le superbe*, parent du précédent, épousa *Tullia*, fille du Roi *Servius-Tullius*. La soif de regner lui fit ôter la vie à son beau-père, l'an de Rome 223, le 531 avant JÉSUS-CHRIST. Il s'empara du trône par violence, & sans aucune forme d'élection. Il se défit sous divers prétextes de la plus grande partie des Sénateurs & des riches citoyens: son orgueil & sa cruauté lui firent donner le nom de *superbe*. Tarquin s'appuya de l'alliance des Latins par le mariage de sa fille avec Manilius, le plus considérable d'entre eux. On renouvela les traités faits avec ces peuples. Tarquin signala son règne par la construction d'un temple de Jupiter, qui étoit commun à tous les Latins. Ce temple fut élevé sur le mont Tarpeïen. Ce fut en y travaillant que les ouvriers trouvèrent la tête d'un certain *Tolus*, encore teinte d'un sang vermeil; ce qui fit donner le nom de *Capitole* (*caput Toli*) à tout l'édifice. Les dépenses de Tarquin ayant épuisé le trésor public & la patience du peuple, il se flatta que la guerre feroit cesser les murmures. Il la déclara aux Rutules. Il étoit occupé au siége d'Ardée, capitale du pays, lorsque la violence que fit Sextus à Lucrèce souleva les Romains: ils fermèrent les portes de leur ville,

renversèrent le trône, & Tarquin n'y put jamais remonter. Il se retira chez les Etruriens, dont les armes lui furent inutiles. Après une guerre de treize ans, la paix fut conclue, & le tyran se vit abandonné de tous ceux qui l'avoient secouru. Il seroit mort errant & vagabond, si Aristodème, Prince de Comes dans la Campanie, ne l'eût enfin reçu chez lui. Il mourut bientôt après, âgé de quatre-vingt-dix ans, l'an de Rome 145, le 609 avant J. C.

TARRAGONE; ville archiépiscopale d'Espagne, dans la Catalogne, sur la Méditerranée, à dix-huit lieues, ouest, de Barcelonne. Elle fut autrefois plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui.

TARREGA; ville d'Espagne dans la Catalogne, à six lieues de Lérida.

TARSE; substantif masculin & terme d'Anatomie. Nom que l'on donne à la partie du pied qui est avant les doigts.

Quelques Anatomistes appellent aussi *tarse*, les cartilages qui terminent les paupières & d'où naissent les cils.

TARSE; nom d'une ancienne & fameuse ville d'Asie dans la Cilicie, sur le fleuve Cydnus. C'est là où Antoine devint amoureux de Cléopâtre, lorsqu'elle y parut sur un vaisseau brillant d'or, superbement parée, & telle que le peuple la prit pour Vénus qui venoit rendre visite à Bacchus pour le bien de l'Asie.

Cette ville autrefois la plus belle & la plus florissante de la Cilicie, n'est presque plus aujourd'hui qu'un tas de ruines dans la Caramanie.

TARTAGLIA, ou TARTALEA, (Nicolas) Mathématicien, de Bresse, florissoit au commencement du seizième siècle. Il passoit avec raison pour un des plus grands Géomètres de son temps. Nous avons de lui un *Commentaire* sur *Euclide*, & d'autres ouvrages imprimés en 5 volumes. Il s'est fait un nom par l'invention de la méthode de résoudre les équations cubiques, que l'on attribue ordinairement à *Cardan*. C'est aussi le premier Auteur qui a écrit expressément sur la théorie du mouvement des bombes & des boulets : sujet qu'il examine dans sa *Nova scientia*, imprimée à Venise en 1537.

TARTAGNI, (Alexandre) jurisconsulte, surnommé d'*Imola*, parce qu'il étoit natif de cette ville, enseigna le droit à Bologne & à Ferrare, avec tant de réputation, qu'on le nomma le *monarque du droit*, & le *père des jurisconsultes*. On a de lui des *commentaires* sur les *clémentines*, & sur le *sexte*, & d'autres ouvrages dont il y a eu plusieurs éditions autrefois. Ce jurisconsulte mourut à Bologne en 1487, à 53 ans.

TARTANE; substantif féminin. Sorte de petit bâtiment, dont on se sert sur la mer Méditerranée, & qui porte une voile triangulaire.

TARTARE; substantif masculin. Nom que les Poëtes donnent au lieu ou les coupables sont tourmentés dans les enfers. *Voyez* ENFERS.

TARTARE; adjectif & substantif des deux genres. Qui est de la Tartarie, qui appartient à la Tartarie.

Les Tartares habitent presque tout le nord de l'Asie, & s'étendent encore en Europe. Ils se divisent en plusieurs nations païennes ou mahométanes dont les principales sont; 1°. *les Tartares Barabinskoi*; 2°. *les Tartares Baskirs, & ceux d'Uffa*; 3°. *les Tartares de Budziack*; 4°. *les Tartares Calmoucks*; 5°. *les Tartares de la Cosatschia orda*; 6°. *les*

Tartares de la Crimée ; 7°. *les Tartares Circaſſes ;* 8°. *les Tartares du Dagheſtan ;* 9°. *les Tartares Koubans ;* 10°. *les Tartares Moungales;* 11°. *les Tartares Nogais ;* 12°. *les Tartares Télangouts ;* 13°. *les Tartares Tonguſes ;* 14°. *les Tartares Usbecks.*

Les *Tartares Barabinskoi* ſont des peuples païens de la grande Tartarie. Ils habitent le déſert de Baraba, qui s'étend entre Tara & Tomskoi ; ils demeurent dans des huttes creuſées en terre, avec un toit couvert en paille, ſoutenu par des pieux de trois pieds. Cette nation eſt tributaire du Czar.

Les *Tartares Baskirs*, ou de *Baskain*, occupent la partie orientale du royaume de Caſan, & les *Tartares d'Uffa* occupent la partie méridionale. Leur pays eſt fertile en grains, en miel & en fruits. Ils ſont ſous la domination des Ruſſes.

Les *Tartares de Budziack* habitent vers le rivage occidental de la mer Noire, entre l'embouchure du Danube & la rivière de Bog. Quoique ces Tartares ſoient une branche de ceux de la Crimée, & qu'ils en aient la religion & les coutumes, cependant ils vivent indépendans de la Porte & du Chan de la Crimée. Ils n'obéiſſent qu'à des Murſes, chefs des différens Ordres qui compoſent leur corps. Ils font même quelquefois des incurſions ſur les terres des Turcs, & ſe retirent chez eux après le pillage. On dit que leur nation peut faire environ trente mille hommes.

Les *Tartares Calmoucks* occupent une grande partie du pays qui eſt entre le Mongul & le Volga. Ils ſont diviſés en pluſieurs hordes particulieres, qui ont chacune leur Chan à part. Les Calmoucks n'ont point d'habitation fixe, mais ſeulement des tentes de feutre, avec leſquelles ils campent & décampent en un inſtant. Ils ſe mettent en marche au printemps le long des pâturages ſur le bord du Volga, & menent avec eux quantité de chameaux, de bœufs, de vaches, de chevaux, de moutons & de volaille. Ils viennent de cette manière en forme de caravanes à Aſtracan avec toutes leurs familles pour y commercer. Ils échangent leurs beſtiaux pour du blé, du cuivre, du fer, des chaudrons, des couteaux, des ciſeaux, du drap, de la toile, &c.

Les Calmoucks ſont robuſtes & guerriers. Il y en a toujours un corps dans les troupes des Empereurs de Ruſſie, ſuivant le traité d'alliance fait avec eux.

Les *Tartares de la Caſatſchia Orda*, ſont une branche de *Tartares* Mahométans, qui habitent dans la partie orientale du pays de Turkeſtan, entre la rivière de Jemba & celle de Sirth. Ils vivent ſous la domination d'un Kan, & ils ſont toujours à cheval, en courſe ou à la chaſſe, laiſſant le ſoin de leurs troupeaux & de leurs habitations à leurs femmes & à quelques eſclaves. Ils campent pour la plupart ſous des tentes ou hutes vers les frontières des Calmoucks & la rivière de Jemba, pour être à portée de butiner.

Les *Tartares de la Crimée* ſont préſentement partagés en trois branches, dont la première eſt celle des Tartares de la Crimée, la ſeconde celle des Tartares de Budziach, & la troiſième celle des Tartares Koubans. Les Tartares de la Crimée ſont les plus puiſſans de ces trois

branches; on les appelle aussi les *Tartares de Perekop*, ou les *Tartares Saporovi*, à cause que par rapport aux Polonois qui leur donnent ce nom, ils habitent au-delà des cataractes du Borysthène.

Ces Tartares occupent à présent la presque île de la Crimée, avec la partie de la terre ferme au nord de cette presque île, qui est séparée par la rivière de Samar de l'Ukraine & par la rivière de Mius du reste de la Russie. Les Tartares de la Crimée sont ceux de tous les Tartares Mahométans qui ressemblent le plus aux Calmoucks, sans être néanmoins si laids; leur souverain est un Kan, allié de la Porte Ottomane.

Les *Tartares Circasses* habitent au nord-est, de la mer Caspienne, entre l'embouchure du Volga & la mer Caspienne. Ils ont des Princes particuliers de leur nation auxquels ils obéissent, & ceux-ci sont sous la protection de la Russie, qui possède Terki, capitale de tout le pays : les Circasses peuvent faire une vingtaine de mille hommes armés.

Les *Tartares* du Dagheftan s'étendent en longueur depuis la rivière de Bustro qui tombe dans la mer Caspienne, à 45 degrés, 20 minutes de latitude, jusqu'aux portes de la ville de Derbent, & en largeur depuis le rivage de la mer Caspienne, jusqu'à six lieues de la ville d'Erivan. Le pays est partout montueux, mais il ne laisse pas d'être d'une grande fertilité dans les endroits où il est cultivé.

Ces *Tartares* sont les plus laids de tous les *Tartares* Mahométans.

Ils obéissent à divers petits Princes de leur nation, qui prennent le nom de *Sultans*, & qui sont tous aussi voleurs que leurs sujets; ils nomment leur grand Chan *Schemkal*, dont la dignité est élective. Ce Schemkal réside à Boinac. Tout barbare que sont les Tartares du Daghestan, ils ont un excellent usage pour le bien de leur pays; savoir, que personne ne se peut marier chez eux avant d'avoir planté dans un certain endroit marqué cent arbres fruitiers; c'est pourquoi on trouve partout dans les montagnes du Daghestan de grandes forêts d'arbres fruitiers de toute espèce.

Les *Tartares Koubans* habitent au sud de la ville d'Azof, vers le bord de la rivière de Kouban, qui a sa source dans la partie du mont Caucase, que les Russes appellent *Turki-Gora*, & vient se jeter dans le Palus Méotide, à 46 degrés, 15 minutes de latitude au nord-est de la ville de Daman.

Ces Tartares sont encore une branche de ceux de la Crimée, & étoient autrefois soumis au Chan de cette presqu'île; mais présentement ils ont leur Chan particulier qui est d'une même famille avec les Chans de la Crimée. Il ne reconnoît point les ordres de la Porte, & se maintient dans une entière indépendance par rapport à toutes les puissances voisines. La plus grande partie de ces Tartares ne subsistent que de ce qu'ils peuvent piller sur leurs voisins, & fournissent aux Turcs quantité d'esclaves Circasses, Georgiennes & Abasses, qui sont fort recherchées.

Les *Tartares Moungales* ou *Monguls* occupent la partie la plus considérable de la grande Tartarie, que nous connoissons maintenant sous le nom du pays des *Moungales*. Ce pays, dans l'état où il est à présent, est borné à l'est par la mer orientale,

au sud par la Chine, à l'ouest par le pays des Calmoucks, & au nord par la Sibérie. Il est situé entre les 40 & 50 degrés de *latitude*, & les 110 & les 150 degrés de *longitude;* ensorte que le pays des Moungales n'a pas moins de quatre cens lieues d'Allemagne de longueur & environ 150 de largeur.

Les Tartares qui habitent ce pays sont les descendans de ceux qui ont conquis l'empire de la Chine.

Les *Tartares Nogais* occupent la partie méridionale des Landes d'Astracan, & habitent vers les bords de la mer Caspienne, entre le Jaïck & le Volga : ils ont les Cosaques du Jaïck pour voisins du côté de l'orient, les Calmoucks dépendans de la Juka-chan du côté du septentrion; les Circasses du côté de l'occident, & la mer Caspienne les borne vers le midi.

Les *Tartares Nogais* vivent de la chasse, de la pêche, & de leur bétail. Quelques-uns même s'attachent à l'agriculture. Ils sont maintenant soumis à la Russie, mais sans être sujets à d'autres obligations que celle de prendre les armes toutes les fois que l'Empereur de Russie le demande.

Les *Tartares Telangouts* habitent aux environs du lac que les Russes appellent Oseroteleskoi, & où la grande rivière Obi a sa source. Ils vivent comme les autres Calmouks.

Les *Tartares Tungous* ou *Tunguses*, sont soumis à l'empire de Russie. Ces peuples occupent à présent une grande partie de la Sibérie orientale, & sont divisés par les Russes en quatre branches principales; savoir, 1°. Les Podkamena-toungonsi, qui habitent entre la rivière de Jéniséa & celle de Lena, au nord de la rivière d'Angara. 2°. Les Sabatski-toungonsi, qui habitent entre la Léna, & le fond du golfe de Kamtzchatka, vers les 60 degrés de latitude au nord de la rivière d'Aldan. 3°. Les Olenni-toungonsi, qui habitent vers les sources de la Lenna, & de la rivière d'Aldan, au nord de la rivière d'Amur. 4°. Les Conni-toungonsi, qui habitent entre le lac Baikal & la ville de Nerzinskoi, & le long de la rivière d'Amur.

Il n'est pas difficile d'appercevoir que ces peuples sont issus d'un même sang avec tous les autres *Tartares*, parce qu'ils ont a peu près les mêmes inclinations & la même physionomie; cependant ils ne sont pas tout a fait si basannés & si laids que les Calmoucks, ayant les yeux beaucoup plus ouverts, & le nez moins écrasé que ne les ont ces derniers. Ils sont pour la plûpart d'une taille haute & robuste, & sont généralement plus actifs que les autres peuples de la Sibérie.

Les *Tartares Usbecks* habitent la grande Buccarie. *Voyez* BUCCARIE.

TARTARE, est aussi un nom qu'on donne aux valets qui servent les troupes de la maison du Roi en campagne.

TARTAREUX, EUSE; adjectif. Qui a la qualité du tartre. *Les parties tartareuses du vin.*

TARTARIE; pays qu'habitent les Tartares. Il y a la grande & la petite Tartarie.

La *grande Tartarie* est une vaste région de l'Asie qui s'étend au nord, depuis les états des Turcs, la Perse, l'Indostan & la Chine jusqu'à la mer glaciale. Sa latitude septentrionale est depuis le vingt-quatrième degré jusqu'au-delà du soixante-quinzième : sa longitude depuis le soixante-deuxième jusqu'au deux

cent sixième, en y comprenant les découvertes du nord-est de la Sibérie, faites sous le règne de Pierre le Grand & de ses successeurs.

La *grande Tartarie* occupe ainsi la moitié de l'Asie. La terre y est inculte en beaucoup d'endroits : ce n'est que vers le midi qu'elle produit du ris, du bled, des fruits, des pâturages & la meilleure rhubarbe. Vers le septentrion il y a beaucoup de bois, où l'on trouve des ours blancs, & quantité de renards noirs, d'hermines, & de mattres-zibelines, dont les fourrures sont très-estimées, & font le principal commerce du pays.

La *petite Tartarie* est un pays d'Europe qui a la Russie au nord & à l'orient, la Volhinie à l'occident & la mer Noire au midi. *Voyez* Tartare.

TARTARO ; rivière d'Italie dans l'état de Venise. Elle a sa source dans le Véronèse & après s'être partagée en deux branches au-dessous d'Adria, elle va d'un côté grossir l'Adige & de l'autre, se jeter dans le Pô.

TARTAS ; ville de France en Gascogne, à cinq lieues, nord-est, de Dax. C'est le siége d'une sénéchaussée & d'une maîtrise des eaux & forêts.

TARTE ; substantif féminin. Pièce de pâtisserie faite avec de la crême ou avec des confitures, & qui n'est pas couverte par dessus. *Il aime les tartes à la crême. Manger de la tarte.*

TARTELETTE ; substantif féminin. Petite tarte. *Manger des tartelettes.*

TARTERON, (Jérôme) Jésuite de Paris, mort dans cette ville en 1720, à 75 ans, professa avec distinction au collége de *Louis-le-grand*. Il est auteur, I. d'une *traduction* des *satyres de Perse & de Juvénal*, dont la derniere édition est celle de 1752, *in*-12. Le père *Tarteron* a supprimé les obscénités répandues dans Horace & Juvénal. Il a ménagé en cela la jeunesse pour laquelle il croyoit travailler ; mais sa traduction n'est pas assez littérale pour elle ; le sens est rendu, mais non pas la valeur des mots.

TARTONRAIRE ; substantif féminin. Espèce de thymelée qui croît en arbrisseau aux environs de Marseille, dans les sables, près du bord de la mer : elle diffère des espèces de *laureole* par ses feuilles très-courtes, un peu arrondies, soyeuses & blanchâtres. Ses fleurs naissent des aisselles des feuilles : elles sont très-petites : on les met au nombre des purgatifs violens.

TARTRE ; substantif masculin. *Tartarus.* On appelle ainsi un acide concret, huileux & végétal qui se sépare par dépôt & par cristallisation des liqueurs qui ont subi la fermentation spiritueuse ; c'est une espèce de sel essentiel du vin.

Il y a lieu de croire que les vins de toutes les espèces peuvent laisser déposer une plus ou moins grande quantité de tartre ; mais le vin de raisin est un de ceux qui en fournissent le plus, & le tartre de cette espèce de vin est presque le seul qui soit connu & employé.

Tous les vins de raisin ne fournissent pas une égale quantité de tartre : il y en a qui en déposent très-abondamment ; d'autres n'en déposent que très-peu. Il faut aussi un temps plus ou moins long au vin pour laisser déposer son tartre. En général ce dépôt du tartre ne se fait qu'à la longue & par l'effet d'une fermentation insensible qui continue dans le vin encore fort long-temps, après que les signes de

la fermentation spiritueuse sensible sont cessés.

C'est autour des parois des tonneaux dans lesquels on conserve le vin, que le tartre se dépose; il y forme un enduit assez dur qui s'augmente avec le temps : & comme il entraîne avec lui une portion de lie fine, &de la partie colorante du vin, le tartre de vin blanc n'a qu'une couleur grise blanche : on le nomme *tartre blanc*; mais celui du vin rouge est coloré en rouge, & se nomme *tartre rouge*.

Le tartre tel qu'on le retire des tonneaux, est, comme on le voit, chargé de matières qui lui sont étrangères; on l'en dépouille, & on le purifie pour les usages de la Médecine & de la Chimie. On voit dans un Mémoire de M. Fizes, Professeur en Médecine à Montpellier, imprimé dans le Recueil de l'Académie pour l'année 1725, que cette purification consiste à faire bouillir d'abord le tartre dans de l'eau pure, à filtrer cette eau & à lui laisser déposer par refroidissement la partie saline qu'elle avoit dissoute. Par cette première opération, on sépare du tartre des impuretés grossières qui ne lui sont point, ou que très-peu adhérentes; mais les cristaux qu'on obtient après cette opération, sont encore roux & chargés d'une matière huileuse étrangère aussi au tartre : on l'en débarrasse en le faisant bouillir de nouveau dans de l'eau où l'on a délayé une certaine quantité de terre argilleuse, sur laquelle le tartre n'a que peu ou point d'action dans ce procédé. En filtrant & faisant cristalliser une seconde fois, on obtient des cristaux de tartre très-blancs, quoique petits & irrégulièrement configurés à cause de la promptitude de la cristallisation.

Cette cristallisation se fait en partie par évaporation, & en partie par refroidissement : la portion qui se cristallise par évaporation, forme une croute saline à la surface de la liqueur, on la nomme *crême de tartre* : celle qui se cristallise par refroidissement, forme de petits cristaux irréguliers qu'on appelle *cristaux de tartre* : mais le nom de crême de tartre a prévalu, ensorte qu'on le donne aussi présentement aux cristaux de tartre, & qu'il désigne en général du tartre purifié.

La crême de tartre a une saveur acide bien sensible; elle rougit les couleurs bleues; elle se sature en s'unissant à toutes les substances capables de réduire les autres acides en sels neutres, & peut être séparée de ces substances en reparoissant telle qu'elle étoit d'abord : ainsi il est bien certain que cette matière saline est un acide, mais il est concret & susceptible de cristallisation à cause d'une portion de terre & d'huile, avec lesquelles il est intimement combiné, & qui le rapprochent jusqu'à un certain point de la nature des sels neutres, surtout en ce qui concerne la cristallisabilité & la dissolubilité.

Le tartre, quoiqu'acide, est très-peu dissoluble, il l'est même beaucoup moins que la plupart de ceux des sels parfaitement neutres qui le sont le moins. Suivant l'expérience de M. Spielmann, une once d'eau distillée ne peut tenir en dissolution que trois grains de crême de tartre à la température du cinquantième degré du thermomètre de Fahrenheit, qui revient environ au dixème de celui de Réaumur. A la faveur de l'é-

bullition, l'eau en dissout une beaucoup plus grande qnantité, mais ce tartre se cristallise très-promptement aussi-tôt que l'eau cesse d'être bouillante : il paroît que c'est surtout à la partie huileuse du tartre qu'on doit attribuer son peu de dissolubilité dans l'eau.

On appelle *tartre émétique* ou *stibié*, une préparation d'antimoine faite avec son foie & son verre à parties égales avec le double de crême de tartre.

Cet émétique est le meilleur & le plus assuré de tous. On peut le donner sous telle forme que l'on veut ; & d'autant que l'on connoît sa dose & sa vertu, on peut les augmenter ou les diminuer plus aisément au gré du Médecin, selon les forces du malade & l'exigence des maladies ; car, selon les observations des plus habiles Chimistes, le tartre émétique qui contient un quart de grain de régule par grain est trop violent ; mais celui qui ne contient que trois seizièmes de grains par grain est fait en proportion qui est bonne & sûre ; car il fait vomir efficacement à la dose de deux ou deux grains & demi.

La façon la plus sûre de donner l'émétique d'antimoine, est de le prescrire dans un poisson ou deux d'eau à la dose de deux grains, lorsqu'on veut faire vomir efficacement. Sur quoi il faut savoir que le grand lavage ou véhicule l'étend trop, & émousse ses pointes, de même que donné à trop petite dose, comme à un grain, à un quart de grain, il fatigue violemment sans exciter de vomissement ; il faut un milieu.

C'est la vertu émétique du tartre stibié, qui le rend le spécifique assuré dans toutes les maladies qui proviennent de plénitude d'estomac ; c'est un grand préservatif dans les maladies inflammatoires, dans les engorgemens du cerveau, parcequ'en irritant l'estomac, il agit violemment sur le cerveau, & lui donne des secousses qui aident à dégorger ses vaisseaux du sang qui n'y peut circuler. L'émétique stibié donné à propos dans le cas de crudité, l'évacue puissamment, & empêche les mauvais effets que son passage dans les secondes voies pourroient y causer. Mais pour produire sûrement cet effet, il faut connoître cet état avant de l'ordonner, & préparer le malade selon les circonstances par la saignée & la boisson, quoiqu'il est bien des cas où il faut employer cet émétique sans aucun préliminaire, comme dans l'apoplexie, dans l'indigestion, dans la plénitude des premières voies sans aucune marque de chaleur, & souvent même dans la foiblesse, dans l'engourdissement des membres, la pesanteur de tête, l'accablement, la lassitude : qui connoîtra sûrement les indications & la façon de placer ce remede, pourra s'assurer de pratiquer avec succès dans toutes sortes de maladies, soit aiguës ou chroniques. Cest le plus court moyen d'abréger le traitement des maladies quelle qu'en soit la cause.

Le *tartre* stibié devient altérant, apéritif, & diaphorétique ou tonique, lorsqu'il est donné à grande dose & en lavage ; alors continué pendant long-temps, il rétablit au mieux le ressort de l'estomac affoibli par les crudités ou la trop grande quantité d'alimens : les convalescens se trouvent bien de son usage en guise d'eau minérale.

TARTUFE ; substantif masculin.

Faux dévot, hypocrite. *C'est un tartufe.*

TARTUFERIE ; substantif féminin. Action, maintien de tartufe.

TARUDANT ; ville d'Afrique, au Royaume de Maroc, dans la province de Sus dont elle est Capitale, à deux lieues, sud, du grand Atlas, & à 50 lieues, sud-ouest, de Maroc.

TAS ; substantif masculin. *Congeries.* Monceau, amas de quelque chose. *Un gros tas de pierres. Mettre des fagots en tas. Un tas de blé. Les insectes y sont par tas.*

On dit familièrement, qu'*une personne se met toute en un tas ;* pour dire, qu'elle s'accroupit, se ramasse & se met toute en un peloton.

On dit proverbialement, d'un homme qui se plaint de manquer d'une chose dont on sait, qu'il a une grande abondance, qu'*il crie famine sur un tas de blé.*

On dit proverbialement & populairement, en parlant de choses qui sont mises confusément ensemble, qu'*elles sont mises ablativo tout en un tas.*

TAS, se dit aussi d'une multitude de gens amassés ensemble ; & alors il ne se dit guère qu'en mauvaise part & par mépris. *Un tas de fripons. Un tas de créanciers.*

> Quoiqu'un tas de grimauds vante notre éloquence,
> Le plus sûr est pour nous de garder le silence. BOILEAU.

TAS, se dit encore d'une petite enclume portative qui sert aux Orfèvres & à divers autres ouvriers.

Ce monosyllabe est long.

Différences relatives entre *tas, monceau.*

Ils sont également un assemblage de plusieurs choses placées les unes sur les autres, avec cette différence que le *tas* peut être rangé avec symétrie, & que le *monceau* n'a d'autre arrangement que celui que le hasard lui donne.

Il paroît que le mot *tas* marque toujours un amas fait exprès, afin que les choses n'étant point écartées, occupent moins de place ; & que celui de *monceau* ne désigne quelquefois qu'une portion détachée par accident, d'une masse ou d'un amas.

On dit un *tas* de pierres, lorsqu'elles sont des matériaux préparés pour faire un bâtiment ; & l'on dit un *monceau* de pierres, lorsqu'elles sont les restes d'un édifice renversé.

TASSART ; substantif masculin. Espèce de grand brochet de mer des plus goulus : sa chair est blanche, &, quoique dure & difficile à cuire, d'un goût excellent & nourrissante. On pêche communément ce poisson entre deux îles, sur les côtes de l'Amérique, & dans les îles situées sous la Zônetorride, aux endroits où la marée est la plus forte, & ou la mer est plus agitée qu'ailleurs. Le père du Tertre dit que ceux qui mangent trop de ce poisson, ou qui le mangent à demi cuit, sont sujets à des coliques bilieuses, ou à des dégorgemens de bile.

TASCADRUGITES ; (les) on a ainsi appelé une branche de montanistes qui, pour marque de tristesse, mettoient les doigts sur le nez durant la prière, c'est ce que signifie le nom qu'ils prenoient ; ils mettoient encore leurs doigts dans leur bouche, pour recommander le silence : cette secte fut nombreuse : on en trouvoit quelques uns dans la Galatie.

Ils se nommoient aussi passalorinchites, patalorinchites, ascodrupites, *&c.*

TASSE, (Torquato) naquit à Surrento en 1544 le 11 Mars, de *Bernardo Tasso* & de *Portia de Rossi*. La maison dont il sortoit étoit une des plus illustres d'Italie, & avoit été longtemps une des plus puissantes. Sa grand-mère étoit une *Cornaro* : on sait assez qu'une noble Vénitienne a d'ordinaire la vanité de ne point épouser un homme d'une qualité médiocre. Mais toute cette grandeur passée ne servit peut-être qu'à le rendre plus malheureux. Son père, né dans le déclin de sa maison, s'étoit attaché au Prince de Salerne, qui fut dépouillé de sa principauté par Charles-Quint. De plus *Bernardo* étoit poëte lui-même ; avec ce talent & le malheur qu'il eut d'être domestique d'un petit Prince, il n'est pas étonnant qu'il ait été pauvre & malheureux.

Torquato fut d'abord élevé à Naples. Son génie poëtique, la seule richesse qu'il avoit reçu de son père, se manifesta dès son enfance : il faisoit des vers à l'âge de sept ans. Bernardo banni de Naples avec les partisans du Prince de Salerne, & qui connoissoit par une dure expérience le danger de la poësie, & d'être attaché aux grands, voulut éloigner son fils de ces deux sortes d'esclavages. Il l'envoya étudier le droit à Padoue. Le jeune *Tasse* y réussit, parcequ'il avoit un génie qui s'étendoit à tout : il reçut même ses degrés en philosophie & en théologie. C'étoit alors un grand honneur ; car on regardoit comme savant un homme qui savoit par cœur la logique d'Aristote, & ce bel art de disputer pour & contre en termes inintelligibles sur des matières qu'on ne comprend point. Mais le jeune homme entraîné par l'impulsion irrésistible du génie, au milieu de toutes ces études qui n'étoient point de son goût, composa à l'âge de dix-sept ans son poëme de *Renaud*, qui fut comme le précurseur de sa *Jérusalem*. La réputation que ce premier ouvrage lui attira, le détermina dans son penchant pour la poësie. Il fut reçu dans l'Académie des *Etherei* de Padoue, sous le nom de *Pentito*, du repentant, pour marquer qu'il se repentoit du temps qu'il croyoit avoir perdu dans l'étude du droit & dans les autres, où son inclination ne l'avoit pas appelé.

Il commença la *Jérusalem* à l'âge de vingt-deux ans. Enfin pour accomplir la destinée que son père avoit voulu lui faire éviter, il alla se mettre sous la protection du Duc de Ferrare, & crut qu'être logé & nourri chez un Prince pour lequel il faisoit des vers, étoit un établissement assuré. A l'âge de vingt-sept ans il alla en France à la suite du Cardinal d'Est. *Il fut reçu du Roi Charles IX*, disent les historiens italiens, *avec des distinctions dûes à son mérite, & revint à Ferrare comblé d'honneurs & de biens*. Mais ces biens & ces honneurs tant vantés, se réduisoient à quelques louanges ; c'est la fortune des poëtes. On prétend qu'il fut amoureux à la Cour de Ferrare de la sœur du Duc, & que cette passion jointe aux mauvais traitemens qu'il reçut dans cette Cour, fut la source de cette humeur mélancolique qui le consuma vingt années, & qui fit passer pour fou un homme qui avoit mis tant de raison dans ses ouvrages.

Quelques chants de son poëme avoient déjà paru sous le nom de *Godefroy* ; il le donna tout entier au public à l'âge de trente ans, sous le titre plus judicieux de la *Jérusa-*

lem délivrée. Il pouvoit dire alors comme un grand homme de l'antiquité : *j'ai vécu assez pour le bonheur & pour la gloire*. Le reste de sa vie ne fut plus qu'une chaîne de calamités & d'humiliations. Enveloppé dès l'âge de huit ans dans le bannissement de son père, sans patrie, sans bien, sans famille, persécuté par les ennemis que lui suscitoient ses talens, plaint, mais négligé par ceux qu'il appeloit ses amis, il souffrit l'exil, la prison, la plus extrême pauvreté, la faim même; & ce qui devoit ajouter un poids insupportable à tant de malheurs, la calomnie l'attaqua & l'opprima. Il s'enfuit de Ferrare, où le protecteur qu'il avoit tant célébré l'avoit fait mettre en prison : il alla à pied, couvert de haillons, depuis Ferrare jusqu'à Surrento dans le Royaume de Naples, trouver une sœur qu'il y avoit, & dont il espéroit quelques secours; mais dont probablement il n'en reçut point, puisqu'il fut obligé de retourner à pied à Ferrare, où il fut emprisonné encore. Le désespoir altéra sa constitution robuste, & le jeta dans des maladies violentes & longues qui lui ôtèrent quelquefois l'usage de la raison. Il prétendoit un jour avoir été guéri par le secours de la *Sainte Vierge* & de *Sainte Scholastique*, qui lui apparurent dans un grand accès de fièvre. Le Marquis *Manso di Villa* rapporte ce fait comme certain. Tout ce que la plupart des lecteurs en croiront, c'est que le *Tasse* avoit la fièvre.

Sa gloire poëtique, cette consolation imaginaire dans des malheurs réels, fut attaquée de tous côtés. Le nombre de ses ennemis éclipsa pour un temps sa réputation. Il fut presque regardé comme un mauvais poëte. Enfin après vingt années l'envie fut lasse de l'opprimer; son mérite surmonta tout. On lui offrit des honneurs & de la fortune; mais ce ne fut que lorsque son esprit fatigué d'une suite de malheurs si longue, étoit devenu insensible à tout ce qui pouvoit le flatter. Il fut appelé à Rome par le Pape Clément VII, qui dans une congrégation de Cardinaux, avoit résolu de lui donner la couronne de laurier & les honneurs du triomphe : cérémonie bizarre qui paroît ridicule aujourd'hui, surtout en France, & qui alors étoit très sérieuse & très-honorable en Italie. Le Tasse fut reçu à un mille de Rome par les deux Cardinaux neveux, & par un grand nombre de Prélats & d'hommes de toutes conditions. On le conduisit à l'audience du Pape : *je désire*, lui dit le Pontife, *que vous honoriez la couronne de laurier qui a honoré jusqu'ici tous ceux qui l'ont portée*. Les deux Cardinaux *Aldobrandins*, neveux du Pape, qui aimoient & admiroient le Tasse, se chargèrent de l'appareil du couronnement; il devoit se faire au Capitole : chose assez singulière, que ceux qui éclairent le monde par leurs écrits triomphent dans la même place que ceux qui l'avoient désolé par leurs conquêtes. Le Tasse tomba malade dans le temps de ces préparatifs; & comme si la fortune avoit voulu le tromper jusqu'au dernier moment, il mourut la veille du jour destiné à la cérémonie.

Le temps qui sappe la réputation des ouvrages médiocres a assuré celle du Tasse. La *Jérusalem délivrée* est aujourd'hui chantée en plusieurs endroits de l'Italie, comme les poëmes d'Homère l'étoient

en Grèce, & on ne fait nulle difficulté de le mettre à côté de Virgile & d'Homère, malgré ses fautes, & malgré la critique de Despréaux.

La *Jérusalem* paroît à quelques égards, être d'après l'Iliade; mais si c'est imiter que de choisir dans l'histoire un sujet qui a des ressemblances avec la fable de la guerre de Troye; si *Renaud* est une copie d'*Achille* & *Godefroy* d'*Agamemnon*, on peut dire que le *Tasse* a été bien au delà de son modèle. Il a autant de feu qu'*Homère* dans ses batailles, avec plus de variété. Ses Héros ont tous des caractères différens comme ceux de l'*Iliade*; mais ses caractères sont mieux annoncés, plus fortement décrits & mieux soutenus: car il n'y en a presque pas un seul qui ne se démente dans le poëte grec, & pas un qui ne soit invariable dans l'italien.

Il a peint ce qu'Homère crayonnoit; il a perfectionné l'art de nuancer l s couleurs, & de distinguer les différentes espèces de vertus, de vices & de passions, qui ailleurs semblent être les mêmes. Ainsi *Godefroy* est prudent & modéré; l'inquiet *Aladin* a une politique cruelle; la généreuse valeur de *Tancrede* est opposée à la fureur d'*Argant*; l'amour dans *Armide* est un mélange de coquetterie & d'emportement; dans *Herminie* c'est une tendresse douce & aimable. Il n'y a pas jusqu'à l'Hermite *Pierre* qui ne fasse un personnage dans ce tableau, & un beau contraste avec l'enchanteur *Ismeno*. Renaud est une imitation d'*Achille*; mais ses fautes sont plus excusables; son caractère est plus aimable, son loisir est mieux employé. *Achille* éblouit & *Renaud* intéresse.

TASSE; substantif féminin. Sorte de vase qui sert à boire, & dont les bords ne sont pas fort élevés. *Une tasse de vermeille. Une tasse de porcelaine.*

> Bûvons, Tircis, à pleine tasse,
> L'âge insensiblement se passe,
> Et nous mène à nos derniers jours.

On appelle aussi *tasse*, les gobelets dans lesquels on prend du thé, du café, du chocolat, &c.

Tasse, se prend encore pour la liqueur qui est contenue dans la tasse; & c'est dans ce sens qu'on dit, *prendre une tasse de café, de chocolat.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-breve.

TASSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Tasser.

TASSEAU; substantif masc. Terme de menuiserie. Petit morceau de bois qui sert à soutenir une tablette.

TASSÉE; substantif féminin. Autant qu'il en peut tenir dans une tasse. *Une tassée de vin.* Il est peu usité.

TASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Congerere.* Mettre des choses en tas, de façon qu'elles occupent peu de place. *Tasser des fagots. Tasser du blé.*

Il est aussi neutre. *Cette plante a bien tassé.* Et en ce sens, il signifie encore, croître, multiplier.

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou briève. *Voyez* Verbe.

TASSETTE; substantif féminin. On appelle ainsi les pièces d'une armure qui sont au bas ou au défaut de la cuirasse.

TASSING; petite île de Dannemarck dans la mer Baltique, entre celles

de Fionie, de Longeland & d'Arroé.

TASSONI, (Alexandre) né à Modène en 1565, suivit en Espagne en 1600, le Cardinal *Ascagne-Colonne*, en qualité de premier Secrétaire; mais ses traits satyriques contre les Espagnols, lui firent perdre sa place. Il se retira à Rome, où il partagea son temps entre la culture des fleurs de son jardin & des fruits du Parnasse. *François I*, Duc de Modène, l'appela à son service, & l'honora des titres de Gentilhomme ordinaire & de Conseiller d'Etat. *Tassoni* brilloit dans cette Cour, lorsqu'il mourut en 1635, à 71 ans. Ce Poëte avoit un caractère enjoué & un esprit aimable, mais il étoit trop porté à la satyre. On le regardoit comme un des premiers savans de son siècle, & le savoir, dit M. *Grosley*, étoit son moindre mérite. On a de lui quelques ouvrages. Les principaux sont, 1°. un *Poëme* héroï-comique, sur la guerre entre les Modenois & les Bolonois, au sujet d'un sceau qui avoit été pris, & qu'il intitula *Secchia Rapita*. L'édition la plus recherchée est celle de *Ronciglione*, 1624. Ce Poëme a été traduit en François par le P. Perrault, & dernièrement par un anonyme, en 1759. C'est un agréable mêlange de comique, d'héroïque & de satyrique; mais la décence n'y est pas toujours observée. 2°. Des *Observations* sur *Petrarque*, dont quelques-unes sont curieuses. 3°. Une *Critique* de l'Histoire de *Baronius*, qui n'a point vu le jour. 5°. Son *testament*. C'est une pièce pleine de sel & d'enjouement, en voici un échantillon. « Je soussigné, dit il, sain de corps & d'esprit, si l'on excepte la fièvre commune de l'ambition humaine qui » porte ses vues au-delà du trépas, » voulant déclarer ma dernière volonté : 1°. Je laisse mon ame au » Principe qui l'a créée. Pour mon » corps, il ne seroit bon qu'à être » brûlé; mais comme l'usage de la » religion dans laquelle je suis né ne » le permet pas, je prie les maîtres » de la maison où je mourrai (n'en » ayant aucune à moi); ou si je » mourois en plein air, je prie les » voisins ou les passans de me faire » enterrer en lieu saint, déclarant » que pour tout appareil d'enterrement, je serai content d'un sac, » d'un porte-faix, d'un Prêtre, » d'une croix & d'une chandelle. » 2°. Je laisse à l'Eglise où je serai » inhumé douze écus d'or, sans » exiger ni obligation, ni reconnoissance pour une si petite somme, que je ne laisserai d'ailleurs, » de même que tout mon bien, » que parce que je ne pourrai pas » l'emporter. 3°. Je laisse à *Marzio*, mon fils naturel, né de *Lucie Grafaguina*, cent écus en carlins, afin qu'il puisse s'en faire » honneur au cabaret, *&c.* Ce fils naturel du *Tassoni* étoit un libertin qui lui donna beaucoup de chagrin, & qui le voloit de temps en temps.

TASZMIN; rivière de Pologne qui a sa source dans le Palatinat de Kiovie près des frontières de celui de Braclaw, & son embouchure dans le Borysthène, près de Krylaw.

TATA, ou TATAH; ville des Indes Orientales capitale d'une province de même nom, dans les Etats du grand Mogol, sur le Sinde à quelques lieues de son embouchure. On y fait un grand commerce. La province de Tata se nomme aussi Sinde. Elle est riche & fertile.

TATAJIBA, ou TATAUBA; substantif masculin. Arbre qui croît dans

les bois par-tout au Brésil, sur-tout dans les lieux maritimes : son écorce est grisâtre, & son bois de couleur de safran ou rougeâtre ; ses feuilles sont pointues & dentelées ; son fruit, qui ressemble à celui du mûrier, est pâle, charnu, & rempli d'une infinité de petits grains blanchâtres : il sort de ses tubercules plusieurs filamens noirâtres & peu longs ; on mange ce fruit, ou seul, ou au vin, ou au sucre : il est d'un goût exquis. Le bois du tatauba est fort dur : il ne perd jamais sa verdure, & se conserve longtemps dans la terre & dans l'eau ; il donne, lorsqu'il est vieux, une teinture d'un très-beau jaune.

TÂTÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* Tâter.

TÂTER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Palpare.* Toucher, manier doucement une chose, pour connoître si elle est dure ou molle, sèche ou humide, froide ou chaude, &c. *Si vous tâtez cette plante le matin vous la trouverez humide, & si vous la tâtez le soir vous la trouverez sèche. Mettez la main dans le bain pour tâter s'il est assez chaud.*

On dit, *tâter le poulx* ; pour dire, toucher l'artère pour connoître le mouvement du sang : & figurément & familièrement, *tâter le pouls à quelqu'un sur une affaire*, pour dire, essayer de connoître ses dispositions, ses sentimens sur une affaire.

On dit d'un homme qui ne se peut appuyer fortement en marchant, qu'*il tâte le pavé.* Et figurément & familièrement, *tâter le pavé* ; pour dire, agir avec irrésolutions & timidité dans une affaire. *C'est un homme timide & irrésolu dans les affaires, il ne fait que tâter le pavé.*

On dit aussi, *ce cheval tâte le terrain* ; pour dire, qu'il ne marche pas franchement, qu'il a les pieds douloureux.

Tâter, signifie aussi, goûter à quelque chose, goûter de quelque chose. *Avez-vous tâté aux sauces. Tâtons de cette liqueur. Il faut tâter de ce jambon.*

On dit proverbialement, figurément & familièrement, *il n'en tâtera que d'une dent* ; pour dire, il n'en aura point du tout.

Tâter, se dit aussi figurément & familièrement pour signifier, essayer de quelque chose, connoître par expérience ce que c'est. *Quand il fut las du métier de la guerre, il voulut tâter de celui de la robe. Elle ne veut plus qu'on lui parle de mariage, elle prétend qu'elle en a assez tâté.*

Tâter, se dit encore figurément, pour signifier, essayer de connoître les sentimens d'une personne sur quelque chose. *Nous l'avons tâté sur ce projet, mais il n'a pas voulu y prendre part.*

On dit dans le même sens, *tâter l'ennemi. Tâter le courage de quelqu'un.*

Tâter, se dit figurément avec le pronom personnel dans le même sens qu'on dit, s'examiner, se sonder sur quelque chose. Ainsi en parlant d'un homme qui consulte en lui-même s'il s'engagera dans une affaire, on dit qu'*il s'est tâté là-dessus.*

Se tâter, signifie aussi, être trop attentif à sa santé. *Il craint si fort de tomber malade qu'il se tâte sans cesse.*

La première syllabe est longue & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

TATIANISTES ; (les) Hérétiques

ainsi nommés de Tatien leur chef. On les appeloit autrement *Encratites*. Voyez ce mot.

TATILLON; substantif des deux genres. Celui, celle qui tatillonne. *Vous n'êtes qu'un tatillon. Cette femme est une vraie tatillon.* Il est du style familier.

TATILLONAGE; substantif masculin. Action de tatillonner. Il est familier.

TATILLONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier qui signifie, entrer mal à propos, inutilement dans toute sorte de petits détails. *Il ne fait que tatillonner.*

TATIUS, Roi des Sabins, fit la guerre à *Romulus*, pour venger l'enlevement des Sabines. Dans un combat où *Romulus* étoit près de succomber, ces femmes se jetant au milieu des combattans, qui étoient leurs pères & leurs époux, vinrent à bout de les séparer. La paix fut conclue l'an 4 de Rome, le 750 avant J. C. à condition que le Roi des Sabins partageroit le trône de Rome avec le Fondateur de cette ville, qui, fâché de ce partage, fit tuer *Tatius* six ans après.

TÂTONNEMENT; substantif masculin. Action de tâtonner.

TÂTONNER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Chercher dans l'obscurité en tâtant. *Je tâtonne pour trouver où est mon chapeau.*

TÂTONNER, signifie aussi, tâter avec les pieds & les mains pour se conduire plus sûrement; & en ce sens, il ne s'emploie guère qu'au gérondif. *Nous n'osions marcher qu'en tâtonnant.*

TÂTONNER, se dit figurément pour signifier, procéder avec timidité ou avec incertitude, faute d'avoir les lumières nécessaires. *Un Peintre qui n'a pas des principes surs, ne travaille qu'on tâtonnant, ne fait que tâtonner.*

La première syllabe est longue, la seconde brève, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TÂTONNEUR; substantif masculin. Qui tâtonne.

A TÂTONS; adverbe. *Tentatim.* En tâtonnant dans l'obscurité. *Marcher à tâtons.*

A TÂTONS, se dit aussi figurément, & signifie, sans les lumières & les connoissances nécessaires, d'une manière incertaine, en essayant de divers moyens dont on n'est pas sûr. *C'est une vérité qu'on a long-temps cherchée à tâtons. Il ne faut aller qu'à tâtons dans cette affaire.*

TATOU; substantif masculin. On a donné ce nom à des animaux quadrupèdes, qui n'ont ni dents incisives, ni dents canines, mais seulement des dents molaires de figure cylindrique. Leur corps est couvert d'un test osseux, comme d'une forte cuirasse; ce test est divisé en plusieurs parties; l'intérieure & la postérieure forment chacune dans la plûpart des tatous une espèce de bouclier; il y a entre ces deux grandes parties du test plusieurs bandes étroites jointes ensemble par une peau membraneuse qui leur donne la facilité de glisser les unes sur les autres; desorte que l'animal peut se pelotonner comme un hérisson.

On distingue plusieurs espèces de tatous, comme *l'apar*, *l'encoubert*, le *tatuète*, &c. *voyez* ces mots.

TATUÈTE; substantif masculin. Espèce de tatou qui n'est pas si grand à beaucoup près que l'encoubert; il a la tête petite, le museau pointu, les

oreilles droites, un peu allongées, la queue encore plus longue & les jambes moins basses à proportion que l'encoubert; il a les yeux petits & noirs, quatre doigts aux pieds de devant & cinq à ceux de derrière; la tête est couverte d'un casque, les épaules d'un bouclier, la croupe d'un autre bouclier, & le corps d'une cuirasse composée de huit bandes mobiles qui tiennent entre elles & aux boucliers par neuf jointures de peau flexible; la queue est revêtue de même d'un test composé de huit anneaux mobiles & séparés par neuf jointures de peau flexible. La couleur de la cuirasse sur le dos est d'un gris de fer, sur les flancs & sur la queue elle est d'un gris blanc avec des taches gris de fer. Le ventre est couvert d'une peau blanchâtre, grenue & semée de quelques poils. L'individu de cette espèce qui a été décrit par Marcgrave avoit la tête de trois pouces de longueur, les oreilles de près de deux, les jambes d'environ trois pouces de hauteur. Les deux doigts du milieu des pieds de devant d'un pouce, les ongles d'un demi-pouce; le corps depuis le cou jusqu'à l'origine de la queue avoit sept pouces & la queue neuf pouces de longueur; le test des boucliers paroît semé de petites taches blanches proéminentes & larges comme des lentilles; les bandes mobiles qui forment la cuirasse du corps sont marquées par des figures triangulaires; ce test n'est pas dur. Le plus petit plomb suffit pour le percer & pour tuer l'animal dont la chair est fort blanche & très-bonne à manger.

TAU; substantif masculin. Terme de blason. Croix dont on a retranché la partie qui est au-dessus de la traverse & qui se trouve dans plusieurs armoiries.

TAVAÏOLE; substantif féminin. Sorte de linge garni de dentelles & quelquefois tout entier de dentelle. *On couvre ordinairement avec une tavaïole les enfans qu'on porte à l'Église pour les faire baptiser.*

TAVANES, (Garpart de Saulx de) né en 1509, fut appelé *Tavanes*, du nom de *Jean de Tavanes*, son oncle maternel, qui avoit rendu à l'état des services signalés. Il fut élevé à la cour en qualité de Page du Roi, & fut fait prisonnier avec *François I*, à la malheureuse journée de Pavie. Devenu guidon de la compagnie du grand Écuyer de France, il servit dans les guerres de Piémont où il se signala. Le Duc d'Orléans, second fils de *François I*, charmé des agrémens de son caractère, le nomma lieutenant de sa compagnie, & se l'attacha particulièrement. Comme ils étoient l'un & l'autre vifs, hardis & entreprenans, ils se livrèrent à toute l'impétuosité de leur âge, & firent différentes folies, dans lesquelles ils couroient ordinairement risque de la vie. Ils passoient à cheval à travers des buchers ardens; ils se promenoient sur les toîts des maisons, & sautoient quelquefois d'un côté de la rue à l'autre. Une fois, on dit que *Tavanes*, en présence de la cour, qui étoit alors à Fontainebleau, sauta à cheval d'un rocher à un autre, qui en étoit distant de trente-trois pieds. Tels étoient les amusemens grossiers du Prince, de *Tavanes*, & en général, des jeunes gens de qualité qui étoient attachés au Duc d'Orléans. La guerre mit fin à ces extravagances, dignes des Héros des siècles barbares. Tavanes se distingua par des actions plus nobles. Il fut envoyé à la Rochelle, qui s'étoit révoltée, en 1542, à l'occa-

sion de la gabelle, & il ramena les rebelles à leur devoir. En 1544, il eut beaucoup de part au gain de la bataille de Cérisoles. Le Duc d'Orléans étant mort l'année suivante, le Roi donna à *Tavanes* la moitié de la compagnie de ce Prince, & le fit son chambellan. *Henri II*, héritier des sentimens de *François I* pour *Tavanes*, le nomma maréchal de camp, place d'autant plus honorable, qu'alors il n'y en avoit que deux dans une armée. Notre Héros se montra digne de son emploi dans les différentes guerres qu'eut le Roi avec l'Empereur *Charles-Quint*, surtout à la bataille de Renti, en 1554. Le Roi le voyant revenir tout couvert de sang & de poussière à la fin de cette bataille, arracha le collier de Saint-Michel qu'il portoit à son cou, & le jeta sur celui de *Tavanes*, après l'avoir embrassé. Il se trouva, en 1558, au siége & à la prise de Calais & de Thionville. Pendant les règnes orageux de *François II* & de *Charles IX*, *Tavanes* appaisa les troubles du Dauphiné & de la Bourgogne, & montra en toute occasion beaucoup d'aversion pour les protestans. Il forma même contre eux en 1567, une ligue, qui fut appelée *la Confrérie du Saint-Esprit*; mais cette ligue fut supprimée par la cour comme une innovation dangereuse. Il fut ensuite chef du conseil du Duc d'Anjou, & décida de la victoire à Jarnac, à Moncontour, & en plusieurs autres rencontres. Le bâton de maréchal de France fut la récompense de ses services, en 1570. *Tavanes* s'opposa deux ans après au dessein que l'on avoit d'envelopper le Roi de Navarre & le Prince de Condé dans le cruel massacre de la *saint Bdrthelemi*, & l'on a eu raison de dire que c'est à lui que la maison de *Bourbon* a l'obligation d'être aujourd'hui sur le trône. Peu de temps après il dirigea les opérations du siége de la Rochelle qui s'étoit revoltée. Le siége traînant en longueur, le Roi l'engagea à s'y transporter. Il obéit quoique convalescent; mais s'étant mis en marche, il retomba malade & mourut en chemin dans son château de Sulli, le 29 Juin 1575, Gouverneur de Provence & Amiral des mers du levant. *Tavanes* eut une jeunesse emportée, & une vieillesse sage. Il ne lui resta du feu de ses premières années qu'une activité de courage toujours prête à éclater, mais que la prudence renferma dans de justes bornes.

TAVASTHUS; ville de Suède, capitale de la province de Tavastland, à vingt-cinq lieues, nord est, d'Abo.

TAVASTLAND; Province de Suède dans la Finlande. Elle est bornée au nord par la Bothnie orientale; à l'orient par la grande Savolax; au midi par la Nylande, & à l'occident par la Finlande propre. Elle abonde en mines de fer.

TAUBER; rivière d'Allemagne en Franconie. Elle a ses sources vers les frontières de la Souabe, & son embouchure dans le Mein, au-dessous de la ville de Vertheim.

TAUCHEL; petite ville de Pologne, dans la Pomerelle, sur la rivière de Verde, à treize lieues, nord-ouest, de Culm.

TAUDION; *voyez* TAUDIS.

TAUDIS; substantif masculin. Petite maisonnette, petit logement en mauvais état. *Il habite un misérable taudis*.

On dit d'une chambre, d'un appartement où tout est en désordre & malpropre, que *c'est un taudis, un vrai taudis*.

TAVE; (la) rivière d'Angleterre au pays de Galles. Elle a sa source dans le Comté de Brecknock, & son embouchure dans la Saverne au-dessous de Cardiff.

TAVELÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Taveler.

TAVELER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Maculis variare.* Tacheter, moucheter. Il n'est guère usité qu'en parlant des taches de mouchetures, que la peinture représente sur la peau de certains animaux. *Le Peintre est occupé à taveler la peau du léopard qu'il place dans son tableau*

Il est aussi pronominal réfléchi. *La peau de cet animal commence à se taveler.*

TAVELURE; substantif féminin. Bigarrure d'une peau tavelée. *La tavelure de la peau de ce chat est singulière.*

La première syllabe est brève, la seconde très brève, la troisième longue & la quatrième très brève.

TAVERNA; petite ville d'Italie au Royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure, à cinq lieues, est, de Nicastro.

TAVERNAGE; substantif masculin & terme de Coutume. Il signifie quelquefois le droit que les vendans vin payent au Seigneur pour la permission de tenir taverne; souvent il se prend pour l'amende qui est dûe par les Taverniers, quand ils ont vendu le vin à plus haut prix qu'il n'avoit été taxé par le Juge.

TAVERNE; substantif féminin. *Caupona.* Cabaret, lieu où l'on vend du vin en détail. *Tenir taverne. Il est toujours à la taverne.* Il ne se dit guère que par mépris.

TAVERNIER, (Jean-Baptiste,) nâquit à Paris, en 1605, où son père qui étoit d'Anvers, étoit venu s'établir, & faisoit un bon trafic de cartes géographiques. Le fils contracta une si forte inclination pour les voyages, qu'à vingt-deux ans il avoit déjà parcouru la France, l'Angleterre, les Pays-bas, l'Allemagne, la Pologne, la Suisse, la Hongrie & l'Italie. La curiosité le porta bientôt au-delà de l'Europe. Pendant l'espace de quarante ans il fit six voyages en Turquie, en Perse & aux Indes, par toutes les routes que l'on peut tenir. Il faisoit un grand commerce de pierreries qui lui procura une fortune considérable. Il voulut en jouir dans un pays libre; il acheta en 1688 la Baronnie d'Aubonne, proche le lac de Genève. La malversation d'un de ses neveux, qui dirigeoit dans le Levant une cargaison considérable, l'espérance de remédier à ce désordre, & le désir de voir la Moscovie, l'engagèrent à entreprendre un septième voyage. Il partit pour Moscow, & à peine y fut-il arrivé, qu'il y termina sa vie ambulante en 1689, à 84 ans. Louis XIV lui donna des lettres de noblesse, quoiqu'il fût de la religion prétendue reformée; mais il regardoit moins en lui le chrétien, que l'homme qui avoit porté son nom aux extrémités de l'Asie. Nous avons de Tavernier un Recueil de Voyages réimprimé en 6 vol. *in-12.* On y trouve des choses curieuses.

TAVERNIER, IERE; substantif. Celui, celle qui tient taverne. Il vieillit.

TAVILA, ou Tavira; ville considérable de Portugal, Capitale de la province d'Algarve, à l'embouchure du Xilaon, entre le Cap de Saint-Vincent & le détroit de

Gibraltar. Elle a un des meilleurs ports du Royaume.

TAVISTOK ; ville d'Angleterre dans le Comté de Devon, sur la rivière de Tawy, à 55 lieues, sud-ouest, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.

TAUMALIN ; *voyez* POUPART.

TAUNTON ; ville d'Angleterre dans le Comté de Sommerset, à quarante lieues, ouest, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.

TAVORMINA ; petite ville d'Italie en Sicile, dans le val de Démone, à dix lieues, sud-ouest, de Messine.

TAUPE ; subst. fémin. *Talpa*. Petit quadrupède long d'environ cinq pouces, & qui sans être aveugle, a les yeux si petits, si couverts, dit M. de Buffon, qu'il ne peut faire grand usage du sens de la vue : en dédommagement la nature lui a donné avec magnificence l'usage du sixième sens, un appareil remarquable de réservoirs & de vaisseaux, une quantité prodigieuse de liqueur séminale, des testicules énormes, le membre génital excessivement long, tout cela secrettement caché à l'intérieur, & par conséquent plus actif & plus chaud. La taupe à cet égard est de tous les animaux le plus avantageusement doué, le mieux pourvu d'organes, & par conséquent de sensations qui y sont relatives ; elle a de plus le toucher délicat ; son poil est doux comme la soie ; elle a l'ouie très-fine, & de petites mains à cinq doigts, bien différentes de l'extrémité des pieds des autres animaux, & presque semblables aux mains de l'homme ; beaucoup de force pour le volume de son corps, le cuir ferme, un embonpoint constant, un attachement vif & réciproque du mâle & de la femelle, de la crainte ou du dégoût pour toute autre société, les douces habitudes du repos & de la solitude, l'art de se mettre en sûreté, de se faire en un instant un asile, un domicile, la facilité de l'étendre, & d'y trouver sans en sortir une abondante subsistance : voilà sa nature, ses mœurs & ses talens sans doute préférables à des qualités plus brillantes & plus incompatibles avec le bonheur, que l'obscurité la plus profonde.

Elle ferme l'entrée de sa retraite, n'en sort presque jamais qu'elle n'y soit forcée par l'abondance des pluies d'été, lorsque l'eau la remplit où lorsque le pied du Jardinier en affaisse le dôme ; elle se pratique une voûte en rond dans les prairies, & assez ordinairement un boyau long dans les jardins, parcequ'il y a plus de facilité à diviser & à soulever une terre meuble & cultivée qu'un gason ferme & tissu de racines ; elle ne demeure ni dans la fange ni dans les terreins durs, trop compactes ou trop pierreux ; il lui faut une terre douce, fournie de racines succulentes, & surtout bien peuplée d'insectes & de vers dont elle fait sa principale nourriture.

Comme les taupes ne sortent que rarement de leur domicile souterrain, elles ont peu d'ennemis, & échappent aisément aux animaux carnassiers ; leur plus grand fléau est le débordement des rivières ; on les voit dans les inondations fuir en grand nombre à la nage, & faire tous leurs efforts pour gagner les terres plus élevées ; mais la plupart périssent aussi bien que leurs petits qui restent dans les trous ; sans cela les grands talens qu'elles ont pour la multiplication

nous deviendroient trop incommodes. Elles s'accouplent vers la fin de l'hiver ; elles ne portent pas long-temps, car on trouve déjà beaucoup de petits au mois de Mai ; il y en a ordinairement quatre ou cinq dans chaque portée, & il est assez aisé de distinguer, par les mottes qu'elles élèvent celles sous lesquelles elles mettent bas. Ces mottes sont faites avec beaucoup d'art, & sont ordinairement plus grosses & plus élevées que les autres.

Le domicile où les taupes font leurs petits est fait avec une intelligence singulière ; elles commencent par pousser, par élever la terre, & former une voûte assez élevée ; elles laissent des cloisons, des espèces de piliers de distance en distance ; elles pressent & battent la terre, la mêlent avec des racines & des herbes, & la rendent si dure & si solide par-dessous, que l'eau ne peut pénétrer la voûte à cause de sa convexité & de sa solidité ; elles élèvent ensuite un tertre par-dessous, au sommet duquel elles apportent de l'herbe & des feuilles pour faire un lit à leurs petits ; dans cette situation ils se trouvent au-dessus du niveau du terrain, & par conséquent à l'abri des inondations ordinaires, & en même temps à couvert de la pluie par la voûte qui recouvre le tertre sur lequel ils reposent. Ce tertre est percé tout autour de plusieurs trous en pente qui descendent plus bas, & s'étendent de tous côtés comme autour de routes souterraines par où la mère taupe peu sortir & aller chercher la subsistance nécessaire à ses petits ; ces sentiers souterrains sont fermes & battus, s'étendent à douze ou quinze pas, & partent tous du domicile comme des rayons d'un centre. On y trouve aussi bien que sous la voûte des débris d'oignons de colchique, qui sont apparemment la première nourriture qu'elle donne à ses petits. On voit bien par cette disposition qu'elle ne sort jamais qu'à une distance considérable de son domicile, & que la manière la plus simple & la plus sûre de la prendre avec ses petits est de faire autour une tranchée qui l'environne en entier, & qui coupe toutes les communications ; mais comme la taupe fuit au moindre bruit, & qu'elle tâche d'emmener ses petits, il faut trois ou quatre hommes qui travaillant ensemble avec la bêche, enlèvent la motte toute entière, ou fassent une tranchée presque dans un moment, & qui ensuite les saisissent ou les attendent aux issues.

La taupe ne se trouve guère que dans les pays cultivés : il n'y en a point dans les déserts arides, ni dans les climats froids, où la terre est gelée pendant la plus grande partie de l'année. L'animal qu'on a appelé taupe de Sibérie, qui a le poil vert & or, est d'une espèce différente de nos taupes, qui ne sont en abondance que depuis la Suède jusqu'en Barbarie ; car le silence des voyageurs fait présumer qu'elles ne se trouvent point dans les climats plus chauds. Celles de l'Amérique sont aussi différentes : la taupe de Virginie est cependant assez semblable à la notre, à l'exception de la couleur du poil qui est mêlée de pourpre foncé ; mais la taupe rouge d'Amérique est un autre animal. Il y a seulement deux ou trois variétés dans l'espèce commune de nos taupes ; on en trouve de plus ou moins brunes, & de plus ou moins noires. On en a vu de toutes

blanches, & Seba fait mention, & donne la figure d'une taupe tachée de noir & de blanc, qui se trouve en Ost-Frise, & qui est un peu plus grosse que la taupe ordinaire.

On dit proverbialement d'un homme qui ne voit pas bien, qu'*il ne voit pas plus clair qu'une taupe.*

On dit aussi proverbialement d'un homme qui marche doucement sans faire de bruit, qu'*il va comme un preneur de taupes.*

On dit proverbialement & populairement, qu'*un homme est allé au royaume des taupes*; pour dire, qu'il est mort.

Taupe, est aussi une tumeur qui se forme à la tête, & à laquelle les chevaux ne sont pas moins sujets que les hommes.

TAUPIER; substantif masculin. Preneurs de taupes.

TAUPIÈRE; substantif fémin. Morceau de bois creusé avec une soupape, & qui sert à prendre des taupes.

TAUPINÉE; ou **Taupinière**; substantif féminin. Petit monceau de terre qu'une taupe a élevé en fouillant. *Il y a beaucoup de taupinières dans cette prairie.*

TAUPINS; substantif masculin pluriel. On a donné le nom de *Francs Taupins*, à un corps de milice Françoise sous Charles VII.

TAURE; substantif féminin. *Juvenca.* Jeune vache qui n'a point encore porté. *Une jeune taure.*

TAUREAU; substantif masc. *Taurus.* Bête à corne qui est le mâle de la vache. Il sert principalement à la propagation de l'espèce, & quoiqu'on puisse aussi le soumettre au travail, on est moins sûr de son obéissance, & il faut être en garde contre l'usage qu'il peut faire de sa force; la nature a fait cet animal indocile & fier; dans le temps du rut il devient indomptable, & souvent furieux; mais par la castration l'on détruit la source de ces mouvemens impétueux, & l'on ne retranche rien à sa force, il n'en est que plus gros, plus massif, plus pesant & plus propre à l'ouvrage auquel on le destine; il devient aussi plus traitable, plus patient, plus docile & moins incommode aux autres: un troupeau de taureaux ne feroit qu'une troupe effrénée que l'homme ne pourroit ni dompter ni conduire.

Le taureau doit être choisi comme le cheval étalon, parmi les plus beaux de son espèce; il doit avoir l'œil noir, le regard fier, le front ouvert, la tête courte, les cornes grosses, courtes & noires, les oreilles longues & velues, le muffle grand, le nez court & droit, le cou charnu & gros, les épaules & la poitrine larges, les reins fermes, le dos droit, les jambes grosses & charnues, la queue longue & bien couverte de poil, l'alure ferme & sûre, & le poil rouge. Les vaches retiennent souvent dès la première, seconde ou troisième fois, & si-tôt qu'elles sont pleines le taureau refuse de les couvrir, quoiqu'il y ait encore apparence de chaleur; mais ordinairement la chaleur cesse presque aussi-tôt qu'elles ont conçu, & elles refusent aussi elles-mêmes les approches du taureau.

Taureau, en termes d'Astronomie, se dit d'un des douze signes du zodiaque.

Suivant le catalogue de Ptolémée, il y a 44 étoiles dans la constellation du taureau, 41, selon celui de Tycho, & 135 selon le catalogue Britannique.

Cette constellation est, selon la

Mythologie, le taureau dont Jupiter prit la forme pour enlever Europe, fille d'Agenor, Roi des Phéniciens : on explique aussi cette fable, en disant que ce taureau étoit la figure de la proue d'un vaisseau, sur lequel Europe fut enlevée par des Marchands Crétois.

On a cru que c'étoit la vache dont Io avoit reçu la forme ; & l'on a expliqué cette fable, en disant qu'Io, ou Isis avoit enseigné l'agriculture aux Egyptiens, & par reconnoissance avoit été déifiée sous la figure d'une vache, symbole de l'agriculture.

TAURIQUE; *Voyez* CHERSONESE.

TAURIS; grand ville d'Asie, dans la Perse, capitale de l'Aderbijan, à l'entrée de la Turquie, de la Russie & de la Perse, sur deux rivières, à 36 lieues, sud-est, de Nassivan, & 130 lieues, nord-ouest, d'Ispahan, sous le 64e degré 25 minutes de longitude & le 38e, 2 minutes de latitude. On y compte plus de cent mille ames & le commerce y est très florissant.

TAUROBOLE; substantif masculin & terme d'antiquité. Espèce de sacrifice expiatoire où l'on immoloit un taureau en l'honneur de Cybèle.

On ne trouve pas que l'usage des Tauroboles ait eu lieu avant le règne d'Antonin, & il paroît avoir cessé sous les Empereurs Honorius & Théodose le jeune.

Voici les cérémonies de ce sacrifice singulier qui étoit particulièrement usité pour la consécration du grand Prêtre & des autres Prêtres de Cybèle. On creusoit une fosse assez profonde, ou celui pour qui se devoit faire la cérémonie, descendoit avec des bandelettes sacrées à la tête, avec une couronne, enfin avec tout un équipage mystérieux. On mettoit sur la fosse un couvercle de bois percé de quantité de de trous, on mettoit sur ce couvercle un taureau couronné de fleurs, & ayant les cornes & le front ornés de petites lames d'or, on l'égorgeoit avec un couteau sacré; son sang couloit par un trou dans la fosse, & celui qui y étoit le recevoit avec beaucoup de respect. Il y présentoit son front, ses joues, ses bras, ses épaules, enfin toutes les parties de son corps, & tâchoit de n'en pas laisser tomber une goutte ailleurs que sur lui. Ensuite il sortoit de là hideux à voir, tout souillé de ce sang, ses cheveux, sa barbe, ses habits tout dégouttans ; mais aussi il étoit purgé de tous ses crimes, & régénéré pour l'éternité; car il paroît positivement par les inscriptions, que ce sacrifice étoit pour ceux qui le recevoient, une régénération mystique & éternelle. Il falloit le renouveler tous les 20 ans, autrement il perdoit cette force qui s'étendoit dans tous les siécles à venir.

Les femmes recevoient cette régénération aussi bien que les hommes; on y associoit qui l'on vouloit ; & ce qui est encore plus remarquable, des villes entières la recevoient par députés. Quelquefois on faisoit ce sacrifice pour le salut des Empereurs. Les provinces envoyoient un homme se barbouiller en leur nom, de sang de taureau, pour leur obtenir une longue & heureuse vie.

TAURUS; grande chaîne de montagnes d'Asie, qui commence dans la partie orientale de la petite Caramanie, & s'étend fort avant dans les Indes orientales. On lui donne différens noms, selon les différens pays qu'elle traverse.

TAUTOCHRONE; adjectif & terme de Mécanique & de Physique. Il se dit des effets qui se font dans le même temps, c'est-à-dire, qui commencent & qui finissent en temps égaux. Les vibrations d'un pendule, lorsqu'elles n'ont pas beaucoup d'étendue, sont sensiblement tautochrones, c'est-à-dire, se font en temps égaux.

On appelle *courbe tautochrone*, une courbe dont la propriété est telle que si on laisse tomber un corps pesant le long de la concavité de cette courbe, il arrivera toujours dans le même temps au point le plus bas, de quelque point qu'il commence à partir.

TAUTOCHRONISME; subst. masc. & terme de Mécanique. C'est la propriété par laquelle deux ou plusieurs effets sont tautochrones, ou la propriété par laquelle une courbe est tautochrone; ainsi on dit le *tautochronisme* de la cycloïde, *&c.*

TAUTOGRAMME; substantif masculin. Il se dit des Poëmes où l'on affecte de n'employer que des mots qui commencent tous par la même lettre. Un Bénédictin nommé *Hubaldus*, présenta à Charles le Chauve un *tautochrone* en l'honneur des chauves, dont tous les mots commencent par un C. Il y a plusieurs autres de ces chefs-d'œuvre de patience & de mauvais goût.

TAUTOLOGIE; substantif féminin & terme didactique. Répétition inutile d'une même idée en différens termes.

TAUTOLOGIQUE; adj. des deux genres. Qui a rapport à la tautologie.

TAUVRI, (Daniel) né en 1669, d'un Médecin de Laval, qui fut son Précepteur, fit des progrès si rapides, que dès l'âge de 18 ans, il donna au public son *anatomie* raisonnée, & à 21 son *Traité des Médicamens*. Associé à l'Académie des Sciences en 1699, il s'engagea contre *Meri* dans la fameuse dispute de la circulation du sang dans le fœtus. Il composa à cette occasion son *Traité de la génération & de la nourriture du fœtus*. Cette dispute contribua à abréger ses jours. L'application que demandoient les réponses qu'il préparoit à son adversaire, augmenta la disposition qu'il avoit à devenir asthmatique, & le jeta dans une phtisie dont il mourut en 1701, dans sa trente-deuxième année. Outre les ouvrages dont nous avons parlé, on a de lui une *nouvelle pratique des maladies aiguës, & de toutes celles qui dépendent de la fermentation des liqueurs*. C'étoit un homme d'un esprit vif & pénétrant, qui avoit le talent d'imaginer des idées nouvelles, dont la plupart étoient systématiques. Il ne fut pas aussi répandu qu'il auroit pu l'être, parce qu'il n'avoit pas le talent de se faire valoir, & l'homme d'étude faisoit tort en lui au Médecin praticien.

TAUX; substantif masculin. *Pretium.* Le prix établi pour la vente des denrées. *La Police met ordinairement le taux au pain & à la viande.*

TAUX, se prend aussi pour le denier auquel les intérêts de l'argent sont réglés par l'Ordonnance. *Il répète l'intérêt au taux de l'Ordonnance.* On dit plus ordinairement en ce sens, *au taux du Roi. Le taux du Roi est cinq pour cent.*

TAUX, signifie encore, la somme à laquelle une personne est taxée pour la taille. *Son taux est modique. Il ne doit pas porter ce taux là, il est excessif.*

Ce monosyllabe est long.

TAXATEUR ; substantif masculin & terme de Palais. Celui qui taxe quelque chose. *Les taxateurs de dépens.*

TAXATION; substantif féminin. Il n'est guère usité qu'au pluriel, & signifie, certains droits attribués à quelques Officiers qui ont le maniement des deniers du Roi. *Le Trésorier a cinq deniers pour livres de taxations. Ses taxations lui produisent mille écus par an.*

TAXE ; substantif féminin. Règlement fait par autorité publique pour le prix des denrées. *On doit punir les Bouchers & les Boulangers qui ne se conformant pas à la taxe, vendent le pain & la viande trop cher.*

Taxe, signifie aussi le prix établi par le Règlement. *La taxe de la livre de pain est de deux sous.*

Taxe, se dit encore d'une imposition en deniers sur des personnes en certains cas. *On imposa une taxe sur les Financiers.*

Il signifie aussi la somme portée par le réglement d'imposition. *Il n'a pas encore payé sa taxe. Leur taxe est trop haute.*

On appelle *taxe de dépens*, la liquidation ou l'évaluation & fixation des dépens adjugés à une partie contre l'autre. Pour parvenir à cette taxe, le Procureur de la partie qui a obtenu la condamnation de dépens fait signifier au Procureur adverse sa déclaration de dépens; le Procureur défendant met ses apostilles en marge de la déclaration, pour faire rayer ou modérer les articles qu'il croit en être susceptibles; le Procureur tiers arrête & fixe les articles.

Les dépens ainsi taxés, on en délivre exécutoire.

Quelquefois le défendeur interjette appel de la taxe, & même de l'exécutoire, si c'est devant un Juge inférieur.

TAXÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Taxer.

TAXER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Taxare.* Régler, limiter le prix des denrées, des marchandises, & de quelqu'autre chose que ce soit. *Taxer le pain. Taxer la viande. Taxer des dépens.*

Taxer, signifie aussi, faire une imposition, soit en deniers, soit en denrées. *Cette ville fut taxée à mille écus. Chaque habitant fut taxé à 50 bottes de foin & autant de paille. On taxa l'industrie.*

On dit, *taxer d'office*; pour dire, régler par autorité supérieure & extraordinaire, la taxe qu'un taillable doit porter. *Ils se plaignirent qu'on les avoit imposés trop haut & l'Intendant fut chargé de les taxer d'office.*

On dit *se taxer*, pour dire, se cotiser. *Ils se taxèrent chacun à cent écus. Ses enfans se taxèrent pour payer ses dettes.*

Taxer, signifie aussi, accuser. *On le taxe d'orgueil. Pourquoi la taxez-vous d'être coquette?*

On dit dans le style de la conversation, *je ne taxe personne*; pour dire, je ne fais tomber sur personne nommément, le soupçon, l'accusation dont il s'agit.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

TAY ; (le) grande rivière d'Écosse qui a sa source au mont Grantsbain, dans la province de Braidalbin, & son embouchure dans la mer du nord à trois lieues, est, de Dundée. Elle divise l'Ecosse en septentrionale & méridionale.

TAYLOR, (Jérémie) fils d'un Barbier

bier de Cambridge, devint Professeur de Théologie à Oxford. Il souffrit beaucoup pour la cause du Roi *Charles I*, auquel il demeura toujours fidelle, & dont il étoit Chapelain. A l'avenement de *Charles II* à la Couronne, *Taylor* fut fait Evêque de Downe & de Connor en Irlande : place qu'il remplit avec édification. On a de lui, 1°. un livre intitulé : *Ductor dubitantium*, 2°. une *Histoire* des antiquités de l'Université d'Oxford, & d'autres ouvrages où l'on trouve des recherches. Ce savant Prélat mourut en 1667.

TCHAHOA; substantif masc. Plante qui fait l'ornement des jardins en Chine : on en distingue quatre sortes, dont les fleurs sont agréables. Les tchahoa ont du rapport à notre laurier d'Espagne par le bois & par le feuillage ; le tronc est gros comme la jambe, le bois est blanchâtre & lisse, les feuilles sont alternes, les fleurs ont la grandeur d'un double louis d'or : elles sont rougeâtres & doubles.

TCHILMINAR; *voyez* PERSÉPOLIS.

TE; pronom personnel. *Voyez* TU.

TÉ; substantif masculin & terme de Mineurs. Disposition de plusieurs fourneaux de mine en forme de T, pour faire sauter une fortification.

TEBESSA; ville d'Afrique au royaume de Tunis, sur les frontières de celui d'Alger à cinquante lieues de la mer.

TECCALI; substantif masculin. Poids dont on se sert dans le royaume de Pégu. Cent teccalis font 40 onces de Venise.

TÉCEUT; ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Sus. Les terres y produisent des dattes, du froment & de l'orge en abondance.

TECHNIQUE; adjectif des deux genres. Artificiel. Il se dit principalement des mots affectés aux Arts.

On appelle *vers techniques*, des vers faits pour soulager la mémoire, en y rappelant en peu de mots beaucoup de faits, de principes, *&c*. Tels sont les vers latins où *Despautère* donne les régles de la Grammaire & de la versification latine ; tels sont encore les vers latins où le Père *Labbe* a renfermé les principales époques de la chronologie.

Les vers techniques peuvent être utiles, mais ils sont ordinairement fort mauvais. Dans ceux où le Père Buffier a voulu mettre la chronologie, l'histoire, & même la géographie, il n'y a du vers françois que la rime & le nombre des syllabes ; du reste, c'est une prose barbare. Il n'appartient qu'aux grands Poëtes de donner en vers les règles ou les principes d'un art. Il y a des vers techniques dans l'art poétique d'*Horace*, & dans celui de Despréaux ; mais ces vers ne sont pas les moins bons de ces deux ouvrages. En voici quelques uns tirés de la poëtique de Despréaux :

Selon que votre idée est plus ou moins obscure,
L'expression la suit ou moins nette ou plus pure.
Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots, pour le dire, arrivent aisément.....
Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos....
Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.

Le Poëte, parlant du sonnet, dit qu'*Apollon*

Voulut qu'en deux quatrains de mesure pareille,
La rime avec deux sens frappât huit fois l'oreille;
Et qu'ensuite six vers artistement rangés,
Fussent en deux tercets par le sens partagés.

On trouve une infinité de ces sortes de vers dans les poësies de M. *de Voltaire ;* nous nous contenterons de citer ceux que voici; ils sont tirés d'un discours sur la modération, adressé à M. Helvétius :

Demandez à *Silva* par quel secret mystère
Ce pain, cet aliment dans mon corps digéré,
Se transforme en un lait doucement préparé?
Comment, toujours filtré dans ses routes certaines,
En longs ruisseaux de pourpre, il court enfler mes veines,
A mon corps languissant rend un pouvoir nouveau,
Fait palpiter mon cœur & penser mon cerveau.

TECKLENBOURG; ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, chef-lieu d'un Comté de même nom, à dix lieues, nord-est, de Munster.

TECOANTEPÈQUE; ville de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle-Espagne, au gouvernement de Guaxaca, sur la côte de la mer du Sud.

TECORT; ville d'Afrique, en Barbarie, au royaume de Maroc, dans une province de même nom.

TECTOSAGES; (les) ancien peuple des Gaules qui habitoit le haut Languedoc.

TÉCULET; ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Hea.

TEDELEZ; ville d'Afrique en Barbarie, au royaume d'Alger, sur la Méditerranée, à vingt lieues, nord-est, d'Alger.

TE DEUM ; substantif masculin. On appelle ainsi un Cantique qui commence par ces mots *Te Deum*, & qui, outre qu'il se dit ordinairement à la fin de Matines se chante extraordinairement avec pompe & cérémonie, pour rendre publiquement grâces à Dieu d'une victoire remportée, ou de quelque autre événement heureux. *On chanta le* Te Deum *en action de grâces de la victoire que nos troupes remportèrent sur les ennemis.*

Il se prend aussi pour la cérémonie qui accompagne cette action de grâces. *Le Parlement & la Chambre des Comptes furent invités au* Te Deum. *Ils eurent place au* Te Deum.

TEDNEST; ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Hea, dont elle est capitale.

TEDSE; ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Sus, à douze lieues de Tarudant, & sept de l'Atlas.

TEFEZARA; ville d'Afrique en Barbarie, au royaume de Trémécen, à cinq lieues de Trémécen.

TEFLIS, ou Tiflis; ville considérable d'Asie, dans la Perse, capitale de la Géorgie, sur le Kur, à quatre-vingt lieues, nord-est, d'Érivan. On y compte environ vingt mille ames. Il s'y fait un commerce considérable en soie & en fourrures.

TEFTERDAR; *voyez* Defterdar.

TEGAN; ville de la Chine dans

province de Huquang, dont elle est la quatrième Métropole. Elle a cinq autres villes dans son département.

TÉGAZA; ville d'Afrique, capitale d'un pays de même nom, dans le désert de la Libye. On y trouve des montagnes de sel.

TÉGÉE; nom d'une ancienne ville de Grèce dans l'Arcadie, près du fleuve Alphée.

TÉGORARIN; pays d'Afrique dans le Biledulgerid, entre la Barbarie & le Zara. C'est dans ce pays où les Caravanes s'assemblent pour traverser les déserts de la Libye.

TEGTEZA; ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Hea.

TÉGUMENT; substantif masculin. *Tegumentum*. Terme d'Anatomie. Ce qui sert à couvrir. *L'épiderme, la peau, les membranes sont des tégumens.*

TÉHAMA; nom d'une contrée de l'Arabie Heureuse, située sur le bord de la mer Rouge, entre l'État du Chérif de la Mecque, au nord, & le territoire de Moka au midi.

TEIGNASSE; substantif féminin & terme populaire. Mauvaise perruque. On prononce communément *tignasse* en mouillant *gn*.

TEIGNE; substantif féminin. Gale plate & sèche, qui vient à la tête, & qui s'y attache. *Voyez* GALE.

TEIGNE, se dit aussi d'une espèce de gale qui vient à l'écorce des arbres.

On dit proverbialement d'une chose qui tient bien & qu'on ne peut aisément ôter. *Cela tient comme teigne.*

TEIGNE, se dit aussi d'une sorte d'insecte particulièrement connu par le dégât qu'il fait dans les étoffes, les fourrures, les meubles, *&c.*

Les teignes sont de véritables chenilles, mais qui sont très-petites. Leur tête, leurs serres, leurs six jambes, situées proche de la tête, & une partie de leur premier anneau est tout ce qu'elles ont d'écailleux.

Leur premier soin, dès qu'elles sont nées, est de se vêtir: elles ne peuvent souffrir d'être nues, elles s'établissent sur une étoffe de laine, ou sur une pelleterie; elles filent au tour d'elles-mêmes un petit tuyau soyeux, renflé par le milieu comme un fuseau; ensuite elles arrachent avec leurs serres les poils de l'étoffe, elles les collent sur cette gaze de soie, avec une gomme soyeuse qu'elles tirent de leur corps. Leur habit se trouve avoir la forme d'un fourreau ouvert par les deux bouts; son tissu est de laine, tantôt bleue, tantôt verte, tantôt rouge, *&c.*, selon la couleur de l'étoffe que l'insecte a dépouillée: quelquefois ces couleurs sont mêlées sur leurs fourreaux, quelquefois rapportées par bandes, lorsque l'étoffe mangée est composée de plusieurs couleurs combinées.

A mesure que la teigne prend de l'accroissement, son fourreau devient trop court & trop étroit; aussi l'insecte travaille-t-il à l'allonger & à l'élargir il fait; sortir sa tête par un des bouts ouverts, arrache les poils de laine qui sont le plus à son gré, & les colle à son fourreau: il se retourne ensuite dans ce fourreau, & il l'allonge de même par le bout opposé; veut-il l'élargir, il le coupe dans sa longueur, & y rajoute une pièce de la couleur de l'étoffe.

La teigne n'a que sa mâchoire pour tout instrument, tant pour fabriquer son étoffe, que pour la tail-

ler, la fendre & la coudre. Il paroît que les teignes pour construire leurs habits, préférent de certaines couleurs à d'autres, apparemment parceque les matières dont les couleurs sont composées peuvent être plus ou moins agréables à leur goût.

Les laines de nos étoffes ne leur fournissent pas seulement de quoi se vêtir, elles leur servent aussi de nourriture, & ces insectes digèrent; ensorte que les couleurs de l'étoffe se trouvent dans leurs excrémens, & même si bien conservées, que l'on peut les en retirer très-facilement. En ramassant ces excrémens tels que les teignes les rendent, & en les délayant dans un peu d'eau, on peut en faire de ces laques ou pâtes dont les Peintres en mignature se servent dans leurs ouvrages.

Lorsque la teigne est parvenue à son parfait accroissement, elle abandonne ordinairement les étoffes sur lesquelles elle a vécu, & va attacher son fourreau dans les angles des murs, ou autre part: elle s'y change en chrysalide, & reste sous cette forme environ trois semaines, après lesquelles elle sort sous la forme de papillon nocturne ou phâlène. Depuis le milieu du printemps, jusques vers le milieu de l'été, & surtout le soir, on voit voler dans les appartemens, ces petits papillons, d'un blanc un peu gris, mais argenté: ils cherchent à s'unir, & à pondre ensuite sur nos meubles: l'éclat de la lumière les attire, & ils viennent s'y brûler.

Les procédés de ces insectes, pour la conservation de leur espèce, ne diffèrent des procédés ordinaires que dans la durée de leur union, pour laquelle il faut assez communément une nuit entière. Les œufs qu'ils déposent sont extrêmement petits. Les petites teignes en éclosent environ trois semaines après.

Les teignes font un bien plus grand ravage sur les pelleteries, que sur les étoffes: elles y trouvent beaucoup plus de facilité, elles coupent le poil à fleur de peau. Le crin du cheval n'est point, par sa dureté, à l'abri de leurs dents: on n'a que trop d'exemples de teignes qui s'établissent dans le crin dont les fauteuils sont rembourés, & qu'elles hachent & mettent en pièces.

Ces insectes préfèrent communément l'obscurité au grand jour: ils se tiennent plus souvent sur le dos de nos fauteuils, que sur le devant: c'est ce qui a fait abandonner l'usage de la serge pour faire ces dos: ainsi les fauteuils sont bien plutôt à l'abri des teignes, en restant sans être couverts, que lorsqu'on les enveloppe.

Le moyen de faire périr les teignes, est d'empoisonner l'air qu'elles respirent; pour cet effet on prend une cuillerée d'huile essentielle de térébenthine, on y ajoute le double d'esprit de vin, & on frotte de cette liqueur avec une brosse les meubles & les tapisseries que l'on veut garantir. Cette vapeur, en tuant les jeunes teignes, extermine en même temps les puces & les punaises, soit qu'elles soient déjà nées, soit qu'elles soient encore dans les œufs; car cette odeur agit aussi puissamment sur les œufs, que sur les insectes mêmes. On peut mettre dans les armoires des feuilles imbibées de cette même huile: on doit faire cette opération en Avril & au mi-

lieu de l'été. Cette huile essentielle, bien loin de gâter les meubles, est d'usage pour enlever de dessus les étoffes les taches de graisse, de cambouis, & de toute autre sorte d'huiles.

Le mercure & le soufre produisent le même effet, mais le premier est dangereux pour notre santé, & le second est fatal aux couleurs: l'odeur de la fumée de tabac fait périr aussi les teignes; mais il faut faire durer cette fumée pendant vingt-quatre heures, & elle est plusieurs jours à se dissiper: celle de la térébenthine au contraire, se dissipe en très-peu de temps.

Les toisons des moutons ne sont point attaquées des teignes sur l'animal, parcequ'elles sont enduites d'une graisse, dont l'odeur déplaît aux teignes. Une tapisserie ou une pelleterie qu'on frotteroit avec cet antidote, se trouveroit par là assez bien défendue contre les teignes qui voudroient en approcher, mais celles qui y seroient ne lâcheroient point prise.

Une observation importante, c'est que les teignes s'attachent de préférence aux étoffes dont le tissu est le plus lâche. Plus la laine des étoffes est torse, & plus le tissu est serré, moins elles sont recherchées par ces animaux, parcequ'ils ont plus de peine à en arracher les poils. On voit d'anciennes tapisseries qui se sont conservées bien entières, parceque leur laine est bien torse, & que leur tissu est bien serré: au lieu qu'on en voit de nouvelles qui sont entièrement mangées, parcequ'elles n'ont pas ces qualités. C'est par cette raison que les tapisseries d'Auvergne sont bien plus sujettes à être mangées des vers, que les tapisseries de Flandre.

Il est dit dans l'Evangile, *amassez-vous des trésors que la rouille ni la teigne ne puissent gâter.*

TEIGNES, se dit au pluriel d'une maladie qui consiste dans la pourriture de la fourchette du pied du cheval: pourriture occasionnée par une sérosité fort âcre, & qui se décèle par une odeur très-fétide, par une démangeaison violente, par le heurt continuel du pied contre terre, & par la chûte de la partie pourrie.

TEIGNERIE; substantif féminin. Hôpital où l'on ne panse que des teigneux.

TEIGNEUX, EUSE; adjectif. Qui a la teigne. *Il est teigneux.*

On dit proverbialement & par mépris d'une assemblée de peu de personnes, & de gens très-peu considérables, qu'*il n'y a que trois teigneux & un pelé.* Il est populaire.

En termes d'Imprimerie, on appelle *balles teigneuses*, les balles dont le cuir est trop humecté, & sur lesquelles l'encre ne peut pas prendre.

TEILLE; substantif féminin. Ecorce déliée d'un brin de chanvre & de lin dont on fait le fil.

TEILLÉ, ÉE participe passif. *Voyez* TEILLER.

TEILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Rompre les brins de chanvre, & séparer les chenevotes de l'écorce qu'on doit convertir en fil. *Teiller du chanvre.*

TEINDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme CRAINDRE. *Tingere.* Faire prendre à une étoffe ou à quelqu'autre chose, une couleur différente de celle qu'elle avoit, en la plongeant dans une liqueur préparée dont elle s'imbibe. *On teint les lai-*

nes, *les ſoies*, *le bois*, &c. *Teindre en bleu. Teindre en jaune.*

On dit, qu'*un drap eſt teint en laine*; pour dire, que la laine a été teinte avant que l'on ait fait le drap.

Teindre, ſe dit auſſi des choſes qui colorent l'eau & les autres liqueurs où on les jette. *Les Cabaretiers teignent le vin blanc avec de gros vin rouge. Le ruiſſeau qui paſſe auprès de la boucherie, eſt ſouvent teint de ſang.*

Teindre, ſe dit encore de pluſieurs autres choſes qui impriment ordinairement une couleur qu'on ne peut ôter que mal-aiſément. *Les mûres teignent les mains, le linge.*

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève. *Voyez* Verbe.

TEINT, EINTE; participe paſſif. *Voyez* Teindre.

TEINT; ſubſtantif maſculin. Manière de teindre. On appelle *le grand teint*, le teint qui ſe fait avec des drogues chères, & qui donnent une couleur vive & ſolide: & *le petit teint*, celui qui ſe fait avec des drogues de moindre prix & de moindre effet. *Le Règlement du mois d'Août 1669, déſigne les ſortes d'étoffes qui doivent être teintes au grand teint, & celles qu'on peut teindre au petit teint.*

Teint, ſe dit auſſi du coloris du viſage. *Cette femme a un beau teint. Avoir le teint frais & vermeil. Il a le teint plombé. Un teint de lys & de roſes Le ſoleil lui a gâté le teint.*

TEINTE; ſubſtantif féminin & terme de Peinture. On appelle ainſi le degré de force que les Peintres donnent aux couleurs. *Une teinte vive. Une teinte forte. Une bonne teinte.*

On appelle *demi-teinte*, une teinte extrêmement foible & diminuée. Et l'on dit, que *des figures ſont dans la demi-teinte*, lorſqu'elles ſont d'une teinte extrêmement foible qui les fait paroître dans un plus grand éloignement.

Tout l'art du coloris conſiſte dans la ſcience des *teintes* & des *demi-teintes*. Il faut parfaitement connoître la nature des couleurs & leur ſympathie pour réuſſir à former des teintes qui imitent bien la couleur des objets qu'on veut repréſenter. On les fait ordinairement ſur la palette, mais quelques-uns les font au bout du pinceau, à chaque coup qu'ils portent ſur la toile. Lorſqu'on veut que les teintes conſervent leur fraîcheur, il ne faut pas les tourmenter ſur la toile; il ſuffit de les placer l'une auprès de l'autre, & de les réunir en les adouciſſant; c'eſt ce qui forme la demi-teinte.

TEINTURE; ſubſt. fémin. *Tinctura.* Il ſe dit tant de la liqueur préparée pour teindre, que de l'impreſſion de couleur que cette liqueur laiſſe ſur les étoffes & ſur les autres choſes que l'on teint.

La plûpart des ſubſtances végétales & pluſieurs matières animales, contiennent des principes colorés qu'on en peut extraire, pour les appliquer enſuite ſur d'autres corps; mais ces principes colorés ne ſont pas tous à beaucoup près de même nature & dans le même état; & ces différences exigent qu'on emploie différens moyens pour les extraire & pour les appliquer.

Les uns réſident en partie dans une matière terreuſe & réſineuſe. Lorſqu'on fait bouillir dans l'eau des ſubſtances, dont le principe colorant eſt dans cet état, elles impregnent l'eau de leur couleur, parce qu'une partie de la portion *réſino-*

terreuse se mêle & s'étend dans l'eau à la faveur du principe savonneux extractif. Si l'on plonge une étoffe dans la décoction des substances de ce genre, les parties colorantes s'y appliquent à la faveur du contact, & même d'une manière très-solide, parce que le principe colorant résino-terreux, une fois uni à l'étoffe & séparé d'avec le principe extractif, n'est plus dissoluble, non-seulement par l'eau pure, mais même par le savon, par les sels & autres agens assez forts. On connoît plusieurs substances dont le principe colorant est dans cet état; les principales sont, le brou de noix, la racine de noyer, le sumac, le santal, l'écorce d'aune, parmi les végétaux; & parmi les animaux l'espèce de coquillage qu'on nomme *murex*, & qu'on croit être la pourpre des anciens. A l'exception de cette dernière substance qui donne un rouge assez beau, toutes les autres de ce genre ne fournissent qu'une couleur assez fauve qu'on appelle *couleur de racine*, mais qui est précieuse malgré son peu d'éclat, parce qu'elle sert d'un très-bon fond à d'autres couleurs plus brillantes qu'on applique par dessus. Il est évident, par la nature de ces ingrédiens colorans, que les couleurs qu'on en tire, n'exigent aucune préparation, ni de leur part, ni de la part de la matière à teindre. Ils fournissent l'espèce de teinture la plus simple & la plus facile à pratiquer, puisqu'il ne s'agit pour cela que de faire bouillir dans l'eau la drogue qui fournit la couleur, & de plonger dans cette décoction l'étoffe qui doit recevoir cette couleur.

Le principe colorant d'un autre genre de substance propre à la teinture, réside dans une matière purement résineuse, & disposée de manière qu'elle ne peut être rendue miscible à l'eau par l'intermède du principe savonneux extractif de la même substance; les principaux ingrédiens de ce genre sont l'*indigo*, qui fournit le bleu, & la fleur *de carthame* ou *safran bâtard*, dont on tire un très beau rouge. Ces matières ne peuvent fournir leur couleur dans l'eau pure; la partie résineuse bleue de l'indigo est même de la nature de celles que l'esprit de vin ne peut dissoudre: mais comme les sels alkalis fixes ont de l'action sur les matières résineuses de quelque nature qu'elles soient, on se sert avec succès de ces sels pour extraire la partie colorante de ces ingrédiens, & pour les rendre propres à la teinture.

A l'égard de presque toutes les autres matières végétales & animales qui fournissent des couleurs à la teinture, & qui sont en très grand nombre, leur principe colorant est de nature purement extractive savonneuse, il peut par conséquent être extrait par l'eau seule avec la plus grande facilité; mais la nature même de ce principe colorant essentiellement dissoluble dans l'eau, fait assez connoître que si l'étoffe sur laquelle il doit s'appliquer n'étoit impregnée de quelque matière capable de le dénaturer & de le décomposer en partie, ce seroit inutilement qu'on l'appliqueroit sur les étoffes, puisque conservant la même dissolubilité qu'il avoit dans le végétal, l'eau seule seroit capable de l'enlever de dessus l'étoffe avec la même facilité & par la même raison qu'elle l'auroit extrait d'abord de la substance dans laquelle il étoit originairement contenu.

On eſt parvenu à fixer ces couleurs ſur les étoffes par le moyen de différens ſels dont on les impregne avant de les teindre. L'effet de ces ſels, qu'on peut regarder comme des mordans, eſt de changer tellement la nature des parties extractives colorées ſur leſquelles ils agiſſent, que de diſſolubles dans l'eau qu'elles étoient d'abord, elles y viennent indiſſolubles, & même une grande partie d'entr'elles, après avoir été ainſi aſſurées par le mordant, deviennent capables de réſiſter auſſi à l'action du ſavon & des autres agens les plus propres à dégrader & à enlever les couleurs, & dont on ſe ſert pour en reconnoître la ſolidité dans les épreuves qu'on appelle *débouillis*.

Le meilleur des ſels propres à ſervir de mordant pour ces ſortes de couleurs, qu'on ait trouvé juſqu'à préſent, c'eſt l'*alun*. Ce ſel eſt employé généralement pour toutes les teintures extractives, qui ſont très-nombreuſes, & dont les principales ſont celles de la Gaude & de toutes les herbes qui donnent du jaune, la garance, le kermès végétal, la cochenille, les bois de Campêche & de Bréſil & autres bois & racines ſervant à la teinture. Il n'eſt cependant point le ſeul qui puiſſe être employé à cet uſage, la plûpart des ſels neutres à baſe métallique, ſont capables d'aſſurer les teintures extractives de même que l'alun; mais quelques-uns ſont fort chers, d'autres ont l'inconvénient de changer ou même de gâter les couleurs; enfin ils n'ont point été tous éprouvés, enſorte que juſqu'à préſent l'alun eſt reſté ſeul en poſſeſſion d'être le mordant général pour toutes les couleurs extractives.

Il eſt à remarquer à ce ſujet, que ni l'alun ni aucun des autres ſels qui peuvent lui être ſubſtitués comme mordans, n'ont les propriétés de donner le même degré de ſolidité à toutes les teintures: il y en a beaucoup qui ne s'aſſurent par ces mordans que tout juſte autant qu'il le faut pour ne plus être enlevées par l'eau, mais trop peu pour réſiſter aux débouillis, ni même à la ſeule action de l'air pendant un certain temps. Ces dernières teintures ſe nomment *de faux teint* ou *de petit teint*, pour les diſtinguer des plus ſolides qui réſiſtent à toutes ces épreuves, & qu'on appelle de *grand & bon teint*.

On ſent bien que ces différences ne peuvent venir que de la nature particulière de chaque ingrédient colorant: mais il faudroit un très-grand nombre de recherches qui n'ont point encore été faites, & ſur-tout des analyſes bien délicates & bien exactes des différentes drogues ſervant à la teinture, pour éclaircir cette matière ſi obſcure. Elle le paroîtra même encore davantage ſi l'on conſidère que la différente nature des ſubſtances ſur leſquelles on applique la teinture, influe auſſi d'une manière tout-à-fait étonnante, ſur la beauté & ſur la ſolidité des couleurs. On ſait, par exemple, que le rouge de garance qui eſt aſſez beau & très ſolide ſur la laine & ſur le coton, ne donne qu'une couleur de faux teint ſur le fil; que la teinture de cochenille transformée en écarlate qui teint la laine & la plûpart des autres matières animales, en un rouge couleur de feu des plus vifs & des plus brillans, ne prend point ſur la ſoie, ni ſur le coton, ni ſur le fil. On trouve dans les détails des procédés

procédés de teinture particuliers à chaque espèce de matière à teindre, un nombre infini d'autres différences aussi singulières, qui demandent à être bien étudiées pour qu'on en puisse développer la cause. Ce qui paroît résulter de plus général de ces détails particuliers, c'est que la laine, & même toutes les matières animales, sont de toutes les substances qu'on peut teindre, celles qui se prêtent le plus aux opérations de la teinture; que le fil & toutes les matières purement végétales, sont au contraire celles qu'il est le plus difficile de teindre, qui prennent le moindre nombre de couleurs, & de plus qui les prennent les moins belles & les moins solides; enfin que la soie & les autres substances qui paroissent tenir le milieu entre les matières purement animales, & celles qui sont purement végétales, tiennent aussi le milieu à cet égard dans les opérations de la teinture.

Teinture, se dit aussi en Chymie & en Pharmacie, pour signifier la couleur d'un minéral ou d'un végétal tirée par le moyen de quelque liqueur que ce soit. *Teinture d'antimoine. Teinture de safran.*

Teinture, signifie figurément, connoissance superficielle dans quelque science, dans quelque art. *Cet enfant a déjà une teinture d'arithmétique. Il n'a pas la moindre teinture des mathématiques.*

Teinture, signifie aussi figurément, l'impression que la bonne ou mauvaise éducation laisse dans l'ame. *Il est revenu de Paris avec une teinture de libertinage. Comme elle a été élevée dans un couvent, il lui reste encore quelque teinture de dévotion.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue & la troisième très-brève.

TEINTURIER, IÈRE; substantif. Celui qui exerce l'art de teindre.

Il y a plusieurs espèces de Teinturiers: savoir, ceux du *grand & bon teint*, & ceux du *petit teint*, qui ne s'occupent les uns & les autres que de la teintûre des laines, mais qui font deux corps séparés, ensorte qu'il n'est pas permis aux uns d'employer, ni même de tenir chez eux les ingrédiens affectés aux autres. Il y a aussi les Teinturiers en soie, laine & fil; mais cette communauté forme trois branches, dont l'une est pour la soie, la seconde pour la laine filée, la troisième pour le fil, & celui qui a opté pour un de ces trois genres de travail, ne peut faire les autres. Le Teinturier qui a choisi le travail des laines filées, peut avoir chez lui les ingrédiens du grand & du petit teint; mais il ne peut faire usage de ces derniers, que sur les laines grossières; la règle générale est que les laines pour les tapisseries de haute & basse lisse, & les étoffes dont la valeur excede quarante sous l'aune en blanc, doivent être teintes en bon teint.

On compte à Paris environ deux cens cinquante maîtres Teinturiers. L'apprentissage est de quatre ans & le compagnonage de deux.

TEISCHNITZ; petite ville d'Allemagne, au Cercle de Franconie dans l'Évèché de Bamberg.

TEISS; rivière de Hongrie qui a sa source aux monts Krapachs, sur les frontières de la Transilvanie, & son embouchure dans le Danube, vis-à-vis de Salankemen.

TEISSIER, (Antoine) de Montpellier, fut élevé dans le Calvinisme, & se retira en Prusse après la révocation de l'Edit de Nantes. L'Élec-

teur de Brandebourg lui donna le titre de Conseiller d'ambassade & le nomma son Historiographe, avec une pension annuelle de 300 écus, qui fut augmentée dans la suite. Cet Écrivain mourut à Berlin en 1716, à 80 ans. Sa probité & ses mœurs lui firent un nom respectable dans son parti; son érudition ne le fit pas moins connoître. On a de lui plusieurs ouvrages dans lesquels on trouve des recherches, mais le style n'en est pas assez pur. Les principaux sont, 1°. *les Éloges des hommes savans*, tirés de l'histoire de M. *de Thou*, dont on a quatre éditions. La dernière est de Leyde, 1715, en 4 vol. *in*-12, par les soins de la *Faye*, qui a joint des remarques & des additions aux éloges. 2°. *Catalogus auctorum qui librorum catalogos, indices, bibliothecas, vivorum litteratorum Elogia, vita aut orationes funebres scriptis consignârunt*, à Genève, en 1686, *in*-4°. 3°. *Des devoirs de l'Homme & du Citoyen*, traduit du latin de Puffendorf, 1690. 4°. *Instructions de l'Empereur Charles-Quint à Philippe II, & de Philippe II au Prince Philippe son fils; avec la Méthode tenue pour l'éducation des enfans de France*. 5°. *Instructions morales & politiques*, 1700. 6°. *Abrégé de l'Histoire des quatre Monarchies du monde, de Sleidan*, 1700. 7°. *Lettres choisies de Calvin*, traduites en françois, 1702. 8°. *Abrégé de la Vie de divers Princes illustres*, *in*-12. Le grand défaut de *Teissier* dans ces livres historiques est de n'avoir pas sçu discerner les choses essentielles, éclaircir les faits en les débrouillant, raccourcir & resserrer sa prose traînante & incorrecte.

TEITEI; substantif masculin. Oiseau du Bresil, qui est de la grandeur d'une rouge-gorge: son bec est noir bleuâtre, très-brillant: le plumage des parties inférieures est jaunâtre. La femelle diffère du mâle par des mouchetures vertes, jaunes & grises. On élève cet oiseau en cage à cause de sa beauté & de la douceur de son chant.

TÉJUGUACU; substantif masculin. Espèce de Lézard du Bresil, qu'on soupçonne être une espéce de *temapara*, & qui a une certaine ressemblance avec le *Senembi*: il en differe cependant par sa couleur noire, tiquetée de blanc vers les extrémités de sa queue; il a comme des aiguillons blancs & dentelés: sa queue est grosse à l'origine; sa langue est fourchue: il se nourrit volontiers d'œufs; mais il souffre patiemment la faim. Marc-Grave dit qu'au Brésil on mange la chair de cet animal. Ce même auteur rapporte avoir conservé un téjuguacu en vie pendant sept mois sans aucune nourriture: il dit aussi que si l'on coupe la queue de ce lézard, elle renaît de nouveau.

Seba donne le nom de *téjuguacu*, à plusieurs espèces de lézards de différens pays, parmi lesquels il compte entre autres le lézard auquel les orientaux ont donné le nom de *Sauve-garde*. M. Linnœus, en parlant du *Teguixin*, dit que ce lézard a la queue ronde, plus lonque du double que le corps, & composée d'environ deux cens segméns: ses quatre pieds ont chacun cinq doigts: les ongles sont très aigus & un peu courbés; l'orteil extérieur du pied de derière est plus éloigné & plus court que les autres; la couleur de l'animal est blanche, mêlée de bleu, sur laquelle sont des bandes d'un brun gris; le dos & les

cuisses sont tiquetés de taches blanches ovales.

TÉJUNHANA; substantif masculin. Lézard d'Amérique qui est de la grosseur du petit doigt: il a le nez fort pointu; la queue effilée, fort longue,& couverte d'écailles carrées très minces& fort fines: sa tête est couverte d'écailles brunes; celles de la gorge & du ventre sont carrées,blanches & tiquetées de rouge: ses flancs & ses jambes sont couverts d'une peau membraneuse comme satinée,rayée de brun & de vert, parsemée de taches noires qui courent sur toute la longueur du corps.

TÉKELI, (Emeric Comte de) né en 1658, d'une famille illustre de Hongrie. Son père, *Etienne Tekeli*, avoit été mêlé dans la funeste affaire des comtes de *Serin-Frangipani*, qui périrent par le dernier supplice en 1671. Le Général *Spark*, à la tête des troupes de l'Empereur, l'alla assiéger dans ses forteresses; il capitula après avoir fait évader son fils déguisé en paysan, & mourut peu de temps après. Emeric *Tekeli* sortit alors de sa retraite de Pologne pour passer en Transilvanie avec quelques autres chefs des mécontens de Hongrie. Son esprit & son courage le rendirent si agréable au Prince *Abaffi*, qu'il devint en peu de temps son premier ministre. On l'envoya au secours des mécontens, qui le reconnurent pour Généralissime; ses armes eurent un succès heureux. La cour de Vienne fut allarmée, mais n'ayant pas voulu satisfaire à toute les demandes de *Tekeli*, les mécontens recommencerent la guerre en 1680. Les étendards de ce héros rebelle portoient cette inscription: *comes Tekeli qui pro deo & patria pugnat*. Son armée fut renforcée par les Turcs & les Transilvains. Il se lia avec le Bacha de Bude, qui lui fit ôter son bonnet à la hongroise & lui en fit metre un à la turque enrichi de pierreries, dont il lui fit présent de la part du grand Seigneur, avec un sabre, une masse d'armes & un drapeau. Quelques-uns disent qu'il lui mit la couronne de Hongrie sur la tête, & le revêtit des habits royaux par ordre de *Mahomet IV*, qui se croyoit en droit de disposer de cet Etat. *Tekeli*, ayant ainsi satisfait son ambition, songea à contenter son amour; il épousa la Princesse *Ragotzki*, fille du Comte de *Serin*. Au commencement d'Août 1682, il se joignit aux Turcs armés contre l'Empire, & répandit la terreur par tout. Après avoir tenté dans une diète, tenue l'année d'aprés à Cassovie, de se raccommoder avec l'Empereur, il unit ses armes à celles du Grand-Visir *Mustapha*, qui avoit assiégé Vienne. Ce Ministre fut vaincu & obligé de se retirer. Dans son désespoir il attribua le mauvais succès de la campagne au Comte de *Tekeli*, qu'il rendit suspect à *Mahomet*. *Tekeli* part pour Andrinople, se justifie & s'assure de plus en plus la protection du Grand Seigneur, qui le nomma Prince de Transilvanie, après la mort de *Michel Abaffi*, arrivée en 1690. Ce nouveau Prince ne put jamais se faire reconnoître, quoiqu'il fit des prodiges de valeur contre le Général *Heuster*, qui défendoit cette province pour la cour de Vienne. Il se retira alors à Constantinople, où il vécut en particulier jusqu'au 13 Septembre 1705, qu'il mourut Catholique Romain, près de Nicomédie. Le Comte de *Tekeli*

avoit plus de courage que de conduite.

TEL, ELLE; adjectif. *Talis*. Pareil, semblable, de même, de la même qualité. *Il leur fit une telle promesse. Il lui accorda une telle grâce. Je n'ai jamais eu de telles pensées. On ne voit pas de telles plantes en France.*

Lorsque *tel* sert à marquer le rapport, la ressemblance de deux choses que l'on compare ensemble, il se construit avec *que*. *Il a un équipage tel que le vôtre. Elle n'est pas telle que sa sœur. Voilà un cheval tel que vous le demandez.*

Il se construit de même avec *que*, dans plusieurs autres phrases où il tient lieu d'un adjectif qui seroit joint à la particule *si*. *Son crédit est tel qu'on en doit tout espérer*; pour dire, est si grand qu'on en doit, *&c. Sa naissance est telle qu'il n'en est point de plus distinguée. Il a une telle mémoire qu'il se souvient de tout ce qu'il a lu. Ces enfans font un tel bruit qu'on ne peut rien entendre.*

On dit à peu près dans le même sens, *telle est la condition des hommes, qu'ils ne sont jamais contens de ce qu'ils possèdent*; pour dire, que les hommes sont faits de telle manière que....

On dit proverbialement, *tel maître, tel valet*; pour dire, qu'ordinairement les valets suivent l'exemple du maître.

On dit aussi *telle vie, telle fin*; pour dire, que d'ordinaire on meurt comme on a vécu.

Tel, s'emploie souvent dans le style soutenu, pour exprimer les comparaisons. *Il est contre les rigueurs du sort, tel qu'un rocher contre la fureur des flots.*

Tel, s'emploie aussi en poësie, tant au commencement du premier membre qui établit une comparaison, qu'au commencement de celui où elle est appliquée & redite.

> Telle qu'une Bergère au plus beau jour de fête,
> De superbes rubis ne charge point sa tête;
> Et sans mêler à l'or l'éclat des diamans,
> Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornemens:
> Telle, aimable en son air, mais humble dans son style
> Doit éclater sans pompe une élégante Idylle.

Tel, se dit des personnes, des lieux, des choses qu'on ne veut ou qu'on ne peut marquer qu'indéterminément. *Il avoit chez lui Monsieur un tel, Madame une telle.*

Tel, signifie aussi quelqu'un indéterminément. *Tel croit vivre long-temps qui meurt le lendemain.*

> Telle sous ses habits paroît & jeune & belle,
> Qui n'est rien moins au fond que ce qu'elle paroît.
>
> Corneil.

Tel, s'emploie encore par rapport aux choses qu'on a déjà dites. *Tel étoit l'avis qu'il vouloit proposer. Telle fut la résolution que nous prîmes.*

Tel quel; manière de parler dont on se sert dans le style familier, pour signifier aussi mauvais que bon, & même quelquefois plus mauvais que bon, de peu de valeur, de peu de considération. *Il y avoit dans cette chambre un lit tel quel. C'est une maison telle quelle.* En ce sens on dit, *des gens tels quels*; pour dire, des gens de peu de considération.

TÉLAMON, fils d'Œacus, l'un des Juges des Enfers & de la Nymphe Égine, fut chassé par son pere pour avoir tué avec son frère Pélée, en jouant au palet, un autre de ses

frères appelé Phocus. Il se retira dans l'île de Salamine où il fonda une ville de même nom. Il fut un des principaux compagnons d'Hercule, & le suivit dans la plupart de ses expéditions. Lorsque ce Héros assiégea Troye pour punir Laomédon du refus qu'il lui avoit fait d'Hésione sa fille, qu'il avoit sauvée d'un monstre marin, Telamon monta le premier à l'assaut, & en obtint pour récompense cette même Hésione dont Hercule lui fit présent. Il en eut Teucer, & avoit eu d'une première femme Ajax, le plus vaillant des Grecs après Achille.

TELAMONE; petite ville d'Italie sur la côte de Toscane, à quatre lieues, nord, d'Orbitello. Elle appartient au Grand Duc de Toscane.

TELCHINES; substantif masculin pluriel & termes d'antiquité. Anciens personnages des temps fabuleux, sur lesquels il règne d'étranges contrariétés dans les traditions mythologiques, contrariétés qui se sont étendues jusque sur le nom de *telchines*, en s'éloignant de sa signification naturelle & primitive. La fable a changé en Magiciens odieux ceux qui ont été les inventeurs des arts les plus nécessaires. Mais c'est M. Freret qui a le premier débrouillé ce mélange d'idées & d'attributs dans des mémoires pleins de sagacité insérés parmi ceux de *l'Académie des Inscriptions & belles lettres*.

Nous devons, dit ce savant, rejeter également les deux traditions opposées qui faisoient les Telchines peres ou enfans des Dactyles Idéens. Ces noms, comme ceux de Corybantes & de Curètes, n'étant point des noms de peuples ou de famille, mais de simples épithètes, il ne faut les regarder que comme servant à désigner l'emploi & les occupations de ceux auxquels l'antiquité les donnoit.

On trouve des Telchines dans le Péloponèse, sous les premiers descendans d'Inachus, & longtemps avant l'arrivée des Dactyles. On suppose qu'ils habitoient le territoire de Sycione qui porta d'abord le nom de *Telchinie*, & qu'après une guerre de quarante-sept ans, ils furent chassés du pays par Apis, successeur de Phoronée : on ajoute que du continent de la Grece ils passèrent en Crete, de là dans l'île de Chypre, & de cette île dans celle de Rhodes où ils s'établirent enfin. Mais tous ces voyages sont une fable imaginée par les critiques du moyen âge, qui trouvant le nom de Telchines donné à des hommes de différens pays, supposèrent qu'ils avoient passé de l'un dans l'autre, sans réfléchir que dans le temps où ils plaçoient ces transmigrations successives, les Grecs n'avoient point de vaisseaux. Ces passages prétendus des Telchines sont antérieurs à Cécrops, à Cadmus, à Danaüs d'environ trois cens ans, selon la chronologie de Castor adoptée par Africain & par Eusebe.

La plus légère attention sur ce que signifioit le nom de *Telchines*, auroit détrompé les critiques. Ce nom écrit indifféremment *Telchines* ou *Telghines*, se dérivoit d'un mot grec qui signifie *soulager*, *guérir*, *adoucir la douleur*. C'est de la même racine que sortoient le nom donné à Junon par les Jalysiens, & celui qu'Apollon portoit dans quelques Temples.

Cependant nous voyons dans Hésychius & dans Strabon, que malgré sa signification primitive, ce terme étoit devenu dans la suite un

mot injurieux, un synonyme des noms d'enchanteurs, de sorciers, d'empoisonneurs, de génies ou démons malfaisans. On accusoit les Telchines d'avoir inventé cette magie qui donnoit le pouvoir d'exciter des orages & de jetter des sorts sur les hommes. Ils se servoient, dit-on, d'un mélange de soufre avec de l'eau du Styx pour faire périr les plantes; Ovide leur attribue même la faculté de fasciner ou d'empoisonner par le simple regard, les végétaux & les animaux.

Malgré ce déchaînement de la part des Grecs, occasionné par les invectives des anciens Écrivains de l'histoire d'Argos, dévoués aux successeurs de Phoronée, les Telchines avoient leurs partisans qui regardoient toutes ces imputations comme les suites de la jalousie inspirée par le mérite de leurs découvertes.

Les Telchines étoient, selon Diodore, fils de la mer; d'autres leur donnoient une mère nommée *Zaps*; mais Zaps dans l'ancien grec, signifioit la mer, si nous en croyons Euphorion, & le Poëte Denys cités par Clément Alexandrin; ils furent chargés de l'éducation de Neptune. Cette origine & cet emploi qui les supposent des navigateurs, s'accordent avec la tradition qui leur faisoit habiter successivement les trois îles principales de la mer Égée. On vantoit aussi leur habileté dans la métallurgie; c'étoit eux, disoit-on, qui avoient forgé la faulx dont la Terre arma Saturne, & le trident de Neptune. On leur attribuoit l'art de travailler le fer & l'airain: probablement ils l'apprirent dans l'île de Chypre célèbre par ses mines, & dont les habitans furent les premiers mettre le cuivre en œuvre. L'usage de ce métal aussi connu sous le nom d'airain, avoit précédé celui du fer, du moins dans la Grece, & l'on en fabriquoit des armes. Le fer étoit rare dans cette contrée; la dureté qu'il est capable d'acquérir par la trempe, lui faisoit donner le nom d'*adamas*, d'inflexible, qui depuis a passé au diamant.

Comme les anciens usages consacrés par la religion, s'observent toujours avec un soin qui les perpétue, on continua d'employer l'airain pour les instrumens des sacrifices, & dans la fabrique des armes qu'on offroit aux Dieux. Il est même assez vraisemblable que ces épées & ces instrumens de cuivre qu'on déterre de temps en temps, eurent autrefois cette destination exclusivement à tout autre. En effet dès que le fer devint commun, on ne continua pas sans doute, à se servir comme auparavant, du cuivre, métal aigre, cassant & beaucoup plus pesant que le fer. Si l'on ne découvre aujourd'hui que peu d'armes de fer, c'est que le fer se détruit par la rouille; au lieu que celle de cuivre le couvre d'un vernis qui en conserve la substance, & dont la dureté résiste quelquefois au burin le mieux trempé.

Il n'est pas surprenant que les premiers sauvages de la Grece ayent cru tout ce qu'on débitoit du pouvoir magique des Telchines. Cette crédulité régna dans les siècles les plus éclairés d'Athènes & de Rome. Peut-être ce mélange du soufre avec l'eau du Styx réduit au simple, n'est que l'ancienne pratique de purifier les troupeaux avec la fumée du soufre, avant de les mener aux champs pour la première fois à la fin de l'hiver. Peut-être a-t-il quelque rap-

port à cet autre usage non moins ancien, d'arroser ou de frotter les plantes avec des infusions de drogues amères, pour les garantir des insectes. Caton, Columelle, Pline, sont pleins de différentes recettes qu'on croyoit propres à composer ces fumigations & ces liqueurs.

Lorsqu'on examine les pratiques de l'ancienne magie, on adopte l'idée que Pline s'en étoit faite. Ce judicieux & savant Naturaliste la regardoit comme une espèce de médecine superstitieuse qui joignoit aux remèdes naturels, des formule auxquelles on croyoit de grandes propriétés. Caton nous rapporte sérieusement quelques-unes de ces formules: nous voyons même que le préjugé vulgaire attribuoit à de simples remèdes, à des fumigations, le pouvoir d'empêcher la grêle & de chasser les démons. Vegece dans un de ses ouvrages, termine la longue recette d'une fumigation qu'il prescrit par ces mots étranges : *quod suffimentum præter curam jumentorum sanat hominum passiones, grandinem depellit, demones abigit & larvas.* Cette fumigation utile aux troupeaux, guérit de plus les passions des hommes, détourne la grêle, chasse les démons & les spectres: quel texte à commenter pour la philosophie!

TELÉGONE; nom d'un fils d'Ulysse & de Circé. Sa mère lui ayant ordonné d'aller chercher Ulysse pour s'en faire connoître, & les vents contraires l'ayant poussé sur les côtes de l'île d'Itaque dont il ignoroit le nom, il fut obligé de faire des courses pour avoir des vivres. Ulysse étant venu avec des troupes pour le réprimer, il se donna un combat où Telégone tua son pere sans le connoître, avec un javelot dont le bout étoit armé de l'épine venimeuse du dos d'un poisson anciennement appelé *tourterelle de mer*.

TÉLÉMAQUE; nom d'un fils d'Ulysse & de Pénélope, dont les aventures prétendues ont servi à composer le profond & ingénieux ouvrage de l'illustre Fénélon. *Voyez* FÉNÉLON.

TÉLÈPHE, fils d'Hercule & d'Augé, ayant été abandonné par sa mère aussi-tôt après sa naissance, fut trouvé sous une biche qui l'alaitoit. Teuthras, Roi des Mysiens, l'adopta pour son fils, & lorsqu'il fut en âge de porter les armes, il se mit en devoir de s'opposer aux Grecs qui alloient à Troye; mais Achille le blessa, & l'Oracle lui conseilla de faire alliance avec ce Héros, & l'assura qu'ensuite il guériroit en employant les remèdes de Chiron.

TÉLÉPHIEN; adjectif masculin & terme de Chirurgie. Ulcère dont la guérison est difficile.

Ce mot vient de Télephe, qui avoit été blessé par Achille, & dont la plaie dégénéra en un mauvais ulcère.

TÈLESCOPE; substantif masculin. *Telescopium.* Nom générique de tous les instrumens d'Astronomie, soit à réflexion, soit par réfraction, qui servent à observer les objets éloignés, tant sur la terre que dans le ciel; mais depuis que les télescopes à réflexion, tels que ceux qu'on nous a d'abord apportés d'Angleterre, sont devenus très-communs, on ne donne plus guère le nom de *télescope* qu'à ces derniers, & l'on nomme *lunette d'approche*, ou simplement *lunette*, tout télescope à tuyau qui n'est composé que de verres, l'objectif & l'oculaire ou les oculaires.

L'invention du télescope est une des plus nobles & des plus utiles dont les derniers siècles puissent se

vanter ; car c'est par son moyen que les merveilles du ciel nous ont été découvertes, & que l'Astronomie est montée à un degré de perfection dont les siècles passés n'ont pas pu seulement se former une idée.

Quelques Savans ont avancé que les anciens Égyptiens avoient l'usage des télescopes, & que d'une tour fort élevée de la Ville d'Alexandrie, ils découvroient les vaisseaux qui en étoient éloignés de 600 milles; mais cela est impossible, à moins que ces milles n'ayent été fort courts, puisque la rondeur de la terre empêche de voir de dessus une tour, un objet situé sur l'horison à une plus grande distance que 12 ou 15 milles, & un vaisseau à la distance de 20 milles. On doit donc regarder comme fabuleux ce qu'on rapporte sur cela des Egyptiens.

Sirturus dans son Traité du Télescope imprimé en 1618, prétend que Jean Lipperson, Lunetier de Middelbourg, est l'inventeur de cet instrument. Borel, dans un volume qu'il a composé exprès sur l'invention du télescope, & qu'il a publié en 1655, fait voir que c'est Zacharie Jansen, ou comme l'orthographie Vossius, Hansen. Voici de quelle manière on raconte cette histoire de la découverte du télescope par Jansen.

Des enfans, en se jouant dans la boutique de leur père, lui firent, dit-on, remarquer que quand ils tenoient entre leurs doigts deux verres de lunette, & qu'ils mettoient les verres l'un devant l'autre à quelque distance, ils voyoient le coq de leur clocher beaucoup plus gros que de coutume, & comme s'il étoit tout près d'eux, mais dans une situation renversée. Le père frappé de cette singularité, s'avisa d'ajuster deux verres sur une planche, en les y tenant debout, à l'aide de deux cercles de laiton qu'on pouvoit approcher ou éloigner à volonté. Avec ce secours, on voyoit mieux & plus loin. Bien des curieux accoururent chez le Lunetier ; mais cette invention demeura quelque temps informe & sans utilité. D'autres Ouvriers de la Ville firent usage à l'envi de cette découverte, & par la nouvelle forme qu'ils lui donnèrent, ils s'en approprièrent tout l'honneur. L'un d'eux, attentif à l'effet de la lumière, plaça les verres dans un tuyau noirci par-dedans. Par-là, il détourna & absorba une infinité de rayons, qui en se réfléchissant de dessus toutes sortes d'objets ou de dessus les parois du tuyau, & n'arrivant pas au point de réunion, mais à côté, brouilloient ou absorboient la principale image. L'autre enchérissant encore sur ces précaution, plaça les mêmes verres dans des tuyaux rentrans & emboîtés l'un dans l'autre, tant pour varier les points de vue, en alongeant l'instrument à volonté, selon les besoins de l'observateur, que pour rendre la machine portative & commode par la diminution de la longueur quand on la voudroit transporter, ou qu'on n'en feroit pas usage.

Jean Lappuy, autre Artiste de la même ville, passe pour le troisième qui ait travaillé au télescope, en ayant fait un en 1610, sur la simple relation de celui de Zacharie.

En 1620, Jacques Métius, frere d'Adrien Métius, Professeur de Mathématique à Francker, se rendit

dit à Middelbourg avec Drebel, & y acheta des téleſcopes des enfans de Zacharie, qui les rendirent publics. Cependant Adrien Métius attribue à ſon frère l'honneur de la découverte du téleſcope, & a fait donner Déſcartes dans la même erreur.

Mais aucun de ceux qu'on vient de nommer n'ont fait des téleſcopes de plus d'un pied & demi de long; Simon Marius en Allemagne, & Galilée en Italie ſont les premiers qui ayent fait de longs téleſcopes, propres pour lés obſervations aſtronomiques.

Le Roſſi raconte que Galilée étant à Veniſe apprit que l'on avoit fait en Hollande une eſpèce de verre optique, propre à rapprocher les objets : ſur quoi s'étant mis à réfléchir ſur la manière dont cela pouvoit ſe faire, il tailla deux morceaux de verre du mieux qu'il lui fut poſſible, & les ajuſta aux deux bouts d'un tuyau d'orgue, ce qui lui réuſſit au point qu'immédiatement après il fit voir à la Nobleſſe Vénitienne toutes les merveilles de ſon invention au ſommet de la tour de Saint-Marc. Le Roſſi ajoute que depuis ce temps-là Galilée ſe donna tout entier à perfectionner le téleſcope; & que c'eſt par-là qu'il ſe rendit digne de l'honneur qu'on lui fait aſſez généralement de l'en croire l'inventeur, & d'appeler cet inſtrument le *tube de Galilée*. Ce fut par ce moyen que Galilée apperçut des taches ſur le ſoleil. Il vit enſuite cet aſtre ſe mouvoir ſur ſon axe, *&c.*

Divers autres Savans tels que Kepler, Grégory, Huygens, Newton, *&c.* ont contribué ſucceſſivement à porter le téleſcope au point de perfection où il eſt aujourd'hui.

Les téleſcopes de trente-deux pouces qui ſont ceux dont on fait l'uſage le plus fréquent, ont les dimenſions ſuivantes: le foyer du grand miroir eſt de deux pieds, le diamètre de cinq pouces; le foyer du petit miroir concave de trois pouces, ou un pouce & demi, ſuivant que l'on veut faire groſſir plus ou moins: le diamètre du petit miroir qui eſt égal au diamètre du trou fait dans le grand miroir, a ordinairement un pouce; le tuyau des oculaires en renferme deux, l'un de quatre pouces & l'autre de deux pouces de foyer, placés à trois pouces l'un de l'autre; mais quand on veut groſſir davantage les objets, on a un plus fort équipage ou un tuyau de rechange, dont les deux oculaires ſont de trois pouces & de quatorze lignes de foyer placés à deux pouces l'un de l'autre; l'œil ſe place environ à ſix lignes du dernier oculaire.

TÉLESPHORE; Dieu de la convaleſcence qu'on diſoit fils d'Eſculape, & qui étoit particulièrement révéré à Pergame. Il avoit la figure d'un enfant couvert d'une eſpèce de chappe ſans manches, & ayant ſur la tête un capuchon qui ne laiſſoit voir qu'une partie de ſon viſage. Cet habillement myſtérieux étoit propre à faire connoître que dans la convaleſcence on eſt ſenſible au froid, & qu'il faut être bien vêtu.

TELGEN; ville de Suède dans la Sudermanie, à cinq lieues, ſud-oueſt, de Stockholm.

TELL, (Guillaume) eſt l'un des principaux auteurs de la révolution des Suiſſes en 1307. Griſler, Gouverneur de ce pays pour l'Empereur Albert, l'obligea, dit-on, ſous peine de mort, d'abattre d'aſſez loin, d'un coup de flèche, une

pomme de dessus la tête d'un de ses enfans. Il eut le bonheur de tirer si juste, qu'il enleva la pomme sans faire de mal à son fils. Après ce coup d'adresse, le Gouverneur ayant apperçu une autre flèche cachée sous le pourpoint de Tell, lui demanda ce qu'il en vouloit faire : *je l'avois prise exprès*, répondit-il, *afin de t'en percer, si j'eusse eu le malheur de tuer mon fils.* Il faut convenir, dit M. de Voltaire, que l'histoire de la pomme est bien suspecte. Il semble qu'on ait cru devoir orner d'une fable le berceau de la liberté helvétique ; mais on tient pour constant que Tell ayant été mis aux fers, tua ensuite le Gouverneur d'un coup de flèche, & que ce fut le signal des Conjurés.

TELLEMENT ; conjonction. *Ita.* De telle sorte. *Il est tellement occupé de cette affaire, qu'il oublie toutes les autres.*

Tellementt que, se dit dans le style familier, pour dire, de sorte que. *Tellement donc que vous voulez avoir un procès.*

Tellement quellement, se dit adverbialement & familièrement, pour dire, d'une manière telle quelle. *Il fait des vers tellement quellement. Elles sont amies tellement quellement.*

TELLIER, (Michel le) fils d'un Conseiller à la Cour des Aides, naquit à Paris en 1603. Son premier emploi dans la Robe fut celui de Conseiller au Grand Conseil, qu'il quitta l'an 1631 pour exercer la charge de Procureur du Roi au Châtelet de Paris. De ce poste il passa à celui de Maître des Requêtes. Nommé Intendant de Piémont en 1640, il gagna les bonnes graces du Cardinal Mazarin, qui le proposa au Roi Louis XIII pour remplir la place de Secrétaire d'État. Les divisions qui déchiroient la France après la mort de ce Prince lui donnèrent lieu de signaler son zèle pour l'État. Tout ce qui fut négocié avec M. le Duc d'Orléans & avec M. le Prince passa par ses mains ; il eut la plus grande part au Traité de Ruel, & ce fut à lui que la Reine régente & le Cardinal Mazarin donnèrent leur principale confiance pendant les brouilleries dont la France fut agitée depuis ce Traité. Le parti des factieux ayant prévalu en 1651, il se retira, & fut bientôt rappelé. Pendant l'absence du Cardinal Mazarin il fut chargé des soins du ministère, que la situation des affaires rendoit très-épineux. Après la mort du Cardinal il continua d'exercer la charge de Secrétaire d'État jusqu'en 1666, qu'il la remit entièrement au Marquis de Louvois son fils aîné, qui en avoit la survivance. Sa démission volontaire ne l'éloigna pas du Conseil. En 1677 il fut élevé à la dignité de Chancelier & de Garde des Sceaux. Il avoit pour lors soixante-quatorze ans. Son grand âge ne diminua rien de son zèle vigilant & actif. Ce zèle ne fut pas toujours prudent. Le Tellier servit beaucoup à animer Louis XIV contre les Protestans ; il fut un des principaux moteurs de la révocation de l'Édit de Nantes, révocation qui a été si funeste à la France. Il s'écria en la signant : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Il mourut peu de jours après en 1685, à quatre-vingt-trois ans. Bossuet prononça son oraison funèbre. Si on lit cette pièce, ce Chancelier paroît un juste & un grand homme. Si on consulte les Annales de l'Abbé de S. Pierre, c'est un lâ-

che & dangereux courtisan, un calomniateur adroit, dont le Comte de Grammont disoit en le voyant sortir d'un entretien particulier avec le Roi : *Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des poulets, se lécher le museau teint de leur sang*. Il est certain que ce Ministre étoit extrême dans ses amitiés & dans ses haines, & qu'il abusa souvent de la confiance du Roi pour obtenir des places à des amis sans mérite, ou pour perdre d'illustres ennemis.

Tellier, (François-Michel le) Marquis de Louvois, fils du précédent, fut reçu en survivance de la charge de Ministre de la Guerre en 1654. Son activité, son application & sa vigilance lui méritèrent la confiance du Roi, & lui procurèrent tous les jours de nouvelles faveurs. Nommé Surintendant général des Postes en 1668, Chancelier des Ordres du Roi, grand Vicaire des Ordres de S. Lazare & de Mont-Carmel, il remplit ces différentes places en homme supérieur. Un grand nombre d'Hôpitaux démembrés de l'Ordre de S. Lazare y furent réunis par ses soins, & destinés en 1680 à former cinq grands Prieurés & plusieurs Commanderies, dont le Roi gratifia près de deux cens Officiers estropiés ou vétérans. Les soldats que les disgraces de la guerre mettoient hors d'état de servir furent assez heureux pour ressentir les effets de la protection du Roi par l'établissement de l'Hôtel Royal des Invalides, qui fut bâti par les soins du Marquis de Louvois. Son zèle pour l'éducation de la noblesse lui fit encore obtenir de Sa Majesté l'institution de quelques Académies dans les places frontières du Royaume, où grand nombre de jeunes Gentilshommes élevés gratuitement apprenoient le métier de la guerre. Après la mort de Colbert, arrivée en 1683, il fut pourvu de la charge de Surintendant des Bâtimens, Arts & Manufactures de France. La vaste étendue de son génie l'élevoit au-dessus de cette multitude d'emplois qu'il exerça toujours par lui-même ; mais ses grands talens éclatèrent sur-tout dans les affaires de la guerre. Il introduisit le premier cette méthode avantageuse que la foiblesse du Gouvernement avoit jusqu'alors rendue impraticable, de faire subsister les armées par magasins ; quelques siéges que le Roi voulût faire, de quelque côté qu'il tournât ses armes, les secours en tout genre étoient prêts, les logemens des troupes marqués, leurs marches reglées. La discipline rendue plus sévère de jour en jour par l'austérité inflexible du Ministre enchaînoit tous les Officiers à leur devoir. Il avoit si bien banni la mollesse des armées françoises, qu'un Officier ayant paru à une alerte en robe de chambre, son Général la fit brûler à la tête du camp comme une superfluité indigne d'un homme de guerre. L'artillerie, dont il exerça lui-même plus d'une fois la charge de Grand-Maître, fut servie avec plus d'exactitude que jamais, & des magasins établis par ses conseils dans toutes les places de guerre furent fournis d'une quantité prodigieuse d'armes & de munitions de toute espèce. Dans le grand nombre de fortifications que le Roi fit élever ou réparer pendant son ministère on n'entendoit plus parler de malversations. Les plans étoient levés avec toute l'exactitude possible, & les marchés exécutés avec une entière fidélité. D'ailleurs rien

de plus juste & de mieux concerté que les réglemens publiés pour les étapes, pour les marches, pour les quartiers & pour les détails des troupes. La paye des Officiers & des soldats étoit constamment assurée par des fonds toujours prêts qui suivoient & devançoient les armées. La force de son génie & le succès de ses plus hardies entreprises lui acquirent un ascendant extrême sur l'esprit de Louis XIV; mais il abusa de sa faveur; il traitoit ce Prince avec une hauteur qui le rendit odieux. Au sortir d'un conseil où le Roi l'avoit très-mal reçu, il rentra dans son appartement, & expira consumé par l'ambition, la douleur & le chagrin le 16 Juillet 1691, à cinquante-un ans. Il ne fut regretté ni par le Roi ni par ses courtisans. Son esprit dur, son caractère hautain avoit indisposé tout le monde contre lui. Les Philosophes lui reprochoient les cruautés, les ravages exercés dans le Palatinat, le bombardement de Liége sur un prétexte assez léger, le projet d'exciter le Duc de Savoye & les Suisses à déclarer la guerre à la France en manquant à tous les Traités faits avec eux. Il pensoit faussement qu'il falloit faire une guerre cruelle si l'on vouloit éviter les représailles. Le seul moyen de faire cesser les incendies & les cruautés étoit, selon lui, d'enchérir sur celui qui commençoit; aussi écrivoit-il au Maréchal de Boufflers: *Si l'ennemi brûle un village de votre gouvernement, brûlez-en dix du sien.* Mais quelques reproches qu'on ait faits à sa mémoire, ses talens ont été encore plus utiles à la patrie que ses fautes ne lui ont été funestes. On ne trouva dans aucun des sujets qu'on essaya depuis cet esprit de détail qui ne nuit point à la grandeur des vues; cette prompte exécution malgré la multiplicité des ressorts; cette fermeté à maintenir la discipline militaire; ce profond secret qui avoit fait passer de si cruelles nuits à l'ombrageux Guillaume; ces instructions savantes qui dirigeoient un Général, & qui ne gênoient que Turenne; cette connoissance des hommes qui savoit les approfondir & les employer à propos: en un mot, on ne retrouva plus cet enfant de Machiavel, moitié courtisan, moitié citoyen, né ce semble pour l'oppression & pour la gloire de sa patrie. Louvois étoit connu de tous les Seigneurs de la Cour pour un Ministre impénétrable. Il étoit prêt à partir pour un grand voyage, & il feignit de dire où il devoit aller. *Monsieur*, lui dit le Comte de Grammont, *ne nous dites point où vous allez, aussi-bien nous n'en croirons rien.* Il laissa des biens immenses, qui venoient en partie de sa femme, Anne de Souvré, Marquise de Courtenvaux, la plus riche héritière du Royaume. Il en eut plusieurs enfans, entr'autres Michel-François le Tellier, Marquis de Courtenvaux, mort en 1721, & père de Louis-Charles, Marquis de Courtenvaux. Celui-ci prit le nom & les armes de la Maison d'Estrées, & fut fait Maréchal de France en 1757.

Tellier, (Charles-Maurice le) Archevêque de Reims, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Docteur & Proviseur de Sorbonne, Conseiller d'État ordinaire, *&c.* né à Paris en 1642, étoit frère du précédent. Il se distingua par son zèle pour les Sciences & pour l'observation de la discipline ecclésiastique.

Il mourut subitement à Paris en 1710, à soixante-neuf ans. Il laissa sa belle bibliothèque aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. Ce Prélat tenoit beaucoup du caractère dur & inflexible de son père & de son frère.

TELLIER, (Michel le) Jésuite, né auprès de Vire en basse Normandie en 1643, professa avec succès les humanités & la philosophie. Il étoit Provincial de la province de Paris lorsque le P. de la Chaise, Confesseur du Roi, mourut. C'étoit un homme sombre, ardent, inflexible, cachant ses violences sous un flegme apparent, aussi attentif à couvrir ses menées qu'à les faire réussir. Il fut long-temps le dénonciateur des Jansénistes, en attendant qu'il en fût le persécuteur. Ce fut à cet homme turbulent qu'on confia le poste du P. de la Chaise. Il fit tout le mal qu'il pouvoit faire dans cette place, où il est trop aisé, dit un Historien, d'inspirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait. Il fatigua la foiblesse de Louis XIV jusque dans ses derniers momens pour lui faire donner des Édits en faveur de la constitution *unigenitus*. Après la mort de Louis XIV, son impitoyable Confesseur fut exilé à Amiens, puis à la Flèche, où il mourut en 1719 à soixante-seize ans, chargé de l'exécration publique. Ce Jésuite avoit quelques connoissances; il étoit Membre de l'Académie des Belles-Lettres. On a de lui plusieurs ouvrages, 1°. une édition de *Quinte-Curce*, à l'usage du Dauphin. 2°. *Défense des nouveaux Chrétiens & des Missionnaires de la Chine, du Japon & des Indes.* Ce livre excita beaucoup de clameur, fut réfuté par le grand Arnauld, & censuré à Rome par un décret de l'inquisition. 3°. *Observations sur la nouvelle défense de la version françoise du nouveau Testament*, imprimées à Mons & à Rouen en 1684, *in*-8°. 4°. Plusieurs ouvrages polémiques qui ne méritent pas d'être tirés de l'oubli. Le Cardinal de Polignac a contredit une anecdote qui est digne d'être rapportée. Le P. le Tellier alla un jour le trouver, & lui dit que le Roi étant déterminé de faire soutenir dans toute la France l'infaillibilité, il le prioit d'y donner la main. Le Cardinal lui répondit: *Mon Père, si vous entreprenez une pareille chose, vous ferez bientôt mourir le Roi.* Ce qui fit suspendre les démarches & les intrigues du Confesseur à ce sujet. C'est à ce persécuteur insolent du mérite que les Jésuites doivent attribuer une partie de leurs malheurs. La charrue qu'il fit passer sur les ruines de Port royal a produit les fruits amers qu'ils recueillent aujourd'hui.

TELLIGT; petite ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, sur l'Embs, dans l'Évêché de Munster.

TELLINE; substantif féminin. *Tellina*. Espèce de coquillage bivalve, du genre des moules, mais qui selon M. Adanson, differe peu des cames. Les Tellines parviennent en peu de temps au période de leurs grandeur; les deux valves sont parfaitement égales en grandeur. En général, les tellines sont plus évasées, plus minces & plus légères que les moules: leur charnière n'est pas bien dans le milieu; & elles ont la plupart, dit Lister, à l'extrémité de la partie la plus courte, une espèce de bec qui s'éleve tant soit peu: il y en a aussi dont une extrémité est cambrée; telle est l'espèce qu'on appelle *épaulée*. On

remarque que les tellines, à la différence des moules, ont deux muscles qui les attachent à leurs coquilles: on les nomme en Normandie *Flion*; & en quelques provinces *Tenilles*.

On peut diviser les tellines en trois genres: 1°. Les tellines oblongues plattes, dont les côtés sont égaux, comme la *Telline violette*, qui a quelquefois quatorze zônes blanches; la *telline chevelue* de la Méditérranée & de l'Océan, les *tellines* du Canada, des Açores, du grand banc de Terre-Neuve, & celle de Saint Savinien: on voit cette derniere communément polie dans les cabinets des amateurs, & alors elle est d'un beau couleur de rose & argent.

2°. Le genre des *tellines* oblongues, dont les côtés sont inégaux; comme la *telline rougeâtre* avec un bec (elle est connue sous le nom de *pince des Chirurgiens*); la *Volselle*, couleur de citron; la *telline* en forme de couteau; la *telline* à long bec; la *telline rude*, appellée la *langue de chat*; la *telline fasciée*, & rayée de couleur de rose; la *telline* bariolée de violet & de blanc; la *telline orangée* & dentée; la *telline* appellée la *feuille d'Arbre* de Rumphius; la *telline blanche* & chagrinée; la *telline* qui est rougeâtre avec des stries transversales.

3°. Le genre des *tellines* applaties & tronquées, renferme la *telline violette* au sommet strié; la *telline citrine*, avec des stries semblables à la *telline rougeâtre*. M. de Réaumur a expliqué l'allure de ce coquillage dans les *Mémoires de l'Académie* des Sciences, ann. 1710.

TELMESSE; nom d'une ancienne ville maritime, qui étoit située aux extrémités de la Lycie, auprès d'une montagne de même nom, faisant partie du mont Cragus. Cette ville donnoit aussi son nom au golfe sur lequel elle étoit bâtie, & qu'on appeloit *Sinus Telmissicus*; d'un côté il touchoit la Lycie, & de l'autre la Carie, selon la description de Tite-Live.

Comme *Telmesse* étoit la première ville que l'on trouvoit en entrant de la Carie dans la Lycie, Étienne le Géographe la met dans la Carie, ainsi que Cicéron qui dit: *Telmessus in Cariâ est, quâ in urbe excellit Aruspicum disciplina.*

Cette ville fut donnée à Eumènes par les Romains lorsqu'ils eurent défait Antiochus; cependant les Lyciens la recouvrèrent après que le Royaume d'Eumènes eut été ruiné.

Mais ce qui a fait parler de *Telmesse*, est moins ses vicissitudes que le naturel prophétique de ses habitans, dont Pline, Justin, Arrien, & Cicéron ont parlé: tout le monde y naissoit devin; les Femmes, les Enfans recevoient cette faveur de la nature.

Ce fut là que Gordius alla se faire interpréter un prodige qui l'embarrassoit. Il en apprit l'explication sans être obligé de passer la porte; car ayant rencontré une belle fille à l'entrée de *Telmesse*, il lui demanda quel étoit le meilleur devin auquel il pût s'adresser; cette fille s'enquit aussi-tôt de ce qu'il avoit àproposer au devin; il le lui dit, elle lui en donna le sens, & ce fut une très agréable nouvelle, puisqu'elle l'assura que le prodige promettoit une couronne à Gordius. En même tems la prophetesse s'offrit à lui en mariage, & la condition fut acceptée comme un commencement du bonheur qu'on lui annonçoit.

Cicéron croyoit que les Telmessiens devinrent de grands observateurs de prodiges, à cause qu'ils habitoient un terroir fertile, qui produisoit plusieurs siugnlarités. D'autres anciens remontent plus haut, & nous parlent d'un Telmessus, grand devin, qui fut fondateur de cette ville, & dont les reliques étoient vénérées par les habitans. Elles reposoient sur leur autel d'Apollon, qui étoit le père de Telmessus. Voilà selon les préjugés du paganisme, l'origine de l'esprit de divination qui se faisoit tant remarquer dans cette ville. Telmessus, pendant sa vie, avoit enseigné l'art de deviner, & après sa mort il ne pouvoit manquer de l'inspirer à ses dévots. Ajoutons que sa mère, fille d'Antenor, avoit été possédée de ce même esprit; Apollon l'en gratifia après avoir obtenu ses faveurs. Si l'ouvrage d'Etienne de Byzance n'étoit pas prodigieusement mutilé, nous y apprendrions quelque chose de particulier touchant Telmessus: on y entrevoit qu'il fonda la ville dont il s'agit ici, & qu'il étoit venu des climats Hyperboréens à l'oracle de Dodone. L'oracle lui promit l'esprit de divination, tant pour lui que pour ceux qui bâtiroient autour de l'Autel qu'il feroit construire. Il faut croire que cet autel étoit dans le temple d'Apollon telmessien, & par conséquent les habitans de cette ville devoient naître devins par un privilège particulier.

Ils avoient beaucoup de foi aux songes, à ce qu'assure Tertullien. *Telmessenses*, dit-il, *nulla somnia evacuant*. Il semble que ces paroles indiquent que ceux de *Telmesse* croyoient que tous les songes signifioient quelque chose, & qu'il n'y en avoit point qui fût vide de réalité.

Aristandre qui étoit de *Telmesse*, & qui y fut un des plus habiles devins de son tems, avoit composé un ouvrage sur cette matière; c'est apparemment lui qui travailla au traité que sa patrie fit avec Alexandre, & dont Arrien a parlé dans son *premier livre*. Ce qu'il y a de sûr c'est qu'il suivit Alexandre à la conquête de la Perse, & s'acquit un grand ascendant sur l'esprit de ce Monarque.

Il avoit déjà montré son génie, dans la divination à la cour du Roi Philippe, car ce fut lui qui expliqua le mieux le songe que fit ce Prince, après avoir épousé Olympias. Il songea qu'il appliquoit sur le ventre de la Reine un cachet, ou la figure d'un lion étoit gravée. Les autres devins que l'on consulta, conseillerent à Philippe de faire observer plus soigneusement la conduite de sa Femme; mais Aristandre plus habile dans le manège de la cour, soutint que la Reine étoit enceinte d'un fils qui auroit le courage d'un lion.

TELTSH; petite ville d'Allemagne, dans la Moravie, sur les fontières de la Bohême.

TÉMÉCEN; province d'Afrique dans le Royaume de Fez, au nord du grand Atlas. Elle a 30 lieues de long sur 20 de large. C'est un des plus beaux pays de la Barbarie, par sa fertilité en blés & en pâturages, mais il n'y a ni villes ni bourgs. Les peuples qui l'habitent errent sous leurs tentes comme les Arabes.

TEMENDFUST; ville d'Afrique au Royaume d'Alger, près de la Méditerranée, à quatre lieues, est, d'Alger.

TÉMÉRAIRE; adjectif des deux genres. *Temerarius.* hardi avec imprudence. Il se dit des personnes & des choses. *Ce Prince fut souvent téméraire. Une entreprise téméraire.*

En matière de doctrine & principalement en matière de morale & de théologie, on appelle *proposition téméraire*, une proposition trop hardie, de la quelle on peut tirer des inductions contraires à la véritable doctrine. *Cet Évêque avoit avancé plusieurs propositions que le concile condamna comme téméraires.*

On appelle *jugement téméraire*, le jugement qu'on fait de quelqu'un en mauvaise part, sans être fondé sur de bonnes preuves. *Ce que vous dites là est un jugement téméraire. Le sage ne fait point de jugement téméraire.*

Téméraire, s'emploie aussi substantivement. *C'est un jeune téméraire. Chaque siècle est fécond en heureux téméraires.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

TÉMÉRAIREMENT; adverbe. *Temerè.* Avec une hardiesse imprudente, inconsidérément. *Il se jeta témérairement au milieu de la cavalerie ennemie. Décider témérairement. Juger témérairement.*

Témérairement, signifie quelquefois contre droit & raison. Ainsi les Arrêts qui condamnent à une réparation, à une amende honorable, portent quelquefois ces mots, *pour avoir méchamment & témérairement avancé, dit,* &c.

TÉMÉRITÉ; substantif féminin. *Temeritas.* Hardiesse imprudente & inconsidérée. *Il y avoit moins de bravoure que de témérité dans cette entreprise. La plupart des conquêtes sont des témérités heureuses. Si la témérité qui nous porte au-delà de nos forces, les rend impuissantes, un effroi qui nous empêche d'y compter, les rend inutiles. La témérité est quelquefois couronnée. Il y a de la témérité à soutenir cette prétention.*

Tout est bref au singulier, mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

TÉMESWAR, ou Temiswar; ville forte de la haute Hongrie, capitale d'un comté de même nom, sur les frontières de la Transylvanie, à soixante lieues, sud-est, de Bude, & à vingt deux lieues, nord-est, de Belgrade. Soliman II s'en rendit maître en 1551, mais le Prince Eugène la reprit en 1716, & elle fut cédée à la maison d'Autriche par le traité de paix de Passarowitz en 1718.

TÉMOIGNAGE; substantif masculin. *Testimonium.* Rapport d'un ou de plusieurs témoins sur un fait, soit de vive voix, soit par écrit.

Le témoignage peut être donné en présence de simples particuliers, ou devant un Juge ou autre Officier public, & de là il se divise en témoignage public ou privé.

Le témoignage domestique est celui qui émane de personnes demeurantes en même maison que celui du fait duquel il s'agit.

Être appelé en témoignage, c'est être interpellé de déclarer ce que l'on sait. Cela se dit ordinairement de quelqu'un qui est assigné pour déposer dans une enquête ou dans une information.

Le faux témoignage est réputé un crime des plus graves & des plus dangereux dans la société; car il renferme en même temps trois différens crimes; le parjure, l'injustice & le mensonge. C'est lui qui fait

fait que souvent des propriétaires & des possesseurs légitimes sont dépouillés de leurs biens, & que des innocens sont punis injustement & quelquefois même condamnés à mort.

La peine du faux témoignage, selon Julius Clarus, est arbiraire. Cet auteur ajoute que quand le faux témoignage est rendu en matière civile, on condamne ordinairement les coupables au fouet, & quelquefois à avoir la langue coupée; mais qu'en matière criminelle, lorsque des faux témoins accusent par malice & de dessein prémédité un innocent, on peut les condamner à la peine portée contre les homicides.

Farinacius dit aussi que la peine contre les faux témoignages est arbitraire, & qu'on les punit suivant la qualité des personnes & les circonstances du fait; que dans le cas où le faux témoignage est rendu dans une matière civile de peu d'importance, on les condamne seulement au bannissement & même à une peine pécuniaire; & que lorsque la cause est plus importante, soit qu'elle soit civile ou criminelle, on les condamne au fouet ou aux galères; mais que quand la déposition fausse a donné lieu à condamner à la peine de mort, alors l'usage constant est aussi de condamner les faux témoins à la mort.

La règle générale qu'on peut établir à ce sujet, est qu'en matière criminelle, le faux témoin doit être puni de la peine du talion; c'est-à-dire de la même peine dont auroit été puni l'accusé contre lequel le faux témoin a déposé, si cet accusé eût été trouvé coupable.

Par l'Edit de François I, du mois de Mars 1531, il est ordonné que tous ceux qui seront convaincus d'avoir porté faux témoignage en Justice, tant en matière civile que criminelle, ensemble les subornateurs desdits faux témoins, seront exécutés à mort, ainsi que les juges l'arbitreront, selon l'exigence des cas.

Mais quoique cette Ordonnance ait été enregistrée au Parlement, néanmoins elle ne s'exécute pas à la rigueur, & l'on y observe une différence entre ceux qui déposent faux en matière civile, & ceux qui le font en matière criminelle. Les faux témoins en matière civile, sont punis à l'arbitrage du Juge, selon les cas; mais en matière criminelle, il faut distinguer entre les témoins qui déposent faux en crime capital, & ceux qui déposent faux en crime non capital. En crime capital, les faux témoins doivent toujours, sans distinction, être condamnés à mort. Mais à l'égard des faux témoins qui déposent en matière criminelle non capitale, la peine doit être moindre & dépend des circonstances, de la qualité du fait & des personnes.

La coutume de Saint-Séver porte qu'en matière civile, le faux témoin doit amende à celui contre qui il aura porté faux témoignage, & doit être fustigé, avoir la langue percée d'un fer chaud, & banni à perpétuité de la ville. L'article 5 porte qu'en matière criminelle il doit être puni de semblable peine qu'on auroit puni celui contre qui il a porté faux témoignage.

Suivant la loi des Lombards, la peine contre les faux témoins est la perte de la main.

Covarruvias dit qu'en Espagne il y a un usage bien singulier touchant la punition des faux témoins, sui-

vant une constitution royale; & la peine qu'on leur fait souffrir, est de leur arracher la cinquième partie des dents; soit qu'ils ayent déposé faux en matière civile ou en matière criminelle.

Entre les peines dont on vient de parler, les faux témoins sont aussi tenus des dommages & intérêts envers les Parties, ainsi que ceux qui les ont corrompus.

On dit communément, qu'*il faut toujours rendre témoignage à la vérité*; pour dire, qu'il ne faut point qu'aucune considération empêche de dire vrai.

On appelle *témoignage de la conscience*, le sentiment & la connoissance que chacun a en soi-même de la vérité ou de la fausseté d'une chose, & de la bonté ou de la méchanceté d'une action. *Quand on a pour soi le témoignage de sa conscience, on est bien fort.*

TÉMOIGNAGE, s'emploie aussi pour une preuve ou marque de quelque chose. *Ce procédé est un témoignage de sa prudence. Cette action est un témoignage de son avarice. Il lui donna de grands témoignages de son zèle & de sa fidélité.*

Prononcez *témoiniaje.*

TÉMOIGNÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* TÉMOIGNER.

TÉMOIGNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Testari.* Porter témoignage, servir de témoin. En ce sens il ne s'emploie guère qu'absolument. *Un domestique ne peut pas témoigner en faveur de son maître, si ce n'est dans les cas nécessaires. Un Avocat n'est pas obligé de témoigner contre sa Partie.*

TÉMOIGNER, signifie aussi marquer, faire connoître ce qu'on sent, ce qu'on a dans la pensée. *Il témoigna qu'il savoit ce qui s'étoit passé. Elle témoignoit du goût pour l'épouser. Il n'a rien témoigné de ce que vous lui avez dit. Les amans témoignent leurs passions par leurs regards. Témoigner de la joie. Témoigner du ressentiment.*

Voir cajoler sa femme & n'en témoigner
rien,
Se pratique aujourd'hui par force gens
de bien.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On prononce *témoinier.*

TÉMOIN; substantif masculin. *Testis.* Celui ou celle qui a vu ou entendu quelque fait & qui en peut faire rapport.

La déclaration des témoins est le genre de preuve le plus ancien, puisqu'il n'y en avoit point d'autre avant l'usage de l'écriture; il a bien fallu, pour savoir à quoi s'en tenir sur une infinité de choses dont on ne peut avoir autrement la preuve, s'en rapporter aux témoins.

Un seul témoin ne suffit pas pour faire une preuve, mais deux ou trois témoins qui déposent d'un même fait d'une manière claire & précise, font une preuve complette, tant en matière civile que criminelle.

En général toutes sortes de personnes peuvent être témoins, soit en matière civile ou en matière criminelle, à moins que la loi ou le Juge ne leur ayent interdit de porter ce témoignage.

Personne ne peut être témoin dans sa propre cause.

Le Juge, le Commissaire, l'Adjoint & le Greffier ne peuvent être

témoins dans l'enquête qui se fait par-devant eux.

Les Clercs, même les Évêques peuvent déposer en une affaire de leur Église, pourvu qu'ils ne soient pas Parties ou intéressés dans l'affaire.

Les Religieux peuvent aussi être témoins, & peuvent être contraints, même sans le consentement de leur Supérieur, à déposer, soit en matière civile ou criminelle, mais non pas dans des actes où l'on a la liberté de choisir d'autres témoins, comme dans les contrats & testamens.

Les femmes peuvent porter témoignage en toute cause civile ou criminelle; mais on ne les prend pas pour témoins dans les actes; & dans les cas mêmes où leur témoignage est reçu, on n'y ajoute pas tant de foi qu'à celui des hommes, parce qu'elles sont plus foibles & plus faciles à se laisser séduire; en sorte que sur le témoignage de deux femmes seulement, on ne doit pas condamner quelqu'un.

Le domestique ne peut pas être témoin pour son maître, si ce n'est dans les cas nécessaires.

Celui qui est interdit de l'administration de son bien pour cause de prodigalité, peut néanmoins porter témoignage.

Les parens & alliés jusqu'aux enfans des cousins issus de germains, ne peuvent porter témoignage pour leur parent, si ce n'est lorsqu'ils sont témoins nécessaires.

On peut, dans un même fait employer pour témoins plusieurs personnes d'une même maison.

Ceux qui refusent de porter témoignage en Justice, peuvent y être contraints par amende & même par emprisonnement.

La Justice ecclésiastique emploie même les censures pour obliger ceux qui ont connoissance de quelque délit, à venir à révélation.

Le mari peut déposer contre sa femme & la femme contre son mari; mais on ne peut pas les y contraindre, si ce n'est pour crime de leze-Majesté.

Le père & la mère & autres ascendans ne peuvent pareillement être contraints de déposer contre leurs enfans & petits enfans, ni contre leurs brus & gendres, ni ceux-ci contre leurs père, mère, aïeul, beau-père, belle-mère, ni les frères & sœurs l'un contre l'autre; on étend même cela aux beaux-frères & belles-sœurs, à cause de la grande proximité.

Les furieux & les imbeciles ne sont pas reçus à porter témoignage.

Les impubères en sont aussi exclus jusqu'à l'âge de puberté.

Les Confesseurs ne peuvent revéler ce qu'ils savent par la voie de la confession; il en est de même de ceux qui ne savent une chose que sous le sceau du secret; on ne peut pas les obliger à revéler; il faut cependant toujours excepter le crime de leze-Majesté.

La preuve par témoins ne peut pas être admise pour somme au-dessus de 100 liv., si ce n'est qu'il y ait un commencement de preuve par écrit, ou que ce soit dans un cas où l'on n'a pas été à portée de faire passer une obligation ou reconnoissance.

Dans les enquêtes qui se font par autorité de Justice sur les contestations qui surviennent entre les gros Décimateurs & les habitans des Paroisses pour la qualité de la dixme, les habitans de la Paroisse dans la-

quelle la contestation s'élève, & ceux qui y possedent des biens, ne peuvent être entendus ni produits pour témoins de la part des habitans, suivant la réponse du Roi aux cahiers présentés par le Clergé en 1725.

Celui qui produit un témoin sur la vérité d'un fait qu'il a avancé, n'est point recevable à donner des reproches contre ce témoin, s'il lui est contraire : la Cour l'a ainsi jugé par Arrêt rendu en la quatrième Chambre des Enquêtes, au rapport de M. Ferrand, le 31 Janvier 1715.

Pour juger sainement de la confiance qu'on doit donner aux dépositions des *témoins*, il n'y a point de moyen plus sûr que d'examiner si les faits dont ils déposent choquent la vraisemblance, s'il y a entr'eux une contradiction marquée sur les mêmes faits, s'ils déposent de faits qui se détruisent les uns les autres ; enfin, s'il y a de la bizarrerie, de l'absurdité ou de l'impossibilité dans certains faits.

Il est bien constant qu'un fait particulier ne peut s'être passé que d'une manière unique, qu'un discours attribué à une personne ne peut avoir été tenu que par cette personne, *&c.* & lorsque deux ou trois *témoins* déposant du même fait, en rapportent les principales circonstances d'une manière contradictoire ; lorsqu'ils rapportent un discours de la même personne dans une circonstance déterminée, & qu'ils lui font tenir un discours tout à fait différent dans cette même circonstance ; enfin, lorsqu'ils donnent différentes époques, différens jours, à un seul & même fait, on doit présumer qu'ils sont des imposteurs.

Des dépositions sur un fait négatif ne détruisent point celles des *témoins* qui affirment le fait positif contraire ; parceque celui qui dépose d'un fait négatif, n'affirme & ne peut affirmer autre chose, si ce n'est qu'il n'a rien vu de contraire à ce qu'il nie.

Il est permis aux accusés de reprocher des *témoins ;* mais ces reproches doivent être pertinens.

Il n'est pas permis d'injurier un *témoin* sous prétexte de le reprocher. Par exemple, la dame de Beloy & l'Abbé Bérard, Vicaire de la Magdeleine de la Ville-l'Evêque, accusés d'adultère, alléguèrent pour reproches contre les Sieur & Dame Gillet (qui avoient déposé, l'un avoir vu commettre le crime, l'autre avoir appris de la dame Beloy même son commerce & ses amours avec l'Abbé Bérard) qu'ils étoient de faux *témoins* qui avoient vendu leur témoignage & suborné les autres *témoins ;* que la vie du sieur Gillet n'étoit qu'un tissu de crimes & de scélératesse, & que sa femme étoit la concubine du sieur Beloy. Les sieur & dame Gillet se plaignirent, ils intervinrent au procès, & demandèrent réparation de l'injure qui leur étoit faite.

Par l'Arrêt définitif qui fut rendu dans cette affaire, le Lundi 7 Juillet 1755, la Grand'Chambre & la Tournelle assemblées, la Cour ordonna, entr'autres choses que les termes injurieux employés contre les *témoins* seroient rayés & les mémoires des accusés d'adultère supprimés, avec dix livres de dommages & intérêts, & que l'Arrêt seroit imprimé & affiché.

Les *témoins* ne doivent déposer que ce qu'ils savent ; les solliciter à dire quelque chose contre la vérité, en un mot, les suborner, c'est un

crime grave qui mérite peine afflictive ; c'est même un de ceux que la Justice doit s'attacher à réprimer avec plus d'attention, puisqu'il a pour objet, ou de détourner les preuves dont elle a besoin pour punir les coupables & empêcher les progrès du mal, ou de faire juger coupable un innocent.

Les auteurs qui ont traité cette matière, entr'autres, *Julius-Clarus* & *Menochius*, soutiennent que ceux qui subornent des *témoins*, doivent être punis des mêmes peines que les faux *témoins* qu'ils ont subornés; parceque les uns & les autres sont coupables du crime de faux.

Voyez d'ailleurs à l'article Témoignage, ce que nous disons des peines qui doivent être infligées aux faux témoins.

Le témoin qui reçoit de l'argent ou autre chose d'une partie pour déposer en sa faveur, est pour cela seul dans le cas d'être poursuivi extraordinairement : *voyez* Mathæus, sur la loi *Cornelia de falsis*, chap. 1, n. 13.

On regarde la subornation de *témoins* comme un fait justificatif qui peut se proposer par l'accusé. Le sieur Saurin usa de cette ressource dans l'affaire qu'il eut contre le célèbre Rousseau. Lorsqu'il vit qu'il y avoit des preuves positives, il rendit plainte en subornation de *témoins*, & obtint permission d'informer ; c'est sur cette information qu'est intervenu le fameux Arrêt rendu le 7 Avril 1712, qui a condamné Rousseau à un bannissement perpétuel.

On appelle *témoins nécessaires*, ceux dont le témoignage est admis seulement en certain cas par nécessité, & parceque le fait est de telle nature, que l'on ne peut pas en avoir d'autres *témoins* ; ainsi les domestiques dont le témoignage est recusable en général dans les affaires de leurs Maîtres à cause de la dépendance où ils sont à son égard, deviennent *témoins nécessaires* lorsqu'il s'agit de faits passés dans l'intérieur de la maison, parcequ'eux seuls sont à portée d'en avoir connoissance, comme s'il s'agit de faits de sévices & mauvais traitemens du mari envers sa femme, ou de certains crimes qui ne se commettent qu'en secret ; dans ces cas & autres semblables, on admet le témoignage des domestiques, sauf à y avoir tel égard que de raison.

On appelle *témoin oculaire*, celui qui dépose d'un fait qu'il a vu, ou de choses qu'il a entendu dire à l'accusé même ou autre personne du fait de laquelle il s'agit. Et *témoin auriculaire*, celui qui ne dépose que de faits qu'il a ouï-dire à des tiers, & non à la personne du fait de laquelle il s'agit. Les témoins auriculaires ne font point foi, à la différence des oculaires dont deux font une foi pleine & entière, pourvu qu'il n'y ait point eu de reproche valable fourni contre eux.

On appelle *témoins singuliers*, ceux qui déposent chacun en particulier de certains faits, dont les autres ne parlent pas. Chaque déposition qui est unique en son espèce, ne fait point de preuve : par exemple, si deux *témoins* chargent chacun l'accusé d'un délit différent, leurs dépositions ne forment point de preuve en général ; cependant lorsqu'il s'agit de certains délits dont la preuve peut résulter de plusieurs faits particuliers, on raſ-

semble ces différens faits; comme quand il s'agit de prouver le mauvais commerce qui a été entre deux personnes, on rapproche toutes les différentes circonstances qui dénotent une habitude criminelle.

On appelle *témoin muet*, une chose inanimée qui sert à la conviction d'un accusé; par exemple, si un homme a été égorgé dans sa chambre, & que l'on y trouve un coûteau ensanglanté, ce coûteau est un *témoin muet*, qui fait soupçonner que celui auquel il appartient peut être l'auteur du délit; mais ces *témoins muets* ne sont point une preuve pleine & entière, ce ne sont que des indices & des sémi-preuves.

On dit d'une chose qu'on a vûe soi-même, *mes yeux en sont témoins*.

On dit par une espèce de serment, *Dieu m'est témoin*, *Dieu m'en est témoin*; pour dire, Dieu sait que ce que je dis est véritable.

On dit, *prendre quelqu'un à témoin*; pour dire, invoquer son témoignage, le sommer de déclarer ce qu'il a vu.

On dit figurément & poëtiquement, *arbres*, *forêts témoins de mes peines. Rochers témoins de mes larmes*, *de mes soupirs*.

Témoins, signifie quelquefois marque, monument, ce qui sert à faire connoître. *Ses blessures sont les témoins de son zèle pour le service de son Prince. Telles & telles Eglises sont les témoins de la piété de nos Rois. Le Colysée est encore aujourd'hui un témoin de la magnificence romaine.* Et on dit, *témoin une telle chose. Témoin de ce qui est arrivé. Temoin ce que dit Aristote*, *ce que dit Platon. Témoin les victoires qu'il a remportées. Témoin les blessures dont il est encore tout couvert.*

On appelle aussi *témoins*, de petits morceaux de tuile, d'ardoise, *&c.* qu'on enterre sous les bornes d'un champ, d'un héritage, afin de connoître dans la suite si ces bornes n'ont point été déplacées.

Quand on est en doute si une pierre est une borne ou non, on ordonne souvent qu'elle sera levée pour voir s'il y a dessous des *témoins* qui marquent que ce soit effectivement une borne.

Témoins, se dit encore au pluriel, de certaines buttes ou élevations de terre, qu'on laisse pour faire voir de quelle hauteur étoient les terres qu'on a enlevées tout autour. *Les témoins* qu'on a laissés marquent quel travail & quelle dépense il a fallu faire pour mettre toutes ces terres de niveau.

En témoin de quoi; façon de parler adverbiale, & terme de pratique, pour dire, en témoignage de quoi, en foi de quoi.

TEMPE; substantif féminin. La partie de la tête qui est depuis l'oreille jusqu'au front. *La tempe gauche. La tempe droite. Les coups dans les tempes sont dangereux.*

TEMPÉ; vallée célèbre dans la Thessalie, entre le Mont Ossa & le Mont Olympe. C'étoit, selon les Poëtes, un lieu charmant tapissé de verdure & ombragé de toutes sortes d'arbres sur lesquels les oiseaux formoient les plus agréables concerts.

TEMPÉRAMENT; substantif masculin. *Corporis habitus*. Complexion, constitution du corps, mélange des humeurs dans le corps de l'animal. Il ne se dit guère qu'en parlant de l'homme.

Dans l'explication que donne M.

Quesnay, des tempéramens des hommes, il remarque que les parties solides ont outre leur action organique, une force élastique par laquelle elles tendent à se resserrer ou à se raccourcir, lorsqu'elles souffrent quelques extensions : nos vaisseaux dilatés par le sang qu'ils reçoivent dans le moment de la diastole, tendent indépendamment de leur action organique à se contracter, par le ressort de leurs parois; ainsi leur ressort & leur action organique forment une double force qui agit dans la contraction des vaisseaux; plus la force élastique des parois des vaisseaux est considérable, plus elle s'oppose à la dilatation, & plus elle contribue à la contraction de ces vaisseaux.

On doit être fort attentif à ce ressort; car il contribue beaucoup, selon qu'il a plus ou moins de trait, & selon qu'il est plus ou moins excité, à varier & à modifier le jeu des vaisseaux; on peut remarquer facilement ces différens effets du ressort dans un arc; car un arc plus ou moins tendu, varie beaucoup le jet de la flèche indépendamment même de la force plus ou moins grande de celui qui met son ressort en action; ainsi les effets des vaisseaux ne doivent pas être les mêmes dans ceux qui ont des vaisseaux fort amples, que dans ceux qui les ont serrés; dans ceux dont les parois des vaisseaux sont fermes ou roides, que dans ceux où elles sont molles & fort souples; dans ceux où ces parois ont beaucoup d'élasticité que dans ceux où elles en ont peu; dans ceux dont l'action de ces parois est forte, que dans ceux où elle est foible. Toutes ces variétés sont fort remarquables dans les hommes, de-là viennent les différens tempéramens qui apportent tant de diversité dans les facultés mécaniques, animales & intellectuelles des hommes.

Quoique les causes dont on vient de parler, doivent varier à l'infini les tempéramens des hommes, les anciens Physiciens fort attentifs à observer les signes les plus remarquables de ces tempéramens, les ont réduits à quatre classes: mais ces Physiciens ont cru que les tempéramens dépendoient de l'humeur qui dominoit dans le corps; le sang qui, selon eux, étoit chaud & humide, donnoit un tempérament où ces qualités dominoient; la bile qui étoit chaude & sèche, formoit le tempérament chaud & sec; la mélancolie donnoit un tempérament froid & sec; la pituite, un tempérament froid & humide.

Il est certain que les différentes qualités des liquides peuvent causer différentes modifications dans les solides. Les Praticiens savent que les sucs aqueux, huileux, mucilagineux, s'ordonnent avec succès pour amollir, relâcher & détendre les parties solides, froncées, roides, desséchées, pour modérer l'action de ces parties; que d'abondantes saignées qui rendent la masse des humeurs plus aqueuse, plus crue & plus fluide, produisent les mêmes effets; qu'au contraire les sucs terrestres, austères, spiritueux, âcres, échauffans, causent des effets opposés. Quels changemens n'observe-t-on pas dans le pouls, lorsque certains remèdes se mêlent avec nos humeurs? L'abord du chyle dans les vaisseaux augmente leur mouvement; les substances fort âcres & fort échauffantes l'animent extraordinairement; les analeptiques alimenteux & les cordiaux

rendent le corps plus vigoureux; les acides, les nitreux & les autres rafraîchissans modèrent l'action des vaisseaux ; les substances hétérogènes malfaisantes, produisent des changemens encore plus sensibles dans l'action des solides; quels désordres une goutte du pus de la petite vérole ne cause-t-elle pas quelquefois, lorsqu'elle est introduite dans nos vaisseaux? Si nous voulons nous borner à des faits qui peuvent s'appliquer plus précisément à notre sujet, il suffit de remarquer que la force de l'action des vaisseaux & des organes dépend du sang; que la vîtesse du pouls est accélérée par l'humeur bilieuse; qu'elle est modérée par l'humeur mélancolique, & plus encore par la pituite : or si la chaleur est causée par l'action des vaisseaux, ceux dans lesquels le sang ou la bile domine, auront donc des tempéramens chauds, & ceux où la mélancolie, ou bien la pituite domine, des tempéramens froids.

Il paroît donc que l'humeur qui domine dans le corps établit & règle le tempérament. Les observations des anciens semblent donc les avoir conduits aux véritables causes des tempéramens.

Si les anciens avoient apperçu que la chaleur est causée par l'action des vaisseaux, & que c'est cette chaleur qui forme les humeurs mêmes, ils ne se seroient pas laissé surprendre par cette vraisemblance, ils n'auroient pas regardé les humeurs qui excitent & fortifient, ou qui rallentissent & qui affoiblissent la cause qui produit ces mêmes humeurs, comme la source des tempéramens; ils n'auroient envisagé que l'action des vaisseaux; ils se seroient attachés à en examiner tous les effets, & ils auroient reconnu qu'une humeur ne domine dans un tempérament que parceque dans ce tempérament la chaleur que cause l'action des vaisseaux, est à un degré où elle produit plus de cette humeur que des autres : or il est aisé de s'assurer que le plus ou le moins d'activité des vaisseaux dépend foncièrement de ces mêmes vaisseaux; car si l'humeur dominante vient à souffrir une perte ou une diminution considérable, & que les autres humeurs dominent, ces humeurs ne changeront pas le fond du tempérament, elles y apporteront seulement quelques changemens passagers; l'action des vaisseaux reproduira peu à peu l'humeur qui aura souffert de la diminution, & rétablira le tempérament dans son premier état; c'est ce qu'on remarque dans les filles d'une complexion active, robuste & vigoureuse qui tombent dans les pâles couleurs; elles deviennent débiles, languissantes, parceque dans cette maladie le sang se détruit, la masse des humeurs abonde en sérosité, elle est trop fluide & trop détrempée; mais aussi-tôt que la cause qui entretient cette indisposition cesse, le ressort & l'organisation des vaisseaux qui donnent à ces vaisseaux une action capable d'exciter une chaleur assez forte pour former beaucoup de sang, y rétablissent peu à peu le tempérament dans son premier état; la même chose arrive tous les jours aux personnes qui ont supporté beaucoup de saignées, ou une grande hémorrhagie.

Quoique la cause des tempéramens consiste dans l'action ou dans la manière d'agir des vaisseaux, ces tempéramens ne sont pas cependant inaltérables;

inaltérables. C'est pourquoi les anciens ont divisé les températmens, en *tempéramens innés* ou *primitifs*, & en *tempéramens acquisitifs*.

Le *tempérament inné*, est celui qui dépend originairement de la formation des parties solides.

Le *tempérament acquisitif*, est celui qui consiste dans les changemens qui arrivent pendant le cours de la vie, dans la constitution primitive des parties solides, par les déréglemens où nous jettent les passions, par les dérangemens du régime, par les excès dans les exercices du corps ou de l'esprit, par la température des pays que l'on habite, par les injures de l'air, & par d'autres causes qui peuvent contribuer à produire dans nos corps des changemens considérables.

Le tempérament inné même varie selon les âges; dans l'enfance il est plus chaud que dans la caducité, & plus chaud encore dans l'âge d'adolescence que dans l'enfance; dans l'âge moyen sa chaleur est plus tempérée que dans l'adolescence, & elle s'affoiblit de plus en plus à mesure que nous aprochons de la vieillesse.

Les anciens ont remarqué que les principaux caractères du *tempérament sanguin* ou chaud ou humide, sont un pouls grand, simple, médiocrement fort & fréquent, le corps ferme & vigoureux, les veines amples & tendues, la peau simple & unie, une couleur vermeille, de l'embonpoint, une chaleur douce, beaucoup de gaieté & de penchant au plaisir, l'imagination féconde, la conception aisée, la mémoire un peu bornée, les manières fort sociables, une tendance à la fièvre sinoque, aux maladies inflammatoires, aux hémorragies, aux lassitudes, à la pléthore, à l'apoplexie; les hommes de ce tempérament doivent être retenus dans le manger, & éviter les alimens fort échauffans.

Les caractères du *tempérament bilieux* sont un pouls grand, vigoureux, brusque & fréquent; les veines fort grosses & apparentes, le corps maigre, la peau ardente, sèche, âpre & jaunâtre; le sang bouillant, fort fluide & d'un rouge clair, les urines fort colorées, enflammées & peu chargées, les matières fécales fort fœtides & jaunes; le ventre libre, la salive souvent un peu amère, le sommeil léger, beaucoup de soif & de peine à soutenir le jeûne, les sensations vives, une vieillesse prématurée, beaucoup de précipitation dans les actions, l'imagination & la conception vive, le jugement peu solide, beaucoup d'inconstance, de légéreté & d'emportement dans les mœurs, une disposition aux fièvres ardentes, aux enflammations érésipélateuses, aux éruptions inflammatoires & cutanées, à des vomissemens, & à des flux bilieux. Les alimens échauffans, âcres & desséchans sont nuisibles aux hommes de ce tempérament; ceux qui sont rafraîchissans & humectans leur sont utiles.

Les signes des *tempéramens mélancoliques*, sont des vaisseaux rigides, denses & serrés, un pouls dur, petit & lent, une couleur terne & brune, le corps maigre, un peu de chaleur, les humeurs grossières, tenaces & acides, quelquefois peu d'appétit, quelquefois beaucoup, des urines tantôt claires, tantôt fort chargées, le ventre paresseux, les sensations peu vives, l'imagination ingrate, la mémoire fidelle, la conception tar-

dive, le jugement solide, le génie peu élevé; on a remarqué encore que les hommes de ce tempérament son méditatifs, rusés, industrieux, constans, inquiets, craintifs, taciturnes, tristes, prudens, tardifs à se déterminer & à agir, vindicatifs, sujets à la fièvre quarte, aux affections hémorroïdales & hipochondriaques, aux gonflemens d'estomac & des intestins, aux rapports aigres, aux maladies psoriques, aux varices, au scorbut, &c. que les alimens humectans tempérés leur sont utiles, que ceux qui sont acides, tenaces, venteux leur sont contraires.

Le pouls est tardif, mou & petit dans le *tempérament pituiteux*; la chaleur débile, les vaisseaux sanguins petits, le tissu des graisses relâché, les chairs & la peau molles, le teint pâle, les humeurs crues & fort aqueuses, le corps débile, quoiqu'il paroisse en embompoint, les urines sont pâles, les matières fécales peu teintes & peu fétides, les sensations peu vives, l'imagination peu active, la mémoire facile, mais peu durable, les facultés intellectuelles fort bornées; ainsi les hommes de ce tempérament sont lourds, lents, paresseux, stupides, grands dormeurs, sujets aux maladies *catarreuses*, *à l'anasarque*, *à la cachexie*, *à la léthargie*, *à la paralysie*, *aux congestions œdémateuses*, *&c.* Les alimens desséchans, échauffans & fortifians leur sont utiles, les humectans, rafraîchissans & glutineux, nuisibles.

Ces tempéramens sont ici exposés dans leur état le plus dominant, afin de les rendre plus remarquables; mais ils se trouvent rarement à ce degré dans les hommes. Comme les tempéramens, ainsi que nous l'avons dit, dépendent des dispositions des solides, & que ces dispositions peuvent varier par degrés & à l'infini, ils peuvent être multipliés aussi à l'infini; de plus les dispositions qui appartiennent à un tempérament, peuvent se trouver dans les mêmes hommes, avec celles qui appartiennent aux autres; ce qui forme des tempéramens mixtes & difficiles à déterminer. On ne peut rien calculer ni mesurer dans la Médecine; les vérités y peuvent être seulement appréciées ou estimées par l'observation; mais quoique souvent l'on ne puisse faire à la plupart des hommes qu'une application vague des connoissances que nous pouvons acquérir sur les tempéramens, elles ne doivent pas être négligées dans la pratique, surtout par rapport à ceux où les caractères de ces tempéramens dominent.

Tempérament, se dit quelquefois du caractère en y joignant une épithète. *Un tempérament violent.*

On dit absolument, *avoir du tempérament;* pour dire, être fort porté à l'amour.

Tempérament, s'emploie figurément en matière de négociation, & se dit des expédiens & des adoucissemens qu'on propose pour concilier les esprits, & pour accommoder les affaires. *Il a trouvé un tempérament pour concilier leurs intérêts respectifs. Cette loi est trop rigoureuse, il faut y apporter quelque tempérament. Proposer divers tempéramens pour arranger une affaire. Le grand art de plaire consiste à trouver le milieu entre trop & trop peu; ce tempérament fait la perfection des vertus humaines.*

Tempérament, en termes de musique, se dit d'une opération par laquelle, au moyen d'une légère altération

dans les intervalles, faisant évanouir la différence de deux sons voisins, on les confond en un, qui, sans choquer l'oreille, forme les intervalles respectifs de l'un & de l'autre. Par cette opération l'on simplifie l'échelle en diminuant le nombre des sons nécessaires. Sans le tempérament, au lieu de douze sons seulement que contient l'octave, il en faudroit plus de soixante pour moduler dans tous les tons.

TEMPÉRANCE; substantif féminin. *Temperantia*. Vertu morale qui règle, qui modère les passions & les désirs déréglés, & particulièrement les désirs sensuels. *La tempérance est une des quatre vertus cardinales. La tempérance veut que l'on jouisse avec modération du plaisir & des sensations que l'on éprouve dans l'usage du boire, du manger, du mariage*, &c.

La première syllabe est moyenne, la seconde brève, la troisième longue & la quatrième très-brève.

TEMPÉRANT, ANTE; adjectif. *Tempérans*. Qui a la vertu de tempérance. *L'homme tempérant évite toute sorte d'excès. Soyez tempérant dans les plaisirs si vous voulez en jouir long-temps.*

Tempérant, se dit dans le style didactique pour signifier, qui a la vertu de tempérer. *Les remèdes tempérans sont d'un usage fort étendu dans les maladies inflammatoires. Poudre tempérante.*

Tempérant, s'emploie aussi substantivement. *Le tempérant modère ses appetits suivant la droite raison.*

TEMPÉRATURE; substantif feminin. *Temperies*. La constitution, la disposition de l'air selon qu'il est froid ou chaud, sec ou humide. *C'est un pays où la température de l'air est humide & mal saine. La température de l'air change selon les saisons. La température de l'air est agréable & douce dans cette province.*

TEMPÉRÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Une sévérité tempérée de douceur. Voyez* Tempérer.

On appelle *climats tempérés*, les climats où il ne fait ni trop chaud, ni trop froid. Et *air tempéré*, l'air qui n'est ni trop froid, ni trop chaud.

On appelle *zones tempérées*, les deux zones qui sont entre la zone torride & la zone froide; l'une dans l'hémisphère septentrional, l'autre dans l'hémisphère méridional. On les appelle *tempérées*, parce que la chaleur y est beaucoup moindre que dans la zone torride, & le froid moindre que dans les zones froides. Les habitans de ces zones participent d'autant plus de la chaleur ou du froid, qu'ils sont plus près de la zone *tempérée* ou de la zone froide; le climat que nous habitons, est peut être à cet égard le plus doux & le plus *tempéré* qui soit sur la terre.

Tempéré, signifie figurément, modéré, posé, sage. *C'est un homme tempéré. Il est d'une humeur fort tempérée.*

TEMPÉRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Temperare*. Modérer, diminuer l'excès d'une qualité, de quelque manière que ce soit. *La fraîcheur de la nuit tempère la chaleur du jour. Tempérer l'aigre par le doux. L'âge tempère l'ardeur des passions. Tempérer la chaleur du sang.*

On dit, *tempérer sa bile*; pour dire, réprimer sa colère.

La première syllabe est moyenne, la seconde bréve, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le pénultième *e* des temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, prend le son de l'*e* ouvert & alonge la syllabe.

TEMPESTE ; (Antoine) Peintre & Graveur de Florence, mort en 1630. *Stradan*, qui fut son maître, lui donna du goût pour peindre des animaux, genre dans lequel il a excellé. Son dessein est un peu lourd, mais ses compositions prouvent la beauté & la facilité de son génie. Sa gravure est inférieure à sa peinture. On a de lui tant en tableaux, qu'en estampes, beaucoup de sujets de batailles & de chasses.

TEMPÊTE; substantif féminin. *Tempestas*. Orage, violente agitation de l'air causée par l'impétuosité des vents & souvent mêlée de pluie, de grêle, d'éclairs, de tonnerre, *&c.* Il se dit plus ordinairement des orages qui arrivent sur mer.

Il y a des endroits dans la mer plus sujets que d'autres aux tempêtes ; par exemple, vers la partie septentrionale de l'équateur, entre le quatrième & le dixième degré de latitude, & entre les méridiens qui s'étendent au-delà des îles Hespérides, on a toujours entre le mois d'Avril & de Septembre, du tonnerre, des éclairs, des ouragans, des ondées, *&c.* qui se succèdent fort vîte les uns aux autres ; il fait aussi souvent des *tempêtes* proche les côtes d'Angola.

Tempête, signifie figurément, grande persécution qui s'élève contre quelqu'un pour le perdre, pour l'accabler. *Il se mit à l'abri de la tempête. Il vient de s'élever une furieuse tempête contre l'auteur de cet ouvrage. Ses amis détournèrent la tempête qui étoit près de fondre sur lui.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue & la troisième très-brève.

TEMPÊTER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Tumultuari.* Terme du style familier, qui signifie, faire bien du bruit. *Il n'a fait que crier & tempêter durant toute la matinée.*

TEMPLE ; substantif masculin. *Templum.* Édifice public consacré à Dieu ou à ce qu'on révère comme Dieu.

Hygin nous apprend que les temples des dieux des anciens païens furent d'abord construits de manière que le peuple avoit le visage tourné vers l'occident. On jugea ensuite qu'il étoit plus convenable de regarder l'endroit du ciel d'où la lumière est communiquée aux hommes ; & les temples furent tournés vers l'orient. Ces temples n'avoient qu'une seule entrée. Ils se multiplièrent considérablement en raison du nombre prodigieux de divinités que les païens adoroient ; car chaque divinité en avoient un dans chaque pays, & souvent plusieurs. Ils n'avoient pas tous la même forme. Ceux de Jupiter étoient longs & fort élevés : communément ils étoient découverts. Les temples des dieux qui avoient quelque rapport à la terre, comme Céres, Vesta, Bacchus, *&c.* étoient d'une forme ronde. Pluton & les dieux infernaux avoient leurs temples en forme de voûtes souterraines.

On appelle absolument *temple*, le temple que Salomon bâtit à Jérusalem par ordre de Dieu.

Ce Prince commença la construction de cet édifice l'an du monde 2992, & il fut achevé dans l'espace de sept ans & demi.

Le temple proprement dit étoit un édifice couvert long de cent deux pieds six pouces, haut de cinquante & un pieds trois pouces, & large de trente-quatre pieds deux pouces. Il étoit partagé en trois parties,

savoir le sanctuaire, le saint & le vestibule.

Le vestibule étoit séparé du reste par un grand voile de différentes couleurs, & orné de diverses représentations de fleurs & autres choses de cette nature, sans aucun mélange de figures d'hommes ni d'animaux.

Le sanctuaire formoit un cube parfait, ayant trente pieds en tous sens. Au milieu étoit placée l'arche d'alliance. A ses deux extrémités on voyoit deux Chérubins de quinze pieds de haut, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, à égale distance du centre de l'arche & du mur de chaque côté. Ces Chérubins, en étendant leurs aîles, occupoient toute la largeur du sanctuaire: voilà pourquoi l'Ecriture dit si souvent que Dieu habitoit entre les Chérubins.

Le Saint contenoit le chandelier d'or, la table des pains de proposition & l'autel d'or sur lequel on offroit les parfums. Ce métal étoit semé avec profusion dans tout l'intérieur du *temple*. Nabuchodonosor ruina ce fameux édifice l'an 598 avant Jésus-Christ, en enleva tous les trésors, & les transporta à Babylone.

On appelle aussi absolument *temple*, les lieux où demeuroient en certaines villes des Chevaliers nommés Chevaliers du Temple, ou Templiers, & qui sont présentement possédés en France par des Chevaliers de Malte. C'est par cette raison qu'il y a à Paris un lieu appelé le *Temple*.

On ne donne guére le nom de *temple* aux Églises des Chrétiens, si ce n'est en poësie & dans le style soutenu; il faut cependant excepter les lieux où les Prétendus Réformés s'assembloient pour l'exercice de leur religion.

On dit poëtiquement, qu'*un nom est écrit dans le temple de la Gloire, au temple de mémoire;* pour dire, qu'il est assuré d'une réputation immortelle.

On dit figurément, que *les fidelles sont les temples vivans du Saint Esprit.*

Différences relatives entre *temple, église.*

Ces mots signifient un édifice destiné à l'exercice public de la religion: mais *temple* est du style pompeux; *église* du style ordinaire, du moins à l'égard de la religion romaine; car à l'égard du paganisme & de la religion protestante, on se sert du mot de *temple*, même dans le style ordinaire, au lieu de celui d'*église*. Ainsi l'on dit le *temple* de Janus, le *temple* de Charenton, l'*église* de Saint-Sulpice.

Temple paroît exprimer quelque chose d'uuguste, & signifier proprement un édifice consacré à la Divinité. *Eglise* paroît marquer quelque chose de plus commun, & signifier particulièrement un édifice fait pour l'assemblée des fidelles.

Rien de profane ne doit entrer dans le *temple* du Seigneur. On ne devroit permettre dans nos *églises* que ce qui peut contribuer à l'édification des Chrétiens.

L'esprit & le cœur de l'homme sont les *temples* chéris du vrai Dieu; c'est là qu'il veut être adoré; en vain on fréquente les *eglises*, il n'écoute que ceux qui lui parlent dans leur intérieur.

Les temples des faux-dieux étoient autrefois des asiles pour les criminels: mais c'est, ce semble, deshonorer celui du Très-

Haut, que d'en faire un réfuge de malfaiteurs. Si l'on ne peut apporter à l'Eglise un esprit de recueillement, il faut du moins y être d'un air modeste; la bienséance l'exige ainsi que la piété.

TEMPLE, (Guillaume) né à Londres en 1628, d'un Secrétaire du Comte d'Essex, voyagea en France, en Hollande & en Allemagne : de retour dans sa patrie, gouvernée par l'usurpateur Cromwel, il se retira en Irlande, où il se consacra à l'étude de la philosophie & de la politique. Après que Charles II fut remonté sur le trône de ses pères, le Chevalier Temple retourna à Londres, & fut employé dans des affaires importantes. Une des négociations qui fit le plus d'honneur à son habileté, fut celle de la triple alliance qui fut conclue en 1662, entre l'Angleterre, la Hollande & la Suède. Ces trois puissances étoient pour lors amies de la France; cependant par ses intrigues & ses clameurs il parvint à les réunir contr'elle. Il avoit formé lui-même le plan de cette ligue. Le Chevalier Temple, qui regardoit cette confédération comme le salut de l'Europe, passa ensuite en Allemagne pour inviter l'Empereurs & les Princes à y accéder; mais il eut bientôt le chagrin de voir que sa Cour ne partageoit pas son zèle, & qu'elle étoit même sur le point de rompre avec la Hollande. Il fut donc rappelé, & on respecta si peu son ouvrage, que Charles II se ligua avec Louis XIV pour écraser les Provinces Unies. Il se trouva en 1668 aux conférences d'Aix-la-Chapelle en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, & à celles de Nimégue en 1678. Après avoir conclu ce dernier traité, il retourna en Angleterre, où il fut admis au Conseil du Roi, & disgracié peu de temps après. N'ayant plus de rôle à jouer sur la scène du monde, il se fit Auteur. Il se retira dans une terre du Comte de Sussex, & y mourut en 1698, âgé de soixante-dix ans. Par une clause assez bisarre de son testament, il ordonna que son cœur seroit déposé dans une boîte d'argent, & qu'on l'enterreroit sous le cadran solaire de son jardin. Il faut convenir que cet homme célèbre avoit de grands talens, des vertus éminentes, du zèle, une rare habileté, mais encore plus d'intrigue. Il étoit fort vain & fort violent. Quelques Pédans l'attaquèrent par des écrits peu mesurés, & il leur répondit dans le même style. Nous avons de lui, 1. Des *Mémoires* depuis 1672 jusqu'en 1692, *in*-12. Ils sont utiles pour la connoissance des affaires de son temps. 2. *Remarques sur l'état des Provinces-Unies*, in-12, assez intéressantes, mais pleines de pensées libres sur la religion. 3. *Introduction à l'histoire d'Angleterre*, in-12. C'est une ébauche d'une histoire générale. 5. Des lettres qu'il écrivit pendant ses dernières ambassades : elles sont curieuses, & on les a traduites en françois en deux vol. *in*-12. 6. Des Œuvres diverses dans lesquelles on trouve quelques bons morceaux. L'Auteur pensoit profondément, & écrivoit avec force.

TEMPLIER; substantif masculin. On appelle *Templiers* les Chevaliers d'un certain Ordre militaire établi à Jérusalem, vers l'an 1118. Neuf personnages pieux & touchés des cruautés qu'exerçoient les infidèles à l'égard des pélerins qui alloient à

la Terre Sainte, formèrent le projet d'une Société religieuse & militaire, laquelle devoit avoir pour but de défendre les Pélerins, & de veiller à la sûreté des chemins qui conduisoient à Jérusalem. Ils en furent eux-mêmes les premiers membres, & se lièrent par les vœux de religion, qu'ils prononcèrent en présence du Patriarche de Jérusalem. Baudouin II, charmé du zèle & de la piété de ces nouveaux Religieux, leur donna une maison à Jérusalem auprès du temple, d'où ils prirent le nom de *Templiers*, ou de Chevaliers du Temple. Ils n'eurent d'abord d'autres fonds pour subsister, que les bienfaits qu'ils recevoient du Roi, des Prélats & des Seigneurs; mais ces bienfaits se multiplièrent tellement, que les Chevaliers acquirent bientôt d'immmenses revenus. Avec les richesses, ils reçurent les vices qui les accompagnent ordinairement; ils refusèrent de se soumettre au Patriarche de Jérusalem, & montrèrent dans leur conduite beaucoup de traits d'arrogance : enfin ils devinrent odieux à Philippe le Bel qui entreprit de ruiner leur Ordre.

Il ne s'agissoit que d'avoir des accusateurs, & l'on en avoit en main. Les deux premiers qui se présentèrent furent un Bourgeois de Béfiers, Prieur de Montfaucon près de Toulouse, nommé *Squin de Floriau*, & Noffodei, Florentin, Templiers Apostats, détenus tous deux en prison pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le Roi à qui seul ils vouloient révéler des choses importantes. S'ils n'avoient pas su quelle étoit l'indignation du Roi contre les Templiers, auroient-ils espéré leur grâce en les accusant? Ils furent écoutés. Le Roi, sur leur déposition, ordonna à tous les Baillis du Royaume, à tous les Officiers de prendre mainforte, & leur envoya un ordre cacheté, avec défense, sous peine de la vie, de l'ouvrir avant le 13 Octobre 1309. Ce jour venu, chacun ouvre son ordre; il portoit de mettre en prison tous les Templiers. Tous sont arrêtés. L'affaire fut poussée avec vigueur par Guillaume Nogaret, & un Dominicain nommé *Imbert*, Confesseur du Roi, & revêtu du titre d'inquisiteur.

» On fit des informations de tous » côtés, dit un Auteur Moderne, » & bientôt on n'entendit plus parler que de chaînes, de cachots, » de bourreaux & de buchers. On » attaqua jusqu'aux morts : leurs » ossemens furent déterrés, brû» lés, & leurs cendres jetées au » vent. On accordoit la vie & des » pensions à ceux qui se recon» noissoient volontairement cou» pables; on livroit les autres aux » tortures. Plusieurs qui n'auroient » pas craint la mort, épouvantés » par l'appareil des tourmens, con» vinrent de tout ce qu'on leur di» soit d'avouer. Il y en eut aussi un » grand nombre dont la constance » ne put être ébranlée ni par les » promesses, ni par les Supplices. » On en brûla cinquante - quatre » derrière l'Abbaye de S. Antoine, » qui tous, au milieu des flammes, » protestèrent de leur innocence » jusqu'au dernier soupir. Le Grand» Maître Jacques de Molai, (qui » avoit été parrain d'un des enfans » du Roi Philippe le Bel) Gui, » Commandeur d'Aquitaine, fils » de Robert II & de Mahaut d'Au» vergne, & frère du Dauphin

» d'Auvergne; Hugues de Péralde, Grand-Prieur de France, & » un autre dont on ignore le nom, » après avoir été conduits à Poitiers devant le Pape, furent ramenés à Paris, pour y faire une » confession publique de la corruption générale de leur Ordre. Ils » en étoient les principaux Officiers; &, comme Philippe le » Bel n'ignoroit pas qu'on disoit » hautement que les richesses immenses que les Templiers avoient » apportées de l'Orient, & dont » il vouloit s'emparer, étoient la » véritable cause de la persécution » qu'ils essuyoient, il espéroit que » cette cérémonie en imposeroit au » peuple, & calmeroit les esprits » effrayés par tant & de si horribles exécutions dans la Capitale » & dans les provinces. On les fit » monter tous les quatre sur un » échaffaut dressé devant l'Église » de Notre-Dame. On lut la Sentence qui modéroit leur peine à » une prison perpétuelle. Un des » Légats fit ensuite un long discours, où il détailla toutes les » abominations & les impiétés dont » les Templiers avoient été convaincus, disoit-il, par leur propre aveu; & afin qu'aucun des » spectateurs n'en pût douter, il » somma le Grand-Maître de parler, & de renouveler publiquement la confession qu'il avoit faite » à Poitiers... oui, je vais parler, » dit cet infortuné vieillard, en » secouant ses chaînes, & s'avançant jusque sur le bord de l'échafaut: je n'ai que trop long-temps » trahi la vérité. Daigne m'écouter, daigne recevoir, ô mon Dieu, » le serment que je fais; & puisse-t-il me servir, quand je comparoîtrai devant ton Tribunal! Je » jure que tout ce qu'on vient de » dire des Templiers est faux; que » ce fut toujours un Ordre zélé » pour la foi, charitable, juste, » orthodoxe, & que, si j'ai eu la » foiblesse de parler différemment, » à la sollicitation du Pape & du » Roi, & pour suspendre les horribles tortures qu'on me faisoit » souffrir, je m'en repens. Je vois, » ajouta-t-il, que j'irrite nos bourreaux, & que le bucher va s'allumer. Je me soumets à tous les » tourmens qu'on m'apprête, & reconnois, ô mon Dieu, qu'il n'en » est point qui puisse expier l'offense, que j'ai faite à mes frères, à la vérité & à la religion... » Le Légat extrêmement déconcerté fit ramener en prison le Grand-Maître & le frère du Dauphin » d'Auvergne, qui s'étoit aussi rétracté. Le soir même ils furent » tous les deux brûlés vifs, & à » petit feu, dans l'endroit où est » aujourd'hui la statue de Henri » IV. Leur fermeté ne se démentit » point. Ils invoquoient J. C & le » prioient de soutenir leur courage. » Le peuple consterné, & fondant » en larmes se jeta sur leurs cendres, & les emporta comme de » précieuses reliques. Les deux » Commandeurs qui n'avoient pas » eu la force de se rétracter, furent traités avec douceur: Mézeray rapporte que le Grand-Maître ajourna le Pape à comparoître » devant le Tribunal de Dieu, dans » quarante jours, & le Roi dans un » an. Si cet ajournement est vrai, » ce fut une prophétie que l'événement vérifia. A l'égard des deux » scélérats qui occasionnèrent toute » cette procédure, le premier périt dans une mauvaise affaire, » & l'autre nommé *Noffodei*, fut

»pendu

» pendu pour quelques nouveaux » crimes.

Les Templiers furent aussi poursuivis en Italie, en Espagne & en Angleterre, mais avec moins de rigueur qu'en France. Enfin, dans un Concile tenu à Vienne, en 1311 leur Ordre fut entièrement supprimé par le Pape Clément V. Leurs biens furent unis à l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, à l'exception de ceux des Templiers d'Arragon & de Portugal, qui furent donnés, les premiers à l'Ordre de Calatrava, les seconds à l'Ordre de Christ.

Les abominations que l'on imputoit aux Templiers sont si atroces, qu'elles ne méritent aucune croyance. On disoit qu'à leur réception dans l'Ordre, ils étoient conduits dans une chambre obscure, où on leur faisoit renier Jésus-Christ, & cracher trois fois sur le crucifix; qu'ils adoroient une tête de bois doré, qui avoit une grande barbe, & qu'on ne montroit qu'aux Chapitres Généraux. On ajoutoit » qu'en Languedoc trois » Commandeurs, mis à la torture, » avoient avoué qu'ils avoient assisté » à plusieurs Chapitres provinciaux » de l'Ordre; que dans un de ces » Chapitres tenu à Montpellier, & » de nuit, suivant l'usage, on » avoit exposé une tête; qu'aussi-» tôt le diable avoit apparu sous » la figure d'un chat; que ce chat, » tandis qu'on l'adoroit, avoit parlé » & répondu avec bonté aux uns & » aux autres; qu'ensuite plusieurs » démons avoient aussi apparu avec » des femmes avec lesquelles les » frères s'étoient unis indistinctement ». Ce n'est là que la moindre partie des infamies qu'on leur attribuoit. Mais il paroît que leurs plus grands crimes furent leurs richesses & leurs discours séditieux sur la conduite de Philippe le Bel, & sur celle de ses deux favoris, Enguerrand de Marigny, Surintendant des Finances, & Etienne Barbette, Prévôt de Paris & Maître des Monnoies.

Philippe le Bel étoit vindicatif, fier, avide, prodigue, & s'abusant toujours sur les moyens que ses Ministres employoient pour lui trouver de l'argent. Il ne fut pas difficile de lui faire goûter le projet d'une vengeance qui mettroit dans ses coffres la dépouille des Juifs & une partie des richesses que les *Templiers* avoient en partage.

On dit proverbialement, *boire comme un Templier*; pour dire, boire beaucoup, boire avec excès.

TEMPLIN; petite ville d'Allemagne, dans l'Electorat de Brandebourg, à 12 lieues de Berlin.

TEMPORAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a rapport aux tempes.

La *fosse temporale* est ce leger enfoncement qui reçoit le muscle temporal.

Le *muscle temporal* est le même que le crotaphite.

Le *nerf temporal* est un second rameau de la branche inférieure de la cinquième paire, nommée *maxillaire inférieure*. Ce nerf se distribue au muscle crotaphite.

Les *os temporaux* sont deux os communs au crâne & à la face, situés aux parties latérales, moyennes & inférieures du crâne.

Les sutures temporales unissent les os temporaux aux bords inférieurs des pariétaux.

TEMPORALITÉ; substantif fémin. *Temporalitas*. La juridiction du domaine temporel d'un Evêché, d'un

Chapitre, d'une Abbaye, *&c. Il plaide à la temporalité. Bailli de la temporalité.*

TEMPOREL, ELLE; adjectif. *Temporalis.* Qui passe avec le temps, périssable. Il est opposé à éternel & à spirituel. *Les plaisirs temporels ne sont pas comparables à ceux de l'éternité. C'est une grande folie de préférer les biens temporels aux spirituels.*

Temporel, signifie aussi séculier, & il se dit par opposition à ecclésiastique. *La juridiction temporelle. La puissance temporelle. Seigneur temporel.*

Temporel, est quelquefois pris substantivement & se dit du revenu qu'un Ecclésiastique tire de son bénéfice.

Tous les Juges en général peuvent, en certains cas, ordonner la *saisie du temporel* des Ecclésiastiques qui refusent d'exécuter leurs jugemens : mais les Juges Royaux seuls peuvent ordonner la distribution des deniers provenans du *temporel saisi.* C'est ce qui résulte de l'article 6 du titre 7 de l'Ordonnance de 1670 : ces mots *nos Juges*, qui se trouvent dans cet article, excluent ceux des Seigneurs.

La *saisie du temporel* des Ecclésiastiques peut être ordonnée toutes les fois qu'ils résistent ou qu'ils désobéissent à la Justice séculière. Cette voie de contraindre le Clergé est même très-ancienne en France : on voit, en effet, que le temporel de l'Archevêque de Rouen fut saisi en 1373, pour rébellion & désobéissance à la Justice séculière.

Temporel, se dit aussi de l'autorité temporelle des Rois. *Les Canonistes ultramontains ont voulu soumettre au Pape le temporel des Rois, mais les plus célèbres Universités & les Eglises les plus florissantes, entr'autres l'Eglise Gallicane, ont proscrit cette doctrine.*

TEMPORELLEMENT; adverbe. *Ad tempus.* Il se dit par opposition à éternellement. *L'impie ne peut être heureux que temporellement & le sage le sera éternellement.*

TEMPORISEMENT; subst. masc. *Cunctatio.* Retardement, dans l'attente d'un temps plus favorable. *Ce temporisement ralentit l'ardeur des soldats.*

TEMPORISER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Cunctari.* Retarder, différer dans l'attente d'une occasion favorable, d'un temps propre. *Il est souvent à propos de temporiser. Fabius sauva Rome en temporisant.*

La première syllabe est moyenne, les deux suivantes brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la pénultième syllabe longue.

TEMPORISEUR; substantif masculin. *Cunctator.* Qui temporise. *Les Espagnols passent pour être temporiseurs.*

TEMPS; substantif masculin. *Tempus.* Succession de phénomènes dans l'univers, ou mode de durée marqué par certaines périodes & mesures, & principalement par le mouvement & par les révolutions apparentes du soleil.

Voici les différentes opinions des Philosophes sur le temps.

M. Locke observe que l'idée du temps en général s'acquiert en considérant quelque partie d'une durée infinie, divisée par des mesures périodiques ; & l'idée de quelque temps particulier ou de longueur

de durée, comme est un jour, une heure, *&c.* s'acquiert d'abord en remarquant certains corps qui se meuvent suivant des périodes régulières, & , à ce qu'il semble, également distantes les unes des autres.

Comme nous pouvons nous représenter ou répéter tant que nous voulons les longueurs ou mesures de temps, nous pouvons aussi nous imaginer une durée dans laquelle rien ne se passe ou n'existe réellement, *&c.* C'est ainsi que nous nous formons l'idée de ce qu'on appelle *lendemain*, *année prochaine*, &c.

Quelques-uns des Philosophes modernes définissent le temps, la durée d'une chose dont l'existence n'est point sans commencement, ni sans fin; ce qui distingue le temps de l'éternité.

Aristote & les Péripatéticiens définissent le temps, *numerus motûs secundùm prius & posterius;* ou une multitude de parties de mouvemens qui passent & se succèdent les unes aux autres dans un flux continuel, & qui ont rapport ensemble en tant que les unes sont antérieures & les autres postérieures.

Il s'ensuivroit de là que le temps n'est autre chose que le mouvement lui-même, ou du moins la durée du mouvement, considéré comme ayant plusieurs parties, dont les unes succèdent continuellement aux autres; mais suivant ce principe, le temps ou la durée temporelle n'auroient pas lieu par rapport aux corps qui ne sont point en mouvement; cependant personne ne peut nier que ces corps n'existent dans le temps, ou qu'ils n'ayent une durée successive.

Pour éviter cet inconvénient, les Épicuriens & les Corpusculaires définissent le temps, une sorte de flux ou de succession différant du mouvement, & consistant dans une infinité de parties qui se succèdent continuellement & immédiatement les unes aux autres; mais d'autres Philosophes rejettent cette notion, comme établissant un Être éternel indépendant de Dieu: en effet, comment concevoir un temps avant l'existence de choses qui soient susceptibles de flux ou de succession? & d'ailleurs il faudroit dire ce que c'est que ce flux, si c'est une substance ou un accident.

Plusieurs Philosophes distinguent le temps comme on distingue le lieu, en temps absolu & en temps relatif.

Le temps absolu est le temps considéré en lui-même, sans aucun rapport aux corps, ni à leur mouvement; ce temps s'écoule également, c'est-à-dire, qu'il ne va jamais ni plus vîte, ni plus lentement, mais que tous les degrés de son écoulement, si on peut parler ainsi, sont égaux ou invariables.

Le temps rélatif ou apparent est la mesure de quelque durée rendue sensible par le moyen du mouvement. Comme le flux égal & uniforme du temps n'affecte point nos sens, & que dans ce flux il n'y a rien qui puisse nous faire connoître immédiatement le temps même, il faut de nécessité avoir recours à quelque mouvement, par lequel nous puissons déterminer la quantité du temps, en comparant les parties du temps à celles de l'espace que le mobile parcourt. C'est pourquoi, comme nous jugeons que les temps sont égaux, quand ils s'écoulent pendant qu'un corps qui est en mouvement uniforme parcourt des espaces égaux, de même nous jugeons que les temps sont égaux quand ils

s'écoulent pendant que le ſoleil, la lune & les autres luminaires céleſtes achevent leurs révolutions ordinaires, qui, à nos ſens, paroiſſent uniformes.

Mais comme l'écoulement du temps ne peut être accéléré ni retardé, au lieu que tous les corps ſe meuvent tantôt plus vîte, tantôt plus doucement, & que peut être il n'y a point de mouvement parfaitement uniforme dans la nature, quelques Auteurs croient qu'on ne peut conclure que le temps abſolu eſt quelque choſe de réellement & effectivement diſtingué du mouvement : car en ſuppoſant pour un moment, que les cieux & les aſtres euſſent été ſans mouvement depuis la création, s'enſuit-il de là que le cours du temps auroit été arrêté ou interrompu ? & la durée de cet état de repos n'auroit-elle point été égale au temps qui s'eſt écoulé depuis la création ?

Comme le temps abſolu eſt une quantité qui coule d'une manière uniforme & qui eſt très-ſimple de ſa nature, les Mathématiciens le repréſentent à l'imagination par les plus ſimples grandeurs ſenſibles, & en particulier par des lignes droites & par des cercles, avec leſquels le temps abſolu paroît avoir beaucoup d'analogie pour ce qui regarde la ſucceſſion, la ſimilitude des parties, *&c.*

A la vérité il n'eſt pas abſolument néceſſaire de meſurer le temps par le mouvement; car le retour conſtant & périodique d'une choſe qui arrive ou ſe manifeſte par intervalles également éloignés les uns des autres, comme par exemple, l'épanouiſſement d'une plante, *&c.* peut faire la même choſe. En effet, M. Locke fait mention d'un peuple de l'Amérique, lequel a coutume de compter les années par l'arrivée & par le départ des oiſeaux.

On dit en ſtyle poëtique, *le temps dévore tout;* & *dans la nuit des temps*, pour dire, dans le temps le plus éloigné, & dont on n'a aucune connoiſſance certaine.

On dit, *avant tous les temps;* pour dire, avant la création du monde : & *dans le cours des temps*, *dans la ſuite des temps*, pour déſigner un temps fort éloigné de celui dont on a parlé.

On dit dans le ſtyle de l'Ecriture Sainte, *dans la plénitude des temps;* pour dire, dans le temps auquel notre Seigneur eſt venu accomplir les Prophéties; & *à la conſommation des temps;* pour dire, à la fin des ſiécles.

On dit, *perdre le temps*, ou *perdre ſon temps;* pour dire, ne rien faire, ou faire des choſes inutiles. En ce ſens on dit, que *le temps perdu ne ſe recouvre point.*

On dit familièrement, *paſſer bien le temps*, *ſon temps;* & *ſe donner du bon temps;* pour dire, ſe divertir; & *paſſer mal le temps*, *ſon temps*, pour dire, s'ennuyer beaucoup, ou ſouffrir.

On dit figurément & familièrement, *tuer le temps;* pour dire, s'amuſer à quelque choſe pour ſe déſennuyer; & *couler le temps;* pour dire, laiſſer écouler le temps, dans l'attente de quelque occaſion plus favorable.

On dit proverbialement dans un ſens à peu près pareil, *pouſſer le temps avec l'épaule.*

En termes de Pratique, on appelle *laps de temps*, l'écoulement du temps. La *preſcription eſt un droit acquis par un certain laps de temps.*

Temps, ſe prend quelquefois pour

terme préfix. *Je payerai dans le temps porté par le traité. Il faut spécifier le temps pour lequel l'ouvrage doit être fait. Je partirai dans quelque temps. Le temps de son mariage s'approche.*

On dit d'un homme qui sort d'un emploi dont le temps étoit limité, ou qui n'est plus propre aux choses dont il s'est mêlé autrefois avec succès, qu'*il a fait son temps*.

Il se dit aussi des choses. *Ce carosse a fait son temps. Voilà des bas qui ont fait leur temps.*

Temps, se prend encore pour délai. *Je vous donne un temps assez long pour payer ce que vous me devez. Le temps qu'il a pris pour payer ses créanciers me paroît bien court. On prolongera le temps.*

On dit, qu'*un homme ne cherche qu'à gagner du temps*; pour dire, qu'il ne cherche qu'à différer.

On dit proverbialement, *qui a temps, a vie*; pour dire, que quand le terme où l'on doit satisfaire à quelque chose n'est pas arrivé on peut donner ordre à l'affaire dont il s'agit.

Temps, se prend aussi pour loisir. *Il n'a pas le temps de séjourner ici. On ne lui a pas laissé le temps de dîner.*

On dit proverbialement, *le temps est à Dieu & à nous*; pour dire, nous avons le loisir de faire ce qu'il nous plaît.

Dans cette acception il se joint souvent avec le pronom possessif. *Cela vous prendra tout votre temps. Il ne dispose pas de son temps comme il voudroit.*

Temps, se prend encore pour conjoncture, occasion propre. *Il faut attendre un temps plus convenable pour proposer cette affaire. Il ne faut pas manquer le temps de leur communiquer ce projet. Vous prenez mal votre temps pour demander cette grâce.*

On dit proverbialement, *chaque chose a son temps. Il y a temps pour tout. Il y a temps de rire & temps de pleurer, temps de parler & temps de se taire.*

On dit de même, *tout vient à temps qui peut attendre*; pour dire, qu'avec de la patience on vient à bout de tout.

Temps, se dit aussi de la saison propre à chaque chose. *Le temps des vendanges. Le temps de la moisson. Dans le temps des perdreaux*; pour dire, dans le temps où l'on va à la chasse des perdreaux. *Le carême est un temps de pénitence.*

On dit qu'*une chose n'a qu'un temps*; pour dire, qu'elle ne dure que fort peu.

On appelle *quatre temps*, les trois jours de jeûne ordonnés par l'Église, en chacune des quatre saisons de l'année.

Temps, se dit encore des siècles, des différens âges, & par rapport à la chronologie. *Du temps des Patriarches. Du temps des Carthaginois. Du temps d'Alexandre. Les temps héroïques. Il se souvient encore de son jeune temps. Virgile & Horace vivoient dans le même temps.*

On dit communément & par manière de proverbe, *distinguez les temps & vous concilierez les écritures*; pour dire, que les choses qui semblent les plus opposées, se peuvent souvent accorder, quand on a égard à la différence des temps.

On dit proverbialement & populairement, *du temps du Roi Guillemot, du temps qu'on se mouchoit sur la manche*; pour marquer des siecles éloignés, des siecles grossiers.

Temps, se dit aussi par rapport à l'état où sont les choses pour le gouvernement d'un pays, pour les ma-

nières de vivre, pour les modes, &c. *Le siecle des Médicis fut un temps heureux pour les arts. On étoit alors en temps de paix. Les impôts sont ordinairement plus considérables en temps de guerre qu'en temps de paix. C'étoit un temps de troubles. Un temps de corruption. Ce n'est plus le temps où la bonne foi étoit l'ame du commerce. Nous ne reverrons plus cet heureux temps. Il faut bien se gouverner selon les temps. Si ce temps-ci dure, il ne sera plus possible de vivre dans ce pays.*

On dit, *le temps des gens de lettres, le temps des gens de bien, des délateurs;* pour dire, que le temps leur est favorable, ou pour marquer un temps où il y en a beaucoup.

Temps, se dit aussi de la disposition de l'atmosphère par rapport à l'humidité ou à la sécheresse, au froid ou au chaud, au vent ou au calme, à la pluie, à la grêle, *&c.*

Comme c'est dans l'atmosphère que toutes les plantes & tous les animaux vivent, & que l'air est, suivant toutes les apparences, le plus grand principe des productions animales & végétales, ainsi que des changemens qui leur arrivent; il n'y a rien en physique qui nous intéresse plus immédiatement que l'état de l'air. En effet, tout ce qui a vie n'est qu'un assemblage de vaisseaux dont les liqueurs sont conservées en mouvement par la pression de l'atmosphère; & toutes les altérations qui arrivent ou à la densité ou à la chaleur, ou à la pureté de l'air, doivent nécessairement en produire sur tout ce qui y vit.

Toutes ces altérations immenses mais régulières qu'un petit changement dans le temps produit, peuvent être aisément connues à l'aide d'un tube plein de mercure ou d'esprit de vin, ou avec un bout de corde, ainsi que tout le monde le sait, par l'usage des thermomètres, baromètres & hygromètres; & c'est en partie notre inattention, & en partie le défaut d'uniformité de notre genre de vie, qui nous empêche de nous appercevoir de toutes les altérations & de tous les changemens qui arrivent aux tubes, cordes & fibres dont notre corps est composé.

Il est certain qu'une grande partie des animaux a beaucoup plus de sensibilité & de délicatesse que les hommes sur les changemens de temps; ce n'est pas qu'ils ayent d'autres moyens ou d'autres organes que nous; mais c'est que leurs vaisseaux, leurs fibres étant en comparaison de ceux des hommes, dans un état permanent, les changemens extérieurs produisent en eux des changemens intérieurs proportionnels. Leurs vaisseaux ne sont proprement que des baromètres, *&c.* affectés seulement par les causes extérieures; au lieu que les nôtres recevant des impressions du dedans aussi-bien que du dehors, il arrive que plusieurs de ces impressions nuisent ou empêchent l'effet des autres.

Il n'y a rien dont nous soyons plus éloignés que d'une bonne théorie de l'état de l'air. Mais on ne sauroit y parvenir sans une suite complette d'observations. Lorsque nous aurons eu des registres tenus exactement dans différens lieux de la terre & pendant une longue suite d'années, nous serons peut-être en état de déterminer les directions, la force & les limites du vent, la constitution de l'air apporté par le vent, la relation qui est entre l'état du ciel de différens

climats, & les différens états du ciel dans le même lieu; & peut-être nous saurons prédire alors les chaleurs excessives, les pluies, la gelée, les sécheresses, les famines, les pestes & autres maladies épidémiques. Ces sortes d'observations s'appellent du nom général *d'observations météorologiques*. Elles se font depuis quelques années par toute l'Europe avec beaucoup d'exactitude.

On dit proverbialement, *il fait un temps de demoiselle*, *il ne fait ni poudre ni soleil*.

On dit figurément & proverbialement, *prendre le temps comme il vient*; pour dire, ne s'inquiéter de rien & s'accommoder à tous les événemens.

On dit figurément & familièrement d'un homme puissant qui est en grand crédit dans un pays ou dans quelque maison particulière, qu'*il y fait la pluie & le beau temps*.

On dit proverbialement & populairement, *hausser le temps*; pour dire boire.

On appelle *gros temps* à la mer, un temps d'orage.

Temps, se dit dans la danse, dans l'escrime, dans les exercices militaires, *&c.* de certains momens pendant lesquels il faut faire certains mouvemens qui sont distingués & séparés par des pauses. *Tirer la baguette en deux temps*, *en trois temps*. *Observer les temps de la danse*. *Pousser une botte en deux temps*, *en trois temps*.

Temps, en termes de Musique, se dit de la mesure du son quant à la durée.

Une succession de sons, quelque bien dirigée qu'elle puisse être dans sa marche, dans ses degrés du grave à l'aigu ou de l'aigu au grave, ne produit, pour ainsi-dire, que des effets indéterminés. Ce sont les durées relatives & proportionnelles de ces mêmes sons qui fixent le vrai caractère d'une musique, & lui donnent sa plus grande énergie. Le temps est l'ame du chant; les airs dont la mesure est lente, nous attristent naturellement; mais un air gai, vif & bien cadencé, nous excite à la joie, & à peine les pieds peuvent ils se retenir de danser. Ôtez la mesure, détruisez la proportion des temps, les mêmes airs que cette proportion vous rendoit agréables, restés sans charme & sans force, deviendront incapables de plaire & d'intéresser. Le temps, au contraire a sa force en lui-même, elle dépend de lui seul & peut subsister sans la diversité des sons; le tambour nous en offre un exemple, grossier toutefois & très-imparfait, parce que le son ne s'y peut soutenir.

On considère le temps en Musique, ou par rapport au mouvement général d'un air; & dans ce sens on dit qu'il est lent ou vîte; ou selon les parties aliquotes de chaque mesure, parties qui se marquent par des mouvemens de la main ou du pied, & qu'on appelle particulièrement des *temps*; ou enfin selon la valeur propre de chaque note.

Nos anciens Musiciens ne reconnoissoient que deux espèces de mesure ou de temps, l'une à trois temps, qu'ils appeloient *mesure parfaite*; & l'autre à deux, qu'ils traitoient *de mesure imparfaite*: & ils appeloient, *temps*, *modes* ou *prolations*, les signes qu'ils ajoutoient à la clef pour déterminer l'une ou l'autre de ces mesures. Ces signes ne servoient pas à cet unique usage

comme ils font aujourd'hui ; mais ils fixoient aussi la valeur relative des notes par rapport à la maxime, à la longue & à la sémi-brève. A l'égard de la brève, la manière de la diviser étoit ce qu'ils appeloient plus précisément *temps*, & ce temps étoit parfait ou imparfait.

Quand le temps étoit parfait, la brève carrée valoit trois rondes ou semi-brèves ; & ils indiquoient cela par un cercle entier barré ou non barré, & quelquefois encore par ce chiffre composé $\frac{3}{1}$.

Quand le temps étoit imparfait, la brève ne valoit que deux rondes, & cela se marquoit par un demi-cercle ou C. Quelquefois ils tournoient le C à rebours ; & cela marquoit une diminution de moitié sur la valeur de chaque note. Nous indiquons aujourd'hui la même chose en barrant le C. Quelques-uns ont aussi appelé *temps mineur*, cette mesure du C barré où les notes ne durent que la moitié de leur valeur ordinaire, & *temps majeur*, celle du C plein ou de la mesure ordinaire à quatre temps.

Nous avons bien retenu la mesure triple des anciens, de même que la double ; mais par la plus étrange bisarrerie, de leurs deux manières de diviser les notes, nous n'avons retenu que la sous-double, quoique nous n'ayons pas moins besoin de l'autre ; de sorte que, pour diviser une mesure ou un temps en trois parties égales, les signes nous manquent, & à peine sait-on comment s'y prendre. Il faut recourir au chiffre 3 & à d'autres expédiens qui montrent l'insuffisance des signes.

Nous avons ajouté aux anciennes msiques une combinaison de temps qui est la mesure à quatre ; mais comme elle se peut toujours résoudre en deux mesures à deux, on peut dire que nous n'avons absolument que deux temps & trois temps pour parties aliquotes de toutes nos différentes mesures.

Il y a autant de différentes valeurs de temps qu'il y a de sortes de mesures & de modifications de mouvement. Mais quand une fois la mesure & le mouvement sont déterminés, toutes les mesures doivent être parfaitement égales & tous les temps de chaque mesure parfaitement égaux entr'eux. Or, pour rendre sensible cette égalité, on frappe chaque mesure & l'on marque chaque temps par un mouvement de la main ou du pied ; & sur ces mouvemens on règle exactement les différentes valeurs des notes, selon le caractère de la mesure. C'est une chose étonnante de voir avec quelle précision l'on vient à bout, à l'aide d'un peu d'habitude, de marquer & de suivre tous les temps avec une si parfaite égalité, qu'il n'y a point de pendule qui surpasse en justesse la main ou le pied d'un bon musicien, & qu'enfin le sentiment seul de cette égalité suffit pour le guider, & supplée à tout mouvement sensible ; en sorte que dans un concert chacun suit la même mesure avec la dernière précision, sans qu'un autre la marque, & sans la marquer soi-même.

Des divers temps d'une mesure, il y en a de plus sensibles, de plus marqués que d'autres, quoique de valeurs égales. Le temps qui marque davantage s'appelle *temps fort* ; celui qui marque moins s'appelle *temps foible* : c'est ce que M. Rameau dans son traité d'Harmonie, appelle *temps bon* & *temps mauvais*. Les temps forts sont, le premier dans la mesure à deux temps ; le premier

premier & le troisième dans les mesures à trois & quatre. A l'égard du second temps, il est toujours foible dans toutes les mesures, & il en est de même du quatrième dans la mesure à quatre temps.

Si l'on subdivise chaque temps en deux autres parties égales, qu'on peut encore appeler *temps* ou *demi-temps*, on aura derechef *temps fort* pour la première moitié, *temps foible* pour la seconde, & il n'y a point de partie d'un temps qu'on ne puisse subdiviser de la même manière. Toute note qui commence sur le temps foible & finit sur le temps fort est une note à contre-temps; & parcequ'elle heurte & choque en quelque façon la mesure, on l'appelle *syncope*.

Ces observations sont nécessaires pour apprendre à bien traiter les dissonnances. Car toute dissonnance bien préparée doit l'être sur le temps foible, & frappée sur le temps fort, excepté cependant dans des suites de cadence évitées où cette règle, quoiqu'applicable à la première dissonnance, ne l'est pas également aux autres.

Temps, est aussi un terme de grammaire, & se dit des différentes inflexions qui marquent dans les verbes le temps où se passent les actions dont on parle. *Voyez* Verbe.

En Vénerie, on dit, *revoir de bon temps*; pour dire, trouver une voie fraîche & de la nuit.

Temps, en termes de Mythologie, se dit d'un Dieu de l'Antiquité qu'on représentoit avec des ailes pour marquer la rapidité avec laquelle il passe, & avec une faux, pour signifier ses ravages. Le temps étoit divisé en plusieurs parties : les siècles, la génération ou espace de trente ans, le lustre, l'année, les saisons, les mois, les jours & les heures, & chacune de ces parties avoit sa figure particulière en homme ou en femme, suivant que le nom en étoit masculin ou féminin; on en portoit même l'image dans les cérémonies religieuses.

A temps; façon de parler adverbiale qui signifie, assez tôt. *Nous y serons à temps. Il n'arriva pas à temps.*

Il signifie aussi pour un temps fixé. *Le bannissement à temps n'emporte pas la confiscation des biens.*

Au même temps, en même temps; façons de parler adverbiales, qui signifient, dans le même instant, à la même heure, ensemble. *Nous arrivâmes en même temps. Ils arrivèrent à la Cour en même temps.*

De tout temps, se dit adverbialement pour signifier, toujours. *C'est une chose qui s'est de tout temps pratiquée dans cette ville.*

De temps en temps, de temps a autre; façons de parler adverbiales, qui signifient, successivement, à plusieurs reprises. *Il va de temps en temps à l'Opéra. Elle vient ici de temps à autre.*

En temps et lieu, se dit adverbialement pour signifier, dans le temps & le lieu convenable. *Je m'occuperai de cette affaire en temps & lieu.*

Ce monosyllabe est long.

On prononce *tans*.

TENABLE; adjectif des deux genres. *Firmus.* En termes de guerre, il se dit d'une place, d'un endroit où l'on peut se défendre, où l'on peut demeurer sans un trop grand péril. Il ne se dit guère qu'avec la négative. *La citadelle n'étoit plus tenable. Ce poste n'est pas tenable.*

Tenable, se dit aussi figurément avec la négative, dans l'usage ordinaire, pour marquer un lieu, un endroit où

l'on ne peut demeurer commodément. *Il pleut de tous côtés dans cette maison, la place n'est pas tenable.*

TENACE; adjectif des deux genres. *Tenax.* Visqueux, qui tient extrêmement. Il n'est guère usité qu'en parlant des humeurs du corps humain. *Les humeurs gluantes & tenaces causent des obstructions.*

Tenace, signifie figurément, avare, qui ne donne rien qu'avec peine. *Il a un père fort tenace. Les vieillards sont souvent d'une humeur tenace.*

Tenace, est aussi un terme du jeu de l'ombre & de quelques autres jeux. Il se dit d'un joueur qui voyant venir avec deux cartes qui ne se suivent pas immédiatement, est assuré de les faire toutes deux. *Il a spadille & baste & voit venir, il est tenace.*

La seconde syllabe est brève, & les autres très-brèves.

TENACERIM ou Tenasserim; ville des Indes orientales, capitale d'une province de même nom au royaume de Siam.

TÉNACITÉ; substantif féminin. *Tenacitas.* Viscosité, qualité de ce qui est tenace. *Les signes de la ténacité des humeurs sont des tumeurs, des douleurs, des anxiétés.*

Ténacité, signifie figurément, avarice ou attachement invariable à une idée, à un projet.

Les quatre syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

TENAILLE; substantif féminin. *Forceps.* Instrument de fer composé de deux pièces attachées l'une à l'autre par une goupille autour de laquelle elles s'ouvrent & se resserrent pour tenir ou pour arracher quelque chose. *La tenaille est un outil qui sert à la plupart des ouvriers. Où sont vos tenailles? Je vais chercher mes tenailles. Des tenailles de maréchal, de serruriers, de cordonniers, &c. Des tenailles à attiser le feu.* Il s'emploie le plus souvent au pluriel.

Tenaille, se dit en termes de fortifications, d'un ouvrage construit sur les lignes de défense, vis-à-vis & tout proche de la courtine. *On donne ordinairement à la tenaille un rempart de huit ou neuf toises.*

La première syllabe est très brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

TENAILLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Tenailler.

TENAILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes. C'est un genre de supplice qu'on ne fait guère souffrir qu'aux criminels de lèse-majesté au premier chef. *Ravaillac fut condamné à être tenaillé aux mamelles, aux bras & aux cuisses pour avoir assassiné Henri IV.*

TENAILLON; substantif masculin & terme de fortification. Ouvrage construit vis-à vis d'une des faces de la demi-lune. Il y en a ordinairement deux qui se nomment aussi *lunettes.*

TENANCIER, IÈRE; substantif & terme de Jurisprudence. Celui, celle qui tient des terres en roture dépendantes d'un fief auquel il est dû des cens ou autres droits. *Les tenanciers furent assignés pour passer déclaration.*

TENANT; substantif masculin On appeloit ainsi autrefois celui qui dans un tournoi entreprenoit de tenir contre toute sorte d'assaillans. *Les tenans & les assaillans.*

Tenant, se dit figurément de celui qui dans une dispute soutient une opinion contre ceux qui la com-

battent. *C'est le tenant de la dispute.*

Il se dit de même de celui qui défend une personne dans la conversation. *C'est un des plus zélés tenans de Corneille.*

On dit d'un homme qui va souvent dans une maison, & qui y est comme le maître, qu'*il est le tenant.*

On dit, *les tenans & aboutissans d'une terre, d'un héritage;* pour dire, les héritages adjacens à une pièce de terre, à un héritage. Dans les contrats de vente ou de louage, dans les aveux & reconnoissances, on doit exprimer les *tenans & aboutissans*, & surtout dans les demandes en désistement ou en déclaration d'hipothèque & autres semblables, afin que l'on puisse connoître d'une manière certaine de quel héritage il s'agit.

On dit figurément, *qu'un homme sait tous les tenans & aboutissans d'une affaire;* pour dire, qu'il en sait toutes les circonstances & dépendances.

TOUT EN UN TENANT, TOUT D'UN TENANT; façons de parler dont on se sert en parlant d'héritages, pour dire sans interruption, d'une même continuité. *Il a tant d'arpent de terre, de pré, de vigne, de bois, tout d'un tenant, tout en un tenant.*

On appelle *tenans* en blâson, les supports qui ont des mains, comme les Anges, les Sirènes, &c.

TÉNARE; nom d'un promontoire de Grèce dans le Péloponnèse, entre le golfe de Messénie & celui de Laconie. Comme on y remarquoit un abyme profond dont l'entrée étoit très-obscure, les Poëtes ont feint que cet abyme étoit le soupirail ou l'entrée des enfers, & souvent ils emploient ce mot pour désigner les enfers mêmes: c'est ainsi que Rousseau en parlant de Castor & Pollux, dit,

> Couple de Déités bizarre,
> Tantôt habitans du Ténare,
> Et tantôt habitans des cieux.

TENCIN, (Pierre-Guérin de) né à Grenoble en 1679 d'une famille originaire de Romans, devint Prieur de Sorbonne, Docteur & Grand-Vicaire de Sens. Ses liaisons avec le fameux *Law* dont il reçut l'abjuration, furent aussi utiles à sa fortune que nuisibles à sa réputation. Il accompagna en 1721, le Cardinal de *Bissy* à Rome, en qualité de Conclaviste; & après l'élection *d'Innocent XIII*, il fut chargé des affaires de France à Rome. Ses services le firent nommer Archevêque d'Embrun en 1724: il y tint en 1727 le fameux Concile d'Embrun contre *Soanen*, Évêque de Sénez; Concile qui lui a fait donner tant d'éloges par un parti, & tant de malédictions par l'autre. Ayant obtenu la pourpre en 1739, sur la nomination du Roi *Jacques*, il devint Archevêque de Lyon en 1740. Ministre d'Etat deux ans après, on croyoit qu'il avoit été appelé à la Cour pour remplacer le Cardinal de *Fleury*, mais ses espérances & celles du public ayant été trompées, il se retira dans son diocèse où il se fit aimer par d'abondantes aumônes. Il y mourut en 1758, à 80 ans. Qui croire sur le compte de ce zélé défenseur de la bulle? Les uns en font un génie, un homme d'Etat, un politique consommé; d'autres lui disputent ces talens, & attribuent son élévation moins à son mérite qu'à celui d'une sœur ambitieuse & bel esprit. Vers la fin de ses jours, les choses pour lesquelles

il avoit montré le plus d'ardeur, se présentèrent à lui sous un autre point de vue. Ses sentimens allèrent jusqu'à la tolérance. On l'a cru du moins sur la conduite qu'il tint dans un temps de trouble, & sur quelques propos qui lui ont échapé, mais qu'on n'a pas manqué de reprendre. On a de lui des *Mandemens* & des *Instructions pastorales*.

Tencin, (Claudine-Alexandrine Guérin de) sœur du précédent, prit l'habit religieux dans le monastère de Montfleury, près de Grenoble. Dégoûtée du cloître, elle rentra dans le monde & vint à Paris. Les graces de son esprit lui firent des amis illustres; elle prit part à la folie épidémique du système, & cette folie fut avantageuse à sa fortune, ainsi qu'à celle de son frère. Elle songea dès-lors à demander à la Cour de Rome un bref qui la rendît au monde qu'elle avoit quitté. Elle l'obtint en effet par le crédit de *Fontenelle*; mais comme le bref avoit été rendu sur un faux exposé, il ne fut point fulminé. Madame *Tencin* n'en resta pas moins dans la capitale, où sa maison devint le rendez-vous des gens les plus aimables de Paris, ou du moins les plus ingénieux. On la voyoit au milieu d'un cercle de beaux esprits & de gens du monde qui composoient sa cour, donner le ton & se faire écouter avec attention. Sa petite société fut troublée de temps en temps par quelques aventures assez tristes. La *Fresnaye*, Conseiller au Grand Conseil, fut tué dans son appartement; & elle fut poursuivie comme ayant trempé dans ce meurtre. On la transféra d'abord au Châtelet, ensuite à la Bastille; enfin elle eut le bonheur d'être déchargée de l'accusation intentée contre elle. Cette Dame illustre mourut à Paris en 1749, vivement regrettée par plusieurs gens de lettres qu'elle appeloit ses *Bêtes*, & à qui elle donnoit à dîner le mardi & le Dimanche. Nous avons d'elle, 1°. *le Siège de Calais*, *in*-12. C'est un Roman écrit avec beaucoup de délicatesse & plein de pensées fines. Certaines idées d'une licence enveloppée, des portraits aimables de l'un & de l'autre sexe, mais qui auroient dû être plus contrastés; beaucoup de tendresse dans ses expressions, le ton de la bonne compagnie, voilà ce qui en fit le succès. On ferma les yeux sur ses défauts, sur la multitude des épisodes & des personnages; sur la complication des événemens, la plûpart peu vraisemblables; enfin sur la conduite moins judicieuse que spirituelle de ce Roman. 2°. *Mémoires de Comminges*, qui ne sont bons que pour la forme. 3°. *Les malheurs de l'Amour*, Roman dans lequel on a prétendu qu'elle traçoit sa propre histoire.

TENÇONS ou Tensons; substantif masculin pluriel. C'est ainsi qu'on appeloit des questions galantes sur l'amour, que les anciens Poëtes françois mirent en vogue, & qui donnèrent lieu à l'établissement d'une Cour, qu'on nomma la *Cour d'Amour*. Là, des gens d'esprit terminoient par leurs décisions, les disputes que les *Tençons* avoient fait naître, & les arrêts de ce tribunal étoient irréfragables. La Picardie tenoit aussi *sous l'Ormel*, à l'imitation de la *Cour d'Amour* de Provence, *ses plaids & jeux*, qui avoient la même origine & le même but. Martial d'Auvergne nous a donné un Recueil de ces Jugemens galans, ou du moins faits à leur imitation, sous le titre d'*Arresta amorum*; on

trouve plusieurs exemples de *Tensons* dans les poësies de Thibaut, Comte de Champagne, & dans celles du Roi de Navarre.

TENDANCE; subst. fémin. Terme de Statique & de Dynamique. L'action, la force par laquelle un corps tend à se mouvoir vers un côté ou à pousser un autre corps qui l'en empêche. *La tendance des corps vers un centre.*

TENDANCE, se prend aussi quelquefois pour la simple direction du mouvement.

TENDANT, ANTE; adjectif. *Tendens.* Qui tend à quelque fin, qui va à quelque fin. *Des moyens tendans au même objet. Une enquête tendante à prouver la possession. Des discours tendans à séduire le peuple & à le révolter contre l'autorité légitime.*

TENDE; ville forte d'Italie, capitale d'un Comté de même nom dans le Piémont, à huit lieues, sud-ouest, de Coni.

TENDEUR; substantif masc. Celui qui tend des piéges aux oiseaux ou autres animaux pour les prendre.

TENDINEUX, EUSE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a du rapport au tendon, qui approche de la nature des tendons. *Fibres tendineuses.*

TENDON; substantif masculin & terme d'Anatomie. L'extrêmité du muscle. *La piqûre des tendons est très-sensible.*

On appelle *tendon d'Achille*, un tendon large & fort qui sert à étendre le pied, & qui vient du milieu de la jambe au talon.

On le regarde comme le plus fort & le plus gros de tous les *tendons*. Il est formé par l'union intime des tendons de deux muscles différens, l'un appelé les *jumeaux*, & l'autre le *solaire*; il va s'attacher à la partie postérieure du calcaneum, & produit par l'épanouissement de ses filets, l'aponévrose plantaire.

Un homme blessé au *tendon d'Achille*, ne peut se tenir droit, parceque quoique les muscles jambier & péronier postérieurs soient suffisans pour étendre le pied, le point par où ces muscles passent de la jambe au pied est trop proche de l'appui.

Cette observation montre que l'éloignement du *tendon d'Achille*, fait toute la force du pied, & que plus ce tendon est éloigné de l'articulation, plus il a de force. Les animaux qui courent & sautent avec le plus de facilité, sont ceux qui ont ce *tendon* plus éloigné; les hommes qui ont le talon fort long, se fatiguent moins à marcher, & plus le pied est long, plus la longueur du talon est nécessaire.

TENDRE, adjectif des deux genres. *Tener.* Qui peut être aisément coupé, divisé, soit par le fer, soit par quelque autre chose de semblable. Il est opposé à *dur. Le sapin est un bois tendre. L'albâtre est plus tendre que le marbre. l'émeraude est une pierre tendre. Le plomb est le plus tendre des métaux.*

TENDRE, se dit de la viande lorsqu'elle est aisée à inciser, à broyer avec les dents. *Ce mouton n'est pas tendre. On nous servit une volaille fort tendre.*

On dit dans cette acception, que *de la viande* est tendre *au couteau*, qu'*elle est tendre sous le couteau*, qu'*elle est tendre sous la dent.*

Dans cette acception, & dans le style familier, en parlant d'une Viande extrêmement tendre, on dit, qu'*elle est tendre comme rosée.* La même chose se dit des herbes

& des légumes extrêmement tendres.

Tendre, se dit aussi du pain nouvellement cuit. *Manger du pain tendre. Le pain de Gonesse est excellent quand il est tendre.*

On dit proverbialement, *jeune femme, pain tendre & bois vert, mettent la maison en désert;* pour dire, que c'est ordinairement ce qui ruine les petits ménages.

Tendre, signifie encore, sensible, délicat, qui est aisément pénétré par les impressions de l'air. *Avoir la peau tendre. Cet arbrisseau à l'écorce fort tendre. On ne peut point élever d'Oliviers dans les pays septentrionaux par ce que ces arbres sont trop tendres au froid.*

On dit qu'*un cheval est tendre à l'éperon;* pour dire, qu'il est extrêmement sensible à l'éperon; qu'*il a la bouche tendre*, pour dire, qu'il a la bouche délicate, & qu'il ne faut pas le gourmander de la main; qu'*il est tendre aux mouches;* pour dire, qu'il est extrêmement sensible aux moindres piqûres des mouches.

On dit figurément & familièrement d'un homme qui s'offense des moindres choses, qu'*il est tendre aux mouches.*

On dit, *dès ses plus tendres années, dès sa plus tendre jeunesse, dans un âge tendre;* pour dire, dès son enfance, dès sa plus grande jeunesse, dans sa grande jeunesse.

On dit, *avoir la vue tendre, les yeux tendres;* pour dire, avoir la vue délicate & foible.

On dit, figurément, *avoir la conscience tendre;* pour dire, être délicat sur les choses qui intéressent la conscience.

Tendre, signifie figurément, sensible à l'amitié, à la compassion & plus particulièrement à l'amour *Avoir le cœur tendre. Être d'un naturel tendre.*

Il se dit de même des choses propres à inspirer l'amitié, la compassion, & principalement l'amour. *Elle le regardoit d'un air tendre. On n'aime plus que les vers tendres & passionnés. Tenir des discours tendres.*

Tendre, se dit aussi du son de la voix. Ainsi on dit, *avoir le son de la voix tendre;* pour dire, avoir le son de la voix touchant & gracieux. Et en musique, on appelle *un air tendre*, un air touchant & passionné.

Tendre, en termes de peinture, se dit de certains coups de pinceau extrêmement délicats. C'est dans cette acception qu'on dit qu'*il y a des touches extrêmement tendres dans un tableau.*

Et l'on dit qu'*un peintre à le pinceau tendre;* pour dire, qu'il a le pinceau fort délicat.

Tendre, se dit aussi substantivement & signifie tendresse. *Elle commence à sentir du tendre pour lui.*

TENDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme Fendre. *Tendere.* Tirer & bander quelque chose comme une corde, un arc, &c. *Tendre des toiles pour le sanglier. Tendre une souricière. On tend des pièges pour prendre les renards. Tendre les chaînes. Tendre une corde.*

On dit figurément *tendre un panneau à quelqu'un, lui tendre un piège;* pour dire, faire en sorte qu'il tombe dans quelque ridicule, l'induire à commettre quelque faute.

Tendre, dans la signification de *tendre des filets aux oiseaux*, s'emploie quelquefois absolument & sans regime. *Tendre aux bécasses. Tendre aux grives.*

On dit, *tendre un pavillon*, *une tente*, pour dire, les dresser & les mettre en état de servir.

On dit, dans un sens à peu près pareil, *tendre un lit; tendre une tapisserie*. Et l'on dit, *tendre une chambre*; pour dire, la tapisser, la parer de tapisserie. *Tendre un appartement, le tendre de damas, de velours. Tendre de deuil une chambre. L'Église étoit toute tendue de noir.*

Tendre, se dit absolument dans la même acception: & dans ce sens on dit, qu'*on a ordonné de tendre dans toutes les rues, de tendre par tout*; pour dire, qu'on a ordonné de tapisser le devant de toutes les maisons.

Tendre, signifie aussi, présenter en avançant. *L'écriture loue celui qui ayant reçu un soufflet sur une joue tend l'autre joue pour en recevoir un second. Tendez votre chapeau. Il lui tendit la main pour le relever. Tendre le dos aux coups. Tendre le cou au bourreau.*

On dit, qu'*une personne tend le cou, tend le ventre*; pour dire, qu'elle avance trop le cou, qu'elle avance trop le ventre.

On dit figurément, *tendre les bras à quelqu'un*, pour dire; lui donner du secours dans son besoin. *Il lui a tendu les bras dans sa disgrâce.* Et *tendre les mains à quelqu'un*; pour dire, implorer son secours.

Tendre, est aussi un verbe neutre, & qui signifie, aller à un certain terme, aboutir. *Où tendent vos pas. J'ignore où tend ce chemin.*

En ce sens il s'emploie plus ordinairement au figuré. *Tout ce que vous dites ne tend pas à résoudre la difficulté. A quoi tend votre projet. vous formez des plaintes qui ne peuvent tendre à rien de raisonnable.*

On dit, qu'*une maladie tend à la mort*; pour dire, qu'elle est mortelle. Et, qu'*un malade tend à sa fin*, pour dire, qu'il est bien près de sa fin.

On dit figurément d'un homme qui a toujours ses intérêts en vue, que *c'est un homme qui tend à ses fins*.

TENDREMENT; adverbe. *Tenerè.* Avec tendresse. *Il aimoit sa femme tendrement. Elle le regarda tendrement.*

On dit d'un Peintre qui a le pinceau délicat & léger, qu'*il peint tendrement.*

Tendrement, écrit à la tête d'un air de musique, indique un mouvement lent & doux, des sons filés gracieusement & animés d'une expression tendre & touchante.

La première syllabe est longue, la seconde très-brève, & la troisième moyenne.

TENDRESSE; substantif féminin. Il se dit de la sensibilité à l'amitié ou à l'amour. *La tendresse nous ferme les yeux sur les défauts d'autrui. La tendresse est tranquille, d'un caractère assez égal tant qu'elle ne ressent pas les atteintes de l'amour. Elle aime sa nièce avec tendresse.*

Tendresse, se prend quelquefois pour la passion même de l'amour. *Répondre à la tendresse d'un amant.*

TENDRETÉ; substantif féminin. *Teneritas.* Qualité de ce qui est tendre. Il ne se dit que des viandes, des fruits, des légumes. *La tendreté est une des bonnes qualités des viandes, des fruits, des légumes.*

TENDRON; substantif masculin. Bourgeon, rejeton tendre de quelques arbres, de quelques plantes. *Les chèvres broutent les tendrons des arbres & des plantes.*

Figurément & familièrement en

parlant d'une jeune fille, on dit, que *c'est un jeune tendron.*

On appelle encore *tendrons*, les cartilages qui sont à l'extrémité des os de la poitrine de quelques animaux. *Manger des tendrons de veau.*

TENDU, UE; participe passif. *Voyez* TENDRE.

On dit figurément, qu'*un homme a l'esprit tendu, toujours tendu*; pour dire, qu'il l'a fortement appliqué à quelque chose. *J'ai eu l'esprit si tendu toute la matinée, qu'il faut que je me repose.*

TÉNÈBRES; substantif féminin pluriel. *Tenebræ*. Privation de lumière, obscurité. *Quand le soleil eut dissipé les ténèbres de la nuit. Marcher dans les ténèbres. D'épaisses ténèbres étoient répandues sur notre hémisphère.*

TÉNÈBRES, se dit figurément dans le moral. *L'histoire des premiers temps est remplie de ténèbres. Les peuples d'Occident ont été long-temps ensevelis dans les ténèbres de l'ignorance. La lumière de l'Évangile a dissipé les ténèbres de l'idolâtrie.*

En parlant de l'Office de la Semaine-Sainte, on appelle *ténèbres*, les matines qui se chantent le soir du Mercredi, du Jeudi & du Vendredi.

Cet Office a été appelé *ténèbres*, à cause des prières qu'on chante après le Cantique *Benedictus*, tout le Chœur étant à genoux, & toutes les lumières de l'Église étant éteintes; ce qui produisoit une nuit obscure dans le temps qu'on chantoit cet Office la nuit. La solennité de ces prières chantées pendant l'obscurité de la nuit, ainsi qu'il est dit dans le Catéchisme de Montpellier, a fait donner à tout l'Office le nom d'*Office de ténèbres*, comme la solennité du renvoi des Cathécumènes & du renvoi des fidelles a fait donner au Saint Sacrifice le nom de *Messe*.

Pendant l'Office de ténèbres, on met devant l'Autel un chandelier triangulaire, sur lequel sont plusieurs cierges qu'on éteint successivement à la fin de chaque Pseaume; ceci est un vestige de l'ancien usage de l'Eglise. Autrefois le luminaire étoit placé au milieu du chœur; & si l'Office se disoit avant le jour, on éteignoit les cierges à mesure que le jour approchoit. Plusieurs Auteurs Ecclésiastiques ont donné un sens spirituel à l'usage d'éteindre les cierges peu à peu aux Offices des ténèbres. Ils ont dit que ces cierges qu'on éteint successivement sont l'image des Apôtres & des Disciples de Jesus Christ, que ce divin Sauveur appelle lui-même *la lumière du monde*, & qui s'enfuirent & disparurent au temps de la Passion de Notre Seigneur.

Le bruit fait après cet Office est encore un vestige de l'antiquité. Le Célébrant frappoit sur son livre ou sur sa chaise pour donner le signal de s'en aller. Ce bruit imité aujourd'hui par tout le peuple est toléré comme étant une image de la confusion qui parut dans toute la terre à la mort de Jesus-Christ.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Voyez NUIT pour les différences relatives qui en distinguent *ténèbres*, &c.

TÉNÉBREUX, EUSE; adjectif. *Tenebrosus*. Sombre, obscur. *Un lieu ténébreux. Une forêt épaisse & ténébreuse.*

On appelle en poësie l'enfer, *le séjour ténébreux.*

On

On dit figurément, *les temps ténébreux de l'histoire;* pour dire, les temps où l'histoire est obscure & incertaine.

On dit aussi figurément d'un homme mélancolique, qu'*il est sombre & ténébreux*, qu'*il a l'air sombre & ténébreux*.

TÉNÉDOS; île célèbre de l'Archipel, au sud-est de Lemnos, & à quatre lieues du détroit de Gallipoli. Elle a environ cinq lieues de longueur & quatre de largeur. On y recueille le meilleur vin muscat du Levant. On y voit une ville de même nom qui a un vaste & excellent port.

Tous les anciens Auteurs conviennent que cette île, qui se nommoit *Leucophris*, fut appelée *Ténédos*, du nom de *Tenes* ou *Tennes*, qui y mena une colonie. Diodore de Sicile en parle en véritable Historien. Ténes, dit-il, fut un homme illustre par sa vertu; il étoit fils de Cygnus, Roi des Colones dans la Troade; & après avoir bâti une ville dans l'île de Leucophris, il lui donna le nom de Ténédos. L'île devint misérable après la destruction d'Ilium, & fut obligée, comme remarque Pausanias, de se donner à ses voisins, qui avoient bâti la ville d'Alexandrie sur les ruines de Troye.

Cette île fut ensuite une des premières conquêtes des Perses, qui ayant défait les Ioniens à l'île de Lada, vis-à-vis de Milet, se rendirent maîtres de Scio, de Lesbos & de Ténédos. Elle tomba sous la puissance des Athéniens, ou du moins elle se rangea de leur parti contre les Lacédémoniens, puisque Nicoloque qui servoit sous Antalnidas, Amiral de Lacédémone, ravagea cette île, & en tira des contributions malgré toute la vigilance des Généraux Athéniens qui étoient à Samothrace & à Tharse.

Les Romains jouirent de Ténédos dans leur temps, & le temple de cette ville fut pillé par Verrès. Cet impie ne lui fit pas plus de grace qu'à ceux de Scio, d'Érytrée, d'Halycarnasse & de Délos. Cicéron parle en plusieurs endroits de cette grande bataille que Lucullus remporta à Ténédos sur Mithridate & sur les Capitaines que Sertorius avoit fait passer dans son armée.

Ténédos eut le même sort que les autres îles sous les Empereurs Grecs. Les Turcs s'en saisirent de bonne heure, & la possedent encore aujourd'hui.

TENEMENT; substantif masculin & terme de Jurisprudence, qui signifie en général possession. Quelquefois ce terme se prend pour un héritage ou certaine étendue de terrain que l'on tient d'un Seigneur à certaines charges & conditions.

Franc tènement, dans l'ancienne Coutume de Normandie, étoit un héritage tenu sans hommage & sans parage en fief lai par un accord particulier entre le bailleur & le preneur.

TÉNEMENT, se dit aussi d'une sorte de prescription particulière usitée dans les Coutumes d'Anjou, Maine, Touraine & Lodunois. Ce ténement dans l'origine n'étoit autre chose que la saisine ou possession d'an & jour; mais comme cette prescription étoit trop courte, on l'étendit au terme de cinq années.

Il y a quelque différence à cet égard dans l'usage des Coutumes que l'on a nommées ci-devant.

En Anjou & au Maine, un acquéreur peut se défendre par le ténement ou possession de dix ans, contre toutes hypothèques créées avant

trente années, & par le ténement de cinq ans contre toutes celles qui sont créées depuis trente ans.

Dans les Coutumes de Touraine & de Lodunois l'acquéreur peut se défendre par le ténement de cinq ans contre les acquéreurs de rentes constituées, dons & legs faits depuis trente ans; mais les autres dettes hypothécaires contractées avant ou depuis trente ans ne sont point sujettes au ténement.

TÉNÉRIFFE; île d'Afrique, l'une des Canaries, la plus considérable par ses richesses, son commerce & son étendue. Elle est au sud de l'île de Salvages, à l'ouest de la grande Canarie, au nord de l'île de Gomère, & à l'est de l'île de Palme. Elle a environ dix huit lieues de long & huit de large. On y trouve en abondance du vin de Canarie, des fruits de différentes espèces, des bestiaux, du gibier, *&c.* Une partie de l'île est entourée de montagnes inaccessibles: il y en a une sur-tout qu'on appelle *le Pic de Tériffe*, qui est regardée comme une des plus hautes montagnes du monde; son sommet est à deux mille sept cens cinquante-quatre toises au-dessus du niveau de la mer; il s'y élève bien au-dessus des nues, & on le voit de plus de cinquante milles en mer quand le ciel est serein. Il est toujours couvert de neige.

TÉNÉRIFFE, est aussi le nom d'une ville de l'Amérique méridionale dans la terre ferme, au gouvernement de Sainte-Marthe, sur la rivière de la Magdeleine, à quarante lieues de Sainte-Marthe.

TENESME; substantif masculin. Épreintes fort douloureuses qu'on sent au fondement, avec des envies continuelles & presque inutiles d'aller à la selle.

Le tenesme est non-seulement un symptôme de la dyssenterie & de la diarrhée, mais encore de plusieurs autres maladies: telles sont la strangurie excitée par la présence de la pierre ou par toute autre cause; les hémorrhoïdes, les ascarides, l'ulcération de l'anus ou la fistule, *&c.* Le tenesme est à craindre pour les femmes grosses, qui y sont assez sujettes, parcequ'il peut exciter l'avortement: dans les autres cas, il est plus ou moins fâcheux, relativement à la maladie dont il est le symptôme, & vers laquelle, sans contredit, on doit diriger le traitement.

Cela n'empêche pas qu'on n'use de quelques remèdes, dans la vue d'appaiser l'irritation, comme de l'eau émulsionnée de riz ou de poulet, du petit lait, du lait, &c. Les laxatifs sont encore propres à cet effet, tels sont la manne, la casse, les tamarins, la rhubarbe, &c. Les absorbans & plusieurs autres remèdes internes proposés dans l'article de la dyssenterie, peuvent être utiles, de quelque maladie que dépende le tenesme. Les lavemens adoucissans & détersifs qu'on peut rendre narcotiques en y faisant bouillir de la tête de pavot, sont ici d'un grand usage. On peut tirer quelque avantage de la décoction des fleurs de sureau dans *le lait*, & de plusieurs autres fomentations émollientes & résolutives; de la vapeur de l'eau chaude, de la décoction de bouillon-blanc, de guimauve & autres plantes émollientes; des demi-bains, des linimens faits avec le populéum, l'huile d'œuf, les graisses, &c.

TENETTE; substantif féminin. Inf-

trument de chirurgie qui sert à saisir & à tirer la pierre de la vessie dans l'opération de la taille. *Il y a des tenettes droites & d'autres qui sont courbes.*

TENEUR ; substantif féminin & terme de Pratique. Ce qui est contenu mot à mot dans un écrit. *Un contrat dont la teneur s'ensuit. La Cour ordonna que la sentence seroit exécutée selon sa forme & teneur.*

TENEUR, est aussi un terme de plain-chant qui marque dans la psalmodie la partie qui règne depuis la fin de l'intonation jusqu'à la médiation, & depuis la médiation jusqu'à la terminaison. Cette *teneur*, qu'on peut appeler *la dominante de la psalmodie*, est presque toujours sur le même ton.

TENEUR ; substantif masculin & terme de Négoce. Il n'est en usage que dans cette phrase, *teneur de livres*, qui signifie, celui qui chez un Négociant a soin de mettre par écrit ce qui s'y vend & ce qui s'y achette, les sommes qu'on y paye & celle qu'on y reçoit. *Il est important pour un Négociant, pour un Marchand, d'avoir un bon teneur de livres.*

TENEZ ; ville d'Afrique, capitale d'une Province de même nom, au Royaume de Trémécen, sur le penchant d'une montagne, à une demi-lieue de la mer, & à 33 lieues, ouest, d'Alger.

La Province de Tenez est bornée au nord par la Méditerranée, au midi par le Mont-Atlas, à l'orient par la Province d'Alger, & à l'occident par celle de Trémécen. C'est un pays abondant en blé & en troupeaux.

TENEZA ; petite ville d'Afrique au Royaume de Maroc, sur la pente d'une branche du grand Atlas.

TENGCHEU ; ville de la Chine dans la Province de Xantung, dont elle est la cinquième métropole. Elle a sept autres villes dans son département.

TÉNIA ; substantif masculin. Mot emprunté du latin dont on se sert en françois pour signifier *le ver solitaire*. Voyez VER.

TÉNIERS, dit le vieux, (David) Peintre, né à Anvers en 1582, mort dans la même ville en 1649, apprit les principes de la peinture, de *Rubens*. Le desir de voyager le fit sortir de cette école, & il alla à Rome, où il demeura durant dix années. Ce Peintre a travaillé en Italie dans le grand & dans le petit. Il a peint dans le goût de ses deux maîtres : mais à son retour à Anvers, il prit pour sujet de ses tableaux, des buveurs, des chimistes & des paysans, qu'il rendoit avec beaucoup de vérité.

TENIERS le jeune, (David) né à Anvers en 1610, mort dans la même ville en 1694, étoit fils du précédent & son élève, mais il surpassa son père par son goût & par ses talens. *Teniers le jeune* jouit de son vivant, de toute la réputation, des honneurs & de la fortuue dûs à son mérite & à ses bonnes qualités. L'Archiduc *Léopold Guillaume* lui donna son portrait attaché à une chaîne d'or, & le fit Gentilhomme de sa chambre. La Reine de Suède donna aussi son portrait à *Teniers*. Les sujets ordinaires de ses tableaux, sont des scènes réjouissantes. Il a représenté des buveurs, des chimistes, des nôces & fêtes de village, plusieurs tentations de Saint *Antoine*, des corps-de-gardes, *&c.* Ce Peintre manioit le pinceau avec beaucoup de facilité. Ses ciels sont très-bien rendus & d'une couleur gaie

& lumineuse. Il touchoit les arbres avec une grande légèreté, & donnoit à ses figures une expression & un caractère admirables. Ses tableaux sont comme le miroir de la nature; elle ne peut être rendue avec plus de vérité. On estime singulièrement ses petits tableaux; il y en a qu'on appelle après-soupers, parceque ce Peintre les commençoit & les finissoit le soir même. On ne doit pas oublier son talent à imiter la manière des meilleurs maîtres, qui l'a fait surnommer le *Singe* de la peinture. Il a quelquefois donné dans le gris & dans le rougeâtre; on lui reproche aussi d'avoir fait des figures trop courtes & de n'avoir pas assez varié ses compositions. *Louis XIV* n'aimoit point son genre de peinture. On avoit un jour orné sa chambre de plusieurs tableaux de *Téniers*, mais aussi-tôt que ce Prince les vit, *qu'on m'ôte*, dit-il, *ces magots de devant les yeux.* On a beaucoup gravé d'après les ouvrages de *Téniers*. Il a lui-même gravé plusieurs morceaux.

TENIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme SOUTENIR. *Tenere.* Avoir à la main, avoir entre les mains. *Tenir un oiseau. Tenir un pistolet. Tenez ce cordeau. Je tenois les rênes des chevaux.*

On dit par exagération, *se tenir les côtés de rire*; pour dire, rire démésurément.

On dit proverbialement, *tenir le loup par les oreilles*; pour dire, être dans une situation embarrassante, ne savoir quel parti prendre parcequ'il y a du péril de tous côtés.

On dit *tenir quelqu'un à la gorge*; pour dire, lui serrer la gorge avec les mains; & figurément pour dire, le réduire dans un état à ne pouvoir faire aucune résistance à ce qu'on veut de lui. On dit à peu près dans la même acception, *tenir le pied sur la gorge à quelqu'un.*

On dit aussi figurément dans le même sens, *tenir le poignard sur la gorge à quelqu'un.*

On dit proverbialement & figurément, *tenir quelqu'un au cul & aux chausses*; pour dire, le tenir, le serrer de si près qu'il ne peut échapper, qu'il ne peut s'empêcher de faire ce qu'on veut.

On dit proverbialement & figurément, *tenir quelqu'un dans sa manche*; pour dire, disposer souverainement de quelqu'un, être en état d'en exiger ce qu'on voudra. On dit de même, *tenir quelque chose dans sa manche*; pour dire, en être assuré.

Dans le style familier, en parlant de quelqu'un à qui il arrive quelque grand sujet de joie, on dit, *qu'il croit tenir Dieu par les pieds.*

On dit dans le style familier, *tenir quelqu'un le bec dans l'eau*; pour dire, le tenir toujours dans l'attente de quelque chose qu'on lui fait espérer.

On dit, *tenir des chevaux au filet*; pour dire, les attacher avec un filet dans la bouche pour les empêcher de manger: & figurément, *tenir quelqu'un au filet*; pour dire, lui faire long-temps espérer quelque chose sans lui rien donner.

On dit figurément, *tenir quelqu'un par les cordons*; pour dire, le mener comme un enfant.

On dit figurément & proverbialement, qu'*un homme tient le bon bout par devers lui*; pour dire, qu'il est nanti, qu'il a ses sûretés.

On dit au jeu des dés, *tenir le dé*; pour dire, tenir le cornet, avoir la main pour jeter les dés. Et

figurément on dit, qu'*un homme veut toujours tenir le dé dans la conversation*; pour dire, qu'il veut s'en rendre le maître & toujours parler.

On dit d'un fou, d'un furieux, qu'*il faut le tenir à quatre*; pour dire, qu'il faut être plusieurs à le tenir. Et figurément d'un homme difficile & emporté, qu'*il faut le tenir à quatre;* pour dire, qu'on a de la peine à le contenir, à l'empêcher de faire des violences.

On dit de même d'un homme qui fait le difficile dans un accommodement, qu'*il se fait tenir à quatre.*

On dit absolument, *tenez*; pour dire, prenez ce que je vous présente. Et dans le discours familier, on dit, *tenez*; pour s'attirer l'attention. *Tenez, tout ce que vous dites-là ne me touche pas.* Il se dit aussi pour avertir de prendre garde à quelque chose; & dans le même sens qu'on a accoutumé de dire *voyez*. *Tenez, le voilà qui passe.*

On dit proverbialement, *un tiens vaut mieux que deux tu auras*; pour dire, que la possession d'un bien présent quelque modique qu'il soit, vaut mieux que l'espérance d'un plus grand bien à venir & incertain.

On dit proverbialement & populairement à un homme de qui on veut se moquer, en faisant semblant de lui vouloir donner une chose qu'on ne lui donne pas, *serrez la main, & dites que vous ne tenez rien.*

On dit aussi proverbialement & par plaisanterie, d'un homme qui manque à réussir dans quelque chose, qu'*il ne tient rien. Il pensoit toucher cet argent, avoir cette charge, mais il ne tient rien. Il croyoit vous attraper, mais il ne tient rien.*

On dit encore proverbialement, figurément & avec une espèce de joie maligne d'un homme à qui il arrive par sa faute quelque chose de fâcheux, de désagréable, d'embarrassant, de honteux, qu'*il en tient. Il a perdu son procès, il en tient. Il n'a rien a répliquer à cela, il en tient.*

On dit aussi d'un homme qui devient amoureux, *cette femme lui a donné dans la vue, il en tient.* Et d'un homme ivre, *il a bu plus que de raison, il en tient.*

On dit proverbialement, qu'*un homme tient bien ce qu'il tient*; soit pour dire, qu'il n'est pas aisé de lui faire quitter prise sur quelque chose, soit pour faire entendre qu'il est avare.

On dit proverbialement & figurément, qu'*on tient un homme*; pour dire, qu'on l'a réduit en tel état qu'il ne peut plus trouver d'échapatoire, qu'il ne peut plus éluder comme auparavant. *Il a beau faire à présent je le tiens.*

On dit, *tenir un enfant sur les fonts de baptême;* pour dire, en être le parrain ou la marraine: & figurément *tenir quelqu'un sur les fonts;* pour dire, s'entretenir de lui avec d'autres personnes. Il se dit plus ordinairement en mal. *Vous avez bien fait de venir, on vous tenoit sur les fonts.* On dit aussi figurément dans le même sens, *tenir quelqu'un sur le tapis.*

Tenir, signifie posséder. *Les Espagnols tenoient autrefois la Hollande en souveraineté. Il tient cette Abbaye en commende. Les François ne tiennent plus le Canada. Il a tenu cette terre à bail pendant neuf ans. Après la mort de Charles I, Cromwel tint le Royaume d'Angleterre en qualité de Protecteur.*

On dit, *tenir une terre par ses mains;* pour dire, la faire valoir

soi-même au lieu de l'affermer.

On dit, *tenir une terre à foi & hommage de quelqu'un;* pour dire, posséder une terre qui relève de quelqu'un. *Les Ducs de Lorraine tenoient autrefois le Duché de Bar à foi & hommage de la France.* On dit aussi absolument, *tenir de quelqu'un à cause de quelque terre. Le Landgrave de Hesse-Cassel tient de l'Empire. Le Duc de Courlande tient de la Pologne.*

On dit figurément, qu'*on ne tient rien de quelqu'un;* pour dire, qu'on ne dépend point de lui. *Il n'a point d'ordre à me donner, je ne tiens rien de lui.*

On dit aussi figurément, qu'*on tient quelque chose de quelqu'un;* pour dire, qu'on lui en a l'obligation. *C'est de sa femme qu'il tient toute sa fortune. Je tiens de vous tout ce que je sais. Il ne vouloit tenir cette grâce que du Roi.*

On dit, *tenir la vie de quelqu'un;* pour dire, lui avoir obligation de la vie.

On dit encore, *tenir quelque chose de quelqu'un;* pour dire, l'avoir appris de quelqu'un. *Il tient ce secret d'un habile Chymiste. De qui tenez-vous cette nouvelle?*

On dit, *tenir une chose de race, de naissance;* pour dire, que c'est une chose qui s'est transmise avec le sang, & qu'on a reçue de ses ancêtres, qu'on a apportée en naissant. *Ils sont tous remplis de probité dans cette famille, ils tiennent cette vertu de race.*

On dit, *tenir quelque chose de son père & de sa mère;* pour dire, leur ressembler, soit par la figure & les manières, soit par les inclinations & par les mœurs. *Elle est un peu coquette, elle tient cela de sa mère. Il tient fort de son père, il en a le front & les yeux.*

On dit dans le même sens d'un enfant qui ressemble en quelque chose à son père ou à sa mere, qu'*il a de qui tenir. Il est bien fait, il a de qui tenir. Il est brave, il a de qui tenir.* Dans ces phrases, il s'emploie neutralement; & c'est à peu près dans le même sens qu'on dit, *cette architecture tient du gothique. Ce style tient un peu du burlesque.* Alors *tenir* signifie participer.

On se sert quelquefois du mot de *tenir*, en parlant des maladies tant du corps que de l'esprit, & des différentes passions de l'ame dont on est comme possédé ou saisi. *Il y a trois jours que son mal de tête le tient. Quand sa folie le tient, il court les champs. Depuis quand cette belle humeur vous tient-elle?*

En ce sens, on dit de quelqu'un, *qu'a-til, qu'est-ce qui le tient;* pour dire, quel sujet, quelle raison a-t-il de faire comme il fait. *Qu'avez vous, qu'est ce qui vous tient. J'ignore ce qui la tient.*

Tenir, signifie aussi, occuper un espace, une place. *Ces effets tiennent beaucoup de place. Si nous nous serrions, nous tiendrions moins de place. Ce verger tient trois arpens. La cavalerie tenoit une lieue de pays.*

On dit, *tenir une maison, un appartement;* pour dire, occuper une maison, un appartement pour son logement. *Il ne tient qu'une chambre dans cette maison. Elle tient le rez de chaussée, & le premier étage.*

Il se dit encore en parlant de certains lieux que l'on occupe, de certaines choses dont on fait métier & profession pour l'utilité & la commodité du public. *Tenir auberge, tenir hôtellerie. Tenir cham-*

tres garnies. Tenir cabaret, tenir boutique. Tenir banque. Tenir penſion. Tenir école. Tenir académie. Le dernier ſe dit des académies de jeu, comme de celles où l'on fait ſes excercices.

Dans le ſens d'occuper, *tenir* s'emploie en pluſieurs phraſes. Ainſi on dit d'une ville, d'une place de guerre, qu'*un Officier, un Commandant la tient pour le Roi, pour le ſervice d'un Prince*; pour dire, qu'il y commande, qu'il la garde pour les intérêts du Prince: & cela ſe dit ordinairement, quand on parle de temps de troubles, de temps de guerre, ou quand il s'agit de droits conteſtés. *Il ſe jeta dans la place, & la tint pour le Roi, pour le ſervice du Roi.*

On dit en termes de guerre, qu'*une armée tient la campagne;* pour dire, qu'elle eſt en campagne, en état de s'oppoſer aux ennemis ou d'entreprendre ſur eux. *Les ennemis n'oſeroient tenir la campagne.* On dit dans le même ſens, qu'*une flotte tient la mer.* On dit qu'*un vaiſſeau tient le vent;* pour dire, qu'il va le plus près qu'il eſt poſſible vers l'endroit d'où vient le vent.

On dit en termes de pratique, *tenir priſon;* pour dire demeurer en priſon: Et *tenir le lit, tenir la chambre;* pour dire, demeurer dans ſon lit, dans ſa chambre. *La cour ordonna qu'il tiendroit priſon pendant trois mois. Il y a trois jours qu'il tient le lit. Cette fluxion me fit tenir la chambre pendant quinze jours.*

TENIR, ſe dit en parlant de l'ordre dans lequel les perſonnes ou les choſes ſont placées, du rang qu'elles occupent, ſoit en effet, ſoit dans l'opinion des hommes. *Dans une aſſemblée chacun doit tenir ſon rang. La valeur tient le milieu entre la lâcheté & la témérité.*

On dit figurément, qu'*un homme tient bien ſon rang, ſa place, ſon poſte;* pour dire, qu'il occupe dignement l'emploi où il eſt, qu'il l'exerce avec dignité, avec capacité.

On dit à peu près dans le même ſens, qu'*il tient bien ſon coin.* Il eſt familier.

Et l'on dit *tenir le milieu dans une affaire;* pour dire, prendre un tempérament, un expédient entre deux extrémités, entre deux choſes oppoſées.

On dit en termes de muſique, *tenir ſa partie;* pour dire, chanter ou jouer ſa partie.

Et l'on dit figurément & familièrement, qu'*un homme tient bien ſa partie;* pour dire, qu'il s'acquitte bien de ce qu'il doit, qu'il fait bien ce qu'il doit, qu'il fait bien ce qu'il a à faire dans l'emploi qu'il remplit.

TENIR, ſe dit en parlant des aſſemblées, des fonctions publiques, ſoit ordinaires, ſoit extraordinaires, qui regardent le gouvernement & la police d'un état. *La cour va tenir l'audience. Le Roi tint un lit de juſtice à Verſailles. Les pères qui tenoient le concile de Baſle. L'Abbeſſe tint chapitre pour examiner cette affaire. Le Chancelier tiendra de main le ſceau.*

TENIR, ſignifie, mettre & garder en quelque lieu. *Il tient ſa bibliothèque ſous la clef. Elle tient ſes diamans dans ſa caſſette. Il faut tenir ces volailles au chaud pour les engraiſſer. On tient le vin à la cave & le blé au grenier pour les conſerver. Elle tient ſa fille enfermee.*

On dit, qu'*un homme tient ſa femme à la campagne, dans un couvent;* pour dire, qu'il l'oblige

de demeurer à la campagne, dans un couvent; qu'*il tient son fils au collége, à l'académie;* pour dire, qu'il l'a mis au collége, à l'académie, pour y étudier, pour y faire ses exercices.

On dit *tenir des écoliers en pension;* pour dire, les avoir en pension chez soi.

On dit *tenir quelqu'un chez soi;* pour dire, l'avoir chez soi. *Puisque nous vous tenons ici, nous ne vous laisserons pas partir si-tôt.* Il se dit de même; pour dire, loger quelqu'un chez soi, lui donner sa table.

On dit qu'*un Prince tient des Ambassadeurs, des Résidens dans quelques cours, auprès de quelques Princes;* pour dire, qu'il entretient des Ambassadeurs, des Résidens, &c.

On dit aussi qu'*un Prince tient garnison dans une telle ville;* pour dire, qu'il y entretient une garnison.

Tenir, signifie, maintenir, entretenir; & dans cette acception, il n'est guère d'usage que dans ces phrases, *tenir en état, tenir en bon état. En attendant que je revienne, tenez les choses en état, tenez tout en bon état.*

On dit *tenir des chevaux en exercice, en haleine;* pour dire, les exercer souvent.

Tenir, signifie renfermer en un certain espace, dans une certaine mesure. *Ce grenier tiendroit au moins deux cens setiers de blé. Cette bouteille tient une pinte de Paris.*

On dit d'un muid, d'un seau, &c. qu'*il tient l'eau*, qu'*il tient bien le vin;* pour dire, que l'eau ou le vin qu'on y met ne s'enfuit point.

Tenir, signifie, arrêter, fixer. *Cet enfant est si vif qu'on ne le sauroit tenir.*

Tenir, signifie encore réprimer, empêcher de faire, de dire. *Vous auriez dû tenir votre langue. Lorsqu'il reprend le train d'aller à la chasse, on ne sauroit plus le tenir.*

On dit dans cette acception, *je ne sais qui me tient, je ne sais à quoi il tient que je ne lui rompe en visiere;* pour dire, je ne sais qui m'empêche, qui me retient...

On dit, *il n'y a parenté, amitié, &c. qui tienne;* pour dire, il n'y a aucune considération de parenté, d'amitié, &c. qui empêche que..... *Il n'y a crédit ni richesses qui tiennent, je le condamnerai s'il a tort.*

En ce sens, *tenir* s'emploie avec les pronoms personnels. *Il ne sauroit se tenir de disputer. Il ne se tiendra jamais de boire. Elle ne peut se tenir de lui marquer de l'attachement.*

On dit à une personne qui importune par des gestes incommodes ou trop libres; *tenez vous en repos. Tenez vous.* Le dernier est familier.

On dit *tenir quelqu'un de court;* pour dire, ne lui laisser pas la liberté de faire ce qu'il voudroit. Et qu'*un emploi tient en sujétion;* pour dire, qu'il ne laisse guère de loisir, guère de temps libre.

On dit, *tenir rigueur à quelqu'un;* pour dire, le traiter avec rigueur, ne lui faire aucune grâce.

Tenir, signifie aussi faire qu'on soit, qu'on demeure dans un certain état, dans une certaine situation, dans une certaine posture. *Les bonnes lois sont les meilleurs moyens pour tenir les peuples dans l'obéissance. Cette nouvelle tint la conclusion du traité en balance. Elle tient son fils mal habillé. On tenoit la citadelle assiégée. Pourquoi tient-elle les yeux baissés?*

On dit d'une place de guerre, qu'*elle tient le pays en respect, qu'elle tient le pays en crainte;* pour dire, que tout le pays est en quelque

sorte

sorte sous sa domination, sous sa dépendance.

On dit qu'*un corps de troupes a tenu les ennemis en respect*; pour dire, que par le poste qu'il occupoit, & par sa contenance, il les a empêchés de faire aucune entreprise.

Tenir, signifie, occuper durant quelque temps. *Cette discussion nous tint plus d'une heure. La procession les a tenus plus long-temps qu'ils ne croyoient. Cette affaire a tenu six audiences.*

Tenir, signifie, réputer, estimer, croire. *C'est une chose que vous pouvez tenir pour certaine. Je tiens cette doctrine pour vraie. On le tient fort mal dans ses affaires. On peut tenir que la paix se fera cette année.*

On dit à peu près dans la même acception, *tenir un dogme. Tenir une opinion. Les catholiques romains tiennent la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. On tient la métempsycose dans les Indes orientales. C'est tenir une opinion erronée. Quelques canonistes ultramontains tiennent l'autorité du Pape sur le temporel des Rois.*

Tenir, dans le sens de réputer, s'emploie aussi avec les pronoms personnels. *S'il lui rend ce service elle se tiendra pour satisfaite. Je me tiens fort honoré de la confiance que vous me témoignez. Il ne faut pas encore vous tenir exclus.*

On dit communément, *je me le tiens pour dit*; pour dire, il n'est pas besoin que vous m'en avertissiez davantage, que vous m'en fassiez davantage souvenir. On dit, de même, *tenez vous pour dit que...* pour dire, soyez assuré que.....

Tenir un chemin, une route, signifie, suivre un chemin, une route, aller par un chemin, par une route. *Il tenoit la route d'Italie quand nous l'avons trouvé. Quel chemin tenez vous. Vous ne tenez pas le bon chemin.*

On dit figurément dans ce sens, *tenir une bonne conduite, une mauvaise conduite*; pour dire, se conduire bien, se conduire mal. *Il tient une étrange conduite depuis quelque temps.*

On dit, *tenir le parti de quelqu'un*; pour dire, suivre le parti de quelqu'un, être du parti de quelqu'un.

On dit, *tenir sa parole, tenir sa promesse*; pour dire, exécuter ce qu'on a promis. *Je vous tiendrai ce que je vous ai promis. Vous ne m'avez pas tenu parole.*

On dit proverbialement, *promettre & tenir sont deux*; pour dire, que souvent on manque à faire ce qu'on a promis.

On dit, *tenir un traité, tenir un marché, tenir une convention*; pour dire, exécuter un traité, exécuter une convention, exécuter un marché.

On dit, *tenir des discours, tenir des propos, tenir un langage*; pour dire, parler d'une certaine façon, avancer de certains propos, dire de certaines choses. *Il tient des discours un peu libres. Aux propos qu'il me tint, je vis bien qu'il ne falloit rien attendre de lui. Vous me tenez un langage qui me surprend.* Et l'on dit *tenez cela secret*; pour dire, gardez le silence sur cela, n'en parlez point.

On dit proverbialement dans le même sens, *il nous a tenu le cas secret*; pour dire, qu'il a affecté de n'en point parler, qu'il en a fait mystère.

On dit, *tenir sa colère, tenir son courage*; pour dire, persister dans son ressentiment. *Il est prompt, mais il ne tient pas sa colère.* Et, *tenir sa gravité, tenir sa morgue,*

pour dire, affecter d'avoir une mine grave, une mine fiére & dédaigneuse.

On dit, *tenir table*; pour dire, donner ordinairememt à manger chez soi, sans inviter. *Il tient table, une grande table. Il tient table ouverte.*

On dit d'un homme qui donne ordinairement à manger chez lui, *il tient table aujourd'hui*, *il ne tient pas table aujourd'hui*; pour dire, il donne aujourd'hui à manger, il ne donne pas aujourd'hui à manger.

On dit aussi, *tenir table*; pour dire, demeurer long-temps à table. *Il y a deux heures qu'ils tiennent table.* Et l'on dit de celui qui fait les honneurs d'une table, qui ordonne à ceux qui la servent, que *c'est lui qui tient la table.*

Tenir chapelle, se dit du Pape lorsqu'étant accompagné des Cardinaux, il assiste à l'office divin, soit dans la chapelle de son palais, soit dans une Eglise.

On dit aussi, que l'*Empereur & le Roi d'Espagne tiennent chapelle*, lorsqu'ils assistent en cérémonie à l'office divin.

On dit, *tenir la plume dans une compagnie*, pour dire, être préposé pour écrire les actes, les délibérations d'une assemblée. *Tenir la caisse chez un Banquier*, *chez un Receveur*, *&c.* pour dire, être chargé du soin de recevoir & de payer l'argent pour un Banquier, pour un Receveur, *&c.* & *tenir les livres*, *les registres chez un Banquier*, *chez un Receveur*, *chez un Marchand*, pour dire, être chargé du soin d'écrire dans les livres, dans les registres, les choses qui doivent y être écrites.

On dit aussi, *tenir registre de quelque chose*, pour dire, écrire quelque chose dans le livre, dans le registre. Et on dit figurément, qu'*un homme tient registre de tout*, pour dire, qu'il remarque tout exactement, & qu'il s'en souvient.

On dit pareillement, *tenir compte d'une somme à quelqu'un*, pour dire, lui passer cette somme en compte. Et figurément, *que l'on tiendra compte de quelque chose à quelqu'un*, pour dire, qu'on cherchera les occasions de reconnoître les obligations qu'on lui a. Et figurément encore, *ne tenir compte de quelqu'un, de quelque chose*, pour dire, n'en faire point cas, ne s'en pas soucier. Ce dernier est du style familier.

On dit figurément, *tenir tête à quelqu'un*, pour dire, lui résister, ne lui point céder. *Si vous voulez agiter cette question là avec lui, vous trouverez un homme qui vous tiendra tête. Vous n'avez qu'à lui proposer de jouer il vous tiendra tête; c'est un homme hardi & insolent, dès qu'il voit qu'on le craint; mais il s'adoucit, dès qu'on lui tient tête.*

On dit figurément & familiérement, *tenir pied à boule*, pour dire, être extrêmement assidu, s'attacher sans discontinuation à quelque étude, à quelque travail, à quelque emploi. *C'est un homme qui veut que l'on tienne pied à boule auprès de lui. Il est commis dans un tel bureau, & y tient pied à boule depuis le matin jusqu'au soir.*

On dit, *tenir la main à quelque chose*, pour dire, prendre garde à quelque chose, avoir soin que quelque chose se fasse comme il faut. *Ne vous mettez pas en peine, je tiendrai la main à cela; je vous réponds que la chose se fera, je me charge d'y tenir la main.*

On dit, *faire tenir des lettres*, *faire tenir des hardes*, *faire tenir de l'argent*, pour dire, faire ensorte que des

lettres soient rendues; faire rendre des lettres, faire que des hardes soient remises, faire toucher de l'argent.

On dit, *tenir jeu à quelqu'un*, pour dire, continuer à jouer contre lui autant qu'il veut. Et dans les jeux de renvi, comme dans ceux où la couche n'est pas réglée, *tenir* se dit pour signifier, y aller de tout l'argent dont un autre y va. *Vous y allez de cent pistoles, je les tiens, je tiens tout; & absolument, je le tiens, je tiens.*

Tenir, se dit aussi absolument au trictrac, pour dire, n'être pas forcé par le dé de rompre son plein, ou continuer à jouer sans lever les dames.

Tenir, est aussi neutre, & signifie, être attaché à quelque chose, être difficile à arracher ou à déplacer. *La lame ne tient pas solidement au manche. La pierre tenoit à la vessie. Le clou ne tient pas assez. Il faut que toutes les pièces tiennent ensemble. Ce meuble ne tenoit ni à fer ni à clou, & le Propriétaire à tort de prétendre qu'il appartenoit à la maison.*

On dit proverbialement, d'une chose qui est extrêmement attachée à une autre, ensorte que l'on a de la peine à l'en détacher, qu'*elle tient comme poix*. On dit aussi qu'*elle tient comme teigne*; ils sont tous deux populaires.

On dit figurément d'un infirme, ou d'un malade qui est sur le point de mourir, que *sa vie ne tient qu'à un fil, à un filet*; & d'un homme d'Église, d'un homme de robe qui n'a nul attachement à sa profession, ou qui est tout prêt à la quitter à la première occasion, que *sa soutane, sa robe ne tient qu'à un bouton*. Ce dernier est familier.

On dit, d'un homme qui est en prison pour dette, qu'*il tient pour une telle somme*. On dit de même des choses qui sont en gage pour une certaine somme, qu'*elles tiennent pour tant. Ses pierreries tiennent pour mille écus.* Ces phrases sont du style familier.

On dit figurément, que *quelque chose tient au cœur*, pour dire, qu'on l'affectionne extrêmement, qu'on s'y intéresse fort. *C'est une affaire qui me tient au cœur, vous m'obligerez sensiblement de vous employer pour la faire réussir.* On dit aussi, que *quelque chose tient au cœur*, pour dire, qu'on en a du ressentiment. *L'injure qu'il a reçue lui tient au cœur.*

On dit figurément, d'un enfant, d'un jeune homme vif & qui est toujours en mouvement, ou d'un homme qui marche, qui danse fort légèrement, que *ses pieds ne tiennent pas à terre*, qu'*il ne tient pas à terre.*

On dit figurément, qu'*un homme tient à un autre*, pour dire, qu'il y est attaché par quelque lien d'intérêt, d'amitié, de reconnoissance, &c. *Il tient à cet homme là par bien des endroits. Il tient à ce parti là par des raisons de famille. C'est un homme qui ne tient à personne.* Et l'on dit figurément, d'un homme détaché des choses du monde, qu'*il ne tient plus à la terre.*

On dit, qu'*un homme ne tient à rien*, pour dire, que rien ne l'empêche de.... *me voilà prêt à partir, je ne tiens à rien*; & à peu près dans le même sens, *je vous payerai quand vous voudrez, votre argent ne tient à rien.*

Il se dit aussi impersonnellement des obstacles, des considérations qui empêchent de faire quelque chose. *A qui tient-il que ce mariage ne se*

fasse? A quoi tient-il que l'on ne nous serve à dîner. Il ne tient pas à lui de m'empêcher de partir. Il n'a tenu qu'à vous de l'épouser. On dit, qu'*il ne tient pas à quelqu'un qu'une chose ne se fasse*; pour dire, que ce n'est pas lui qui y apporte de l'obstacle, ou pour dire, qu'il y contribue autant qu'il peut. *Il n'a pas tenu à moi qu'on n'ait accepté ses offres. S'il ne tenoit qu'à lui vous obtiendriez ce que vous désirez.*

Tenir, signifie aussi, être contigu. *Sa maison tient à la nôtre.*

On dit, *tenir pour quelqu'un*, pour dire, être dans les intérêts, dans le parti de quelqu'un; être de l'opinion, du sentiment de quelqu'un. *Les uns tenoient pour la Cour & les autres pour le Parlement. La plûpart des Philosophes tiennent pour le systême de Newton.*

Tenir, signifie aussi, résister. *L'escadre n'étoit plus en état de tenir à la mer. La citadelle peut encore tenir deux mois. Il tint avec son détachement contre la cavalerie des ennemis. On ne sauroit plus tenir au quinze contre lui, il est trop heureux.*

On dit figurément, qu'*on ne peut pas tenir contre les prières, contre les raisons de quelqu'un*, pour dire, qu'on ne sauroit résister à ses prières, à ses raisons.

On dit dans le même sens, qu'*on ne sauroit tenir contre les charmes d'une belle personne, qu'un homme ne tient point contre l'intérêt, contre l'argent, contre les louanges.* Et *qu'un homme ne tient point contre la raillerie, contre la plaisanterie*, pour dire, que dès qu'on le raille, qu'on le plaisante, il s'embarrasse, il se décontenance.

On dit, *tenir bon, tenir ferme*, pour dire, résister, se défendre. *Ils tinrent bon dans le château pendant six semaines. Il faudroit qu'un Magistrat tînt toujours ferme contre les sollicitations.*

On dit aussi, *tenir bon, tenir ferme*; pour dire, ne se point relâcher, ne se point laisser aller aux persuasions d'autrui. *Il a envie de votre charge, tenez bon, tenez ferme, vous en tirerez tout ce que vous voudrez.*

Tenir, se dit d'un traité, d'une convention, d'un marché; & signifie, subsister sans aucun changement, sans aucune altération. *Il faut que le traité tienne. Notre marché tient.*

Tenir, signifie aussi, demeurer en un certain état; & dans ce sens on dit que *la frisure ne tient pas.* On dit en termes de musique, que *des instrumens ne tiennent pas d'accord.* On dit dans un sens à peu près pareil que *le temps ne tiendra pas.* On dit en termes de chasse, que *les perdrix ne tiennent pas*, pour dire, qu'elles n'attendent pas, qu'elles partent de loin. Et en termes de guerre, on dit, que *les ennemis ne tiendront pas*, pour dire, qu'ils n'attendront pas qu'on aille à eux, & qu'ils se retireront.

Tenir, signifie aussi, être compris dans un certain espace, dans une certaine mesure. Ainsi on dit à l'impersonnel, *il tient tant de pintes dans un muid. Il tiendroit tant de milliers de gerbes dans cette grange.* Et au neutre, on dit, *tous vos meubles ne peuvent pas tenir dans cette chambre. Tout le monde ne peut pas tenir ici.*

On dit proverbialement & populairement, d'une chose dont on veut assurer qu'on n'a point du tout, qu'*on n'en a non plus qu'il en pourroit tenir dans l'œil.*

Tenir, signifie encore, durer, être pendant un certain temps. *Jean Hus*

& Jérome de Prague furent brûlés tandis que le Concile de Constance tenoit. L'audience commençoit à tenir. Le marché tient deux fois la semaine dans cette ville. Le Parlement ne tient pas durant la quinzaine de Pâques.

Outre les façons de parler qui ont été marquées ci-dessus, dans lesquelles le verbe *tenir* s'emploie avec les pronoms personnels, il y en a encore plusieurs autres, dans lesquelles il a force tantôt de verbe actif & tantôt de verbe réciproque, comme on le verra dans les exemples suivans.

TENIR, se tenir, s'arrêter, s'attacher à quelque chose pour s'empêcher de tomber. *Il se tint à une branche. Il se tint aux crins du cheval.*

On dit figurément & proverbialement, *se tenir au gros de l'arbre;* pour dire, demeurer fermement attaché au bon parti, au pouvoir reconnu pour légitime. *Je m'en rapporte à ce que l'Eglise en a décidé, je me tiens au gros de l'arbre. Dans les brouilleries de la Cour, il n'a point quitté le service du Roi, il s'est toujours tenu au gros de l'arbre.*

On dit, *se tenir bien à cheval;* pour dire, y être ferme & de bonne grâce. Et *s'y tenir mal;* pour dire, n'y être pas ferme, y être de mauvaise grâce.

On dit figurément, *se tenir à quelque chose;* pour dire, s'y arrêter, s'y fixer de telle sorte qu'on ne veuille rien de plus. *Je me tiens, je m'en tiens à la décision de l'Eglise. Je m'en tiens là, & je n'en veux pas savoir davantage. Il s'en tient à sa donation, à son legs.* On dit en jouant à de certains jeux des cartes, *je m'y tiens;* pour dire, je suis content des cartes que j'ai, je n'en demande pas d'autres.

On dit, *se tenir à son mot;* pour dire, s'arrêter, se fixer à ce qu'on dit; & cela se dit ordinairement d'un Marchand lorsqu'il demeure ferme à ne vouloir rien rabattre du prix de sa marchandise. *Dès que ce Marchand vous a dit le prix, il s'en tient à son mot.* On dit, entre gens qui vendent & achettent, & entre personnes qui traitent ensemble, *se tenir à peu, se tenir à peu de chose;* pour dire, s'arrêter, se fixer tellement aux propositions, aux offres qu'on a faites d'abord, que, quoiqu'il s'agisse de peu de chose de plus ou de moins, on ne veuille de part ou d'autre, ni se relâcher ni passer outre. *Vous vous tenez à trop peu de chose. Il ne faut pas se tenir à si peu de chose. Ils se tiennent tous deux à peu de chose. Vous vous tenez à une pistole sur un marché de mille écus. Il se tient à une vétille, à une chose de rien, dans une affaire qui peut faire sa fortune.* On dit dans le même sens, *se tenir à rien;* pour dire, se tenir à très-peu de chose.

SE TENIR, signifie aussi, être, demeurer dans un certain lieu. *Tenez-vous là, & n'en partez pas. Tenez-vous auprès de moi. Se tenir deux heures à une porte. Il se tient au vent & au soleil. Il se tient toutes les après dînées chez lui. Il se tient tous les matins dans sa chambre.*

On dit, qu'*un homme se tient six mois à la campagne & six mois à la ville;* pour dire, qu'il passe six mois à la ville, & six mois à la campagne.

On dit proverbialement & comme par dépit d'un homme dont on entend vanter le bonheur, *s'il est bien qu'il s'y tienne.* On dit encore proverbialement, *quand on est bien il faut s'y tenir;* pour dire, qu'il ne faut pas changer légèrement, pour peu qu'on se trouve bien dans son

état. Et, *quand on est bien on ne peut s'y tenir*; pour dire, que la seule envie du changement fait qu'on s'ennuie de tout.

Se tenir, signifie encore, être, demeurer dans une certaine situation, dans un certain état; ainsi on dit, *se tenir à ne rien faire. Se tenir toujours propre. Se tenir caché. Se tenir clos & couvert. Se tenir à genoux. Se tenir droit, courbé. Faire de l'exercice pour se tenir en haleine.*

On dit figurément, *se tenir les bras croisés*; pour dire, demeurer dans l'inaction lorsqu'on devroit agir.

On dit par forme de menace & familièrement, *vous avez offensé un homme qui ne pardonne jamais, vous n'avez qu'à vous bien tenir.*

Se tenir, se dit aussi en parlant d'assemblées publiques ou particulières. *Il se tint une assemblée de notables. Il se tint un conseil entre eux.*

TENNSTADT; petite ville d'Allemagne dans la Thuringe, à trois milles d'Erfurt.

TENON, substantif masc. & terme commun à plusieurs arts & particulièrement à la Charpenterie & à la Menuiserie, où il se dit du bout d'une pièce de bois qui entre dans une mortoise. *Il faut faire entrer le tenon dans la mortoise.*

TENOR; substantif masculin. Terme de Musique emprunté de l'Italien. Il répond à ce que nous appelons en françois une voix de taille, ou simplement une taille. C'est une voix moyenne entre la haute-contre & la basse-taille.

TENSION; substantif féminin. *Tensio.* Etat de ce qui est tendu. *La tension des muscles. La différente tension des cordes d'un instrument de musique, fait qu'elles rendent des sons plus aigus ou plus graves.*

Tension, se prend aussi figurément pour grande application d'esprit. *Il ne faut pas que l'esprit soit dans une tension continuelle.*

TENSON; voyez Tençons, c'est la même chose.

TENTANT, ANTE; adjectif. Qui tente, qui cause une envie, un desir. *L'occasion est tentante.*

TENTATEUR, TRICE; substantif féminin. Celui ou celle qui tente. *Cette femme est une tentatrice dangereuse. Vous êtes un tentateur.*

Tentateur, pris absolument, s'entend du démon. *Le tentateur. Résister au tentateur.*

Il s'emploie aussi adjectivement. *L'esprit tentateur.*

TENTATION; substantif féminin. *Tentatio.* Mouvement intérieur qui excite l'homme au mal, & qui vient ou de quelque objet extérieur, ou de la suggestion du diable, ou de la concupiscence. *Prions Dieu qu'il ne permette pas que nous succombions à la tentation. Nous sommes entraînés vers le vice par mille tentations extérieures & intérieures. Il faut toute la vigilance du sage pour résister aux tentations. Les grands sont plus exposés que les autres aux tentations de l'orgueil & de l'amour propre.*

Tentations, se dit aussi du mouvement intérieur par lequel on est porté à des choses qui sont d'elles-mêmes indifférentes, & quelquefois même à des choses où l'on trouve quelque sorte d'inconvénient. *Il n'a pu se défendre de la tentation de passer l'hiver à Paris. Il faut savoir résister à la tentation qu'on a naturellement de faire paroître de l'esprit. Il*

succomba à la tentation de dire un bon mot.

Les mystiques appellent *tentations utiles*, les épreuves où ils prétendent que l'ame doit passer pour arriver à la vie unitive & à la paix intérieure.

La première syllabe est moyenne, la seconde est longue & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

TENTATIVE; substantif féminin. Action par laquelle on tente, on essaye de faire réussir quelque chose. *Il fit une tentative auprès du Ministre. Les tentatives qu'on fit pour obtenir cette grâce ne réussirent pas.*

Dans les Universités de France on appelle aussi *tentative*, la première thèse ou le premier acte qu'un candidat en théologie est obligé de soutenir pour faire connoître sa capacité; quand on est content de ses réponses sur les difficultés qu'on lui a faites dans la dispute, on lui confère le degré de Bachelier.

TENTE; substantif féminin. *Tentorium.* Espèce de pavillon fait ordinairement de toile, de coutil, *&c.* dont on se sert à la guerre, à la campagne, pour se mettre à couvert.

L'usage des tentes est de la plus haute antiquité. Avant l'invention de la toile que les Romains n'eurent que très-tard, ils faisoient les leurs avec une grosse étoffe ou avec des peaux. On voit que dans une guerre d'orient, Scipion l'Asiatique, pour déterminer ses soldats à combattre Antiochus Roi de Syrie, qui évitoit d'en venir aux mains, leur dit, que si la campagne se passe sans une action qui décide de la guerre, il sera obligé de leur faire passer l'hiver sous les peaux, pour pouvoir commencer de meilleure heure la campagne suivante.

Il est croyable qu'on se servoit l'été de *tentes* d'étoffe, & que celles de peaux étoient pour l'hiver quand on étoit obligé de faire la guerre dans cette saison, ou de la passer dans les camps ordinaires; car par une sage politique, les Romains tenoient continuellement leurs troupes campées, & leur faisoient passer toute l'année sous des *tentes*. C'étoit une très-bonne maxime pour l'entretien de la vigueur & de la discipline militaire, qui s'affoiblit beaucoup quand le soldat séjourne long-temps dans les villes.

Quoiqu'une légion restât plusieurs années dans un même camp, & qu'il semblât que ce lieu fût devenu pour elle un établissement solide, néanmoins le service s'y faisoit avec une telle régularité, qu'on y voyoit continuellement l'appareil d'une guerre, même au milieu de la paix la plus profonde, & il n'y avoit point à craindre comme dans les villes que la vue d'un citoyen oisif, & qui mène une vie délicieuse fût un exemple propre à corrompre le soldat.

Les *tentes* de peaux ou de grosse étoffe, n'étoient que pour les soldats. On employoit des étoffes plus belles pour celles des Officiers, & sur-tout pour celles des Généraux. Le pavillon d'Hérode, Roi de Palmyre, fils d'Odenat & de la fameuse Zénobie, étoit d'une étoffe d'or. Celui d'Antiochus, Roi de Syrie, étoit d'écarlate remplie de broderie en or & en argent. Selon le sire de Joinville, S. Louis avant d'aborder la Terre-Sainte, fit présent à un Prince Tartare *d'une tente, moult riche, bien faite & d'une bonne écarlate.*

Dans le quatrième tome des *Monumens de la Monarchie Françoise*, il est parlé de l'entrevue qu'eut François I avec Henri VIII, Roi d'Angleterre, en 1519, aux environs des villes d'Andres & de Guignes, dans un lieu, qui à cause de la richesse dont étoient les *tentes* qui servirent à cette occasion, fut nommé le *camp de drap d'or*.

La beauté de nos anciennes *tentes* se fait encore remarquer dans la vignette d'un manuscrit de Froissard, qui se trouve à la bibliothéque du Roi. Cette vignette représente le camp des François, lorsque sous la conduite du Connétable du Guesclin, ils assiégeoient la ville de Chisay en Poitou, l'an 1372. Ce camp est environné de palissades, & les *tentes* qui sont dedans, ont les unes la figure ronde, les autres la figure carrée, portant toutes des girouettes sur leur comble.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il paroît sur chacune de ces tentes dans les festons du comble, de grandes lettres, qui sont les initiales des noms de ceux à qui elles appartenoient. Apparemment qu'alors une personne, lorsqu'elle ne mettoit pas sur sa *tente* ses armoiries, y mettoit au moins son monogramme, par un reste de l'ancien usage de marquer de cette façon tout ce qui servoit à la guerre; aussi voit-on que les *tentes* de nos anciens Rois, outre la richesse dont elles étoient, portoient toujours à leur cime le symbole qui désignoit, ou leur Empire ou leur religion.

Les Rois de Perse mettoient le soleil sur les leurs : les Rois des Huns, la figure d'un cheval : les Princes de Tartarie, la queue d'un semblable animal; & les Rois de France y avoient un Saint Michel. Il y auroit aujourd'hui une fleur de lys double.

Les Empereurs Ottomans & Chinois ont des croissans & des dragons sur les leurs. Tamerlan mettoit sur sa tente un drapeau, dont la couleur désignoit la clémence ou la rigueur que ce Prince vouloit exercer envers ceux contre qui il combattoit. Le premier jour d'un siége, il faisoit arborer un drapeau blanc pour marquer qu'il étoit encore temps d'implorer sa clémence; le second il faisoit mettre un drapeau rouge, pour apprendre aux habitans de la ville assiégée, qu'il falloit qu'ils payâssent de leur sang la témérité qu'ils avoient eue de vouloir arrêter le cours de ses victoires: le troisième jour paroissoit un drapeau noir, qui annonçoit que le temps de la grâce étoit passé, & que la ville étoit destinée au sac.

L'usage de mettre une figure sur le sommet des *tentes*, prenoit son origine dans l'idolâtrie la plus reculée. Il y avoit des Dieux lares & pénates, qui veilloient à la sureté des maisons. Il falloit bien aussi que de semblables Divinités eussent soin des *tentes*, & celles-ci étoient sans doute les mêmes qui protégeoient les campagnes, comme Pan, Faune, Sylvain, *&c.*

TENTE, se dit aussi d'un petit rouleau de charpie qu'on met dans les plaies, pour y porter plus facilement le remède, & pour empêcher qu'elles ne se referment trop tôt. *L'Académie Royale de Chirurgie a proposé pour le prix de l'année 1734, de déterminer quels sont, selon les différens cas, les avantages & les inconvéniens de l'usage des tentes.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

On prononce *tante*.

TENTÉ,

TENTÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Tenter.

TENTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Tentare.* Essayer, mettre quelque moyen en usage pour faire réussir quelque chose. *Avez-vous tenté ce moyen. C'est une entreprise que je n'ose tenter.*

On dit, *tenter fortune*; pour dire, hasarder quelque chose dans l'espérance du succès.

Tenter, signifie aussi, solliciter au péché, au mal. *Le diable tenta Eve, sous la figure du serpent. Être tenté par la concupiscence. Il est aisé de le tenter avec de l'or.*

On dit, *tenter Dieu*; pour dire, lui demander des miracles, des effets de sa toute puissance, sans nécessité. *Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu.*

En termes de l'Écriture Sainte, *tenter* signifie quelquefois, éprouver la fidélité. *L'Écriture dit que Dieu tenta Abraham & Job pour éprouver leur obéissance, leur patience, leur modération.*

Tenter, signifie aussi, donner envie, faire naître le desir, l'envie de faire quelque chose. *Est-ce que la couleur de ce vin ne vous tente pas? Cela ne vous tente-t-il pas d'aller à l'opéra.*

On dit communément, qu'*une personne est bien tentée de faire quelque chose*; pour dire, qu'elle en a une extrême envie. *Elle est bien tentée de l'épouser. Ils étoient bien tentés de se battre.*

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue ou brève. *Voy.* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la pénultième syllabe longue.

On prononce *tanter.*

TENTURE; substantif féminin. Certain nombre de pièces de tapisserie ordinairement de même dessein, de même ouvrage, de même suite d'histoire. *Une tenture des Gobelins. Une tenture de Flandre. Une tenture de verdure. Il y a dans ce salon une magnifique tenture de tapisserie. Cette tenture est mal travaillée.* On dit aussi, *une tenture de velours. Une tenture de damas. Une tenture de deuil.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue & la troisième très-brève.

On prononce *tanture.*

TENTYRE; nom d'une ancienne ville d'Égypte, & la métropole d'un Nome, appelé *Nomus Tentyrites*, du nom de cette ville selon Strabon, Pline, Ptolémée & Étienne le géographe. Le premier ajoute, que les *Tentyrites* faisoient la guerre aux Crocodiles plus qu'aucune autre nation; & qu'il y avoit des gens qui croyoient que les *Tentyrites* avoient un don particulier de la nature pour pouvoir réduire les animaux; mais Séneque, dans ses questions naturelles, nie que les *Tentyrites* eussent en cela reçu de la nature aucun avantage sur les autres hommes. Ils ne maîtrisent les crocodiles, dit-il, que par le mépris qu'ils en ont, & par leur témérité; ils les poursuivent vivement; ils leur jettent une corde, les lient, & les traînent où ils veulent: aussi en voit on périr beaucoup de ceux qui n'apportent pas toute la présence d'esprit nécessaire dans une occasion si périlleuse.

Cette antipathie des *Tentyrites* pour les Crocodiles que les habitans des autres villes adoroient, causa une haine qui produisit une guerre ouverte, dont Juvénal parle dans sa quinzième satyre.

TENU, UE; participe passif. *Un jardin bien tenu. Une maison bien tenue.* Voyez Tenir.

On dit proverbialement, *tant tenu, tant payé*, pour dire, qu'on ne récompense une personne, ou qu'on ne paye une chose qu'à proportion du temps qu'on s'en est servi.

Il signifie aussi, qui est obligé à faire quelque chose. *Je ne suis pas tenu à cela. Il est tenu de m'acquitter. Un héritier est tenu des faits & promesses de celui dont il hérite. Les Locataires sont ordinairement tenus des menues réparations.*

On dit proverbialement, *à l'impossible nul n'est tenu.*

TÉNU, UE; adjectif. *Tenuis.* Qui est fort délié, qui est peu compacte. Il n'est usité que dans le didactique. *Substance ténue. Les particules ténues de l'air.*

TÉNUE; substantif féminin. Il se dit du temps pendant lequel certaines assemblées se tiennent. *Durant la tenue du synode. Cet édit fut publié pendant la tenue de l'assemblée du clergé.*

Tenue, signifie aussi, assiette ferme d'un homme à cheval. *La tenue d'un homme de cheval ne consiste pas à ne pas tomber, mais à conserver & à maintenir toutes les parties de son corps dans l'attitude où elles doivent être pour bien opérer. Cet Écuyer a de la tenue.*

On dit des selles rases, des selles à l'angloise, qu'*elles n'ont point de tenue*, pour dire, qu'il n'est pas aisé de se tenir ferme sur ces sortes de selles.

On dit en termes de marine, qu'*un fond est de bonne tenue, de mauvaise tenue*, pour dire, qu'il est bon ou mauvais pour l'ancrage, que l'ancre y tient ou n'y tient point.

On dit figurément, que *le temps n'a point de tenue*, pour dire, qu'il est fort variable.

On dit de même d'un homme léger qui change souvent d'avis, qu'*il n'a point de tenue. Ne vous fiez pas à ces esprits là, ils n'ont point de tenue.*

On dit, *tout d'une tenue*, pour dire, tout d'un tenant. *Il possède tant d'arpens de terre tout d'une tenue.*

En matière de fief, on appelle *tenue noble*, un fief qui relève d'un autre fief.

Tenue, en termes de trictrac, signifie l'action du joueur, qui ayant gagné un trou, ne s'en va pas, ne relève pas ses dames. *Cette tenue lui a fait perdre la partie.*

Tenue, en termes de musique, se dit d'un son soutenu par une partie durant deux ou plusieurs mesures, tandis que d'autres parties travaillent. Il arrive quelquefois, mais rarement, que toutes les parties font des *tenues* à la fois; & alors il ne faut pas que la *tenue* soit si longue que le sentiment de la mesure s'y laisse oublier.

TÉNUITÉ; substantif féminin. *Tenuitas.* Qualité d'une chose ténue. Il n'est usité que dans le didactique. *La ténuité des parties élémentaires des corps.*

TENURE; substantif féminin. Terme usité en matière féodale pour signifier, mouvance, dépendance & étendue d'un fief. *Cette terre est dans la tenure de ce comté.*

TENZEGZET; ville d'Afrique au royaume de Trémécen, sur le chemin de Fez à Trémécen.

TÉORBE; *voyez* Tuorbe.

TÉOS; ancienne ville de l'Asie mineure, dans l'Ionie, sur la côte méridionale d'une péninsule, vis-à-

vis de l'île de Samos, entre Chalcis & Lebedus. Strabon lui donne un port; mais du temps d'Anacréon, les habitans de *Téos* ne pouvant souffrir les insultes des Perses, abandonnèrent leur ville, & se retirèrent à Abdére ville de Thrace, ce qui donna lieu au proverbe.

Abdera pulchra Tejorum colonia.

Cependant dans la suite quelques-uns d'entr'eux y retournèrent. Hérodote loue ces peuples d'avoir mieux aimé abandonner leur ville, que de vivre dans l'esclavage. Ils furent traités plus doucement par les Romains que par les Perses. On en cite pour preuve le grand nombre de médailles que cette ville fit frapper à l'honneur de divers Empereurs. Il nous en reste d'Auguste, de Néron, de Domitien, de Commode & de Valérien.

Dans une de ces médailles, Auguste est dit fondateur de *Téos*, parce qu'il l'avoit fait réparer, ou parce qu'il l'avoit embellie. Cellarius prétend qu'on ne doit avoir aucun égard à ce que dit Pline, lorsqu'il fait entendre que la ville de *Téos* étoit dans une île de même nom. Le P. Hardouin n'est pas de ce sentiment: il dit à la vérité avec Strabon & avec divers autres anciens, que la ville de *Téos* étoit dans une péninsule, mais de façon que cette péninsule devenoit une île lorsque la mer étoit haute & agitée. C'est un tempérament que l'envie de sauver l'honneur de Pline lui a fait imaginer.

TÉOS, est aussi le nom d'une ville de Scythie. Étienne le géographe la donne aux *Dyrboei*.

C'est *Téos* de l'Ionie qui est la patrie d'Anacréon.

TÉPHRAMANCIE; substantif féminin. Espèce de divination dans laquelle on se servoit de la cendre du feu, qui dans les sacrifices avoit consumé les victimes. On la pratiquoit sur-tout, sur l'autel d'Apollon Isménien; c'est peut-être ce qui a fait donner à Sophocle, dans sa tragédie d'Œdipe, Roi, le nom de Devineresse à la cendre.

Delrio dit que de son temps on avoit encore en quelques endroits la superstition d'écrire sur la cendre le nom de la chose qu'on prétendoit savoir; qu'on exposoit ensuite cette cendre à l'air, & que selon que le vent effaçoit les lettres en enlevant la cendre ou les laissoit en leur entier, on auguroit bien ou mal pour ce qu'on vouloit entreprendre.

On prétend que tous les Algonquins & les Abenaquis, peuples sauvages de l'Amérique septentrionale, pratiquoient autrefois une espèce de *Téphramancie* ou *Pyromancie* dont voici tout le mystère. Ils réduisoient en poudre très-fine du charbon de bois de cédre; ils disposoient cette poudre à leur manière, puis y mettoient le feu; & par le tour que prenoit le feu en courant sur cette poudre, ils connoissoient, disoient-ils, ce qu'ils cherchoient. On ajoute que les Abenaquis, en se convertissant au Christianisme, ont eu bien de la peine à renoncer à un usage qu'ils regardoient comme un moyen très-innocent de connoître ce qui se passoit loin de chez eux.

TÉPIDARIUM; substantif masculin. & terme d'antiquité. On appeloit ainsi une chambre des thermes des anciens. C'étoit une étuve voûtée pour faire suer, un bain de vapeur; ces lieux étoient arrondis au compas, afin qu'ils reçussent également en leur milieu, la force de la vapeur chaude, qui tournoit & se répan-

doit dans toute leur cavité. Ils avoient autant de largeur que de hauteur jusqu'au commencement de la voûte, au milieu de laquelle on laissoit une ouverture pour donner du jour, & l'on y suspendoit avec des chaînes un bouclier d'airain, par le moyen duquel, en le haussant & en le baissant, on pouvoit augmenter ou diminuer la chaleur qui faisoit suer. Le plancher de ces étuves étoit creux & suspendu pour recevoir la chaleur de *l'hypocauste*, qui étoit un grand fourneau mâçonné au-dessous, que l'on avoit soin de remplir de bois & d'autres matières combustibles, & dont l'ardeur se communiquoit aux étuves, à la faveur du vide qu'on laissoit sous leurs planchers.

Ce fourneau servoit non-seulement à échauffer les deux étuves, mais aussi une autre chambre appelée *vasarium*, située proche de ces mêmes étuves, & des bains chauds. On plaçoit dans cet endroit trois grand vases d'airain appelés *miliaria*, à cause de leur capacité; l'un étoit destiné pour l'eau chaude, l'autre pour la tiède, & le troisième pour la froide. Ces vases étoient tellement disposés, que l'eau pouvoit passer de l'un dans l'autre par le moyen de plusieurs syphons, & se distribuoit par divers tuyaux ou robinets dans les bains voisins, suivant les besoins de ceux qui s'y baignoient.

Le *tepidarium* qui servoit aussi de garde-robe, paroissoit d'une structure magnifique dans les thermes de Dioclétien, avant la démolition: c'étoit un grand sallon octogone de figure oblongue, dont chaque face formoit un demi-cercle, & dont la voûte étoit soutenue par plusieurs rangs de colonnes d'une hauteur extraordinaire.

On a trouvé à Lincoln, sous terre, en 1739, les restes d'un *tepidarium* des Romains, & l'on en peut voir la description dans les *transactions philosophiques*.

TER; (le) rivière d'Espagne qui a sa source dans les pyrénées, & son embouchure dans la Méditerrannée au-dessous de Gironne.

TERAMO; ville épiscopale d'Italie au Royaume de Naples, dans l'Abbruzze ultérieure, à quatre lieues, nord-ouest, d'Atri.

TÉRASSON; petite ville de France dans le haut Périgord, sur la Vézère, à six lieues, nord, de Sarlat.

TÉRATOSCOPIE; subst. féminin. Divination par l'apparition & la vue des monstres, des prodiges, des spectres, des phantômes.

Ce fut par la *tératoscopie* que Brutus, le meurtrier de César, augura qu'il perdroit la bataille de Philippe, lorsque la veille de cette action, un spectre lui apparut dans sa tente. Ce fut aussi par elle que Julien l'Apostat étant à Paris, se laissa proclamer Auguste par l'armée des Gaules; le génie de l'empire, qui lui apparut, dit-il, la nuit, sous la figure d'un jeune homme, l'ayant sollicité & comme forcé de condescendre à la volonté des soldats. Il étoit aisé par ambition, ou par d'autres motifs semblables, d'imaginer des prodiges & des apparitions, & de feindre qu'on se rendoit à la volonté des Dieux, lors même qu'on ne suivoit que son penchant.

TERBURG, (Gérard) Peintre, né en 1608, à Zuwol dans la province d'Ovéryssel, mort à Deventer en 1681, voyagea dans les Royaumes les plus florissans de l'Europe. Le congrès pour la paix qui se tenoit

à Munster, l'attira en cette ville, où son mérite le produisit auprès des Ministres. On le chargea de plusieurs tableaux qui ajoutèrent à sa fortune & à sa réputation. L'Ambassadeur d'Espagne l'emmena avec lui à Madrid, & *Terburg* y fit des ouvrages qui charmèrent le Roi & toute la Cour. Ce maître reçut de riches présens & fut fait Chevalier. Londres, Paris, Deventer, lui fournirent de nouvelles occasions de se signaler. Sa réputation, & surtout sa probité & son esprit, le firent choisir pour être un des principaux Magistrats de cette dernière ville. *Terburg* consultoit toujours la nature; sa touche est précieuse & très-finie. On ne peut porter plus loin que ce Peintre, l'intelligence du clair-obscur. On lui reproche quelques attitudes roides & contraintes. Les sujets qu'il a traités sont, pour l'ordinaire, des bambochades & des galanteries; il excelloit encore à peindre le portait. *Netscher* a été son disciple.

TERCEAU; substantif masculin & terme de Coutume. Il se dit d'une redevance seigneuriale qui est dûe en quelques lieux au Seigneur, pour la concession de terres plantées en vignes.

Dans la coutume de Chartres, où ce droit à lieu, suivant l'article 113, il se prend sur les vins, à la cuve, ou autre vaisseau à vin, & le sujet doit avertir le Seigneur, son Procureur, Receveur ou Commis, avant de tirer son vin, à peine de soixante sous d'amende.

Ce droit paroît venir de la tierce, *tertia*, ou troisième partie des fruits en général, qui se payoit anciennement au propriétaire par le serf, ou colon, qui faisoit valoir la terre de son maître.

TERCÈRE; île de la mer du nord, & la plus considérable entre les Açores; elle a environ quinze lieues de tour, trente mille habitans, & est toute environnée de rochers qui la rendent presque imprenable. Cette île est abondante en poisson, en viande, en fruits, en gros bœufs qui sont les plus beaux du monde, & en blé; mais elle manque d'huile, de sel, de chaux, & de toutes sortes de poterie. On conserve le blé dans des puits creusés en terre, & scellés d'une pierre à leur ouverture.

La capitale de l'île se nomme *Angra;* elle a cinq Paroisses, & est le siége d'un Évêque suffragant de Lisbonne. Son havre fait en forme de croissant, est le seul mouillage qu'il y ait dans l'île; le principal commerce de Tercère est en pastel; les passages des flottes de Portugal & d'Espagne qui vont aux Indes, au Brésil, au Cap-verd, y apportent par le commerce du profit aux habitans.

Les Portugais ayant observé que lorsqu'un vaisseau est au méridien des Açores, l'aiguille marine frottée d'aimant, regarde directement le septentrion, sans aucune variation ni vers l'orient ni vers l'occident, mais qu'au-delà & au-deçà elle incline un peu vers l'une ou l'autre partie du monde; cette observation leur a fait placer à Tercère le premier meridien, au lieu que les François le posent dans l'île de Fer, l'une des Canaries.

TERCET; substantif masculin. Espèce de couplet composé de trois vers. *Les tercets sont en usage dans l'ode & dans le sonnet.*

TÉRÉBENTHINE; substantif féminin. Résine qui coule du térébinthe.

La térébenthine est détersive,

balsamique, vulnéraire & propre à réunir les lèvres des plaies récentes. Elle excite l'urine & lui donne une odeur de violette. On l'emploie beaucoup dans la gonorrhée & les fleurs blanches.

TÉRÉBINTHE ; substantif masculin. *Terebinthus*. Arbre de hauteur médiocre, & qui croît naturellement dans l'île de Chio, dans l'Italie & dans les parties méridionales de la France & de l'Espagne. Son bois est dur, très-résineux, & ressemble à celui du lentisque ; son écorce est grise & cendrée : on la vend quelquefois pour du véritable *narcaphte*. Ses feuilles sont vertes, annuelles & tombent en hiver : elles sont rangées plusieurs sur une côte qui est terminée par une seule feuille. Les fruits naissent sur des pieds ou tiges qui ne portent point de fleurs ; ce sont des baies grisâtres, ovalaires, visqueuses au toucher, & qui teignent les mains d'une couleur bleue verdâtre. On fait des incisions au tronc & aux grosses branches de cet arbre pour en retirer la résine aromatique & fluide qui en découle alors. Souvent cette résine distille naturellement de vessies qui paroissent comme autant de loupes à l'extérieur de l'arbre : mais il paroît plus qu'essentiel de faire des saignées à tous les arbres qui abondent en suc propre & résineux, autrement cette liqueur venant à se répandre dans l'intérieur de l'arbre, en arrête la végétation & le fait mourir. On estime le fruit, les feuilles & l'écorce du térébinthe propres à arrêter le cours de ventre, pour exciter l'urine & la semence. Il paroît que le térébinthe est d'une longue durée : on en voit en Italie qui sont très-vieux.

TÉRÉBRATION ; substantif féminin. Action de percer un arbre pour en tirer la gomme, la résine, *&c.*

TÉRÉBRATULE ; substantif fémin. Coquille bivalve qui paroît être du genre des huîtres. Elle est ordinairement composée d'écailles unies, dont l'une est plus petite que l'autre ; la grande qui est l'inférieure, a un petit bec crochu & un peu recourbé par-dessus l'autre : ce bec est comme percé d'un trou. Telles sont les *térébratules* de mer que l'on voit aujourd'hui dans les collections de fossiles.

TÉRENCE, né à Carthage, fut enlevé par les Numides dans les courses qu'ils faisoient sur les terres des Carthaginois. Il fut vendu à *Terentius Lucanus*, Sénateur Romain, qui le fit élever avec beaucoup de soin, & l'affranchit fort jeune. Ce Sénateur lui donna le nom de *Térence*, suivant la coutume qui vouloit que l'affranchi portât le nom du maître dont il tenoit sa liberté. Son esprit le lia étroitement avec *Lélius* & *Scipion l'Africain*. On les soupçonna même d'avoir travaillé à ses comédies ; en effet ils pouvoient donner lieu à ces soupçons avantageux par leur rare mérite & par leur esprit fin & délicat. Nous avons six *Comédies de Térence* ; on admire dans ce Poëte l'art avec lequel il a su peindre les mœurs & rendre la nature. Rien de plus simple & de plus naïf que son style, rien en même temps de plus élégant & de plus ingénieux. De tous les Auteurs latins, c'est celui qui a le plus approché de l'atticisme, c'est-à-dire, de ce qu'il y a de plus délicat & de plus fin chez les Grecs, soit dans le tour des pensées, soit dans le choix de l'expression ; mais on lui reproche de n'avoir été le plus souvent que leur traducteur.

Térence sortit de Rome n'ayant pas encore trente-cinq ans ; on ne le vit plus depuis. Il s'étoit, dit-on, amusé dans sa retraite à traduire les pièces de Ménandre, & à composer de son propre fonds ; & ce fut à ce qu'on prétend, la douleur d'avoir perdu ces différentes pièces qui lui causa la mort.

TERENIABIN ; substantif masculin. Espèce de manne liquide qui vient de Perse.

TERENTE ; substantif masculin & terme d'antiquité. On appeloit ainsi un endroit du champ de Mars assez près du Capitole, où étoit un autel souterrain consacré à Pluton & à Proserpine. On ne découvroit cet autel que pour les jeux séculaires & on le recouvroit aussi-tôt qu'ils étoient finis.

TERFEZ ; substantif masculin. On a donné ce nom à une espèce de trufe qu'on trouve dans les sables de la Numidie en Afrique. On en fait de la bouillie avec du lait. Elle est fort nourrissante.

TERGIVERSATEUR ; subst. masc. & terme de Palais. Celui qui tergiverse.

TERGIVERSATION ; subst. fém. Action de tergiverser. *Les plaideurs usent souvent de tergiversations.*

TERGIVERSER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Tergiversari.* Prendre des détours, prendre des faux fuyans pour éloigner ou pour éluder la conclusion d'une affaire, la décision d'une question, & pour ne pas faire une réponse positive, &c. *Un honnête homme ne doit pas tergiverser.*

TERKI ; ville forte d'Asie, dans la Circassie, à une demi-lieue de la mer Caspienne, & à 50 lieues, est, de Teflis. Elle appartient aux Russes.

TERME ; substantif masculin. Fin, borne des actions & des choses qui ont quelque étendue de temps ou de lieu. *C'est ici le terme de mes voyages. Cent ans sont communément le plus long terme de la vie. Ce fut le terme des conquêtes d'Alexandre.*

On dit en physique, que *tout mouvement a deux termes, le terme d'où l'on part & le terme où l'on va.*

Les Logiciens disent aussi, en parlant du rapport & de la relation que deux choses ont entre elles, *toute relation a deux termes. Père & fils sont deux termes de relation.*

En mathématique, on appelle *terme d'un rapport, d'une proportion, d'une progression*, chacune des quantités qui entrent dans le rapport, dans la proportion, dans la progression. Et, *termes d'une quantité algébrique*, chacune des quantités qui sont séparées par les signes *plus* ou *moins.*

Terme, signifie un temps préfix de payement. *Je payerai quand le terme sera échu. Les loyers des maisons se payent à Paris en quatre termes, qui sont le terme de Pâques, celui de la Saint-Jean, celui de la Saint-Remi & celui de Noël.* Il signifie aussi la somme due au bout du terme. *Il a payé le premier terme, mais il doit le second. Payer un terme d'avance. Le débiteur peut obliger le créancier à recevoir son payement avant le terme.*

On dit proverbialement, *qui a terme ne doit rien ;* pour dire, qu'on ne peut être contraint de payer avant le terme échu. Et, *le terme vaut l'argent ;* pour dire, que quand on a beaucoup de temps devant soi pour payer, on a tout le temps nécessaire pour satisfaire à ses engagemens.

Terme, se dit du temps au bout duquel une femme doit accoucher, dans le cours ordinaire de la nature; & en ce sens il se met ordinairement sans article. *Elle n'est pas à terme. Elle est accouchée avant terme. Cet enfant est venu à terme.* Il se joint aussi aux pronoms possessifs. *Cette femme n'est pas encore à son terme. Son terme viendra bientôt. Elle approche de son terme.*

Il se dit de même en ce sens, des femelles de quelques animaux, comme des vaches, jumens, &c. *Sa jument a mis bas avant terme. Une vache qui n'est pas encore à terme.*

On dit d'un homme qui est à l'article de la mort, qu'*il est à son dernier terme.*

Terme, en Mythologie, se dit d'un Dieu protecteur des bornes que l'on met dans les champs & vengeur des usurpations. C'est un des plus anciens Dieux des Romains. La preuve est dans les lois romaines faites par les Rois, où l'on ne trouve le culte d'aucun Dieu établi avant celui du Dieu *Terme*. Ce fut Numa qui inventa cette divinité, comme un frein plus capable que les lois d'arrêter la cupidité. Après avoir fait au peuple la distribution des terres, il bâtit au Dieu *Terme* un petit Temple sur la roche Tarpéïenne. Dans la suite, Tarquin le superbe ayant voulut bâtir un temple à Jupiter sur le Capitole, il fallut déranger les statues, & même les chapelles qui y étoient déjà: tous les Dieux céderent sans résistance la place qu'ils occupoient; le Dieu *Terme* tint bon contre tous les efforts qu'on fit pour l'enlever & il fallut necessairement le laisser à sa place: ainsi il se trouva dans le temple même qui fut construit en cet endroit. Ce conte se débitoit parmi le peuple, pour lui persuader qu'il ny avoit rien de plus sacré que les limites des champs: c'est pour quoi ceux qui avoient l'audace de les changer étoient devoués aux furies, & il étoit pemis de les tuer.

Le Dieu *Terme* fut d'abord représenté sous la figure d'une grosse pierre carrée, ou d'une souche: dans la suite, on lui donna une tête humaine, placée sur une borne pyramidale; mais il étoit toujours sans bras & sans pieds, afin, dit-on, qu'il ne pût changer de place.

On honoroit ce Dieu non seulement dans ses temples, mais encore sur les bornes des champs, qu'on ornoit ce jour-là de guirlandes, & même sur les grands chemins. Les sacrifices qu'on lui faisoit ne furent pendant longtemps que des libations de vin & de lait, avec des offrandes de fruit & quelques gâteaux de farine nouvelle. Dans la suite on lui immola des agneaux & des truies dont on faisoit un festin auprès de la borne.

Terme, se dit aussi dans l'usage ordinaire, d'une sorte de statue qui n'a que la seule tête ou le haut du corps & qui finit en forme de pilastre ou de scabellon, qui servoit anciennement de borne ou de limite. *Il y a des termes de marbre aux coins des allés de ce jardin. Les termes de la fontaine de Vénus dans la vigne Pamphile à Rome, se terminent en double queue de poisson tortillée.*

On dit de quelqu'un qui est continuellement en quelque endroit sans agir, qu'*il est planté là comme un terme.*

Terme, signifie aussi, mot, diction. *Terme impropre. Terme figuré. Les termes ont été inventés pour la communication*

munication des idées. Terme barbare. S'exprimer en termes nobles. Il ne faut pas toujours parler en termes trop choisis & trop recherchés. Cet auteur dit cela en termes exprès. Je vous ai rapporté sa réponse en propres termes; c'est-à-dire, mot pour mot.

On dit *s'exprimer en termes propres*; pour dire, employer des termes convenables à la chose dont on parle. Et, *mesurer*, *peser*, *composer ses termes;* pour dire, parler avec circonspection. *Parler de quelqu'un en bons termes*, c'est en dire du bien; *en parler en mauvais termes*, c'est en dire du mal.

Il se dit aussi des façons de parler qui sont particulières à quelque art, à quelque science. *Il ne sait pas les termes de l'art. Termes de logique, de mathématique, de grammaire. Cela s'appelle ainsi en termes d'architecture, de fortifications.*

En jurisprudence, on appelle *termes consacrés*, ceux qui sont destinés singulièrement à exprimer quelque chose. Et *termes démonstratifs*, ceux qui ne servent que d'indication, & non de limitation : ils sont opposés aux *termes limitatifs*. Par exemple, quand un testateur lègue une rente à quelqu'un, & qu'il assigne le payement sur une telle maison, ces termes ne sont que démonstratifs; de sorte que si la maison vient à périr, la rente n'en est pas moins dûe : mais s'il lègue une telle maison & qu'elle vienne à périr, le legs est caduc, parce que le legs est conçu en termes limitatifs.

On appelle *termes directs*, ceux par lesquels on ordonne directement quelque chose & qui tombent directement sur la personne qui est appelée à une succession ou legs. Et *terme obliques* ou *indirects*, ceux par lesquels on ordonne indirectement quelque chose, ou qui s'adressent indirectement à quelqu'un.

On appelle *termes impératifs*, ceux par lesquels le législateur ou un testateur ordonnent quelque chose. *Termes négatifs*, ceux qui défendent de contrevenir à une disposition. Et *termes prohibitifs*, ceux par lesquels le législateur ou un testateur défendent quelque chose : ils sont *prohibitifs négatifs*, lorsqu'il est défendu de faire aucune disposition ou convention contraire à ce qui est ordonné.

TERMES, au pluriel, se dit de l'état où est une affaire, ou une personne par rapport à une affaire. *Savez-vous en quels termes est leur procès? Ils sont en termes de conclure le marché. Nous étions en termes d'accommodement.*

Différences relative entre *terme*, *mot*, *expression*.

Le *mot* est de la langue; l'usage en décide. Le *terme* est du sujet; la convenance en fait la bonté. L'*expression* est de la pensée, le tour en fait le mérite.

La pureté du langage dépend des *mots;* sa précision dépend des *termes*; & son brillant dépend des *expressions*.

Tout discours travaillé demande que les *mots* soient françois; que les *termes* soient propres; & que les *expressions* soient nobles.

Un *mot* hasardé choque moins qu'un *mot* qui a vieilli. Les *termes* d'arts sont aujourd'hui moins ignorés dans le grand monde; il en est pourtant qui n'ont de grâce que dans la bouche de ceux qui font profession de ces arts. Les *expressions* guindées & trop recherchées sont à l'égard du discours, ce que

le fard fait à l'égard de la beauté du sexe; employées pour embellir, elles enlaidissent.

TERMINAISON; substantif féminin. *Terminatio.* La désinence d'un mot. *Terminaison difficile à prononcer. Terminaison douce. Les terminaisons en* eux *&* en ion *fournissent beaucoup de rimes aux Poëtes François. Les vers alexandrins dont la terminaison est féminine, ont une syllabe de plus que ceux dont la terminaison est masculine.*

TERMINALES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête instituée par Numa, & que les Romains célébroient le 23 Février en l'honneur du Dieu Terme. On couronnoit alors ce Dieu de fleurs, & on lui faisoit des sacrifices. *Voyez* Terme.

TERMINÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Terminer.

TERMINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Terminare.* Mettre des bornes, borner. *Les Pyrénées terminent la France du côté de l'Espagne. La rivière termine cette prairie.*

Terminer, signifie aussi, achever, finir. *Hercule termina ses voyages à l'endroit où la Méditerranée communique avec l'Océan. On étoit sur le point de terminer la campagne. Il termina ses exploits par une victoire mémorable.*

On dit à peu près dans le même sens, *terminer un procès par un accommodement. Terminer un différend à l'amiable.*

Se Terminer, verbe pronominal réfléchi, signifie, se passer, s'achever. *L'affaire se termina à la satisfaction des uns & des autres. Le marché ne se terminera pas sans boire. Comment s'est terminée la querelle?*

Il se dit aussi de la désinence d'un mot, de la manière dont un mot s'écrit & se prononce à la dernière syllabe. *Les verbes latins qui se terminent en* are *sont de la première conjugaison. Les verbes françois qui se terminent en* ir *sont de la seconde conjugaison. Il y a beaucoup de mots françois qui se terminent en* ion.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Voyez Achever, pour les différences relatives qui en distinguent *terminer.*

TERMINI; ville d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Mazare, près de l'embouchure d'une petite rivière de même nom dans la mer, à huit lieues, sud-est, de Palerme.

TERMINISTES; (les) on a ainsi appelé une secte de Calvinistes dont les opinions particulières peuvent se réduire à cinq points; savoir, 1°. qu'il y a beaucoup de personnes dans l'Eglise & hors de l'Eglise, à qui Dieu a fixé un certain terme avant leur mort, au bout duquel terme Dieu ne veut plus qu'elles se sauvent, quelque long que soit le temps qu'elles ont encore à vivre après ce terme; 2°. Que c'est par un décret impénétrable que Dieu a fixé ce terme de grace. 3°. Que le terme une fois expiré, Dieu ne leur offre plus les moyens de se repentir ou de se sauver, mais qu'il retire de sa parole tout le pouvoir qu'elle auroit de les convertir. 4°. Que Pharaon, Saül, Judas, la plupart des Juifs, & beaucoup de Gentils ont été de ce nombre; 5°. que Dieu souffre encore aujourd'hui beaucoup de gens de cette sorte, & même qu'il leur confère

des graces après l'expiration du terme, mais qu'il ne le fait pas dans l'intention de les convertir.

Tous les autres protestans, & en particulier les Luthériens, ont de l'horreur pour ces sentimens, comme étant contraires à la bonté de Dieu, destructifs de toutes les vertus chrétiennes, & opposés à l'Ecriture.

TERMINTHE; substantif masculin. Tubercule inflammatoire sur lequel s'élève une pustule noire, ressemblante en quelque façon au fruit du térébinthe. *Les jambes sont ordinairement le siége des terminthes.*

TERMOLI; ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Capitanate, près de la mer, à treize lieues, sud-est, de Lanciano.

TERNAIRE; adjectif des deux genres. Il n'est guère usité qu'en cette phrase, *le nombre ternaire;* pour dire, le nombre de trois.

TERNATE; île de la mer des Indes, la principale des Moluques proprement dites, sous la ligne. Elle abonde en noix de cocos, bananes, citrons, oranges, amandes, girofle, &c. On y trouve quantité de perroquets & d'oiseaux de paradis. Le pays est rempli de montagnes dont une élevée de plus de 360 brasses, a un volcan terrible, surtout dans le temps des équinoxes: les bois y fournissent beaucoup de gibier. La mer y est fort poissonneuse. Il y a un Roi particulier qui dépend des Hollandois. Les habitans sont Mahométans; ils vivent long-temps, quoiqu'ils se nourrissent très-mal. Ils sont fort paresseux, & ne peuvent comprendre comment on peut se donner tant de peine pour se procurer les avantages de la vie. Malayo est la Capitale de l'île & la résidence du Roi.

TERNE; adjectif des deux genres. *Obscuratus.* Qui n'a point l'éclat qu'il devroit avoir, ou qui en a peu en comparaison d'une autre chose. *Une dorure terne. En soufflant sur une glace, on la rend terne. Des pierreries ternes.*

TERNES; substantif masculin. Terme du jeu de trictrac, & qui se dit lorsqu'on amène deux trois. *Il a amené un ternes qui lui a fait gagner la partie.*

TERNEUSE; petite mais forte ville de la Flandre Hollandoise, entre les branches de l'Escaut, à deux lieues d'Axel & du Sas de Gand.

TERNI; ville épiscopale d'Italie, dans l'Etat de l'Église, au Duché de Spolète & à soixante-deux milles, nord-est, de Rome. On y compte environ sept mille habitans, & elle jouit de près de soixante-dix mille livres de revenu. Elle est gouvernée sous une forme presque républicaine. Soixante-dix Nobles, dont la noblesse est héréditaire, forment le conseil général, & choisissent tous les deux ans six Nobles, parmi lesquels on prend tous les deux mois, les trois *Priori* qui gouvernent la ville.

TERNI, IE; participe passif. *Voyez* TERNIR.

TERNIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Infuscare.* Rendre terne, obscur; ôter ou diminuer l'éclat de quelque chose. *L'humidité ternit la dorure. Les vapeurs de la boue ternissent le galon. L'haleine ternit les glaces de miroir.*

TERNIR, se dit figurément en parlant des choses morales. *La mort de Clitus a terni la réputation d'Alexandre. Les malhonnêtes gens ne cherchent qu'à*

ternir les bonnes qualités des autres. Cette action a terni sa gloire. L'envie s'occupe sans cesse à ternir la mémoire des grands hommes.

Il est aussi pronominal réfléchi au propre & au figuré. *Ces pierreries se ternissent. Il faut avoir soin de ces tableaux & empêcher les couleurs de se ternir. Sa réputation commence à se ternir.*

TERNISSURE ; substantif féminin. *Obscuratio.* État de ce qui est terni. *La ternissure d'une glace.*

TERNOVA ; ville de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, à 35 lieues, nord-ouest, d'Andrinople. Elle fut autrefois la capitale & la résidence des Rois de Bulgarie.

TEROUANE ; ville ruinée de France, au comté d'Artois, sur la Lys, à trois lieues, ouest, d'Aire. Elle fut autrefois épiscopale, mais Charles-Quint s'en étant emparé en 1552, il la fit raser & elle n'a point été rebâtie.

TERPSICHORE ; nom d'une des neuf Muses, celle qui présidoit aux danses ; son nom signifie *la divertissante*, parce qu'elle divertissoit le cœur des Muses par sa danse. On la représente ordinairement couronnée de lauriers, tenant à la main une flute, ou une harpe, ou une guitare. Il y a des mythologues qui font *Terpsichore* mère des sirènes ; d'autres disent qu'elle eut de Strymon, Rhésus, & de Mars, Biston.

TERRACINE ; ville épiscopale d'Italie, dans la campagne de Rome, sur les frontières de la terre de Labour, près de la mer, à 22 lieues, nord-ouest, de Naples. Le voisinage des marais Pontins y rend l'air dangereux, du moins à la partie basse de la ville, car on ne croit pas qu'il y ait de danger sur la hauteur ; les Romains y avoient beaucoup de maisons de campagne très agréables ; l'Empereur Galba y avoit un palais près de l'endroit où sont d'anciennes grottes ou cavernes creusées dans le rocher.

On y remarque aussi les ruines du palais de Théodoric, Roi des Ostrogots, qui fut le premier Roi d'Italie en 489 & en même-temps le plus puissant Monarque de l'Europe. On voit encore de fort loin les substructions qui soutenoient ses terrasses & ses jardins.

Le port de Terracine construit par Antonin le pieux, devoit être considérable, à en juger par les restes qui subsistent ; on y reconnoit très-bien la forme du bassin ; les anneaux de pierre qui servoient pour amarrer les vaisseaux, s'y voient encore, mais les atterrissemens qui l'ont rempli, ont éloigné la mer du bassin, & l'on voit les écueils au milieu des sables dont il est plein.

TERRAGE ; substantif masculin & terme de coutume. Redevance annuelle qui se paye en nature sur les fruits que la terre a produits.

Quand il tient lieu du cens il est seigneurial.

Quand il est dû à un autre qu'au Seigneur, il n'est considéré que comme une rente foncière.

Ce droit est la même chose que ce qu'on appelle ailleurs *champart*, ou *agrier*.

TERRAGEAU ; substantif masculin & terme de coutume. Il se dit du Seigneur auquel appartient le droit de terrage ou champart.

TERRAGER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de coutume. Lever le terrage ou champart.

TERRAGER ; substantif masculin &

terme de coutume. Celui qui tient une terre à charge d'en payer le terrage ou champart.

TERRAGERESSE; adjectif féminin & terme de coutume. On appelle *grange terrageresse*, le lieu où l'on est obligé de porter le terrage dû au Seigneur.

TERRAGEUR; substantif masculin & terme de coutume. Il se dit de celui qui a droit de terrage ou champart. Dans quelques endroits on l'appelle *terrageau*.

Quelquefois on entend par *terrageur*, le préposé du Seigneur & qui lève pour lui le terrage.

TERRAGIER, IÈRE; adjectif & terme de coutume. Qui est sujet au droit de terrage. *Une terre terragière.*

TERRAIN; substantif masc. Espace de terre considéré soit par rapport à ce qu'on y fait ou qu'on y pourroit faire, soit par rapport à quelque action qui s'y passe. *Ce terrain est assez vaste pour y bâtir un château. Ce parc occupe beaucoup de terrain. Le Général va reconnoître le terrain. Nous disputâmes long-temps le terrain. Les assiégeans n'avoient pas encore gagné beaucoup de terrain.*

On dit, *ménager le terrain*, pour dire, employer utilement le peu d'espace de terre qu'on a. *Il a bâti une maison, & a bien ménagé le peu de terrain qu'il avoit.* Et figurément, pour dire, se servir avec prudence de ce que l'on a de moyens pour réussir dans une affaire.

Terrain, s'emploie figurément, en plusieurs phrases, comme, *disputer le terrain*, pour dire, ne pas laisser prendre facilement de l'avantage sur soi dans une affaire, dans une dispute; &, *connoître bien le terrain*, pour dire, connoître fort bien l'humeur, les inclinations, les intérêts des personnes de qui dépendent les affaires dont il s'agit, & avec qui l'on a à traiter. On dit à peu près dans le même sens *reconnoître le terrain*, *tâter*, *sonder le terrain.*

On dit aussi figurément, *gagner du terrain*, pour dire, avancer peu à peu dans une affaire.

Terrain, se dit aussi de la terre par rapport à certaines qualités, comme d'être molles, d'être dures, &c. *Ce terrain est marécageux. Les pluies ont rendu le terrain glissant. Un terrain inégal. Ce terrain est excellent pour y semer des légumes.*

TERRAL; substantif masculin & terme de marine. Vent de terre. *La flotte attend un bon terral pour lever l'ancre.*

TERRA-MERITA; *voy.* Curcuma.

TERRA-NUOVA; ville d'Italie, sur la côte orientale de l'île de Sardaigne, à dix-sept lieues de Castel Aragonèse.

Il y a une autre ville de même nom en Sicile dans la vallée de Noto, à douze lieues, est, d'Agrigente.

TERRASSE; substantif féminin. Levée de terre dans un jardin, dans un parc, faite de main d'homme pour la commodité de la promenade, & pour le plaisir de la vue. On laisse une pente douce sur la terrasse pour l'écoulement des eaux d'environ un pouce & demi par toise, selon la grandeur de la *terrasse;* & cette pente se prend toujours sur la longueur. On orne les *terrasses* d'arbrisseaux, d'ifs & de charmilles à hauteur d'appui, avec des vases, des caisses & des pots de fleurs posés sur des dés de pierre. Les figures & les fontaines contribuent encore encore beaucoup à leur décoration.

On dit, qu'*un jardin est en ter-*

rasse, pour dire, qu'il est élevé en forme de terrasse; & qu'*il est tout en terrasse*, pour dire, qu'il y a plusieurs terrasses l'une sur l'autre.

Terrasse, se dit en termes de guerre, pour exprimer dans les siéges des anciens, un épaulement environnant sur le bord du fossé, tout semblable à nos tranchées, où les archers & les frondeurs tiroient à couvert & sans cesse contre les défenses de la ville, pendant qu'on l'insultoit de toutes parts. Les *terrasses* servoient aussi de contrevallation pour brider, & resserrer de plus près ceux de la place. On appeloit aussi *terrasse*, un cavalier élevé fort haut pour dominer les murs d'une ville.

Terrasse, se dit aussi d'un ouvrage de maçonnerie en forme de balcon & de galerie découverte. *Le salon aboutit à une grande terrasse.*

Terrasse, se dit encore du toit d'une maison lorsqu'il est en plate forme & à découvert. *Il fait pratiquer une terrasse au haut de sa maison. Le toit du château est en terrasse.*

En peinture, on appelle *terrasse*, le devant des paysages. *Les terrasses doivent être spacieuses & bien ouvertes.*

Les Sculpteurs appellent *terrasse*, certains défauts qui se trouvent dans le marbre & qui empêchent de lui donner un beau poli.

TERRASSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Terrasser.

On dit en termes de blason, qu'*un arbre est terrassé*, pour dire, qu'on voit autour de l'arbre la motte de terre dans laquelle sont ses racines. *Ce Baron porte d'argent à l'arbre de Sinople terrassé de même.*

On dit aussi simplement *terrassé*, pour dire, que la pointe de l'écu est occupée par de la terre couverte d'herbe. *Un tel porte d'argent terrassé de Sinople.*

TERRASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Mettre un amas de terre derrière une muraille pour la fortifier & pour divers autres usages. *On a terrassé tous les murs de cette ville.*

Terrasser, signifie aussi jeter de force par terre. *Il vint à bout de terrasser son ennemi. Diogène disoit d'un certain mauvais Luteur, qu'il s'étoit fait médecin pour avoir sa revanche & pour terrasser à son tour ceux qui l'avoient terrassé.*

Terrasser, signifie figurément, consterner, faire perdre courage. *Sa présence suffit pour terrasser ses rivaux.*

On dit aussi figurément, qu'*on a terrassé quelqu'un à force de raisons*; pour dire, qu'on l'a convaincu par des raisons si fortes, qu'il n'a rien eu à répondre.

TERRASSIER; substantif masculin. Ouvrier qui travaille à des terrasses, qui travaille à remuer, à transporter des terres. *Il faut payer le terrassier. Le terrassier demande, cinquante écus pour le transport de ces terres.*

TERRASSON, (André) prêtre de l'Oratoire, étoit fils aîné d'un Conseiller à la Sénéchaussée & Présidial de Lyon sa patrie. Il parut avec éclat dans la chaire; il prêcha le Carême de 1717 devant le Roi, puis à la cour de Lorraine, & ensuite deux Carêmes dans l'Église Métropolitaine de Paris, & toujours avec le succès le plus flateur. Son dernier Carême dans cette Cathédrale, lui causa un épuisement, dont il mourut à Paris, en 1723. On a de lui des *sermons*, imprimés en 1726, & réimprimés en 1736 en 4 vol. *in*-12. Son éloquence a autant de noblesse que de simplicité, & autant de force que de naturel. Il plaît d'autant plus

qu'il ne cherche point à plaire. On ne le voit point employer ces pensées qui n'ont d'autre mérite qu'un faux brillant, ni ces tours recherchés, si fréquens dans nos orateurs modernes, & plus dignes d'un roman que d'un sermon.

TERRASSON, (Jean) frère du précédent, né à Lyon en 1670, fut envoyé par son père à la maison de l'institution de l'Oratoire, à Paris. Il quitta cette congrégation presque aussi-tôt qu'il y fut entré; il y rentra de nouveau & il en sortit pour toujours. Son père, irrité de cette inconstance, le réduisit par son testament à un revenu très-médiocre. *Terrasson*, loin de s'en plaindre, ne parut que plus gai. L'abbé *Bignon*, instruit de son mérite, lui obtint une place à l'Académie des Sciences, en 1707, & en 1721 la chaire de philosophie grecque & latine. L'abbé *Terrasson* s'enrichit par le fameux systême, mais cette opulence ne fut que passagère. La fortune étoit venue à lui sans qu'il l'eût cherchée, elle le quitta sans qu'il songeât à la retenir. Quoiqu'il eût conservé au milieu des richesses la simplicité de mœurs qu'elles ont coutume d'ôter, il n'étoit pas sans défiance de-lui-même : *je réponds de moi*, disoit-il, *jusqu'à un million ;* ceux qui le connoissoient auroient répondu de lui par-delà. Un homme qui pensoit comme lui ne devoit guère solliciter de grâces, mêmes purement littéraires; son mérite seul avoit brigué pour lui celles qu'on lui avoit accordées. Ce qui l'occupoit le moins étoit les démêlés des Princes & les affaires d'état. Il avoit coutume de dire qu'il *ne faut point se mêler du gouvernail dans un vaisseau où l'on n'est que passager*. L'ignorance où étoit l'Abbé *Terrasson* sur la plûpart des choses de la vie, lui donnoit une naïveté que bien des gens taxoient de simplicité; ce qui a fait dire qu'il n'étoit homme d'esprit que de profil. Madame la Marquise de *Lassai* qui étoit de sa société, répétoit vonlontiers *qu'il n'y avoit qu'un homme de beaucoup d'esprit qui pût être d'une pareille imbécillité*. Ce Philosophe mourut en 1750. Ses ouvrages sont, I°. *Dissertation contre l'Iliade*, en 2 vol. *in*-12, pleine de paradoxes & d'idées bizares. Égaré par une fausse métaphysique, il analyse froidement ce qui doit être senti avec transport. II°. *Des réflexions en faveur du systême de Law*. III°. *Sethos*, roman moral, en 2 vol. *in*-12. Cet ouvrage, quoique bien écrit, & estimable par beaucoup d'endroits, ne fit cependant qu'une fortune médiocre. Le mêlange de physique & d'érudition, que l'auteur y avoit répandu, ne fut point du goût des François, quoique plein d'un grand nombre de caractères, de traits de morale, de réflexions fines, & de discours quelquefois sublimes. Il n'y a rien de plus beau peut être, que le portrait de la Reine d'Égypte, qui se trouve dans le premier vol. IV°. Une *traduction de Diodore* de Sicile, en 7 vol. *in*-12, accompagnée de préface, de notes & de fragmens, qui ont paru depuis 1737 jusqu'en 1744. Cette version est aussi fidelle qu'élégante.

TERRASSON, (Gaspar) frère d'*André* & de *Jean*, naquit à Lyon en 1680. A l'âge de 18 ans, il entra dans l'Oratoire, où il s'appliqua d'abord à l'étude de l'Écriture & des Pères. Après avoir professé les humanités & la philosophie, il se consacra à la prédication, & s'acquit bientôt une réputation supérieure à celle dont son frère avoit joui. Il prêcha

à Paris pendant cinq années. Il brilla sur-tout pendant un Carême dans l'Église Métropolitaine, & il ne brilla que par l'Évangile & les Pères. Il ne cherchoit pas les applaudissemens. Le seul éloge qu'il exigeoit de ses auditeurs, étoit qu'ils se corrigeassent. Différentes circonstances l'obligèrent ensuite de quitter en même-temps la congrégation de l'Oratoire & la prédication. Ses sentimens excitèrent contre lui le zèle persécuteur des constitutionnaires outrés; mais ses vertus auroient mérité plus d'égards. Il mourut à Paris en 1752. On a de lui, I°. des *Sermons*, en 4 vol. *in-12*, publiés en 1749. Ce recueil contient vingt-neuf discours pour le Carême, des sermons détachés, trois panégyriques, & l'oraison funèbre du grand Dauphin. Tout y respire la sublime simplicité de l'Évangile. II°. Un livre anonyme intitulé: *Lettres sur la justice chrétienne*, censuré par la Sorbonne.

Terrasson, (Matthieu) né à Lyon en 1669, de parens nobles, & de la même famille que les précédens, vint à Paris, où il se fit recevoir Avocat en 1691. Il plaida quelques causes d'éclat, qui furent le premier fondement de sa grande réputation. Profondément versé dans l'étude du droit écrit, il devint en quelque sorte, l'oracle du Lyonnois & de toutes les autres provinces qui suivent ce droit. La jurisprudence n'éteignit point en lui le goût de la littérature. Il fut associé pendant cinq ans, au travail du *journal des savans*, & il exerça, pendant quelques années, les fonctions de Censeur royal. Cet homme aussi estimable par ses connoissances que par sa douceur & son désintéressement mourut à Paris, en 1734, à 66 ans. On a de lui un *recueil de ses discours, plaidoyers, mémoires & consultations*, sous le titre d'*œuvres de Matthieu Terrasson*, &c. *in 4°*. Il a été donné au public par son fils unique, *Antoine* Terrasson, Avocat au Parlement de Paris, & auteur de l'*histoire de la jurisprudence Romaine*, imprimée à Paris en 1750, *in-fol.* Ses plaidoyers sont d'un homme qui avoit de l'imagination & de l'esprit; mais il prodiguoit trop l'un & l'autre. Il est quelquefois plus fleuri que solide, & les agrémens de son style font tort à la force de ses raisonnemens.

TERRE; substantif féminin. *Terra.* L'un des quatre élémens ou principes primitifs qui entrent dans la combinaison des corps composés: les autres élémens sont l'air, le feu & l'eau.

Il n'en est pas de la terre comme des autres élémens; la nature nous offre ces derniers, le feu, l'air & l'eau, sinon absolument exempts de tout mélange, du moins dans un degré de pureté suffisant, pour que les matières hétérogènes qui leur sont alliées ne nous empêchent point de reconnoître avec certitude & facilité, leurs propriétés essentielles & fondamentales. Ces propriétés de chacun de ces élémens purs, sont si bien marquées & si sensibles, que personne n'a jamais été tenté d'admettre plusieurs espéces de feu, d'air ou d'eau, malgré les différences qui peuvent naître des corps hétérogènes dont ils sont presque toujours mêlés.

Mais nous ne pouvons pas dire la même chose de la terre; car il y a un nombre considérable de substances auxquelles on a donné le nom de *terre*, parcequ'elles possèdent en effet les principales pro-

priétés de l'élément terrestre : mais ces substances examinées plus particulièrement, se trouvent être à d'autres égards si différentes les unes des autres, & il est si difficile de les simplifier & de les purifier exactement de tout ce qui déguise en elles les propriétés essentielles de la terre la plus élémentaire, comme on peut le faire par exemple à l'égard de l'eau, qu'on n'est point encore bien assuré, s'il n'y a qu'une seule terre primitive simple & élémentaire, ou s'il y en a plusieurs essentiellement différentes quoiqu'également simples.

L'opinion cependant la plus générale & la plus vraisemblable, est que comme il n'y a qu'une seule espèce de feu, d'air & d'eau, de même il n'y a qu'une seule & unique terre élémentaire. Ce sont les Alchymistes qui ont fait les plus grandes recherches, & entrepris les plus grands travaux pour trouver cette terre primitive : non qu'ils se souciassent beaucoup de la connoître pour elle-même, & d'en déterminer les propriétés; un pareil motif étoit peu capable de les toucher; mais parcequ'ils s'imaginoient que comme l'or est le plus pur des métaux, ce devoit être aussi la terre la plus pure qui entrât dans sa composition; ils ont donc cherché presque partout cette terre élémentaire qu'ils nommoient *vierge & pure ;* ils ont entrepris de la tirer de la pluie, de la rosée, de l'air, des cendres des végétaux, des animaux & de plusieurs minéraux ; mais en la cherchant ainsi dans des corps composés dont elle faisoit partie, c'étoit précisément le moyen de ne la pas trouver : car l'expérience a appris que quand une fois cet élément a fait partie d'un corps composé, il est comme impossible de le débarrasser entièrement des substances auxquelles il s'étoit uni.

Quelques-uns des plus excellens chimistes physiciens semblent avoir mieux aimé admettre plusieurs espèces différentes de terres principes, que de rechercher la nature de la plus simple & de la plus élémentaire de toutes les terres. On sait que Beccher admettoit trois principes auxquels il donnoit le nom de *terre :* savoir, la *terre vitrifiable*, la *terre inflammable* & la *terre mercurielle*, qui sont connues sous le nom des *trois terres de Beccher.*

M. Pott en examinant les principales espèces de terres différentes que nous offre la nature, les a divisées en quatre espèces qu'il nomme *terre vitrifiable*, *terre calcaire*, *terre argilleuse* & *terre gypseuse.* Ce savant chimiste expose les propriétés essentielles de ces quatre espèces de terre, sans cependant affirmer qu'elles soient toutes également simples, & sans même déterminer celle qu'il regarde comme la plus simple. Il paroît au surplus qu'on chercheroit vainement une terre absolument simple dans la nature, parceque si elle existoit seule elle échapperoit à tous nos sens; ainsi quand on parle d'une terre simple ou pure, cette simplicité ou cette pureté n'est que relative.

Terre, se prend aussi pour tout le composé de terre & d'eau dont est formé le globe que nous habitons.

On prétend que les Chaldéens étoient parvenus à connoître à peu près la grandeur de la terre : ils disoient qu'un homme marchant d'un bon pas, suivroit le soleil autour de la terre, & arriveroit en même temps au point équinoxial,

c'est-à-dire, qu'en trois cent soixante cinq jours un homme feroit le tour de la terre s'il marchoit sans interruption; nous trouvons en effet aujourd'hui que la terre a neuf mille lieues de circonférence; or en trois cent soixante-cinq jours on en feroit huit mille sept cens soixante, à raison d'une lieue par heure : ainsi les Chaldéens auroient eu une idée assez distincte de l'étendue de notre globe; mais cette connoissance ne doit pas être plus ancienne que cinq cens ans avant J. C.

On convient généralement que le globe de la terre a deux mouvemens, l'un diurne par lequel il tourne autour de son axe dont la période est de vingt-quatre heures, & qui forme le jour ou le nychtemeron.

L'autre annuel & autour du soleil se fait dans une orbite elliptique, durant l'espace de trois cent soixante-cinq jours, six heures, ou plutôt trois cent soixante-cinq jours cinq heures, quarante-neuf minutes qui forment l'année.

C'est du premier mouvement qu'on déduit la diversité de la nuit & du jour, & c'est par ce dernier qu'on rend raison de la vicissitude des saisons, *&c.*

Le grand point qui distingue le systême de Ptolémée & celui de Copernic, c'est que le premier de ces Auteurs suppose la terre en repos, & que l'autre la fait mouvoir; c'est-à-dire, que l'un la met dans le centre, & fait tourner autour d'elle de l'orient à l'occident le soleil, les cieux & les étoiles; au lieu que l'autre, supposant les cieux & les étoiles en repos, fait mouvoir la terre de l'occident à l'orient.

L'industrie des astronomes de notre siècle a mis hors de doute le mouvement de la terre. Copernic, Gassendi, Kepler, Hoock, Flamstéed, *&c.* se sont surtout fait par-là une réputation à jamais durable.

Il est vrai que d'anciens philosophes ont soutenu ce même mouvement : Ciceron dit dans ses questions tusculanes, que Nicetas de Syracuse avoit découvert le premier que la terre a un mouvement diurne, par lequel elle tourne autour de son axe dans l'espace de vingt-quatre heures, & Plutarque *de placit. philosoph.* nous apprend que Philolaüs en avoit découvert le mouvement annuel autour du soleil. Environ cent ans après Philolaüs, Aristarque de Samos soutint le mouvement de la terre en termes encore plus clairs & plus forts, suivant que nous l'apprend Archimède dans son traité *De numero arenæ.*

Mais les dogmes trop respectés de la religion païenne, empêchèrent qu'on ne suivît davantage ces idées; car Cléanthes ayant accusé Aristarque de sacrilége, pour vouloir faire mouvoir de sa place la déesse Vesta & les autres Divinités tutélaires de l'univers, les philosophes commencèrent alors à abandonner un sentiment qui paroissoit si dangereux.

Plusieurs siècles après Nicolas de Coesa, Cardinal, fit revivre cet ancien systême; mais ce sentiment ne fut pas fort en vogue jusqu'à Copernic qui démontra ses grands usages & ses avantages dans l'astronomie. Il eut bientôt pour lui tous ceux qui osèrent se dépouiller d'un préjugé vulgaire, & qui ne furent point effrayés des censures injustes.

Les argumens qu'on a allégués contre le mouvement de la terre sont foibles ou frivoles : on objecte, 1°. Que la terre est un corps pe-

ſant, & par conſéquent, ajoute-t-on, peu propre au mouvement.

2°. Que ſi la terre tourne autour de ſon axe en vingt-quatre heures, ce mouvement devroit renverſer nos maiſons, nos bâtimens, &c.

3°. Que les corps ne tomberoient pas préciſément ſur les endroits qui ſont au-deſſous d'eux lorſqu'on les laiſſe échapper. Une balle, par exemple, qu'on laiſſeroit tomber perpendiculairement à terre, tomberoit en arrière de l'endroit ſur lequel elle auroit été avant de tomber.

4°. Que ce ſentiment eſt contraire à l'écriture.

5°. Qu'il contredit nos ſens qui nous repréſentent la terre en repos & le ſoleil en mouvement.

Les preuves qu'on donne du mouvement de la terre ſont d'une eſpèce bien différente, & portent à l'eſprit une évidence à laquelle on ne ſauroit ſe refuſer, ce qui vient de ce qu'elles ſont tirées des obſervations & des phénomènes actuels, & non des raiſonnemens vagues. Les voici en raccourci :

1°. Le ſoleil doit également paroître en mouvement & la terre en repos à un ſpectateur placé ſur la terre, ſoit que le ſoleil ſe meuve, & que la terre ſoit en repos, ſoit qu'au contraire ce ſoit le ſoleil qui reſte en repos & la terre qui ſe meuve. Ainſi on ne doit faire aucun cas de l'objection qu'on tire des apparences ſenſibles.

2°. Comme il eſt prouvé que l'orbite de la terre eſt ſituée entre celle de Vénus & celle de Mars, il s'enſuit delà que la terre doit tourner autour du ſoleil ; car puiſqu'elle eſt renfermée dans les orbites des planètes ſupérieures, leur mouvement pourroit à la vérité lui paroître inégal & irrégulier ſans cette ſuppoſition ; mais au moins ſans cela elles ne pourroient lui paroître ſtationaires ni rétrogrades.

3°. Les orbites & les périodes des différentes planètes autour du ſoleil, de la lune autour de la terre, des ſatellites de Jupiter & de Saturne autour de ces deux planètes, prouvent que la loi de la gravitation ſur la terre, ſur Jupiter & ſur Saturne, eſt la même que ſur le ſoleil, & que les temps périodiques des différens corps qui ſe meuvent autour de chacune de ces planètes, ſont dans une certaine proportion avec les diſtances reſpectives.

Or il eſt certain que dans la ſuppoſition du mouvement annuel de la terre, ſon temps périodique ſe trouveroit ſuivre exactement cette loi, enſorte qu'il y auroit entre ſon temps périodique & les temps périodiques de Mars & de Vénus, le rapport qui règne entre les temps périodiques des autres planètes, c'eſt-à-dire, le rapport qui règne entre les racines carrées des cubes des diſtances de ces planètes au ſoleil ; au lieu qu'on s'écarte prodigieuſement de cette loi, ſi on ſuppoſe que ce ſoit le ſoleil qui tourne autour de la terre. Or le rapport des diſtances du ſoleil & de la lune à la terre eſt de 22000 à 57, & la période de la lune eſt d'ailleurs moindre que de vingt-huit jours ; il faudroit donc (pour que la proportion des temps périodiques eût lieu) que la révolution du ſoleil ne ſe fît qu'en plus de quarante-deux ans, au lieu qu'elle n'eſt que d'une année. Cette réflexion ſeule a paru à M. Whiſton d'aſſez grand poids pour terminer la diſpute ſur les deux ſyſtêmes, & pour établir le mouvement de la terre.

4°. Ou bien les corps céleſtes tournent autour de la terre en 24 heures, ou bien il faut que la terre tourne dans le même temps autour de ſon axe ; or les planètes qui tournent autour du ſoleil font leur révolution en plus ou moins de temps, ſuivant que leurs orbites ſont plus ou moins grandes, c'eſt-à-dire, ſuivant qu'elles ſont plus ou moins éloignées du ſoleil, d'où il s'enſuit que ſi les étoiles & les planètes tournoient autour de la terre, elles feroient de même leur révolution en des temps inégaux, ſuivant que leurs orbites ou leurs diſtances feroient plus ou moins grandes ; au moins ſeroit-il vrai que les étoiles fixes qui ſont à des diſtances ſi prodigieuſes de la terre, ne ſauroient ſe mouvoir autour d'elles en vingt-quatre heures, comme on ſuppoſe que le font les planètes les plus voiſines.

5°. Dans tous les ouvrages de la nature qui ſont ſoumis à notre connoiſſance, le Créateur paroît agir par les moyens les plus courts, les plus aiſés & les plus ſimples. Or ſi la terre paroît être en repos & que les étoiles ſe meuvent, la vîteſſe des étoiles devra être immenſe, au lieu qu'il ne faudroit pour expliquer ces mêmes effets, que ſuppoſer à la terre un mouvement plus modéré.

En effet la moyenne diſtance de la lune à la terre eſt de 57 demi-diamètres de la terre ; ce qui ſuppoſant le demi diamètre de la terre de 3440 milles géographiques ſe monte à 196080 milles ; la circonférence du cercle diurne de la lune eſt donc de 1231380 milles ; & par conſéquent ſon mouvement horaire de 483308 milles ; de ſorte que dans chaque ſeconde (eſpace de temps moindre que celui qui eſt employé à chaque battement d'artère) la lune, quoique le plus lent de tous les corps céleſtes, parcourt trois milles & $\frac{1}{9}$, c'eſt-à dire, plus d'une lieue & demie. De plus la moyenne diſtance du ſoleil à la terre eſt de 22000 demi-diamètres de la terre, ou de 75680000 milles géographiques ; d'où il s'enſuit que le mouvement diurne du ſoleil lorſqu'il eſt dans l'équateur, devroit être de 475270400 milles, & que par conſéquent dans l'eſpace d'une ſeconde il devroit parcourir 5480 milles géographiques, ou plus de 2000 lieues ; de plus, la diſtance du ſoleil à la terre eſt à celle du ſoleil à Mars, comme 1 eſt à 2 ; à celle du ſoleil à Jupiter, comme 1 eſt à 5 & $\frac{1}{4}$; & à celle du ſoleil à Saturne, comme 1 eſt à 9 ; ainſi puiſque les eſpaces diurnes, & tous les autres eſpaces ſemblables décrits dans un même temps devroient être entre eux comme ces diſtances, Mars devroit donc en un clin d'œil décrire 8222 milles, Jupiter 28688 milles, & Saturne 520652 milles, c'eſt-à dire, environ 200000 lieues ; enfin les étoiles fixes étant bien plus éloignées de la terre que Saturne, leur mouvement dans l'équateur ou auprès de l'équateur, devra donc être par cette raiſon beaucoup plus prompt que celui de cette planète.

6°. Si la terre eſt en repos, & que les étoiles ſe meuvent d'un mouvement commun, les différentes planètes décriront chaque jour différentes ſpirales qui s'éloigneront juſqu'à un certain terme vers le nord, & retourneront enſuite vers le terme oppoſé du côté du ſud dans des limites tantôt plus & tantôt moins étroites.

Car les différences des diſtances

des planètes au zénith varient chaque jour, & elles augmentent jusqu'à un certain point vers le nord, & décroissent ensuite vers le sud; ainsi puisqu'on trouve en même temps la hauteur du pôle toujours la même, & que les planètes ne retournent pas au même point du méridien, on doit conclure de là qu'elles décrivent non pas des cercles, mais des spirales; à quoi il faut ajouter que comme les différentes planètes ne conservent pas toujours la même distance de la terre, mais qu'elles s'en approchent quelquefois, & que d'autres fois elles s'en éloignent, elles décrivent donc de plus grandes spirales à de plus grandes distances & de plus petites spirales à de plus petites distances. De plus, puisque leur mouvement devient plus lent lorsque la planète est plus éloignée de la terre, il s'ensuit delà que les plus grandes spirales devront être décrites en moins de temps que les plus petites; or toute cette complication de mouvemens en spirale peut elle être admise, lorsqu'on a un moyen si simple d'y suppléer en admettant le mouvement de la terre?

7°. On trouve que la force de la gravité décroît à mesure qu'on approche de l'équateur, & cela arrive dans tous les corps qui ont un mouvement sur leur axe, & dans ceux là seulement, parceque c'est en effet le résultat nécessaire d'un pareil mouvement.

En effet lorsqu'un corps tourne sur son axe, toutes les parties ou tous les corps qui lui appartiennent font un effort continuel pour s'éloigner du centre; ainsi l'équateur étant un grand cercle, & le parallèle allant toujours en diminuant vers les pôles, c'est dans l'équateur que la force centrifuge est la plus grande, & elle décroît vers les pôles en raison des diamètres des parallèles à celui de l'équateur: or la force de la gravité détermine les différentes parties vers le centre du systême total, & par conséquent la force centrifuge qui agit en sens contraire de la force de la gravité, retarde la descente des graves, & elle la retarde d'autant plus qu'elle est plus grande. Le docteur Keiff prouve par le calcul que la force de la gravité est à la force centrifuge vers l'équateur, comme 289 est à 1, & que par conséquent les corps qui s'y trouvent y perdent $\frac{1}{289}$, partie du poids qu'ils auroient si la terre étoit en repos. La force centrifuge étant donc extrêmement petite vers les pôles, les corps qui ne pèsent à l'équateur que 288 livres, péseront aux pôles 289; or on a remarqué en effet que la pesanteur est moindre à l'équateur qu'aux pôles. La terre tourne donc sur son axe.

Pour peu qu'on observe la nature, on s'apperçoit que le globe que nous habitons est recouvert d'un grand nombre de différentes substances, disposées par couches horisontales & parallèles les unes aux autres, lorsque quelque cause extraordinaire n'a point mis obstacle à ce parallélisme. Ces couches varient en différens endroits, pour le nombre, pour leur épaisseur & pour la qualité des matières qu'elles contiennent; dans quelques terrains on ne trouvera en fouillant à une très grande profondeur, que deux, trois ou quatre couches différentes, tandis que dans d'autres on trouvera trente ou quarante couches placées les unes au dessus des autres. Quelques couches sont purement com-

posées de terres, telles que la glaise, la craie, l'ochre, &c. d'autres sont composées de sable, de gravier; d'autres sont remplies de cailloux & de gallets, ou de pierres arrondies semblables à celles que l'on trouve sur le bord des mers & des rivières; d'autres contiennent des fragmens de rochers qui ont été arrachés ailleurs & rassemblés dans les lieux où on les trouve actuellement; d'autres couches ne sont composées que d'une roche suivie, qui occupe un espace de terrain quelquefois très considérable; ces roches ne sont point partout de la même nature de pierre; tantôt c'est de la pierre à chaux, tantôt c'est du gypse, du marbre, de l'albâtre, du grès, du schiste ou de l'ardoise, & souvent il arrive que la roche qui forme une couche, est elle-même composée de plusieurs bancs ou lits de pierre, qui diffèrent entre elles; on trouve des couches qui sont remplies de matières bitumeuses; c'est ainsi que sont les mines de charbon de terre. D'autres sont un amas de matières salines; c'est ainsi que se trouve le natron & le sel gemme.

Plusieurs couches enfin ne sont que des amas de substances métalliques, & des mines qui semblent avoir été transportées par les eaux dans des endroits où nous les trouvons, après avoir été arrachées des endroits où elles avoient pris naissance. Toutes ces différentes couches sont quelquefois remplies de coquilles, de madrépores, de corps marins, de bois & d'autres substances végétales, d'ossemens de poissons & de quadrupèdes, & d'un grand nombre de corps entièrement étrangers à la terre.

Toutes ces circonstances qui accompagnent les couches, ont de tout temps exercé l'imagination des physiciens; ils ont cherché à rendre raison de l'arrangement qu'ils y remarquoient, & des autres phénomènes qu'elles présentent: la position horisontale de la plupart de ces couches, & la situation parallèle qu'elles observent entre elles, ont fait aisément sentir qu'il n'y avoit que les eaux qui eussent pu leur donner cet arrangement uniforme. Une expérience très-simple suffit pour confirmer cette idée; si l'on jette dans un vase plein d'eau quelque poignée de terre, de sable, de gravier, &c. chacune de ces substances s'y déposera plutôt ou plus tard, en raison de sa pesanteur spécifique, & le tout formera plusieurs couches qui seront parallèles les unes aux autres: cela posé, on a conclu qu'il falloit que les couches de la terre eussent aussi été formées par des substances qui avoient été délayées dans un fluide immense, d'où elles se sont successivement déposées. Comme l'histoire ne nous a point conservé le souvenir d'une inondation plus universelle que celle du déluge, les Naturalistes n'ont point fait de difficulté de le regarder comme le seul auteur des couches de la terre; parmi ceux qui ont adopté ce sentiment, Voodvard occupe le premier rang; il suppose que les eaux du déluge ont détrempé & délayé toutes les parties de notre globe; & que lorsque les eaux se retirèrent, les substances qu'elles avoient détrempées se déposèrent & formèrent les différens lits dont nous voyons la terre composée. Cette hypothèse plus ingénieuse que vraie, a eu un grand nombre de sectateurs; cependant pour peu que l'on y fasse

attention, on verra que le prétendu détrempement de toute la maſſe de notre globe, eſt une idée très-chimérique. De plus il n'eſt point vrai que les couches de la terre ſe ſoient dépoſées en raiſon de leur peſanteur ſpécifique, vu que ſouvent quelques-unes de ces couches compoſées de ſubſtances plus légères ſont au-deſſous de couches compoſées de matières plus peſantes.

En général le déluge n'eſt point propre à rendre raiſon de la formation des couches dont nous parlons; on ne peut nier qu'il n'en ait produit quelques-unes; mais ce ſeroit ſe tromper, que de les lui attribuer toutes indiſtinctement, comme ont fait quelques Auteurs. En effet, comment concevoir qu'une inondation paſſagère qui, ſuivant le récit de Moïſe, n'a pas même duré une année, ait pu produire toutes les couches de ſubſtances ſi différentes, dont les différentes parties de notre globe ſont compoſées.

Le ſentiment le plus vraiſemblable ſur la formation des couches de la terre, eſt celui qui en attribue la plus grande partie au ſéjour des mers qui ont ſucceſſivement & pendant pluſieurs ſiècles, occupé les continens qui ſont aujourd'hui habités. C'eſt au fond de ces mers que ſe ſont dépoſées peu à peu les différentes ſubſtances que leurs eaux avoient détrempées; les fleuves qui ſe rendent dans les mers, charrient ſans ceſſe un limon qui ne peut manquer à la longue de former des dépôts immenſes qui hauſſent les lits de ces mers, & les force à ſe jeter vers d'autres endroits. Notre globe étant expoſé à des révolutions continuelles, a dû changer de centre de gravité, ce qui a fait varier l'inclinaiſon de ſon axe, & ce mouvement a pu ſuffire pour mettre à ſec quelques portions du globe, & pour en ſubmerger d'autres. La diſpoſition & la nature de quelques couches de la terre, nous fourniſſent même des preuves convaincantes que les eaux de la mer ont couvert & ont abandonné à pluſieurs repriſes les mêmes endroits de la terre.

Ce ſeroit cependant ſe tromper, que d'attribuer à la mer ſeule la formation de toutes les couches que nous voyons ſur la terre; les débordemens des rivières portent ſur les terrains qu'elles inondent, une quantité prodigieuſe de limon, qui au bout de pluſieurs ſiècles, forment des lits que l'œil diſtingue facilement, & par leſquels on pourroit compter le nombre des débordemens de ces rivières, dont le lit par-là même eſt ſouvent forcé de changer.

Quelques pays préſentent aux yeux des couches d'une nature très-différentes de celles dont nous avons parlé juſqu'ici; ces couches ſont des amas immenſes de cendres, de pierres calcinées & vitrifiées, de pierres ponces, *&c.* Il eſt aiſé de ſentir que ces ſortes de couches n'ont point été produites par les eaux; elles ſont l'ouvrage des embraſemens ſouterrains & des volcans, qui dans différentes éruptions ont vomi ces matières à des intervalles quelquefois très-éloignés les uns des autres. Telles ſont les couches que l'on trouve en Sicile près du mont Etna, en Italie près du mont Véſuve, en Iſlande près du mont Hecla, *&c.* C'eſt l'inſpection de ces ſortes de couches qui a fait croire à Lazzaro Moro que toutes les couches de la terre n'avoient été produites que par des

volcans, d'où l'on voit qu'il a étendu à tout notre globe les phénomènes qui n'existoient que dans la contrée qu'il habitoit, & dans d'autres qui sont sujettes aux mêmes révolutions.

Les différentes causes dont nous venons de parler, agissant perpétuellement sur notre globe, il a dû épouver plusieurs révolutions, & il n'est pas étonnant que la terre ne nous offre presque à chaque pas qu'un vaste amas de débris & de ruines. La nature est occupée à détruire d'un côté pour aller produire de nouveaux corps d'un autre. Les eaux travaillent continuellement à abaisser les hauteurs & à hausser les profondeurs. Celles qui sont renfermées dans le sein de la *terre* la minent peu à peu, & y font des excavations qui détruisent peu à peu ses fondemens. Les feux souterrains brisent & détruisent d'autres endroits.

On dit communément, *on ne voit ni ciel ni terre*; pour marquer, qu'on est dans une grande obscurité.

On dit proverbialement, *tant que terre nous pourra porter*; pour dire, aussi loin que nous pourrons aller. *Nous partirons de bon matin, & nous irons tant que terre nous pourra porter.* Et on dit quelquefois dans le même sens, *tant que terre*, absolument. *Nous irons tant que terre.*

Terre, se dit des diverses parties ou portions du globe de la terre. *Terres inhabitées. Terres australes. Terres inconnues.*

Terre, se dit aussi de diverses natures de terre, par rapport à leur état ou à leurs qualités.

Les différentes terres que l'on rencontre sur notre globe, varient considérablement pour leurs couleurs, leurs mélanges & leurs propriétés; c'est là ce qui a déterminé les naturalistes à en faire différentes classes. Voodvard divise toutes les *terres*, 1°. en celles qui sont onctueuses ou douces au toucher; 2°. en celles qui sont rudes au toucher. Sthal, relativement aux effets que l'action du feu produit sur les *terres*, les divise en *terres vitrifiables*, c'est-à-dire, que l'action du feu change en verre, & en *calcinables*, que le feu convertit en chaux.

Voltersdorff divise les *terres* en *argilleuses*, dont la propriété est de prendre de la liaison dans l'eau & de durcir dans le feu, & en *alcalines*, qui comme les alcalis se dissolvent par les acides, & que l'action du feu convertit en chaux. Cartheuser, dans sa minéralogie, fait deux classes de *terres*; il appelle les premières, *terres dissolubles*. Ce sont celles qui sont propres à se détremper, & à rester quelque temps melées avec l'eau, telles sont les argilles, les *terres* savonneuses, &c. Il nomme les secondes *terres indissolubles*; ce sont celles qui ne se détrempent point dans l'eau, & qui se déposent promptement au fond; telles sont la craie, la marne, &c.

Le célebre Vallerius divise les *terres* en quatre classes. La première est celles des *terres en poussière*; elles n'ont aucune liaison, sont sèches au toucher, ne se détrempent point dans l'eau, & n'y prennent point de corps; mais elles s'y gonflent & occupent un plus grand espace. Il les nomme *terres maigres*, & les soudivise en deux genres; savoir, le terreau, *humus*, & la craie.

2°.

2°. Les *terre onctueuses* ou compactes, telles que les argilles, dont les parties ont de la ténacité, qui paroissent grasses au toucher, qui se détrempent dans l'eau, & peuvent ensuite prendre une forme.

3°. Les *terres composées*; ce sont celles qui sont mêlées de substances étrangères, salines, métalliques, bitumineuses, sulfureuses, *&c.*

4°. Les sables qui doivent avec plus de raison être mis au rang des pierres que des *terres.*

Enfin M. Emanuel Mendez da Costa, de la société Royale de Londres, a divisé les *terres* en trois classes, qu'il soudivise en sept genres. Selon cet auteur, 1°. la première classe est celle des *terres* qui sont naturellement humides, d'un tissu compacte & douces au toucher; telles sont les *terres* bolaires, les argilles & les marnes.

2°. La seconde classe est celle des *terres* qui sont naturellement séches, d'un tissu lâche, & qui sont rudes au toucher; dans cette classe on met la craie & les ochres.

3°. La troisième classe est celle des *terres* composées; elles sont mélangées de substances étrangeres qui font qu'elles ne sont jamais pures; telles sont les glaises & le terreau.

Voilà les principales divisions que les minéralogistes nous ont données des *terres*; il est aisé de sentir qu'elles sont purement arbitraires & fondées sur les différens points de vue sous lesquels ils ont considéré ces substances, & l'on voit que souvent ils se sont arrêtés à des circonstances purement accidentelles, & qui ne nous peuvent rien apprendre sur les qualités essentielles qui mettent de la différence entre les *terres.*

Quelques auteurs ont fait différentes classes des *terres*, & leur ont assigné des dénominations, d'après les usages auxquels on les employoit dans les arts & métiers; c'est ce qui a donné lieu aux divisions des *terres* en *médicinales* & en *mécaniques*: par les premières, on entend celles que le préjugé ou l'expérience a fait trouver propres aux usages de la médecine & de la pharmacie, comme les *terres* bolaires, les *terres* sigillées, dont l'efficacité n'est communément dûe qu'aux parties ferrugineuses & étrangères qui y sont melées dans différentes proportions, tandis que ces *terres* n'agissent point du tout par elles mêmes, ou si elles agissent, ce ne peut être que comme absorbantes, & alors elles sont calcaires, parce que les *terres* calcaires étant les seules qui se dissolvent par les acides, sont aussi les seules qui peuvent passer dans l'économie animale : quant aux terres argilleuses & non calcaires, les substances avec lesquelles elles sont mêlées, peuvent produire quelqu'effet, mais les *terres* elles-mêmes sont incapables de passer au-delà des premières voies dans le corps humain, n'étant point solubles dans les acides, & par conséquent elles ne peuvent y rien produire, sinon d'obstruer, d'embarrasser & de charger l'estomac de ceux à qui on les donne.

Les *terres mécaniques*, sont celles que l'on emploie dans différens arts & métiers; telles sont les *terres colorées* dont on se sert dans la peinture, les *terres* à potier, les *terres* à foulon, les *terres à pipes*, les *terres à porcelaine*, *&c.*

On a encore donné différentes

dénominations aux *terres*, selon les noms des différens endroits dont on les fait venir; telles sont la *terre* de Lemnos, la *terre* Cimolée, la *terre* de Cologne, &c.

Quoi qu'il en soit de ces différentes divisions & dénominations des *terres*, il est certain que le regne minéral ne nous en offre point qui soient parfaitement pures; elles sont toujours mélangées de plus ou moins de substances étrangères qui font la cause de leurs couleurs, de leur saveur & des autres qualités que l'on y découvre.

On appelle *terres raportées*, des terres que l'on a tirées d'un endroit pour les porter dans un autre. *Une terrasse faite de terres rapportées.*

En parlant du démêlé d'un homme foible & sans appui, avec un homme puissant, on dit figurément & familièrement, que *c'est le pot de terre contre le pot fer, ou que c'est un pot de terre contre un pot de fer.*

On dit *se jeter à terre, tomber à terre, jeter à terre*, quoique ce soit dans une chambre, sur un parquet, sur un tapis.

En parlant d'un homme avare & timide, qui craint à tout moment que l'argent ne vienne à lui manquer, on dit, qu'*il a peur que terre manque, que terre ne lui manque.*

On dit figurément, que *l'homme n'est que terre, qu'il n'est qu'un ver de terre devant Dieu.*

On dit figurément & familièrement, *donner du nez en terre*; pour dire, succomber dans une affaire. Et, qu'*une chose n'est pas tombée à terre*; pour dire, qu'on a relevé quelque parole que quelqu'un a dite, qu'on y a extrêmement pris garde. On dit dans le même sens, *il ne laissera pas tomber cela à terre.*

On dit familièrement, qu'*une affaire n'a pas touché à terre*; pour dire, qu'elle a passé tout d'une voix, sans difficulté; & qu'*un homme ne laisse pas toucher du pied à terre*; pour dire, qu'il ne donne pas le temps de se reconnoître, de respirer.

On dit en termes de Manége, qu'*un cheval va travailler terre à terre*; pour dire, que son galop est de deux temps & de deux pistes. *Le terre à terre qui est une des allures artificielles du cheval, est le fondement des airs relevés.*

On dit figurément d'un homme qui a les vues peu élevées, d'un auteur qui a l'esprit peu élevé, que *c'est un homme qui ne va que terre à terre.*

On dit proverbialement, *bonne terre mauvais chemins*; pour dire, qu'ordinairement dans les bonnes terres les chemins sont fort mauvais.

On dit en termes de guerre, *on a bien remué de la terre, on a bien remué la terre à un tel siége. Se couvrir de terre. Ouvrage de terre. Bastion de terre. Sac à terre.*

On appelle la Palestine, *Terre de promission*, ou *Terre promise*, parce que Dieu l'avoit destinée & promise au peuple d'Israël: & l'on appelle le même pays *la Terre-sainte*, parce que notre-Seigneur y a pris naissance & y a opéré les mystères de notre rédemption.

On dit qu'*un homme est enterré en terre-Sainte*; pour dire, qu'on l'a enterré dans l'Église, ou dans le cimetière de l'Église.

TERRE, se dit dans la même acception, sans aucune épithète. *Il y a huit jours que le pauvre homme est en terre, qu'on l'a mis, qu'on l'a*

porté en terre. Benir la terre d'un cimetière. Ouvrir la terre. On paye dans cette paroisse pour l'ouverture de la terre. En ce sens on dit proverbialement, *six pieds de terre suffisent au plus grand homme.*

On dit proverbialement, qu'*un homme sent la terre*; pour dire, qu'il est près de sa mort.

On dit proverbialement & populairement, qu'*on aimeroit mieux un homme en terre qu'en pré*; pour dire, qu'on aimeroit mieux le voir mort que de le voir en vie.

Terre, se dit de l'étendue d'un pays, & en ce sens il s'emploie ordinairement au pluriel. *Les terres du Pape. Les terres d'Empire. Être en terre ennemie.*

On dit aussi, *cette ville est bien avant dans les terres*; pour dire, bien éloignée de la mer.

Terre, se dit d'un domaine, d'un fonds d'heritage, d'une seigneurie. En ce sens on appelle *terre allodiale*, celle qui est possédée en franc-aleu; *terre aumonée*, celle qui a été donnée en franche aumône, à l'église; *terre emblavée*, celle qui est ensemencée en blé; *terre titrée*, une seigneurie qui a titre de Duché, Comté, Marquisat, Baronnie, *&c.* *Terre bien plantée*, un domaine où il y a de beaux plants; & *terre bien bâtie*, celui où il y a un château bien bâti.

On dit, qu'*un homme n'a pas un pouce de terre*; pour dire, qu'il n'a point de bien en fonds de terre. Et l'on dit, qu'*un homme est riche en fonds de terre*; pour dire, qu'il posséde de grandes, de belles terres.

On dit proverbialement *qui terre a, guerre a*; pour dire, qui a du bien est sujet à avoir des procès; &, *tant vaut l'homme tant vaut sa terre*; pour dire, que les terres, les charges, les emplois rapportent à proportion de la capacité de celui qui les possède.

On dit proverbialement, *faire de la terre le fossé*; pour dire, tirer de la chose même les dépenses nécessaires pour l'agrandir ou pour l'entretenir.

Terre, se prend encore pour la terre qui est sur le bord de la mer, & pour le fonds de la terre qui est sous l'eau. *La flotte côtoyoit la terre. Le navire rangeoit la terre. Gagner la terre. On tire de la terre blanche du fond de l'eau.*

En termes de marine ou de voyage par mer, on dit, *prendre terre*; pour dire, aborder, descendre à terre, mettre à terre.

On dit aussi *prendre terre*, lorsqu'étant dans une rivière, on trouve des endroits dont l'on ne peut pas étant debout, toucher le fond avec les pieds.

En termes de marine, *perdre terre*, se dit d'un bâtiment qui s'éloigne assez de la terre, pour qu'il la perde de vue.

On dit figurément, qu'*un homme dans une dispute fait perdre terre à un autre*; pour dire, qu'il a réduit celui contre qui il disputoit, à ne savoir que répondre.

On dit en termes de marine, que *des galères, des felouques ou d'autres petits bâtimens vont terre à terre*; pour dire, qu'ils ne s'éloignent pas des côtes.

On dit que *des vaisseaux rasent la terre*; pour dire, qu'ils vont près des côtes. Et au figuré on dit, *raser la terre*; pour dire, ramper, ne pas s'élever.

On appelle *terre ferme*, tout le continent, sans être environné d'eau, à la différence des îles. *Après avoir*

passé les îles du Brésil, nous descendîmes en terre ferme.

TERRE, se prend figurément pour les habitans de la terre. *Alexandre fit trembler toute la terre, vouloit soumettre toute la terre.*

TERRE, signifie aussi un grand nombre de personnes, par rapport au lieu ou aux circonstances où l'on se trouve. *C'est une nouvelle que toute la terre sait. Sa vertu est connue par toute la terre.*

TERRE, s'emploie figurément en termes de morale chrétienne, & se dit des biens & des plaisirs de la vie présente. *Le sage ne tient pas à la terre.*

TERRE, en termes de Chimie, signifie, ce qui reste de plus terrestre d'un corps, duquel on a tiré les sels, les esprits, les huiles. *Lessiver les terres qui restent après la distillation.*

TERRE, en termes de Mythologie, se dit d'une Divinité à laquelle la plupart des nations Païennes ont rendu un culte religieux. Les Egyptiens, les Syriens, les Phrygiens, les Scythes, les Grecs & les Romains ont adoré la *terre*, & l'ont mise avec le ciel & les astres au nombre des plus anciennes Divinités; c'est que dans les premiers temps, tous les cultes se rapportoient à des êtres matériels, & que l'on croyoit alors que les astres, la *terre* & la mer étoient les causes de tout le bien & le mal qui arrivoient dans le monde.

Hésiode dit que la *terre* nâquit immédiatement après le chaos; qu'elle épousa le ciel, & qu'elle fut mère des Dieux & des Géans, des biens & des maux, des vertus & des vices. On lui fait aussi épouser le Tartare, & le Pont ou la mer, qui lui firent produire tous les monstres que renferment ces deux élémens, c'est-à-dire, que les anciens prenoient la *terre* pour la nature ou la mère universelle des choses, celle qui crée & nourrit tous les êtres; c'est pourquoi on l'appeloit communément la grande-mère, *magna Mater*. Elle avoit plusieurs autres noms, *Titée* ou *Titéja*, *Ops*, *Tellus*, *Vesta*, & même *Cybelle*; car on a souvent confondu la *terre* avec *Cybelle*.

A Athènes on sacrifioit à la *terre*, comme à une Divinité qui présidoit aux noces. En Achaïe, sur le fleuve Chratis, étoit un temple célèbre de la *terre* qu'on appeloit la *Déesse au large sein*; sa statue étoit de bois. On nommoit pour sa prêtresse une femme qui dès ce moment étoit obligée de garder la chasteté, encore falloit-il qu'elle n'eût été mariée qu'une fois; & pour s'assurer de la vérité, on lui faisoit subir l'épreuve de boire du sang de taureau: si elle étoit coupable de parjure, ce sang devenoit pour elle un poison mortel.

Les Romains firent bâtir leur premier temple à la Déesse *Tellus* ou la *terre*, l'an de Rome 268; mais les historiens ne nous apprennent point qu'elle figure on donnoit à la Déesse; il y avoit plusieurs attributs de Cybelle qui ne lui convenoient que par rapport à la *terre*, comme le lion couché & apprivoisé, pour nous apprendre qu'il n'est point de *terre* si stérile & si sauvage qui ne puisse être bonifiée par la culture; le tambour, symbole du globe de la *terre*; les tours sur la tête, pour représenter les villes semées sur la surface de la *terre*.

Avant qu'Apollon fût en possession de l'oracle de Delphes, c'étoit la *terre* qui y rendoit ses oracles &

qui les prononçoit elle-même, dit Pausanias; mais elle étoit en tout de moitié avec Neptune. Daphné, l'une des Nymphes de la montagne, fut choisie par la Déesse *Tellus* pour présider à l'oracle. Dans la suite *Tellus* céda tous ses droits à Thémis sur Delphes, & celle-ci à Apollon.

TERREAU; substantif masculin. Fumier pourri & réduit en terre. On l'appelle aussi *terre végétale. Les Jardiniers font leurs couches avec du terreau. Mettez ce terreau au pied de ces arbres.*

TERRE-NEUVE; grande île de l'Océan, sur la côte orientale de l'Amérique septentrionale, à l'entrée du golfe de Saint-Laurent, à 15 ou 16 lieues de l'île du Cap-Breton. Elle est de figure triangulaire. On lui donne 300 lieues de tour. Elle est remplie de montagnes & de bois; il y a de grandes prairies. La terre n'y est pas fort bonne. Le principal avantage qu'on retire de cette île, est la pêche de la morue qui est très-abondante sur les côtes. Les François & les Anglois y étoient établis; mais elle fut entiérement abandonnée aux Anglois par la paix d'Utrecht. Les François s'en emparèrent en 1762, & l'abandonnèrent la même année. Ils l'ont cédée de nouveau par le traité de Versailles en 1763, avec cette clause, que *les François auront la liberté de la pêche & de la sécherie sur une partie des côtes de cette île.* Les Espagnols ont renoncé à ce droit par le même traité.

TERRE-NEUVIER; subst. masculin. Pêcheur qui va à la pêche des morues sur les bancs de Terre neuve. On donne aussi ce nom aux vaisseaux qui servent à cette pêche. *Vaisseau Terre-neuvier.* En ce sens il est adjectif.

TERRE-NOIX; sub. fém. Plante qui croît dans les lieux humides & dans les terres à bleds. Sa racine est un tubercule gros comme une grosse noix, charnu, noir au dehors, blanc en dedans, jetant plusieurs fibres, d'un goût doux & agréable, approchant de celui de la châtaigne: sa feuille est semblable à celle du persil, mais d'un goût bien plus foible; sa tige est rameuse, portant à ses sommets des ombelles garnies de fleurs blanches à cinq feuilles & disposées en rose: à la fleur passée, succède un fruit composé de deux graines menues, un peu longues, noires, d'un goût aromatique & âcre. On mange sa racine cuite sous la cendre ou à l'eau, sur-tout dans le nord: elle est astringente & propre pour arrêter le sang; sa semence est apéritive.

TERRE-PLEIN; substantif masculin & terme de fortification. Surface plate & unie d'un amas de terre élevé. *Le terre-plein du rempart doit avoir une pente insensible du côté de la place pour l'écoulement des eaux.*

TERRER; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Abdere se.* Il ne se dit au propre que de certains animaux, pour signifier, se cacher sous terre. *Les renards qu'on chasse ont coutume de se terrer quand ils sont fatigués. Le blaireau s'est terré.*

On dit communément, que *des gens de guerre se sont bien terrés*; pour dire, qu'ils se sont mis si bien à couvert par des travaux de terre, que le feu des ennemis ne leur peut nuire. *Les assiégeans se terrèrent promptement pour être à couvert du feu de la citadelle.*

TERRESTRE; adjectif des deux genres. *Terrestris.* Qui appartient à la terre, qui vient de la terre, qui

tient de la nature de la terre. *Les animaux terrestres. La foudre & les orages se forment des vapeurs & des exhalaisons terrestres. Il faut tirer de cette substance ce qu'il y a de plus terrestre.*

On appelle, *paradis terrestre*, le lieu où Dieu mit Adam & Eve aussitôt qu'il les eût créés. Et l'on dit figurément d'un lieu, d'un jardin, d'un pays délicieux & abondant, que *c'est un parradis terrestre, un vrai paradis terrestre.*

Terrestre, en termes de morale chrétienne, se dit par opposition à spirituel & éternel. *Les vues terrestres sont indignes du sage. Les plaisirs terrestres passent comme l'ombre. Il n'a que des pensées terrestres.*

TERRESTRÉITÉS; substant. fémin. pluriel & terme de Chimie. Les parties les plus grossières des substances.

TERREUR; substantif fémin. *Terror.* Émotion causée dans l'ame par l'image d'un mal ou d'un péril prochain, épouvante, grande crainte. *Il répandit la terreur parmi eux. L'objet des anciens Poëtes tragiques étoit de produire la terreur & la pitié dans l'esprit des spectateurs. Il ne faut pas se livrer à de vaines terreurs.*

En parlant d'un conquérant, on dit, qu'*il remplit tout de la terreur de son nom;* pour dire, que son nom imprime la terreur par-tout.

En parlant d'un grand capitaine, on dit, qu'*il est la terreur des ennemis;* & d'un juge sévère, qu'*il est la terreur des scélérats.*

On appelle *terreur panique*, une terreur subite dont on est troublé sans sujet & sans fondement. *Il leur prit une terrur panique. Le général ne dut la victoire qu'à la terreur panique qui s'étoit répandue parmi les ennemis. Quand les Gaulois conduits par Brennus voulurent piller le temple de Delphes, ils furent saisis d'une terreur panique.*

Terreur, en termes de Mythologie, se dit d'une Divinité qui selon Hésiode étoit fille de Mars & de Vénus. Homère dit dans l'Iliade que quand Mars apprit par le récit de Junon que l'on avoit tué son fils Ascalaphe, ce Dieu ému de colère, ordonna à la terreur & à la fuite, d'atteler son char.

TERREUX, EUSE; adjectif. *Terrosus.* Mêlé de terre. *Sable terreux. Substance terreuse.*

Terreux, signifie aussi, qui est sali de terre, qui est plein de crasse & de poussière. *Des légumes terreux. Avoir les mains terreuses.*

On dit figurément, qu'*une personne a le visage terreux;* pour dire, qu'elle a le visage mal-sain, qu'elle a le visage d'un mort.

TERRIBLE; adjectif des deux genres. *Terribilis.* Qui donne de la terreur, qui est propre à donner de la terreur. *Un jugement terrible. Un supplice terrible. Des menaces terribles.*

Terrible, se dit figurément & familièrement, pour signifier, étonnant, étrange, extraordinaire dans son genre. *Il faut que vous ayez une terrible envie de parler pour vous entretenir de pareilles choses. Il a fait un temps terrible toute la nuit. C'est une maison où l'on joue un jeu terrible. On vient de leur annoncer une terrible nouvelle.*

On dit familièrement de quelqu'un, que *c'est un terrible homme;* & cela se dit tant en bien qu'en mal, par rapport à ce qui a été dit auparavant.

Terrible, se dit quelquefois par dérision & par mépris. *Vous êtes un terrible sermonneur. C'est un terrible faiseur de vers.*

TERRIBLEMENT; adverbe. *Terribiliter.* D'une manière à inspirer de la terreur. *Les loups hurloient terriblement. Il tonne terriblement.*

Terriblement, se dit aussi dans le style familier, pour signifier extrêmement, excessivement. *J'ai terriblement couru. C'est une ville où l'on joue terriblement. Cette femme est terriblement laide.*

TERRIEN, IENNE; substantif. Celui, celle qui possède beaucoup de terres, qui est Seigneur de plusieurs terres. Il n'est guère d'usage que dans cette phrase, *grand terrien*, qui se dit, tant d'un Seigneur qui est propriétaire de plusieurs terres, que d'un grand Prince dont la domination s'étend sur beaucoup de pays. *L'homme dont vous me parlez est un grand terrien. Ce Prince est un des plus grands terriens de l'Univers.*

TERRIER; substantif masculin. Regître contenant le dénombrement, les déclarations des particuliers qui relèvent d'une seigneurie, & le détail des droits, cens & rentes qui y sont dûs.

On dit dans le même sens, *papier terrier*, & alors *terrier* est adjectif.

Pour la confection d'un terrier, on obtient ordinairement en grande ou petite chancellerie des lettres qu'on appelle *lettres de terrier*, à l'effet de contraindre tous les vassaux & sujets à représenter leurs titres & passer nouvelle reconnoissance.

Les Seigneurs qui agissent en vertu d'un acte d'inféodation, bail à cens ou autre contrat, n'ont pas besoin de lettres de *terrier* pour se faire passer reconnoissance: les lettres ne sont nécessaires que pour contraindre leurs vassaux & sujets à représenter leurs titres devant le Notaire qui est commis.

L'ordonnance de Blois & l'édit de Melun dispensent les Ecclésiastiques d'obtenir des lettres de *terrier* pour ce qui relève de leurs bénéfices.

Lorsqu'un Seigneur a plusieurs *terres* en différentes jurisdictions, & qu'il ne veut faire qu'un seul *terrier*, il faut qu'il obtienne des lettres en grande chancellerie, portant que le Notaire qui sera commis recevra les reconnoissances même hors de son ressort.

Les lettres de *terrier* doivent être enregistrées par le Juge royal, auquel elles sont adressées; cependant quand les terres ne relèvent pas en premiere instance d'un Juge royal, on autorise quelquefois par les lettres le Juge royal à déléguer le Juge des lieux pour régler les contestations.

Les lettres de *terrier* enregistrées, on fait ensuite des publications au marché, s'il y en a un dans le lieu, ou à l'issue des Messes de Paroisse, & l'on met des affiches qui en font mention.

Ces publications tiennent lieu d'interpellation générale à tous les vassaux & sujets pour passer reconnoissance dans le délai qui est indiqué, & faute d'y satisfaire, ils peuvent être contraints par amende.

On inséroit autrefois dans les lettres de *terrier* un relief de prescription en faveur du Seigneur; mais l'usage de cette clause a été abrogé par une déclaration du 19 Août 1681.

Le *terrier* doit régulièrement être fait dans l'an de l'obtention des lettres.

Lorsqu'il est parachevé, il faut le faire clorre par le Juge.

Un *terrier* pour tenir lieu de titre doit avoir cent ans, & en rappeler un autre; il y a néanmoins des cas où une seule reconnoissance suffit.

TERRIER, se dit aussi d'un trou, d'une cavité dans la terre, où certains animaux se retirent. *Les renards, les blaireaux, les lapins se retirent dans leurs terriers quand les chiens les poursuivent.*

On dit figurément de quelqu'un, qu'*il s'est retiré dans son terrier*, pour dire, qu'il est allé finir sa vie dans sa maison paternelle, dans sa province.

On dit proverbialement & populairement, *une toux de renard qui mène au terrier*, pour dire, une toux qui ne finira que par la mort.

TERRINE; substantif féminin. Sorte de vaisseau de terre de figure ronde, plat par en bas & qui va toujours en s'élargissant par en haut. *Mettre du lait dans une terrine.*

TERRINE, se dit aussi d'une sorte de ragoût fait dans une espèce de terrine, & qu'on sert d'ordinaire pour entrée. *Il mangea seul une terrine d'ailerons.*

TERRINÉE; substantif féminin du style familier. Plein une terrine, autant qu'il en peut tenir dans une terrine. *On nous servit une terrinée de crême.*

TERRIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. Il se dit proprement des tortues, qui sortant de la mer en certains temps, viennent sur le rivage, & après y avoir fait un trou dans le sable, y pondent leurs œufs, puis les recouvrent. *Voici le temps où les tortues terrissent.*

TERRIR, se dit aussi quelquefois en termes de marine, pour signifier, prendre terre après un long voyage. *Nous terrîmes au cap de Bonne-Espérance.*

TERRITOIRE; substantif masculin. *Territorium.* L'espace de terre qui dépend d'une juridiction. *Un Officier de justice ne doit pas exploiter hors de son territoire. Le territoire de cette châtellenie s'étend jusqu'à la rivière.*

Lorsqu'un Évêque dans son diocèse, permet à un autre Évêque de faire certaines fonctions épiscopales, on dit, qu'*il lui donne territoire*, qu'*il lui prête territoire.*

TERROIR; substantif masculin. *Solum.* Terre considérée par rapport à l'agriculture. *Les végétaux ne viennent bien que quand ils sont dans un terroir qui leur est propre. Les saules, les peupliers se plaisent dans un terroir humide. Un terroir gras. Un terroir fertile. Le terroir de cette contrée est excellent pour la vigne.*

On dit, que *du vin sent le terroir*, qu'*il a un goût de terroir*, pour dire, qu'il a une certaine odeur, un certain goût qui vient de la qualité du terroir. Et figurément, qu'*un homme sent le terroir*, pour dire, qu'il a les défauts qu'on attribue ordinairement aux gens de son pays.

TERTRE; substantif masculin. Petite montagne, colline, éminence de terre dans une plaine. *Sa maison est sur un tertre élevé. Allons nous promener sur ce tertre.*

TERTRE, (Jean Baptiste du) né à Calais en 1610, quitta ses études pour entrer dans les troupes, & fit divers voyages sur terre & sur mer. De retour en France, il se fit Dominicain à Paris, en 1635. Son zèle pour la conversion des ames le fit envoyer en mission dans les îles de l'Amérique, où il travailla avec fruit. Il en revint en 1658, & mourut à Paris en 1687, après avoir publié son histoire générale des Antilles, habitées par les François, en 4 vol. *in*-4°: ouvrage écrit avec plus d'exactitude que de précision, de chaleur & d'agrément. Le premier volume renferme ce qui s'est

passé

passé dans l'établissement des Colonies Françoises ; le second, l'histoire naturelle ; le troisième & le quatrième, l'établissement & le gouvernement des Indes occidentales depuis la paix de Breda.

TERTRE, (François Joachim du Port du) de la Société littéraire & militaire de Besançon, & Membre de l'Académie d'Angers, vit le jour à Saint-Malo. Il entra chez les Jésuites, où il professa les humanités pendant quelque temps. Rendu au monde, il travailla aux feuilles périodiques. Il se fit connoître ensuite par plusieurs Ouvrages. Les principaux sont, 1. *Abrégé de l'Histoire d'Angleterre*, en 3 vol. *in*-12. Cet Ouvrage se peut lire avec plaisir sans interruption, & il a les avantages d'un abrégé chronologique, sans en avoir la sécheresse. La narration est fidelle, simple, claire & assez rapide ; le style un peu froid, mais en général pur & de bon goût ; les portraits d'après nature, & non d'imagination. 2. *Histoire des Conjurations & des Conspirations célèbres*, en 10 vol. *in*-12. C'est une compilation, dans laquelle tout n'est pas égal, mais qui offre des choses intéressantes. 3. Les deux derniers volumes de la *Bibliothèque amusante*. On y désireroit plus de choix, & ils ne sont pas dignes du premier. 4 *L'Almanach des beaux arts*, connu depuis sous le nom de *la France Littéraire*. Cet Ouvrage dont il donna une esquisse très-imparfaite en 1752, est devenu en 1756 le travail d'une Société, ou pour mieux dire, celui du Public lettré. 5. Cet Auteur a publié les *Mémoires du Marquis de Choupes*, 1753, *in*-12, & a eu part à l'*Abrégé de l'Histoire d'Espagne*, en 5 vol. *in*-12, donné par M. Désormeaux. Il mourut en 1759, à 44 ans avec la réputation d'un Ecrivain qui devoit plus au travail qu'à la nature.

TERTULLIANISTES ; (les) Hérétiques, Sectateurs de Tertullien. *Voyez* TERTULLIEN.

TERTULLIEN ; Prêtre de Carthage, étoit fils d'un Centenier dans la Milice, sous le Proconsul d'Afrique. La constance des Martyrs lui ayant ouvert les yeux sur les illusions du paganisme, il se fit chrétien, & défendit la foi de J. C. avec beaucoup de courage. Ses vertus & sa science le firent élever au sacerdoce. De Carthage il passa à Rome. Ce fut dans cette ville qu'il publia, durant la persécution de l'Empereur Sevère, son *Apologie* pour les Chrétiens, qui est un chef-d'œuvre d'éloquence & d'érudition en son genre. Tertullien avoit un génie vif, ardent & subtil. Quoiqu'il parle peu avantageusement de ses études, ses livres prouvent assez qu'il avoit étudié toutes sortes de sciences. Son élocution est un peu dure, ses expressions obscures, ses raisonnemens quelquefois embarrassés ; mais il y brille une noblesse, une vivacité & une force que l'on ne peut s'empêcher d'admirer. On voit qu'il avoit beaucoup lu S. Justin & S. Irénée. Il rendit son nom célèbre dans toutes les Eglises par ses Ouvrages. Il confondit les Hérétiques de son siècle ; il en ramena plusieurs à la foi ; il encouragea par ses exhortations les Chrétiens à souffrir le martyre. Tertullien avoit une sévérité naturelle qui le portoit toujours à ce qu'il y avoit de plus rigoureux. Il trouva que Proclus, Disciple de Montan, vivoit d'une manière conforme à son humeur. Ces apparences de piété le séduisi-

rent, & il embrassa le *Montanisme*; il donna aveuglément dans les visions ridicules de cette Secte. Il devint alors aussi nuisible à l'Eglise qu'il lui avoit été utile, & les Ouvrages qu'il composa contre les Catholiques causèrent de grands troubles. Il ne paroît point qu'il soit revenu de ses égaremens. Il laissa quelques Sectateurs auxquels on donna le nom de *Tertullianistes*. Saint-Augustin, qui en parle, dit que de son temps cette Secte étoit presque entièrement éteinte, & que le petit nombre qui en restoit, rentra dans le sein de l'Eglise Catholique. Cet homme, à la fois si illustre & si dangereux, mourut sous le règne d'*Antonin Caracalla*, vers l'an 216. Les Ouvrages de Tertullien sont de deux genres, ceux qu'il a faits avant sa chûte, & ceux qu'il a enfantés depuis. Les écrits du premier genre sont, 1. Les *Livres de la prière*, du Baptême & de l'Oraison. 2. Son *Apologétique* pour la Religion Chrétienne. 3. Les *Traités* de la Patience. 4. L'*Exhortation* au Martyre. 5. Le Livre à Scapula. 6. Celui du témoignage de l'ame. 7. Les *Traités* des Spectacles & de l'Idolâtrie. 8. L'excellent Livre des *Prescriptions* contre les Hérétiques. Ceux du second genre sont, 1. Les quatre Livres contre *Marcion*. 2. Les *Traités* de l'Ame, de la Chair de J. C & de la Résurrection de la Chair. 3. Le *Scorpiaque*. 4. Le Livre de la *Couronne*. 5. Celui du *Manteau*. 6. Le Traité contre les Juifs. 7. Les Écrits contre *Praxée* & contre *Hermogène*, où il soutient que la matière ne peut être éternelle, mais que Dieu l'a produite de rien, *de nihilo*. 8. Les Livres de *la Pudicité*; de la fuite dans la persécution; des *jeûnes* contre les Psychiques; de la *Monogamie*, & de l'Exhortation à la chasteté. Tous les autres Ouvrages qu'on lui attribue sont supposés. Les Pères Latins, qui ont vécu après Tertullien, ont déploré son malheur, & ont admiré son esprit & aimé ses Ouvrages. Saint-Cyprien les lisoit assidûment.

TERTYLLIEN, ou TERTULLIEN; adjectif masculin & terme de Jurisprudence. Il se dit d'un Senatus-Consulte, ainsi appelé d'un certain Tertyllius ou Tertullus, Consul sous l'empire d'Adrien, & qui en fut l'Auteur.

Jusqu'alors suivant la loi des douze Tables, les Cognats, *Cognati*, c'est-à-dire, ceux qui étoient parens seulement par les femmes, ne succédoient point; la mère ne succédoit point à ses enfans, ni les enfans à la mère.

Cependant pour adoucir la rigueur de ce droit, le Préteur accorda depuis à ces personnes la possession des biens appelés *undè Cognati*.

L'Empereur Claude admit la mère à la succession de ses enfans.

Le Senatus-Consulte Tertyllien, qui fut fait sous le Consulat de Tertyllus & de Maxime, admit à la succession de ses enfans la mère ingénue qui en avoit trois, & la mère affranchie qui en avoit quatre, voulant récompenser ainsi la fécondité de la mère.

Cette succession Tertullienne fut appelée *luctuosa*, parcequ'elle est contre l'ordre de la nature.

Le Senatus Consulte Tertyllien n'admettoit cependant la mere à la succession de ses enfans, qu'au défaut des héritiers siens, ou de ceux qui en tenoient lieu, c'est à-

dire, les enfans émancipés que le Préteur appeloit comme héritiers *siens*.

Il falloit aussi, pour que la mère succédât, qu'il n'y eût point d'enfans de la fille décédée, car s'il y en avoit, ils étoient préférés à leur aïeule, quand même ils n'auroient pas été *héritiers siens* de leur défunte mère.

Le père & le frère étoient aussi préférés à la mère; mais la sœur consanguine étoit admise avec elle, bien entendu que la mère ne concouroit qu'au cas qu'elle eût le nombre d'enfans que l'on a expliqué.

Mais Justinien dérogea au Senatus-Consulte Tertyllien, en admettant la mère à succéder, quoiqu'elle n'eût pas eu le nombre d'enfans qui étoit requis par le Senatus-Consulte.

TERUEL; ville épiscopale d'Espagne dans le royaume d'Arragon, près des frontières du royaume de Valence, sur le Guadalaviar & l'Alambra, à 30 lieues, sud-ouest, de Sarragosse, & 45, est, de Madrid.

TESAURO, (Emmanuel) Philosophe & Historien Piémontois du seizième siècle. Il mérita par ses talens la confiance de ses Maîtres, & ce fut par leur ordre qu'il entreprit l'histoire de Piémont, & ensuite celle de la Capitale de ce petit Etat. La première parut à Bologne en 1643, *in* 4°. & l'autre à Turin en 1679, 2 vol. *in*-fol. Les études qu'il fit pour ces deux histoires, lui fournirent l'occasion de ramasser des matériaux pour une histoire générale de toute l'Italie. Il les réduisit & en forma un abrégé pour les temps seulement où ce pays fut soumis à des Rois barbares. Il fut imprimé à Turin en 1664, *in*-fol. avec des notes de *Valerius Castiglione*. Ces histoires sont utiles, mais elles ne seront jamais comparables pour la fidélité à celles de *Guichardin*.

TESCATILPUTZA; nom d'une Divinité adorée par les Mexicains, à qui ils adressoient leurs vœux pour obtenir le pardon de leurs fautes. Cette idole étoit d'une pierre noire, luisante & polie comme du marbre, parée de rubans; elle avoit à la lèvre inférieure des anneaux d'or & d'argent, avec un petit tuyau de cristal, d'où sortoit une plume verte ou bleue; la tresse de ses cheveux étoit dorée, & supportoit une oreille d'or souillée par de la fumée, pour représenter les prières des pécheurs. Cette statue avoit sur la poitrine un lingot d'or fort grand; ses bras étoient couverts de chaînes d'or, & une grande émeraude formoit son nombril; elle tenoit dans la main gauche une plaque d'or unie comme un miroir, d'où sortoient des plumes de différentes couleurs; la main droite portoit quatre dards. Ce Dieu étoit redouté des Mexicains, parcequ'on craignoit qu'il ne punît & ne revélât les crimes que l'on avoit pu commettre. Sa fête se célébroit tous les quatre ans; c'étoit une espèce de Jubilé, qui apportoit un pardon général de toutes les fautes.

TESCHEN; ville d'Allemagne, Capitale d'un Duché de même nom, dans la haute Silésie, entre les rivières de Weischsel & d'Else, à 15 lieues, sud-est, de Troppaw. On y fait un grand commerce de cuirs, d'étoffes de laine & de vin de Hongrie.

Le Duché de Teschen confine à la Pologne, à la Hongrie & à la

Moravie. Il appartient à l'Impératrice Reine de Hongrie qui l'a conservé par la paix qu'elle a conclue en 1742 avec le Roi de Prusse.

TESEGDELT ; ville d'Afrique au royaume de Maroc dans la province de Hea.

TESIN, ou Tesino ; rivière d'Italie qui a une de ses sources au Mont Saint Gothard, & l'autre au Baillage de Bellizone, & son embouchure dans le Pô un peu au-dessous de Pavie qu'elle arrose.

TESSÈRE ; substantif féminin & terme d'Antiquité. *Tessera.* Ce mot avoit chez les Romains plusieurs acceptions différentes. Il signifioit un *dé à jouer* ; il vouloit dire aussi le *mot du guet*, à la faveur duquel les soldats se reconnoissoient entr'eux, & se distinguoient des ennemis. Plusieurs croyoient que ce mot signifioit encore une mesure de blé qu'on donnoit aux soldats. Du temps des Empereurs on distribuoit au peuple des *tessères*, pour aller recevoir les présens qu'on lui faisoit en blé, en huile, en or, en argent & en autres choses d'un prix plus ou moins considérable. Quelques tessères ont servi de sceaux.

Le nom de *tessère* se donnoit aussi aux marques ou contremarques qu'on distribuoit au peuple pour l'entrée des théâtres. Celles de ce genre qui sont fort communes, justifient, ou plutôt font excuser l'usage où nous sommes de les attribuer sans distinction aux théâtres. Leur matière étoit arbitraire, & leur forme varioit suivant leur destination.

Plusieurs tessères étoient d'ivoire ; elles exigeoient nécessairement la main du Sculpteur pour former le relief dont elles étoient décorées, & celle du Graveur pour marquer les lettres ou les différens signes que portoient ces trois sortes de billets. Parmi les tessères de cette espèce qui nous sont restées, il y en a un grand nombre de forme ronde & semblable aux pièces de monnoie ; l'une représente une tête d'Empereur, avec des lettres au revers ; une autre un masque de théâtre, aussi avec des lettres au revers. Une troisième un homme à cheval ; le revers ne présente point de lettres, mais seulement un signe de convention.

Plusieurs autres tessères étoient de bois, ainsi que celles que l'on a trouvées à *Herculanum* ; leur forme est singulière.

Un grand nombre étoit de plomb & de forme semblable aux monnoies. Elles représentoient des Divinités Égyptiennes ou grecques, des têtes d'Empereurs, ou tels autres signes qu'on jugeoit à propos.

On appelle *tessère de gladiateur*, une espèce de certificat d'os ou d'ivoire sur lequel on lit qu'un tel Gladiateur a combattu un tel jour en public.

La plupart des inscriptions sont gravées sur une petite tablette d'or de la forme d'un cube prolongé par les deux côtés opposés, ou d'un prisme quadrilatère, & cette tablette est parfaitement semblable à plusieurs de celles que Thomassin a fait graver dans son Traité de *Tesseris hospitalitatis*.

Parmi les différentes espèces de *tessères* dont cet Antiquaire a parlé dans son Ouvrage, il n'a pas négligé de faire mention des *tessères* qu'on avoit coutume de distribuer dans les Jeux solennels, & en particulier de celles qu'on donnoit aux Gladiateurs, comme une sorte de

certificat qu'ils avoient combattu un tel jour en public. C'eſt même de cette eſpèce de teſſères qu'on trouve un plus grand nombre aujourd'hui. Il y en a quelques unes dans le ſecond Dialogue d'Antoine Auguſtin ſur les Médailles, dans les Recueils de Gruter & de Reinéſius; mais on peut en voir une collection beaucoup plus ample dans l'Ouvrage de Fabretti.

La figure de toutes ces teſſères eſt la même; elles ſont toutes, ou d'os, ou d'ivoire; les inſcriptions qu'on y lit ſont ordinairement diſtribuées en quatre lignes qui occupent les quatre faces du priſme, & quelquefois en trois lignes ſeulement: ces inſcriptions ne contiennent que le nom du Gladiateur, le jour où il avoit paru en public, & les noms des Conſuls de cette année; rarement il y eſt fait mention de l'arme dont le Gladiateur s'eſt ſervi: il y en a cependant une ſur laquelle eſt gravé un trident, pour marquer que Philomuſus eſt du nombre de ces Gladiateurs nommés *Rétiaires*, qui combattoient avec un filet d'une main & un trident de l'autre. La teſſère d'Hermia qui étoit dans le Cabinet de M. le Préſident de Mazangues, n'eſt chargée d'aucun ſymbole; ainſi il n'eſt pas poſſible de décider dans quelle eſpéce de combat ce Gladiateur s'eſt diſtingué.

La plus ancienne de ces teſſères qui nous ſoit connue, eſt datée du Conſulat de M. Terentius & C. Caſſius, c'eſt-à dire, de l'an de Rome 681; la ſeconde eſt de l'an 684; la troiſième de l'an 694; la quatrième de l'an 696; la cinquième de l'an 701; celle de Mazangues eſt la ſixième dans l'ordre des temps, puiſqu'elle eſt de l'an 707

Tessere d'hospitalité, s'eſt dit de la marque juſtificative de l'hoſpitalité qu'on avoit contractée avec quelqu'un.

Les perſonnes de quelque rang chez les Romains poſſédoient dans leurs maiſons beaucoup plus de logement qu'elles n'en pouvoient occuper, afin d'avoir toujours des appartemens prêts pour y recevoir les étrangers avec leſquelles elles jugeoient à propos de contracter un droit d'hoſpitalité; & ce droit par une obligation reſpective, ſe tranſmettoit juſqu'aux deſcendans

Le gage & le témoignage aſſuré de la convention conſiſtoit dans certaines marques doubles d'ivoire ou de bois, qu'ils nommèrent *teſſères d'hoſpitalité.*

On ne peut donner une idée plus approchante de ces marques, qu'en les comparant à ces tailles dont ſe ſervent nos Boulangers & quelques Ouvriers, pour marquer la quantité de marchandiſes qu'il nous ont fournies à diverſes repriſes. C'étoit pareillement des marques de bois coupées dans la même pièce, qui faiſoient deux morceaux ſéparés, & qui en ſe joignant n'en formoient plus qu'une, ſur laquelle on avoit gravé quelques caractères qui ſe correſpondoient. Ces ſortes de tailles formoient la lettre de créance, & à leur préſentation on reconnoiſſoit ſes hôtes.

Quand deux perſonnes avoient contracté enſemble l'engagement d'hoſpitalité, chacune gardoit une de ces marques; elles ſervoient non-ſeulement à ceux qui avoient ce droit perſonnellement, mais encore à ceux à qui ils le vouloient prêter, enſorte que le porteur de cette eſpèce de bulletin, ou lettre de créance, étoit auſſi bien reçu,

logé & nourri, qu'auroit été celui à qui il appartenoit. Les Anciens se firent une espèce de religion des lois & des droits de cette vertu de bienveillance qu'ils nommèrent *hospitalité ;* & même ils établirent des Dieux pour punir ceux qui les violeroient.

TESSON ; substantif masculin. Morceau d'un pot de terre cassé. *Ramasser des tessons.* On dit aussi *têt.*

TEST ; substantif masculin & terme d'histoire moderne. Mot anglois, qui signifie *épreuve.* Le serment du test, dans son origine, étoit un acte par lequel on nioit la transubstantation, & l'on renonçoit au culte de la Vierge & des Saints. On n'étoit obligé de prêter ce serment que lorsqu'on vouloit posséder quelque charge publique. Mais sous Charles II, en 1674, les Communes voulurent que ce serment fût général, & qu'il fût prêté par tous les sujets.

TESTACÉE ; adjectif des deux genres. Terme d'histoire naturelle, qui se dit des animaux tels que les coquillages. *Le genre testacée. Les animaux testacées.*

Il est quelquefois substantif. *L'huître est du genre des testacées.*

TESTAMENT ; substantif masculin. *Testamentum.* Acte par lequel on déclare ses dernières volontés.

L'usage des testamens est fort ancien. On voit par les livres sacrés qu'il avoit lieu chez les Hébreux long-temps avant la loi de Moïse. Il avoit aussi lieu chez les Egyptiens d'où il passa à Lacédémone, à Athènes & dans les autres villes de Grèce.

Il paroît par ce que dit Tite-Live du legs du royaume d'Albe, que les testamens étoient usités à Rome dès sa fondation.

Toutes les autres nations policées ont aussi reçu l'usage des testamens, soit que les Romains l'y eussent introduit, ou qu'il y fût déjà connu auparavant.

Il n'y avoit d'abord chez les Romains que deux sortes de testamens; ceux qui se faisoient en temps de paix dans les comices, & ceux que faisoient les soldats prêts à partir pour quelque expédition militaire.

Dans la suite, ces deux sortes de testamens étant tombés en désuétude, on introduisit une troisième forme, qui étoit une vente fictive de la succession à l'héritier futur.

Les inconvéniens que l'on trouva dans ces ventes imaginaires firent encore changer la forme des testamens; & le préteur en introduisit une autre; savoir, que le testament seroit revêtu du sceau de sept témoins.

Les Empereurs ayant augmenté les solennités de ces testamens, on les appela *testamens* écrits ou solennels, pour les distinguer des *testamens* nuncupatifs que l'on pouvoit faire sans écrit.

On introduisit aussi le *testament* militaire en faveur des soldats qui étoient occupés à quelque expédition militaire.

Les *testamens* des pères entre leurs enfans, les *testamens* rustiques, c'est-à-dire, faits par les personnes qui étoient aux champs, & ceux qui étoient en faveur de la cause pie furent aussi dispensés de certaines formalités.

Dans les pays de droit-écrit, il il n'y a point de testament proprement dit sans institution d'héritier; car on ne peut y donner ni y ôter l'hérédité par un simple codicile.

En pays coutumier au contraire,

tous les teſtamens ne ſont que des codicilles, c'eſt-à-dire, qu'ils ne requièrent pas plus de formalités qu'un codicille.

Lorſque le teſtateur n'a point excédé ce qui lui étoit permis de faire, & que le teſtament eſt revêtu des formes preſcrites, ſes diſpoſitions tiennent lieu de lois pour la ſucceſſion du teſtateur, tant pour le choix d'un héritier ou autre ſucceſſeur univerſel, que pour les legs particuliers & autres diſpoſitions qui y ſont contenues.

Mais le teſtament ne prend ſon effet que par la mort du teſtateur, juſque-là il eſt toujours révocable.

Le teſtateur en peut faire ſucceſſivement pluſieurs, & révoquer à meſure les précédens, ſoit expreſſément ou tacitement par des diſpoſitions poſtérieures contraires aux premieres.

Il peut auſſi révoquer, augmenter, diminuer & changer les diſpoſitions par des codicilles ſans révoquer tout ſon teſtament.

On mettoit autrefois dans les *teſtamens* des cauſes appelées *révocatoires*, au moyen deſquelles le teſtament ne pouvoit être révoqué, à moins que dans le teſtament poſtérieur on n'eût rappelé la clauſe révocatoire; mais l'ordonnance des *teſtamens* a abrogé l'uſage de ces ſortes de clauſes.

La faculté de teſter appartient en général à tous ceux qui n'ont point d'incapacité.

Entre les cauſes d'incapacité, il y en a de perpétuelles, d'autres qui ne ſont que pour un temps.

De l'eſpèce de ces dernières eſt l'incapacité des impubères, qui ne dure que juſqu'à l'âge de puberté, ou autre âge fixé par la loi ou par la coutume du lieu qui régit les biens.

Telle eſt auſſi l'incapacité des fils de famille, qui ne dure qu'autant qu'ils ſont en la puiſſance d'autrui. Ils peuvent même en attendant, diſpoſer de leur pécule *caſtrenſe* ou *quaſicaſtrenſe*.

Les femmes, quoiqu'en puiſſance de mari, peuvent teſter ſans leur conſentement, parce que leurs diſpoſitions ne doivent avoir effet que dans un temps où leur perſonne ni leurs biens ne ſeront plus en la puiſſance du mari.

Les vieillards, quoique malades & infirmes peuvent teſter, pourvu qu'ils ſoient en leur bon ſens.

Mais les inſenſés ne peuvent teſter, à moins que ce ne ſoit dans quelque bon intervalle.

Ceux qui ſont interdits pour cauſe de prodigalité, ne peuvent pas non plus faire de teſtament.

Les étrangers ni les condamnés à mort, ne peuvent auſſi teſter.

Mais les bâtards le peuvent faire.

Les Religeux ont auſſi cette faculté pourvu qu'ils en uſent avant leur profeſſion.

Il y a des perſonnes qui ſont également incapables de teſter & de recevoir par teſtament, comme les étrangers, les religieux, les condamnés à mort; d'autres qui ſont ſeulement incapables de teſter, mais qui peuvent reçevoir par teſtament, comme les impubères & les fils de famille.

Les formalités preſcrites pour la validité des teſtamens ſont différentes, ſelon les pays & ſelon la qualité du teſtament que l'on veut faire. Tout ce que l'on peut dire en général ſur ce ſujet, c'eſt qu'il faut ſuivre les formalités preſcrites par

la loi du lieu où est fait le testament.

En pays de droit écrit, quand un testament ne peut valoir comme testament, il peut valoir comme codicille, si le testateur a mis la clause codicillaire, c'est-à-dire, s'il l'a ainsi ordonné.

On peut disposer par testament de la totalité de ses biens, sauf la légitime des enfans, & les autres restrictions ordonnées par rapport à certains biens, tels que les propres en pays coutumier, dont on ne peut communément léguer que le quint, ce qui dépend de la loi du lieu où les biens sont situés.

Les règles principales que l'on suit pour l'interprétation des testamens, sont de consulter d'abord la volonté du testateur; si dans quelque endroit sa volonté ne paroît pas claire, on cherche à connoître quelle a été son intention par les autres dispositions & par les différentes circonstances.

L'exécution du testament appartient naturellement à l'héritier, à moins que le testateur ne l'ait confiée à quelque autre personne.

Il est cependant permis aux légataires & à tous ceux qui y ont intérêt d'y veiller de leur part.

Testament Olographe, se dit de celui qui est écrit tout entier de la main du testateur.

L'ordonnance des testamens a confirmé l'usage des testamens olographes pour les pays & les cas où ils avoient été admis jusqu'alors.

Testament Nuncupatif, s'est dit chez les Romains de celui qui étoit fait verbalement en présence de sept témoins; l'écriture n'y étoit pas nécessaire, on en faisoit la preuve par la résomption judiciaire des témoins.

Cette forme de tester s'étoit conservée dans quelques-uns des pays de droit-écrit.

Mais par l'ordonnance des testamens, toute disposition à cause de mort doit être par écrit, quelque modique que soit la somme qui en fasse les objets.

L'ordonnance confirme seulement les *testamens nuncupatifs* dans les pays de droit-écrit & autres où ils sont en usage.

Pour faire un tel testament, il faut le prononcer intelligiblement devant sept témoins, y compris le Notaire ou Tabellion qui doit écrire les dispositions à mesure qu'elles sont dictées, & ensuite faire lecture du testament & y faire mention de cette lecture; enfin le testament doit être signé par le testateur, le Notaire & les témoins; & si le testateur ne sait ou ne peut signer, on en doit faire mention; & s'il étoit aveugle ou n'avoit pas alors l'usage de la vue, il faut appeler un témoin de plus qui signe avec les autres.

Testament mystique ou secret, qu'on appelle aussi *testament solennel*, parce qu'il requiert plus de solennités, que le *testament* nuncupatif, est une forme de tester usitée en pays de droit écrit, laquelle consiste principalement en ce que l'on enferme sous cachet en présence de témoins, l'écrit qui contient le testament.

Chez les Romains, le testament solennel devoit être rédigé par écrit en présence de sept témoins; mais il pouvoit être écrit par un autre que le testateur, pourvu qu'il parût en avoir dicté le contenu.

Lorsque le testateur écrivoit lui-même sa disposition, il n'avoit pas besoin de la signer.

Pour

Pour la confirmation ou authenticité de l'écriture il falloit,

1°. L'assistance de sept témoins citoyens Romains mâles & pubères qui fussent requis & priés pour assister au testament.

2°. Que le testateur présentât aux témoins, l'écrit plié ou enveloppé, avec déclaration que c'étoit son testament. Qu'il en fût dressé un acte au dos du testament, & que le testateur le signât, s'il savoit écrire, sinon qu'il ajoutât un huitième témoin qui signât pour lui; ensuite il présentoit l'écrit aux témoins pour y apposer leurs sceaux.

Quand le testateur avoit écrit lui-même le corps du testament, il n'étoit pas besoin qu'il signât au dos, ni de signer le testament, ni d'appeler un huitième témoin.

Anciennement il falloit que le nom de l'héritier fût écrit de la main du testateur, mais cela fut changé par la novelle 119.

3°. Les sept témoins devoient tous en présence & à la vue du testateur, signer de leur main la partie extérieure du testament, & y apposer chacun leur sceau; mais la novelle 42 de Léon, retrancha la formalité des sceaux, & de la signature des témoins.

4°. Tout ce qui vient d'être dit devoit être fait *uno contextu*, c'est-à-dire, de suite & sans divertir à autres actes.

Parmi nous la forme des testamens solennels, mystiques ou secrets est réglée par la nouvelle ordonnance.

Suivant cette ordonnance, le testateur qui veut faire un testament mystique, doit signer ses dispositions, soit qu'il les ait écrites lui-même, ou qu'il les ait fait écrire par un autre.

Le papier qui contient les dispositions, ensemble celui qui sert d'enveloppe, s'il y en a une, doit être clos & scellé, avec les précautions en tel cas requises & accoutumées.

Le testateur doit présenter ce papier, ainsi clos & scellé à sept témoins au moins, y compris le Notaire ou Tabellion, ou bien il le fera clorre & sceller en leur présence & déclarer que le contenu en ce papier est son testament écrit & signé de lui, ou écrit par un autre & signé de lui.

Le Notaire ou Tabellion doit dresser l'acte de suscription qui sera écrit sur ce papier ou sur la feuille servant d'enveloppe, & cet acte doit être signé, tant par le testateur, que par le Notaire ou Tabellion, ensemble par les autres témoins, sans qu'il soit nécessaire d'y apposer le sceau de chacun desdits témoins.

Toutes ces opérations doivent être faites de suite, & sans *divertir* à autres actes.

Au cas que le testateur par un empêchement survenu depuis la signature du *testament*, ne pût signer l'acte de suscription, on doit faire mention de sa déclaration, sans néanmoins qu'il soit nécessaire en ce cas d'augmenter le nombre des témoins.

Si le testateur ne sait pas signer ou s'il n'a pu le faire, lorsqu'il a fait écrire ses dispositions, il doit être appelé à l'acte de suscription un témoin de plus qui doit signer, & l'on doit faire mention de la cause pour laquelle on l'a appelé.

Ceux qui ne savent ou ne peuvent lire, ne peuvent faire de *testament mystique*.

En cas que le testateur ne puisse

parler mais qu'il puisse écrire, il peut faire un testament mystique, pourvu qu'il soit entièrement écrit, daté & signé de sa main, qu'il le présente au Notaire ou Tabellion, & aux autres témoins, & qu'au haut de l'acte de suscription, il écrive en leur présence que c'est son testament, après quoi le Notaire doit écrire l'acte de suscription, & y faire mention que le testateur a écrit ces mots en sa présence & devant les témoins.

Au surplus, l'Ordonnance n'a pas entendu déroger aux dispositions des Coutumes qui exigent un moindre nombre de témoins, excepté pour les cas particuliers où elle ordonne d'en appeler un de plus.

Testament militaire, se dit de la disposition faite par un homme de guerre, occupé à quelque expédition militaire.

Le testament militaire diffère des autres, en ce qu'il n'est pas assujetti aux mêmes formalités.

Anciennement il pouvoit être fait sans écrit, présentement l'écriture y est nécessaire.

Le père de famille peut tester militairement de tous ses biens, le fils de famille de son pécule castrense.

L'Ordonnance des testamens veut que les testamens ou codicilles militaires puissent être faits en quelque pays que ce soit en présence de deux Notaires ou Tabellions, ou d'un Notaire & de deux témoins, ou en présence de deux des Officiers ci-après nommés; savoir, les Majors & Officiers supérieurs, les Prévôts des camps & armées, leurs Lieutenans ou Greffiers & les Commissaires des guerres, ou de l'un de ces Officiers avec témoins.

Au cas que le testateur soit malade ou blessé, il peut tester devant un Aumonier des troupes ou des hôpitaux militaires avec deux témoins, & ce encore que les Aumoniers fussent réguliers.

Le *testament* doit être signé par le testateur, par ceux qui le recevront & par les témoins; si le testateur ne sait ou ne peut signer, on en doit faire mention, & dans ce cas, il faut appeler des témoins qui sachent signer.

Les *testamens* olographes valent aussi par tout pays comme *testamens militaires*.

Le privilège de tester militairement, n'a lieu qu'en faveur de ceux qui sont actuellement en expédition militaire, ou qui sont en quartier ou en garnison hors le royaume, ou prisonniers chez les ennemis, sans que ceux qui sont en quartier ou en garnison dans le royaume puissent user de ce privilege, à moins qu'ils ne soient dans une place assiégée ou dans une citadelle ou autre lieu, dont les portes fussent fermées & la communication interrompue à cause de la guerre.

Ceux qui sont à la suite des armées ou chez les ennemis à cause du service qu'ils rendent aux Officiers; ou pour les vivres & munitions, peuvent aussi tester militairement; tous *testamens militaires* sont nuls six mois après que ceux qui les ont faits sont revenus dans un lieu où ils ont la liberté de tester en la forme ordinaire.

Testament maritime, se dit de celui qui est fait par quelqu'un étant en voyage sur mer.

Suivant l'Ordonnance de la Marine, les testamens maritimes peuvent être faits en forme de testament olographe, ou reçus par l'Écrivain du vaisseau en présence de

trois témoins qui doivent signer avec le testateur.

Quand le testateur est de retour, ce testament devient nul excepté s'il est olographe, & que cette forme soit usitée dans le lieu de sa résidence.

Le *testament* olographe peut avoir son effet pour toutes sortes de biens du testateur; mais celui qui est reçu par l'écrivain ne vaut que pour les effets que le testateur a dans le vaisseau, & pour les gages qui lui seroient dûs.

Les dispositions faites au profit des Officiers du vaisseau sont nulles, à moins qu'ils ne soient parens.

Testament en temps de peste, se dit de celui qui est fait dans un lieu infecté de peste, avec moins de solennité que l'on n'en requiert pour les autres testamens.

L'Ordonnance permet de tester partout en temps de peste, devant deux Notaires ou Tabellions, ou deux des Officiers ci-dessus nommés & deux témoins, ou en présence du Curé, Desservant, Vicaire, ou autre Prêtre chargé d'administrer les malades, quand même il seroit régulier & de deux témoins.

Les *testamens* olographes sont aussi valables par tout pays en temps de peste.

Il suffit pour tester dans ces formes d'être dans un lieu infecté de la peste, quand même on ne seroit pas malade.

Ces *testamens* demeurent nuls six mois après que le commerce a été rétabli dans le lieu, à moins qu'ils ne soient conformes au droit commun.

Testament *ab irato*, se dit de celui qui est fait par un mouvement de colère ou de haine contre l'héritier présomptif, plutôt que par une envie sincère de gratifier celui en faveur duquel le testateur dispose de ses biens à son préjudice.

Lorsque les faits de colère & de haine sont prouvés, & que l'héritier ne l'a pas mérité, la disposition est annullée comme injuste, & comme ne partant pas d'une volonté libre.

Mais les héritiers collatéraux ne sont pas admis à prouver les faits de colère & de haine.

Testament inofficieux, se dit de celui qui blesse les droits de quelque héritier présomptif, soit qu'il y soit deshérité injustement, soit que le testateur lui donne moins que ce qui doit lui revenir suivant la loi. *Voyez* Inofficiosité.

On appelle *testament de mort*, la déclaration libre & volontaire d'un criminel après sa condamnation à la mort.

On appelle *l'Ancien Testament*, les livres saints qui ont précédé la naissance de Jesus-Christ; *& le Nouveau Testament*, les livres saints postérieurs à la naissance de Jesus-Christ.

On distingue quatre sortes de livres dans l'Ancien Testament, 1°. les livres de la Loi, ou les cinq livres de Moyse, savoir, la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome. 2°. Les livres d'histoires, & ce sont Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres de Tobie, de Judith, d'Esther, de Job, les deux des Maccabées. 3°. Les livres de Morale; savoir, les cent cinquante Pseaumes, les Paraboles ou Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique. 4°. Les livres prophétiques qui renferment les quatre grands Prophètes, Isaïe, Jérémie auquel Baruch est joint, Ezéchiel & Daniel, & les douze pe-

tits; savoir, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie & Malachie.

Les livres canoniques du Nouveau Testament sont 1°. les quatre Evangélistes, Saint Mathieu, Saint Marc, Saint Luc & Saint Jean. 2°. Les Actes des Apôtres. 3°. Leurs Epîtres; savoir, quatorze de Saint Paul, & sept autres appelées Catholiques. 4°. L'Apocalypse de Saint Jean.

On dit aussi *l'Ancien & le Nouveau Testament*, pour exprimer les deux alliances que Dieu a faites avec les hommes. *L'Ancien Testament n'étoit que la figure du Nouveau.*

TESTAMENTAIRE; adjectif des deux genres. *Testamentarius.* Qui concerne les testamens. Il est particulièrement usité dans ces phrases, *disposition testamentaire*, qui se dit des dispositions contenues dans un testament; & *Exécuteur testamentaire*, qui signifie, celui qui est chargé de l'exécution d'un testament.

TESTAMENTER; vieux mot qui signifioit autrefois faire un testament.

TESTATEUR, TRICE; substantif. Celui, celle qui fait un testament. *Telle a été l'intention du testateur. La testatrice leur a légué la maison où elle résidoit.*

TESTER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Testari.* Déclarer par un acte ce que l'on veut qui soit exécuté après sa mort. *Les criminels condamnés à mort ne peuvent pas tester. Il mourut sans avoir testé.*

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir. Il a testé. Elle auroit testé.*

TESTE, (Pierre) Peintre & Graveur, natif de Luques, alla jeune encore à Rome sous l'habit de Pélerin, pour apprendre le dessein, mais son humeur sauvage & son caractère timide, s'opposèrent longtemps à son avancement. Il vivoit misérable, passant presque tout son temps à dessiner des ruines autour de Rome. *Sandrart*, Peintre & Graveur comme lui, le voyant dans cet état, le recueillit & lui procura les occasions de faire connoître ses talens. Ce Peintre avoit une grande pratique de dessein & ne manquoit point d'imagination; mais il se laissoit trop aller à son feu. Il a souvent outré les caractères & les attitudes de ses figures. Son pinceau est dur & ses couleurs sont mal étendues; ses desseins, dont il a gravé une partie, sont plus estimés. On y remarque beaucoup d'esprit & de pratique; mais on voudroit qu'il eût eu plus d'intelligence du clair obscur, & que ses figures fussent plus correctes & ses expressions plus raisonnées. Son principal talent étoit de dessiner des enfans. Un jour que ce Peintre, assis sur le bord du Tibre, étoit occupé à dessiner, le vent emporta son chapeau, & l'effort qu'il fit pour le retenir, le précipita dans ce fleuve, où il se noya en 1648.

TESTELIN, (Louis) Peintre né à Paris en 1615, & mort dans la même ville en 1655. Les jeux de son enfance manifestèrent son inclination pour le dessein, ce qui engagea son père à le faire entrer dans la célèbre École du Vouet. *Testelin* avoit un génie heureux, du goût, & un grand amour pour le travail. Avec ces secours de la Nature, il fit de rapides progrès dans l'Art qu'il exerçoit. La France lui offrit quelques tableaux d'excellens Maîtres, dont il fit des études secrettes: enfin il se produisit au grand jour. Le tableau

de la résurrection de Tabithé par S. Paul, que l'on voit dans l'Eglise Notre-Dame, fit admirer la fraîcheur & le moëlleux de son coloris, les grâces & la noblesse de sa composition, l'expression & la hardiesse de sa touche. Personne n'avoit plus approfondi que ce Maître les principes de la Peinture. L'illustre le Brun le consultoit souvent; l'estime & l'amitié qui régnoient entre eux, font l'éloge de leurs talens & de leur caractère. *Testelin* n'étoit pas favorisé de la fortune: il reçut plusieurs bienfaits de son ami, qui se faisoit un art de ménager sa délicatesse. On voit encore à Notre-Dame, outre le tableau de la résurrection de Tabithe, la flagellation de Saint Paul & de Silas. Une des salles de la Charité, offre aussi de ce Peintre, un tableau représentant Saint Louis qui guérit les malades. On a beaucoup gravé d'après ses desseins.

Henri TESTELIN, né en *1616*, mort en 1595, se distingua dans la même profession que son frère aîné. Le Roi l'occupa quelque temps, & lui donna un logement aux Gobelins. C'est lui qui a donné les *Conférences de l'Académie avec les sentimens des plus habiles Peintres sur la Peinture*. Ces deux Peintres se trouvèrent à la naissance de l'Académie, où ils furent l'un & l'autre nommés Professeurs.

TESTI, (Fulvio) Poëte Italien, excella sur-tout dans le genre lyrique. On a de lui des *Odes* & d'autres Poësies, où il a imité avec succès les meilleurs Poëtes d'Athènes & de Rome. On lui reproche seulement d'écrire quelquefois d'un style trop enflé. Il mourut à Modène sa patrie, en *1646*. Les agrémens de son esprit le firent regretter par ceux qui le connoissoient.

TESTICULE; substantif masculin. Partie qui est communément double dans chaque animal, & qui pour l'ordinaire est située hors de l'abdomen à la racine de la verge, & enfermée dans un sac membraneux qu'on appelle *scrotum*.

Il y a ordinairement deux testicules, & il est rare d'en trouver trois, ou de n'en trouver qu'un. La figure des testicules est ovalaire, & leur grosseur varie selon les âges; ils sont très-petits depuis le premier âge jusqu'à celui de puberté; mais aux adultes ils sont de la grosseur d'un petit œuf de poule, ou d'un gros œuf de pigeon. Le droit est pourtant souvent plus gros que le gauche.

La substance des testicules est blanche, lâche & molasse, n'étant autre chose qu'un entrelacement de petits vaisseaux séminaires, qui étant adroitement dépliés sans les rompre, auroient bien la longueur de vingt aunes.

Ces petits conduits s'étendent depuis la circonférence du testicule vers son milieu, où ils sont séparés les uns des autres par des membranes très-déliées, à-peu-près comme on voit les cellules dans l'intérieur des oranges.

Les testicules se terminent par un prolongement qu'on nomme *épididyme*. Leur usage est de séparer la semence du sang artériel, & quoiqu'il y en ait deux, ils ne sont pas tous deux absolument nécessaires pour la génération, parcequ'il y a des exemples & d'hommes & d'animaux qui ont engendré avec un seul testicule.

Les vaisseaux qui parcourent les testicules se nomment *spermatiques*.

TESTIMONIAL, ALE; adjectif. *Testimonialis*. Qui rend témoigna-

ge. Il n'eſt guère uſité qu'au féminin & dans ces phraſes, *preuve teſtimoniale*, *lettres teſtimoniales*.

La *preuve teſtimoniale* eſt celle qui réſulte de la dépoſition des témoins entendus dans une enquête ou dans une information.

Les *lettres teſtimoniales* ſont des atteſtations, ſoit ſur la naiſſance, ſoit ſur les vie & mœurs, que les Évêques donnent aux Eccléſiaſtiques de leur diocèſe, & les Supérieurs réguliers aux Religieux de leur ordre, ſoit pour être promus aux ordres ſacrés, ſoit à l'effet d'obtenir des degrés, ou quelque bénéfice, ſoit lorſqu'ils vont d'un lieu à un autre.

On met auſſi dans cette claſſe les lettres de ſcholarité.

TESTON; ſubſtantif maſculin. Ancienne monnoie d'argent qui ſe fabriquoit en France & dans pluſieurs autres États, mais qui n'a plus de cours dans le royaume, & en a peu dans les pays étrangers, hors en Italie où elle eſt également monnoie courante & monnoie de compte.

Le teſton a augmenté de prix à proportion de la valeur de l'argent. Lorſqu'on en fabriqua pour la première fois ſous Louis XII, il ne valoit que 10 ſous, enſuite il a valu 15 ſous; & lorſqu'il a ceſſé en France d'être reçu dans le commerce, il étoit monté à 19 ſous 6 deniers, c'eſt-à-dire, à-peu près au tiers de l'écu de 60 ſous.

Les teſtons frappés en France, ainſi appelés de la tête qu'ils avoient pour empreinte, étoient du poids de 7 deniers 10 grains, tenant de fin 10 deniers 4 grains.

Une partie des teſtons fabriqués dans les monnoies étrangères, ſont du poids qu'étoient ceux de France, mais avec différence de quelques grains pour le fin. L'autre partie eſt non ſeulement avec moins de fin, mais encore beaucoup inférieure en poids.

TESTONNER; vieux mot, qui ſignifioit autrefois peigner les cheveux, les friſer, les accommoder avec ſoin.

TET; rivière de Rouſſillon, qui a ſa ſource dans les Pyrénées, arroſe Perpignan, & va ſe perdre dans la Méditerranée.

TÊT; ſubſtantif maſculin. Morceau d'un pot de terre caſſé. *Amaſſer des têts de pots*. On dit auſſi *teſſon*.

Têt, ſe dit auſſi d'une écuelle ou vaiſſeau dans lequel on fait l'opération de la coupelle en grand. On l'appelle autrement *ſcorificatoire* ou *têt à vitrifier*.

Têt, eſt encore un vieux mot, qui ſignifioit autrefois le crâne, les os qui couvrent le cerveau.

Ce monoſyllabe eſt long.

TETANOS; ſubſtantif maſculin. Mot emprunté du grec, & dont les Médecins ſe ſervent pour déſigner une eſpèce de ſpaſme ou convulſion. *Voy.* Spasme.

TÊTARD; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi la nymphe ou le ver de la grenouille qui nage dans le frai dont il tire ſa nourriture. Sa tête, ſa poitrine & ſon abdomen forment enſemble une maſſe globuleuſe ſous une enveloppe commune, dit Swammerdam: le reſte, dit Harwey, n'eſt autre choſe que la queue dont l'animal ſe ſert pour nager. Quand cette nymphe va paſſer à l'état de grenouille, ſa peau ſe fend ſur ſon dos près de la tête: c'eſt par cette fente effectivement que la tête paſſe, & l'on voit alors la bouche du têtard qui fait partie de ſa dépouille, & qui diffère notablement de la bouche énorme de la

grenouille. Les jambes antérieures, qui jusques-là étoient cachées sous la peau, commencent à se déployer au-dehors, & la dépouille est toujours repoussée en arrière : le reste du corps, les jambes de derrière & la queue elle-même se tirent successivement de cette dépouille; après quoi la queue va toujours en diminuant de volume au profit des jambes, jusqu'à ce qu'elle disparoisse entiérement. Lorsque c'est un mâle, il a aux deux côtés de la bouche, derrière les yeux, une vésicule d'air, & le pouce des pieds intérieurs est plus gros & plus grand que dans les femelles.

TETASSE; substantif féminin. On appelle ainsi par dénigrement des mamelles flasques & pendantes. *Les femmes de ce pays ont toutes de longues tetasses.*

TÊTE; substantif féminin. *Caput.* Chef, la partie de l'animal qui dans la plupart des animaux, tient au reste du corps par le cou, & qui est regardée comme le siége des organes des sens. *Les parties qui sont renfermées dans la tête sont le cerveau, le cervelet*, &c. *Le haut de la tête. Le devant de la tête. Les muscles de la tête. Il y a des peuples qui applatissent la tête de leurs enfans, lorsqu'ils naissent, & d'autres qui tâchent de la rendre ronde. Lever la tête. Baisser la tête. Trancher la tête. Les Orientaux se couvrent la tête d'un turban, & les Occidentaux d'un chapeau. Il y a des insectes dont il est difficile de reconnoître la tête. Le limaçon peut faire entrer sa tête dans son corps, en sorte qu'il n'en paroisse absolument rien. La tête des couleuvres tient immédiatement au reste du corps. La tête d'un perroquet. La tête d'un lievre.*

On dit, *avoir la tête enfoncée dans les épaules*; pour dire, avoir les épaules un peu trop élevées, ce qui passe pour une difformité. Et *avoir les yeux à fleur de tête*; pour dire, avoir les yeux un peu plus avancés qu'ils ne le sont ordinairement.

On dit, *tomber la tête la premiere*; & familierement, *tomber cul par dessus tête.*

On dit proverbialement, *il est accoutumé à cela, comme un chien à aller tête nue.*

On se sert souvent du mot de *tête* pour signifier seulement le crâne, la partie de la tête qui comprend le cerveau & le cervelet; & c'est dans cette acception qu'on dit qu'*un homme s'est cassé la tête*, qu'*il s'est donné un coup à la tête, qu'il s'est fait un trou à la tête. Les coups à la tête sont dangereux.* On dit dans le même sens, *tête pelée*, *tête chauve*, en parlant d'une personne qui n'a point du tout de cheveux, ou qui n'en a point sur une partie de la tête.

On dit, *avoir la tête pesante*; pour dire, embarrassée. On dit aussi, *mal de tête*, *douleur de tête*; & dans ces phrases *tête* signifie le dedans de la tête.

On dit proverbialement, *grosse tête peu de sens*; pour dire que communément les personnes qui ont la tête fort grosse n'ont pas beaucoup d'esprit. Et *tête de fou ne blanchit jamais*; soit pour dire que les fous ne vivent pas ordinairement longtemps; soit pour dire que comme ils ne se mettent en peine de rien, ils sont exempts par là des peines & des soucis qui passent communément pour être cause que les cheveux blanchissent de bonne heure.

On dit proverbialement & populairement d'un homme léger, vain, étourdi, extravagant, qu'*il a bien des chambres à louer dans sa tête.* On

dit familièrement dans le même sens, *avoir la tête mal timbrée*, *la tête fêlée*, *être blessé à la tête*, *avoir un coup de hache à la tête*.

On dit aussi proverbialement d'un homme prompt, colère, & qui se fâche aisément, qu'*il a la tête près du bonnet*. Et on dit de deux personnes qui sont toujours du même sentiment, que *ce sont deux têtes dans un bonnet*.

On dit communément qu'*un homme a cinquante ans, soixante ans, &c. sur la tête*; pour dire, qu'il est âgé de cinquante ans, de soixante ans, &c. qu'*il a des affaires par dessus la tête*; pour dire, qu'il a beaucoup d'affaires; qu'*il a des dettes par dessus la tête*; pour dire, qu'il est accablé de dettes; Et qu'*il ne sait où donner de la tête*; pour dire, qu'il ne sait que devenir.

On dit d'une entreprise où il est impossible de réussir, que *c'est vouloir donner de la tête contre les murs*.

On dit proverbialement & figurément, *à laver la tête d'un More*, *à laver la tête d'un âne*, *on y perd sa lessive*; pour dire, que c'est inutilement qu'on se donne beaucoup de soin & beaucoup de peine pour faire comprendre quelque chose à un homme qui n'en est pas capable, ou pour corriger une personne incorrigible.

On dit aussi proverbialement & figurément, qu'*on a bien lavé la tête à un homme*; pour dire, qu'on lui a fait une forte réprimande.

On dit proverbialement & figurément d'un homme à qui on ne peut faire aucun reproche avec justice, qu'*il peut aller partout la tête levée*, qu'*il va tête levée partout*.

On dit figurément d'un homme qui va brusquement & courageusement au combat, qu'*il y va tête baissée*. On dit aussi d'un homme qui entreprend avec chaleur une affaire qu'on lui propose, qu'*il y donne tête baissée*.

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui s'emploie avec ardeur & de toute sa force pour faire réussir quelque chose, qu'*il y va de cul & de tête comme une corneille qui abat des noix*.

On dit figurément d'un homme qui s'engage brusquement & inconsidérément dans une affaire périlleuse, qu'*il s'y est jeté la tête la première*.

On dit proverbialement d'un homme qui se trémousse fort pour quelque chose, & qui fait bien des voyages inutiles, que *sa tête donne bien de l'exercice à ses pieds*.

On dit par exagération, *la tête me fend*; pour dire, j'ai un très-grand mal de tête; & *la tête me tourne*; pour dire, que les objets me paroissent comme s'ils tournoient autour de moi.

On dit que *la tête a tourné à un homme*; pour dire, qu'il est devenu fou. Et figurément on dit d'un homme qui se trouble dans le péril, dans quelque occasion importante où l'on a besoin de fermeté & de présence d'esprit, *que la tête lui tourne*. On dit aussi d'un homme qui étant élevé en dignité, en faveur, vient à se méconnoître & à abuser de sa fortune, que *la tête lui a tourné*.

On dit figurément & familièrement, *tourner la tête à quelqu'un*; pour dire, lui inspirer une sorte de folie, changer sa façon de penser. *Cette femme lui a tourné la tête. Une fortune trop subite tourne souvent la tête*

tête à des hommes qui n'étoient pas faits pour y arriver.

On dit figurément & familièrement, *crier à pleine tête, crier à tue-tête, du haut de sa tête*; pour dire, crier de toute sa force; *rompre la tête à quelqu'un de quelque chose*; pour dire, l'en importuner; & *se rompre la tête, se casser la tête à faire quelque chose*; pour dire, s'y appliquer avec une grande contention, un grand travail d'esprit. *Il est si sourd que quand on lui parle, il faut crier à pleine tête, à tue-tête. J'ai bien affaire qu'il me vienne rompre la tête de ses folies. Il se rompt la tête à faire des vers, à résoudre des problêmes de géométrie.*

On dit proverbialement d'un vin gros & fumeux, que *c'est du casse-tête, un vrai casse-tête*. On dit aussi que *du vin donne dans la tête, porte à la tête, monte à la tête*; pour dire, qu'il envoie des vapeurs, des fumées à la tête.

On dit d'un homme qui boit beaucoup sans s'enivrer, qu'*il a la tête bonne.*

On dit proverbialement & figurément qu'*un homme a martel en tête*; pour dire qu'il est jaloux; ou pour dire en général qu'il a dans l'esprit des choses qui l'inquiètent. Et l'on dit qu'*une chose met martel en tête, donne martel en tête*; pour dire, qu'elle donne de l'inquiétude, de la défiance, du chagrin.

On dit proverbialement, *jèter une marchandise à la tête*; pour dire, l'offrir à vil prix. *Il y avoit tant de gibier au marché, qu'on le jetoit à la tête.* Et l'on dit, qu'*il ne faut pas se jeter à la tête des gens*; pour dire, qu'il ne faut pas être trop facile à offrir son service, ses soins, qu'il est bon quelquefois de se faire un peu rechercher.

On dit proverbialement, *je parie ma tête à couper, qui est la gageure d'un fou, que cela est*; pour dire, je parie tout ce qu'on voudra si cela n'est pas. Et proverbialement, à propos de quelque cérémonie, de quelque réjouissance publique dont on parle, on dit, pour marquer l'incertitude de la vie, *tel a beaux yeux en tête qui n'en verra pas la fête.*

On dit figurément, qu'*il y a eu beaucoup de têtes cassées à un siége*; pour dire, qu'on y a tué beaucoup de gens; & que *la prise d'une place a coûté bien des têtes*; pour dire, qu'il en a coûté la vie à beaucoup de monde. On dit dans le même sens, *hasarder sa tête pour le service d'un homme. Il y va de votre tête. Vous en répondrez sur votre tête.*

On dit, *il lui en coûta la tête*; pour dire, on lui coupa la tête sur un échafaud.

On dit, *tête couronnée*; pour dire, Empereur ou Roi. *Il est dangereux d'offenser une tête couronnée.*

On dit familièrement, qu'*il n'y a tête d'homme qui ose entreprendre de faire telle & telle chose*; pour dire, qu'il n'y a aucun homme assez hardi... Et proverbialement, *autant de têtes, autant d'opinions.*

On dit communément, *payer tant par tête*; pour dire, payer tant par chaque personne. *On leur fit payer une pistole par tête. Dîner à tant par tête. Traiter à tant par tête.*

On dit, *succéder par tête*, lorsque chacun des copartageans vient de son chef à la succession, & sans représentation d'aucun autre; au lieu que *succéder par souches* ou par *tige*, c'est lorsque plusieurs heritiers descendans d'une même souche, viennent par représentation de leur père,

mère ou autre parent, & ne prennent tous ensemble que la part qu'auroit eue le représenté.

Tête, se dit aussi de l'esprit, de l'imagination, des différentes conformations & dispositions des organes qui servent aux opérations de l'esprit; & dans ce sens on dit, *se mettre des chimeres en tête, dans la tête. Il a l'amour en tête. Se remplir la tête de sottises. C'est une femme qui a la tête legere. Sa maladie lui a rendu la tête foible. Il faudroit une tête de fer pour résister à tout cela. Il a de grands projets dans sa tête.*

On dit de quelqu'un, que *c'est une bonne tête, une excellente tête, une forte tête;* pour dire, que c'est un homme de beaucoup d'esprit, de beaucoup de jugement, de beaucoup de capacité. *C'est une des meilleures têtes du Conseil. C'est une des plus fortes têtes du Parlement.*

On dit, *agir de tête, jouer de tête, payer de tête, faire un coup de tête;* pour dire, agir avec beaucoup de capacité, beaucoup de prudence & de résolution.

On dit, *il a fait un coup de sa tête;* pour dire, il s'est déterminé de lui-même, sans avoir pris conseil de personne; & dans le même sens, *c'est un homme qui ne veut rien faire qu'à sa tête.*

On dit aussi quelquefois en mauvaise part, qu'*un homme a fait un coup de sa tête;* pour dire, qu'il a fait une fausse démarche, faute d'avoir pris conseil.

On dit d'un homme, que *c'est une tête folle, une tête verte, une tête écervelée, une tête évaporée, une tête sans cervelle, une tête éventée, une tête à l'évent, une tête de linotte, une tête de girouette;* pour dire, que c'est un homme extravagant, sans jugement, sans conduite, d'un esprit frivole & leger.

On dit, *une tête legère;* pour dire, un homme qui n'a pas le jugement mûr: *perdre la tête;* pour dire, perdre le sang-froid nécessaire pour prendre un parti.

On dit, qu'*un homme a la tête chaude;* pour dire, qu'il prend feu, qu'il s'emporte aisément.

On dit, qu'*un homme a la tête froide;* pour dire, qu'il conserve son sang-froid.

On dit d'un homme, qu'*il a de la tête;* pour dire, qu'il a du sens, du jugement; & qu'*il a perdu la tête;* pour dire, qu'il a perdu le jugement.

On dit aussi, qu'*une personne a de la tête;* pour dire, qu'elle est opiniâtre, capricieuse. *C'est une assez bonne femme, mais elle a de la tête.*

On dit de même d'une personne opiniâtre & d'humeur fâcheuse, que *c'est une étrange tête, une mauvaise tête.*

On dit proverbialement, *bonne femme, mauvaise tête;* pour dire, que souvent les plus honnêtes femmes sont d'une humeur fâcheuse & difficile.

On dit figurément, *tenir tête à quelqu'un;* pour dire, s'opposer à lui & lui résister, ne lui point céder en quelque chose. *Il s'imaginoit qu'il n'y auroit personne qui osât lui résister, mais il trouva des gens qui lui tinrent tête, qui lui firent tête. Ils se mirent plusieurs ensemble pour lui tenir tête au jeu, à la dispute. On ne trouva personne qui pût lui tenir tête à boire.*

On dit dans le même sens, *mettre un homme en tête à quelqu'un;* pour dire, lui opposer quelqu'un qui puisse lui résister. *On lui mit un homme en tête qui l'embarrassa fort.*

Je vous mettrai un homme en tête qui vous jouera beau jeu.

On dit, *mettre une rente viagère sur la tête de quelqu'un*; pour dire, constituer une rente viagère pour en jouir durant la vie de quelqu'un.

Tête, en parlant des Corps politiques & des Assemblées, se dit figurément & signifie la première place, le premier rang. *Il porta la parole à la tête du Clergé. Être à la tête de la Noblesse. Le Roi l'a mis à la tête de son conseil, à la tête du Parlement. Marcher à la tête de l'armée. Se mettre à la tête des troupes. Charger à la tête des enfans perdus. Il se tua à la tête des deux armées. Se mettre à la tête des séditieux, à la tête des mutins.*

On dit qu'*un homme est à la tête des affaires*; pour dire, qu'il a la principale direction des affaires.

En parlant de marche d'armée, on dit qu'*un Régiment a la tête de tout*; pour dire, qu'il a l'avant-garde de toute l'armée. *Un tel Régiment étoit à l'avant-garde & avoit la tête de tout.*

On dit, *la tête d'une armée*; pour dire, les premières troupes d'une armée.

On dit aussi d'une armée qui avance en corps de troupes en quelqu'endroit, soit pour s'opposer à l'ennemi, soit pour lui dérober la connoissance de quelque chose, qu'*elle montre une tête de ce côté là. On fit avancer une tête de ce côté là.*

En termes de guerre on appelle *la tête de la tranchée*, l'endroit de la tranchée qui est le plus avancé du côté de la place assiégée. *On a joint les deux têtes de la tranchée par une ligne parallèle. Il fut tué à la tête de la tranchée, à la tête des travaux*; & l'on appelle *la tête du camp*, la partie du camp qui regarde le terrain destiné pour mettre les troupes en bataille. *On fortifia la tête du camp. La paix fut publiée à la tête du camp. On assembla les gardes à la tête du camp.*

On appelle *la tête d'un pont*, le bout du pont qui est du côté des ennemis. *Ces troupes gardent la tête d'un tel pont.* On dit quelquefois, *les deux têtes du pont*, quand le pont est fortifié des deux côtés. On dit de même, *la tête d'un défilé.*

On dit aussi *à la tête d'un livre*; pour dire, au commencement d'un livre. *Il y a une belle préface à la tête de son livre.*

On appelle *têtes de vin*, les premières cuvées des meilleurs vins de Champagne & de Bourgogne.

Tête, se prend aussi pour chevelure. *Avoir la tête belle. Il a une belle tête. Il a la tête frisée.*

On appelle en ce sens, *tête naissante*, des cheveux qui reviennent après avoir été coupés, & qui sont déjà un peu longs.

Tête, se dit aussi de la représentation, de l'imitation d'une tête humaine par un Peintre, par un Sculpteur, *&c. Il a plusieurs bustes antiques, & la plupart sont des têtes grecques. Une tête antique. Une belle tête. Ce Peintre a une grande variété dans ses airs de tête. Cela a l'air d'une tête du Carache. C'est une tête du Titien.*

En parlant des Monnoies & des Médailles, on appelle *la tête*, le côté où est l'effigie.

Courir les têtes, se dit d'une sorte d'exercice à cheval, qui se pratique dans les Académies où l'on enseigne à monter à cheval. Il consiste dans quatre tours de manège au grand galop. Dans le premier tour, le cavalier doit enlever avec la lance une tête

de carton, posée pour cet effet sur un poteau : dans le second, lancer un dard contre une autre tête semblable : dans le troisième, tirer un coup de pistolet contre une troisième ; & dans le dernier tour, enlever de terre une quatrième tête avec la pointe de l'épée.

Tête, se dit en vénerie, du bois du cerf. On dit, *tête portant trochures ;* pour dire, bois qui porte trois ou quatre andouillers à la sommité. *Tête enfourchée ;* pour dire, bois dont les andouilles du sommet font la fourche. *Tête paumée ;* pour dire, bois dont le sommet s'ouvre & représente les doigts & la paume de la main. *Tête couronnée ;* pour dire, bois dont les andouillers forment une espèce de couronne.

Tête, se dit du sommet des arbres. *Un chêne, un sapin qui porte sa tête jusques dans les nues. Des arbres coupés par la tête.*

On dit, qu'*un oranger fait bien sa tête ;* pour dire, que la tête en est bien garnie & bien ronde.

Tête, se dit encore de certaines plantes, de certains légumes ; & à l'égard des uns, il se dit de l'extrémité d'en haut, comme *des têtes de pavôt, des têtes d'artichaut, une tête de chou ;* à l'égard des autres, de l'extrémité d'en bas, comme *la tête d'un oignon, la tête d'un poireau.* Il se dit aussi de certains fruits, & signifie l'extrémité opposée à la queue. *Cette pomme commence à se pourrir par la tête. Poire à deux têtes.*

On dit *la tête d'un clou ;* pour dire, l'extrémité ronde ou applatie qui est opposée à la pointe. *La tête d'une épingle*, est un petit bouton arrondi, ajusté à l'extrémité opposée à la pointe, pour retenir l'épingle dans la toile ou l'étoffe, & l'empêcher de passer d'outre en outre comme feroit une aiguille. *La façon de la tête d'une épingle occupe un assez grand nombre d'ouvriers.* Et *la tête d'une aiguille*, est le bout qui est percé pour l'enfiler.

On appelle *la tête d'un compas*, le sommet de l'angle que les deux jambes du compas forment en s'écartant. Et *la tête d'un marteau, d'une coignée*, la partie dans laquelle entre le manche.

On nomme *la tête d'une comète*, cette lumière plus ou moins vive & de figure ronde, qui forme le corps de cet astre ; & on lui donne le nom de *tête*, par opposition à la traînée de lumière vague qui l'accompagne ordinairement, & que l'on appelle, tantôt *queue de la comète*, quand cette lumière s'étend du côté opposé au soleil ; tantôt *barbe de la comète*, quand elle se dirige vers le soleil ; tantôt *chevelure de la comète*, quand elle environne son corps, qu'on nomme improprement sa *tête*, & qu'on appelle aussi quelquefois *le noyau de la comète*.

Tête morte, en termes de Chimie, se prend pour les parties terrestres & insipides d'un corps qui a été distillé.

On appelle *tête de more*, un vaisseau de cuivre étamé en-dedans, qui sert dans quelques distillations.

Tête a tête ; façon de parler adverbiale. Seul à seul. *Parler tête à tête. Dîner tête à tête. Jouer tête à tête. Ils furent long-temps tête à tête.*

Tête a tête, s'emploie aussi substantivement ; & alors il se dit d'une conversation, d'une entrevue de seul à seul. *Ils ont eu un long tête à tête.*

Tête pour tête ; autre façon de

parler adverbiale, pour dire, l'un devant l'autre. *Après avoir été deux ans sans se voir, ils se rencontrèrent dans la rue tête pour tête.* Il est du style familier.

Différences relatives entre *tête*, *chef*.

Le second de ces mots n'est d'usage, dans le sens littéral, que lorsqu'on parle des reliques des Saints; comme quand on dit le *chef* de Saint Jean & de Saint Denis : mais ils sont tous les deux fort usités dans le sens figuré, avec cette différence, que le mot de *tête* convient mieux lorsqu'il est question de place ou d'arrangement; & que le mot de *chef* s'emploie très proprement lorsqu'il s'agit d'ordre ou de subordination.

On dit la *tête* d'un bataillon, d'un bâtiment; & le *chef* d'une entreprise, d'un parti. On dit aussi être à la *tête* d'une armée, & commander en *chef*.

Il sied bien au *chef* de marcher à la *tête* des troupes.

Tête bleue, se dit d'une sorte de chenille qui se nourrit de feuilles de cerisier. Dans le mois de Juin, il en sort un petit papillon d'une couleur assez bizarre, semblable à un habit composé de pièces, & ayant un cou mêlé de blanc & de noir.

Tête de chien, se dit d'une espèce de serpent non venimeux de la Dominique, nommé ainsi, parcequ'il a la tête fort grosse, courte, & qu'il mord comme un chien : il fait une guerre continuelle aux rats & aux poulets. Ce serpent monte sur les arbres pour manger les petits oiseaux dans le nid, ou pour se mettre à sec pendant la pluie.

Le Père Labat assure que quand les oiseaux voient ce serpent dans l'arbre, où ils ont leur nid, il volent autour de lui & crient continuellement : si quelqu'un passe auprès de l'arbre, bien loin d'en être effarouchés, ils s'approchent de lui comme pour demander du secours contre leur ennemi. Si l'on tue le serpent, alors c'est un vrai plaisir de les voir pleins de joie, voltiger, crier & becqueter le serpent étendu par terre.

La graisse du serpent *tête de chien* est, dit-on, infiniment meilleure que celle des vipères pour les douleurs froides, les foulures de nerfs, pour la paralysie & la goutte : on y mêle quelquefois un peu d'esprit de vin pour que la friction soit plus pénétrante.

Tête de Dragon, se dit d'une plante d'Amérique fort singulière & unique de son espèce. Ses feuilles sont plus étroites que celles du pêcher : ses fleurs, qui croissent en petites guirlandes, sont placées aux nœuds des tiges, & représentent, en quelque manière, la gueule ouverte d'un serpent.

M. de la Hire prétend que si l'on fait aller & venir horisontalement ces fleurs dans l'espace d'un demi cercle, elles restent en quelque endroit que ce soit de cet espace, si-tôt que l'on cesse de les pousser : ce phénomène dépend de la seule situation des fleurs, de leur figure, & de la manière dont elles sont attachées à la tige de la plante qui les porte. On trouve la figure de cette plante dans les *Mémoires* de l'Académie des Sciences.

Tête rouge, se dit d'un oiseau très-petit, mais joliment garni de plumes. La tête & la poitrine du mâle sont d'un beau rouge : la femelle n'a que la tête de cette couleur. Le chant de cet oiseau, quoique peu

remarquable, forme cependant une eſpèce de ramage ou de gazouillement aſſez agréable ; ce qui le fait rechercher pour l'élever en cage. On le nourrit comme les linotes & les chardonnerets.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

TETÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* Teter.

TETER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Mammam ſugere.* Sucer le lait de la mamelle d'une femme, ou de la femelle de quelque animal. *Teter une femme. Teter une âneſſe. Il a teté une chèvre pendant ſix ſemaines.*

On dit, qu'*un enfant a teté de quatre laits différens ;* pour dire, qu'il a eu quatre nourrices. On dit encore, *il a teté de mauvais lait.*

Teter, ſe dit quelquefois abſolument. *Sa fille n'a teté que pendant huit mois. Cet enfant tette-t-il encore? Les petits de ces ſortes d'animaux ne tettent pas long-tems.*

TETHIS ; nom d'une Nymphe fille de Nérée & de Doris qui épouſa Pélée, l'un des Argonautes, & devint mère du vaillant Achille. Il ne faut pas la confondre avec Tethys, femme de l'Océan. *Voyez* Achille, Pélée & Tethys.

TETHYE ; ſubſtantif féminin. Sorte d'inſecte ou de zoophite qui s'attache aux rochers, & quelquefois ſur les huîtres. Sa peau eſt dure comme celle des holothuries : il a deux trous à chaque bout, dont un preſque imperceptible, & par lequel il reçoit & rejette l'eau ; ſa figure eſt oblongue ; le plus petit trou lui ſert à ſe vider, & le plus grand à recevoir. Cet inſecte marin eſt roux ou ſafrané : quand on le preſſe, l'eau jaillit par les trous. Donati dit que ces corps ſont analogues aux *alcyons ;* mais que leur ſtructure eſt bien plus organique, car ils ont la propriété de changer de place & ſe meuvent d'eux-mêmes. Il eſt curieux de voir ces productions, conduites par la ſeule néceſſité de leur nature & de leur mécaniſme, ſuivre des mouvemens qu'elles ne connoiſſent pas, puiſqu'elles ſont privées de tête & d'yeux ; parties indiſpenſables pour ſe mouvoir avec connoiſſance. Notre auteur dit qu'elles ſont mêmes deſtituées de ces viſcères, qui ſemblent les plus néceſſaires pour vivre & pour multiplier l'eſpèce. Ces êtres ſont bien réellement des animaux quant au ſentiment & au mouvement ; & ils reſſemblent aux plantes par la ſimplicité de leur ſtructure & de leur mécaniſme, c'eſt pourquoi on range les tethyes parmi les zoophytes.

TÉTHYS ; nom d'une Déeſſe fille du Ciel & de la Terre, & femme de l'Océan. Son char étoit une conque d'une merveilleuſe figure, & d'une blancheur plus éclatante que l'ivoire. Ce char ſembloit voler ſur la face des eaux.

Quand la Déeſſe alloit ſe promener, les dauphins en ſe jouant, ſoulevoient les flots. Après eux venoient des Tritons qui ſonnoient de la trompette, avec leurs conques recourbées. Ils environnoient le char de la Déeſſe traîné par des chevaux marins plus blancs que la neige, & qui fendant l'onde ſalée, laiſſoient loin derrière eux un vaſte ſillon dans la mer. Leurs yeux étoient enflammés, & leurs bouches étoient fumantes. Les Océanides, filles de Téthys, couronnées de fleurs, nageoient en foule derrière ſon char ;

leurs beaux cheveux pendoient sur leurs épaules, & flottoient au gré des vents.

Téthys tenoit d'une main un sceptre d'or pour commander aux vagues ; de l'autre elle portoit sur ses genoux le petit dieu Palémon son fils pendant à sa mamelle. Elle avoit un visage serein & une douce majesté qui faisoit fuir les vents séditieux, & toutes les noires tempêtes. Les Tritons conduisoient ses chevaux, & en tenoient les rênes dorées. Une grande voile de pourpre flottoit dans les airs au-dessus du char : elle étoit plus ou moins enflée par le souffle d'une multitude de petits zéphirs qui la poussoient par leurs haleines. Eole, au milieu des airs, inquiet, ardent, tenoit en silence les fiers aquilons, & repoussoit tous les nuages : les immenses baleines & tous les monstres marins, faisant avec leurs narines un flux & reflux de l'onde amère, sortoient à la hâte de leurs grottes profondes, pour rendre hommage à la Déesse.

C'est Téthys qui délivra Jupiter, & le remit en liberté, dans le temps qu'il avoit été arrêté & lié par les autres Dieux.

Il ne faut pas confondre cette Déesse avec la Nymphe Téthis, mère d'Achille & l'une des Néréïdes.

TÊTIERE ; substantif féminin. Petite coiffe de toile qu'on met aux enfans nouveaux nés. *Une têtière d'enfant.*

Têtiere, se dit aussi de cette partie de la bride qu'on met autour de la tête d'un cheval, & qui soutient le mors. *Une têtière de cuir de Russie.*

En termes de Facteurs d'orgues, on appelle aussi *têtières*, les pièces qui font les plis de la tête du soufflet.

Les deux premières syllabes sont longues & la troisième très-brève.

TETIN ; substantif masculin. Le bout de la mamelle, soit aux hommes, soit aux femmes. *Il reçut un coup d'épée sur le tetin. Les tetins des jeunes filles sont rouges & petits.*

Tetin, s'est aussi dit autrefois pour toute la mamelle ; mais en ce sens il est vieux.

TETINE ; substantif féminin. Il ne se dit proprement que du pi de la vache ou de la truie considéré comme bon à manger. *On nous servit une tétine grillée. Il aime la tétine de vache.*

Tetine, se dit aussi de l'enfoncement qu'un coup de mousquet, de pistolet ou d'une autre arme offensive, fait sur une cuirasse, lorsqu'il ne la perce pas d'outre en outre. *La balle fit une tétine sur sa cuirasse.*

TETON ; substantif masculin. Mamelle. Il ne se dit proprement que des femmes. *Les tetons sont durs & fermes dans les jeunes filles. Les enfans appellent leur nourrice, maman teton.* Voyez Mamelle.

TÉTRACORDE ; substantif masculin. C'étoit dans la Musique ancienne un ordre ou système particulier de sons dont les cordes extrêmes sonnoient le quart. Ce système s'appeloit *tétracorde*, parceque les sons qui le composoient étoient ordinairement au nombre de quatre.

TÉTRADITES ; (les) nom qui se donnoit autrefois à plusieurs Sectes d'Hérétiques, à cause d'un respect particulier qu'ils avoient pour le nombre de quatre.

Les Sabbathaires s'appeloient *Tétradites*, parcequ'ils vouloient célébrer la fête de Pâques le quatorzième jour de la lune de Mars, & qu'ils jeûnoient le mercredi, ou le quatrième jour de la semaine.

On appeloit de même les Manichéens & autres qui admettoient en Dieu une quaternité ou quatre personnes au lieu de trois.

Les Sectateurs de Pierre le Foulon portoient aussi le nom de *Tétradites*, parcequ'ils ajoutoient quelque chose au trisagion pour favoriser une erreur ; savoir, que ce n'étoit pas le fils, ni aucune des trois personnes particulières de la Trinité qui eût souffert dans la passion de notre Sauveur, mais la Divinité toute entière.

Les Anciens donnoient aussi le nom de *Tetradites* aux enfans qui naissoient sous la quatrième lune, & ils croyoient que le sort de ces enfans ne pouvoit être que malheureux.

TÉTRADRAGME ; substantif féminin. Nom d'une monnoie grecque qui étoit d'argent, & qui valoit quatre dragmes.

TÉTRAÈDRE ; substantif masculin & terme de Géométrie. Corps régulier dont la surface est formée de quatre triangles égaux & équilatéraux.

TÉTRAGONE ; substantif masculin & terme de Géométrie. Figure de quatre angles. *Un carré, un parallélogramme, un trapèse sont des tétragones.*

TÉTRALOGIE ; substantif féminin & terme d'antiquité. On appeloit ainsi chez les Grecs quatre pièces dramatiques d'un même Auteur, dont les trois premières étoient des Tragédies & la quatrième satyrique ou bouffonne : le but de ces quatre pièces d'un même Poëte, étoit de remporter la victoire dans les combats littéraires.

Il est souvent fait mention de ces *Tétralogies* chez les Anciens ; nous avons même dans les Ouvrages d'Eschyle & d'Euripide quelques-unes des Tragédies qui en faisoient partie. On y voit sous quel Archonte elles avoient été jouées, & les noms des concurrens qui leur avoient enlevé ou disputé la victoire.

Les *Tétralogies* les plus difficiles & les plus estimées avoient chacune pour sujet une des aventures d'un même Héros, par exemple, d'Oreste, d'Ulysse, d'Achille, de Pandion, *&c.* c'est pourquoi on donnoit à ces quatre pièces un seul & même nom, qui étoit celui du Héros qu'elles représentoient. La Pandionide de Philoclès, & l'Orestiade d'Eschyle, formoient quatre Tragédies, qui rouloient sur autant d'aventures de Pandion & d'Oreste.

Les Poëtes Grecs faisoient aussi des *Tétralogies*, dont les quatre pièces rouloient sur des sujets différens, & qui n'avoient ensemble aucun rapport direct ou indirect. Telle étoit une *Tétralogie* d'Euripide, qui comprenoit la Médée, le Philoctète, le Dictys & les Moissonneurs ; telle étoit encore la *Tétralogie* d'Eschyle, qui renfermoit pour quatre pièces, les Phinées, les Perses, le Glaucus & le Prométhée.

TETRAMÈTRE ; substantif masculin & terme de Poësie Grecque & Latine. Sorte de vers ïambique composé de quatre pieds.

TÉTRAORDION ; substantif masculin. Hymne qu'on chante le samedi dans l'Église Grecque, & qui est ainsi appelée parcequ'elle est composée de quatre parties.

TÉTRAPÉTALE ; adjectif & terme de Botanique. Il se dit d'une fleur composée de quatre pétales.

TÉTRAPLES ; substantif masculin pluriel & terme d'Histoire Ecclésiastique.

ſiaſtique. On a ainſi appelé la Bible rangée par Origène ſur quatre colonnes, dans chacune deſquelles étoit une verſion grecque différente; ſavoir, celle d'Aquila, celle de Symmaque, celle des Septante, & celle de Théodotion.

Sixte de Sienne confond ces *Tétraples* avec les hexaples, quoique ces deux Ouvrages ſoient différens, & que le premier ait été fait ſur le ſecond en faveur de ceux qui ne pouvoient pas ſe procurer celui-ci.

TÉTRARQUE; ſubſtantif maſculin. Terme d'hiſtoire & d'antiquité. Titre par lequel on déſignoit des Princes du ſecond ordre ſubordonnés à une puiſſance ſupérieure, & ainſi nommés, parceque leurs États étoient cenſés faire à-peu-près la quatrième portion de Monarchies autrefois conſidérables, dont ils avoient été démembrés.

TETRASTYLE; adjectif des deux genres & terme d'Architecture ancienne. Bâtiment ſoutenu par quatre colonnes.

TETTE; ſubſtantif féminin. Le bout de la mamelle. Il ne ſe dit guères que des bêtes. *Tette de vache. Tette de truie.*

TETTE-CHÈVRE; ſubſtantif maſculin. Sorte d'oiſeau de nuit qui eſt de la grandeur du coucou. Il a, dit Albin, dix pouces de longueur & vingt-quatre d'envergure; la tête large, & le bec extrêmement menu, applati & un peu recourbé; la bouche large & grande, ainſi que le goſier; les narines ont pour plumes huit eſpèces de ſoies de cochon, qui ſelon M. Linnæus, ſervent à l'animal pour attraper facilement ſa proie, comme les papillons & autres inſectes: ſes yeux ſont grands comme dans tous les oiſeaux de nuit: la poitrine & le deſſus du corps eſt ondé de gris, de noir, de blanc & de brun; le derrière de la tête eſt de couleur de frêne, tiqueté de brun & ondé de noir; la queue a cinq pouces de longueur, & eſt de la couleur du dos & des aîles avec des barres triangulaires, noires & couleur de feu, qui traverſent & pointent par en haut: elle eſt marquetée de noir & de rouge. Le mâle a une grande tache blanche, preſque au milieu des aîles; les cuiſſes ſont petites, bien emplumées, d'un rouge brun; les griffes noires & petites; les pieds petits & velus, le doigt du milieu fort long, & l'ongle qui y tient eſt marqué d'écailles dentelées; les doigts ſont unis enſemble par une membrane juſqu'à la première jointure; le bord intérieur de la griffe eſt gluant comme dans le héron.

Cet oiſeau pond ſes œufs, qui ſont longs, blancs & tiquetés de noir, dans le premier trou qu'il trouve en terre: il les couve dans ce nid formé par le hazard; & quand on l'inquiete, il emporte ailleurs ſes petits: on en voit beaucoup dans la forêt d'Eppengen, en Angleterre. On diſtingue le mâle de la femelle par quelques bouts de plumes qui ſont blanches.

TETU; ſubſtantif maſculin & terme de maçonnerie. Sorte d'outil qui eſt une eſpèce de gros marteau à large tête, dont les maçons ſe ſervent pour démolir les anciens ouvrages de maçonnerie.

TÊTU, UE; adjectif. *Obſtinatus.* Opiniâtre, qui eſt trop attaché à ſon ſens, à ſes opinions. *Il eſt trop têtu pour qu'on puiſſe eſpérer qu'il changera d'avis. C'eſt une femme bien têtue.*

La première syllabe est longue & la seconde brève au singulier masculin, mais longue au pluriel & au féminin.

Voyez Opiniâtre pour les différences relatives qui en distinguent *têtu*, &c.

TÉTUAN; ville d'Afrique au royaume de Fez, près de la mer, à quarante-trois lieues de Fez.

TEUCER, fils de *Télamon* Roi de Salamine, & frère *d'Ajax*, accompagna ce Héros au siége de Troie. A son retour, il fut chassé par son père, pour n'avoir point vengé la mort *d'Ajax*, dont *Ulysse* étoit la cause. Ce malheur n'ébranla point sa constance; il passa dans l'île de Chypre, où il bâtit une nouvelle ville de Salamine.

TEVERONE; rivière d'Italie qui arrose la campagne de Rome, baigne Tivoli, & va ensuite se perdre dans le Tibre au-dessus de Rome.

TEUTONIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient aux Teutons, aux Allemands. *Langue Teutonique*. *Voyez* Teutons.

On appelle *ordre Teutonique*, un ordre militaire qu'on nommoit anciennement *l'ordre de Notre Dame du Mont de Sion*. Cet ordre fut institué en 1191 à l'imitation des Templiers & des Hospitaliers de Saint Jean, en faveur de la nation Allemande par Henri Roi de Jérusalem, secondé du Patriarche & des autres Princes chrétiens. Les statuts donnés à cet ordre portoient que les Chevaliers qui seroient reçus dans cette religion militaire seroient de race noble; qu'ils feroient vœu de défendre l'Église chrétienne & la Terre-Sainte; & qu'ils exerceroient l'hospitalité envers les Pélerins de leur nation. Leur premier établissement fut dans la ville d'Acre. Ils prirent pour uniforme un manteau blanc, orné d'une croix noire. L'Empereur Fréderic II leur permit d'ajouter à leurs armes l'aigle impériale, & le Roi Saint Louis les fleurs de lys. Ces Chevaliers se mêlèrent dans plusieurs guerres contre les infidèles, où ils eurent des succès très-heureux. Cet ordre parvint même au point de se rendre souverain dans plusieurs provinces du nord; mais sa puissance ne servit le plus souvent qu'à rendre odieux aux nouveaux convertis le joug de la religion, qui doit être léger selon la parole de Jésus-Christ.

La discorde s'étant introduite parmi les Chevaliers, les Princes voisins en profitèrent pour enlever à l'ordre une partie de ses possessions. Le Luthéranisme acheva sa ruine. Les Chevaliers qui persistèrent dans la religion Chatholique, ayant été obligés de quitter la Prusse, où étoit le siége de l'ordre, ils le transférèrent à Mariendal en Franconie. Il ne leur reste plus, du territoire immense dont leur ordre étoit en possession, qu'un petit nombre de commanderies divisées en différentes provinces. Le plus ancien des commandeurs de la province y est appelé *commandeur principal;* tous ces commandeurs sont soumis au grand maître d'Allemagne, comme à leur chef. La plûpart de ces commanderies sont possédées par les puinés des Princes & des grands Seigneurs Allemands. L'ordre porte *d'argent*, *à une croix patée de sable*, *chargée d'une croix potencée d'or*. Il est appelé *Teutonique*, parce qu'il est composé de noblesse Teutonique, c'est-à-dire, Allemande.

TEUTONS; (les) peuples de la Germanie anciennement alliés des Cim-

bres, avec lesquels ils paroissent n'avoir fait pendant quelque temps qu'un même peuple. On donne quelquefois ce nom aux Allemands.

TEWKSBURY; petite ville d'Angleterre dans le Comté de Glocester, au confluent de la Saverne & de l'Avon, & à vingt-sept lieues, nord-ouest, de Londres.

TEUZAR; ville d'Afrique en Barbarie, dans le Bildulgérid.

TEXEL; île des Pays-Bas dans la nord-Hollande, à l'embouchure du Zuiderzée. Elle est petite, mais fort connue par le grand nombre de navires qui entrent dans le Zuiderzée, ou qui en sortent. Elle a de puissantes digues & d'une grande hauteur. Son port est bon & vaste. Il y a une forteresse sur la côte méridionale, qui sert de défense à Amsterdam, dont elle est à dix-huit lieues. C'est au Texel que s'assemblent ordinairement les vaisseaux, afin d'attendre le vent & partir de compagnie. Auprès de la forteresse il y a un gros bourg & six villages.

TEXOCTLI; substantif masculin. Arbre qui croît sans culture aux lieux montagneux du Mexique. Il est de la grandeur de nos pommiers. Ses branches sont garnies d'une infinité de piquans. Les pommes & feuilles qu'il porte ressemblent aux nôtres; les feuilles sont cependant plus rudes & plus dentelées; les fruits sont de la grosseur d'un marron, jaunes & durs étant verts, mais devenant très-mous par la maturité; ils contiennent trois semences fort dures. Les Mexicains laissent mûrir entierement les fruits de cet arbre, après quoi ils les arrosent de nitre pour les conserver. Ils prétendent que plus ces pommes ont une saveur désagréable pour les Européens, plus elles sont du goût des habitans du pays.

TEXTE; substantif masculin. *Textus.* Les propres paroles d'un Auteur considérées par rapport aux notes, aux commentaires, aux gloses qu'on a faites dessus. *Le texte d'Aristote. On a falsifié le texte de cet Auteur. Le texte de l'Ancien Testament. Le texte hébreu. Les Copistes glissent souvent des fautes dans le texte.*

Lorsque l'explication qu'on donne à un Auteur n'est pas bien claire, on dit proverbialement, que *c'est la glose d'Orléans, qui est plus obscure que le texte.*

On dit *restituer un texte;* pour dire, rétablir l'ordre, les mots ou la ponctuation dont on suppose que l'Auteur s'est servi.

On appelle absolument *texte*, un passage de l'Écriture Sainte qu'un Prédicateur prend pour le sujet de son sermon. *Ce Prédicateur a pris un beau texte. Il a bien choisi, bien appliqué son texte. Texte heureux, nouveau, trivial.*

On dit, *revenir à son texte;* pour dire, revenir au sujet principal dont il est question.

On appelle *gros texte*, un caractère d'Imprimerie, qui est entre le gros romain & le saint augustin. Et *petit texte* un caractère qui est entre la gaillarde & la mignone.

TEXTILE; adjectif des deux genres. Qui peut être tiré en filets propres à faire un tissu. *L'asbeste est une substance textile.*

TEXTUEL, ELLE; adjectif & terme de Palais. Qui est dans le texte. *C'est une disposition textuelle de l'ordonnance des testamens.*

TEXTURE; substantif féminin. Ce qui fait qu'une chose est tissue. Ce mot a peu d'usage au propre; mais au figuré on dit, *La tex-*

ture d'un ouvrage, d'une pièce de théâtre; pour dire, la liaison des différentes parties qui constituent l'ouvrage.

TEYANG; ville de la Chine dans la province de Suchuen, au département de Chingtu, première Métropole de la Province.

TEZAR; ville d'Afrique en Barbarie, au royaume de Fez, capitale de la province de Chus, à seize lieues, est, de Fez.

TEZELA; ville d'Afrique en Barbarie, au royaume de Trémécen, à six lieues d'Oran.

TEZEUCO; ville de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, à six lieues de la ville de Mexique, sur le lac de ce nom.

THABOR; montagne de Galilée qu'Eusebe place sur les frontières de Zabulon, au milieu de la Galilée, à dix milles de Diocésarée vers l'orient. Josephe dit que le Thabor est haut de trente stades, & qu'à son sommet il y a une plaine de vingt-six stades de circuit, environnée de murailles, & inaccessible du côté du septentrion. Polybe assure qu'il y avoit une ville sur son sommet.

On croit depuis plusieurs siècles que ce fut sur le Thabor que Jesus-Christ se transfigura en présence de saint Pierre, de saint Jacques & de saint Jean. Eusebe le dit expressément, ainsi que saint Jérôme dans l'épitaphe ou éloge historique de sainte Paule, & dans sa lettre dix-sept à Marcelle; saint Jean Damascène l'assure aussi, & depuis très-long-temps la chose a été regardée presque comme indubitable. Cependant Maldonat, Ligtfoot, M. Roland & quelques autres en ont douté. L'ancien Itinéraire de Bourdeaux veut que Notre Seigneur se soit transfiguré sur le mont des Oliviers. Les anciens Pères qui ont parlé de la transfiguration n'ont pas marqué le mont Thabor. Les Évangélistes ne le nomment point, & le chemin qu'ils font faire à Jesus-Christ ne paroît pas favorable à l'opinion qui veut qu'il se soit transfiguré sur le Thabor.

Thabor, est aussi le nom d'une montagne de Bohême, dont nous avons parlé à l'article Hussite.

THABORITES, (les) *voyez* Hussites.

THAÏS, fameuse courtisane grecque, corrompit la jeunesse d'Athènes, suivit Alexandre dans ses conquêtes, & l'engagea à détruire la ville de Persépolis. Après la mort du conquérant Macédonien elle se fit tellement aimer de Ptolémée, Roi d'Egypte, que ce Prince l'épousa. Il y eut une autre courtisane de ce nom en Egypte, que saint Paphnuce, Anachorete de la Thébaïde, arracha aux charmes séducteurs du monde.

THALAME; *Thalamæ.* Ancienne ville du Péloponèse. Polybe la met au nombre des villes des Éleuthérolacones, ce qui sembleroit dire qu'elle n'étoit pas éloignée du golfe Argolique; car Pausanias met les Éleuthérolacones sur la côte: mais Polybe donne lui-même à Thalame une position bien différente. L'Eurotas, dit-il, & le territoire des Sellasiens sont situés à l'orient d'été de la ville de Sparte, & *Thalama*, *Shera* & le fleuve *Pamisus* sont au couchant d'hiver; ainsi Thalame devoit être entre l'Eurotas & le Pamisus.

Selon Pausanias cette ville étoit à près de quatre-vingt stades d'Œtylus, & à vingt stades de Pephnus. Comme dans un autre endroit Pau-

sanias dit que *Thalama* étoit une ville de Messénie, quelques-uns ont cru qu'il y avoit deux villes de même nom, l'une dans la Laconie, l'autre dans la Messénie, & Ortelius semble même en admettre trois, savoir deux dans la Laconie, & une dans la Messénie. Mais il y a lieu de croire que ce n'est que la même ville dont Pausanias parle dans trois endroits de sa description de la Laconie.

Quoi qu'il en soit il y avoit à Thalame de Laconie un temple & un oracle de Pasiphaë. On alloit coucher dans ce temple, & la nuit la Déesse faisoit voir en songe tout ce qu'on vouloit savoir. Les uns prennent Pasiphaë pour la fille d'Atlas, & d'autres pour Cassandre, fille de Priam, qui se retira à Thalame après la prise de Troie, & y porta le nom de Pasiphaë, parcequ'elle faisoit des prédictions à tous ceux qui se présentoient ; car c'est ce que signifie son nom. On pourroit encore dire avec plusieurs que cette Pasiphaë est la même que Daphné, qui ayant pris la fuite pour éviter les poursuites d'Apollon fut changée en laurier, & reçut de ce Dieu le pouvoir de prédire l'avenir. Quelle que soit celle qui rendoit l'oracle, il est certain qu'elle fut d'un grand secours au Roi Agis quand il essaya de remettre le peuple sur le pied où il avoit été lorsque les lois de Lycurgue abolies de son temps étoient en vigueur.

THALÈS, Philosophe, naquit à Milet vers la première année de la trente-cinquième olympiade, la six cens quarante avant Jesus-Christ. Pour profiter des lumières de ce qu'il y avoit alors de plus habiles gens, il fit plusieurs voyages selon la coutume des Anciens. Il s'arrêta long-temps en Egypte, où il apprit sous les Prêtres de Memphis la Géométrie, l'Astronomie & la Philosophie. Ses Maîtres apprirent de lui le moyen de mesurer exactement leurs immenses pyramides. Amasis, alors Roi d'Egypte, lui donna des marques publiques de son estime ; mais Thalès avec tous ses grands talens n'avoit pas celui de se maintenir à la Cour. Il étoit grand Astronome, grand Géomètre, excellent Philosophe, mais mauvais courtisan. Sa liberté philosophique déplut à Amasis, & Thalès prit le parti de se retirer de la Cour. Il revint à Milet répandre dans le sein de sa patrie les trésors de l'Egypte. Les grands progrès qu'il avoit faits dans les sciences le firent mettre au nombre des sept Sages de la Grèce, si vantés dans l'antiquité. De ces sept Sages il n'y eut que lui qui fonda une secte de Philosophes appelée la secte *ionique*. Il recommandoit sans cesse à ses disciples de vivre dans une douce union. « Ne » vous haïssez pas, *leur disoit-il*, » parceque vous pensez différemment les uns des autres ; mais aimez vous plutôt, parcequ'il est » impossible que dans cette variété » de sentimens il n'y ait quelque » point fixe où tous les hommes » viennent se rejoindre ». On lui attribue plusieurs Sentences : les principales sont, 1°. *il ne faut rien dire à personne dont il puisse se servir pour nous nuire, & vivre avec ses amis comme pouvant être nos ennemis* : 2°. *Ce qu'il y a de plus ancien c'est Dieu, car il est incréé ; de plus beau, le monde, parcequ'il est l'ouvrage de Dieu ; de plus grand, le lieu ; de plus prompt, l'esprit ; de plus fort, la nécessité ; de plus sage, le temps* : 3°. *la chose la plus dif-*

ficile du monde eſt de ſe connoître ſoi-même; *la plus facile*, de conſeiller autrui, & *la plus douce*, l'accompliſſement de ſes deſirs: 4°. *Pour bien vivre il faut s'abſtenir des choſes que l'on trouve répréhenſibles dans les autres*: 5°. *la félicité du corps conſiſte dans la ſanté, & celle de l'eſprit dans le ſavoir.* Il avoit établi, d'après Homère, que l'eau étoit le premier principe de toutes choſes. L'un & l'autre avoient emprunté cette doctrine des Egyptiens, qui attribuoient au Nil la production de tous les êtres. Ce Philoſophe parvint à une longue vie. Il mourut la quatrième année de la cinquante-huitième olympiade, la cinq cens quarante-cinq avant Jeſus-Chriſt, à quatre-vingt-dix ans ſans avoir été marié. Sa mère le preſſa en vain de prendre une femme. Il lui répondit, lorſqu'il étoit encore jeune: *Il n'eſt pas encore temps*; & lorſqu'il fut ſur le retour: *Il n'eſt plus temps.* Sa paſſion pour l'Aſtronomie le jetoit dans des diſtractions ſingulières. S'étant un jour laiſſé tomber dans une foſſe pendant qu'il étoit occupé à contempler les aſtres, une bonne vieille lui dit: Hé! comment connoîtrez-vous ce qui eſt dans le ciel ſi vous ne voyez pas ce qui eſt à vos pieds? Il avoit compoſé divers Traités en vers ſur les météores, ſur l'équinoxe, *&c.* mais ſes écrits ne ſont point parvenus juſqu'à nous.

THALICTRON; ſubſtantif maſc. Plante qui croît ſur les vieux murs, aux lieux rudes & incultes, même parmi les décombres des bâtimens où elle revient tous les ans, & ſe multiplie fort aiſément de graines; ſa racine eſt annuelle, blanche, ligneuſe & fibrée: elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un pied & demi, rondes, dures & rameuſes, revêtues de feuilles aſſez amples, mais découpées très-menu, blanchâtres & un peu velues, d'un goût d'herbe potagère: ſes fleurs naiſſent en Juin & Juillet, aux ſommités des tiges & des rameaux; elles ſont nombreuſes, petites, à quatre feuilles diſpoſées en croix, & de couleur jaune pâle. A ces fleurs ſuccèdent des gouſſes longues, grêles & déliées, remplies de ſemences menues, rondes, dures & rougeâtres.

Le thalictron eſt d'un goût un peu aſtringent, mais âcre, & qui approche de celui de la moutarde: cette plante eſt vulnéraire, déterſive, anti-vermineuſe, fébrifuge; on donne ſa ſemence à la doſe d'un gros dans un potage ou dans du vin, pour arrêter le cours de ventre: c'eſt un remède fort familier aux pauvres. Le ſuc, la conſerve, & l'extrait des feuilles & des fleurs ſont propres pour le flux immodéré des hémorrhoïdes & des menſtrues.

Quant à ſon uſage extérieur, toute la plante pilée & appliquée ſur les bleſſures & les ulcères, les guérit en très-peu de temps; c'eſt pourquoi on l'a appelée *ſophia Chirurgorum*, la ſcience des Chirurgiens.

THALIE; nom de la Muſe qui préſidoit à la comédie. *Voyez* Muse.

Thalie, eſt auſſi le nom d'une des Grâces. *Voyez* Grâces.

THAMAR, Chananéenne, épouſa *Her*, fils aîné de *Juda*, qui mourut ſubitement, ainſi qu'*Onam* ſon ſecond époux. Juda craignant le même ſort pour Sella ſon troiſième fils, ne voulut point qu'il épouſât la veuve de ſes deux frères, quoiqu'il l'eût promis. Ce refus chagrina Thamar; elle ſe déguiſa en Courtiſane, alla attendre Juda ſur le grand chemin, eut commerce avec lui & acoucha de deux jumeaux,

Phares & *Zara*. L'histoire de *Thamar* arriva vers l'an du monde 2340, le 1664 avant JESUS-CHRIST.

THAMAR, est aussi le nom d'une Princesse d'une rare beauté & qui étoit fille de David & de Maacha. Ayant inspiré une passion violente à son frère Amnon, & ce jeune Prince désespérant de pouvoir la satisfaire, feignit d'être malade. Sa sœur *Thamar* vint le voir, & *Amnon* profita d'un moment où ils se trouvèrent seuls pour lui faire violence. Ce misérable la chassa ensuite honteusement. *Absalon*, frère de Thamar, vengea cet outrage dans le sang d'*Amnon*.

THAMMUS, ou THAMUS; mois des Juifs qui répondoit à la lune de Juin, & qui étoit le quatrième de l'année Sainte, & le dixième de l'année civile. Il n'a que vingt-neuf jours. Le dix-septième jour de ce mois, les Juifs célèbrent un jeûne en mémoire de l'adoration du veau d'or, & du châtiment qui le suivit. Dans ce même mois, ils font mémoire de ce qui arriva à Marie, sœur de Moyse, qui fut frappée de lèpre pour avoir murmuré contre Moyse.

Les Syriens se servent du nom de *Thamus* ou *Thamouz*, pour exprimer dans leur calendrier le mois qui répond au mois de Juillet. Les Persans & les Turcs s'en servent aussi pour exprimer la plus grande chaleur de l'été. Les Astronomes Juifs appellent encore aujourd'hui *tekupha thammus*, ou *la révolution de Thammus*, l'entrée du soleil dans le signe du Cancer.

THAMMUZ, ou THAMUZ, nom d'un faux dieu dont il est parlé dans Ezéchiel, & qu'on croit être le même qu'Adonis.

THAMNA; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte dans la Tribu de Juda. Il est dit dans la Genèse que le Patriarche Juda allant à Thamna, rencontra Thamar, sa bru, & commit un inceste avec elle.

THAMNAT-SARAA; ville de la Terre Sainte dans la Tribu d'Ephraïm. Josué y choisit sa demeure & sa sépulture.

THANAC; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte, dans la demi-Tribu de Manassé en-deçà du Jourdain.

THANE; substantif masculin. Nom d'une dignité parmi les anciens Anglo-Saxons.

Skene dit que la dignité de Thane étoit égale autrefois à celle de fils de Comte; mais Cambden prétend que les Thanes n'étoient titrés que relativement aux charges dont ils étoient revêtus.

Il y avoit deux sortes de *Thanes*; savoir, les *Thanes* du Roi, & les *Thanes* ordinaires. Les premiers étoient des Courtisans ou des Officiers servant à la Cour des Rois Anglo-Saxons, & possédant des fiefs qui relevoient immédiatement du Roi; de sorte que dans le grand Cadastre d'Angleterre, ils sont appelés indifféremment *Thanes & Officiers* du Roi, *Thani & Servientes Regis*.

Peu de temps après que les Normands eurent fait la conquête de l'Angleterre, le nom de *Thanes* fut aboli & remplacé par celui de *Barons* du Roi, *Barones Regis*.

L'origine des *Thanes* est rapportée au Roi Canut, qui ayant composé sa garde de la principale Noblesse Danoise, au nombre de trois mille hommes, & les ayant armés de haches & de sabres à poignées dorées, il les appela *Thing-litt*, des deux mots danois, *thein*, Corps

de Noblesse, & *lith*, ordre de bataille.

Les *Thanes* ordinaires, *Thani minores*, étoient les Seigneurs des terres qui avoient la juridiction particulière dans l'étendue de leurs Seigneuries, & rendoient la justice à leurs sujets & tenanciers.

Ces deux sortes de *Thanes* changèrent leur nom en celui de *Barons*, & c'est pour cela que leurs juridictions s'appellent encore aujourd'hui *Cours de Barons*.

Dans les anciens Auteurs & dans les vieilles chartes, le nom de *Thane* signifie un *noble*, quelquefois un *vassal libre*, & souvent un *Magistrat*.

Les *terres des Thanes* étoient celles dont les Rois Saxons avoient investi leurs Officiers.

THANN; petite ville de France dans la haute Alsace, à trois lieues, nord-est, de Moisevaux. C'est le siége d'un Bailliage.

THAPSA; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte, dans la Tribu d'Ephraïm.

THAPSAQUE; nom d'une ancienne ville sur l'Euphrate, où l'on passoit ce fleuve pour aller de la Mésopotamie dans l'Arabie déserte, & pour aller de l'Arabie déserte dans la Mésopotamie. Elle n'étoit pas loin de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate; les anciens en ont beaucoup parlé. Il paroît par la route que tenoient les Rois d'Assyrie en venant vers la Palestine, qu'ils devoient passer l'Euphrate à *Thapsaque*.

Tous les anciens Géographes ne s'accordent pas à mettre cette ville dans l'Assyrie. Ptolémée la marque dans l'Arabie déserte, mais aux confins de la Syrie. Pline & Etienne le Géographe la mettent dans la Syrie. Ce dernier dit qu'elle fut bâtie par Séleucus: cela ne se peut pas, du moins n'en jeta-t-il pas les fondemens; il put la réparer ou l'orner. Ce qu'il y a de certain, c'est que Thapsaque subsistoit longtemps avant Séleucus. Xénophon nous apprend que cette ville étoit grande & opulente du temps de Cyrus. C'est à Thapsaque, selon Arrien, que Darius passa l'Euphrate, soit lorsqu'il marcha contre Alexandre, soit dans la suite après qu'il eût été vaincu.

THARGÉLIE, fameuse Milésienne, contemporaine de Xerxès, à qui elle gagna beaucoup de partisans dans la Grèce, lorsque ce Prince voulut en faire la conquête. Courtisane à la fois & Sophiste, elle donna la première l'idée de cet assortiment inoui que la célèbre Aspasie imita dans la suite. Moins belle & moins éloquente que celle-ci, Thargélie sut employer ses talens & ses charmes avec autant de succès. Elle parcourut plusieurs pays où elle se fit des amans & des admirateurs, & termina ses courses en Thessalie, où elle épousa le Souverain. Elle régna pendant 30 ans.

THARSIS; nom d'un lieu maritime où Salomon envoyoit ses flottes. On en ignore la situation.

THASE; île de la Mer Egée, sur la côte de la Thrace, à l'opposite de l'embouchure du fleuve de Nestus. La plupart des Géographes écrivent *Thasus;* mais Polybe & Etienne le Géographe, disent *Thassos*, & Pline *Thassus*.

Thassus fils d'Agenor, & Roi des Phéniciens passe pour avoir peuplé cette île, & pour y avoir demeuré plusieurs années; il lui donna son nom. L'île fut ensuite augmentée

mentée d'une nouvelle Colonie Grecque qu'on y avoit menée de Paros; ce qui la rendit considérable entre les autres îles situées dans la Mer Egée; mais elle ne continua guère de jouir de cette heureuse position : elle tomba sous la domination des Ceriniens & des Eutriens. Ces peuples s'y étoient rendus de la Thrace, ou des confins de l'Asie. A la fin les Athéniens se rendirent les Maîtres de *Thase;* ils la dépouillèrent entièrement de sa liberté, en désarmèrent les habitans, & pour les tenir plus aisément dans la sujétion, ils les accablèrent de continuels impôts.

Les Athéniens en furent dépossédés par les Macédoniens, & ceux-ci par les Romains. *Thase* essuya depuis le gouvernement tyrannique de plusieurs usurpateurs, & finalement elle fut contrainte de suivre le sort de l'Empire de Constantinople, & de subir le joug de la domination Turque. Mahomet II s'en empara dès l'an 1453; elle fut traitée d'abord avec la dernière rigueur, mais dans la suite, les Turcs mêmes y établirent un négoce, ce qui attira derechef de nouveaux habitans.

Cette île contient aujourd'hui trois bourgs assez peuplés, & mis par des fortifications en état de défense. On donne même au plus grand de ces bourgs le nom de *Ville de Thaso*. Les deux autres bourgs retiennent en quelque manière leurs anciens noms; l'un est appelé *Ogygia*, ou *Gisi*, & l'autre *Etyra*, ou *Tyrra*. Le Commerce y attire des étrangers, & plusieurs bâtimens dans le port; il en vient surtout de Constantinople.

Le terroir de cette île abonde en toutes sortes de choses nécessaires à la vie; les fruits particulièrement y sont délicieux, & elle a un excellent vignoble, célèbre déjà dès le temps de Varron.

Il y a aussi dans cette île des mines d'or & d'argent, & des carrières d'un marbre très-fin. Pline remarque que ces mines rapportoient beaucoup dès le temps d'Alexandre le Grand.

THAUMATURGE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Terme d'Histoire Ecclésiastique. Surnom que les Catholiques ont donné à plusieurs Saints qui se sont rendus célèbres par leurs miracles. *Saint Grégoire thaumaturge. Saint François de Paule & Saint François Zavier sont les grands Thaumaturges des siècles derniers.*

THÉ; substantif masculin. Arbrisseau qui croît à la Chine & au Japon, & dont on nous apporte les feuilles que nous appelons aussi *thé*, de même que l'infusion chaude que nous en prenons. Les racines de l'arbuste à thé sont menues, fibreuses & traçantes; l'arbrisseau est haut de cinq à six pieds, touffu & fort rameux : ses feuilles sont d'un vert foncé, pointues, longues d'un pouce, larges de cinq lignes, & dentelées à leur bord en manière de scie; ses fleurs sont en grand nombre, semblables à celles du rosier sauvage, composées de six pétales d'un blanc pâle, portées sur un calice partagé en six petites feuilles rondes, obtuses, & qui ne tombent pas.

Le centre de ces fleurs est occupé par environ deux cens étamines jaunâtres : le pistil se change en un fruit sphérique, tantôt à trois, ou à deux angles, & à trois ou deux capsules, souvent à une seule; chaque capsule contient une graine dont la figure ressemble à

une aveline : elle est un peu moins grosse, couverte d'une coque mince, lisse, roussâtre, qui contient une amande d'un blanc pâle, ridée, huileuse, couverte d'une pellicule mince & grise, d'un goût douçâtre d'abord, mais ensuite amer, & excitant des nausées; enfin, brûlant & très-desséchant.

Voici la manière dont on cultive cet arbrisseau au Japon : on creuse des fosses rondes dans la terre à la profondeur de sept à huit pouces, dans chacune desquelles on jette pêle-mêle quarante ou cinquante follicules qui contiennent la graine de thé; on recouvre ensuite ces fosses : une partie de ces petites graines se développe bientôt : elles pullulent & forment six, dix ou douze petits arbrisseaux, quelquefois plus, quelquefois moins : les laboureurs n'y font pas d'autres façons, si ce n'est qu'ils ôtent les herbes inutiles qui s'y mêlent.

Il est rare que l'on recueille des feuilles de thé dans les trois premières années; mais après ce temps, on en fait tous les ans une récolte abondante, observant néanmoins de ne pas laisser trop grandir les arbustes; car, abandonnés à eux-mêmes, ils s'éleveroient de plus de huit à dix pieds de haut : on ne doit pas non plus les laisser vieillir, parceque leurs feuilles deviennent trop épaisses & trop dures.

Vers la fin du premier mois de l'année Japonoise, c'est-à-dire, dans les premiers jours de Mars, les mères de famille avec leurs enfans & leurs servantes cueillent les nouvelles feuilles qui viennent de paroître, lorsque le temps est sec, à toutes les heures du jour, & surtout lorsque la chaleur est la plus grande; & sur le soir elles les emportent chez elles dans des paniers : ensuite elles les mettent toutes sur une platine de fer poli, & chaude : elles les retournent continuellement avec la main jusqu'à ce qu'elles se fanent : elles les placent ensuite sur des nates ou sur du papier, & elles les éventent pour les refroidir : après cela, elles les froissent dans des corbeilles plates, faites de roseaux indiens, jusqu'à ce qu'elles se rident davantage; elles les remettent de nouveau sur une platine de fer, nette & modérément chaude; elles les retournent continuellement comme auparavant, avec les mains, jusqu'à ce qu'elles soient médiocrement dures; elles les retirent & les refroidissent en faisant du vent; elles les retournent encore une troisième & une quatrième fois sur la platine de fer, en diminuant la chaleur par degrés, afin qu'elles deviennent plus sèches & plus dures : enfin, elles les renferment, & les conservent dans des bouteilles de verre bien bouchées, & plus communément dans des boîtes d'étain grossier enfermées dans des étuis de sapin dont les jointures sont bouchées avec du papier.

Après les avoir gardées pendant six jours environ dans ces vases, elles les en retirent, & les trient, en séparent les plus petites parties & les plus tendres, de celles qui sont les plus grandes & les plus dures : elles les sèchent une cinquième fois sur la platine de fer, pour une plus grande sûreté, & alors elles peuvent se conserver un grand nombre d'années, si on les renferme exactement.

On apporte plus de soin & plus d'attention pour le thé de l'Empereur & des grands Seigneurs : on

fait un choix ſcrupuleux de ces feuilles dans la ſaiſon convenable : on cueille les premières qui paroiſſent à peine déployées au ſommet des plus petits rameaux ; on les réſerve (ſous le nom de *thé impérial*) pour ceux qui ont le moyen de les acheter à grand prix : on les conſerve pour l'Empereur dans des vaſes de porcelaine. Les autres feuilles ſont d'un prix médiocre ; on les ſèche toutes à l'ombre, & on les renferme , pour l'uſage du peuple, dans de grands pots de terre dont l'ouverture eſt étroite. Parmi ces feuilles on retire encore celles qui ſont plus petites ; car le prix varie ſelon la grandeur de ces feuilles : plus elles ſont grandes , plus elles ſont chères : on donne encore à ce thé le nom de *thé mandarin* & de *thé bourguemeſtre* , ſelon ſon odeur, ſa couleur & la grandeur des feuilles. On prétend que le thé des Courtiſanes orientales n'eſt compoſé que de la fleur de l'arbuſte à thé. Le plus eſtimé au Japon eſt celui d'Udſi, petite ville aſſez proche de Meaco. Tout le thé qui ſert à la Cour de l'Empereur , & dans la Famille Impériale, doit être cueilli ſur une montagne qui eſt proche de cette ville, & qui forme un beau point de vue ; on le cultive avec une précaution inconcevable ; le plus haut eſt environné d'un vaſte & profond foſſé ; les arbriſſeaux y ſont diſpoſés en allées qu'on ne manque pas un ſeul jour de balayer : ceux qui en font la récolte doivent s'abſtenir de manger du poiſſon & de certaines viandes : il faut auſſi qu'ils ſe lavent au moins deux fois par jour dans un bain chaud & dans la rivière : on ne doit même toucher les feuilles qu'avec les mains gantées. Le premier Pourvoyeur de la Cour Impériale entretient des Commis qui veillent à la culture , à la récolte & à la préparation de cette ſorte de thé , qu'on envoie bien empaqueté à la Cour ſous bonne & ſûre garde avec une nombreuſe ſuite.

On vend en Europe une eſpèce de *thé impérial* fort cher , non ſeulement à cauſe du choix de ſes feuilles , mais à cauſe de leur odeur ſubtile & agréable qui eſt tant eſtimée des Indiens mêmes: la feuille en eſt grande , lâche , ou moins roulée , & ſa couleur eſt d'un aſſez beau vert.

Le *thé vert* des boutiques eſt en feuilles longuettes , plus fortement roulées , tirant ſur le vert : quand elles ſont nouvellement préparées , leur infuſion eſt claire & verte d'une ſaveur agréable , d'une douce odeur de foin nouveau , ou d'iris , ou de violette ; mais les Chinois prétendent que cette odeur ne lui eſt point naturelle ; toujours eſt il vrai qu'en Europe on ſe plaît à lui procurer , ou conſerver , ou augmenter ce parfum , en mettant dans les caiſſes remplies de thé , des chapelets de racines d'iris de Florence. Ce thé eſt légèrement aſtringent ; le ſucre que nous y mettons en corrige l'âcreté ; mais à la Chine , l'uſage eſt de le boire pur.

Le *thé-bohea* , ou *thé-bout* , ou *thé-roux* , eſt d'un roux noirâtre ; la feuille en eſt petite , arrondie ou très - roulée ; elle a été plus froiſſée & plus rôtie que le thé vert ; on n'en fait la récolte qu'en Avril & Mai : cette eſpèce de thé donne à l'eau une couleur jaunâtre : elle a peu d'âcreté ; elle a le goût & l'odeur du thé vert ; celui-ci ſe

prend volontiers à l'eau, & le thé-bout au lait.

On distingue encore le *thé-péko*, dont les pointes sont blanchâtres : ses feuilles sont longues & petites ; on ne s'en sert guère en France qu'en médicament.

Les Chinois attribuent au thé des vertus précieuses ; il rétablit, disent-ils, la constitution du sang, & diminue les vertiges ; il convient dans la néphrétique & aux hydropiques, parcequ'il est diurétique : il guérit les rhumes catharreux ; mais il empêche le sommeil, surtout dans ceux qui en boivent beaucoup lorsqu'ils n'y sont pas habitués. Le thé facilite la digestion. On prétend que les Chinois sont exempts de la goutte, de la sciatique & de la pierre, par le grand usage qu'ils font du thé. C'est encore le premier antidote dans le Japon, contre la foiblesse de la vue, & les maladies des yeux, qui sont très fréquentes dans ce pays.

Quoique cette plante ne soit pas dépourvue de toute vertu, comme le prétendent quelques personnes, il est constant qu'elle ne possède pas les propriétés sans nombre que les Chinois lui assignent. On sait, par expérience, que le thé pris en substance ou en infusion dans l'eau ou dans du lait, est utile dans les flux de ventre & dyssentériques, & qu'il excite la sueur ; mais, d'un autre côté, on a observé, dans les Indes & en Hollande, que les grands buveurs de thé à l'eau sont maigres, & ont quelquefois des mouvemens convulsifs : ceux au contraire qui ne prennent du thé au lait que comme remède, en sont très-soulagés dans les rhumes.

On appelle *thé* ou *herbe du Paraguay*, la feuille d'un arbre grand comme un pommier. Son goût approche de la mauve ; & quand elle a toute sa grandeur, elle est à peu près de la figure de celle de l'oranger. La manière d'en faire usage, est de remplir un verre d'eau bouillante, & d'y jeter la feuille pulvérisée. Les Espagnols prétendent avoir dans cette herbe un remède ou un préservatif contre presque tous les maux. La grande fabrique de cette herbe est à Villa-Rica. Ce canton est le meilleur de tous pour la culture de l'arbre qui la produit. On en tire quelquefois pour le Pérou seul, pour plus de deux millions de notre monnoie.

THÉANDRIQUE ; adjectif & terme dogmatique dont on se sert quelquefois pour exprimer les opérations divine & humaine de Jésus-Christ.

Saint Denis, Évêque d'Athènes, fut le premier qui se servit du mot de *théandrique* pour exprimer une opération double, ou deux opérations unies en J. C., l'une divine & l'autre humaine.

Les Monophysites abusèrent ensuite de ce terme pour l'appliquer à une seule opération qu'ils admettoient en J. C. ; car ils soutenoient qu'il y a en lui un mélange de la nature divine & de la nature humaine, d'où résultoit une troisième nature qui étoit un composé de l'une & de l'autre, & dont les opérations tenoient de l'essence & des qualités du mélange, de sorte que ces opérations n'étoient ni divines ni humaines, mais l'une & l'autre à la fois, ce qu'ils entendoient exprimer par le terme de *théandrique*.

L'opération *théandrique* ou *deivirile*, dans le sens de S. Denis & de S. Jean Damascène, est expli-

quée par S. Athanase, qui en rapporte pour exemples la guérison de l'aveugle né & la résurrection du Lazarre. La salive que Jesus-Christ fit sortir de sa bouche étoit l'opération humaine; mais l'ouverture des yeux se fit par l'opération divine. De même en ressuscitant le Lazarre il l'appela comme homme, mais il l'éveilla du sommeil de la mort comme Dieu.

Le terme de *théandrique* & le dogme des opérations *théandriques* furent examinés avec des attentions infinies au Concile de Latran tenu en 649, où le Pape Martin réfuta solidement la notion des opérations théandriques, & fit voir que le sens dans lequel S. Denis employa d'abord ce terme, étoit *catholique* & très-éloigné du sens des Monophysites & Monothélites.

THÉANTROPE; substantif masculin & terme dogmatique dont on se sert quelquefois dans les écoles de théologie, pour désigner Jésus-Christ qui est Dieu & homme, ou qui a deux natures dans une seule personne.

THÉATIN; substantif masculin. On appelle ainsi des Religieux ou Clercs réguliers institués à Rome vers l'an 1524 par Gaëtan de Thienne, gentilhomme Vénitien, & Jean-Pierre Caraffe, Archevêque de Chiezi au royaume de Naples, depuis Pape sous le nom de Paul IV. La ville de Chiezi, autrefois *Théate*, a donné son ancien nom aux Théatins.

Ces Clercs réguliers ont des constitutions particulières conformes à la vie cléricale dont ils font profession. Ils sont assujettis à l'office du chœur. Le fondateur leur avoit donné l'exemple d'un abandon total à la providence; mais cette pratique n'a jamais été une loi ni un précepte parmi eux, comme il paroît par leurs constitutions approuvées en 1604 par Clément VIII. Les Théatins sont fort répandus en Italie, en Allemagne, en Espagne & en Pologne; mais ils n'ont en France qu'un seul établissement, celui de Paris: ils le doivent au Cardinal Mazarin. Le supérieur général de l'Ordre est triennal: il nomme les supérieurs de chaque maison.

THÉATINE; substantif feminin. On appelle ainsi des Religieuses qui sont sous la direction des Théatins.

Il y a deux sortes de *Théatines* sous le nom de *Sœurs de l'Immaculée Conception*; elles forment deux congrégations différentes; les Religieuses de l'une s'engagent par des vœux solennels, & celles de l'autre ne font que des vœux simples. Leur fondatrice commune étoit Ursule-Benin Casa.

Les plus anciennes sont celles qui font des vœux simples, & on les appelle simplement *Théatines de la Congrégation*. Elles furent instituées à Naples en 1583.

Les autres s'appellent *Théatines de l'Hermitage*. Elles n'ont autre chose à faire qu'à prier Dieu en retraite, & à vivre dans une solitude austère, à quoi elles s'engagent par des vœux solennels.

Celles de la première Congrégation prennent soin des affaires temporelles des autres, leurs maisons se touchent, & la communication est établie entre ces deux sortes de Religieuses par le moyen d'une grande salle. Leur fondatrice dressa leurs règles ou constitutions, & jeta les fondemens de leurs maisons; mais elle mourut avant qu'elles fussent achevées.

Grégoire XV qui confirma ce

nouvel institut sous la règle de S. Augustin, mit les deux Congrégations sous la direction des Théatins. Urbain VIII révoqua cette disposition par un bref de l'an 1624, & soumit les Théatines au Nonce de Naples. Mais Clément IX annulla ce bref, & les remit de nouveau sous la direction des Théatins par un bref de l'an 1668.

THÉÂTRAL, ALE, adjectif. *Theatralis.* Qui appartient au théâtre, qui est propre au théâtre, qui ne convient guère qu'au théâtre. *Action théâtrale. Expression théâtrale. manières théâtrales.*

THÉÂTRE; substan. masculin. *Theatrum.* Sorte d'échafaud sur lequel on représente des Tragédies, des Comédies, des Opéra & d'autres spectacles, & où l'on danse des balets, &c. *Un beau théâtre. On travaille aux décorations du théâtre. Le théâtre de l'Opéra. Le Théâtre de la Comédie françoise.*

On appelle *changemens de théâtre*, les changemens de décoration dans la même pièce.

On dit, *monter sur le théâtre;* pour dire, faire la profession de Comédien. *Molière quitta le métier de son père pour monter sur le théâtre.*

On dit qu'*un Acteur est né pour le théâtre;* pour dire, qu'il a des dispositions naturelles pour bien représenter; & qu'*il n'est pas encore assez accoutumé au théâtre*, pour dire, qu'il n'a pas encore acquis l'habitude pour bien jouer.

On dit, qu'*un Comédien a quitté le théâtre;* pour dire, qu'il a renoncé à sa profession. On le dit aussi d'un Poëte; pour dire, qu'il ne veut plus faire de pièces de théâtre. On dit en ces deux sens, *renoncer au théâtre.*

On dit, *fermer le théâtre;* pour dire, cesser les representations pendant quelque temps; & *ouvrir le théâtre;* pour dire, recommencer à jouer.

On dit que le premier Acteur qui paroît sur le théâtre, *ouvre le théâtre.*

On dit figurément d'un Roi qui n'a aucune autorité dans ses États, que *ce n'est qu'un Roi de théâtre.*

On dit figurément, que *le monde est un grand théâtre;* & d'un homme qui est dans un grand emploi, qu'*il est exposé sur un grand théâtre.* On dit aussi d'une province, qu'*elle est le théâtre de la guerre;* pour dire, que c'est le lieu où la guerre se fait actuellement.

Théâtre, se dit en général de tout le lieu qui est destiné tant pour représenter que pour voir les spectacles publics; & c'est dans ce sens que l'on entend ce qui est dit du théâtre des anciens.

Le théâtre chez eux étoit un lieu vaste & magnifique, accompagné de longs portiques, de galeries couvertes & de belles allées plantées d'arbres, où le peuple se promenoit en attendant les jeux. Leur théâtre se divisoit en trois principales parties sous lesquelles toutes les autres étoient comprises, & qui formoient pour ainsi dire, trois différens départemens; celui des Acteurs qu'ils appeloient en général la *scène;* celui des spectateurs qu'ils nommoient particulièrement le *théâtre;* & *l'orchestre*, qui étoit chez les Grecs le département des mimes & des danseurs, mais qui servoit chez les Romains à placer les Sénateurs & les Vestales.

Pour se former d'abord une idée générale de la situation de ces trois parties, & par conséquent de la

disposition de tout le théâtre, il faut remarquer que son plan consistoit d'une part en deux demi-cercles décrits d'un même centre, mais de différent diamètre; & de l'autre, en un carré long de toute leur étendue, & moins large de la moitié; car c'étoit ce qui en établissoit la forme & ce qui en faisoit en même temps la division. L'espace compris entre les deux demi-cercles étoit la partie destinée aux spectateurs; le carré qui les terminoit, celle qui appartenoit aux acteurs; & l'intervalle qui restoit au milieu, ce qu'ils appeloient *l'orchestre*.

Ainsi l'enceinte des théâtres étoit circulaire d'un côté & carrée de l'autre; & comme elle étoit toujours composée de deux ou trois rangs de portiques, les théâtres qui n'avoient qu'un ou deux étages de degrés, n'avoient que deux rangs de portiques; mais les grands théâtres en avoient toujours trois élevés les uns sur les autres; de sorte qu'on peut dire que ces portiques formoient le corps de l'édifice: on entroit non seulement par-dessous leurs arcades de plein pied dans l'orchestre & l'on montoit aux différens étages du théâtre; mais de plus, les degrés où le peuple se plaçoit étoient appuyés contre leur mur intérieur; & le plus élevé de ces portiques faisoit une des parties destinées aux spectateurs. De là les femmes voyoient le spectacle à l'abri du soleil & des injures de l'air; car le reste du théâtre étoit découvert, & toutes les représentations se faisoient en plein jour.

Pour les degrés où le peuple se plaçoit, ils commençoient au bas de ce dernier portique & descendoient jusqu'au pied de l'orchestre; & comme l'orchestre avoit plus ou moins d'étendue suivant les théâtres, la circonférence des degrés étoit aussi plus ou moins grande à proportion; mais elle alloit toujours en augmentant à mesure que les degrés s'élevoient, parce qu'ils s'éloignoient toujours du centre en montant.

Il y avoit dans les grands théâtres jusqu'à trois étages, & chaque étage étoit de neuf degrés, en comptant le palier qui en faisoit la séparation & qui servoit à tourner autour; mais comme ce palier tenoit la place de deux degrés, il n'en restoit plus que sept où l'on pût s'asseoir, & chaque étage n'avoit par conséquent que sept rangs de siéges. Ainsi quand on lit dans les auteurs que les Chevaliers occupoient les quatorze premiers rangs du théâtre, il faut entendre le premier & le second étages de degrés, le troisième étant abandonné au peuple avec le portique supérieur, & l'orchestre étoit, comme nous avons dit, réservé pour les Sénateurs & pour les Vestales.

Il faut néanmoins prendre garde que ces distinctions de rangs ne commencèrent pas en même temps; car ce fut, selon Tite-Live, l'an 568 que le Sénat commença à être séparé du peuple aux spectacles, & ce ne fut que l'an 685, sous le Consulat de L. Metellus & de Q. Martius, que la loi *Roscia* assigna aux Chevaliers les quatorze premiers rangs du théâtre. Ce ne fut même que sous Auguste que les femmes commencèrent à être séparées des hommes & à voir le spectacle du troisième portique.

Les portes par où le peuple se répandoit sur les degrés, étoient tellement disposées entre les escaliers, que chacun d'eux répondoit

par enhaut à une de ces portes, & que toutes ces portes se trouvoient par en bas au milieu des degrés dont ces escaliers faisoient la séparation. Ces portes & escaliers étoient au nombre de trente neuf en tout, & il y en avoit alternativement six des unes & sept des autres, à chaque étage, savoir sept portes & six escaliers au premier, sept escaliers & six portes au second, & sept portes & six escaliers au troisième.

Mais comme ces escaliers n'étoient, à proprement parler, que des espèces de gradins pour monter plus aisément sur les degrés où l'on s'asseyoit, ils étoient pratiqués dans ces degrés mêmes & ils n'avoient que la moitié de leur hauteur & de leur largeur: les paliers au contraire qui en séparoient les étages, avoient deux fois leur largeur, & laissoient la place d'un degré vide; de manière que celui qui étoit au-dessus avoit deux fois la hauteur des autres; tous ces degrés devoient être tellement allignés, qu'une corde tendue depuis le bas jusqu'en haut, en touchât toutes les extrémités.

C'étoient sous ces degrés qu'étoient les passages par où l'on entroit dans l'orchestre & les escaliers par où l'on montoit aux différens étages du théâtre; & comme une partie de ces escaliers montoit aux degrés, & les autres au portique, il falloit qu'ils fussent différemment tournés; mais ils étoient tous également larges, entièrement dégagés les uns des autres & sans aucun détour, afin que le peuple y fût moins pressé en sortant.

Jusqu'ici le théâtre des Grecs & celui des Romains étoient entièrement semblables, & le premier département avoit non seulement la même forme en général chez les uns & chez les autres, mais encore les mêmes dimensions en particulier; & il n'y avoit de différence dans cette partie de leur théâtre, que par les vases d'airain que les Grecs y plaçoient, afin que tout ce qui se prononçoit sur la scène fût distinctement entendu de tout le monde. Cet usage même s'introduisit ensuite chez les Romains dans leurs théâtres solides.

Les Grecs établirent beaucoup d'ordre pour les places, & les Romains les imitèrent encore. Dans la Grece les Magistrats étoient au théâtre séparés du peuple; les jeunes gens y étoient aussi placés dans un endroit particulier, & les femmes y voyoient de même le spectacle du troisième portique; mais il y avoit outre cela, des places marquées où il n'étoit pas permis à tout le monde de s'asseoir, & qui appartenoient en propre à certaines personnes. Ces places étoient héréditaires dans les familles & ne s'accordoient qu'aux particuliers qui avoient rendu de grands services à l'État; c'étoient les premières places du théâtre, c'est-à-dire les plus proches de l'orchestre; car l'orchestre étoit, comme on l'a dit, une des parties destinées aux Acteurs chez les *Grecs*, au lieu que c'étoit chez les Romains la place des Sénateurs & des Vestales.

Mais quoique l'orchestre eût des usages différens chez ces deux Nations, la forme en étoit cependant à peu près la même en général. Comme il étoit situé entre les deux autres parties du théâtre, dont l'une étoit circulaire & l'autre carrée, il tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'espace qui étoit entr'elles. Sa grandeur varioit par conséquent suivant l'étendue

l'étendue des théâtres ; mais sa largeur étoit toujours double de sa longueur, à cause de sa forme, & cette largeur étoit précisément le demi-diametre de tout l'édifice.

La scène chez les Romains se divisoit comme chez les Grecs, en trois parties dont la situation, les proportions & les usages étoient les mêmes que dans les théâtres des Grecs.

La première & la plus considérable partie s'appeloit proprement la *scène* & donnoit son nom à tout ce département. C'étoit une grande face de bâtiment qui s'étendoit d'un côté du théâtre à l'autre, & sur laquelle se plaçoient les décorations. Cette façade avoit à ses extrémités deux petites aîles en retour qui terminoient cette partie : de l'une à l'autre de ces aîles s'étendoit une grande toile à peu près semblable à celle de nos théâtres, & destinée aux mêmes usages, mais dont le mouvement étoit fort différent ; car, au lieu que la nôtre se lève au commencement de la pièce, & s'abaisse à la fin de la représentation, parce qu'elle se plie sur le cintre, celle des anciens s'abaissoit pour ouvrir la scène, & se levoit dans les entre-actes, pour préparer le spectacle suivant, parce qu'elle se plioit sur le théâtre ; de manière que lever & abaisser la toile signifioit précisément chez eux le contraire de ce que nous entendons aujourd'hui par ces termes.

La seconde partie de la scène que nous appelons en françois *l'avant scène*, étoit un grand espace libre au devant de la scène, où les acteurs venoient jouer la pièce, & qui par le moyen des décorations, représentoit une place publique, un simple carrefour ou quelqu'endroit champêtre, mais toujours un lieu à découvert ; car toutes les pièces des anciens se passoient en-dehors & non dans l'intérieur des maisons, comme la plupart des nôtres. La longueur & la largeur de cette partie varioient suivant l'étendue des théâtres, mais la hauteur en étoit toujours la même, savoir de dix pieds chez les Grecs, & de cinq chez les Romains.

La troisième & dernière partie étoit un espace ménagé derrière la scène, qui lui servoit de dégagement : c'étoit où s'habilloient les Acteurs, où l'on serroit les décorations, & où étoit placée une partie des machines dont les anciens avoient de plusieurs sortes dans leurs théâtres, ainsi qu'on le verra.

Comme ils avoient de trois sortes de pièces, des comiques, des tragiques & des satyriques, ils avoient aussi des décorations de ces trois différens genres. Les tragiques représentoient toujours de grands bâtimens avec des colonnes, des statues & les autres ornemens convenables ; les comiques représentoient des édifices particuliers avec des toîts & de simples croisées, comme on voit communément dans les villes ; & les satyriques, quelque maison rustique, avec des arbres, des rochers & les autres choses qu'on voit d'ordinaire à la campagne.

Ces trois scènes pouvoient se varier de bien des manières, quoique la disposition en dût être toujours la même en général ; & il falloit qu'elles eussent chacune cinq différentes entrées, trois en face & deux sur les aîles. L'entrée du milieu étoit toujours celle du principal Acteur ; ainsi dans la scène tragique, c'étoit ordinairement la porte

d'un palais; celles qui étoient à droite & à gauche étoient destinées à ceux qui jouoient les seconds rôles; & les deux autres qui étoient sur les aîles, servoient, l'une à ceux qui arrivoient de la campagne, & l'autre, à ceux qui venoient du port ou de la place publique.

C'étoit à peu près la même chose dans la scène comique. Le bâtiment le plus considérable étoit au milieu; celui du côté droit étoit un peu moins élevé, & celui qui étoit à gauche représentoit ordinairement une Hôtellerie. Mais dans la satyrique il y avoit toujours un antre au milieu, quelques méchantes cabanes à droite & à gauche; un vieux temple ruiné ou quelque bout de paysage.

On ne sait pas bien sur quoi ces décorations étoient peintes, mais il est certain que la perspective y étoit observée; car Vitruve remarque que les règles en furent inventées & mises en pratique dès le temps d'Eschyle par un Peintre nommé *Agatharcus* qui en laissa même un traité, d'où les Philosophes Démocrite & Anaxagore tirèrent ce qu'ils écrivirent depuis sur ce sujet.

A l'égard des machines, outre celles qui étoient sous les portes de retour, pour introduire d'un côté les Dieux des bois & des campagnes, & de l'autre les Divinités de la mer, il y en avoit d'autres au-dessus de la scène pour les Dieux célestes, & de troisièmes sous le théâtre, pour les ombres, les furies & les autres Divinités infernales. Ces dernières étoient à peu près semblables à celles dont nous nous servons pour ce sujet. Pollux nous apprend que c'étoient des espèces de trapes qui élevoient les Acteurs au niveau de la scène & qui les redescendoient ensuite sous le théâtre par le relâchement des forces qui les avoient fait monter. Ces forces consistoient comme celles de nos théâtres, en des cordes, des roues & des contrepoids. Celles qui étoient sur les portes de retour étoient des machines tournantes sur elles-mêmes, qui avoient trois différentes faces, & qui se tournoient d'un ou d'autre côté, selon les Dieux à qui elles servoient.

De toutes ces machines il n'y en avoit point dont l'usage fût plus ordinaire que de celles qui descendoient du ciel dans les dénouemens, & dans lesquelles les Dieux venoient pour ainsi dire, au secours du Poëte. Ces machines avoient assez de rapport avec celles de nos cintres; car aux mouvemens près, les usages en étoient les mêmes, & les anciens en avoient, comme nous, de trois sortes en général; les unes qui ne descendoient point *jusqu'en* bas, & qui ne faisoient que traverser le théâtre; d'autres dans lesquelles les Dieux descendoient jusques sur la scène; & de troisièmes qui servoient à élever ou à soutenir en l'air les personnes qui sembloient voler.

Comme ces dernières étoient toutes semblables à celles de nos vols, elles étoient sujettes aux mêmes accidens. Nous lisons dans Suétone qu'un Acteur qui jouoit le rôle d'Icare, & dont la machine eut malheureusement le même sort, alla tomber près de l'endroit où étoit placé Néron, & couvrit de sang ceux qui étoient autour de lui.

Mais quoique toutes ces machines eussent assez de rapport avec celles de nos cintres, comme le

théâtre des anciens avoit toute son étendue en largeur, & que d'ailleurs il n'étoit point couvert, les mouvemens en étoient fort différens ; car au lieu d'être emportés comme les nôtres par des chassis courans dans des charpentes en plafonds, elles étoient guindées à une espèce de grue dont le cou passoit par-dessus la scène, & qui tournant sur elle-même pendant que les contrepoids faisoient monter ou descendre ces machines, leur faisoient décrire des courbes composées de son mouvement circulaire & de leur direction verticale ; c'est-à-dire, une ligne en forme de vis de bas en haut, ou de haut en bas, à celles qui ne faisoient que monter ou descendre d'un côté du théâtre à l'autre.

Les contrepoids faisoient aussi décrire différentes demi-ellipses aux machines qui après être descendues d'un côté jusqu'au milieu du théâtre, remontoient de l'autre jusqu'au dessus de la scène d'où elles étoient toutes rappelées dans un endroit du *post-cenium* où leurs mouvemens étoient placés.

Quant aux changemens des théâtres, Servius nous apprend qu'ils se faisoient ou par des feuilles tournantes qui changeoient en un instant la face de la scène, ou par des chassis qui se tiroient de part & d'autre, comme ceux de nos théâtres : mais comme il ajoute qu'on levoit la toile à chacun de ces changemens, il y a bien de l'apparence qu'ils ne se faisoient pas promptement.

D'ailleurs, comme les aîles de la scène sur laquelle la toile portoit, n'avançoient que de la huitième partie de sa longueur, les décorations qui tournoient derrière la toile, ne pouvoient avoir au plus que cette largeur pour leur circonférence. Ainsi il falloit qu'il y eût au moins dix feuilles sur la scène, huit de face & deux en aîles ; & comme chacune devoit fournir trois changemens, il falloit nécessairement qu'elles fussent doubles & disposées de manière qu'en demeurant pliées elles formassent une des trois scènes, & qu'en se retournant ensuite les unes sur les autres, de droite à gauche ou de gauche à droite, elles formassent les deux : ce qui ne peut se faire qu'en portant de deux en deux sur un point fixe commun, c'est-à-dire en tournant toutes les dix sur cinq pivots placés sous les trois portes de la scène & dans les deux angles de ses retours.

Comme il n'y avoit que les portiques & le bâtiment de la scène qui fussent couverts, on étoit obligé de tendre sur le reste du théâtre des voiles soutenus par des mâts & par des cordages, pour défendre les spectateurs de l'ardeur du soleil; mais comme les voiles n'empêchoient pas la chaleur causée par la transpiration & les haleines d'une si nombreuse assemblée, les anciens avoient soin de la tempérer par une espèce de pluie dont ils faisoient monter l'eau jusqu'au-dessus des portiques, & qui retombant en forme de rosée par une infinité de tuyaux cachés dans les statues qui régnoient autour du théâtre, servoit non seulement à y répandre une fraîcheur agréable, mais encore à y exhaler des parfums les plus exquis ; car cette pluie étoit toujours d'eau de senteur. Ainsi ces statues qui sembloient n'être mises en haut des portiques que pour l'ornement, étoient encore une source de délices pour l'assemblée, & enchérissant

par leur influence sur la température des plus beaux jours, mettoient le comble à la magnificence du théâtre, & servoient de toute manière à en faire le couronnement.

Il convient d'ajouter un mot sur les portiques qui étoient derrière les théâtres, & où le peuple se retiroit lorsque quelque orage interrompoit les représentations. Quoique ces portiques en fussent entièrement détachés, Vitruve prétend que c'étoit où les chœurs alloient se reposer dans les entre-actes, & où ils achevoient de préparer ce qu'il leur restoit à représenter ; mais le principal usage de ces portiques consistoit dans les deux sortes de promenades qu'on y avoit menagées dans l'espace découvert qui étoit au milieu & sous les galeries qui en formoient l'enceinte.

Comme ces portiques avoient quatre différentes faces, & que leurs arcades étoient ouvertes en dehors, on pouvoit, quelque temps qu'il fit, se promener à l'abri de leur mur intérieur, & profiter de leur différente exposition, suivant la saison ; & comme l'espace découvert qui étoit au milieu, étoit un jardin public, on ne manquoit pas de l'orner de tout ce qui en pouvoit rendre l'usage plus agréable ou plus utile ; car les anciens avoient soin de joindre l'utile à l'agréable dans tous leurs ouvrages & surtout dans les monumens publics qui devoient transmettre leur goût à la postérité, & justifier à ses yeux ce qu'ils publieroient eux-mêmes de leur grandeur.

Les théâtres à Rome ne se bâtissoient anciennement que de bois & ne servoient que pendant quelques jours, de même que les échaffauds que nous faisons pour les cérémonies. L. Mummius fut le premier qui rendit ces théâtres de bois plus splendides, en enrichissant les jeux qu'on fit à son triomphe, des débris du théâtre de Corinthe. Ensuite Scaurus éleva le sien avec une telle magnificence, que la description de ce théâtre paroît appartenir à l'histoire des Fées. Le théâtre suspendu & brisé de Curion fit voir une machine merveilleuse, quoique d'un autre genre.

Pompée fit bâtir le premier un magnifique théâtre de pierre & de marbre où les spectateurs étoient assis. Il y avoit une espèce d'aquéduc pour porter de l'eau dans tous les rangs du théâtre, tant pour rafraîchir le lieu que pour remédier à la soif des spectateurs. Cet édifice pouvoit contenir quarante mille personnes & étoit orné de tableaux, de statues de bronze & de marbre transportées de Corinthe, d'Athènes & de Syracuse. Mais une particularité remarquable, c'est que Pompée, pour prévenir les caprices du peuple & des Magistrats, fit bâtir dans l'enceinte de son théâtre un Temple magnifique qu'il dédia à Venus la victorieuse ; de sorte qu'ayant mis ingénieusement son édifice sous la protection d'une grande Déesse, il le fit toujours respecter.

Marcellus construisit un autre théâtre dans la neuvième région de Rome, & ce fut Auguste qui le consacra.

Les théâtres de pierre se multiplièrent bientôt ; on en comptoit jusqu'à quatre dans le seul camp de Flaminius. Trajan en éleva un des plus superbes qu'Adrien fit ruiner.

Caius Pulcher fut un des premiers qui à la diversité des colonnes

& des statues, joignit les peintures pour en orner la scène. Catulus la fit revêtir d'ébène; Antoine enchérissant, la fit argenter; Néron pour régaler Tiridate, fit dorer tout le théâtre.

THÉÂTRE, se prend aussi pour les règles de la poësie dramatique, ou pour la poësie dramatique même. *Corneille, Racine, Moliere entendoient bien le théâtre. On a banni du théâtre tout ce qui peut blesser la pudeur.* Et dans cette acception, en parlant des tragédies & des comédies d'une nation, on dit, *le théâtre Grec, le théâtre Anglois, Italien,* &c.

On dit *une piece de théâtre*; pour dire, une comédie ou une tragédie; & dans le même sens, *les règles du théâtre, la pratique du théâtre.*

On appelle *coup de théâtre*, un événement imprévu, quoique préparé, qui arrive dans une pièce. *Les reconnoissances sont des coups de théâtre.*

On le dit aussi au figuré. *L'exil de ce Ministre fut un coup de théâtre. La journée des Dupes sous Louis XIII, fut un des grands coups de théâtre.*

On dit, *accommoder un sujet au théâtre;* pour dire, disposer un sujet de telle sorte qu'il soit propre à être représenté sur le théâtre. Et lorsqu'on raconte quelque chose en y supprimant ou ajoutant à dessein quelques circonstances, on dit figurément, que *c'est une histoire accommodée, ajustée au théâtre.*

THÉÂTRE, se dit des recueils de toutes les pièces d'un auteur qui a travaillé pour le théâtre. *Le théâtre de Pierre Corneille. Le théâtre de Thomas Corneille. Le théâtre de Racine. Le théâtre de Quinault.*

On appelle *théâtre de fleurs*, un arrangement ou mélange de pots de fleurs que l'on fait par symétrie sur des gradins de bois ou de gazon. Les fleurs propres pour cela, sont, l'œillet, la tubéreuse, l'amaranthe, l'oreille d'ours, le tricolor, la giroflée, *&c.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

THÉBAÏDE; grande contrée d'Afrique dans la haute Egypte, depuis Fium auprès du Nil, jusqu'à la mer Rouge, entre de hautes montagnes de part & d'autre. C'est la province la moins fertile & la moins peuplée de l'Egypte. Elle est remplie de deserts célèbres par la retraite d'un grand nombre de saints solitaires, & habités maintenant par des Arabes grands ennemis des Turcs, & voleurs de profession.

THÉBAIN, AINE; substantif. Qui est de Thèbes. *Voyez* THÈBES.

THÈBES; nom d'une ancienne & fameuse ville de la haute Egypte, capitale de la Thébaïde, sur le Nil. Il n'en reste que des ruines. On dit qu'elle avoit 140 stades de tour qui font six lieues, & qu'on y voyoit cent portes, & de là vient le nom d'*Hecatompylos* qu'on lui donna. Elle étoit très-vaste & très-peuplée. Les Grecs & les Romains ont célébré sa magnificence & sa grandeur. C'est le Roi *Busiris* qui l'avoit bâtie, & qui en avoit fait le siége de son empire. On a découvert près de cette ville des temples & des palais presqu'entiers, où les colonnes & les statues sont innombrables. La sculpture, l'architecture & la peinture y avoient étalé tout leur art & toutes leurs richesses.

THÈBES, est aussi le nom d'une ancienne & fameuse ville de Grèce, capitale de la Béotie, à dix lieues, nord-ouest, d'Athènes. Elle fut fon-

dée par Cadmus, & Thébé fils de Prométhée lui donna son nom. Amphion l'entoura de murailles, & persuada par son éloquence aux peuples de la campagne de venir habiter sa ville. C'est ce qui fit dire aux poëtes, qu'Amphion avoit bâti les murailles de *Thèbes* au son de sa lyre, qui obligeoit les pierres à se placer d'elles-mêmes partout où il les falloit. Bientôt la ville de Cadmus ne devint que la citadelle de *Thèbes* qui s'aggrandit, & forma la République des Thébains qui s'attachèrent à l'art militaire, & eurent beaucoup de part aux grands événemens de la Grèce. Ils en trahirent d'abord indignement les intérêts sous le règne de Xerxès, Roi de Perse, action qui les décria d'autant plus que le succès ne la justifia point, & que contre leur attente fondée sur toutes les règles de la vraisemblance, l'armée barbare fut défaite. Cet événement les jeta dans un étrange embarras : ils eurent peur que, sous prétexte de venger une si noire perfidie, les Athéniens leurs voisins, dont la puissance augmentoit de jour en jour, n'entreprissent de les assujettir; resolus de parer le coup, ils recherchèrent l'alliance de Lacédemone qu'ils devoient moins redouter quand il n'y auroit eu que la raison de l'éloignement. Sparte dans cette occasion se relâcha de sa vertu sévère. Elle aima mieux pardonner aux partisans des Barbares, que de laisser périr les ennemis d'Athènes.

Les *Thébains* par reconnoissance, s'attachèrent aux intérêts de leur protectrice; & durant la guerre du Péloponnèse, elle n'eut point de meilleurs ni de plus fidelles alliés. Ils ne tardèrent pas toutefois à changer de vues & d'intérêts. Sparte, toujours ennemie de la faction populaire, entreprit de changer la forme de leur gouvernement; & après avoir surpris la citadelle de Thèbes dans la troisième année de la quatre-vingt dix-neuvième olympiade, après avoir détruit ou dissipé tout ce qui résistoit, elle déposa l'autorité entre les mains des principaux citoyens, qui la plupart agirent de concert avec elle. Pélopidas, à la tête des bannis, & avec le secours d'Athènes rentre secrettement dans Thèbes au bout de quarante ans, extermine les Tyrans, chasse la garnison Lacédémonienne, & remet sa patrie en liberté.

Jusques-là Thèbes unie, tantôt avec Sparte, tantôt avec Athènes, n'avoit tenu que le second rang, sans que l'on soupçonnât qu'un jour elle occuperoit le premier. Enfin les *Thébains* naturellement forts & robustes, de plus extrêmement aguerris, pour avoir presque toujours eu les armes à la main depuis la guerre du Péloponnèse, & pleins d'un desir ambitieux, qui croissoit à proportion de leur force & de leur courage, se crurent trop serrés dans leurs anciennes limites. Ils refusèrent de signer la paix ménagée par Athènes, pour faire rentrer les villes Grecques dans leur pleine indépendance.

Les *Thébains* vouloient qu'on les reconnût pour les chefs de la Béotie. Ce refus, non-seulement les exposoit à l'indignation du Roi de Perse, qui pour agir plus librement contre l'Egypte révoltée, avoit ordonné à tous les Grecs de poser les armes, mais encore soulevoit contre eux Athènes, Sparte & la Grèce entiere, qui ne soupiroit qu'après le repos. Toutes ces con-

ſidérations ne les arrêtèrent pas. Ils rompirent avec Athènes, attaquèrent Platée & la raſerent. Depuis la bataille de Marathon, où les Platéens poſtés à l'aîle gauche par Miltiade, avoient ſignalé leur zèle & leur courage, les Athéniens ne célébroient point de fête, où le héraut ne formât des vœux communs pour la proſpérité d'Athènes & de Platée.

Les Lacédémoniens crurent alors que Thèbes délaiſſée de ſes Alliés, étoit hors d'état de leur faire tête. Ils marchèrent donc comme à une victoire certaine, entrèrent avec une puiſſante armée dans le pays ennemi & y pénétrèrent bien avant. Tous les Grecs regardèrent Thèbes comme perdue. On ne ſavoit pas qu'en un ſeul homme elle avoit plus d'une armée. Cet homme étoit Épaminondas: il n'y avoit pas de meilleure école que la maiſon de Polyme ſon père, ouverte à tous les Savans, & le rendez-vous des plus excellens Maîtres. De cette école ſortit Philippe de Macédoine. C'eſt-là qu'en ôtage pendant neuf années, il fut aſſez heureux pour devenir l'élève du Maître d'Épaminondas, ou plutôt pour étudier Épaminondas lui-même.

Les talens de ce dernier, ſoit pour la politique, ſoit pour la guerre, joint à beaucoup d'autres qu'il poſſédoit dans le degré le plus éminent, ſe trouvoient encore tous inférieurs à ſes vertus. Philoſophe de bonne foi, & pauvre par goût, il mépriſa les richeſſes ſans vouloir qu'on lui tînt compte de ce mépris; & cultiva la vertu, indépendamment du plus doux fruit qu'elle donne, on entend la réputation. Avare de ſon loiſir qu'il conſacroit à la recherche de la vérité, il fuyoit les emplois publics & ne briguoit que pour s'en exclure. Sa modération le cachoit ſi bien qu'il vivoit obſcur & preſque inconnu. Son mérite le décéla pourtant; on l'arracha de la ſolitude pour le mettre à la tête des armées.

Dès que ce ſage parut, il fit bien voir que la philoſophie ſuffit à former des héros, & que la plus grande avance pour vaincre ſes ennemis, c'eſt d'avoir appris à ſe vaincre ſoi-même. Épaminondas au ſortir de ſa vie privée & ſolitaire, battit les Lacédémoniens à Leuctres, & leur porta le coup mortel dont ils ne ſe relevèrent jamais. Ils perdirent quatre mille hommes avec le Roi Cléombrote, ſans compter les bleſſés & les priſonniers: cette journée fut la première, où les forces de la nation Grecque commencèrent à ſe déployer.

Les plus ſanglantes défaites juſjuſqu'alors n'avoient guère coûté plus de quatre ou cinq cens hommes. On avoit vu Sparte d'ailleurs ſi animée contre Athènes, racheter d'une trève de trente années huit cens de ſes Citoyens qui s'étoient laiſſé envelopper. On peut juger de la conſternation, ou plutôt du déſeſpoir des Lacédémoniens, lorſqu'ils ſe trouvèrent tout d'un coup ſans troupes, ſans alliés, & preſqu'à la merci du vainqueur. Les *Thébains* ſe croyant invincibles ſous leur nouveau général, traverſerent l'Attique, paſſerent le fleuve Eurotas, & allèrent aſſiéger Sparte. Toute la prudence & tout le courage d'Agéſilas ne la ſauvèrent que difficilement, du propre aveu de Xénophon.

D'ailleurs Épaminondas appréhendoit de s'attirer ſur les bras toutes les forces de Péloponnèſe,

& plus encore d'exciter la jalousie des Grecs, qui n'auroient pu lui pardonner d'avoir pour son coup d'essai, détruit une si puissante République, & arraché, comme le disoit Leptines, un œil à la Grèce. Il se borna donc à la gloire d'avoir humilié les Spartiates, & en même temps il perpétua le souvenir de sa victoire par un monument de justice & d'humanité. Ce fut le rétablissement de Messene, dont il y avoit trois cens ans que les Lacédémoniens avoient chassé ou mis aux fers les habitans. Il rappelle de tous côtés les Messéniens épars, les remet en possession de leurs terres qu'un long exil leur faisoit regarder comme étrangères, & forme de ces gens rassemblés une république qui depuis l'honora toujours comme son second fondateur.

Il n'en demeura pas là : ce grand homme si retenu, si modéré pour lui-même, avoit une ambition sans bornes pour sa patrie : non content de l'avoir rendue supérieure par terre, il vouloit lui donner sur mer une même supériorité; sa mort renversa ce beau projet que lui seul pouvoit soutenir. Il mourut entre les bras de la victoire à la bataille de Mantinée, & selon quelques-uns, de la main de Cryllus, fils de Xenophon. Les Thebains malgrè la perte de leur Héros, ne laissèrent pas de vouloir se maintenir où il les avoit placés; mais leur gloire naquit & mourut avec Epaminondas.

Bientôt après Philippe se rendit maître de toute la Béotie, & Thèbes au plus haut point de grandeur fut soumise au Roi de Macédoine.

Alexandre en partant pour la Thrace y mit une garnison macédonienne que les habitans égorgèrent sur les faux bruits de la mort de ce Prince. A son retour il assiégea Thèbes, la prit; & par un terrible exemple de sévérité, il l'a détruisit de fond en comble. Six mille de ses habitans furent massacrés, & le reste fut enchaîné & vendu. On connoît la description touchante & pathétique qu'Eschine a donnée du saccagement de cette ville dans sa harangue contre Ctésiphon.

THÉBET, ou Thevet; nom d'un mois des Hébreux. C'est le quatrième de l'année civile, & le dixième de l'année Ecclésiastique. Il a vingt-neuf jours, & répond à la lune de Décembre.

Le huit de ce mois les Juifs jeûnent à cause de la traduction de la Loi d'Hebreu en Grec.

Le jeûne du dixième mois ordonné par Moyse, arrivoit aussi dans le mois de *Thebet*.

Le dix les Juifs jeûnent encore en mémoire du siége de Jérusalem par Nabuchodonosor.

Le dix-huit ils célébrèrent une fête en mémoire de l'exclusion des Saducéens, qui furent chassés du Sanhédrin, où ils dominoient sous le règne d'Alexandre Jannée.

THECA; substantif masculin. Faux chêne du Malabar, dont on trouve des forêts : son tronc est gros & grand, revêtu d'une écorce rude, épaisse & cendrée; il pousse beaucoup de branches noueuses & quadrangulaires : sa racine est rougeâtre; ses feuilles, qui naissent par paires, sont grandes, épaisses & d'un goût acide; ses fleurs sont petites, odorantes, blanches, & à six pétales arrondis: elles sont suivies par des fruits siliqueux qui contiennent chacun quatre semences d'un goût amer. Les Indiens emploient

emploient son bois qui est blanchâtre & dur, dans la construction de leurs Temples. La feuille du théca donne une liqueur qui sert à teindre leurs cotons & leurs soies en pourpre : on mange cette même feuille, & on en fait un sirop qui guérit les aphtes. Les fleurs de cet arbre bouillies dans le miel du pays, sont un remède contre la rétention d'urine & l'hydropysie.

THÉCUA, ou THECUÉ; nom d'une ancienne ville de la Palestine dans la Tribu de Juda.

THÉGLATPHALASAR; *voyez* NINUS LE JEUNE.

THÉIÈRE; substantif féminin. Vase d'argent, de porcelaine, *&c.* pour faire infuser le thé. *Une théière de fayence. Cette théière vient du Japon.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

THÉIFORME; adjectif & terme de Pharmacie. En guise de thé. *Une infusion théiforme.*

THÉISME; substantif masculin. Terme usité en Théologie pour exprimer la doctrine qui consiste à reconnoître l'existence de Dieu. Il est opposé à *athéisme.*

Il est aisé de prouver que le *théisme* est préférable à l'athéisme, & qu'il est plus avantageux, soit pour les Sociétés, soit pour les Princes, soit pour les Particuliers, d'admettre l'existence d'un Dieu que de la rejeter. Voici les raisons qu'on en apporte communément.

1°. Une Société d'Athées a un principe de moins pour arrêter la corruption des mœurs, qu'une Société de Théistes. La raison, le desir de la gloire & de la bonne réputation, la crainte des peines séculières sont les seuls motifs qui peuvent empêcher le crime dans une société d'Athées. Dans une société de Théistes la crainte des jugemens d'un être suprême se trouvant jointe à tous ces principes, leur donne une nouvelle force. L'homme est d'autant plus porté à remplir ses devoirs, que les peines qu'on lui fait craindre, sont plus grandes, & que les récompenses qu'on lui fait espérer, sont plus considérables & plus consolantes. Qu'on dise tant qu'on voudra qu'il est plus noble de faire le bien sans intérêt, & de fuir le mal sans aucun motif de crainte; c'est mal connoître l'homme que de prétendre qu'il puisse ou qu'il doive toujours agir indépendamment de ces motifs. L'espérance & la crainte sont nées avec lui : ce sont des apanages inséparables de sa nature, & les récompenses ou les châtimens par lesquels le *théisme* réveille l'une & l'autre dans le cœur des hommes, sont des motifs infiniment plus puissans pour l'attacher à la vertu & pour l'éloigner du vice, que ceux que l'athéisme propose à ses partisans.

2°. Les Princes ont plus d'intérêt que qui que ce soit, à l'établissement de la croyance d'une Divinité suprême. Les Athées eux-mêmes en conviennent, puisqu'ils disent que l'idée de la Divinité doit son origine aux artifices & aux desseins des politiques, qui par-là ont voulu rendre sacrée l'obéissance dûe aux Souverains. Un homme se soumet par raison à son Prince, parcequ'il est juste de tenir la foi à celui à qui on l'a promise; il s'y soumet par principe de crainte, parcequ'il a peur d'être condamné suivant toute la sévérité des lois; mais son obéissance est tout autre-

ment ferme & constante, quand il est vivement persuadé qu'il y a une Divinité vengeresse qui prend connoissance de ses désobéissances pour les punir.

3°. Rien de plus avantageux ni de plus consolant pour les Particuliers que le *théisme*. L'homme qui est exposé à tant de misères dans le cours de cette vie, a un motif de consolation, en croyant une Divinité pleine de justice & de bonté qui peut mettre fin à tous ses maux. L'homme vertueux qui est ordinairement en bute à la contradiction des méchans, se soutient dans la pratique de la vertu par l'idée d'une Divinité qui récompense les bonnes actions, & qui punit les mauvaises; pour lui la mort est le commencement d'une nouvelle vie & d'un bonheur éternel; pour l'Athée, la mort n'est que la fin des misères de la vie, & l'anéantissement qu'il se promet, est un état d'insensibilité parfaite, ou pour mieux dire, une privation d'existence, que personne ne regardera jamais comme un avantage: anéantissement au reste dont l'Athée n'a aucune certitude; il est donc à cet égard dans le doute & dans la perplexité; mais cet état d'incertitude est-il aussi satisfaisant que l'espérance du Théiste? Enfin ce dernier risque quelque chose pour gagner infiniment; & l'autre aime mieux perdre tout que de rien risquer. On peut voir ce raisonnement poussé avec force dans les pensées de Pascal.

THEISTE; substantif masculin. Celui qui reconnoît l'existence de Dieu. Il est opposé à *Athée*.

THÈME; subst. masc. *Thema*. Sujet, matière, proposition que l'on entreprend de prouver ou d'éclaircir. *Vous ne suivez pas votre thème.* Il n'est usité que dans le didactique.

Dans le style familier, pour donner à entendre que quelqu'un a avancé quelque chose mal-à-propos surtout en présence de certaines gens, on dit figurément, qu'il a *mal pris son thème*.

Thème, se dit aussi de ce qu'on donne aux écoliers à traduire de la langue qu'ils savent, dans celle que l'on veut leur apprendre. *Le Régent vient de leur donner un thème difficile. Dicter un thème.*

Thème, se dit encore de la composition de l'écolier. *Il fait son thème. Son père lui corrige ses thèmes. J'ai fait mon thème en deux façons.*

On dit aussi figurément, *faire son thème en deux façons;* pour signifier, dire la même chose de deux manières différentes.

En termes d'Astrologie, on appelle *thème céleste*, ou simplement *thème*, la position où se trouvent les astres, par rapport au moment de la naissance de quelqu'un, & au lieu où il est né, & sur laquelle les Astrologues tirent des conjectures qu'ils appellent *horoscope*.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

THÉMIS, fille du Ciel & de la Terre, étoit sœur aînée de Saturne, & Tante de Jupiter. Elle se distingua par sa prudence & par son amour pour la justice: c'est elle, dit Diodore, qui a *établi la divination*, les sacrifices, les lois de la religion, & tout ce qui sert à maintenir l'ordre & la paix parmi les hommes. Elle régna dans la Thessalie, & s'appliqua avec tant de sagesse à rendre la justice à ses peuples, qu'on la regarda toujours depuis comme la Déesse de la Justice, dont on lui fit porter le nom;

elle s'appliqua aussi à l'Astrologie, & devint très-habile dans l'art de prédire l'avenir; & après sa mort elle eut des Temples où se rendoient des Oracles. Pausanias parle d'un Temple & d'un Oracle qu'elle avoit sur le mont Parnasse, de moitié avec la Déesse *Tellus*, & qu'elle céda ensuite à Apollon. *Thémis* avoit encore un autre Temple dans la Citadelle d'Athènes, à l'entrée duquel étoit le tombeau d'Hyppolite.

La Fable dit que Thémis vouloit garder sa virginité, mais que Jupiter la força de l'épouser, & lui donna trois filles, l'Equité, la Loi, & la paix; c'est un emblême de la justice qui produit les lois de la paix en rendant à chacun ce qui lui est dû. Hésiode fait encore *Thémis* mère des Heures & des Parques.

THEMISCYRE; *Themiscyra.* Ancienne ville de l'Asie mineure dans le Pont. Arrien dans son périple du Pont-Euxin, ne marque entre les fleuves Iris & Thermodonte, aucune place qu'Héracleum, dont il dit que le port est à trois cens quarante stades de l'embouchure de l'Iris, & à quarante stades de celle du Thermodonte; mais Ptolémée avant d'arriver à Héracleum, nomme la campagne *Phanaroca;* car c'est ainsi qu'il faut écrire avec Strabon, & non comme portent les exemplaires de Ptolémée, *Phanagoria*, qui est le nom d'une ville sur le Bosphore Cimmérien. Ptolémée nomme encore *Themiscyra* dont il fait une ville. Le périple de Scylax en fait autant, & il dit que c'étoit une ville Grecque.

Strabon ne connoît qu'une campagne qu'il nomme *Themiscyra*, & dont il loue beaucoup la fertilité. Etienne le géographe ne parle non plus que de la campagne, qu'il étend depuis Chadisia jusqu'au fleuve Thermodonte. Il a pu y avoir une campagne & une ville de même nom; & l'on ne peut raisonnablement en douter, parce qu'un trop grand nombre d'Auteurs font mention de l'une & de l'autre. Diodore de Sicile en parlant d'Hercule, dit qu'il navigua jusqu'à l'embouchure du Thermodonte, & qu'il campa près de la ville de *Themiscyre*, où étoit le palais royal de la Reine des Amazones. Hérodote met aussi la ville de *Themiscyre* sur le fleuve Thermodonte. Pomponius Mela dit qu'il y a une campagne près du Thermodonte, & que c'est dans cette campagne qu'avoit été la ville de *Themiscyre*. Elle ne subsistoit plus apparemment de son temps.

THEMISTIUS, fameux Philosophe, étoit originaire de Paphlagonie. Il s'appliqua à l'éloquence, & y fit de si grands progrès, qu'on lui donna le surnom de beau parleur. Il alla à Constantinople, où il enseigna la philosophie avec beaucoup d'applaudissement. *Constance* le fit Sénateur de cette ville, & quatre ans après il lui fit ériger une statue. Il alla à Rome l'an 376; mais il ne voulut point y demeurer, quelques offres qu'on lui fit. *Théodose le grand* conçut pour lui une estime singulière, & le fit préfet de Constantinople, l'an 384. On ignore les autres circonstances de sa vie, ainsi que l'année de sa mort. Des sa jeunesse il composa des *notes* sur la philosophie de *Platon* & *d'Aristote*, & cet ouvrage fut fort goûté. On a encore de lui quelques fragmens de ce qu'il avoit fait sur *Aristote*; & *Stobée* cite un passage de son livre sur l'immortalité de l'ame. Il nous reste aussi de lui trente-trois

discours grecs qui ont été traduits en latin. Il ose remontrer dans un de ses discours, à l'Empereur *Valens* qui étant Arien, persécutoit les Orthodoxes, qu'il ne falloit pas s'étonner de la diversité des sentimens parmi les Chrétiens, puisqu'elle n'étoit rien en comparaison de cette multitude d'opinions qui régnoient chez les Grecs, c'est-à-dire chez les Païens, & que cette diversité ne devoit pas se terminer par l'effusion du sang. Themistius avoit principalement en vue d'engager l'empereur à laisser la liberté de conscience, & il y réussit. Dans ses autres discours, *Themistius* prodigue l'encens aux Princes de son temps. Ses discours ont été donnés au public en particulier, par le P. *Petau*, & par le P. *Hardouin*, & imprimés au Louvre en 1684, *in-fol.*

THÉMISTOCLE, eut pour père *Néocle*, citoyen d'Athènes, aussi illustre par sa naissance que par ses vertus; son fils ne l'imita point. Son libertinage fut si grand que son père le déshérita. Cette infamie au lieu d'abattre son courage, ne servit qu'à le relever. Pour effacer cette honte, il se consacra entièrement à la république, travaillant avec un soin extrême à acquérir des amis & de la réputation. Il étoit à la tête d'Athènes lorsque *Xerxès*, Roi de Perse, marcha contre cette ville. Il fut élu général. On arrêta que les Lacédémoniens iroient défendre le passage des *Thermopyles*, où ils firent des prodiges de valeur, & que les Athéniens conduiroient la flotte au détroit d'Artemise au-dessus de l'Eubée. Il s'éleva une contestation entre les Lacédémoniens & les Athéniens pour le commandement général de l'armée navale. Les alliés voulurent que ce fût un Lacédémonien. *Thémistocle* qui avoit droit de prétendre à cet honneur, persuada aux Athéniens d'abandonner la dispute qui auroit pu perdre la Grèce. Il donna le premier l'exemple, en cédant toute l'autorité à *Eurybiade* Spartiate. Ce Lacédémonien ayant levé le bâton sur lui, & l'accablant d'injures, *Thémistocle* lui répondit modestement : *frappe*, lui dit-il, *mais écoute :* le courage des Grecs & une tempête furieuse ruinèrent une partie de la flotte ennemie; mais il n'y eut aucune action décisive. Cependant une armée de terre de *Xerxès*, à force de sacrifier des hommes à la valeur des Lacédémoniens, avoit franchi le passage des Thermopyles, & se répandoit dans la Phocide, mettant tout à feu à sang. Dans ce désastre affreux, *Thémistocle* remua tout pour secourir sa patrie; employa la raison pour persuader les Juges, & fit parler les oracles pour entraîner la multitude. On rappela tous les citoyens exilés; *Aristide* alla au-devant de *Thémistocle*, & ils travaillèrent tous deux au salut de la république. *Thémistocle* fait donner un faux avis à *Xerxès* que les Grecs veulent s'échapper, & qu'il se hâte de faire avancer sa flotte s'il veut leur couper la retraite du Péloponèse; le Persan donna dans le piège. La petite flotte Grecque agissant avec tout l'avantage possible contre les Perses, trop resserrés dans ce détroit, porta le désordre dans leurs premières lignes, & bientôt toute la flotte fut dispersée. Cette victoire si célèbre, sous le nom de la bataille de Salamine, coûta aux Grecs quarante vaisseaux, & les Perses en perdirent deux cens. *Thémistocle* eut tout l'honneur de cette

fameuse journée, qu'on place la première année de la LXXVolympiade, la 480 avant J. C. Le Héros profita du crédit que lui donna cette victoire pour persuader à ses citoyens d'établir une marine puissante. Ce fut par ses soins qu'on bâtit le port de Pyrée, & qu'on destina des fonds pour construire des vaisseaux toutes les années. Ses services furent mal récompensés; on cabala contre lui, & il fut banni par la loi de l'Ostracisme. Après avoir erré de retraite en retraite, il se réfugia auprès du Roi de Perse, qui le combla de biens & qui voulut lui confier le commandement général de ses armées. Le vertueux Athénien ne voulut point porter les armes contre sa patrie; mais afin de ne pas refuser *Artaxerxès* son bienfaiteur, il se donna la mort la première année de la LXXIX[e] olympiade, la 464 avant J. C. *Thémistocle* né avec une ardeur extrême pour la gloire, étoit courageux, entreprenant; le repos sembloit l'inquiéter. Grand homme d'état, son génie toujours prévoyant, toujours fécond en ressources, le rendit supérieur aux événemens. Personne n'a possédé à un plus haut degré, l'art si souvent nécessaire de rappeler les hommes à leurs passions pour les porter à ce qu'ils doivent faire. On cite de lui plusieurs traits honorables. Le Poëte *Simonides*, s'appuyant sur l'étroite liaison qu'il avoit avec ce grand homme, lui demanda quelque grace injuste. *Thémistocle* la refusa, & lui dit: *cher* Simonides, vous ne seriez pas un bon Poëte, si vous faisiez des vers qui péchassent contre les règles de l'art poëtique; & moi je ne serois point bon Magistrat, si je commettois quelque action qui fût opposée aux lois de ma patrie.

THÉNAR; substantif masculin & terme d'Anatomie. Muscle qui sert à éloigner le pouce du doigt indice; c'est pourquoi on le nomme aussi *abducteur du pouce*.

Il y a un semblable muscle qui appartient au gros orteil, & qui est aussi appelé *thénar* ou *abducteur du gros orteil*.

THENSE; substantif féminin. *Thensa.* Terme d'Antiquité. Les thenses étoient comme nos châsses ornées de figures. On les faisoit en forme de char, de bois, d'ivoire, quelquefois d'argent. Il y a une médaille de l'Empereur Claude, qu'on trouve également en or & en argent, représentant d'un côté la tête de ce Prince couronnée de Laurier, & ayant de l'autre une thense. C'est un des honneurs qui furent rendus à l'Empereur Claude après sa mort, par ordre du Sénat. On portoit dans des thenses les statues des Dieux.

THÉOBALDE, (J. Théobaldo Gatti) natif de Florence, mort à Paris en 1727 dans un âge avancé, occupa pendant cinquante ans une place de symphoniste pour la basse du violon dans l'orchestre de l'Opéra. On dit que charmé de la musique de Lully qui étoit parvenue jusqu'à lui, il quitta sa patrie pour en féliciter ce célèbre musicien. Enfin il se montra digne élève de ce grand homme par deux opéra qui ont été joués sur notre théâtre: *Coronis*, pastorale en trois actes, & *Scylla*, tragédie en cinq actes, qui a été représentée à trois reprises différentes.

THÉOCATAGNOSTES, (les) secte d'hérétiques, ou plutôt de blasphémateurs qui avoient la témérité de blâmer ou reprendre en Dieu certaines actions & certaines paroles.

THÉOCRATIE; substantif féminin.

Theocratia. Espèce de gouvernement où les chefs de la nation ne sont regardés que comme les ministres de Dieu, dont l'autorité immédiate se manifeste par des signes visibles.

La nation des Hébreux nous fournit le seul exemple d'une vraie théocratie. Ce peuple dont Dieu avoit fait son héritage, gémissoit depuis long-temps sous la tyrannie des Égyptiens, lorsque l'Éternel se souvenant de ses promesses, résolut de briser ses liens, & de le mettre en possession de la terre qu'il lui avoit destinée. Il suscita pour sa délivrance un Prophète à qui il communiqua ses volontés; ce fut Moïse, Dieu le choisit pour être le libérateur de son peuple, & pour lui prescrire des lois dont lui-même étoit l'auteur. Moïse ne fut que l'organe & l'interprète des volontés du Ciel; il étoit le ministre de Dieu qui s'étoit réservé la souveraineté sur les Israëlites; ce Prophète leur prescrivit en son nom le culte qu'ils devoient suivre, & les lois qu'ils devoient observer.

Après Moïse le peuple hébreux fut gouverné par des juges que Dieu lui permit de choisir. La théocratie ne cessa point pour cela, les Juges étoient les arbitres des différends & les généraux des armées: assistés par un sénat de soixante & dix vieillards, il ne leur étoit permis ni de faire de nouvelles lois, ni de changer celles que Dieu avoit prescrites; dans les circonstances extraordinaires on étoit obligé de consulter le grand Prêtre & les Prophètes, pour savoir les volontés du Ciel: ainsi on régloit sa conduite d'après les inspirations immédiates de la Divinité. Cette théocratie dura jusqu'au temps de Samuel; alors les Israélites par une ingratitude inouie, se lassèrent d'être gouvernés par les ordres de Dieu même, ils voulurent à l'exemple des nations idolâtres, avoir un Roi qui les commandât, & qui fît respecter leurs armes. Le prophète Samuel consulté sur ce changement, s'adresse au Seigneur qui lui répond, *j'ai entendu le peuple*, ce n'est pas toi qu'il rejette, *c'est moi-même.* Alors l'Éternel dans sa colère consent à lui donner un Roi, mais ce n'est point sans ordonner à son Prophète d'annoncer à ces ingrats les inconvéniens de cette royauté qu'ils préféroient à la théocratie.

« Voici, leur dit Samuel, quel » sera le droit du Roi qui régnera » sur vous: il prendra vos fils, & » se fera porter sur leurs épaules; » il traversera les villes en triom» phe; parmi vos enfans, les uns » marcheront à pied devant lui, & » les autres le suivront comme de » vils esclaves; il les fera entrer » par force dans ses armées; il les » fera servir à labourer ses terres & » à couper ses moissons; il choi» sira parmi eux les artisans de son » luxe & de sa pompe; il destinera » vos filles à des services vils & » bas; il donnera vos meilleurs » héritages à ses favoris & à ses » serviteurs; pour enrichir ses cour» tisans, il prendra la dixme de » vos revenus; enfin vous serez ses » esclaves, & il vous sera inutile » d'implorer la clémence de Dieu » parcequ'il ne vous écoutera pas, » d'autant que vous êtes les ouvriers » de votre malheur ».

Quoique Dieu par son Prophète eût fait connoître ainsi aux Hébreux les dangers du pouvoir qu'ils alloient conférer à l'un d'entr'eux, ils persistèrent dans leur demande.

» Nous ferons, dirent-ils, comme » les autres nations, nous voulons » un Roi qui nous juge, & qui mar- » che à notre tête contre nos en- » nemis ». Samuel rend compte à Dieu de l'obstination de son peuple. L'Eternel irrité ne lui répond que par ces mots, *donne-leur un Roi*. Le Prophète obéit en leur donnant Saül; ainsi finit la *théocratie*.

Quoique les Israélites soient le seul peuple qui nous fournisse l'exemple d'une vraie théocratie; on a vu cependant des imposteurs qui sans avoir la mission de Moïse, ont établi sur des peuples ignorans & séduits, un empire qu'ils leur persuadoient être celui de la Divinité. Ainsi chez les Arabes, Mahomet s'est rendu le prophête, le législateur, le pontife & le souverain d'une nation grossière & subjuguée; l'alcoran renferme à la fois les dogmes, la morale & les lois civiles des Musulmans; on sait que Mahomet prétendoit avoir reçu ces lois de la bouche de Dieu même; cette prétendue théocratie dura pendant plusieurs siècles sous les Califes qui furent les souverains & les pontifes des Arabes. Chez les Japonois la puissance du Dairo ou de l'Empereur ecclésiastique, ressembloit à une théocratie, avant que le Cubo ou Empereur séculier eût mis des bornes à son autorité. On trouve des vestiges d'un empire pareil chez les anciens Gaulois; Les Druides exerçoient les fonctions de Prêtres & de Juges des peuples.

THÉOCRATIQUE; adjectif des deux genres. *Theocraticus*. Qui a rapport à la Théocratie. *Les Israélites las du gouvernement théocratique, voulurent avoir un Roi.*

THÉOCRITE, de Syracuse, ou de l'île de Cô, florissoit sous *Ptolémée Philadelphe*, roi d'Égypte, vers l'an du monde 3719, 285 ans avant J. C. On dit que ce Poëte eut l'imprudence d'écrire des Satyres contre *Hiéron*, tyran de Syracuse, & qu'il fut puni de mort par ce Prince. *Théocrite* s'est fait une grande réputation par ses *Idyles*, qui ont servi de modèle à *Virgile* dans ses *Eglogues*. *Théocrite* a employé le Dialecte Dorien, qui est très-propre pour ce genre: les *Idyles* de ce Poëte passent avec raison pour une des plus belles images de la Nature; on y trouve cette beauté simple, ces grâces naïves, enfin ce *je ne sais quoi*, qu'il est plus facile de sentir que d'exprimer. *Longe-Pierre* en a traduit quinze en François. La meilleure édition des Poësies de *Théocrite* est celle d'Oxford, *in-8°*. 1699.

THÉODÉBERT I, roi de Metz, succéda à son père *Thierry*, & fut placé sur le trône par ses vassaux, malgré l'opposition de ses oncles. Il les aida pourtant dans leur seconde expédition en Bourgogne, & eut part au partage qu'ils firent de ce royaume. Il se joignit à *Childebert* en 537, contre *Clotaire*, son oncle; mais cette guerre n'eût pas de suite. *Théodebert* secourut en 538, *Vitigès*, roi des Ostrogots, & entra lui-même l'année suivante en Italie, d'où il revint chargé de dépouilles. Il mourut en 548, lorsqu'il se préparoit à faire la guerre à *Justinien*, & à la porter jusqu'aux portes de Constantinople. Sa valeur, sa libéralité, sa prudence & sa clémence lui méritèrent l'éloge de ses contemporains. Il eut assez d'ambition pour prendre le titre d'*Auguste*, qui lui est donné dans une de ses monnoies. Sa mort arriva à la chasse

par la chûte d'une grosse branche d'arbre qu'un bœuf sauvage lui fit tomber sur la tête, & qui l'abattit de son cheval.

THÉODEBERT II, roi d'Austrasie, monta sur le trône en 596, après la mort de son père *Childebert*, dont il partagea les États avec son frère *Thierry* ou Théodoric, roi d'Orléans. Il régna d'abord sous la tutelle de *Brunehaud*, son aïeule; mais les grands d'Austrasie, lassés de la domination tyrannique de cette Princesse, engagèrent son petit-fils à l'exiler en 599. *Théodebert* qui avoit joint ses forces à celles de son frère, défit successivement *Clotaire* & les Gascons. *Brunehaud* irritée contre lui, excita Thierry à lui faire la guerre. Ce Prince le vainquit & l'obligea de se renfermer dans Cologne, où on lui coupa la tête pour avoir la paix avec le vainqueur, l'an 612.

THÉODOLITE; substantif masculin. Sorte d'instrument usité en Angleterre, & qui a beaucoup de rapport à ce que nous nommons *Graphometre*. Il sert à lever des plans, à prendre des hauteurs & des distances. Les différentes parties qui le composent, sont un cercle de cuivre d'environ un pied de diamètre, divisé en quatre quarts, & quelquefois accompagné d'un télescope. Chaque quart est divisé en 90 degrés, & sous-divisé autant que la grandeur de l'instrument peut le permettre. Au centre de ce cercle est une boîte avec une aiguille aimantée & une rose des vents, une boussole, en un mot. L'instrument, son alidade avec ses pinnules ou son télescope, s'il y en a un, s'ajustent à ce centre de telle manière qu'ils peuvent tourner alentour. Enfin sur le revers de cet instrument, est un genou fait pour recevoir son pied; c'est-à-dire, la tête d'un bâton à trois jambes, qui doit le soutenir quand on veut en faire usage.

THÉODORA, femme de l'Empereur *Justinien I*, étoit fille d'un homme chargé du soin de nourrir les bêtes pour les spectacles. Sa mère immola sa vertu pour de l'argent; & la jeune *Théodora* s'abandonna bientôt à tout le monde. Un certain *Hécébole* de Tyr, gouverneur de la Pentapole, l'entretint pendant quelque tems; mais il s'en dégoûta, & la chassa de chez lui; elle alla à Alexandrie, & revint à Constantinople, n'ayant pour subsister que ses prostitutions. *Justinien* en devint passionnément amoureux. Il en fit sa maîtresse, engagea l'empereur *Justin* à abroger la loi qui défendoit à un Sénateur d'épouser une femme débauchée, & l'épousa. Cette femme fut le fléau du genre humain, si l'on en croit *Procope*, qui en fait une peinture affreuse dans ses *Anecdotes*, après l'avoir louée dans son *Histoire*. Elle mourut vers l'an 548.

THÉODORA, est aussi le nom d'une Dame Romaine, moins célèbre par sa beauté & son esprit, que par sa lubricité & par ses crimes. Elle étoit si puissante à Rome, vers 908, par le moyen du Marquis de Toscane, qu'elle occupoit le château de Saint-Ange, & faisoit élire les Papes qu'elle vouloit. *Jean*, un de ses galans, obtint par son moyen l'Archevêché de Ravenne, & enfin la Papauté sous le nom de *Jean X*. Elle étoit mère de *Marosie*, qui ne lui céda rien ni en attraits, ni en débauches.

THÉODORE DE MOPSUESTE, ainsi nommé, parcequ'il étoit Évêque de Mopsueste, ville de Cilicie, fut élevé & ordonné Prêtre dans un monastère,

monastère, & il mourut l'an 428. On peut le regarder, dit l'Abbé *Racine*, comme le premier auteur de l'Hérésie, qui distingua deux personnes en Jésus-Christ. Quand on étudie ses ouvrages, on voit qu'il avoit dans l'esprit le principe qu'ont eu depuis les Sociniens, qu'il faut déférer tout au tribunal de la raison, & n'admettre que ce qu'elle approuve. *Théodore* avoit une grande réputation de science & de vertu, & passoit pour un des plus illustres docteurs de tout l'Orient; il avoit écrit contre S. *Jérôme*, pour défendre l'hérésie de *Pélage*. Le fameux *Julien*, un des sectateurs de cet Hérésiarque, ayant été chassé de son siége, se réfugia chez lui, & augmenta le nombre de ses disciples. *Théodore* cacha long-temps sa doctrine; mais lorsque le Nestorianisme éclata, elle étoit déjà répandue dans bien des esprits. Les Nestoriens se servirent en 531, après la tenue du Concile d'Éphèse, des ouvrages de cet hérétique pour appuyer leurs erreurs. Dans le cinquième Concile général, tenu en 554, la personne & les ouvrages de *Théodore* de *Mopsueste* furent anathématisés. Ses principaux ouvrages sont, 1°. Un *Commentaire sur les Pseaumes* dans la *chaîne* du Père Cordier. 2°. Un *Commentaire*, en manuscrit, sur les douze petits Prophètes. Ce Commentaire prouve que l'auteur étoit un Déiste. 3°. Plusieurs fragmens dans la bibliothèque de *Photius*.

THÉODORE *le Lecteur*, ainsi appelé, parcequ'il étoit lecteur de la grande Église de Constantinople, avoit composé une *Histoire de l'Église* depuis la vingtième année du règne de *Constantin* le *Grand*, jusqu'à la mort de ce Prince. Cet ouvrage étoit divisé en deux livres. Il l'avoit tiré de l'Histoire de *Socrate*, de *Sozomene* & de *Théodoret*. Il est en manuscrit dans quelques bibliothèques, & n'a pas encore été imprimé. *Théodore* avoit encore composé une Histoire ecclésiastique, depuis la fin du règne de *Théodore* le jeune, jusqu'au commencement du règne de *Justin*. Nous n'avons que des extraits de cet ouvrage. *Henri* de *Valois* nous a donné tout ce qu'il a pu ramasser de *Théodore* dans *Suidas*, *Théophane* & *Jean Damascene*.

THÉODORET, né en 386, fut disciple de *Théodore* de Mopsueste & de Saint *Jean Chrysostôme*, après avoir été formé à la vertu dans un monastère. Élevé malgré lui au Sacerdoce & à l'Épiscopat, vers 420, il fit paroître dans sa maison, à sa table, dans ses habits & dans ses meubles, beaucoup de modestie, mais il étoit magnifique à l'égard de Cyr sa ville épiscopale. Il y fit bâtir deux grands ponts, des bains publics, des fontaines & des aquéducs. Il travailla avec tant de zèle & de succès dans son diocèse composé de huit cens Paroisses, dont un grand nombre étoit infectées de diverses hérésies, qu'il eut le bonheur de rendre orthodoxes tous ses diocésains. Son zèle ne se borna point à son Église; il alla prêcher à Antioche & dans les villes voisines, où il fit admirer son éloquence & son savoir, & où il convertit des milliers d'hérétiques & de pécheurs. La gloire de cet homme illustre fut néanmoins obscurcie pendant quelque tems, par l'attachement qu'il eût pour *Jean* d'Antioche & pour *Nestorius*, en faveur duquel il écrivit contre les douze anathêmes de Saint Cyrille d'Alexandrie; mais il

effaça cette tache, en se réconciliant avec ce Prélat, & en anathématisant l'hérésiarque. Le malheur qu'il avoit eu de le favoriser étoit bien excusable. Séduit par l'extérieur mortifié des Nestoriens, il s'aveugloit sur le fond de leur doctrine, jusqu'à croire que le Concile d'Ephèse & S. *Cyrille* enseignoient l'unité de nature en Jésus-Christ : mais dès qu'il eut ouvert les yeux, il s'éleva avec force contre ces hérétiques. Il combattit les Eutychéens, résista aux menaces de l'empereur *Théodose II*, & se vit tranquillement déposer dans le faux synode d'Éphèse. Sa vertu triompha en 451, dans le Concile général de Calcédoine, où ses lumières & sa sagesse brillèrent également. Il termina saintement sa carrière, quelques années après ; il la finit comme il l'avoit commencée dans la paix & dans la communion de l'Église. Son humanité, sa modération, sa charité, sont peintes dans tous ses écrits, qui sont en très-grand nombre. I. Une *Histoire ecclésiastique*, qui renferme des choses importantes, qu'on ne trouve pas ailleurs, & plusieurs pièces originales. Elle commence où *Eusebe* a fini la sienne, c'est-à-dire, à l'an 324 de Jésus-Christ, & finit à l'an 429. Les Savans y remarquent des fautes de chronologie ; le style en est élevé, clair & net ; mais l'auteur y emploie des métaphores un peu trop hardies pour un Historien. II. Un *Commentaire*, par demandes & par réponses, sur les huit premiers livres de la Bible. III. Un *Commentaire* sur tous les Pseaumes. IV. *L'explication du Cantique des Cantiques.* V. Des *Commentaires* sur *Jérémie*, sur *Ezéchiel*, sur *Daniel*, sur les douze petits Prophêtes & sur les Épîtres de S. *Paul*. Ce ne sont que des compilations, mais elles sont faites avec soin. L'auteur se compare aux femmes des Juifs, qui n'ayant point d'or ni de pierreries à donner à Dieu pour la construction du tabernacle, ramassoient les poils, les laines & les lins que les autres avoient donnés, les filoient & les unissoient ensemble. VI. Cinq livres des *Fables des Hérétiques*. VII. Dix livres sur la *Providence*. VIII. Dix *Discours* sur la Guérison des fausses opinions des Païens. IX. Un sur la *Charité*. X. Un sur S. *Jean*. XI. Quelques ouvrages contre S. *Cyrille*. XII. Des *Sermons*. On y trouve du choix dans les pensées, de la noblesse dans les expressions, de l'élégance & de la netteté dans le style, de la suite & de la force dans les raisonnemens. XIII. La *Vie* des Saints Solitaires. XIV. Des *Lettres*, fort courtes pour la plupart ; mais l'auteur y peint son caractère au naturel. La meilleure édition de ses ouvrages, est celle du Père *Sirmond*, en grec & en latin, 4 vol. *in fol.* auxquels le Père *Garnier*, Jésuite, a ajouté un cinquième en 1684, qui contient divers autres traités aussi de Théodoret. Quoique ce Père de l'Église eût été lié avec les Nestoriens, il fut reconnu pour Orthodoxe, par le Concile de Calcédoine, & par le Pape S. *Léon*. Le cinquième Concile général, en condamnant ses écrits contre S. *Cyrille*, ne toucha point à sa personne, & S. *Grégoire* le Grand déclara depuis qu'il l'honoroit avec le Concile de Calcédoine.

THÉODORIC, Roi des Ostrogoths, étoit fils de Valamer, Roi d'une partie de la Mœsie. Il rendit de grands services à l'Empereur chassé de son trône par Basilique. Ce Prince

lui fit élever une statue, & l'honora du consulat en 484. Il l'envoya ensuite en Italie contre Odoacre, avec lequel il fit la paix en 493. Quelque temps après ayant fait mourir ce Prince sous divers prétextes, il se vit maître de toute l'Italie. Pour s'affermir dans ses nouveaux Etats, il épousa une sœur de Clovis de France, contracta d'autres puissantes alliances, & fit la paix avec l'Empereur Anastase & avec les Vandales d'Afrique. Théodoric, tranquille après de violentes secousses, ne pensa plus qu'à policer son Royaume. Il prit pour Secrétaire d'État le célèbre Cassiodore, qui remplit parfaitement ses vues. Quoique ce Prince fût Arien, il protégea toujours les Catholiques; il ne vouloit pas même qu'ils se fissent Ariens pour lui plaire, & il fit couper la tête à un de ses Officiers favoris, parcequ'il avoit embrassé l'Arianisme, en lui disant ces paroles remarquables : *Si tu n'as pas gardé la foi à Dieu, comment est-ce que tu me la garderas à moi qui ne suis qu'un homme?* Sa droiture le fit choisir par les Orthodoxes pour juge dans une cause purement ecclésiastique. Comme il étoit Souverain de Rome, il devint l'arbitre de l'élection des Papes. Après la mort du Pape Anastase, en 498, Laurent & Symmaque se disputèrent le trône pontifical. On s'en remit à la décision de Théodoric, qui jugea en faveur de Symmaque. Rome lui fut redevable de plusieurs édifices & de la réparation de ses murailles. Il ajouta cent cinquante lois nouvelles aux anciennes. Il régla l'asyle des lieux saints & la succession des Clercs qui meurent sans tester. Enfin il fut pendant trente-sept ans le père des Italiens & des Goths, Bienfaiteur impartial des uns & des autres, & également cher aux deux Nations: mais il vécut trop pour sa gloire. L'âge, les infirmités le rendirent jaloux, avare, inquiet, soupçonneux. Les adulateurs profitèrent de ces dispositions pour perdre les deux plus respectables sujets qu'il y eût dans la République, Symmaque & Boëce son gendre. Ils périrent tous deux par le dernier supplice. Théodoric ne survécut pas long-temps à ce double homicide. Un jour qu'on lui servit à table une tête de poisson, il s'imagina que c'étoit celle de Symmaque qui le menaçoit; & se levant saisi de frayeur, il se mit au lit, & rendit l'ame le 30 Août de l'an 526, déchiré par des remords que personne ne put calmer. C'est du moins ce que rapporte Procope.

THÉODOSE *le Grand*, Empereur, étoit né à Cauca, ville de la Galice en Espagne. Son père étoit le fameux Comte Théodose qui avoit fait de si grands exploits sous Valentinien I, & qui fut décapité à Carthage l'an 376, sous Gratien. Ce grand homme avoit illustré le nom de Théodose. Son fils se retira dans sa patrie pour pleurer son père; mais Gratien connoissant son mérite, le rappela à la Cour, & l'associa à l'Empire en 379. Il lui donna en partage la Thrace & toutes les Provinces que Valentinien avoit possédées dans l'orient. Peu de jours après son élection Théodose marcha vers cette Province; & ayant formé un corps de troupes, il tomba sur le camp des Goths, leur enleva leurs femmes & leurs enfans avec quatre mille chariots qui servoient pour les conduire. Les Barbares furent effrayés par cette dé-

faite. Les Alains & d'autres Goths qui ravageoient les Provinces voisines lui envoyèrent faire des propositions de paix, & acceptèrent toutes les conditions qu'il leur imposa en 379. L'année d'après Théodose, malade à Thessalonique, se fit baptiser par Ascole, Evêque de cette Ville. Pour consacrer son entrée dans le Christianisme, il ordonna à tous ses sujets par une loi du 28 Février, de reconnoître le Père, le Fils & le Saint Esprit comme un seul Dieu en trois personnes. A cette loi contre l'erreur il en joignit d'autres pour la police, & fit publier des Édits sévères contre les délateurs convaincus de mensonges. Athanaric, Roi des Goths, se réfugia vers ce temps-là auprès de Théodose, qui le traita en Roi, & qui lui fit après sa mort des funérailles magnifiques. Cette générosité n'empêcha pas que plusieurs Barbares ne fissent des irruptions dans la Thrace. Théodose marche contre eux, leur livre bataille au mois d'Août 381, les défait & les force à repasser le Danube. Son nom pénétra dans les pays étrangers. Sapor III, Roi de Perse, lui envoya des Ambassadeurs pour lui demander à faire alliance avec lui. Ces deux Princes firent un traité de paix qui dura long-temps. L'année suivante, 385, fut célèbre par une conjuration formée contre lui. Il défendit de citer en justice ceux qui, sans en être complices, en avoient été instruits & ne l'avoient pas découverte. Il laissa condamner les conjurés, & leur envoya leur grâce lorsqu'on les conduisoit au supplice. Ils furent redevables de la vie à sainte Flaccille sa femme, à qui la Religion inspira ce que la politique avoit inspiré à Livie, femme d'Auguste, à l'égard de Cinna. La clémence de Théodose se démentit dans une occasion plus importante. Il y eut en 390 une sédition à Thessalonique, capitale de la Macédoine. Botheric, gouverneur de l'Illyrie, avoit fait mettre en prison un cocher accusé du crime de pédérastie. Lorsqu'on donna dans cette Ville des spectacles en réjouissance des victoires de Théodose, le peuple demanda qu'on mît ce cocher en liberté; & sur le refus du gouverneur, on prit les armes, & l'on tua plusieurs Officiers de la garnison. Botheric vint en personne pour appaiser ce tumulte, mais il fut lui-même massacré. Théodose à cette nouvelle n'écouta que sa colère, & fit passer tous les habitans au fil de l'épée.

Cependant Maxime qui avoit tué Gratien, & qui s'étoit fait déclarer Empereur, pressoit le jeune Valentinien. Théodose fit la guerre à ce Tyran, le défit en deux batailles, dans la Hongrie & en Italie, & l'ayant poursuivi jusqu'à Aquilée, il contraignit les soldats de le lui remettre. On l'amena dans le camp de Théodose, qui vouloit lui pardonner; mais les soldats le jugeant indigne de sa clémence, le tuèrent hors de sa tente, & lui coupèrent la tête. C'est ainsi que finit cette guerre en 388, & que Théodose, ayant pacifié l'Occident pour Valentinien, assura la possession de l'Orient pour lui & pour ses enfans. L'année suivante, il vint à Rome pour y recevoir les honneurs du triomphe, & y fit abattre les restes de l'idolâtrie. Après ce triomphe, Théodose retourna à Constantinople, & défit une troupe de Barbares qui pilloient la Macédoine & la Thrace. Arbogaste, François d'origine, dé-

pouilla l'Empereur Valentinien de son autorité, & lui donna la mort. Pour éviter la peine dûe à son crime, il choisit Eugène, homme de la lie du peuple qui avoit enseigné la Grammaire, & le fit déclarer Empereur à condition qu'il permettroit l'idolâtrie. Théodose se prépara à lui faire la guerre, & après avoir été battu, il défit l'usurpateur le 16 Septembre, à Aquilée, l'an 394. Eugène eut la tête coupée, & Arbogaste se tua lui-même. On faisoit de grands préparatifs à Constantinople pour recevoir *Théodose* en triomphe. Il tomba malade à Milan, & il y mourut d'hydropysie, le 17 Janvier 395. Il étoit âgé de 50 ans, & en avoit régné 16. Son corps fut porté à Constantinople, où Arcadius, son fils, le fit mettre dans le mausolée de Constantin. Théodose doit être mis au nombre des Rois qui font honneur à l'humanité. S'il eut des passions violentes, il les réprima par de violens efforts. La colère & la vengeance furent ses premiers mouvemens, mais la réflexion le ramenoit à la douceur. On connoît cette loi si digne d'un Prince chrétien, portée en 393, au sujet de ceux qui attaquent la réputation de leur Monarque : » si quelqu'un, dit-il, » s'échappe jusqu'à diffamer notre » nom, notre gouvernement & » notre conduite, nous ne voulons » point qu'il soit sujet à la peine » ordinaire portée par les loix, ou » que nos Officiers lui fassent souf» frir aucun traitement rigoureux. » Car si c'est par légéreté qu'il ait mal » parlé de nous, il faut le mépriser; » si c'est par une aveugle folie, il » est digne de compassion; & si c'est » par malice, il faut lui pardonner. Plusieurs Ecrivains l'ont comparé à Trajan dont il descendoit, & à qui il ressembloit par la figure & par le caractère. L'un & l'autre étoient bienfaisans, magnifiques, justes, humains. Tel que Théodose avoit été à l'égard de ses amis, dans l'état de simple Particulier, il le fut envers tout le monde, après être monté sur le trône. Sa règle étoit d'en agir avec ses sujets comme il avoit autrefois souhaité d'être traité lui-même par l'Empereur. Il n'avoit rien de la fierté qu'inspire le sceptre. S'il accordoit quelque préférence honorable, c'étoit aux savans & aux gens de letres. Jamais le peuple ne fut moins chargé d'impôts que sous son règne. Il appeloit une heure perdue celle où il n'avoit pu faire du bien. Les libéralités qu'il fit aux habitans de Constantinople y attirèrent un si grand nombre de citoyens, qu'on délibéra sur la fin de son règne, si l'on ne feroit point une seconde enceinte, quoique dix ans auparavant les maisons n'occupassent qu'une très-petite partie, le reste n'étant que des jardins ou des terres labourables. C'est le dernier Prince qui ait possédé l'Empire Romain en entier. Il laissa quatre enfans, Arcade, Honorius, Gratien & Pulchérie. Arcade fut Empereur d'Orient; & Honorius, d'Occident.

THÉODOSE II, le jeune, fils d'Arcade & d'Eudocie, né le 11 Avril 401, succéda à Arcade, le premier Mai 408. Sainte Pulchérie, sa sœur, gouverna sous son nom. C'est elle qui lui fit épouser Athénaïs, fille du Philosophe Léonce, laquelle reçut au baptême le nom d'*Eudocie*. Théodose, insolent sur le trône, ne prit presqu'aucune part aux événemens de son règne. Les Perses armèrent contre lui en 421; il leva

des troupes pour s'opposer à leurs conquêtes. Les deux armées qui se cherchoient l'une l'autre, furent toutes les deux saisies de crainte lorsqu'elles s'approchèrent, & fuirent chacune de leur côté. Les Perses se précipitèrent dans l'Euphrate, où il en périt près de cent mille. Les Romains abandonnèrent le siége de Nisibe, brulèrent leurs machines, & rentrèrent dans les terres de l'Empire. Théodose envoya ensuite une armée en Afrique contre Genseric, Roi des Vandales, qui fut encore plus malheureuse. Il fut obligé de la rappeler pour l'opposer aux Huns qui ravageoient la Thrace sous la conduite d'Attila. Ses troupes n'ayant pu arrêter les courses de ces Barbares, ce ne fut qu'à force d'argent qu'il les fit retirer. Théodose II fut encore plus méprisable par la confiance qu'il donna à ses Eunuques. Sa foiblesse alloit jusqu'à signer ce qu'on lui présentoit, sans prendre même la peine de le lire. La vertueuse Pulchérie, sa sœur, l'avoit corrigé de plusieurs défauts. Elle le corrigea encore de celui-là. Un jour elle lui présenta un acte à signer par lequel il abandonnoit l'Impératrice sa femme, pour être esclave. Il le signa sans le lire, & lorsque Pulchérie lui eut fait connoître ce que c'étoit, il en eut une telle confusion, qu'il ne retomba jamais dans la même faute. Ce Prince, Particulier estimable, mais Monarque méprisé, avoit d'abord favorisé les Nestoriens & les Euthyciens, mais il les condamna sur la fin de sa vie. Il mourut sans laisser de postérité, le 28 Juillet 450, à 49 ans. C'est lui qui publia le 15 Février 438, le Code Théodosien qui porte son nom.

THEODOSIEN; *voyez* THÉODOSE & CODE.

THÉODOTE, de Bysance, surnommé le Corroyeur, du nom de sa profession, pour excuser son apostasie & la foiblesse qu'il avoit eue de céder à la persécution sous Marc-Aurèle, dit qu'en reniant Jésus-Christ, il n'avoit renié qu'un homme, né d'une Vierge, à la vérité, par l'opération du Saint-Esprit, mais sans aucune prérogative que celle d'une vie plus sainte & d'une vertu plus éminente. Il fut condamné dans un Concile de Rome l'an 146. Néanmoins il eut des Sectateurs appelés de son nom, *Théodotiens*, dont un des principaux fut Théodote le Banquier, qui prétendit que Jésus-Christ étoit inférieur à Melchisedech, & fut Chef de la Secte des Melchisedéciens. Les Disciples de Théodote de Byzance furent aussi appelés *Alogiens*.

THEODOTE, le Valentinien, n'est connu que par ses Eglogues, que le Père Combefis nous a données sur le Manuscrit de la *Bibliothèque des Pères*. Ces Eglogues ne contiennent qu'une application de l'Écriture au systême de Valentin. Théodote prétend y prouver les différens points de la doctrine de Valentin par quelques passages de l'Ecriture. Cet Ouvrage a été commenté par le Père Combefis, & se trouve dans la *Bibliothèque grecque de Fabricius*.

THEODOTIENS; (les) *voy.* THÉODOTE DE BYSANCE.

THÉODOTION, natif d'Éphèse, fut disciple de Tatien, puis Sectateur de Marcion. Il passa ensuite dans la Synagogue des Juifs, où il fut reçu à condition qu'il traduiroit l'Ancien Testament en Grec. Il remplit sa promesse en 185, sous

le règne de Commode. Il ne nous reste de lui que des fragmens de cette Traduction. Elle étoit plus hardie que celle des Septante, & que celle d'Aquila, qui avoient été faites auparavant, & l'Auteur s'étoit permis d'ajouter ou de retrancher des passages entiers.

THÉODULPHE, étoit originaire de la Gaule Cisalpine. Charlemagne qui l'avoit amené d'Italie, à cause de son savoir & de son esprit, lui donna l'Abbaye de Fleuri, puis l'Évêché d'Orléans vers l'an 793. Ce Prince le choisit pour signer son testament en 811. Louis le Débonnaire hérita de l'estime que son père avoit pour lui. Mais Théodulphe ayant été accusé d'avoir eu part à la conjuration de Bernard, Roi d'Italie, il fut mis en prison à Angers. C'est là qu'il composa l'hymne *Gloria, laus & honor*, dont on chante le commencement le jour des Rameaux. On prétend que l'ayant chantée d'une fenêtre de la prison dans le temps que l'Empereur passoit, ce Prince fut si charmé de cette pièce, dont le mérite est très-médiocre, qu'il lui rendit la liberté. Le savant Prélat en profita pour écrire différens Ouvrages. On a de lui un Traité du *Baptême*; un autre du *Saint-Esprit*; deux Capitulaires adressés à ses Curés, que l'on peut regarder comme des monumens de la discipline de son temps. Ce Prélat mourut vers 821. Le P. Sirmond, Jésuite, publia en 1646, *in* 8°. une bonne édition de ses Œuvres.

THÉOGONIE; substantif féminin. *Theogonia*. Naissance des Dieux. Ce mot, dans l'acception générale & commune, s'applique à tout système religieux imaginé dans le paganisme. On dit dans ce sens, la *Théogonie des Égyptiens*, *la Théogonie des Grecs*, *la Théogonie des Perses*, &c.

Il se dit aussi par extension, de quelques Ouvrages particuliers sur la même matière, comme la *Théogonie d'Hésiode*, &c.

THÉOLOGAL; substantif masculin. Chanoine institué dans le Chapitre d'une Église Cathédrale ou Collégiale pour enseigner la Théologie & pour prêcher en certaines occasions.

Le Concile de Basle & la Pragmatique Sanction ont ordonné qu'il seroit établi un *Théologal* dans toutes les Églises Métropolitaines & Cathédrales; & l'article huit de l'ordonnance d'Orléans porte » qu'en » chacune Église Cathédrale & Col- » légiale, sera réservé une prébende » affectée à un Docteur en Théolo- » gie, de laquelle il sera pourvu de » l'Archevêque, Évêque ou Cha- » pitre, à la charge qu'il prêchera » & annoncera la parole de Dieu » chaque jour de Dimanche & » Fête solemnelle : & en autres » jours, il sera & continuera trois » fois la semaine une leçon publi- » que de l'Écriture Sainte; & se- » ront tenus & contraints les Cha- » noines y assister par privation de » leurs distributions.

L'affectation & l'union d'une prébende à la fonction *de Théologal*, prononcée par cette ordonnance, a fait nommer cette prébende *Théologale*: elle est sujette à l'expectative des gradués; & suivant une bulle de Grégoire XIII, le *Théologal* est réputé présent aux offices, tous les jours qu'il doit prêcher ou faire des leçons.

Les *Théologaux peuvent prêcher dans les Églises où ils sont établis sans une permission plus spéciale :* il en est à leur égard comme des Curés

qui n'ont pas besoin de mission particulière, quand une fois ils ont reçu l'institution canonique, mais *les Théologaux* ne peuvent *substituer d'autres personnes pour prêcher en leur place, sans la permission des Archevêques ou Évêques.* Ils peuvent même être contraints de prêcher par saisie de leur temporel, à la requête du Chapitre.

L'Éditeur des mémoires du Clergé prétend que les Bacheliers en Théologie peuvent être pourvus de prébendes *Théologales*; mais son opinion est contraire au texte de l'article huit de l'ordonnance d'Orléans citée, & à la jurisprudence actuelle des arrêts qui exige la qualité de Docteur.

Lorsque le Roi confère les *Théologales* qui viennent à vaquer en régale, les pourvus doivent (aux termes de l'édit de Janvier 1682), obtenir la mission canonique des Evêques ou des Vicaires généraux, avant d'en faire les fonctions.

L'assemblée du Clergé, par un des articles du cahier présenté au Roi en 1730, a demandé que ceux qui seroient pourvus des prébendes *Théologales* dont la collation appartient à des Chapitres, ne pussent en exercer les fonctions, avant d'avoir obtenu pareille mission; & le Roi par sa réponse du 19 Septembre, a dit qu'il se porteroit *volontiers à avoir égard à cette demande; à la charge néanmoins qu'en cas de refus de la part des Evêques, d'accorder la mission canonique à ceux qui auroient été pourvus par les Chapitres, des prébendes théologales, ils seront tenus de marquer les causes de leurs refus, ainsi qu'il se pratique à l'égard des* visa *sur les provisions de cour de Rome, suivant la disposition des ordonnances.*

Les prébendes théologales peuvent se résigner à personne capable.

THÉOLOGALE; adjectif féminin qui s'emploie aussi substantivement. Qualité, dignité, prébende de Théologal. *La prébende Théologale de cette Eglise est vacante. Il a la théologale de l'Eglise de Sens.*

THÉOLOGALE; adjectif féminin & terme dogmatique. Il ne se dit que des vertus qui ont Dieu principalement pour objet. *La Foi l'Espérance & la Charité sont les trois vertus théologales.*

THÉOLOGIE; substantif féminin. *Theologia.* Science qui a pour objet Dieu & les vérités qu'il a révélées. La théologie naturelle est la connoissance que nous avons de Dieu, par les seules lumières de la raison. La théologie surnaturelle a pour fondement la révélation. Cette dernière se divise en théologie positive, théologie morale & théologie scholastique. La positive consiste dans la connoissance de l'Écriture Sainte, & des explications qu'en donnent les Pères & les Conciles, sans le secours de l'argumentation. La morale s'exerce particulièrement à connoître les lois divines qui servent à régler les mœurs, & à faire une application juste de ces lois aux différentes actions de la vie, pour distinguer celles qui sont bonnes, ou mauvaises ou indifférentes. Enfin la scholastique discute par la voie des raisonnemens, les dogmes de la foi, en établit la certitude, les soutient contre ceux qui les combattent, éclaircit les points douteux & contestés de la religion, & fournit des armes contre les Hérétiques.

Les Théologiens ont coutume de traiter plusieurs questions sur la dignité, l'utilité, la necessité de la science qu'ils professent, &, nous renverrons

renverrons sur tous ces articles le lecteur à leurs écrits : nous nous contenterons de toucher ce qui regarde la certitude de la *théologie* ou des conclusions théologiques. Par *conclusions théologiques* on entend celles qui sont évidemment & certainement déduites d'une ou de deux prémisses, qui sont toutes deux révélées, ou dont l'une est révélée, & l'autre est simplement connue par la lumière naturelle, & l'on demande 1°. si ces conclusions sont aussi certaines que les propositions qui sont de foi; 2°. si elles sont plus ou moins certaines que les conclusions des autres sciences; 3°. si elles égalent en certitude les premiers principes ou axiomes de géométrie, philosophie, *&c.*

La décision de toutes ces questions dépend de savoir quel est le fondement de la certitude des conclusions théologiques, c'est-à-dire, quel est le motif qui détermine l'esprit à y acquiescer. On convient généralement que la révélation immédiate de Dieu proposée par l'Église, est le motif qui porte à acquiescer aux vérités qui sont de foi, & que la révélation virtuelle ou médiate, c'est-à-dire, la connexion qui se trouve entre une conclusion théologique & la révélation, connexion manifestée par la lumière naturelle, est le motif qui porte à acquiescer aux conclusions théologiques.

De-là il est aisé d'inférer 1°. que les conclusions purement théologiques n'ont pas le même degré de certitude que les vérités de foi, celles-ci étant fondées, 1°. sur la révélation immédiate de Dieu; 2°. sur la décision de l'Église qui atteste la vérité de cette révélation, au lieu que les conclusions théologiques n'ont pour motif que leur liaison avec la révélation, mais liaison apperçue seulement par les lumières de la raison; le motif d'acquiescement, & le moyen de connoître ce motif, sont comme on voit, dans les conclusions théologiques d'un ordre inférieur au motif qui détermine l'esprit à se soumettre aux vérités de foi, & au moyen qui lui découvre ce motif.

2°. Que les conclusions théologiques sont plus certaines que les conclusions des sciences naturelles prises en général, parce qu'on sait que celles-ci ne sont souvent appuyées que sur des conjectures, & que leur liaison avec les premiers principes, n'est pas si évidente que celle des conclusions théologiques avec la révélation immédiate.

Mais on est partagé sur la troisième question; savoir, si les conclusions théologiques sont plus ou moins certaines que les premiers principes géométriques ou philosophiques; & il y a sur ce point deux opinions.

La première est celle des anciens Théologiens qui soutiennent que les conclusions théologiques sont plus certaines que les premiers principes, parce que, disent-ils, elles sont appuyées sur la révélation de Dieu, qui ne peut, ni ne veut tromper les hommes. Au lieu que la certitude des premiers principes n'est fondée que sur la raison ou la lumière naturelle, qui est sujette à l'erreur.

La plûpart des modernes pensent au contraire que les premiers principes sont aussi certains que les conclusions théologiques, parce que 1°. telle est la certitude de ces axiomes, *le tout est plus grand que sa partie; deux choses égales à une troisième sont égales entre elles*, *&c.* qu'il est impossible d'en assigner une plus

grande ; & qu'on sent par expérience qu'il n'est point de vérités auxquelles l'esprit acquiesce plus promptement ; 2°. parce que Dieu n'est pas moins l'auteur de la raison que de la révélation, d'où il s'ensuit, que si l'on ne peut soupçonner la révélation de faux, de peur d'en faire retomber le reproche sur Dieu même, on ne peut non plus soupçonner la raison d'erreur, quant aux premiers principes, puisque Dieu nous a donné également ces deux moyens, l'un de connoître les vérités naturelles, l'autre d'adhérer aux vérités de foi ; 3°. parce que la foi même est en quelque sorte appuyée sur la raison : car, disent-ils, nous savons que Dieu est la vérité par essence, qui ne peut ni tromper, ni être trompé ; & qui est-ce qui nous manifeste cette vérité? La raison sans doute : c'est elle aussi qui par divers motifs de crédibilité nous persuade que Jésus-Christ est le Messie, & que sa religion est la seule véritable : si donc la raison nous mène comme par la main jusqu'à la foi, & si elle en est en quelque sorte le fondement, pourquoi veut-on que les conclusions théologiques qu'on avoue être moins certaines que les vérités de foi, le soient davantage que les axiomes & les premiers principes de la raison?

On dit, *faire sa théologie ;* pour dire, faire son cours de théologie.

On appelle *théologie mystique*, une espèce de théologie rafinée & sublime, que professent les mystiques.

Cette *théologie* consiste dans une connoissance de Dieu & des choses divines, non pas celle que l'on acquiert par la voie ordinaire, mais celle que Dieu infuse immédiatement par lui-même, & qui est assez puissante pour élever l'ame à un état calme, pour la dégager de tout intérêt propre, pour l'enflammer d'une dévotion affectueuse, pour l'unir intimement à Dieu, pour illuminer son entendement, ou pour échauffer ou animer sa volonté d'une façon extraordinaire.

Parmi les œuvres que l'on attribue à Saint Denis l'Aréopagiste, on trouve un discours de *théologie mystique*, & plusieurs Auteurs anciens & modernes ont écrit sur le même sujet.

Théologie, se dit aussi en parlant de la science qui chez les anciens païens, avoit pour objet les choses de leur religion.

Les anciens avoient trois sortes de *théologie ;* savoir, 1°. la mythologique ou fabuleuse qui florissoit parmi les Poëtes, & qui rouloit principalement sur la théogonie ou génération des Dieux.

2°. La politique, embrassée principalement par les Princes, les Magistrats, les Prêtres & le corps des peuples, comme la science la plus utile & la plus nécessaire pour la sûreté, la tranquillité & la prospérité de l'état.

3°. La physique ou naturelle, cultivée par les Philosophes, comme la science la plus convenable à la nature & à la raison ; elle n'admettoit qu'un seul Dieu suprême & des démons ou génies, comme médiateurs entre Dieu & les hommes.

THÉOLOGIEN ; substantif masculin. *Theologus.* Celui qui sait la théologie. *C'est la doctrine de la plûpart des Théologiens. Le premier à qui l'on a donné le titre de théologien par excellence, a été Saint Jean l'Evangéliste.*

On peut dire *théologienne*, au féminin, en parlant d'une femme

ou d'une fille qui sauroit ou qui prétendroit savoir la théologie. *Sa fille fait la théologienne.*

THÉOLOGIQUE; adjectif des deux genres. *Theologicus.* Qui concerne la théologie. *Question théologique. Matière théologique. Dispute théologique. Entretiens théologiques.*

On appelle *lieux théologiques*, certaines sources où la théologie puise, pour ainsi dire, ses conclusions. On en compte dix principaux: savoir, l'Écriture Sainte, la tradition, les conciles, le jugement du souverain Pontife dans ce qui regarde la foi & les mœurs, le consentement de l'Église Chatholique, les jugemens des Évêques, l'autorité des Peres & des Scholastiques, le témoignage de l'histoire, la raison humaine.

THÉOLOGIQUEMENT; adverbe. *Theologicè.* D'une manière théologique, en théologien. *Traiter une question théologiquement.*

THÉON, Sophiste grec, est avantageusement connu dans le monde littéraire par un Traité de Rhétorique, écrit avec goût & avec élégance. La meilleure édition de ce livre est celle de Leyde en 1726, *in-8°.* en grec & en latin.

THÉON *d'Alexandrie*, Philosophe & Mathématicien du temps de Théodose le Grand, fut père de la savante Hypatie. Il composa divers Ouvrages de Mathématique.

THÉOPASCHITES; (les) Hérétiques du cinquième siècle, qui eurent pour chef un certain Pierre le Foulon. Ils furent ainsi nommés parcequ'ils soutenoient que toute la Trinité avoit souffert à la Passion de Jesus-Christ.

THÉOPHANE, (George) d'une des plus nobles & des plus riches maisons de Constantinople, fut marié très-jeune, & vécut en continence avec sa femme. Il embrassa ensuite l'état monastique, & se fit un nom respectable par ses vertus. S'étant trouvé en 787 au septième Concile général, il reçut des Pères de cette assemblée les honneurs les plus distingués. L'Empereur Léon l'Arménien l'exila dans l'île de Samothrace, où il mourut en 818. On a de lui une *chronique* qui commence où finit celle de George le Syncelle, & qui va jusqu'au règne de Michel Curopalate. Elle fut imprimée au Louvre en 1655, en grec & en latin, avec des notes. On y trouve des choses utiles; mais on rencontre souvent les traces d'un esprit crédule & d'un critique sans jugement. Il y a eu un autre Théophane Céraméus, c'est-à-dire le Potier, Evêque de Tauromine en Sicile, dans le onzième siècle. On a de lui des *Homélies* imprimées en grec & en latin à Paris en 1644.

THÉOPHANIE; substantif féminin. Nom qu'on a donné autrefois à l'Épiphanie ou à la fête des Rois. On l'a aussi appelée *Théoptie.*

THÉOPHILE, sixième Evêque d'Antioche, fut élevé sur ce Siége l'an 166 de Jesus-Christ. Il écrivit contre Marcion & contre Hermogène, & gouverna sagement son Église jusques vers l'an 182. Il nous reste de lui trois Livres en grec adressés à Autolycus, contre les calomniateurs de la Religion Chrétienne. C'est dans cet Ouvrage qu'on trouve pour la première fois le mot de Trinité. Il a été imprimé en grec & en latin, avec les Œuvres de S. Justin. L'Auteur s'attache à y montrer la vérité du Christianisme & l'absurdité de l'idolâtrie.

THÉOPHILE, fameux Patriarche d'Alexandrie, après Timothée, vers l'an 385, acheva de ruiner les restes

de l'idolâtrie en Égypte, en faisant abattre les temples & les idoles des faux dieux. Il pacifia les différends survenus entre Ovagres & Flavien, tous deux ordonnés Evêques d'Antioche; mais l'ambition ternit toutes ses vertus. Meilleur politique que bon Evêque, il se déclara ouvertement contre S. Jean Chrysostôme, se fit déposer dans le Concile du Chêne, & refusa de mettre son nom dans les Diptiques. Ce Prélat intrigant mourut en 412. On prétend qu'étant près d'expirer, & faisant attention à la longue pénitence de S. Arsene, il s'écria : *Que vous êtes heureux*, Arsene, *d'avoir toujours eu cette heure devant les yeux!* Il nous reste de lui quelques écrits, dont on ne fait pas beaucoup de cas.

THÉOPHILE, surnommé *Viaud*, Poëte François, naquit vers l'an 1590 au village de Boussiere-Sainte-Radegonde dans l'Agénois, d'un Avocat, & non pas d'un Cabaretier, comme le dit le déclamateur Garasse. Sa conduite & ses écrits trop libres lui attirèrent bien des chagrins; il fut obligé de passer en Angleterre en 1619. Ses amis lui ayant obtenu son rappel, il abjura le Calvinisme. Sa conversion ne changea ni ses mœurs peu réglées ni son esprit porté au libertinage. Le Parnasse satyrique, recueil sali par la lubricité la plus révoltante & par l'impiété la plus effrénée, ayant paru en 1622, on l'attribua généralement à Théophile. L'ouvrage fut flétri, l'Auteur déclaré criminel de lèse-Majesté divine, & condamné à être brûlé, ce qui fut exécuté en effigie. On le poursuivit vivement; il fut arrêté au Câtelet en Picardie, ramené à Paris, & renfermé dans le même cachot où Ravaillac avoit été mis. Son affaire fut examinée de nouveau, & sur les protestations réitérées de son innocence, le Parlement se contenta de le condamner à un bannissement. Ce Poëte mourut à Paris en 1646 à trente-six ans dans l'hôtel de Montmorency, où on lui avoit donné un asyle. Les vers de Théophile sont pleins d'irrégularité & de négligence; mais on y remarque en même temps du génie & de l'imagination. Il est un des premiers Auteurs qui ait donné des ouvrages mêlés de prose & de vers. Ce Poëte avoit des impromptus fort heureux. Ses poësies consistent en *Élégies*, *Odes*, *Sonnets;* il a fait aussi *Pyrame & Thisbé*, Tragédie.

THÉOPHRASTE, Philosophe grec, natif d'Erèse, ville de l'île de Lesbos, eut Platon pour son premier Maître. De cette École il passa dans celle d'Aristote, où il se distingua singulièrement. Son nouveau Maître charmé de la facilité de son esprit & de la douceur de son *élocution* lui changea son nom, qui étoit Tyrtame, en celui d'Euphraste, qui signifie celui qui parle bien, & ce nom ne répondant point assez à la haute estime qu'il avoit de la beauté de son génie & de ses expressions, il l'appela *Théophraste*, c'est-à-dire un homme dont le langage est divin. Aristote disoit de lui & de Callisthène à un autre de ses Disciples ce que Platon avoit dit la première fois d'Aristote même & de Xénocrate, que Callisthène étoit lent à concevoir & avoit l'esprit tardif, & que Théophraste au contraire l'avoit si vif, si perçant, si pénétrant, qu'il comprenoit d'abord d'une chose tout ce qui en pouvoit être connu. Aristote obligé de sortir d'Athènes, où il craignoit le sort de Socrate, abandonna son École à

Théophraste, lui confia ses écrits à condition de les tenir secrets, & c'est par le Disciple que sont venus jusqu'à nous les ouvrages du Maître. Son nom devint si célèbre dans toute la Grèce, qu'il compta dans le Lycée jusqu'à deux mille Élèves. Ses rares qualités ne lui acquirent pas seulement la bienveillance du peuple, mais encore l'estime & la familiarité des Rois. Il fut ami de Cassandre, qui avoit succédé à Aridée, frère d'Alexandre le Grand, au royaume de Macédoine, & Ptolémée, fils de Lagus, & premier Roi d'Égypte, entretint toujours un commerce étroit avec ce Philosophe. Théophraste mourut accablé d'années & de fatigues, & ne cessa de travailler qu'en cessant de vivre.

La plupart des ouvrages de ce Philosophe sont perdus pour la postérité; ceux qui nous restent de lui sont, 1°. une *Histoire des Pierres*, dont Hill a donné une belle édition à Londres en 1746, *in-fol.* en grec & en anglois, avec de savantes notes; 2°. un *Traité des Plantes* curieux & utile; 3°. ses *Caractères*; ouvrage qu'il composa à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, & que la Bruyere a traduit en françois.

THÉOPHYLACTE, Archevêque d'Acride, Métropole de toute la Bulgarie, naquit & fut élevé à Constantinople. Il travailla avec zèle à établir la foi de Jesus-Christ dans son diocèse, où il y avoit encore un grand nombre de païens. Il se fit connoître des Savans par quelques ouvrages. Les principaux sont, 1°. des *Commentaires* sur les Évangiles, sur les Actes des Apôtres, sur les Épîtres de S. Paul, & sur Habacuc, Jonas, Nahum & Osée. Ces Commentaires ne sont presque que des extraits des écrits de saint Jean Chrysostôme; 2°. des *Épîtres* peu intéressantes, *&c.* Ce Prélat mourut après l'an 1071.

THÉOPOMPE, célèbre Orateur & Historien de l'île de Chio, eut Socrate pour Maître. Il remporta le prix qu'Artémise avoit décerné à celui qui loueroit le mieux Mausole. Tous ses ouvrages se sont perdus. On regrette ses Histoires; elles étoient, suivant les anciens Auteurs, écrites avec exactitude, quoique l'Auteur eût du penchant à la satyre.

THÉORE; substantif masculin & terme d'Antiquité. On a ainsi appelé des Sacrificateurs particuliers que les Athéniens envoyoient à Delphes offrir en leur nom de temps en temps à Apollon Pythien des sacrifices solennels pour le bonheur de la ville d'Athènes & la prospérité de la République. On tiroit les Théores tant du Corps du Sénat que de celui des Thesmothetes.

THÉORÊME; substantif masculin. *Theorema.* Proposition d'une vérité spéculative qui se peut démontrer. Ce terme est plus en usage dans les Mathématiques que dans les autres sciences. *Cette proposition, si un triangle a deux côtés égaux, il faut qu'il ait deux angles égaux, est un théorême. Il y a des théorêmes de différente espèce; le théorême général est celui qui s'étend à un grand nombre de cas; le théorême particulier est celui qui ne s'étend qu'à un objet particulier.*

THÉORÉTIQUE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. On a donné ce nom à une secte de Médecins opposés aux empiriques.

Les Médecins théorétiques étoient ceux qui s'appliquoient à étudier & à examiner soigneusement tout ce qui regarde la santé & les mala-

dies, les principes du corps humain, sa structure, ses parties, avec leurs actions & leurs usages; tout ce qui arrive au corps soit naturellement, soit contre nature, les différences des maladies, leur nature, leurs causes, leurs signes, leurs indications, *&c.* le tissu, les propriétés, *&c.* des plantes & des autres remèdes, *&c.* en un mot les Médecins théorétiques étoient ceux qui se conduisoient par raisonnement; au lieu que les Médecins empytiques ne suivoient que l'expérience.

THÉORÈTRE; substantif masculin & terme d'antiquité. On appeloit ainsi chez les Grecs le présent qu'on faisoit aux jeunes filles qui étoient sur le point de se marier, lorsqu'elles se montroient pour la première fois en public en ôtant leur voile.

Scaliger prétend que ce mot désignoit le présent qu'on faisoit à la nouvelle épouse lorsqu'on la conduisoit au lit nuptial.

THÉORIE; substantif féminin. *Theoria.* Spéculation, connoissance qui s'arrête à la simple spéculation sans passer à la pratique. *Pour être savant dans un art la Théorie suffit; mais pour y être maître, il faut joindre la pratique à la théorie. Souvent les machines promettent d'heureux succès dans la théorie, & échouent dans la pratique. La théorie de la peinture, de la musique.*

On appelle *théorie des planètes*, la science qui apprend à connoître leurs mouvemens, leur distance, leur grandeur, *&c.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

THÉORIQUE; adjectif des deux genres. *Theoricus.* Qui appartient à la théorie. *Ce que vous dites est purement théorique.*

THÉORIQUEMENT; adverbe. D'une manière théorique. *Traiter une matière théoriquement.*

THÉOSOPHE; substantif masculin. On a ainsi appelé une sorte de Philosophes qui regardoient en pitié la raison humaine dans laquelle ils n'avoient nulle confiance, & qui se prétendoient éclairés par un principe intérieur, surnaturel & divin qui brilloit en eux, & s'y éteignoit par intervalles, qui les élevoit aux connoissances les plus sublimes lorsqu'il agissoit, ou qui les laissoit tomber dans l'état d'imbécillité naturelle lorsqu'il cessoit d'agir, qui s'emparoit violemment de leur imagination, qui les agitoit, qu'ils ne maîtrisoient pas, mais dont ils étoient maîtrisés, & qui les conduisoit aux découvertes les plus importantes & les plus cachées sur Dieu & sur la Nature.

THÉOSOPHIE; substantif féminin. Doctrine des Théosophes. *Voyez* THÉOSOPHE.

THÉOXÉNIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête solennelle d'Athènes & de quelques autres villes de Grèce, où l'on sacrifioit à tous les Dieux ensemble. Elle fut, dit-on, instituée par Castor & Pollux pour célébrer la mémoire de l'honneur que les Dieux avoient daigné leur faire en assistant à un festin qu'ils avoient préparé.

THÉRA; île de la mer de Crète; elle est du nombre de celles de l'Archipel, que les Anciens appeloient *Sporades*, parcequ'elles étoient semées çà & là dans la mer. Ptolémée s'est trompé dans la position de cette île en la mettant pro-

che des côtes de l'Attique, au-dessous de l'île d'Eubée; peut-être s'est il trompé conséquemment en attribuant à cette île les deux villes d'Oé & d'Éleusine, parcequ'il n'en est parlé dans aucun autre Auteur; & parceque si ce Géographe eût connu cette île, il eût certainement fait mention de la ville de *Théra* que Théras y avoit bâtie, & qui en étoit la Capitale.

L'île de *Théra* est située environ au 56 degré de longitude, & au 37 & demi de latitude septentrionale. Elle a au midi l'île de Crète, dont elle est éloignée d'environ 90 milles; & autour d'elle, à diverses distances, sont les îles de Thérasie, d'Anaphé, d'Amorgos, d'Ios, *&c.*

Strabon lui donne deux cens stades de circuit, c'est-à-dire, vingt-cinq mille pas géométriques; les Voyageurs modernes lui en donnent trente-six mille, qui valent douze grandes lieues de France.

Les habitans de cette île sont encore aujourd'hui dans l'opinion qu'elle s'est élevée du fond de la mer par la violence d'un Volcan qui depuis a produit cinq ou six autres îles dans son golfe. On peut appuyer cette opinion du témoignage des Poëtes, suivant lesquels l'île de *Théra* étoit née d'une motte de terre, qu'Euphème avoit laissé tomber par mégarde dans le lieu où cette île est située. Pline le Naturaliste, dit formellement que l'île de *Théra*, n'a pas toujours été, & que lorsqu'elle parut hors de la mer, elle fut appelée *Callisté*.

Enfin une dernière preuve qui paroît assez forte, c'est que le Volcan qui l'a produite n'étoit pas même encore éteint dans la quatrième année de la 125 Olympiade, selon Pline, environ 233 ans avant Jésus-Christ; ce volcan poussa alors hors de la mer l'île de Thérasie, qui n'est éloignée de l'île de *Théra* que d'environ une demi-lieue. Quelque temps après le même volcan produisit une île nouvelle de 1500 pas de circuit, entre les deux îles de *Théra* & de Thérasie. On vit pendant quatre jours, dit Strabon, la mer couverte de flammes qui l'agitèrent extrêmement, & du milieu de ces flammes sortirent quantité de rochers ardens, qui comme autant de parties d'un corps organisé, vinrent s'arranger les uns auprès des autres, & prirent enfin la forme d'une île.

Cette île fut appelée *Hiera* & *Automaté*. Les Rhodiens, qui étoient alors fort puissans sur mer, coururent au bruit qu'elle fit en naissant, & furent assez hardis pour y débarquer & pour y bâtir un temple qu'ils consacrèrent à Neptune surnommé *Asphalien*.

Cette île s'est accrûe à deux reprises différentes, la première fois sous l'empire de Léon l'Iconoclaste, l'an 726 de l'ère chrétienne, & la seconde fois l'an 1427, le 25 Novembre, comme on l'apprend d'une inscription en vers latins, que l'on a trouvée à Scaro, sur un marbre. On l'appelle aujourd'hui *grande brûlée*, pour la distinguer d'une autre qui parut en 1593, & que l'on nomme *petite brûlée*. Pline, Senèque & Dion Cassius nous parlent d'une autre île fort petite, qui avoit paru l'an de Rome 799 ou 800 au mois de Juillet. Pline lui donne le nom de *Thia*. On ne sait ce qu'elle est

devenue; peut-être s'est-elle jointe à l'île d'Hiéra, dans l'un de ces deux accroissemens, car elle n'en étoit qu'à trois cens pas.

Enfin l'an 1707, le volcan se ralluma avec plus de furie que jamais dans le même golfe de l'île de *Théra*, entre la grande & la petite Camméni, & donna le spectacle d'une île nouvelle de cinq ou six milles de circuit.

On ne parlera point du fracas épouvantable qui précéda & qui suivit sa naissance, on peut s'en instruire dans les relations que l'on en a données au public : ce que l'on y apprendra sur la production de la dernière île, est tout-à-fait conforme à ce que les Anciens ont dit sur la production de celles qui l'ont précédée.

L'île de *Théra* fut, comme on l'a dit, appelée d'abord *Callisté*; c'est-à-dire, très belle. L'état affreux où elle est aujourd'hui, ne répond nullement à ce dernier nom; de fertile & peuplée qu'elle étoit, elle est devenue stérile & peu habitable. Les tremblemens de terre & les volcans l'ont bouleversée plusieurs fois; & son port autrefois excellent, a été ruiné par les îles qui y sont sorties, de manière que l'on n'y trouve plus de fond pour l'ancrage des vaisseaux. Théras fit perdre à cette île le nom de *Callisté*, & lui donna le sien; elle se nomme aujourd'hui *Saint-Erini* ou *Santorini*, comme l'appellent les Grecs modernes, c'est-à-dire, l'*île de Sainte Irène*, qui en est la Patrone.

Les Phéniciens en ont été les premiers habitans. Cadmus apperçut cette île en passant dans la Grèce. Il s'y arrêta, & y bâtit deux autels; l'un à Neptune, & l'autre à Minerve. Il en trouva le séjour si agréable, qu'il y laissa une partie des Phéniciens de sa suite sous les ordres de Membliarès, fils de Pelicée, pour la tenir en son nom. Membliarès, selon Hérodote, étoit parent de Cadmus; selon Pausanias, il n'étoit qu'un simple particulier. Théras qui descendoit de Cadmus en ligne directe, crut avoir des prétentions légitimes sur la souveraineté de cette ile, quoique les descendans de Membliarès la possédassent depuis plus de 300 ans. Il s'y rendit avec trois galères chargées de Lacédémoniens & de ceux des Myniens qui s'étoient associés à son entreprise. Si nous en croyons Pausanias, les descendans de Membliarès se soumirent à leur nouveau maître, sans lui faire de résistance, & même sans lui alléguer contre son droit prétendu, la longue possession dans laquelle ils étoient de l'île *Callisté*. Disons plutôt qu'ils se soumirent, parcequ'ils se crurent les plus foibles; & c'est ce qu'Hérodote fait entendre, lorsqu'il dit que Théras ne voulut point chasser les anciens habitans de l'île, & qu'il les associa à la colonie qu'il y avoit menée. Ainsi les Phéniciens, les Lacédémoniens & les Myniens furent confondus, & ne firent plus qu'un seul peuple, d'où sortirent par la suite le fondateur & les premiers habitans de Cyrène.

Personne n'ignore que les Chefs des Colonies avoient accoutumé de se vouer à quelque Dieu, sous la protection duquel ils alloient chercher de nouvelles habitations. Apollon fut le Dieu à qui Théras se voua. Il lui consacra en arrivant toute l'île Callisté, & y établit en son honneur cette fête célèbre des Lacédémoniens, appelée les *Carnéennes*, & qui passa ensuite de l'île

de

de Théra à Cyrène ; la seconde chose que fit Théras en arrivant fut de bâtir une ville de son nom, pour y loger son peuple. Il y a lieu de croire qu'il la bâtit sur une montagne, appelée aujourd'hui la *montagne de Saint-Etienne*. On y voit encore les ruines d'une ville qui paroît avoir été considérable. Les pierres qui sont restées de la démolition de ses murailles sont d'une grandeur extraordinaire. On y a trouvé des colones de marbre blanc tout entières, des statues, & surtout quantité de sépulcres, monumens qui prouvent que cette ville a été la Capitale de l'île. Et qui peut douter que cette ville Capitale n'ait été la ville même de *Théra*, appelée dans plusieurs Auteurs *la ville Métropole de Cyrène ?*

Quant à la forme du gouvernement que Théras établit dans son petit Royaume, il est à présumer qu'il l'établit sur le modèle de celui de Lacédémone, dont il s'étoit bien trouvé pendant le temps de sa régence ; du moins n'en trouve-t on rien de particulier dans les Auteurs, si ce n'est une coutume ou une loi touchant le deuil, qu'Eustathe nous a conservée dans son Commentaire sur Denys le Géographe. Les Théréens, dit-il, ne pleuroient ni les enfans qui mouroient avant sept ans, ni les hommes qui mouroient au delà de cinquante ans. Ceux-ci, parcequ'apparemment ils étoient censés avoir assez vécu, & ceux-là, parcequ'on ne pensoit pas qu'ils eussent encore vécu : les Théréens crurent ne pouvoir trop reconnoître les biens que Théras leur avoit fait pendant sa vie ; ils lui rendirent après sa mort des honneurs divins, récompense ordinaire qu'on rendoit autrefois aux fondateurs des villes & des États. Il laissa en mourant un fils appelé *Samus*, lequel eut deux fils, Télémaque & Clytius. Ce dernier succéda à son père, & Télémaque passa dans la Sicile avec une colonie. La suite des descendans de Clytius est perdue jusqu'à Æsanius, père de Grinus, le dernier des Rois de *Théra* que nous connoissions, & sous qui Battus passa dans la Libye.

Quoique l'île de *Théra* ait extrêmement changé de face par les tremblemens de terre, on voyoit encore dans le dernier siècle sur une des collines du Mont Saint-Étienne, les ruines d'un Temple à colonnes de marbre. Peut-être que c'étoit celui de Neptune que les Rhodiens y bâtirent, & peut-être aussi que c'étoit un Temple de Minerve ou d'Apollon ; car l'île de *Théra* étoit consacrée à ce dernier Dieu, & c'est pour cela que Pindare l'appelle une *île sacrée*.

M. Spon a recueilli dans ses Antiquités curieuses toutes les inscriptions qu'il a trouvées parmi les ruines de la plus jolie ville de l'île de *Théra*, & qui étoit illustre encore durant les beaux jours de Rome, puisqu'on lui permit de consacrer des monumens aux Empereurs Romains.

THÉRAIZE, (Michel) Docteur de Sorbonne, né à Chauni en Picardie, mourut en 1726, à 58 ans, après avoir été Chanoine de Saint-Étienne de Hombourg, Diocèse de Metz, puis grand Chantre, Chanoine & Official de *Saint-Fursi* de Péronne, & Curé de la Paroisse de *Saint-Sauveur* de la même ville. On a de lui un ouvrage plein de recherches, imprimé en 1690, sous le titre de *Questions sur la Messe pu-*

blique solennelle. On y trouve une explication littérale & historique des cérémonies de la Messe & de ses rubriques.

THÉRAMÈNE, illustre Athénien, se signala par la grandeur d'ame, avec laquelle il méprisa la mort. Ayant été conduit en prison par l'ordre des trente Tyrans d'Athènes, il fut condamné à boire la cigue. Après l'avoir avalée, comme s'il eût voulu éteindre une grande soif, il en jeta le reste sur la table de façon qu'il rendit un certain son, & dit en riant : *ceci est à la santé du beau Critias*. C'étoit l'un des Tyrans le plus acharné contre lui. Il se conforma ainsi à la Coutume observée chez les Grecs dans les repas de réjouissance, de nommer celui à qui l'on devoit tendre le verre. Ensuite il donna la coupe de poison au valet qui le lui avoit préparé, pour la présenter à *Critias*. Ce Héros se joua jusqu'au dernier moment de la mort qu'il portoit déjà dans son sein, & prédit celle de *Critias*, qui suivit de près la sienne.

THÉRAPEUTES; substantif masculin pluriel. On a ainsi appelé autrefois des gens qui embrassoient la vie contemplative & mortifiée.

Philon dans son premier Livre de la vie contemplative, raconte qu'il y avoit un peuple répandu dans presque toutes les parties du monde, connu surtout dans l'Égypte, aux environs d'Alexandrie, & nommé *Thérapeutes ;* que ces gens là renonçoient à leurs amis & parens, à leurs biens & à leur patrie ; qu'ils se débarrassoient de toutes leurs affaires temporelles, & qu'ils se retiroient dans les solitudes où ils avoient chacun leur habitation particulière nommée *Semmée*, ou *Monastère*.

Il ajoute que les *Thérapeutes* s'y livroient entièrement aux exercices de la prière & de la contemplation, qu'ils se regardoient comme étant continuellement en présence de Dieu, qu'ils faisoient des prières publiques le soir & le matin, qu'ils ne mangeoient qu'après le coucher du soleil, & qu'il y en avoit beaucoup qui ne mangeoient qu'une fois en trois jours, ou même en six jours de temps, & que pour toute nourriture ils ne prenoient alors qu'un morceau de pain assaisonné d'un peu de sel ou d'hyssope ; que dans leur *Semmée* ils ne se chargeoient que des livres de Moyse, des Prophètes, des pseaumes & d'autres écritures semblables, où ils cherchoient le sens des expressions mystiques & allégoriques, dans la persuasion que les Écritures Saintes n'étoient que des ombres ou des figures dont il falloit découvrir le sens caché & mystérieux ; qu'ils avoient aussi quelques livres qui leur avoient été transmis par les fondateurs de leur secte ; qu'ils s'assembloient tous les samedis dans un grand Monastère pour conférer ensemble, & participer aux mystères de leur religion.

Les Critiques sont extrêmement divisés sur deux points concernant ces *Thérapeutes ;* il est question de savoir s'ils étoient Juifs ou Chrétiens; & supposé qu'ils fussent Chrétiens, s'ils étoient Moines ou Séculiers.

A l'égard du premier point Scaliger soutient qu'ils étoient des Juifs Esséens; mais de Valois & Eusèbe rejettent l'opinion de Scaliger, 1°. parceque Philon ne les a

appelés nulle part *Esséens* ; 2°. parceque les Esséens n'habitoient que la Terre Sainte, au lieu que les *Thérapeutes* s'étoient répandus dans la Grèce & dans tous les pays des peuples barbares. 3°. Parceque Josephe qui entre dans un grand détail sur les Esséens, ne dit pas un seul mot des *Thérapeutes*, ni de la vie Thérapeutique.

Cependant de Valois convient qu'ils étoient Juifs, & en cela il est appuyé par Photius. Les principales raisons qu'en apporte de Valois, sont, 1°. que suivant Philon ils ne lisoient d'autres livres que la loi & les Prophètes. 2°. qu'ils avoient quelques livres de leurs fondateurs, ce qui ne peut pas s'entendre des Chrétiens, puisque dans ce temps-là le Christianisme ne venoit que de naître. 3°. Que les *Thérapeutes* ne prioient Dieu que deux fois par jour ; au lieu que les Chrétiens le prioient alors plus souvent. 4°. Que les Chrétiens ne commencèrent à chanter des hymnes & des pseaumes qu'après la mort de l'Empereur Antonin, & enfin que les Chrétiens ne pouvoient encore être répandus par toute la terre.

Malgré toutes ces raisons, Eusèbe, S. Jérôme, Sozomène, Nicéphore, Baronius, Petau, Godeau, Montfaucon & autres maintiennent que les *Thérapeutes* étoient Chrétiens, & tâchent de le prouver, en disant que rien ne peut être plus conforme à la vie des premiers Chrétiens, que celle qui est attribuée par Philon aux *Thérapeutes* ; que ces livres de leurs fondateurs étoient les Évangiles & les écrits des Apôtres, & même que Philon semble indiquer par son récit qu'il y avoit parmi eux des Évêques & d'autres Ministres Évangéliques.

Mais M. Bouhier, Président au Parlement de Dijon, réfute ce sentiment, parcequ'il y auroit de l'absurdité à supposer que Philon qui étoit un Juif, eût fait un livre exprès à la louange des Chrétiens.

Ce qui n'empêche point que divers Auteurs, comme Cassien, le P. Hélyot & autres ne soutiennent que les Thérapeutes étoient des Chrétiens & même des Religieux. Et en effet M. Bouhier avoue que s'ils étoient Chrétiens, il n'y a plus à douter qu'ils ne fussent des Religieux.

Pour ce qui est de l'argument que Philon n'auroit jamais fait le panégyrique des Chrétiens, on répond que les Thérapeutes étoient des gens de sa propre nation ou Juifs, comme il le déclare lui même, & qu'il les regardoit seulement comme une secte de Juifs dont les vertus extraordinaires faisoient honneur à la nation.

Mais quoique le Christianisme des Thérapeutes paroisse assez probable, on aura bien de la peine à prouver qu'ils étoient des Moines.

Les raisons qu'on apporte encore pour prouver que les Thérapeutes n'étoient point Chrétiens, sont, 1°. que tous les Auteurs qui ont parlé du christianisme des Thérapeutes, n'ont fait que copier Eusèbe qui ne s'étoit fondé que sur le témoigage de Philon ; or ce qu'en dit Philon ne prouve pas que les Thérapeutes ayent été Chrétiens. On peut très-bien expliquer tout ce qu'il en dit d'une Secte de Juifs plus religieuse & plus épurée dans ses sentimens que le commun de la nation. Les austérités, le silence, la retraite, le mépris des richesses, la continence même ne sont pas des

preuves univoques du Christianisme. Un grand nombre de païens ont été désintéressés, austères, retirés, continens. Tous les Thérapeutes n'étoient pas obligés d'observer la virginité; il n'y avoit que ceux dont les femmes & les enfans ne vouloient pas observer le même genre de vie. Les veilles, l'observance du Sabbat & du jour de la Pentecôte, les hymnes, les explications allégoriques sont plus du caractère des Juifs que des Chrétiens. Les Diacres ou Ministres sont connus dans les assemblées des Hébreux & dans leur synagogue. Le repas mystique de pain levé & de sel mêlé avec de l'hyssope ne peut être le repas eucharistique où il entroit toujours du vin, mais jamais de sel ni d'hyssope. Enfin ce que Philon ajoute, que *ce repas, ou cette table étoit instituée par une distinction respectueuse pour la Table Sainte posée au vestibule du Temple, sur laquelle on ne mettoit que du pain sans levain & du sel tout pur*, prouve que c'étoit une cérémonie purement Judaïque.

2°. Le terme de *Monastère* ou de *Semmée* n'en doit imposer à personne. Les anciens Moines ont pu emprunter ce terme des Thérapeutes, ainsi que plusieurs de leurs pratiques, de même que l'Église a emprunté plusieurs termes & plusieurs pratiques des Juifs, sans que l'on en puisse conclure pour cela que les Chrétiens sont Juifs.

3°. Les convenances générales qui se trouvent entre les Thérapeutes & les Chrétiens, ne prouvent pas que les premiers ayent professé le Christianisme. Il faudroit pour cela trouver dans les premiers quelque caractère particulier aux Chrétiens, quelque dogme qu'ils ne pussent avoir appris que de Jésus-Christ, & qui ne pût leur être commun avec aucune autre religion.

4°. La vie commune des Thérapeutes, qu'on regarde comme semblable à celle des premiers Fidelles, ne prouve rien non plus; car elle est accompagnée de circonstances qui ne sont point applicables à tous les premiers Chrétiens. Les Thérapeutes quittoient leur patrie, leurs biens, leurs parens, & se retiroient dans la solitude. Il est certain que ce caractère ne convient pas à tous les Chrétiens, pas même aux premiers Fidelles qui vivoient dans les villes, dans leurs propres maisons, avec leurs parens, leurs femmes, leurs enfans. L'usage de quitter les villes & de se retirer dans les solitudes, n'est venu que long tems après Philon, & lorsqu'on ne parloit plus de Thérapeutes.

5°. Philon reconnoît que les Thérapeutes étoient répandus en plusieurs endroits de la terre, mais surtout qu'ils étoient nombreux en Égypte. Cela peut-il désigner les Chrétiens, qui, comme on sait, étoient bien plus nombreux dans la Palestine & dans la Syrie que dans l'Egypte du temps de Philon? Enfin les Thérapeutes étudioient les Écritures Saintes & les écrits que leur avoient laissés leurs Ancêtres touchant la manière allégorique de les expliquer : ceci convient mieux à des Juifs d'Égypte qu'aux Chrétiens, qui du temps de Philon ne faisoient que de naître, qui n'avoient point d'Auteurs anciens, ni de Livres allégoriques, genre d'étude aussi commun chez les Juifs, qu'il l'étoit peu parmi les Chrétiens.

De toutes ces raisons, Dom Cal-

met de qui elles sont empruntées, conclut qu'il est très-probable que les Thérapeutes étoient Juifs & non pas Chrétiens; & l'on peut en conclure à plus forte raison qu'ils n'étoient pas Moines, dans le sens où ce mot se prend par les Auteurs Ecclésiastiques.

THÉRAPEUTIQUE; adjectif des deux genres. Qui a rapport aux Thérapeutes. *La vie Thérapeutique.*

THERAPEUTIQUE; substantif feminin. Partie de la Médecine qui enseigne la manière de traiter & de guérir les maladies, ou d'en adoucir les symptômes lorsqu'elles sont incurables. La *thérapeutique emploie la Diète, la Chirurgie & la Pharmacie.*

THÉRAPHIM; substantif masculin. Mot Hébreu dont l'explication a donné beaucoup de peine aux critiques. On le trouve treize ou quatorze fois dans l'Écriture, où il est traduit ordinairement par le mot d'*idoles*; mais les Rabbins ne se contentent point de lui faire signifier simplement des *idoles*; ils prétendent qu'il doit être appliqué à une espèce particulière d'idoles ou d'images que l'on consultoit sur les événemens futurs, comme les oracles.

Le Rabbin David de Pomis observe qu'on les appeloit *Théraphim* de *Raphah*, laisser, parceque le peuple quittoit tout pour les aller consulter. Il ajoute que les *Théraphims* avoient la figure humaine, & qu'en les mettant de bout, ils parloient à certaines heures du jour, & sous certaines constellations, par les influences des corps célestes; mais c'est là une fable rabbinique que David avoit apprise d'Abenezra.

D'autres prétendent que les *Théraphims* étoient des instrumens de cuivre qui marquoient les heures & les minutes des événemens futurs, comme gouvernés par les astres. De Pomis enchérit sur Abenezra, en disant que les *Théraphims* étant faits sous une certaine constellation, le démon les faisoit parler sous cet aspect du Ciel.

Le Rabbin Éliézer nous dit la raison pourquoi ses Confrères veulent que les *Théraphims* parlent & rendent des oracles; savoir, parcequ'il est écrit dans le Prophète Zacharie, que les *Théraphims ont dit des choses vaines.*

Le même Rabbin ajoute que pour faire un *Théraphim*, on tuoit un enfant nouveau né, qu'on fendoit sa tête, & qu'on l'assaisonnoit de sel & d'huile; qu'on y gravoit sur une plaque d'or le nom de quelque esprit, & qu'on mettoit cette plaque sous la langue de l'enfant mort; qu'on attachoit la tête contre un mur, qu'on allumoit des lampes, & qu'on faisoit des prières devant cette tête, qui parloit ensuite avec ses adorateurs.

Quoi qu'il en soit, Vorstius observe qu'outre le passage de Zacharie que l'on vient de citer, il paroît aussi dans Ézéchiel, que les *Théraphims* étoient consultés comme des oracles.

De Pomis s'efforce de prouver que le *Théraphim* qui fut mis par Michol dans le lit de David, n'en étoit point un de cette espèce, parcequ'il n'avoit pas une figure humaine. Mais le Rabbin Éliézer est d'un sentiment contraire.

Au reste quoi qu'en disent les Rabbins, & que le Texte Hébreu porte *Théraphim*, que la Vulgate rend par *statuam*, on croit communément que c'étoit une figure faite

à la hâte avec quelque bois, que l'on revêtit de linges, comme une grosse poupée, ou comme un épouvantail de chenevière, que Michol mit dans le lit de son mari pour faire croire à ceux qui le cherchoient de la part du Roi qu'il étoit malade.

Pour ce qui est de la manière de faire les *Théraphims*, Vorstius est persuadé que c'est une vaine tradition Rabbinique, quoique les Rabbins Tanichuma, & Jonathan dans son *Targum*, l'ayent rapportée après le Rabbin Éliézer; il se fonde principalement sur ce que Laban, qui n'avoit pas absolument perdu toute notion du vrai Dieu, comme il paroît par la Genèse, ne pouvoit pas être capable d'une cruauté si affreuse: mais Vorstius n'a pas fait attention que cette coutume, pour n'avoir point encore été établie du temps de Laban, pouvoit fort bien être devenue réelle dans la suite, outre qu'il est certain que les Hébreux ont brûlé quelquefois leurs enfans à l'honneur de Moloch.

Dom Calmet observe que la figure du serpent ailé, nommé *Seraph*, d'où l'on a fait le nom de *Seraphin*, a pu donner aussi naissance au mot *Théraphim*, parceque sur les Abraxas, & autres Talismans des Anciens qui sont de vrais *Théraphims*, on trouve des figures de serpens représentés tantôt avec des aîles, & tantôt sans aîles; d'où il conclut que les *Théraphims* de Laban, qui furent enlevés par Rachel, étoient de véritables Talismans.

Jurieu a proposé sur ces *Théraphims* une conjecture; c'est que ces *Théraphims* étoient les Dieux Pénates ou domestiques de Laban. Ces Dieux Lares, dit-il, étoient les ames des Héros de familles que l'on y adoroit. Ainsi les *Théraphims* de Laban, selon cet Auteur, étoient les images de Noé, restaurateur du genre humain, & de Sem chef de la famille de Laban. Celui-ci ne se plaint pas seulement qu'on lui a dérobé des dieux ou des statues en qui il avoit confiance, & à qui il rendoit un culte religieux, il dit qu'on lui a ravi ses Dieux, c'est-à-dire, les Dieux de sa maison.

Mais, comme le remarque Dom Calmet, cette conjecture n'est pas solide: il n'est nullement croyable que le culte des Dieux Pénates & Lares ait été connu du temps de Laban: il est même fort douteux qu'il l'ait été parmi les Orientaux plusieurs siècles après ce Patriarche. D'ailleurs est-il croyable que Laban ait mis au rang des Dieux Noé & Sem, qui étoient morts depuis si peu de temps? Car Noé mourut l'an du monde 2006, & Sem l'an du monde 2158, c'est-à-dire, 87 ans seulement avant que Jacob arrivât de Mésopotamie auprès de Laban.

THÉRARQUE; substantif masculin & terme d'Antiquité. On appeloit ainsi dans la Milice des anciens Grecs celui qui commandoit deux éléphans: on appeloit *Zoarque* celui qui n'en commandoit qu'un; *Épithérarque*, celui qui en commandoit quatre; *ilarque*, celui qui en commandoit huit; *Eléphantarque*, celui qui en commandoit seize, & *Kératarque*, celui qui en commandoit trente-deux.

THERÈSE, (Sainte) née à Avila dans la vieille Castille, le 28 Mars 1515, étoit la cadette de trois filles d'Alphonse Sanchez de Cepede & de Beatrix d'Ahumade, tous deux aussi illustres par leur piété que par leur noblesse. *La*

lecture de la vie des Saints qu'Alphonse faisoit tous les jours dans sa famille, inspira à *Therèse* une si grande envie de répandre son sang pour JÉSUS-CHRIST, qu'elle s'échappa un jour avec un de ses frères, pour aller chercher le martyre parmi les Maures. On les ramena, & ces jeunes gens ne pouvant être martyres, résolurent de vivre en Hermites. Ils dresserent de petites cellules dans le jardin de leur père, où ils se retiroient souvent pour prier. *Therèse* continua de se porter ainsi à la vertu jusqu'à la mort de sa mère, qu'elle perdit à l'âge de douze ans. Cette époque fut celle de son changement. La lecture des romans la jeta dans la dissipation, & l'amour d'elle-même & du plaisir auroient bientôt éteint toute sa ferveur, si son père ne l'eût mise en pension dans un Couvent d'Augustines. Elle apperçut le précipice auquel la grâce venoit de l'arracher; & pour l'éviter à l'avenir, elle se retira dans le monastère de l'Incarnation de l'Ordre du Mont-Carmel à Avila, & y prit l'habit le 2 Décembre 1536 à vingt-un ans. Ce Couvent étoit un de ces Monastères où le luxe & les plaisirs du monde sont poussés aussi loin que dans le monde même. *Therèse* entreprit de le réformer. Après avoir essuyé une infinité de traverses, elle eut la consolation de voir le premier monastère de la réforme fondé dans Avila en 1562. Le succès de la réforme des Religieuses l'engagea à entreprendre celle des Religieux. On en vit les premiers fruits en 1568, par la fondation d'un Monastère à Dorvello, Diocèse d'Avila, où le bienheureux Jean de la Croix fit profession à la tête des Religieux qui embrassoient la réforme. C'est l'origine des Carmes déchaussés. La providence répandit des bénédictions si abondantes sur la famille de *Therèse*, que cette Vierge laissa trente Monastères, quatorze d'hommes & seize de filles. Après avoir vécu dans le cloître quarante-sept ans, les vingt-sept premiers dans le monastère de l'Incarnation, & les vingt autres dans la réforme, elle mourut à Alve, en retournant de la fondation de son dernier monastère de Burgos, après un ravissement de quatorze heures, le 4 Octobre 1582 à 67 ans. Son institut fut porté de son vivant jusqu'au Mexique, dans les Indes occidentales, & s'étendit en Italie. Il passa ensuite en France, aux Pays-Bas, & dans tous les pays de la chrétienté. On a d'elle plusieurs ouvrages, où l'on admire également la piété, l'énergie des sentimens, la beauté & l'agrément du style. Les principaux sont, 1°. Un volume de *lettres* publiées avec des notes de D. Juan de Palafox, Evêque d'Osma. 2°. Sa *vie* composée par elle-même. 3°. La *manière de visiter les monastères des Religieux*. 4°. Les *relations* de son esprit & de son intérieur pour ses confesseurs. 5°. Le *chemin de la perfection*. Arnaud d'Andilly a traduit presque tous ses ouvrages en françois, *in* 4°. & *in-fol.*

THÉRIACAL, ALE; adjectif. Qui a la vertu de la thériaque. *Eau thériacale. Herbe thériacale.*

THÉRIAQUE; subst. fém. *Theriaca.* Composition médicinale en forme d'opiat, qui sert de cordial & d'antidote, & dont la base est de la chair de vipère. *La composition de la thériaque a varié en divers temps, tant par le nombre & les espèces de*

drogues, que par rapport à la manière de la préparer.

THERMAL, ALE; adjectif. Il se dit particulièrement des eaux minérales chaudes.

Les eaux thermales tirent leur vertu d'un mélange de feu & de soufre qui se trouvent dans les mines voisines des sources, joint à une alcali qui divise ces minéraux, les étend dans l'eau, les y rend miscibles & leur en communique la vertu; les différentes indications dans les maladies se réduisent à lever les obstructions, à corriger les humeurs peccantes, à rétablir la force des fibres, & à chasser tout ce qui nuit à la constitution. On ne peut mieux y satisfaire que par l'usage des eaux chaudes, puisqu'elles ont la vertu d'inciser, de résoudre & de fondre les humeurs qui croupissent: car elles débouchent les vaisseaux, elles émoussent & corrigent les humeurs acides & salines lorsque dans les premières voies, elles divisent la mucosité gluante du sang, delaient les sucs cruds & mal digérés, absorbent, enveloppent les parties salines avec lesquelles ils sont mêlés; elles rétablissent l'action & le jeu des solides, & par-là elles augmentent la circulation du sang, hâtent les secrétions & les excrétions en général & en particulier; elles sont salutaires dans la phthisie & la cacochymie, dans les maladies de l'estomac, telles que sa bouffissure, son relâchement, le défaut d'appétit, la pesanteur, comme dans le cochemar; elles soulagent & arrêtent le vomissement ordinaire & journalier; elles arrêtent les chûtes de l'anus; elles calment le tenesme. Elles peuvent aussi soulager dans la cachexie, le scorbut & les fièvres quartes rébelles.

On emploie avec succès les eaux thermales pour apaiser les hémorragies dans plusieurs cas, soit du poumon, soit des hémorrhoïdes ou de la matrice; & lorsque les écoulemens périodiques sont arrêtés, rien n'est plus propre pour les rétablir que ces mêmes eaux.

Elles nettoient les conduits urinaires, & préviennent la gravelle, la pierre & la dysurie; elles sont bonnes dans les abcès des reins, de l'uretère & de la vessie, mais avec précaution.

Quant aux maladies du poumon, elles rendent la respiration plus libre, en débarrassant les bronches de la lymphe visqueuse, dans l'asthme, la fausse péripneumonie & la phthisie, surtout lorsque ces maladies sont produites par l'obstruction & la lenteur des humeurs; aussi le célèbre Morthon ordonne-t-il les eaux thermales dans la phthisie, & d'autres remèdes qui agissent en suivant les mêmes indications.

Si le savon est un grand remède dans les maladies arthritiques, on peut dire que les eaux chaudes étant sulfureuses & savonneuses, sont bonnes dans les différentes espèces de gouttes, telles que la sciatique, le rhumatisme, soit prises intérieurement, soit appliquées au dehors en bains, en douches ou en fomentations.

Elles sont aussi émollientes & résolutives pour les tumeurs dures & skirrheuses; elles fortifient les fibres relâchées, tandis qu'elles relâchent celles qui sont affectées de spasme, ce qui fait que ces eaux sont très-bonnes dans la paralysie & la

la contraction convulsive des membres.

Comme elles détergent & nettoient les conduits excrétoires, elles soulagent dans nombre de maladies cutanées, comme la galle, la gratelle & la lèpre; elles sont efficaces dans les obstructions des glandes de la peau, dans la suppression de la transpiration, dans la dureté & la rigidité de la peau.

Mais comme les remèdes les plus salutaires nuisent souvent, surtout si les viscères sont affectés, de même ces eaux chaudes sont préjudiciables dans certaines maladies de la tête, de la poitrine & du bas ventre, comme les skirres, les tubercules, ou lorsque ces parties ou leurs viscères sont ulcerés ou affectés d'un empième.

L'usage de ces eaux est aussi préjudiciable à ceux qui sont disposés à l'apoplexie, à la migraine, à l'épilepsie, aux mouvemens convulsifs, aux polypes & aux anévrismes; elles nuisent dans les hydropisies, dans les phthisies confirmées, dans les cancers, dans les ulcères phagédéniques.

Lorsqu'il y a des inflammations externes ou internes, on doit les éviter jusqu'à ce que les maladies soient fort calmées.

L'usage de ces eaux, soit intérieur, soit extérieur, demande l'administration des remèdes généraux, 1°. la saignée est nécessaire dans les pléthoriques & dans ceux qui ont le sang épais, pour diminuer la résistance qu'il opposeroit à leur action.

2°. Les purgatifs doivent précéder, de peur que les eaux n'entraînent avec elles la matière des premières voies dans les troisièmes voies. Les purgatifs conviennent aussi au milieu & à la fin de l'usage des eaux; mais il faut que ce soit des minoratifs, autrement ils ne disposeroient pas efficacement à l'action des eaux chaudes.

3°. Si on boit les eaux, il faut commencer par de légères doses, que l'on augmentera par degrés, pour y accoutumer l'estomac peu à peu; l'exercice & le régime sont absolument nécessaires, selon la dose & la quantité des eaux; les fruits surtout doivent être évités.

4°. Les passions lentes & les violentes, telles que le chagrin & la colère, sont également contraires dans l'usage des eaux; il faut éviter de les ordonner aussi aux personnes qui sont disposées à ces passions, attendu que leur constitution est trop roide & trop foible.

5°. Il faut prendre garde de prendre le bain trop chaud, ou de boire les eaux trop chaudes; mais on ne peut pas donner des règles précises à ce sujet; la chaleur externe ou interne que cette pratique causeroit dans le corps, produiroit un mouvement d'expansion trop violent dans le sang & dans les humeurs, ce qui ne manqueroit pas d'attirer des inflammations, des douleurs de tête, & des constrictions spasmodiques, avec des anxiétés dans les viscères du bas-ventre.

6°. Ce n'est pas tout d'approprier les différentes espèces d'eaux thermales aux maladies; il faut avoir égard aux fibres & à la différence de leur tissu: car dans le cas de fibres tendres & délicates, il faut employer des eaux chaudes, douces, émollientes, & qui soient peu actives; cela a surtout lieu pour les eaux dures que l'on emploie dans les bains; comme leur pression est violente, elles produi-

roient des effets dangereux pour les entrailles.

C'est ainsi qu'entre les plus fameuses eaux thermales, celles d'Aix-la Chapelle sont les plus fortes & les plus purgatives, desorte qu'elles ne conviennent qu'à des estomacs capables d'en supporter la chaleur & le dégoût. Les eaux de Bourbon tiennent le milieu entre ces premières & celles de Bath ; elles sont moins chaudes, moins dégoûtantes & moins purgatives. Celles de Bath contiennent moins de soufre & plus de feu que les deux autres ; elles ne purgent point à moins qu'on ne les prenne avec trop de précipitation, ou en trop grande quantité.

THERMANTIQUE ; adjectif des deux genres, & terme de Médecine, qui s'emploie aussi substantivement. Il se dit des remèdes qui réchauffent, augmentent & raniment la chaleur naturelle.

THERMES, (Paul de la Barthe, Seigneur de) né à Conserans, d'une famille ancienne, mais pauvre, se consacra aux armes dès sa jeunesse. Il les porta avec distinction sous *François I*, *Henri II*, & *François II*. La victoire de Cérisoles en 1544, où il combattit en qualité de Colonel général de la Cavalerie légère, fut dûe en partie à sa valeur ; mais son cheval ayant été tué sous lui, il fut fait prisonnier, & on ne pût le racheter, qu'en donnant en échange trois des plus illustres prisonniers ennemis. La prise du Marquisat de Saluces & du château de Ravel, l'une des plus fortes places du Piémont, lui acquit en 1547 une nouvelle gloire. Envoyé en Écosse deux ans après, il répandit la terreur en Angleterre, & la paix fut le fruit de cette terreur. On l'envoya à Rome en 1550, en qualité d'Ambassadeur, mais n'ayant pas pu porter *Jules III* à faire la paix avec les *Farnèses*, il commanda les troupes Françoises en Italie, & s'y signala jusqu'en 1558. Ce fut dans cette année qu'il obtint le bâton de Maréchal de France & qu'il prit Dunkerque ; mais il fut moins heureux à la journée de Gravelines. Il perdit la bataille, fut blessé & fait prisonnier. Le Maréchal de *Thermes* ayant recouvré sa liberté à la paix de Cateau-Cambresis en 1559, continua de se distinguer contre les ennemis de l'État. Il mourut à Paris en 1562, sans laisser de postérité, & après avoir institué son héritier *Roger de Saint Lary*, Seigneur de Belle-Garde. Le Maréchal de *Thermes* essuya des revers : mais sa valeur, son intrépidité, son zèle pour l'état, son mépris de la mort couvrirent ses fautes, ou plutôt ses malheurs.

THERMES ; substantif masculin pluriel. Bâtimens qui chez les Anciens étoient destinés pour les bains, & qui faisoient originairement partie des Gymnases.

Les thermes étoient à Rome des édifices somptueux. On s'y lavoit l'hiver avec de l'eau tiéde, quelquefois avec des eaux de senteur, ou bien par une autre sorte de mollesse, on faisoit seulement sentir à son corps les vapeurs chaudes de l'eau. Pendant l'hiver, on s'oignoit le corps avec des huiles & des parfums de prix ; & pendant l'été après être sorti du bain tiéde on alloit se rafraîchir dans de l'eau froide. Gordien voulut bâtir dans un même lieu des *thermes* pour l'hiver & pour l'été, mais la mort qui le prévint l'empêcha d'achever l'ouvrage. L'Empereur Aurélien fit bâtir au-

delà du Tibre des *thermes* pour l'hiver seulement.

Les *thermes* étoient si vastes, qu'Ammien Marcellin, pour donner une idée de leur grandeur, les compare à des provinces entières, *in modum Provinciarum extructa lavacra*. Ce qui nous reste encore aujourd'hui de quelques anciens *thermes*, nous fait juger de leur étendue prodigieuse; une seule salle d'un de ces édifices fait aujourd'hui l'Église des Chartreux à Rome; une des loges du portier fait l'Église des Feuillans.

Les Édiles avoient inspection sur les *thermes*, & sous eux étoient plusieurs Ministres inférieurs, de sorte que l'ordre y régnoit malgré l'entière liberté que l'on y trouvoit. Il n'y avoit aucune distinction pour les places; le Peuple comme la Noblesse, l'Artisan comme le Magistrat, avoit droit de choisir parmi les places vides, celle qui étoit le plus à son gré.

Ordinairement les *thermes* n'étoient point communs aux hommes & aux femmes; ce ne fut que sous quelques Empereurs corrompus que cette indécence eut lieu. Les endroits où les hommes se baignoient, furent presque toujours séparés des lieux destinés aux bains des femmes, & même pour mettre encore mieux à couvert l'honneur de celles-ci, Agrippine, mère de Néron, fit ouvrir un bain destiné uniquement à l'usage des femmes; exemple qui fut imité par quelques autres dames Romaines.

THERMIE; île de l'Archipel, une des Cyclades, au sud de l'île de Zia, & au nord de Serfante, près du golfe d'Engia. Elle a cinq lieues de long & deux de large. Le terrain y est bon & bien cultivé. On y recueille beaucoup de soie. C'est un pays de bonne chère; on y a les perdrix presque pour rien. Thermie en est le chef-lieu & la résidence d'un Évêque grec.

THERMOMÈTRE; substantif masculin. Instrument fait pour indiquer les degrés de la chaleur ou du froid actuel, par le moyen de la liqueur qui est enfermée dedans, & qui monte ou descend par la dilatation ou la condensation dont elle est susceptible.

Corneille Drebbel, paysan Hollandois, passe pour avoir inventé le thermomètre au commencement du dix-septième siècle, & ce fut dans ce temps que cet instrument devint public en Flandre & en Angleterre. Quelques-uns attribuent l'honneur de cette invention à Sanctorius; parcequ'il en fait mention dans son Commentaire sur *Avicene*, & qu'il indique que cet instrument peut servir à connoître la température des malades; mais quelle étoit la construction de cet instrument: c'est ce qu'on n'a pas connu, ou au moins cette connoissance ne s'est pas transmise aux Étrangers.

Comme l'air se raréfie beaucoup à un foible degré de chaleur, Drebbel s'est servi de ce fluide pour construire son thermomètre.

Les Membres de l'Académie *Del Cimento* de Florence, ont imaginé le second thermomètre, qui se trouva beaucoup meilleur que celui de Drebbel, mais il n'étoit pas exempt de défauts.

M. de Réaumur qui connoissoit l'utilité d'un bon thermomètre, travailla à perfectionner celui de Florence, & il y adapta avec un succès très-complet une échelle fixe. Pour réussir dans cette opération, il purgea d'air l'esprit de vin dont

il fit usage ; il fit la même chose par rapport à la boule & au tube de cet instrument ; de sorte qu'il parvint à lui donner toute la perfection qu'il pouvoit acquérir, quoiqu'il le cède encore en bonté au thermomètre de Mercure. 1°. Parcequ'on ne peut point en faire usage pour mesurer toute l'intensité du froid, même de celui qui est naturel. 2°. Il ne peut point servir non plus à mesurer la chaleur d'aucun liquide, si nous en exceptons l'esprit de vin. 3°. Parceque l'esprit de vin perd considérablement de sa mobilité dans l'espace de peu d'années. 4°. Parceque les thermomètres à l'esprit de vin ne s'accordent point, & ne peuvent être comparés dans les grands froids, avec ceux qui sont faits avec du mercure. En effet, lorsque le thermomètre de mercure indiquoit le 22e degré au-dessous de o, celui d'esprit de vin n'indiquoit alors que le 18e degré. Et lorsque le thermomètre de mercure marquoit le 28e ou le 37e degré de froid au-dessous de o, celui d'esprit de vin indiquoit alors le 25e & le 29e degré.

Le thermomètre de mercure est donc préférable à ceux qui sont faits avec l'esprit de vin. Pour en construire un bon, prenez un verre dont la boule ait près d'un pouce, & le tube une demi-ligne de diamètre dans toute sa longueur qui est d'un pied. Remplissez de mercure la boule & environ le tiers du tuyau ; plongez la boule dans un vase plein de glace pilée bien menue, & laissez-l'y jusqu'à ce que le mercure ait reçu tout le froid qu'il y peut prendre, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il cesse de descendre dans le tube. Après cette première opération, transportez la boule du thermomètre dans un vase rempli d'eau bouillante ; laissez-l'y plongée jusqu'à ce que le mercure cesse de monter ; &, lorsqu'il sera élevé à cette hauteur, fermez hermétiquement l'orifice du thermomètre, de telle sorte qu'il n'y ait point d'espace dans le tube qui ne soit rempli de mercure. Préparez ensuite une planche où soit tracée une échelle divisée en deux parties géométriquement égales ; faites ensorte que le point de l'échelle où l'on a marqué *zéro*, corresponde à l'endroit du tube où la liqueur s'est fixée, lorsque la boule du thermomètre étoit plongée dans le vase plein de glace pilée ; enfin divisez en quatre-vingts parties, ou quatre-vingts degrés l'espace de l'échelle qui marque la différence qu'il y a entre le mercure plongé dans un vase rempli de glace pilée, & le mercure plongé dans un vase rempli d'eau bouillante, & vous aurez un thermomètre construit à la façon de M. de Réaumur, dont le mercure s'élevera d'autant plus au-dessus de *zéro*, & descendra d'autant plus au dessous de *zéro*, que le temps sera plus chaud ou plus froid. On en apperçoit d'abord la raison physique ; la chaleur dilate, & le froid condense le mercure ; donc le mercure du thermomètre doit d'autant plus monter au-dessus de *zéro*, que le temps est plus chaud ; & il doit d'autant plus descendre au-dessous de *zéro*, que le temps est plus froid.

L'usage du thermomètre s'étend à la végétation, aux procédés chimiques, à la santé de l'homme. C'est par le moyen de cet instrument que l'on règle les degrés de chaleur pour la conservation des plantes dans les serres, que l'on

donne toujours le même degré de feu, que l'on règle la chaleur des poëles, que l'on connoît le degré de chaleur nécessaire pour les vers à soie, pour faire éclorre les poulets, *&c.* Il y a sur ce dernier article un bel usage du *thermomètre* dans l'art de faire éclorre & d'élever toutes sortes d'oiseaux, *&c.* par M. de Réaumur. On trouve là une espèce de thermomètre fait avec du beurre, afin que les paysans puissent construire un thermomètre bon pour cet usage dans tous les temps.

THERMOPYLES; passage fameux dans l'histoire, qui séparoit le Phocide de la Thessalie. Il n'avoit que soixante pas de largeur. Ce fut là où Léonidas, premier du nom, Roi des Lacédémoniens, de la famille des Agides, défendit avec trois cens hommes seulement le passage, contre une armée effroyable de Perses, conduite par leur Roi Xerxès. Cette multitude n'ébranla point le courage de Léonidas; & quelqu'un lui ayant dit que le soleil seroit obscurci des fleches des Perses, tant mieux, reprit-il, nous combattrons à l'ombre. Il fut tué avec tous les siens à cette journée mémorable. L'épitaphe gravée sur leur tombe aux Thermopyles mêmes, portoit ces mots: *Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts pour obéir à ses saintes lois.*

THERMOSCOPE; substantif masculin. Synonyme de thermomètre.

THERPANDRE, Poëte Grec de l'île de Lesbos, florissoit vers la troisième année de la vingt-septième Olympiade, la 650 avant Jésus-Christ. Il fut le premier qui remporta le prix de Musique aux jeux Carniens, institués à Lacédémone Il sut aussi calmer, par ses chants mélodieux accompagnés des sons de la cithare, une sédition à Lacédémone. Therpandre pour étendre le jeu de la lyre, l'avoit augmentée d'une corde; mais les éphores le condamnèrent à l'amende à cause de cette innovation, & confisquerent sa lyre. On proposoit des prix de Poësie & de Musique dans les quatre grands jeux de la Grèce, surtout dans les pythiques. Ce fut dans ces jeux que Therpandre remporta quatre fois le prix de Musique, lequel se distribuoit avec une grande solennité.

THÉSAURISER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Divitias congerere.* Amasser des trésors. *Depuis qu'il a cet emploi il thésaurise.*

On dit figurément, que *le Chrétien ne doit thésauriser que pour le Ciel.*

THÈSE; subst. fém. *Thesis.* On appelle ainsi toutes sortes de propositions, de questions qui entrent dans le discours ordinaire. *Il ne faut pas changer la thèse. Voici la thèse qu'il soutenoit. Ne sortons pas de la thèse.*

On dit figurément en ce sens, *soutenir thèse pour quelqu'un*; pour dire, prendre les intérêts & la défense de quelqu'un contre ceux qui l'attaquent par leurs discours.

Thèse, se dit particulièrement de toute proposition, soit de philosophie, soit de théologie, soit de droit, soit de médecine, qu'on soutient publiquement dans les Écoles, dans les Universités. *Une thèse de Théologie. Une thèse de Droit. Une thèse de Médecine. Une thèse trop hardie. La Sorbonne a censuré cette thèse.*

These, se prend quelquefois pour la dispute des thèses. *Soutenir une thèse. Argumenter à une thèse.*

Thèse, se dit encore d'une feuille imprimée, soit en papier, soit en satin,

qui contient plusieurs propositions, tant générales que particulières, de Philosophie, de Théologie, de Droit, de Médecine, & qui est ordinairement enrichie de quelque estampe. *Il lui a porté une thèse. Il présenta des thèses de satin à la Cour. Imprimer des thèses.*

On imprime aussi des *thèses* en cahier & on les distribue de même que celles qui sont en feuilles.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

THÉSÉE, parent & comtemporain d'Hercule, étoit fils d'Égée, Roi d'Athènes & d'Éthra, fille de Pitthée, Roi de Tréfénes. Pallas, frère d'Egée, avoit plusieurs enfans, connus sous le nom de Pallantides, qui voyant leur oncle sans héritiers, travailloient sourdement à usurper sur lui la Couronne d'Athènes, & avoient déjà mis dans leur parti un grand nombre de citoyens les plus accrédités. Cependant Egée, en passant à Tréfénes, y épousa Ethra, fille de Pitthée, & tint son mariage secret, par la crainte qu'il avoit de ses neveux. Il retourna ensuite à Athènes; mais en partant il avoit mis sous une grosse pierre son épée & sa chaussure, & avoit exigé d'Ethra que, si elle accouchoit d'un fils, elle ne le lui envoyât point qu'il n'eût la force de lever la pierre, & de prendre la chaussure & l'épée pour les lui apporter; qu'à ces marques il le reconnoîtroit pour son fils. Le secret qu'on avoit gardé sur le mariage d'Egée avec Ethra, & sur la naissance de Thésée, donna lieu aux bruits qui coururent qu'il étoit fils de Neptune, & Thésée lui-même ne chercha point dans la suite à les détruire. Pitthée, l'homme le plus sage & le plus habile de son temps, prit un soin particulier de l'éducation de son petit-fils; & les sentimens qu'il lui inspira, lui firent concevoir le dessein d'imiter Hercule, & de mériter comme lui le glorieux titre de bienfaiteur du genre humain, en purgeant la terre des monstres & des brigands dont il restoit encore un grand nombre à exterminer. Il partit pour Athènes malgré les remontrances de Pitthée sur le peu de sûreté qu'il y avoit dans la route; & en effet il ne marcha pas long temps sans trouver des occasions d'essayer son courage. En traversant le territoire d'Epidaure, il rencontra le Géant Périphétes armé d'une massue dont il assommoit les passans: il voulut arrêter Thésée, mais ce jeune Héros l'ayant tué, prit la massue, & la porta toujours comme le premier monument de sa valeur naissante. De-là, il rencontra dans l'Isthme de Corinthe; un autre Géant beaucoup plus fort & plus redoutable nommé *Sinnis*, & qu'on avoit surnommé *Pityocampte*, ou *Ployeur de pins*, parce qu'il avoit imaginé de plier deux pins ou d'autres arbres, jusqu'à terre, en les approchant l'un de l'autre, & d'y attacher ceux qui tomboient entre ses mains, de manière que les arbres en se relevant par leur ressort naturel, écartéloient ces malheureuses victimes de sa cruauté: Thésée lui fit subir le même traitement, & continua sa route. Il y avoit à Crommyon près de Corinthe, une laie qui étoit la terreur du pays: Thésée la tua chemin faisant; & lorsqu'il fut près de Mégare il eut affaire à Scyron, qui se mettoit en embuscade dans des rochers, pour y guetter les passans, & les précipiter dans la mer: il y fut précipité lui-même. La terre,

dit-on, refusa de recevoir ses os dans son sein; les flots les rejettèrent, & l'air les ayant pétrifiés, ils furent changés en ces rochers, qui de son nom furent appellés Scyrroniens. En passant par Eleusis, il lutta contre le Géant Cercyon & le terrassa; il fit ensuite mourir un autre Géant nommé *Procuste* dont la manie étoit d'étendre les passans sur un lit, de les accourcir en leur coupant les extrémités du corps s'ils excédoient en longueur la mesure du lit, ou de les y égaler, s'ils n'avoient pas la même longueur, en les allongeant avec des cordes que tiroient de forts chevaux.

Théſée arrive enfin à Athènes, où peu s'en faut qu'il ne tombe dans les piéges que Médée lui avoit tendus. Egée l'avoit épousée lors qu'elle vint de Corinthe se réfugier auprès de lui; & comme elle eut du soupçon sur la naissance de Théſée, elle voulut l'empoisonner pour assurer la Couronne à l'enfant dont elle étoit grosse; mais au moment qu'il alloit boire dans la coupe que sa belle-mère lui faisoit présenter par Egée lui-même, il fut reconnu à l'épée & à la chaussure qu'il portoit, & Médée, pour se dérober à la peine qu'on lui auroit fait subir, s'enfuit précipitamment d'Athènes. Quelque temps après Théſée tua près de Marathon le taureau qu'Hercule avoit amené de l'île de Crète, & qu'Eurysthée avoit lâché dans l'Attique. Il eut ensuite une autre occasion d'exercer son courage : il fut invité par Méléagre, avec Pirithoüs son ami, à combattre le fameux sanglier qui ravageoit les campagnes de Calydon; & quoique la gloire de tuer ce monstre fut réservée à Méléagre, Théſée ne se distingua pas moins dans cette entreprise par des prodiges de valeur.

Après cette expédition Théſée retourna à Athènes & trouva cette ville dans la plus grande désolation. On y célébroit tous les ans avec une grande solennité, des fêtes en l'honneur de Minerve qu'on appelloit *Panathénées* : on s'y rendoit de toutes parts; & Minos II, Roi de Crète, Prince redoutable par ses forces maritimes, y avoit envoyé Androgée son fils. Ce jeune Prince avoit remporté tous les prix dans les jeux dont ces Fêtes étoient accompagnées. Les liaisons qu'il fit avec les enfans de Pallas, frère d'Egée, l'ayant rendu suspect, Egée le fit assassiner. A cette nouvelle Minos, avec toutes ses forces, vint fondre sur l'Attique, qui dans le même temps étoit ravagée par la peste. On envoya consulter l'oracle de Delphes, dont la réponse fut que les Dieux ne cesseroient d'affliger les Athéniens que lorsqu'ils auroient donné au Roi de Crète une entière satisfaction. Ils allèrent en conséquence lui demander la paix, aux conditions qu'il voudroit leur imposer; & Minos exigea d'eux qu'ils lui envoyassent tous les ans un tribut de sept jeunes filles & de sept jeunes garçons. Les Grecs publierent qu'on les enfermoit dans le fameux labyrinthe que Dedale avoit construit dans l'île de Crète & qu'ils y servoient de pâture au Minotaure, monstre moitié homme & moitié taureau. On alloit tirer au sort pour la troisième fois les enfans de tribut. Les Athéniens au désespoir, éclatoient en murmures qui annonçoient une révolte générale; & Théſée pour les appaiser s'offrit volontairement pour être une des victimes destinées au Minotaure. A

son arrivée dans l'île de Crète, sa bonne mine lui gagna le cœur d'Ariane & de Phèdre, filles de Minos. La première lui donna un fil qu'il attacha à l'entrée du labyrinthe, & qui lui fut d'un grand secours pour en sortir, après qu'il eut tué le Minotaure. Il ramena les autres enfans & enleva les deux filles de Minos. Malgré le service qu'Ariane lui avoit rendu, il l'abandonna dans l'île de Naxe où Bacchus vint l'épouser, & pour immortaliser son nom, ce Dieu plaça dans le Ciel la couronne qu'il lui avoit donnée, entre la constellation du dragon & celle du serpent. Théfée épousa Phédre, & cette nouvelle passion l'aveugla au point, qu'elle lui fit négliger un devoir essentiel. En partant pour l'île de Crète, il avoit arboré un pavillon noir, & avoit promis à son père d'en mettre un blanc, s'il revenoit vainqueur du Minotaure. Il oublia sa promesse, & son père ayant vu de loin le vaisseau avec des marques de deuil, crut que son fils étoit mort, & de désespoir se jeta dans la mer, qui depuis fut appellée la mer Egée.

Théfée prit possession de la couronne d'Athènes; mais l'amour de la gloire lui fit bientôt tenter de nouvelles aventures. On a vu à l'article *Pirithoüs* que ce Prince ayant engagé Théfée à l'aider dans le dessein qu'il avoit formé d'enlever Proserpine au Dieu des Enfers, cette entreprise téméraire eut le succès qu'elle méritoit. Pirithoüs, comme nous l'avons dit, y perdit la vie, & Théfée fut conduit chargé de chaînes à Pluton, & condamné à être éternellement assis. Il fut ensuite délivré par Hercule & ramené sur la terre. Il avoit été, dit-on, dans sa jeunesse du nombre des Héros qui s'étoient embarqués pour la conquête de la toison d'or; & Hercule qui n'avoit pu voir sans admiration les preuves qu'il avoit données de son courage, l'avoit invité à s'unir à lui, pour faire la guerre aux Amazones. Hippolyte leur Reine, autrement nommée Antiope, ayant été prise dans le combat, Hercule en fit présent à Théfée, qui en eut Hippolyte, ce Prince si sage & si renommé pour sa chasteté. Phédre, fille de Minos, que Théfée avoit épousée, comme on l'a vu, à son retour de l'île de Crète, avoit conçu pour ce jeune Prince une passion détestable, & la déclaration qu'elle lui en fit ayant été rejetée avec horreur, elle ne put soutenir la honte de ce mépris, & ne respira que la vengeance. Elle apprit alors que Théfée avoit été retiré des Enfers par le secours d'Hercule, & dans la juste crainte qu'on ne lui révélât son crime, elle se pendit après avoir écrit une lettre où elle marquoit à Théfée qu'elle n'avoit pu survivre à l'outrage qu'elle avoit reçu d'Hippolyte. Dans le premier transport de sa colère, Théfée implora le secours de Neptune contre son fils: ce Dieu envoya un monstre marin qui effraya tellement les chevaux qui conduisoient le char de ce jeune Prince, qu'ils l'emportèrent & le renversèrent parmi des rochers, où son corps fut mis en piéces. Depuis cette cruelle aventure la vie de Théfée ne fut qu'un enchaînement de disgraces & de malheurs. Les Pallantides, pendant son absence, avoient indisposé contre lui tous les Athéniens; & il fut enfin obligé de se retirer dans l'île de Scyros auprès de Lycomède, qui le précipita, dit-on, du haut

d'un

d'un rocher. Il fut mis après sa mort au nombre des demi-Dieux ou des Héros. On lui rendit des honneurs divins; & les Athéniens eux-mêmes s'étant repentis des mauvais traitemens qu'ils lui avoient faits, lui érigèrent un temple qui devint célèbre par les sacrifices qu'on y offroit le huitième jour de chaque mois.

THÉSÉIDE; substantif féminin & terme d'antiquité. On appeloit ainsi à Athènes une manière de se raser la tête introduite par Théfée. Ce Héros étant allé à Delphes, offrit aux Dieux sa chevelure; ce fut ceux de devant qu'il fit couper. On l'imita d'abord, ensuite la mode changea; & l'on donna le nom de *théséide* à l'ancienne.

THESMOPHORIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. On appeloit ainsi les Fêtes qui se célébroient dans l'Attique au mois Pyanepsion (Novembre selon le P. Petau) en l'honneur de Cérès législatrice, parceque cette Déesse avoit, dit-on, donné de sages lois aux mortels. Il n'étoit pas permis aux hommes d'assister aux *Thesmophories*, & il n'y avoit que les femmes de condition libre qui pussent les célébrer; elles se rendoient en procession à Eleusis, & faisoient porter par des filles choisies les Livres sacrés. Toutes ces femmes étoient vêtues de robes blanches, selon Ovide, & durant la solennité qui étoit de cinq jours, elles étoient obligées de se séparer de la compagnie de leurs maris, pour célébrer les mystères de la Déesse avec plus de pureté.

THESMOTÈTHE; substantif masc. & terme d'Antiquité. Gardien des lois. C'est le titre qu'on donnoit à des Magistrats considérables dans les Républiques Grecques. Il y avoit à Athènes six principaux Thesmotèthes qu'on tiroit du nombre des neuf Archontes, & qu'on élisoit tous les ans pour être les surveillans & les conservateurs des lois. Les six derniers Archontes d'Athènes étoient appelés d'un nom commun *Thesmotèthes*, parcequ'ils avoient une intendance particulière sur les lois. Leur principal devoir étoit de veiller à leur intégrité, de s'opposer aux nouvelles lois, avant qu'elles eussent été examinées, & de maintenir les anciennes dans toute leur pureté. Ils jugeoient de ce qui regarde l'adultère, les insultes, les calomnies, les fausses inscriptions & citations, la corruption des Magistrats & des Juges inférieurs, les fraudes des Marchands & des contrats de commerce; ils pouvoient convoquer des assemblées extraordinairement quand les affaires le requeroient, punir de la peine du talion les faux accusateurs, & marquer le rang des Juges & des Assesseurs. Pour entendre ce mot *Assesseur*, il faut savoir que les trois premiers Archontes se choisissoient chacun deux Coadjuteurs pour former leur tribunal; c'étoient comme des Conseillers; ils les présentoient au Sénat, & les faisoient agréer au peuple.

THESPIE; Nom d'une ancienne Ville de la Béotie, qui étoit située au pied du mont Hélicon. Les Thébains victorieux sous Épaminondas, saccagèrent *Thespie*, & n'en épargnèrent que les Temples. Athènes recueillit les Thespiens qui eurent le bonheur d'échapper à la fureur du soldat. Ceux-ci avoient été de tout temps si dévoués aux Athéniens, qu'autant de fois, c'est-à-dire de cinq ans en cinq ans, que les peuples de l'At-

tique s'assembloient dans Athènes pour la célébration des sacrifices, le héraut ne manquoit pas de comprendre les Thespiens dans les vœux qu'il faisoit à haute voix pour la République.

On célébroit à *Thespie* une fête solennelle en l'honneur des Muses; & pendant cette fête on faisoit des jeux qui étoient appelés *Musées*. Il y en avoit aussi d'autres qu'on nommoit *Erotidies*, à l'honneur de Cupidon, & on décernoit des prix non-seulement aux Musiciens, mais encore aux Athlètes.

On admiroit dans cette Ville une statue de bronze de Jupiter Sauveur; l'histoire dit que c'étoit un jeune homme nommé *Cléostrate*, qui se dévoua pour sa patrie, & que les Thespiens érigèrent cette statue en son honneur.

THESPIS, Poëte Tragique Grec, introduisit dans la Tragédie, un Acteur qui récitoit quelque discours entre deux chants du chœur. Cette nouveauté le fit regarder comme l'inventeur de la Tragédie, genre de poësie très-grossier, & très-imparfait dans son origine. *Thespis* barbouilloit de lie le visage de ses acteurs, & les promenoit de Village en Village sur un tombereau, d'où ils représentoient leurs piéces. Ce Poëte florissoit la deuxième année de la LXXXIVe Olympiade, la 443 avant Jésus-Christ. Ses Poësies ne sont pas venues jusqu'à nous.

THESSALIE, nom d'une ancienne contrée de la Grèce, toute environnée de hautes montagnes qui la séparoient, au nord, de la Macédoine dont elle étoit une province. Elle étoit bornée au sud par la Livadie; à l'est par l'Archipel; & à l'ouest par l'Épire; on la nomme aujourd'hui *Janna*. On la divisoit en cinq parties, la Pélasgiotide, l'Estiotide, la Thessaliotide, la Phtiotide & la Magnésie. La Thessalie étoit abondante en bons chevaux, on lui doit l'art de les dompter. Il y avoit une cavalerie excellente, & les Thessaliens furent célèbres en ce genre parmi les Grecs. C'est dans la Thessalie qu'arriva le fameux déluge de *Deucalion*, causé par le débordement du Pénée.

Histoire. Avant la guerre de Troye, Pélias & après lui Jason fils d'Æson, furent Rois d'Iolcos, ville de Thessalie: Jason & son fils Pirithoüs, se rendirent maîtres d'une partie de cette contrée, qui eut plusieurs petits Rois en ce temps là, comme Achille, fils de Pélée, Prince de la Phtiotide; Euripile qui possédoit une partie de la Magnésie; Protésilas, Philoctete & Phœnix Gouverneur d'Achille. Après cela, les Thessaliens secouèrent pour la plupart le joug de leurs Princes. Ils ne firent qu'un seul corps, & se gouvernèrent par une assemblée solennelle, qu'on appeloit *Pylaïque*. Ils ne laissoient pas d'avoir encore quelques Rois du temps de la guerre du Péloponèse. Dans ce tems-là, Pharsalus Roi des Thessaliens, chassa Oreste, fils d'Échécratides, qui fut contraint de quitter la Thessalie pour se retirer à Athènes.

Vers ce même temps, une partie de la Thessalie étoit sous la domination des Thraces; & ceux qui avoient conservé leur liberté, favorisoient plus les Athéniens que les Lacédémoniens. Tandis qu'une partie de cette province vivoit ainsi libre, Jason usurpa la ville de Phérès, & persuada aux Thessaliens de se rendre maîtres de la Grèce.

Il devint leur chef, & ensuite leur Seigneur & leur tyran. Jason fut tué par ses frères Polydore & Polyphron, la troisième année de la 102e Olympiade. Après ce meurtre, Polyphron se défit de Polydore, & régna seul une année ; ensuite il fut empoisonné par son frère Alexandre, qui régna douze ans, & fut plus méchant que les trois autres. Les Thessaliens secourus par les Thébains, taillèrent ses troupes en pièces sous la conduite de Pélopidas, & Alexandre se vit obligé de rendre leurs Villes, & de garder seulement celle de Phérès. Il ne put éviter les embuches que lui tendirent sa femme Thébé & ses frères Lycophron & Tisiphon, qui après sa mort devinrent tyrans.

Les Alévades qui étoient les principaux nobles de Thessalie, ayant envoyé prier Philippe, père du grand Alexandre, de les affranchir de la tyrannie, il les en délivra dans la quatrième année de la 105e Olympiade, & il les eut toujours pour amis depuis ce tems-là ; de sorte qu'ils l'assistèrent lui & son fils Alexandre dans toutes leurs guerres. Il est vrai que Philippe, lorsqu'il eut rendu la liberté aux Thessaliens, se les assujetit, & s'empara de leurs mines. Alexandre le Grand fut aussi reconnu pour Prince de la même nation, qui lui laissa la jouissance de tous ses revenus ; depuis lors la Thessalie étant comme unie à la Macédoine, eut le même sort ; & enfin les Romains conquirent l'une & l'autre.

THESSALIEN, ENNE ; adjectif & substantif. Qui appartient à la Thessalie, qui est de Thessalie.

THESSALONICIEN, ENNE ; substantif. Qui est de Thessalonique.

Il y a deux Épîtres de Saint Paul aux Thessaloniciens. Dans la première, l'Apôtre les loue de ce qu'ils étoient demeurés fermes dans la foi qu'il leur avoit prêchée. Il leur donne divers préceptes touchant la vie Chrétienne. Théodoret & S. Chrysostome, croient avec raison que c'est la première de toutes les Épîtres de S. Paul ; elle fut envoyée de Corinthe l'an 52 de notre Ere.

Dans la seconde, Saint Paul s'explique plus clairement sur le jour du jugement, & enseigne contre les faux Docteurs qui troubloient les Thessaloniciens, que le Christ ne doit venir qu'après que l'Antechrist aura paru. Il y reprend des gens oisifs & inquiets de ce qu'ils ne s'étoient pas corrigés. Elle est écrite du même lieu, & la même année que la première.

THESSALONIQUE ; ancienne ville de la Macédoine sur le Golfe Thermaïque, auquel elle donna son nom, car elle fut d'abord appelée, *Therma*, avant qu'elle eût été aggrandie & embellie par *Cassander*, qui la nomma Thessalonique, de sa femme fille de Philippe de Macédoine. Elle fut capitale de la Macédoine sous les Romains, & le Siége d'un Président & d'un Questeur ; elle est encore aujourd'hui considérable, & on la nomme *Salonichi*.

THETFORD ; ville d'Angleterre, dans le Comté de Norfolk, sur l'Ouse, à 24 lieues, nord-est, de Londres. Elle a deux députés au Parlement.

THETIS. *Voyez* Téthys.

THÉVENOT, (Melchisedech) nâquit avec une passion extrême pour les voyages, & dès sa jeunesse il quitta Paris sa patrie, pour parcourir l'Univers ; il ne vit néan-

moins qu'une partie de l'Europe; mais l'étude des langues & les soins qu'il prit de s'informer avec exactitude des mœurs & des coutumes des différens peuples, le rendirent peut-être plus habile dans la connoissance des pays étrangers, que s'il y eût voyagé lui-même. Une autre inclination de Thevenot étoit de ramasser de toutes parts les livres & les manuscrits les plus rares. La garde de la bibliothéque du Roi lui ayant été confiée, il l'augmenta d'un nombre considérable de volumes qui manquoient à ce riche trésor. Thévenot assista au Conclave tenu après la mort d'Innocent X; il fut chargé de négocier avec la République de Gènes, en qualité d'Envoyé du Roi. Il remplit cet emploi avec succès. Une fièvre double tierce, qu'il rendit continue par une diette opiniâtre, l'emporta en 1692, à 71 ans. On a de lui des *Voyages*, dans lesquels il a inséré la description d'un niveau de son invention.

THÉURGIE; substantif féminin. *Theurgia*. Espèce de magie, par laquelle on croyoit entretenir commerce avec les divinités bienfaisantes.

L'appareil de la magie Théurgique avoit quelque chose de sage & de spécieux. Il falloit que le Prêtre Théurgique fût irréprochable dans ses mœurs, que tous ceux qui avoient part aux opérations fussent purs, qu'ils n'eussent eu aucun commerce avec les femmes, qu'ils n'eussent point mangé de choses qui eussent eu vie, & qu'ils ne fussent point souillés par l'attouchement d'un corps mort. Ceux qui vouloient y être initiés devoient passer par différentes épreuves toutes difficiles, jeûner, prier, vivre dans une exacte continence, se purifier par diverses expiations: alors venoient les grands mystères où il n'étoit plus question que de méditer & de contempler toute la nature, car elle n'avoit plus rien d'obscur ni de caché, disoit-on, pour ceux qui avoient subi ces rigoureuses épreuves; on croyoit que c'étoit par le pouvoir de la Théurgie qu'Hercule, Jason, Thésée, Castor & Pollux, & tous les autres héros, opéroient ces prodiges de valeur qu'on admiroit en eux.

Aristophane & Pausanias attribuent l'invention de cet art à Orphée, qu'on met au nombre des Magiciens Théurgiques; il enseigna comment il falloit servir les Dieux, appaiser leur colère, expier les crimes & guérir les maladies; on a encore les hymnes composés sous son nom vers le temps de Pisistrate: ce sont de véritables conjurations Théurgiques.

Il y avoit une grande conformité entre la magie Théurgique & la Théologie mystérieuse du Paganisme, c'est-à-dire celle qui concernoit les mystères secrets de Cérès de Samothrace, *&c.* Il n'est donc pas étonnant, dit M. Bonami, de qui ceci est tiré, qu'Apollonius de Thyane, Apulée, Porphyre, Jamblique, l'Empereur Julien, & d'autres Philosophes Platoniciens & Pythagoriciens accusés de magie se soient fait initier dans ces mystères; ils reconnoissoient à Éleusis les sentimens dont ils faisoient profession. La Théurgie étoit donc fort différente de la magie *Goétique* ou *Goetie*, où l'on invoquoit les Dieux infernaux & les Génies malfaisans; mais il n'étoit que trop ordinaire de s'adonner en même tems à ces deux

superstitions, comme faisoit Julien.

Les formules Théurgiques, au rapport de Jamblique, avoient d'abord été composées en langue Égyptienne ou en langue Chaldéenne. Les Grecs & les Romains qui s'en servirent, conservèrent beaucoup de mots des langues originales, qui mêlés avec des mots Grecs & Latins, formoient un langage barbare inintelligible aux hommes, mais qui, selon le même Philosophe, étoit clair pour les Dieux. Au reste, il falloit prononcer tous ces termes sans en omettre, sans hésiter ou bégayer, le plus léger défaut d'articulation étant capable de faire manquer toute l'opération Théurgique.

THEUTAT, ou THEUTATES; Noms sous lesquels les Celtes adoroient la Divinité connue des Grecs & des Romains sous le nom de Mercure. *Voyez* MERCURE.

THEUTH; nom d'un Dieu des Égyptiens qui selon Cicéron, étoit le même que Mercure.

THIBAULT IV, Comte de Champagne & Roi de Navarre, mort à Troyes en Champagne le 11 Juillet 1254, aima beaucoup la Poësie, & répandit ses bienfaits sur ceux qui se distinguoient dans cet art. Il a réussi lui-même à faire des chansons. Ses vertus lui méritèrent le surnom de *grand*, & ses ouvrages, celui *de faiseur de chansons. L'Évêque de la Ravaliere* a publié ses poësies avec des observations, en un vol. *in*-12. L'Éditeur y soutient que ce que l'on a débité sur les amours de ce Prince pour la reine Blanche, est une fable. On trouve dans cette curieuse édition un glossaire pour l'explication des termes qui ont vieilli.

THIBOUST, (Claude-Charles) né à Paris en 1701; fut Imprimeur du Roi & de l'Université. Dégoûté du monde, il entra au Noviciat des Chartreux; & s'il ne fit pas profession de la règle de *Saint Bruno*, il conserva toute sa vie pour cet institut l'attachement le plus tendre. Cette inclination le porta à faire une traduction, en prose Françoise, des vers Latins qu'on lit dans leur petit cloître de Paris. Ces vers renferment la vie de S. Bruno, peinte par Lesueur, dans vingt-un tableaux, qui font l'admiration des artistes & des connoisseurs. Thiboust fit deux éditions de son ouvrage. La première est *in*-4°. en 1756, sans gravures. Cet Imprimeur travailloit à une traduction d'Horace, lorsqu'il mourut le 27 Mai 1757, à Bercy, âgé de 55 ans. On a encore de lui la traduction du Poëme de *l'excellence de l'Imprimerie* qu'avoit composé son père. Il la fit paroître en 1754, avec le Latin à côté. Son père (*Claude-Louis*) s'occupa particulièrement de l'impression des livres de classes, & il y travailla avec beaucoup de succès. Il possédoit la langue Grecque & Latine.

THIÉRACHE; pays de France qui fait partie de la Province & du Gouvernement militaire de la Picardie. Il est borné au nord par le Hainaut & le Cambrésis, au midi par le Laonois, au levant par la Champagne, & au couchant par le Vermandois. Philippe-Auguste le réunit à la couronne après la mort d'Élisabeth, Comtesse de Flandre, fille du dernier Comte de Vermandois. Il abonde en blé; Guise en est le chef-lieu.

THIERI I, Roi de France, fils de Clovis II, & frère de Clotaire III & de Childebert II, monta sur le

trône de Neustrie & de Bourgogne par les soins d'Ebroin, Maire du Palais en 670. Mais peu de tems après, il fut rasé par ordre de Childeric & renfermé dans l'Abbaye de Saint Denis. Après la mort de son persécuteur, il reprit le sceptre, & se laissa gouverner par Ebroin, qui sacrifia plusieurs têtes illustres à ses passions. Dagobert I lui déclara la guerre, & le vainquit à Lettri en Vermandois, en 687. Ce Prince mourut en 690, à 39 ans. Il fut père de *Clovis III* & de *Childebert II*, Rois de France.

THIERRI I, Roi d'Austrasie, fils de Clovis I Roi de France, eut en partage la ville de Metz, capitale du Royaume d'Austrasie; l'Auvergne, le Rouergue, & quelques autres Provinces qu'il avoit enlevées aux Wisigoths, pendant la vie de *Clovis*, son père. En 515 une flotte de Danois, ayant débarqué à l'embouchure de la Meuse, pénétra jusque dans ses terres. *Théodebert* son fils qu'il envoya contre eux, les vainquit & tua le Roi de ces barbares. Il se ligua en 528 avec son frère *Clotaire*, Roi de Soissons, contre *Hermenfroi*, qu'ils dépouillèrent de ses Etats, & qu'ils firent précipiter du haut des murs de Tolbiac, où ils l'avoient attiré sous la promesse de le bien traiter. Dans ces entrefaites, *Childebert* son frère se jeta sur l'Auvergne. *Thierri* courut à la défense de ce pays, & obtint la paix les armes à la main. Il mourut quelque temps après en 534, après un règne de 23 ans, âgé d'environ 51 ans. *Thierri* étoit brave à la tête des armées, & sage dans le Conseil; mais il étoit dévoré par l'ambition, & se servoit de tout pour la satisfaire.

THIERRI II, *le jeune*, Roi de Bourgogne & d'Austrasie, fils de *Childebert II*, nâquit en 587. Il passa avec *Théodebert II*, son frère, les premières années de sa vie, sous la régence de la Reine Brunehaut, leur aïeule. Théodebert lui ayant ôté le gouvernement du Royaume, cette Princesse irritée se retira à Orléans vers Thierri, à qui elle persuada de prendre les armes contre son frère, l'assurant qu'il n'étoit point fils de Childebert, & qu'elle l'avoit supposé à la place de son fils aîné qui étoit mort. Thierri obligea Théodebert de se renfermer dans Cologne, où il alla l'assiéger. Les habitans lui coupèrent la tête, & la jetèrent par-dessus les murailles, pour avoir la paix avec le vainqueur. Thierri fit périr tous ses enfans, à la réserve d'une fille d'une rare beauté qu'il voulut épouser, mais Brunehaut craignant qu'elle ne vengeât sur elle la mort de son père, lui dit qu'il ne lui étoit pas permis d'épouser la fille de *son frère*. Alors Thierri furieux de ce qu'elle lui avoit fait commettre un fratricide, voulut la percer de son épée; mais on l'arrêta, & il se réconcilia avec sa mère qui le fit empoisonner en 612. Cette mort d'un Prince foible & cruel n'excita aucun regret.

THIERRI DE NIEM, natif de Paderborn en Westphalie, Secrétaire de plusieurs Papes, passa environ trente ans à la Cour de Rome. Il accompagna Jean XXIII au Concile de Constance, & il mourut peu de temps après vers l'an 1416, dans un âge avancé. On a de lui, 1°. une *Histoire* du Schisme des Papes, depuis la mort de Grégoire XI, jusqu'à l'élection d'Alexandre V, en trois livres, auxquels il a joint un autre ouvrage intitulé: *Nemus unionis*, qui contient les pièces ori-

ginales écrites de part & d'autre, touchant le schisme. 2°. Un autre livre qui renferme la vie du Pape Jean XXIII, & ce qui s'est passé au Concile de Constance, jusqu'à la déposition de ce Pape. 3°. Une *invective* véhémente contre cet infortuné Pontife, son bienfaiteur. 4°. Un livre touchant les priviléges & les droits des Empereurs aux investitures des Évêques. 5°. *L'Histoire de l'évasion de Jean XXIII.* Cet écrivain fait un portrait affreux de la Cour de Rome & du Clergé de son temps. Il écrit d'un style dur & barbare; mais il ne dit malheureusement que trop vrai sur les désordres de son siécle.

THIERS, (Jean Baptiste) savant Bachelier de Sorbonne, nâquit à Chartres, vers 1636, d'un cabaretier. Après avoir professé les humanités dans l'Université de Paris, il fut Curé de Champrond au Diocèse de Chartres, où il eut quelques démêlés avec l'Archidiacre, pour les droits des Curés de porter l'étole dans le cours de la visite. Cette affaire n'eut pas le succès qu'il souhaitoit. L'Abbé Thiers se brouilla avec le Chapitre. Le sujet de ce démêlé vint de l'avarice des Chanoines de Chartres, qui louoient les places du porche de l'Église, pour y vendre des chapelets, &c. L'Abbé Thiers désapprouva cet usage, & se fit des ennemis. Il fut obligé de quitter ce Diocèse, & il permuta sa Cure avec celle de Vibraie au Diocèse du Mans, où il mourut âgé de 65 ans, en 1703. Cet écrivain avoit de l'esprit, de la pénétration, une mémoire prodigieuse & une érudition très-variée; mais son caractère étoit un peu inquiet. Il avoit beaucoup de goût pour la Polémique, & il se plaisoit à étudier & à traiter des matières singulières. Il a exprimé dans ses livres le suc d'une infinité d'autres; mais il ne choisit pas toujours les Auteurs les plus autorisés, les plus solides & les plus exacts. Ses principaux ouvrages sont, 1°. Un *Traité des Superstitions qui regardent les Sacremens*, en 4 vol. *in-12*; ouvrage très-utile & très-agréable à lire, même pour ceux qui ne sont pas Théologiens. L'Auteur auroit pu se dispenser de ramasser toutes les pratiques superstitieuses, répandues dans les livres défendus: aussi lui reproche-t-on d'avoir fait plus de malades qu'il n'en a guéris. 2°. *Traité de l'exposition du Saint Sacrement de l'Autel.* Paris, 1663, *in-12* & en 1677, *in-12*. 3°. *L'Avocat des pauvres, qui fait voir les obligations où sont les Bénéficiers de faire un bon usage des biens de l'église*, Paris 1676, *in-12*. 4°. *Dissertations sur les porches des églises*, Orléans, 1679, *in-12*. 5°. *Traité de la clôture des Religieuses*, Paris, 1681, *in-12*. 6°. *Exercitatio adversùs Joannem de Launay*. 7°. *De retinenda in ecclesiasticis libris voce paraclitus*. 8°. *De festorum dierum imminutione liber*. 9°. *Dissertation sur l'inscription du grand portail du couvent des Cordeliers de Reims*, 1670, *in-12*. 10°. *Traité des Jeux permis & défendus*, Paris, 1686, *in-12*. 11°. *Dissertations sur les principaux Autels des églises, les jubés des églises & la clôture du cœur des églises*, Paris, 1688, *in-12*. 12°. *Histoire des Perruques, où l'on fait voir leur origine, leur usage, leur forme, l'abus & l'irrégularité de celles des Ecclésiastiques*, Paris, 1690, *in-12*. 13°. *Apologie de M. l'Abbé de la Trappe, contre les calomnies du Père de Sainte-Marthe*, Grenoble, 1694, *in-12*. 14°. *Traité de l'Ab-*

solution de la sainte larme de Vendôme, Paris, 1699, *in*-12. 15°. *La Sauce-Robert*, ou *Avis salutaire à Messire Jean Robert, Grand Archidiacre, première partie*, 1676, *in*-8°; seconde partie, 1678, *in*-8°. 16°. *La Sauce-Robert justifiée, à M. de Riantz, Procureur du Roi au Châtelet*, ou *piéces employées pour la justification de la Sauce-Robert*, 1679, *in*-8°.

THIERS, ou THIERN; Ville de France, en Auvergne, dans la Limagne, près de la Durolle, à neuf lieues, est, de Clermont. Il s'y fait un commerce considérable en papier, en carton, en fil & en quincaillerie.

THIMERAIS; pays de France qui fait partie de la province de Perche. *Voyez* PERCHE.

THIONVILLE; ville forte de France, capitale du Luxembourg François, sur la Moselle, à six lieues, nord-est, de Metz, & autant sud-est, de Luxembourg. Les François la prirent sur les Espagnols en 1558; elle leur fut rendue par le Traité de Cateau-Cambresis. Le Marquis de Feuquieres fut obligé d'en lever le siége en 1639, après avoir été battu par le Général Picolomini. Le Prince de Condé la reprit en 1643, après la bataille de Rocroi; & elle fut cédée à la France par le traité des Pyrénées.

THIRENSTEIN; petite ville d'Allemagne dans la Basse-Autriche, près du Danube, à 15 lieues, nord-ouest, de Vienne.

THISBÉ; nom d'une ancienne ville du pays de Galaad, au-delà du Jourdain. C'étoit la patrie du Prophête Élie.

Il y avoit une autre ville de même nom en Galilée, dans la tribu de Nephtali: celle-ci étoit la patrie de Tobie.

THISI; petite ville ou bourg de France dans le Beaujolois, à cinq lieues, sud-ouest, de Villefranche.

Fin du vingt-septième Volume.

De l'Imprimerie de D'HOURY. 1775.